



**HAL**  
open science

# La Romanie orientale : l'empire de Constantinople et ses avatars au Levant à l'époque des Croisades

Édouard Baraton

► **To cite this version:**

Édouard Baraton. La Romanie orientale : l'empire de Constantinople et ses avatars au Levant à l'époque des Croisades. Histoire. Normandie Université, 2018. Français. NNT : 2018NORMR046 . tel-01927994

**HAL Id: tel-01927994**

**<https://theses.hal.science/tel-01927994>**

Submitted on 20 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

## THÈSE

**Pour obtenir le diplôme de doctorat en Histoire**

**Spécialité : Proche-Orient (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)**

**Préparée au sein de l'université de Rouen-Normandie**

### **La Romanie orientale**

L'empire de Constantinople et ses avatars au Levant à l'époque des Croisades

**Présentée et soutenue par  
Edouard BARATON**

**Thèse soutenue publiquement le (11/06/2018)  
devant le jury composé de**

Madame Isabelle Augé	Docteur en Histoire. Professeur de l'université de Montpellier 3.	Rapporteur
Monsieur Michel Balard	Docteur en Histoire. Professeur émérite de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.	Rapporteur
Monsieur Gilles Grivaud	Docteur en Histoire. Professeur de l'université de Rouen.	Directeur de thèse
Monsieur Dan Ioan Muresan	Docteur en Histoire. Professeur de l'université de Rouen.	Examineur
Monsieur Filip Van Tricht	Docteur en Histoire. Professeur de l'université de Gand.	Examineur

**Thèse dirigée par Gilles Grivaud, GRHis (Groupe de Recherche en Histoire).**



Groupe de Recherche d'Histoire  
Université de Rouen

UNIVERSITÉ DE ROUEN EA 3831



Normandie Université



## Résumé

L'empire de Constantinople, après un siècle (969-1085) de domination sur de vastes portions de l'Orient (Cilicie, Chypre, Syrie du Nord et Djézireh), et de rayonnement au-delà jusqu'à Jérusalem, dut reconstituer sa présence dans cet espace à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. L'arrivée de nouveaux acteurs chrétiens autonomes, Francs et Arméniens, compliqua l'équation politique de l'Empire, qui ne devait plus uniquement reconstruire sa domination sur ses anciens sujets, mais aussi compter avec ces forces.

L'empire de Romanie vécut en Orient, parallèlement aux Croisades, une intense phase de redéfinition de sa réalité régionale, de ses modalités de fonctionnement et de son rôle politique. Cependant, cette expérience, qui se prolongea sur près de deux siècles, ne saurait se limiter à une simple projection de puissance de Constantinople sur cette périphérie.

Malgré les bouleversements qui frappèrent le cœur de l'Empire de 1081 à 1289, la référence impériale se maintint en Orient sous les Comnènes, les empereurs latins et nicéens, puis sous les premiers Paléologues.

Le processus ne fut durable que grâce à la redéfinition progressive de l'identité impériale locale. Ses contours varièrent par l'adjonction d'éléments hétérogènes, contribuant à complexifier l'empreinte de l'empire de Romanie en Orient.

La Romanie orientale fut une solution à l'équation politique des pouvoirs locaux (la principauté d'Antioche, le comté de Tripoli et les royaumes de Chypre et d'Arménie principalement) pour réussir leur intégration régionale en la conjuguant avec un héritage impérial constantinopolitain, incluant l'Orient helléno-arabe.

## Abstract

The empire of Constantinople, after a century (969-1085) of domination over large part of oriental territories (Cilicia, Cyprus, North Syria and Djezireh) during which it exerted its influence over Jerusalem, had to restore its influence in this space from the end of the eleventh century. The arrival of new autonomous Christian players, Francs and Armenians, complicated the empire's political equation, which had not just to rebuild his domination over its old subjects, but also had to allow for these forces.

The empire of Romanie lived in the East, at the same time of the Crusades, an intense period of redefinition of its regional reality, of its modes of running and of its political role. However, this experience, which lasted for two centuries, can't be confined to a simple projection of Constantinople's powerful onto this periphery.

Despite the disruptions which hit the heart of the empire, from 1081 to 1289, the imperial reference persisted in the East under the Comneni, the Latin and Nicene emperors, and under the firsts Paleologues.

The process was lasting because of the gradual redefinition of regional imperial identity. Its contours were varied by the addition of heterogenic elements, which contributed to complicate the imperial mark in the East.

Oriental Romania was a solution to the political equation of local authorities (Principality of Antioch, the County of Tripoli and the kingdoms of Cyprus and Armenia mainly) to succeed in their regional integration, combined with an imperial Constantinopolitan heir, including the Hellenic and Arabic East.

*Pichon se leva, cita Saint Louis et les prétentions de la France en Syrie durant les Croisades. Fayçal répondit : « Mais, pardonnez-moi, ces croisades, qui de nous les a gagnées ? »*

T. E. Lawrence à Robert Graves,  
28 juin 1927.

## Table des matières

Liste des abréviations.....	11
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>13</b>
<b>ETAT DE LA QUESTION.....</b>	<b>18</b>
BILAN DES SOURCES .....	48
<i>Sources chrétiennes de l'espace oriental .....</i>	<i>52</i>
Sources narratives.....	52
Documents officiels orientaux .....	56
<i>Sources issues de la Romanie européenne et micrasiatique regardant l'Orient.....</i>	<i>58</i>
Sources narratives.....	58
Documents émis par les autorités impériales et les patriarches de Constantinople .....	61
<i>Sources occidentales traitant de l'Orient et de sa relation à Constantinople .....</i>	<i>62</i>
<i>Sources orientales islamiques .....</i>	<i>64</i>
<b>PREMIERE PARTIE : D'UNE INTEGRATION IMPERIALE A L'AUTRE (1071-1157) .....</b>	<b>68</b>
INTRODUCTION.....	68
CONSTANTINOPLE FACE AUX PROVINCES ORIENTALES .....	70
<i>Facteurs militaires .....</i>	<i>70</i>
<i>Facteurs financiers.....</i>	<i>78</i>
<i>Facteurs ecclésiastiques.....</i>	<i>81</i>
<i>Les territoires rattachés à l'administration centrale.....</i>	<i>85</i>
L'organisation territoriale de 969 à 1126.....	85
L'organisation territoriale de 1126 à 1157.....	96
<i>Les territoires détachés de l'administration centrale.....</i>	<i>101</i>
Les territoires confiés à des Orientaux .....	102
Les territoires confiés à des Francs .....	106
<i>La problématique unification administrative de l'Orient.....</i>	<i>123</i>
Au-delà des modalités administratives, l'essence unitaire de l'Empire .....	123
L'héritage de la période macédonienne .....	125
L'évolution durant la première moitié du XII <sup>e</sup> siècle.....	129
<i>La montée de la logique dynastique sous les Comnènes et ses conséquences.....</i>	<i>134</i>
IDENTITE POLITIQUE DES ORIENTAUX ENTRE L'EMPIRE ET LES OCCUPANTS LOCAUX.....	141
<i>Les néo-Romains d'Orient.....</i>	<i>141</i>
Orthodoxes et hétérodoxes.....	141
Entre politique d'homogénéisation, gestion et instrumentalisation de la diversité.....	149
<i>Le comportement des néo-Romains d'Orient face à Constantinople .....</i>	<i>152</i>
L'Empire comme référence indépassable : dissidences et usurpations .....	152
Les néo-Romains d'Orient sous occupation étrangère.....	158
PARTENAIRES ET RIVAUX DE L'EMPIRE EN ORIENT.....	167
<i>Les Seldjoukides de Perse et les Fatimides : l'entente entre les pairs .....</i>	<i>167</i>
Les accords entre grandes puissances .....	167
Le dérèglement du système politique tripolaire .....	174
<i>Les ennemis de l'Empire .....</i>	<i>178</i>
Les Lotharingiens et leurs successeurs .....	178
Bohémond de Tarente et ses héritiers .....	183
Les Roubénides.....	191
CONCLUSION .....	195
<b>SECONDE PARTIE : L'HEGEMONIE DE CONSTANTINOPLE ET SA STRUCTURATION (1157-1183).....</b>	<b>201</b>

LA STRUCTURATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DE L'ESPACE .....	202
<i>Les entités constitutives</i> .....	202
Les territoires rattachés à l'administration centrale.....	202
<i>Le duché de Cilicie</i> .....	202
<i>Le duché de Chypre</i> .....	206
La principauté d'Antioche et les territoires détachés de l'administration centrale.....	209
<i>La principauté d'Antioche</i> .....	210
<i>Les autres cas</i> .....	223
Au-delà ou en deçà des bornes de l'Empire ? Les enclaves du Temple et le royaume de Jérusalem .....	228
<i>La concentration du pouvoir régional et sa dynamique</i> .....	234
Antioche, capitale de la Romanie orientale.....	234
Ducs et stratèges autocrators : l'unité de commandement pour tout l'Orient.....	241
Le transfert du commandement général en Orient au prince d'Antioche : 1176-1183 .....	244
Le gouvernement de la Romanie orientale par Bohémond III .....	249
LES INSTITUTIONS ET LES RESEAUX .....	253
<i>Les communications entre le centre et la périphérie</i> .....	253
Les routes terrestres .....	254
La route maritime.....	257
Les jalons décisifs : Attaleia et Rhodes.....	261
<i>L'armée impériale</i> .....	262
Données quantitatives et qualitatives .....	262
Les affrontements en Syrie du Nord .....	265
Combats ciliciens.....	268
La défense du royaume de Jérusalem.....	270
Le service des forces orientales en Asie Mineure .....	271
<i>Les patriarchats orientaux</i> .....	275
Le patriarcat melkite d'Antioche .....	275
Le patriarcat melkite de Jérusalem.....	279
<i>Les fonctionnaires impériaux</i> .....	280
Typologie des hauts fonctionnaires de l'Empire en Orient .....	280
La circulation du personnel.....	283
<i>Mariages et libéralités impériales</i> .....	285
Mariages royaux hiérosolymitains .....	286
Les mariages croisés entre Antioche et Constantinople .....	287
<i>Le mariage antiochien de Manuel Comnène</i> .....	287
<i>Le mariage comnène de Bohémond III</i> .....	288
L'intégration de la famille princière d'Antioche dans la constellation de la famille impériale .....	294
Les mariages roubénides impliquant l'Empire.....	295
L'intégration des Comnènes dans le royaume de Jérusalem .....	297
Les obligés du basileus .....	298
LA RECONNAISSANCE EXTERIEURE D'UN FAIT POLITIQUE.....	307
<i>Les puissances occidentales</i> .....	308
L'Empire en Orient sous Manuel et Alexis II et les familles royales de France et d'Angleterre.....	308
L'Empire garant de l'héritage croisé.....	310
<i>Les puissances musulmanes</i> .....	312
Du voisinage franc au voisinage néo-romain .....	312
Les réclamations territoriales d'ar-Rûm à l'égard des territoires musulmans .....	314
La pratique des relations entre l'Empire et les puissances musulmanes en Orient.....	316
CONCLUSION .....	320
<b>TROISIEME PARTIE : LA FIN DE L'INCORPORATION ADMINISTRATIVE ET LA PERPETUATION DE L'INTEGRATION IMPERIALE (1183-1208) .....</b>	<b>326</b>
LA DERNIERE USURPATION ORIENTALE .....	326

<i>L'instabilité constantinopolitaine et ses effets en Orient</i> .....	326
La prise de pouvoir d'Andronic Comnène.....	326
Antioche, ville refuge .....	328
L'alliance d'Andronic Comnène et de Saladin .....	330
<i>Isaac Doukas Comnène : L'Orient contre Constantinople</i> .....	332
Isaac Comnène et les sources historiques contemporaines .....	332
Les pérégrinations d'Isaac Doukas Comnène .....	333
La prise du titre impérial par Isaac Doukas Comnène .....	337
Le couronnement d'Isaac et le patriarcat melkite d'Antioche.....	339
Territoires ralliés à Isaac Doukas Comnène au moment de son usurpation.....	341
Le retrait des villes ciliciennes à Rouben III.....	343
<i>La confrontation entre la dissidence orientale et Constantinople</i> .....	345
La chute d'Andronic Comnène .....	345
Isaac Ange face à Isaac Doukas Comnène : la prolongation de la guerre civile.....	346
L'alliance ayyoubide et l'offensive ecclésiastique d'Isaac d'Ange.....	347
La Romanie orientale entre les armées de Constantinople et de Saladin .....	349
<i>L'offensive maritime de Constantinople contre l'Orient</i> .....	349
<i>Megarités au secours d'Isaac Doukas Comnène</i> .....	350
<i>L'encercllement d'Antioche</i> .....	351
<i>L'intervention de Megarités au secours de Laodicée</i> .....	352
<i>Suspension d'armes entre la Romanie orientale et Saladin</i> .....	354
Transfert de la défense de la Cilicie à Léon II d'Arménie.....	356
Bilan de la guerre civile des années 1183-1190 .....	359
<i>La troisième Croisade : le facteur impérial occidental</i> .....	360
Obstruction de Constantinople à la Croisade de l'empereur germanique.....	361
L'armée germanique et la dissidence orientale .....	363
<i>La troisième Croisade : la conquête de Chypre par Richard Cœur de Lion</i> .....	366
L'incident des reines Béangère et Jeanne : casus belli ou justification a posteriori ? .....	367
Intervention des seigneurs orientaux et tentative de dépassement de la crise .....	368
La conception légaliste du Temple à propos de Chypre .....	370
La liquidation bâclée de la question chypriote.....	373
Le point de vue ayyoubide sur l'imbroglio chypriote .....	376
<i>La rupture de la prédominance antiochienne</i> .....	379
La pomme de discorde : Bagras.....	379
Enlèvement de Bohémond III et réaction antiochienne .....	380
Redéfinition des rapports arméno-antiochiens .....	382
<i>La fin de la carrière d'Isaac Doukas Comnène et le sens de son action</i> .....	383
Libération d'Isaac Doukas Comnène et ultime tentative de conquête de l'Empire.....	383
Interprétation de l'épisode Isaac Doukas Comnène .....	386
<b>A LA RECHERCHE DE L'EMPIRE PERDU</b> .....	390
<i>L'empire d'Occident comme substitut à l'empire d'Orient</i> .....	390
Henri VI.....	390
Les couronnements royaux chypriote et arménien et leurs effets secondaires .....	393
La substitution d'un empire à un autre.....	396
<i>La réaction diplomatique d'Alexis III</i> .....	398
Le fragile compromis arméno-constantinopolitain .....	399
Le comté de Tripoli : le retour aux sources.....	404
Chypre face à l'hypothèque constantinopolitaine .....	407
<b>LA QUATRIEME CROISADE, L'ORIENT ET CONSTANTINOPLE</b> .....	409
<i>Les interactions entre la quatrième Croisade et la Romanie orientale</i> .....	409
L'accord de Zara.....	409
<i>Sa place dans les rapports entre Constantinople et l'Occident</i> .....	409
<i>Clauses relatives à l'Orient</i> .....	412
La Damsel de Chypre : archétype d'un moment politique.....	415

<i>La rénovation impériale des années 1204-1214 au regard du précédent syrien</i> .....	420
Une restauration aux objectifs maximalistes .....	420
Le programme micrasiatique de Baudouin I <sup>er</sup> .....	425
Les bénéfiques de la décentralisation de l'Empire : le ralliement des territoires dissidents .....	428
Conclusion : deux expériences d'hybridation (1158/1204) .....	431
L'EFFET DU CHANGEMENT DE DYNASTIE IMPERIALE EN ORIENT .....	433
<i>L'hommage antiochien de 1204</i> .....	433
Un hommage antiochien immédiat .....	434
Le ralliement d'Antioche vu de Constantinople .....	435
<i>Dimension idéologique</i> .....	435
<i>Les deux politiques arméniennes des empereurs de Constantinople</i> .....	437
Mobiles de Bohémond IV .....	438
Antioche et Thessalonique .....	440
<i>Gauthier de Montbéliard, le « corsaire » impérial</i> .....	441
Gauthier de Montbéliard .....	442
Le retour de Chypre à la Romanie .....	444
Les campagnes de Gauthier de Montbéliard .....	448
<i>La première campagne pamphylienne</i> .....	448
<i>Les campagnes égyptiennes</i> .....	451
<i>La campagne antiochienne</i> .....	454
<i>La seconde campagne pamphylienne</i> .....	455
<i>Antioche melkite</i> .....	455
CONCLUSION .....	462
<b>QUATRIEME PARTIE : UNE PERIPHERIE DISPUTEE DE L'EMPIRE PLURIEL 1208-1288.....</b>	<b>468</b>
LA PREDOMINANCE DE L'EMPEREUR DE CONSTANTINOPE .....	469
<i>L'apparition du facteur nicéen à Antioche : 1208-1219</i> .....	469
La double affiliation d'Antioche (1208-1213) .....	469
L'extension du conflit antiochien .....	473
Les dernières années de la lutte de Bohémond IV contre Léon II (1213-1219) .....	475
<i>La campagne asiatique de 1212</i> .....	478
Contexte micrasiatique .....	478
Campagne de l'empereur Henri .....	480
Campagne de revers de Gauthier de Montbéliard sur Attaleia .....	482
Traité de paix de 1213 .....	485
<i>L'horizon lointain de Constantinople : la Croisade avortée de l'empereur</i> .....	487
Le prérequis nécessaire : la paix dans les Balkans .....	487
La cinquième Croisade : une croisade impériale avortée ? .....	488
Situation de l'empire de Constantinople en 1215-1216 dans l'optique de la Croisade .....	489
Une influence posthume de l'empereur Henri sur la Cinquième Croisade ? .....	492
<i>La réunification avortée</i> .....	493
Le régime constantinopolitain vu de Sis .....	493
La pacification avortée de la relation entre Constantinople et Nicée : 1214-1224 .....	494
Le révisionnisme antiochien en Cilicie .....	498
L'EPOQUE DES TROIS EMPEREURS : 1228-1245 .....	503
<i>L'Orient remodelé par Frédéric II Hohenstaufen</i> .....	503
Chypre et Constantinople après Gauthier de Montbéliard .....	503
Chypre confisquée par Frédéric II .....	505
Frédéric II face à l'Arménie et à Antioche-Tripoli .....	507
<i>L'amitié arménienne</i> .....	507
<i>La situation juridique de Bohémond IV</i> .....	508
<i>Le basculement d'Antioche-Tripoli dans l'opposition</i> .....	510
<i>Bohémond V, baile impérial sur tout l'Orient ?</i> .....	512

<i>Les réactions constantinopolitaine et nicéenne</i> .....	514
Jean de Brienne.....	514
<i>Ses antécédents avec les Hohenstaufens</i> .....	514
<i>Jean de Brienne, empereur de Constantinople</i> .....	517
Frédéric II, la Romanie plurielle et Antioche jusqu'en 1245.....	518
LE MONOPOLE IMPERIAL FORMEL DE CONSTANTINOPLE ET LA CONCURRENCE NICEENNE.....	522
<i>La restauration du monopole impérial de Constantinople</i> .....	522
Les Hohenstaufens hors-jeu.....	522
La participation impériale à la septième Croisade.....	524
La plus-value politique de l'empereur de Constantinople.....	528
<i>Le facteur grec en Syrie jusqu'en 1259</i> .....	531
Antioche, laboratoire de l'Union des Eglises sous Bohémond V.....	531
La rupture entre le prince d'Antioche et le patriarcat grec.....	534
Les melkites contre Bohémond VI à Acre.....	535
LA FUSION DES HERITAGES IMPERIAUX ANTAGONISTES.....	539
<i>Cadre général et outils de la réunification</i> .....	539
Le transfert de l'autorité impériale de Baudouin II à Michel VIII en Morée.....	539
Trébizonde entre Constantinople et les Mongols.....	542
<i>L'établissement de la souveraineté de Michel VIII en Orient et ses nuances</i> .....	544
Antioche.....	544
<i>Le retour d'Euthyme à Antioche</i> .....	544
<i>Les Mongols de Perse et la Romanie</i> .....	545
<i>La souveraineté de Michel VIII et le régime antiochien</i> .....	548
<i>La campagne de Damas</i> .....	554
L'Arménie.....	555
La réaction pontificale et ses nuances régionales.....	556
<i>Les options de Michel VIII et la destruction d'Antioche</i> .....	561
Le louvoiement et ses limites.....	561
L'amélioration des relations entre Rome et Constantinople.....	564
L'exécution d'Antioche et le caractère anti-Rûm de l'évènement.....	565
<i>La dernière guerre orientale</i> .....	568
La coopération latino-constantinopolitaine pour sauver la Syrie chrétienne : 1269-1270.....	568
Les vêpres ciliciennes (1268-1271).....	571
L'Union des Eglises.....	576
L'incarnation de l'Union : Théodose, le prince patriarche.....	578
Tripoli : terre d'Empire, mais de quel empereur ?.....	582
Chypre et les premiers Paléologues.....	584
<i>La liquidation de la Romanie orientale et son triomphe posthume</i> .....	592
Tripoli acquise au parti de la restauration franque à Constantinople : 1282-1287.....	593
Ultime retournement de Tripoli vers Constantinople.....	595
<i>Election d'un patriarche grec d'Antioche à Tripoli</i> .....	595
<i>La révolution de Tripoli</i> .....	597
<i>Benedetto Zacharias et ses liens avec Constantinople</i> .....	598
<i>Le voyage du patriarche Cyrille à Constantinople</i> .....	600
<i>La chute de Tripoli et le passage des résidus francs à l'obédience melkite</i> .....	602
CONCLUSION.....	605
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>610</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>621</b>
LISTE DES SOURCES.....	621
<i>Sources narratives</i> .....	621
<i>Sources diplomatiques, et épistolaires</i> .....	627
<i>Sources juridiques et généalogiques</i> .....	632

<i>Sources sigillographiques et épigraphique</i> .....	633
BIBLIOGRAPHIE.....	633
<b>INDEX DES NOMS DE PERSONNE</b> .....	<b>654</b>

### **Table des cartes**

Figure 1 : l'avenir de l'Orient selon le traité de Déabolis .....	94
Figure 2 : le duché de Cilicie en 1150 .....	100
Figure 3: l'accord franco-impérial de 1137 .....	122
Figure 4 : Partage de l'Asie entre Bardas Phocas et Bardas Sklèros.....	127
Figure 5 : le plan d'Organisation de l'Orient de Jean II .....	134
Figure 6 : l'offensive franco-impériale de 1097-1098 et les puissances musulmanes .....	174
Figure 7 : duchés impériaux et pouvoirs orientaux autonomes en 1159.....	209
Figure 8 : la justice impériale (1158-1183).....	217
Figure 9 : L'organisation financière et fiscale (1158-1183) .....	237
Figure 10 : Recrutement et cantonnement des <i>tagmata</i> impériaux (1158-1161) .....	242
Figure 11 : L'articulation antiochienne de l'Orient (1176-1183) .....	253
Figure 12 : Les routes micrasiatiques .....	257
Figure 13 : Mobilisations des forces impériales en Orient (1163-1164) .....	268
Figure 14 : mobilisations des forces orientales (1170-1176) .....	271
Figure 15 : Campagne de 1160-1161.....	273
Figure 16 : mobilisations de forces effectuées par Isaac Doukas Comnène (1183) .....	337
Figure 17 : Les opérations militaires de 1186-1188 .....	359
Figure 18 : Les opérations militaires de 1189-1191 .....	373
Figure 19 : Concessions micrasiatiques de l'empereur Baudouin I <sup>er</sup> .....	428
Figure 20 : Constantinople et l'Orient sous Baudouin I <sup>er</sup> et Henri de Hainaut .....	487
Figure 21 : la réunification avortée .....	502
Figure 22 : Gibelins et néo-Romains (1229-1244).....	521
Figure 23 : La confédération impériale latine de Baudouin II .....	538
Figure 24 : La Romanie orientale entre Mongols et Mamelouks .....	591

## Liste des abréviations

*AOL* = *Archives de l'Orient latin*.

*BEFAR* = *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*.

*Claverie* = Pierre-Vincent Claverie, *Honorius III et l'Orient (1216-1227). Étude et publication de sources inédites des Archives vaticanes* (Boston, 2013), 480 p.

*Couigny* = Edme Couigny, *Epigrammatum anthologia palatina cum planudeis et appendice nova*, 3 vols. Firmin-Didot (Paris, 1864-1890).

*DOP* = *Dumbarton Oaks Papers*.

*DRHC* = *Documents relatifs à l'histoire des Croisades publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1946 sq.)

*Grumel* = Grumel Venance, *Les registres des actes du patriarcat de Constantinople*, volume I, *les actes des patriarches, fascicule III*, les registres de 1043 à 1206, *Socii Assumptionistae Chalcedonenses*, (Istanbul, 1947), 245 p.

*Guiraud* = Guiraud Jean, *Les registres d'Urbain IV. Recueil des Bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican*, 4 vols. (Paris, 1901-1904).

*MEFR* = *Mélanges de l'Ecole française de Rome*.

*MGH* = *Monumenta Germaniae historica*.

*Miklosich* = Miklosich Franz, et Joseph Mueller, *Acta et diplomata graeca sacra et profana*, vol. 3, Académie impériale des sciences (Vienne, 1865), 393 p.

*PG* = *Patrologia cursus completus. Series Graeca*, ed. JP Migne, 161 vols. (Paris, 1857-1866).

*PL* = *Patrologia cursus completus, Series Latina*, ed. J.P. Migne, 221 vols. (Paris, 1844-1864).

*Potthast* = Potthast August, *Regesta pontificum Romanorum inde ab anno post Christum natum MCXCVIII usque ad annum MCCCIV*, 2 vol. (Berlin, 1874-1875).

*REB* = *Revue des études byzantines*.

*REI* = *Revue des études islamiques*.

*RHC* = *Recueil des Historiens des croisades*, ed. Comte A. Beugnot, 16 vols. (Paris, 1841-1906).

*RHC Arm.* = *RHC Documents arméniens*, 2 vols. (Paris, 1869-1906).

*RHC Gr.* = *RHC Historiens grecs*, 2 vols. (Paris, 1875-1881).

*RHC Lois* = *RHC Lois : Les assises de Jérusalem*, I. *Assises de la Haute Cour* (Paris, 1841).

II. *Assises de la Cour des Bourgeois* (Paris, 1843).

*RHC Occ.* = *RHC Historiens Occidentaux*, 5 vols. (Paris, 1844-1895).

*RHC Or.* = *RHC Historiens Orientaux*, 5 vols. (Paris, 1872-1906).

*RHGF* = *Recueil des Historiens des Gaules et de France*, 24 vols (Paris, 1869-1904).

*Röhricht* = Reinhold Röhricht, *Regesta regni Hiérosolymitani (MXCVII-MCCXCI)*, Libreria Academica Wageriana, (Innsbruck 1893), avec supplements (1904), 673 p.

*ROL* = *Revue de l'Orient latin*

*Laurent* = Laurent Vitalien, *Les registres des actes du patriarcat de Constantinople*, volume I, *les actes des patriarches de Constantinople. Fascicule IV, les registres de 1208 à 1309*, Institut français d'études byzantines, (Paris, 1971), 632 p.



## Introduction

L'histoire de l'espace oriental, compris dans son acception historico-géographique - du Taurus au Sinaï et de Chypre à la Djézireh - est largement appréhendée en bloc par l'historiographie<sup>1</sup>. Il en est ainsi pour l'époque hellénistique, romaine et protobyzantine. Durant le millénaire allant de la bataille d'Issos (-333) à celle du Yarmouk (636), une certaine unité civilisationnelle et politique en fait un espace cohérent. L'Orient est alors caractérisé par sa population et sa culture sémitique unie à l'apport de l'hellénisme sous les souverainetés macédonienne puis romaine.

L'époque protobyzantine s'inscrit dans la continuité de la période précédente avec cependant l'affirmation du découpage ecclésiastique chrétien qui sépare la Syrie de Chypre et de la Palestine. Toutefois, ces éléments renouvellent des configurations infrarégionales antérieures sous d'autres étiquettes, religieuses et politiques<sup>2</sup>. De leur côté, les institutions administratives de l'Empire romain continuent à affirmer l'unité de l'Orient sous la surveillance du comte résidant à Antioche aux côtés du maître des milices<sup>3</sup>. Antioche contribue à structurer une identité orientale hellénistico-romaine et chrétienne<sup>4</sup>. La ville royale séleucide, devenue centre administratif impérial, préserve son rang dans l'ordre christianisé. Les ruptures internes à la religion chrétienne complexifient le paysage sans remettre radicalement en cause l'organisation générale ni faire disparaître le pôle antiochien. L'émergence du christianisme monophysite, dont l'influence du centre édessénien transcende la frontière byzantino-perse, fait ressortir l'opposition entre une Syrie « méditerranéenne », liée à Constantinople, et une Syrie « continentale », tournée vers la Mésopotamie<sup>5</sup>. Il faut comprendre cette divergence de manière fluide et non figée sur le territoire. A titre d'exemple, il faut se rappeler que l'hellénisme de Sévère d'Antioche allait de pair avec sa foi dissidente.

---

<sup>1</sup> Pour les époques hellénistiques et romaines, ce cadre géographique est utilisé par Maurice Sartre : Maurice Sartre, *D'Alexandre à Zénobie, Histoire du Levant antique, IV<sup>e</sup> siècle av J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Fayard, Paris, 2003, 1196 p.

<sup>2</sup> Claude Lepelley (dir.), *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C.-260 ap.J.-C. Tome II, Approches régionales*, PUF, Paris, 1998, pp. 385-434. Georges Tate, *Justinien, l'épopée de l'Empire d'Orient*, France, Fayard, 2004, 918 p. Cécile Morrisson (dir.), *Le Monde Byzantin, tome I, L'Empire romain d'Orient (330-641)*, PUF, Paris, 2006, pp. 373-402. Paul Veyne, *L'empire gréco-romain*, Paris, Seuil, 2005, 874 p. Louis Bréhier, *La civilisation byzantine*, Paris, Albin Michel, 1970, pp. 105-115.

<sup>3</sup> Yann Le Bohec, *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, Picard, 2006, pp. 164-173. John. F Haldon, *Byzantium in the Seventh Century : The Transformation of a Culture*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990, 486 p. Georges Tate, *op.cit.*, pp. 499-500. Louis Bréhier, *Les institutions de l'empire byzantin*, Paris, Albin Michel, 1970, pp. 82-91, 272-284, 360-365.

<sup>4</sup> Catherine Saliou, « Les fondations d'Antioche dans l'Antiochikos (oratio XI) de Libanios », *ARAM*, 11-12, 1999-2000, pp. 357-388.

<sup>5</sup> Cécile Morrisson (dir), *op.cit.*, pp. 69-78. Louis Bréhier, *op.cit.*, pp. 255-259. Georges Tate, *op.cit.*, pp. 690-694.

L'invasion arabe, qui met fin au contrôle administratif romain, ouvre une nouvelle étape dans l'histoire de l'Orient, mais ne brise pas l'unité du *bilad ash-Sham*<sup>6</sup>. Jusqu'en 750, Damas, ville importante de la période antérieure, mais jusqu'alors subordonnée à Antioche d'un point de vue politique, militaire et ecclésiastique, devient la capitale politique de l'Orient arabe. Si l'Empire musulman, sous ses formes successives, conserve le contrôle exclusif de l'Orient jusqu'aux années 960, sa problématique politique extérieure principale reste sa relation à l'ancienne puissance souveraine : le *Rûm*<sup>7</sup>. Le nombre important des transfuges passant d'un camp à l'autre, le maintien d'Eglises melkites en communion avec Constantinople à Chypre, à Antioche et à Jérusalem, tout cela perpétue une certaine vie commune entre l'Orient et l'Empire romain<sup>8</sup>.

Le retour militaire de l'Empire en Orient à partir des années 960 aboutit à la constitution d'une nouvelle souveraineté impériale<sup>9</sup>. Cette seconde période de domination constantinopolitaine dura un peu plus d'un siècle avant de se dissoudre à la suite de la défaite de Mantzikert et des luttes civiles byzantines consécutives<sup>10</sup>. Malgré cela, des survivances et des restaurations impériales locales prolongent l'implantation de Constantinople. Le problème a d'autant plus d'acuité qu'il ne fallut qu'une décennie aux forces impériales pour reparaître en Syrie alors même qu'elles ne quittèrent jamais Chypre. A partir de ce moment, nous arrivons dans le cadre chronologique de notre étude. Que reste-t-il de l'hégémonie de Constantinople au Levant à l'extrême fin du XI<sup>e</sup> siècle alors que cette aire géographique est encore pertinente pour l'historiographie<sup>11</sup> ? Quels liens Constantinople conserve-t-elle ou crée-t-elle avec les populations et les pouvoirs régionaux (anciens ou nouveaux) ? L'Orient des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles comporte-il une dimension byzantine, un axe de lecture constantinopolitain, ou avait-il divorcé

---

<sup>6</sup> Une période transitoire vient atténuer sur plusieurs aspects la netteté de la fracture. A titre d'exemple cf : C. Foss, « A Syrian Coinage of Mu'awiya ? », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 158, 2002, pp. 353-365.

<sup>7</sup> A titre d'illustration : Marius Canard, « Deux épisodes des relations arabo-byzantines au X<sup>ème</sup> siècle », *Bulletin d'études orientales*, XIII, 1949-1951, Damas, institut français de Damas, 1951, pp. 51-70.

<sup>8</sup> André Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, tome II, géographie arabe et représentation du monde : la terre et l'étranger*, Editions de l'EHESS, France, 2001, pp. 381-482.

<sup>9</sup> Jean-Claude Cheynet (dir.), *Le monde Byzantin, tome II, l'Empire byzantin (641-1204)*, Paris, PUF, 2007, pp. 414-429. Louis Bréhier, *op.cit.*, pp. 152-221. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1996, pp. 321-358, 392-412. Georges Ostrogorsky, *Histoire de l'Etat byzantin*, Paris, Payot, 1983, pp. 309-340.

<sup>10</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etudes sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tomes I et II, Lisbonne, Bibliothèque arménologique de la Fondation Calouste Gulbekian, 2003, 1518 p. Louis Bréhier, *op.cit.*, pp. 222-239. Georges Ostrogorsky, *op.cit.*, pp. 363-376. Jean-Claude Cheynet (dir.), *Le monde Byzantin, tome II, l'Empire byzantin (641-1204)*, pp. 43-48, 430-440.

<sup>11</sup> Denise Aigle (dir.), *Le Bilād al-Šām face aux mondes extérieurs, la perception de l'Autre et la représentation du souverain*, Presses de l'Ifpo, Damas-Beyrouth, 2012, 423 p.

d'avec l'Empire pour n'être plus que tiraillé entre le monde musulman et l'Occident ? Si, comme des éléments disparates permettent de le conjecturer en première approche, la réalité ne fut pas à ce point en rupture drastique avec les situations antérieures, quelles furent les formes de la relation entre la Romanie et l'Orient ? Jusqu'à quel point l'Orient de l'époque des Croisades fut façonné par cette présence du *Rûm* et contribua à l'histoire de la Romanie ? Voilà les questions que nous souhaitons poser.

Tout d'abord, nous reviendrons dans le bilan historiographique sur les acquis de l'étude du Proche Orient à l'époque des Croisades. Après avoir interrogé l'héritage historiographique mais examinerons la typologie des sources. Bien que pour l'essentiel elles aient été exploitées à bien des reprises depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, bon nombre d'entre elles ne l'ont pas été sous l'angle que nous privilégierons ici, et qui consiste à se rapprocher au plus près des catégories employées par les acteurs eux-mêmes. Notre démarche nous a imposé de les reprendre dans le détail, autant que possible à partir des langues originales dans le cas des textes en langues latines, en grec et en arabe<sup>12</sup>.

Choisissant comme hypothèse de base la relativisation du fait ethno-religieux, par la prise en compte du facteur temps qui renforce progressivement le poids du milieu sur les différents occupants du territoire, nous souhaitons lui substituer comme axe principal de recherche une question politique, la question impériale, forme particulière du problème général de l'Etat. Ce dernier concept doit s'appréhender dans sa forme large qui comprend ses fonctions de prélèvement, de transfert et de redistribution de ressources en hommes, en argent et en légitimité à travers un espace ainsi constitué en corps politique<sup>13</sup>. Nous poserons le problème de la perpétuation de l'Empire dans notre cadre géographique bien au-delà des bornes chronologiques habituellement admises. Les clivages politiques autour de l'idée impériale nous

---

<sup>12</sup> En ce qui concerne les traductions de texte issus de cette dernière langue, nous avons procédé à un certaines modifications par rapport aux anciennes versions françaises, particulièrement en ce qui concerne la terminologie relative aux sujets de Constantinople et aux orthodoxes.

<sup>13</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'Etat, cours au Collège de France, 1989-1992*, Seuil, Paris, 2011, 656 p. L'ouvrage du grand sociologue fourmille d'éléments de réflexions qu'il s'efforce de tenir dans un niveau d'abstraction permettant leurs réemplois comme idées régulatrices préparatoires à un travail empirique. Néanmoins, s'il fallait orienter plus avant le lecteur dans cet ouvrage pour lui donner à toucher les éléments les plus performants trouvant des échos directs dans notre étude nous renverrions aux passages suivants. Sur le rôle de l'Etat dans l'attribution des ressources symboliques et, par-là, dans la définition de l'ordre régulier cf : pp. 118-120. A propos du rapport complexe de l'Etat avec ses formes administratives et territoriales cf : pp. 211-214. Enfin, élément peut-être plus décisif lorsqu'il s'agit de comprendre une construction impériale qui, si elle mérite son titre, s'accompagne de l'hétérogénéité des formes institutionnelles articulées cf : pp. 332-335. Pour une définition classique et synthétique du cœur de l'Etat byzantin cf : Gilbert Dagron, *Empereur et prêtre*, Gallimard, Paris, 1998, pp. 37-39. L'«état de la question » traitera plus avant des lectures proposées par les historiens. *Infra*.

intéresseront tout particulièrement en Orient mais aussi dans le reste de l'Empire afin de les appréhender dans une démarche comparative. La question impériale occidentale contemporaine aux événements orientaux qui nous intéressent n'est pas posée par les historiens en termes ethniques, mais autour de clivages politiques (Gibelins/guelfes). Nous chercherons ici à reposer les problèmes byzantins dans une optique non plus grecque mais impériale comprenant à la fois l'analyse des formes prises par l'Empire, des luttes pour le pouvoir à divers échelons et de la concurrence entre les légitimités impériales occidentales et orientales. Il pourra en découler pour le lecteur habitué de l'Histoire de l'Orient des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles un effet de désorientation que nous assumons. Il prendra la forme, dans bien des passages, d'une inversion du premier et du second plan de lecture par rapport à l'usage. Ainsi, par exemple, le royaume de Jérusalem pour les Etats, les féodalités franques pour les structures, ne seront étudiées que dans la mesure où ils seront des réceptacles de l'action impériale ou s'ils en deviennent des vecteurs suite à des phénomènes de mutation complexes. Nous ne prétendons donc pas décrire tout le réel, mais en isoler un élément dont l'existence fut non-exclusive d'autres, comme l'illustrerons les natures plurielles des personnages, groupes sociaux et institutions, que nous étudierons. Nous renvoyons donc par avance le lecteur aux nombreuses études privilégiant les axes interprétatifs plus classiques à chaque fois que notre prisme paraîtra trop exclusif d'autres dynamiques.

Une fois ces éléments préliminaires établis, nous présenterons notre analyse de l'histoire de l'Etat impérial en Orient et de la place de l'Orient dans ce corps politique. La première partie traitera de la période allant de Mantzikert à l'année 1157. Ce fut le temps de la liquidation de la précédente configuration de la souveraineté impériale et de l'émergence de pouvoirs locaux chrétiens dissidents du point de vue de Constantinople. Toutefois, la liquidation de la souveraineté impériale n'est pas allée avec la disparition complète des acquis de plus d'un siècle de souveraineté impériale. *A fortiori*, un millénaire d'histoire politique et culturelle commune de l'Orient et du monde égéen ne s'est pas effacé des consciences et des références de part et d'autre du Taurus.

La dynamique politique de cette première phase est ternaire. Les pouvoirs francs, particulièrement en Syrie du Nord, se trouvent établis entre un substrat humain et culturel marqué par le passé byzantin et le pouvoir impérial qui cherche à rétablir sa position. Les conceptions constantinopolitaines sur la manière de procéder à l'intégration du Levant se modifient progressivement pour des raisons diverses. Cette adaptation s'exprime par tâtonnement à travers une série d'accords politiques avortés alternant avec des moments d'affrontements militaires.

Une nouvelle période s'ouvre en 1158 par la reprise en main, sous Manuel Comnène, de l'Orient sous l'égide impériale. La période 1158-1183 est celle du fonctionnement d'une structure intégrée dans laquelle s'exprime une première et singulière hybridation administrative et politique gréco-franque. Si, en première instance, il s'agit d'une restauration de l'autorité et de la puissance des *basileis*, ses modalités modifient aussi la situation coloniale héritée de la première Croisade entre Francs et indigènes. L'Empire a souhaité reprendre l'Orient dans sa dynamique et en utiliser les moyens à son profit avec des effets durables dans la société locale. Dans l'immédiat, ce tour de force a réussi grâce à la constitution d'une structure administrative et militaire complétée par des liens humains et religieux intégrateurs pour l'élément franc. On observe à partir de là la présence d'une pluralité de types de serviteurs de l'Empire. A côté des fonctionnaires impériaux classiques, qui disparaîtront par la suite, et des patriarches melkites, dont le rôle politique doit être évalué jusqu'à la fin de XIII<sup>e</sup> siècle, émergent des personnages implantés localement dont la légitimité puise à la source impériale.

Si l'année 1183 ouvre la liquidation de la structure administrative et militaire impériale de l'Orient, les autres acquis de la période précédente se perpétuèrent sur les plans juridique, politique et diplomatique. Les révolutions constantinopolitaines de 1183-1204 furent suivies de promptes réaffirmations de l'autorité impériale. Mais, singulièrement, les démarches d'attachement de l'Orient à l'Empire viennent désormais autant des pouvoirs locaux que du centre impérial. C'est là un problème majeur : pourquoi l'Empire, qui avait dû lutter durant des décennies pour s'imposer, fut-il si solidement reconnu comme autorité légitime, et légitimatrice, par certains pouvoirs orientaux ?

L'année 1208 est celle de la complexification de l'équation politique. Une dualité impériale s'établit entre une dynastie constantinopolitaine, franque, et une dynastie nicéenne, grecque. La lutte entre les deux légitimités antagonistes qui se sont déchirées en Asie Mineure et dans les Balkans a des prolongements en Orient. Les liens entre l'Orient et le centre impérial se dédoublent et, si l'Empire reste invoqué par les acteurs locaux, une lancinante interrogation demeure sur son détenteur. L'analyse nous portera jusqu'aux confins des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, lorsque l'unité impériale et la survie des Etats d'Orient se jouèrent simultanément.

## Etat de la question

Intéressons-nous aux études antérieures relatives à notre objet. Une remarque préliminaire s'impose. Si la force des découpages chronologiques, issus du XIX<sup>e</sup> siècle, a décliné, il n'en est pas nécessairement de même pour découpages géographiques qui organisent la réflexion historique. Dans ce cadre, les historiens peuvent se classer autour de deux pôles principaux : les byzantinistes et les spécialistes de l'Orient latin.

Les premiers concentrent leurs études sur les territoires administrés par des fonctionnaires impériaux, ainsi que sur les Etats épigones dont les dirigeants sont grecs du point de vue ethno-religieux (ce qui inclut les Etats slaves).

Le second groupe a pour objet les entités politiques créées en Orient par la Croisade. A cet ensemble sont adjoints couramment l'Arménie cilicienne, et, dans une certaine mesure, les territoires balkaniques et anatoliens reconnaissant, après 1204, l'empereur latin de Constantinople, ainsi que les enclaves latines, italiennes ou franques, dans l'archipel égéen ou en Morée après 1261. Le principal dénominateur commun de cet ensemble hétérogène est la place du latin, associé au français, à l'italien, voire à l'allemand<sup>14</sup>. A ce facteur linguistique s'adjoint l'adhésion des dirigeants à l'Eglise latine<sup>15</sup>. D'une part, les byzantinistes ont pris en charge depuis le XIX<sup>e</sup> siècle l'étude des orthodoxes gréco-slaves et plus particulièrement celle des Etats sous la direction d'élites à dominante gréco-slave. D'autre part, les spécialistes de l'Orient latin se sont vus attribuer la charge de l'étude des Etats ou territoires se trouvant à l'est du canal d'Otrante et aux mains de groupes originaires d'Europe de l'Ouest. Ce découpage historiographique à base ethno-religieuse et linguistique ne peut se comprendre complètement hors de sa période de constitution, caractérisée par le démantèlement de l'Empire ottoman au profit de nations qui se construisirent sur les référents ethniques, linguistiques et religieux<sup>16</sup>. La perspective originelle n'est pas exempte de contagions par le contexte colonial européen, puisque la division sépare pouvoirs « indigènes » et pouvoirs « coloniaux »<sup>17</sup>. Une

<sup>14</sup>Toutefois, le grec continue à jouer un rôle officiel en Syrie du Nord comme en Roumanie et l'arménien a acquis la première place en Cilicie, l'arabe reste lui aussi utilisé dans l'administration d'Edesse, d'Antioche, de Tripoli et de Jérusalem.

<sup>15</sup>Le clergé grec eut à plusieurs reprises une place, ou l'exclusivité à Antioche face au clergé latin. Ce fut le cas en 1165-1170, 1206-1213, 1240-1246 et 1260-1265 soit, en première approximation, 21% de la période « latine » d'Antioche après la reprise en main de la principauté par Manuel 1159-1268. Outre cela, l'immense majorité des populations byzantines restèrent fidèles à l'Eglise grecque sous les dirigeants politiques latins.

<sup>16</sup>Ce point de vue qui donne à l'histoire de l'Orient une continuité ethno-confessionnelle, presque hors de la politique, a encore ses défenseurs. Cf : Nicholas Coureas, « How frankish was the frankish ruling class of cyprus, Ethnicity and Identity », Cyprus Research Centre, Επετηρίδα του Κέντρου Επιστημονικών Ερευνών, XXXVII, Λευκωσία 2015, pp. 61-78.

<sup>17</sup>Le parallélisme était d'ailleurs conscient. René Grousset compare volontiers les Turcs d'Iconium après la bataille de Dorylée aux Turcs d'Ataturk.

reconstitution non anachronique de l'Orient méditerranéen des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ne saurait faire l'économie d'une mise en question de ces lectures. Seules les catégories (mentales, idéologiques, juridiques...) préexistantes à la période étudiée, et dont nous avons des preuves de la persistance, et celles qui émergent à l'époque sont légitimement utilisables. Au premier rang de ces catégories, se trouve l'Empire romain. Il s'impose comme une référence commune aux acteurs grecs, latins et musulmans de l'espace oriental. C'est autour de ce concept macroscopique que nous souhaitons axer notre étude, et nous allons à présent nous attacher à saisir jusqu'à quel point il a été utilisé ou ignoré par les historiens de Byzance et de l'Orient latin à propos du Levant. Nous remonterons volontairement loin dans l'historiographie tant les héritages anciens restent prégnants dans les œuvres postérieures.

Dans la catégorie des byzantinistes, la figure de Ferdinand Chalandon est structurante pour le XII<sup>e</sup> siècle à travers son ouvrage *Les Comnènes*<sup>18</sup>. L'historien procède à l'analyse des règnes de Jean II et de Manuel, tout particulièrement de ce qu'il définit comme la politique étrangère de l'Empire.

Jean voit son action décrite dans des limites claires, celles d'un arrondissement territorial lent et laborieux. L'axe principal est micrasiatique, en partant des Thracésiens et de la Paphlagonie avant de déborder au-delà du Taurus. Pour Ferdinand Chalandon, la politique de Jean vise à la constitution d'une Romanie homogène du point de vue de sa gestion administrative. Dans ce cadre, le jeu d'échanges territoriaux entre les latins d'Antioche et Constantinople aurait eu pour fin la restauration de l'administration impériale à Antioche. Toutefois, l'articulation de cette activité syrienne tardive (1137-1143) avec le reste de l'action n'est pas nette. Elle reprend tardivement les griefs d'Alexis I<sup>er</sup> à l'encontre des Francs. Le programme de Jean II, sous la plume de Ferdinand Chalandon, est celui d'un empereur grec, restaurateur d'une Romanie vaste mais clairement circonscrite, plus que d'un empire romain à vocation universelle : c'est la Grande Idée avant la lettre.

L'analyse du règne de Manuel présente plus d'intérêts pour nous. Cette valeur supplémentaire découle de deux facteurs : l'attention des sources, tant grecques que latines, qui favorisent Manuel ; l'aspect brillant et tous azimuts de son action qui fait de Constantinople un point nodal de la politique mondiale depuis la Perse jusqu'à l'Angleterre et de l'Égypte à la Russie. Le traitement de la question syrienne sous Manuel souffre de la configuration générale de l'ouvrage. Le traitement chronologique du règne de Manuel tend à nuire à la bonne

---

<sup>18</sup>Ferdinand Chalandon, *Les Comnènes, Etude sur l'Empire byzantin au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Picard, 1912, 700 p.

exposition de ses aspects orientaux. L'analyse s'attache aux pas de l'empereur de la Serbie à l'Euphrate. Or, la politique syrienne de Manuel concerne l'ensemble de son règne, et ne se réduit pas à ses séjours sur place. Après la décennie 1160, la Syrie du Nord disparaît, éclipsée par la politique égyptienne et par les tensions entre Constantinople et Iconium. Il reste l'impression que le Taurus était une barrière intangible et que le poids politique de l'empereur s'efface au-delà, au plus tard en 1176. C'est là une vision noire des résultats de l'action impériale qui aurait été complètement brisée par Myrioképhalon. Manuel, animé d'une volonté, toute justinienne, de restauration de l'Empire dans ses frontières historiques les plus vastes, se serait lancé dans une entreprise trop ambitieuse au regard des ressources des provinces. L'Empire n'aurait jamais dépassé le cadre de ses provinces grecques, les seules à être solidement liées au pouvoir impérial et les seules dont les ressources comptent.

La présence impériale en Cilicie est décrite comme irrémédiablement précaire par suite de tensions insurmontables entre éléments ethno-religieux grecs et arméniens. La focalisation sur la figure et les actions de Thoros II s'explique par le prisme des sources, et est en partie le fait d'une vision téléologique qui fait du précurseur du premier souverain du royaume arménien restauré une figure incontournable. C'est toutefois bien, entre autres, dans les succès de Thoros II qu'il faut chercher l'origine de l'évènement fondateur de la puissance impériale en Orient que fut la grande expédition de 1158. Si la description des évènements des années 1156-1159 ne souffre guère de contestations, l'exposé des mesures de réorganisation de l'Orient et celui du contenu des accords relatifs au statut des pouvoirs locaux et de l'Empire méritent notre attention. Tout d'abord, pour Antioche, Ferdinand Chalandon se contente de donner la clause ecclésiastique, non exécutée sur le moment, d'intronisation d'un patriarche grec<sup>19</sup>. Plus important encore, l'auteur ne replace pas l'accord de 1158 dans la perspective de ceux de 1097, 1108 et 1137, et se dispense d'une analyse de la mutation qu'ils impliquent dans la conception que le pouvoir constantinopolitain a de la gestion de l'Empire. La spécificité de cette première expérience, acceptée et formalisée par les deux parties, d'intégration dans l'Empire d'une structure « féodale », et son sens dans l'histoire longue de Byzance est ignorée. Les questions de forme, de protocole, décrites par le menu étouffent l'interprétation politique et administrative. Le récit de l'entrée de Manuel dans Antioche fait abstraction de la question des prérogatives acquises par l'empereur dans la principauté, aspect pourtant aperçu par au moins un auteur antérieur, mais du côté des spécialistes de l'Orient latin<sup>20</sup>. Une erreur par

---

<sup>19</sup>Ferdinand Chalandon, *op.cit.*, p. 446.

<sup>20</sup> Gustave L. Schlumberger, *Renaud de Chatillon, prince d'Antioche et seigneur d'Outre-Jourdain*, Plon, Paris, 1898, p. 130.

simplification est même commise par l'affirmation que « les conditions imposées au vaincu [Renaud] sont sensiblement les mêmes que celles qu'Alexis avait dictées à Bohémond. »<sup>21</sup>. Dans le cadre du traitement de la politique hongroise Manuel, Ferdinand Chalandon omet de noter les liens que celle-ci eut avec sa politique matrimoniale orientale. Cela nuit à la bonne compréhension de l'intégration de la famille princière d'Antioche à l'Empire<sup>22</sup>.

Deux autres questions fondamentales sont abordées par Ferdinand Chalandon dans les pages suivantes, à savoir les rapports entre l'Empire et Jérusalem et celle de la première collaboration politique entre l'Empire et le Temple<sup>23</sup>. Ce dernier intervint en effet pour établir la paix entre Manuel Comnène et Thoros II. Les éléments de la relation entre le royaume et l'Empire sont posés sans que soit tranchée la nature des liens établis. Ferdinand Chalandon est plus attentif à la participation des troupes franco-arméniennes de Syrie dans la campagne de 1160-1161, mais ne cherche pas à mesurer l'importance de ce fait dans les équilibres militaires internes à la Romanie, car cela reste, à ses yeux, étranger à l'espace byzantin<sup>24</sup>. La participation aux combats à l'ouest du Taurus des troupes de Syrie est encore signalée par l'auteur pour 1176, mais sans comparaison avec le précédent cas<sup>25</sup>.

Le souci porté à la relation entre Constantinople et ses dépendances jusqu'en 1176 permet de donner une bonne vision globale du facteur impérial dans la politique orientale. Toutefois, certains éléments, comme l'action des ducs de Cilicie à Antioche durant une période relativement longue, n'ont pas bénéficié d'une interprétation globale. Enfin, l'auteur se dispense de toute analyse de la situation de l'Empire en Orient après 1170, postulant sa disparition inéluctable.

Louis Bréhier a abordé sous des angles multiples l'Histoire orientale dans une perspective byzantine<sup>26</sup>. Deux de ses ouvrages nous intéresseront tout particulièrement : *Vie et mort de Byzance* et *les institutions de l'Empire byzantin*. Le premier évoque la question orientale dans ses passages consacrés aux Comnènes pour ne plus la considérer que marginalement après 1170<sup>27</sup>. *Les Institutions de l'Empire byzantin* traite des structures tant

---

<sup>21</sup>Ferdinand Chalandon, *op.cit.*, p. 446.

<sup>22</sup>*Id.*, pp. 469-492.

<sup>23</sup>*Id.*, pp. 447-450.

<sup>24</sup>*Id.*, pp. 459, 461-462.

<sup>25</sup>*Id.*, pp. 505, 509-510.

<sup>26</sup>Louis Bréhier, *Vie et mort de Byzance*, Paris, Albin Michel, 1992, 628 p. Louis Bréhier, *Les institutions de l'empire byzantin*, Paris, Albin Michel, 1970, 630 p. Louis Bréhier, *La civilisation byzantine*, 623 p.

<sup>27</sup>Louis Bréhier, *Vie et mort de Byzance*, pp. 232-279.

administratives qu'ecclésiastiques de l'Etat et dépasse le cadre étroit des frontières politiques<sup>28</sup>. Louis Bréhier étudie principalement la politique impériale en Orient sous l'angle de la « question d'Antioche »<sup>29</sup>. Celle-ci se présente comme une opposition entre deux lectures du droit. Tout en évoquant les accords de 1108, 1137 et 1158, l'auteur ne note pas les ajustements qu'ils contiennent. Il ressort un sentiment de répétition à l'identique des mêmes faits : volonté d'indépendance des Francs d'Antioche, imposition par la force impériale d'un accord comprenant le maintien du pouvoir franc, puis émancipation de ce dernier dès le premier relâchement de l'attention de Constantinople. La politique de Manuel dans les territoires relevant de l'Empire est ensuite éclipsée par sa politique égyptienne<sup>30</sup>. Pour la période 1098-1180, Louis Bréhier se concentre sur les mobiles impériaux et sur les buts poursuivis sans en percevoir les mutations et sans chercher à saisir la relation dialectique qui se met en place entre l'Orient et le centre impérial. Il constate un échec répété face à l'indépassable altérité ethno-confessionnelle.

Après 1180, les relations entre Constantinople et les régions transtauriques, ne sont plus traitées que de manière diffuse. La révolte d'Isaac Doukas-Comnène est abordée du point de vue de ses conséquences à Constantinople et de son alliance avec des éléments normands de Sicile, mais pas dans son contexte oriental<sup>31</sup>. La focalisation sur les affaires constantinopolitaines et balkaniques détourne de l'Orient pour la période des Anges.

La réintroduction du facteur impérial en Orient à la faveur de la quatrième Croisade n'est évoquée qu'au titre des 500 hommes qu'Alexis IV s'engagea auprès des Croisés à entretenir en « Palestine » durant le reste de sa vie<sup>32</sup>. Relayeur d'une vision téléologique des événements, Louis Bréhier fait de l'Etat de Nicée le nécessaire porteur de la légitimité impériale après 1204. Le régime constantinopolitain de 1204 à 1261 est considéré comme une parenthèse. L'Orient n'a droit de cité dans le texte que s'il est lié à Nicée. L'ouvrage ignore toute politique de Michel VIII en Orient, mais relève cependant la chute de la principauté d'Antioche<sup>33</sup>.

Dans *les Institutions de l'Empire byzantin*, Louis Bréhier, en quittant le fil chronologique des événements et en se penchant sur l'organisation et les formes de l'Etat,

---

<sup>28</sup>Louis Bréhier, *Les institutions de l'empire byzantin*, pp. 345-456, 360-368.

<sup>29</sup>*Id.*, p. 258.

<sup>30</sup>*Id.*, pp. 276-279

<sup>31</sup>Louis Bréhier, *Vie et mort de Byzance*, pp. 284-285.

<sup>32</sup>*Id.*, p. 297. Le texte de Geoffroi de Villehardouin sur lequel s'appuie ici Louis Bréhier ne parle pas de la Palestine mais de la « Terre d'Outre-mer » ce qui fait une différence importante. Geoffroi de Villehardouin, *La conquête de Constantinople*, France, Flammarion, 2004, p. 85 (93).

<sup>33</sup>Louis Bréhier, *Vie et mort de Byzance*, p. 332

éclaire les modalités de l'action de l'Empire<sup>34</sup> : la position de Bohémond I<sup>er</sup> dans l'Empire fait l'objet d'un développement sans suite pour ses successeurs. L'auteur évoque aussi le problème du rôle politique des villes sous l'angle de la survivance d'acquis antiques<sup>35</sup>. Dans sa partie consacrée à la justice, il note le glissement des attributions judiciaires aux ducs durant les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, ce qui concerne la principauté d'Antioche. Un chapitre s'intéresse aux rapports avec les « états vassaux », et un passage est dédié à cette pratique sous les Comnènes<sup>36</sup>. Si l'auteur constate une dynamique d'hybridation entre les cadres juridiques impériaux et le concept occidental de vassalité, il ne porte pas d'attention à sa postérité après 1180 en Orient ni ne la lie aux phénomènes analogues dans le reste de l'Empire après 1204. L'accent se porte sur les obligations militaires dans le cadre des liens entre l'Empire et ses vassaux. A propos des effectifs des forces armées impériales en Orient au XII<sup>e</sup> siècle, il met en évidence une attestation de survivance de l'ancien régime des thèmes<sup>37</sup>.

L'ouvrage fait ensuite un portrait général de l'Histoire du patriarcat d'Antioche et évoque sa « période franque ». Cependant, l'auteur se trompe en affirmant qu'« on continua à élire des patriarches melkites à Constantinople (...), mais qu'aucun d'eux ne put résider à Antioche »<sup>38</sup>. Il définit le rôle politique des patriarches orientaux comme représentants de l'Empereur, mais n'en tire logiquement aucune conclusion pour ceux d'Antioche durant la « période franque »<sup>39</sup>.

Ainsi Louis Bréhier ouvre implicitement la question de la persistance de l'Empire, mais s'abstient de l'explorer. Suivant les découpages géographiques académiques, il renonce à sérieusement dépasser le Taurus dans le cadre de son analyse après 1085.

*L'Histoire de l'Etat byzantin* de Georges Ostrogorsky expose les premiers contacts entre Alexis I<sup>er</sup> et les Croisés, puis les étapes de sa rupture avec Bohémond<sup>40</sup>. Il affirme que : « Byzance pouvait se résigner à la fondation du royaume de Jérusalem dans la lointaine Palestine, mais non à l'installation de Bohémond à Antioche. La principauté normande de Syrie

<sup>34</sup>Louis Bréhier, *Les institutions de l'empire byzantin*, pp. 11-78, 79-178, 179-344, 345-456.

<sup>35</sup>*Id.*, pp. 171-175. Ce problème a été reposé sous plusieurs angles : Alain Ducellier, Thierry Ganchou, « Les élites urbaines dans l'Empire d'Orient à la fin du Moyen Age : Noblesse de service ou groupes de pression ? » in : *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 27<sup>e</sup> congrès, Rome, 1996, *Les élites urbaines au Moyen Âge*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1997, pp. 39-54. Christian Settipani, *Les prétentions généalogiques à Athènes sous l'Empire romain*, thèse de l'université de Lorraine, Metz, 2013, pp. 210-216.

<sup>36</sup>Louis Bréhier, *op.cit.*, pp. 237-240.

<sup>37</sup>*Id.*, p. 312.

<sup>38</sup>*Id.*, p. 366.

<sup>39</sup>*Id.*, pp. 367-368.

<sup>40</sup>Georges Ostrogorsky, *op.cit.*, 647 p.

lésait directement les intérêts vitaux de l'Empire »<sup>41</sup>. On peut regretter que l'historien n'explique pas ce que sont ces « intérêts vitaux ». La thèse de l'importance première de la Syrie pour l'Empire s'affirme ici comme une évidence.

Dans son analyse de l'organisation de l'Empire, l'auteur, qui postule une « féodalisation » généralisée, introduit l'idée d'une possible intégration des traditions « franques » au cadre impérial sous les Comnènes<sup>42</sup>. Il admet le principe d'une relation dialectique entre les usages des Francs en Orient et l'Empire<sup>43</sup>.

La campagne syrienne de Jean II de 1137-1138 est relatée, mais pas son résultat. Celle de Manuel de 1158-1159 bénéficie d'un plus long développement et d'une description de ses conséquences en termes de liens entre la Cilicie, Antioche et l'Empire<sup>44</sup>. L'auteur évoque le « rétablissement de l'hégémonie byzantine » marqué par la fourniture de troupes antiochiennes et par la restauration des droits impériaux sur le patriarcat. Ces acquis sont décrits en décomposition rapide et complète à partir d'Andronic, avec comme conséquence la mainmise franque à Chypre<sup>45</sup>.

Après la date de 1191, l'Orient sort presque entièrement du champ de vision de Georges Ostrogorsky. Toutefois, du fait de l'intérêt pour la « féodalisation » de l'Empire, il ne rejette pas l'« Empire latin » en Grèce du cadre de son étude. L'on peut regretter qu'il n'ait pas appliqué à l'espace oriental les mêmes principes qu'aux Balkans. Ce parti-pris, qui n'est jamais justifié explicitement, correspond à cette barrière implicite et intangible qui fait abandonner aux byzantinistes toute prétention sur les régions levantines, concédées aux spécialistes de « l'Orient latin ».

Pour Georges Ostrogorsky, les affinités croissantes entre la « substructure féodale byzantine » et la féodalité latine ont favorisé l'établissement des guerriers francs dans l'Empire en facilitant un rapprochement entre des élites dont les caractéristiques convergeaient depuis le XI<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup>. Pour lui, la conquête franque prend l'aspect d'un compromis entre féodaux grecs et francs. Notons au passage que, si l'armée des Comnènes n'était qu'une armée de mercenaires étrangers, comme l'auteur en répand l'idée, une telle coopération entre militaires indigènes détenteurs de *pronoia* et chevaliers francs n'aurait pas eu lieu<sup>47</sup>. Paradoxalement, la proximité

---

<sup>41</sup>*Id.*, p. 386.

<sup>42</sup>*Id.*, p. 392.

<sup>43</sup>*Id.*, p. 396.

<sup>44</sup>*Id.*, p. 407.

<sup>45</sup>*Id.*, pp. 421-422 et 430.

<sup>46</sup>*Id.*, p. 447.

<sup>47</sup>*Id.*, p. 447.

et même la coopération au sein de la nouvelle classe militaire franco-grecque à qui incombaient la direction et la défense de l'Empire seraient allées avec un accroissement des tensions ethno-religieuses dans les territoires obéissant à la dynastie franque de Constantinople. Sous sa plume, et comme c'est la tendance majoritaire de l'historiographie byzantiniste, l'échec de l'unification de l'Empire sous la dynastie franque et la constitution d'un pôle de légitimité impériale rivale à Nicée est une nécessité. « Désormais il fut le seul empereur légitime des byzantins » écrit de manière caractéristique Georges Ostrogorsky à propos de Théodore Lascaris, prenant au mot l'historiographie téléologique et apologétique nicéenne<sup>48</sup>.

Les rapports entre la Romanie et l'Orient sont entrevus après 1204 dans le cadre des rapports entre l'Arménie et Nicée<sup>49</sup>. Après le bouleversement des années 1224-1230, la politique de Frédéric II Hohenstaufen est signalée pour l'accord qu'elle comportait avec Jean Vatatzès, mais sans référence à la politique orientale. Les liens entre les pouvoirs francs et l'Empire sous la conduite de Michel VIII Paléologue sont évoqués à propos de Guillaume II de Villehardouin, prince de Morée : la conversion du titre de « sénéchal de Romanie » en « *Domestique des Scholes* » et le maintien de sa principauté comme vassale de l'Empire avec des frontières modifiées<sup>50</sup>. Mais, encore une fois, ce qui est fait pour les Balkans ne l'est jamais outre Taurus.

Jean Claude Cheynet, dans *Pouvoir et contestation à Byzance* et ses autres textes<sup>51</sup>, brosse un vaste tableau de l'organisation de la classe dirigeante de l'Empire, de l'idéologie

---

<sup>48</sup>*Id.*, p. 451.

<sup>49</sup>*Id.*, p. 452.

<sup>50</sup>*Id.*, p. 477.

<sup>51</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, 523 p. Jean-Claude Cheynet, « Le sceau de Thierry de Barneville, duc d'Antioche », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 26, 1984, pp. 223-228. Jean-Claude Cheynet, « Sceaux de la collection Khoury », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 159, 2003, pp. 419-456. Jean-Claude Cheynet, « Les Arméniens de l'Empire en Orient de Constantin X à Alexis Comnène (1059-1081) », in *L'Arménie et Byzance : Histoire et culture*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1996, pp. 67-78. Jean-Claude Cheynet, « Le contrôle de la Syrie du Nord à la fin de la seconde occupation byzantine (seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle) », in *Bisanzio e le periferie dell'impero*, éd. R. Gentile, Catane 2012, p. 41-57. Jean-Claude Cheynet, « Du stratège de thème au duc : chronologie de l'évolution au cours du XI<sup>e</sup> siècle », in *The Byzantine Aristocracy and its military Function* (variorum collected Studies Series CS 859). – Ashgate Variorum, Aldershot, 2006. Jean-Claude Cheynet, « Michel Psellos et Antioche », in *Zbornik radova Vizantoloskog instituta*, Srpska akademija nauka i umetnosti, Vizantološki institut, Serbie, 2013, pp. 411-422. Jean-Claude Cheynet, « l'administration impériale », in *Le monde Byzantin, tome II, l'Empire byzantin (641-1204)*, pp. 125-150. Jean Claude Cheynet, « l'implantation des Latins en Asie Mineure avant la Première Croisade », in Michel Balard, Alain Ducelier, *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, pp. 115-124. Jean-Claude Cheynet, « Sceaux de plomb du musée d'Hatay (Antioche) », *REB*, tome 54, 1996, pp. 249-270. Jean Claude Cheynet, « Mantzikert un désastre militaire ? » *Byzantion*, 50, 1980, pp. 410-438. Jean-Claude Cheynet, « l'armée et la marine », in *Le monde byzantin tome II, (641-1204)*, pp. 169-171. Jean-Claude Cheynet, « Thathoul, archonte des archontes », *REB*, tome 48, 1990. pp. 233-242. Jean-Claude Cheynet, Corinne Jouanno, Digénis Akritas, « le héros des frontières. Une épopée byzantine. Version de Grottaferrata », *REB*, 2000, vol. 58, n° 1, pp. 303-304. Jean-

supportant ou sapant le pouvoir, des fractures régionales porteuses de potentielles rébellions et enfin propose un modèle interprétatif des conflits politiques internes à l'Empire pour les années 963-1210. L'analyse des concepts de *basileia* et de tyrannie donne les cadres d'une théorie politique très largement diffusée dans le monde byzantin<sup>52</sup>. La description du concept de tyrannie permet de saisir l'appréhension par Constantinople des Francs de Syrie qui font initialement figure de tyrans locaux, usurpateurs de prérogatives qui ne pouvaient qu'être accordées par le *basileus*<sup>53</sup>.

La question des assises du pouvoir de l'aristocratie est longuement traitée, et la Syrie tient une place non négligeable<sup>54</sup>. Un certain nombre de familles byzantines de premier plan purent s'appuyer sur le duché d'Antioche aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles<sup>55</sup>. Ce tableau nous permet de mieux saisir le substrat byzantin en Orient au XI<sup>e</sup> siècle, prérequis nécessaire pour la compréhension des réalités politiques régionales du siècle suivant<sup>56</sup>. Philarète Brachamios, dans le contexte de désorganisation qui suivit Mantzikert, eut à charge, en opposition puis en délégation du pouvoir impérial, de défendre l'Orient. A côté de la Syrie, Chypre fait figure d'élément politique marginal<sup>57</sup>. Ce point nous intéressera dans l'étude de la prise du titre impérial par Isaac Doukas-Comnène. Les leviers nécessaires pour toute tentative de conquête du pouvoir impérial à partir de l'Orient furent toujours placés sur le continent. Le dernier usurpateur oriental ne comptait-il que sur sa seule base insulaire ?

Jean Claude Cheynet ne note pas de xénophobie marquée au sein du groupe dirigeant byzantin qui attire à lui aussi bien des Francs que des Syriens, des Arméniens ou des Turcs rapidement amalgamés aux Grecs<sup>58</sup>. Ce trait, particulièrement marqué sous les Comnènes, va de pair avec un accroissement du rôle de la parentèle impériale<sup>59</sup>. L'auteur s'intéresse aux pratiques matrimoniales des Comnènes, mais ignore le cas de la famille princière d'Antioche<sup>60</sup>.

---

Claude Cheynet, « Toparque et topotèrètès à la fin du 11<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 42, 1984, pp. 215-224. Jean-Claude Cheynet, « Les effectifs de l'armée byzantine aux X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de civilisation médiévale*, 38<sup>e</sup> année (n°152), Octobre-décembre 1995, pp. 319-335. Jean-Claude Cheynet, *la société byzantine, l'apport des sceaux*, volumes I et II, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, Paris, 2008. Jean-Claude Cheynet, « La résistance aux Turcs en Asie Mineure entre Mantzikert et la Première Croisade », in *EYΨYXIA. Mélanges offerts à Hélène Ahrweiler*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, pp. 131-147.

<sup>52</sup>Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 177-184.

<sup>53</sup>Anne Comnène, *Alexiade*, livre XIII, chap. II, § 2. Jean-Claude Cheynet, *op.cit.*, p. 178.

<sup>54</sup>*Id.*, pp. 199-320.

<sup>55</sup>*Id.*, pp. 219, 225-227.

<sup>56</sup> Thomas S. Asbridge, « The 'Crusader' Community at Antioch : The Impact of Interaction with Byzantium and Islam », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 9, 1999, pp. 305-325.

<sup>57</sup>*Id.*, p. 235.

<sup>58</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 241-242.

<sup>59</sup>*Id.*, p. 265.

<sup>60</sup>*Id.*, pp. 283-284.

Jean-Claude Cheynet s'attache à la description des liens de dépendance au sein de l'aristocratie impériale, point de la plus haute importance pour nous dans la mesure où il peut permettre de saisir les modalités d'intégration non seulement des territoires mais aussi des hommes<sup>61</sup>. L'auteur note l'importance de la notion de *doulôsis* dans le cadre des relations « extérieures » de l'Empire. Notons que cette interprétation repose sur une vision moderne, puisqu'elle fait relever de l'« extérieur » des individus qui, du fait même de leur qualité de *doulos*, intégraient l'Empire bien que par des modalités particulières<sup>62</sup>. Pour l'auteur, l'usage concomitant des termes *lige* et *doulos* à propos d'un occidental au service de l'empereur est la marque d'une assimilation incomplète à l'Empire, dont l'indice serait la non-intégration dans la parentèle impériale. Or, la famille princière d'Antioche fut qualifiée de *lige/doulos* et intégrée à la famille Comnène<sup>63</sup>. Ici, la séparation effectuée par Jean-Claude Cheynet est artificielle. La question des *tagmata* francs est traitée, mais le cas des forces antiochiennes est passé sous silence. Le rôle politique des Eglises orthodoxes d'Orient est laissé de côté pour le XII<sup>e</sup> siècle.

Sur des points plus spécifiques, l'auteur note une certaine défiance durant les années 1090 à l'égard d'Alexis I<sup>er</sup> de la part des élites asiatiques tant réfugiées à Constantinople que restées sur place du fait de son activisme occidental laissant en friche l'Orient pendant plus d'une décennie<sup>64</sup>. De ce sentiment d'abandon aurait découlé la recherche de protecteurs proches, pas nécessairement opposés à l'Empire. L'histoire de Théodore Gabras à Trébizonde traduit cette tendance. L'arrivée des Croisés en Syrie répondait d'une certaine manière à cette aspiration. La facilité avec laquelle les forces impériales revinrent en Cilicie en 1104 conforte cette interprétation de l'acceptation de pouvoirs locaux par les populations jusqu'au retour de l'Empire dans sa fonction de protection. Pour les éléments non « grecs » vivant en Syrie, l'auteur note la division de l'élément arménien au XI<sup>e</sup> siècle qui se prolonge par la suite<sup>65</sup>.

Le rôle d'Antioche et son articulation au pouvoir impérial bénéficie d'un traitement pour lui-même<sup>66</sup>. Si son rôle est décrit avant Mantzikert, rien n'est dit de celui qu'elle joua dans la politique impériale après l'établissement du pouvoir des princes et la formalisation de leurs relations avec l'Empire en 1158-1159. La frontière chronologique et territoriale entre spécialistes de l'Orient latin et byzantinistes reste respectée. L'aspect oriental de la crise de l'Empire des années 1183-1204 est traitée de manière expéditive : « nous passons sous silence

---

<sup>61</sup>*Id.*, pp. 87-301.

<sup>62</sup>*Id.*, p. 287.

<sup>63</sup>*Id.*, p. 288.

<sup>64</sup>*Id.*, p. 367.

<sup>65</sup>*Id.*, pp. 394-402.

<sup>66</sup>*Id.*, pp. 402-404.

le détachement rapide des Etats vassaux que Manuel Comnène avait soumis à l'Empire, la principauté d'Antioche, la principauté serbe de Néméja, sans parler du sultanat d'Iconium qui avait déjà rejeté dès 1176 toute domination byzantine et avait même pris l'ascendant en Asie Mineure. »<sup>67</sup>. La principauté d'Antioche s'assimile aux cas serbe et turc sans que le fait qu'Alexis II en soit issu par sa mère ou que la reconnaissance de la suzeraineté impériale y soit attestée par la suite ne rentre en ligne de compte. Pour la Cilicie, l'auteur se contente de dire qu'elle avait sans nul doute rejeté la « suzeraineté » byzantine<sup>68</sup>. Les affaires levantines sont tout bonnement abandonnées sans examen après Manuel. Toutefois, de manière indirecte, l'Orient apparaît encore à travers la prise du titre impérial par Isaac Doukas Comnène, mais celle-ci est traitée, pour ainsi dire, hors sol<sup>69</sup>.

Jean Claude Cheynet produit un portrait nuancé et sur une longue période de la haute société de l'Empire où il apparaît que les oppositions ethno-religieuses jouèrent moins que les oppositions politiques entre partis en lutte pour la conquête du pouvoir ou pour des intérêts locaux.

Pour saisir ce qu'est l'Orient des Croisades du point de vue byzantiniste, il nous semble utile de nous livrer à l'analyse d'une synthèse récente qui concentre la substance historiographique du problème et de son traitement. *Le monde byzantin, l'empire byzantin (641-1204)* sous la direction de Jean Claude Cheynet et *Le monde byzantin, l'empire grec et ses voisins XIII-XV<sup>e</sup> siècle* sous la direction d'Angeliki Laiou et de Cécile Morrisson couvrent notre tranche chronologique et donnent, à travers les contributions des spécialistes de différents aspects de l'histoire byzantine, un bon reflet des visions dominantes<sup>70</sup>. Le premier ouvrage s'attarde tout à la fois sur la période de la première restauration impériale en Syrie (960-1086) puis sur une partie de la période dite latine de l'Orient (1098-1204). La reprise en main de cet espace sous les empereurs macédoniens puis de sa direction par cette dynastie et ses successeurs jusqu'à l'établissement des Comnènes sur le trône impérial est traitée tout à la fois de manière chronologique et thématique<sup>71</sup>. Cet exposé fait ressortir l'intérêt, variable dans son intensité, qui anima l'Empire à l'égard de l'Orient. On constate l'importance du duché d'Antioche comme

---

<sup>67</sup>*Id.*, p. 450.

<sup>68</sup>*Id.*, p. 451.

<sup>69</sup>*Id.*, p. 452.

<sup>70</sup>Jean-Claude Cheynet (dir.), *Le Monde Byzantin, tome II, l'Empire byzantin (641-1204)*, 544 p. Angeliki Laiou, Cécile Morrisson (dir.), *Le Monde Byzantin, tome III, L'Empire grec et ses voisins, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, PUF, Paris, 2011, 494 p.

<sup>71</sup>Jean-Claude Cheynet (dir.), *op.cit.*, pp. 32-49.

pôle de résistance à la poussée turque grâce à ses troupes impériales, et à des structures politiques, administratives et humaines constituées par les *basileis*<sup>72</sup>. Alors même que Nicée est aux mains des Turcs, un pouvoir découlant de l'Empire se maintient en Syrie. Cette situation aurait pu permettre une reconquête rapide d'une partie de l'Asie mineure par Alexis I<sup>er</sup> si la menace normande n'avait pas absorbé son potentiel militaire<sup>73</sup>. L'ouvrage s'attarde sur le rôle de l'Empire dans l'établissement des Francs en Syrie, et sur le conflit avec Bohémond, source de grécophobie occidentale, mais non nécessairement de rejet de l'Empire<sup>74</sup>.

Les étapes et les modalités de la réintégration de la Syrie dans le cadre impérial sont évoquées à travers l'expédition syrienne de Jean II et celle de Manuel<sup>75</sup>, mais rien n'est dit ni des buts précis ni des modalités d'action ni des résultats de ces entreprises qui semblent très périphériques. Ceci contraste avec l'importance donnée à la Syrie dans les pages consacrées à la période macédonienne. L'Orient sort ensuite de l'étude à l'exception de Chypre, dont il est question comme base à l'usurpation Isaac Doukas-Comnène.

Dans la partie thématique, la Syrie apparaît dans l'étude des institutions de l'Eglise, mais le patriarcat d'Antioche après 1098 n'est plus étudié. Le portrait de l'organisation géographique de l'armée byzantine et des effectifs attribués aux différents cesse avec la dynastie macédonienne, et laisse donc la Syrie hors du cadre de l'analyse sous les Comnènes.

Enfin, l'étude régionale concernant l'Asie byzantine sous les Comnènes se limite à l'observation de l'ouest micrasiatique et des côtes de la Mer Noire<sup>76</sup>. La relative porosité frontalière des mondes byzantins et turcs est soulignée, mais la réflexion ne s'étend pas aux relations entre Francs, Arméniens et Grecs. Signalons enfin que l'étude des îles (Crète, Rhodes et Chypre) est faite de manière autonome, ce qui, en séparant Chypre de l'Orient, réduit l'importance de ce dernier et coupe les événements chypriotes des années 1184-1191 de leur contexte syrien<sup>77</sup>. La rupture chronologique de 1204, qui sépare les tomes II et III, est une affirmation implicite du primat ethno-religieux des oppositions en Méditerranée orientale, puisqu'elle postule que l'Empire byzantin était grec et que l'établissement d'une dynastie non grecque à Constantinople représentait une parenthèse.

---

<sup>72</sup>*Id.*, p. 49.

<sup>73</sup>*Id.*, pp. 50, 52.

<sup>74</sup>*Id.*, p. 55.

<sup>75</sup>*Id.*, pp. 57, 60.

<sup>76</sup>*Id.*, p. 438-440.

<sup>77</sup>*Id.*, pp. 441-442.

*Le Monde byzantin, l'Empire grec et ses voisins*<sup>78</sup>, est une lecture explicitement « grecque » de l'histoire byzantine des années 1204-1461. La dynastie franque de Constantinople n'est pas traitée, pas plus que celle de Chypre ou d'Antioche et l'Empire. Une lecture proto-nationale prime sur celle du cadre impérial. Seule la question ecclésiastique permet un très bref regard sur la Syrie<sup>79</sup>. Si l'importance du patriarcat syrien dans son cadre régional n'est pas évoquée, quelques éléments sur l'usage que Nicée put faire du clergé orthodoxe des territoires dirigés par des princes francs apparaissent<sup>80</sup>.

*Le monde Byzantin* se situe dans la droite ligne de l'historiographie byzantiniste qui fait de l'Empire un Etat grec pour lequel l'Orient aurait été un élément étranger, et ceci *a fortiori* lorsqu'il se trouva hybridé par la présence franque. L'opposition ethnique, religieuse et géographique prime sur les questions politiques et idéologiques qui sont pourtant jugées pertinentes pour la période 640-1071, mais qui soudainement disparaissent au profit de la lutte entre groupes ethniques allogènes et indigènes.

*Un Moyen-âge grec, Byzance aux IX-XV<sup>e</sup> siècle*<sup>81</sup> d'Evelyne Patlagean tente de mêler deux problématiques historiographiques : celle de l'Empire romain et celle de l'organisation sociale de type féodal, qui occupe le champ de la réflexion des historiens occidentalistes dans ce cadre chronologique. Le problème de la féodalité, sorti du mythe de son imposition à l'Occident par la « conquête » germanique pour être ramené dans le cadre général de l'évolution du monde antique tardif, invite à réunifier l'espace romain du point de vue de son évolution. Les acquis d'une telle approche nous poussent à interroger de manière analogue le cloisonnement territorial classique entre études de l'Orient latin et de Byzance. En effet, si les groupes humains, séparés jusqu'ici par l'historiographie, retrouvent une unité comme héritiers subjectifs et objectifs de l'Empire romain, leur étude séparée lorsqu'ils se coudoient au sein d'un même espace géographique devient contestable. Evelyne Patlagean met le doigt sur ce problème en signalant que les empereurs de la dynastie franque de Constantinople, issus du monde occidental aux racines romaines, se firent porteurs en Orient du contenu impérial constantinien<sup>82</sup>. L'on peut regretter que ces prémices très prometteuses n'aillent pas jusqu'au traitement complètement équitable de la dynastie de Constantinople par rapport à celles de

---

<sup>78</sup>Angeliki Laiou, Cécile Morrisson (dir.), *Le Monde Byzantin, tome III, L'Empire grec et ses voisins, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, 494 p.

<sup>79</sup>*Id.*, pp. 216-217, 219-221.

<sup>80</sup>*Id.*, pp. 220-221.

<sup>81</sup>Evelyne Patlagean, *Un Moyen-Age grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Albin Michel, Paris, 2007, 474 p.

<sup>82</sup>*Id.*, p. 289.

Nicée, d'Epire ou de Trébizonde<sup>83</sup>. Ici encore, mais à un degré moindre, à l'unité dans l'idéologie impériale entre les Francs de Romanie et les Grecs est préférée l'unité orthodoxe des souverains grecs et slaves, même lorsque ces derniers s'opposent, radicalement, à l'Empire<sup>84</sup>.

L'ouvrage nous extrait de la vision monolithique et homogène de l'Empire et permet d'étendre les frontières des études byzantines, même si de ce point de vue le titre de l'ouvrage est en décalage avec les perspectives qu'il ouvre. Ainsi, dans le cas de l'armée, la multiplicité des types de recrutement, héritée des diverses époques et de nécessités particulières, exposée par Evelyne Patlagean, éclaire l'esprit dans lequel fut envisagée l'intégration des Francs<sup>85</sup>.

Le cadre juridique de la présence de l'Empire en Syrie est abordé à propos du traité de Déabolis, première tentative, avortée, d'établissement d'une nouvelle strate institutionnelle dans un Empire qui en connaissait déjà beaucoup<sup>86</sup>. L'Orient des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles n'est pas traité pour lui-même, mais certains éléments de son histoire sont évoqués. C'est le cas de la prise du titre impérial par Isaac Doukas Comnène à Chypre qui est assimilé dans son esprit aux événements trapézontins de 1203<sup>87</sup>. La politique de l'Empire réunifié partiellement par Michel VIII met en exergue l'importance de Constantinople, dont le contrôle a une valeur militaire et économique remarquable, mais qui est surtout une source de légitimité pour le Paléologue. Ce dernier point souligne en creux l'avantage dont disposa la dynastie franque de 1204 à 1261<sup>88</sup>. Le contrôle de Constantinople par un des pouvoirs aspirant à l'Empire suffit à le distinguer de ses rivaux<sup>89</sup>. La question des formes de la réunification de l'Empire par Michel VIII est bien posée pour les territoires dirigés par des dynastes grecs, mais ne l'est pas pour les dépendances historiques de l'Empire dirigées par des latins tant en Grèce qu'en Orient.

En somme, *Un Moyen-Age Grec* d'Evelyne Patlagean commence à briser la barrière entre l'histoire des différentes parties de l'ancien monde romain unitaire. Toutefois, la démarche reste parfois en suspens et n'attaque pas frontalement par exemple le problème de la légitimité établie *a posteriori* de Nicée au détriment des empereurs de Constantinople. L'ouvrage accepte ainsi la coupure entre grecs et latins comme opérationnelle après l'avoir vidée de sa substance, et ne repose pas la question de l'intégration de l'espace oriental du fait du renoncement des

---

<sup>83</sup>*Id.*, pp. 291-293.

<sup>84</sup>*Id.*, pp. 304-305.

<sup>85</sup>*Id.*, pp. 233-236.

<sup>86</sup>*Id.*, pp. 166-171.

<sup>87</sup>*Id.*, p. 296.

<sup>88</sup>*Id.*, pp. 318-319, p. 323.

<sup>89</sup>*Id.*, pp. 323-327.

byzantinistes à l'étude dans une perspective impériale des Etats « francs ». Ces champs de recherche s'ouvrent.

Gilbert Dagron, dans plusieurs de ses articles regroupés dans le recueil intitulé *Idées byzantines*, prend des positions qui ressortiront dans notre travail<sup>90</sup>. Les sujets traités dans la partie III du premier tome trouvent un prolongement naturel dans notre sujet. Parmi ceux-ci se trouve celui des langues<sup>91</sup>. Après 1098, cohabitent de nouveau en Orient – outre l'arabe, le syriaque et l'arménien – le latin et le grec, les deux langues historiques de l'Empire. Jusqu'en 1158, cette cohabitation linguistique va de pair avec l'opposition des pouvoirs francs d'Orient à l'Empire. Les données se réagent ensuite. Le problème des langues de l'Empire, et du dualisme gréco-latin, qui prend des dimensions politiques, ecclésiastiques voire religieuses à l'échelle pan-orientale à compter de 1204, doit se comprendre dans une perspective longue. Gilbert Dagron envisage les conséquences de l'hétérogénéité ethno-confessionnelle des territoires reconquis aux X et XI<sup>e</sup> siècles<sup>92</sup>. Mais, et c'est là toute la richesse singulière de la démarche, il conjugue cette analyse avec l'évaluation du poids particulier de l'espace oriental en Romanie. La démarche s'étend aux dimensions ecclésiastiques et politiques. Ainsi formalisée, elle a parfois été rejetée par une approche historique davantage centrée sur l'Asie Mineure et les Balkans qui marginalisa le poids de l'espace oriental<sup>93</sup>. Gilbert Dagron constate que la structuration politique et culturelle qui caractérise le Levant du XII<sup>e</sup> siècle était déjà en place au XI<sup>e</sup> siècle, à cheval sur la frontière de la Romanie. Il est nécessaire d'approfondir cette prémisse, aussi bien dans les éléments idéologiques qui la sous-tendent (représentations historiques et géographiques), mais aussi chronologiquement. En effet, si les tendances à l'expression politique propre de l'Orient dans l'espace impérial ont été jugées velléitaires pour les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles du fait de leurs échecs politiques, elles ne s'arrêtent pas en 1071 ni en 1085. Leur histoire après cette date, intégrée par l'historiographie dans la catégorie « Croisades et Orient latin », mérite d'être ré-envisagée dans le cadre de l'histoire de l'Empire, incluant toute ses composantes malgré leurs diversités et l'hétérogénéité des formes de leur participation à l'espace impérial.

---

<sup>90</sup> Gilbert Dagron, *Idées byzantines*, tomes I et II, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, Paris, 2012.

<sup>91</sup> Gilbert Dagron, « Langue de culture et langue d'Etat (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles) », in *Idées Byzantines*, tome I, pp. 205-231. Gilbert Dagron, « Formes et fonctions du pluralisme linguistique (Byzance, VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », in *Idées Byzantines*, tome I, pp. 234-264

<sup>92</sup> Gilbert Dagron, « minorités ethniques et religieuses dans l'Orient byzantin à la fin du X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle : l'immigration syrienne », in *Idées Byzantines*, tome I, pp. 291-301.

<sup>93</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 402-403.

Après avoir dressé ce tableau des lectures byzantinistes touchant à la question orientale, nous allons à présent nous intéresser aux visions des historiens travaillant de l'autre côté du rideau disciplinaire : les spécialistes de l'Orient latin.

L'œuvre de René Grousset, *l'Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem*, donne une vision paradigmatique de l'histoire « latine », ou plutôt franque, de l'Orient tout en se centrant clairement sur la Syrie et en laissant pour l'essentiel de côté le royaume de Chypre et la Romanie « latine »<sup>94</sup>. Elle a structuré la pensée de ses successeurs<sup>95</sup>.

La présentation générale du cadre de la Syrie latine dans le premier tome revient longuement sur les racines byzantines de la région. La relation entre la Syrie franque et Byzance est ambivalente. La Croisade est présentée comme une reprise par les Francs de la lutte séculaire de Byzance contre l'Islam. Cependant, la Syrie latine, y compris dans sa partie Nord, reste avant tout pour René Grousset une « nouvelle France », ou plutôt, la première « Nouvelle-France » tant il est vrai que la pensée de cet auteur est imprégnée de colonialisme<sup>96</sup>. Les Grecs restent à ses yeux des rivaux malheureux de ses héros francs.

Dans le premier tome de sa trilogie, la politique byzantine en Syrie durant les années 960-1081 est détaillée dans la cadre de l'introduction intitulée « La Question d'Orient à la veille des Croisades »<sup>97</sup>. L'auteur mentionne des appels d'Alexis I<sup>er</sup> aux forces disponibles de l'Occident pour venir renforcer celle de l'Empire<sup>98</sup>. Puisqu'une prise à revers des Turcs d'Anatolie depuis la Syrie n'était plus possible, un renforcement des troupes devant frapper de front, par la mer de Marmara, s'imposait<sup>99</sup>. L'auteur envisage la première Croisade du point de vue impérial et note les souplesses politiques employées et l'usage fait de la vassalité<sup>100</sup>. Dans la suite de son récit, René Grousset note l'action des Croisés en Cappadoce en termes de restauration « arménienne » sans questionner le rapport entre ces « Arméniens » et

---

<sup>94</sup>René Grousset, *L'anarchie musulmane, 1095-1130*, France, Perrin, 2006, 883 p. René Grousset, *L'équilibre, 1131-1187*, France, Perrin, 2006, 1013 p. René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, France, Perrin, 2006, 901 p.

<sup>95</sup> Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, Editions du CNRS, Paris, 2007, 1344 p. Stephen Runciman, *Histoire des Croisades*, Editions Tallandier, Paris, 2006, 1250 p. Jean Richard, *Histoire des croisades*, France, Fayard, 2008, 544 p.

<sup>96</sup>René Grousset, *L'équilibre, 1131-1187*, Perrin, France, 2006, p. 816

<sup>97</sup>René Grousset, *L'anarchie musulmane, 1095-1130*, Perrin, France, 2006, pp. 15-72.

<sup>98</sup>*Id.*, p. 73.

<sup>99</sup>Nous verrons qu'à la suite de la mise en place des structures rénovées de la Syrie impériale, Manuel fit le plus grand usage dans sa politique anatolienne de cette armée de Syrie capable d'agir à revers contre les Turcs.

<sup>100</sup>*Id.*, pp. 85-98.

l'Empereur<sup>101</sup>. Les Arméniens des confins syro-micrasiatiques sont considérés, dans une vision téléologique, comme ayant nécessairement vocation à s'organiser en royaume sur une base nationale. C'est ce qui explique que les territoires contrôlés par Philarète soient qualifiés de « royaume »<sup>102</sup>.

L'ouvrage affirme la volonté impériale de rétablir un contrôle direct<sup>103</sup>. La lutte entre les Impériaux et Bohémond fait l'objet d'une description du point de vue normand<sup>104</sup>. En marge de cette guerre syrienne, articulée à la lutte byzantino-normande<sup>105</sup> autour du canal d'Otrante, l'auteur relate les premiers liens entre l'Empire et l'Etat de Tripoli naissant. Les rapports entre Raymond de Saint-Gilles et Alexis I<sup>er</sup> sont exposés en ce qui concerne l'appui du Toulousain aux réclamations impériales ainsi que leur collaboration dans le cadre de l'« arrière croisade » de 1101<sup>106</sup>. Toutefois, l'attention initiale portée aux rapports entre l'Empire et le comté libanais est sans suite<sup>107</sup>.

Le tome II, *l'Equilibre 1131-1187*, donne une place importante à Byzance<sup>108</sup>. L'arrivée au pouvoir à Antioche de Raymond de Poitiers en 1136 distendait les liens entre la Syrie du Nord et la Sicile, ouvrant ainsi une nouvelle période où l'Empire n'a plus face à lui des rivaux liés à ses adversaires occidentaux, mais plusieurs pouvoirs locaux dont l'horizon se trouve ramené à leur environnement géographique. René Grousset constate la fermeture de la parenthèse normande<sup>109</sup>. L'ouvrage décrit pour elle-même la politique de Jean Comnène en Syrie<sup>110</sup> : « Jean comnène se mit en devoir de reconquérir la Cilicie elle-même sur les Arméniens en attendant de reprendre Antioche aux Francs.<sup>111</sup> » L'on peut regretter que l'auteur ne cherche pas les causes qui faisaient préférer un effort syrien à Jean II plutôt que d'autres

---

<sup>101</sup>*Id.*, p. 108.

<sup>102</sup>*Id.*, p. 109.

<sup>103</sup>*Id.*, p. 118.

<sup>104</sup>*Id.*, pp. 415-469.

<sup>105</sup>Le lien entre les deux questions normandes pour l'Empire restera effectif, en puissance ou en acte, jusqu'à la mort de Bohémond II en 1130. Par la suite, la divergence dynastique d'Antioche, passée à la dynastie normando-poitevine, et l'Italie du Sud, unifiée par Roger, séparèrent les deux problèmes, ce qui ne fut pas sans conséquences quant à la progressive réintégration d'Antioche dans la structure impériale en Syrie facilitée par ce nouvel état de fait. Il faudra par la suite attendre Megarités, émanation des Normands de Sicile, pour voir ce facteur « normand » revenir sur la scène syrienne, mais ce sera alors en soutien d'un prétendant impérial agissant de concert avec le Prince d'Antioche en froid avec les empereurs de Constantinople depuis 1183. *Infra*.

<sup>106</sup>*Id.*, pp. 368-379.

<sup>107</sup>*Id.*, pp. 410-412.

<sup>108</sup>René Grousset, *L'équilibre, 1131-1187*, 1013 p.

<sup>109</sup>*Id.*, pp. 40-48.

<sup>110</sup>*Id.*, pp. 87-124.

<sup>111</sup>*Id.*, p. 90.

orientations. René Grousset expose les tentatives diplomatiques de Jean II pour la réaffirmation des droits impériaux à Antioche<sup>112</sup>.

La politique byzantine en Syrie revient à partir des années 1150. Le premier aspect abordé est l'acquisition par l'Empire des résidus du comté d'Edesse dans la continuité de la politique de Jean II, tout comme la question du remariage de Constance d'Antioche<sup>113</sup>. La politique propre de Manuel est envisagée par René Grousset en premier lieu sous l'angle de la carrière de Renaud de Châtillon<sup>114</sup>. La suite l'est sous celui de l'axe Constantinople-Jérusalem<sup>115</sup>. Le facteur byzantin s'efface de l'analyse après 1176. La barrière byzantino-latine reprend ses droits. Les rapports entre Antioche et la Cilicie sont désormais vus après cette date que sous le seul prisme de la rivalité franco-arménienne<sup>116</sup>.

La dernière action de Constantinople en Syrie décrite par René Grousset se situe *in extremis* dans ce second tome, pour l'année 1187. Il s'agit de la démarche d'Isaac II Ange pour récupérer le patriarcat de Jérusalem au profit de l'Eglise grecque grâce à l'alliance avec Saladin<sup>117</sup>.

Le troisième tome de l'œuvre de René Grousset, *l'Anarchie franque*, nous donne un certain nombre d'éléments intéressant les liens entre l'Empire et l'Orient, mais l'auteur ne les regroupe plus pour donner une interprétation générale<sup>118</sup>. L'Empire n'aurait plus de politique orientale positive après 1187. L'alliance entre Isaac II et Saladin dans le contexte de la troisième Croisade n'est pas liée à la position de l'Empire dans la région, mais à l'opposition commune des deux alliés aux Seldjoukides<sup>119</sup>.

René Grousset aborde le sujet de la conquête de Chypre par Richard Cœur de Lion<sup>120</sup>. Le règlement de la question chypriote incluant des acteurs divers (Templiers, Bohémond III, Isaac Doukas Comnène, les Hospitaliers et finalement Guy de Lusignan) est finalement expédié en une page qui passe sous silence les attermolements des Templiers, tout comme leur relation avec Constantinople à partir de 1158<sup>121</sup>. Après 1191, il n'est plus question que de l'allégeance

---

<sup>112</sup>*Id.*, pp. 93-95.

<sup>113</sup>*Id.*, pp. 294-295, 312-316.

<sup>114</sup>*Id.*, pp. 322-325.

<sup>115</sup>*Id.*, pp. 380-418, 440-455, 481-537, 601-617.

<sup>116</sup>*Id.*, pp. 658-659.

<sup>117</sup>*Id.*, pp. 775-776.

<sup>118</sup>René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, 901 p.

<sup>119</sup>*Id.*, p. 54.

<sup>120</sup>*Id.*, pp. 88-89.

<sup>121</sup>*Id.*, p. 134.

de Chypre à l'égard de l'empire romano-germanique<sup>122</sup>. Il en va de même pour la Cilicie<sup>123</sup>. Les péripéties des relations antiocho-ciliciennes des années 1193-1201 sont traitées dans une optique franco-arménienne<sup>124</sup>. De même, la question des titulaires grecs du siège patriarcal d'Antioche est envisagée uniquement sur le plan interne à la principauté.

Les conséquences syriennes de la quatrième Croisade en Orient sont jugées quasiment nulles. Le facteur impérial intervient uniquement sous la forme de Frédéric II Hohenstaufen<sup>125</sup>. La Romanie surnage dans le texte en ce qui concerne la croisade de Louis IX par l'intermédiaire du prince de Morée et de la présence de l'impératrice de Constantinople<sup>126</sup>. L'Empire paraît enfin une dernière fois en 1260 par le truchement de l'imposition du patriarche grec Euthyme à Antioche<sup>127</sup>.

*L'Histoire des Croisades* de René Grousset dessine une vaste fresque franco-syrienne dans laquelle le facteur impérial est intégré dans la genèse et pour une part dans le développement. Toutefois, l'insistance sur le caractère ethnique franc et sur la latinité exclut toute réflexion critique sur les catégories utilisées. Ici, les oppositions ethniques sont premières, entre Arméniens, Francs, Syriens, Arabes, Turcs, Kurdes et bien évidemment Grecs, dont l'Empire byzantin est l'Etat. Il découle de ce biais qu'une structure politique transethnique est difficilement intégrable à la réflexion.

Jean Richard, dans le cadre de ses travaux consacrés à de nombreux aspects de l'histoire de l'Orient latin, prend une perspective proche de celle de René Grousset pour les limites qu'elle se donne, avec toutefois quelques différences notables<sup>128</sup>. L'auteur reprend la question des

---

<sup>122</sup>*Id.*, pp. 171-174.

<sup>123</sup>*Id.*, pp. 178-180, 377-382, 433-435.

<sup>124</sup>*Id.*, pp. 163-168, pp. 271-292.

<sup>125</sup>*Id.*, pp. 293-364.

<sup>126</sup>*Id.*, p. 446.

<sup>127</sup>*Id.*, p. 583.

<sup>128</sup> Jean Richard, « Le paiement des dîmes dans les États des croisés », *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1992, tome 150, livraison 1, pp. 71-83. Jean Richard, « La papauté et les missions catholiques en Orient au moyen âge », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 58, 1941, pp. 248-266. Jean Richard, « Note sur l'archidiocèse d'Apamée et les conquêtes de Raymond de Saint-Gilles en Syrie du Nord », *Syria*, tome 25 fascicule 1, 1946, pp. 103-108. Jean Richard, « La Papauté et la direction de la première croisade », *Journal des savants*, 1960, n°2, pp. 49-58. Jean Richard, « Le comté de Tripoli dans les chartes du fonds des Porcellet », *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1972, tome 130. pp. 339-382. Jean Richard, « La méditerranée des Croisades », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, Ashgate, Aldersht, 2003, VI. . Jean Richard, « Le royaume de Chypre face aux projets de croisade », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 153<sup>e</sup> année, n°2, 2009, pp. 857-863. Jean Richard, « La féodalité de l'Orient latin et le mouvement communal : un état des questions », in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Bilan et perspectives de recherches. Actes du Colloque de Rome (10-13 octobre 1978)*, Ecole Française de Rome, Rome, 1980, pp. 651-665. (Publications de l'Ecole française de Rome, 44). Jean Richard, « Marco Polo et les Tartares du Ponant. Sur les chapitres oubliés du Devisement du monde », *Comptes rendus des séances de l'Académie des*

relations originelles entre Croisés et Byzantins durant la première période d'interaction des années 1097-1111. Le lien entre Byzance et l'orientation de l'élan occidental est affirmé plus nettement que chez Grousset : « l'appel de Clermont répondait à un autre appel, celui-là venu de Constantinople.<sup>129</sup> ». L'auteur relève l'usage fait de la vassalité par Alexis I<sup>er</sup>, sans toutefois noter les rapports profonds entre usages occidentaux et byzantins, admis par les byzantinistes récents<sup>130</sup>. L'auteur remarque l'ampleur des réclamations territoriales impériales, en Syrie et au-delà<sup>131</sup>. Dans le cadre des accords de 1137 entre Jean II et Raymond de Poitiers, Jean Richard remarque l'aspect transitoire de la reconnaissance par l'empereur de l'autorité du prince sur la cité d'Antioche et sur son territoire<sup>132</sup>. La vassalité probable de Tripoli et d'Edesse est notée, tout comme l'esprit des opérations de Jean de 1142-1143<sup>133</sup>.

Pour la politique de Manuel, l'auteur estime que le *basileus* put s'estimer reconnu pour suzerain à Antioche et à Edesse dès l'aube de son règne<sup>134</sup>. Les opérations de 1159 reçoivent une interprétation qui suintait déjà chez René Grousset, l'Empire en Syrie ne chercherait qu'une satisfaction de « prestige ». Cette motivation d'amour propre, pour réelle quelle puisse être, nous semble être insuffisante pour expliquer cette politique<sup>135</sup>. Pour la suite, à la manière de René Grousset, Jean Richard postule la disparition du facteur impérial après 1176.

Les opérations navales de Megarités de 1188 en Orient sont signalées, mais uniquement sous l'angle de l'action qui fut menée contre Saladin et non en faveur du candidat à l'Empire, Isaac Doukas Comnène<sup>136</sup>. Une interprétation de l'élimination de ce dernier est esquissée, mais du seul point de vue de Richard d'Angleterre<sup>137</sup>.

La pénétration de l'Empire occidental au Levant sous Henri VI est décrite sans tenir compte de la politique byzantine concurrente<sup>138</sup>. Toutefois, la question des bénéfices potentiels

---

*Inscriptions et Belles-Lettres*, 151<sup>e</sup> année, n°4, 2007, pp. 1489-1504. Jean Richard, « À propos de la mission de Baudouin de Hainaut : l'empire latin de Constantinople et les mongols », *Journal des savants*, 1992, n°1 pp. 115-121. Jean Richard, « Sur les pas de Plancarpin et de Rubrouck : La lettre de saint Louis à Sartaq [Recherches sur les chrétiens d'Asie centrale et d'Extrême-Orient.] », *Journal des savants*, 1977, n°1. pp. 49-61. Jean Richard, « la Croisade de 1270, premier « passage général ? » », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 133<sup>e</sup> année, n°2, 1989, pp. 510-523. Jean Richard, *Saint Louis roi d'une France féodale, soutien de la Terre Sainte*, Fayard, 1990, 638 p. Jean Richard, *Histoire des Croisades*, 544 p.

<sup>129</sup>Jean Richard, *op.cit.*, p. 57.

<sup>130</sup>*Id.*, pp. 58-59.

<sup>131</sup>*Id.*, p. 60.

<sup>132</sup>*Id.*, p. 162.

<sup>133</sup>*Id.*, pp. 163-164.

<sup>134</sup>*Id.*, p. 188.

<sup>135</sup>*Id.*, p. 189.

<sup>136</sup>*Id.*, p. 229.

<sup>137</sup>*Id.*, p. 235.

<sup>138</sup>*Id.*, p. 243.

espérés par Alexis III grâce à son acceptation des exigences d'Henri VI est soulevée<sup>139</sup>. Les conséquences de la quatrième Croisade sont exposées, mais sans référence à la politique orientale des empereurs francs de Constantinople. L'Empire sort pour l'essentiel du cadre de l'analyse après 1204<sup>140</sup>. L'Empire latin et Nicée apparaissent dans le récit des entreprises de Frédéric II Hohenstaufen, mais sans lien direct avec la Syrie<sup>141</sup>. Enfin, le facteur « grec » se manifeste une dernière fois dans la politique antiochienne à la faveur des relations antiocho-mongoles par le truchement du patriarche Euthyme<sup>142</sup>.

Jean Richard se signale par son analyse des structures des Etats francs d'Orient. Il note un fait des plus importants : « Les quatre Etats étaient nés indépendamment les uns des autres ; aucun n'avait lieu de réclamer une situation féodalement prééminente par rapport aux autres »<sup>143</sup>. Ceci ne saurait être oublié dans le cadre de l'étude des rapports entre Constantinople et ces Etats. Le partage territorial entre les patriarchats latins, qui aboutit à réunir d'une part Antioche, Tripoli et Edesse, et d'autre part le royaume de Jérusalem, éclaire un autre aspect de la divergence des territoires orientaux<sup>144</sup>.

L'œuvre de Jean Richard, tout en s'étendant moins sur le déroulement des événements, traités en détail par Grousset, présente l'avantage de développer des aspects qui échappent à l'étude entièrement chronologique, et donc peu propices à une analyse des structures, de son prédécesseur. De plus, elle s'émancipe du prisme idéologique très net qui caractérise l'*Histoire des Croisades et du royaume franc de Jérusalem*.

*L'Empire latin et la principauté de Morée* de Jean Longnon fait figure de pendant égéen à l'œuvre de René Grousset<sup>145</sup>. L'histoire de l'Empire sous la dynastie franque s'efface derrière l'étude d'une « nouvelle France », centrée sur la Morée, qui occupe l'essentiel du développement<sup>146</sup>. La politique orientale de Constantinople sous ses monarques francs est marginalisée. L'auteur expose l'origine de la dynastie franque de Constantinople<sup>147</sup>. Il remarque que la quatrième Croisade contient deux factions opposés dans le cadre de la lutte impériale occidentale. Ces observations s'appliquent aussi à d'autres Croisés qui ne vinrent pas à

---

<sup>139</sup>*Id.*, p. 245.

<sup>140</sup>*Id.*, pp. 253-267.

<sup>141</sup>*Id.*, p. 348.

<sup>142</sup>*Id.*, p. 245.

<sup>143</sup>*Id.*, p. 99.

<sup>144</sup>*Id.*, pp. 124-126.

<sup>145</sup>Jean Longnon, *L'Empire de Constantinople et la principauté de Morée*, Paris, Payot, 1949, 363 p.

<sup>146</sup>*Id.*, p. 129.

<sup>147</sup>*Id.*, pp. 19-48.

Constantinople en 1203<sup>148</sup>. Le premier groupe comprend le comte Baudouin de Flandre et son frère Henri. Il s'agit du parti opposé aux Hohenstaufens. Dans le camp des partisans des Hohenstaufens, l'on trouve l'éminente figure de Boniface de Montferrat qui se fit le champion des intérêts d'Alexis IV avec l'assentiment de Philippe de Souabe. Cette opposition au sein des Francs de Romanie dura et trouva des voies d'expression ultérieures<sup>149</sup>.

Jean Longnon laisse entrevoir que le contexte du début du XIII<sup>e</sup> siècle, contrairement aux dernières décennies du précédent, était favorable à l'empire de Romanie<sup>150</sup>. Les troubles dans l'Empire occidental et la neutralisation du royaume de Sicile favorisaient Byzance. La dynastie franque pouvait en bénéficier avec en plus le soutien de la papauté<sup>151</sup>. Car, malgré tout, c'est bien l'Empire des *basileis* que les conquérants francs voulurent prolonger. Jean Longnon souligne que les Francs procédèrent à Constantinople à un véritable couronnement impérial byzantin, qui s'inscrit dans la continuité des précédents, particulièrement des Comnènes<sup>152</sup>. Cette attitude contraste avec le comportement des fondateurs des Etats francs d'Orient un siècle auparavant.

Ces conditions politiques singulières permirent aux autorités impériales de recevoir l'hommage de territoires précédemment sortis de l'orbite de Constantinople. Jean Longnon, qui ignore scrupuleusement l'Orient, note cela pour le comté palatin de Zante et Céphalonie<sup>153</sup>. Si l'action orientale des empereurs de Constantinople est éclipsée, leur tropisme syrien transpire de plusieurs points de l'argumentaire. Dès l'arrivée des Francs à Constantinople, la question d'une participation renouvelée de Byzance à la défense de la chrétienté orientale est un thème structurant<sup>154</sup>. L'auteur suppose un lien entre la campagne qui porta Henri de Constantinople jusqu'au Méandre et des intérêts syriens qu'il renonce à identifier<sup>155</sup>. Il relève aussi l'intérêt des empereurs latins pour Attaleia<sup>156</sup>. Par la suite, aucun lien direct n'est établi entre le passage en Asie de l'armée hongroise en 1217 et la politique impériale dans cet espace alors que l'intégration de la Hongrie dans la politique impériale de Constantinople est développée pour les Balkans<sup>157</sup>.

---

<sup>148</sup> Jean Longnon, *Les compagnons de Villehardouin : recherches sur les Croisés de la quatrième Croisade*, 267 p.

<sup>149</sup> Jean Longnon, *L'Empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 45, 106-110.

<sup>150</sup> *Id.*, p. 15.

<sup>151</sup> *Id.*, p. 53.

<sup>152</sup> *Id.*, p. 51.

<sup>153</sup> *Id.*, p. 175.

<sup>154</sup> *Id.*, p. 33.

<sup>155</sup> *Id.*, pp. 125-128.

<sup>156</sup> *Id.*, p. 152.

<sup>157</sup> *Id.*, pp. 149 et 156. Sur cette question, notons qu'André II de Hongrie était le cousin de Bohémond IV du fait du mariage contracté par son père, Béla III avec Agnès d'Antioche, fille de Renaud de Châtillon et demi-sœur de

Les affaires orientales reviennent incidemment dans le récit à partir de 1230, lorsque Jean de Brienne devient coempereur à Constantinople aux côtés de Baudouin II Porphyrogénète<sup>158</sup>. Jean Longnon signale les conséquences de l'élévation de Jean de Brienne sur les relations entre Constantinople et Frédéric II Hohenstaufen sans les relier aux affaires orientales contemporaines<sup>159</sup>. La participation de l'Empire à la septième Croisade est évoquée<sup>160</sup>.

Un dernier élément de l'analyse de Jean Longnon mérite notre attention : les modalités du passage éphémère de la principauté de Morée dans la mouvance de Michel VIII après la chute de Constantinople<sup>161</sup>. La situation est synthétisée ainsi : « Le reste du pays que le prince conservait, celui-ci devait le tenir de Michel [VIII] comme il le tenait précédemment de Baudouin II ». Ce cas particulier ouvre une piste de recherches autour de la transmission des rapports entre le centre et la périphérie dans l'Empire au-delà des dates de 1204 et 1261.

*La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche* de Claude Cahen est l'étude la plus complète de la principauté d'Antioche aussi bien du point de vue évènementiel que sous l'angle des structures<sup>162</sup>. Elle dresse un portrait de l'entité politique franco-syrienne la plus liée, de multiples manières, à Constantinople.

La liste des sources fournie par Claude Cahen reste fondamentale, quoiqu'elle doive être complétée dans le but d'étendre le propos aux autres territoires de l'Orient<sup>163</sup>.

Pour Claude Cahen, la vraie rupture dans l'histoire de la ville d'Antioche se situe en 1268, au moment de sa destruction par les Mamelouks. L'Antioche « franque » est pour l'essentiel restée ce qu'elle était de 969 à 1085<sup>164</sup>. Dans la cité, le prince fut le successeur

---

Bohémond III. Cette union exécutée par la volonté de l'empereur Manuel faisait suite au projet de mariage entre Béla et la propre fille de l'empereur, Marie Comnène, qui sera finalement mariée à Renier de Montferrat. Il apparaît de toute évidence qu'en Hongrie la dynastie franque de Constantinople hérita sa politique des Comnènes et même plus directement des Anges, puisque Isaac II Ange avait été marié à Marguerite de Hongrie, fille de Béla III et d'Agnès d'Antioche. Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'Empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3 tome CVII, pp. 409-438. Cette princesse hongroise épousa par la suite Boniface de Montferrat, le premier roi de Thessalonique, puis Nicolas de Saint Omer, seigneur de Thèbes. Sur cette union qui lie Antioche à Thèbes. cf : *id.*, p. 119. Ces mouvements matrimoniaux succèdent à la politique matrimoniale « centralisée » de la période comnénienne.

<sup>158</sup>*Id.*, pp. 169-170.

<sup>159</sup>*Id.*, p. 179.

<sup>160</sup>*Id.*, pp. 185, 218-219.

<sup>161</sup>*Id.*, pp. 228-230.

<sup>162</sup>Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1940, 768 p.

<sup>163</sup>*Id.*, pp. 2-100.

<sup>164</sup>*Id.*, pp. 127-129.

presque immédiat du duc impérial de la période précédente<sup>165</sup>. L'auteur penche pour une lecture « arménienne » de l'Etat de Philarète, tout en soulignant qu'il s'inscrit dans l'organisation mise en place par l'Empire<sup>166</sup>. Le portrait de la Syrie à la veille de l'arrivée des Croisés est particulièrement complexe. C'est une constellation de pouvoirs turcs rivaux, de survivances fatimides et de territoires tenus par d'anciens officiers impériaux ou des chefs arméniens au statut incertain<sup>167</sup>. L'espace syrien se trouve dans une sorte de vide hégémonique suite à l'effondrement coup sur coup des Fatimides, des Byzantins et de l'unité seldjoukide. L'arrivée des Francs et la réaction progressive du côté musulman mettent fin à une situation d'anarchie née dans les années 1070<sup>168</sup>. Exposant le point de vue des Francs à propos des prétentions impériales sur Antioche durant les premières décennies des Etats croisés, Claude Cahen écrit : « Le droit strict ici ne pouvait tenir contre l'absence des titres moraux, et les excuses qu'avait Alexis, mal informé, ne changeaient rien à ce fait.<sup>169</sup> ». L'auteur note que, sous Alexis I<sup>er</sup>, la Syrie forme un unique théâtre d'opérations politico-militaires pour l'Empire comprenant le vassal libano-provençal, Chypre, la Cilicie et Laodicée<sup>170</sup>. Toutefois, rien n'est dit sur l'articulation des ces morceaux épars de souveraineté impériale<sup>171</sup>. Le refus de l'Empire est incarné par Tancrède et finit par triompher<sup>172</sup>. Le retour actif de l'Empire en Orient sous Jean II entre 1136 et 1143 est traité pour lui-même<sup>173</sup>. En ce qui concerne Manuel, revient l'habituelle explication par les préoccupations de « prestige » qui dispense d'une réflexion sur les autres buts et sur les effets de la politique impériale<sup>174</sup>.

Claude Cahen donne une interprétation ethnique des événements de 1158-1159, estimant que la question qui avait été réglée par le dialogue entre Manuel et Baudouin III était d'abord celle de l'amour propre franc qu'il fallait accorder avec celui des Grecs<sup>175</sup>. Pour Claude Cahen, c'est un problème de forme. Paradoxalement, l'auteur, qui vide verbalement la politique byzantine de sa substance, n'en titre pas moins son chapitre III : « Antioche entre le protectorat byzantin et l'Egypte de Saladin »<sup>176</sup>. Il estime que l'Empire n'a jamais placé de « résident » à

---

<sup>165</sup>*Id.*, p. 129.

<sup>166</sup>*Id.*, pp. 178-179.

<sup>167</sup>*Id.*, pp. 180-181.

<sup>168</sup>*Id.*, p. 193.

<sup>169</sup>*Id.*, p. 216.

<sup>170</sup>*Id.*, pp. 240-241.

<sup>171</sup>*Id.*, p. 243.

<sup>172</sup>*Id.*, p. 245.

<sup>173</sup>*Id.*, pp. 357-368.

<sup>174</sup>*Id.*, p. 400.

<sup>175</sup>*Id.*, p. 402.

<sup>176</sup>*Id.*, p. 411.

Antioche et évacue des éléments qui vont en sens inverse<sup>177</sup>. Toutefois, il note l'usage que la cour de Constantinople fit des Antiochiens sur le plan diplomatique et que des envoyés circulent entre la capitale de l'Empire et celle de l'Oronte<sup>178</sup>. Le problème du rapport entre l'usurpateur oriental Isaac Doukas-Comnène et Antioche est posé mais non résolu<sup>179</sup>. Claude Cahen distingue la fédération d'un parti impérial levantin autour de Bohémond III après 1180. Il pose ainsi implicitement le problème de la participation d'Antioche à la lutte pour le trône impérial à partir de 1183. La politique d'Henri VI est évoquée, tout comme les réactions byzantines pour la Cilicie<sup>180</sup>.

Après l'ouverture de la crise de succession antiochienne qui suit la mort de Bohémond III en 1201, Claude Cahen relève en passant un retour du facteur impérial à compter de 1204<sup>181</sup>. Pour les années suivantes, l'ouvrage décrit les clivages régionaux autour desquels se positionne un nombre important de puissances<sup>182</sup>. Toutefois, le lien entre les questions syriennes et celles de l'Empire de Romanie apparaît périphérique<sup>183</sup>. L'analyse des relations entre Bohémond IV et Frédéric II Hohenstaufen a l'avantage de montrer en creux ce qu'était la situation de ces territoires syriens tiraillés depuis les années 1190 par la question de l'Empire aux incarnations multiples<sup>184</sup>.

L'histoire du patriarcat melkite est traitée. L'éviction du patriarche grec marque la rupture entre Bohémond I<sup>er</sup> et Constantinople<sup>185</sup>. La prétention des *basileis* sur le patriarcat reparait dans l'analyse du traité de Déabolis et est une constante dont le sens n'est cependant jamais vraiment expliqué<sup>186</sup>. Claude Cahen note le maintien d'une puissante communauté confessionnelle grecque au sein de la principauté tout au long de son histoire et son influence administrative et politique<sup>187</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la question patriarcale conserve toute son importance dans le cadre de la querelle dynastique des années 1201-1219. Dans le même temps, l'Eglise melkite d'Antioche s'intègre pleinement à celle de l'ensemble de l'Empire et, à ce titre, participe aux tractations avec l'Occident<sup>188</sup>. La papauté le comprend d'ailleurs ainsi, et traite en

---

<sup>177</sup>*Id.*, pp. 410-413.

<sup>178</sup>*Id.*, p. 419.

<sup>179</sup>*Id.*, pp. 423-424.

<sup>180</sup>*Id.*, pp. 587-590.

<sup>181</sup>*Id.*, p. 606.

<sup>182</sup>*Id.*, pp. 612-614.

<sup>183</sup>*Id.*, pp. 617-619, 626.

<sup>184</sup>*Id.*, pp. 640-643.

<sup>185</sup>*Id.*, pp. 309-310.

<sup>186</sup>*Id.*, p. 278.

<sup>187</sup>*Id.*, pp. 333-335.

<sup>188</sup>*Id.*, p. 680.

bloc des territoires ayant un lien avec la Romanie<sup>189</sup>. C'est par le truchement du patriarcat que l'Empire apparaît pour la dernière fois dans l'analyse<sup>190</sup>.

Gérard Dédéyan dans *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés* utilise un cadre géographique proche du notre, mais dans un tout autre but<sup>191</sup>. Son exposé se donne deux objets principaux : « l'Etat » de Philarète Brachamios dans les provinces syriennes de l'Empire byzantin durant les décennies 1070 et 1080, puis la montée de la principauté de la famille roubénide fondatrice du royaume arménien de Cilicie. Cette étude a un objet clair : la transplantation de morceaux de société arménienne dans le sud-est de l'Empire et la maturation vers la création d'un Etat national successeur des précédents royaumes arméniens. L'Empire est à la fois omniprésent et étranger à cette dynamique, au même titre que les Francs.

Toutefois, au détour de l'ouvrage, bon nombre de points marquent la prégnance du facteur impérial. Après Mantzikert, l'Orient participe activement à la guerre civile impériale. S'y entrecroisent les ambitions et les conflits locaux entre « seigneurs », majoritairement d'origine arménienne, qui doivent compter avec les corps constitués des cités et les unités militaires impériales comprenant des Grecs, des Arméniens et des Francs<sup>192</sup>. Les territoires ralliés à l'autorité de Philarète forment un ensemble géographique aux problématiques politiques et militaires communes et structuré par l'acquis impérial<sup>193</sup>.

Cependant, l'auteur se concentrant sur les faits concernant les individus identifiés comme arméniens, Antioche, Edesse et Chypre sortent du champ avec le démantèlement de l'« Etat » de Philarète, et le propos se concentre sur la Cilicie et sa périphérie<sup>194</sup>.

La seconde tranche chronologique de l'ouvrage expose la lente ascension des Roubénides, famille arménienne à la fois nouvelle et ancienne qui, du fait de son implantation dans le Taurus, de son affiliation religieuse et de ses ambitions, se trouva, à de nombreuses reprises, opposée aux partisans de l'Empire en Cilicie<sup>195</sup>. C'est un défi face aux velléités de Constantinople dès le début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>196</sup>. La réorganisation de la Syrie par l'Empire pour

---

<sup>189</sup>*Id.*, p. 684.

<sup>190</sup>*Id.*, p. 685.

<sup>191</sup>Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etudes sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tomes I et II.

<sup>192</sup>*Id.*, pp. 183-195.

<sup>193</sup>*Id.*, pp. 52-61.

<sup>194</sup>*Id.*, pp. 91-97.

<sup>195</sup>*Id.*, pp. 476-486 et pp. 693-704.

<sup>196</sup>*Id.*, pp. 480-481.

les années 1104-1111 par Alexis I<sup>er</sup> est analysée pour elle-même du point de vue arménien dans la mesure où son personnel est arménien ou se trouve opposé aux dynastes arméniens<sup>197</sup>.

En ce qui concerne le règne de Jean II Comnène, Gérard Dédéyan nous apprend quel fut le *casus belli* entre l'Empire et le prince Léon I<sup>er</sup>. C'est un révélateur des limites à ne pas franchir par un pouvoir local du point de vue de Constantinople. Léon s'est certainement proclamé roi et a tenté de déborder de la Cilicie, vers l'Isaurie, sortant du cadre que l'Empire avait reconnu à ses ambitions<sup>198</sup>. Quittant les figures arméniennes les plus marquantes, le second tome de Gérard Dédéyan est consacré à d'autres aspects de l'histoire arménienne au XII<sup>e</sup> siècle<sup>199</sup>. La famille hétoumide, qui donnera sa seconde dynastie à l'Arménie cilicienne, est au XII<sup>e</sup> siècle la puissance arménienne du Taurus et, à ce titre, attire l'attention de l'auteur<sup>200</sup>. Ce lignage se distingue, malgré son obédience religieuse, par sa relation stable avec Constantinople<sup>201</sup>.

En somme, l'ouvrage de Gérard Dédéyan, centré sur les réalités arméniennes, fait ressortir l'existence d'une dimension impériale autour de laquelle s'organisent pour partie les clivages locaux arméniens.

*Le comté de Tripoli*, écrit sous la direction conjointe de Gérard Dédéyan et Karam Rizk, est une mise à jour de nos connaissances sur cet Etat charnière<sup>202</sup>. Il comprend deux textes qui concernent notre objet. D'abord, celui de Gérard Dédéyan intitulé « les Arméniens au Liban (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) » puis celui d'Isabelle Augé : « Les Comnènes et le comté de Tripoli : une collaboration efficace ? »<sup>203</sup>.

Pour Gérard Dédéyan, la présence arménienne est antérieure à la création du comté et s'inscrit dans la province byzantine de l'époque macédonienne<sup>204</sup>. L'étude des Arméniens sous l'autorité des comtes francs s'accompagne d'une évocation de la situation parallèle des « Grecs »<sup>205</sup>. Ce texte à propos des Arméniens dans un espace placé hors du cadre des pouvoirs

---

<sup>197</sup> *Id.*, pp. 711-754.

<sup>198</sup> *Id.*, pp. 529-531. Cet épisode de la première restauration avortée du titre royal arménien, unilatérale et détruite dans l'œuf, explique certainement le comportement de Léon II lorsqu'il aspirait à la même dignité mais par le moyen d'une reconnaissance impériale double et même d'une confirmation papale, trois précautions valant mieux qu'aucune. *Id.*, pp. 561-563. Nous nous intéresserons à la question des modalités de passage de l'Isaurie de l'autorité impériale à celle des Roubénides durant les années 1180.

<sup>199</sup> *Id.*, tome II.

<sup>200</sup> *Id.*, pp. 660-667.

<sup>201</sup> *Id.*, pp. 675, 680-682, 683-687.

<sup>202</sup> Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 2010, 236 p.

<sup>203</sup> *Id.*, pp. 73-99, 141-156.

<sup>204</sup> *Id.*, pp. 73-78.

<sup>205</sup> *Id.*, pp. 78-80. Le terme est ici des plus ambigus, désignant certainement des fidèles de l'Eglise grecque mais aussi des hellénophones d'Antioche ou de Laodicée, les Grecs de Chypre ou même de Romanie dont l'absence

territoriaux arméniens fait apparaître le manque de réflexion équivalente pour les melkites et l'empire de Constantinople.

Au détour de son analyse sur la présence arménienne à Tripoli, Gérard Dédéyan évoque une union « arméno-toulousaine », celle de « Damsel de Chypre », fille d'Isaac Doukas Comnène et d'une fille de Thoros II, avec Raymond VI comte de Toulouse. Notons qu'à cette union éphémère succéda un mariage flamand pour la fille du *basileus* insulaire, et qu'elle revint en 1204 dans l'espace oriental dans un contexte neuf et en posant la question des liens entre Chypre et Constantinople<sup>206</sup>. Pour finir, Gérard Dédéyan aborde la question de l'alliance arméno-franco-mongole du point de vue arménien, que nous ré-analyserons complémentirement sous l'angle constantinopolitain<sup>207</sup>.

Passons enfin à certains auteurs qui ont cherché à dépasser les clivages classiques dans leurs études en articulant les différents groupes ethniques et ensembles géographiques en jeux.

Isabelle Augé, dans *Byzantins, Arméniens & Francs au temps de la croisade : politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes, 1081-1185*, se livre à une vaste analyse de la politique des Comnènes en Orient qu'elle complète dans d'autres textes<sup>208</sup>. Elle relève la grande inflexion qui se déroule sous Manuel et explore les problèmes ecclésiastiques qui firent passer l'Empire d'une logique de restauration par la substitution des éléments grecs aux éléments occupants, francs et arméniens, à une logique d'inclusion des nouvelles réalités locales. L'ouvrage relève les modifications qui se firent jour au sein des interlocuteurs de Constantinople et donc l'aspect dynamique du phénomène.

---

complète serait étonnante dans un port très fréquenté dans le cadre du commerce méditerranéen comme l'était alors Tripoli.

<sup>206</sup> *Id.*, p. 83.

<sup>207</sup> *Id.*, pp. 86-95.

<sup>208</sup> Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens & Francs au temps de la croisade : politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes, 1081-1185*, Bibliothèque orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2007, 417 p. Isabelle Augé, « Le choix de la foi chalcédonienne chez les Arméniens », *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, 2011. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2007, pp. 236-237. Isabelle Augé, « Convaincre ou contraindre : la politique religieuse des Comnènes à l'égard des Arméniens et des Syriques Jacobites », *REB*, tome 60, 2002, pp. 133-150. Isabelle Augé, « Les Comnènes et le comté de Tripoli : une collaboration efficace ? », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, pp. 142-143. Isabelle Augé, « Papauté, Latins d'Orient et Croisés sous le regard de l'archevêque de Tarse, Nersès Lambronatsi », in Michel Balard (dir.), *La Papauté et les Croisades, The Papacy and the Crusades : Actes du VIII<sup>e</sup> congrès de la society for the study of the crudaes and the latin east*, Ashgate, Great Britain, 2008, p. 218. Isabelle Augé, « L'ambassade de Nersès Lrambronatsi à Constantinople (1197) », in Isabelle Augé, Gerard Dédéyan, *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2009, pp. 49-61.

Isabelle Augé, dans « *Les Comnènes et le comté de Tripoli : une collaboration efficace ?* », expose deux étapes de la relation Constantinople-Tripoli prenant place dans les 1100-1112 et en 1163<sup>209</sup>. La première voit la mise en place d'un accord reposant sur la légitimation par l'Empire de la conquête de territoires musulmans par un chef franc contre la reconnaissance de la suzeraineté byzantine et la rétrocession à l'administration directe du *basileus* de territoires ayant été sous son contrôle jusqu'à la crise du XI<sup>e</sup> siècle<sup>210</sup>. C'est là une modalité d'action impériale caractéristique des années 1097-1151.

La seconde partie de l'exposé présente la coopération militaire impérialo-tripolitaine de l'année 1163 qui relèverait d'une autre logique, celle d'une interaction sans prétention de l'Empire à l'établissement d'une domination<sup>211</sup>. L'analyse, s'arrêtant à la mort de Manuel, laisse ouverte la question des formes et des modalités des rapports politiques entre Tripoli, bientôt unie à Antioche, et Constantinople après cette date.

*Byzantium and the Crusader States* de Ralph Lilie tente de franchir le Taurus depuis la Roumanie, outrepassant les limites respectées généralement entre les deux continents historiographiques<sup>212</sup>. Reprenant les conditions de la liquidation de la domination de Constantinople au XI<sup>e</sup> siècle, l'auteur développe ensuite la politique impériale dans cet espace au siècle suivant en l'intégrant heureusement aux enjeux d'autres secteurs d'actions de la politique impériale, particulièrement l'Italie, l'Égypte et l'Asie Mineure. Toutefois, certains manques semblent manifestes. La thèse de l'auteur est celle de la présence de deux pôles distincts, bien qu'en interaction régulière. L'analyse de l'interpénétration et des modifications mutuelles apportées par cette relation reste marginale. La limite chronologique basse, formellement 1204, mais en réalité 1180, accrédite la thèse classique d'une attrition définitive du facteur « byzantin » perçu comme extérieur à l'Orient et ne pouvant se maintenir que par l'action coercitive de Constantinople sur les forces locales.

Les faiblesses de l'œuvre de Jean Longnon en ce qui concerne le Levant et ses liens à la dynastie latine de Constantinople sont partiellement corrigées par Phillip Van Tricht, qui, dans ses études sur l'Empire latin, prend en compte la politique orientale de celui-ci pour ses

---

<sup>209</sup>Isabelle Augé, « Les Comnènes et le comté de Tripoli une coopération efficace ? », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk, *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, pp. 141-156.

<sup>210</sup>*Id.*, pp. 142-143.

<sup>211</sup>*Id.*, pp. 148-154.

<sup>212</sup> Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, Clarendon Presse, Oxford, 1993, 342 p.

premières décennies, et procède à des corrections chronologiques bienvenues<sup>213</sup>. *The latin renovatio of Byzantium* a cet intérêt géographique de dépasser le cadre classique de « l'Empire latin » en incluant l'Orient, ce qui souligne avec acuité l'invalidité des limites chronologiques classiquement adoptées comme bornes à la présence de Constantinople<sup>214</sup>. Outre cela, cet auteur interroge au niveau infra-impérial l'hybridation politique dont l'Empire est le cadre<sup>215</sup>. Toutefois, la concentration sur le seul avatar latin du pouvoir impérial à cette période, à l'exclusion du Nicée et la périodisation privilégiée, 1204-1224, laissent de vastes espaces vierges.

Cet exposé des réflexions à propos de la superposition ou de la coexistence de faits relevant des sphères byzantines et franques ou arméniennes dans l'espace oriental aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles met en évidence une carence. Les découpages confessionnels (latins et arméniens/grecs), territoriaux (Orient/Asie Mineure et Balkans) et chronologiques (1204) ont détourné d'une étude complète du fait impérial en Orient. Cette entreprise ne doit pas se réduire à la juxtaposition de la Romanie et de l'Orient comme deux corps étrangers, mais révéler leur dynamique commune. Dans un contexte nouveau, un faisceau d'éléments convergents laissent transparaître une réalité protéiforme où l'Empire est l'une des données de l'histoire orientale de l'époque des Croisades sans préjudice des autres aspects de l'histoire régionale. C'est au comblement de cette carence que nous allons nous attacher ici.

---

<sup>213</sup> Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium, The Empire of Constantinople, 1204-1228*, Brill, Leiden, 2011, 535p. Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216 Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (1<sup>ère</sup> partie), p. 224, *Le Moyen Age*, 2001/2 Tome CVII, p. 219-238. Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'Empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3 tome CVII, pp. 409-438.

<sup>214</sup> Filip Van, Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium, The Empire of Constantinople, 1204-1228*, pp. 145, 279, 360, 428, 434-439, 440-442, 445-446, 449-450, 479.

<sup>215</sup> Filip Van Tricht, « The Byzantino-Latin Principality of Andrinople and the Challenge of Feudalism (1204/6-ca. 1227/28) Empire, Venice and Local Autonomy », *DOP*, 68, 2014, pp. 1-18.

## Bilan des Sources

L'usage dans l'étude de l'époque des Croisades est le classement des sources, des acteurs et des institutions, par catégories ethnolinguistiques. Les documents de langue latine (souvent subdivisés par région de rédaction, Levant syrien et chypriote d'un côté, espace égéen de l'autre) sont séparés des documents grecs, eux-mêmes isolés des documents arméniens, arabes musulmans, et arabes chrétiens ou syriaques<sup>216</sup>. Ce découpage est contestable dans ses présupposés. S'il prétend s'appuyer sur un classement objectif, la langue en premier lieu, et implicitement autant qu'imparfaitement la confession, il n'en demeure pas moins qu'il se fait au détriment d'autres lectures des réalités, particulièrement des allégeances politiques et des adhésions idéologiques, mais aussi des logiques régionales.

Notre objet d'étude se présente comme bipolaire et asymétrique. L'Orient constitue notre espace géographique cible. Il s'étend du Taurus au désert syro-arabe et au Sinaï, incluant la haute Mésopotamie, la Cilicie, l'Isaurie et l'île de Chypre. Son homogénéité culturelle est toute relative. C'est encore plus vrai aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles qu'avant ou après cette époque. Nous envisageons l'Orient dans sa relation à Constantinople, comme centre impérial et puissance dont la présence s'inscrit localement et ne se limite pas à rayonner sur lui depuis l'extérieur. L'empire de Constantinople se définit lui-même, et est largement reconnu de l'extérieur par les contemporains, avec des nuances, comme l'Empire romain et, à ce titre, comme dépassant le seul monde égéen. Par définition, ses habitants, ses sujets, sont des Romains ou, pour le dire d'une manière commode en évitant l'ambiguïté, des néo-Romains<sup>217</sup>. C'est là un point délicat tant cette dénomination est disputée entre les acteurs à cette période et polysémique. Néanmoins, il nous semble infiniment préférable de prendre le risque de l'utiliser plutôt que de

---

<sup>216</sup> Andreas Vest Bernd, « Les sources médiévales dites « orientales » (syriaques, arabes, arméniennes et autres) concernant l'histoire de la ville d'Antioche et sa topographie », in *Les sources de l'histoire du paysage urbain d'Antioche sur l'Oronte*, Actes des journées d'études des 20 et 21 septembre 2010, Paris 8, Saint Denis, pp. 187 ; 192-193. Klaus-Peter Todt, « Antioch in Byzantine Sources of the 8th-13th Centuries », in *id.*, pp. 204 ; 207-219. Krijnie Ciggaar, « Antioche : les sources croisées et le plan de la ville », in *id.*, pp. 223- 234.

<sup>217</sup> Cette dénomination, remplaçant celle de « Byzantin », a des avantages non négligeables en termes d'hygiène sémantique. Premièrement, la terminologie hégémonique repose sur un parti-pris intellectuel évident lorsqu'on le transpose dans un autre cadre. Que penserait-on de l'usage du terme de « Lutéciens » pour qualifier l'ensemble des sujets/citoyens français, de Métropole et d'Outre-mer, depuis l'élection d'Hugues Capet jusqu'à nos jours ? Deuxièmement, refuser l'autodéfinition des acteurs en la jugeant illégitime c'est, dans ce cas d'espèce, consciemment ou non, prolonger la querelle idéologique que certains de leurs adversaires occidentaux ont entamée contre eux il y a plus d'un millénaire. Positivement, le vocable « néo-romain » a l'avantage de respecter la manière dont le corps politique impérial se concevait lui-même mais aussi de souligner son lien avec sa capitale, la Nouvelle Rome et, enfin, permet la distinction avec le passé de l'ancienne Rome. Cette idée semble d'ailleurs travailler souterrainement les spécialistes de Byzance. Angel Nicolaou-Konnari, « Greeks », in Angel Nicolaou Konnari, Christopher David Schabel (dir.), *Cyprus, Society And Culture 1191-1374*, Brill, London, 2005, p.58.

recourir à la pseudo-catégorie de « byzantin ». On s'étonne de voir des historiens se positionner épistémologiquement à l'aide d'un anachronisme ethnonymique dont les effets pervers nuisent ici à la bonne compréhension de notre sujet. C'est ainsi que l'ouvrage de Raph Lilie, qui pose le problème dans en termes de rapports entre *Byzantium and the Crusaders States*, escamote la question de la présence de réalités ou de groupes humains « byzantins » au sein de ces Etats « croisés » ou alors limite le problème aux seuls « grecs », ethnicisant et communautarisant ainsi la question<sup>218</sup>. Le qualificatif romain a l'avantage d'être d'usage commun à toutes les langues présentes dans notre cadre d'étude pour parler d'une réalité aux limites variables. Qu'est-ce qu'un Romain aux XI-XIII<sup>e</sup> siècles en Orient ? La terminologie entière qui permet d'appréhender le positionnement des Orientaux vis-à-vis du centre impérial est minée par ce problème, il faut donc l'explicitier pour pouvoir ensuite catégoriser les sources sur cette base.

Vus de Constantinople, sont Romains les sujets de l'Empire romain, ou de Romanie. C'est donc en premier lieu une catégorie *politique*, supérieure aux définitions *ethniques* des populations désignées. Suite au divorce ecclésiastique entre l'Occident et Constantinople, vus de cette dernière ville, les Romains se définissent parfois aussi par opposition aux latins. C'est le cas sous la plume de Georges Acropolitès lorsqu'il décrit l'armée romaine constituée de Romains et de latins<sup>219</sup>. Le qualificatif *politique* acquiert en apparence un sens cumulatif politique et ethno-confessionnel. Il en découle qu'une partie des Romains, selon l'acception politique, ont en supplément de romanité leur appartenance à la confession orthodoxe, à quoi on peut ajouter l'inclusion dans la sphère linguistique hellénophone comme excédent de romanité supplémentaire<sup>220</sup>. Les Romains, à trois titres, ethnique, confessionnel et politique, sont ceux que l'historiographie appelle les « Byzantins ». Il est évident qu'ils ne sont qu'une part des néo-Romains des sources au sens exclusivement politique, des sujets des *basileis*.

Mais cette définition confessionnelle prend-elle l'ascendant sur le sens politique ? L'opposition entre l'Eglise latine et les Eglises grecques s'ajoute en Orient à l'ancienne fracture opposant les melkites, définis par leur appartenance à des Eglises reconnaissant l'autorité du

---

<sup>218</sup> Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, 342 p. Dans des cadres temporels et géographiques qui diffèrent en partie du nord une autre approche a été conduite par un historien: Alexès G. K. Savvidès, *Byzantium in the Near East: its relations with the Seljuk sultanate of Rum in Asia Minor, the Armenians of Cilicia and the Mongols, A.D. c. 1192-1237*, Kentron Vyzantinōn Ereunōn, Thessalonique, 1981, 192 p.

<sup>219</sup> Georges Acropolitès, Jean Dayantis (trad.), *Chronique du XIII<sup>e</sup> siècle : l'empire grec de Nicée*, Les Belles Lettres, Paris, 2012, 216 p.

<sup>220</sup> L'expression toponymique « Hellade » pour parler de la « patrie » des hellénophones apparaît au début du XIII<sup>e</sup> siècle dans l'espace nicéen. Nicéphore Blemmydès, Michel Stavrou (trad.), *Œuvres théologiques, tome II*, Editions du Cerf, Bruges, 2007, 243 p. Le grec est pour Michel le Syrien la « langue romaine » : *Chronique de Michel le Syrien*, J-B Chabot (trad.) tome II, Paris, 1901, livre XI, chap. XVIII.

*basileus*, par opposition aux autres confessions chrétiennes orientales<sup>221</sup>. Les melkites permettent de définir plus largement les Romains comme étant les individus ou les communautés qui reconnaissent l'autorité et les prérogatives juridiques revendiquées par l'empereur sur les Eglises et patriarcats d'Orient. Autrement dit, il s'agit de ceux qui vivent « conformément au droit » impérial qui, selon la conception « byzantine », est indissociable de la reconnaissance de l'autorité du *basileus* comme « loi vivante »<sup>222</sup>. Une telle adhésion a un caractère éminemment politique même si elle passe par le biais d'une institution ecclésiastique<sup>223</sup>. Il existe donc, hors des frontières des territoires contrôlés par l'Empire, des Romains « persistants » même si un pouvoir étranger à l'Empire fait écran entre eux et l'empereur. Ce sont ceux-là même que nous trouverons en Orient qualifiés de « Grecs » ou de « Syriens de la loi de Grèce » dans les sources latines et de *Rûm*, comme n'importe quels sujets de Constantinople, dans les sources arabes. Derrière la néo-romanité melkite il y a donc une dimension ecclésio-politique.

Bien que liée à la foi orthodoxe, l'identité romaine ne lui est pas réductible. Des orthodoxes sont exclus du groupe des Romains. C'est le cas des Serbes ou des Bulgares à partir du moment où ils s'agrègent au sein d'Etats qui, bien que de foi orthodoxe, leurs sont propres. Il en va de même des Russes de Kiev<sup>224</sup>. Dans ces régions, l'orthodoxie a été portée par d'autres entités étatiques que l'Empire, provoquant une disjonction entre l'obédience ecclésiastique et l'Empire sans équivalent avec la situation en Orient où Constantinople a eu l'exclusivité du pouvoir politique chrétien et orthodoxe. A l'inverse, nous trouverons en Orient des latins ou des arméniens, du point de vue de leur adhésion confessionnelle, se revendiquer romains ou désignés comme tels du fait de leur relation à l'empereur de Constantinople.

Cette distinction entre l'appartenance politique à l'Empire romain, différente de l'obédience ecclésiastique comme de l'ethnie, est encore employée au XIV<sup>e</sup> siècle par Jean Cantacuzène siècle lorsqu'il écrit : « Jean Peraut, latin de nation, et sujet de l'Empire<sup>225</sup>. » En définitive, le terme romain désigne des individus ou des groupes définis par leur allégeance à l'empereur de

---

<sup>221</sup> Cette séparation n'est d'ailleurs pas une panacée mais le résultat d'une distance durable entre les options politiques des empereurs et des hiérarchies de ces Eglises considérées comme hérétiques. Nous verrons dans le cas des Syriaques ou des Arméniens que la question du rapport à l'Empire se pose toujours et qu'elle va se poser aussi pour les latins une fois ceux-ci familiarisés avec la question impériale orientale.

<sup>222</sup> Gilbert Dagron, *Empereur et prêtre*, pp. 37-39.

<sup>223</sup> Sur ces articulations et leurs variations dans le temps cf : Stouraitis Yannis, « Reinventing Roman Ethnicity in High and Late Medieval Byzantium », *Medieval worlds, comparatives & interdisciplinary studies*. vol. 2017.5, pp. 70-94.

<sup>224</sup> Simon Franklin, « "Greek in Kievan Rus'", *DOP, Vol. 46, Homo Byzantinus : Papers in Honor of Alexander Kazhdan*, 1992, pp. 69-81,

<sup>225</sup> Jean Cantacuzène, *Histoire Romaine*, livre IV, chap. IV, § 4.

Constantinople, indépendamment de leur langue, de leur groupe ethnique, et même de leur confession. Cette adhésion politique peut passer par une Eglise « impériale » mais ce n'est que l'un de ses véhicules. L'adhésion politique est première et se suffit à elle-même. Ainsi nous désignerons comme néo-romain tout ce qui s'inscrit dans cette tradition politique et revendique cet héritage au-delà des qualifications historiographiques : grec, byzantin, arménien, franc, latin...

Notre sujet prend son sens dans la mesure où il a pour ambition de saisir l'ensemble des dimensions de l'Empire néo-romain dans l'espace oriental ainsi que ses fluctuations, effets de dynamiques locales ou de projections des politiques du centre impérial. Il est évident que la réduction de l'objet d'étude à une partie seulement des composantes de l'identité romaine en Orient reviendrait à l'amputer gravement et à nier sa diversité. Plutôt que la catégorie réductrice de « byzantin », nous prenons donc le parti de nous rapprocher le plus possible des termes des contemporains en désignant tous ceux qui se réclament du pouvoir impérial de Constantinople comme néo-Romains ou Impériaux. Leur espace social et territorial en Orient forme la Romanie orientale. Nous retrouvons ici la conception commune d'Orderic Vital et de Marin Sanudo qui, à deux siècles d'écart, reconnaissent une l'entité politique romaine de Constantinople tout en notant des passations de pouvoir entre latins et grecs<sup>226</sup>.

Notre sujet se rapporte donc à l'étude de l'évolution du groupe des néo-Romains, compris dans ce sens politique, et de leurs institutions en Orient. Notons que cette identité néo-romaine n'est pas exclusive d'autres. C'est d'ailleurs cet aspect cumulatif qui a favorisé son occultation par l'historiographie qui a préféré les découpages ethno-confessionnels à une approche en termes d'allégeances politiques et de positionnement idéologique<sup>227</sup>. Cette entreprise ne peut bien évidemment être menée sans la prise en compte du regard des Orientaux vers le centre de l'Empire et de la classe dirigeante impériale en direction de l'Orient. La relation des néo-Romains des provinces orientales à l'Empire est au cœur même de leur définition. C'est de ce positionnement que nous tirons notre classement des sources, du centre vers les

---

<sup>226</sup>Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, tomes I-IV, Paleo, Clermont-Ferrand, 2003-2004. Marin Sanudo Torsello, Eutychia, *Istoria tēs Rōmanías*, E.I.E./I.B.E, Athènes, 2000, 337 p. Marin Sanudo Torsello, *Istoria del Regno di Romanie*, in *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues*, publiées avec notes et tabes généalogiques, Culture et civilisation, Bruxelles, 1966, pp. 99-174.

<sup>227</sup> Comme le souligne Henry Laurens, le « communautarisme » est un trait de la modernisation du Proche-Orient contemporain et non un héritage historique ancien. Les « Eglises », musulmanes ou chrétiennes, ne sauraient déterminer de manière exclusive les orientations et encore moins les figer dans des orientations indépassables. Henry Laurens, *La fin de l'Empire Ottoman et la naissance des Etats Arabes*, Cours au Collège de France, 2014-2015.

périphéries.

Viennent d'abord les documents produits en Orient par des individus ou des communautés sur lesquels l'Empire prendit à exercer, ou exerça, son autorité politique. Suivent les sources émanant d'autres parties de l'espace impérial constantinopolitain : l'Asie Mineure et les Balkans. Enfin, s'ajoutent les sources extérieures à la Romanie mais qui nous informent sur elle et sur sa dimension orientale.

## Sources chrétiennes de l'espace oriental

### *Sources narratives*

Dans le but d'établir la situation de départ de notre période nous remonterons, pour ces sources, comme pour celles issues des autres espaces, à des documents légèrement antérieurs à notre point de départ formel.

Commençons par l'arabophone Yahya d'Antioche qui, après diverses pérégrinations dans l'espace oriental arabophone, se fixa dans la ville syrienne restée associée à son nom et qui était repassée sous la férule de Constantinople depuis plusieurs décennies<sup>228</sup>. Chalcedonien du Maschrek, il ne se distingue pas de la cause des empereurs dont il narre les actes politiques bien au-delà de sa région d'élection. Ce frontalier se montre aussi curieux des affaires des voisins musulmans que de celles de ses coreligionnaires restés sous la domination des dynasties musulmanes. Il incarne la superposition locale de cercles arabe et néo-romain.

Vient ensuite Nikon de la Montagne noire, oriental aussi mais d'élection, du moins à la fin de sa vie après une carrière militaire<sup>229</sup>. Hellénophone, animé d'un loyalisme impérial d'ancien soldat et de moine orthodoxe, il nous donne des éléments sur la vie du patriarcat d'Orient ainsi que sur les dynamiques entre les diverses communautés linguistiques.

Bien plus haut dans la hiérarchie de l'Eglise orientale, Jean l'Oxite, patriarche d'Antioche, vient compléter ce triptyque de néo-Romains d'Orient du XI<sup>e</sup> siècle<sup>230</sup>. Autour d'eux, d'autres personnalités viennent éclairer les mêmes réalités, mais avec un point de vue décalé idéologiquement ou chronologiquement.

<sup>228</sup> Yahya Ibn Sa'id d'Antioche, J. Kratchovsky, A. Vasilev (trad.), Histoire, fascicule I, in *Patrologia orientalis*, volume 18, Paris, 1924, pp. 705-pp. 833. Yahya Ibn Sa'id d'Antioche, J. Kratchovsky, A. Vasilev (trad.), Histoire, fascicule II, in *Patrologia orientalis*, volume 23, Paris, 1932, pp. 349-520.

<sup>229</sup> Nikon de la Montagne noire, in De Clercq Charles, *Les textes juridiques dans les Pandectes de Nikon de la Montagne noire*, Tip. Dei Padri mechtaristi, Venezia, 1942, 93 p. I. Doens, « Nikon de la Montagne Noire », *Byzantion*, 24, fasc. 1, 1954, p. 130-140. Joseph Nasrallah, « Un auteur antiochien du XI<sup>e</sup> siècle, Nikon de la Montagne Noire (vers 1025-début du XII<sup>e</sup> siècle) », *Proche-Orient Chrétien*, 19, 1969, pp. 150-161.

<sup>230</sup> Paul Gautier, « Diatribes de Jean l'Oxite contre Alexis I<sup>er</sup> Comnène », *REB*, tome 28, 1970, pp. 5-55.

Avec Arisdagues de Lasdiverd<sup>231</sup>, nous touchons à l'un des confins de la capacité d'intégration de la structure impériale du XI<sup>e</sup> siècle. Le problème arménien est protéiforme. Il touche à la fois à l'organisation ecclésiastique, à la foi, mais aussi à l'articulation entre royauté particulière et empire oecuménique. L'auteur apporte un témoignage sur les équivoques de l'intégration-désintégration d'une minorité à cheval sur la frontière orientale.

Mathieu d'Edesse et son continuateur Grégoire le prêtre se font les témoins, situés idéologiquement, de la liquidation de l'ancien régime d'intégration du XI<sup>e</sup> siècle, de la réinvention progressive au XII<sup>e</sup> siècle d'une politique impériale et, dans le même temps, de la formalisation du projet arménien alternatif qui se cristallisera en Cilicie pour aboutir à la première grande confrontation avec Constantinople durant la décennie 1130<sup>232</sup>.

Gauthier le chancelier est un Franc, oriental d'adoption et cadre de la principauté latine, auteur de l'*Antiochena Bella*<sup>233</sup>. C'est le témoignage d'un oriental d'adoption, et d'un cadre d'Antioche, rédigé au moment où la principauté voit ses liens se distendre avec l'Occident alors que le problème de sa relation politique avec Constantinople se pose sous un angle politique nouveau avec la fin de la confrontation initiale. Il éclaire ce que fut le régime colonial franc de 1098 à 1158 et ses fragilités.

Michel le Syrien, la *Chronique*, dite de 1234, et Bar Hebraeus éclairent le volet syriaque, du problème des limites de l'intégration impériale parmi les populations chrétiennes d'Orient<sup>234</sup>. Son poids est moindre dans notre sujet que celui des rapports des « grecs » avec latins d'Orient, ou même avec des Arméniens de Cilicie. Néanmoins, ces chroniques ont deux intérêts majeurs. Leur richesse en termes d'informations événementielles est reconnue depuis

---

<sup>231</sup> Arisdagues de Lasdiverd, Evariste Prud'homme (trad.), *Histoire d'Arménie, comprenant la fin du royaume d'Ani et le commencement de l'invasion des Seldjoukides*, Benjamen Duprat, Paris, 1864, 147 p.

<sup>232</sup> Mathieu d'Edesse, Grégoire le prêtre, Edouard Dulaurier (trad.), *Chronique de Mathieu d'Edesse (926-1136), avec la continuation de Grégoire le Prêtre jusqu'en 1162*, A Durand, Paris, 1859, 526 p. Christopher MacEvitt, « The Chronicle of Matthew of Edessa : Apocalypse, the First Crusade, and the Armenian Diaspora », *DOP*, Vol. 61 (2007), pp. 157-181.

<sup>233</sup> Walter the Chancellor's, Thomas S Asbridge (trad.), Susan B Edgington (trad.), *The Antiochene Wars*, Aldershot, Ashgate, 1999, 230 p. Galterii Cancellarii Antiocheni, *Bella Antiochena*, 1114-1119, in *RHC Occ.*, tome V, pp. 81-132. Orderic Vital, livre XI, I et livre IV, XXVIII. Kemal al-Din, *Chronique d'Alep*, in *RHC Or.*, tome III, p. 622. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, p. 361.

<sup>234</sup> Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche, J-B. Chabot (trad.), 4 tomes, culture et civilisation, Bruxelles, 1963. Albert Abouna (trad.), *Anonymi auctoris Chronicon ad A. C. 1234 pertinens II*, avec introduction, notes et index de Jean-Maurice Fiey, CSCO 354 (Script. Syri 154), Louvain, 1974. Traduction de la *Chronique syriaque anonyme*, MGR Rahmani (trad.), in *ROL*, volume 12, 1907, pp. 429-440. Bar Hebraeus, Philippe Talon (trad.), *Chronographie*, tome I, L'Harmattan, Paris, 2015, 366 p. Bar Hebraeus, Philippe Talon (trad.), *Chronographie*, tome II, L'Harmattan, Paris, 2015, 317 p. Bar Hebraeus, Philippe Talon (trad.), *Chronographie*, tome III, L'Harmattan, Paris, 2015, 227 p. Meredith Riedel, « Syriac Sources for Byzantinists: an introduction and overview », *Byzantinische Zeitschrift*, 105/2 (2012), pp. 783-810.

longtemps. Elles ont par contre été moins utilisées en ce qui concerne le rapport de populations hétérodoxes au pouvoir impérial aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Plus encore, elles sont informatives sur le relais patriarcal antiochien du pouvoir impérial. Ce regard soutenu vers Constantinople et ses émanations s'explique par ce que nous appellerons le « complexe de la souveraineté » des syriaques, héritage de siècle d'histoire syrienne où le pouvoir chrétien n'avait jamais été lié qu'aux *basileis* dont l'Empire s'imposait comme l'Etat chrétien de référence.

Guillaume de Tyr, oriental de naissance, livre des jalons importants de l'évolution des Occidentaux enracinés dans cet espace, et particulièrement dans leurs rapports à Constantinople. Si l'évêque de Tyr inscrit les débuts de son oeuvre dans le *continuum* des récits de la première Croisade, le plus souvent hostiles à Constantinople ou du moins hétérogènes dans leurs jugements sur l'Empire, la suite de son texte se rapproche progressivement de la sensibilité néo-romaine. Le parti-pris anti-grec laisse place graduellement à une valorisation croissante de la structure impériale. Le voile d'ellipses jeté sur l'intégration de pouvoirs latins à l'Empire grec devient progressivement perméable à des éléments informatifs sur l'entrelacement croissant des Francs dans la structure politique néo-romaine à partir de 1157.

Néophyte le Reclus éclaire la période de transition de l'histoire chypriote où l'île passe de l'administration impériale à une opposition dans le cadre néo-romaine au pouvoir central, puis à une dissidence complète sous un nouveau pouvoir franc<sup>235</sup>. Il met en évidence certains liens entre les événements chypriotes et l'arrière-plan continental franco-arménien.

La *vie de Léontios*, patriarche de Jérusalem, ajoute des éléments relatifs à l'organisation de l'Orient sous Manuel et aux relations ecclésiastiques gréco-latines dans le royaume de Jérusalem à l'apogée de la pénétration impériale<sup>236</sup>. Bien que n'ayant pas été rédigé en Orient, ce texte comporte des informations de première main tirées du séjour du prélat en Palestine ce qui lui vaut ce classement ici.

*La Continuation de Guillaume de Tyr* est originale par les informations apportées et riche par les perspectives qu'elle ouvre sur la courte séquence qu'elle traite pour la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>237</sup>. Portant un regard latin, émis d'Orient, sur l'environnement régional, elle informe aussi sur leurs connections constantinopolitaines et micrasiatiques des événements orientaux. Au-delà des éléments explicites qu'elle nous apporte, elle est en elle-même un témoignage de

<sup>235</sup> Néophyte le Reclus, IV, in *RHC Gr.*, tome I, partie V, pp. 559-563. Catia Galatariotou, *The making of a Saint. The life, limes and sanctification of Neophytos the recluse*, Cambridge University press, England, 1991, 310 p.

<sup>236</sup> Theodosios Goudeles, Dimitris Tsougarakis (trad.), *The life of Leontios, Patriarch of Jerusalem*, brill, Pays-Bas, 1993, 255p.

<sup>237</sup> Margeret Ruth Morgan, *La Continuation de Guillaume de Tyr, 1184-1197*, Bibliothèque orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1982, 220 p.

l'insertion de l'Orient dans l'histoire politique de l'espace constantinopolitain, dans la continuité de la dernière partie de l'œuvre de Guillaume de Tyr.

Ernoul et Bernard le Trésorier, prolongateurs de Guillaume de Tyr portent aussi un regard franco-oriental sur les affaires de Constantinople (comme sur celles d'Occident)<sup>238</sup>. L'Orient est le centre de leur intérêt et c'est nettement sous ce prisme qu'apparaît le récit des affaires occidentales, prologue des rebondissements orientaux. Les choses sont moins nettes en ce qui concerne les passages relatifs à Constantinople puisque, à les prendre en eux-mêmes, ils ne semblent déboucher sur aucune conséquence en Orient. Reste à expliquer leur présence.

Les textes compilés au sein des *Gestes des Chiprois*, complétés par la *Chronique* d'Amadi et de Strambaldi, furent composés à des moments divers et par des auteurs aux préoccupations différentes et centrés sur l'histoire de Chypre et de la côte levantine<sup>239</sup>. Comme dans le texte d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, les événements racontés dépassent ce seul cadre pour inclure des faits occidentaux, mais aussi d'autres ayant lieu ou trouvant leur origine en Romanie égéenne. Ce corpus éclaire encore l'implantation locale du facteur grec et permet de reconstituer ses liens avec l'espace impérial central après 1204.

Les chroniques arméniennes ultérieures, celles attribuées au connétable Smbat, la *Chronique Rimée des rois de la petite Arménie*, celle de Vartan l'Oriental et la *Flor des estoires d'Orient*, bien que se concentrant sur les faits relatifs au royaume d'Arménie cilicienne, ne sont pas non plus exemptes de référence à l'action de Constantinople en Orient<sup>240</sup>. La guerre de succession d'Antioche de 1193 à 1219 a de nombreuses connexions avec Constantinople qui se recomposent après 1204 mais ne disparaissent pas. Après une phase de creux relatif durant les décennies 1220-1260, la place de l'Empire en Orient revient sur le devant de la scène sous Michel VIII. Ces textes en conservent des traces qui viennent compléter pour cette période finale les sources grecques et Bar Hebraeus.

<sup>238</sup> Louis de Mas Latrie, *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, J. Renouard, Paris, 1971, 585 p.

<sup>239</sup> *Chronique de Terre Sainte*, in Gaston Raynaud, *Les gestes de Chiprois*, Société de l'Orient latin, Genève, 1887, pp. 1-24. *Récit de Philippe de Novare*, in Gaston Raynaud, *Les gestes de Chiprois*, Société de l'Orient latin, Genève, 1887, pp. 25-138. *Chronique du Templier de Tyr*, in Gaston Raynaud, *Les gestes de Chiprois*, Société de l'Orient latin, Genève, 1887, pp. 139-334. Filippo da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*. Introduzione, testo critico, traduzione e note a cura di Silvio Melani, Napoli, Liguori (Nuovo Medioevo, 46), 1994, 339 p. *Cronaca del Templare di Tiro (1243-1314) : la caduta degli Stati Crociati nel racconto di un testimone oculare*, a cura di Laura Minervini, Napoli, Liguori (Nuovo Medioevo, 59), 2000, 490 p. René Marie de Mas-latrie, *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi*, Imprimerie Nationale, Paris, 1891, 534 p.

<sup>240</sup> Pseudo-Smbat, Gérard Dédéyan (trad.), *La Chronique attribuée au connétable Smbat*, Bibliothèque orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, 139 p. Sirarpie der Nersessian, « The Chronicle of the Constable Smpad or the « Royal Historian » », *DOP*, vol. 13, 1959, pp. 141, 143-168. *Chronique rimée des rois de la petite Arménie*, in *RHC Arm.*, tome I, Paris, 1872, pp. 493-535. Vartan le Grand, *Journal Asiatique*, tome XVI, Paris, 1860, pp. 272-322. Hayton, *La Flor des Estoires de la terre d'Orient/Flos Histotiarum terre orientis*, in *RHC Arm.*, tome II, Paris, 1906, pp. 121-363.

Léonce Machéras, Grec de Chypre et sujet des rois francs de cette île au XV<sup>e</sup> siècle, est tout aussi soucieux de la gloire de ses rois que de celle de l'empire de Constantinople<sup>241</sup>. Les éléments de la présence de ce dernier en Orient sont alternés avec les récits de la vie politique de la monarchie franque. Le tout est intégré dans un scrupuleux ordre de préséances où l'empereur et le roi ont chacun une place légitime. L'aspect de construction idéologique, volontiers patriotique et pan-chrétienne de l'œuvre, apparaît nettement dans le récit des faits les plus anciens. A ce titre, la narration de la première croisade est une clé de compréhension limpide donnée par l'auteur de ses intentions et de son positionnement entre les héritages historiques, idéologiques et politiques divers qu'il conjugue. Bien que tardive, l'œuvre offre un éclairage sur les combinaisons rhétoriques, politiques et idéologiques qui naquirent en Chypre, dans le cadre de la superposition de populations grecques, marquées par l'emprunte impériale, et d'une nouvelle classe dominante occidentale, sans préjudice nécessaire pour la permanence de l'Empire comme superstructure entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle.

### ***Documents officiels orientaux***

Une place à part doit être faite aux documents officiels orientaux – chartes, donations, sceaux, actes juridiques – particulièrement à partir de 1158 –, disponibles *in extenso* ou dont les échos se trouvent répercutés dans les chroniques. Trois institutions s'imposent dans la réalité impériale en Orient. En premier lieu, il s'agit des documents des administrateurs impériaux classiques, figures qui continuent d'exister en Orient jusqu'en 1191. A ces pièces, il faut ajouter celles issues des Etats intégrés à la sphère de Constantinople, dans la mesure où le document peut être lié à la question de l'Empire. Ces deux catégories ne sont d'ailleurs pas nécessairement étanches comme nous le verrons. Ces documents sont éparpillés, et nous les rencontrerons tout au long de notre étude<sup>242</sup>.

<sup>241</sup> Léonce Machéras, Andrés Chtzivas (trad.) Isabelle Cervellin-Chevalier (trad.), *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas*, Praxandre, Besançon, 2002, 326 p.

<sup>242</sup> Parmi elles : Röhricht, 673 p. Hans Eberhard Mayer, *Varia Antiochena : Studien zum Kreuzfahrerfürstentum Antiochia im 12. und frühen 13. Jahrhundert*, Hahnsche Buchhandlung, Hanovre, 1993, 227 p. Jean-Claude Cheynet, La société byzantine, l'apport des sceaux, volumes I et II. Jean-Claude Cheynet, « Sceaux de plomb du musée d'Hatay (Antioche) », *REB*, tome 54, 1996, pp. 249-270. Jean-Claude Cheynet, « Sceaux de la collection Khoury », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 159, 2003, pp. 419-456. Sophie Métivier, « Les Maurozômai, Byzance et le sultanat de Rûm. Note sur le sceau de Jean Comnène Maurozômès », *REB*, tome 67, 2009, pp. 197-207. J. Germer-Durand, « Sceau de Balian, seigneur de Naplouse », *Échos d'Orient*, tome 8, n°50, 1905, pp. 13-14. Jean-Claude Cheynet, « Le sceau de Thierry de Barneville, duc d'Antioche », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 26, 1984, pp. 223-228. Claude Cahen, « Un document concernant les Melkites et les Latins d'Antioche au temps des Croisades », *REB*, tome 29, 1971, pp. 285-292. Schlumberger Gustave. « Un sceau d'Alep portant le nom du prince hongrois Coloman, duc byzantin en Cilicie au XII<sup>e</sup> siècle », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 64<sup>e</sup> année, N. 1, 1920, pp. 2-3. Gustave Schlumberger, « Sceau de Léon, commerçant d'Attaleia et de Chypre » in, *Sigillographie de l'Empire byzantin*, Paris, 1884, p. 305. Nicolas

Une place particulière doit être faite aux Assises d'Antioche et de Chypre-Jérusalem qui, de manière implicite ou explicite, conservent dans leur texte des couches sédimentaires des différentes phases de la relation entre les territoires concernés et l'institution impériale constantinopolitaine à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup><sup>243</sup>. Les diverses versions des *Lignages d'Outremer*, contenant des généalogies plus ou moins complètes, sélectives et révisées de familles seigneuriales des Etats d'Orient, offrent aussi de précieux témoignages, par leurs contenus et leurs omissions, de différentes phases de leurs relations à Constantinople<sup>244</sup>.

Le patriarcat d'Antioche, dans sa déclinaison « grecque », attirera particulièrement notre attention. Les échos que nous avons de son action aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles sont dispersés à travers des sources diverses. Elles ne lui donnent voix au chapitre qu'accessoirement, rendant difficile la reconstitution des vicissitudes de cette institution clé de l'Orient néo-romain dont la continuité est pourtant remarquable malgré la concurrence latine. Il est nécessaire de combler l'espace qui sépare la fin du XI<sup>e</sup> siècle de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par la réunion d'éléments divers qui nous parviennent par les sources littéraires ou officielles, tant orientales ou occidentales, par la sigillographie et par la documentation constantinopolitaine<sup>245</sup>.

Si le patriarcat « grec » attirera principalement notre attention, le patriarcat latin mérite aussi d'être regardé sous notre angle d'étude, dans la mesure où il ne fut pas indifférent à la présence de son ressort au sein de l'espace impérial constantinopolitain avec des effets variables. Cependant, la documentation patriarcale antiochienne latine, tout comme celle du

---

Oikonomidès, « Les Danishmendides, entre Byzance, Bagdad et le sultanat d'Iconium », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 25, 1983, pp. 189-207. Simon Bendall, *A Thirteenth Century Byzantine Seal Found in England*, NHCirc 102, 1994, pp. 356-357.

<sup>243</sup> Smbat Sparapet, Gherwond M Alishan (trad.), *Assises d'Antioche*, Imprimerie Arménienne, Venise, 1876, 93 p. Auguste-Arthur Beugnot, *Assises de Jérusalem, Recueil des ouvrages de jurisprudence composés pendant le XIII<sup>e</sup> siècle dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre, Assises de la Haute Cour*, in *RHC Lois*, tome I, Imprimerie royale, Paris, 1841, 465p. Auguste-Arthur Beugnot, *Assises de Jérusalem, Recueil des ouvrages de jurisprudence composés pendant le XIII<sup>e</sup> siècle dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre, Assises de la Cour des Bourgeois*, in *RHC Lois*, tome II, Imprimerie royale, Paris, 1843, 579 p.

<sup>244</sup> *Le Manuscrit francese 20, Biblioteca Marciana, Venise*, in Marie-Adélaïde Nielen, *Les Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 2003, pp. 59-84. *Vaticanus Latinus 4789, Biblioteca Vaticana*, in Marie-Adélaïde Nielen, *Les Lignages d'Outremer, DRHC*, op. cit., pp. 85-130. *Manuscrit 1898, Matenadaran Machtots, Erevan*, in Marie-Adélaïde Nielen, *Les Lignages d'Outremer, DRHC*, op. cit., pp. 131-148. *Codex Gallicanus 771, Staatsbibliothek, Munich*, in Marie-Adélaïde Nielen, *Les Lignages d'Outremer, DRHC*, op. cit., pp. 149-152.

<sup>245</sup> Joseph Nashrallah, *Chronologie des patriarches d'Antioche de 1250 à 1500*, Jérusalem, 1968, 52 p. Ce sentiment de discontinuité de l'action ecclésiastique de Constantinople en Orient a ainsi fait dire très récemment au collègue de France par Henry Laurens que la conquête arabe du VII<sup>e</sup> siècle avait provoqué une rupture des liens entre Constantinople et les patriarcats orientaux qui n'auraient été reconstitués qu'à la suite de la conquête ottomane. Cette idée est largement issue de la séparation historiographique des deux Asie entre domaine « byzantin » et domaine arabo-islamique et « croisé ». Cf : Henry Laurens, *la fin de l'empire ottoman et les Etats arabes*, cours au collège de France, 2014.

patriarcat grec, souffre de son éparpillement.

Enfin, la documentation concernant au premier chef les républiques marchandes italiennes laisse paraître des éléments intéressants<sup>246</sup>. Elles eurent en effet, sur deux siècles, à traiter avec le pouvoir impérial comme avec les Etats orientaux, et leur documentation révèle des interactions.

A cela il faudra adjoindre certains documents émis par des personnalités de l'Eglise arménienne touchant aussi bien aux relations entre cette Eglise et Constantinople qu'à la place de la première dans l'Orient cilicien et Syrien<sup>247</sup>.

### **Sources issues de la Romanie européenne et micrasiatique regardant l'Orient**

Si les acteurs présents en Orient nous intéressent au premier chef, nous ne saurions ignorer l'aspect plus classique qu'est la projection du centre, Constantinople, vers sa périphérie, l'Orient. Ceci passe par l'étude des sources produites dans l'espace égéen et micrasiatique.

#### ***Sources narratives***

Michel Psellos, dans son développement sur les événements politique des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles présente les tentations néo-romaines de reconnaître l'Orient comme une entité particulière au sein de la Romanie<sup>248</sup>. A ce titre, il offre un recul temporel sur les événements de l'extrême fin du XI<sup>e</sup> siècle et sur la réorganisation durable de cet espace au siècle suivant.

Jean Skylitzès, en fonctionnaire impérial souhaitant faire œuvre d'historien sous Alexis I<sup>er</sup> Comnène, enregistre de nombreux faits relatifs aux enjeux et aux configurations de la relation asymétrique entre Constantinople et l'Orient<sup>249</sup>. Ces éléments sont d'autant plus importants

<sup>246</sup> *Archivio di Stato, Materie politiche, mazzo 5°*, (vélin), in AOL, tome I, pp. 441-442.

<sup>247</sup> *La Correspondance arméno-grecque (1165-1178)*, in Isabelle Augé, *Eglises en dialogue : Arméniens et Byzantins dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle*, *Corpus Scriptorum Orientalum*, volume 633, tome 124, Université américaine d'Amérique et université de Louvain, Louvain, 2011, pp. 91-234. Nerses Lambronac'i, *Chapitres que les Romains exigent de nous en vue de la paix avec, à côté, les réponses*, in Isabelle Augé, *Eglises en dialogue : Arméniens et Byzantins dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle*, *Corpus Scriptorum Orientalum*, volume 633, tome 124, op. cit., pp. 244-256. *Dialogue entre Saint Nerses Lambronac'i et le patriarche des Grecs, Constantinople*, in Isabelle Augé, *Eglises en dialogue : Arméniens et Byzantins dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle*, *Corpus Scriptorum Orientalum*, pp. 257-267. *Histoire de Saint Nerses Snorhali*, in Isabelle Augé, *Eglises en dialogue : Arméniens et Byzantins dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle*, *Corpus Scriptorum Orientalum*, volume 633, tome 124, op. cit., pp. 268-303. Nerses de Lampron, *les Institutions de l'Eglise et l'explication du mystère de la messe*, in RHC Arm., tome I, pp. 569-603.

<sup>248</sup> Michel Psellos, Emile Renauld (trad.), *Chronographie ou histoire d'un siècle de Byzance (976-1077)*, tome I, Les Belles Lettres, Paris, 1926, 309 p. Michel Psellos, Emile Renauld (trad.), *Chronographie ou histoire d'un siècle de Byzance (976-1077)*, tome II, Les Belles Lettres, Paris, 1928, 384 p.

<sup>249</sup> Jean Skylitzès, Jean-Claude Cheynet, Bernard Flustin (trad.), *Empereurs de Constantinople*, Lethielleux, Paris, 2003, 466 p.

qu'ils donnent un tableau des données connues dans les cercles dirigeants constantinopolitains au moment où s'impose le projet de recouvrer l'Orient selon des modalités qui ne vont cesser d'évoluer de 1081 à 1158. Son témoignage est complété par Michel Attaliatès pour cette phase initiale de notre étude<sup>250</sup>.

Anne Comnène est un témoin et une chroniqueuse dont l'intérêt pour saisir les événements du règne d'Alexis I<sup>er</sup> n'a plus besoin d'être explicité<sup>251</sup>. En ce qui nous concerne, elle est avant tout la source grecque la plus complète sur la politique orientale de son père alors que la vieille structure administrative de l'Orient disparaît et que des opportunités successives s'offrent de restaurer la présence effective de Constantinople. Anne, qui écrit avant le dénouement de la controverse franco-impériale en 1158, donne des éléments sur les tâtonnements successifs qui aboutirent à ce résultat.

Nicéas Choniates et Jean Kinnamos prolongent conjointement ces chroniques grecques sous les règnes des deux empereurs Comnène suivants et, pour le premier, jusqu'aux événements postérieurs à l'établissement d'un empereur franc à Constantinople en 1204<sup>252</sup>. Suivant pas à pas les empereurs et leurs centres d'intérêts politiques, ces deux textes nous donnent des récits détaillés des grandes expéditions orientales de 137-1138 et de 1158-1159. D'autres épisodes de la politique orientale de Constantinople y paraissent de manière plus elliptique mais néanmoins assez nettement pour se prêter à un croisement avec le reste de la documentation.

Geoffroy de Villehardouin et Robert de Clari, bien connus pour leurs récits de l'installation d'une dynastie franque à Constantinople, ont été moins employés en ce qui concerne les rapports entre Constantinople et l'Orient<sup>253</sup>. Pourtant, leur sujet, celui d'une expédition destinée à la Terre-Sainte et, finalement, dirigée vers Constantinople les place dans une position idéale pour saisir des éléments de la relation entre ces deux pôles au moment où le pouvoir va changer de mains dans le centre impérial. L'un comme l'autre transmettent des éléments qui permettent de saisir la mutation du rapport entre le Constantinople et une

---

<sup>250</sup> Michael Attaliatès, Dimitris Krallis, Anthony Kaldellis (trad.), *The History*, Harvard University press, London, 2012, 663 p.

<sup>251</sup> Anne Comnène, Bernard Leib (trad.), *Alexiade*, Les Belles Lettres, Paris, 2006, 3 tomes. Kyle Sinclair, « Anna Komnene and her sources for military affairs in the Alexiad », *Estudios bizantinos* 2, 2014, pp. 145-185. John France, « Anna Comnena, The Alexiad and the First Crusade », *Reading Medieval Studies*, 10, 1984, pp. 20-38.

<sup>252</sup> Nicetas Choniates, Herry J. Magoulias (trad.), *O City of Byzantium : annals of Niketas Choniates*, Wayne State University press, Detroit, 1984, 441 p. Nicetas Choniates, Immanuel Bekker (trad.), *Nicetae Choniatae Historia*, Weber, Bonn, 1835, 974 p. Jean Kinnamos, J. Rosenblum (trad.), *Chronique*, Les Belles Lettres, Paris, 1972, 248 p. Jean Kinnamos, Charles du Fresne (ed.), *Historiarum, Corpus Historiae Byzantinae*, Bonn, 1836, 409 p.

<sup>253</sup> Geoffroy de Villehardouin, *La Conquête de Constantinople : Histoire de la quatrième croisade*, Tallandier, Paris, 2000, 269 p. Robert de Clari, *la Conquête de Constantinople*, Honoré Champion, Paris, 2004, 335p.

périphérie qui intéressa autant les empereurs francs que leurs devanciers grecs.

Henri de Valenciennes, qui prolonge l'œuvre de Villehardouin jusqu'en 1209, n'a pas le même tropisme oriental. La quatrième Croisade s'éloigne de son propos et il suit pas à pas l'empereur qui n'eut pas le loisir de venir en Orient ni d'y mener une action directe dans ces premières années de son règne<sup>254</sup>. Cependant, ce texte permet de saisir des modalités d'action des empereurs francs dont, par d'autres sources, nous pouvons apercevoir des déclinaisons au-delà du Taurus. Il donne aussi à voir les formes que pouvait prendre l'Empire dans une configuration institutionnelle nouvelle laissant davantage de place aux pouvoirs autonomes inscrits en son sein.

Georges Acropolitès, devenu historien de l'Etat nicéen, prétendant à la continuité impériale à compter de 1208, s'attache pas à pas à l'histoire de cette entité sur un mode téléologique : tout le récit va dans le sens de la fermeture de ce que l'auteur considère comme la parenthèse latine<sup>255</sup>. Toutefois, l'historien, ayant vécu à Constantinople sous les empereurs francs, nous donne un regard nuancé sur ce régime. Cette *Chronique* atteste que si l'Orient est bien loin de l'Etat régional nicéen, il n'est pas complètement exclu de son champ d'action.

La *Chronique de Morée*, dans ces différentes versions, éclaire l'histoire de l'Etat péloponnésien mais aussi les cadres de son action en Roumanie, d'abord dirigée par les empereurs francs puis prise entre l'empereur grec de Constantinople et les prétendants latins en exil<sup>256</sup>. Autant d'éléments qui trouvent des parallèles en Orient. La Morée est aussi directement impliquée en Orient, en coopération avec d'autres acteurs, lors de la septième Croisade.

Marin Sanudo est une figure originale<sup>257</sup>. Latin de Roumanie, il est pénétré par l'idée impériale à travers laquelle il observe explicitement une continuité qui transcende les transferts entre dynasties grecque et latine. Il manifeste aussi un souci qui déborde la région égéenne, comprenant un intérêt pour les évolutions de l'Asie Mineure grecque mais aussi de l'Orient et

---

<sup>254</sup> Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, Paul Geuthner, Paris, 1948, 134 p.

<sup>255</sup> Georges Acropolitès, Jean Dayantis (trad.), *Chronique du XIII<sup>e</sup> siècle, l'empire grec de Nicée*, Paris : Les Belles Lettres, 2012. Georgii Acropolitae Opera 1, *Continens historiam, breviarum historiae, Theodori scutariotae additamenta* / George Acropolite ; recensuit Augustus Heisenberg / Editionum anni MCMIII correctiore / Stutgardiae : B.G. Teubner, 1978. Georgii Acropolitae Opera 2, *Continens scripta minora praecedunt dissertatio de vita scriptoris* / George Acropolite ; recensuit Augustus Heisenberg / Editionum anni MCMIII correctiore / Stutgardiae : B.G. Teubner, 1978

<sup>256</sup> René Bouchet (trad.), *Chronique de Morée*, Les belles Lettres, France, 2005, 362 p. *La Cronica de Morea*, Jose Maria Egea, Consejo superior de investigaciones científicas, Madrid, 1996, 545 p.

<sup>257</sup> Marin Sanudo Torsello, Eutychia, *Istoria tēs Rōmanías*, E.I.E./I.B.E, Athènes, 2000, 337 p. Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, in Carl Hermann Friedrich, Johann Hopf (éd.), *Chroniques Gréco-romanes inédites ou peu connues*, Librairie de Weidmann, Berlin, 1873, pp. 99-174. A propos de la Romanité selon Marin Sanudo cf : Stouraitis Yannis, « Reinventing Roman Ethnicity in High and Late Medieval Byzantium », *Medieval worlds, comparatives & interdisciplinary studies*. vol. 2017.5, p. 85.

les initiatives impériales, tant grecques que latines, dans cet espace.

Georges Pachymère et Nicéphore Grégoras, écrivent depuis le cœur de l'Empire sous les Paléologues<sup>258</sup>. Ils suivent leur politique « extérieure » à l'égard des Etats de l'espace impérial non administrés par Constantinople<sup>259</sup>. Malgré la démarche de ces ouvrages, qui suit l'action d'empereurs qui ne sont jamais venus en Orient, l'Orient fait plusieurs apparitions.

Enfin, Jean VI Cantacuzène offre d'ultimes témoignages sur les derniers épisodes, de la relation politique entre Constantinople et son ancien domaine oriental<sup>260</sup>. Il atteste de la persistance de traditions, il est vrai devenues rhétoriques et symboliques, mais aussi de quelques contacts et de circulations humaines qui sont les derniers avatars de la réalité de la Romanie orientale.

### ***Documents émis par les autorités impériales et les patriarches de Constantinople***

A partir de 1158, la présence impériale en Orient, et particulièrement à Antioche, devient un fait durable. Malheureusement la documentation concernant l'Orient n'a survécu que par des actes épars, de portée générale, par des allusions littéraires et par quelques traces sigillographiques dispersées<sup>261</sup>. A cela nous pouvons ajouter les éléments qui ressortent des autres actes des autorités politiques et ecclésiastiques de Constantinople qui, sans nécessairement concerner spécifiquement l'Orient, nous informent aussi sur sa relation au pouvoir central pour le XII<sup>e</sup> siècle. Parmi eux, nous pouvons compter sur les documents des synodes constantinopolitains. La présence ou l'absence des patriarches orientaux est en soit une information. Nous recourrons aussi aux chrysobulles émis au profit des autorités italiennes et qui concernent notre cadre géographique<sup>262</sup>. Nous aurons l'occasion de traiter en détail la

<sup>258</sup> Georges Pachymère, Albert Failler (trad.), *Relations historiques*, Les Belles Lettres, Paris, 1984, 3 volumes.

Georgii Pachymeris, *De Michaele et Andronico Paloelgis, Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae*, B. G. Niebuhrii C.F., Bonn 1835, volumes I et II. Nicephori Gregorae, *Byzantina Historia, Corpus Scriptorum Historiae*, B. G. Niebuhrii C.F., Bonn, 1829, volumes I et II.

<sup>259</sup> Les cas les plus évidents pour l'historiographie sont bien évidemment ceux des Etats « byzantins » d'Epire, de Thessalie et de Trébizonde, mais il faut aussi prendre en compte la Romanie « latine » et les Etats orientaux qui nous intéressent ici. Tous ont comme dénominateur commun leur rapport à l'institution impériale ou à ses avatars contestataires.

<sup>260</sup> Ioannis Cantacuzeni, Ludwig Schopen (trad.), *imperatoris historiarum libri IV*. trois volumes, Drei Bände, Bonn, 1828–1832. Jean Meyendorff, « Projets de Concile œcuménique en 1367 : Un dialogue inédit entre Jean Cantacuzène et le légat Paul », *DOP*, vol. 14, 1960, pp. 147-177.

<sup>261</sup> « La Correspondance Arméno-grecque (1165-1178) », in Isabelle Augé, *Eglises en dialogue : Arméniens et Byzantins dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 91-234. Venance Grumel, *Les registres des actes du patriarcat de Constantinople*, volume I, *les actes des patriarches, fascicule III*, les registres de 1043 à 1206, *Socii Assumptionistae Chalcedonenses*, Istanbul, 1947, 245p. Laurent, 632 p.

<sup>262</sup> Miklosich, 393 p. Guillaume Saint-Gullain, « Les Vénitiens et l'Etat byzantin avant le XII<sup>e</sup> siècle », in Métivier Sophie (dir.), *Economie et société à Byzance (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle). Textes et documents*, Publications de la Sorbonne (Byzantina Sorbonensia 24), Paris, 2007, pp. 259-262. *PG*, tome CXXXIII, 711. *PG*, tome CXXXV, 441 C.

question des effets du transfert de 1204 du trône de Constantinople à une famille franque. De ce fait, un certain nombre de documents issus de ce pouvoir épigone et de ses avatars de Romanie égéenne devront être joints au dossier. C'est le cas des *Assises de Romanie*. Ce texte concernant la Morée fut compilé à la fin du Moyen-Age à Venise comme un conservatoire des traditions juridiques de *Romanie*<sup>263</sup>. Il nous intéresse de deux manières. D'abord il témoigne de modalités relationnelles entre le pouvoir impérial latin et les pouvoirs locaux. Ensuite, la comparaison est enrichissante avec les textes analogues venus Orient. La comparaison permet d'entrevoir les effets contrastés des différentes phases de l'action impériale en Orient et les héritages qui en découlèrent dans l'organisation même des différents Etats.

### **Sources occidentales traitant de l'Orient et de sa relation à Constantinople**

Les chroniqueurs de la première Croisade, marqués par leurs prismes particuliers, sont autant de fournisseurs de données sur les faits et les états d'esprit qui présidèrent à la constitution des Etats francs<sup>264</sup>. Ils offrent différentes images des facteurs nouveaux avec lesquels Constantinople dut compter.

Orderic Vital est un cas à part, puisque son œuvre dépasse de loin la seule Croisade<sup>265</sup>. Il donne une place importante à l'empire de Constantinople et à l'Orient dans ses textes. Nous développerons pour elle-même la définition du prisme idéologique à travers lequel il voit l'Empire. Son récit s'intéresse ensuite aux développements consécutifs à la création de pouvoirs francs indépendants de Constantinople et à la difficile articulation des deux.

Des historiens, dont l'œuvre est centrée sur l'Occident mais qui touchent aussi à l'Orient, nous intéresseront aussi. C'est le cas d'Odon de Deuil, qui nous offre bon nombre

---

<sup>263</sup> David Jacoby, *la féodalité en Grèce médiévale : les « Assises de Romanie », sources, application et diffusion*, Mouton, Paris, 1971, 358 p. Antonella Parmeggiani, « The code of feudal law of Morea, book of the customs and statutes of the empire of Romanie », Πρακτικά Διεθνούς συνεδρίου Η Πελοποννησος μετα την δ' σταγροφορια του 1204, Ανατυπο, Αθηνα-Μυστρας, 2007, pp. 447-458. Georges Recoura, *Les Assises de Romanie*, Honoré Champion, 1930, Paris, 350 p.

<sup>264</sup> Aude Matignon (trad.), *La geste des Francs : Chronique anonyme de la première Croisade*, Arléa, Paris, 1992, 171 p. Albert d'Aix, *Histoire des Croisades : 1105-1120*, Paleo, Clermont Ferrand, 2004, 2 volumes. Pierre Tudebode, Jhon Hugh Hill, Jean Richard, Laurita L. Hill, *Historia de Hierosolymitano itinere*, Librairie Orientale Paul Geuthner, Paris, 1977, 156 p. Raoul de Caen, *Histoire de Tancrede*, Paleo, Clermont Ferrand, 2004, 338 p. Guibert de Nogent, Nathalie Desgrugillers (trad.), *Histoire de la première Croisade*, Paleo, Clermont-Ferrand, 2005, 291 p. Raymond d'Agiles, *Historia Francorum qui ceperunt Jerusalem*, in *RHC Occ.*, tome III, pp. 231-309. Foucher de Chartres, Jeanne Ménard, *Dieu le veut ! : récit de la première croisade*, Cosmopole, Paris, 2009, 206 p. Caffaro di Caschilfellione, *De liberation civitatum orientis*, in *RHC Occ.*, tome V, pp. 41-73

<sup>265</sup> Ordericus Vitalis, Marjorie Chibnall, *The Ecclesiastical History*, Clarendon Press, Oxford, 1983, (3 volumes). Orderic Vital est complété par Aimé du Mont Cassin : *Amato di Montecassino*, Michèle Guéret-Laferté, *Ystoire de li normant*, Honoré Champion, Paris, 2011, 688 p.

d'éléments intéressant directement la présence de Constantinople en Orient<sup>266</sup>. Outre des échos de la politique offensive des *basileis* contre les Francs d'Orient, il témoigne aussi de la progressive distinction entre un espace franc septentrional abandonné de fait à la reconquête islamique et à la politique byzantine, et le royaume de Jérusalem qui conserve l'attention de l'Occident.

Benoit de Peterborough, son continuateur Roger de Hoveden et l'*Estoire de la guerre Sainte* d'Ambroise, sont des compléments indispensables en ce qui concerne la déstabilisation de l'Orient causée par la rupture de la continuité dynastique à Constantinople<sup>267</sup>. Toutefois, leur parti pris est très net et ces sources demande un travail particulier d'exégèse, à la lumière du contexte oriental, pour que leurs aspects concernant notre sujet deviennent utilisables de manière positive au-delà des poncifs qu'elles charrient.

Jacques de Vitry, témoin, acteur et historien occidental de l'Orient qu'il visita, éclaire son lecteur sur les événements mais aussi sur certaines structures et pratiques qui s'inscrivent dans une temporalité plus longue<sup>268</sup>.

Albéric des trois Fontaines rapporte à plusieurs reprises des faits relatifs à la dynastie de Constantinople et particulièrement aux deux premiers empereurs Francs<sup>269</sup>. Manifestation du tropisme constantinopolitain des sources de Flandre et de Hainaut, il est l'une des clés pour pouvoir saisir le prolongement de l'histoire de Constantinople comme siège de l'Empire en Orient après 1204<sup>270</sup>.

Mathieu Paris, dans sa *Grande Chronique*, s'intéresse régulièrement à l'Orient<sup>271</sup>. Il se fait l'écho des événements locaux avec des distorsions. Mais, et c'est là son intérêt principal ici, il rapporte aussi des discussions tenues en Occident et qui concernent les liens entre l'Orient et Constantinople. Les informations qu'il fournit à propos des conciles de 1215 et 1245 ainsi que sur les tractations ecclésiastiques gréco-latines sont de première importance. Si le parti pris

---

<sup>266</sup> Odon de Deuil, *Histoire de la Croisade de Louis VII*, Paleo, Clermont-Ferrand, 2004, 154 p.

<sup>267</sup> Benoit de Peterborough, Roger de Hoveden, *Gesta regis Henrici Secundi et Ricardi*, *Rerum britannicarum medii aevi scriptores or chronicles and memorials of great britain and ireland during the middle ages*, 49, Londres, 1867, 2 volumes. Ambroise, *L'Estoire de la guerre Sainte*, Académie des inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1897, 578 p.

<sup>268</sup> Jacques de Vitry, Claude Buridant (trad.), *Traduction de l'Historia Orientalis*, Klincksieck, Paris, 1986, Paris, 217 p. Jacques de Vitry, G. Duchet-Suchaux (trad.), Jacques de Vitry. Lettres de la cinquième croisade, Brepols, Tunhout, 1998, 229 p.

<sup>269</sup> Albéric des Trois Fontaines, in *MGH, Scriptorum*, tome 23, Georges Henri Pertz, Leipzig, 1825.

<sup>270</sup> Citons aussi : Renier de Saint Jacques, *Annales de Saint-jacques de Liège*, in *MGH, Scriptorum*, tome XVI, Hanovre, 1859, pp. 651-680.

<sup>271</sup> Mathew Paris, *Chronica Majora*, Cambridge Library collection, Cambridge, 2012, 7 volumes. L'hostilité de cet auteur envers les schismatiques ne l'empêche pas de se faire l'écho des thèses impériales d'autant mieux quelles peuvent avoir été communiquées en direction de l'Occident aussi bien par des grecs que par des latins.

« anti-grec » de cet auteur ne saurait faire de doute, certains éléments de son texte sur l'organisation politique de l'Orient manifestent l'existence de conceptions communes aux grecs et aux latins de Romanie. Ces passages doivent faire l'objet de la plus nette attention en ce qu'ils marquent l'existence de convergences gréco-latines autour de l'idée impériale néo-romaine.

Jean de Joinville dans son récit de la septième Croisade, rend compte des contacts du roi Louis IX aussi bien avec les pouvoirs chrétiens des provinces orientales qu'avec ceux du reste de l'espace impérial égéen<sup>272</sup>. Indirectement, il contribue à l'information sur les liens entre ces deux secteurs dans le second quart du XIII<sup>e</sup> siècle où les informations sont plus rares.

Le Pseudo Brocardus dans son portrait de la Romanie, d'une Romanie qui s'étend d'ailleurs à l'Orient, qu'il appelle la monarchie capétienne à la « reconquérir », se fait disert aussi bien sur sa situation présente et ses structures, tant politiques que religieuses. Il est aussi très attentif aux liens politico-ecclésiastiques, scandaleux à ses yeux, qui transcendent dans cet espace la barrière du schisme<sup>273</sup>. Ici, sur le mode la condamnation, suinte une réalité politique qui dépasse les clivages jugés légitimes par l'auteur et qui structurent l'historiographie.

A côté de ces sources littéraires, la documentation pontificale éclaire de nombreux points de la relation entre Constantinople ou ses avatars et l'Orient pour l'ensemble de notre période sous l'angle des préoccupations de la papauté<sup>274</sup>.

### Sources orientales islamiques

Si les sources islamiques sont orientales d'un point de vue géographique nous choisissons tout de même de les présenter indépendamment des sources chrétiennes écrites dans le même espace. En effet, leur aspect extérieur à une part notable des controverses qui agitent les sources chrétiennes sur l'Empire nous incite à les regrouper séparément. Les sources islamiques sont dans une position d'observation valable et s'intéressent principalement aux

<sup>272</sup> Jean, de Joinville, Noël Corbett (éd.), *La vie de Saint-Louis : le témoignage de Jehan, seigneur de Joinville* ; texte du XIV<sup>e</sup> siècle, Naaman, Sherbrooke, 1977, 325 p.

<sup>273</sup> Pseudo-Brocardus, *Directorium ad passgum faciendum*, in *RHC Arm.*, tome II, pp. 379-517.

<sup>274</sup> August Potthast, *Regesta pontificum Romanorum inde ab anno post Christum natum MCXCVIII usque ad annum MCCCIV*, 2 vol. (Berlin, 1874-1875). Samuel Lowenfeld (éd.), *Epistolae Pontificum Romanorum ineditae*, Leipzig, 1885, 312 p. Pierre-Vincent Claverie : *Honorius III et l'Orient (1216-1227)*. Étude et publication de sources inédites des Archives vaticanes (ASV) (= The Medieval Mediterranean ; vol. 97, Brill, Boston, 2013, 480 p. Christopher Schabel, *Bullarium Cyprium, lettres papales relatives à Chypre*, vol. 1 et 2, Nicosie, 2010. Charles Perrat, Jean Richard, *Bullarium Cyprium, lettres papales relatives à Chypre*, vol. 3, Nicosie 2012. William O. Duba, Christopher D. Schabel, *Bullarium Hellenicum, pope Honorius III's Letters to Frankish Greece and Constantinople (1216-1227)*, Brepols, Turnhout, 2015, 612 p.

relations entre les puissances chrétiennes dans l'espace oriental. Alors que les sources produites par des auteurs écrivant à Constantinople ou sur les rives de l'Egée n'ont qu'un souci intermittent du détail des événements syriens, le temps d'un effort visible du pouvoir impérial, mais sans suivre les conséquences dans la durée, les sources musulmanes nous renseignent davantage sur les conséquences pratiques<sup>275</sup>. Elles ont aussi cet avantage de n'avoir aucun des scrupules des auteurs latins à se faire écho des relations de subordination et d'intégration unissant les *Farandj* et les *Rûm*. Les affaires interchrétiennes sont ainsi rapportées avec une insouciance des tabous des uns et des autres qui permet de toucher des réalités ignorées ou occultées.

Les sources musulmanes, relais des perceptions de pouvoirs musulmans successifs, font échos aux problèmes de ceux-ci. La question de l'interlocuteur politique en dernière instance pour les affaires chrétiennes est prégnante et permanente pour les Etats musulmans, ce qui ramène régulièrement Constantinople dans les développements textuels. C'est le cas chez Abou Chama chez d'Abou'l Feda dans ses *Annales*, dans les *Anecdotes et beaux faits de la vie du sultan Ben Youssouf*, chez Ibn al-Athir dans l'*Histoire des Atabegs de Mossoul* et dans le *Kamel Al-thevarykh*, et aussi tardivement que chez Al Makrizi<sup>276</sup>.

Il faut aussi citer la description des « Marches » - *'Awasin*- d'Izz Ad-Din Ibn Saddad<sup>277</sup>. Si ce dernier ouvrage n'offre pas une vision synoptique de la politique d'un souverain ou d'une succession de souverains musulmans, il a des caractéristiques qui le rendent précieux car son propos se concentre sur l'histoire de la région qui est au cœur de notre sujet. Il met en lumière, par le choix des événements traités et même par le vocabulaire employé, le lien particulier qui continua d'unir Constantinople à la Syrie du Nord bien au-delà de l'arrivée des Francs en Orient et de même de 1204.

Enfin le problème de la présence humaine du *Rûm*, sous la forme des populations melkites mais aussi comme réalité politique coorganisatrice de l'Orient chrétien, est un autre

<sup>275</sup>Par exemple pour l'accord franco-impérial de 1137 cf : Ibn al-Qalanisi, H. A. R. Gibb (trad.), *The Damascus Chronicle of the Crusades*, Dover Publications, New-York, 2002, 385 p.

<sup>276</sup>Abou Chama, *Le livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV et V. *Annales d'Abou 'L-Feda*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 1-165. *Autobiographie d'Abou 'L-Feda*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 166-186. Bahā ad-Dīn, *Anecdotes et beaux faits de la vie du sultan Youssouf*, in *RHC Or.*, tome III, pp. 3-370 p. Ibn al-Athir, *Histoire des Atabegs de Mossoul*, in *RHC Or.*, tome II, seconde partie, pp. 1-375. Ibn al-Athir, *Kamel Al-thevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 189-744. Ibn al-Athir, *Kamel Al-thevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, première partie, pp. 1-180. Pierre-Vincent Claverie, « L'histoire parfaite d'Ibn al-Athir », *Le Moyen Age*, 2009/3 (Tome CXV), p. 601-606. Taki-Eddin-Ahmaed-Makrizi, M. Quatremère (trad.), *Histoire des sultans Mamlouks de l'Égypte*, Oriental translation fund of Great Britain and Ireland, Paris, 1845, 2 volumes. Taki-Eddin-Ahmaed-Makrizi, E. Blochet (trad.), *Histoire de l'Égypte*, Ernest Leroux, Paris, 1908. 568 p.

<sup>277</sup> 'Izz Al-dīn Ibn Saddād., *Les marches ('Awāsim) et leurs forteresses*, in *Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A'Ļāq al-ḥaṭīra fī dīkr umarā' al-Šām wa l-Ġazīra*, Presses de l'Ifpo, Damas, 1984.

trait distingué par Oussama Ibn Mounquid, par les *Anecdotes et beaux traits de la vie du sultan Ben Youssouf* et par enfin encore par Al Makrizi<sup>278</sup>.

Il faut donc distinguer, mais non séparer, dans l'approche des auteurs musulmans d'*ar-Rûm* dans le *bilad ash-Shâm* la question confessionnelle et culturelle d'une part, des rapports politiques entretenus par Constantinople avec les Francs.

---

<sup>278</sup> Ousama Ibn Mounquid, André Miquel (trad.), *Un prince syrien face aux croisés*, Fayard, Paris, 1986, 199 p. Behà ad-Dîn Abou al-Mehacen Youssouf, *Anecdotes et beaux faits de la vie du sultan Ben Youssouf*, in *RHC Or.*, tome III, pp. 1-374.



## **Première Partie : D'une intégration impériale à l'autre (1071-1157)**

### *Introduction*

Entre 1071 et 1157, l'Orient sortit très largement de l'orbite impériale. D'abord isolé par la pénétration turque et progressivement occupé par des dissidents opposés au pouvoir des Doukai, cet espace géographique fut ensuite subjugué par divers groupes turcs concurrents nonobstant le maintien d'enclaves, survivances locales de la période précédente. A la faveur de la première Croisade, l'Empire reparut par l'intermédiaire de représentants politiques et militaires. Celle-ci aboutit à la création, sur l'ancien espace impérial, d'Etats francs à Antioche et à Tripoli ainsi qu'à l'émergence de la principauté arménienne des Roubénides.

Malgré des déboires, le pouvoir constantinopolitain ne se désintéressa pas de l'Orient après 1098. Les tentatives de reconquête par la force, aux effets contrastés, et par la diplomatie, souvent décevantes, jalonnent une lente et laborieuse entreprise refondatrice de l'espace politique impérial. Le résultat visé ne fut atteint qu'en 1158. Il fera l'objet de notre seconde partie. Cependant, la synthèse générée par l'action de Manuel Comnène ne saurait se comprendre sans une explication détaillée des tâtonnements préparatoires. Cette phase d'entre-deux, qui court de Mantzikert au triomphe antiochien de Manuel, doit en conséquence faire l'objet d'un exposé propre.

La chronologie générale et les grands jalons ne font plus mystère depuis longtemps. Le sens des dates de 1071, 1078, 1085, 1095, 1097, 1098, 1108, 1126, 1136, 1137, 1138, 1142, 1144-1146, 1150, 1153 et enfin de 1156 a été largement exposé par les historiens. Byzantinistes, spécialistes de l'Orient latin ou des Arméniens accomplirent ce travail suivant leurs divers prismes historiographiques. Nous renvoyons donc aux différents éléments bibliographiques en ce qui concerne les généralités sur les faits et nous nous dispenserons d'une approche linéaire. A la place, nous proposerons ici une lecture analytique des structures autour de trois problèmes principaux qui caractérisent le rapport et les formes de participation de l'Orient à l'espace impérial durant cette phase d'incertitude.

Dans un premier temps, nous nous concentrerons sur l'appréhension constantinopolitaine des provinces orientales. Il s'agira tout d'abord de saisir les ressorts de l'attraction manifeste qu'exerça l'Orient sur les empereurs du XI<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les éléments de continuité, de mutation et de rupture. Nous nous pencherons donc sur ce que représentait l'espace oriental, vu de Constantinople en ce qui concerne les aspects militaires, financiers et ecclésiastiques. Dans le prolongement immédiat, il faudra nous

intéresser aux modalités administratives mises en place ou envisagées par l'Empire pour l'Orient. Après une longue période de stabilité, la gestion de cet espace a en effet été l'objet de nombreux flottements et d'expériences variées. Les aléas politiques subis par la région sont évidemment en cause. Parmi eux, l'on compte la diversification des acteurs locaux, non plus seulement syriens, grecs et arabes, mais aussi désormais arméniens, francs et turcs avec lesquels Constantinople dut composer. Cependant, outre cela, et plus largement, se répercutèrent en Orient les modifications subies par l'organisation de l'Empire dans son ensemble à cette époque.

Cette analyse des structures politiques et administratives internes à l'espace impérial en Orient ne saurait suffire à rendre compte de la réalité néo-romaine dans cette aire géographique. Se limiter à elle laisserait entendre *a priori* que la Romanie n'était qu'un fait extérieur rayonnant sur l'espace oriental qui lui serait resté étranger après plus d'un siècle d'intégration multiforme. Sans prise en compte de la contribution impériale à la structuration interne de l'Orient, certains éléments ne sauraient être expliqués. L'action impériale, les mesures prises ou envisagées, tout comme les réactions des occupants du territoire interagissent avec la troisième variable constituée par les éléments locaux affiliés à l'Empire. Nous nous attacherons à définir les contours des groupes et des individus liés à l'Empire avant l'effondrement de son administration et au-delà, malgré l'occupation. Nous chercherons les facteurs déterminants de cette néo-romanité orientale. Ses caractéristiques devront s'appréhender, dans une définition dialectique évolutive, aussi bien face au monde extérieur à la Romanie qu'au reste de ce corps.

Enfin, puisque pendant trois quarts de siècle l'Empire a été très largement mis en échec, il est indispensable de se pencher sur les acteurs, extérieurs à l'Empire, présents dans l'espace concerné. L'analyse des rapports entre ces forces et le centre impérial nous permettra de saisir les facteurs discriminants qui facilitaient, permettaient ou empêchaient l'intégration de l'espace oriental à la Romanie.

### *Constantinople face aux provinces orientales*

Alexis I<sup>er</sup> Comnène naquit dans une Romanie qui, au XI<sup>e</sup> siècle, s'étendait largement sur l'Orient. L'obstination remarquable qu'il déploya pour le recouvrer étonne. Le *basileus* projeta en Syrie et en Cilicie des forces importantes dès qu'il le put, alors même que les côtes occidentales de l'Asie Mineure restaient hors de contrôle, laissant l'intérieure de la péninsule aux mains des Turcs. Nous allons ici nous interroger sur les causes de ce tropisme levantin d'Alexis, prolongé jusqu'à ce que son petit-fils, Manuel, reprenne en main l'Orient à partir de 1158. Trois facteurs pesèrent principalement : le militaire, le financier et le religieux. Des évolutions vinrent renforcer ou réduire le poids de chacun de ses éléments dont les sous-jacents varièrent. Cependant, il est clair que l'autorité impériale ne cessa jamais de se soucier de l'Orient sous ces trois aspects.

#### **Facteurs militaires**

Sur quoi reposait la défense néo-romaine en Syrie jusqu'en 1085 et par la suite dans les territoires reconquis de 1098 à 1158 ? S'agissait-il d'une force d'occupation étrangère détachée de la population locale, ou des institutions militaires enracinées, impliquant les Syriens, naquirent-elles à la suite du retour de l'Empire au X<sup>e</sup> siècle ? Dans l'effort de défense, quelle part prirent les sujets orientaux de l'Empire ? Bien évidemment l'appréhension des moyens mobilisables et utilisés n'a de sens qu'en rapport avec les fins visées par les acteurs impliqués.

L'ampleur numérique des forces impériales en Syrie au XI<sup>e</sup> siècle a déjà été estimée<sup>279</sup>. Le duc d'Antioche disposait sous son autorité directe de 10 000 hommes, dont 4000 en garnison dans la capitale ducale. Ce dernier chiffre égale celui de la garnison d'Edesse<sup>280</sup>. A ces *tagmata* venaient s'ajouter les effectifs des thèmes, parmi lesquels il faut distinguer les soldats théoriques et ceux effectivement appelés au service. Un indice est donné pour le duché d'Edesse dont le duc aurait pu mobiliser 20 000 fantassins et 1500 cavaliers, ce qui correspond probablement à l'ensemble des effectifs mobilisables des thèmes, ainsi qu'à la garnison de la capitale ducale<sup>281</sup>. Si les capacités des thèmes de Cilicie et de Zouma étaient comparables, l'on

---

<sup>279</sup> Jean-Claude Cheynet, « Les effectifs de l'armée byzantine aux X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de civilisation médiévale*, 38<sup>e</sup> année (n° 152), Octobre-décembre 1995, pp. 319-335.

<sup>280</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. XCII.

<sup>281</sup> *Id.*, chap. CVI.

peut alors estimer à environ 30 000 hommes les capacités globales théoriques du duché d'Antioche, toutes catégories de troupes confondues.

L'on oppose traditionnellement l'ancienne organisation thématique des VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles à la nouvelle organisation militaire de l'Empire, dont la naissance se situe justement dans le contexte de l'effondrement des provinces asiatiques<sup>282</sup>. Dans les grandes lignes, la première se serait caractérisée par le recrutement effectué sur une assiette large de combattants inscrits sur les rôles du *secreton tou stratiotou*. A cette organisation, caractérisée par ce qu'on pourrait appeler un fort lien « nation-armée », aurait succédé une autre approche, basée sur le remplacement généralisé des obligations militaires des citoyens/sujets par l'usage de compagnies soldées, comprenant une forte proportion de mercenaires étrangers<sup>283</sup>.

Pour comprendre de quel matériel humain furent constituées les forces impériales en Orient, il faut remonter à la reconquête de ce territoire sous Nicéphore II Phocas. L'empereur, lors de sa percée des places frontalières musulmanes, avait à ses côtés des forces tagmatiques, thématiques et des alliés de l'Empire : « *Nicéphore, en la deuxième année de son règne, au mois de juillet de la septième indiction, marcha contre la Cilicie avec une puissante armée faite de Romains et d'alliés ibères et arméniens. [...] il laissa sur place des forces suffisantes [...]* »<sup>284</sup>. Ainsi, les premières garnisons furent formées de troupes hybrides. Mamistra devint alors la capitale d'un thème, dirigé par un stratège. Les stratèges disposaient encore à cette époque de prérogatives en ce qui concerne le recrutement local sur des hommes mobilisables, certainement issus pour partie des forces qui venaient d'effectuer la conquête et réinstallées sur place<sup>285</sup>. Il y a peu de chances pour que les premiers stratiotes établis à demeure aient été issus des contingents ibères et arméniens fournis à titre d'auxiliaires pour la campagne par les chefs de leurs pays.

Au sud de l'Amanus, des éléments indigènes rejoignirent les Impériaux.

---

<sup>282</sup>Hélène Ahrweiler, « Recherches sur l'administration de l'empire byzantin aux IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de correspondance hellénique*, Volume 84, livraison 1, 1960, pp. 1-111. Georges Ostrogorsky, *Histoire de l'Etat byzantin*, pp. 354-355. Jean-Claude Cheynet, « L'Armée et la marine », in Jean-claude Cheynet, *Le monde byzantin tome II, 641-1204*, pp. 169-171.

<sup>283</sup> Sur cette question financiero-militaire ainsi que sur les controverses historiographiques et leur dépassement au profit d'une approche empirique, plus subtile, des faits : Evelyne Patlagean, *Un Moyen-Age grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 217-226.

<sup>284</sup> Jean Skylitzès, *Nicéphore Phocas*, fol. 267-268.

<sup>285</sup> Nicols Oikonomides, « L'organisation de La Frontière Orientale de Byzance Aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> Siècles et Le Taktikon de l'Escorial », in *Actes Du XIV<sup>e</sup> Congrès International Des Études Byzantines, Bucarest, 6-12 September 1971*, pp. 285-302.

*Ibn Maniq [le gouverneur d'Antioche] s'enfuit et pendant quelques jours on ne savait rien à son sujet. Puis une troupe d'hommes syriens, qui faisaient des incursions dans la province d'Antioche, le rencontrèrent en route dans un endroit qui s'appelait al-Aqra et se saisirent de lui. [...] Après sa rentrée à Antioche [du stratopédarque Pierre], les troupes volantes lui présentèrent Ibn Maniq, qu'elles avaient fait prisonnier.*<sup>286</sup>

Avant même la chute d'Antioche, une force autochtone s'associait aux forces néo-romaines et trouvait l'occasion de se distinguer par la capture d'Ibn Maniq. Dans certains cas l'intégration des Syriens au corps régulier de l'armée impériale fut immédiate : « *Il [le stratopédarque Pierre] renforça la forteresse de Bagras par des troupes et nomma dans ces districts ... le Syrien avec un certain nombre de soldats [...].* »<sup>287</sup> D'autres indices attestent d'un recrutement indigène durable. Mathieu d'Edesse écrit à propos du règne de Romain IV Diogène :

*Il réunit des forces immenses parmi les Goths, les Bulgares, les habitants des îles éloignées, ceux de Cappadoce, de la Bithynie, de la Cilicie, d'Antioche, de Trébizonde, et convoqua dans toute l'Arménie les débris des braves phalanges de ce royaume ; il fit venir aussi des renforts de chez les barbares*<sup>288</sup>.

Le duché d'Antioche est ici fort bien représenté dans le recrutement des forces néo-romaines<sup>289</sup>. Il apparaît deux fois. Des hommes sont prélevés dans son territoire ducal au sens strict – Antioche — et dans l'une de ses dépendances thématiques – la Cilicie. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, il y a des troupes « romaines » à Antioche<sup>290</sup>. En Orient comme ailleurs, la présence de soldats qualifiés de « Romains » pose des problèmes d'interprétation. Qui sont ces Romains<sup>291</sup> ? Des hommes issus des anciens « thèmes romains » d'Asie Mineure, des descendants de soldats de ces thèmes établis dans les territoires reconquis au X<sup>e</sup> siècle, des chalcédoniens de Syrie ou bien un agrégat à l'image des populations orientales ?

L'étude serrée de différents exemples permet d'affiner le portrait de ces forces romaines de Syrie. Lors de sa campagne syrienne de 1068, Romain Diogène établit à Hiérapolis/Mandjib une garnison partiellement « romaine », mais l'origine exacte de ces hommes n'est pas précisée<sup>292</sup>. Cependant, la désignation d'Antioche et de la Cilicie comme lieux de recrutement pour l'armée impériale sous ce règne fait pencher dans le sens d'une participation de « Romains » de Syrie à la défense de leur région aux côtés d'autres contingents. La présence

<sup>286</sup> Yahya d'Antioche, fol. 125.

<sup>287</sup> *Id.*, fol. 118-119.

<sup>288</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CIII.

<sup>289</sup> Alexander Daniel Beihammer, *Byzantine and the Emergence of Muslim-Turkish Anatolia, ca. 1040-1130*, Routledge, London, 2017, p. 159.

<sup>290</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etudes sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 102-107, 123-127.

<sup>291</sup> Sur ce problème des « Romains » au sein des armées impériales cf : John W. Birkenmeier, *The Development of the Komnenian Army : 1081-1180*, Brill, Bostpn, 2002, pp. 102-103.

<sup>292</sup> Michel Attaliatès, chap. XVII, § 7.

d'un recrutement « romain » dans les forces chargées de défendre la Syrie est attestée jusqu'à l'extrême fin de l'administration par Constantinople, dont le point d'arrêt est la chute d'Antioche de 1084-1085. Ainsi, Michel le Syrien, prompt à donner une lecture confessionnelle plus que politique des réalités qu'il décrit, affirme-t-il encore que Philarète, maître d'Antioche à partir de 1078, « combattit les Turcs avec les armées des Romains »<sup>293</sup>. Le recrutement militaire de Philarète restait « romain » tout en étant de toute évidence local étant donné la situation de l'Empire et l'isolement de l'Orient.

Ce n'était que la poursuite, dans des conditions difficiles, d'une réalité antérieure. Un exemple l'illustre. Matthieu d'Edesse parle des *kondoratz* envoyés en urgence par Romain III vers Edesse assiégée<sup>294</sup>. Un équivalent latin, *hastaire*, est utilisé pour désigner les soldats qui tuèrent à Antioche le duc Vasak Pahlawouni<sup>295</sup>. Il peut s'agir de deux qualificatifs désignant le même *tagma*. Son origine première n'est pas nécessairement syrienne. Cependant, la durée de son installation en Syrie et la nécessaire reconstitution des effectifs, pour compenser les départs à la retraite et les pertes conduisaient à l'indigénisation. Au bout de quelques décennies les *tagmata* « romains » étaient composés d'un alliage ethnique composite comprenant une forte proportion de Syriens, probablement chalcédoniens. Le caractère régional du recrutement des *hastaires* est accrédité par leur implication dans les luttes locales pour le pouvoir dans le contexte de crise politique des années 1070. Enfin, si les Francs sentirent le besoin de désarmer la population locale après le désastre de l'*Ager Sanguinis*, c'est bien que celle-ci portait une tradition militaire suffisante pour inquiéter les occupants<sup>296</sup>.

Au-delà des *tagmata* « romains », la présence d'unités composées d'allochtones est bien attestée et a attiré l'attention des historiens au point d'éclipser le recrutement syro-chalcédonien. Les historiens médiévaux ont tendance à décrire en priorité ce qu'ils trouvent extraordinaire et à passer sous silence ce qui leur paraît évident. On trouvera plus volontiers

---

<sup>293</sup> Michel le Syrien tome III, livre XV, chap. IV. La carrière militaire d'un certain nombre de Romains de Syrie est d'ailleurs attestée par la sigillographie : Gilbert Dagron/David Feissel, *inscriptions de Cilicie*, Travaux et mémoires du Centre de Recherche d'histoire et de civilisation de Byzance, Broccard, Paris, 1987, pp. 151-153.

<sup>294</sup> Matthieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. XLIII.

<sup>295</sup> *Id.*, CXI. Sirarpie der Nersessian, « The Armenian Chronicle of the Constable Smpad or of the « Royal Historian » », *DOP*, Vol. 13. 1959, pp. 143-168. Gérard Dédéyan, *op.cit.*, pp. 104-107.

<sup>296</sup> Gauthier le chancelier, *Bella antiochena*, in *RHC Occ.*, tome V, pp. 114-115. Thomas S. Asbridge, "The 'Crusader' Community at Antioch : The Impact of Interaction with Byzantium and Islam", *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 9, 1999, p. 310. La même militarisation des indigènes est confirmée au moment du siège de 1098. Raymond d'Agiles, chap. VIII.

sous la plume d'un auteur néo-romain de longues dissertations sur les Varangues, les Turcs ou les Francs, soldats exotiques, que sur les indigènes dont la présence va de soi<sup>297</sup>.

Ceci dit, les Arméniens constituaient une ressource militaire prisée. Ils jouèrent un rôle important en Syrie. Les premiers Arméniens à être introduits massivement sur ce théâtre d'opérations le furent comme contingents alliés n'ayant pas vocation à rester<sup>298</sup>. Le duché de Mélitène tenait une place particulière en ce qui concerne la présence militaire arménienne. En son sein, le thème de Mésopotamie, issu de l'annexion d'une principauté arménienne, récupéra à son profit les ressources militaires locales de l'Etat arménien dont il était l'épigone<sup>299</sup>. Il est révélateur que, lors de son usurpation, qui eut pour théâtre ce duché, Bardas Sklèros trouva un appui particulièrement marqué des Arméniens<sup>300</sup>. A la marge nord du duché d'Antioche, la présence arménienne était aussi dense dans le thème de Lykandos. Plus au sud, en Cilicie, et dans les territoires dépendant directement du duc d'Antioche, leur poids fut beaucoup plus limité jusqu'à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. L'utilisation de garnisons arméniennes y est toutefois attestée, tout comme à Chypre<sup>301</sup>. L'annexion progressive des principautés arméniennes conduisit à la création formelle par les *basileis* de *tagmata* arméniens dont la présence à Antioche est plausible, mais ces corps furent utilisés sur tous les fronts, et pas spécifiquement en Syrie<sup>302</sup>.

La question de la présence franque en Syrie au XI<sup>e</sup> siècle est importante. Si les néo-Romains de Syrie semblent avoir fourni avant tout de l'infanterie et les Arméniens un mélange d'infanterie et de cavalerie, les Francs, quant à eux, se virent assigner le rôle premier comme cavalerie de choc. Si l'infanterie était indispensable dans la défense des places et la protection des points stratégiques qu'étaient les défilés, la cavalerie jouait un rôle central pour emporter la décision dans les batailles en terrain ouvert. La compétence des Francs sur ce point était

---

<sup>297</sup> Krijna N. Ciggaar, « L'émigration anglaise à Byzance après 1066. Un nouveau texte en latin sur les Varangues à Constantinople », *REB*, tome 32, 1974, pp. 301-342. La tendance des auteurs anciens suivie par les modernes à se focaliser sur les forces attirant la curiosité du fait de leur caractère allogène n'est pas un phénomène spécifique à cette époque. A titre d'exemple : Marcel Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, tome I, BEFAR, Paris, 1987, p. 330. Yann Le Bohec, *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 59.

<sup>298</sup> Jean Skylitzès, *Nicéphore Phocas*, fol. 267-268. Gerard Dédéyan, « Reconquête territoriale et immigration arménienne dans l'aire cilicienne sous les empereurs macédoniens (de 867 à 1028) », in Michel Balard, Alain Ducelier (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, p. 23.

<sup>299</sup> Gerard Dédéyan, art.cit., pp. 21-22

<sup>300</sup> Jean Skytitzès, *Basile et Constantin*, fol. 315-316.

<sup>301</sup> Gérard Dédéyan, « Les Arméniens sur la frontière sud-orientale de Byzance, fin IX<sup>e</sup> - fin XI<sup>e</sup> siècles », in *La Frontière*. Séminaire de recherche sous la direction d'Yves Roman. Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, (Travaux de la Maison de l'Orient), 1993, pp. 67-85.

<sup>302</sup> Gerard Dédéyan, art.cit., p. 23.

universellement reconnue. Les armées impériales en usèrent intensivement au XI<sup>e</sup> siècle<sup>303</sup>. Des *tagmata* francs stationnèrent à Antioche, à Edesse et dans le duché de Mélitène, et jouèrent un rôle tactique substantiel dans les luttes entre officiers impériaux dans les années 1070<sup>304</sup>. Toutefois, contrairement à ce qui advint dans le thème des Arméniens, leur important rôle militaire ne déboucha pas sur l'affirmation des ambitions politiques de leurs chefs. Ceux-ci, coupés de toute autorité fédératrice après la chute de Philarète, se comportèrent comme les autres *topotètai* locaux, associant la guérilla aux accords circonstanciels avec tel ou tel pouvoir turc<sup>305</sup>. Il faudra attendre la première Croisade pour que des chefs francs envisagent de changer à leur profit l'ordre politique dans ces régions.

La meilleure illustration des capacités militaires endogènes à l'Orient, de l'implantation et de la solidité de ses institutions militaires, tient à la résistance de ce territoire après Mantzikert. Elle prouve que l'Orient avait offert des ressources militaires non-négligeables au gouvernement impérial.

La première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, faute de voir la structuration solide de la Romanie orientale, ne permit pas aux Impériaux de rétablir une véritable armée orientale stable et cohérente. Celle-ci sera mise en place sous Manuel à compter de 1158. Cependant, les forces impériales tinrent des portions du terrain en Orient de 1098 à 1103 puis de 1104 à 1109 avant de disparaître de 1136 jusqu'au milieu des années 1150.

La première armée impériale envoyée de Constantinople en Orient fut constituée des forces de Tatikios qui accompagnèrent les Francs à travers l'Asie jusqu'à Antioche. Anne Comnène expose la mission que confia le *basileus* à son officier :

*Quand tous eurent prêté serment au basileus, celui-ci leur donna Tatikios, alors grand primicier, avec les forces qu'il commandait, aussi bien pour leur apporter son aide en toute occurrence et les prévenir contre les dangers, que pour prendre possession des villes dont ils s'empareraient, si Dieu le leur accordait.*<sup>306</sup>

<sup>303</sup> Jonathan Shepard « *The uses of Franks in the Eleventh-Century byzantium* », *Anglo-norman studies*, 15, 1993, pp. 275-300. Durant les premières années du règne d'Alexis I<sup>er</sup>: Anne Comnène, tome II, livre VII, chap. VI-VII. John W. Birkenmeier, *The Development of the Komnenian Army : 1081-1180*, pp. 76, 158.

<sup>304</sup> Kamel-Altevarykh, in *RHC Or.*, tome I, p. 245. Jean-Claude Cheynet, « L'implantation des Latins en Asie Mineure avant la Première Croisade », in Michel Balard, Alain Ducelier, *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, pp. 115-124. Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tome I, Lisbonne, Bibliothèque arménologique de la Fondation Calouste Gulbekian, 2003, pp. 186-192.

<sup>305</sup> Kamel-Altevarykh, in *RHC Or.*, tome I, p. 245.

<sup>306</sup> Anne Comnène, tome II, livre XI, chap. II, V.

Interrogeons-nous un instant sur ces soldats néo-romains qui s'adjoignirent à la Croisade. Selon Anne Comnène, 2000 peltastes se trouvaient sous les ordres de l'officier durant le siège de Nicée<sup>307</sup>. Ces peltastes formaient une troupe composite et polyvalente pouvant combattre tant à pied qu'à cheval. Le but des forces néo-romaines étant d'occuper des places, il n'est guère étonnant qu'elles fussent constituées de soldats armés d'arcs<sup>308</sup>. Il est probable que des éléments francs, anciennement intégrés aux forces néo-romaines, étaient aussi de l'expédition<sup>309</sup>. Albert d'Aix fait dire à un espion au service des Turcs au moment de l'arrivée des forces chrétiennes combinées au nord de la Syrie : « *jam Romanos Francigenas et Teutonicos in proximo adventare nuntiantes*<sup>310</sup> ». Le même auteur parle encore de « *Turcopolis et militibus regis Graecorum* » pour décrire les soldats placés sous les ordres de Tatikios<sup>311</sup>.

L'on peut conclure de ces différents passages que les troupes confiées par Alexis I<sup>er</sup> à Tatikios comportaient des Turcoples, mais aussi d'autres contingents, grecs assurément, mais aussi latins<sup>312</sup>. Des contingents grecs, du thème de Thrace, ne tarderont pas à faire leur apparition sur le théâtre syrien<sup>313</sup>. La désorganisation, la liquidation ou l'isolement des anciennes troupes d'Asie poussa l'Empire à faire appel à des Balkaniques, ainsi qu'à des Turcs ralliés, et à des Francs tant qu'un système militaire de recrutement local ne fut pas restauré ou repris en main par le gouvernement central<sup>314</sup>. Du point de vue de Constantinople les pèlerins francs de 1097 furent agrégés à ce mouvement préliminaire pour porter le fer en l'Orient et y restaurer son autorité.

La faiblesse relative de cette troupe de quelques milliers d'hommes peut étonner dans la mesure où ils devaient occuper les places conquises sur les Turcs au fur et à mesure de l'avance franco-romaine. L'empereur avait besoin de la majeure partie de ses armées pour dégager l'ouest de l'Asie Mineure, ce qui explique les moyens limités accordés à un officier

---

<sup>307</sup> *Id.*, tome II, livre XI, chap. II, IV. Jean-Claude Cheynet, « Les effectifs de l'armée byzantine aux X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de civilisation médiévale*, 38<sup>e</sup> année, n°152, Octobre-décembre 1995, pp. 319-335.

<sup>308</sup> Anne Comnène, tome II, livre XI, chap. II, IV-V.

<sup>309</sup> Nous pensons en premier lieu à Pierre d'Aups. *Histoire anonyme de la Première Croisade*, IV, 11

<sup>310</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. XXX. Le qualificatif de romain est ici ambiguë pouvant désigner les *Rûm* selon une vision islamo-orientale ou les Francs selon les critères culturels latins.

<sup>311</sup> *Id.*, livre III, chap. LIX.

<sup>312</sup> Plus généralement, les différents contingents de l'armée impériale en 1098 sont décrits par Albert d'Aix, livre IV, chap. XL : « *Is Turcopolos, Pincenarios, Comanitas, Bulgaros, arcu doctos et sagitta, Danaosque bipennium armatura dimicare peritissimos, Gallos exsules, exercitum simul conductitium, populum diversi generis a desertis locis et montanis et a maritimis insulis, ab omni scilicet regno suo spatiosissimo, ad quadraginta millia contraxit.* » Hélène Ahrweiler, « Recherches sur l'administration de l'empire byzantin aux IX-XI<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de correspondance hellénique*, Volume 84, livraison 1, 1960, pp. 1-111.

<sup>313</sup> Orderic Vital, livre X, chap. X.

<sup>314</sup> Anne Comnène, tome II, livre VII, chap. VI-VII.

dont la mission était pourtant de la plus haute importance<sup>315</sup>. Néanmoins, Tatikios allait pouvoir compter, pour l'accomplissement de sa mission, sur une autre ressource qui viendrait s'adjoindre aux soldats qui le suivaient. Il s'agit des forces locales néo-romaines qui tenaient des points fortifiés, particulièrement aux confins syro-ciliciens où le relief leur offrait des nids d'aigles commodes<sup>316</sup>. Tatikios avait mandat pour réorganiser ces milices et pour régulariser le commandement des places<sup>317</sup>. Ces soldats venus d'Europe et renforcés par les indigènes formèrent le premier élément de la garnison impériale de Laodicée<sup>318</sup>.

Dans le même temps, cette pénétration impériale fut doublée d'une projection navale vers la Syrie aboutissant entre autres à la libération du port de Saint-Siméon<sup>319</sup>.

*La Syrie, la Cilicie, Rhodes, Chypre l'opulente, certaines îles, certains royaumes, fournissaient à l'entretien de l'armée, toutefois sans abondance, quoique les îles de Chio, Samos, Crète, Mitilène, et un nombre presque infini d'autres îles moins renommées, concourussent aussi à ces approvisionnements. Il y avait en outre un délégué de l'empereur Alexis, qui sollicitait incessamment les peuples de transporter des grains par terre et par mer.*<sup>320</sup>

Les contingents néo-romains insulaires furent certainement impliqués dans ces opérations. Nous pensons particulièrement au *tagma* chypriote. Alexis I<sup>er</sup> avait justement renforcé les effectifs des forces insulaires pour garder ces territoires contre la menace turque<sup>321</sup>. L'île, si proche de la Syrie, se trouvait impliquée dans ses problématiques<sup>322</sup>. Dans une certaine mesure, Laodicée et le comté de Tripoli, faute qu'Antioche ait été recouvrée, devinrent des dépendances de fait de l'île sur le plan militaire<sup>323</sup>.

Constantinople, faute de pouvoir disposer dans les anciennes conditions de ses ressources militaires locales, fit aussi appel à des contingents turcs balkaniques. L'Empire déploya des contingents Petchnègues en Cilicie sous Alexis I<sup>er</sup> comme sous Jean II<sup>324</sup>. Une partie de ces contingents resta à demeure en Orient.

<sup>315</sup> *Id.*, tome III, livre XI, chap. V.

<sup>316</sup> Jean-Claude Cheynet, « La résistance aux Turcs en Asie Mineure entre Mantzikert et la Première Croisade », in EΥΨΥΧΙΑ. *Mélanges offerts à Hélène Ahrweiler*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, pp. 131-147.

<sup>317</sup> Raymond d'Agiles, chap. VI.

<sup>318</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. LIX.

<sup>319</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. IV, 3.

<sup>320</sup> Raoul de Caen, chap. LIV.

<sup>321</sup> Léonce Machéras, § 6. Paul Gautier, « Défection et soumission de la Crète sous Alexis I<sup>er</sup> Comnène », *REB*, tome 35, 1977, pp. 215-227. Jean-Claude Cheynet, *pouvoir et contestation à Byzance, 963-1210.*, pp. 367, 409-410, 417.

<sup>322</sup> Gérard Dédéyan, *op.cit.*, pp. 52-60. Elisabeth Malamut, « Chypre nouvelle province byzantine (965-1191) », in Durand (J.) et al. Ed., *Chypre byzantine et médiévale 330- 1487*, (catalogue de l'exposition homonyme au Musée du Louvre du 29 octobre 2012 au 29 janvier 2013), Paris, 2012, pp. 96-102.

<sup>323</sup> Anne Comnène, tome III, Livre XI, chap. VII, § 4, 6-7 ; chap. VIII, § 5 ; chap. IX, § 3 ; chap. XI, § 6-9 ; livre XIV, chap. II, § 6-14.

<sup>324</sup> Sur ces contingents à cette époque : Nicéas Choniates, *Andronic Comnène*, livre II, fol. 340, p. 187. Jean Kinnamos, livre I, chap. 7. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXCIX. Alexandru Madgearu, « The

Mais, malgré sa faible emprise continentale en Orient, Constantinople conserva le souci de procéder à des recrutements locaux. Il faut en distinguer deux types. L'on trouve d'une part les forces des territoires effectivement administrés par l'Empire en Isaurie<sup>325</sup>. Elles ne se distinguent dans les sources qu'à partir des années 1150, mais il ne fait guère de doute que ce réservoir fut utilisé dès qu'Alexis I<sup>er</sup> occupa la région<sup>326</sup>. D'autre part, l'Empire put compter sur les troupes des *topotèrètai* loyaux. L'on comptait parmi eux des orthodoxes comme des monophysites, tous formant du point de vue des sources arméniennes « l'armée grecque »<sup>327</sup> :

[Thoros II], *s'élança comme un lion sur les Grecs ; il les battit et les extermina. Dans ce combat, qui fut livré devant les portes de la ville, périrent le baron Smpad, seigneur de Barbar'on, le baron Vasil, seigneur de Partzerpert ; le baron Dêrin et le baron Tigrane qui tenaient le parti de l'empereur.*<sup>328</sup>

Vu de Constantinople, l'Orient changea de statut du point de vue militaire entre la fin du XI<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Initialement, il formait un barrage face à toute pénétration venue des profondeurs asiatiques. Constantinople tenait entièrement ses institutions militaires. A la fin de la période, les enjeux se modifièrent radicalement. L'Orient resta certes un espace à contrôler, mais il formait aussi un espace de projection potentiel contre les Turcs micrasiatiques<sup>329</sup>. Cependant, pour établir la sécurité des bases orientales dans la perspective d'un usage contre Iconium, les Impériaux devaient compter avec des ressources militaires locales hétérogènes. La création d'un ensemble fonctionnel et efficient avec ce matériel sera l'un des enjeux de la période suivante.

### **Facteurs financiers**

La conquête macédonienne de l'Orient permit à l'Empire de bénéficier de très importantes ressources financières prélevées dans des territoires intégrés à l'espace néo-romain selon des modalités administratives diverses<sup>330</sup>. La somme de sept quintaux d'or et un dinar par

---

Pechnegs in byzantine army », in Florin Curta, Bogdan-Petru Maleon (éd.), *The steppe lands and the world beyond them studies in honor of Victor Spinei on his 70th birthday*, Editura universitatii, Alexandru Ioan Cuza, Iasi, 2013, p. 208. Plus généralement sur l'armée de Jean II Comnène pour sa campagne syrienne de 1137-1138 cf. : *Histoire des Atabegs de Mossoul*, in *RHC Or.*, tome II, partie II, p. 98. Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 21-29. L'auteur nous décrit l'armée du *basileus* composée de quatre corps : Macédoniens, « choisis », Scythes et Perses. Sur l'armée impériale réunie pour la campagne de Syrie voir aussi : Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXIV. Oussama Ibn Mounquid, chap. III.

<sup>325</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 107. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17.

<sup>326</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. X, § 9.

<sup>327</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCVII, CCLXIII.

<sup>328</sup> Smbat, in *RHC Arm.*, tome I, p. 619.

<sup>329</sup> Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 36. Guillaume de Tyr, livre XV, chap. XXIII.

<sup>330</sup> Sur les différents modes d'intégration des territoires dépendant de Constantinople : *infra*.

tête due par Alep à Constantinople selon le traité de 969 doit être comparée à l'estimation des capacités fiscales globales de l'Empire<sup>331</sup>. Elles sont difficiles à établir avec précision, mais évaluées au milieu du X<sup>e</sup> siècle à environ 3 millions de *nomismata* de 4,13 grammes d'or<sup>332</sup>. Selon ce barème, la seule contribution fixe de l'émirat devait s'élever annuellement à près de 170 000 *nomismata*. A cela s'ajoutaient la capitation et les taxes sur le commerce prélevées par un fonctionnaire impérial<sup>333</sup>. Les contributions payées par Damas et Tripoli s'adjoignirent épisodiquement à celles d'Alep. L'on peut estimer que, durant un demi-siècle, ce sont des revenus pouvant dépasser par moment un demi-million de *nomismata* que l'Empire put prélever des Etats arabes de Syrie. Ainsi, les émirats contribuaient à approvisionner la caisse fiscale centrale de l'Empire, qui, elle-même, finançait les *tagmata* des duchés orientaux.

Les revenus de ces régions, détachées de l'administration centrale, constituaient une part suffisamment substantielle de ceux de l'Empire pour qu'il s'agisse d'un enjeu entre compétiteurs pour le pouvoir impérial<sup>334</sup>. On remarque au passage que le gouvernement central se gardait de laisser la gestion de cette manne à l'administration des duchés orientaux, mais la conservait sous son contrôle direct. A ces revenus orientaux tirés des conventions entre Constantinople et les émirats s'adjoignaient ceux tirés des duchés. Ils devaient être particulièrement importants pour celui d'Antioche. Une partie de son territoire, extérieure au système des anciens thèmes, était exempte de terres *stratitiques* couvertes d'immunités fiscales partielles<sup>335</sup>. Les prélèvements fiscaux dans les duchés orientaux continuèrent jusqu'à la chute d'Antioche en 1084 comme l'atteste le chrysobulle d'Alexis I<sup>er</sup> en faveur des Vénitiens<sup>336</sup>.

---

<sup>331</sup> Yahya d'Antioche, fol. 125-126. Jean Skylitzès, *Nicéphore Phocas*, fol. 271 ; *Basile et Constantin*, fol. 378 ; *Romain Argyros*, fol. 385.

<sup>332</sup> Yahya d'Antioche, fol. 125-126. Jean-Claude Cheynet, « l'administration impériale », in Jean-claude Cheynet, *Le monde byzantin tome II, 641-1204*, pp. 124-127. Cécile Morrisson, « Monnaie, finances et échanges », in Jean-Claude Cheynet, *op.cit.*, p. 293.

<sup>333</sup> Jean-Claude Cheynet, « Le contrôle de la Syrie du Nord à la fin de la seconde période d'occupation byzantine (seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle) », in *Bisanzio e le periferie dell'impero*, pp. 48-49.

<sup>334</sup> Jean Skylitzès, *Basile et Constantin*, fol. 321.

<sup>335</sup> Béatrice Caseau-Chevalier, *Byzance : économie et société, du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle à 1204*, SEDES, Belgique, 2007, pp. 348-350. Luisia Andriollo, *Constantinople et les provinces d'Asie Mineure, IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle. Administration impériale, sociétés locales et rôles de l'aristocratie*, Centre de Recherche d'Histoire et de civilisation de Byzance, Paris, 2017, pp. 166-173.

<sup>336</sup> PG, tome CXXXIII, 711. Guillaume Saint-Gullain, « Les Vénitiens et l'Etat byzantin avant le XII<sup>e</sup> siècle », in Métivier Sophie (dir.), *Economie et société à Byzance (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle). Textes et documents*, pp. 259-262. Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Editions du Boccard, Paris, 1959, pp. 54-57.

Les évènements politico-militaires de la fin du XI<sup>e</sup> siècle poussèrent les responsables néo-romains locaux à faire usage d'expédients divers. Les populations urbaines subirent des prélèvements exceptionnels<sup>337</sup>. A l'inverse, dans les zones montagneuses et dans les campagnes l'on entrevoit le recours à d'autres moyens. La multiplication des troupes locales dirigées par les *topotèrètai* se fit selon d'autres expédients dont certains aspects rappellent la *strateia* de l'époque macédonienne<sup>338</sup>. Cependant, ces mesures exceptionnelles ne concernaient plus le système financier central de l'Empire.

Si aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle les territoires détachés du gouvernement central abondaient la caisse de ce dernier, des mouvements avaient aussi lieu en sens contraire. Le cas de l'île de Chypre l'illustre. Au XI<sup>e</sup> siècle, le gouvernement impérial mobilisa ainsi les revenus fiscaux chypriotes pour soutenir le patriarcat melkite de Jérusalem dans la restauration de la Ville Sainte ordonnée par les Fatimides<sup>339</sup>. Ce rôle de Chypre comme réservoir de ressources affectées à la politique orientale se prolongea sous Alexis I<sup>er</sup> et restait inscrit dans la pensée administrative de Jean II<sup>340</sup>. Les transferts de ressources pouvaient aussi prendre la forme d'allocations théoriques de droits ou de privilèges sur des ressources non nécessairement contrôlées par les autorités impériales. C'est le sens des chrysobulles concédés aux Pisans en 1111 et aux Vénitiens en 1143 qui accordaient aux marchands italiens des réductions de taxes dans des secteurs sortis de l'orbite impériale depuis des décennies voire des siècles<sup>341</sup>.

La question des prélèvements financiers sur la Cilicie et la Syrie resta prégnante sous Jean II et durant les premières années du règne de Manuel<sup>342</sup>. La seule province impériale effective au-delà du Taurus, celle de Cilicie, en situation de guerre permanente, ne parvenait que difficilement à subvenir à ses propres besoins<sup>343</sup>. Seule la reprise en main d'un ensemble territorial plus vaste pouvait donner une solution satisfaisante à ce problème. Restait à savoir si les autorités impériales prévoyaient de rapatrier à Constantinople, autant que possible, les ressources qu'elles en tireraient ou si elles envisageaient d'en user autrement. La prise en

---

<sup>337</sup> A propos des expédients financiers de Gabriel de Mélitène et de Thoros d'Edesse. Michel le syrien, tome III, livre XV, chap. VI ; livre XV, chap. VIII. Albert d'Aix, livre III, chap. XXII.

<sup>338</sup> *Histoire anonyme de la Première Croisade*, IV, 11. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17.

<sup>339</sup> Guillaume de Tyr, livre IX, chap. XVIII. Jean Skylitzès, *Romain Argyros*, fol. 387-388.

<sup>340</sup> Raoul de Caen, chap. LIV. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VII, § 4, 6-7 ; chap. VIII, § 5 ; chap. IX, § 3 ; chap. XI, §6-9 ; livre XIV, chap. II, § 6-14. Jean Kinnamos, livre I, chap. 10.

<sup>341</sup> *Miklosich*, vol. 3, pp. 9-10. *PG*, tome CXXXIII, 711.

<sup>342</sup> Jean Kinnamos livre I, chap. 8 ; livre IV, chap. 17. Oussama Ibn Mounquid, chap. III.

<sup>343</sup> Nicétas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 138.

compte par Constantinople des ressources prélevées dans des territoires aux statuts divers illustre qu'en matière financière le pouvoir impérial ne s'exprimait pas tant par l'édiction de modalités de prélèvements que par sa capacité à allouer les sommes prélevées. Les acteurs intégrés au système impérial peuvent se définir par leur incorporation dans cette machinerie financière qui double celle des titres et du service armé. Cette circulation contribuait au-delà des différences statutaires à constituer la Romanie dans son ensemble un corps unitaire.

### **Facteurs ecclésiastiques**

Au-delà des considérations financières et militaires variables, s'il y eut bien un centre d'intérêt permanent de Constantinople en Orient, ce fut son Eglise et particulièrement le siège patriarcal d'Antioche.

Les choix de Nicéphore Phocas pour l'organisation de la carte religieuse de l'Orient doivent être brièvement exposés dans la mesure où ils trouvèrent un écho ultérieur. Chypre bénéficiait de l'autocéphalie depuis le V<sup>e</sup> siècle suite à son émancipation de la juridiction d'Antioche qui l'avait aussi laissée hors du giron de Constantinople. Ce régime s'était bien accommodé de la situation de l'île, neutralisée entre l'Empire et le califat<sup>344</sup>. Nicéphore II suspendit l'organisation canonique insulaire pour subordonner Chypre au patriarcat de Constantinople<sup>345</sup>. De la même manière, il soumit les évêchés ciliciens, qui furent reconquis avant Antioche, à l'autorité ecclésiastique de Constantinople. Ainsi, dans un premier temps, la restauration de l'Empire s'accompagna de conquêtes par le patriarcat de Constantinople au détriment de l'autonomie chypriote et de l'intégrité territoriale de l'Eglise d'Antioche et de tout l'Orient.

Jean Tzimiskès (969-976) eut le loisir de donner aux nouvelles provinces orientales une organisation tant politique que militaire et ecclésiastique. En ce qui concerne ce dernier aspect,

---

<sup>344</sup> Marius Canard, « Deux épisodes des relations arabo-byzantines au X<sup>ème</sup> siècle », *Bulletin d'études orientales*, XIII, 1949-1951, Damas, institut français de Damas, 1951, pp. 51-69. Mohamed Tahar Mansouri, « Déplacement forcé et déportations sur les frontières orientales entre Byzance et l'Islam », in Michel Balard, Alain Ducelier (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, pp. 108-112. Yahya d'Antioche décrit le « condominium » établi depuis la fin du VII<sup>e</sup> siècle sur l'île en ces termes: « Les habitants de cette île [Chypre] avaient apporté paisiblement leurs marchandises aux Romains (الروم) et aux Musulmans ». Yahya d'Antioche, chap. 122.

<sup>345</sup> Nous verrons que cette ambition du patriarcat de Constantinople sur Chypre trouva un avatar ultérieur sous la dynastie franque de Constantinople. Le patriarche latin de Constantinople, Thomas Morosini (1204-1211), réclama l'établissement de son autorité sur l'Eglise insulaire. Ces prétentions ecclésiastiques sont contemporaines d'une redéfinition du statut politique de l'île dans l'espace néo-romain. En cela, il y a un parallèle net entre ces deux épisodes de subordination de Chypre à Constantinople des années 960 et 1205-1210. *Infra*. Venance Grumel, « Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084) », *Échos d'Orient*, 37<sup>e</sup> année, n°174, 1934, pp. 129-147.

il en revint à l'organisation traditionnelle. L'autonomie chypriote fut restaurée, tout comme les anciennes frontières du patriarcat antiochien sur l'ensemble de la Syrie, de la Cilicie et de l'Isaurie. L'empereur garda sous son contrôle direct la nomination du patriarche d'Antioche<sup>346</sup>. Ainsi, le nouveau titulaire fut-il choisi directement par le *basileus* dans le personnel de la Grande Eglise de Constantinople. Néanmoins, les Syriens chalcédoniens, repassés sous des modalités diverses sous souveraineté impériale, ne renoncèrent pas à leur droit de proposition de candidats. Cette procédure fut employée en 976, et Basile II accorda le siège patriarcal à Agapius, l'évêque d'Alep. Ainsi ce fut un Syrien, anciennement pasteur d'un territoire dirigé par un émir musulman intégré à l'Empire, qui représenta l'orthodoxie en Orient<sup>347</sup>. Le prélat se devait aussi de représenter l'empereur et de le défendre face à ses adversaires régionaux, qu'ils soient révélés ou en devenir<sup>348</sup>.

Si le territoire de l'Eglise d'Antioche fut par la suite globalement respecté par les autorités impériales, une certaine tendance du patriarcat de Constantinople à outrepasser ses prérogatives restait visible<sup>349</sup>. Toutefois, l'Eglise d'Antioche défendait ses droits, et le patriarche de Constantinople se retrouva contraint de désavouer certains actes accomplis par ses subordonnés<sup>350</sup>. Le caractère autonome de l'Eglise d'Antioche se maintint au sein de l'Empire depuis la reconquête de 969 jusqu'à l'entrée des Turcs dans la cité patriarcale en 1084.

L'importance de l'Eglise d'Antioche et de son pasteur venait de leur place au sein de la pentarchie telle qu'elle s'était établie aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles<sup>351</sup>. Le siège antiochien disposait d'un certain nombre d'avantages notables dans le concert de l'Eglise. L'extension de son territoire sur « tout l'Orient », en faisait la vigie chalcédonienne dans les profondeurs asiatiques et lui

---

<sup>346</sup> Béatrice Caseau-Chevalier, *op.cit.*, pp. 351-352.

<sup>347</sup> Venance Grumel, « Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084) », *Échos d'Orient*, 37<sup>e</sup> année, n°174, 1934, pp. 129-147. Ce fait illustre bien qu'un chalcédonien résidant dans un territoire détaché de l'administration centrale, même s'il s'agit d'un émirat musulman, était considéré comme participant de la *politeia* romaine. En conséquence, il était jugé recevable à une fonction religieuse de premier plan à forte importance politique à l'échelle de l'Empire. Des faits analogues s'observent pour Constantinople où furent établis des patriarches originaires de Jérusalem (Côme, de 1075 à 1091, et Dosithée, pour 1190-1191) cf : Joseph Patrich (dir.) *The Sabaite Heritage in the Orthodox Church from The Fifth Century to the Present*, Leuven, 2001, p. 213.

<sup>348</sup> Les patriarches d'Antioche sont d'éminentes figures publiques de l'Empire et entretiennent des liens réguliers avec la capitale. Jean-Claude Cheynet, « Michel Psellos et Antioche », *Zbornik radova Vizantoloskog instituta*, Srpska akademija nauka i umetnosti - Vizantološki institut, 2013, pp. 411-422.

<sup>349</sup> Les territoires arméniens annexés par l'Empire à partir de Basile II et relevant traditionnellement d'Antioche furent subordonnés au patriarcat de Constantinople.

<sup>350</sup> Grumel, 859, 861.

<sup>351</sup> Sur l'histoire du concept et ses mutations : Ferdinand R. Gahbauer, *Die Pentarchie-Theorie. Ein Modell der Kirchenleitung von den anfängen bis zur Genewart*, Frankfurter Theologische Studien, 42, Verla Josef Knecht, Frankfurter am Main 1993, 467 p. Gilbert Dagron, « Constantinople, la primauté après Rome », *in idées byzantines*, tome II, pp. 705-714.

conférait un rôle missionnaire affirmé<sup>352</sup>. En cas de conflit entre patriarcats aux ambitions antagonistes, en pratique entre l'Ancienne et la Nouvelle Rome, le soutien du patriarche d'Antioche était recherché comme une source de légitimité par les partis en présence.

C'est particulièrement vrai pour l'Eglise de Constantinople à partir de 1054. Pour faire vivre, à son profit, la théorie pentarchique contre Rome, elle se devait d'y faire adhérer d'autres églises pour renforcer sa position face à la prétention romaine à la primauté<sup>353</sup>. Dans cette affaire, le patriarche d'Antioche fut consulté par son homologue constantinopolitain. Michel Cérulaire fit appel à Pierre d'Antioche pour s'assurer que les erreurs des latins n'étaient pas professées dans les patriarcats orientaux<sup>354</sup>. Après son excommunication par le légat du pape, Michel Cérulaire s'insurgea auprès de Pierre de l'unilatéralisme dont il avait été victime. Il s'érigea alors comme défenseur de la direction collégiale de l'Eglise. Son but était de créer un front commun et, dans cette optique, l'adhésion de l'Eglise d'Antioche lui était indispensable<sup>355</sup>. La position adoptée par Pierre d'Antioche dans cette crise fut d'un grand secours pour Constantinople. Antioche, prenant acte du « retrait » de l'ancienne Rome, reconnut que dorénavant la primauté, honorifique, revenait à Constantinople. Cette *translatio*, effectuée en sanction de l'oukase romain, valut réaffirmation de la gouvernance collégiale de l'Eglise et consolida les droits et les prérogatives d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, tout en rehaussant le lustre de Constantinople<sup>356</sup>. Dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, le patriarcat d'Antioche profita du conflit entre Rome et Constantinople<sup>357</sup>.

Le rôle politique du patriarche d'Antioche apparaît tout aussi nettement dans son territoire juridictionnel. La symphonie constantinopolitaine entre l'empereur et le patriarche, trouvait, dans une certaine mesure, son pendant en Syrie. Le duc d'Antioche assumait ses

---

<sup>352</sup> Bien que certains territoires en aient été séparés anciennement (Chypre, Palestine), ou à l'aube de notre période (Géorgie), ils conservèrent des liens avec la capitale religieuse de l'Orient. Antioche pouvait de plus se réclamer des liens qu'elle conservait avec les communautés chalcédoniennes d'Asie Antérieure. Jean Dauvillier, « Byzantins d'Asie Centrale et d'Extrême-Orient au Moyen Âge », *REB*, tome XI, 1953, pp. 62-87. Venance Grumel, « Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084) », *Échos d'Orient*, 37<sup>e</sup> année, n°174, 1934, pp. 129-147.

<sup>353</sup> Jean Darrouzès, « Les documents byzantins du XII<sup>e</sup> siècle sur la primauté romaine », *Revue des études byzantines*, tome 23, 1965, pp. 42-88. Béatrice Caseau-Chevalier, *Byzance : économie et société, du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle à 1204*, p. 352.

<sup>354</sup> Grumel, 866.

<sup>355</sup> Grumel, 870. Les excuses présentées par Michel Cérulaire à Pierre d'Antioche au sujet de l'attribution abusive à un clerc d'Antioche d'une dignité par l'Eglise de Constantinople ne sont pas datées avec exactitude. Elles peuvent s'inscrire dans la volonté du patriarche de la nouvelle Rome de faire acte d'humilité vis-à-vis de son collègue syrien afin de démarquer nettement sa pratique de celle du rival romain.

<sup>356</sup> Grumel, 873.

<sup>357</sup> Michel Cérulère associa intimement son collègue oriental à sa riposte contre Rome en 1057/1058. Grumel, 879.

attributions politiques et militaires aux côtés de cet autre acteur, le patriarche, dont la nomination était sous strict contrôle impérial, et pour cause. Le patriarche d'Antioche pouvait, dans le cadre de la théorie pentarchique, devenir une source de légitimité pour des prétentions politiques opposées au pouvoir central en place<sup>358</sup>. Jean Skylitzès, fonctionnaire d'Alexis I<sup>er</sup>, rapporte un fait qui ne pouvait laisser indifférents les empereurs de son temps. Au début de IX<sup>e</sup> siècle, l'usurpateur Thomas, allié aux Arabes, mais ralliant aussi à lui une partie notable des provinces micrasiatiques et de leurs troupes, avait été proclamé empereur à Antioche avec la caution légitimatrice du patriarche de cette ville<sup>359</sup>. Ainsi, le prélat et sa cité conservaient un rôle politique de premier plan au sein de la *politeia* romaine, et cela même lorsqu'ils étaient sous le contrôle d'un pouvoir étranger capable de les utiliser contre Constantinople. Le danger que représentait le patriarche d'Antioche, s'il était lié avec un candidat à l'Empire, s'était de nouveau manifesté au X<sup>e</sup> siècle<sup>360</sup>. Ces événements anciens, mais dont la mémoire s'était perpétuée jusqu'au règne d'Alexis I<sup>er</sup>, ne pouvaient que sensibiliser les *basileis* à l'importance d'asseoir le contrôle impérial à Antioche. Ses attributs politiques et religieux, fonctionnant symphoniquement, pouvaient représenter un relais de l'influence de l'empereur en Orient, mais aussi une menace interne au sein du système politique néo-romain.

Dans la tradition impériale christianisée, le patriarche, aux côtés de l'armée, du peuple et du sénat, jouait un rôle important dans la proclamation d'un nouvel empereur. La théorie de la direction pentarchique de l'Église, en supposant l'égalité des patriarches, donnait à chacun des détenteurs des cinq sièges les mêmes prérogatives, et Antioche pouvait donc s'en

---

<sup>358</sup> Gilbert Dagron, « minorités ethniques et religieuses dans l'Orient byzantin à la fin du X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle : l'immigration syrienne », in *Idées Byzantines*, tome I, Association des amis du Centre d'histoire et de civilisation de Byzance, Paris, 2012, pp. 291-301. Gilbert Dagron, « Constantinople, la primauté après Rome », in *Idées Byzantines*, tome II, Association des amis du Centre d'histoire et de civilisation de Byzance, Paris, 2012, pp. 705-714. Gilbert Dagron, *Empereur et prêtre*, pp. 240, 246.

<sup>359</sup> Jean Skylitzès, *Michel le Bègue*, fol. 31.

<sup>360</sup> *Infra*. Venance Grumel, « Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084) », *Échos d'Orient*, 37<sup>e</sup> année, n°174, 1934, pp. 129-147.

prévaloir, y compris contre Constantinople<sup>361</sup>. Cette place éminente de la « Théopolis » dans le système impérial étayait la dimension oecuménique de l'Empire<sup>362</sup>.

Tout ceci donne un sens aux crispations impériales relatives aux privilèges impériaux concernant le patriarcat d'Antioche, *leitmotiv* des réclamations néo-romaines. L'intronisation d'un patriarche sous l'occupation turque, l'ouverture de la guerre contre Bohémond corrélée à l'expulsion de ce patriarche, le traité de Déabolis et enfin le souci de Jean II de renforcer l'Église melkite, esquissent une continuité<sup>363</sup>.

Ces centres d'intérêt structurants étant identifiés, reste à voir les solutions institutionnelles mises en place par les *basileis* pour faire valoir leurs prétentions et les interactions entre Constantinople, ses partisans et ses opposants.

## **Les territoires rattachés à l'administration centrale**

### ***L'organisation territoriale de 969 à 1126***

Alexis Comnène, lorsqu'il saisit les rênes du pouvoir à Constantinople, reçut la souveraineté sur une vaste circonscription orientale où le pouvoir impérial s'exerçait par l'intermédiaire de fonctionnaires faisant carrière dans l'administration impériale. Le traité de Déabolis distingue les territoires rattachés à l'administration centrale des territoires détachés du gouvernement central<sup>364</sup>. Les dirigeants constantinopolitains restèrent longtemps attachés à cet héritage malgré son naufrage de 1085-1086. Nous devons comprendre sa genèse et la logique de sa structuration. Ceci éclairera les conceptions impériales du contingent et de l'intangible,

---

<sup>361</sup> La théorie pentarchique a été exposée par le patriarche Pierre d'Antioche à l'archevêque de Grado au XI<sup>e</sup> siècle. Jean Darrouzès, « Les documents byzantins du XII<sup>e</sup> siècle sur la primauté romaine », *Revue des études byzantines*, tome 23, 1965, pp. 42-88. Pour ce qui est du rôle du patriarche dans la prise du pouvoir impérial, la capacité traditionnelle des cinq patriarches ressort encore au XII<sup>e</sup> siècle. Jean Kinnamos qui estime que la « donation de Constantin », en accordant au pape la direction de l'Occident, lui a retiré cette faculté de faire les empereurs. Cet argumentaire sur l'impotence romaine en cette matière fait ressortir en creux le maintien des compétences des autres patriarches. En somme, si Rome est l'exception qui confirme la règle, cela revient à réaffirmer les compétences d'Antioche dont le patriarche a le droit de procéder sur le plan ecclésiastique à une élévation impériale. Gibert Dagron, *Empereur et prêtre*, pp. 250-251.

<sup>362</sup> Gilbert Dagron, « L'oecuménicité politique, droit sur l'espace, droit sur le temps », in *Idées Byzantines*, tome II, Association des amis du Centre d'histoire et de civilisation byzantine, Paris, 2012, pp. 405-414. Orderic Vital, livre III, chap. I ; livre X, chap. XXI. Albert d'Aix, livre V, chap. I. Anne Comnène, tome III, livres XIII, chap. XII, § 20.

<sup>363</sup> Venance Grumel, « Les patriarches grecs d'Antioche du nom de Jean (XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles) », *Échos d'Orient*, 36<sup>e</sup> année, n°171, 1933, pp. 279-299. Paul Gautier, « Diatribes de Jean l'Oxite contre Alexis I<sup>er</sup> Comnène », *REB*, tome 28, 1970, pp. 5-55. Odon de Deuil, livre IV, chap. V. Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. X. Guillaume de Tyr livre XV, chap. IV. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, pp. 105-107 ; 134-135.

<sup>364</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII.

particulièrement pour cette dernière génération des hommes du XI<sup>e</sup> siècle, encore tout imprégnés de la culture administrative de l'époque macédonienne.

Reprenons donc les choses en amont. Après trois siècles d'exclusion de l'espace syrien, l'Empire néo-romain recouvrit, durant les décennies 960-970, une capacité à peser en Orient d'une manière nouvelle.

La distance temporelle entre l'administration mise en place sous les Macédoniens et le précédent protobyzantin rendait impossible le retour au *statu quo ante*. Les provinces restées néo-romaines depuis l'invasion arabe avaient subi bien des mutations administratives, caractérisées par une militarisation progressive de l'organisation territoriale de la Romanie, où l'ancien système provincial avait disparu dans le domaine civil. Ce modèle avait laissé place à une nouvelle géographie administrative, basée sur les cantonnements des grands corps d'armée, les thèmes, dont l'origine première se trouve dans l'époque protobyzantine (milices d'Orient, d'Arménie, de Thrace et de l'Opsikion)<sup>365</sup>. Cette structure, qui avait fait ses preuves, commanda aux modalités d'organisation de l'Orient rédimé. Elle garda sa cohérence sur le terrain jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, puis perdura uniquement dans l'esprit des dirigeants constantinopolitains jusqu'à la fin du premier quart du XII<sup>e</sup> siècle.

Au X<sup>e</sup> siècle, la reconstitution de l'hégémonie néo-romaine en Orient fut graduelle. La phase initiale fut lente et passa par l'attrition progressive des forces frontalières musulmanes qui assuraient la protection de l'*ath-thagr*<sup>366</sup>. La conquête s'accompagna de déportations des populations musulmanes dans la profondeur du territoire néo-romain ou de leur expulsion vers d'autres régions du monde musulman<sup>367</sup>. L'Empire occupa progressivement les places syro-ciliciennes et procéda à l'installation de garnisons<sup>368</sup>. Dans le contexte initial de la conquête, marqué par la présence de l'empereur lui-même, d'un *domestique des Scholes* ou d'un *stratopédarque*, la dispersion des commandements locaux répondait aux nécessités opérationnelles<sup>369</sup>. C'est dans le cadre de la mise en place de ce dispositif temporaire que

---

<sup>365</sup> Yann le Bohec, *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, pp. 164-169. John F. Haldon, *Byzantium in the Seventh Century : The Transformation of a Culture*, 486 p. Luisia Andriollo, *Constantinople et les provinces d'Asie Mineure, IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle. Administration impériale, sociétés locales et rôles de l'aristocratie*, pp. 38-47; 159-164.

<sup>366</sup> Yahya d'Antioche, chap. 95.

<sup>367</sup> *Id.*, chap. 95, 126.

<sup>368</sup> *Id.*, chap. 98-99.

<sup>369</sup> *Id.*, chap. 118. Jean Skylitzès, *Nicéphore Phocas*, fol. 271-272. Selon Jean Skylitzès, Pierre, « esclave » de Nicéphore, fut nommé *stratéopédarque* de Cilicie, supervisant les stratèges nommés par l'empereur pour les villes conquises ou pour les passages stratégiques. Toutefois, cette subordination ne semble pas avoir été des plus rigides. Michel Bourtzès, stratège de la Montagne Noire chargé de surveiller les abords d'Antioche, se permit de prendre l'initiative d'une attaque de la ville sans que le stratopédarque Pierre ne pût l'en empêcher. Ce fut au contraire Pierre qui fut contraint de suivre le stratège dans son entreprise. R. Gijilland, « Études sur l'histoire

Nicéphore Phocas laissa dans l'Amanus Michel Bourtzès comme stratège de la Montagne Noire<sup>370</sup> : « *Il [Nicéphore] fit bâtir en face d'Antioche, à l'entrée du passage de la montagne, la forteresse de Bagras, y mit comme commandant Michel Bourtzès [al-Bourdji], ordonna à tous les compagnons de lui obéir et lui donna mille hommes.* »<sup>371</sup>

Une fois la conquête d'étendues plus vastes effectuée, les autorités réorganisèrent leurs nouveaux domaines<sup>372</sup>. Jean Skylitzès décrit la carence de l'organisation impériale à la mort de Nicéphore Phocas : « *En Cilicie, en Phénicie et en Coele-Syrie, les villes prises sur les Agarènes dont Nicéphore n'avait pas eu le temps d'établir comme il le fallait l'organisation et la sécurité, faisaient sécession.* »<sup>373</sup> Jean Tzimiskès effectua cette seconde étape de la restauration de l'autorité néo-romaine.

L'évolution des conditions politiques générales de l'Asie occidentale pesa sur le choix du modèle d'organisation. L'année 969 fut celle de la prise d'Antioche par les néo-Romains, mais aussi celle de l'arrivée au pouvoir en Egypte des Fatimides<sup>374</sup>. La mise en ordre de la défense se fit par le regroupement des thèmes frontaliers, aux moyens réduits, sous la direction de ducs. Ceux-ci exerçaient à l'origine leur commandement sur un *tagma* détaché sur les frontières, et devinrent progressivement des gouverneurs militaires<sup>375</sup>. Leur autorité s'imposa aux stratèges devenus, dans les zones frontalières, leurs subordonnés. Le titre de duc, dans cette nouvelle acception, apparut sous Jean I<sup>er</sup> Tzimiskès et fut attribué à des individus élevés dans la hiérarchie des dignités<sup>376</sup>.

---

administrative de l'empire byzantin : le stratopédarque et le grand stratopédarque », *Byz. Zeitschr.*, XLVI, 1953, pp. 62-90.

<sup>370</sup> Jean Skylitzès, *Nicéphore Phocas*, fol. 271-272.

<sup>371</sup> Yahya d'Antioche, chap. 118.

<sup>372</sup> Klaus-Peter Todt, « Antioch in the Middle Byzantine Period (969-1084): The reconstruction of the City as an Administrative, Military, Economic and Ecclesiastical Center », *Topoi, Orient/Occident*, 2004, p. 171.

<sup>373</sup> Jean Skylitzès, *Jean Tzimiskès*, fol. 286.

<sup>374</sup> *Id.*, fol. 287.

<sup>375</sup> Béatrice Caseau-Chevalier, *Byzance : économie et société, du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle à 1204*, SEDES, Belgique, 2007, pp. 343-345.

<sup>376</sup> Sur diverses acceptions de ce titre ducal dans l'histoire administrative de l'Empire : Rodolphe Guiland, « Études sur l'histoire administrative de Byzance : Le Domestique des Scholes », *REB*, tome 8, 1950, pp. 5-63. J. Lefort et A. Martin, « Le sigillon du catépan d'Italie Eustathe Palatinos pour le juge Byzantios (décembre 1045) », *MEFR, Moyen-Age, Temps modernes*, tome 98, n°2, 1986, pp. 525-542. Jean-Claude Cheynet, « La place des catépans d'Italie dans la hiérarchie militaire et sociale de Byzance », *Nέα Πώμη, Rivista di ricerca bizantinistica* 4, 2007, p. 143-161. Jean-Claude Cheynet, « Du stratège de thème au duc : chronologie de l'évolution au cours du XI<sup>e</sup> siècle », in *The Byzantine Aristocracy and its military Function* (variorum collected Studies Series CS 859). – Ashgate Variorum, Aldershot, 2006. Jean-Claude Cheynet, « Le contrôle de la Syrie du Nord à la fin de la seconde occupation byzantine (seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle) », in *Bisanzio e le periferie dell'impero*, pp. 41-57.

La notion de duché, appliquée à Antioche et à son aire d'influence territoriale, resta encore prégnante sous l'empereur Alexis I<sup>er</sup> Comnène. Nous devons donc en exposer les composantes<sup>377</sup>. La liste des territoires dépendant d'Antioche, selon le traité de Déabolis, est établie comme suit. Viennent tout d'abord le territoire d'Antioche et ses dépendances immédiates – Ἀντιόχου πόλις μετὰ τῆς περιοχῆς<sup>378</sup> – Suétos, Douxe, Kauca, Loulon, la place du « Mont admirable » et Phersia. Il s'agit là de l'ensemble des places protectrices de la capitale du duché sur le bas Oronte et sur la côte. Le traité de Déabolis cite ensuite, au sud d'Antioche, d'autres forteresses placées sous la direction d'officiers subordonnés directement au duc. « [...] *de même également la stratégie de Laodicée de Syrie, le stratégat de Gabala, ui aussi, que nous appelons Zébel en parlant comme les barbares, et les stratégats de Valénie, de Marakès et Antaras avec Antartos* [...] »<sup>379</sup>. Toutes ces positions sont situées dans le bassin de l'Oronte ou sur la côte syrienne. Puis viennent les ressorts, périphériques, du duché: Hélias, Borzé, Larissa, Artach, Teloukh, Bagras, Palatza, Tarse, Adana, Mopueste. Ces στρατηγίς sont regroupées au sein des deux thèmes Zouma et de Podandon.

L'organisation du territoire est la suivante : depuis Antioche, le duc contrôlait immédiatement les places de la périphérie de la capitale, ses défenses extérieures sur la basse vallée de l'Oronte. Dans l'environnement moins immédiat de la capitale de la Syrie, un certain nombre de places syriennes, dépendant directement du duc, assurent le contrôle du territoire côtier. Ce sont les *stratégats* de la vallée de l'Oronte, de l'Amanus et de la côte syro-cilicienne depuis l'embouchure du Pyramos jusqu'à Shaïzar et jusqu'aux frontières du territoire tripolitain<sup>380</sup>. Enfin, au nord-ouest et au nord-est de ce territoire dirigé directement par le duc, ou par des officiers subalternes sous ses ordres directs, se trouvent les deux thèmes Podandon et de Zouma. Ce dernier s'étendait depuis l'ouest aux limites de l'Amanus, et aux rives du haut Pyramos et, à l'est, aux abords de l'Euphrate. Le thème de Podandon représentait la profondeur stratégique du duché, et gardait les portes du Taurus. Il permettait au duc de tenir sous son contrôle les voies d'accès conduisant en Cilicie depuis la Cappadoce et la Lycaonie comme le fit Khatchatour<sup>381</sup>. Il était de l'intérêt de Constantinople d'en conserver le contrôle dans les

<sup>377</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII. Jean-Claude Cheynet, art.cit., in *Bisanzio e le periferie dell'impero*, pp. 41-57.

<sup>378</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 18.

<sup>379</sup> *Id.*, tome III, livre XII, chap. XIII, § 21.

<sup>380</sup> Oussama Ibn Mounquid, chap. II. Michael A. Köhler, Peter M. Holt (trad.), *Alliances and Treaties between Frankish and Muslim Rulers in the Middle East Cross-Cultural Diplomacy in the Period of the Crusades*, Brill, Boston, 2013, pp. 11-12.

<sup>381</sup> Michel Attaliatès, chap. XVIII, § 19. Michel Psellos, *Chronographie*, tome II, *Romain IV*, chap. XXXIV. Vitalien Laurent, « Le duc d'Antioche Khatchatour, 1068-1072 », *Byzantinisches Zeitschrift*, vol. 30, 1930, pp. 405-411. Avant cela Philarète Brachamios échoua à bloquer les Turcs qui refluaient dans ce secteur.

deux sens. Cet impératif permettait de parer à une pénétration de forces hostiles venues de Syrie vers l'Asie Mineure, mais aussi de s'opposer à un agresseur ayant violé la frontière et refluant par ce chemin. Le thème de Zouma assurait la jonction avec les autres duchés du front oriental (Mésopotamie et Edesse). Il ouvrait la porte à la pénétration néo-romaine le long de la rive ouest de l'Euphrate, sur le flanc est d'Alep, qui se trouvait ainsi enveloppée par les forces du duc d'Antioche. Sous l'empereur Romain IV Diogène, les néo-Romains avancèrent dans cette direction et s'emparèrent de la place de Mandjib/Hiérapolis, où ils installèrent une garnison<sup>382</sup>.

Les capitales des thèmes s'étendant sur les territoires de la Cilicie et de Cyrrestide (Zouma) n'ont pas toujours été fixées dans les localités indiquées par Anne Comnène. Pour la Cilicie Mamistra ou Tarse furent parfois capitales de thèmes<sup>383</sup>. Georges Maniakès, stratège du thème de Zouma sous Romain III Argyre, résidait, selon Jean Skylitzès, à Telouch<sup>384</sup>. Germanicée/Marash, moins exposée, fut préférée à Zouma par les derniers représentants du pouvoir néo-romain dans la région au XI<sup>e</sup> siècle<sup>385</sup>. Pour les stratèges, officiers de terrain, le lieu de résidence obéissait plus aux impératifs de la défense qu'à des considérations de préséances entre localités. Seule Antioche s'imposa comme une capitale incontournable de son duché, tout au long de la période.

Si, sous Philarète, dernier fonctionnaire assumant les responsabilités ducales, la ville fut délaissée, c'est du fait de circonstances politiques exceptionnelles et des responsabilités qui incombèrent à ce personnage au-delà du seul duché<sup>386</sup>. La prise d'Antioche par les Turcs de *Rûm* à la fin de l'année 1084 décapita le duché<sup>387</sup>. Elle explique l'émiettement des positions et des commandements impériaux locaux dans l'ancienne aire géographique du duché au moment de l'arrivée de Croisés et de Tatikios. Sans unité de commandement, ces officiers impériaux ne furent plus, de 1085 à 1098 que des *topotèrètai* isolés. Albert d'Aix cite, dans la région de Tuburssel, autrement dit dans l'ancien thème de Zouma, la présence de deux personnages, Fer et Nicosus qu'il désigne comme Arméniens<sup>388</sup>. Cependant, leur refus de traiter avec un personnage inquiété par la justice impériale signale bien où allait leur allégeance politique. Aux marges de l'ancien duché, les Roubénides pouvaient à cette date être aussi considérés comme

---

<sup>382</sup> Michel Attaliatès, chap. XVII, § 7.

<sup>383</sup> Nicolas Oikonomides, « L'organisation de la frontière orientale de Byzance Aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles et le Taktikon de l'Escorial », in *Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès International Des Etudes Byzantines, Bucarest, 6-12 September 1971*, Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1974. pp. 285-302.

<sup>384</sup> Jean Skylitzès, *Romain Argyros*, fol. 381-382.

<sup>385</sup> *Infra*.

<sup>386</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXXII, CXXV-CXXVII.

<sup>387</sup> Alexander Daniel Beihammer, *Byzantine and the Emergence of Muslim-Turkish Anatolia, ca. 1040-1130*, pp. 231-232.

<sup>388</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. XVII-XVIII.

des *topotèrètai* dépendant théoriquement du duché, puisqu'ils recevaient des instructions écrites d'Alexis I<sup>er</sup><sup>389</sup>. Il faut enfin citer Marash. Les Turcs ne l'occupaient pas au moment de l'arrivée des Francs et de Tatikios<sup>390</sup>. Le « général des Romains » Thathoul dirigea cette place par la suite au témoignage de Mathieu d'Edesse<sup>391</sup>. Peut-être la conservait-il depuis la mort de Philarète. A ces places vinrent s'ajouter d'autres à la faveur de la Croisade.

Les Impériaux occupèrent la Cilicie, dans le sillage des Francs, en 1099. Tancrede les en expulsa en 1100<sup>392</sup>. Tarse, Adana et Mamistra revinrent aux néo-Romains en 1103<sup>393</sup>.

Laodicée changea de main selon une chronologie proche. D'abord conquise sur les Turcs par Guinemer, fidèle de Baudouin de Boulogne, elle fut prise à ses hommes par Tatikios. Les Impériaux, plus ou moins mêlés à divers contingents francs, la tinrent jusqu'à ce que Tancrede s'en emparât en 1101<sup>394</sup>. Elle retomba dans l'escarcelle impériale grâce à l'affaiblissement des Francs (1103-1104)<sup>395</sup>.

Pour Alexis I<sup>er</sup>, tous ces morceaux épars de l'ancien duché avaient vocation à revenir dans le cadre administratif ancien. Celui-ci reste encore nettement la référence dans le traité de Déabolis. À titre provisoire Bohémond de Tarente tiendrait certaines portions du territoire ducal dont des secteurs occidentaux resteraient sous le contrôle de l'administration centrale.

*La ville d'Antioche en Coélé-Syrie avec ses fortifications et ses dépendances, en même temps que Suétos, situé au bord de la mer ; Douxe avec toutes ses dépendances, en même temps que Kauca, la place de Loulon et celle de « Mont admirable », Phersia avec tout le territoire qui en dépend ; le district militaire de Saint Elie avec les petites villes qui en dépendent ; le district militaire de Borzé et les villes qui en dépendent ; tout le territoire qui environne le district militaire de Sézer, que les Grecs appellent Larissa ; de même, le district militaire d'Artach et de Téloukh avec leurs fortifications à chacun ; également Germanicie avec les petites villes qui en dépendent ; le mont Mauros, tous les châteaux qui en dépendent et toute la plaine qui s'étend à ses pieds [...] En plus de ce qui vient d'être inscrit : le stratégat de Pagras, le stratégat de Palatza, le thème de Zouma avec tous les châteaux et les petites villes qui en dépendent, ainsi que les territoires qui leur appartiennent. [...]*

*Il y a aussi des secteurs qui ont été séparés du gouvernement ducal de la ville d'Antioche par Vos Majestés, parce qu'elles voulaient les rattacher au gouvernement central. Ce sont :*

<sup>389</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLI. C'est encore le cas à l'époque du traité de Déabolis : Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 18.

<sup>390</sup> *Histoire anonyme de la première Croisade*, p. 65.

<sup>391</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLXVI, CLXXXVI. Jean-Claude Cheynet, « Thathoul, archonte des archontes », *REB*, tome 48, 1990, pp. 233-242.

<sup>392</sup> Raoul de Caen, chap. CXLIII.

<sup>393</sup> Raoul de Caen, chap. CLI. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. XI, § 7.

<sup>394</sup> Raoul de Caen, chap. CXLIV. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VII, § 5.

<sup>395</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. LIX ; livre VI, chap. LV ; livre VIII, chap. V. Orderic Vital, livre X, chap. X. Thomas S. Asbridge, *The Creation of The principality of Antioch, 1098-1130*, The Boydell Press, Woodbridge, 2000, p.34. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VII, § 4, 7 ; livre XI, chap. IX, § 1 ; ivre XI, chap. X, § 6 ; livre XI, chap. XI, § 3. *Kamel-Alterarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 256.

*le thème de Podandon... plus le stratégate de la ville de Tarse, la ville d'Adana, la cité de Mopueste, Anabarza, et, en un mot, tout le territoire de Cilicie qui est limité par le Kydnos et l'Hermon ; de même également, le district militaire de Laodicée de Syrie, le stratégate de Gabala lui aussi, que nous appelons Zébel en parlant comme les barbares et les stratégats de Valénia, de Marakès et Antaras avec Antartos : ces deux derniers sont en effet des districts militaires.*<sup>396</sup>

Cette situation de morceaux épars du duché d'Antioche rattachés à l'administration centrale, mais désunis par le détachement de leur capitale et de ses abords était transitoire dans l'esprit d'Alexis. « *Après ma mort [jura Bohémond], comme il est stipulé, ces territoires feront retour à leurs gouvernements respectifs auxquels on les avait soustraits pour me les donner en apanages* »<sup>397</sup>.

Tant que la diplomatie impériale put considérer que le traité de Déabolis demeurait valide, soit jusqu'à l'arrivée à Antioche de Bohémond II en 1126, le duché d'Antioche resta la référence pour l'organisation administrative de ce secteur. A titre temporaire, le contrôle de la région reposait sur divers ducs, au sens de chefs de tagmata plus que circonscriptions territoriales<sup>398</sup>. Cependant, les pertes territoriales vidèrent cette conception de sa substance. Les garnisons impériales des villes ciliciennes et de Laodicée furent éliminées en 1109<sup>399</sup>.

Au nord-est du duché d'Antioche, le duché de Mélitène prenait place dans la boucle du haut Euphrate. La reconquête de ce secteur fut progressive, étalée sur la première moitié du X<sup>e</sup> siècle, et aboutit à la création de plusieurs thèmes. Le rétablissement du pouvoir impérial dans cette région mit fin à la menace combinée des Arabes de l'émirat de Mélitène, des Arméniens ralliés au califat et des pauliciens<sup>400</sup>. Le premier thème créé fut celui de Mésopotamie, suivi de celui de Mélitène et enfin de celui des « villes de l'Euphrate », correspondant à l'ancienne Commagène<sup>401</sup>. Le thème de Mésopotamie est particulier dans la mesure où il est issu de l'annexion négociée de la principauté arménienne du prince Manuel Mamikonian, ce qui laissa des traces dans son organisation comme dans la composition de ses troupes<sup>402</sup>. Le duc des *tagmata* de Mélitène était encore nettement séparé du stratège de Mésopotamie au début du

<sup>396</sup> Anne Comnène, tome III, livres XIII, chap. XII, § 18-19, 21.

<sup>397</sup> *Id.*, tome III, livres XIII, chap. XII, § 22.

<sup>398</sup> Nicolas Oikonomides, « L'évolution de l'organisation administrative de l'empire Byzantin Au XI<sup>e</sup> siècle (1025–1118) », *DOP, Travaux et Mémoires* 6, 1976, p. 148.

<sup>399</sup> Raoul de Caen, chap. CLVII. Anne Comnène, tome III livre XII, chap. II.

<sup>400</sup> Ces trois menaces étaient liées. Jean Skylitzès *Théophile*, fol. 74-75 ; Michel, *fils de Théophile*, fol. 92-93.

<sup>401</sup> Jean Skylitzès, *Romain Lékapène*, fol. 224 ; Jean Tzimiskès, fol. 287 ; Basile et Constantin, fol. 315-316 ; Romain Argyros, fol. 92-93. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 372.

<sup>402</sup> Gerard Dédéyan, « Reconquête territoriale et immigration arménienne dans l'aire cilicienne sous les empereurs macédoniens (de 867 à 1028) », in Michel Balard, Alain Ducelier, *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, p. 21.

règne de Basile II<sup>403</sup>. Toutefois, l'autorité du duc sur les stratèges et leurs hommes était déjà établie. Le ralliement automatique à Bardas Sklèros des soldats arméniens de Mésopotamie, au moins en partie intégrés aux forces du thème, l'illustre. Par un processus commun dans l'Empire, le duché tendait à absorber les thèmes préexistants<sup>404</sup>. Le duché de Mélitène se trouva, à partir de 1032, protégé sur son flanc sud-est par la création du duché d'Edesse bien que, dans un premier temps, la chute de la capitale de l'Osroène provoqua des réactions qui le touchèrent<sup>405</sup>. Cette situation de relative préservation changea à partir des années 1060, lorsque les expéditions turques, puis l'établissement progressif de pouvoirs seldjoukides et turcomans en Asie Mineure créèrent une nouvelle menace venant cette fois du nord et de l'ouest.

Ce duché maintint son emprise territoriale plus longtemps que celui d'Antioche. D'abord sous la direction de Philarète, il passa entre les mains d'une série de ducs impériaux successifs. « *Ce Philarète avait établi comme gouverneur, à Mélitène, Théodoros, fils du grec Hétoum, le même qui fut tué à Edesse, après lui vint l'Arménien Hareb, ensuite Balatios, puis Gabriel [...].* »<sup>406</sup> Peu ou prou, et avec des difficultés techniques certaines, Alexis I<sup>er</sup> confirmait ces officiers dans leurs fonctions et ils recevaient, dans la mesure du possible, des instructions de Constantinople avec qui ils synchronisaient leur diplomatie régionale<sup>407</sup>. Suite à la mort du sultan de Perse Malik Shah (1092), ses cousins d'Asie-Mineure eurent les mains libres pour tenter de liquider ce duché. Les Turcs de Rûm assiégèrent Mélitène.

*En l'année 545 [1096-1097], le sultan d'Occident Kildj-Arslan, fils de Soliman, fils de Koutoulmisch, ayant réuni des forces des forces considérables, marcha contre Mélitène. Son armée couvrait au loin les plaines. Il attaqua vivement cette ville, et avec ses balistes incommodait beaucoup les habitants. Cependant, le commandant de Mélitène, Nommé Khouiril [Gabriel], beau père de Thoros, curopalate d'Edesse, résista bravement et se fortifia de tous côtés. Le siège se prolongea longtemps, mais sans succès pour Kildj-Arslan, qui retourna tout honteux dans ses Etats*<sup>408</sup>.

<sup>403</sup> Bardas Sklèros dispose de plusieurs *tagmata* sous sa direction dont celui des *statelates*. Jean Skylitzès, *Basile et Constantin*, fol. 314-317.

<sup>404</sup> Sur le cas parallèle de Chypre : Jean-Claude Cheynet, « *Du stratège de thème au duc : chronologie de l'évolution au cours du XI<sup>e</sup> siècle* », in *The Byzantine Aristocracy and its military Function* (variorum collected Studies Series CS 859). – Ashgate Variorum, Aldershot, 2006. Anne Comnène, tome III, livre XIV, chap. II, § 6-7. Léonce Machéras, § 13.

<sup>405</sup> Jean Skylitzès, *Romain Argyros*, fol. 385.

<sup>406</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV.

<sup>407</sup> Nicolas Oikonomidès, « A propos d'une nouvelle publication de sceaux byzantins », *REB*, tome 44, 1986, pp. 263-267. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 298, 311.

<sup>408</sup> *Id.*, CXLIX. Jean-Claude Cheynet, « Toparque et topotèrètès à la fin du 11<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 42, 1984, pp. 215-224. A titre de comparaison avec la situation aux confins occidentaux : Lujo Margetić, « Toparque, tep'ci (topotèrètès) et dad en Croatie au 11<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 44, 1986, pp. 257-262. Les détenteurs de places fortes au nom de l'empereur, du fait d'un acte impérial ou d'une situation de fait régularisée, étaient nombreux en Orient durant les dernières décennies du XI<sup>e</sup> siècle et les premières du XII<sup>e</sup>. Cf : Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tome 2, de l'Euprate au Nil : le réseau diasporique.

La pénétration franco-impériale à travers les domaines turcs d'Asie Mineure sauva la ville et prolongea l'existence du duché.

Cependant, malgré la volonté manifeste de Constantinople de préserver la régularité de l'administration de celui-ci, des pouvoirs locaux aux statuts incertains constellaient son territoire. Cette parcellisation de l'autorité affaiblissait la cohérence de l'ensemble dans une situation politique très volatile. Le cas de Gogh Vasil est caractéristique. Ses rapports avec le duc de Mélitène sont incertains. Les apparentes contradictions entre les positions successives de Gogh Vasil peuvent toutefois s'expliquer autrement que par une simple politique opportuniste. Le seigneur arménien fut l'allié de Bohémond au moins depuis 1100, autrement dit au moment où Gabriel fit appel au Franc, et resta fidèle à ce partenariat jusqu'en 1103, date à laquelle il contribua à faire libérer Bohémond. Formellement, suite à la conclusion du traité de Déabolis, Tancrede se mit en porte à faux avec son oncle, l'allié de Gogh Vasil, ainsi qu'avec Constantinople en refusant d'appliquer le traité<sup>409</sup>. L'Arménien compta alors parmi les adversaires du maître franc d'Antioche. Enfin, il fut réintégré à la fin de sa vie dans le giron impérial où sa descendance servit<sup>410</sup>.

Le duc Gabriel lui-même finit sa carrière dans un tel flottement<sup>411</sup>. Malgré tout ce qui le liait à Constantinople, par un paradoxe récurrent dont nous expliquerons la mécanique plus loin, la dégradation de sa situation le contraignit à appeler Bohémond de Tarente à son secours en 1100. Mélitène, isolée, était de nouveau assiégée, cette fois par les Turcs danishmendides qui emportèrent la ville<sup>412</sup>. C'en était fait du duché de Mélitène qui était parvenu à tenir isolément du reste de la Romanie pendant 15 ans. Cependant l'Empire devait espérer sa restauration. Les Francs sont scrupuleusement écartés de son territoire dans le traité de Déabolis. Quoi qu'il en soit, lorsque l'Empire retrouva certaines places de l'ancien duché il ne restaura pas cette structure.

---

<sup>409</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIV, chap. II. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLI.

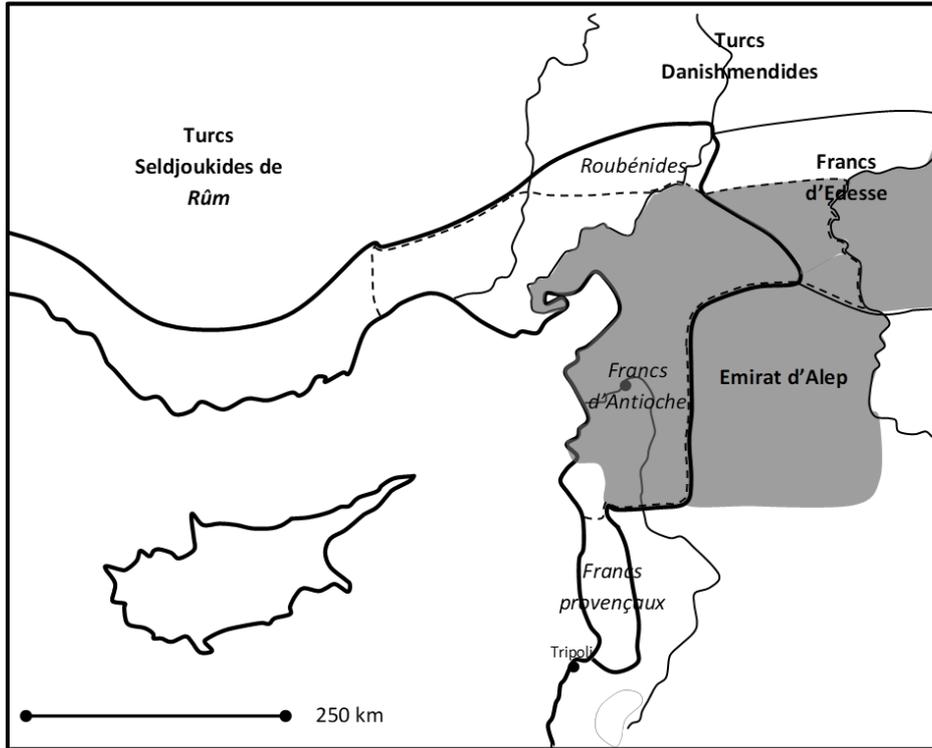
<sup>410</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 24.

<sup>411</sup> Foucher de Chartres, chap. XXI.

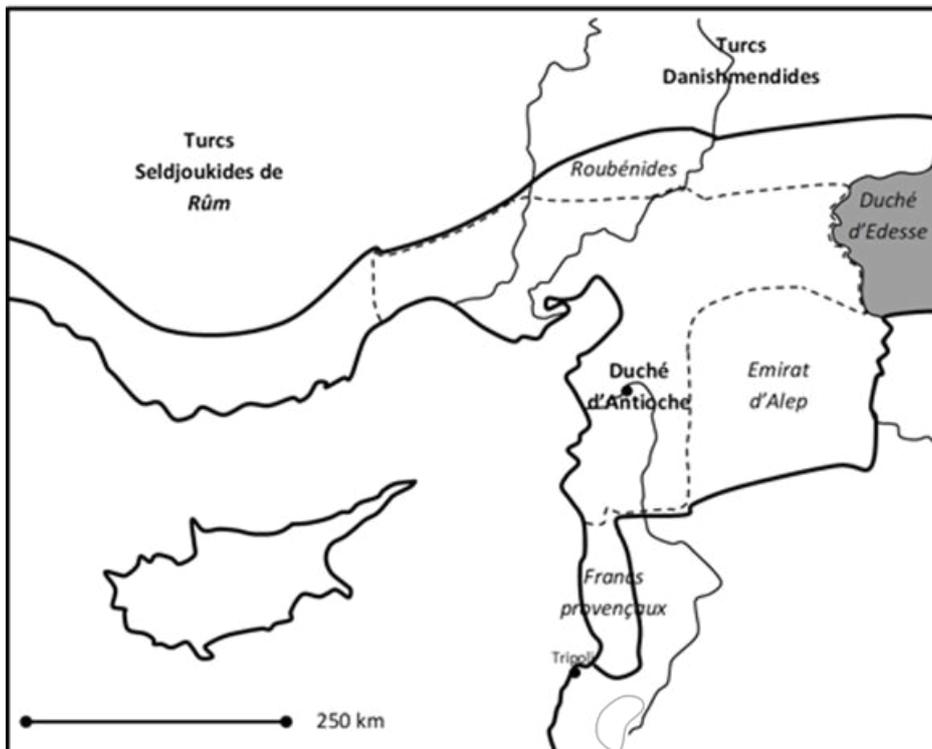
<sup>412</sup> Raoul de Caen, chap. CXLI. Mathieu d'Edesse, chap. CLVII. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV ; livre XV, chap. IX.

Figure 1 : l'avenir de l'Orient selon le traité de Déabolis

Phase 1 : de la signature du traité à la mort de Bohémond



Phase 2 : Les héritiers de Bohémond dans l'Orient néo-romain



- Limites de l'Empire
- limites du duché d'Antioche
- Territoires concédés à Bohémond (déjà possédés ou à charge de conquête) ou à ses héritiers
- Roubénides* Pouvoirs administrant des territoires impériaux détachés de l'administration centrale

Le duché d'Edesse fut constitué à partir de 1032 sous l'impulsion de Georges Maniakès, stratège du thème « des villes situées près de l'Euphrate »<sup>413</sup>. Sa conquête fut une affaire de longue haleine provoquant une rude réaction musulmane. La position avancée de la ville d'Edesse, « en l'air » par rapport à la frontière euphratésienne, rendit nécessaire dès le début un fort investissement en moyens humains<sup>414</sup>. Le traité de Déabolis détaille son organisation territoriale. Il comportait deux thèmes, ceux de Limnii et d'Aetos, ainsi que la capitale ducale. Le duché d'Edesse regroupait, selon Anne Comnène, uniquement des territoires transeuphratésiens : « *Les autres thèmes sont situés en Mésopotamie [la Djézireh des sources arabes], dans le voisinage de la ville d'Edesse : le thème des Limnii et le thème d'Aétois, y compris l'ensemble de leurs forteresses respectives* »<sup>415</sup>.

Mathieu d'Edesse confirme la division du territoire ducal en trois secteurs, la capitale et les deux thèmes. Il écrivit à propos du duc Tavadanos : « *Ayant rassemblé les milices d'Edesse, de Gargar' et de Hisn-Mançour, il marcha contre les musulmans* »<sup>416</sup>. Toutefois, ce passage pose une difficulté dans la mesure où Gargar' se situe sur la rive occidentale de l'Euphrate, donc hors du duché au sens du traité de 1108. Le récit de cet épisode, qui a eu lieu durant le règne de Romain IV, tend à démontrer que l'autorité du duc d'Edesse ne fut pas toujours bornée par l'Euphrate. Ici encore, la définition d'une capitale de thème était une affaire de commodité et de circonstances. Le duché d'Edesse tirait son existence de l'intervention d'un stratège basé initialement sur la rive occidentale de l'Euphrate. Il est possible que des garnisons placées de part et d'autre du fleuve aient été sous la direction du même stratège durant une période. Si un stratège, établi à Gargar' dans des circonstances particulières, a dépendu du duc d'Edesse, ce dernier vit, *ipso facto*, son territoire déborder sur la rive du fleuve occidentale de l'Euphrate. La simplicité apparente de la limite fluviale des thèmes constituant le duché d'Edesse, telle que décrite par le traité de Déabolis, peut s'expliquer par la volonté d'établir nettement la limite des possessions héréditaires reconnues à Bohémond<sup>417</sup>.

Quoi qu'il en soit de ses limites exactes, le duché perdura jusqu'en 1086 puis de 1096 à 1098<sup>418</sup>. Installé à Edesse, Thoros parvint à se maintenir non sans difficulté jusqu'à l'arrivée de

---

<sup>413</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XIII, chapitre VII. Arisdagues de Lasdiverd, chap. VII. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. XLIII.

<sup>414</sup> Alexander Daniel Beihammer, *Byzantine and the Emergence of Muslim-Turkish Anatolia, ca. 1040-1130*, p. 59. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. XLIII.

<sup>415</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 24.

<sup>416</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. LXXXVI.

<sup>417</sup> *Infra*.

<sup>418</sup> *Id.*, chap. CXXII, CXXX. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chapitre VII. Albert d'Aix, livre III, chap. XIX-XXIII.

la première Croisade<sup>419</sup>. La stabilité de l'emprise territoriale de la structure ducale étonne après un intermède de près d'une décennie. Au moment de l'irruption des Francs, Gargar', dirigée par un Arménien du nom de Constantin, était toujours intégrée au duché, comme si les frontières administratives s'étaient maintenues à l'identique entre les territoires rattachés à l'administration néo-romaine. Cette stabilité peut être fortuite. Cependant, gardons à l'esprit que Thoros, dont la dignité de *curopalate* prouve qu'il restait dans les cadres administratifs néo-romains, tout comme Gabriel, malgré leur isolement, devaient recevoir des confirmations constantinopolitaines de leurs commandements de fait selon l'ancienne géographie administrative<sup>420</sup>. L'élimination de Thoros par Baudouin de Boulogne entraîna celle du duché comme territoire rattaché à l'administration centrale. Le traité de Déabolis ne prévoyait pas le retour au *statu quo ante*. L'ancien duché devait être confié, à titre héréditaire, à Bohémond et à ses héritiers, et donc basculer dans une tout autre forme d'intégration à la sphère impériale<sup>421</sup>.

En somme, la structure administrative dans les régions orientales rattachées à l'administration centrale obéissait à une logique ternaire imparfaite : *stratégat*, thèmes et duché. Dans cette structure, le cas particulier de la région d'Antioche, qui ne fut jamais incluse dans un thème, se singularisait par le lien très fort qu'elle entretenait avec Constantinople<sup>422</sup>. Antioche et Constantinople partageaient cette particularité de n'être, avec leurs dépendances immédiates, rattachées à aucun thème. C'est la manifestation de la place singulière d'Antioche dans le dispositif militaire et politique impérial au XI<sup>e</sup> siècle, et de l'importance politique de la ville, qui transpire de cette originalité organisationnelle.

### ***L'organisation territoriale de 1126 à 1157***

Après 1108, c'est par le seul traité de Déabolis que survivait l'organisation territoriale du XI<sup>e</sup> siècle. Une fois ce texte devenu caduc du fait de sa non-application par la partie franque, le gouvernement central de Constantinople réenvisagea l'organisation de territoires orientaux rattachés à l'administration centrale sur de tout autres bases. La nouvelle configuration devait prendre en compte, au moins pour un temps, l'occupation d'Antioche par les Francs. Elle devait

<sup>419</sup> Guillaume de Tyr, livre IV, chap. II. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXLV-CXLVII, CXLIX, CLIV.

<sup>420</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 400.

<sup>421</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 25.

<sup>422</sup> Jean-Claude Cheynet, « Michel Psellos et Antioche », *Zbornik radova Vizantoloskog instituta, Srpska akademija nauka i umetnosti - Vizantološki institut*, 2013, pp. 411-422.

aussi s'adapter à l'établissement durable de pouvoirs turcs en Lycaonie, en Cappadoce et sur l'ancien territoire du duché de Mélitène.

Jean II créa une nouvelle circonscription, sans précédent dans l'histoire administrative de la région : le duché de Cilicie. Sa constitution se fit initialement par l'agrégation de trois territoires durant les années 1137-1138. A l'ouest, il engloba l'ancien thème de Séleucie. Celui-ci, partie intégrante de l'Orient au sens ecclésiastique, était resté extérieur aux territoires des duchés orientaux du XI<sup>e</sup> siècle. Il communiquait à l'Ouest avec le duché d'Attaleia, désormais seule voie d'accès terrestre entre l'Orient et les territoires impériaux qui ne soit pas sous contrôle turc. La reprise en main de Séleucie et de son arrière-pays, l'Isaurie, remontait à 1098. Alexis I<sup>er</sup> Comnène avait eu à cœur de mettre promptement la main sur cette région côtière face située en face de Chypre. A partir de là, les navires impériaux pouvaient contrarier les communications maritimes entre les Francs d'Antioche et l'Occident<sup>423</sup>. L'Isaurie mettait les Impériaux en contact direct avec les Héthoumides, seigneurs autonomes loyalistes des confins isauro-ciliciens et porteurs de dignités impériales<sup>424</sup>. La ville de Séleucie était toujours entre les mains des néo-Romains lorsqu'elle fut bloquée par le Roubénide Léon I<sup>er</sup> en 1137 et dégagée par l'offensive de Jean II<sup>425</sup>.

A ces territoires isauriens, Jean II agrégea la plaine centrale de la Cilicie jusqu'à l'Amanus. Elle ne fut pas arrachée aux Roubénides, mais aux Francs d'Antioche qui avaient recouvré ces territoires tenus par les Arméniens de 1130 à 1136<sup>426</sup>.

*En peu de temps il [Jean II] s'empara de la même manière d'Adana, de Mamistra, d'Anavarse, celle-ci célèbre métropole de la seconde Cilicie, et prit aussi possession des autres villes, places et bourgs de la même province. Il réunit ainsi à son Empire, contre toute justice et tout droit, l'entière province de Cilicie [...].<sup>427</sup>*

Tout au long de l'année 1137 et au début de l'année 1138, ce furent enfin les territoires de Léon I<sup>er</sup>, comprenant ceux-là mêmes qu'il contrôlait déjà à l'époque du traité de Déabolis, qui furent rattachés à l'administration du nouveau duché<sup>428</sup>.

<sup>423</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. V.

<sup>424</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etudes sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 683-687.

<sup>425</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. III ; VIII. Guillaume de Tyr, livre XIII, chap. XXI. Jean Kynnamos, livre I, 7. Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 21.

<sup>426</sup> Michel le Syrien *Id.*, tome III, livre XVI, chap. III ; VIII. Guillaume de Tyr, livre XIII, chap. XXI. Jean Kynnamos, livre I, 7. Guillaume de Tyr omet cette occupation roubénide tout comme les phases de contrôle impérial de la Cilicie lorsqu'il écrit que « pendant quarante années, avait appartenu sans contestation au prince d'Antioche [...] ». De son côté, Orderic Vital évoque plus justement de quarante ans de contestations. Orderic Vital, livre XIII, chap. XVI.

<sup>427</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXIV. Ce témoignage est confirmé par Odon de Deuil. Odon de Deuil, livre IV, chap. V.

<sup>428</sup> Paul Gauthier (éd.), Michel Italikos, *lettres et discours, in AOL*, Paris, 1972, pp. 220-221.

*Au commencement de l'année 586 [15février 11.7-14 février 1138], l'empereur [Jean Comnène] Porphyrogénète, fils d'Alexis, vint avec des forces considérables attaquer la grande ville d'Anazarbe. C'était au mois de juillet. Il l'investit pendant 37 jours, et avec ses catapultes battit les murailles à coups redoublés. Les habitants réduits à la situation la plus critique se rendirent.*<sup>429</sup>

A l'est, le duché confina, dans cette première configuration, au comté franc de Marash<sup>430</sup>. Ainsi, l'ancien thème de Séleucie se trouvait désormais rattaché à celui de Podandon au sein de nouveau duché de Cilicie. Entre les deux, l'ancienne frontière du duché d'Antioche tombait en désuétude. La borne sud-est du duché Cilicie doit particulièrement attirer notre attention. Voilà ce que nous apprend Michel le Syrien :

*En 1467, le prince [Renaud de Châtillon] seigneur d'Antioche, se mit en guerre avec Thoros, prince de Cilicie. Les Francs voulaient qu'on donnât les places fortes que les Arméniens avaient enlevées aux Grecs à ces Frères, qui travaillent pour tous les chrétiens, parce que ces châteaux avaient jadis été enlevés aux Francs par les Grecs. Les Arméniens s'y opposaient. Les deux partis se rencontrèrent à la porte d'Alexandrette ; les Arméniens furent vaincus, Thoros s'enfuit. Il fit ensuite la paix et livre les places aux Frères.*<sup>431</sup>

Les places dont il est question ici, qui passèrent en 1156 du Roubénide Thoros II aux Templiers, ne peuvent qu'être Bagras et ses dépendances qui contrôlaient la route entre la Cilicie et Antioche. Jean II, dans la foulée de la conquête de la plaine cilicienne, avait donc réoccupé cette place, fondée par Nicéphore Phocas comme prodrome à la conquête d'Antioche et perdue depuis 1085. Son contrôle par les néo-Romains explique l'arrivée de ceux-ci jusque sous les murs d'Antioche en 1138 puis en 1142 et les raids qui atteignirent les environs de la ville en 1143<sup>432</sup>. Les droits de l'Empire sur cette place sont à l'arrière-plan des controverses qui se déchaînèrent autour d'elle, du fait de sa valeur stratégique, durant les décennies suivantes.

La capitale ducale se fixa durablement à Tarse<sup>433</sup>. Le duché de Cilicie conserva pour l'essentiel son extension territoriale jusqu'en 1150. Il connut alors en un temps très bref un accroissement et une rétractation brutale. Suite à la chute du comté d'Edesse de 1144, renouvelée en 1146, et à l'absence de résultats de la seconde Croisade, Manuel acquit les places subsistantes de l'ancien Etat franc à la comtesse Béatrice de Saône.

*Cependant l'empereur de Constantinople, ayant appris les malheurs de ces contrées, avait chargé l'un de ses grands de s'y rendre en emmenant à grands frais de nombreuses troupes, et d'offrir à la comtesse d'Edesse et à ses enfants un revenu annuel suffisant pour leur assurer à jamais une existence honorable, en indemnité de la cession qu'on lui demandait de faire, en faveur de l'Empire, de son pays et des places fortes qu'elle ne retenait plus qu'avec peine. L'empereur se promettait, à l'aide de ses immenses richesses,*

<sup>429</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLIV.

<sup>430</sup> *Id.*, chap. CCLIII.

<sup>431</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. IV.

<sup>432</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXIV ; livre XV, chap. XIX-XX. Jean Kinnamos, livre I, chap. 8. Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 39-42 ; *Manuel Comnène*, livre I, fol. 52.

<sup>433</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXX. Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 137-138, 140 ; *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290.

*de mettre ce pays à l'abri des invasions des Turcs, et de recouvrer même tout ce qui avait été perdu, si la province lui était entièrement abandonnée*<sup>434</sup>.

Des garnisons néo-romaines prirent position dans les places de l'ancien comté : Tubursel, Aïntab, Ravendel, Ranculat, Bilé, Samosate, Azaz<sup>435</sup>. Certaines d'entre elles relevaient autrefois du duc de Mélitène, d'autres de celui d'Antioche et certaines peut être d'Edesse dans l'ancienne structure ducale. Ces trois villes étaient alors extérieures à la sphère de l'Empire. De ce fait et sous la pression des événements, il fallut mettre la région en état de défense sur d'autres bases. Le duché de Cilicie était le seul territoire impérial jouxtant les nouvelles acquisitions. Il touchait ces possessions syriennes et euphratésiennes, quasi enclavées, par un couloir territorial incertain menant de Bagras à Tubursel et Teloukh. La route plus directe par Marash était bloquée. Les Turcs de *Rûm* tenaient cette place<sup>436</sup>. A notre connaissance, ce réduit impérial, durant sa brève existence, ne fut pas érigé en circonscription administrative autonome. Il devait former une partie du duché de Cilicie. La perte précoce de ces territoires (1151) fut contemporaine de l'effondrement de la Cilicie centrale, à l'actif du Roubénide Thoros II.

Thoros II, fils de Léon, profita de la mort de Jean II en Cilicie en 1143 pour fausser compagnie à la cour impériale<sup>437</sup>. Il débuta une lente opération de sape du duché<sup>438</sup>. Les pertes ne furent notables qu'à compter de 1147<sup>439</sup>.

Ce fut en 1150, soit au moment même où les forces néo-romaines défendaient les limites orientales des territoires chrétiens, que Thoros, profitant assurément de la situation, s'empara du duc Thomas<sup>440</sup>. Anazarbe et Mamistra tombèrent. L'érosion du duché se poursuivit sous le gouvernement d'Andronic Comnène<sup>441</sup>. Le reste des places de la plaine cilicienne fut progressivement emporté et le rebelle élimina totalement l'Empire des territoires qu'il occupait depuis 1137 au milieu de la décennie 1150<sup>442</sup>. L'administration impériale fut finalement rejetée depuis Bagras jusqu'aux confins de l'Isaurie, ramenant l'espace sous son emprise, qui se confondait à présent avec le territoire résiduel du duché de Cilicie, aux limites de l'ancien thème de Séleucie<sup>443</sup>.

<sup>434</sup> Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. XVI.

<sup>435</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVII, chap. XII. Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. XVI.

<sup>436</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLIX.

<sup>437</sup> *Id.*, CCLXIII. Michel le Syrien, tome III, livre XVII, chap. VIII.

<sup>438</sup> Smbat, in *RHC Arm.*, tome II, pp. 618-619. Jean Kinnamos, livre III, chap. 14.

<sup>439</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VIII.

<sup>440</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17. Smbat, in *RHC Arm.*, tome I, p. 619.

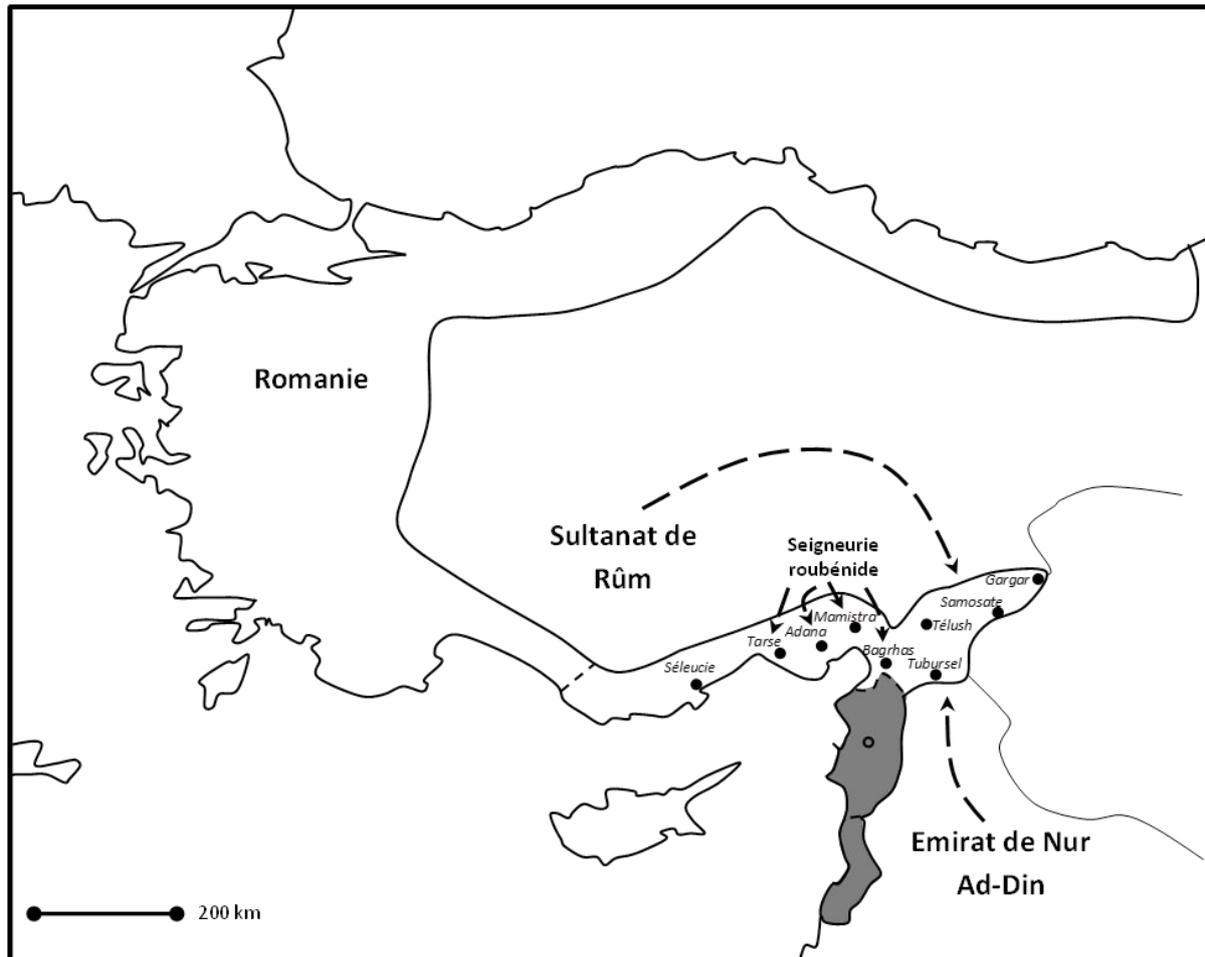
<sup>441</sup> Nicétas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre III, fol. 102-103. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoirs et contestation à Byzance, 963-1210*, p. 107.

<sup>442</sup> Mathieu d'Edesse et continuation de Grégoire le prêtre, chap. CCLXIII. Michel le Syrien, tome III, livre XVII, chap. VIII et XIII.

<sup>443</sup> Nicétas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre III, fol. 102-103. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17.

Toutefois ce n'était qu'une situation de fait. Le duc Andronic Comnène refusa de l'avaliser ne serait-ce que pour une portion du duché<sup>444</sup>. Elle demeurait transitoire dans l'esprit de Manuel qui souhaitait exercer une pression conjuguée sur les rebelles par l'intermédiaire d'Antioche et des Turcs d'Asie Mineure<sup>445</sup>.

Figure 2 : le duché de Cilicie en 1150



- Garnisons du duché de Cilicie avec ses extensions
- Etats francs reconnaissant la suzeraineté impériale
- Présence de représentants impériaux à Antioche
- → Offensives en Orient des adversaires de l'Empire

Aussi important qu'il soit, ce nouveau duché de Cilicie n'était qu'une partie des territoires orientaux ayant vocation à être rattachés à l'administration centrale dans les projets de Jean II. Aux dires de Nicétas Choniatès, Jean II, en 1138, souhaitait joindre « Antioche à

<sup>444</sup> Mathieu d'Edesse et continuation de Grégoire le prêtre, chap. CCLXIII.

<sup>445</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. IV. Mathieu d'Edesse et continuation de Grégoire le prêtre, chap. CCLXV. Smbat, in *RHC Arm.*, tome II, pp. 620.

*Constantinople* »<sup>446</sup>. Jean Kinnamos confirme cet axiome de l'action de l'empereur<sup>447</sup>. Le traité de 1137, unissant le *basileus* et Raymond de Poitiers, la prévoyait explicitement : « [Raymond] *restituerait aussi et sans difficulté la ville d'Antioche, pour être possédée à titre de propriété par le seigneur empereur.*<sup>448</sup> Sur ce point, le désir de Jean II était identique en 1142 : « *Les latins supplièrent [Jean] de s'obliger par serment à n'y demeurer [à Antioche] que peu de jours et à en partir après y avoir reçu les honneurs accoutumés, sans y apporter aucun changement aux lois, ni à la forme du gouvernement* » dit Nicéas Choniates<sup>449</sup>. Cette priorité ne s'atténua pas à l'avènement de Manuel Comnène<sup>450</sup>. Seules les modalités de ce transfert étaient incertaines<sup>451</sup>.

L'acquisition des anciennes places du comté d'Edesse, si fragilement liées au territoire impérial, nécessitait le rétablissement du contrôle néo-main à Antioche pour être viable, indépendamment même des problèmes ciliciens. Cependant, il n'est plus question dans les sources d'un quelconque duché d'Antioche, ni dans les anciennes frontières, de toute manière abolies par la nouvelle administration cilicienne, ni dans d'autres. En effet, sous Jean II et Manuel, la nature de la place d'Antioche dans les conceptions impériales changeait ou plutôt réexprimait, pour des raisons nouvelles, un problème administratif récurrent pour les autorités impériales : l'utile, autant qu'inquiétante, unification de tout l'Orient.

### **Les territoires détachés de l'administration centrale**

Si l'Empire comprenait des territoires rattachés à l'administration centrale, dans la pratique comme dans les projets impériaux, ils ne constituaient qu'une partie de sa sphère. Toutes les contrées reconnaissant l'hégémonie impériale en Orient au XI<sup>e</sup> siècle ne se rattachaient pas à l'administration centrale. Les territoires de l'Empire pouvaient être rattachés (*προσοικειώσασθαι καθ' ὅλόκληρον*) ou détachés de l'administration centrale selon le traité de Déabolis<sup>452</sup>. L'Empire disposait de plusieurs modalités pour intégrer sous son autorité des pouvoirs locaux, éventuellement porteurs d'une altérité culturelle et religieuse. Ces méthodes variaient selon les circonstances, le passif impérial dans chaque territoire, l'évolution des intérêts des interlocuteurs avec lesquels l'Empire devait compter. L'adaptation des modalités

<sup>446</sup> Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 39 : « συνάψαι τὴν Ἀντιόχου »

<sup>447</sup> Jean Kinnamos, livre I, chap. 10.

<sup>448</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXX.

<sup>449</sup> Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 39.

<sup>450</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXIV ; livre XV, chap. XIX-XX. Jean Kinnamos, livre I, chap. 8. Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 39-42 ; *Manuel Comnène*, livre I, fol. 52.

<sup>451</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17.

<sup>452</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 21.

de l'exercice du pouvoir impérial constitue l'un des aspects centraux des problèmes posés par la politique des *basileis* dans le contexte oriental des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Il doit s'étudier à la lumière des précédents.

### ***Les territoires confiés à des Orientaux***

La conquête d'Antioche de 969, suivie d'une attaque du *stratopédarque* Pierre sur Alep, entraîna l'établissement d'une convention entre les autorités néo-romaines et le pouvoir local. Yahya d'Antioche décrit cette première intégration d'un émirat arabe à l'Empire<sup>453</sup> :

[Le stratopédarque] *entretint une correspondance nombreuse avec les habitants de la ville, jusqu'à ce que l'accord entre eux se fût fait au sujet de la paix et de l'armistice perpétuel, à condition que tous les ans soient payés à l'empereur des Romains par Alep, par Emèse et par toutes leurs provinces – tant par les villes que par les villages- à savoir trois quintaux d'or pour le droit sur la terre, sept quintaux d'or pour l'impôt foncier de ces régions et tous les ans un dinar par homme adulte, excepté les infirme : l'empereur des Romains devait avoir un homme (de confiance), qui résiderait à Alep pour prélever la dîme des marchandises qui arriveraient du pays des Romains et l'envoyer à l'empereur.*<sup>454</sup>.

Premièrement, une administration fiscale impériale fut établie dans l'émirat, dont l'impôt et les taxes dus à l'empereur étaient fixés et devaient être prélevés sous la surveillance d'un résident impérial. Le statut fiscal de l'émirat différait fondamentalement de celui d'un simple Etat tributaire devant verser un montant forfaitaire, mais restant extérieur à l'Empire du point de vue administratif<sup>455</sup>. Ici il y a la mise en place d'une véritable intégration.

Deuxièmement, une révolution majeure de l'ordre juridique international eut lieu. Au régime du *djihad*, guerre perpétuelle entre *ar-Rûm* et *dar al Islam*, se substitua une paix qui marquait l'absorption du territoire par l'Empire et sa sortie de l'orbite politique musulmane<sup>456</sup>. Troisièmement, le territoire de l'émirat s'ouvrit entièrement aux activités commerciales et ecclésiastiques des *Rûm*, qu'ils viennent des provinces de Constantinople ou qu'ils soient des melkites locaux, comme l'atteste le rôle ultérieur de l'évêque d'Alep<sup>457</sup>. L'intégration militaire

<sup>453</sup> Thierry Bianquis, « Pouvoirs arabes à Alep aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°62, 1991, pp. 49-59.

<sup>454</sup> Yahya d'Antioche, fol. 125-126.

<sup>455</sup> En Orient, après la conquête arabe, le premier tribut de ce type, simple aspect d'un accord de cessation temporaire des combats, entre deux puissances traitant d'égal à égal, peut se situer sous Constantin IV en 679, lorsqu'à la suite de l'échec arabe devant Constantinople, le califat accepta de payer chaque année pendant la durée de la trêve 216 000 pièces d'or, 50 esclaves et 50 chevaux à l'Empire. Jean Claude Cheynet, « Byzance sur la défensive : la stabilisation des frontières (du VII<sup>e</sup> s. au milieu du IX<sup>e</sup> s.) », in Jean-claude Cheynet, *Le monde byzantin, tome II, (641-1204)*, p. 8.

<sup>456</sup> Oussama Ibn Mounquid, chap. V.

<sup>457</sup> Venance Grumel, « Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084) », *Échos d'Orient*, 37<sup>e</sup> année, n°174, 1934, pp. 129-147.

de l'émirat aleppin est la grande absente du traité. Aucune exigence militaire n'est formulée dans le texte. Les forces impériales devaient initialement rester dans les territoires rattachés à l'administration centrale. Cependant, Alep reçut une garnison impériale sous Basile II<sup>458</sup>.

L'essentiel de la Syrie fut subordonné, sous une forme ou sous une autre, à Constantinople pour un laps de temps variable durant le règne des Macédoniens : « *Tripoli de Phénicie et Damas dont il fit des villes tributaires.* »<sup>459</sup>. Ces liens, basés sur la menace militaire que faisait peser l'Empire sur ses nouveaux contribuables, ne pouvaient perdurer que dans la mesure où la force néo-romaine restait capable d'inspirer le respect. Cela n'était possible que dans un rayon géographique limité et grâce à des forces conséquentes : « *Les villes précédemment conquises par l'empereur Nicéphore et celles qui étaient devenues tributaires des Romains ayant regimbé, comme je l'ai dit plus haut, l'empereur [Jean Tzimiskès] partit en campagne contre elles et s'avança jusqu'à Damas.* »<sup>460</sup>. Toute faiblesse impériale était propice à l'émancipation :

*Tant que Basile (II) vécut, on projeta de se rebeller, mais c'était en secret, sans que rien ne parût au grand jour. Puis, quand cet empereur eut payé la commune dette, comme son frère Constantin (IX) régnait dans l'incurie et dans l'indolence, n'ayant d'autre occupation que celles que j'ai stigmatisées plus haut et se souciant du reste comme d'une guigne, les Sarrasins avaient pu anéantir en toute impunité les garnisons établies dans leurs villes, dont ils avaient massacré les soldats. C'est-ce que fit en particulier le prince de Berroia, la ville qu'on appelle aussi Alep.*<sup>461</sup>

Malgré cette fragilité, une partie de la Syrie resta soumise à Constantinople durant un demi-siècle<sup>462</sup>. Par la suite, l'implication fatimide en Syrie et l'attention politique intermittente de Constantinople menèrent à une stabilisation progressive des positions. L'Empire en Syrie se centra autour du duché d'Antioche, auquel s'adjoignirent celui d'Edesse et l'émirat de Tripoli, dont les membres de la famille régnante furent honorés du patriciat et furent des alliés effectifs contre les Fatimides<sup>463</sup>. Alep revint aussi épisodiquement dans sa situation ancienne d'émirat fédéré de l'Empire sur la base du traité de 969<sup>464</sup>.

Du point de vue des autorités impériales, le traitement d'Alep devait rester durant les premières décennies du XII<sup>e</sup> siècle ce qu'il avait été au siècle précédent. La ville faisait partie du lot de Bohémond de Tarente selon le traité de Déabolis<sup>465</sup>. Cependant, puisque cette

<sup>458</sup> Jean Skylitzès, *Romain Argyros*, fol. 378. Sur la postérité des relations entre Alep et Constantinople après 1025 cf : Alexander Daniel Beihammer, *Byzantine and the Emergence of Muslim-Turkish Anatolia, ca. 1040-1130*, pp. 59-60.

<sup>459</sup> Jean Skylitzès, *Nicéphore Phocas*, fol. 271.

<sup>460</sup> Jean Skylitzès, *Jean Tzimiskès*, fol. 311.

<sup>461</sup> Jean Skylitzès, *Romain Argyros*, fol. 378.

<sup>462</sup> Jean Skylitzès, *Basile et Constantin*, fol. 340.

<sup>463</sup> Jean Skylitzès, *Romain Argyros*, fol. 383, 388.

<sup>464</sup> *Id.*, fol. 385.

<sup>465</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 24.

convention donnait autorité au *doulos* franc de l'Empire pour conclure des accords rattachant des pouvoirs musulmans à sa sphère et, puisqu'à la mort de Bohémond, l'Empire devait récupérer ses acquisitions et les bénéfices des obligations qu'il aurait imposés à l'ouest de l'Euphrate, le *basileus* comptait bien recouvrer la position de ses prédécesseurs à Alep.

*Quant à tous les Sarasins et à tous les Ismaelites qui accourront pour passer volontairement au parti de Votre Majesté et qui rendront leurs villes, je ne les en empêcherai pas et je ne mettrai pas mes soins à les subjuguier [...].*<sup>466</sup>

*Quant aux barbares qui voudraient cependant se soumettre à mes armes, j'y consentirai, mais pas en mon propre nom ; je leur ferai prêter serment à vous et à votre fils chéri, et je recevrai leur pays au nom de Vos Majestés : par conséquent ce que vous ordonnerez à leur sujet, je promets de l'exécuter sans détour.*<sup>467</sup>

C'est sur la base de ses prétentions jamais oubliées que la ville d'Alep put faire l'objet d'une concession impériale quelques années plus tard.

Alep et Tripoli eurent une évolution divergente dans leurs modes d'intégrations effectifs ou théoriques. La première, lorsqu'elle se soumit, conserva son rôle de source de revenus. Pour Tripoli, la question financière était seconde derrière les devoirs militaires. L'octroi du patriciat à l'émir de Tripoli Al-Hassan Bin al-Mufarrig al-Garrah, qui lui donnait un rang équivalent à celui d'un stratège de thème, traduit le rôle qu'on entendait lui attribuer face à la menace fatimide<sup>468</sup>. La reconnaissance d'un *archonte* périphérique et son intégration à la hiérarchie néo-romaine était une alternative valable permettant de protéger le reste du territoire impérial. La constitution d'un état détaché de l'administration centrale en défenseur frontalier ou en pourvoyeur de fonds représentait les deux solutions qui furent en usage aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles dans la partie de la Syrie soumise à l'hégémonie de Constantinople.

Le cas de Shaïzar, tel qu'il fut traité par Jean II en 1138, s'apparente à ces précédents du XI<sup>e</sup> siècle. Jusqu'en 1081, la ville de Shaïzar était partie intégrante du duché d'Antioche. Les Banu Mounquid s'en emparèrent en 1081<sup>469</sup>. Sur le plan local, la transition se fit en douceur et les nouveaux maîtres conservèrent une partie de l'ancien personnel administratif impérial, civil et militaire, qu'ils prirent à leur service. La chute d'Antioche en 1085 sépara géographiquement le petit Etat de l'Empire. La légitimité du fait acquis ne fut contestée par les Impériaux qu'en 1138.

<sup>466</sup> *Id.*, tome III, livre XIII, chap. XII, § 16

<sup>467</sup> *Id.*, tome III, livre XIII, chap. XII, § 10.

<sup>468</sup> Jean Skylitzès, *Romain Argyros*, fol. 379-381, 382-383, 388.

<sup>469</sup> Oussama Ibn Mounquid, chap. II. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. VI.

Dans l'accord de 1137 franco-impérial, Jean II accorda Shaïzar à Raymond de Poitiers<sup>470</sup>. Cependant, la ville fut assiégée par l'armée impériale dans un contexte où les Francs montraient tout leur mauvais gré et le *basileus* traita directement avec l'émirat en tenant ses partenaires latins à l'écart. Jean II et l'émir parvinrent à un arrangement, et le siège fut levé.

Les auteurs grecs et arabes divergent sur la conclusion de l'affaire de Shaïzar. Si, pour les premiers, il y eut reconnaissance de l'autorité impériale, pour les seconds, il n'y eut que paiement d'un tribut unique, d'ailleurs aussi signalé par les Grecs<sup>471</sup>. Ibn al-Athir va jusqu'à passer sous silence toute condition, se contentant d'exposer la joie islamique devant un retrait inespéré<sup>472</sup>. Les deux versions, en apparence opposées, sont conciliables, dans la mesure où l'empereur comptait prendre le contrôle d'Antioche dans les jours suivants. Une garnison impériale dans cette ville aurait pu faire respecter à Shaïzar un serment de soumission, accompagné du versement d'un tribut régulier. C'est probablement à un accord de ce type, inscrit dans la tradition des rapports arabo-romains des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, que se livrèrent le *basileus* et l'émir de Shaïzar. Jean II se comporta avec Shaïzar comme ses prédécesseurs de l'époque macédonienne avec Alep. La mémoire de ces rapports entre *ar-Rûm* et ses voisins arabes se conservait chez les Mounquid, comme en témoignent les références d'Oussama<sup>473</sup>.

Dans ces confins syriens, Jean II retrouvait une limite de la souveraineté impériale du XI<sup>e</sup> siècle. Premier empereur depuis Romain IV à opérer en Syrie, il tint à placer son action dans la perspective de la restauration d'une hégémonie impériale sur les Orientaux, y compris musulmans, qui ne devait rien aux Francs<sup>474</sup>. Toutefois, pour des raisons indépendantes de sa politique arabe, Jean II ne fut pas en mesure de placer à Antioche la garnison impériale garante du respect de leurs engagements par les Arabes de l'Oronte. En somme, l'insoumission de Raymond de Poitiers sauva l'indépendance de l'émirat de Shaïzar. La contradiction des textes se résout donc ainsi : là où les auteurs grecs expriment ce qui fut juré, les auteurs arabes disent, avec le recul du temps, ce qui advint finalement des rapports entre Constantinople et Shaïzar.

Un dernier cas mérite d'être rappelé qui éclaire dans quel cadre les autorités impériales pouvaient envisager de gratifier un officier issu des rangs de l'armée régulière d'une concession territoriale liée politiquement à l'Empire, mais détachée de l'administration centrale. Le

<sup>470</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXX.

<sup>471</sup> Jean Kinnamos livre I, chap. 8. Oussama Ibn Mounquid, chap. III.

<sup>472</sup> *Histoire des Atabegs de Mossoul*, in *RHC Or.*, tome II, partie II, p. 100.

<sup>473</sup> Guillaume de Tyr note l'origine arabe des seigneurs de *Shaïzar* qui, dans cette période « d'empire des Turcs », les singularise. Guillaume de Tyr, livre XV, chap. II.

<sup>474</sup> Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 30-31 ; 43.

gouvernement impérial octroya à Michel Bourtzès, principal acteur de la conquête d'Antioche de 969, la place d'Imm, à l'est d'Antioche<sup>475</sup>. Cette forme de récompense exceptionnelle était particulièrement prisée par les officiers impériaux à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>476</sup>. On observe que l'ethnicité n'était pas un facteur décisif dans le détachement ou le rattachement d'un territoire à l'administration centrale au profit d'un bénéficiaire de la bienveillance impériale. Seules les relations avec le candidat à l'exercice local de la puissance, sous forme de délégation impériale, et les conditions politiques, administratives, économiques et religieuses du secteur concerné rentraient en ligne de compte.

### ***Les territoires confiés à des Francs***

Le comté de Tripoli trouva sa genèse dans le partenariat progressivement approfondi entre Alexis I<sup>er</sup> et Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, l'un des chefs de la première Croisade. Ce fut le premier cas où l'Empire consentit à intégrer un Franc sur la base d'une concession territoriale détachée de l'administration centrale.

Rien n'opposait Raymond de Toulouse avec l'Empire au moment de son arrivée à Constantinople en 1097, ce qui n'empêcha pas de fortes tensions<sup>477</sup>. Selon Jean Richard, l'idée de Croisade, pour Raymond, aurait été incompatible avec le service d'un souverain<sup>478</sup>. Une fois le pèlerinage achevé, Raymond accepta volontiers de rentrer dans le cercle des hommes du *basileus* et de collaborer avec les Impériaux.

La rivalité quant à la direction de la Croisade put également influencer Raymond. Il est admis que le comte entreprit des démarches auprès de la papauté pour être investi du commandement<sup>479</sup>. Jusqu'à la réunion des contingents des pèlerins, le Toulousain pouvait

---

<sup>475</sup> Evelyne Patlagean, *Un Moyen-Age grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 245-249. Jean-Claude Cheynet, « Toparque et topotèrètès à la fin du 11<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 42, 1984, pp. 215-224. Mais la pratique est antérieure au XI<sup>e</sup> siècle comme l'atteste la concession de la forteresse syrienne d'Imm à Michel Bourtzès. *Yayah d'Antioche*, tome II, p. 438. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 307.

<sup>476</sup> Kekaumenos, *Strategikon*, Edition B. Waliewsky et V. Jemstedt, *Cecaumeni Strategicon et incerti scriptoris de Officiis regiis Libellus*, St Petersburg, 1896, pp. 74, 76-78.

<sup>477</sup> Pierre Tudebode, livre II, chap. VII-VIII. Raymond d'Agiles, chap. II : « Le comte donc ayant été accueilli très honorablement par l'empereur et ses princes, l'empereur lui demanda de lui rendre hommage et de lui prêter serment, comme tous les autres princes avaient fait. Le comte répondit qu'il n'était pas venu pour reconnaître un autre seigneur ni pour combattre pour un autre que celui pour lequel il avait renoncé à sa patrie et à ses biens ; que ce qu'il ferait toutefois, si l'empereur allait à Jérusalem avec une armée, serait de mettre sous sa foi sa personne, tous les siens et tout ce qu'il possédait. Mais l'empereur s'excusa, disant qu'il redoutait les Allemands, les Hongrois, les Coumans et les autres nations sauvages qui dévastaient son empire, s'il allait lui-même faire ce voyage avec les pèlerins. »

<sup>478</sup> Jean Richard, « La Papauté et la direction de la première croisade », *Journal des savants*, 1960, n°2, pp. 49-58.

<sup>479</sup> Ferdinand Chalandon, *Histoire de la Première Croisade jusqu'à l'élection de Godefroi de Bouillon*, Picard, Paris, 1925, pp. 47-49. René Grousset, *L'anarchie musulmane*, p. 76.

s'imaginer qu'il obtiendrait dans les faits ce à quoi il aspirait<sup>480</sup>. La présence à ses côtés du légat pontifical Adhémar de Montreuil renforçait ses espoirs<sup>481</sup>.

Il put ressentir comme attentatoire à ses souhaits un message émanant d'Alexis I<sup>er</sup> qui annonçait la prise de la direction de la Croisade par le *basileus*<sup>482</sup>. « *Aiebant etiam quod imperator assumpta cruce spondit se venturum Hierosolymam, existens dux et caput Christianorum.* »<sup>483</sup> La frustration de Raymond explique sa raideur ainsi que la volatilisation de celle-ci dès qu'il comprit que l'empereur ne comptait pas assumer effectivement le commandement qu'il revendiquait pour des raisons politiques. Toutefois, Albert d'Aix ne retient pas de difficultés particulières entre le Toulousain et l'empereur : « *Reymundus gratiosus et dilectus factus imperatori, diebus quindecim Constantinopoli moram fecit, plurimum honoris et doni ab imperatore consecutus, sub fide et sacramento homo illius factus.* »<sup>484</sup> La crise fut vite dépassée. Une amitié à fort intérêt politique et à l'avenir durable naquit entre l'empereur et le comte de Toulouse<sup>485</sup>.

Une fois arrivé en Orient et le représentant d'Alexis, Tatikios, reparti auprès du *basileus*, Raymond plaida en faveur des droits impériaux contre les empiétements de Bohémond de Tarente, avalisés par les autres Francs<sup>486</sup>. La nouvelle de cette opposition du Toulousain arriva sans doute très tôt à Alexis I<sup>er</sup>. Etienne de Blois, qui avait assisté à ces conversations, ayant quitté la compagnie des barons peu après pour celle de l'empereur, put lui en faire part.

---

<sup>480</sup> D'autres purent nourrir peut-être des espoirs du même ordre, Hugues de France, en tant que fils de roi, semble avoir fait part de telles ambitions aux Impériaux, ce qui semble n'avoir été que modérément goûté par les néo-Romains d'après Anne Comnène (tome II, livre X, chap. VII). C'est aussi dans le but de prendre la tête des barons que Bohémond aurait sollicité la charge de domestique des *Scholes* d'Orient. Anne Comnène, tome II, livre X chap. XI. En somme, Hugues aurait revendiqué la primauté en vertu de son sang royal, Raymond, de par sa proximité avec le Saint père, et Bohémond, grâce à une charge impériale. Ces faits sont éloquentes sur la carence organisationnelle qui caractérise cette grande cohue qui entra dans l'histoire sous le nom de première Croisade.

<sup>481</sup> Jean Richard, « La Papauté et la direction de la première croisade », *Journal des savants*, 1960, n°2, pp. 49-58. Monique Zerner, « Le comte de Toulouse Raymond IV chef de peuple », in *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historique et anthropologique des pratiques et des représentations. Actes des tables rondes internationales tenues à Paris (24-26 septembre 1987 et 18-19 mars 1988)*, Ecole Française de Rome, Rome, 1993, pp. 45-60. Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, pp. 57-58.

<sup>482</sup> Pierre Tudebode, livre II, chap. V.

<sup>483</sup> *Id.*, livre II, chap. VI.

<sup>484</sup> Albert d'Aix, livre II, chap. XX.

<sup>485</sup> Anne Comnène, tome II, livre X, chap. XI.

<sup>486</sup> Guillaume de Tyr, livre V chap. XIII, XVII. Albert d'Aix, livre V, chap. II. Foucher de Chartre chap. I, § 33. Bohémond ne tarda pas à utiliser l'éloignement des comtes pour expulser leurs hommes, comme le dit Raymond d'Agiles, chap. XVIII : « En ce temps il arriva des députés de l'empereur Alexis portant de grandes plaintes contre Bohémond, parce qu'il retenait la ville d'Antioche au mépris des serments qu'il avait faits à l'empereur. À cette époque, en effet, Bohémond possédait Antioche. Informé que trois comtes étaient parti de Marrah pour se rendre dans l'intérieur de la Syrie, il avait expulsé de vive force les hommes du comte des tours qu'ils occupaient encore dans cette ville. »

L'empereur pouvait se satisfaire des dispositions de Raymond, et c'est là qu'il faut placer la genèse de l'association entre les deux hommes<sup>487</sup>.

A la suite de la victoire des Croisés assiégés sur l'armée turque seldjoukide venue les bloquer dans la cité, Raymond de Saint-Gilles eut à cœur de prendre des gages et de ne pas laisser Bohémond seul maître d'Antioche<sup>488</sup>. Maintenir la pluralité des présences militaires dans Antioche conduisait à conserver la perspective d'un retour des néo-Romains<sup>489</sup>. Nous voyons s'affirmer une collaboration solide. Les Francs favorables au respect des droits de Constantinople profitèrent de l'amélioration de la situation militaire pour relancer la question de la participation néo-romaine à la Croisade et envoyèrent une délégation au *basileus*<sup>490</sup>. L'empereur répondit par l'intermédiaire d'une ambassade auprès des barons :

*L'empereur Alexis manda donc à nos princes qu'il leur donnerait beaucoup d'or et d'argent, et qu'il se rendrait avec eux à Jérusalem, s'ils voulaient attendre jusqu'à la fête de Saint-Jean, et l'on était alors près de la Pâque du Seigneur. Plusieurs des princes, parmi lesquels était le comte [de Toulouse], dirent alors : Attendons l'empereur, nous recevrons ses dons, nous l'aurons lui-même, il nous fera venir des denrées par mer et par terre, et nous vivrons en bonne harmonie sous sa seigneurie. Toutes les villes se rendront à lui, il les fortifiera ou les détruira comme il voudra.*<sup>491</sup>

Un propos rapporté dans le même passage par Raymond d'Agiles et attribué au comte de Toulouse permet de deviner la profondeur déjà acquise par le partenariat entre Alexis I<sup>er</sup> et Raymond de Saint-Gilles : « *Peut-être en outre notre peuple, épuisé par de longues et continuelles fatigues, voudra-t-il s'en retourner dès qu'il sera arrivé à Jérusalem et qu'il aura vu la ville du dehors. Considérez combien et quels grands périls attendent encore ceux qui désirent accomplir tout à fait leur entreprise.* »<sup>492</sup> Le Provençal laissait entendre que l'établissement d'une souveraineté franque en Orient n'était peut-être pas le dénouement vers lequel allait, ou devait, se diriger l'expédition. En somme, les occupations territoriales fermes devaient se limiter à l'espace syrien du nord, sauf consignes différentes de l'empereur. Ce passage s'articule à la diplomatie fatimide d'Alexis I<sup>er</sup>, à laquelle les Francs avaient déjà eu l'occasion de se trouver associés<sup>493</sup>.

La seconde étape majeure de l'action de Raymond qui lia son destin à l'Empire fut son soutien apporté aux néo-Romains dans l'affaire de Laodicée telle qu'elle se présenta à lui à son

<sup>487</sup> Alexis évoque sa « fidélité à toute épreuve ». Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VIII, § 5.

<sup>488</sup> *Histoire anonyme de la Première Croisade*, IX, p. 159.

<sup>489</sup> Albert d'Aix, livre V, chap. II.

<sup>490</sup> *Histoire anonyme de la première croisade*, X, pp. 168-171. Albert d'Aix, livre V, chap. III.

<sup>491</sup> Raymond d'Agiles, chap. XXVIII.

<sup>492</sup> *Id.*, chap. XVIII.

<sup>493</sup> *Ibid.*

retour de Jérusalem<sup>494</sup>. Des soldats du comte de Toulouse vinrent se mettre aux côtés des hommes laissés là par Tatikios, ou venus par la suite, pour tenir en respect Bohémond<sup>495</sup>. A Laodicée, les chevaliers provençaux ne gardaient pas le bien de leur maître, mais celui de l'empereur, sous la protection de Raymond, jusqu'à l'arrivée de renforts pour la garnison néo-romaine insuffisante, mais toujours en place<sup>496</sup>.

La troisième étape s'ouvrit lorsqu'avec d'autres seigneurs qui souhaitaient retourner dans leurs patries, Raymond, à partir de Laodicée laissée sous bonne garde, rétrograda vers la capitale impériale où il put rendre compte de sa conduite au *basileus*<sup>497</sup>. A titre personnel, Raymond fut « comblé de présents » par Alexis I<sup>er</sup> et devint « *primus et collateralis illi in omni consilio* ». Ceci faisait du comte, dans l'organisation l'Empire des Comnènes où les responsabilités se conjugaient avec une proximité familiale vis-à-vis de l'empereur, un assimilé aux parents d'Alexis<sup>498</sup>. Anne Comnène insiste sur cette proximité personnelle entre Raymond et son père. Alexis désigna Raymond comme commandant des soldats impériaux chargés d'escorter et de guider la Croisade lombarde<sup>499</sup>. En quittant Constantinople, le comte laissa même au *basileus* la Sainte Lance, instrument de la victoire chrétienne sur Antioche<sup>500</sup>. Donner un tel talisman à l'empereur, c'était lui accorder un attribut de la direction panchrétienne, et plus spécifiquement d'hégémonie de l'Empire sur l'Orient. Ce symbole reparut lorsque la question des relations entre l'Empire et Antioche se posa de nouveau<sup>501</sup>. Raymond fut l'avatar pour la Croisade lombarde de ce qu'avait été Tatikios pour première Croisade :

*L'empereur, accédant à leur prière, chargea le comte de Saint-Gilles, son confident, de les accompagner avec cinq cents cavaliers turcoples, de diriger leur marche et de veiller à leur conduite, afin de maintenir le bon ordre. Ces dispositions faites et le comte Raymond se trouvant ainsi le conseiller et le guide.*<sup>502</sup>

<sup>494</sup> Albert d'Aix, livre VI, chap. LV ; livre VIII, chap. V.

<sup>495</sup> *Id.*, livre III, chap. LIX. Orderic Vital, livre X, chap. X.

<sup>496</sup> *Id.*, livre VI, chap. LIX. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VIII, § 4.

<sup>497</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VIII, § 1.

<sup>498</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLXXII. Albert d'Aix, livre VIII, chap. V.

<sup>499</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VIII, § 5.

<sup>500</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXC. Jean Flori, « La chevalerie céleste et son utilisation idéologique », in Martin Aurell, Catalina Girbea (dir.), *Chevalerie & christianisme aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Presses universitaires de Rennes, Jouve, 2011, pp. 278-285.

<sup>501</sup> La Sainte Lance fut l'une des garantes du respect par Bohémond du traité de Déabolis. Elle fut ressortie de la réserve des reliques impériales en 1204 à l'époque où la nouvelle dynastie franque installée à Constantinople définit ses liens avec Antioche. Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 27. Robert de Clari, § 82.

<sup>502</sup> Albert d'Aix, livre VIII, chap. VII.

Tout comme avant lui Tatikios, Raymond procéda à l'occupation, par des forces impériales, des places réclamées par son maître<sup>503</sup>.

Enfin, suite à l'échec de l'expédition lombarde sous les coups des Turcs dans le thème des Arméniaques, Raymond rentra à Constantinople et se vit confier une nouvelle mission : la création, à son propre bénéfice comme à celui de l'Empire, d'une base avancée en Phénicie.

*C'est alors qu'Isangelès [Raymond de Saint-Gilles] reçut de l'autocrator l'ordre de remettre Laodicée à Andronic Tzinloukès, et les places de Maraclée et de Valania aux officiers d'Eumathios, qui était duc de Chypre, tandis qu'il devrait lui-même davantage et lutter le plus courageusement possible pour s'emparer des autres villes fortes.*<sup>504</sup>

Ce bienfait impérial concédé à Raymond évoque celui dont avait bénéficié Michel Bourtzès. Dans les deux cas, le nouvel archonte avait servi dans l'armée néo-romaine et avait rendu des services exceptionnels à la Romanie qui justifiaient la reconnaissance d'un statut particulier allant avec la concession d'un territoire. Bien évidemment cette grâce s'accordait particulièrement bien aux aspirations franques et aux besoins stratégiques de l'Empire à ce moment.

L'histoire du territoire de Tripoli a pu influencer Alexis. Au XI<sup>e</sup> siècle, les émirs de Tripoli, faits patrices, assumaient le rôle de gardien des passes libanaises contre les menaces méridionales<sup>505</sup>. L'Empire avait apprécié cette solution lui agréant une force auxiliaire locale. Cette modalité fut réemployée sous la forme de l'établissement d'un chef franc fidèle disposant de soldats et désireux de s'installer en Orient. Elle prolongeait des pratiques impériales antérieures pour les mêmes lieux.

Si Alexis a accepté l'établissement en Phénicie, au profit de Raymond, d'un gouvernement local héréditaire, ce territoire restait une partie intégrante de l'Empire tout en étant détaché de l'administration centrale<sup>506</sup>. Le duc de Chypre bâtit la première base militaire des Provençaux, devenus impériaux par allégeance<sup>507</sup>.

A cette approche politique néo-romaine répondait une tentation de Raymond de Saint-Gilles de s'établir en Orient, et plus particulièrement dans cette Phénicie qu'il avait traversée en 1098<sup>508</sup>. Le cadre extérieur fut celui de l'archontat franc, qui succédait à la principauté arabe

<sup>503</sup> *Id.*, livre VIII, chap. VIII.

<sup>504</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VII, § 4.

<sup>505</sup> Jean Skylitzès, *Basile et Constantin*, fol. 340, *Romain Argyros*, fol. 382-383, 388-389.

<sup>506</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VII, § 6-7 ; chap. VIII, § 5.

<sup>507</sup> *Id.*, tome III, livre XI, chap. VII, § 4. Raoul de Caen, chap. CXLV.

<sup>508</sup> Rudolf Hiestand, « Saint-Ruf d'Avignon, Raymond de Saint-Gilles et l'Église latine du comté de Tripoli », *Annales du Midi, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, la quête de l'au-delà : comportements religieux dans le midi médiéval*, tome 98, n°175, 1986, pp. 327-336.

des émirs/patrices de Tripoli. A l'intérieur, ce sera la forme franque qui sera adoptée tout naturellement par l'élite dirigeante, mais cette question des institutions propres au comté était étrangère à l'Empire<sup>509</sup>. Après les conventions de 1096-1097 naissait une nouvelle forme de domestication des Francs<sup>510</sup>.

Comment se manifesta la participation du comté à l'Empire dans la période suivante ? L'Etat franc reçut une aide militaire directe. Les Francs de Phénicie purent compter sur l'appui armé des Impériaux de Laodicée<sup>511</sup>. Enfin, tant que les néo-Romains contrôlèrent Laodicée, ils firent tout leur possible pour canaliser les Francs venus d'Occident vers le service du comte de Toulouse et, indirectement, du *basileus*<sup>512</sup>.

Quels bénéfices Constantinople tirait-elle de la fondation du comté ? Les sources évoquent, ou laissent deviner, les interactions entre Francs de Tripoli et Impériaux à propos de la politique de Constantinople visant le royaume de Jérusalem. Lorsqu'il escompta mobiliser les Francs de Jérusalem contre Antioche, le *basileus* utilisa Tripoli comme point d'appui diplomatique<sup>513</sup>. On peut aussi supposer que Constantinople comptait sur la possibilité d'accéder aux ports tripolitains lorsqu'elle offrit au roi de Jérusalem de l'aider contre Tyr<sup>514</sup>.

Cependant, alors qu'il devint clair que Constantinople ne récupérerait pas Antioche dans un bref délai, Tripoli prit ses distances. Le comté en constitution était alors aux mains de Guillaume de Cerdagne, devenu comte à la suite de la mort de Raymond de Saint-Gilles. Il resta initialement dans le cadre impérial<sup>515</sup>. Aucun élément saillant de sa coopération avec l'Empire ne nous est parvenu, mais la prise de Tripoli, en 1109, dut beaucoup à l'aide impériale. Seul le respect formel des engagements pris par Raymond pouvait garantir aux Provençaux le soutien des Impériaux<sup>516</sup>.

Le pouvoir de Guillaume était fragilisé par la perspective de réclamations de Bertrand, fils de Raymond de Saint-Gilles, demeuré en Europe. C'est après une halte dans la capitale

---

<sup>509</sup> Jean Richard, *Le Comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine (1102-1187)*, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1945, 94 p.

<sup>510</sup> Georges Ostrogorsky avait remarqué qu'il y avait là un précédent dans l'histoire administrative et politique de l'Empire et que, de ce point de vue, les byzantinistes devaient certainement regarder au-delà de la ligne du Taurus pour saisir dans son ensemble la question. Georges Ostrogorsky, *Histoire de l'Etat byzantin*, p. 396.

<sup>511</sup> *Kamel-Alterarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 256.

<sup>512</sup> *Id.*, pp. 219, 236.

<sup>513</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIV, chap. II, § 14.

<sup>514</sup> Albert d'Aix, livre XII, chap. IV.

<sup>515</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VIII, § 5.

<sup>516</sup> Isabelle Augé, « Les Comnènes et le comté de Tripoli : une collaboration efficace ? », in Gérard Dédéyan, Karam Risk (dir.), *Le comté de Tripoli Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2010, pp. 144-145. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VIII, § 5

impériale que Bertrand vint en Syrie pour obtenir l'héritage paternel. Reconnu dans ses droits par Constantinople, il fut soucieux de respecter les Impériaux en ne se compromettant pas avec Tanocrède<sup>517</sup>. Guillaume bascula dans le camp de Tanocrède qui intégra ainsi la moitié nord du comté dans sa mouvance. Le comté fut ensuite réuni au profit de Bertrand<sup>518</sup>. Malgré cela, il continuait à s'éloigner de Constantinople. Pons de Tripoli, fils de Bertrand, épousa en 1112 la veuve de Tanocrède. Pons ne rendit hommage au *basileus* que du bout des lèvres et après avoir tenté de spolier un officier impérial<sup>519</sup>.

Il fallut attendre 1137 pour que des actions effectives découlent des engagements pris. Nicéas Choniates assure qu'« *après y avoir séjourné quelque temps [à Antioche], durant lequel il [Jean] contracta étroite amitié avec Raymond [de Poitiers], et avec le comte de Tripoli, il se résolut d'attaquer les villes de Syro-Phénicie qui étaient sous la domination des Sarrasins.* »<sup>520</sup> La mise sur le même plan de Raymond de Poitiers, qui venait de se placer sous la suzeraineté de Jean II, et du comte de Tripoli, Raymond II, manifeste la similitude de leurs rapports avec le *basileus*. La Phénicie rentra bien sous l'hégémonie néo-romaine en 1137 sur les bases anciennement établies. Ce retournement marque à quel point les liens entre Constantinople et Tripoli étaient liés dans la pratique à la souveraineté impériale à Antioche.

Bohémond de Tarente, lors de son passage à Constantinople en 1096-1097, s'était engagé à respecter les droits de l'Empire et à rétrocéder à celui-ci ses anciennes places<sup>521</sup>. Il n'avait pas obtenu la fonction de *domestique des Scholes* qu'il avait sollicitée ni une quelconque concession territoriale<sup>522</sup>. Le seul gouvernement qu'il reçut de la part d'un représentant impérial fut celui des places ciliciennes que lui accorda Tatikios au moment de son départ en 1098<sup>523</sup>. Jusque-là, à l'instar des autres Francs, conformément à l'accord de Constantinople, Bohémond de Tarente fut un « *subditus* » de l'Empire<sup>524</sup>. Le refus de l'Italo-Normand de rétrocéder Antioche mit fin à ces précédents accords<sup>525</sup>.

<sup>517</sup> Albert d'Aix, livre, XI, chap. IV.

<sup>518</sup> Jean Richard, *Le Comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine (1102-1187)*, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1945, pp. 41.

<sup>519</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIV, chap. II, § 14.

<sup>520</sup> Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 7. On retrouve à l'occasion de cette description des faits par l'historien grec l'usage du terme « *λίχιον* » intégré dans l'arsenal politique et juridique byzantin en 1096, 1101 et 1108.

<sup>521</sup> Anne Comnène, tome II, livre X chap. VI, § 1. Albert d'Aix, livre II, chap. XVIII. Pierre Tudebode, livre II, chap. VIII.

<sup>522</sup> Anne Comnène, tome II, livre X, chap. XI, § 8.

<sup>523</sup> Raymond d'Agiles, chap. VI.

<sup>524</sup> Albert d'Aix, livre II, chap. XIX.

<sup>525</sup> Luigi Russo, « La diaspora normande vue par les marges : la principauté d'Antioche entre histoire et historiographie », *Tabularia*, 16, 2016, pp. 157-175.

En 1108, après 10 ans de guerre, les deux parties engagèrent de nouvelles discussions. Les négociateurs abolirent l'effet des accords précédents, devenus caducs<sup>526</sup>. Les bases en sont neuves. Le traité de Déabolis comprend l'anticipation de deux situations territoriales distinctes. La première devait entrer dans les faits dès la signature du traité par la fin des actions franques contre les places contrôlées par les Impériaux, qu'il s'agisse de Laodicée et de ses alentours ou de la Cilicie<sup>527</sup>.

Dans cette première déclinaison, l'Empire accordait aux Normands, sous réserve qu'ils se soumettent à Bohémond, la pérennité de leur établissement en Orient. Ce dernier devint sujet –τό δούλον– de l'empereur et, à ce titre, ses droits reconnus par l'Empire furent garantis<sup>528</sup>. Le statut de *doulos* est défini dans le traité, et suppose, dans le cas présent, l'exclusivité de ce lien entre Bohémond et les empereurs Alexis I<sup>er</sup> et Jean II. Un droit se substituait à un autre. Au droit de conquête de Bohémond en Orient succédait un droit de propriété, ou plutôt d'usufruit, encadré par un acte impérial reconnu comme base juridique de la position de Bohémond dans l'Empire<sup>529</sup>. C'est dans ce cadre que le traité était accepté par Bohémond, ainsi que par ses chevaliers présents, et devrait l'être par ceux qui se trouvaient à Antioche devant un représentant de l'empereur<sup>530</sup>.

La clause concernait aussi les Normands d'Italie qui souhaiteraient rejoindre les possessions orientales de Bohémond<sup>531</sup>. Ce dernier point est singulier, puisqu'il créait une filière particulière de recrutement militaire occidental au bénéfice de l'Empire par le truchement de Bohémond<sup>532</sup>. Il hybride pratique impériale classique et acquis de la Croisade. Le traité est ainsi une charte conditionnant le cadre du service des Francs sous les ordres de Bohémond, et qui les lie directement à l'empereur, tout comme leur seigneur lui-même l'est. En vertu de

---

<sup>526</sup> Anne Comnène, livre XIII, chap. XII. Les parties prenantes au traité de Déabolis commençaient en effet, pour construire leur relation sur des bases non équivoques, par faire table rase de toutes les discussions et conventions antérieures (celle de Constantinople de 1096/1097 et aussi certainement celle qui avaient pu avoir lieu entre Tatikios, qui laissa à Bohémond, au moment de partir de Syrie en 1098, certaines prérogatives en Syrie et Cilicie) : « L'accord précédent que je fis avec votre puissance couronnée par Dieu au moment où j'arrivais en étranger dans la ville impériale avec cette armée considérable de Francs en train de passer d'Europe en Asie pour délivrer Jérusalem, et qui a été violé à la suite d'événements imprévus, doit être tenu pour non avvenu et désormais sans effet, pour abrogé et sans valeur à cause du changement de circonstances ». Toutes ces magnifiques clauses de style avaient donc disparu et les faits premiers, ceux de accords de Constantinople, étaient redevenus les seules bases de négociation en 1137 entre Francs et Impériaux.

<sup>527</sup> Anne Comnène, tome III, livres XI-XV.

<sup>528</sup> *Id.*, tome III, livre XIII, chap. XII, § 1.

<sup>529</sup> *Id.*, livre XIII, chap. XII, § 3.

<sup>530</sup> *Id.*, livre XIII, chap. XII, §15.

<sup>531</sup> *Ibid.*

<sup>532</sup> Cette clause rappelle la pratique des relations entre les Impériaux de Laodicée et les Toulousains de Phénicie vers lesquelles les Laodicéens canalisait les pèlerins nouvellement arrivés *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 219, 236.

l'accord, Bohémond mettait ses moyens, en totalité, au service de l'Empire<sup>533</sup>. Ses troupes étaient utilisables non seulement par leur chef direct dans le cadre du territoire concédé, mais aussi par l'empereur lui-même, particulièrement en Asie. Les forces de Bohémond, tenues de prêter le même serment que lui à l'empereur, pouvaient être considérées comme faisant partie des armées néo-romaines<sup>534</sup>.

Sur le plan territorial, Bohémond obtint, à titre viager, pour lui et pour ses hommes :

*La ville d'Antioche en Coélé-Syrie avec ses fortifications et ses dépendances, en même temps que Suéto, situé au bord de la mer ; Douxe avec toutes ses dépendances, en même temps que Kauca, la place de Loulon et celle de « Mont admirable », Phersia avec tout le territoire qui en dépend ; le district militaire de Saint Elie avec les petites villes qui en dépendent ; le district militaire de Borzé et les villes qui en dépendent ; tout le territoire qui environne le district militaire de Sézer, que les Grecs appellent Larissa ; de même, le district militaire d'Artach et de Téloukh avec leurs fortifications à chacun ; également Germanicie avec les petites villes qui en dépendent ; le mont Mauros, tous les châteaux qui en dépendent et toute la plaine qui s'étend à ses pieds [...]. En plus de ce qui vient d'être inscrit : le stratégate de Bagras, le stratégate de Palatza, le thème de Zouma avec tous les châteaux et les petites villes qui en dépendent, ainsi que les territoires qui leur appartiennent.*<sup>535</sup>

La concession est vaste. Cependant, à moyen terme, l'ensemble de ces territoires devait être rattaché à l'administration centrale. En somme, dans cette zone, le statut de Bohémond ne différait guère de celui de ces *kastrophylectes* dont le nombre avait largement crû à la suite à la bataille de Mantzikert et plus encore du fait des guerres civiles des années 1071-1081<sup>536</sup>. Sa seule particularité saillante était que la capitale d'un duché était entre ces mains. Cette modalité réversible d'administration et de défense de la région d'Antioche, des passes de l'Anti-Taurus et de l'Oronte, devait satisfaire les Normands qui pouvaient conserver leurs acquisitions pour un temps et de manière régulière aux yeux de l'empereur. La situation de Bohémond en Coélé-Syrie et dans les territoires adjacents pouvait apparaître comme d'autant plus banale qu'elle s'intégrait dans le cadre du duché d'Antioche sans se substituer à lui.

<sup>533</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 22.

<sup>534</sup> *Id.*, tome III, livre XIII, chap. XII, § 2, 4, 5.

<sup>535</sup> *Id.*, tome III, livre XIII, chap. XII, § 18-19.

<sup>536</sup> Jean-Claude Cheynet, « Toparque et topotèrètès à la fin du 11<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 42, 1984, pp. 215-224. A titre de comparaison avec la situation aux confins occidentaux : Lujo Margetić, « Toparque, tep'ci (topotèrètès) et dad en Croatie au 11<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 44, 1986, pp. 257-262. Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tome 2, de l'Euphrate au Nil : le réseau diasporique. Lisbonne, Bibliothèque arménologique de la fondation Calouste Gulbenkian, 1511 p. Les détenteurs de places fortes au nom de l'empereur, du fait d'un acte impérial ou d'une situation de fait régularisée, étaient nombreux en Orient durant les dernières décennies du XI<sup>e</sup> siècle et les premières du XII<sup>e</sup> où la situation militaire de l'Orient restait fluide.

La question patriarcale, à Antioche, s'était ouverte par l'expulsion du patriarche Jean<sup>537</sup>. L'installation d'un prélat latin, Bernard de Valence, était un double coup porté à l'Empire. Elle attentait aux prérogatives impériales et privait l'empereur d'un personnage puissant capable de se faire le défenseur des intérêts de l'Empire à Antioche et au-delà, dans l'ensemble de son ressort. Elle affaiblissait la position de l'Eglise grecque dans sa controverse avec Rome, qui pourrait à présent se réclamer d'un nouveau patriarche qui viendrait joindre sa voix à celles du Pape et du patriarche de Jérusalem. L'importance du contrôle patriarcal était d'autant plus sensible que l'institution était une source de légitimité dans le cadre des luttes politiques néo-romaines que Bohémond avait tenté de rallumer<sup>538</sup>.

La restauration des prérogatives impériales sur le siège antiochien ne fut bien évidemment pas oubliée dans le cadre du traité de Déabolis, occasion s'il en fut pour Alexis I<sup>er</sup> d'imposer ses vues sur ce point ecclésiologique et politique :

*Je conviens en outre, et je le jure par Dieu qui est adoré dans l'Eglise d'Antioche, que le patriarche d'Antioche devra être quelqu'un, non plus de notre race, mais que Vos Majestés promouvront en le choisissant dans la grande Eglise de Constantinople. C'est un tel homme qui montera sur le siège d'Antioche et qui y exercera tous les pouvoirs pontificaux lors de l'imposition des mains ou des autres fonctions ecclésiastiques, selon le privilège de ce siège.*<sup>539</sup>

Le siège antiochien devait, sans délai, revenir au *statu quo ante*. Dans la mesure où, de manière transitoire, un pouvoir autonome siégeait à Antioche, le *basileus* ne pouvait laisser une grande marge de manœuvre au clergé oriental dans le choix de son chef. Cette institution pourrait être instrumentalisée contre Constantinople. Cette situation dans laquelle l'entente entre l'empereur et le patriarche d'Antioche était fondamentale explique la préférence pour des prélats envoyés de la capitale. Derrière la restauration patriarcale grecque, on entrevoit que l'Empire aspirait à rétablir sa juridiction ecclésiastique sur tous les chalcédoniens d'Orient, Francs inclus<sup>540</sup>.

Reste la question du statut personnel de Bohémond et de ses homologues dirigeant des territoires impériaux détachés de l'administration centrale. Bien que s'étant précédemment reconnu vassal de l'empereur en 1097, ce qui est rappelé dans le traité, le chef normand n'avait pas été formellement intégré aux structures de l'Empire par une charge spécifique ou une

---

<sup>537</sup> Paul Gautier, « Jean V l'Oxite, patriarche d'Antioche. Notice biographique », *REB*, tome 22, 1964, pp. 128-157. Thomas S. Asbridge, *The Creation of The principality of Antioch, 1098-1130*, p. 196.

<sup>538</sup> Orderic Vital, livre XI, chap. IX.

<sup>539</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 20

<sup>540</sup> Jean Richard, « Note sur l'archidiocèse d'Apamée et les conquêtes de Raymond de Saint-Gilles en Syrie du Nord », *Syria*, tome 25 fascicule 1, 1946, pp. 103-108.

dignité<sup>541</sup>. Cette lacune fut comblée en 1108. Immédiatement après la signature du traité Alexis fit Bohémond *sébate*, ce qui le plaçait au troisième rang des dignités<sup>542</sup>.

La position de Bohémond dans la hiérarchie administrative impériale est *ad hoc*, caractérisée par une autorité reconnue sur des territoires impériaux. Celui-ci était alors habilité à nommer des « gouverneurs » (ἐπιτρόποις) dont la légitimité relevait de l'empereur lui-même en dernière instance<sup>543</sup>. En ce sens, Bohémond, comme ses subordonnés, exercerait localement un pouvoir néo-romain dans son essence. Ce n'est que de cette manière, par délégation, que Bohémond est décrit comme « maître » (δεσπόζω). En somme il fait figure de mandataire impérial régional à titre viager<sup>544</sup>. Sa situation se rapprochait de celle, de fait, de Philarète de 1078 à 1086, qui avait assumé un rôle administratif et militaire analogue avec la même dignité. Comme son prédécesseur, Bohémond exerçait une fonction impériale et c'est à ce titre qu'il obtenait une rémunération régulière du gouvernement central. Alexis prétendait ainsi imposer la conception néo-romaine du service public aux Francs :

*Aussi bien désormais, maintenant que je suis devenu votre homme une bonne foi et que j'appartiens à la sphère de votre empire, dois-je recevoir comme don annuel, sur le trésor impérial, deux cents talents de bonne qualité et à l'effigie de l'empereur Michel, précédemment régnant, par l'intermédiaire d'un mandataire que nous enverrons de Syrie dans la ville impériale, avec mes lettres pour vous, afin de recevoir cette somme en notre nom.*<sup>545</sup>

Alexis I<sup>er</sup> et Bohémond étaient porteurs de deux traditions juridiques différentes, mais moins strictement opposées qu'on l'a longtemps pensé<sup>546</sup>. Les travaux des historiens sur Byzance ont ainsi mis en lumière l'existence ancienne des liens personnels comme mode d'organisation complémentaire des rapports sociaux, aux côtés des autres relations institutionnelles. Ainsi, la distance à franchir, tant pour Bohémond que pour Alexis, afin de parvenir à un accord acceptable quant aux formes, n'était pas incommensurable. L'Etat impérial savait utiliser les liens personnels, y compris leur variante occidentale. De plus, l'intégration d'Italo-Normands dans les cadres néo-romains était habituelle depuis plusieurs décennies, et ne présentait guère de difficultés en elle-même. L'incorporation des usages administratifs néo-romains par les Normands d'Italie facilitait encore le dépassement des questions de forme. Restait à trancher

<sup>541</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 2.

<sup>542</sup> *Id.*, tome III, livre XIV, chap. I, § 1-2.

<sup>543</sup> *Id.*, tome III, livre XIII, chap. XII, § 22.

<sup>544</sup> *Id.*, tome III, livre XIII, chap. XII, § 12.

<sup>545</sup> *Id.*, tome III, livre XIII, chap. XII, § 26.

<sup>546</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, 523 p. Georges Ostrogorsky, *Histoire de l'Etat byzantin*, 647 p. Evelyne Patlagean, *Un Moyen-Age grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, 474 p. Alexander Kazhdan, « State, Feudal, and Private Economy in Byzantium », *DOP*, vol. 47, 1993, pp. 83-100.

les problèmes de fond<sup>547</sup>. Dans l'acte qui nous occupe, l'hybridation juridique apparaît avant tout comme un moyen de multiplier les formes des liens de Bohémond à l'égard de Constantinople.

Ce domaine de Bohémond devait s'éteindre à sa mort, mais laisser aux hommes de Bohémond une perspective d'existence politique autonome au sein de l'Empire, selon les mêmes conditions générales à l'égard de Constantinople, cette fois à Edesse.

Pour ce qui est d'Edesse et du duché néo-romain du XI<sup>e</sup> siècle qui dépendait de cette ville, une clause fut ajoutée qui lui donnait la spécificité de ne pas en faire une concession viagère, mais héréditaire, analogue à celle dont avait bénéficié Raymond de Toulouse, et, avant lui, Michel Bourtzès.

*Les clauses suivantes relatives à Edesse ne doivent pas être passées sous silence, non plus que les talents qui me seront comptés annuellement par vos Puissances gardées de Dieu, je veux parler des deux cents livres à l'effigie de l'empereur Michel. Car, par le pieux chrysobulle de Vos Majestés, ce duché m'est également donné dans son intégrité avec tous les forts et tous les territoires qui en dépendent, et ce gouvernement ducal ne m'est pas seulement donné à moi personnellement, mais il m'est permis en effet, par le pieux chrysobulle, de le transmettre à qui je voudrai, à la condition évidemment que le nouveau possesseur se soumette aux ordres et aux volontés de Vos Majestés.*<sup>548</sup>

Le gouvernement impérial reconnaissait l'existence durable d'un centre de colonisation franque sous l'autorité de Bohémond jusqu'à sa mort, puis sous celle de son successeur sous réserve qu'il reconnaisse l'autorité impériale.

Il est bien évident que la concession du duché d'Edesse à Bohémond ne pouvait se faire que par l'éviction de Baudouin du Bourg. Ses territoires ciseuphratésiens devaient revenir à la mort de Bohémond sous administration impériale et le duché d'Edesse, au sens du traité, avait vocation à devenir la possession héréditaire de Bohémond. Ces prérogatives concédées par Alexis I<sup>er</sup> à Bohémond au détriment d'autres Francs rappellent la concession du gouvernement de la Cilicie faite au Normand par Tatikios, et qui déjà le mettait en opposition avec les Francs les plus hostiles à Constantinople<sup>549</sup>.

---

<sup>547</sup> Geneviève Bresc-Bautier, « Féodalité coloniale en terre d'Islam. La Sicile (1070-1240) », in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Bilan et perspectives de recherches, Actes du Colloque de Rome (10-13 octobre 1978)*, Ecole Française de Rome, Rome, 1980, pp. 631-647. (*Publications de l'Ecole française de Rome*, 44). Catherine Hervé-Commereuc, « La Calabre dans l'État normand d'Italie du Sud (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de Normandie*, 45<sup>e</sup> année n°1, 1995, pp. 3-25. Alberto Vârvaro, « Les Normands en Sicile aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, présence effective dans l'île des hommes d'origine normande ou gallo-romane », *Cahiers de civilisation médiévale*, 23<sup>e</sup> année, n°91, Juillet-septembre 1980, pp. 199-213.

<sup>548</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 25.

<sup>549</sup> Raymond d'Agiles, chap VI.

Jusqu'à sa mort, Tancrede s'opposa à l'application de cette convention<sup>550</sup>. Son successeur, Roger de Salerne ne fut peut-être pas fermé à la perspective de son application, lui qui n'était qu'un dirigeant transitoire. C'est ainsi qu'il faut comprendre la présence à Antioche, en 1119 de l'envoyé impérial Ravendinos<sup>551</sup>. La mort de Roger de Salerne puis l'arrivée de Bohémond II, qui prétendit régir souverainement la principauté, firent définitivement sombrer l'accord de Déabolis. Ce dernier vint en effet comme continuateur du conquérant de 1098 et non comme fils du *sébeste* des années 1108-1111. Il fallait repartir sur de nouvelles bases et c'est ce que fit Jean II après 1130<sup>552</sup>.

En 1137, Jean II proposa aux Francs un accord singulier. Les autorités impériales avaient médité une stratégie de détournement des institutions franques et de leur contenu successoral. Le *basileus* prit comme prétexte de son intervention un droit de regard féodal sur le devenir de Constance, fille du défunt Bohémond II, alors même que l'Empire n'acceptait pas la légitimité du régime franc qui aurait dû disparaître à la mort de Bohémond I<sup>er</sup><sup>553</sup>.

Pour résoudre cette contradiction manifeste, Jean II exhuma, en les réinterprétant, les conventions qui avaient uni les pèlerins et les autorités impériales en 1096/1097. Oubliant le traité de Déabolis et ses clauses abrogatives des accords de 1097, Jean II chercha à renouer le fil de l'histoire juridique à partir de ce point incontestable constitué par la première rencontre entre Alexis I<sup>er</sup> et les Occidentaux à Constantinople<sup>554</sup>. Les Francs ayant prêté serment de

---

<sup>550</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 241. Anne Comnène, tome III, livres XI-XV.

<sup>551</sup> Orderic Vital, livre XI, chap. XV. Kemal al din, *Chronique d'Alep*, in *RHC Or.*, tome III, p. 622. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, p. 361. Celui-ci avait participé aux opérations militaires en Syrie sous Alexis I<sup>er</sup>. Orderic Vital, livre X chap. X.

<sup>552</sup> Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, pp. 96-97. Guillaume de Tyr, livre XIII, chap. XXI. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCL. Guillaume de Tyr, livre XIII, chap. XXI. Mettons de côté les deux propositions matrimoniales, visant à unir Manuel Comnène puis le César Roger à la princesse Constance. Elles relèvent de la montée de la dynamique familiale des Comnènes dans l'approche des problèmes administratifs que nous analyserons plus loin. Jean Kinnamos, livre I, chap. 7 ; livre IV, chap. 17. Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXIV.

<sup>553</sup> *Ibid.*

<sup>554</sup> Anne Comnène, livre XIII, chap. XII. Les parties prenantes au traité de Déabolis commençaient en effet, pour construire leur relation sur des bases non équivoques, par faire table rase de toutes les discussions et conventions antérieures : « L'accord précédent que je fis avec votre puissance couronnée par Dieu au moment où j'arrivais en étranger dans la ville impériale avec cette armée considérable de Francs en train de passer d'Europe en Asie pour délivrer Jérusalem, et qui a été violé à la suite d'événements imprévus, doit être tenu pour non avvenu et désormais sans effet, pour abrogé et sans valeur à cause du changement de circonstances ». Cela concernait bien évidemment celle de Constantinople de 1096/1097. Cette abolition des acquis du passé nous peut aussi viser les discussions qui eurent lieu entre Bohémond et Tatikios au moment du départ de ce dernier d'Antioche en 1098. Selon Raymond d'Agiles le néo-Romain aurait confié au Normand la charge des places ciliciennes occupées par les hommes de Baudouin de Boulogne. Raymond d'Agiles, chap. VI. Sur ce jeux des Impériaux entre « Italo-Normands » et « Lotharingiens » *infra*. Quoi qu'il en soit, Jean II basa bien toute son approche diplomatique de

fidélité au *basileus*, ils pouvaient être considérés comme des soldats impériaux et, à ce titre, tenir légitimement des places jusqu'à ce qu'ils soient relevés par des troupes néo-romaines régulières. La version de Jean des événements fut que les Francs d'Antioche demeuraient ses vassaux, en vertu des accords de 1097, et gardaient la Syrie « jusqu'à l'arrivée de l'empereur », soit depuis quarante ans<sup>555</sup>. Au passage, on ignorait très diplomatiquement que, si ladite armée impériale n'avait pas pu venir relever les Francs, c'est que ceux-ci s'y étaient opposés par la force. Guillaume de Tyr prête cette surprenante fable juridique à l'empereur :

*Il disait, à l'appui de ses prétentions, que les princes (dont il serait trop long de reproduire tous les noms), illustrés par tant de vertus et dignes de vivre à jamais dans la mémoire des hommes, qui, marchant sous la conduite de Dieu, avaient dirigé vers l'Orient les premières expéditions chrétiennes, étaient convenus avec son père et son prédécesseur à l'Empire, le seigneur Alexis, en échange des riches présents et des bons offices qu'ils en avaient reçus, que toutes les villes et tous les châteaux forts dont ils pourraient se rendre maîtres dans le cours de leur voyage, de quelque manière que ce fût, deviendraient, sans aucune contestation, sujets de l'Empire, et qu'après s'en être emparés, les princes emploieraient toutes leurs forces et leurs ressources pour les conserver fidèlement à l'empereur, jusqu'au moment où celui-ci pourrait en prendre possession avec ses propres troupes.*<sup>556</sup>

Il faut bien comprendre l'intérêt politique de cette résurrection de l'accord de 1097. Si l'on s'en tenait à celui de 1108, toutes les possessions et dépendances des Francs d'Antioche à l'ouest de l'Euphrate auraient dû être occupées par les forces néo-romaines en 1111. Les Francs d'Antioche, dans ce cas, après un quart de siècle de retard, n'avaient plus qu'à quitter le pays. Leur seule compensation légale prévue par le traité était la possibilité pour eux de s'installer héréditairement à Edesse, encore pour cela fallait-il expulser les Francs qui occupaient ce territoire... L'affirmation d'une telle thèse revenait à une fin irrémédiable de toute discussion et avait de plus l'énorme inconvénient de mettre les Francs d'Edesse et d'Antioche face au même danger, et donc de les lier *mordicus* contre Constantinople.

L'approche de Jean II n'était donc pas linéaire. Guillaume de Tyr expose les propositions de l'empereur :

*Il fallait que le prince se rendît auprès du magnifique empereur, et qu'en présence de tous les illustres du palais impérial, entouré lui-même de tous les grands seigneurs de la principauté, il fit à l'empereur hommage lige de fidélité, avec toutes les solennités usitées, et qu'il prêtât serment, en s'engageant par corps, que si le seigneur empereur voulait entrer à Antioche, ou dans la citadelle, soit en homme irrité, soit en homme apaisé, le prince ne lui refuserait point d'y entrer librement et en toute tranquillité. Que si le seigneur empereur cédait au prince, selon la faveur des traités, les villes d'Alep, de Césarée, de Hamah et d'Emèse, le prince se tiendrait pour satisfait de les obtenir ainsi que les villes circonvoisines ; et qu'alors, il restituerait aussi et sans difficulté la ville d'Antioche, pour être possédée à titre de propriété par le seigneur empereur. Que celui-ci à son tour, et en*

---

la question d'Antioche après 1130 sur la négation du contenu réel du traité de Déabolis et exhuma l'accord de 1097 comme élément central de la discussion.

<sup>555</sup> *Ibid.*

<sup>556</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXIV.

*reconnaissance du serment de fidélité qu'il recevrait, s'engagerait envers le prince (s'il pouvait parvenir, avec l'aide de Dieu, à s'emparer d'Alep, de Césarée et de toute la contrée environnante), à les donner au prince en accroissement de ses autres possessions, de telle sorte qu'elles lui appartiendraient à jamais à lui et à ses héritiers, pour être par eux possédées sans trouble, sous la seule réserve du bénéfice vulgairement appelé fief.<sup>557</sup>*

Michel le Syrien confirme l'esprit de l'accord<sup>558</sup>. Deux outils sont réemployés : le serment vassalique et l'échange de territoires. La lettre du texte de Guillaume de Tyr rapproche l'accord de celui de Déabolis. A l'instar de celui-ci, il prévoit le maintien d'un pouvoir franc transitoire à Antioche avant le rattachement de la ville au gouvernement central. Cette phase intermédiaire devait être mise à profit par les Francs d'Antioche pour se tailler, avec l'aide de l'empereur, de nouveaux fiefs. En cela, les accords de 1108 et de 1137 se distinguaient de celui conclu en 1101 entre Alexis I<sup>er</sup> et Raymond de Saint-Gilles dont le préalable était le retrait des Provençaux de Laodicée<sup>559</sup>. La suite des événements montre que, dans la pratique, Jean II aspirait en réalité à un règlement analogue à celui qui avait présidé à la création du comté tripolite. Le rattachement à l'administration centrale des places réclamées était en fait un préalable l'aide de l'Empire à la constitution du fief franc<sup>560</sup>. Outre cela, l'enjeu était l'acceptation explicite par les Francs de la persistance des droits impériaux.

Les clauses de l'accord de 1137 ne décrivent pas l'organisation territoriale à venir des territoires impériaux, qu'ils soient rattachés ou détachés de l'administration centrale. Antioche, ayant vocation à être très prochainement rattachée l'administration centrale, nul besoin d'en décrire l'administration dans le traité. Cette question ne relèverait plus que du gouvernement impérial. Puisque les Francs devaient vider les lieux, ils n'avaient pas à être informés. En ce qui concerne l'Etat de Raymond de Poitiers annoncé sur Alep, Shaïzar, Hama et Homs, comme pour Tripoli, et Edesse, il devait avant tout le service armé qu'il rendit d'ailleurs, à titre temporaire depuis Antioche, en 1138<sup>561</sup>. Ce même service militaire fut rendu par le comte d'Edesse.

Les empêchements de 1138 et 1142 au déploiement complet des clauses du traité ne lui retirèrent pas toute portée du point de vue des parties intéressées. En 1142, c'est sur ces bases

---

<sup>557</sup> *Id.*, livre XIV, chap. XXX.

<sup>558</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. VIII.

<sup>559</sup> Orderic Vital, livre VI, chap. LIX. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VIII, § 4.

<sup>560</sup> Isabelle Augé, « Les Comnènes et le comté de Tripoli : une collaboration efficace ? », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk, *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, pp. 141-156.

<sup>561</sup> Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 27. Jean Richard, *Histoire des Croisades*, pp. 163-164. Monique Amouroux-Mourad, *Le comté d'Edesse (1098-1150)*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1988, p. 77.

que Raymond rappela le *basileus*. En 1145, il en fut certainement encore question lorsque Raymond vint à Constantinople<sup>562</sup>.

*En l'an 1145, les Francs se voyant affaiblis, Bedawi [Raymond], seigneur d'Antioche, alla trouver l'empereur des Grecs, Manuel, à Constantinople, et lui demanda pardon de la faute qu'il avait commise vis-à-vis de son père : parce qu'il avait entendu dire que ce dernier, au moment de sa mort, avait commandé à son fils de tirer vengeance des Francs. Ayant montré de l'humilité, il fut honoré ; on lui donna de l'or et d'autres présents considérables, et il fut renvoyé à sa ville avec la promesse que l'empereur s'avancerait au secours des chrétiens.*<sup>563</sup>

En 1145, Raymond fut le premier dirigeant de la ville depuis Philarète à venir dans la capitale impériale pour y faire sa soumission<sup>564</sup>. Les anciennes conditions impériales durent lui être présentées. Puisqu'Antioche devait, dans tous les cas, être finalement rattachée à l'administration centrale, le contrôle impérial du patriarcat et à la mise à disposition de la citadelle en premier lieu s'imposait<sup>565</sup>. La fiscalité impériale avait vocation à prendre la place du système franc et s'accompagnerait du gouvernement de la ville par un fonctionnaire constantinopolitain<sup>566</sup> : « *Le conseil des Antiochiens [...] craignait de devoir payer tribut aux Romains*<sup>567</sup>. » En somme, le détachement s'effaçait devant la perspective d'une annexion immédiate<sup>568</sup>.

---

<sup>562</sup> Jean Kinnamos livre II, chap. 3 et livre III, chap. 16.

<sup>563</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV.

<sup>564</sup> *Id.*, tome III, livre XV, chap. IV. Jean Kinnamos livre II, chap. 3 et livre III, chap. 16.

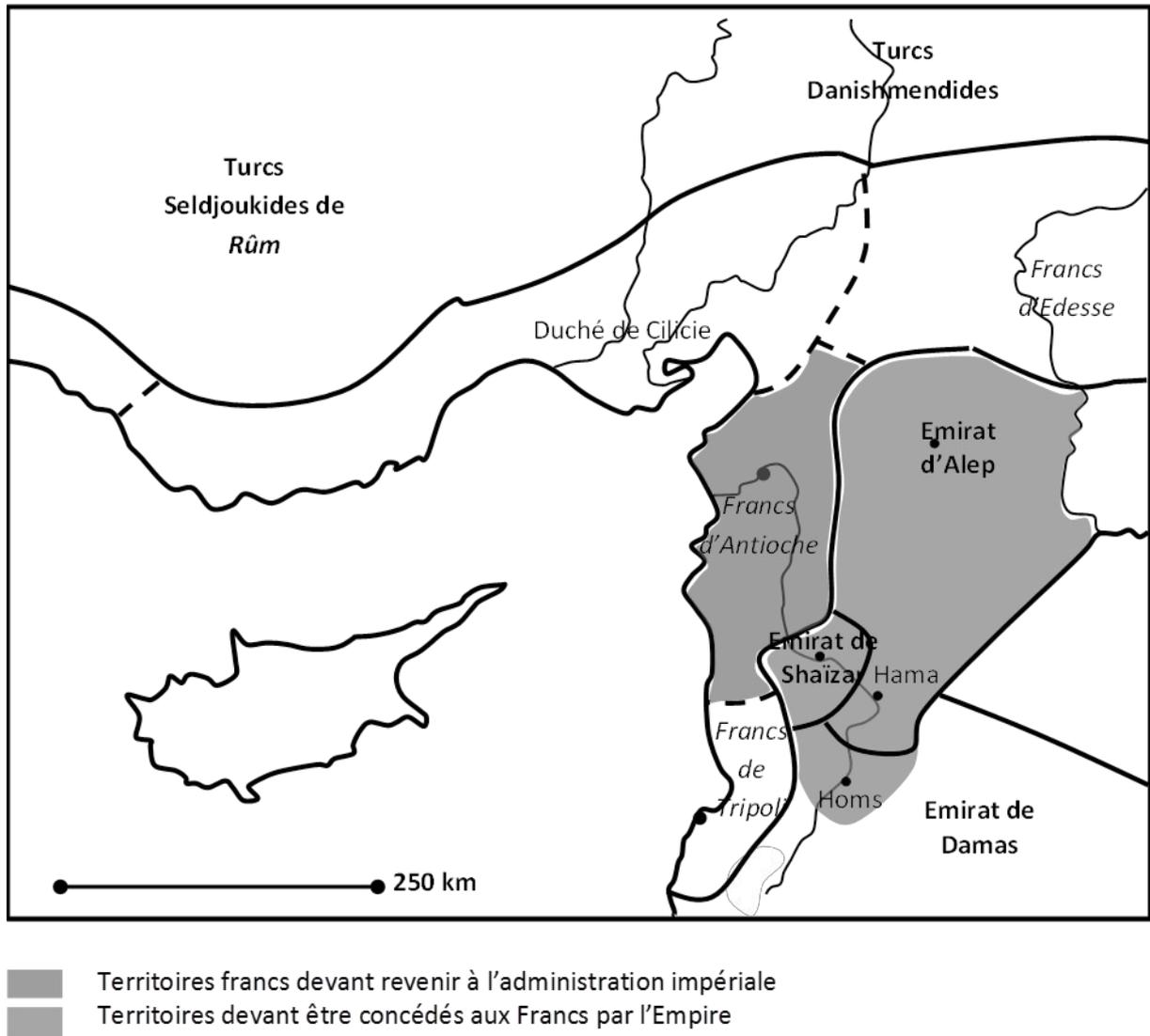
<sup>565</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXX. Odon de Deuil, livre IV, chap. V. Ibn Al-Qalanisi, année 532 de l'Hégire.

<sup>566</sup> Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 39. Guillaume de Tyr, livre XV, chap. XX.

<sup>567</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17.

<sup>568</sup> *ibid.*

Figure 3: l'accord franco-impérial de 1137



Le gouvernement impérial a donc recouru à de multiples solutions techniques permettant d'articuler des territoires divers à la Romanie. L'octroi de titres, de zones territoriales de responsabilité à des acteurs partiellement autonomes, de divers droits impériaux délégués, ne devait pas faire oublier que certaines branches de l'administration pénétraient, ou devaient pénétrer, dans les territoires détachés de l'administration centrale. Le fisc impérial, tout comme l'Eglise, pouvait jouer un rôle sur place. Dans certains cas des *tagmata* impériaux pouvaient stationner dans ces secteurs où l'Empire espérait trouver des relais à son influence. L'Empire cherchait à pénétrer la structure féodale franque et à domestiquer le mouvement des

pèlerins armés. En somme, cette présence de l'Empire, sous des formes diverses, dans la vie des territoires détachés de l'administration centrale, pose le problème de l'unité de toutes les dépendances néo-romaines, indépendamment de leurs statuts.

## **La problématique unification administrative de l'Orient**

### ***Au-delà des modalités administratives, l'essence unitaire de l'Empire***

La différence entre territoires rattachés et détachés de l'administration centrale ne doit pas faire oublier ce qui réunit pratiquement les deux catégories. Les éléments transcendant cette dichotomie s'inscrivent dans l'autodéfinition de l'Empire, au-delà des formes particulières qu'il prit. Nous nous concentrons ici sur les manifestations de cette conception unitaire de l'Empire en Orient.

Dans les plans conquérants des empereurs de la période macédonienne, l'Orient formait un ensemble qu'il s'agissait de faire rentrer dans l'espace impérial. Dans la lettre de Jean Tzimikès au roi arménien Ashod, le *basileus* ne cache pas que ses ambitions s'étendaient, depuis le duché d'Antioche, jusqu'à Damas et Jérusalem<sup>569</sup>. Durant les troubles qui suivirent la mort de Tzimiskès de 976 à 989, les différents acteurs comprenaient bien l'ensemble de l'Orient dans leurs plans<sup>570</sup>. C'était encore le cas au XI<sup>e</sup> siècle. L'Empire espérait bien conserver les formes et bénéfices de sa présence au-delà des territoires rattachés à l'administration centrale<sup>571</sup>.

Alexis I<sup>er</sup> fut très attentif à réaffirmer face aux autres acteurs les droits impériaux sur l'Orient et ne le distingua jamais du reste de la Romanie. Ceci explique l'inclusion des territoires administrés par Philarète dans les clauses du chrysobulle de 1081 concédés aux Vénitiens : « *Leur a aussi accordé de commercer avec toute marchandise dans toutes les régions de la Romanie, c'est-à-dire auprès de la grande Laodicée, Mammistra, Adana, Tarse [...].* »<sup>572</sup> Malgré son autonomie de fait, le territoire de Philarète et de ses épigones était pleinement inclus dans l'espace néo-romain qui confinait toujours à l'Euphrate<sup>573</sup>.

<sup>569</sup> *Chronique* de Mathieu d'Edesse et continuation de Grégoire le prêtre, chap. XVI.

<sup>570</sup> Jean Skylitzès, *Basile et Constantin*, fol. 336.

<sup>571</sup> Jean Skylitzès, *Romain Argyros*, fol. 378.

<sup>572</sup> *PG*, tome CXXXIII, 711. Guillaume Saint-Gullain, « Les Vénitiens et l'Etat byzantin avant le XII<sup>e</sup> siècle », in Métivier Sophie (dir.), *Economie et société à Byzance (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle). Textes et documents*, pp. 259-262. Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Editions du Boccard, Paris, 1959, pp. 54-57.

<sup>573</sup> C'est cette limite qui formait les confins de l'Empire pour Foucher de Chartres. Foucher de Chartres, chap. IV.

Alexis I<sup>er</sup> protégea scrupuleusement les droits impériaux unitaires sur tout l'Orient. Les chefs francs durent reconnaître en 1096-1097 que les places asiatiques étaient toutes placées sous sa souveraineté<sup>574</sup>. Ainsi, le comte de Flandre exprima les engagements pris par les Francs lorsqu'il fit valoir en 1098 que les cas d'Antioche et de Nicée étaient identiques. Les deux villes devaient être rétrocédées au *basileus*<sup>575</sup>.

Tout en procédant à des modifications de l'organisation interne, les accords passés avec Raymond de Saint-Gilles et Bohémond de Tarente confirment cette unité sous-jacente. Raymond dut accepter les exigences impériales relatives à Laodicée avant de recevoir un statut<sup>576</sup>. Le traité de Déabolis ne fait pas de distinction parmi les territoires impériaux *de jure* : « *Ces dispositions concernent les villes et les territoires qui se trouvaient régis par le Destin des Romains* »<sup>577</sup>. Le traité conclu entre Alexis I<sup>er</sup> et Pise en 1111 manifeste cette conception dans toute son ampleur puisque selon lui la Romanie s'étendait « de la Croatie jusqu'à Alexandrie »<sup>578</sup>.

Jean II et Manuel maintinrent cette idée d'une unité de l'Orient au sein de l'espace néo-romain. C'est ainsi qu'il faut comprendre la réaffirmation périodique des droits impériaux. Dans cette optique, les *basileis* pouvaient encore régir, retirer, réattribuer aussi Antioche, Edesse, Alep, Hâma, Homs et Shaïzar<sup>579</sup>. Ni la date de la dernière occupation impériale ni les anciennes modalités de gestion n'altérèrent l'unité principielle. Même Jérusalem ne laissa pas indifférentes les autorités impériales<sup>580</sup>.

*Je prétendais effacer par la splendeur de mes exploits la gloire de tous mes prédécesseurs, me baigner sans crainte dans l'Euphrate, et me désaltérer de ses eaux, après cela, j'avais envie de voir le Tigre, de dissiper les ennemis que j'ai en Cilicie, et qui se sont joints aux*

<sup>574</sup> Albert d'Aix, livre II, chap. XVIII-XXI. Pierre Tudebode, livre II, chap. VIII. Anne Comnène, tome II, livre X, chap. XI ; tome III, livre XI, chap. III, § 3. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CL. Jean Richard, « La Papauté et la direction de la première croisade », *Journal des savants*, 1960, n°2, pp. 49-58., pp. 49-58. Monique Zerner, « Le comte de Toulouse Raymond IV chef de peuple », in *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historique et anthropologique des pratiques et des représentations. Actes des tables rondes internationales tenues à Paris (24-26 septembre 1987 et 18-19 mars 1988)*, Ecole Française de Rome, Rome, 1993, pp. 45-60. Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, pp. 57-58.

<sup>575</sup> Albert d'Aix, livre V, chap. II. Foucher de Chartre, chap. I, § 33.

<sup>576</sup> Orderic vital, livre VI, chap. LIX. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VIII, § 4.

<sup>577</sup> *Id.*, tome III, livres XI-XV.

<sup>578</sup> Miklosich, vol. 3 pp. 9-10. « ἡμεῖς πάντες οἱ ἔποικοι τοῦ κάστρου καὶ τῆς χώρας Πίσης οπισχνούμεθά σοι τῷ ἀγιωτάτῳ βασιλεῖ τῷ πορφυρογεννήτῳ, ὡς ἡμεῖς ὅ ἅπας Πισσαϊκὸς λαὸς ἀπὸ τῆς βασιλείαν ὑμῶν ἢ τὴν Ῥωμανίαν ἢ τὰς νήσους τῆς θαλάσσης ἢ τὰς χώρας, ἃς νῦν κρατεῖτε ὑπὸ τὴν ὑμέτεραν ἐξουσίαν καὶ ἅς ἀπὸ ταύτης τῆς ὥρας καὶ ἐς τὰ ἔμπροσθεν ἐπικτήσεσθαι μέλλετε ἀπὸ τε Χορβατίας, Δαλματίας καὶ τοῦ Δυρραχίου καὶ ἄχρι τῆς Ἀλεξανδρείας καὶ αὐτῆς, (...) » Sur ce traité : Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 87-91

<sup>579</sup> Orderic Vital, livre XIII, chap. XVI. Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. XVI ; livre XIV, chap. XXX. Orderic Vital, livre VIII, chap. IX. Nerses Šnorhali, Isaac Kéchichian (trad.), *La complainte d'Edesse*, Casa Editrice Armena, Venise, 1984, v. 76-102. Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 7. Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. VIII.

<sup>580</sup> Miklosich, vol3, pp. 9-10. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VI.

*Sarrasins, et de fondre comme le Roi des oiseaux au milieu de la Palestine, où le Sauveur a réparé par sa mort la corruption de notre nature, et où, en étendant les mains sur la croix, et en répandant son sang il a réconcilié le monde avec son père.*<sup>581</sup>

Derrière le souvenir de Nicéphore Phocas et de Jean Tzimiskès, c'est à une source plus ancienne que puise la rhétorique impériale<sup>582</sup>. A l'arrière-plan, on entrevoit l'ombre d'Alexandre et des Séleucides, dont le calendrier « des Grecs » maintenait la mémoire en Orient<sup>583</sup>. L'idée d'une refondation de l'antique royaume sur la grande Asie, qui se confondait avec le territoire patriarcal antiochien sur « tout l'Orient », perce. Le thème est repris dans la rhétorique des auteurs de l'époque<sup>584</sup>. La comparaison alexandrine fut peut-être à l'esprit de Guillaume de Tyr lorsqu'il écrit qu'à l'hiver 1142 Jean alla prendre ses quartiers à Tarse : « *se promettant bien, au fond de son cœur, de reprendre ses projets au retour du printemps, et d'accomplir quelque grande entreprise, digne de demeurer à jamais dans la mémoire des hommes.* »<sup>585</sup>

En conséquence, malgré les roueries diplomatiques, l'ensemble de l'Orient était considéré par Constantinople comme une part de la Romanie qu'il lui incombait d'organiser et sur laquelle elle demeurait souveraine en dépit de la présence de « tyrans »<sup>586</sup>. Cependant fallait-il pour autant unifier cet ensemble, ou du moins ses portions contrôlées, sous des formes diverses, par les Impériaux ? Ce fut une question lancinante pour les responsables néo-romains.

### ***L'héritage de la période macédonienne***

La reconquête impériale aboutit, sous Jean Tzimiskès et ses successeurs, à l'organisation de trois duchés (Antioche, Mésopotamie, Chypre) indépendants entre eux et auxquels s'ajouta celui d'Edesse au XI<sup>e</sup> siècle. Il faut envisager la nature de leurs rapports mutuels, ainsi que ceux qu'ils entretenaient avec les territoires des Etats musulmans rattachés à l'Empire. Autrement dit, peut-on percevoir pour les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles la constitution d'un Orient impérial unitaire ?

<sup>581</sup> Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 42.

<sup>582</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXCIII.

<sup>583</sup> Michel le Syrien, tome I, livre V, chap. IV. « Séleucos commença à régner sur la Syrie et toute l'Asie supérieure, sur Babylone et jusqu'à l'Inde, pendant 33 ans. Il bâtit Antioche, Séleucie, Laodicée, Apamée, et aussi Béroë, Pella, Germanicée qui est Marash. C'est à partir de la première année de son règne, en laquelle il bâtit Antioche, que commence le comput des Grecs dont nous nous servons aussi. »

<sup>584</sup> Riccardo Maisano (ed.), *Niceforo Basilace, Gli encomi per l'imperator e per il patriarca*, Naples, 1977, p. 96. Paul Gauthier (éd.), Michel Italikos, *lettres et discours*, in *AOL*, Paris, 1972, p. 242. Paolo Lamna, « La spedizione di Giovanni Comneno in Cilicia et in Syria in un panegirico de Michele Italico », in *Oriente e Occidente nell'Alto Medioevo*, Padova, 1968, pp. 337-367

<sup>585</sup> Guillaume de Tyr, livre XV, chap. XX.

<sup>586</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 177-184. Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. II, § 2.

Si c'est le cas, son souvenir serait-il à prendre en compte dans le corpus qui servit de base à la réflexion des acteurs dans leur politique au début du XII<sup>e</sup> siècle ?

Sous Nicéphore Phocas, les opérations syriennes relevaient d'un seul et même commandement. Il fut assuré par l'empereur, par le *domestique des Scholes d'Orient* ou par un *stratopédarque*. Ce dernier titre désignait alors l'officier chargé de la direction de l'ensemble des opérations au-dessus des stratèges des thèmes de Cilicie avant la reconquête d'Antioche<sup>587</sup>. La réaction musulmane à la chute d'Antioche fit encore recourir à l'unification des forces impériales sous une direction unique. Jean I<sup>er</sup> Tzimiskès dépêcha sur place, dans le but d'écarter la menace fatimide, le patrice Nicolas :

*L'empereur, informé que les barbares s'étaient unis, fit promptement tenir une lettre au stratège de Mésopotamie avec ordre de réunir les forces de la région et de se porter au secours des assiégés [la garnison d'Antioche]. Pour commander l'ensemble de l'armée, il envoya, avec des renforts, le patrice Nicolas, qui était l'un des eunuques attachés à sa personne.*<sup>588</sup>

Nicolas, comme Pierre avant lui, était un eunuque lié personnellement à l'empereur. C'était une double garantie face au risque de voir un généralissime de Syrie devenir un rival au trône.

Jean Skylitzès informe sur les négociations qui se tinrent entre les prétendants au trône Bardas Phocas et Bardas Sklèros (987). Les deux généraux rivaux cherchaient un *modus vivendi* pour éviter un échec contre le pouvoir central<sup>589</sup>. Bardas Phocas fit à Bardas Sklèros la proposition suivante : « *Si nous obtenons ce que nous espérons, disait-il, tu régneras sur Antioche, la Phénicie, la Coelé-Syrie, la Palestine et la Mésopotamie tandis que je régnerai sur la Ville reine [Constantinople] et sur les autres peuples.* »<sup>590</sup> Le candidat de l'aristocratie micrasiatique faisait un pas vers son homologue appuyé par l'Orient<sup>591</sup>. L'offre, prise au sérieux par Bardas Sklèros, provoqua sa perte, puisqu'il fut éliminé par Bardas Phocas. Il faut cependant examiner l'esprit de cet accord qui resta lettre morte.

Bardas Sklèros, associé à l'Empire, devait se trouver à la tête de l'ensemble des territoires orientaux compris entre la Méditerranée, le Taurus, l'Euphrate et le désert de Syrie. Autrement dit, il régnerait sur les deux duchés d'Antioche et de Mésopotamie ainsi que sur les émirats fédérés d'Alep, de Damas et de Tripoli<sup>592</sup>. Il faut noter que l'île de Chypre, qui n'est

<sup>587</sup> Jean Skylitzès, *Nicéphore Phocas*, fol. 269-273.

<sup>588</sup> Jean Skylitzès, *Jean Tzimiskès*, fol. 287.

<sup>589</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 402-403.

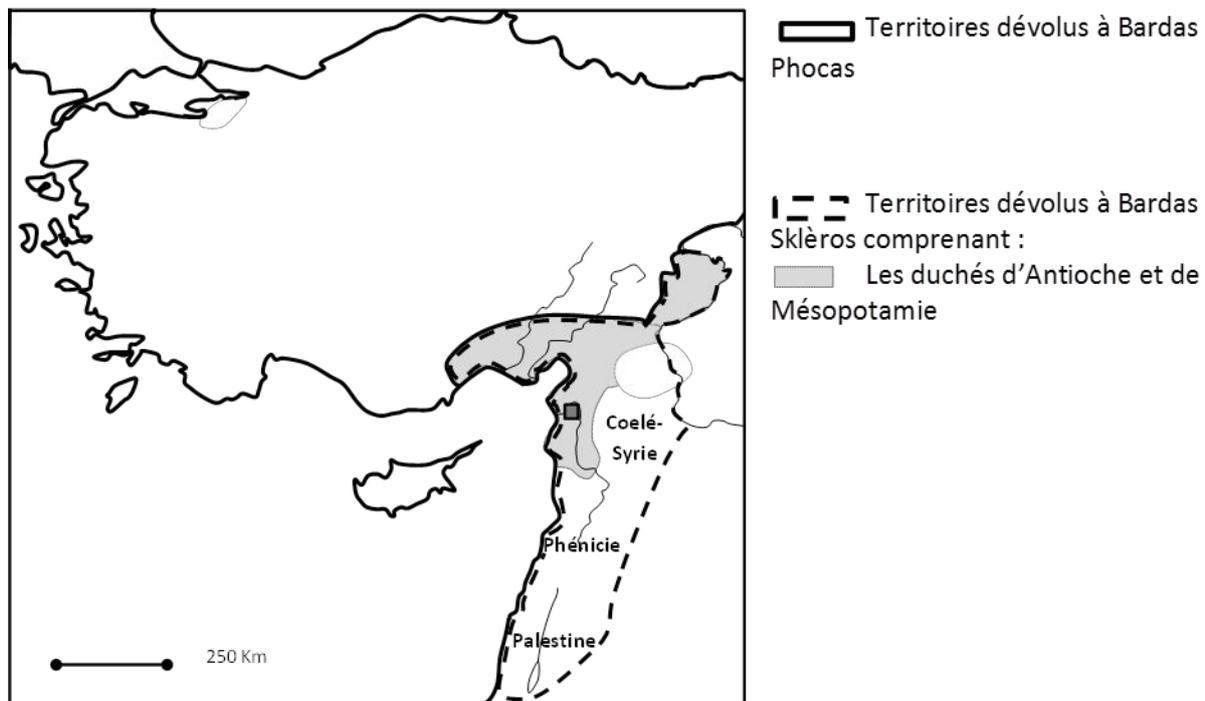
<sup>590</sup> Jean Skylitzès, *Basile et Constantin*, fol. 336.

<sup>591</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 215-216, 223-224, 225-229.

<sup>592</sup> L'accaparement du tribut d'Alep est un enjeu important des combats entre le *protovestiaire* Léon et Michel Bourtzès représentant respectivement Basile II et Bardas Sklèros. Jean Skylitzès, *Basile et Constantin*, fol. 320-321.

pas citée dans la partie de Bardas Sklèros, devait relever de Constantinople. L'Empire se composait virtuellement de deux ensembles, séparés par le Taurus et pouvant chacun accueillir un empereur dans leur ville patriarcale respective. Notons toutefois que, dans la version de Michel Psellos, le partage de la dignité impériale n'est pas égal, mais comprend une subordination de Bardas Sklèros à Bardas Phocas<sup>593</sup>. Avec l'unification des territoires orientaux, tous statuts confondus, devait s'instituer une nouvelle structure de financement, en circuit court, où le *basileus* d'Antioche disposerait des ressources fiscales des émirats pour rémunérer les *tagmata* syriens<sup>594</sup>. Cela revenait à donner à l'Orient les moyens de son autonomie financière et donc militaire. Cette refonte s'opposait à l'usage institué au moment de la conquête et qui faisait relever du gouvernement central, et non des ducs, la charge d'affecter les ressources des duchés et celles tirées des territoires détachés de l'administration centrale<sup>595</sup>.

Figure 4 : Partage de l'Asie entre Bardas Phocas et Bardas Sklèros



Si l'Orient ne fut unifié qu'épisodiquement, du point de vue administratif et militaire, entre 969 et 1071, la tentation politique et stratégique de le considérer comme formant une seule entité fut récurrente. Son unification par la volonté du pouvoir central, de manière temporaire et très précautionneuse, répondait à la nécessité de faire face à une menace extérieure majeure. Ce fut le cas lors de la lutte contre les Fatimides menée sous Jean I<sup>er</sup> Tzimiskès et sous Romain

<sup>593</sup> Michel Psellos, *Chronographie*, tome I, *Basile II*, chap. XII.

<sup>594</sup> Jean Skylitzès, *Basile et Constantin*, fol. 321.

<sup>595</sup> Guillaume de Tyr, livre IX, chap. XVIII. Jean Skylitzès, *Romain Argyros*, fol. 387-388. ; *Basile et Constantin*, fol. 321.

III Argyre<sup>596</sup>. Par la suite, le poste de duc d'Antioche fut régulièrement accordé à des personnalités politiques de premier rang, mais, avant Mantzikert, l'autorité d'Antioche ne fut pas établie sur les autres ducs de l'espace oriental. La réticence à l'unification de la Syrie est une constante pour raison politique.

La période 1071-1078 aboutit à l'unification de l'Orient néo-romain. La guerre civile avait fait rage pendant sept ans. Les forces néo-romaines étaient désorganisées par la crise. La Syrie était dorénavant unifiée du point de vue politique et militaire, comme elle avait pu l'être très épisodiquement par le passé. Les empereurs n'avaient pas géré ce processus. Localement, cette unification reposait sur des bases fragiles. Philarète parvint à réunir ces différents duchés par l'exercice de la violence contre une partie des élites syriennes, tant chalcédoniennes que monophysites. Enfin, les liaisons terrestres entre la Syrie et Constantinople furent coupées par le passage des forces du thème des *anatoliques* en Europe dans le cadre de la guerre civile pour le titre impérial<sup>597</sup>. Les Turcs occupèrent le terrain. Le vainqueur temporaire de cette lutte, Nicéphore III Botaniatès, ne disposait dans la capitale impériale que d'un pouvoir fragile. Sa légitimité était affaiblie par la présence à ses côtés de rivaux potentiels.

Comment, dans ce contexte, Constantinople pouvait-elle restaurer son pouvoir en Syrie et réintégrer celle-ci ? Nicéphore III Botaniatès usa des moyens qu'il avait à sa disposition. Il procéda à la distribution de titres et de fonctions qui, à l'image de l'or impérial, étaient alors extrêmement dévalués, et ceci d'autant plus qu'on ne pouvait gager de la pérennité de l'autorité émettrice<sup>598</sup>. Philarète, dont l'assise était fragile, s'empressa pourtant d'aller à Constantinople chercher cette valeur politique précaire dont il pourrait se targuer devant ses administrés<sup>599</sup>. Michel le Syrien garde le souvenir des événements qui marquèrent le retour de Philarète dans le cadre légal de la *politeia* romaine : « *l'empereur des Romains lui envoya des présents, et ensuite Philarète lui-même se rendit à Constantinople, et les Grecs se réjouirent à cause de lui ; ils lui donnèrent une armure d'or et le proclamèrent "Auguste"*. »<sup>600</sup> Philarète était alors

<sup>596</sup> Jean Skylitzès, *Jean Tzimiskès*, fol. 287 ; *Romain Argyros*, fol. 381-383.

<sup>597</sup> Anne Comnène, tome I, livre I, chap. III, § 4

<sup>598</sup> Mathieu d'Edesse dit que « Par ses ordres [de Michel VII], on émit des tahhégans en aussi grande quantité que la poussière de la terre ou le sable de la mer. » Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CIX. Le processus ne s'interrompt pas là au point que les pièces de Michel VII soient devenues des références de monnaies de bon aloi en 1108. Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 25.

<sup>599</sup> Mathieu et Grégoire le prêtre, chap. CXI, CXIX, CXXIII.

<sup>600</sup> Michel Le syrien, tome III, livre XV, chap. IV.

*stratège autocrator* ou *domestique des Scholes* pour l'Orient et *sébastè*<sup>601</sup>. Il redevint ainsi le représentant officiel de Constantinople, ce dont prennent acte les sources arabes qui font logiquement de lui l'incarnation syrienne de l'Empire<sup>602</sup>. Seul officier impérial à porter le titre de *sébastè*, il exerçait son autorité sur tous ses homologues en Orient.

Arisdagues de Lasdiverd considère que la Syrie restait terre d'Empire au moment où les « Perses [...] dressèrent leurs tentes en face même de Constantinople »<sup>603</sup> et donc que Philarète Brachamos restait un gouverneur impérial<sup>604</sup>. Anne Comnène, par la considération qu'elle témoigne au personnage, marque aussi la continuité de la reconnaissance de ce mandataire régional sous son père :

*Il y avait un Arménien nommé Philarète, fort considéré pour sa prudence, et pour son courage qui avait été élevé par Romain Diogène à la charge de grand domestique, et qui ayant vu souffrir à cet empereur de fort mauvais traitements, et ayant oui dire qu'on lui avait crevé les yeux, se résolut de le venger, et pour le faire plus facilement se rendit maître d'Antioche.*<sup>605</sup>

Le chrysobulle concédé par Alexis I<sup>er</sup> aux Vénitiens en 1081 atteste bien de l'intégration de l'Orient dans l'obédience impériale à cette date. Les quatre cités côtières sous le commandement de Philarète ouvrent la liste des places commerciales ouvertes à Venise<sup>606</sup>. Cette unification non voulue, mais avalisée par Constantinople ne parvint pas à préserver l'intégrité au-delà de 1085 pour des raisons qui tiennent au comportement des acteurs locaux et aux priorités de Constantinople.

### ***L'évolution durant la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle***

Pour mener les opérations militaires contre les Francs d'Antioche, Alexis adopta une vision unitaire de ce théâtre d'opérations. La direction des forces néo-romaines fut confiée à un général d'origine arménienne, Aspiètes, qui assumait la charge de « *stratopédarque* de tout l'Orient »<sup>607</sup>. Cependant ce n'était là qu'un fait circonstanciel, rappelant les commandements unitaires mis en place à titre temporaire sous Nicéphore Phocas et Jean Tzimiskès.

<sup>601</sup> Anne Comnène, tome II, livre VII, chap. VII, § 2

<sup>602</sup> Oussama Ibn Mouquind, chap. II. *Kamel-Althevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 193, 204, 237-238, 244-245. *Histoire des Atabegs de Mossoul*, *RHC Or.*, tome II, pp. 14-15.

<sup>603</sup> Arisdagues de Lasdiverd, chap. XXV.

<sup>604</sup> *Infra*.

<sup>605</sup> Anne Comnène, tome II, livre VI, chap. VII, § 1, 2.

<sup>606</sup> PG, tome CXXXIII, 711. Guillaume Saint-Gullain, « Les Vénitiens et l'Etat byzantin avant le XII<sup>e</sup> siècle », in Métivier Sophie (dir.), *Economie et société à Byzance (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*. Textes et documents, pp. 259-262. Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Editions du Boccard, Paris, 1959, pp. 54-57.

<sup>607</sup> Gerard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tome II, de l'Euphrate au Nil : le réseau diasporique, Bibliothèque arménologique de la Fondation Calouste Gulbekian, Lisbonne, 2003, pp. 691-701.

Il fallut attendre le règne de Jean II pour que l'idée unitaire soit reprise par Constantinople comme une solution administrative pérenne pour l'Orient. D'une part, selon des modalités à définir, Jean II resta toujours intransigeant sur le retour d'Antioche à l'administration centrale et fonda le tout nouveau duché de Cilicie. D'autre part, il valida l'existence politique de territoires détachés de l'administration centrale : Edesse (associée à Marash), Tripoli et Shaïzar. Il avalisa aussi la perspective de la création d'un Etat franc à Alep dans le cadre impérial. Les territoires détachés de l'administration centrale devaient donc former un bloc dense aux côtés des territoires orientaux rattachés à l'administration centrale.

Jean Kinnamos, dans le prologue à son récit de la seconde expédition orientale de Jean II, donne une synthèse de ses plans d'alors. : « *Alors qu'il [Jean II] perçut de nouveaux mouvements de Raymond, prince des Antiochiens, il retourne en Cilicie, son esprit ne se borne pas elle, qu'à son fils Manuel, il donna, en lot avec Antioche, Attaleia et Chypre.* »<sup>608</sup> Ce projet, exprimé dans toute sa netteté, reposait et prolongeait les approches antérieures de la question d'Antioche et les acquis de 1137-1138<sup>609</sup>. La reddition d'Antioche à l'Empire ne signifiait plus la reconstitution de l'ancien duché. Marash manquait à l'appel, tout comme Shaïzar<sup>610</sup>. Cependant, le ressort politico-militaire d'Antioche s'élargissait. Il acquerrait une dimension supraducale. Ces remaniements abolissaient les anciens cadres territoriaux et prenaient en considération l'évolution de la situation. Jean procéda à l'extension côtière du gouvernement d'Antioche le long du rivage sud de l'Asie Mineure, jusqu'au duché d'Attaleia inclus<sup>611</sup>. L'agrégation de cette dernière ville à l'Orient, plutôt qu'à l'Asie Mineure se comprend par la situation locale. L'arrière-pays était largement contrôlé par les Turcs et plus proche de Chypre ou d'Antioche par la mer que de Constantinople<sup>612</sup>.

Cette reconfiguration territoriale permet de déduire l'usage que l'on souhaitait faire de ce vaste ensemble. Il constituait une position de revers contre les adversaires micrasiatiques de l'Empire<sup>613</sup>. L'ancien thème de Séleucie se trouvait désormais rattaché à celui de Podandon au

<sup>608</sup> Jean Kinnamos, livre I, chap. 10. C'était la seconde fois qu'Antioche était promise à Manuel puisqu'il avait déjà été pressenti pour en devenir prince avant 1136 par son union avec Constance, fille de Bohémond II.

<sup>609</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXIV. Jean Kinnamos, livre I, chap. 7.

<sup>610</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XX, XXX.

<sup>611</sup> Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 37.

<sup>612</sup> Gustave Schlumberger, « Sceau de Léon, commerçante d'Attaleia et de Chypre » in *Sigillographie de l'Empire byzantin*, Société de l'Orient Latin, Angers, 1884, p. 305.

<sup>613</sup> John W. Birkenmeier, *The Development of the Komnenian Army : 1081-1180*, 2002, p. 92.

sein d'un nouveau duché de Cilicie. Grâce à ce duché subordonné, le représentant de l'Empire à Antioche obtenait les moyens de gérer directement les axes dont le contrôle était nécessaire pour agir contre les Turcs d'Asie Mineure. La constitution de ce bastion les enserrait. C'était certainement là l'enjeu majeur des deux expéditions syriennes de Jean II. Entre celles-ci s'intercala une expédition paphlagonienne ardue. Elle confortait certainement le *basileus* dans l'idée qu'un succès contre les Turcs ne pouvait qu'être difficile, et précaire, si le pouvoir néo-romain ne fixait pas en même temps une partie de ses adversaires par une menace méridionale.

Le rattachement d'Attaleia au ressort d'Antioche était un fait administratif sans précédent. Ce port avait été, à la suite de l'invasion arabe du VII<sup>e</sup> siècle, érigé en port de guerre de l'Empire pour la Méditerranée orientale<sup>614</sup>. La bonne connaissance des auteurs arabes d'Attaleia est la meilleure preuve de l'importance acquise par ce point d'appui<sup>615</sup>. Son rôle évolua suite à la perte de contrôle par l'Empire du centre de l'Asie Mineure. Attaleia devint un relais entre l'Orient et Constantinople, suppléant la route continentale restée aux mains des Turcs. Dans l'hypothèse de l'établissement d'un grand commandement néo-romain oriental, devant servir à la concentration de forces projetables vers l'Asie Mineure ou vers l'est, Attaleia deviendrait un nœud de communication entre la capitale impériale et son levier antiochien<sup>616</sup>.

Enfin, l'exposition nouvelle du territoire antiochien, non seulement sur son front sud-est, mais aussi du côté nord et nord-ouest, rendait précaire sa sécurité, et donc potentiellement ses ressources propres. Ceci explique le rattachement de Chypre au gouvernement d'Antioche. L'île, protégée par la mer, voyait s'accroître sa vocation de centre logistique tourné vers le continent<sup>617</sup>.

Les accords de 1137, en prévoyant l'existence durable de quatre Etats clients francs encadrant les territoires néo-romains, modifiaient l'équilibre entre territoires rattachés et détachés de l'administration centrale. A présent, il fallait maintenir sous contrôle non seulement Edesse et Tripoli, mais aussi Marash, et surtout la principauté d'Alep à constituer au profit de

<sup>614</sup> Hélène Antoniadis-Bibicou, « Problèmes de la marine byzantine », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 13<sup>e</sup> année, n°2, 1958, pp. 327-338.

<sup>615</sup> André Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, tome II, géographie arabe et représentation du monde : la terre et l'étranger*, pp. 401-416.

<sup>616</sup> C'est à l'occasion de son expédition de 1138 que Jean II se lança dans des opérations contre les Turcs de *Rûm* depuis la Cilicie. Les mauvais termes dans lesquels l'empereur et Raymond étaient exclusèrent toute participation franque. Cette opération inédite trouvera son avatar sous Manuel Comnène, et encore dans une certaine mesure, au début du XIII<sup>e</sup> siècle dans des conditions que nous verrons. Pour le moment, la restauration de la Syrie impériale ayant abouti à une impasse politique, l'armée commandée par l'empereur qui joua le rôle d'armée de Syrie dans ces opérations de revers contre l'Asie Mineure turque. Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 32.

<sup>617</sup> Guillaume de Tyr livre IX, chap. XVIII. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. IV ; chap. VII, § 4. Raoul de Caen, chap. LIV, CXLV.

Raymond. L'ancien duché d'Antioche n'était plus de taille à maîtriser la situation. La solution trouvée fut l'unification des possessions néo-romaines d'Orient. Seul un mandataire néo-romain unique et disposant de troupes importantes aurait pu s'assurer l'obéissance des vassaux de l'empereur. Le même personnage devait diriger les ducs de Cilicie, de Chypre et d'Attaleia, et avoir aussi autorité sur les seigneurs fédérés.

Le pôle antiochien devait contrôler l'ensemble de son aire géographique. Contrairement à ce qui avait été prévu à Déabolis, les accords de 1137, tels qu'ils nous sont connus, ne prévoient pas l'installation d'un patriarche choisi par l'empereur sur le siège d'Antioche. Il n'en est fait mention ni pour le présent, dans le cadre de la principauté précaire de Raymond, ni pour l'avenir, dans celui de l'annexion. Cependant, une fois celle-ci effectuée, le remplacement du prélat latin par un patriarche impérial allait de soi. La solidarité entre le rattachement d'un territoire à l'administration centrale et l'établissement du clergé orthodoxe est illustrée par la reconquête de la Cilicie. Là, Jean II procéda à l'éviction des évêques latins, corollaire du remplacement des prélats arméniens par des grecs et de l'installation des fonctionnaires néo-romains<sup>618</sup>. L'Eglise grecque, dans ses composantes cilicienne et isaurienne, apparaît, dans l'état de notre documentation, avoir été exemptée d'interventions du patriarcat de Constantinople. Le patriarcat melkite reprit ses droits sur les territoires réoccupés par l'Empire en 1137, même en Syrie, au moins durant le bref temps de présence de l'empereur et de son armée<sup>619</sup>. Ce qui avait des allures de reconquête impériale de l'Orient s'accompagnait d'une action missionnaire au sein des territoires détachés de l'administration centrale qui prolongeait les ambitions prosélytes d'Alexis I<sup>er</sup><sup>620</sup>. Jean II profita de sa campagne syrienne pour procéder à des conversions parmi les musulmans locaux<sup>621</sup>. Nul doute que ces chrétiens de fraîche date

---

<sup>618</sup> Odon de Deuil, livre IV, chap. V. Par la suite, les évêques latins expulsés conservèrent leur titre sans pouvoir rejoindre leur siège, situation parallèle à celle du patriarche grec d'Antioche. Odon de Deuil rapporte ici des propos de l'évêque de Langres. Selon lui, Louis VII devait guerroyer contre Manuel. A l'appui de sa thèse, il rappelait le sort fait par les Grecs à la principauté d'Antioche quelques années auparavant. L'affaire antiochienne, menée de cette manière par Jean II, avait laissé des traces durables dans la conscience latine. Toutefois, Odon de Deuil se fait aussi l'écho de propos équilibrés tenus par certains Francs qui semblent être dans la veine d'Orderic Vital sur cette question, et qui s'exprimèrent ainsi : « Ignorant leur loi, nous ne pouvons porter un jugement sur la foi de ces hommes. Si l'empereur a attaqué Antioche, il a mal fait, et cependant il se peut qu'il ait eu de justes motifs, que nous ne connaissons pas. » Nersès de Lampron, *in RHC Arm.*, tome I, p. 577. Isabelle Augé, « Convaincre ou contraindre : la politique religieuse des Comnènes à l'égard des Arméniens et des Syriaques Jacobites », *REB*, tome 60, 2002, pp. 133-150. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, pp. 121-126.

<sup>619</sup> Odon de Deuil, livre IV, chap. V.

<sup>620</sup> Un cas de conversion avéré nous est décrit par Anne Comnène en la personne d'un envoyé d'origine géorgienne du sultan de Perse. Kamel-Altevarykh, *in RHC Or.*, tome I, pp. 191-242. Anne Comnène, tome II, livre VI, chap. IX.

<sup>621</sup> Guillaume de Tyr, livre XV, chap. IV. Isabelle Augé, *op.cit.*, pp. 134-135.

devaient être encadrés par le personnel de l'Église melkite d'Antioche et non par les latins, piètres évangélistes<sup>622</sup>. La branche ecclésiastique antiochienne de l'Etat impérial pénétrait au sein des Etats détachés de l'administration centrale. C'était aussi le cas des branches financières et militaires de l'administration impériale, ou plutôt, là aussi, de son relais antiochien. En effet, puisque le rattachement de Chypre manifeste la volonté de Jean II de renforcer les assises financières du gouvernement d'Antioche, nul doute que le tribut de Shaïzar devait être affecté au pôle oriental tout comme les forces armées franques tenues de servir. Le gouvernement impérial fondait sur tous les plans une unité orientale qui rappelle de bien des manières celle dont Bardas Sklèros ambitionnait d'assurer la direction au X<sup>e</sup> siècle.

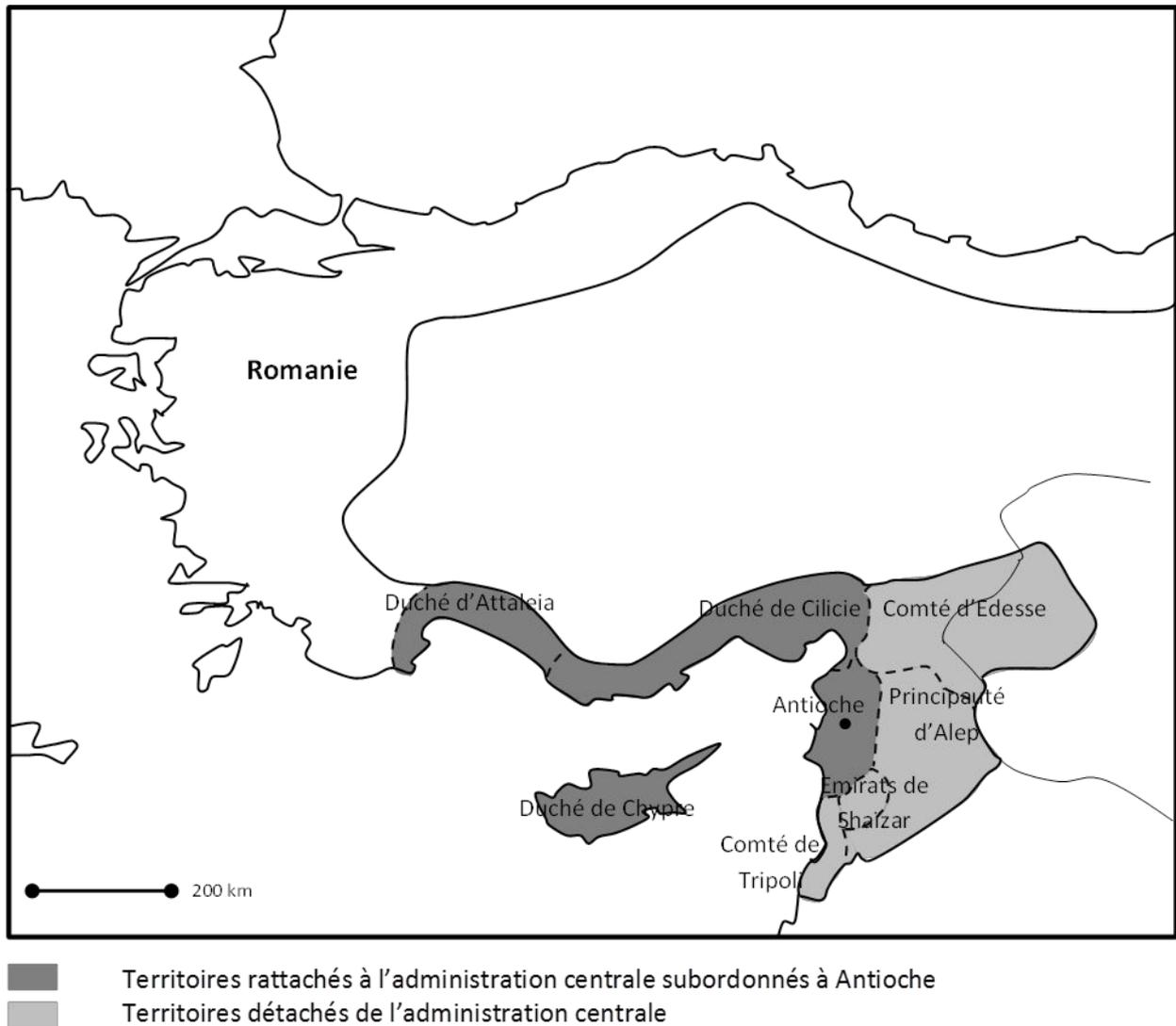
L'idée de cette architecture resta certainement prégnante dans l'esprit de Manuel durant ses premières années de règne<sup>623</sup>. Sans elle, l'acquisition de l'excroissance edessénienne de la Cilicie en 1150 était non viable.

---

<sup>622</sup> Jean Flori, « Première Croisade et conversion des « païens » », in Balard Michel, Alain Ducelier (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, pp. 449-457.

<sup>623</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV.

Figure 5 : le plan d'Organisation de l'Orient de Jean II



### La montée de la logique dynastique sous les Comnènes et ses conséquences

Cette nouvelle approche du problème de l'unité orientale par Constantinople soulève un paradoxe. Pourquoi le principe de l'unification de l'Orient, si dangereuse du point de vue des empereurs, fut-il repris à son compte par Jean II ? Les attributs symboliques, matériels et stratégiques de l'Orient, dont l'addition faisait un danger virtuel, se seraient-ils érodés, rendant inutiles les précautions d'autrefois ? Ce n'est pas le cas, comme nous le verrons au regard du comportement des néo-Romains d'Orient.

Certes, nous l'avons déjà évoqué, la présence en Asie Mineure d'Etats turcs, isolant la Romanie orientale du cœur de l'Empire, rendait plus nécessaire qu'autrefois l'unification. Cependant, pour que le bénéfice potentiel soit supérieur au risque politique, il fallait que l'Empereur trouve un nouveau type de représentant et de responsable suprême en Orient. Cela

nous amène au problème de la montée de la famille impériale dans la direction de l'Empire, ainsi que dans ses conflits politiques, et son impact sur la politique orientale.

La première manifestation orientale du facteur familial Comnène dans les affaires orientales date de 1132. Le roubénide Léon I<sup>er</sup>, ancien *toporètès* impérial, avait été coupé de la Romanie par les succès de Tanocrède depuis 1108/1109<sup>624</sup>. Les ambitions de Léon apparaissent dans ses actes, vastes dans leurs ampleurs, et rapidement antagonistes à l'égard de l'Empire. L'hostilité de l'Arménien à l'égard de Constantinople est précoce, antérieure même à la mort de son frère Thoros I<sup>er</sup> (+1129). Elle fut d'abord matérialisée par l'élimination de *topotèrètai* impériaux<sup>625</sup>. Ensuite, toujours du vivant de Thoros, les Roubénides offrirent refuge au Malik 'Arab, seldjoukide malheureux, expulsé du pays de *Rûm* par le candidat de Constantinople, Massoud<sup>626</sup>. Les querelles internes à la famille Comnène permirent à Léon d'intervenir dans les affaires de la *stirps regia*. En 1132, peu après la chute des cités de la plaine Cilicie entre les mains de l'Arménien, le *sébastocrator* Isaac Comnène, frère cadet de l'empereur Jean II, vint, accompagné de son fils, Jean, dans la seigneurie arménienne<sup>627</sup>. Isaac Comnène s'était rendu coupable d'un complot contre son frère et avait recherché le soutien du duc de Trébizonde, Théodore Gabras, ainsi que celui de l'émir danishmendide<sup>628</sup>. Léon I<sup>er</sup> maria une de ses filles à Jean, fils d'Isaac, et installa les deux exilés comme maîtres des villes qu'il avait récemment acquises : Mamistra et Adana. Les obligés néo-romains de Léon recevaient la garde de ses marches orientales face aux Francs d'Antioche.

La donation de ces deux villes à un prétendant au trône impérial et à son héritier présomptif, devenu le gendre du prince arménien, mérite d'être analysée. Nous sommes là face à la première occurrence de l'implantation de membres de la famille impériale, à titre personnel, dans un Etat oriental.

Il faut se demander ce que Léon I<sup>er</sup> attendait de cette configuration originale qui faisait de lui le protecteur d'une branche de la famille impériale, dont il restait juridiquement le serviteur. L'hypothèse la plus probable est que le Roubénide cherchait à obtenir des concessions politiques de la part de celui qu'il pouvait aider à accéder au trône des *basileis*. A défaut, il pouvait espérer tirer de l'empereur lui-même les mêmes avantages contre sa désolidarisation

<sup>624</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 18.

<sup>625</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCVII.

<sup>626</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. II.

<sup>627</sup> Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 32-33.

<sup>628</sup> *Id.*, fol 32. Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV. Paul Gauthier (éd.), *Michel Italikos, lettres et discours*, AOL, Paris, 1972, p. 265.

des rebelles. La plus évidente de ces demandes est la promesse de la restauration à son profit du titre royal arménien et la définition d'un espace où il pourrait exercer cette royauté. Les négociations échouèrent, puisque les deux néo-Romains furent expulsés peu de temps après et partirent vers Jérusalem<sup>629</sup>. Léon ne rentra pas pour autant en grâce auprès de Jean II. Faute de trouver un Comnène prêt à lui accorder ce qu'il désirait, Léon recourut à un autre procédé<sup>630</sup>.

L'épisode remit soudain sur le devant de la scène le danger que pouvait recéler l'Orient, avec toutes ses ressources institutionnelles et matérielles, si un pouvoir local incontrôlé instrumentalisait l'action d'un Comnène dans le sens de ses intérêts. Si riche en potentialités politiques, l'hybridation de l'élite dirigeante impériale avec des seigneurs locaux devait être maîtrisée par Constantinople.

Cet épisode, qui put peser dans le choix de Jean II d'intervenir directement en Orient, fut suivi de deux tentatives de rattachement d'Antioche à l'Empire par voie matrimoniale. Notons qu'elles n'abolissaient pas les plans de réorganisation de l'Orient par Constantinople, mais devaient les accompagner.

La mort de Bohémond II ouvrit une crise pour la principauté. La veuve du prince, la princesse Alix, fille de Baudouin II de Jérusalem, voulut exercer le pouvoir pour elle-même<sup>631</sup>. Toutefois, elle n'avait pas de droits sur la principauté hors de ceux de sa fille, Constance, issue de son union avec le défunt prince d'Antioche. Cette jeune fille devint un enjeu politique.

Les ambitions d'Alix étaient aussi en contradiction avec les accords conclus entre Guillaume de Pouille et son cousin Bohémond II qui donnaient un motif d'intervention aux Normands de Sicile<sup>632</sup>. Ceux-ci furent évincés d'un commun accord par la princesse Alix et le patriarche latin<sup>633</sup>. Dans l'immédiat, les grandes figures dont dépendait l'avenir de la

---

<sup>629</sup> La réconciliation entre les différentes parties de la famille impériale byzantine aura lieu après l'expédition syrienne de Jean II en 1137-1138. Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 35.

<sup>630</sup> *infra*.

<sup>631</sup> Michel le Syrien raconte, qu'après la mort de Bohémond II, lorsque le roi de Jérusalem et le comte d'Edesse se rendirent à Antioche, les portes de la ville leur furent fermées dans un premier temps. Le roi Baudouin fut obligé de faire expulser Alix vers son douaire de Laodicée. Néanmoins, elle parvint à reprendre pour un temps le contrôle de la principauté au point que Guillaume de Tyr dise qu'elle « y agissait en souveraine ». Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV. Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XX. René Grousset, *L'anarchie musulmane 1095-1130*, p. 704. Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 4-6.

<sup>632</sup> Hubert Houben, *Roger II of Sicily : A Ruler Between East and West*, Cambridge university press, Cambridge, 2002, p. 78. Anglélaki Papageorgiou, « The political ideology of John II Komnenos », in Alessandra Buccossi, Alex Rodriguez Suarez (dir.), *John II Komnenos, Emperor of Byzantium : In the Shadow of Father and Son*, Centre of Hellenic studies, king's college, London, 2016, pp. 37-52.

<sup>633</sup> Guillaume de Tyr, livre XV, chap. XII.

principauté étaient le roi Baudouin II, puis son gendre Foulque, et Alix. Cette dernière devait aussi compter localement avec le patriarche latin Raoul de Donfrond.

Sur quelles forces politiques ces différents personnages pouvaient s'appuyer ? Alix ne redouta pas de trouver des appuis du côté musulman contre le royaume de Jérusalem, ainsi que contre le patriarche latin<sup>634</sup>. Pour maintenir son pouvoir, la princesse était prête à dépasser les préjugés ethniques et religieux, ce qui ne pouvait qu'être favorable à Constantinople. L'origine maternelle d'Alix l'orientait dans la voie d'une politique néo-romaine neuve. Par sa mère, Morphia, elle était la petite-fille de Gabriel de Mélitène, lieutenant de Philarète Brachamios<sup>635</sup>.

Le traité de Déabolis de 1108 avait définitivement perdu tout effet. Les droits d'Alix et de Constance reposaient sur cette caducité du traité. L'Empire pouvait en rester strictement à la position de droit et exiger la rétrocession de toutes les possessions franques à l'ouest de l'Euphrate, qui auraient dû lui revenir à la mort de Bohémond I<sup>er</sup>. Toutefois il faudrait alors être prêt à un investissement militaire massif et s'attendre à une lutte à outrance de la part des intéressés dont l'unité serait restaurée par l'invocation du texte de 1108. Alix souhaitait se maintenir sa vie durant dans l'indépendance<sup>636</sup>. Constantinople était une garante possible, mais il fallait trouver une solution qui satisfasse les prétentions impériales tout en les suspendant le temps de la vie de la princesse :

*Bohémond [II] qui commandait à Antioche, étant mort, les dirigeants de la région envoyèrent par émissaires à l'empereur que, s'il souffrait que la fille de Bohémond s'unisse par mariage à Manuel, le dernier de ses fils, la principauté d'Antioche serait en son pouvoir.*<sup>637</sup>

Par ce projet de mariage unissant la principauté à la famille impériale, Alix réussissait un coup double. Premièrement, elle obtenait un garant de sa position personnelle de dirigeante d'Antioche. Ensuite, devenant la liquidatrice à terme du régime franc, elle devait hériter tout naturellement du soutien de la population grecque d'Antioche. Cependant, cela revenait à renverser gravement les équilibres internes du régime colonial franc. Alix se faisait l'outil du double danger interne et externe que les Francs d'Antioche craignaient<sup>638</sup>.

---

<sup>634</sup> Alix fit appel à Zengui pour soutenir son indépendance face à Baudouin II. René Grousset, *L'anarchie musulmane, 1095-1130*, p. 704-707. Le comte de Tripoli appuyait Alix. L'on a surtout craint parmi les adversaires de la princesse la combinaison d'un péril interne et externe : « *Toutefois, les hommes les plus sages du pays, craignant encore des agitations et des soulèvements intérieurs qui fourniraient aux ennemis du dehors de nouvelles occasions de leur nuire, si le roi retournait à Jérusalem, vinrent supplier instamment ce prince de demeurer quelque temps encore au milieu d'eux.* » Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. V.

<sup>635</sup> Guillaume de Tyr, livre XII, chap. IV.

<sup>636</sup> Guillaume de Tyr, livre, XIV, chap. XX.

<sup>637</sup> Jean Kinnamos, livre I, chap. 7.

<sup>638</sup> *infra*.

La rupture définitive de cette entreprise fut provoquée par le mariage de Raymond de Poitiers avec Constance, fille de Bohémond II et d'Alix, tramé par le patriarche latin<sup>639</sup>. Il s'agissait d'une éviction de la princesse Alix ainsi que de l'empereur. Les Normands de Sicile pouvaient tout autant se sentir lésés par le déroulement des événements et en retirer une aigreur tenace contre le nouveau prince d'Antioche et contre le patriarche<sup>640</sup>.

La seconde Croisade permit à Manuel Comnène de prendre conscience d'un autre profit que l'Empire pourrait tirer de l'intégration politique, et matrimoniale des Francs d'Orient à l'espace néo-romain et à la famille impériale. Le prince Raymond de Poitiers, ayant reconnu l'autorité impériale en 1145, pouvait être considéré comme un sujet de Constantinople<sup>641</sup>. Celle-ci tenta de tirer des bénéfices indirects de cette nouvelle situation grâce aux connexions familiales occidentales de son *doulos*. Profitant des dispositions françaises neutralistes sur la question d'Antioche, Manuel tenta d'utiliser la venue de la reine de France, Aliénor, pour renforcer ses liens avec l'oncle de celle-ci : le prince d'Antioche<sup>642</sup>. Le *basileus* ébauchait une politique triangulaire, liant, cette fois positivement, intégration antiochienne et politique occidentale.

La mort de Raymond de Poitiers, en 1149, laissa la régence de la principauté à la princesse Constance, mère du jeune Bohémond III<sup>643</sup>. Manuel, ayant épousé l'impératrice Irène en 1146, n'était plus disponible comme époux potentiel pour la princesse. Cette situation empêchait la réalisation des anciens plans de son Jean II qui auraient abouti à l'annexion pure et simple d'Antioche au patrimoine de la famille impériale<sup>644</sup>. Il fallait une alternative. Elle prit la forme de la proposition du mariage de Constance avec le César Roger, veuf de Marie Comnène, sœur du *basileus*<sup>645</sup> : « *Raymond, prince d'Antioche, étant mort, sa femme Constance, aussitôt après, remit la principauté d'Antioche à l'empereur. Le basileus avait fait appeler ensuite le César Roger [...] pour qu'elle devienne son épouse.* »<sup>646</sup>

---

<sup>639</sup> Guillaume de Tyr raconte en détail la rocambolesque manœuvre qui consista à promettre à la mère, Alix, l'époux que l'on destinait à la fille, Constance. L'union permettait de conjurer à la fois le péril grec et de ne pas faire de la principauté une dépendance de la Sicile. De plus, elle renforçait la place du patriarche latin.

<sup>640</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. IX.

<sup>641</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV. Jean Kinnamos livre II, chap. 3 et livre III, chap. 16.

<sup>642</sup> Odon de Deuil, livre IV, chap. V-VI.

<sup>643</sup> Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. IX.

<sup>644</sup> A la date où ce mariage est envisagé, Manuel n'était pas l'héritier de l'Empire et, dans les plans de son père, seul l'Orient lui était promis. Jean Kinnamos livre I, chap. 7 et 10.

<sup>645</sup> Jean Kinnamos, livre II, chap. 4.

<sup>646</sup> *Id.*, livre IV, chap. 17.

La solution avait l'avantage de permettre aux Francs d'Antioche de formellement conserver un prince. Toutefois, au regard des tendances lourdes de la vie de l'élite néo-romaine, qui se concentrait toujours davantage à Constantinople, le plus probable était que le César Roger aurait été, après un délai raisonnable, rappelé à Constantinople avec son épouse et son beau-fils Bohémond<sup>647</sup>. La cité aurait entre-temps été suffisamment garnie de troupes impériales pour rendre le processus d'annexion irrémédiable. Ce mariage pouvait déboucher sur une déportation de la dynastie d'Antioche analogue à celle des Roubénides en 1138, mais sans coup férir<sup>648</sup>. Le seul fait que Constance, conformément à la politique de Raymond de Poitiers, ait placé la ville sous la protection de Manuel témoigne de l'évolution de l'état d'esprit des dirigeants d'Antioche, qui n'envisageaient plus leur avenir hors de la Romanie. Ce tropisme des dirigeants antiochiens ne cessait de s'accroître depuis Alix<sup>649</sup>. La fréquentation des melkites d'Antioche dans l'administration de la ville ainsi que l'exemple édifiant d'Edesse ne pouvaient que les pousser dans ce sens<sup>650</sup>. Lors de l'installation des garnisons impériales en Commagène et en Euphratésie en 1151, dans le cadre de la liquidation du comté d'Edesse, une délégation antiochienne s'associa à la procédure : « *Au jour indiqué, le roi, suivi du comte de Tripoli, de ses grands, de ceux du pays d'Antioche et des députés grecs, se rendit sur le territoire du comté d'Edesse, et arriva à Turbesse.* »<sup>651</sup> C'est à Antioche que fut négociée la convention qui aboutit au transfert territorial<sup>652</sup>. La ville était nettement ouverte à l'action de Constantinople et ses fonctionnaires y résidaient à leur convenance.

Cependant, un ultime revirement des Francs d'Antioche vint retarder l'annexion : « *Le conseil des Antiochiens ayant en commun changé leur opinion, [Constance] épousa Renaud [de Châtillon]. [Les Antiochiens] craignaient, si [Constance] était marié à Roger, de devoir payer tribut aux Romains*<sup>653</sup>. »

<sup>647</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 359-377.

<sup>648</sup> Jean Kinnamos, livre I, chap. 7. Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 26. *Chronique Rimée des rois de la petite Arménie*, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 501-503. Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. VIII. Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tome I, pp. 608-619.

<sup>649</sup> Jean Kinnamos, livre I, chap. 7.

<sup>650</sup> C'est justement à cette époque que le chambrier melkite Basile exerçait ces fonctions. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 463.

<sup>651</sup> Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. XVI

<sup>652</sup> *Ibid.*

<sup>653</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17. Dans l'opposition au mariage grec se trouvait probablement le seigneur antiochien Robert de Sourdeval qui tenta de s'opposer à la cession des restes du comté d'Edesse aux Impériaux. Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. XVII.

Cette crainte procédait de la conscience du risque de dépérissement de l'institution princière qui découlerait du mariage de Constance avec un dignitaire néo-romain. Le goût de l'indépendance avait encore quelques restes<sup>654</sup>.

Ces deux cas illustrent assez bien que l'intégration à la famille impériale et à l'Empire allait de pair. Ils éclairent les projets de réorganisation unitaire de Jean II. Ne recourant plus aux expédients qu'étaient les eunuques de Nicéphore Phocas et Jean Tzimikès, les Comnènes souhaitaient s'appuyer, de manière durable, sur les liens de solidarité au sein de la *stips regia* pour tenir, au profit de l'Empire, un Orient qui, dispersé, serait trop faible. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'idée de Jean II, envisagée sous Alix et réexprimé en 1142, de mettre Manuel Comnène à la tête d'Antioche<sup>655</sup>. Qu'il le soit devenu par mariage avec l'héritière franque ou par simple décret paternel revenait désormais au même. L'hypothèse d'une dilatation de l'Empire, mais aussi de la famille Comnène et de son patrimoine, s'ouvrait comme une alternative à la réduction par la force des Francs.

---

<sup>654</sup>On peut ici soupçonner une influence du patriarcat latin qui ne pouvait que craindre les exigences de Manuel sur l'Église d'Antioche.

<sup>655</sup> Jean Kinnamos, livre I, chap. 10.

## *Identité politique des Orientaux entre l'Empire et les occupants locaux*

### **Les néo-Romains d'Orient**

#### *Orthodoxes et hétérodoxes*

Nous nous sommes jusqu'ici concentrés sur les aspects institutionnels, politiques, militaires et ecclésiastiques qui formèrent les structures du pouvoir en Orient. Nous devons à présent saisir un lien plus subtil entre le pouvoir constantinopolitain et les régions trans-tauriques. Il faut dessiner le portrait de ce socle des partisans de l'Empire en Orient. Nous devons définir les contours de cette population qui s'impliquait dans la vie institutionnelle, religieuse, culturelle, politique et militaire de la Romanie orientale. Autrement dit, il faut esquisser ce que furent les néo-Romains de cette région avant que ne se pose, en 1158, la question du dépassement de l'opposition avec les Francs d'Antioche. Plusieurs dimensions complémentaires émergent. La première est politique. Les néo-Romains étaient alors l'ensemble des *douloi* de l'empereur, participant de la *politeia* romaine. La seconde est culturelle, elle correspond aux hellénophones<sup>656</sup>. La troisième est religieuse, et recouvre alors les chalcédoniens<sup>657</sup>. Il y avait, durant la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, un rapport entre les trois dimensions de la néo-romanité : le régime impérial les véhiculait toutes. Cette néo-romanité débordait des bornes de la zone administrée par Constantinople. C'était évidemment vrai pour la dimension religieuse, et même pour la seule Eglise d'Antioche dont le ressort dépassait les frontières effectives de la Romanie. Cela valait aussi, dans une certaine mesure, pour la réalité politique néo-romaine elle-même, pour laquelle il faut séparer le territoire de fait de l'Empire de son territoire « de droit » ou idéologique<sup>658</sup>. Les néo-Romains de Syrie par excellence sont des chalcédoniens de rite grec, diglossiques arabo-grecs, et dépendant du patriarcat melkite d'Antioche. Cependant ce serait une erreur se limiter à une lecture si restrictive. Il nous faut

---

<sup>656</sup> Jean Skylitzès, *Jean Tzimiskès*, fol. 311. Cette réalité est encore présente en Syrie selon des modalités particulières au XII<sup>e</sup> siècle comme l'attestent les sceaux grecs des ducs de la principauté d'Antioche. De plus, le grec restait la langue de l'Eglise melkite bien qu'elle put faire l'usage de l'arabe dans ses actes administratifs. Enfin l'onomastique grecque est bien attestée. Jean-Claude Cheynet. « Le sceau de Thierry de Barneville, duc d'Antioche », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 26, 1984, pp. 223-228. Claude Cahen, « Un document concernant les Melkites et les Latins d'Antioche au temps des Croisades », *REB*, tome 29, 1971, pp. 285-292.

<sup>657</sup> Kościelniak Krzysztof, «The Melkites "people of the emperor" in Abbasid Baghdad and Central Asia», in Kościelniak Krzysztof, *Property and Stagnation, Some Cultural and Social Aspects of the Abbasid Period (750-1258)*, Orientalia Christiana Cracoviensia, Krakow, 2010, pp. 101-114.

<sup>658</sup> *Infra*.

éclairer la genèse progressive de ce groupe en Syrie-Cilicie et son rapport aux autres sujets de l'Empire, porteurs d'une altérité culturelle et religieuse<sup>659</sup>.

Yahya d'Antioche, chalcédonien né sous un pouvoir musulman, ne tarit pas d'éloges pour l'artisan de l'expansion impériale en Orient, Nicéphore Phocas<sup>660</sup>. L'armée néo-romaine est décrite comme respectueuse des chrétiens syriens : « *Les Romains firent prisonniers tous ceux qui s'y trouvaient, mirent en liberté les chrétiens qu'ils rencontraient, et les y laissèrent en repos.* »<sup>661</sup> De plus, les néo-Romains, aux côtés de Syriens intégrés avant même la conquête d'Antioche à l'armée impériale, vengèrent le patriarche melkite Christophoros exécuté par le gouverneur musulman d'Antioche<sup>662</sup>. Ce comportement contraste avec un certain nombre d'épisodes de violences musulmanes, appuyées par des juifs à Ascalon, dont l'auteur fait le récit<sup>663</sup>. La mise à mort par les autorités musulmanes d'Antioche et de Jérusalem des patriarches melkites, dans le contexte de progression des Impériaux et d'impuissance de la défense islamique, renforça l'adhésion chalcédonienne, et même chrétienne en général, à l'Empire<sup>664</sup>. Au-delà de la Syrie, Yahya d'Antioche est sensible aux combats que l'Empire dut mener sur son front balkanique, particulièrement face aux Russes<sup>665</sup>. L'univers idéologique de Yahya l'attache résolument à l'Empire, ce qui n'exclut pas le maintien d'un particularisme syrien, comme l'usage de l'ère « alexandrine »<sup>666</sup>.

A propos du patriarcat melkite, Yahya note avant tout la continuité de l'institution. Ainsi, expose-t-il comment le patriarche Théodore (970-976), nommé par Jean Tzimiskès, transféra le corps de son prédécesseur, dont le patriarcat était antérieur à la reconquête impériale<sup>667</sup>. Il est révélateur que ce soit un Syrien rallié à l'Empire et devenu *protosébaste*,

---

<sup>659</sup> Stouraitis Yannis, « Reinventing Roman Ethnicity in High and Late Medieval Byzantium », *Medieval worlds, comparatives & interdisciplinary studies*. vol. 2017.5, pp. 81.

<sup>660</sup> Yahya d'Antioche, chap. 120 et 135.

<sup>661</sup> Yahya d'Antioche, chap. 138.

<sup>662</sup> *Id.*, 135. Jean Skylitzès, *Nicéphore Phocas*, fol. 279.

<sup>663</sup> Yahya d'Antioche, chap. 96.

<sup>664</sup> Jean Skytiltzes, *Nicéphore Phocas*, 21.

<sup>665</sup> Yahya d'Antioche, chap. 138.

<sup>666</sup> *Ibid.* Il s'agit en fait de l'ère séleucide ou ère des Grecs, parfois encore appelée de manière erronée, ère d'Alexandre, qui débute en 312 ou 311 avant l'ère chrétienne et se réfère à la prise de la Babylonie par Séleucos I<sup>er</sup>. Cette organisation du temps, qui crée un continuum de l'histoire de l'Orient syrien depuis le début de l'époque hellénistique jusqu'à notre période d'étude n'est pas l'apanage des chalcédoniens. Elle est aussi le fait des chrétiens monophysites comme Michel le Syrien et Bar Hebraeus. Elle est à la fois distincte à l'ère utilisée par le reste de l'empire et en même temps un facteur de lien en faisant référence à une histoire du pouvoir à laquelle se rattachent aussi l'Asie Mineure et la Grèce.

<sup>667</sup> *Ibid.*

Ibrahim b. Yuhanna, qui se fit l'apologète du patriarche Christophoros<sup>668</sup>. Si Yayah ne se désigne jamais comme *Rûm* dans son ouvrage, ses compatriotes syriens, même établis au-delà des bornes de l'administration impériale, y recouraient, et c'est dans cet esprit qu'est écrit son texte<sup>669</sup>.

Le patriarche chalcédonien d'Antioche était un élément clef<sup>670</sup>. Le détenteur de cette charge, choisi par l'empereur, avait vocation à jouer un rôle de premier plan dans le lien entre Constantinople et les néo-Romains d'Orient. L'action de Jean III, patriarche nommé par Basile II en 996, s'inscrit dans cette recherche de synthèse entre l'unité impériale, dans ses dimensions politiques et idéologiques, et la valorisation de la contribution syrienne à la Romanie. Sa rédaction d'une vie de Jean damascène, fait apparaître l'éminent melkite sous les traits d'un lettré participant aux débats de l'Eglise orthodoxe du VIII<sup>e</sup> siècle et touchant à ce titre à la vie de l'Empire<sup>671</sup>. L'enjeu est tout à la fois politique, culturel et religieux. La figure du saint fait la jonction entre les deux dominations impériales entre lesquelles s'intercale une parenthèse musulmane.

Au-delà des Syriens natifs des territoires passés sous l'administration de l'Empire, ces régions reçurent des apports nouveaux, venus de l'est et de l'ouest, qui contribuèrent à refaçonner leur visage culturel. Pour les Orientaux, nous pouvons citer le chrétien arabophone Ibn Boutlan qui, durant ses pérégrinations, passa par Antioche et y resta jusqu'à son décès<sup>672</sup>. Il faut aussi citer le cas des Laodicéens. La ville passa pacifiquement du pouvoir musulman à celui de Constantinople avant même qu'Antioche ne tombât<sup>673</sup>. Ce n'est qu'ultérieurement qu'une partie de la population musulmane fut déportée à la suite d'une révolte en 982<sup>674</sup>. Le visage de cette ville avait suffisamment changé en un siècle pour que sous la plume d'Orderic Vital, les « Grecs et les Syriens » de Laodicée soient à ses yeux les « compatriotes » des soldats balkaniques d'Alexis I<sup>er</sup><sup>675</sup>. Nul doute que des Grecs s'installèrent dans les nouvelles provinces

---

<sup>668</sup> Zayat, Habib. « La Vie du patriarche melkite d'Antioche Christophore (+967) par le protospathaire Ibrahim b. Yuhanna ». *Documents Inédit du X<sup>e</sup>me siècle, Proche Orient Chrétiens*, 2, 1952, p. 11-38.

<sup>669</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XX.

<sup>670</sup> Vitalien Laurent, « La Notitia d'Antioche. Origine et tradition », *REB*, tome 5, 1947, pp. 67-89.

<sup>671</sup> Vassa Kontouma, « Jean III d'Antioche (996-1021) et la Vie de Jean damascène », *REB*, vol. 68, 2010, pp. 127-147. Sur Jean Damascène dans le contexte de la querelle iconoclaste cf : Michel le Syrien, tome II, livre XI, XXIV.

<sup>672</sup> Krijna Ciggaar, Michael Metcalf, *Orientalia Lovaniensa analecta East and West, in the Eastern Mediterranean*, Peeters, Paris, 2006, pp. 249-250.

<sup>673</sup> Yahya d'Antioche, chap. 131.

<sup>674</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 30.

<sup>675</sup> Orderic Vital, livre X, chap. X.

conquises par les Macédoniens<sup>676</sup>. Les expulsions et les déportations ont été, semble-t-il, massives et le territoire devait être repeuplé<sup>677</sup>. « *Un grand nombre d'habitants quittèrent les villes frontières [ath-thougour] pour se porter à Damas, à Ramiah et dans d'autres villes afin d'échapper à l'augmentation des prix et par peur des Romains.*<sup>678</sup> » Michel le Syrien n'omet pas de noter lorsque des monophysites furent appelés à coloniser les régions dépeuplées, comme ce fut le cas du haut Euphrate. A l'inverse, son silence en ce qui concerne la Cilicie laisse entrevoir l'usage d'autres ressources humaines, les populations orthodoxes, melkites ou hellénophones<sup>679</sup>. De fait, ces régions ciliciennes se caractérisaient à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et tout au long du XII<sup>e</sup> siècle par la présence d'une population spécifique. Ces Ciliciens, distingués des Arméniens par les sources sont, à l'instar des Laodicéens et des Antiochiens, les héritiers de colons grecs mêlés aux populations indigènes lors de la conquête macédonienne<sup>680</sup>.

Nikon de la Montagne Noire est l'un de ces Grecs installés en Romanie Orientale. L'une des grandes questions abordées par ce moine est le traitement à accorder aux Arméniens chalcédoniens au sein de l'Eglise melkite<sup>681</sup>. Ce questionnement concerne les modalités de l'amalgame interethnique dans un contexte d'accroissement de la présence arménienne en Syrie suite à l'invasion de l'Arménie par les Turcs<sup>682</sup>. Nikon est favorable à l'élément arménien au sein de l'Eglise d'Antioche, mais se montre hostile aux Francs en reprenant à son compte la liste de leurs erreurs<sup>683</sup>. L'action de création idéologique fut continue depuis le retour de l'Empire en Syrie jusqu'à sa faillite des années 1084-1086. Elle se caractérise par la mise en place d'une synthèse néo-romaine orientale.

Cependant, ces néo-Romains orthodoxes ne formaient qu'une partie de l'ensemble humain régi par Constantinople dans ses provinces orientales au XI<sup>e</sup> siècle. D'autres sujets de l'Empire ne partageaient pas la foi ou la langue de l'Etat. Les Arméniens et les Syriques de l'espace impérial eurent un rapport complexe et surtout évolutif à la néo-romanité. Ne partons pas du principe que ces néo-Romains hétérodoxes étaient ontologiquement déloyaux à l'égard

---

<sup>676</sup> Dédéyan Gérard, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etudes sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 159-172.

<sup>677</sup> André Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, tome II, géographie arabe et représentation du monde : la terre et l'étranger*, p. 476.

<sup>678</sup> Yahya d'Antioche, chap. 98-99.

<sup>679</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XIII, chap. IV.

<sup>680</sup> Guibert de Nogent, livre III, chap. XIII. Nicétas Choniatès, *Jean Comnène*, fol. 39.

<sup>681</sup> Joseph Nasrallah, « Couvents de la Syrie du Nord portant le nom de Siméon », *Syria*, tome 49, fascicule 1-2, 1972, pp. 127-159.

<sup>682</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXVIII.

<sup>683</sup> Joseph Nasrallah, art.cit., pp. 127-159. Isabelle Augé, « Le choix de la foi chalcédonienne chez les Arméniens », *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, 2011 [en ligne].

de l'Empire. Pour Orderic Vital, le loyalisme impérial des Laodicéens embrassait « Grecs et les Syriens », ce qui s'entend plutôt au sens confessionnel qu'ethnique ou linguistique sous sa plume<sup>684</sup>. De la même manière, les sources arméniennes voient des « Grecs » dans ceux que nous classerions d'un point de vue confessionnel et ethnique comme Arméniens<sup>685</sup>. Il nous faut saisir certains éléments de la situation avant que l'équilibre ne soit bousculé par les événements de la fin du XI<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XII<sup>e</sup>. Arisdagues de Lasdiverd, dans son *Histoire de l'Arménie*, aborde longuement les rapports entre le peuple arménien, les pouvoirs qui y trouvent leur support, et l'Empire néo-romain. L'importance de la référence néo-romaine apparaît tout de suite chez cet Arménien du XI<sup>e</sup> siècle. Les dynastes arméniens sont systématiquement désignés par leur dignité impériale lorsqu'ils en sont porteurs<sup>686</sup>. L'Etat néo-romain était l'arbitre en dernière instance des affaires arméniennes, outil de la providence contre les mauvais princes : « *La Justice de Dieu les punit plus tard de ce forfait par la main des Romains.* »<sup>687</sup> La place de l'Etat impérial était écrasante, puisque les néo-Romains étaient : « *maîtres de tout l'Orient* »<sup>688</sup>. La disparition progressive de la souveraineté arménienne fit de l'Empire l'Etat de référence. La politique impériale en Syrie était connue d'Arisdagues et glorieuse à ses yeux, quoique marquée du sceau de l'impiété des empereurs et de son caractère hostile aux monophysites<sup>689</sup>. Antioche était la capitale de la Syrie, le « *Djagasdan* », le siège de l'Empire au sud, et le pendant de Thessalonique pour les provinces occidentales<sup>690</sup>. La vieille géographie hellénistique et protobyzantine transpire ici. L'histoire de la Syrie vis-à-vis de l'Empire romain est exposée selon des modalités similaires à celle des principautés arméniennes<sup>691</sup>. L'auteur conclut sur l'annexion d'Edesse qui marquait l'extension maximale de la souveraineté impériale en Syrie au XI<sup>e</sup> siècle.

Pour Arisdagues de Lasdiverd, l'Empire est un fait politique écrasant, mais pas une nécessité historique indépassable. Sa chute aura lieu, comme celle de ses prédécesseurs, babylonien, perse et macédonien, affirme-t-il en s'appuyant sur la prophétie de Daniel : « *Mais les jambes et les pieds de fer mêlés d'argile étaient la figure de l'Empire romain actuel.* »<sup>692</sup> L'Empire n'est que transitoire et n'a pas la place que lui donne les chalcédoniens, et même,

---

<sup>684</sup> Orderic Vital, livre X, chap. X.

<sup>685</sup> Smbat, in *RHC Arm.*, tome I, p. 619.

<sup>686</sup> Arisdagues de Lasdiverd, chap. I.

<sup>687</sup> *Id.*, chap. II.

<sup>688</sup> *Id.*, chap. III.

<sup>689</sup> *Id.*, chap. VI.

<sup>690</sup> *Id.*, chap. IX.

<sup>691</sup> *Id.*, chap. VII.

<sup>692</sup> *Id.*, chap. IX.

dans une certaine mesure, les Occidentaux, dans l'économie du salut. « *Le souverain qui tient son pouvoir de son père et de ses aïeux, celui-là est de fer, mais l'étranger, qui n'est pas de famille royale, est d'argile.* »<sup>693</sup> Cette affirmation résonne avec les procédés de rattachements généalogiques, plus ou moins fondés, qui seront utilisés par les princes établis dans le Taurus pour reconstituer les fils distendus de la légitimité<sup>694</sup>.

La conception politique d'Arisdagues de Lasdiverd peut se résumer ainsi : l'Empire, fait politique majeur, est aussi ontologiquement transitoire pour les Arméniens, le peuple tenant de l'Orthodoxie. La légitimité fondamentale reste dans les familles princières arméniennes, protectrices attirées de la foi nationale, et dont le sort ne saurait être mêlé structurellement à l'Empire romain gangrené par l'hérésie et défenseur faillible de la chrétienté.

Michel le Syrien, sur l'Empire, porte un regard relativement proche de celui d'Arisdagues de Lasdiverd pour les périodes antérieures à la Croisade. Sa chronique offre un long récit historique où l'Empire tient une place centrale. S'y mêlent la reconnaissance du rôle de l'Etat néo-romain dans la lutte contre les païens, Perses, Arabes et Turcs et le rejet de la politique religieuse des empereurs à l'encontre des syriaques ou des arméniens<sup>695</sup>. Pour Michel le Syrien, la dignité impériale a un caractère méta-national. Il note ainsi à propos de l'empereur Maurice : « *On dit de Maurice qu'il était arménien de nation*<sup>696</sup>. » et, de même pour Jean I<sup>er</sup> Tzimiskès :

*Pjemeschguig [Tzimiskès] était originaire de la province d'Hantzith ; c'est pour ce motif qu'il l'habitait de préférence. On dit qu'il était arménien de nation ; il était généreux et charitable et donna la liberté à tous les captifs. Il bâtit, à ce que l'on assure, 300 églises, ainsi qu'une grande basilique à Rome.*<sup>697</sup>

Malgré l'indifférence de l'origine ethnique du porteur de la dignité impériale, l'auteur différencie clairement les peuples grecs et romains des autres composantes de l'Empire. Ainsi, Michel le Syrien raconte que, durant l'offensive perse consécutive à la mort de Maurice, lorsque l'armée perse marcha sur les localités syriennes :

*Alors vint Yônan, évêque orthodoxe. Celui-ci ayant été accepté, sur l'ordre de Kosreau, tous les évêques chalcédoniens furent chassés de tout le pays de Mésopotamie et de Syrie.*

<sup>693</sup> *Ibid.*

<sup>694</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 365-373. Christian Settipani, *Les prétentions généalogiques à Athènes sous l'Empire romain*, pp. 218, 238, 637, Evelyne Patlagean, *Un Moyen-Age grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, p. 109. Anne Comnène, tome III, livre XII, chap. II, § 3 Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 34.

<sup>695</sup> C'est la tentative de réduction du monophysisme chez les Ghassanides, tribu arabe alliée de l'Empire au VI<sup>e</sup> siècle, qui est condamnée comme cause de la ruine de leur royaume.

<sup>696</sup> Michel le Syrien, tome II, livre X, chap. XXI.

<sup>697</sup> *Id.*, tome III, livre XIII, chap. V.

*Les Eglises et les monastères furent donnés aux jacobites. C'est pourquoi on leur rendit celles qui leur avaient été enlevées du temps de Maurice.*<sup>698</sup>

La fracture religieuse est, chez Michel le Syrien, le facteur de différenciation du destin des monophysites, arméniens ou syriaques, par rapport aux représentants du pouvoir de Constantinople et aux tenants de la doctrine chalcédonienne. Si les peuples grecs et romains sont condamnés, l'empereur est un personnage régulièrement loué, et sur lequel les monophysites semblent pouvoir s'appuyer contre ceux qui partagent sa communion chalcédonienne. Michel le Syrien manifeste une très haute considération pour les empereurs iconoclastes : « *L'empereur Constantin était d'un esprit cultivé et gardait sainement les mystères de la foi orthodoxe ; c'est pourquoi les chalcédoniens le détestaient.* »<sup>699</sup> A l'inverse, d'autres empereurs font l'objet d'attaques violentes, au premier rang desquels Nicéphore II Phocas « *Cependant ce prince impie [Nicéphore] promettait aux orthodoxes des diocèses et des honneurs, à la condition d'admettre deux natures, et il les menaçait s'ils s'y refusaient.* »<sup>700</sup> L'empereur est, pour Michel le Syrien, une figure ambivalente, pouvant par sa puissance et sa clairvoyance défendre les chrétiens contre les païens et être, selon la personnalité du prince, une bénédiction ou une malédiction pour les Eglises monophysites. Aux bons empereurs (Jean I<sup>er</sup> Tzimiskès, les iconoclastes et, sous certains aspects, Héraclius), supposés ouverts à la doctrine des Eglises syriaque et arménienne, succèdent les mauvais, tenants du dogme de Chalcedoine et persécuteurs de la véritable orthodoxie.

Le rapport de Michel le Syrien au monde gréco-romain est aussi marqué par ce que l'on pourrait qualifier de complexe de la souveraineté. Comme l'expose l'auteur syriaque, depuis plus d'un millénaire la souveraineté est en Orient l'attribut d'une série de personnages et d'institutions marqués par l'hellénisme. La seule référence étatique chrétienne en Orient est l'Empire romain qui succède à celui des Macédoniens, et en reprend jusqu'à l'ancienne capitale royale comme relais. Ces deux dominations successives fusionnent d'ailleurs dans les représentations par le passage de l'Empire romain aux Grecs<sup>701</sup>. La géographie administrative, humaine, historique, ecclésiastique et même les repères temporels, marqués par le passé séleucide, renforcent ce sentiment. Il explique que, dans un contexte de retour de Constantinople en Syrie, le nom d'Alexandre le Grand soit évoqué par atavisme<sup>702</sup>. Michel le

<sup>698</sup>*Id.*, tome II, livre X, chap. XXV.

<sup>699</sup>*Id.*, tome II, livre XI, chap. XXV.

<sup>700</sup>*Id.*, tome III, livre XIII, chap. IV.

<sup>701</sup>*Id.*, tome III, appendice I.

<sup>702</sup>Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXCIV. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. V. Yahya d'Antioche, chap. 147. Stephen Gero, « The Alexander Legend in Byzantium : Some Literary Gleanings », *DOP*, Vol. 46, 1992, pp. 83-87.

Syrien, qui juge fausse cette perception, déplore que d'aucuns parmi les siens aient fini par croire que jamais aucun syrien autochtone n'a exercé le pouvoir<sup>703</sup>.

Ces deux auteurs permettent d'entrevoir les sentiments des élites monophysites arméniennes et syriaques sur l'Empire. L'Arménien, écrivant au début du règne d'Alexis I<sup>er</sup>, ne put être influencé par la politique syrienne qu'engagea celui-ci à la faveur de la première Croisade. Il donne un aperçu de la conception de ses compatriotes et coreligionnaires sur l'Empire au moment où la puissance de celui-ci semble être en passe de s'effondrer. Michel le Syrien, bien qu'écrivant plus tardivement, faisant le récit de périodes bien antérieures, rapporte des perceptions syriaques déjà en circulation à la fin du XI<sup>e</sup> siècle sur l'Empire.

La différence majeure entre les perspectives syriaque et arménienne tient à la tradition politique, incarnée par les familles princières et le souvenir récent de la royauté nationale arménienne qui n'a pas d'équivalent chez les compatriotes de Michel le Syrien<sup>704</sup>. Là où l'Arménien peut conter les gestes des héros arméniens luttant indépendamment de l'Empire, et même contre lui, le Syriaque ne narre que les faits politiques des conquérants étrangers. Il loue ceux favorables à son peuple et n'a pas de plus haut espoir temporel que l'adoption de sa doctrine par un porteur du glaive romain<sup>705</sup>. L'absence d'Etat syriaque porte les syriaques à voir dans l'Empire romain l'Etat chrétien par excellence, tout en maudissant les empereurs dont la politique et les tendances religieuses leur sont hostiles. A défaut d'un empereur chrétien aligné sur les croyances syriaques, ou au moins perçu comme tel, n'importe quel prince étranger compréhensif peut être souffert. Les sentiments y sont ambivalents. L'Empire, protecteur puissant, est aussi un puissant persécuteur. Son peuple a adopté l'hérésie chalcédonienne et est volontiers l'ennemi des Eglises orientales. Toutefois, l'empereur, pour peu qu'il soit ouvert sur « l'orthodoxie », peut rabaisser l'orgueil des Grecs dans l'intérêt de tous les chrétiens<sup>706</sup>. Mais l'Empire lui-même ne se voit pas accorder, malgré sa gloire ou sa puissance, de rôle central dans l'économie du salut, et la foi réelle est séparée de lui, même s'il peut la porter.

---

<sup>703</sup>*Id.*, tome III, appendice II.

<sup>704</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCVIII.

<sup>705</sup> Mathieu d'Edesse n'hésite pas à exhumer la mémoire du roi Tigrane le Grand, l'allié de Mithridate contre Rome, lorsqu'il évoque Edesse. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. I. Béatrice Caseau-Chevalier, *Byzance : économie et société, du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle à 1204*, p. 357.

<sup>706</sup> Par un remarquable renversement des choses, cette rhétorique de l'empereur vu comme atout de ses sujets hétérodoxes contre les « Romains » est très proche de celle que Paul Veyne, dans *l'Empire gréco-romain*, a identifiée chez les Grecs du principat qui voyaient l'empereur comme leur dirigeant, indépendamment de la domination romaine, considérée comme étrangère et, au mieux, supportable. Paul Veyne, « L'identité grecque contre et avec Rome », in *l'Empire gréco-romain*, Seuil, Paris, 2005, pp. 163-257.

L'Empire sut puiser parmi ces différents groupes selon ses besoins. Cependant, cette politique, et les réactions des élites orientales provoquèrent des mouvements identitaires contradictoires à un moment où de nouveaux éléments virent complexifier le portrait humain de la Romanie orientale.

***Entre politique d'homogénéisation, gestion et instrumentalisation de la diversité***

La politique macédonienne à l'égard des hétérodoxes fut asymétrique. Les *basileis* avaient insisté sur la nécessaire homogénéité d'Antioche. Ce cœur de l'Empire en Orient ne pouvait qu'être chalcédonien. Les traces de cette œuvre ne manquent pas et sont déplorées par les auteurs monophysites<sup>707</sup>. L'action impériale parvenait à ses fins, pour preuve, le poids écrasant du facteur grec à Antioche au XII<sup>e</sup> siècle alors que le facteur monophysite resta toujours localement marginal. La génération des officiers « arméno-grecs » de la fin du XI<sup>e</sup> siècle en est l'illustration la plus manifeste. Les Kachatour, Philarète, les Thoros, les Gabriel et les Tathoul en sont le résultat. La liste de ces officiers met en exergue à quel point cette allégeance ecclésiastique pouvait favoriser les carrières au service de l'Etat. Cependant, cette politique n'était pas exclusive de la présence des cultes monophysites hors de cette capitale régionale. Celle-ci fut même encouragée par les empereurs dans le but de mettre en valeur économiquement leurs conquêtes<sup>708</sup>. Le catholicos arménien comme le patriarche syriaque pouvaient avoir pignon sur rue et même être des interlocuteurs reconnus des autorités impériales<sup>709</sup>.

Cependant, la lutte pour la magistrature suprême ouverte par la disparition des Macédoniens fut propice à une instrumentalisation de la diversité religieuse pour la transformer en levier politique entre les partis impériaux en lutte. En effet, l'on observe que, si l'intégration d'Arméniens dans l'armée impériale était un fait continu depuis la création de l'Empire, les années 1060-1100 furent fastes pour les Arméniens voulant faire carrière au service de Constantinople. Toutefois, ces Arméniens ne formaient pas un groupe homogène et étaient divisés entre chalcédoniens et fidèles de l'Eglise nationale arménienne. L'on pourrait *a priori*

---

<sup>707</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. XLIII, LXXVII. Michel le Syrien, tome III, livre XIII, chap. IV ; livre XV, chap. I. Arisdagues de Lasdiverd, chap. VI.

<sup>708</sup> Gilbert Dagron, « Minorités ethniques et religieuses dans l'Orient byzantin à la fin du X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle : l'immigration syrienne », in *Idées Byzantines*, tome I, pp. 291-301.

<sup>709</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire d'Edesse, chap. LXXIV. Michel le Syrien, tome III, livre XIII, chap. IV.

croire que ces deux ensembles correspondaient à deux tendances, l'une pro et l'autre anti-romaine. Il n'en est rien. Les familles arméno-chalcédoniennes étaient pour certaines anciennement implantées et pour d'autres récemment. L'on distingue d'un côté celles qui, étant devenues romano-syriennes, étaient peu différenciables de leurs compatriotes originaires d'autres régions de l'Empire, et de l'autre, les Arméniens convertis récemment à l'orthodoxie par adhésion sincère, mais aussi pour faire carrière. Cette diversité était instrumentalisée à Constantinople. C'est ainsi que, Romain IV, ayant eu dans son entourage beaucoup d'Arméniens chalcédoniens originaires de Syrie ainsi que des Arméniens passés récemment au dogme chalcédonien, le clan Doukas favorisa les tenants de l'Eglise nationale arménienne<sup>710</sup>. La Romanie orientale en arriva à une situation de guerre civile larvée. Si le loyalisme néo-romain, pilier du régime, ne fut pas altéré chez les populations déjà présentes, cette situation ne contribua certainement pas à l'intégration des nouveaux arrivants, majoritairement réfugiés arméniens, au tissu idéologique local et à la structure impériale<sup>711</sup>.

Par un curieux retournement des choses, Constantinople promut les éléments arméniens monophysites de 1071 à 1078 dans les fonctions militaires provinciales<sup>712</sup>. Dans le but d'éliminer les anciens partisans de Romain IV, les Doukai avaient besoin de forces non liées au souvenir de l'empereur vaincu et aveuglé dont la légende dorée de défenseur de la Romanie débutait<sup>713</sup>.

La brève obtention de la charge ducal d'Antioche par Vasak Pahlawouni découle de cette manière dont Constantinople usa, sous Michel VII, de la féodalité arménienne pour neutraliser les forces « romaines » en Orient<sup>714</sup>.

Une fois devenu maître de la Romanie orientale, d'abord avec le soutien du patriarche Emilien puis avec l'aval de Constantinople, Philarète Brachamios dut composer avec cet héritage<sup>715</sup>. La famille des Brachamioi était anciennement implantée en Orient. Elle fut

---

<sup>710</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. XCI., XCIII, CVIII-CIX, CXI. Jean-Claude Cheynet, « Les Arméniens de l'Empire en Orient de Constantin X à Alexis Comnène (1059-1081) », *L'Arménie et Byzance : Histoire et Culture*, pp. 72, 78, 82

<sup>711</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXVIII.

<sup>712</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 396-402.

<sup>713</sup> Orderic Vital, livre XI, chap. IX. Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 30-31.

<sup>714</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXI. Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 102-105.

<sup>715</sup> Nicephore Bryennos III, 15, in *PG*, tome CXXVII, 164-165. Michel Psellos (lettres au patriarche Emilien d'Antioche), Gautier Paul (trad.) « Quelques lettres de Psellos inédites ou déjà éditées », *Revue des études byzantines*, tome 44, 1986. pp. 113- 116. A l'inverse, le catholicos arménien se montre la plus grande méfiance envers Philarète durant les années 1070. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CVII.

représentée parmi les conquérants d'Antioche de 969 par Sakahkios Brachamios<sup>716</sup>. Par la suite, les Brachamioi s'étaient ancrés dans le duché d'Antioche, dans sa capitale, ainsi que dans le thème de Zouma/Telouch, autour de la ville de Germanée/Marash<sup>717</sup>. Les ambitions et intérêts des Brachamioi, membres syriens de l'aristocratie militaire néo-romaine, s'inscrivent dans la géographie physique et sociale du duché d'Antioche et de ses dépendances<sup>718</sup>. Leur identité politique était impériale. L'arménité ne joua pas de rôle déterminant en ce qui concerne l'orientation de l'action des Brachamioi. Cependant, ils purent en exhumer le souvenir pour se positionner face aux Arméniens arrivés récemment dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle<sup>719</sup>.

En effet, tout chalcédonien qu'il fut, Philarète devait composer avec cet élément militaire nouveau que constituaient les unités arméniennes, intégrées à ses forces à la suite de la chute de Romain IV ou progressivement jusqu'en 1078<sup>720</sup>. L'installation du catholicos arménien sous sa protection à Marash répondait aux besoins du moment<sup>721</sup>. Elle reprenait, sous une forme nouvelle, la politique des Macédoniens.

A moyen terme, la légende de Romain IV Diogène se développa de pair avec des sentiments anti-monophysites. Le mauvais traitement de Romain IV par les sources monophysites fait pendant au bon traitement de Michel VII<sup>722</sup>. La déchéance de Michel VII en 1078 rendit nécessairement suspects ceux qui s'associaient à sa politique, synonyme de naufrage de l'Asie. Puisque les héritiers de Romain IV avaient combattu les Doukaï et que ces derniers s'étaient appuyés sur les Arméniens, ne fallait-il pas les placer, aux côtés de la dynastie déchuë, parmi les fossoyeurs de l'Empire en Asie, complices des Turcs ? Ce raisonnement sous-jacent fut l'un des ressorts de l'hostilité qui monta contre les monophysites parmi les cadres néo-romains, à Constantinople comme en Orient, sous le règne d'Alexis I<sup>er</sup><sup>723</sup>. Bien qu'Alexis I<sup>er</sup> ait été attaché aux Doukaï, il eut l'habileté de se présenter pour partie comme un héritier du

---

<sup>716</sup> Gérard Dédéyan, *op.cit.*, pp. 8-9. Gerard Dédéyan, « Reconquête territoriale et immigration arménienne dans l'aire cilicienne sous les empereurs macédoniens (de 867 à 1028) », in Michel Balard, Alain Ducelier, *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, p. 27.

<sup>717</sup> Jean Skylitzès, *Michel le Paphlagonien*, fol. 395-396. Entre la prise d'Antioche et l'époque de Philarète le cas d'Elpidios Brachamios donne un jalon intermédiaire : Jean-Claude Cheynet, Jean François Vannier, *Etudes prosopographiques*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986, pp. 59-60

<sup>718</sup> *infra*.

<sup>719</sup> Anne Comnène, tome III, livre VI, chap. VII, § 2. Philarète est accusé d'avoir été le complice de la liquidation de la dynastie bagratide. Mathieu d'Edesse et Grégoire le Prêtre, chap. CXIX.

<sup>720</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV.

<sup>721</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CVII.

<sup>722</sup> Arisdagues de Lasdiverd, chap. XXV. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. XCVIII, CIX.

<sup>723</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. VI-VII.

parti micrasiatique et oriental. Cette position politique ambiguë le contraignait à donner des gages au secteur revanchard de l'opinion qui le tint longtemps sous pression<sup>724</sup>.

Ces sentiments hostiles aux Eglises monophysites perdurèrent. Cependant ils ne furent jamais une barrière au maintien de la dimension purement politique de l'Empire. Des Arméniens monophysites détenteurs de pouvoir autonomes sur les confins tauriques continuèrent à faire partie des dignitaires et ne sortirent donc pas, à l'exception des Roubénides, de la catégorie des néo-Romains jusque sous le règne de Manuel.

Cette catégorie politique des néo-Romains d'Orient et ses dynamiques internes des décennies précédant l'arrivée des Francs étant saisies, reste à appréhender leur comportement politique dans le cadre impérial et face aux occupations étrangères.

## **Le comportement des néo-Romains d'Orient face à Constantinople**

### ***L'Empire comme référence indépassable : dissidences et usurpations***

Les rapports entre Constantinople et les néo-Romains d'Orient connurent un certain nombre de moments critiques qui offrent de remarquables récurrences. Elles permettent de saisir les règles d'un jeu de légitimation régionale du pouvoir qui, tout en s'inscrivant dans les règles de l'Empire, les déclinaient avec des spécificités locales.

Quelques familles importantes dans la région participèrent à la vie politique de l'Empire : Lékapènes, Bourtzai, Dalassènoi, Mélias, Antiochitai, Libellisios, et Brachamioi<sup>725</sup>. Elles incarnent ce que pouvait être cette version orientale de la néo-romanité à la fois singulière et intégrée à l'espace impérial. L'importance de cet héritage lors de l'établissement des Francs ne saurait être oubliée, et ceci d'autant plus que le poids démographique des melkites resta prépondérant à Antioche et au-delà<sup>726</sup>. A ces familles, il faut en ajouter d'autres qui, bien que

<sup>724</sup> Paul Gautier, « Diatribes de Jean l'Oxite contre Alexis I<sup>er</sup> Comnène », *REB*, tome 28, 1970, pp. 5-55. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 95, 369-370. Vivien Prigent, « L'archonte Georges, prôtos ou émir ? », *REB*, tome 59, 2001, p. 202. Jean-Claude Cheynet, « La résistance aux Turcs en Asie Mineure entre Mantzikert et la Première Croisade », in ΕΥΨΥΧΙΑ. *Mélanges offerts à Hélène Ahrweiler*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, pp. 131-147. Localement, à Chypre, il fallait certainement aussi compter avec ce même facteur cf : Orderic Vital, livre XI, chap. XV.

<sup>725</sup> Michel Attaliatès, chap. XVIII, § 12-13. Jean Skylitzès, *Michel le Paphlagonien*, fol. 395-396. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 219, 395. Jean-Claude Cheynet, « Le contrôle de la Syrie du Nord à la fin de la seconde période d'Occupation Byzantine (seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle) », p. 5, in *Bisanzio e le periferie dell'impero*, pp. 41-57. Béatrice Caseau-Chevalier, *Byzance : économie et société, du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle à 1204*, pp. 346-347.

<sup>726</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 168-172.

plus « arméniennes » en apparence, n'en participaient pas moins à la Romanie orientale et en jouèrent le jeu politique, quitte à en sortir par la suite. Les Roubénides, déjà présents dans les cadres impériaux au début du XI<sup>e</sup> siècle, respectèrent les règles de la compétition politique interne jusqu'en 1136<sup>727</sup>.

Le cas de Bardas Sklèros lors de ses révoltes contre Basile II est instructif. Dans un premier temps, la révolte de Bardas Sklèros (976-979), duc de Mésopotamie, donna lieu à un épisode martial où s'illustra un personnage dont le patronyme marqua l'histoire de la région : Sakahkios Brachamios. Il mena l'avant-garde de Bardas Sklèros contre le duc d'Antioche Michel Bourtzès, qui se trouvait encore dans les rangs des fidèles de Basile II<sup>728</sup>. Après son échec, Michel Bourtzès se rallia à Bardas Sklèros qui réunissait derrière lui les acteurs de la conquête d'Antioche de 969<sup>729</sup>. Ce fut l'aristocratie militaire néo-romaine implantée en Syrie qui se rallia à la candidature du duc de Mésopotamie au trône impérial. Derrière cette première usurpation de Bardas Sklèros, se manifestait la naissance précoce d'un tropisme régional néo-romain syrien fondé sur une solidarité d'intérêts inscrits dans une géographie et un cadre à la fois institutionnel et culturel spécifique. L'échec de Bardas Sklèros provoqua son départ chez ses alliés musulmans<sup>730</sup>. Son retour en 987 fut l'occasion de conclure un accord avec le prétendant Bardas Phocas devant mener à un partage de l'autorité impériale entre ces deux personnages<sup>731</sup>. Bardas Sklèros aurait régné depuis Antioche sur tout l'Orient avec, sous son contrôle, un siège patriarcal dans son ère juridictionnelle. C'était un facteur d'autonomie interne de la fraction orientale de la Romanie. A la suite de l'échec des prétendants, Basile II démit le patriarche d'Antioche Agapius. Le *basileus* pouvait supposer qu'il s'était compromis avec le candidat oriental à l'Empire qu'il avait vocation à couronner *basileus* comme l'avait fait son prédécesseur Job avec l'usurpateur Thomas au IX<sup>e</sup> siècle<sup>732</sup>.

Le cas de Romain IV après son retour de captivité chez les Turcs présente des analogies avec celui de Sklèros. Bien sûr, le vaincu de Mantzikert n'avait pas besoin d'être couronné par

---

<sup>727</sup> Jean Skylitzès, *Basile et Constantin*, fol. 364.

<sup>728</sup> *Id.*, fol. 317-320.

<sup>729</sup> *Id.*, fol. 320-321.

<sup>730</sup> Sa situation de candidat des confins syro-anatoliens appuyé par les musulmans et peut-être par le patriarche d'Antioche n'est pas sans évoquer celle de l'usurpateur Thomas au siècle précédent. Jean Skylitzès, *Michel le Bègue*, fol. 31.

<sup>731</sup> Jean Skylitzès, *Basile et Constantin*, fol. 336.

<sup>732</sup> *Infra*. Venance Grumel, « Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084) », *Échos d'Orient*, 37<sup>e</sup> année, n°174, 1934, pp. 129-147, pp. 129-147.

le patriarche d'Antioche, l'ayant déjà été à Constantinople. Néanmoins, ce sont les mêmes bases territoriales orientales qui lui servirent de point d'appui<sup>733</sup>. Ceci explique l'implication des Brachamioi dans les deux cas.

La défaite du parti de Diogène mit Philarète Brachamios sur le devant de la scène. Sa belligérance prolongeait celle de son ancien patron<sup>734</sup>. Ne disposant probablement pas des réseaux suffisants pour envisager la prise du pouvoir impérial, Philarète mena un combat d'arrière-garde victorieux. C'est dans ce contexte qu'il faut placer l'anecdote des 50 Arméniens venus se joindre à Philarète à Marash<sup>735</sup>. Pendant cinq ans, de 1073 à 1078, Philarète se trouva en situation de rébellion contre Constantinople. Toutefois, nous ne sommes pas face à une tentative séparatiste, ni même à l'expression d'une dissidence ethnique. L'opposition de Philarète au pouvoir central et à ses émanations était partagée par d'autres acteurs politiques néo-romains dont l'attachement à l'Empire ne pouvait être contesté. Au premier rang de ceux-ci se trouvait le patriarche d'Antioche Emilien<sup>736</sup>. L'opposition syrienne reflétait davantage une fracture politique à l'échelle de l'Empire qu'une remise en cause de son existence ou que des fractures ethniques<sup>737</sup>.

L'unification progressive de la Syrie néo-romaine sous l'autorité de Philarète se fit par l'élimination violente de l'opposition. Elle n'était pas de nature à réunifier la classe dirigeante locale<sup>738</sup>. L'affaiblissement militaire qui découla de la conflictualité intra-romaine eut pour conséquence une certaine érosion de la frontière de l'Empire, comme l'illustre la chute de Shaïzar le 19 décembre 1081<sup>739</sup>.

Le manque de légitimité de Philarète était la faiblesse de son pouvoir. Ancien officier supérieur devenu dissident, il pouvait passer pour un tyran aux yeux des élites romano-syriennes. Il lui fallait de toute urgence régulariser sa situation juridique. Rien ne donne une

---

<sup>733</sup> Michel Psellos, *Chronographie*, tome II, *Romain IV*, chap. XXXIV. Vitalien Laurent, « Le duc d'Antioche Khachatour, 1068-1072 », *Byzantinisches Zeitschrift*, vol. 30, 1930, pp. 405-411.

<sup>734</sup> Anne Comnène, tome I, livre VI, chap. VII, § 2.

<sup>735</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV.

<sup>736</sup> Nicephore Bryennos III, 15, *in PG*, tome CXXVII, 164-165. A l'inverse, le catholicos arménien montra la plus grande méfiance envers Philarète durant les années 1070. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CVII.

<sup>737</sup> C'est net en ce qui concerne l'assassinat du duc d'Antioche Vaçag, nommé à ce poste par Michel VII et issu de l'ancienne dynastie royale arménienne. Le duc fut tué par ses troupes néo-romaines. A la suite de cela, les élites urbaines d'Antioche appelèrent Philarète pour qu'il prenne le contrôle du duché. Celui-ci élimina les assassins de son prédécesseur. Il peut certes s'agir là d'un moyen de satisfaire le loyalisme dynastique de ses troupes arméniennes, mais aussi de sanctionner des soldats qui avaient tué leur officier. Cette dernière explication a d'autant plus de chance d'être la plus fondée que l'épisode se situe au moment où Philarète reprend sa place dans l'organigramme administratif de l'Empire grâce à Nicéphore Botaniatès.

<sup>738</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXI.

<sup>739</sup> Oussama Ibn Mounquid, chap. II. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. VI.

meilleure idée de l'image sulfureuse qui s'était attachée à lui que ce qu'en dit Michel le Syrien :

*Des brigands, de la race des Arméniens, au nombre d'environ cinquante, s'associèrent et formèrent une troupe. Profitant de l'invasion des Turcs, ils entraient eux aussi et se livraient au brigandage. Dans la région de Marash, ils rencontrèrent un jeune homme, également arménien, du village de Sirbaz, nommé Philarète. Voyant qu'il était robuste, astucieux, hardi à piller et à tuer, ils l'emmenèrent avec eux et il devint leur chef et leur guide. Et comme ces pays étaient restés sans chefs, ces Arméniens aussi le pillaient en même temps que les Turcs. Ensuite Philarète s'empara d'une forteresse dans la région de Cilicie ; un grand nombre d'Arméniens se rassemblèrent près de lui et il continua ainsi à s'emparer de la plupart des endroits fortifiés de Cilicie.<sup>740</sup>*

L'existence de visions antagonistes sur le personnage, son action et sa légitimité, apparaît dans le texte même de Michel le Syrien par la présence d'une note ajoutée en marge du manuscrit : « Nous avons trouvé que Philarète n'avait pas enlevé aux Turcs les pays et les villes, mais les Grecs le firent régner sur elles pour qu'il les leur conservât. »<sup>741</sup> Ainsi Philarète était-il perçu, selon les camps politiques, comme un légitime représentant du pouvoir néo-romain ou comme un tyran à demi barbare.

Cependant, une fois rallié aux empereurs Nicéphore III puis Alexis I<sup>er</sup>, Philarète, inscrit dans le jeu institutionnel impérial, resta formellement un simple fonctionnaire<sup>742</sup>. A ce titre, il était contestable par ses administrés et particulièrement par ceux des villes d'Antioche et d'Edesse, conscientes de leurs forces face aux administrateurs impériaux<sup>743</sup>.

La chute de Philarète, fait conjoncturel en apparence, pose le problème de la fragilité de son pouvoir. Arrivé par la force à Antioche en 1078, il y avait été, dans un premier temps, un tyran, puis un simple fonctionnaire impérial, précaire et contestable. N'ayant jamais disposé d'une légitimité propre, Philarète ne pouvait créer un consensus durable autour de lui. Il resta toujours à la merci d'un retournement constantinopolitain. Cette situation, qui ne fragilisait pas outre mesure le pouvoir néo-romain face à son environnement en temps normal, savait ses bases dans le contexte des années 1080. Il est révélateur que ce soit le fils de Philarète, à qui il ne pouvait transmettre son gouvernement sur les territoires de l'Empire, qui provoqua sa chute à

<sup>740</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV.

<sup>741</sup> *Ibid.*

<sup>742</sup> Anne Comnène, tome II, livre VII, chap. VII, § 2. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV.

<sup>743</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp.213-216. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 402-403. Gilbert Dagron, « Minorité ethniques et religieuses dans l'Orient byzantin à la fin du X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècles : l'immigration syrienne », in *Idées Byzantines*, tome I, pp. 292-294.

Antioche et que ce furent ses administrés, conduits par Barsouna, qui le renversèrent à Edesse<sup>744</sup>.

La reconquête d'Edesse par Thoros prolongea cette structure ternaire entre la cité, son gouverneur et, à l'arrière-plan, le pouvoir impérial qui continuait à envoyer ses instructions à son subordonné<sup>745</sup> : « *sous le règne d'Alexis, l'armée des Croisés se mit en marche, forte de 500 000 hommes environ. Thoros, seigneur d'Edesse en fût prévenu par lettre, ainsi que le grand chef arménien, Constantin, fils de Roupen [...]* »<sup>746</sup>. L'histoire du gouvernement de Thoros à Edesse rejoue la séquence de la chute de Philarète avec l'élément franc en plus. « *Cette ville était à cette époque gouvernée par un certain Grec, accablé d'années, n'ayant point d'enfants, et qui y avait été envoyé en qualité de gouverneur, à l'époque où toute la province était sous la domination de Constantinople.* »<sup>747</sup>. Comme pour Philarète, le statut de fonctionnaire précaire des hommes en place, hérité du XI<sup>e</sup> siècle, était déphasé dans les conditions d'isolement d'Edesse par rapport à Constantinople. Les habitants d'Edesse, en reversant Thoros, n'eurent peut-être pas même le sentiment d'accomplir un acte aussi grave qu'en 1086<sup>748</sup>. Baudouin de Boulogne était théoriquement un vassal d'Alexis I<sup>er</sup>. Il faisait encore mine de respecter la légalité néo-romaine<sup>749</sup>. L'élection d'un duc néo-romain par les habitants d'une cité n'était pas sans précédent. Elle ne signifiait pas mécaniquement une rupture avec Constantinople, quoique ce soit la marque d'une prise d'autonomie<sup>750</sup>. Ce n'est que par la suite que la réalité du nouveau régime devint évidente pour eux<sup>751</sup>.

Si ce jeu à trois entre populations urbaines, gouverneurs et empereurs, usant de l'émeute, de l'élection et de l'élévation de candidats à l'Empire fut perturbé par l'arrivée des Francs il ne cessa pas pour autant.

---

<sup>744</sup> Anne Comnène, tome II, livres VI et VII. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV. *Histoire des Atabegs de Mossoul*, in *RHC Or.*, tome II, p. 14. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXXIII, CXXX. *L'Histoire des Atabegs de Mossoul* semble considérer que le coup d'Etat qui ruina l'autorité de Philarète représentait une rébellion contre le sultan. *Histoire des Atabegs de Mossoul*, in *RHC Or.*, tome II, p. 15.

<sup>745</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV, VI.

<sup>746</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLI.

<sup>747</sup> Guillaume de Tyr, livre IV, chap. II.

<sup>748</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. X-XXII. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLIV.

<sup>749</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. XVIII

<sup>750</sup> André Guillou, « L'Italie byzantine. Un modèle culturel de province », *MEFR*, Moyen-âge, Temps modernes, tome 101, n°2, 1989, pp. 629-639. Ferdinand Chalandon, « L'état politique de l'Italie méridionale à l'arrivée des Normands », *MEFR*, tome 21, 1901, pp. 411-452.

<sup>751</sup> Albert d'Aix, livre V, chap. XVI. L'épuration des élites d'Edesse fut consécutive à la prise d'Antioche. C'est probablement à partir de ce moment que l'on peut dater la création du comté franc au sens plein. Celui-ci sort de l'ambiguïté ducale byzantine des premiers temps, basée sur un pouvoir de Baudouin circonscrit par les archontes d'Edesse et les officiers byzantins cherchant un recours dans l'adversité. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLXVII.

Bohémond de Tarente lui-même recourut à un prétendu fils de Romain Diogène<sup>752</sup>. Le vaincu de Mantzikert avait entretenu avec Antioche et l'Orient néo-romain des liens étroits<sup>753</sup>. En mettant en avant ce personnage, Bohémond poursuivait plusieurs buts. Sa position à Antioche était renforcée face à l'empereur Alexis I<sup>er</sup> qui ne s'en était soucié que tardivement. Il se légitimait comme le successeur des gouverneurs de cette ville, Kachatour et Philarète, issus du parti militaire oriental de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Il prétendait réactiver l'ancienne guerre civile en ressuscitant les prétentions de Diogène contre le *basileus*, implicitement considéré comme l'héritier du clan Doukas et coresponsable de la faillite impériale en Asie<sup>754</sup>.

Léon I<sup>er</sup> le Roubénide recourut lui aussi à un procédé du même ordre. Déjà reconnu comme acteur régional par l'Empire aux côtés de son frère Thoros dans le traité de Déabolis, honoré du titre de *sébastè*, ce dynaste arménien fut, comme ses homologues, coupé de la Romanie par les succès de Tanocrède de 1108/1109<sup>755</sup>. Formellement resté dans l'espace politique néo-romain, le retour de cet archonte dans l'horizon de Constantinople commença par sa conquête de la plaine cilicienne en 1132<sup>756</sup>. Les querelles internes à la famille Comnène lui permirent d'intervenir dans les affaires impériales. En 1132, peu après la chute des cités de Cilicie aux mains de l'Arménien, le *sébastocrator* Isaac Comnène, frère cadet de l'empereur Jean II, vint, accompagné de son fils Jean, dans la seigneurie arménienne<sup>757</sup>. La collaboration entre le prétendant à l'Empire et celui qui n'était toujours qu'un *topotèrètès* ne dura pas. Léon choisit une tout autre orientation politique, cette fois hors du cadre impérial. Isaac et son fils furent expulsés peu de temps après et partirent vers Jérusalem<sup>758</sup>.

Notons que ces deux dernières entreprises, si proches par certains aspects des précédents néo-romains, furent le fait de personnages sur le seuil de l'Empire, engagés dans un processus non plus de dissidence, mais de séparatisme. Il nous faut à présent interroger le comportement des populations néo-romaines face à ces usurpations de la Romanie orientale.

---

<sup>752</sup> Orderic Vital, livre XI, chap. IX.

<sup>753</sup> Michel Psellos, *Chronographie*, tome II, *Romain IV*, chap. XXXIV. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. C. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. III.

<sup>754</sup> Sur le rôle d'Alexis du temps du pouvoir des Doukai et son effet négatif sur la défense de l'Asie : Anne Comnène, tome I, livre I, chap. I.

<sup>755</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 18.

<sup>756</sup> *Id.*, tome III, livre XVI, chap. III, VIII. Guillaume de Tyr, livre XIII, chap. XXI. Jean Kinnamos, livre I, chap. 7.

<sup>757</sup> Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 32-33. Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV. Paul Gauthier (éd.), *Michel Italikos, lettres et discours, in AOL*, Paris, 1972, p. 265.

<sup>758</sup> La réconciliation entre les différentes parties de la famille impériale byzantine aura lieu après l'expédition syrienne de Jean II en 1137-1138. Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 35.

### *Les néo-Romains d'Orient sous occupation étrangère*

La guerre civile des années 1071-1081 puis l'occupation turque provoquèrent le départ pour Constantinople d'une partie notable de la très haute élite des provinces orientales, celle qui pouvait espérer retrouver à Constantinople charges, dignités et patrimoines. Ce départ n'était pas nécessairement sans esprit de retour. Puisque l'Empire ne renonçait à rien en Orient, les exilés pouvaient s'accrocher à l'espoir d'un rétablissement dans leurs anciennes possessions.

Cependant, dans les territoires occupés restèrent des éléments de l'élite néo-romaine, particulièrement des élites urbaines. Celles-ci continuaient à entretenir des liens avec les *topotèrètai* du voisinage et certainement avec Chypre<sup>759</sup>. Le clergé melkite restait aussi en place en liaison avec l'action du gouvernement impérial<sup>760</sup>. Lorsque les forces néo-romaines et franques firent leur apparition dans la région en 1098, les indigènes prirent parti pour la cause impériale contre les garnisons turques. Tancrede et Baudouin de Boulogne libérèrent les villes sans difficultés<sup>761</sup>. Pour les Ciliciens, ces Francs étaient des Impériaux. Ils ne devaient guère sembler différents de ceux autrefois intégrés dans les forces de Philarète<sup>762</sup>. Baudouin de Boulogne se réclama même devant les Tarsiates de « l'Empire romain » de telle manière qu'il y eut peut-être un quiproquo entre le Franc et ses interlocuteurs<sup>763</sup>. Pour les Ciliciens il n'y avait pas d'autre empereur romain qu'Alexis I<sup>er</sup> à qui tous ces Francs avaient d'ailleurs prêté serment de fidélité. Les habitants des villes côtières syriennes de l'ancien duché d'Antioche ouvrirent de la même manière leurs portes aux soldats des *tagmata* impériaux, venus par mer ou par terre<sup>764</sup>.

Conscient du risque de voir la ville d'Antioche livrée à Tatikios par les anciens sujets de l'empereur, le gouverneur turc Yaghi Siyan prit des mesures drastiques. Il expulsa une partie de

<sup>759</sup> Orederic Vital, livre XI, chap. XV. En 1119, des Chypriotes complotèrent contre les officiers impériaux dépêchés pour traiter avec les Francs. Des réfugiés antiochiens installés dans l'île avaient tout à craindre d'un accord qui leur retirerait tout espoir de retour.

<sup>760</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLI. Rosa Benoit-Meggenis, *l'empereur et le moine : recherches sur les relations entre le pouvoir impérial et les monastères à Byzance du IX<sup>e</sup> siècle à 1204, première partie : des moines familiers de l'empereur*, Université de Lyon 2, Lyon, 2010, p. 45.

<sup>761</sup> Raoul de Caen, chap. XXXIV. Guibert de Nogent, livre III, chap. XIII.

<sup>762</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. III, § 3. Jean Richard, *Histoire des Croisades*, p. 60.

<sup>763</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. IX.

<sup>764</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. IV, 3. Albert d'Aix, livre III, chap. LIX. Jean Richard, « La méditerranée des Croisades », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, VI. Raoul de Caen chap. LVIII. Thomas S. Asbridge, *The Creation of The principality of Antioch, 1098-1130*, The Boydell Press, Woodbridge, 2000, pp. 31-32.

la population chrétienne et molesta le patriarche<sup>765</sup>. C'est une parfaite illustration du *continuum* que les occupants établissaient entre les soldats d'Alexis I<sup>er</sup>, les Antiochiens et le clergé melkite. Les préventions turques n'allèrent d'ailleurs pas suffisamment loin. Elles omirent d'embrasser les notables antiochiens issus du régime précédent qui, passés à l'islam à l'instar de Philarète, pouvaient encore jouer la carte impériale<sup>766</sup>. Ce fut un hellénophone qui ouvrit la ville à Bohémond. Pierre Tudebode et l'auteur de l'*Histoire anonyme de la Première Croisade* précisent son nom, Pyrrus<sup>767</sup>. Il ne fut peut-être pas le premier à tenter de livrer la cité. Foucher de Chartres parle de têtes de « Grecs et de Syriens » jetées du haut des murailles d'Antioche par la garnison turque<sup>768</sup>. Puisque les chrétiens en état de se battre avaient été chassés de la ville et que le gouverneur se portait garant de leur femme et de leurs enfants, les victimes de ses exactions étaient certainement d'anciens sujets néo-romains passés à l'islam. Tout comme le complice de Bohémond, certains de ces néo-musulmans désiraient certainement ouvrir les portes de la ville à une armée qu'ils considéraient comme impériale. Mathieu d'Edesse confirme l'appartenance de Pyrrus aux élites néo-romaines d'Antioche : « *Un des principaux de la ville députa un messenger vers Bohémond et les autres chefs de la Croisade, pour leur dire qu'il leur remettrait Antioche, à condition que ses biens paternels lui soient conservés* »<sup>769</sup>. Cette référence à des biens paternels atteste d'une installation ancienne, antérieure à l'arrivée des Turcs en 1084<sup>770</sup>. Ainsi, la problématique du rapport entre les nouveaux maîtres d'Antioche et l'élite locale apparut avant même la chute de la capitale syrienne.

Initialement favorables aux Francs, les Syriens et Ciliciens se retournèrent contre les occupants dès que ceux-ci entrèrent en guerre contre Alexis I<sup>er</sup>. L'épreuve de vérité la relation entre les nouveaux maîtres francs et leurs sujets advint lorsque la force néo-romaine de Ravendinos débarqua en 1099 à Laodicée. Bohémond l'y assiégea au moment même où des

---

<sup>765</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 192. Albert d'Aix, livre V, chap. I. Guillaume de Tyr, livre VI, chap. XXII. Paul Gautier, « Jean V l'Oxite, patriarche d'Antioche. Notice biographique », *REB*, tome 22, 1964, pp. 128-157.

<sup>766</sup> Anne Comnène, tome II, livres VI et VII. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXXVIII. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV.

<sup>767</sup> Albert d'Aix, livre IV, chap. XVI. « *vir de genere Turcorum* ». et livre IV chap. XVII. Pierre Tudebode, livre III, chap. IX, § 3. « *Interea igitur erat quidam Amiralius de genere Turcorum, cui nomen Pyrrus, qui maximam amicitiam acceperat cum Boamundo.* » *Histoire anonyme de la Première Croisade*, XX, p. 101. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLV. *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p192.

<sup>768</sup> Foucher de Chartres, chap. VII. Le jugement d'Alexander Beihammer, sur les relations turco-melkites à Antioche, fondé entre 1085 et 1098, perd tout fondement lors de l'arrivée des troupes chrétiennes, néo-romaines du point de vue des assiégés. Alexander Daniel Beihammer, *Byzantine and the Emergence of Muslim-Turkish Anatolia, ca. 1040-1130*, p. 43.

<sup>769</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLV.

<sup>770</sup> *Chronique d'Alep*, in *RHC Or.*, tome III, pp. 580-581.

vétérans des combats de Judée rétrogradaient vers l'Europe. Le résultat fut éloquent. Les Laodicéens jouèrent un rôle central dans l'éloignement de la menace en convainquant les Francs installés dans la cité de partir<sup>771</sup>. Par la suite, ils firent bloc avec les forces impériales contre les Francs de Bohémond :

*Sur ces entrefaites, Ravendinos, protospathaire de l'empereur Alexis, et quelques autres de ses officiers arrivèrent par mer, et assiégèrent la ville avec une nombreuse armée. Les Laodicéens, pour favoriser leurs compatriotes, chassèrent les Cisalpins. Ainsi les gouverneurs impériaux furent introduits par les Grecs et par les Syriens. Bohémond, apprenant ces nouvelles, vola aussitôt, avec son armée, à Laodicée, l'assiégea longtemps, et lui livra de fréquents assauts. Les habitants et les Thraces, informés du retour de l'armée [des pèlerins revenant de Jérusalem], craignant qu'en se réunissant à l'armée de Bohémond, ils ne la rendissent invincible, cherchèrent à les séduire en leur envoyant adroitement des députés et des présents, et leur mandèrent d'accourir avec sécurité pour défendre leur ville.<sup>772</sup>*

Les Laodicéens allèrent plus loin encore en cherchant à diminuer la force des Francs. Ils poussèrent les pèlerins à rentrer chez eux en leur faisant valoir l'aide au retour que fournirait l'empereur à ceux qui céderaient à leurs prières<sup>773</sup>. Des scènes du même ordre eurent lieu en Cilicie en 1104 lorsque, suite au revers des Francs d'Antioche contre les Turcs, les troupes impériales firent leur retour dans ce territoire<sup>774</sup>.

Pour les Francs de Syrie du Nord, il fallut se rendre à l'évidence. Les indigènes, prêts à les accueillir en 1097-1098 dans la mesure où les nouveaux venus étaient assimilés à des contingents néo-romains, ne leur accordaient aucune légitimité une fois la rupture avec Constantinople consommée<sup>775</sup>. Les néo-Romains de Syrie ne semblaient pas, dans leur majorité, souhaiter aider leurs nouveaux maîtres. Pire encore, ils agissaient dans la mesure du possible pour aider les forces impériales. La défiance des Francs à l'égard de leurs sujets allait jusqu'à rendre crédible à leurs yeux que les indigènes prennent parti pour toute autre armée, même musulmane, capable de les expulser<sup>776</sup>.

Bohémond, dès octobre 1100, avait pris une mesure clairement hostile à la population « grecque » et à l'Empire en mettant leur patriarche, Jean V, dans l'incapacité de se maintenir sur le trône patriarcal et en imposant un latin pour le remplacer<sup>777</sup>. Le patriarche Jean V, nommé à son poste par Alexis I<sup>er</sup> en 1088-89, avait pu venir s'installer sur son siège patriarcal sous

<sup>771</sup> Thomas S. Asbridge, *The Creation of The principality of Antioch, 1098-1130*, p. 34.

<sup>772</sup> Orderic Vital, livre X chap. X.

<sup>773</sup> *Ibid.*

<sup>774</sup> Raoul de Caen, chap. CLI.

<sup>775</sup> Andrew Jotischky, « Ethnographic attitudes in the Crusader States, The Franks and the Indigenous Orthodox People », in Krijna N. Ciggaar and H. Teule (ed.), *East and West in the Crusader States : context, contacts, confrontations II*, Acts of the congress, Dudley, Leuven, 2003, pp. 2-19.

<sup>776</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. II, § 2.

<sup>777</sup> Venance Grumel, « Les patriarches grecs d'Antioche du nom de Jean (XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles) », *Échos d'Orient*, 36<sup>e</sup> année, n°171, 1933, pp. 279-299.

l'occupation turque<sup>778</sup>. Ce patriarche, dans son discours adressé en 1091 à l'empereur Alexis Comnène, faisant la liste des calamités ayant frappé l'Empire, y mettait côte à côte les Turcs musulmans, les Coumans, les Petchnègues païens, mais aussi les Francs<sup>779</sup>. A ce moment-là, Jean V faisait bien évidemment référence aux Normands d'Italie qui menaçaient l'Empire dans les Balkans. Nul doute que la prise du contrôle de l'essentiel du duché d'Antioche par Bohémond ne fit que renforcer le prélat dans ces sentiments. Une telle disposition d'esprit ne pouvait que rendre méfiants les nouveaux occupants de la ville face à ce personnage nommé par leurs ennemis et pouvant fédérer autour de sa personne une partie importante de leurs sujets. Son expulsion était une nécessité sécuritaire immédiate. Elle révélait aussi une fragilité politique manifeste, dans la mesure où elle matérialisait l'impossible ralliement des structures néo-romaines de Syrie à la nouvelle domination dans le contexte de la lutte entre la principauté et Constantinople<sup>780</sup>.

Ce mouvement ne se limitait pas aux populations chalcédoniennes, des monophysites s'y associèrent. Une certaine mystique de l'Empire, appuyée sur un désenchantement rapide vis-à-vis des Francs, a dynamisé le mouvement. Ceci est illustré par deux épisodes connus grâce à Mathieu d'Edesse. Le premier prend place en 1101 à Jérusalem<sup>781</sup> :

*En l'année 550, un prodige surprenant et terrible eut lieu dans la sainte cité de Jérusalem. La lumière du tombeau du Christ, notre seigneur, cessa de s'enflammer comme d'habitude ; elle ne brilla pas le jour du samedi saint, et les lampes restèrent éteintes jusqu'au dimanche ; après quoi elles s'allumèrent à partir de la neuvième heure. Ce phénomène plongea dans la stupeur tous les fidèles. Ce qui l'occasionna, c'est qu'ils avaient dévié vers la gauche de la route et abandonné la voie légitime, qui est à la droite du chemin des péchés. [...] Ils [les Francs] chassèrent des monastères les Arméniens, les Romains, Les Syriens et les Géorgiens. Lorsque les Francs eurent vu ce prodige, ils [...] rétablirent chaque nation dans ceux qui lui appartenaient. En même temps, ces cinq nations fidèles se mirent à adresser leurs prières à Dieu. Le seigneur les exauça, et la lampe du Saint Sépulcre prit feu le dimanche de Pâques, ce qui ne s'était jamais vu auparavant [...]. [...] Le prodige que nous venons de rapporter arriva sous le pontificat des catholicos d'Arménie, Grégoire Varham et Basile, époque à laquelle fut instituée l'adoration de la lumière du Saint Sépulcre. Le patriarche des Romains siégeant à Constantinople était le seigneur Nicolas ; le patriarche d'Antioche Jean, le patriarche de Jérusalem Siméon ; le patriarche syrien Athanase.<sup>782</sup>*

Les questions de rites, de traditions et le partage des lieux de culte avec les nouveaux arrivants provoquèrent à Jérusalem un conflit qui eut certainement bien des avatars en Syrie du Nord et en Cilicie. Le *modus vivendi* communautaire était bousculé par les Francs<sup>783</sup>.

<sup>778</sup> *Codices Ecchellenses, in Bibliotheca orientalis*, tome I, p. 576. Certainement à la faveur du rapprochement politique entre les Grands Seldjoukides et l'Empire de l'année 1092. *Infra*.

<sup>779</sup> Paul Gautier, « Diatribes de Jean l'Oxite contre Alexis I<sup>er</sup> Comnène », *REB*, tome 28, 1970, pp. 5-55.

<sup>780</sup> Orderic Vital, livre III, chap. I ; livre X, chap. XXI. Albert d'Aix, livre V, chap. I.

<sup>781</sup> Foucher de Chartres, chap. XXIV.

<sup>782</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLXX-CLXXI.

<sup>783</sup> Camille Rouxpetel, « Concurrence, exclusion et charité au Saint-Sépulcre (XII<sup>e</sup> -XIV<sup>e</sup> siècle) », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* [En ligne], 26, 2016, 16 p.

Il faut voir ces spoliations à la lumière de ce qu'avait été la pratique du dernier gouvernement impérial de l'Orient, celui de Philarète. Ce dernier, fidèle à l'Eglise grecque, et qui s'attirait les récriminations des auteurs monophysites, n'en avait pas moins accepté de donner une place aux clergés hétérodoxes selon un partage subtil des positions entre les différents cultes. En cela, il continuait une politique impériale séculaire<sup>784</sup>. Le facteur franc déstabilisait cette délicate construction dans tout l'Orient.

En réaction, ce sont les patriarches grecs qui sont cités par Mathieu d'Edesse comme possesseurs légitimes des sièges d'Antioche et de Jérusalem, à l'exclusion des patriarches latins qui avaient pris leur place<sup>785</sup>. Un singulier esprit œcuménique ressort de ce passage. Toutefois, c'est un œcuménisme strictement oriental, qui exclut les Francs, accusés de perturber l'ordre établi, ordre dans lequel les néo-Romains avaient leur place même du point de vue monophysite. L'interprétation donnée à un phénomène astronomique ayant eu lieu en 1106 est tout aussi révélatrice de l'attente prochaine d'un changement politique qui prend son sens dans les victoires de l'Empire.

*Cette même année apparut une comète d'un aspect terrible à la fois et merveilleux et dont l'orbe immense inspira l'effroi. Elle occupait le sud-ouest. Sa queue couvrait une vaste étendue de la voûte céleste. C'était le 13 de février au soir, la veille de la fête de la Présentation de notre seigneur dans le Temple, qu'elle se leva sur l'horizon. Elle brilla pendant cinquante jours, jetant la consternation dans les cœurs, parce que le mouvement de sa queue ressemblait aux ondulations d'un fleuve. Personne n'avait jamais ouï parler d'un phénomène pareil. Les savants et les gens d'expérience assurèrent que c'était l'astre d'un roi, et que cette année il en naîtrait un qui étendrait son empire d'une mer à l'autre, comme Alexandre le Grand de Macédoine.*<sup>786</sup>

L'année 1106 est celle de la naissance d'Alexis, fils de Jean II Comnène. Le petit-fils d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène était un candidat tout désigné à l'identification avec le nouvel Alexandre<sup>787</sup>. Ce sujet de propagande était d'autant plus tentant que la naissance du premier petit-fils d'Alexis I<sup>er</sup> eut lieu dans le territoire de la Macédoine historique<sup>788</sup>. Si la destination orientale de ce thème

<sup>784</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CVI-CVII. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV, VI. Gilbert Dagron, « Minorité ethniques et religieuses dans l'Orient byzantin à la fin du X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècles : l'immigration syrienne », in *Idées Byzantines*, tome I, pp. 292-294.

<sup>785</sup> Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, pp. 87-94. Bernard Hamilton, *The Latin Church in the Crusader States. The Secular Church*, Variorum publications Ltd, Londres, 1980, pp. 339-340. Les possessions historiques de ce dernier prélat furent transférées alors au patriarcat latin : Guillaume de Tyr, livre IX, chap. XV.

<sup>786</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXCIII.

<sup>787</sup> Il fut associé au trône en 1123 et périt peu de temps avant son père lors de la dernière campagne de celui-ci en Orient, en 1142. Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 16, 38. Ioannis Touratsoglou, Petros Protonotarios, « Les émissions de couronnement dans le monnayage byzantin du XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série, tome 19, 1977, pp. 68-76.

<sup>788</sup> Anne Comnène, tome III, livre XII, chap. IV, § 4. Notons de plus que les noms grecs Alexis et Alexandre se prêtaient à interchangeabilité en Orient comme on peut le voir chez Michel le Syrien. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. V.

est évidente, elle a aussi pu avoir une expression dans l'espace effectivement contrôlé par l'Empire sous Alexis I<sup>er</sup> et Jean II<sup>789</sup>. C'est un objet idéologique qui transcende les confessions, et qui fut réemployé ultérieurement avec une remarquable plasticité<sup>790</sup>.

Après 1109, la baisse de l'intensité de la confrontation directe entre les Francs d'Antioche et l'Empire ne fit pas renaître la confiance des princes à l'égard de leurs sujets<sup>791</sup>. Malgré la défiance, l'usage d'un personnel local fut indispensable aux princes pour les postes inférieurs, comme pour les préteurs, chefs de la police urbaine<sup>792</sup>. Des melkites devaient être maintenus armés malgré les craintes<sup>793</sup>.

Même quand ceux-ci s'étaient intégrés dans la structure vassalique et étaient donc jugés ralliés au nouveau régime, les Francs restaient prudents. Dans la liste des seigneurs « francs » de la frontière de l'émirat familial de Shaïzar, Oussama Ibn Mounquid note la présence d'un certain Théophile, un néo-Romain rallié<sup>794</sup>. Les Francs ne semblent pas si assurés de la loyauté de ce personnage en cas d'attaque néo-romaine. En effet, cet indigène intégré aux structures militaires de la principauté fut fieffé à Kafartâb, au sud-est du territoire de la principauté. Il se trouvait placé le plus loin possible des armées impériales dont on pouvait craindre un jour le retour par la mer ou par la Cilicie.

Parmi les officiers du prince, connus comme ayant occupé une haute fonction avant 1159, un seul est d'origine locale, il s'agit du chambrier Basile, responsable de questions économiques<sup>795</sup>. Parmi les grands fonctionnaires de l'administration locale, l'indigence apparaît plus criante encore pour les autochtones qui ne semblent pas être représentés avant 1159<sup>796</sup>.

Il faut ajouter un personnage dont nous parle Oussama Ibn Mounquid et répondant au nom de Théodore Sophianos « qui avait pleine autorité dans la ville » d'Antioche, ce qui recouvre probablement la fonction de préteur ou celle de duc<sup>797</sup>. Malheureusement, Oussama

<sup>789</sup> Nicéas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 13.

<sup>790</sup> Juan Pedro Monferrer-Sala, « Alexander the Great in the Syriac literary Tradition », in Z. David Zuwiyya (dir.), *Alexander the Great in the Syriac Literary Tradition*, Brill, Boston, Leiden/Boston, 2011, pp. 41-71. François de Polignac, « Un nouvel Alexandre » mamelouk, al-Malik al-Ashraf Khalîl et le regain eschatologique du XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 89-90, juillet 2000, pp. 73-87.

<sup>791</sup> Andrew Jotischky, « Ethnographic attitudes in the Crusader States, The Franks and the Indigenous Orthodox People », in Krijna N. Ciggaar and H. Teule (ed.), *East and West in the Crusader States : context, contacts, confrontations II*, pp. 2-19.

<sup>792</sup> Gauthier le chancelier, *Bella Antiochena*, in *RHC Occ.*, tome V, p. 85. Claude Cahen, *op.cit.*, pp. 455-456.

<sup>793</sup> Gauthier le chancelier, *Bella Antiochena*, in *RHC Occ.*, tome V, pp. 112-115.

<sup>794</sup> Oussama Ibn Mounquid, chap. II.

<sup>795</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 463.

<sup>796</sup> *Id.*, p. 464.

<sup>797</sup> Oussama Ibn Mounquid, chap. IV.

ne précise pas la date de l'anecdote. La présence dans la scène décrite d'un chevalier ayant participé à la première Croisade peut faire présumer *a priori* qu'elle est à situer dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Toutefois Oussama raconte cette anecdote pour illustrer l'aspect bonifiant qu'à, chez les Francs, une très longue période d'établissement en milieu oriental<sup>798</sup>. L'incertitude demeure.

Ainsi l'intégration des melkites dans les cadres de la principauté, en cette première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, fut très marginale et toujours problématique. Leur association fut un expédient dangereux. La méfiance des Francs s'étendait même aux fonctions d'administration de la population civile et de police urbaine. Celle de duc, qui nécessitait une certaine connaissance des usages locaux et une pratique du grec, langue administrative héritée de la période précédente, revint de manière préférentielle et quasi exclusive à des Francs<sup>799</sup>.

Le risque de voir des sujets chrétiens indigènes tendre la main aux forces impériales n'était pas l'exclusivité d'Antioche, et les divers occupants de territoires récemment encore aux mains de l'administration constantinopolitaine en étaient conscients et prenaient des mesures drastiques, comme le note Bar Hebraeus pour Mélitène : « *A cette époque, tout chrétien qui mentionnait le nom du roi des Grecs ou des Francs, même sans le savoir, les Turcs le passaient par le fil de l'épée.* »<sup>800</sup>

L'illégitimité du régime en place à Antioche, aux yeux de la majorité de la population et de l'Empire, facteurs cumulatifs et mutuellement aggravants, faisaient courir un danger mortel à l'œuvre de Bohémond. Ne pouvant totalement se passer des indigènes favorables, ou soupçonnés de l'être, pour des raisons historiques, à l'Empire, la principauté devait gérer au jour le jour un risque qui ne pouvait disparaître que par l'évanouissement de l'espoir du recours impérial. Une telle éclipse néo-romaine n'advint pas, rendant impossible l'enracinement de l'Etat franc. Le parti néo-romain de la principauté d'Antioche avait des raisons d'espérer et de s'obstiner<sup>801</sup>.

Ce que laissent deviner les actions connues et les quelques évocations littéraires des néo-Romains de Syrie sous occupation franque au début du XII<sup>e</sup> siècle permet un rapprochement entre leur état d'esprit et celui qui sous-tendait l'action politique d'Alexis. De

<sup>798</sup> Claude Cahen, *op.cit.*, p. 464.

<sup>799</sup> Jean-Claude Cheynet, « Le sceau de Thierry de Barneville, duc d'Antioche », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 26, 1984, pp. 223-228.

<sup>800</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, tome II, fol. 302.

<sup>801</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXCI. Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. X.

Constantinople, d'Antioche, d'Edesse, ou de Chypre les néo-Romains considéraient la présence franque comme une parenthèse qu'il fallait refermer pour rétablir l'ordre ancien<sup>802</sup>.

Les premiers princes se trouvèrent pris entre les habitants de leur domaine et l'Empire dans une situation analogue à celle que nous présente Léonce Machéras, exprimée par la bouche du roi de Chypre Amaury de Lusignan à la fin du XII<sup>e</sup> siècle : « *Quand ils [les Grecs de Chypre] voudront se révolter contre moi, et cela leur est facile avec le secours de l'empereur de Constantinople, ils pourront m'enlever de force mon royaume.* »<sup>803</sup>

Cette situation perdura durant les décennies suivantes. Selon le témoignage de Michel le Syrien, les melkites refusèrent de participer en 1141 à une discussion dogmatique contre les arméniens et les syriaques, organisée par les légats de Rome, tant que « leur empereur » ne serait pas présent<sup>804</sup>. Jean II étant alors en train de fourbir ses armes pour chasser les Francs d'Antioche. Nous avons là une illustration de la synchronisation du comportement des melkites et de la politique impériale. Les partisans de l'Eglise grecque comptaient sur le *basileus* pour négocier dans la meilleure position possible, et les ambitions territoriales de l'Empire étaient solidaires de celles du patriarcat d'Antioche<sup>805</sup>. Dès 1142, Jean II voulut récolter les fruits de cette solidarité entre le régime impérial et les populations indigènes qui restaient néo-romaines d'allégeance malgré plusieurs décennies d'occupation franque : « *il espérait au moins d'attirer à son parti les Syriens, et les Ciliciens.* »<sup>806</sup> Cet espoir impérial n'était pas infondé et les défaites franques le renforcèrent.

C'est ainsi qu'il faut comprendre le passage de *La complainte d'Edesse* adressé à Constantinople<sup>807</sup>. Dans ce texte, le catholicos Nerses Snorhali reconnaît toutes les prétentions impériales traditionnelles. La ville des *basileis* est saluée dans sa dignité politique de nouvelle Rome, dans sa sacralité de Nouvelle Jérusalem, supérieure à celle des Francs, et dans son rôle ecclésiastique d'avatar du siège de Saint Pierre. Le texte en appelle à elle pour sauver et venger Edesse. En conséquence, il reconnaît l'autorité de Constantinople sur cette « métropole » de son domaine. Puisqu'Edesse n'a jamais dépendu de Constantinople que du point de vue politique, c'est bien la souveraineté impériale qui se trouve légitimée par un auteur hétérodoxe.

<sup>802</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, tome II, fol. 303-304. Cette situation caractérise aussi certains territoires majoritairement chrétiens de l'Asie Mineure turque et dure au-delà du règne d'Alexis I<sup>er</sup>, entretenant une inquiétude de la part des autorités occupantes, tant musulmanes que latines.

<sup>803</sup> Léonce de Machéras, § 14.

<sup>804</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. X.

<sup>805</sup> Vitalien Laurent « La Notitia d'Antioche. Origine et tradition », *REB*, tome 5, 1947, pp. 67-89.

<sup>806</sup> Nicéas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 39.

<sup>807</sup> Nerses Šnorhali, *La complainte d'Edesse*, vv. 75-103.

Le *catholicos* ne fait aucune allusion aux Francs du comte Josselin dans ce passage. Il ne fait pas tant référence à l'accord entre Jean II et Josselin II comme base des droits de l'Empire à Edesse qu'aux droits néo-romains antérieurs, jamais éteints par la présence franque. En cela, il illustre la prégnance de l'idéologie impériale, même parmi les hétérodoxes. Ne restait plus qu'à faire admettre solidement cette thèse aux Francs pour les faire entrer, idéologiquement d'abord et administrativement ensuite, dans la catégorie des néo-Romains.

Structurellement, les occupants turcs puis francs ne parvinrent pas à se légitimer auprès d'une partie considérable des populations locales de la Romanie orientale, particulièrement de celles de l'ancien duché d'Antioche. Les anciennes élites locales, frustrées par le pouvoir franc, restèrent révisionnistes. L'Empire représentait un espoir de renversement de l'ordre politique local au bénéfice des assujettis. Cette concurrence sapait structurellement le pouvoir franc d'Antioche, réduit à être sur le qui-vive à ses frontières, mais aussi à l'intérieur même de son domaine. C'est à la lumière de cette double pression exercée sur les Francs qu'il faut comprendre leur opposition si durable au pouvoir impérial. La possible restauration de la Romanie orientale n'impliquait pas uniquement un risque de liquidation des indépendances franques mais aussi de modification des positions sociales au sein des Etats francs.

### ***Partenaires et rivaux de l'Empire en Orient***

C'est à la lumière des objectifs et des moyens mis en place par Constantinople et sans omettre l'importance du rôle joué par les populations locales que nous allons réenvisager les politiques des acteurs extérieurs à l'Empire à son égard. Grandes puissances ou pouvoirs locaux, ils interagirent, positivement ou non, avec sa politique orientale à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et au début du XII<sup>e</sup> siècle. Ces interlocuteurs et adversaires extérieurs forment le troisième élément d'une dynamique ternaire aux côtés des populations de l'ancien espace impérial en Orient et le pouvoir néo-romain.

### **Les Seldjoukides de Perse et les Fatimides : l'entente entre les pairs**

#### ***Les accords entre grandes puissances***

Trois grandes puissances se partageaient le Proche Orient à la veille des Croisades : la Romanie, les Fatimides et les Seldjoukides. Loin d'être fondamentalement antagonistes, les relations entre le *basileus* et ses pairs musulmans se caractérisèrent par une forme assez poussée de coopération, voire de solidarité. Oussama Ibn Mounquid expose ce qu'avait été la politique des Fatimides en Syrie depuis l'établissement de leur pouvoir en Egypte : « *La Syrie s'était retrouvée, un temps, l'enjeu de leurs ambitions, face aux Rûm et aux principautés locales, celles-ci indépendantes ou continuant de prêter une allégeance plus ou moins sincère, plus ou moins réelle, aux califes rivaux, les Abbassides sunnites de Bagdad.* »<sup>808</sup> Ce trépied restait le socle fondamental de la politique des régions comprises entre la mer Noire, la Caspienne, le golfe arabo-persique et la mer Rouge. Il faut exposer les fondements de cet ordre politique qui contraste tant avec la rhétorique de la guerre sainte.

A la veille de Mantzikert, il y avait un siècle que les *Rûm* contrôlaient une portion de la Syrie<sup>809</sup>. Cet état de fait durable influençait l'appréhension de l'Empire par les musulmans<sup>810</sup>. Autrefois centre du monde musulman, la Syrie n'était plus qu'une zone de confins entre les empires<sup>811</sup>. Dans le monde arabo-musulman, on a certes conservé la mélancolie de l'ancienne frontière taurique qui mettait du côté de l'Islam la Coelé-Syrie, la Cilicie, la Commagène et

<sup>808</sup> Oussama Ibn Mouquid, chap. V.

<sup>809</sup> Thierry Bianquis. « Pouvoirs arabes à Alep aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°62, 1991, pp. 49-59.

<sup>810</sup> Khalil el Moukthari, *De l'Image de Rome au sein de la littérature juridique arabo-islamique médiévale : Le Droit musulman entre ses origines profanes et sa configuration sacralisée*, Université d'Auvergne I, 2013, pp. 278-347.

<sup>811</sup> Marius Canard, « Deux épisodes des relations arabo-byzantines au X<sup>ème</sup> siècle », *Bulletin d'études orientales*, XIII, 1949-1951, Damas, institut français de Damas, 1951, pp. 51-69.

l’Osroène : « *Ah ! Si descendues jusqu’à Tarse, jusqu’à ce fleuve familier, nos chamelles nous amenaient les belles fleurs de nos demeures, avec leurs démarches gracieuses, avec leurs hanches généreuses, qui ravissent si bien nos cœurs.* »<sup>812</sup> Oussama Ibn Mounquid décrit sa ville natale, Shaïzar : « *toujours au péril des Rûm, qui la reprirent deux fois [...]* »<sup>813</sup>. L’esprit des frontaliers syriens diffère de celui des musulmans de l’arrière-pays asiatique ou même, dans une certaine mesure, des Egyptiens. Pour les premiers, le retour du *Rûm* était une menace directe qu’il fallait parer par une méfiance constante, pour les seconds, c’était une possibilité, qui, pour n’être pas réjouissante, ne les laissait pas moins très indifférents<sup>814</sup>. L’équilibre entre la Perse, l’Egypte et *ar-Rûm* était un fait acquis que personne ne chercha sérieusement à remettre en cause avant 1055<sup>815</sup>. La reconnaissance *de facto* de la persistance néo-romaine, nécessairement détestée, n’en était pas moins une acceptation durable d’un phénomène dont on n’attendait plus, à horizon humain, la destruction, et dont on avait tacitement avalisé l’extension territoriale. Constantinople, mais aussi très significativement Antioche, étaient vouées à l’enfer, ce qui signifiait que leur châtement n’était plus attendu pour ce monde, mais pour l’autre<sup>816</sup>. Ainsi, l’Empire néo-romain acquérait une place dans la vision politico-eschatologique islamique qui anesthésiait le besoin de lutter à outrance contre lui<sup>817</sup>. Il était détenteur d’une forme paradoxale de sacralité, dans la mesure où sa destruction devait relever du plan divin, mais non pas de

---

<sup>812</sup> André Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu’au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, tome II, géographie arabe et représentation du monde : la terre et l’étranger*, p. 476.

<sup>813</sup> Oussama Ibn Mounquid, chap. II.

<sup>814</sup> De manière remarquable, les auteurs musulmans ont même recours au plus célèbre des empereurs romains dans la littérature islamique, Héraclius, comme vecteur de légitimation de l’Islam. Khalil El Moukhtari, *De l’Image de Rome au sein de la littérature juridique arabo-islamique médiévale : Le Droit musulman entre ses origines profanes et sa configuration sacralisée*, thèse de l’Université d’Auvergne I, Clermont-Ferrand, 2013, p. 294. Cet ancrage de leur pensée à la réalité politique romaine n’épargne pas le rapport au territoire. Le *Rûm* devint même l’étalon de mesure de la grandeur des empires au XI<sup>e</sup> siècle pour Sâ’id al-Andalusî. Sâ’id al-Andalusî, *Tabaqât al-umam*, trad. R. Blachère, Paris, 1935, pp. 103-104.

<sup>815</sup> Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, pp. 16-17. Marius Canard, « Fâtimides et Bûrides à l’époque du calife al-Ḥāfiẓ li-Dīni-llāh », *REI*, 35, 1967, pp. 103-117.

<sup>816</sup> André Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu’au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, tome II, géographie arabe et représentation du monde : la terre et l’étranger*, p. 479. Une variante est donnée dans un Hadith d’Abu Hurayra : « Quatre cités sont originaire du feu : Rome, Constantinople, Antioche et San’a’ ». Ibn Al ‘Adim, Bughiat, 1-97, cité par : Nadia Maria El-Cheik, *Byzantium through the Islamic Prism, in Angeliki Laiou, Roy Lottahedeh (dir.), The Crusades from the Perspective of Byzantium and the Muslim world*, p. 63. Jacques de Vitry fait écho de cette tradition : « De même qu’on voit dans les divines Ecritures la distinction de deux villes, unies de corps, mais divisées d’esprit, l’une de Dieu, l’autre du diable, l’une nommée Jérusalem, l’autre Babylone, de même Mahomet déclara, selon la lettre, qu’il y avait d’une part deux villes de Dieu, villes saintes et dignes de toute vénération, savoir, la Mecque et Jérusalem, et d’autre part deux villes du diable, savoir, Antioche et Rome, villes très-mauvaises et exécrables. » La substitution de Rome à Constantinople peut s’expliquer du fait d’une mauvaise compréhension par le clerc du terme de *Rûm* désignant dans la langue arabe les sujets de Constantinople. Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*, livre I. Antoine Borrut, *Entre mémoire et pouvoir : l’espace syrien sous les derniers Omeyyades et les premiers abbassides (v.72-193/692-809)*, Brill, Leyde, 2011, pp. 271-272.

<sup>817</sup> Khalil El Moukhtari, *De l’Image de Rome au sein de la littérature juridique arabo-islamique médiévale : Le Droit musulman entre ses origines profanes et sa configuration sacralisée*, pp. 294-297.

l'action des puissances musulmanes qui abdiquaient cette ambition des temps héroïques de l'Islam<sup>818</sup>. L'arrivée des Turcs aurait pu renverser ce *modus vivendi* entre les puissances musulmanes et l'Empire. Toutefois, contrairement à ce qui pourrait sembler au vu de la carte de l'Orient en 1095, les nouveaux arrivants ne divergeaient guère par rapport à leurs devanciers.

L'origine de la bataille de Mantzikert n'est pas une invasion de l'Empire par le sultan Alp Arslan, mais le résultat d'une mauvaise appréciation par Constantinople de la nature de la menace<sup>819</sup>. Les Turcs qui s'installèrent sur le sol de l'Empire le firent pour partie au nom des prétendants à la magistrature suprême. En Asie, Byzance s'est largement abattue elle-même<sup>820</sup>. C'est ce qu'Hélène Ahrweiler soulignait en écrivant : « *la rapidité des succès des Turcs montre, outre la vitalité et la force des envahisseurs, les défaillances du monde envahi.* »<sup>821</sup> Il en découla une certaine ambiguïté de la nature de la présence turque à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Les Turcs, installés par les néo-Romains à titre de prestataires de services, l'avaient fait pour partie en reconnaissant la souveraineté éminente de Constantinople. Leur prise de contrôle ne pouvait relever que de trois situations. Un chef turc pouvait soit bénéficier d'une concession conditionnelle dans le cadre d'un accord avec une autorité néo-romaine, usurper un territoire dont on lui avait confié la garde, ou alors s'installer temporairement dans le cadre d'opérations de brigandages<sup>822</sup>. Cette situation fait écrire à Michel Balivet que : « *jusqu'en 1204, l'Empire byzantin est perçu par tous comme légitime propriétaire de la zone et comme partenaire fondamental, les Turcs étant seulement les occupants d'une partie du pays de Rûm.* »<sup>823</sup>

Rien n'est plus révélateur de l'esprit du moment que le comportement du sultan Alp Arslan après sa victoire de Mantzikert<sup>824</sup>. Alp Arslan ne fit rien pour prendre possession de

---

<sup>818</sup> André Miquel, *op.cit.*, pp. 411-417.

<sup>819</sup> Alexander Daniel Beihammer, *Byzantine and the Emergence of Muslim-Turkish Anatolia, ca. 1040-1130*, pp. 133-167.

<sup>820</sup> Outre la guerre-civile, des causes plus structurelles de désinvestissement des populations micrasiatiques ont pu contribuer à affaiblir la capacité de résistance des populations plus que de celle des frontières orientales, particulièrement d'au-delà du Taurus, plus familières des problèmes de défense. Sur les régions cis-auriques : Peter Charanis, « Cultural Diversity and the Breakdown of Byzantine Power in Asia Minor », *DOP*, Vol. 29, 1975, pp. 1-20.

<sup>821</sup> Hélène Ahrweiler, *Idéologie politique de l'empire byzantin*, PUF, Paris, 1975, p. 68.

<sup>822</sup> Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, p. 23 : « Ni pour le sultan, pour qui le Rûm était une sorte d'entité éternelle dont on pouvait au plus contester les frontières, ni pour les turcomans, qui n'avaient pas encore explicitement la notion d'un Etat à eux, le but n'était l'annexion de l'Asie mineure [...]. »

<sup>823</sup> Michel Balivet, *Romanie byzantine et Pays turc de Rûm, histoire d'un espace d'imbrication gréco-turque*, Isis, Istanbul, 1994, p. 85.

<sup>824</sup> Claude Cahen, « La campagne de Mantzikert d'après les sources musulmanes », *Byzantion*, 9, 1934, pp. 613-642. Jean Claude Cheynet, « Mantzikert un désastre militaire ? », *Byzantion*, 50, 1980, pp. 410-438

territoires impériaux que les néo-Romains ne lui livrèrent pas<sup>825</sup>. Malik Shah, successeur d'Alp Arslan, alla même beaucoup plus loin. Il prit sous sa garantie les territoires néo-romains d'Orient. Philarète puis Gabriel en furent les bénéficiaires<sup>826</sup>. Le sultan s'adressa directement à Alexis I<sup>er</sup> en 1091. « *Que si vous désirez délivrer ce pays-là [les provinces asiatiques de l'Empire], de ses courses [des Turcs de Rûm], et remettre Antioche sous votre obéissance, il vous sera aisé de le faire, en accordant votre fille en mariage à mon fils aîné.*<sup>827</sup> Les offres de Malik Shah n'étaient pas uniquement verbales. Le sultan rendit Sinope à l'Empire et le patriarche melkite reparut à Antioche qui se trouvait en son pouvoir<sup>828</sup>. Comment expliquer une telle générosité et une si gracieuse sollicitude ? Elle découle de l'ordre des priorités des sultans de Perse. Ceux-ci priorisaient l'élimination des Seldjoukides rebelles des provinces occidentales de leur empire sur le devoir de la guerre contre le Rûm<sup>829</sup>.

*Le grand sultan ayant appris l'heureux succès des armes de Tutush, et appréhendant qu'il n'acquît à l'avenir une trop grande puissance, envoya un Chiaoux à l'empereur pour lui proposer une alliance par un mariage, en faveur duquel il offrait de retirer les Turcs [de Rûm] qui étaient proches de la mer; d'abandonner un certain nombre de petites places, et de fournir du secours lorsqu'on en aurait besoin.*<sup>830</sup>

Il est évident que nous tenons là l'un des ressorts du loyalisme des responsables locaux de la Romanie orientale à cette époque. La couverture diplomatique de Constantinople leur valait le respect de leurs positions par la cour de Perse qui tenait à s'entendre avec le *basileus*. Les officiers reconnaissant l'autorité de l'Empire, même lointaine, et confirmés par lui, disposaient d'une plus-value politique manifeste<sup>831</sup>. Le contraste est manifeste entre le sort de Gabriel, qui

---

<sup>825</sup>Les Doukaï, qui ne reconnaissaient bien évidemment aucune valeur au traité conclu par Romain IV, empereur déchu par leur fait, ne pouvaient évidemment pas accepter ses clauses. Mais, Romain lui-même, qui pourtant contrôla les provinces syriennes pendant quelques mois après sa libération par son vainqueur, ne semblait pas plus pressé que ses rivaux d'abandonner des territoires qu'il avait lui-même entrepris d'arrondir durant les années précédentes. Le traité qui suivit Mantzikert resta ainsi lettre morte. Du point de vue de l'Etat romain, ce fut pour le meilleur. Il ne céda pas ses territoires orientaux et son armée s'y maintint puissamment dans les régions syriennes. Mais aussi pour le pire, car s'ouvrit la guerre civile, qui caractérise selon les auteurs byzantins la barbarie. Notons cette étonnante inversion des causes qui apparaît à la lecture de Michel Psellos et où les Barbares se comportaient avec la modération des Romains et les Romains avec la légèreté cruelle des Barbares.

<sup>826</sup>Anne Comnène, tome II, livres VI, VII. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXXVIII. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV ; VI. Anne Comnène place cet événement avant la chute d'Antioche alors que Mathieu d'Edesse le situe après la perte d'Edesse par Philarète. Michel le Syrien, penche aussi pour cette seconde solution.

<sup>827</sup>Anne Comnène, tome II, livre VI, chap. XI, § 2.

<sup>828</sup>*Id.*, tome II, livre VI, chap. XI, § 6.

<sup>829</sup>Alexander Daniel Beihammer, *Byzantine and the Emergence of Muslim-Turkish Anatolia, ca. 1040-1130*, pp. 244-263.

<sup>830</sup>Anne Comnène, tome II, livre VI, chap. VIII, § 1.

<sup>831</sup>Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 647-710.

parvint à négocier sa reconnaissance et l'inviolabilité de son territoire, et Edesse, rebellée contre Philarète, qui fut attaquée par les Turcs en 1086<sup>832</sup>.

La mort de Malik Shah ne mit pas fin à cette politique d'entente avec les Seldjoukide. Tutush, le membre de cette dynastie qui tenait la Syrie et ambitionnait d'unifier les Turcs à son profit endossa la politique du sultan défunt<sup>833</sup>. Dans des conditions obscures, Thoros s'empara d'Edesse<sup>834</sup>. Pour Mathieu d'Edesse, il obtint cette cession de Tutush lui-même<sup>835</sup>. C'est une hypothèse crédible. Les hommes de Malik Shah tenaient la ville depuis 1086. Tutush ne perdait rien à l'opération. S'il avalisa la reconquête néo-romaine, c'est qu'il reprenait à son compte la politique de Malik Shah en privilégiant la réunification de l'Empire turc plutôt qu'un conflit avec Constantinople. Le maintien du patriarche melkite à Antioche lorsque la ville passa entre les mains de Tutush renforce cette interprétation de sa politique.

Cependant, les difficultés des Seldjoukides et l'apparition du renfort constitué par les Francs remirent au premier plan le partenaire fatimide au détriment des Seldjoukides en 1097-1100. Une grande offensive chrétienne à travers l'Asie occidentale, en déstabilisant tous les pouvoirs turcs, risquait de les réunifier contre Constantinople et ses auxiliaires francs. Renversant la politique d'entente avec les grands Seldjoukides, Constantinople, représentée en Orient par Tatikios, chercha à rassurer les Turcs dissidents de Damas, successeurs de Tutush, en affichant des réclamations limitées.

*Les Francs, pendant le siège d'Antioche, avaient écrit au prince de Damas (appelé Duqaq), pour lui dire qu'il pouvait se rassurer ; qu'eux n'en voulaient qu'aux pays qui avaient appartenu (en dernier lieu) aux Romains, et qu'ils respecteraient le reste. C'était une astuce de leur part, afin de dissuader les musulmans de se porter au secours d'Antioche*<sup>836</sup>.

Dans ce message à Duqaq il faut évidemment voir la main de la politique impériale et des directives données à Tatikos. C'était là le moyen d'éviter la constitution d'une coalition des divers pouvoirs turcs contre la Romanie orientale en voie de restauration.

Dans la même perspective, l'alliance fatimide pouvait faciliter la victoire des Impériaux au nord en diluant les forces de l'adversaire, attaqué au sud. La diplomatie impériale ne perdit

<sup>832</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXXX.

<sup>833</sup> Annales d'Abou 'L-Feda, in *RHC Or.*, tome I, p. 1.

<sup>834</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. VI.

<sup>835</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXLV. Se plaçant logiquement du point de vue de Tutush, Abou 'L-Feda considère qu'Edesse relevait de celui-ci. *Annales* d'Abou 'L-Feda, in *RHC Or.*, tome I, p. 2.

<sup>836</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 193.

pas de temps après les victoires consécutives de Nicée et Dorylée pour prendre contact avec Le Caire, puisque l'un des retours de ces échanges atteignit les Croisés dès le siège d'Antioche<sup>837</sup>.

*Tandis que ces évènements se passaient, l'empereur de Babylone envoyait une députation aux princes de notre armée, pour les féliciter de leurs succès contre les Turcs, et leur promettre en outre, quoiqu'il n'en eût point l'intention, de se faire chrétien si les nôtres enlevaient aux Turcs, et lui restituaient ce que ceux-ci avaient usurpé sur son empire. J'ai déjà dit que cet empire de Babylone avait été de beaucoup le plus considérable de tous les empires de l'Orient ; mais que les Turcs, plus belliqueux et animés d'un plus grand courage, en avaient conquis une bonne partie.*<sup>838</sup>

Albert d'Aix se montre plus précis quant aux causes générales de cette ambassade et aux tractations politiques qui eurent lieu :

*L'émir roi de Babylone, qui avant l'expédition des chrétiens avait eu de graves altercations avec les Turcs, et entretenait contre eux une vive haine, ayant appris les projets des chrétiens par un certain abbé qui lui avait été expédié, envoya à l'armée du Dieu vivant quinze députés chargés de lui proposer la paix, et un traité d'alliance avec ses Etats. Ces députés, habiles à parler diverses langues, étaient porteurs d'un message conçu en ces termes : l'émir roi de Babylone, tout joyeux de votre arrivée et de vos succès, envoie le salut aux plus grands princes et aux plus humbles des chrétiens.*

*Les Turcs, nation étrangère, ennemie de moi et de mon royaume, ont à diverses reprises envahi notre territoire et retenu la ville de Jérusalem, qui est soumise à notre domination. Cependant et avant votre arrivée, nous avons recouvré cette ville, avec nos propres forces, et nous en avons expulsé les Turcs. Maintenant que nous concluons un traité d'amitié avec vous, nous rendrons à la race des chrétiens la ville sainte, la tour de David et la montagne de Sion. [...] Nous vous demandons et vous prions de ne point vous retirer de devant la ville d'Antioche, avant qu'elle ait été restituée entre vos mains, puisqu'elle fut injustement enlevée à l'empereur des Grecs et aux chrétiens.*<sup>839</sup>

Plusieurs points importants méritent d'être soulignés. Les Fatimides ont coordonné leur retour en Syrie avec celui des Franco-impériaux, les progrès des uns favorisant ceux des autres. Dans le cadre de cette alliance, les Egyptiens reconnaissent explicitement les droits de l'Empire sur Antioche. A leurs yeux, le siège d'Antioche s'effectuait au nom et au bénéfice de l'empereur. Toutefois, la présence de cette ambassade égyptienne auprès de l'armée à Antioche, et sa volonté de conclure un traité, en surplus d'un accord conclu avec Alexis I<sup>er</sup>, dénotait une compréhension de la nature particulière de ces Francs. S'ils étaient liés à l'Empire, il paraissait nécessaire aux Fatimides de s'adresser à eux en surplus de la démarche classique auprès du *basileus*. La perception de leur autonomie politique peut soit avoir été acquise par les diplomates fatimides lors de leurs tractations avec Constantinople soit venir d'une tierce source de renseignements.

<sup>837</sup> Pierre Tudebode, livre III, chap. IV, VII, XI. *Röhricht*, 4.

<sup>838</sup> Guibert de Nogent, livre IV, chap. V.

<sup>839</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. LIX.

L'accord entre Le Caire et Constantinople, auquel font référence les sources franques, est réactionnaire dans la mesure où il postule un retour des deux puissances dans leurs positions d'avant la dramatique année 1071<sup>840</sup>. L'esprit est conforme à celui des accords de Constantinople de 1096. Les Francs sont perçus comme un facteur transitoire, dont les objectifs religieux peuvent se satisfaire par la restauration d'un accueil par les autorités fatimides des chrétiens voulant venir faire le pèlerinage à Jérusalem. Il ne semble pas que l'on ait encore, ni à Constantinople ni au Caire, envisagé la possibilité de l'installation durable des Francs et les modalités politiques de celle-ci.

Apparaît ici l'un des phénomènes qui caractérisèrent ensuite la Syrie réintégrée dans l'obédience impériale : la pluralité des niveaux diplomatiques. Le Caire a eu recours à une double démarche. La première concerne le partage des sphères d'influence avec Constantinople. La seconde s'attache aux problématiques locales et doit être traitée avec les Francs, éléments autonomes au sein du bloc néo-romain. Tout cela restait balbutiant, mais l'on peut déjà observer que les accords passés entre Constantinople et ses interlocuteurs musulmans tendaient à établir un cadre aux entreprises franques. Du point de vue des autorités impériales, ils devaient concourir à les domestiquer, à les intégrer dans la politique impériale<sup>841</sup>.

Ainsi, si l'attribution d'Antioche à *ar-Rûm* et de Jérusalem au califat fatimide ne dépendait que d'une négociation directe entre ces deux pouvoirs, Le Caire devait traiter avec les forces franques de Syrie des conditions de leur cohabitation et de la gestion des réclamations religieuses. Les Fatimides et les barons devaient discuter directement la question du pèlerinage des Francs. La détermination de l'équilibre général dépendait des acteurs de première catégorie, c'est-à-dire, en 1098, Constantinople, Le Caire et les grands Seldjoukides, qui négociaient sur un pied d'égalité. Les points d'intérêt limités étaient quant à eux traités directement entre les pouvoirs subordonnés et l'autre partie concernée. Constantinople et Le Caire considèrent les Francs comme des acteurs de seconde catégorie. Cette existence de deux niveaux de relations internationales repose sur deux éléments : la puissance, facteur estimable par les divers acteurs, et l'inter-reconnaissance par les acteurs de premier niveau de leur vocation commune à organiser l'espace. C'est ce qui explique les propos tenus par les ambassadeurs fatimides affirmant la légitimité du pouvoir de Constantinople sur Antioche<sup>842</sup>.

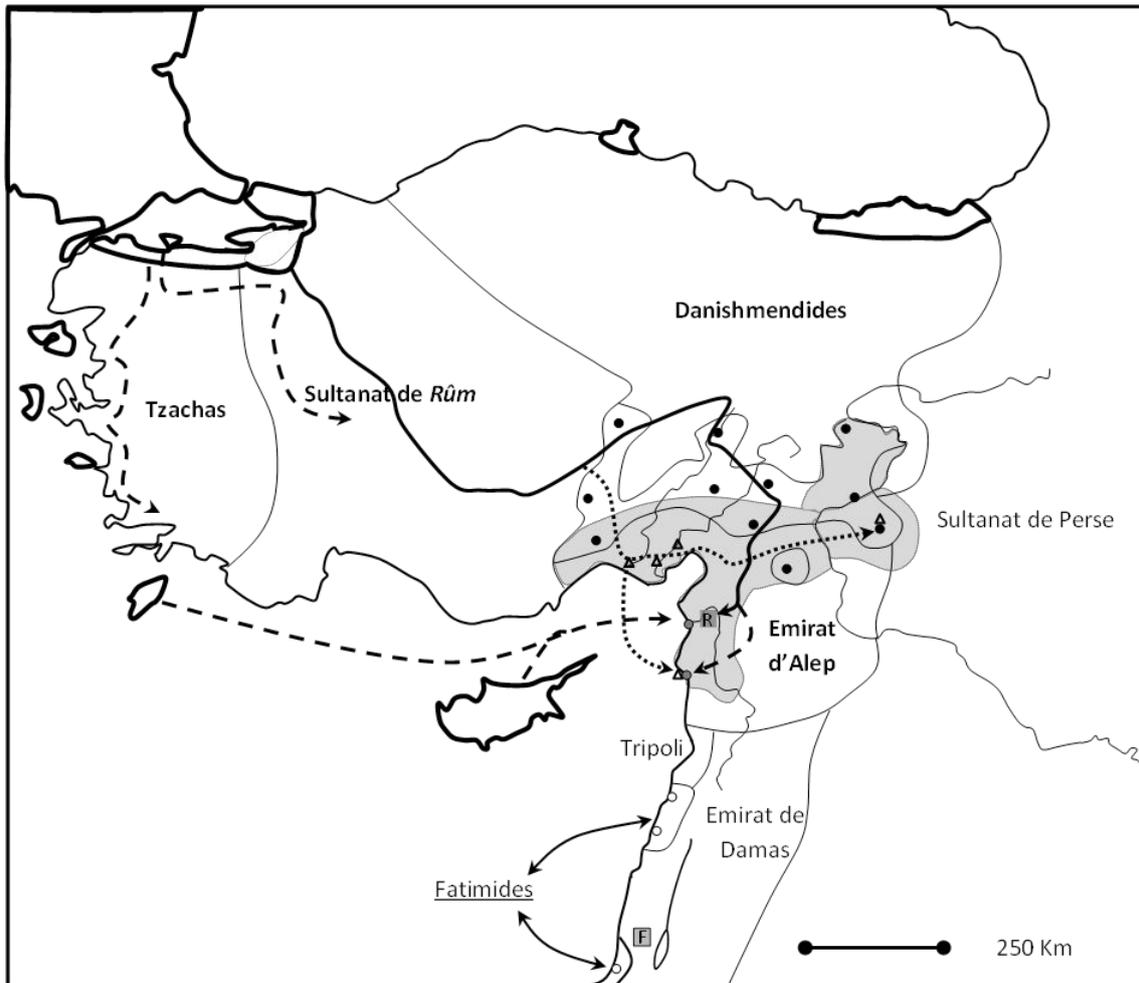
---

<sup>840</sup> Le désintérêt fatimide en Syrie du Nord répond à celui de Constantinople en Syrie du Sud. Ce dernier trouve un écho dans la diplomatie syrienne des Francs avant leur départ d'Antioche. *Kamel-Altevarykh, in RHC Or.*, tome I, pp. 193-194. Raymond d'Agiles, chap. XVI.

<sup>841</sup> Encore après la chute de Jérusalem. Anne Comnène, tome III, livre XI, VII, 3.

<sup>842</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. LIX.

Figure 6 : l'offensive franco-impériale de 1097-1098 et les puissances musulmanes



- I) L'Empire de Romanie**
- Territoires administrés par Constantinople
  - Places des Topotèrètai orientaux de l'Empire
  - Duchés orientaux (Antioche, Mésopotamie, Edesse)
- II) L'offensive néo-romaine et franque**
- Expédition franque et impériale combinée
  - .....→ Expédition lotharingienne autonome (Baudouin de Boulogne et Guinemer)
  - ▲ Occupations lotharingiennes
  - → Expéditions impériales indépendantes des Francs
  - Places occupées par les Impériaux en Orient
- III) L'Empire et les puissances musulmanes**
- Fatimides Alliés de l'Empire
- ⓔ Ⓜ Reconnaissance mutuelle de droits entre Fatimides et néo-Romains
- Tzachas Puissances musulmanes visées par l'offensive impériale
- Emirat de Damas Autres puissances musulmanes

### *Le dérèglement du système politique tripolaire*

Comme c'était à craindre, l'ébranlement subit des Turcs d'Asie Mineure et de Syrie provoqua une intervention des Seldjoukides de Perse qui vinrent à la rencontre des chrétiens à

Antioche. Les Turcs n'en étaient pas conscients, mais Constantinople et les Francs étaient alors sur le point de rompre. Logiquement, la réaction seldjoukide à la Croisade semblait devoir frapper non seulement les Francs avancés en Syrie, mais aussi les territoires de l'Empire :

*Mais le bruit se répandit partout qu'une expédition d'innombrables barbares partie contre lui était sur le point de le rejoindre (car le sultan du Chorasan, en apprenant que l'autocrator était parti au secours des Celtes, avait envoyé pour lui faire échec son propre fils, appelé Ismaël, avec des forces considérables levées dans le Chorassan et les régions plus lointaines, toutes fortement armées, ordre leur étant donné de rejoindre promptement l'autocrator avant qu'il n'atteignît Antioche) [...]. Il ne devait pas s'avancer plus loin, de peur qu'en voulant secourir Antioche, il ne perdît aussi la ville de Constantin.<sup>843</sup>*

Peu sûr de la loyauté des Francs, Alexis I<sup>er</sup> refusa de prendre le risque d'une réédition de Mantzikert. Puisqu'il devint vite évident pour tous les acteurs que les Francs d'Antioche étaient sortis de l'orbite néo-romaine, l'on évita ainsi une guerre ouverte entre la Romanie et la Perse.

L'alliance constantinopolitano-fatimide antiturque n'avait de sens que tant que les Turcs se trouvaient intercalés entre les domaines des deux puissances. Cette situation prit fin dès la rupture entre Constantinople et Bohémond. Celle-ci était quasiment assurée dès le 15 juin 1098, et Alexis I<sup>er</sup> écrivit à son allié Al-Afdal, vizir d'Égypte, pour lui annoncer la nouvelle situation dans laquelle ils se trouvaient vis-à-vis des Francs<sup>844</sup>. Les inquiétudes montèrent du côté fatimide dès que les Francs, de troupes néo-romaines auxiliaires, ont clairement basculé dans la catégorie des éléments incontrôlables dont tout le monde risquait de pâtir<sup>845</sup>. Raymond de Saint-Gilles et les ambassadeurs d'Alexis tentèrent une dernière fois de retenir les Francs en Syrie du Nord, et de les faire rentrer dans le cadre de la politique de Constantinople et du Caire, mais ce fut en vain<sup>846</sup>.

Les néo-Romains hésitèrent sur la lecture à donner à la nouvelle réalité politique syrienne. Les termes du flottement étaient les suivants : les Francs d'Antioche et de Jérusalem formaient-ils un *continuum* politique, autrement dit, un succès fatimide au sud favoriserait-il un progrès néo-romain au nord ? La réponse à cette question déterminerait si l'alliance fatimide restait efficiente en Syrie. Les néo-Romains le pensèrent peut-être un temps, ce qui explique la lettre de l'empereur Alexis découverte par les Francs dans le camp égyptien suite à la bataille

<sup>843</sup>Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VI.

<sup>844</sup>Röhrich, 8. Raymond d'Agiles, chap. XVI. Guillaume de Tyr, livre IX, chap. X

<sup>845</sup>Ferdinand Chalandon, *Les Comnène, Etude sur l'Empire byzantin au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, pp. 206-207.

<sup>846</sup>Raymond d'Agiles, chap. XVIII.

d'Ascalon<sup>847</sup>. Mais, rapidement, les données de la géopolitique levantine se complexifièrent. L'installation de Raymond de Saint-Gilles en Phénicie, intercalant un allié avéré de l'Empire au centre des conquêtes franques, entama l'unité de cet ensemble. Ensuite, la conflictualité montante entre le comté d'Edesse, lié à Jérusalem, et les Normands d'Antioche, porta les autorités de Constantinople à rechercher des alliances au sein du groupe franc lui-même<sup>848</sup>.

La correspondance entre amis et ennemis des Fatimides et des néo-Romains prit ainsi fin dès 1101, rendant sans objet cette alliance. Néanmoins, les bonnes relations nouées avec la cour du Caire pouvaient rester d'une grande utilité. L'Empire n'avait aucune raison de se l'aliéner d'une quelconque manière, et pouvait même devenir l'honnête courtier dans la relation entre Fatimides et Francs, améliorant ainsi son image en Syrie franque<sup>849</sup>.

Les bonnes relations entre Le Caire et Constantinople risquaient toutefois de buter sur les engagements locaux contradictoires des deux puissances. Cet éloignement progressif de Constantinople et du Caire fit naître dans l'esprit des dirigeants constantinopolitains l'idée que, si l'Égypte n'était plus un partenaire utile à l'avenir, le pays pourrait à l'inverse devenir une proie. C'est le sens de l'intégration d'Alexandrie dans la liste des territoires relevant de l'Empire d'après le traité byzantino-pisan de 1111<sup>850</sup>.

L'échec de l'expédition turque de Kerbogha contre Antioche, l'absence de contre-attaque du grand sultan en Asie Mineure et la crise franco-byzantine causée par Bohémond vidèrent le conflit entre Seldjoukides de Perse et Constantinople de son objet. L'on en revint au bout de quelques années aux tractations qui avaient cours au début des années 1090. L'objectif était la coopération entre puissances établies contre les dissidences qui nuisaient à l'ordre régional.

Le non-dit de la relation politique entre *ar-Rûm* et les grands Seldjoukides paraît avec netteté dans l'apposition des propositions seldjoukides aux Impériaux en 1092 et du comportement de l'ambassade néo-romaine à Bagdad de 1111<sup>851</sup>. Dans un cas, ce sont les intérêts des Turcs de *Rûm* et de Syrie, dans l'autre, ce sont ceux des Francs qui étaient menacés par les tractations effectuées par-dessus leur tête. Le but de ces négociations était de ravalier les dissidents au rang d'acteurs secondaires, contraints de se soumettre aux empires, « perse » ou néo-romain. Ces deux puissances reconnaissaient mutuellement leurs droits sur les territoires

<sup>847</sup> Raymond d'Agiles, chap. XVI. Guillaume de Tyr, livre IX, chap. X. *Röhrich*, 8. La politique de Constantinople à l'égard des Croisés, considérés comme des rebelles au pouvoir impérial, est analogue à celle employée deux décennies plus tôt contre Roussel de Bailleul. Anne Comnène, tome I, livre I, chap. I.

<sup>848</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIV, chap. II, § 8-13.

<sup>849</sup> *Id.*, tome III, livre XI, chap. VII ; livre XII, chap. I. Orderic Vital, livre V, chap. X. Albert d'Aix, livre X, chap. XXXIX.

<sup>850</sup> *Miklosich*, vol. 3, pp. 3-23.

<sup>851</sup> Anne Comnène, tome II, livre VI, chap. VIII. *Kamel-altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 280.

concernés à l'exclusion de leurs dissidents respectifs<sup>852</sup>. Bohémond était conscient de cet état de fait en 1104 : « *Nous avons irrité les deux puissances les plus opulentes du monde, Constantinople et la Perse. L'Orient nous assiège par terre, l'Occident par terre et par mer.* »<sup>853</sup>

Le revanchisme des empires favorisait l'union des dissidences, chrétiennes et musulmanes, contre les pouvoirs impériaux dans les confins des différents espaces politiques. C'est de cette dynamique politique très active dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle que naquirent les nombreuses alliances paradoxales islamo-chrétiennes en Syrie<sup>854</sup>.

Il apparaît, à la lumière des évènements, que les dissidences chez l'une des puissances impériales favorisaient des phénomènes analogues chez ses homologues. La cohérence des politiques des grandes puissances en souffrait.

Ainsi, Méliène, placée sous la direction de Gabriel, officier néo-romain de la vieille garde de Philarète, se trouva contrainte par l'agression danishmendide de 1100 à faire appel à Bohémond qui était alors en guerre avec Constantinople. *Ipsa facto*, le duc de Mésopotamie basculait du côté des rebelles francs à l'Empire du fait des déprédations des Turcs émancipés de l'autorité des Grands Seldjoukides.

Le siège de Tripoli, dans sa phase finale de 1108-1109, mit un instant aux prises les Provençaux, soutenus par les Impériaux de Laodicée, avec Le Caire<sup>855</sup>. Le cadi local fit appel à Bagdad, tandis que des notables locaux s'emparèrent du pouvoir sur place, et introduisirent les soldats des Fatimides<sup>856</sup>. Bertrand, fils de Raymond de Saint-Gilles, s'était montré le scrupuleux continuateur de la politique de son père en allant, avant d'arriver en Phénicie, faire hommage pour ses possessions orientales à Alexis I<sup>er</sup><sup>857</sup>. Néanmoins, le retournement des Tripolitains mit Bertrand en situation de belligérance avec l'Égypte, puissance amie de Constantinople qui le soutenait.

De la même manière, en 1111, l'intervention diplomatique néo-romaine, favorisant l'offensive seldjoukide en Syrie, prit le risque de nuire à l'ensemble des Francs, y compris à ceux de Tripoli alliés de l'Empire<sup>858</sup>. Un succès tactique espéré, une défaite des Francs d'Antioche infligée par les Turcs, pouvait entraîner un désastre stratégique. Il aurait pu en

<sup>852</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 257.

<sup>853</sup> Raoul de Caen, chap. CLII.

<sup>854</sup> René Grousset, *L'anarchie musulmane, 1095-1130*, pp. 537-540.

<sup>855</sup> *Kamel-Alterarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 256.

<sup>856</sup> *Id.*, pp. 256-257. Les Fatimides tiennent aussi la ville de Tyr et Ascalon. Guillaume de Tyr, livre XI, chap. III

<sup>857</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIV, chap. II, § 7.

<sup>858</sup> *Kamel-altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 280.

résulter l'effondrement des avantages acquis grâce au partenariat entre l'Empire et les Francs de Tripoli. Tout aussi grave, si Antioche était tombée aux mains des Turcs sans que Constantinople ne puisse intervenir pour rétablir son pouvoir, cette dernière aurait dû souffrir le retour à la situation des années 1085-1098.

Enfin, en 1112, l'action diplomatique de Constantinople contre Tanocrède risqua de nouveau d'opposer directement Le Caire et Constantinople<sup>859</sup>. En effet, l'Empire proposa au roi Baudouin I<sup>er</sup> sa participation navale au siège de la ville de Tyr, protectorat égyptien, dans l'espoir d'impliquer les Hiérosolymitains contre les Normands<sup>860</sup>.

L'atomisation du pouvoir turc dans les franges occidentales de l'Empire seldjoukide et la présence d'enclaves côtières liées à l'Égypte rendaient progressivement intenable la cogestion de l'espace oriental par une concertation avec la Perse ou Le Caire. L'impuissance des Turcs de Perse et du Caire laissa Constantinople seule, à partir des années 1120, à pouvoir exercer une pression forte en Syrie. Il faut donc maintenant nous intéresser aux conflits opposant la Romanie aux puissances strictement syriennes et ciliciennes refusant de reconnaître son hégémonie orientale avant 1158.

## **Les ennemis de l'Empire**

### ***Les Lotharingiens et leurs successeurs***

A rebours de l'opinion dominante, il nous semble qu'il faut davantage incriminer les Lotharingiens groupés autour de Godefroi de Bouillon et de Baudouin de Boulogne dans la rupture franco-impériale durant la première Croisade que Bohémond de Tarente. Le comportement de ce dernier ne se comprend qu'à la suite de celui de ses pairs venus du nord de la Gaule.

Dès son entrée en Romanie, ce groupe franc entretint des rapports conflictuels avec les Impériaux<sup>861</sup>. Ici apparut pour la première fois le problème épineux de la dualité de l'Empire romain. Godefroi, vassal direct de l'empereur Henri IV (de son point de vue l'empereur romain) eut des scrupules à se lier avec un empereur de Constantinople rival en droit de son seigneur. Cette prétention romaine occidentale de Godefroi, profondément inacceptable pour les néo-

---

<sup>859</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIV, chap. II, § 14.

<sup>860</sup> Albert d'Aix, livre XII, chap. III.

<sup>861</sup> Albert d'Aix, livre II, chap. IX.

Romains, est explicitement invoquée par les sources orientales comme occidentales, et ne pouvait que créer les plus graves inquiétudes pour Alexis I<sup>er</sup><sup>862</sup>.

Après des accrochages violents, le duc de Basse Lorraine se soumit à l'*autocrator*<sup>863</sup> : « *His pacificis et piis imperatoris sermonibus dux placatus, et illectus non solum se ei in filium, sicut mos est terrae, sed etiam vassallum junctis manibus reddidit cum universis primis, qui tunc aderant, et postea subsecuti sunt.* »<sup>864</sup> Le duc de Basse-Lorraine fut suivi par tous ses compagnons de route qui reconnurent le bien-fondé des positions impériales. L'ensemble des acquisitions de Godefroi en Orient devraient être restituées au *basileus* sans restriction. La violence des affrontements entre Lotharingiens et néo-Romains laissa des traces de part et d'autre.

Dès que le Taurus fut traversé, les Lotharingiens prirent des libertés croissantes à l'égard des engagements qui les liaient au *basileus*. Sur ce point, il est révélateur que les auteurs occidentaux faisant le récit de la première Croisade n'utilisent plus le terme de Romanie à propos de la Cilicie ou de la Syrie, alors qu'ils l'appliquaient encore à la Cappadoce<sup>865</sup>. Alors que l'essentiel des pèlerins, accompagné de Tatikios, longeait le versant nord du Taurus avant de prendre au sud-sud-ouest, Baudouin de Boulogne, suivant Tancrède, s'engagea directement en Cilicie<sup>866</sup> :

*Baudouin arriva bientôt et s'établit d'un autre côté pour entreprendre aussi le siège : il demanda à Tancrède de l'admettre à prendre part à l'occupation de la place, et à y travailler avec son armée. Mais Tancrède, qui désirait établir à Tarse sa propre autorité et remporter seul la victoire, se refusa à cette demande, en témoignant une vive indignation.*<sup>867</sup>

A cet instant, la population cilicienne ne saisit l'aspect inédit de l'évènement et accueillit sans difficulté les Francs. Le conflit entre les deux chefs francs contraignit les habitants de Tarse, suivis de leurs autres compatriotes ciliciens, à faire un choix entre les deux contingents pour assurer leur protection contre un éventuel retour des Turcs<sup>868</sup>. Baudouin révéla alors clairement sur quelles bases il souhaitait établir son pouvoir en Orient.

*Baudouin se livra à tout l'emportement de la colère contre Tancrède, et adressa, en sa présence, aux Turcs et aux habitants de la ville, ces paroles terribles, qui leur furent rendues par des interprètes : ne croyez point que Bohémond et ce Tancrède que vous respectez et que vous redoutez soient les hommes les plus considérables et les plus puissants de l'armée, et qu'ils puissent être comparés à mon frère Godefroi, duc et prince des chevaliers de toute*

<sup>862</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le Prêtre, chap. CL. Albert d'Aix, livre III, chap. IX

<sup>863</sup> Anne Comnène, tome II, livre X, chap. IX : « *Godefroi se soumit, bientôt après à la volonté de l'empereur, et lui prêta le serment qu'il avait jusqu'alors inconstamment refusé ; et il promit de lui rendre les villes qui avaient autrefois appartenu aux Romains, s'il les prenait sur les Turcs.* »

<sup>864</sup> Albert d'Aix, livre II, chap. XVI.

<sup>865</sup> Foucher de Chartres fait exception : Foucher de Chartres, chap. XIII.

<sup>866</sup> Raoul de Caen, chap. XXXIV.

<sup>867</sup> *Ibid.*

<sup>868</sup> *Ibid.*

*la Gaule, ni à aucun de sa famille. En effet, mon frère le duc, prince d'un grand royaume et de l'auguste empereur des Romains, en vertu des droits héréditaires acquis à ses nobles ancêtres, est honoré par toute l'armée.*<sup>869</sup>

Même si les Ciliciens ne le comprirent peut-être pas sur le moment, c'est un pouvoir exclusivement occidental que Baudouin de Boulogne prétendait fonder en lien avec son frère. Dans l'immédiat, Baudouin assit son autorité sur Tarse et usa du titre de *princeps*<sup>870</sup>. Après cette conquête, Baudouin fit une rencontre propre à renforcer sa puissance en lui procurant des unités navales :

*Il y avait dans cette armée navale un nommé Guinemer, chef et guide de tous ses compagnons d'armes. Il était originaire de la terre de Boulogne, et attaché à la maison du comte Eustache, prince magnifique de ce territoire. S'étant ainsi liés les uns envers les autres par des promesses de fidélité.*<sup>871</sup>

Après la prise de Laodicée, Guinemer tomba entre les mains des hommes de Tatikios<sup>872</sup>. Il s'agit du premier affrontement franco-impérial en Asie. La présence de Guinemer avait offert la possibilité d'une vaste extension à la politique de Baudouin, qui, en Cilicie, avait en premier violé effectivement les engagements pris à Constantinople.

Si Baudouin quitta la Cilicie, ce ne fut pas par respect des droits de l'Empire ni par scrupule juridique. Il s'enfonça dans les anciens territoires du duché d'Antioche, cette fois dans le thème de Teluch/Zouma, en direction de l'Euphrate<sup>873</sup>. Outre son absence de scrupules à prendre le contrôle de places impériales *de jure*, Baudouin aggravait son cas par les subordonnés qu'il prenait à son service, au nombre desquels un repris de justice en indélicatesse avec Alexis I<sup>er</sup> :

*Après s'être emparé de Ravenel, Baudouin en confia la garde à l'arménien Pancrace, homme inconstant et extrêmement perfide, qui s'était échappé des fers de l'empereur des Grecs, et que Baudouin avait retenu auprès de lui à Nicée, parce qu'on lui avait dit qu'il était habile à la guerre et d'un esprit très fécond, et qu'il connaissait parfaitement l'Arménie, la Syrie et le pays des Grecs.*<sup>874</sup>

Pour gagner la confiance des officiers impériaux présents dans les alentours de l'Euphrate, Baudouin se sépara de son artificieux et compromettant compagnon de route<sup>875</sup>. La préservation de certaines apparences semblait encore utile au chef franc qui ne voulait pas sortir de l'ambiguïté à son détriment.

---

<sup>869</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. IX.

<sup>870</sup> *Id.*, livre III, chap. XI.

<sup>871</sup> *Id.*, livre III, chap. XIV.

<sup>872</sup> *Supra.*

<sup>873</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. XVIII.

<sup>874</sup> *Id.*, livre III, chap. XVII

<sup>875</sup> *Id.*, livre III, chap. XVIII

Ce respect relatif de certaines formes explique qu'un appel aux troupes de Baudouin vint du *curopalate* Thoros qui, dans la position isolée où se trouvait la cité dont il assurait la défense, devait être particulièrement avide de renforts.

Thoros était informé de la participation des Francs à l'effort de guerre impérial<sup>876</sup>. Etant donné l'impossibilité de recevoir des renforts substantiels de Tatikios, la colonne volante de Baudouin représentait le meilleur recours pour lui. Cela permettrait au duc d'acquiescer les services du *tagma* qui lui faisait défaut à Edesse depuis sa reconquête. Thoros promit à Baudouin : « *s'il voulait se charger de défendre la ville et ses habitants de l'agression des Turcs, et les garantir de tout acte de violence, de lui allouer annuellement, pour prix de ses travaux, une récompense honnête, qui serait déterminée d'après l'avis d'hommes équitables.* »<sup>877</sup>

Albert d'Aix et Mathieu d'Edesse confirment cet appel de Thoros à Baudouin<sup>878</sup>. Cependant Albert d'Aix, contrairement à Mathieu d'Edesse, avance aussi qu'il fut dès le début question d'un partage du pouvoir, ce qui fait assurément écho à la présentation franque ultérieure des faits<sup>879</sup>. Baudouin, qui s'était précédemment réclamé de la puissance de son frère et de la légitimité romaine occidentale pour mettre la main sur Tarse, ne comptait pas se voir réduit à cette position de subordonné d'un dirigeant local néo-romain. Outre la force des armes, Baudouin disposait d'un autre avantage grâce aux oppositions politiques internes à la cité d'Edesse.

Le coup de force qui devait mener à la chute de Thoros permit à Baudouin de Boulogne de devenir maître de la capitale ducale néo-romaine<sup>880</sup>. L'affirmation du pouvoir comtal d'essence franque dissipa les ambiguïtés. Ce changement de nature passa par l'abaissement des Edesséniens qui, malgré leur turbulence, étaient restés conservateurs dans leurs conceptions politiques générales<sup>881</sup>.

Baudouin, après avoir posé les jalons de son pouvoir en Osroène, rejoignit la troupe franco-byzantine qui descendait par Marach vers la Syrie<sup>882</sup>. C'est à cette même époque que les pirates rentrés au service de Baudouin s'emparèrent de Laodicée. Un Etat lotharingien d'Orient était en gestation.

---

<sup>876</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLI.

<sup>877</sup> Guillaume de Tyr, livre IV, chap. III.

<sup>878</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. XIX. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLIV.

<sup>879</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. XIX.

<sup>880</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chapitre CLIV. Albert d'Aix, livre III, chap. XX.

<sup>881</sup> Albert d'Aix, livre V, chap. XVI. L'épuration des élites d'Edesse fut consécutive à la prise d'Antioche. C'est probablement à partir de ce moment que l'on peut dater la création du comté franc qui sortit de l'ambiguïté ducale byzantine des premiers temps, basé sur un pouvoir de Baudouin circonscrit par les archontes d'Edesse et les officiers byzantins cherchant un recours. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLXVII.

<sup>882</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. XXXII.

Les actions de Baudouin en Syrie, en dehors de la potentielle soumission de ce secteur à l'empereur germanique, soulevaient un autre risque pour Tatikios. Godefroi, qui l'accompagnait, en tant que frère de Baudouin, pouvait aisément être suspecté de collusion avec lui. La collaboration entre les deux hommes, relevée par Albert d'Aix et Michel le Syrien, le fut certainement aussi par Tatikios<sup>883</sup>.

Le départ de Tatikios, certes déclenché par Bohémond, n'a pu être provoqué qu'à la suite des actions lotharingiennes qui mirent le représentant impérial dans une situation intenable<sup>884</sup>.

L'ouverture de la guerre entre l'Empire et Bohémond de Tarente fit passer au second plan le problème lotharingien d'Edesse et de Jérusalem. A l'inverse, les Impériaux courtisèrent Edesse et Jérusalem dans le cadre de la lutte contre les Italo-Normands<sup>885</sup>. Cependant, il ne s'agissait là que d'habiletés tactiques. Le traité de Déabolis est clair sur les sentiments d'Alexis I<sup>er</sup> à propos des héritiers des assassins du *curopalate* Thoros. L'accord conclu en 1108 entre le *basileus* et Bohémond de Tarente ne prévoyait rien de moins que l'élimination du comté d'Edesse. Ses terres cis-euphratésiennes devaient retourner au duché d'Antioche alors que celles d'au-delà du fleuve étaient accordées à titre héréditaire à Bohémond<sup>886</sup>.

Ce fond d'hostilité de Constantinople à l'égard l'héritage des Lotharingiens de la première Croisade ne s'était pas effacé sous Jean II malgré le changement dynastique hiérosolymitain et les accords circonstanciels. Le *basileus* intégra certes le comté de Josselin II à la liste des territoires détachés de l'administration centrale de l'empire de Romanie, mais cela ne rassura pas les Francs d'Edesse<sup>887</sup>. Jean II condamnait à la même époque une partie des Arméniens de Cilicie à la déportation vers Chypre<sup>888</sup>. A terme, les Francs d'Antioche devraient aussi quitter leur cité. Certes, le *basileus* n'exigea rien de tel des Francs d'Edesse en 1137.

---

<sup>883</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVII, chap. XII. Albert d'Aix, livre IV, chap. IX ; livre V, chap. XXIV. C'est d'ailleurs le duc Godefroi qui, après la victoire des Francs à Antioche, força la garnison impériale de Laodicée à lui remettre Guinemer, le pirate affilié à son frère. La nouvelle de cet acte ne pourra qu'ultérieurement confirmer aux yeux des Impériaux l'idée de l'existence d'un problème lotharingien.

<sup>884</sup> Albert d'Aix, livre IV, chap. IX. Anne Comnène, livre X, chap. XI, § 1-8. Raymond d'Agiles, chap. VI.

<sup>885</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VII ; livre XII, chap. I ; livre XIV, chap. II. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXCIX. Alexandru Madgearu, « The Pechnevs in byzantine army », in Florin Curta, Bogdan-Petru Maleon (éd.), *The steppe lands and the world beyond them studies in honor of Victor Spinei on his 70th birthday*, p. 208.

<sup>886</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 10, 24, 25.

<sup>887</sup> Nicéas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 27. Jean Richard, *Histoire des Croisades*, pp. 163-164. Monique Amouroux-Mourad, *Le comté d'Edesse (1098-1150)*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1988, p. 77.

<sup>888</sup> Ibn Al Khalânisi, in *RHC Or.*, tome I, p. 424.

Toutefois la perspective d'être réduit un jour au même régime suffit à ranger Josselin parmi les adversaires du *basileus* et à lui faire organiser l'émeute anti-grecque d'Antioche de 1138<sup>889</sup>. Jean II en tira les conclusions en débutant sa campagne orientale de 1142 par une rude démonstration de force à l'adresse du comté<sup>890</sup>. Dans le même mouvement, le *basileus* lança un tir de semonce à l'égard de Jérusalem qui se vit interdire, par une menace à peine voilée, toute intervention dans les affaires de Syrie du Nord<sup>891</sup>. Structurellement, l'obstination des auteurs constantinopolitains à ne parler à propos des rois francs de Jérusalem que des rois de Palestine ou d'Aelia Capitolina en dit long sur l'illégitimité congénitale pour les Impériaux de ce pouvoir franc<sup>892</sup>.

La chute d'Edesse en 1144, renouvelée en 1146 et suivie de la convention de 1150, permit de mettre fin à ce qui conservait pour les Impériaux un parfum de scandale depuis 1098<sup>893</sup>. Restait le problème hiérosolymitain. Mais, comme Edesse, Jérusalem disposait de l'effet protecteur constitué par le conflit entre Constantinople et les héritiers de Bohémond de Tarente.

### ***Bohémond de Tarente et ses héritiers***

Bohémond, fils de Robert Guiscard, était le chef franc le plus au fait des réalités de l'Empire<sup>894</sup>. La documentation normande si riche, et très partisane, atteste de ses connaissances. Bohémond savait qu'à l'est du canal d'Otrante, l'Empire ne reconnaissait d'autre pouvoir souverain que lui-même. Il était au fait, certainement grâce à d'anciens soldats normands ayant servi dans les thèmes orientaux jusqu'en 1085, de la situation sur le terrain<sup>895</sup>. Dans le même temps, étant donné son passif avec Constantinople, sa présence posait problème : « *Son ambition donnait de l'inquiétude aux premières personnes de l'Empire, lorsqu'elles rappelaient dans leur esprit les anciens différends qu'il avait eus avec Alexis, et les menaces qu'il avait faites de se venger.* »<sup>896</sup>

<sup>889</sup> Guillaume de Tyr, livre XV, chap. III-IV.

<sup>890</sup> *Id.*, livre XV, chap. XIX.

<sup>891</sup> Nicéas Choniatès, *Jean Comnène*, fol. 42. Guillaume de Tyr, livre XV, chap. XXI.

<sup>892</sup> Anne Comnène, tome II, livre VII, chap. VI. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 19 ; livre V, chap. 13.

<sup>893</sup> Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. XVI.

<sup>894</sup> Luigi Russo, « La diaspora normande vue par les marges : la principauté d'Antioche entre histoire et historiographie », *Tabularia*, 16, 2016, pp. 157-175.

<sup>895</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. IX. L'auteur atteste de la connaissance, en sens inverse, par les Syro-ciliciens de la carrière de Bohémond, cette réputation de son oncle servant de recommandation à Tancrede lors de sa séance de pêche en eau trouble pendant sa traversée de la Cilicie.

<sup>896</sup> Anne Comnène, tome II, livre X chap. VI, § 1.

Dans un premier temps, Bohémond décida de se faire le plus néo-romain des chefs francs<sup>897</sup>. Le serment de reconnaissance des droits de l'Empire et de vassalité fut prêté : « *Deinde diversis colloquiis et consiliis inter se habitis, Boemundus homo imperatoris factus est, cum juramento et fide data pactus cum eo quod nihil de regno ejus sibi retineret, nisi ex ejus gratia et consensu.* »<sup>898</sup> Cependant, Bohémond chercha à introduire d'autres dimensions dans l'accord. Deux avis se font entendre à travers les sources sur ce point. Albert d'Aix nous informe que Bohémond ne devait pas s'approprier de territoires impériaux « sans le consentement impérial », ce qui laisse entendre qu'il espérait une concession, et qu'il avait l'intention de faire carrière en Orient. Plus positif, Pierre Tudebode affirme que l'empereur concéda la Syrie à Bohémond : « *quod si libenter jurasset, ei quindecim dietas terrae in extensione ab Antiochia daret, et octo in latitudine. Eique tali pacto juravit.* »<sup>899</sup> L'*Histoire anonyme de la Première Croisade* va dans le même sens et prétend que Bohémond demanda un fief dans la région d'Antioche, ce qui semble contradictoire avec le serment de restitution des places conquises à l'Empire que Bohémond venait de prêter. Selon Anne Comnène, Bohémond réclama le titre de *domestique des Scholes* d'Orient<sup>900</sup>. Si Bohémond voulait réellement devenir un officier impérial, il n'était pas d'usage que ce type d'individu reçoive de concessions comparables aux fiefs occidentaux, quoiqu'il y ait eu des exceptions, dont une, justement dans cette région, au profit de Michel Bourtzes<sup>901</sup>. Mais il faut probablement compter avec les échos parvenus en Occident des dernières conditions de l'exercice de la souveraineté impériale sur la Syrie. Philarète Brachamios avait exercé les fonctions que Bohémond réclamait. La durée de son pouvoir et sa forme très autonome pouvaient porter un Franc à l'interpréter comme étant la détention d'un fief. Ce précédent servira ultérieurement à Tanocrède pour justifier à ses ambitions territoriales<sup>902</sup>. C'était là raisonner en Franc relativement bon

---

<sup>897</sup> Toutefois peut-être faut-il nuancer l'univocité de la politique du Normand puisque, selon Albert d'Aix (livre II chap. XIV), Bohémond aurait proposé à Godefroi, alors sous les murs de Constantinople et en conflit avec l'empereur, de rétrograder vers la Maritza afin que leurs armées puissent y faire jonction dans le but d'attaquer l'Empire. Le refus du duc de Basse-Lorraine aurait mis fin au projet. S'il faut voir un fil conducteur dans les actions de Bohémond, qui complota peut être l'assaut de Constantinople durant l'hiver 1096-1097 avant de devenir le champion de l'Empire puis de rompre avec celui-ci une fois installé à Antioche, c'est bien dans la recherche de gains, que cela se fasse sous bannière impériale ou contre le *basileus*.

<sup>898</sup> Albert d'Aix, livre II, chap. XVIII.

<sup>899</sup> Pierre Tudebode, livre II, chap. VIII : « *Boamundo itaque dixit imperator, quem valde timebat (nam saepe eum cum suo exercitu devicerat) quod si libenter jurasset, ei quindecim dietas terrae in extensione ab Antiochia daret, et octo in latitudine. Eique tali pacto juravit, ut si ille fiducialiter tenuisset illud sacramentum, ipse suum nunquam praeteriret.* »

<sup>900</sup> Anne Comnène, tome II, livre X, chap. XI, § 8.

<sup>901</sup> Yahya d'Antioche, fol. 174. Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 312-316.

<sup>902</sup> Jean Richard, *Histoire des Croisades*, p. 99.

connaisseur des événements récents de l'histoire orientale, mais c'était aussi refuser de voir ce que la situation de Philarète avait été en droit.

Alexis I<sup>er</sup> refusa d'accorder la fonction réclamée par Bohémond, il était fort bien au fait des usages francs et de leur tendance à confondre fonctions administratives et propriétés foncières devenant la base d'un pouvoir personnel<sup>903</sup>. La propension des Normands de Sicile à s'intégrer dans les cadres de l'Empire pour en sortir au gré de leurs intérêts n'était pas une nouveauté. L'expérience constantinopolitaine sur ce point remontait à l'époque où, sous les ordres de Georges Maniakès, ils avaient servi nombreux dans l'armée impériale en Sicile de 1038 à 1043. L'expérience avait abouti au déclenchement de la geste guiscadienne durant laquelle le père de Bohémond avait envahi l'Empire pour défendre les droits d'un prétendu Michel VII<sup>904</sup>. Le seul fait que Bohémond fut contraint d'employer la ruse pour évincer les Impériaux d'Antiochène en 1098 suffit à attester qu'aucune concession foncière ne lui avait été accordée durant l'hiver 1096-1097. Pierre Tudebode, dans son récit, se fait davantage le traducteur des intentions de Bohémond que de la lettre de ses échanges avec le *basileus*. Alexis I<sup>er</sup> était prêt à couvrir les Francs d'or, mais certainement pas à les voir planter leur lance dans la terre de l'Empire. Toutefois, dans l'immédiat, le Normand se fit accommodant. A l'inverse, Tancrède de Hauteville ne semble pas avoir souffert ce compromis quoiqu'il dût ultérieurement s'y rallier<sup>905</sup>. Albert d'Aix expose cette discrète dérobade et définit incidemment le nouveau statut des pèlerins à présent arrivés en terre d'Empire. Il est en effet dit que le neveu de Bohémond passa le détroit pour ne pas devenir « *subditus* » de l'empereur<sup>906</sup>.

Comme pour les Lotharingiens, le passage du Taurus donna le signal des premières violations des droits impériaux. Tancrède fit main basse en son nom propre sur des places ciliciennes avant d'être dépouillé de ses conquêtes par Baudouin de Boulogne<sup>907</sup>. Mais c'est Bohémond qui donna une tout autre ampleur à la crise naissante en parvenant à pousser le représentant de l'empereur, Tatikios, à quitter la Syrie. Comprenant très bien la situation de l'officier impérial, Bohémond joua subtilement sur l'effet produit par les actions des Lotharingiens.

<sup>903</sup> Anne Comnène, tome I, livre I, chap. I.

<sup>904</sup> Jean Skylitzès, *Constantin Monomaque*, fol. 425-428. Anne Comnène, tome I, livre I, chap. VII.

<sup>905</sup> Dans l'immédiat, Tancrède refusa de prêter serment, mais, d'après Anne Comnène, il aurait accepté de le faire après la chute de Nicée. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. III, § 3. Jean Richard donne crédit à la princesse sur ce point. Jean Richard, *Histoire des Croisades*, p. 60.

<sup>906</sup> Albert d'Aix, livre II, chap. XIX.

<sup>907</sup> Raoul de Caen, chap. XXXIV. Guibert de Nogent, livre III, chap. XIII.

*Je veux te révéler un secret : il y va de ton salut. Une nouvelle est arrivée aux oreilles des comtes, qui a bouleversé leurs âmes : ce serait le basileus qui aurait décidé le sultan à envoyer contre nous les hommes qui viennent du Chorassan. Les comtes en sont convaincus et ils complotent contre ta vie. Quant à moi j'ai fait mon devoir en te prévenant du danger qui te menace ; à toi désormais de pourvoir à ton salut et à celui des troupes placées sous tes ordres.*<sup>908</sup>

Les propos tenus en secret par Bohémond au général néo-romain achevaient de le mettre dans une situation intenable. Ils mettaient en lumière la fragile position de Tatikios et encourageaient son départ tout en couvrant leur auteur par l'apparent service rendu. Si les Impériaux faisaient un rapide retour en force, Bohémond pourrait toujours faire valoir qu'il avait « sauvé » Tatikios et solliciter la reconnaissance impériale. Dans le cas inverse, il pourrait, et c'est ce qu'il fit, prendre la « désertion » de Tatikios comme prétexte pour que les droits impériaux soient déclarés caducs.

Dans l'immédiat, Tatikios partit, mais une indication de Raymond d'Agiles laisse percevoir qu'il tenta de se faire plus fin encore que le Normand<sup>909</sup>. En effet, Tatikios, sur le départ, aurait confié à Bohémond la charge de diriger la Cilicie, ce qui revenait à l'impliquer dans la question cilicienne qui avait opposé les hommes de Baudouin et de Tancrède. Cette délégation d'autorité impériale en faveur de Bohémond concernant des territoires contrôlés par les hommes de Baudouin était une pomme de discorde dont le néo-Romain pouvait espérer qu'elle paralyserait les chefs francs. A l'inverse, Laodicée, effectivement contrôlée par des troupes néo-romaines, ne fut pas confiée au Normand, qui dut l'arracher de force ultérieurement<sup>910</sup>.

Une fois le représentant impérial parti, Bohémond joua un rôle central dans la prise d'Antioche et en profita pour obtenir le désintéressement des Lotharingiens à l'égard de la ville<sup>911</sup>. L'absence de l'empereur permit au Normand d'évincer les autres chefs francs<sup>912</sup>. Ce fut, du point de vue impérial, le début de la « tyrannie » de Bohémond et la constitution d'un

<sup>908</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. IV, § 3.

<sup>909</sup> Raymond d'Agiles, chap. VI.

<sup>910</sup> Orderic Vital, livre X, chap. XI. Caffaro di Caschilfellione, *De liberation civitatum orientis*, in *RHC Occ.*, tome V, p.66.

<sup>911</sup> Pierre Tudebode, livre III, chap. IX, § 3. Albert d'Aix, livre IV, chap. XVI.

<sup>912</sup> Ce rendez-vous manqué du *basileus* et des Francs d'Antioche fut l'un des principaux thèmes politiques de la confrontation entre Francs et Impériaux pour plusieurs décennies. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. V-VI. *Histoire anonyme de la première croisade*, pp. 140-143. Raoul de Caen, chap. LXXII. Albert d'Aix, livre IV, chap. XIII. Orderic Vital, livre VIII, chap. IX ; livre IX chap. XI. Guibert de Nogent, livre IV, chap. IV. Thomas S. Asbridge, *The Creation of The principality of Antioch, 1098-1130*, pp. 37-42. Alan Tami, *L'art de la guerre au temps des Croisades (491/1098 - 589/1193) : Du théocentrisme irrationnel aux influences mutuelles et adaptations pragmatiques dans le domaine militaire*, Thèse de l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2012, p. 110. Kyle Sinclair, « Anna Komnene and her sources for military affairs in the Alexiad », *Estudios bizantinos* 2, 2014, pp. 145-185.

*casus belli*<sup>913</sup>. Le processus de création de l'Etat indépendant à Antioche se poursuivit lorsque Laodicée fut assiégée par les Normands, épisode qui marqua le début effectif des hostilités<sup>914</sup>. Très vite, le patriarche d'Antioche fut expulsé<sup>915</sup>. Son statut de représentant impérial dans la ville en faisait un danger pour le nouveau régime hostile à Constantinople : « *Du temps des Turcs, un certain Grec était le patriarche d'Antioche : il se montrait intraitable aux Normands victorieux. [...]. Après la prise de Bohémond, le bruit courut parmi le peuple que ce même prélat se disposait à livrer traîtreusement Antioche à l'empereur.* »<sup>916</sup> Le point de non-retour était atteint.

Il est révélateur des priorités impériales que, les Turcs étant à peine expulsés de Bithynie et pas encore complètement des côtes ioniennes, les armées néo-romaines marchèrent vers Antioche avec la volonté d'y rétablir prioritairement l'autorité de Constantinople<sup>917</sup>. Plutôt que de pénétrer avec difficulté au cœur de l'Asie Mineure, l'Empire préféra poser des jalons côtiers permettant de porter au plus vite la guerre en Orient. Des garnisons impériales furent installées à Attaleia, à Séleucie et à Korykos<sup>918</sup>. Outre sa dimension offensive, ce dispositif côtier visait à saisir toutes les escales permettant de relier Antioche à l'Occident<sup>919</sup>. Il avait pour but l'isolement des rebelles avant leur réduction par attrition progressive de leurs forces.

Cependant, il était très difficile pour Constantinople de réduire les lointaines positions antiochiennes alors même que l'Asie Mineure restait aux mains des Seldjoukides de *Rûm*. Le *basileus* chercha à impliquer des forces locales capables d'affaiblir les Francs. C'est aussi du côté des Danishmendides que le gouvernement impérial se tourna pour conclure un accord contre Bohémond. Des contacts furent pris après que le chef franc tomba entre leurs mains en 1100<sup>920</sup>. Le but pour Alexis I<sup>er</sup> était de se faire livrer Bohémond. Le Normand parvint à prévenir son extradition en sollicitant la réunion par ses alliés d'une somme suffisante. Le Danishmendide relâcha Bohémond<sup>921</sup>. Le dynaste turc craignait les effets d'une restauration

---

<sup>913</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. II, § 2.

<sup>914</sup> *Röhricht*, 18.

<sup>915</sup> Paul Gautier, « Jean V l'Oxite, patriarche d'Antioche. Notice biographique », *REB*, tome 22, 1964, pp. 128-157. Venance Grumel, Venance Grumel, « Les patriarches grecs d'Antioche du nom de Jean (XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles) », *Échos d'Orient*, 36<sup>e</sup> année, n°171, 1933, pp. 279-299. Guillaume de Tyr, livre VI, chap. XXII.

<sup>916</sup> Orderic Vital, livre X, chap. XXI.

<sup>917</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. V.

<sup>918</sup> *Id.*, tome III, livre XIV, chap. I, § 3 ; livre XI, chap. X, § 9.

<sup>919</sup> *Id.*, tome III, livre XI, chap. X, § 10.

<sup>920</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLXVII.

<sup>921</sup> *Id.*, chap. CLXXVIII.

impériale à Antioche. Ce n'est pas de ce côté que Constantinople pouvait espérer trouver un appui solide, bien que l'émir livra tout de même au *basileus* un neveu de Bohémond en guise de compensation<sup>922</sup>.

Il fallut à l'Empire attendre de redevenir présent militairement en Cilicie et à Laodicée pour que les pouvoirs locaux deviennent plus enclins à considérer ses exigences. Ce fut le cas dès 1104, suite à la reconquête de la Cilicie et de Laodicée<sup>923</sup>. Aspiétès, *stratopédarque* de tout l'Orient, prenant la suite de Tatikios, régularisa les statuts de ceux qui, anciens officiers impériaux ou seigneurs arméniens, se rallièrent à Constantinople jusqu'en 1109<sup>924</sup>.

Les Roubénides conclurent un accord avec les représentants impériaux<sup>925</sup>. L'Empire pouvait aussi compter sur le gouverneur de Marash, Thathoul, jusqu'à ce qu'il cède la place à Josselin I<sup>er</sup>, futur comte d'Edesse<sup>926</sup>. Dans la continuité de ce fait est à placer la brève coopération entre Edesse et les Impériaux de 1108-1109<sup>927</sup>.

La dégradation des positions franques poussa Bohémond à partir vers l'Occident, ce qui renversa complètement le cours de la guerre<sup>928</sup>. Il souhaitait éviter que le conflit ne l'enferme dans sa dimension de séparatiste local face à l'Empire. La circonscription du conflit dans ces termes, à la longue, allait donner la victoire à ce dernier face aux forces réduites des Normands d'Antioche. C'est le destin de Roussel de Bailleul qui attendait le fils de Guiscard. Pour escamoter cette sombre perspective, Bohémond fit monter l'enjeu des hostilités en capitalisant sur sa légende en cours d'émergence. L'objectif minimal était de faire lâcher prise à Alexis I<sup>er</sup> en Orient. Pour cela, Bohémond ne négligea la mise en place d'aucun expédient pour détourner le regard du *basileus*. C'est l'un des motifs de son recours à un prétendu fils de Romain Diogène<sup>929</sup>. Par ces moyens, Bohémond escomptait attirer Alexis et soulager son neveu

---

<sup>922</sup> *Ibid.*

<sup>923</sup> Anne Comnène, tome III, livre XII, chap. II.

<sup>924</sup> *Ibid.*

<sup>925</sup> C'est ce qui explique leur inclusion dans la paix de Déabolis de 1108. *Id.*, tome III, livre XIII, chap. XII, § 18.

<sup>926</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CLXXXVI.

<sup>927</sup> *Id.*, chap. CXCIX. Alexandru Madgearu, « The Pechenegs in byzantine army », in Florin Curta, Bogdan-Petru Maleon (éd.), *The steppe lands and the world beyond them studies in honor of Victor Spinei on his 70th birthday*, Editura universitatii, Alexandru Ioan Cuza, Iasi, 2013, p. 217.

<sup>928</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 12. Le texte prévoit que Bohémond lui-même traita son neveu en ennemi en cas d'opposition à l'application du traité. Aux dires de Guillaume de Tyr, Bohémond se préparait à repartir en Orient au moment où la mort le surprit. Ses intentions dernières restent inconnues. Guillaume de Tyr, livre XI, chap. VI.

<sup>929</sup> Orderic Vital, livre XI, chap. IX.

Tancrede, resté en Orient, de la pression des Impériaux qui avançaient dangereusement<sup>930</sup>.

La victoire d'Alexis contre Bohémond sur le front occidental se fit au prix d'une réduction de l'effort à l'est. Grâce à ce relâchement néo-romain, Tancrede parvint à réoccuper la Cilicie et Laodicée. Au fond, Alexis voulut traiter le cas italo-normand entre 1098 et 1108 comme celui de Roussel de Bailleul<sup>931</sup>. Pour le *basileus*, tout le problème se concentrait autour de Bohémond dont la capture ou la soumission réglerait la question de ses subordonnés<sup>932</sup>. C'était sous-estimer la dynamique franque née de la Croisade et l'enracinement des colons occidentaux dans leur nouvelle patrie<sup>933</sup>.

En refusant la formalisation d'un cadre durable d'expression pour les aspirations des Francs d'Orient, Alexis I<sup>er</sup> fut le promoteur d'une vision relativement figée de l'Empire. Il ne pouvait admettre les Occidentaux que comme un facteur conjoncturel pour la politique impériale en Syrie. Il s'agissait de les réduire en jouant sur les échelles de temps et d'espace. Ce carcan dans lequel Alexis I<sup>er</sup> entendait faire rentrer les chefs francs ne pouvait être admis que par des personnages soumis à des conditions particulières, et qui présentaient des traits communs au moment où ils firent acte de soumission. Lorsqu'ils signèrent ces conventions, Raymond de Saint-Gilles et Bohémond de Tarente étaient des individus aux espoirs déçus, du moins dans les projets les plus vastes qu'ils purent nourrir<sup>934</sup>. Pour eux, la main tendue par l'empereur représentait une chance inespérée d'accéder à une certaine réussite dans des établissements, certes bornés, mais dont la viabilité dans le temps dépassait ce dont ils pouvaient encore espérer disposer pour mener une œuvre. Ces caractéristiques étaient en même temps celles qui rendaient fragile cette soumission dans le temps ainsi que dans ses effets pratiques. L'acceptation de la défaite ou de la subordination ne pouvait qu'éroder la base de leur pouvoir sur leurs hommes. Cet affaiblissement du prestige de ces chefs francs contenait en germe une rupture au sein des Francs eux-mêmes qui risquait de rendre difficile l'assujettissement de ceux-

<sup>930</sup> *Id.*, tome III, livre XI. Raoul de Caen, chap. CLVII. Jean Flori, « Quelques aspects de la propagande anti-byzantine dans les sources occidentales de la première croisade », in *Chemins d'outre-mer : Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2004, [en ligne].

<sup>931</sup> Anne Comnène, tome I, livre I, chap. I-II

<sup>932</sup> *Id.*, tome III, livres XI-XV.

<sup>933</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 241.

<sup>934</sup> A propos de Raymond de Saint-Gilles, René Grousset écrit ainsi : « [Arrivant de Constantinople après son désastre anatolien de 1101] Tous abordèrent sans encombre à Saint Siméon, l'actuel Suwaïdya, qui avait remplacé l'ancienne Séleucie comme port d'Antioche. Mais en débarquant, Raymond de Saint-Gilles eut la surprise de se voir fait prisonnier par un chevalier nommé Bernard l'Étranger, qui lui reprochait d'avoir, par sa défection le jour du combat décisif, « trahis » la Croisade d'Anatolie. Bernard le livra aussitôt à Tancrede. Cette péripétie montre la chute du prestige de Raymond. Elle acheva d'ailleurs de ruiner son prestige. » René Grousset, *L'anarchie musulmane, 1095-1130*, p. 383

ci à Constantinople. Les carrières finissantes de ces nouveaux serviteurs du *basileus* ouvraient des boulevards pour leurs successeurs restés intacts de toute défaite et pouvant à ce titre se tenir droit et avoir le verbe haut face aux Grecs.

La guerre entre Impériaux et Francs d'Antioche fut suspendue jusqu'en 1137, date à laquelle Jean II les expulsa de Cilicie<sup>935</sup>. La coopération avortée de 1138 mena à la série des confrontations commençant par l'émeute d'Antioche cette même année et se prolongeant jusqu'aux raids impériaux dans la principauté en 1143<sup>936</sup>. Dorénavant, ce n'était plus tant les dirigeants d'Antioche qui s'opposaient aux volontés impériales que le petit peuple des colons francs, et le clergé latin, qui avaient tout à perdre des exigences du *basileus* et qui ne pouvaient espérer de compensations<sup>937</sup>.

La chute d'Edesse entraîna la soumission de Raymond de Poitiers et la fin des hostilités en 1145<sup>938</sup>. Cependant, tant que l'Orient n'était pas réorganisé selon les plans de Constantinople cette soumission restait formelle. Cette situation un peu fautive dura jusqu'en 1158. Le prince Renaud arriva au pouvoir envers, sinon contre le désir de Constantinople<sup>939</sup>. Il fut toutefois pris à son service pour combattre les Roubénides<sup>940</sup>. Le but de Manuel était de restaurer la province de Cilicie et de recouvrer Bagras, la place forte qui lui donnait un accès direct à Antioche, ouvrant ainsi la perspective de l'occupation militaire de la principauté par les Impériaux. Renaud de Châtillon refusa de souscrire aux volontés impériales et préféra l'accorder aux Templiers<sup>941</sup>. Logiquement, les subsides néo-romains affectés aux Francs d'Antioche cessèrent d'être versés<sup>942</sup>. Renaud de Châtillon, à rebours de la tendance lourde qui aspirait la cité dans l'orbite impériale, rouvrit la guerre contre la Romanie et attaqua Chypre aux côtés de Thoros II<sup>943</sup>. Dans l'urgence, Constantinople versa aux Turcs de *Rûm* les subsides dont était privé Renaud, l'offensive du Seldjoukide permit de tester les défenses franques dans la perspective de l'offensive impériale qui devait clore définitivement la question d'Antioche<sup>944</sup>.

---

<sup>935</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXIV. Odon de Deuil, livre IV, chap. V.

<sup>936</sup> Guillaume de Tyr, livre XV, chap. IV, XX.

<sup>937</sup> Nicéas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 39 ; *Manuel Comnène*, livre I, fol. 52. Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. IX ; livre XV, chap. XX.

<sup>938</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV.

<sup>939</sup> Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. XXVI

<sup>940</sup> *Id.*, livre XVIII, chap. X.

<sup>941</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. IV.

<sup>942</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. X.

<sup>943</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXIII. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. X.

<sup>944</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXV.

### *Les Roubénides*

Initialement intégrés à la Romanie, les Roubénides n'en devinrent que très progressivement des adversaires frontaux<sup>945</sup>. Constantin était considéré comme un *topotèrètès* impérial en 1097<sup>946</sup>. C'était encore le cas de ses fils, Thoros I<sup>er</sup> et Léon I<sup>er</sup>. Ces deux personnages s'étaient vus reconnaître leurs domaines des confins nord de la Cilicie et la dignité de *sébate* avant 1108. Les défaites de l'Empire face à Tancrède permirent toutefois leur éloignement progressif de l'orbite de Constantinople. Ce fut le début d'un long processus de redéfinition de leur identité politique les conduisant par étape, et non sans hésitation ni retour en arrière, à l'instrumentalisation de la tradition royale arménienne. Cette stratégie servit des ambitions autonomes puis antagonistes à l'égard de la Romanie. En 1111 les Roubénides accomplirent la première étape sur cette voie<sup>947</sup>. Ils procédèrent à l'élimination des « fils de Mandalès », deux *topotèrètai* néo-romains maîtres de la place de Kyzystra sur le flanc nord-ouest du Taurus. Ce règlement de compte entre seigneurs locaux, bien qu'il soit effectué sans l'aval de Constantinople, ne constituait en lui-même qu'un fait mineur. Cependant, les Roubénides lui donnèrent un sens qui annonçait d'autres ambitions.

*Thoros dit aux fils de Mandales : « remettez-moi l'épée et les vêtements de Kakig, roi d'Arménie. » Ceux-ci obéirent. A la vue de ces objets, Thoros et les siens fondirent en larmes. [...] Thoros ayant commandé de torturer l'un des deux frères qui restaient, celui-ci lui dit avec impudence : « toi, tu es Arménien, et nous, nous sommes des seigneurs des Romains : quelle réponse vas-tu donner à notre souverain pour avoir maltraité un Romain ? » Ces paroles rendirent Thoros furieux [...] il frappa le Grec avec la rage d'un animal furieux. « Qui êtes-vous, lui cria-t-il, vous qui avez assassiné un héros, le roi d'Arménie, consacré par l'onction sainte, et que répondrez-vous à la nation arménienne ? »<sup>948</sup>*

Les Roubénides réinterprétaient des faits inscrits dans le contexte de la guerre civile opposant les partisans de Romain Diogène aux Doukai<sup>949</sup>. D'un événement ancien, lié aux luttes des factions concurrentes au sein de la Romanie, ils faisaient un symbole d'une confrontation gréco-arménienne essentialisée. Ils s'inventaient une nouvelle identité politique de vengeurs et de restaurateurs de la royauté arménienne.

Cependant, cette restauration qu'ils ambitionnaient à leur profit, ils espérèrent peut-être y procéder avec une caution impériale. Ainsi s'explique qu'après s'être emparé de la plaine cilicienne au détriment des Francs en 1130 Léon I<sup>er</sup> ait accueilli le *sébastocrator* Isaac, candidat

<sup>945</sup> Jean Skylitzès, *Basile et Constantin*, fol. 364.

<sup>946</sup> Grégoire le prêtre et Mathieu d'Edesse, chap. CLI.

<sup>947</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 447-450, 549-551.

<sup>948</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCVII.

<sup>949</sup> *Id.*, chap. CXIX.

au trône impérial contre Jean II<sup>950</sup>. Déçu dans ses espoirs, l'Arménien prit sur lui de proclamer lui-même sa royauté, dont il possédait déjà les *regalia*, après avoir expulsé son hôte néo-romain<sup>951</sup>. Cette entreprise contenait une dimension fondamentalement séparatiste<sup>952</sup>. Le droit impérial à créer la hiérarchie dans l'orbite historique de la Romanie était remis en question. L'arménité, réalité linguistique et ecclésiastique au sein de la Romanie orientale, devenait un élément politique opposé au système néo-romain<sup>953</sup>.

Le *casus belli* était constitué. Cet affront entraîna l'intervention impériale<sup>954</sup>. Les transgressions de Léon clarifièrent la situation, mettant en évidence les lignes rouges que les pouvoirs locaux ne devaient pas franchir du point de vue néo-romain. Nicétas Choniates écrit : « *Il [Jean II] déclara, bientôt la guerre à Léon d'Arménie [Ἀρμενίας ἥρχε], qui s'était emparé de plusieurs places, et qui tâchait de se rendre maître de Séleucie.* »<sup>955</sup>

Le roi autoproclamé fut frappé en deux temps. En 1137, les troupes impériales, fortes d'une supériorité écrasante, balayèrent les troupes arméniennes avancées en Isaurie. La situation était d'autant plus dangereuse pour Léon I<sup>er</sup> que les autres archontes arméniens ne vinrent pas à son secours. Le seigneur héthoumide de Lampron, puissant personnage des montagnes de Cilicie occidentale, dont on saisit mal les relations avec Léon I<sup>er</sup> dans les années 1130, survécut au passage des troupes néo-romaines et conserva ses charges et dignités impériales<sup>956</sup>.

*Au commencement de l'année 586 [15février 11.7-14 février 1138], l'empereur [Jean Comnène] porphyrogénète, fils d'Alexis, vint avec des forces considérables attaquer la grande ville d'Anazarbe. C'était au mois de juillet. Il l'investit pendant 37 jours, et avec*

<sup>950</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. III ; VIII. Guillaume de Tyr, livre XIII, chap. XXI. Jean Kynnamos, livre I, 7. Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 32-33. Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 447-450, 549-551.

<sup>951</sup> Paul Gauthier (éd.), *Michel Italikos, lettres et discours*, in AOL, Paris, 1972, pp. 220-221. Notons au passage qu'apparaît ici une résurgence hellénistico-romaine, le souvenir des expéditions de Pompée, victorieux des pirates ciliciens et liquidateur du royaume séleucide aboutissant à l'annexion de la *Séleukis* par Rome. Gérard Dédéyan, *op.cit.*, pp. 527-531. Sur cette instrumentalisation de ce passé voir aussi : Michel Attaliates, chap. XXVII, § 10-11.

<sup>952</sup> Pour Constantinople le « royaume » de Léon restait un territoire impérial comme l'atteste la reconduction des privilèges de Venise en 1126 sur la base du chrysobulle de 1081 et même la définition de la Romanie, dans sa partie asiatique, donnée par Odon de Deuil : « *Ultra Romania est, terra latissima, montibus que saxosis asperissima, meridiana sui parte pertingens usque Antiochiam, et in orientali habens Turciam.* » Odon de Deuil, livre V, chap. I.

<sup>953</sup> Smbat, in *RHC Arm.*, tome I, p. 619.

<sup>954</sup> Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 12-13. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. XII. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCXXVIII. Jean Kynnamos, livre I, chap. 3, 6.

<sup>955</sup> Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 21.

<sup>956</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 683-685.

*ses catapultes battit les murailles à coups redoublés. Les habitants réduits à la situation la plus critique se rendirent.*<sup>957</sup>

Jean II, continuant sa poussée vers l'est, laissa un peu de répit aux rebelles arméniens, et marcha sur Antioche. C'est durant l'hiver 1137-1138, après avoir apporté un premier règlement à son litige avec les Francs de Syrie, que Jean II donna le coup de grâce au pouvoir roubénide<sup>958</sup>. La guerre de montagne qui s'engagea aboutit à l'élimination des rebelles qui furent capturés<sup>959</sup>. « Il [Jean II] les prit tous, ainsi que le prince arménien Léon, fils de Constantin, fils de Rouben, ses enfants et sa femme, avec l'image vénérée de la mère de Dieu, et le transporta à Constantinople. Léon finit ses jours dans cette ville. »<sup>960</sup> Dans sa chair comme dans ses symboles, la restauration royale arménienne était brisée<sup>961</sup>.

Thoros II, fils de Léon I<sup>er</sup>, parvint à fausser compagnie à la cour impériale en 1143<sup>962</sup>. Cependant, fort de l'expérience paternelle, son action fut bien moins radicale dans son expression et, surtout, il se ménagea autant que possible des alliances extérieures afin de faire admettre ses acquis par Constantinople. Ce fut le début d'une lente opération restauratrice de l'influence roubénide au détriment de l'Empire<sup>963</sup>.

*Un des fils de Léon, nommé Thoros, s'échappa et partit. Comme il ne possédait rien, il arriva au pied et en secret chez Mar Athanasius, métropolitain de l'endroit ; car il avait confiance en ce vieillard, depuis l'époque de son père. Et pour cela, il lui demanda de prier le Seigneur que le pays de son père lui revînt à lui. Le saint évêque lui fit en pleurant des présents, et lui donna le prix d'un cheval. Quand il posséda une monture, douze hommes se joignirent à lui, et ils se rendirent à une forteresse nommée Amouda. Les habitants, en apprenant que le fils de leur seigneur était arrivé, se saisirent des Grecs qui s'y trouvaient et livrèrent la forteresse à Thoros.*<sup>964</sup>

La conquête de Thoros II ne prit de l'ampleur qu'après 1147<sup>965</sup>. Le rebelle élimina totalement l'Empire dans la plaine cilicienne au milieu de la décennie 1150<sup>966</sup>. Profitant de l'engagement des forces impériales dans l'ancien comté d'Edesse, Thoros II s'empara du duc Thomas<sup>967</sup>. La collusion arméno-musulmane était ici circonstancielle et ne reposait probablement que sur la capacité de Thoros à saisir une occasion dans son seul intérêt. L'un des successeurs de Thoros

<sup>957</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLIV.

<sup>958</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXX.

<sup>959</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. VIII.

<sup>960</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLV.

<sup>961</sup> Si le fils de Léon I<sup>er</sup>, Thoros II, réapparaît dans la région dès l'année 1143, il lui fallut attendre l'année 1150 pour représenter de nouveau une menace pour l'Empire.

<sup>962</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXIII. Michel le syrien, tome III, livre XVII, chap. VIII.

<sup>963</sup> Smbat, in *RHC Arm.*, tome II, pp. 618-619. Jean Kinnamos, livre III, chap. 14.

<sup>964</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VIII.

<sup>965</sup> *Ibid.*

<sup>966</sup> Grégoire le prêtre, continuation de Mathieu d'Edesse, chap. CCLXIII.

<sup>967</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17. Smbat, in *RHC Arm.*, tome I, p. 619.

Il usa du même procédé ultérieurement de manière assumée<sup>968</sup>. Cette tactique donnait une certaine consistance aux préventions du pouvoir impérial qui soupçonnait les Arméniens d'une entente structurelle avec les pouvoirs musulmans. Jean II aurait dénoncé dans son discours testament : « [je souhaitais] *dissiper les ennemis que j'ai en Cilicie, et qui se sont joints aux Sarrasins*<sup>969</sup>.

Malgré la gravité de ces faits, Thoros II, en ne relevant pas le titre royal, espérait toujours être réintégré, de manière la moins contraignante possible, au cadre impérial : « *Les Arméniens, retenus par l'amour et la crainte du grand empereur des Grecs [...] firent tout pour conserver la paix, et conjurèrent [le duc] Andronic de ne pas les troubler dans l'obéissance qu'ils lui avaient vouée.* »<sup>970</sup> Malgré ce curieux plaidoyer loyaliste, qui ménageait l'avenir, Thoros II n'en continuait pas moins à politiser la catégorie confessionnelle et nationale arménienne. Son sens changeait pour ne désigner que les partisans de Thoros aux dépens des Arméniens qui, néo-Romains d'allégeance, devenaient des Grecs pour l'historiographie arménienne favorable aux Roubénides<sup>971</sup>.

Bientôt maître de la plaine cilicienne et de Bagras, Thoros subit l'attaque de revers des Francs d'Antioche, poussés par Constantinople, jusqu'à ce qu'il leur cédât les places de l'Amanus<sup>972</sup>. Avec ses nouveaux partenaires arméniens, il lança le raid contre Chypre évoqué plus haut et subit lui aussi les représailles téléguidées par Constantinople<sup>973</sup>.

---

<sup>968</sup> L'alliance durant les années 1170 entre Mleh, successeur de Thoros, et Nur Ad-Din est bien connue et a scandalisé les auteurs chrétiens de l'époque. Les progrès de Léon II durant les années 1180-1190 durent aussi beaucoup à l'offensive de Saladin qui, en affaiblissant Antioche, lui permit de s'emparer de places stratégiques et de renverser le rapport de force entre les deux Etats. *Kamel-Altavarykh, in RHC Or.*, tome I, p. 588. Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XXVII. Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. VI.

<sup>969</sup> Nicéas Choniatès, *Jean Comnène*, fol. 42.

<sup>970</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXIII.

<sup>971</sup> Smbat, *in RHC Arm.*, tome I, p. 619.

<sup>972</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. IV.

<sup>973</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXV CCLXXIII. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. X.

## *Conclusion*

Rompant avec une lecture fataliste de l'altérité fondamentale et irréductible entre l'Empire et les territoires orientaux, nous avons ici tenté de reposer le problème des formes de l'implantation de Constantinople au Levant entre la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Tout au long de cette période charnière, marquée par une forte instabilité politique régionale, l'expression du pouvoir impérial a pris des formes très diverses.

Les types de contrôle sur les territoires, sous forme de pouvoir exclusif ou d'établissement d'une autorité reconnue par des pouvoirs locaux, multiplient les nuances dans l'expression de l'appartenance à l'empire de Romanie. Cette hétérogénéité pourrait n'être que la traduction d'une faiblesse structurelle du pouvoir impérial agissant au-delà de sa portée.

Cette lecture pessimiste est cependant contrebalancée par une approche chronologique plus large, liant les expériences du début du XII<sup>e</sup> siècle à celles mises à place entre 969 et 1071 pour l'intégration de vastes portions de la Syrie dans l'orbite néo-romaine. La validation par l'Empire de l'installation des Francs provençaux au pied du Liban peut n'être vue que comme un pis allé, un abandon même, consenti à un groupe voué à s'émanciper de la tutelle impériale. Cependant, au regard des précédents, la compréhension de la situation est toute autre. Le comté de Tripoli est, dans la perspective de l'histoire impériale dans la région, l'actualisation d'une formule ancienne. L'Etat franc renouvelle les arrangements conclus aux siècles précédents qui intégraient la côte libanaise dans le cadre de l'architecture politique et militaire de l'Empire, tout en laissant la direction du territoire à un émir assimilé à un dignitaire impérial.

De la même manière, d'autres accords conclus par les autorités impériales avec les pouvoirs locaux au XII<sup>e</sup> siècle, qu'ils soient chrétiens ou musulmans, dénotent une véritable tradition politique de mise en place d'instruments différenciés selon les secteurs concernés. Les autorités impériales concédaient certains statuts de manière pérenne. Ce que nous avons reconstitué des tractations entre Shaïzar et le *basileus* en 1138 s'apparente trop aux conventions ayant liée les maîtres d'Alep à Constantinople aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles pour que leur sens diffère. L'agrégation à la Romanie a vocation à durer.

Même les conventions dont le caractère transitoire pourrait les différencier de celles précitées sont définitives sur un point. Le traité de Déabolis de 1108 comme l'accord conclu entre le prince d'Antioche et le *basileus* en 1137 actent l'intégration définitive de territoires à la Romanie. Ces accords sont irréversibles sous cet aspect. S'ils contiennent des clauses

évolutives, celles-ci concernent les modalités de l'exercice de l'autorité et du pouvoir impérial, non l'essence unitaire de la Romanie.

Ainsi, en 1108, le traité de Déabolis ne prévoyait pas qu'Antioche serait rendue à l'Empire à la mort de Bohémond – par la conclusion de l'accord, elle l'était déjà – mais qu'elle changerait de statut administratif. La capitale ducale et les territoires qui y étaient rattachés devaient simplement passer d'un statut de territoire détaché à celui de territoire rattaché à l'administration centrale.

C'est cette dichotomie qui traverse toute l'histoire administrative de l'Empire au Levant du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre les tractations franco-impériale des années 1100-1157, qui, au moins en Syrie du Nord, cherchèrent à articuler les ambitions des nouveaux venus avec ce cadre préexistant.

Dès lors, une question s'impose. Dans ces territoires détachés de l'administration centrale, le pouvoir impérial disposait-il de moyens d'expression durables ou cette formule n'était-elle qu'une pudique forme d'abdication au profit des pouvoirs locaux, nonobstant le maintien de formules vides de sens ? Si elle n'avait été que de pure forme, les exigences impériales n'auraient pas provoqué les résistances qu'elles occasionnèrent, indépendamment même de l'annonce du passage à terme de certains territoires du détachement au rattachement à l'égard de l'administration centrale.

Ainsi, le comte d'Edesse, Josselin II, qui devait, selon les accords franco-impériaux de 1137, conserver son comté dans le cadre impérial, s'opposa à la présence impériale en Syrie en 1138. De la même manière, le comte Pons de Tripoli, en 1112, s'était déjà montré un partenaire peu désireux de voir les entreprises politiques et diplomatiques impériales réussir. Dans ces deux cas, la défiance à l'égard de l'Empire manifeste que celui-ci ne comptait pas, même là où il reconnaissait un pouvoir local, se contenter d'une autorité nominale.

En effet, l'on observe que si la présence impériale peut s'analyser en suivant la dichotomie entre territoires rattachés et détachés de l'administration centrale, celle-ci ne rend pas compte de l'ensemble des modalités d'agrégation de territoires statutairement divers à l'Empire. Des branches de l'administration impériale pouvaient avoir vocation à pénétrer dans les territoires tenus par des autorités locales reconnues. C'est cette transversalité de l'emprise impériale, indispensable à la solidité de l'ensemble, que redoutaient les seigneurs francs et leurs sujets latins. Là encore, les précédents des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles éclairent les cas de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Ainsi l'Eglise melkite devait être restaurée, y compris là où avait été installée une hiérarchie latine suite à la Croisade. Cette exigence est rappelée pour Antioche, y compris dans les textes relatifs à son statut de territoire (temporairement) détaché de l'administration centrale. Ensuite, l'armée impériale avait vocation à être présente, selon des modalités variables, dans les territoires détachés de l'administration centrale selon ses besoins. Outre cela, le gouvernement impérial exigeait de pouvoir recourir aux ressources militaires des territoires détachés de l'administration centrale. Enfin, le fisc impérial pouvait espérer retrouver les ressources qu'il tirait jusqu'à l'effondrement du XI<sup>e</sup> des territoires tant détachés que rattachés à l'administration centrale. Potentiellement, les rentes des maîtres des lieux concernés étaient menacées, même si les autorités impériales semblent avoir en général choisi de concentrer leurs réclamations soit sur les exigences financières (Shaïzar) soit sur les exigences militaires (Antioche en 1108 et 1137, Edesse en 1137).

Dans un contexte très difficile, Constantinople tenta de remettre au point un certain nombre de facteurs d'interdépendance qui devaient contraindre les différents acteurs locaux à rentrer dans ses plans. Elle entreprit de créer un huis-clos dans lequel les Francs seraient, à la longue, contraints de s'aligner sur sa politique. La menace adressée à Tripoli de rompre toute relation commerciale et tout soutien logistique à son égard avait nettement pour but de montrer ce qu'était le rapport de force régional. Elle faisait suite à la tentative impériale de bloquer les relations navales entre Antioche et l'Occident. Le plan de concession au bénéfice des Francs d'Antioche de territoires situés en Syrie intérieure en lieu et place de leurs possessions côtières allait aussi dans ce sens. Cette politique d'isolement des Francs d'Orient trouve enfin un dernier avatar dans l'action négative du gouvernement impérial à l'égard de la seconde Croisade. Plus généralement cette volonté d'isoler les Francs dans leur environnement régional éclaire une part considérable de la diplomatie musulmane de Constantinople à cette époque.

Les différents projets de réorganisation des territoires rattachés à l'administration centrale et d'articulation entre ceux-ci et les territoires détachés de l'administration centrale touchent aussi à cette problématique. Cependant, l'évolution entre les plans, d'Alexis I<sup>er</sup> d'une part et ceux de Jean II d'autre part, manifeste bien un changement de philosophie. Celui-ci, touchait tout l'Empire, qui se caractérisait par la patrimonialisation de la Romanie au profit des Comnènes. Cette évolution rendit envisageable une configuration unitaire de l'Orient, aux mains d'un prince Comnène, radicalement nouvelle par rapport aux usages antérieurs.

La compréhension de ce que représentait l'Empire aux yeux des acteurs syriens, quelle que soit leur origine, ne saurait se satisfaire de cette lecture uniquement institutionnelle. Il faut descendre au niveau inférieur, celui des groupes sociaux, dans la mesure où nous pouvons saisir leurs interactions.

La politique impériale des années 1098-1157 interagit avec les réalités locales en Syrie du Nord et en Cilicie où les populations avaient été forgées dans le creusé séculaire de l'administration néo-romaine. Les sujets impériaux des anciens duchés de Mésopotamie, d'Antioche et d'Edesse avaient activement participé à la vie politique de l'Empire aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Si la très haute aristocratie impériale avait quitté ces territoires du fait de l'occupation turque, les cadres intermédiaires étaient restés sur place. Le régime turc pouvait ne constituer qu'une parenthèse, et ceci d'autant plus que le statut de la région était l'objet de tractations entre Constantinople et les pouvoirs musulmans. La conquête par les Francs de Tarse, d'Antioche et d'Edesse vint heurter tous ceux qui misaient sur une restauration impériale. Les cadres néo-romains subsistant, qu'il s'agisse d'ecclésiastiques, de *topotèretai* ou de notables urbains, entrèrent en confrontation presque immédiate avec les nouveaux maîtres. L'avenir des régimes sociaux issus de la conquête de 1098 dépendait de l'évolution des rapports entre les États francs et Constantinople.

Les premières décennies du XII<sup>e</sup> siècle virent les pouvoirs locaux, francs, mais aussi roubénides, engager des formes de sortie plus ou moins radicales du cadre impérial qui devaient aller de pair avec le *statu quo* local. Localement, les populations marginalisées par ces projets, melkites, Ciliciens orthodoxes ou arméniens victimes des Francs ou des Roubénides, se retrouvèrent soudées derrière le soutien à l'alternative impériale.

Devant la double pression interne et externe, ces démarches échouèrent. La perpétuation des réclamations impériales réactivait sans cesse l'espoir des contestataires locaux marginalisés par les régimes en place. De plus, les préoccupations des gouvernants latins d'Orient s'éloignèrent de celle des Occidentaux. Cette divergence imposa, de manière croissante, parmi la classe dirigeante coloniale laïque, la certitude qu'il faudrait en passer par les conditions impériales à partir du moment où celles-ci permettaient de conserver des positions ou de recevoir des compensations.

Les tractations menées par les Impériaux avec la princesse Alix, puis avec Raymond de Poitiers et avec la comtesse Béatrice sont toutes issues de cette évolution de l'état d'esprit des dirigeants francs d'Orient, ralliés finalement à l'idée impériale. Constantinople concédait volontiers une place à ces ralliés de haut rang. Cependant, les bénéfices de ces tractations ne

devaient pas s'étendre à l'essentiel de la population latine, déchue de sa position de groupe dominant, et *a fortiori* au clergé latin. Ceci explique que les décennies 1130-1150 furent marquées par une subversion interne au groupe des latins dans la principauté d'Antioche à l'encontre de leurs dirigeants.

En somme, nous avons été ici confrontés à une série de réagencements rapides des formes et du périmètre de l'Empire dans cet espace géographique. Malgré les variations des modalités techniques envisagées ou mises en place pour intégrer l'Orient à la Romanie, la présence d'un certain nombre d'éléments de continuité est manifeste dans une conception unitaire intransigeante, mais aussi souple, ainsi qu'exigeante.

Plus fondamentalement, peut-être se joua entre 1071 et 1157 l'avenir du groupe politique des néo-Romains en Syrie et en Cilicie. Intégrant initialement tous les sujets de l'Empire, il tendit à se réduire au seul groupe des grecs, complété par quelques loyalistes arméniens, avant que les déboires des Etats locaux n'ouvrent la possibilité de l'extension de la catégorie sur des bases politiques trans-ethniques.



## Seconde partie : L'hégémonie de Constantinople et sa structuration (1157-1183)

En l'espace d'une vingtaine d'années, Manuel Comnène remania complètement l'Orient. Il procéda à un accord politique global avec le royaume de Jérusalem, à une reconquête de la Cilicie, et à la conclusion d'accords avec le prince Renaud de Châtillon ainsi qu'avec Thoros d'Arménie entre 1157 et 1159. Si le récit de ces épisodes a déjà été fait de manière détaillée, l'étude des résultats immédiats et à long terme reste largement ouverte<sup>974</sup>. Nous devons envisager les formes prises par la nouvelle présence impériale dans le Levant. La dualité entre les provinces rattachées à l'administration impériale, et les Etats autonomes, structurante jusqu'ici, doit elle-même être interrogée dans le contexte nouveau d'une hégémonie impériale renouvelée et hybride<sup>975</sup>.

Outre cela, l'histoire de la nouvelle Romanie orientale ne se limite pas à sa dimension administrative et nous aborderons d'autres aspects qui contribuèrent à sa dynamique et à son articulation durable avec le reste de l'Empire.

---

<sup>974</sup> Du point de vue franc : René Grousset, *L'équilibre, 1131-1187*, pp. 383-395. Du point de vue franc d'Antioche : Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche.*, pp. 399-403. Andrew D. Buck, "Between Byzantium and Jerusalem? The principality of Antioch, Renaud of Châtillon, and the penance of Mamistra in 1158", *Mediterranean Historical Review*, 2015, pp. 107-124. Du point de vue hiérosolymitain : Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, pp. 422-425. Du point de vue impérial : Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 176-177.

<sup>975</sup> « Ταῦτά εἰσιν ἄπερ ἀποκόψασα ἡ βασιλεία ὑμῶν τῆς ὅλης δουκικῆς ἀρκῆς Ἀντιοχείας τῷ κύκλῳ τοῦ κρατοῦς προσένευεν ἐκεῖθεν ἀφελομένη. » stipulait le traité de Déabolis. Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 21.

## La structuration politique et administrative de l'espace

### Les entités constitutives

Le retour de l'Empire n'aboutit pas au rétablissement de la structure administrative ancienne déjà abolie par Jean II.

### *Les territoires rattachés à l'administration centrale*

#### *Le duché de Cilicie*

A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la Cilicie n'avait pas d'existence administrative. Sa partie occidentale, le thème de Podandon, dépendait du duché d'Antioche<sup>976</sup>. Dans les projets de Jean II de l'année 1142, la Cilicie, devenue un duché impérial en 1137, devait être intégrée au vaste domaine constitué autour d'Antioche et dépassant l'ancien cadre ducal pour former un bloc supra ducal et pan-oriental<sup>977</sup>. Dans les deux cas, Antioche faisait écran entre la Cilicie et la capitale. En apparence, la Cilicie resta, après 1158, directement subordonnée à Constantinople, comme elle l'était depuis 1137, et le résultat par défaut des campagnes de Jean II devenait permanent<sup>978</sup>.

Quelles furent les frontières du duché de Cilicie à partir de 1159 ? Depuis Jean II, le centre du duché fut établi à Tarse<sup>979</sup>. Cette organisation fut bousculée durant la décennie 1150 par la rébellion de Thoros, au point de faire disparaître l'administration impériale de la plaine cilicienne pendant plusieurs années. Si la campagne de 1158 permit la restauration de l'administration impériale dans la plaine cilicienne, elle laissa subsister les territoires des archontes arméniens, principalement celui des Roubénides, dont Manuel régularisa la situation<sup>980</sup>.

En 1158, le duché comprend deux ensembles. Il y a tout d'abord les « villes du littoral »<sup>981</sup>. Cette expression désigne Tarse, Adana, Mamistra, ainsi que la ville d'Anazarbe dans l'arrière-pays<sup>982</sup>. Ensuite, le duché comprend, depuis Jean II, l'ancien thème de

<sup>976</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 18-21

<sup>977</sup> Jean Kinnamos, livre I, chap. 10.

<sup>978</sup> Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 21-27 ; *Manuel Comnène*, livre III, fol. 102 ; livre IV, fol. 137-138, 140 ; *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290. Jean Kinnamos, livre I, chap. 7, 10.

<sup>979</sup> Tarse servit de résidence à Jean II durant l'hiver 1137-1138 Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXX. Tarse conserve sa centralité régionale par la suite. Nicétas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 137-138, 140 ; *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290.

<sup>980</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVII, chap. VIII. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXIII. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXIII, XXIV.

<sup>981</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI.

<sup>982</sup> Ce sont les anciennes dépendances du duché d'Antioche du XI<sup>e</sup> siècle. Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 18-21.

Séleucie<sup>983</sup>. Andronic Comnène, duc de Cilicie en 1151, avait recruté dans ce secteur des troupes qui le suivirent ultérieurement dans les Balkans<sup>984</sup>. Ces dernières ne purent s'attacher à son service que lors de son commandement cilicien, ce qui établit que l'Isaurie était alors rattachée à la province de Cilicie.

Après les défaites néo-romaines des années 1150, les forces et l'administration impériales s'étaient trouvées refoulées à Séleucie d'Isaurie. Au moment du passage de Manuel en 1158, un gouverneur impérial y résidait, Alexis Casianos<sup>985</sup>. Ce fonctionnaire était devenu gouverneur du territoire résiduel du duché<sup>986</sup>. Après la reconquête de la plaine cilicienne en 1158, cette dernière et l'Isaurie forment deux districts au sein du duché. En 1159, lorsque Thoros II reçut un gouvernement dans les régions rattachées à l'administration centrale l'année précédente, il ne fut que « *stratège des villes grecques du littoral* »<sup>987</sup>. Ces villes étant censées être « rendues », ou plutôt confiées, par Manuel à Thoros II sous la forme d'un commandement temporaire, il s'agit de celles que l'Arménien occupa entre 1155 et 1158, autrement dit Tarse, Adana, Mamistra et Anazarbe<sup>988</sup>. L'Isaurie resta un secteur distinct au sein du duché durant la période d'administration de la partie orientale par Thoros. Par la suite, l'unification de la Cilicie et de l'Isaurie fut la règle et, en 1162, lorsque Thoros II attaqua à l'Isaurie, ce fut le duc de Cilicie, Andronic Euphorbénos qui intervint<sup>989</sup>.

Au sud-est, la frontière du duché de Cilicie fut modifiée par rapport à ce qu'elle était sous Jean II et au début du règne de Manuel. Les places de l'Amanus, passées aux Impériaux en 1137 au détriment des Francs, avaient été conquises au début des années 1150 par Thoros II qui les perdit à son tour au profit des Francs en 1156<sup>990</sup>. Elles restèrent entre leurs mains.

<sup>983</sup> Jean Kinnamos, livre I, chap. 10.

<sup>984</sup> Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre III, fol. 102-103.

<sup>985</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17.

<sup>986</sup> *Id.*, livre I, chap. 10.

<sup>987</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI. Grégoire le prêtre, moins rigoureux sur les statuts divers que pouvaient avoir simultanément Thoros dans les frontières de l'Empire –seigneur arménien au nord de la Cilicie et gouverneur impérial au sud– parle juste d'une rétrocession. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXV.

<sup>988</sup> C'est la situation que décrit Benjamin de Tudèle dans son récit de voyage : « *C'est là [à partir de Korykos en Isaurie] que commence la terre d'Edom, qui est ce qu'on appelle l'Arménie aussi bien que le royaume du roi Thoros, dont la souveraineté s'étend jusqu'à Hhadochie [Adana ?], la métropole, et au pays des Turcomans, qui portent le nom de Turcs. La distance est égale à Mamistra, autrefois nommée Tarse, et qui a sa situation près de la mer. Jusqu'ici elle a dépendu du royaume des Javonais [des Grecs, de l'arabe اليوناني] qui sont les Romains.* » Benjamin de Tudèle, in *Voyages autour du monde, en Tartarie et en Chine*, Paris, 1830, pp. 27-28.

<sup>989</sup> Jean Kinnamos, livre V, chap. 9. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, tome I, les Belles Lettres, Paris, 2012, p. 80. Pour la décennie 1170, nous avons l'attestation claire de l'union de l'Isaurie et de la Cilicie sous le commandement du même duc : « d'Isaurie et de Tarse ». Cette formulation souligne dans le même temps le maintien d'une personnalité propre aux entités constitutives. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VIII. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXIII.

<sup>990</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. IV.

Après 1158, le duché de Cilicie subit ses premières difficultés en 1162 lorsque le duc Andronic Euphorbénos eut maille à partir avec Stéphane, frère de l'archonte Thoros II<sup>991</sup>. Le duché perdit Anazarbe et peut être temporairement Mamistra<sup>992</sup>. A l'exception de ces rectifications réversibles, le *statu quo* territorial fut respecté jusqu'en 1169. Cette année-là, grâce à la mort de Thoros, son frère Mleh s'empara du pouvoir au détriment de son neveu Rouben II, ainsi que de son régent antiochien, et rompit avec l'orientation de son prédécesseur : « *Il [Mleh] en reçut [de Nur ad-Din] une armée de Turcs et envahit la Cilicie.*»<sup>993</sup>. Le duché de Cilicie fut amputé de l'ensemble de la plaine orientale de 1172 à 1174 : « *Les Ville d'Adana, de Mamistra et de Tarse étaient entre les mains du roi de Romains, souverain de Constantinople. Mleh s'en rendit maître, parce qu'elles étaient voisines de ses Etats*»<sup>994</sup>. »

Les Impériaux furent refoulés à Séleucie d'Isaurie, à Antioche et en Chypre. Ce sont les trois territoires sur lesquels les négociateurs vénitiens veilleront à faire confirmer leurs privilèges par l'Empire dans les années suivantes, à l'exclusion des villes de Tarse, Adana et Mamistra qui étaient explicitement citées dans les chrysobulles impériales antérieures<sup>995</sup>.

Toutefois, les Impériaux tinrent Tarse suffisamment longtemps pour qu'un contestataire du pouvoir de Mleh, Rouben (III) puisse y trouver un abri<sup>996</sup>. La mort de Mleh, ennemi de l'Empire, d'Antioche, de Jérusalem, et des Templiers, permit à Constantinople de restaurer en partie son emprise territoriale<sup>997</sup>. Les conditions exactes du retour de la capitale provinciale, Tarse, sous le contrôle impérial ne sont pas connues, mais le fait est avéré<sup>998</sup>.

Le duché de Cilicie fut un pourvoyeur de troupes impériales. L'Isaurie fut le réservoir militaire préférentiel des commandants impériaux en Cilicie. Andronic Comnène y recruta sa garde personnelle en 1150<sup>999</sup>. C'est là aussi que Manuel compta trouver, en 1158, une partie des

<sup>991</sup>Jean Kinnamos, livre V, chap. 9. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXIV. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VIII.

<sup>992</sup>*Smbat*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 622. *Chronique attribuée au connétable Smbat*, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 4.

<sup>993</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. III.

<sup>994</sup>*Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 588.

<sup>995</sup>PG, tome CXXXV, 441, C. Chrysobulles de 1082, in *Economie et société à Byzance (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle. Textes et documents, Paris, Publications de la Sorbonne (Byzantina Sorbonensia 24), 2007, pp. 259-262. Chrysobulle de 1143, in PG, tome CXXXIII, 711.*

<sup>996</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. II. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, p. 84.

<sup>997</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. VI.

<sup>998</sup>*Chronique attribuée au connétable Smbat*, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 15. Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV. Nicétas Choniates, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290.

<sup>999</sup>Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXIII.

hommes lui permettant de mener son offensive contre les Arméniens qui occupaient la plaine cilicienne<sup>1000</sup>. Dans cette région exposée depuis près d'un siècle aux raids des Turcs et des Arméniens, les institutions militaires *thématiques* semblent actives au sein d'une population dont la vie montagnarde la préparait aux travaux belliqueux, et dont la réputation était ancienne en la matière<sup>1001</sup> : « *Alexis Casianos, qui dirigeait Séleucie [d'Isaurie] comme gouverneur, leva parmi les indigènes une armée prête à être commandé.* »<sup>1002</sup> Ces soldats évoquent leurs prédécesseurs de l'époque macédonienne.

Outre les troupes isauriennes, le duc disposait, dans son territoire provincial, d'une autre ressource militaire locale. Jean Kinnamos fait part de la mobilisation de troupes petchnègues en 1160<sup>1003</sup>. La date de l'implantation de cette population, qui devait le service militaire à l'Empire, est incertaine. Elle peut remonter soit au règne de Jean II, puisque, lors de ses campagnes orientales, des troupes de cette origine sont signalées parmi les forces néo-romaines<sup>1004</sup>. Elle peut aussi être plus ancienne encore et dater du début du XII<sup>e</sup> siècle, puisque Mathieu d'Edesse nous fait connaître l'action de troupes petchenègues de l'armée impériale en Cilicie pour l'année 1108-1109<sup>1005</sup>. L'hypothèse basse s'accorderait fort bien avec l'usage fait par Jean de ce matériel humain dont il disposait en quantité importante depuis sa victoire de 1122 sur ses adversaires nomades<sup>1006</sup>. Quel que soit le moment de l'établissement de cette population dans la région, elle était soumise à des obligations militaires sous le règne de Manuel.

Dans ce tableau des ressources militaires du duché, les « villes grecques du littoral », n'ont probablement pas été absentes<sup>1007</sup>. On ne rencontre pas, dans les sources, de soldats désignés comme venant de Tarse, d'Adana ou de Mamistra, mais, en 1163, Constantin Coloman, duc de Cilicie, opéra dans le comté de Tripoli en passant par la mer<sup>1008</sup>. Les navires et les marins qui rendirent la chose possible étaient sans doute issus des villes ciliciennes. Ces villes ciliciennes sont associées au service armé en mer par Nicéas Choniates, dans son récit de l'entrée

<sup>1000</sup>Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17.

<sup>1001</sup> C'est en partie dans ces régions des « défilés de Cilicie » que Romain IV Diogène était déjà allé chercher les ressources humaines nécessaires à sa guerre contre les Doukas. Michel Psellos, *Chronographie*, tome II, *Eudoxie-Romain IV*, chap. XXXIV.

<sup>1002</sup>Jean Kinnamos livre IV, chap. 17.

<sup>1003</sup> *Id.*, livre IV, chap. 24.

<sup>1004</sup>Nicéas Choniates, *Andronic Comnène*, livre II, fol. 340. Jean Kinnamos, livre I, chap. 7.

<sup>1005</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXCIX. Alexandru Madgearu, « The Pechenegs in byzantine army », in Florin Curta, Bogdan-Petru Maleon (éd.), *The steppe lands and the world beyond them studies in honor of Victor Spinei on his 70th birthday*, p. 208.

<sup>1006</sup> Georges Ostrogorsky, *Histoire de l'Etat byzantin*, p. 399.

<sup>1007</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI.

<sup>1008</sup> Kamel-Altevarykh, in *RHC Or.*, tome I, pp. 530-531.

trionphale de Manuel à Antioche, lorsqu'il évoque la présence de « pirates ciliciens »<sup>1009</sup>. Après la mort de Manuel, au témoignage de Nicétas Choniates, c'est depuis la Cilicie qu'Isaac Doukas Comnène passa en Chypre avec des effectifs suffisamment importants pour assurer sa prise de pouvoir dans l'île<sup>1010</sup>. Toutefois, en 1188, lorsqu'Isaac Doukas Comnène devra faire face à la flotte du *megaduc* Kontostéphanos envoyé contre lui, il sera obligé de faire appel à l'amiral gréco-normand Megarités pour faire face à la menace<sup>1011</sup>. La flotte cilicienne, suffisante pour effectuer le transbordement de forces terrestres respectables d'un point à un autre de l'Orient, restait proportionnée pour des tâches limitées. Lors des grandes opérations égyptiennes, c'est le *megaduc* qui apporta avec lui les unités nécessaires à la réalisation des plans impériaux<sup>1012</sup>.

On constate que le duché de Cilicie fut largement mis à contribution dans l'effort de défense impérial. Les soldats qui y sont recrutés opèrent en Orient, en Asie Mineure et même dans les Balkans<sup>1013</sup>.

### *Le duché de Chypre*

Chypre se singularise par la continuité du contrôle impérial. Son insularité l'avait protégée de l'invasion turque du XI<sup>e</sup> siècle. Son sort n'avait toutefois pas été coupé des vicissitudes orientales, puisque l'on sait que son duc, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, était un parent de Philarète Brachamios, le commandant impérial pour la Syrie continentale<sup>1014</sup>. Après l'effondrement du pouvoir néo-romain sur le continent, les Chypriotes avaient pu craindre de devenir à leur tour victimes de l'avancée turque, comme les insulaires de l'Égée<sup>1015</sup>. L'insubordination des Chypriotes sous Alexis I<sup>er</sup>, provoquée par la crainte de l'incurie des autorités impériales, n'est pas un phénomène isolé, et trouve son équivalent en Crète<sup>1016</sup>. Le pouvoir impérial avait réagi, et le souvenir de cette reprise en main est resté durable, comme en témoignent encore les écrits de Léonce Machéras<sup>1017</sup>.

<sup>1009</sup> Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre III, fol. 108.

<sup>1010</sup> Nicétas Choniates, *Andronic Comnène*, livre II, fol. 340.

<sup>1011</sup> Nicétas Choniates, *Isaac Ange*, livre I, fol. 370.

<sup>1012</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XIV.

<sup>1013</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 24.

<sup>1014</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, pp. 52-60. Elisabeth Malamut, « Chypre nouvelle province byzantine (965-1191) », in Durand (J.) et al. Ed., *Chypre byzantine et médiévale 330- 1487*, (catalogue de l'exposition homonyme au Musée du Louvre du 29 octobre 2012 au 29 janvier 2013), Paris, 2012, p. 96-102.

<sup>1015</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 367, 409-410, 417.

<sup>1016</sup> Paul Gautier, « Défection et soumission de la Crète sous Alexis I<sup>er</sup> Comnène », *REB*, tome 35, 1977, pp. 215-227.

<sup>1017</sup> Léonce Machéras, § 6.

Lorsque l'île fut la dernière position solide de l'Empire en Orient face aux Turcs, ses moyens militaires furent donc renforcés. Constantinople procéda à la création d'un *tagma* chypriote appuyé sur des ressources fiscales locales. Le danger normand prenant racine à Antioche conforta un temps cette logique de concentration de forces dans l'île<sup>1018</sup>.

Toutefois, ces efforts ne furent pas durables ou restèrent insuffisants. Renaud de Châtillon et Thoros purent mettre l'île en coupe réglée sans résistance majeure en 1156<sup>1019</sup>. Ceci prouve que la défense locale était déficiente. L'évènement n'aurait pas dû avoir de réédition après 1158, l'Empire ayant rétabli son autorité sur la côte levantine de l'Isaurie jusqu'à la Phénicie. Les nouveaux territoires intégrés formaient théoriquement un rideau protecteur entre les puissances hostiles à l'Empire et l'île. Dans l'immédiat, le dispositif militaire resta faible. Néanmoins, la diversité des degrés d'intégration des Etats fédérés laissait à certains d'entre eux les moyens de mener des actions hostiles contre l'Empire. C'est ainsi qu'en 1161 le comte de Tripoli Raymond III se livra à une réédition de la vendetta de 1156<sup>1020</sup>. Là encore, les troupes néo-romaines se trouvèrent incapables de repousser les forces franques embarquées sur 12 galères tripolitaines<sup>1021</sup>. Outre les sentiments certainement francophobes des Chypriotes après les raids de 1156 et 1161, la faiblesse des effectifs stationnés sur place, incapables de défendre l'île, explique la prédominance des troupes de Cilicie sur celles de Chypre dans les actions impériales<sup>1022</sup>.

La seule menace grave pouvant toucher Chypre, après le mouvement d'humeur des vassaux tripolitains, était une attaque navale à longue distance, venue d'Egypte, ou celle d'une marine occidentale<sup>1023</sup>. C'est certainement ce danger qui explique l'accroissement des forces stationnées sur place. Un élément du *tagma* des Varangues fut installé à Paphos, sur la côte sud-ouest<sup>1024</sup>.

En ce qui concerne les forces navales, Chypre put jouer un rôle dans la protection du commerce maritime de l'Empire<sup>1025</sup>. Cependant, en cas d'opérations impliquant la flotte de Chypre, mais sortant du seul cadre oriental, c'est le *megaduc*, responsable en dernière instance

<sup>1018</sup>Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. X, § 9.

<sup>1019</sup>Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXIII.

<sup>1020</sup>René Grousset, *L'équilibre, 1131-1187*, pp. 428-430. Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, p. 185.

<sup>1021</sup>Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXXIII.

<sup>1022</sup>Isabelle Augé, « Les Comnènes et le comté de Tripoli : une collaboration efficace ? », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, p. 151.

<sup>1023</sup>Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXXIII. *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 203.

<sup>1024</sup>Sigfus Blondal, *The Varangians of Byzantium*, Cambridge University Press, Cambridge, 1978, p. 160.

<sup>1025</sup>Hélène Ahrweiler, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Presses universitaires de France, Paris, 1966, pp. 269-270, 283.

de la marine impériale, qui prend directement le commandement des moyens militaires de l'île<sup>1026</sup>. Chypre balançait donc pour ce qui est de sa place dans la structure militaire de l'Empire entre le *megaduc*, résident à Constantinople, et l'Orient<sup>1027</sup>.

Depuis la première Croisade, Chypre servit de relais pour les liaisons entre la Syrie et l'Asie Mineure, mais aussi de source de ravitaillements à destination des forces néo-romaines ou assimilées opérant en Syrie<sup>1028</sup>. Ce facteur avait été décisif dans la genèse du comté de Tripoli. Dans le contexte de resserrement progressif de l'emprise impériale sur Antioche des années 1140, l'île participa au soutien économique de la principauté d'Antioche. C'est ce même rôle de réserve logistique que Jean II envisageait de donner à Chypre dans son vaste ressort oriental centré sur Antioche<sup>1029</sup>. Manuel reprit cette politique. En 1166, les ressources de Chypre furent transférées au duc de Cilicie pour renforcer les troupes impériales sur le continent<sup>1030</sup>. Tout porte à croire que la pratique fut pérennisée durant la décennie suivante. Dans la *Vie de Léontios*, Kyriakos, responsable impérial dans l'île, est avant tout décrit sous l'angle de ses prérogatives fiscales<sup>1031</sup>. Ceci illustre la spécialisation des territoires orientaux, complémentaires dans la stratégie impériale<sup>1032</sup>. Plus généralement, l'hégémonie impériale unissant Chypre et la côte syrienne fut favorable à la circulation entre l'île et le continent<sup>1033</sup>.

<sup>1026</sup> Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre V, fol. 161. Hélène Ahrweiler, *op.cit.*, p. 275.

<sup>1027</sup> A titre temporaire, c'est le duc de Chypre qui avait reçu, sous Alexis I<sup>er</sup>, le commandement de places littorales syriennes sous contrôle impérial, ce qui accuse le tropisme oriental de l'île qui domine en alternance avec son affiliation purement insulaire qui la détache du reste de la région. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VIII, § 6. Jean-Claude Cheynet, « Chypre à la veille de la conquête franque », in *Les Lusignans et l'outre-mer*, actes du Colloque de Poitiers-Lusignan, 20-24 octobre 1993, 1995, pp. 73-74.

<sup>1028</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VII, § 6 ; chap. X, § 7-9.

<sup>1029</sup> Jean Kinnamos, livre I, chap. 10.

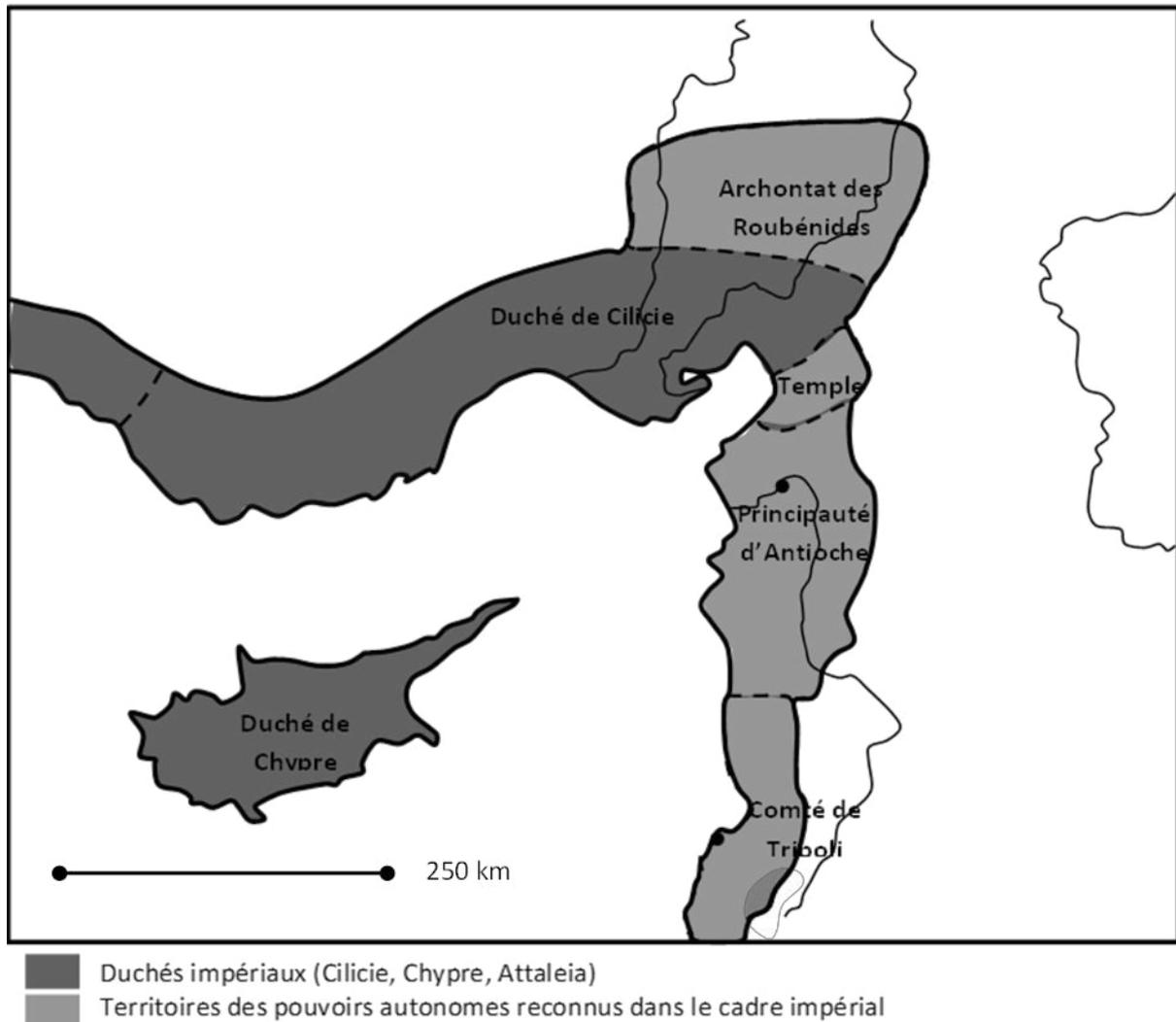
<sup>1030</sup> Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 138. Jean Kinnamos livre VI, chap. 1. C'est peut être aussi à ce rôle de financement des forces néo-romaines en Orient, et qui secoururent aussi bien Tripoli qu'Antioche que la Palestine, que pense Ambroise dans le prologue à son récit de la conquête de Chypre par Richard Cœur de lion. Ambroise, *l'Estoire de la guerre sainte*, vv. 1382-1384.

<sup>1031</sup> Theodosios Goudeles, *The life of Leontios, Patriarch of Jerusalem*. pp. 116, 198-199.

<sup>1032</sup> Les revenus d'autres provinces se sont vus attachés à des tâches spécifiques sous Manuel. Le cas le plus connu est celui du Péloponnèse, dont les ressources furent destinées à la flotte sous la direction du *megaduc*. Judith Herrin, « Realities of Byzantine Provincial Government: Hellas and Peloponnesos, 1180-1205 », *DOP*, vol. 29, 1975, pp. 253-284.

<sup>1033</sup> Christopher David Schabel, « Religion », in Angel Nicolaou Konnari, Christopher David Schabel (dir.), *Cyprus, Society And Culture 1191-1374*, p. 168.

Figure 7 : duchés impériaux et pouvoirs orientaux autonomes en 1159



### *La principauté d'Antioche et les territoires détachés de l'administration centrale*

Le traité de Déabolis avait nettement formalisé deux modes d'intégration des territoires orientaux : le rattachement ou le détachement par rapport à l'administration centrale<sup>1034</sup>. Pour l'essentiel, cette dichotomie était transitoire dans l'esprit des rédacteurs du traité. Le rattachement avait vocation à s'étendre au détriment du détachement. Ce n'est plus le cas sous Manuel après 1158. Les Francs ne furent plus soumis à des clauses de rétrocession. Nous avons donc affaire à une formule pérenne d'intégration politique sur la base de la reconnaissance de spécificités locales. Est-ce à dire que Constantinople avait revu ses ambitions à la baisse ?

<sup>1034</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XXI.

C'est cette nouvelle conception de l'organisation de l'espace impérial qui doit à présent nous intéresser. Les interlocuteurs de l'Empire en Orient sont divers par leurs histoires propres, leurs profils culturels, et leurs relations à Constantinople. La pluralité invite à porter un regard particulier sur chaque cas avant d'envisager la possibilité d'une typologie générale. De plus Antioche défie la dichotomie administrative qui structurerait jusque-là l'analyse. Outre cela, les accords formels entre Constantinople et chaque pouvoir local ne sauraient à eux seuls donner une idée exhaustive de l'architecture institutionnelle mise en place. Entre les pouvoirs locaux autonomes et les territoires intégrés à l'administration centrale existent des connexions qui posent le problème de l'unification administrative de tout l'Orient au-delà des différences statutaires<sup>1035</sup>.

### *La principauté d'Antioche*

Il faut se pencher sur un problème tout à la fois juridique administratif et politique, qui n'a jamais été posé dans son ensemble : les modalités de l'intégration d'Antioche à la Romanie à partir de 1158. Depuis 1096, le principe adopté par l'Empire à propos d'Antioche était clair. La cité devait revenir à l'Empire et, plus précisément, être rattachée à l'administration centrale. Si le pouvoir impérial avait accepté de donner des délais ou d'accorder des compensations pour ménager les maîtres *de facto* de la ville, l'exigence fondamentale resta inchangée. Dans le principe, rien n'était négociable du point de vue néo-romain pour la capitale syrienne, symbole et moyen tout à la fois des volontés hégémoniques de Constantinople. Plus proche du cœur de l'Empire que Jérusalem, marquée historiquement comme siège politique d'une Syrie tournée vers la Méditerranée, cette cité était un pôle d'attraction permanent de l'Empire depuis 1085.

Manuel effectua, en apparence, un véritable retournement sur ce point de crispation qui empoisonnait les relations interchrétiennes depuis plus de 60 ans. Guillaume de Tyr nous présente ainsi les événements :

*Le prince d'Antioche, se livrant aux conseils de ses domestiques, emmena quelques-uns d'entre eux à sa suite, ainsi que le seigneur Girard, vénérable évêque de Laodicée, et se mit en route pour la Cilicie, où le seigneur empereur était à la tête de ses armées. Il eut soin de s'assurer d'abord de la bienveillance de quelques-uns des familiers de l'empereur, pour s'en faire de favorables intercesseurs, et il arriva ensuite à Mamistra. Après beaucoup d'intrigues, il rentra enfin en grâce auprès de l'excellence impériale, mais à la plus grande honte et à la confusion de notre peuple. On dit en effet qu'il parut devant le seigneur empereur, à la vue de toutes les légions, marchant pieds nus, portant des manches de laine coupées jusqu'aux coudes, le cou entouré d'une corde, et ayant en main une épée nue qu'il portait par la pointe, afin de pouvoir la présenter à l'empereur par la poignée : là, se*

<sup>1035</sup> *Ibid.* Nous pensons ici à celle de *stratège autocrator* pour la Syrie qui fera l'objet d'une étude particulière, ainsi que sur le plan religieux, mais aussi politique, aux patriarches melkites d'Antioche dont la sphère canonique englobait la Cilicie, l'Isaurie, la Syrie.

*prosternant à ses pieds, et lui remettant son épée, il demeura étendu sur la terre jusqu'à devenir un objet de dégoût pour tous les assistants, et à changer en opprobre la gloire du nom latin ; se montrant ainsi également ardent à faire le mal et à en offrir la réparation*<sup>1036</sup>.

Passage édifiant sur la forme, qui marque bien la marge de négociation qui restait à Renaud de Châtillon. Toutefois, on semble, à s'en tenir à ce seul passage, n'assister qu'à l'abaissement aussi intense affectivement que peu durable dans ses effets. Guillaume de Tyr s'abstient de nous faire connaître les exigences impériales et, ce que nous pouvons en saisir par lui ne nous est livré qu'incidemment. La gêne de l'évêque de Tyr est en soi un indice de l'importance des réclamations, quoique les formes en fussent inédites. Tentons d'en reconstituer la liste et d'en saisir le sens.

Depuis 1097, le service armé avait été la pierre angulaire de la relation entre les Francs et l'Empire. A l'origine, ce service, sanctionné par les prestations d'hommage de Constantinople de 1096-1097, était exclusivement tourné contre les pouvoirs musulmans<sup>1037</sup>. En 1101, les accords entre Alexis I<sup>er</sup> et Raymond de Saint-Gilles ne prévoyaient pas explicitement la possibilité d'user des Francs fédérés de l'Empire contre d'autres chrétiens<sup>1038</sup>.

Le passage de Francs d'Orient de la condition de combattants de la chrétienté à celle de combattants de l'Empire, y compris contre d'autres chrétiens, s'affirma pour la première fois dans le traité de Déabolis de 1108<sup>1039</sup>. L'extension du cadre géographique du service à tout l'Orient accompagnait cette modification des règles d'engagement de la force franque par Constantinople. Cette évolution allant dans le sens d'une intégration pleine et entière des forces des fédérés francs à l'armée néo-romaine fut mise en sommeil en 1137-1138. La lutte commune eut alors pour orientation exclusive le refoulement de l'Islam au-delà de l'Euphrate<sup>1040</sup>. Cette mise entre parenthèses du rôle des Francs dans le maintien de l'ordre impérial était d'autant plus acceptable en 1137 que l'Orient devait être reconfiguré autour d'un gouvernorat néo-romain et le refoulement des latins dans l'*hinterland* syrien.

En 1158, l'agrément par Manuel à la pérennité d'une présence franque à Antioche rendit de nouveau indispensable un usage discrétionnaire par Constantinople de la force franque. Les vassaux de la principauté devaient sans limites défendre territoire impérial face à l'Islam (syrien comme micrasiatique), mais aussi contre tout adversaire chrétien potentiel. Le devoir de service

<sup>1036</sup> Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. XXIII.

<sup>1037</sup> *Supra*.

<sup>1038</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VII, § 4. Albert d'Aix, livre VI, chap. LV et livre VIII, chap. V.

<sup>1039</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 5, 6, 10, 12. Les Arméniens étaient explicitement cités, mais, implicitement, le comté d'Edesse de Baudouin du Bourg était la première victime, puisque son territoire était concédé aux Normands.

<sup>1040</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. VIII. Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXX.

armé des Francs d'Antioche au profit de Constantinople fut l'une des exigences majeures de Manuel<sup>1041</sup>.

Ce service se déclinait sous plusieurs aspects. D'abord ce fut la mise à disposition de l'Empire de forces antiochiennes au format prédéfini. Ce devoir est rempli dès 1160. Jean Kinnamos présente nettement les formes prises par cette servitude : « Il [Andronic Kontostéphanos] ordonna à Renaud, prince d'Antioche, de venir au plus tôt avec ses troupes »<sup>1042</sup>. Dans ce cadre, les Antiochiens ne se différenciaient plus de n'importe quel *tagma* à recrutement régional, à ceci près que ces troupes endurcies ne pèsent pas sur les finances impériales hors des périodes d'appel.

Ensuite, la mise à disposition de la place forte d'Antioche, citadelle incluse, renforçait les capacités militaires de l'Empire<sup>1043</sup>. Elle permettait aux forces néo-romaines de se projeter vers la Syrie intérieure, mais aussi de disposer d'un point d'appui pour d'éventuelles opérations en Cilicie, à la manière de celles de 1155, mais cette fois de manière discrétionnaire<sup>1044</sup>.

Enfin, hors des périodes d'intégration des Antiochiens dans l'armée impériale, ceux-ci devaient participer à ce que nous pourrions appeler un service de proximité, combiné avec l'action des *tagmata* néo-romains, ainsi qu'avec celle des autres vassaux de l'Empire<sup>1045</sup>. Ici, ce ne sont pas tant les Francs d'Antioche qui devaient se plier à une exigence impériale que les Impériaux qui s'intégraient à la pratique antérieure des coalitions inter-chrétiennes contre les offensives musulmanes<sup>1046</sup>.

Le service armé des Antiochiens est donc une construction hybride. Il reprend la pratique impériale des *tagmata* régionaux ou ethniques. Il comprend des obligations féodo-vassaliques sur le mode occidental pour ce qui est de la remise des fortifications par le vassal à son seigneur. Enfin, il s'intègre à la pratique des coalitions panchrétiennes de proximité développées dans la région selon des formes variant au gré des circonstances.

---

<sup>1041</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 20.

<sup>1042</sup> *Id.*, livre IV, chap. 24.

<sup>1043</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 1.

<sup>1044</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. IV.

<sup>1045</sup> Kamel-Altevarykh, in *RHC Or.*, tome I, pp. 530-531. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. X.

<sup>1046</sup> Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, p. 361, fait nettement apparaître la montée en puissance de la participation impériale dans la défense de la Syrie du Nord où les contingents néo-romains (incluant les troupes des clients) viennent participer à la défense des territoires revenus aux chrétiens depuis 1098 dans la continuité de la coopération franco-arménienne des décennies précédentes. Les opérations combinées byzantino-arméno-franques ou byzantino-franques prennent le relais, à partir de 1159, des opérations franco-arméniennes presque exclusives avant cette date et ceci depuis le début du siècle.

Outre une reprise en main militaire, Manuel procéda à l'articulation d'Antioche à Constantinople en ce qui concerne le domaine de l'administration. L'affirmation de la souveraineté éminente de l'Empire était un souci évident de Manuel : « *Ils [les Grecs] décorèrent les portes de la ville et tout le rempart, ils firent accrocher la bannière impériale au sommet de la citadelle [...]* »<sup>1047</sup>. Jusqu'en 1158, la doctrine impériale avait prévu le retour d'Antioche dans le cadre des territoires rattachés à l'administration centrale. En conséquence, la justice impériale avait vocation à y être rétablie dès le transfert de souveraineté. La définition même de l'Empire comme *Politeia* était en jeu<sup>1048</sup>. L'acceptation de la pérennité d'un pouvoir antiochien autonome au sein de l'Empire devait-elle s'accompagner de la renonciation par Constantinople et le *basileus* de leurs prérogatives judiciaires ? Autrement dit, l'Empire, pour accéder à la soumission pacifique d'Antioche, pouvait-il consentir à renoncer au principe selon lequel l'exercice de la justice était l'attribut du pouvoir central et du *basileus* ?

Les sources permettent d'établir que Manuel refusa une telle abdication : « *Durant tout le temps où Manuel fut l'hôte de Renaud, le respect des Antiochiens à son égard fut tel que dans tous les tribunaux où les plaignants se rendaient, ils recevaient la justice des Romains.* »<sup>1049</sup>. L'application de la justice néo-romaine à l'ensemble des Antiochiens fut donc rétablie en droit. Elle ne fut d'usage systématique que durant le séjour de Manuel, mais un précédent était établi, et c'était bien là le but recherché.

Par la suite, à au moins une reprise, une décision de la justice impériale s'appliqua de plein droit dans la cité sous Manuel. Lorsqu'Andronic Comnène, qui résidait à Antioche en 1166, fut l'objet d'un mandat d'arrêt impérial, il n'eut d'autre ressource que la fuite<sup>1050</sup>. Tous les soldats impériaux présents dans la principauté relevaient donc des décisions judiciaires impériales. Ce devait aussi être le cas des Antiochiens lorsqu'ils servaient au sein de l'armée impériale. C'était aussi la menace d'une arrestation sur décret impérial et éventuellement de déportation à Constantinople que craignait le patriarche syriaque lorsqu'il refusa de venir en

<sup>1047</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 1.

<sup>1048</sup> Gilbert Dagron, « Lawful Society and Legitimate Power », in Angeliki E. Laiou, Dieter Simon (dir.), *Law and Society in Byzantium, 9th-12th Centuries*, Dumbarton Oaks Research Library, Washington, 1992, pp. 27-51. Angeliki E. Laiou, Law, Justice and the Byzantine Historians : Ninth to Twelfth Centuries », in Angeliki E. Laiou, Dieter Simon (dir.), *Law and Society in Byzantium, 9th-12th Centuries*, pp. 151-185.

<sup>1049</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 20. Le fait est évoqué, mais non analysé, chez Gustave Schlumberger ainsi que chez Ferdinand Chalandon et encore chez René Grousset, mais pas par leurs successeurs. Plus curieux encore, Claude Cahen ne prête aucune attention au fait ni à aucune des modifications de la situation politique à Antioche provoqué par la résidence récurrente de ducs impériaux, au point d'en nier l'existence contre l'évidence. Claude Cahen, *la Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté d'Antioche*, p. 402. Gustave L. Schlumberger, *Renaud de Châtillon, prince d'Antioche et seigneur d'Outre-Jourdain*, Plon, Paris, 1898, p. 130.

<sup>1050</sup> Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 139.

« Syrie », certainement à Antioche, à l'invitation de Manuel Comnène en 1169<sup>1051</sup>. Ce principe de l'inscription d'Antioche dans rayon d'action de la justice impériale fut exprimé au début du XIII<sup>e</sup> siècle par Bohémond IV, lorsqu'il déclara n'être justiciable que du seul empereur de Constantinople<sup>1052</sup>. Il est d'ailleurs possible que la principauté ait au début XIII<sup>e</sup> siècle – mais cela pouvait-il ne pas voir de précédent remontant au règne de Manuel ? – pris en compte l'avis de Constantinople dans la nomination des ducs d'Antioche, chargés entre autre d'exercer la justice<sup>1053</sup>. L'affirmation de la place du *basileus* comme juge suprême pour les affaires d'Antioche impliquait la liquidation de toute velléité hiérosolymitaine dans ce domaine. Cette indépendance juridictionnelle d'Antioche par rapport à Jérusalem fera l'objet d'une appropriation par la noblesse franco-levantine elle-même lorsqu'elle se trouvera en indécatesse avec le pouvoir royal méridional<sup>1054</sup>.

Cette réforme juridique, en faisant de tous les ressortissants et résidents de la principauté des justiciables éminents de l'Empire et du *basileus*, métamorphosait l'ensemble des Antiochiens, latins comme grecs, en *Romaioi*, justiciables impériaux. Le précédent de 1159 valait en somme naturalisation collective de l'élément franc, y compris du prince et de sa famille. Les Francs, abaissés par le triomphe de Manuel sur Renaud, étaient rétablis dans leur position à Antioche, mais sur le principe de l'égalité avec les autres sujets de l'Empire, dans la soumission commune à l'Etat et à la justice impériale<sup>1055</sup>. C'est le principe du nivellement et de l'alignement des conditions juridiques qui fut introduit en 1159.

Nous tenons là une des explications de la progressive, et durable, reconnaissance parmi les monophysites, les latins et les musulmans du caractère néo-romain de la principauté et, par extension, de ses ressortissants<sup>1056</sup>. Durant une semaine, les Francs de la cité purent palper

<sup>1051</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. V.

<sup>1052</sup> *Röhricht*, 863. PL, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192.

<sup>1053</sup> Filip Van, Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium, The Empire of Constantinople, 1204-1228*, pp. 436-438.

<sup>1054</sup> *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXIII, chap. XXII, in *RHC Occ.*, tome I.

<sup>1055</sup> Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. XXIII.

<sup>1056</sup> *Chronique Rimée des rois de la petite Arménie*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 509. *Infra*. On note surtout la désignation de Bohémond III et de Bohémond IV comme « patrice » (بطریق) dans une source arabe. 'Izz Al-Dīn Ibn Šaddād. *Chap. III. Les marches ('Awāsīm) et leurs forteresses*, in *Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A' Lāq al-ḥaṭīra fī dīkr umarā' al-šām wa l-Ġazīra*, 52-54, 57. Ce qualificatif est exclusivement réservé aux Rûms dans cette langue. André Miquel l'avait déjà constaté pour les textes antérieurs à notre période. Nous avons constaté que la chose reste vraie. Les seules « exceptions », qui n'en sont que si l'on ignore les liens connus par les auteurs arabes entre Antioche et Constantinople, concernent Bohémond III et Bohémond IV qui sont qualifiés de patrice par 'Izz al-Dīn. André Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, tome II, géographie arabe et représentation du monde : la terre et l'étranger*, pp. 443-445. Ce terme, intégré à la langue arabe, est scrupuleusement réservé aux Rûm : *Annales d'Abou 'L-Feda*, in *RHC Or.*, tome I, p. 24. *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 426, 588; *RHC Or.* tome II, p. 95. Abul-Faraj, in Maurice Reinaud, *Chroniques arabes traduites et mises en ordre*, p. 483 'Izz al-Dīn Ibn Šaddād. *Chap. II. Les plages-frontières (Tuġūr)*

directement cette réalité nouvelle. Eux, comme leur prince, pouvaient désormais être cités devant la justice impériale<sup>1057</sup>. Ils quittaient ainsi leur condition collective de communauté statutairement dominante, mais voyaient la perspective d'une expulsion, leur grande angoisse depuis 60 ans, disparaître. Ils devenaient désormais des sujets de la *Politeia*, vivant sur un pied d'égalité avec les grecs de leur cité et avec ceux de l'ensemble de l'Empire dans une même communauté de droit.

Constantinople, ou plus exactement la Romanie, n'était plus une puissance étrangère rayonnant en Syrie et imposant ses cadres dans la mesure de ses forces. Elle était bien une réalité syrienne donnant lieu à une expérience originale qui absorbait la principauté d'Antioche. Cette révolution juridique initiée par l'établissement du nouvel ordre politique de 1158-1159 sera renforcée par les événements politiques des décennies suivantes. La principauté d'Antioche devint une entité néo-romaine, inscrite dorénavant dans le contexte de l'histoire régionale, tout en absorbant les acquis de la période d'occupation franque qui, d'une certaine manière, se clôt.

Les juges impériaux ne revinrent pas en permanence. Pour les affaires courantes, ne concernant pas directement les intérêts supérieurs de l'Empire, la justice des princes continua de remplir son office. Mais l'esprit de la justice princière pouvait-il rester inchangé ? Les décennies suivantes furent marquées par la divergence d'Antioche par rapport à l'évolution générale du reste des Etats francs sur plusieurs points.

Les historiens ont remarqué la particularité que représentait, dans l'histoire de l'Orient latin, l'inclusion des grecs, aux côtés des latins, dans la Commune d'Antioche à partir de 1194<sup>1058</sup>. De la même manière, les *Assises d'Antioche* se distinguent du reste du droit franc d'Orient sur un point majeur : elles ne connaissent pas les catégories ethnoconfessionnelles<sup>1059</sup>. Les catégories de « liges » et de « bourgeois » sont les seules utilisées par ce texte mis en forme

---

*et les limites de leurs plaines, in Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A'Lāq al-ḥaṭīra fī dīkr umarā' al-Šām wa l-Ġazīra*, Presses de l'Ifpo, Damas, 1984, pp. 70, 101, 197, 204, 221, 250, 252, 256, 280-281, 290, 312, 315, 328, 335, 348, 351. 'Izz al-Dīn Ibn Šaddād. *Chap. III. Les marches ('Awāsīm) et leurs forteresses, in Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A'Lāq al-ḥaṭīra fī dīkr umarā' al-Šām wa l-Ġazīra*. Presses de l'Ifpo, Damas, 1984, pp. 14, 52, 53, 54, 57. Pour d'autres attestations de la reconnaissance du caractère néo-romain d'Antioche : *infra*.

<sup>1057</sup> Renaud venait de comparaître à Mamistra devant le tribunal impérial en expiation des fautes commises contre l'Empire dans l'affaire du pillage de Chypre.

<sup>1058</sup> Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, p. 243. Thomas S., Asbridge, « The 'Crusader' Community at Antioch : The Impact of Interaction with Byzantium and Islam », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 9, 1999, pp. 305-325. Jean Richard, « La féodalité de l'Orient latin et le mouvement communal : un état des questions », in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Bilan et perspectives de recherches*. Actes du Colloque de Rome (10-13 octobre 1978), pp. 651- 665.

<sup>1059</sup> *Assises d'Antioche*, Connétable Smpad, Léonce Alishan (trad.), Académie des inscriptions et belles lettres, Venise, 1876, 93 p.

sous Bohémond IV<sup>1060</sup>. En cela, elles contrastent notablement avec les *Assises de Romanie* et avec les *Assises de Jérusalem*, qui contiennent toutes les deux des distinctions ethnoconfessionnelles opposant, entre autres, grecs et latins et établissant l'infériorité des premiers<sup>1061</sup>. Nous ne trouvons rien de tel dans le texte antiochien ou dans ses institutions communales. Un melkite, comme le sire Romain, connu par un document du début du XIII<sup>e</sup> siècle, était traité par l'*Assise* sur le même plan que ses pairs latins<sup>1062</sup>. L'acceptation des grecs dans la Commune en 1194 ne peut qu'être le résultat d'un processus antérieur dont le droit antiochien conserve les résultats. Puisque les jugements impériaux de 1159 sont la plus ancienne occurrence de l'alignement juridique des latins et des grecs d'Antioche, c'est là qu'il faut situer le point de départ de ce basculement. De l'aveu même de Bohémond IV, c'est de l'empereur de Constantinople qu'Antioche tenait sa justice<sup>1063</sup>.

Cette lente modification, qui souda progressivement le substrat melkite et la seigneurie franque, n'aurait peut-être pas eu de postérité sans l'implication majeure des autorités impériales dans les affaires antiochiennes sous Manuel<sup>1064</sup>. Mais le fait est là, une configuration interne nouvelle à la principauté naquit. L'abaissement des conquérants d'hier, la mise sous tutelle de leur Etat pour plusieurs décennies et la souplesse de la politique impériale permirent cette réussite étonnante.

---

<sup>1060</sup> Marwan Nader, *Burgesses and Burgess Law in the Latin Kingdoms of Jerusalem and Cyprus (1099-1325)*, Ashgate, England, 2006, p. 65.

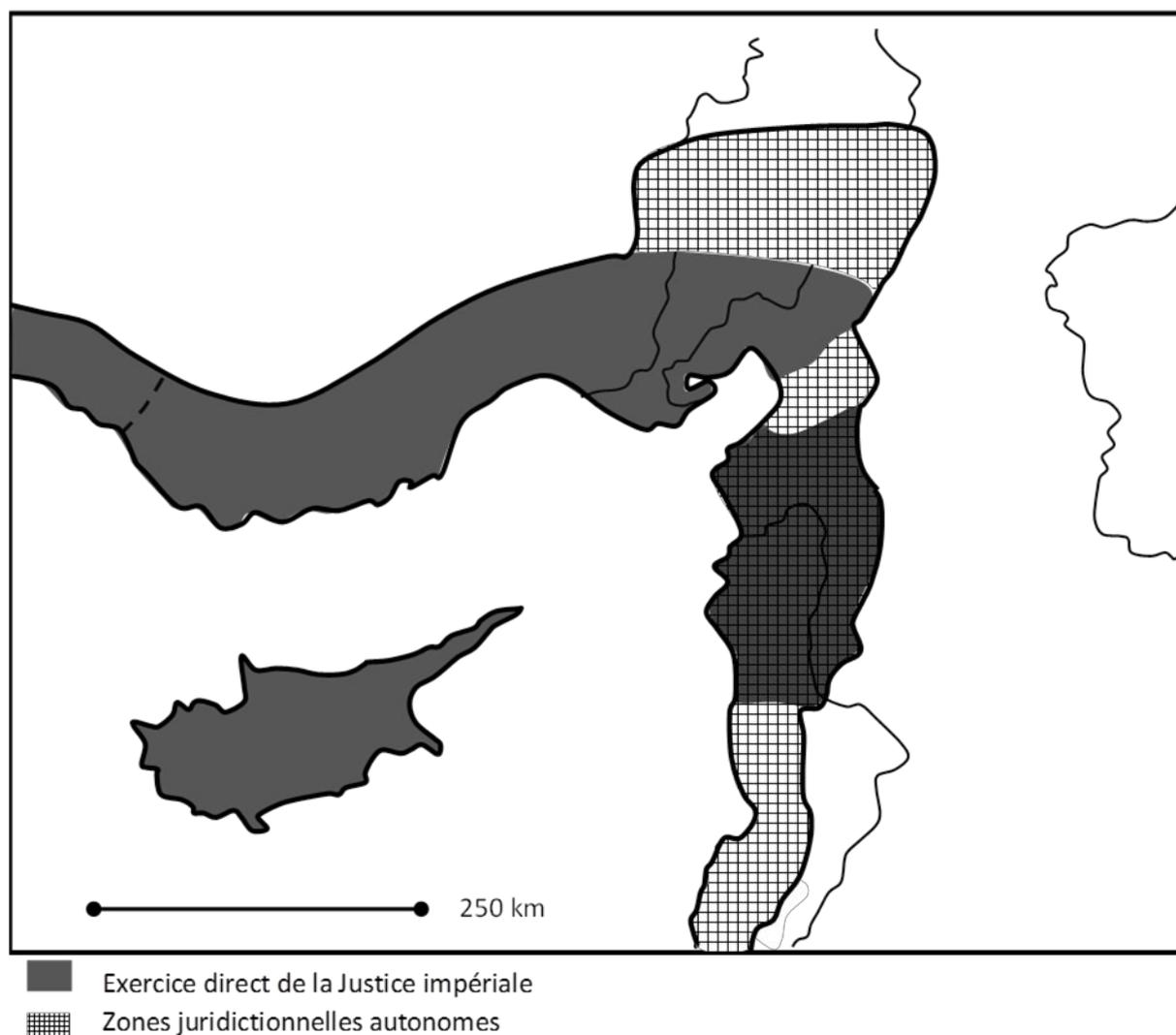
<sup>1061</sup> *Assises de la Haute*, chap. LXXI, in *Rhc, Lois*, tome I, p. 114. *Assises de Romanie*, titre II.

<sup>1062</sup> Claude Cahen, « Un document concernant les Melkites et les Latins d'Antioche au temps des Croisades », *REB*, tome 29, 1971, pp. 285-292. Les *Assises de Jérusalem* rejettent les témoignages des grecs devant la Haute Cour, au même titre que ceux des Sarazins, des hérétiques et des parjures. Le contraste est flagrant avec les éléments qui nous sont parvenus de l'ordre juridique à Antioche. *RHC Lois.*, tome I, p. 114.

<sup>1063</sup> *Röhricht*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192. Sur les compétences juridiques de Bohémond IV : *RHC lois*, tome I, p. 570.

<sup>1064</sup> *Infra*.

Figure 8 : la justice impériale (1158-1183)



Présent dans les domaines militaires et juridiques, le gouvernement central a-t-il imposé des conditions fiscales à la principauté ? Depuis 1108, l'ensemble des accords franco-byzantins au sujet d'Antioche faisait l'impasse sur cette question sinon sous la forme de la saisie consécutive à une expulsion des Francs. Manuel, en décidant de ne pas supprimer la principauté, renonçait à cette mesure confiscatoire. Néanmoins, au début du règne de Manuel, les Antiochiens craignaient de devenir tributaires de Constantinople, et cette crainte a pu se nourrir des conditions présentées par le *basileus* à Raymond de Poitiers en 1145<sup>1065</sup>. La réponse faite par les autorités impériales à une demande de précision du statut d'Antioche, effectuée par le roi Amaury, laisse entendre que l'Empire estimait être le bénéficiaire théorique des revenus fiscaux<sup>1066</sup> : « *Mais pour la ville d'Antioche, ancienne tributaire [ὑποφόρου] des Romains et*

<sup>1065</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17. Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV.

<sup>1066</sup> Paul Magdalino, *The empire of Manuel I Komnenos, 1143-1180*, Cambridge University press, Cambridge, 2002, p. 74.

*maintenant sujette de notre Majesté, ni toi ni personne d'autre, tant que nous vivrons, n'en pourra être maître. »*<sup>1067</sup>

Rien ne laisse par la suite entendre qu'il y eut en direction de Constantinople des transferts fiscaux depuis Antioche<sup>1068</sup>. Cela ne signifie pas pour autant que les agents du fisc impérial furent absents de la principauté.

La comparaison des textes des chrysobulles, concédés en faveur des Vénitiens, de 1082, et de 1143, avec celui, accordé par Isaac Ange, de 1187 et reconduit par son frère Alexis III en 1198, est révélatrice<sup>1069</sup>. L'écart entre ce dernier texte et les précédents doit être expliqué. La concession d'Alexis I<sup>er</sup> ouvrait en Orient les villes d'Antioche, Laodicée, Mamistra, Adana, Tarse. Celle de Manuel de 1143 cite les mêmes villes. A l'époque de la signature du premier traité, les villes d'Antioche et Laodicée sont sous le contrôle de Philarète et de fonctionnaires impériaux<sup>1070</sup>. L'accord initial est donc réaliste et non idéologique. En 1143, le prince Raymond n'a pas encore fait sa soumission formelle à Manuel, mais la principauté était en sursis<sup>1071</sup>. La liste des villes orientales dans l'accord de 1143 est une reprise formelle des clauses de 1082 et une garantie prise par Venise sur l'avenir. A l'inverse, l'acte concédé par Isaac II change complètement la liste des territoires cités en Orient. Chypre ainsi que Séleucie, Antioche et Laodicée constituent points d'entrée des Vénitiens. La situation décrite dans le chrysobulle d'Isaac Ange ne correspond pas à la zone sous son contrôle en Orient, mais à celui d'une dissidence néo-romaine qu'il espérait rallier par la diplomatie ou par les armes<sup>1072</sup>. Il faut tenter de déduire à quoi elle se rapporte.

Entre le texte de 1143 et celui de 1187, la Cilicie centrale a été exclue de la liste des territoires où les Vénitiens sont censés interagir avec des fonctionnaires impériaux. Ce qui reste (la principauté d'Antioche, Chypre et l'Isaurie) correspond à ce qui fut sous le contrôle permanent de l'Empire durant les périodes de conflictualité avec les Arméniens sous Thoros II,

<sup>1067</sup> Jean Kinnamos, livre V, chap. 13.

<sup>1068</sup> Antérieurement, toutefois, au témoignage d'Ibn al-Athir, Jean II n'aurait quitté Antioche en 1138, qu'après avoir reçu de Raymond un tribut. Ce tribut fut certainement octroyé dans la cadre de la recherche d'apaisement de l'empereur après les émeutes urbaines. Manuel semble quant à lui moins soucieux en Syrie des revenus de l'Empire que de l'accroissement de sa puissance militaire, comme l'illustre sa prodigalité lors des fêtes antiochiennes de 1159.

<sup>1069</sup> Guillaume Saint-Gullain, « Les Vénitiens et l'Etat byzantin avant le XII<sup>e</sup> siècle », in Métivier Sophie (dir.), *Economie et société à Byzance (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle). Textes et documents*, pp. 259-262. Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, pp. 54-57, 59-60. *PG*, tome CXXXIII, 711. *PG*, tome CXXXV, 441 C.

<sup>1070</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 298, 399-400.

<sup>1071</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV.

<sup>1072</sup>. Nicéas Choniâtès, *Isaac Ange*, livre I, fol. 369 ; livre II, fol. 356-362.

Mleh puis Rouben III<sup>1073</sup>. Ces territoires de 1159 à 1183 furent gardés par des soldats du pouvoir central puis par des Impériaux dissidents à partir de 1184<sup>1074</sup>.

En conséquence, il faut comprendre que l'acte d'Isaac II enregistre ce que fut la réalité des interactions, ou des potentielles interactions, entre les agents de l'Empire et les Vénitiens en Orient sous Manuel et Alexis II. Ceci explique l'exclusion des villes Tarse, Adana et Mamistra de la liste puisque les Vénitiens ne purent y rencontrer d'agents du fisc impérial pendant de longues périodes. Dans cette logique de rédaction du texte, il n'y a donc qu'une raison qui explique la présence de Laodicée et d'Antioche dans la liste. Des représentants du fisc impérial pouvaient s'y trouver sous Manuel et Alexis II. Ces agents impériaux étaient à même de vérifier la conformité de l'action des autorités locales avec la politique impériale. Sans cela, les conventions passées entre le prince et Venise se seraient suffi à elles-mêmes à présent que le conflit était liquidé entre Antioche et Constantinople<sup>1075</sup>. La politique commerciale d'Antioche fonctionnait à deux niveaux. Elle devait se faire dans un cadre général défini par Constantinople et, en second lieu, sous la direction du prince<sup>1076</sup>. Cette double juridiction commerciale est un volet particulier du principe général de la double juridiction qui pesait sur Antioche.

Néanmoins, en ce qui concerne la destination des revenus des taxes commerciales, il serait surprenant que des ressources antiochiennes aient été orientées, même en partie, vers Constantinople, alors que le gouvernement central détachait des ressources en faveur de la défense de l'Orient<sup>1077</sup>. Le plus probable est que l'ensemble des ressources d'Antioche, prélevées par des fonctionnaires locaux, éventuellement secondés par des fonctionnaires impériaux, ait été conservé pour l'usage local<sup>1078</sup>.

---

<sup>1073</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VIII ; livre XIX, chap. VI. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXIII. Nicétas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 138, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290. *Chronique attribuée au connétable Smbat*, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 10, 11, 13. Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XXVII. *Kamel-Althevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 588-589. Jean Kinnamos, livre VI, chap. 11-12

<sup>1074</sup> C'est probablement la situation qui avait cours cette année-là qui sert de référence aux Vénitiens. *Infra*. C'est cette même année que Bohémond III confirma les droits commerciaux de Venise sur le territoire de la principauté. *Röhricht*, 632.

<sup>1075</sup> *Id.*, 434, 632.

<sup>1076</sup> Nous n'avons pas de trace d'arrestation de Vénitiens en 1171 à Antioche lorsque l'ordre fut donné par Manuel de les séquestrer dans tout l'Empire, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en eut pas. Freddy Thiriet, « Les chroniques vénitiennes de la Marcienne et leur importance pour l'histoire de la Romanie Gréco-vénitienne », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 66, 1954, pp. 241-292.

<sup>1077</sup> Nicétas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 138.

<sup>1078</sup> Lorsque nous avons connaissances de circulations de fonds, il est vrai toujours dans des conditions exceptionnelles qui ont retenues l'attention des chroniqueurs, ceux-ci partent de Constantinople vers l'Orient. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. X ; livre XX, chap. III. Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. XVI. Ernoul et Bernard le Trésorier, VII. Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290. Cet usage local des ressources antiochiennes dépassait d'ailleurs le cadre du territoire de la seule principauté dans la mesure où les forces de

C'est une déclinaison de la pratique, bien attestée ailleurs, du détachement des revenus fiscaux d'une province rattachée à l'administration centrale. Du point de vue du fisc impérial, Antioche a un traitement particulier, mais c'est aussi le cas de Chypre et de la Morée dont les revenus financent des missions spécifiques<sup>1079</sup>.

L'influence directe des agents du fisc impérial à Antioche peut se percevoir sur un autre point. En 1199, le clergé latin se plaignait d'être soumis dans la principauté au paiement de la taille selon l'usage néo-romain<sup>1080</sup>. Une telle mesure, attentatoire aux libertés de l'Eglise latine, ne peut se comprendre que dans le cadre d'une entreprise de nivellement des statuts dont le point de départ remonte sans doute à la prise en main de la principauté par les Impériaux. Si, là encore, le bénéfice financier immédiat de la réforme échet certainement au prince, celui-ci ne put que l'imposer que du fait de la nouvelle situation juridique, et donc fiscale, du territoire et sous l'influence du pouvoir impérial.

Si l'Empire reposait sur une armée, un droit et un système fiscal, il comprenait aussi une composante ecclésiastique. Le traité de Déabolis prévoyait la nomination des patriarches d'Antioche par l'empereur, le texte précisait même : « parmi les prêtres de la Grande Eglise »<sup>1081</sup>. Cette clause fut reprise par Manuel en 1158<sup>1082</sup>.

En acceptant cela, le prince ne renonçait formellement à rien, la nomination d'un patriarche n'ayant jamais relevé de ses attributions. Cependant, ce mode de nomination privait la population latine d'Antioche d'un appui de premier ordre. Le patriarche latin était son protecteur face aux excès des princes, mais aussi face aux menaces, tant musulmanes que grecques<sup>1083</sup>. Le primat était le garant d'un certain ordre colonial contre la population chrétienne indigène<sup>1084</sup>. Le prince, à l'instar des anciens ducs impériaux d'Antioche des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, se voyait adjoindre à ses côtés un personnage nommé directement par l'empereur et capable

---

celles-ci étaient employées à des tâches d'utilité impériale et non seulement princières en Orient et au-delà. Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. V. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 24.

<sup>1079</sup>Jean Kinnamos livre VI, chap. 1 Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 138. Hélène Ahrweiler, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, pp. 275. C'est aussi l'époque de la mise en place à plus grande échelle que par le passé de concessions de revenus fiscaux contre des prestations de services divers et particulièrement de nature militaire.

Hélène Ahrweiler. « La « pronoia » à Byzance », in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Bilan et perspectives de recherches. Actes du Colloque de Rome (10-13 octobre 1978)*, Ecole Française de Rome, Rome, 1980. pp. 681-689.

<sup>1080</sup> *Potthast*, 561.

<sup>1081</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 20.

<sup>1082</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 18, 20.

<sup>1083</sup> Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. I, livre XIV, chap. XX.

<sup>1084</sup> Gauthier le chancelier, in *RHC Occ.*, tome V, pp. 112-115.

d'exercer une influence politique importante sur la population de rite grec. Ce fait aura des suites politiques bien au-delà du règne de Manuel en liant doublement Antioche à l'Empire par l'hommage de son prince et par son patriarche melkite<sup>1085</sup>.

Le prince d'Antioche représente une figure atypique dans les catégories politiques néo-romaines. Seigneur soumis à l'Empire, il en est un justiciable, comme l'atteste l'épisode de la comparution de Renaud en 1158 et la lettre de 1213<sup>1086</sup>. Précédemment, ce personnage, au statut viager, s'était vu reconnaître la dignité de *sébate* (1108) avec la rente afférente à cette qualité<sup>1087</sup>. Rien d'équivalent n'est attesté par la suite et l'on ne saurait dire avec exactitude quelle place devait être reconnue en 1158 à Renaud dans la hiérarchie des dignités. Cependant dans l'Empire qui, sous les Comnènes, voit croître l'importance des liens familiaux avec la famille régnante, la question de l'élévation dans la hiérarchie impériale était liée à l'attachement personnel à l'empereur<sup>1088</sup>. Nous devons donc envisager la place du prince dans la société impériale dans le cadre des stratégies matrimoniales mises en place sous Manuel<sup>1089</sup>.

Le prince est chargé de fonctions attachées à son titre, progressivement reconnu et transcrit par les sources grecques<sup>1090</sup>. Mais la qualité de prince correspond aussi dans la terminologie néo-romaine, à partir de cette époque, une forme de dignité, potentiellement indépendante de toute fonction effective. Nous le verrons par la suite dans deux cas au XIII<sup>e</sup> siècle où des individus porteront ce titre, détaché de toute référence territoriale et hors de toute fonction de gouvernement<sup>1091</sup>.

Les fonctions pratiques du prince régnant sont de deux types. Par délégation, il est l'administrateur de la cité d'Antioche et de son territoire, ainsi que le responsable de la justice et de l'ordre, nonobstant les interventions impériales directes. Outre cela, le prince est le commandant d'un *tagma*, celui des Antiochiens<sup>1092</sup>. Sur ce plan, son rôle ne le différenciait plus

<sup>1085</sup> Sur l'histoire du patriarcat jusqu'en 1183 : *infra*.

<sup>1086</sup> Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. XXIII. *Röhricht*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192.

<sup>1087</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 26.

<sup>1088</sup> Lucien Stiernon, « Notes de titulature et de prosopographie byzantines. Sébaste et Gambros », *REB*, tome 23, 1965, pp. 184-198.

<sup>1089</sup> *Infra*.

<sup>1090</sup> Ni Bohémond I<sup>er</sup> ni Bohémond II ne sont désignés comme princes par les sources grecques. Il n'en est plus de même à partir de Raymond, premier prince à faire sa soumission. A partir de là le titre est bien attesté dans les sources grecques. A propos de Raymond de Poitiers : Jean Kinnamos, livre I, chap. 10 ; livre II, 3 ; livre III, 14 ; livre V, 4. A propos de Renaud de Châtillon : Jean Kinnamos, livre IV, chap. 18. En ce qui concerne le XIII<sup>e</sup> siècle : *Couigny*, pp. 219-220. Georges Pachymère, tome I, livre IV, chap. 12 ; livre V, chap. 5 ; livre VI, chap. 1.

<sup>1091</sup> Ce sera ultérieurement le cas pour deux personnages Manuel d'Antioche et le Patriarche Théodose V d'Antioche. *Infra*.

<sup>1092</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 24.

guère des officiers francs des armées impériales du XI<sup>e</sup> siècle ou des fils de Gogh Vasil à la même période, intégrés avec leurs hommes dans l'armée impériale<sup>1093</sup>.

Un dernier point mérite d'être soulevé. Si la principauté comme structure pérenne est admise, le statut du prince est dorénavant lié à une reconnaissance impériale, de l'aveu même des titulaires. La question de la marge de choix de l'empereur pour désigner le prince se pose. En effet, la décision des empereurs ne suivit pas nécessairement l'hérédité stricte. Manuel, troisième fils de Bohémond III, porta le titre princier après la mort de son père<sup>1094</sup>. Du point de vue franc, il se trouvait en troisième position, après son neveu Raymond-Rouben et son demi-frère Bohémond IV sur la liste de succession. Bohémond IV lui-même, juriste réputé, et prince effectif malgré les droits de son neveu, affirma que la principauté se tenait de l'empereur de Constantinople comme protection juridique contre les réclamations qui lui furent faites<sup>1095</sup>. Il laissait entendre par là que, quel que soit l'ordre de succession féodal, la désignation impériale, dont il bénéficiait, primait<sup>1096</sup>.

Tout indique que l'empereur s'est vu reconnaître le droit de désigner le prince régnant, sans que ce droit soit nécessairement borné par un respect impératif des droits de la famille princière. C'est ainsi qu'il faut comprendre un passage de Jean Kinnamos, accepté par les uns, rejeté par les autres. Le roi Baudouin III aurait demandé en 1158 à Manuel de le nommer dirigeant d'Antioche en lieu et place de Renaud de Châtillon et au détriment des droits de Bohémond III<sup>1097</sup>. Cette possibilité pour l'empereur de désigner le prince éclaire les empêchements mis au retour de captivité de Renaud de Châtillon. Cette libération aurait donné une marge de choix à Constantinople entre les deux personnages et fragilisé le jeune prince Bohémond III<sup>1098</sup>. L'aspect patrimonial de la principauté reculait devant le droit de l'empereur de nommer à sa convenance son mandataire. Antioche, de chose privée des héritiers de

<sup>1093</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etudes sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tome II, pp. 1155-1167.

<sup>1094</sup> Coughy, pp. 219-220.

<sup>1095</sup> *RHC lois*, tome I, p. 570. « *Et le vieil prince Bemont, qui premier fu conte de Triple après la mort dou conte Raimont, et après fu prince d'Antioche, dont il fu moult traveillié, aucune feiz la perdi et après la recovra, et vigoureusement tint puis les deus seignories jusqu'à la mort, et moult fu sages et sutil de science en court et dehors* » Claude Cahen, *la Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté d'Antioche*, p. 644.

<sup>1096</sup> Albéric des Trois Fontaines, in *MGH, Scriptorum*, tome 23, p. 884. *PL*, tome CCXVI, 792-793, VII. *Röhricht*, 863. Les prérogatives impériales relatives à la perpétuation de l'institution princière s'apparentent donc au cas thessalien du XIV<sup>e</sup> siècle. Alain Ducellier, « Les « principautés » byzantines sous les Paléologues : autonomismes réels ou nouveau système impérial ? », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Les Principautés au Moyen-Age, 4<sup>e</sup> congrès, Société des historiens médiévistes, Bordeaux, 1979, pp. 161-172.

<sup>1097</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 19. René Grousset, *L'équilibre, 1131-1187*, pp. 389-390.

<sup>1098</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. III.

Bohémond, passait dans le patrimoine public de l'Empire qui, toutefois, n'abolissait pas un certain nombre de particularismes politiques acquis dont l'institution princière est la marque.

Ainsi, à y regarder de plus près, la qualité de prince d'Antioche, telle que réformée par Manuel, ne différait que peu de la concession faite à titre viager par Alexis I<sup>er</sup> à Bohémond I<sup>er</sup> en 1108. Certes, le régime devenait durable, mais il allait de pair avec une présence plus prégnante du pouvoir central au sein même de la cité. En somme, la fonction princière s'alignait partiellement sur celle des ducs impériaux, et ceci d'autant plus que le détenteur de ce poste se trouvait intimement intégré dans une structure organisationnelle générale de l'Orient qu'il nous faudra décrire<sup>1099</sup>.

### *Les autres cas*

Le comté de Tripoli avait la caractéristique d'avoir été créé en accord avec Constantinople. Bien qu'il ait parfois été obtenu avec quelques difficultés, l'hommage pour le comté fut prêté par tous ses titulaires. Il fut consenti par Raymond I<sup>er</sup> (1101), par Guillaume de Cerdagne (1105), par Bertrand (1108), par Pons (1112), puis par Raymond II (1137) et enfin probablement par Raymond III en 1158-1159 durant le séjour syrien de Manuel<sup>1100</sup>.

Marc Bloch a autrefois voulu faire des Etats latins d'Orient le modèle accompli de la féodalité, comprenant une pratique de l'hommage exclusif<sup>1101</sup>. Force est de constater que Tripoli est une exception majeure et que les comtes n'ont jamais rechigné à se reconnaître des seigneurs variés<sup>1102</sup>. Si, en 1108, Bertrand avait plié le genou devant le *basileus* avant même de rejoindre son fief oriental, il n'avait toutefois pas hésité à prêter serment de fidélité en 1112 au roi de Jérusalem<sup>1103</sup>.

Comment se définissaient les relations entre Tripoli et Constantinople en 1159 ? La famille comtale bénéficiait de la sollicitude impériale. Dans le cadre de ses négociations avec Nur ad-Din, Manuel exigea, et obtint, la libération de Bertrand, fils illégitime de Raymond de Saint-Gilles<sup>1104</sup>.

Lors de la mobilisation des forces orientales par Constantinople en 1160-1161 pour la guerre en Asie Mineure, il ne fut rien demandé au comte de Tripoli<sup>1105</sup>. Ceci se comprend

<sup>1099</sup> *Infra*.

<sup>1100</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VII ; livre XIV chap. VI-VII ; chap. VIII, § 5. Albert d'Aix livre VIII, chap. IV, VII, VIII. Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 27. Guillaume de Tyr, livres XVIII, XXV.

<sup>1101</sup> Marc Bloch, *La société féodale*, Albin Michel, France, 1994, pp. 266-269.

<sup>1102</sup> Jean Richard, *Le Comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine (1102-1187)*, pp. 28-30.

<sup>1103</sup> Albert d'Aix, livre XI, chap. IV. Guillaume de Tyr, livre XI, chap. IX-X.

<sup>1104</sup> Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. XXV.

<sup>1105</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 24.

puisque la relation entre Constantinople et Tripoli prolongeait les accords de 1101 entre Alexis I<sup>er</sup> et Raymond de Saint-Gilles. Elle avait reposé, et reposait encore, sur une coopération locale sans obligations de service pour les Francs concernés au-delà de l'espace géographique où se situait leur domaine<sup>1106</sup>.

Comme l'illustre le pillage de Chypre par les Tripolitains en 1161, suite à une discorde matrimoniale entre le Raymond III et Manuel, il n'y avait pas de présence impériale permanente dans le comté. Rien d'analogue au strict contrôle exercé sur Antioche. La coopération militaire entre troupes impériales (comprenant le détachement antiochien) et les forces de Tripoli se limita à la défense du comté (1163) et du territoire adjacent d'Antioche (1164)<sup>1107</sup>.

En somme, le comté de Tripoli est un Etat fédéré périphérique de Constantinople, sans obligations contraignantes lourdes ni contrôles, malgré son intégration dans le cercle de l'influence impériale. L'intégration étroite imposée à Antioche conduisit à un recentrage des positions régionales de l'Empire vers le Nord au détriment de Tripoli. Malgré la distanciation notable des relations entre l'Empire et Tripoli, le comté continua à s'intégrer à la stratégie impériale jusqu'à la mort de Manuel, directement ou indirectement, par le truchement de ses relations avec Antioche<sup>1108</sup>.

Au nord d'Antioche et sur les marges du duché de Cilicie, l'Empire avait affaire à une pluralité de pouvoirs arméniens. Leur diversité complique l'analyse. Les origines variées des entités arméniennes, leurs diverses tendances religieuses et leurs ambitions politiques variables, viennent interférer avec leurs statuts formels. Leur passif respectif avec le pouvoir néo-romain continue aussi à influencer sur leurs relations avec le centre impérial.

La famille roubénide est l'actrice la plus saillante. Avant 1159, ses relations avec Constantinople avaient été tumultueuses<sup>1109</sup>. Au moment où Manuel revient en Cilicie en 1158-1159, Thoros II venait de s'emparer de la plaine cilicienne<sup>1110</sup>. L'arrivée du *basileus* en 1158 plaça Thoros II dans une situation analogue à celle de son père en 1137. L'ensemble de la plaine

<sup>1106</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VII, § 6,7.

<sup>1107</sup> Michel le Syrien tome III, livre XVIII, chap. X. *Kamel-Altevarykh in, RHC Or.*, tome I, pp. 530-531, 538-539. Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. VIII. Isabelle Augé, « les Comnènes et le comté de Tripoli une coopération efficace ? », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, pp. 141-156.

<sup>1108</sup> Michel Mollat, « Problèmes maritimes de l'histoire des croisades », *Cahiers de civilisation médiévale*, 10<sup>e</sup> année (n°39-40), Juillet-décembre 1967, pp. 345-359. Jean Richard, *Le Comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine (1102-1187)*, pp. 8, 14, 15, 54, 79.

<sup>1109</sup> *Supra*.

<sup>1110</sup> Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. XXIII.

cilicienne repassa aux mains des Impériaux<sup>1111</sup>. Le rapport de force empêcha Thoros II de résister efficacement et il lui fallait être écrasé ou transiger. Les médiateurs ne manquèrent pas pour favoriser l'établissement d'un *modus vivendi* entre Thoros II et Manuel<sup>1112</sup>. Le préalable au rétablissement de la concorde et à la refondation d'un ordre juridique régulier du point de vue de Constantinople fut la soumission du rebelle : « [Thoros II] *engagea sa foi à l'Empereur, toujours par l'entremise du seigneur roi, et lui présenta la main.* »<sup>1113</sup>. Guillaume de Tyr nous apprend que la régularisation comprenait la cession à l'administration impériale de places ciliciennes précédemment enlevées par Thoros aux Impériaux<sup>1114</sup>. Quelles places furent comprises dans ces restitutions ? Viennent tout d'abord celles qui furent conquises par l'Empire avant toute négociation :

*L'armée impériale arriva donc si subitement que Thoros, qui habitait alors à Tarse, eut à peine le temps de pourvoir à son salut, en se retirant dans les montagnes voisines, et déjà même les légions de l'Empire et leurs principaux chefs s'étaient répandus de tous côtés, et avaient inondé la plaine*<sup>1115</sup>.

Nous sommes ici face à une répétition de la pratique néo-romaine de 1137. Les places antiochiennes de Cilicie arrachées par Jean II avant la négociation sous les murs d'Antioche avaient été directement rattachées à l'administration centrale sans discussion. Seules les places encore aux mains du prince Raymond de Poitiers étaient rentrées en ligne de compte dans les tractations. Les places ici réoccupées par Manuel sont celles de la plaine cilicienne, d'ouest en est : Tarse, Adana, Mamistra<sup>1116</sup>.

Vient ensuite Anazarbe<sup>1117</sup>. Pour cette dernière ville, la *Chronique Rimée* précise qu'elle ne repassa sous contrôle de l'Empire que dans le cadre des négociations entre Thoros et Manuel<sup>1118</sup>. Contre cette cession sans combat et sa soumission, Thoros se vit réintégré dans la légalité « *Quant au reste du pays conquis par celui-ci [Thoros] Manuel le lui céda en vertu d'un chrysobulle.* »<sup>1119</sup>

Que restait-il à Thoros II en domaine propre, détaché du gouvernement central mais intégré dans l'Empire ? Les places jamais évoquées dans les réannexions de Manuel donnent

<sup>1111</sup> Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre III, fol. 102-103. Jean Kinnamos, livre III, chap. 14. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXIV. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXIII.

<sup>1112</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXIV. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXIV.

<sup>1113</sup> Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. XXIV.

<sup>1114</sup> *Ibid.*

<sup>1115</sup> *Id.*, livre XIX, chap. XXII.

<sup>1116</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI. Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. XXII. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXIII.

<sup>1117</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI.

<sup>1118</sup> *Chronique Rimée des rois de la petite Arménie*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 505.

<sup>1119</sup> *Ibid.*

en creux le domaine roubénide. Au nord-ouest Kyzistra, au nord Vahka, au sud Sis, et à l'est Eirènoupolis, soit un domaine montagnard comprenant les hautes vallées du Saros et du Pyramos.

Au-delà de son seul domaine, Thoros II fut appelé, à titre précaire, à exercer des fonctions au sein de l'administration impériale *stricto sensu*. Grégoire le prêtre et Michel le Syrien s'accordent sur la charge de stratège que Manuel accorda à Thoros au moment de son départ de Syrie (1159). « *Cette nouvelle [d'une insurrection constantinopolitaine] imprévue fut le motif qui détermina l'empereur à rendre à Thoros les pays qu'il lui avait enlevés, regardant cet acte de spoliation comme un triomphe suffisant pour lui* » nous dit Grégoire le prêtre<sup>1120</sup>. Michel le Syrien se montre plus précis et écrit : « *Il [Manuel] le fit [Thoros] général de toutes les villes grecques du Littoral.*<sup>1121</sup> »

Il faut faire une nette distinction. Un même personnage, en l'occurrence Thoros II peut cumuler jusqu'à trois qualités simultanément. Il est tout d'abord porteur d'une dignité, en l'occurrence celle de *sébate*, ce qui le place dans la hiérarchie impériale<sup>1122</sup>. A cette dignité s'adjoint à la fonction d'*archonte* sur un territoire détaché de l'administration centrale mais intégré à l'Empire. C'est à ce titre que Thoros est l'intermédiaire entre les domaines qui lui sont reconnus par chrysobulle et l'empereur. Outre ces deux caractéristiques cumulables, le même individu peut être chargé par l'empereur d'administrer, à titre temporaire, des territoires rattachés à l'administration centrale. Ici, Thoros II est *stratège* des villes de Cilicie et, dans cet office, participe à la pyramide administrative néo-romaine. Cette logique de cumul de charges administratives impériales et d'un pouvoir autonome intégré se retrouvera par la suite<sup>1123</sup>.

Si les fonctions de *stratège* ne furent pas prolongées en faveur de Thoros II au-delà de l'année 1160-1161, l'étendue de son domaine propre reconnu par l'Empire connut un accroissement ultérieur. D'autres villes ciliciennes s'y adjoignirent : « *Dès ce moment, Thoros, victorieux par la force de son bras, tint sous sa puissance les districts montagneux du Taurus, sur lesquels sa domination s'étendait, grâce au secours de Dieu. Il fut nommé sébate de Mamistra, d'Anazarbe et de Vahka* »<sup>1124</sup>. Cette extension obtint finalement la validation de Constantinople, comme l'atteste le maintien de sa dignité de *sébate* au profit de Thoros II au moment de sa mort. L'accroissement du domaine de Thoros II ne signifiait pas un retrait de

<sup>1120</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXV.

<sup>1121</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI.

<sup>1122</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 4. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXIV.

<sup>1123</sup> *Infra*.

<sup>1124</sup> *Smbat, in RHC Arm.*, tome I, p. 622.

l'Empire mais un changement de modalité administrative. A sa mort, Thoros confia la régence au nom de son fils, Rouben II, à un Antiochien du nom de Thomas<sup>1125</sup>. Constantinople n'avait rien à craindre de ce personnage qui, attaché à Antioche, l'était *ipso facto* à l'Empire dont le pouvoir était alors total dans la capitale syrienne<sup>1126</sup>. Le gouvernement impérial procéda alors à une réduction de la seigneurie arménienne en rattachant Mamistra à l'administration centrale<sup>1127</sup>.

En dehors des Roubénides, d'autres seigneurs arméno-ciliciens servirent l'Empire sous Manuel. Avant la campagne de Manuel de 1158-1159, Andronic Comnène, alors duc de Cilicie (1151), avait à ses côtés, un certain nombre de princes arméniens qui vinrent le soutenir contre Thoros II : « *Au plus fort de la lutte, les Arméniens [de Thoros] firent prisonnier Oschîn, seigneur de Lampron, Basile, seigneur de Partzerpert, frère de Tigrage Dikran, ainsi que beaucoup d'autres officiers de l'armée grecque* »<sup>1128</sup>. Le caractère grec de l'armée d'Andronic est de nature politique, ni ethnique, ni confessionnel.

Oschîn (II) était le chef de la famille des Hétoumides, installé au nord-ouest de Tarse et titré *sébate* par l'Empire<sup>1129</sup>. Il restera dans ses fonctions jusqu'en 1170, toujours dans le cadre de la souveraineté impériale. Basile, seigneur de Partzerpert, se trouvait installé au nord de Sis, sanctuaire des Roubénides. Ce catalogue des Arméniens impériaux est complété par Jean Kinnamos qui nous éclaire sur le rôle que l'Empire souhaitait voir ces dynastes jouer : « *En outre les souverains qui régnaient alors en Arménie, Thoros et Tigrane, Chrysaphios, un Cilicien, et ceux qu'ils appelaient les Cocobasiles, eux aussi, avec sous eux leurs soldats, et qui s'étaient depuis volontairement soumis au basileus* ».<sup>1130</sup>

L'ensemble de ces seigneurs arméniens, soumis à l'Empire, était astreint au service militaire dans les régions adjacentes. Ils offraient aussi aux fonctionnaires impériaux des possibilités de recrutement de troupes dans leurs territoires pour des opérations lointaines. C'est ainsi qu'il faut comprendre la mention de troupes commandées par les Cocobasiles au sein de l'armée impériale opérant contre les Hongrois en 1167<sup>1131</sup>. Ces princes arméniens mineurs,

---

<sup>1125</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XVIII. *Chronique Rimée de la petite Arménie*, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 508-509. *Le manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 135. Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. III.

<sup>1126</sup> *Infra*.

<sup>1127</sup> *Kamel-Althevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 588.

<sup>1128</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXIII.

<sup>1129</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche Orient méditerranéen*, tome II, pp. 683-690.

<sup>1130</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 24.

<sup>1131</sup> Gérard Dédéyan, *op.cit.*, p. 1167.

éparpillés au nord des territoires administrés par les fonctionnaires impériaux de part et d'autre du domaine propre de Thoros II, présentent une forme intermédiaire d'intégration au système impérial pour des pouvoirs autonomes. Dans l'échelle de contrôle par Constantinople de ses fédérés, ils se trouvent dans une position intermédiaire. Ils sont plus libres qu'Antioche, très fortement contrôlée dans la lettre des accords de 1158, et plus encore dans la pratique. Mais ils sont plus contraints que les grandes seigneuries autonomes de Tripoli et des Roubénides, capables de mener une politique autonome, clairement indépendantes dans leur vie intérieure, et pouvant conduire des actes hostiles contre la Romanie, quitte à en subir les conséquences.

Il faut ajouter à ce tableau le comté d'Edesse. Il a disparu comme seigneurie franque lors de sa vente par la dernière comtesse, Béatrice de Saône, à Manuel, et ce qui en subsistait était passé sous administration impériale. La perte de ces reliquats par les néo-Romains en 1151 aurait pu liquider la question des droits impériaux dans ce secteur. Toutefois, elle gardait une certaine actualité sous trois aspects. Premièrement, la famille comtale n'était pas éteinte et restait liée au *basileus* par le biais de la prestation d'hommage de 1137 et l'accord de 1150 qui la plaçait sous sa protection<sup>1132</sup>. Ensuite, lors de la liquidation territoriale du comté, le territoire d'Horomkla, seigneurie relevant de lui, avait été cédé au catholicos arménien<sup>1133</sup>. Manuel ne pouvait rester indifférent au sort de la région où siégeait l'interlocuteur principal des négociations religieuses arméno-byzantines<sup>1134</sup>. Enfin, l'essentiel du territoire de l'ancien comté était aux mains (ou le serait sous peu, une fois les Seldjoukides expulsés) de Nur ad-Din. C'était un sujet de litige entre Constantinople et Alep<sup>1135</sup>. Nous retrouverons ce comté fantôme dans les développements concernant ces différents aspects.

### ***Au-delà ou en deçà des bornes de l'Empire ? Les enclaves du Temple et le royaume de Jérusalem***

En 1158-1159 apparut un facteur inédit dans la politique orientale de l'Empire : les Templiers. Si les Hospitaliers avaient reçu un certain nombre d'établissements dans les régions ciliciennes sous la domination d'Antioche de 1109 à 1132 et de 1136 à 1137, ceux-ci avaient subi le sort commun du clergé latin expulsé par Jean II<sup>1136</sup>. Ce refoulement eut lieu avant à la

<sup>1132</sup> Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 30-31. Michel le Syrien, tome III, livre XVII, chap. XII. Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. XVI.

<sup>1133</sup> Gérard Dédéyan, *op.cit.*, pp. 1258-1262.

<sup>1134</sup> Peter Halfter, « l'Eglise arménienne entre la Papauté et les Byzantins aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan, *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 63-78.

<sup>1135</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 2.

<sup>1136</sup> Odon de Deuil, livre IV, chap. V.

militarisation de l'Hôpital et ne portait pas à conséquence sur ce plan<sup>1137</sup>. D'une tout autre importance étaient les nouvelles positions acquises par le Temple dans le territoire d'Antioche depuis 1138. L'affaiblissement de la principauté face à la montée de la réaction musulmane dans les années 1130-1140 avait incité les princes à s'attacher les Templiers. Ce fut le cas de Raymond de Poitiers qui effectua une donation à l'ordre en 1140<sup>1138</sup>. L'investissement de l'Ordre s'accrut dans les années qui suivirent la mort de Raymond. Le grand maître Evrard de Barrès, face au danger qui pesait sur la principauté, chercha à impliquer des soutiens extérieurs, tout naturellement « *papae et regibus occidentis* », mais l'échec de la seconde Croisade rendait vain cet appel<sup>1139</sup>.

Quelles furent les bases de la relation établie alors entre l'Empire et les Templiers ? Ces derniers avaient acquis, en 1156, un certain nombre de places de l'Amanus, prises précédemment par les néo-Romains sur les Francs en 1137, et passées ensuite sous le contrôle des Arméniens, au détriment des Impériaux, au début de la décennie 1150<sup>1140</sup>.

En 1158, le retour de l'Empire risquait de s'accompagner de contestations sur la propriété de ces forteresses gardiennes des passes reliant Antioche à la Cilicie. Manuel s'abstint de les réclamer. Les Templiers purent conserver leurs possessions en terre impériale rédimée<sup>1141</sup>.

Bien que la lettre d'un accord ne nous soit pas donnée, le comportement ultérieur du Temple permet de formuler une hypothèse quant aux termes de l'entente dont l'absence de réclamations impériales est l'indice.

Ce respect par Manuel des domaines du Temple au sein de l'Empire contribuait à nouer une solide relation à trois entre lui, Antioche et l'Ordre. Les Templiers, satisfaits de ne pas voir remises en cause leurs positions, jouèrent immédiatement un rôle positif en faveur de l'Empire. Grégoire le prêtre nous éclaire sur la place des frères dans le nouvel édifice politique néo-romain :

*À la fin, il [Thoros] vint accompagné des frères, cette milice du Christ, et du seigneur d'Antioche. Celui-ci s'était rendu auparavant auprès de l'empereur, pour s'excuser de son expédition de Chypre. [...] Comme les Grecs nourrissaient des sentiments de haine contre*

<sup>1137</sup> Marie-Anna Chevalier, « L'ordre de l'Hôpital, en Arménie cilicienne du début du XII<sup>e</sup> siècle à la fin du règne d'Héthoum I<sup>er</sup> : aspect généraux de la question », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan, *L'Eglise arménienne entre Grecs et Latins*, pp. 79-106.

<sup>1138</sup> Marquis d'Albon, *Cartulaire général de l'ordre du Temple, 1119-1150*, CCVI, p. 143. Röhricht, 195.

<sup>1139</sup> *Id.*, 261. Un autre appel à l'Occident, en direction du roi de France, émanera cinq ans plus tard du prince Renaud qui, l'année suivante, installera les Templiers dans les passes de l'Amanus. *Id.*, 319.

<sup>1140</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. IV.

<sup>1141</sup> Ces forteresses, dont Bâgras, restèrent templieres jusqu'en 1187-1188, années où elles furent occupées par Saladin.

*les Arméniens, quoiqu'ils n'eussent rien à leur reprocher, il [Thoros] feignit d'accepter la médiation et la garantit du roi de Jérusalem et des frères. [...] Un projet excellent fut adopté dans un conseil où assistaient les deux monarques [Manuel et Baudouin], la milice invincible des Frères, le seigneur d'Antioche et Thoros, projet auquel adhèrent tous les chrétiens, avec une foi unanime et un cœur fervent.*<sup>1142</sup>

Le Temple se fit médiateur dans le conflit entre le *basileus* et Thoros et participa à la campagne, et au conseil relatif à l'expédition commune contre Nur ad-Din. Dans le texte de la *Chronique* de Mathieu d'Edesse, sa position varie. Il est, tour à tour, mêlé aux sujets de l'Empire (le prince d'Antioche et Thoros II). Puis est associé au roi de Jérusalem, et mis en position intermédiaire de préséance entre chefs d'Etats souverains (le *basileus* et le roi de Jérusalem). Et enfin groupé avec les dirigeants d'entités subordonnées (Antioche et la principauté arménienne). Sa position juridique était équivoque, *sui generis*.

L'expédition de 1159 aboutit à un résultat heureux pour les Templiers : la libération de leur grand maître, Bertrand de Blanquefort, ce que note Jean Kinnamos<sup>1143</sup>. Cette citation du chef d'un ordre religieux et militaire latin par un auteur grec est en soit un indice de l'importance politique de la nouvelle relation. A partir de ce moment, les Templiers devinrent des partenaires réguliers de Constantinople<sup>1144</sup>. La coopération militaire est manifeste en plusieurs occasions et ne se limita pas à la lutte contre les puissances musulmanes. Ainsi, les Roubénides, que les Templiers avaient contribué à réconcilier avec Constantinople, durent les affronter lorsque leur nouveau seigneur, Mleh, en s'alliant à Nur ad-Din, renia la cause chrétienne comme son allégeance à l'Empire<sup>1145</sup>. La lutte de l'Empire, Antioche incluse, et des Templiers, contre les Roubénides, devait être l'une des données importantes de la politique régionale depuis les années 1170 jusqu'au premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Au-delà de cette coopération militaire, les Templiers débutèrent en 1158 une carrière d'intermédiaires entre les Impériaux et les acteurs politiques des régions trans-tauriques<sup>1146</sup>.

<sup>1142</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXIV-CCLXXV.

<sup>1143</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 21.

<sup>1144</sup> *Infra*.

<sup>1145</sup> *Kamel-Althevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 588-589. Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XVIII. Jean Kinnamos, livre VI, chap. 12. Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. VI.

<sup>1146</sup> Pour ne donner que quelques exemples pour les années 1158-1200 dont le déroulement sera détaillé ultérieurement : Guillaume de Tyr, livre XX, chap. V. Les Templiers refusèrent de prendre part à l'expédition égyptienne de 1168 et plaidèrent pour l'attente des forces de Constantinople. Par la suite, lors de voyage d'Amaury I<sup>er</sup> de Jérusalem à Constantinople, ce fut l'ancien grand maître du Temple, Philippe de Naplouse, qui fut chargé de précéder le roi auprès du *basileus*. Il est à noter que selon Guillaume de Tyr, l'ex grand maître prit alors la voie de Terre (contrairement au roi qui prit la mer), certainement par Antioche, la Cilicie, l'Isaurie et les provinces néo-romaines d'Asie Occidentale. Autrement dit, ce haut dignitaire du Temple passa par les régions ciliciennes où comme nous le verrons, Grecs et Templiers sont alors tous aux prises avec le prince arménien Mleh, allié de Nur ad-Din. Tout se passe comme si, outre sa mission d'annonce de l'arrivée du roi, ce haut personnage avait été au préalable chargé de rendre compte au *basileus* de la coopération entre son ordre et les Impériaux en Syrie face à la dissidence arménienne. Nicétas Choniates, *Andronic Comnène*, livre I. Les Templiers contribueront à la libération d'Isaac Doukas Comnène, duc impérial, des géôles arméniennes en 1183 puis se montreront

Cette nouvelle relation entre Constantinople et le Temple est d'autant plus remarquable qu'en 1157 les Templiers étaient venus au secours de Thoros II mis à mal par les Turcs stipendiés par le *basileus* pour lui faire expier sa révolte<sup>1147</sup>. L'Ordre, qui avait initialement eu une lecture au premier degré de la défense du christianisme, dans laquelle il prenait automatiquement parti pour tout chrétien attaqué par les musulmans, en développa une nouvelle. L'objectif de défense de la chrétienté était maintenu, mais il s'articulait dorénavant avec le maintien d'un ordre où l'Empire avait sa place<sup>1148</sup>.

L'éclairage de la nature des liens entre Constantinople et Jérusalem sous Manuel souffre de son aspect sensible. Les empereurs eurent toujours à l'esprit, dès 1097, que l'ensemble de l'Orient, Jérusalem comprise, devait relever de leur autorité. L'éloignement du territoire, la subordination de la question aux préoccupations impériales en Syrie du Nord, et son aspect symbolique en Occident, devaient pousser à une certaine modération dans les termes et dans la divulgation des mesures prises. Alexis I<sup>er</sup> et Jean II avaient manifesté leur désir de se rendre à Jérusalem<sup>1149</sup>. L'on peut difficilement imaginer que les *basileis* aient été prêts à s'engager dans une entreprise si périlleuse, du fait de la distance, sans vouloir en tirer un bénéfice politique. Mais, ce n'est finalement pas selon cette modalité spectaculaire la relation entre Constantinople et Jérusalem a évolué. Si, pour Antioche, les années 1158-1159 marquent l'établissement d'un état juridique stable, les rapports entre Jérusalem et Constantinople furent sujets à des modifications successives.

Baudouin III fut le premier souverain de Jérusalem à se tourner résolument vers Constantinople. Ce virage est antérieur à l'arrivée de Manuel en Orient dans le but d'y régler les formes de l'autorité de Constantinople. Les négociations débutèrent en 1157, et c'est en septembre 1158 que le mariage entre le roi et la princesse Comnène eut lieu<sup>1150</sup>. Cette union sanctionnait un tournant de la politique hiérosolymitaine. L'échec de l'expédition de Louis VII et de Conrad III, les mauvaises relations entretenues avec le royaume de Sicile et l'unification de la Syrie musulmane en 1154 au profit de Nur ad-Din rendaient nécessaire la recherche d'un nouveau partenaire. Baudouin dut honorer sa nouvelle alliance avec le *basileus* dès 1158 en ne

---

extrêmement scrupuleux dans la gestion de l'affaire chypriote après la capture de l'île par Richard Cœur de Lion. *Infra*.

<sup>1147</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXV.

<sup>1148</sup> Cet attachement du Temple au rôle stabilisateur de Constantinople sera mis en lumière par ses scrupules lorsque le patrimoine impérial en Orient sera mis en danger par d'autres chrétiens. *Infra*.

<sup>1149</sup> *Supra*. Evelyne Patlagean. « La double Terre sainte de Byzance. Autour du XII<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 49<sup>e</sup> année, n° 2, 1994, pp. 459-469.

<sup>1150</sup> Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXII.

s'opposant pas à la reprise en main des territoires orientaux par l'Empire<sup>1151</sup>. En compensation, la libération en 1159 des prisonniers chrétiens détenus à Alep fut certainement un succès appréciable pour le royaume de Jérusalem qui récupérait ainsi du matériel humain pour sa défense<sup>1152</sup>.

L'alliance ne fut pas égalitaire. Manuel le montra en 1159 lors de son entrée à Antioche<sup>1153</sup>. L'empereur put pénétrer dans la ville dans toute sa splendeur alors que le roi dut se résoudre à la plus grande sobriété. Le recrutement de troupes impériales dans le royaume de Jérusalem en 1161 était aussi une marque de sa subordination<sup>1154</sup>. En demandant la garde d'Antioche à Manuel, Baudouin III manifesta aussi sa position subalterne<sup>1155</sup>. Plus encore, le comportement du *basileus* en 1161 atteste que celui-ci considérait le roi comme un serviteur. Manuel confia au roi le soin de lui choisir une épouse en arbitrant entre Mélisande de Tripoli et Marie d'Antioche à la condition, implicite, mais impérieuse, qu'il désignât cette dernière<sup>1156</sup>. Le rapport de force ne pouvait s'égaliser tant que les moyens des deux protagonistes étaient si disproportionnés. L'avancée des positions hiérosolymitaines en Egypte fut l'occasion manquée d'un rééquilibrage<sup>1157</sup>.

La relation entre le domaine de Constantinople en Orient et Jérusalem, jusqu'en 1170, peut se décrire dans les termes suivants. Jérusalem a reconnu l'existence de la Romanie orientale à ses frontières et était liée à l'Empire par une alliance inégale, quoiqu'elle n'entraînait pas d'ingérence de Constantinople dans le royaume. L'Orient chrétien était alors partagé, à l'instar de l'Italie, entre un Empire et un royaume, le premier ayant une préséance sur le second.

L'échec de l'expédition franco-impériale sur Damiette de 1169 mit le royaume de Jérusalem dans une situation dangereuse en le plaçant entre Nur ad-Din et ses lieutenants devenus maîtres de l'Egypte<sup>1158</sup>. Amaury I<sup>er</sup>, désespérant de pouvoir obtenir un soutien occidental, décida de se rendre en personne à Constantinople. S'il y eut mutation de la relation

---

<sup>1151</sup> Dans le cadre des négociations matrimoniales, Manuel annonça sa prochaine venue en Syrie, ce qui ne pouvait aller sans reposer la question d'Antioche. Puisque Baudouin III épousa la parente de l'empereur, il est acquis qu'il accepta ce que cela impliquait. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXIII.

<sup>1152</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 2. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXV. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXV.

<sup>1153</sup> Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXV. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 21.

<sup>1154</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 24.

<sup>1155</sup> *Id.*, livre IV, chap. 19. L'acceptation de cette demande de la part de Manuel aurait mis le roi dans une situation analogue à celle de Thoros.

<sup>1156</sup> Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXXI. Paul Magdalino, *The empire of Manuel I Komnenos, 1143-1180*, p. 72.

<sup>1157</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. IV. Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 189-193, 198-202, 204-209, 215-220.

<sup>1158</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XV-XVIII. Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 215-216.

entre le royaume et l'Empire, et passage d'une alliance à une inféodation, il faut la placer lors de cet évènement. Cette visite du roi faisait écho aux précédents voyages de seigneurs francs qui avaient tous reconnu à cette occasion l'autorité du *basileus*<sup>1159</sup>. Guillaume de Tyr insiste sur l'importance que ce voyage avait pour le souverain franc :

*Il [Amaury I<sup>er</sup>] dit qu'une telle entreprise ne pouvait être tentée que par lui-même, et il ajouta qu'il était tout prêt à braver toutes sortes de fatigues et de périls pour travailler au soulagement des maux du royaume. Frappés d'étonnement et d'admiration, les principaux seigneurs dirent aussitôt qu'il serait trop cruel que le royaume fût privé de la présence du roi et abandonné en quelque sorte à la désolation ; à quoi le Roi répondit : « Que le Seigneur, dont je suis le ministre, gouverne son royaume ; pour moi je suis résolu à partir, et il n'est au pouvoir de personne de me faire renoncer à ce projet. »<sup>1160</sup>*

Jean Kinnamos affirme sans ambages qu'il y eut reconnaissance de l'autorité du *basileus* par le roi<sup>1161</sup>. Pour une décennie, le comportement de l'Empire à l'égard du royaume change de deux manières. La coopération militaire subit une nette inflexion. Avant 1170, la coopération impliquant Jérusalem et Constantinople avait été tournée vers l'extérieur, dans des secteurs d'intérêts communs, la Syrie intérieure en 1159 et l'Égypte en 1169. Ces expéditions avaient été de nature différente des actions menées par les autorités impériales en coordination avec leurs fédérés de Tripoli et d'Antioche pour la défense leurs territoires, réputés territoires impériaux. La situation changea après le voyage d'Amaury I<sup>er</sup> à Constantinople.

*A cette époque, rapporte El-'Imad, le Romain, ce chien maudit, se mit à la tête de ses démons pour ravager Zorra dans le district de Hawran. Cette armée, dont le nombre dépassait toute description, alla camper près du village nommé Semsekin. Mais dès qu'elle apprit que Nur ad-Din, qui était alors à El-Koswah, se disposait à marcher à sa rencontre, elle se porta vers El-Fawar, puis au Sawad et s'arrêta à Chelalah. Nur ad-Din, satisfait de ce premier résultat, campa près de Achtera d'où il dirigea des corps expéditionnaires sur la Tibériade, en profitant de l'abandon où ce district avait été laissé. Ces troupes partirent à la faveur de la nuit et firent dès le matin une vaillante razzia ; mais au retour, elles rencontrèrent les Francs près du Gué.<sup>1162</sup>*

Des troupes d'*ar-Rûm* s'impliquaient désormais dans la défense du royaume de Jérusalem, alors que, parallèlement, des soldats d'Amaury I<sup>er</sup> combattaient aux côtés de Bohémond III, des Templiers et des Grecs contre les Arméniens alliés à Nur ad-Din. Les années 1170 furent aussi celles qui virent s'exprimer, pour la première fois depuis le début du XII<sup>e</sup> siècle, une volonté de rétablissement effectif d'un patriarche grec sur le siège de Jérusalem<sup>1163</sup>. Le précédent antiochien établit que cette question était intimement liée à l'intégration à l'Empire.

<sup>1159</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VIII, § 1. Albert d'Aix, livre VIII, chap. V. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXC. Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV ; livre XVIII, chap. XI. Odon de Deuil, livre IV, chap. V.

<sup>1160</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XXIV.

<sup>1161</sup> Jean Kinnamos, livre VI, chap. 10.

<sup>1162</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 158.

<sup>1163</sup> Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, pp. 112-115. Il est aussi possible que des obligés du *basileus* bénéficièrent de ces circonstances pour s'implanter dans le royaume. Alexander Maiorov, « ... and Mstislav was

L'incorporation croissante du royaume de Jérusalem à l'espace impérial se manifesta par l'octroi de responsabilités au monarque palestinien au sein de la *Politeia*. Ainsi, avant de mourir, Manuel, prenant les mesures propres à assurer à son fils une succession paisible et exempte d'agitation politique aux périphéries, fit prêter un serment d'assistance à Alexis II aux seigneurs intégrés dans la clientèle de Constantinople. Parmi eux, se trouvaient Béla de Hongrie, l'ancien fiancé de la porphyrogénète Marie et *despote*, le sultan de *Rûm*, le prince d'Antioche et enfin le roi de Jérusalem<sup>1164</sup>.

Manuel pouvait tirer une grande fierté de cette nouvelle extension de sa clientèle<sup>1165</sup>. Cependant il tenait davantage à la ville symbolique de Jérusalem, dans la continuité des empereurs du XI<sup>e</sup> siècle, qu'à l'intégrité territoriale de la Palestine franque<sup>1166</sup>. Ce point apparaîtra nettement dans les négociations ultérieures entre Saladin et les empereurs Andronic et Isaac consécutives aux échanges entre le chef musulman et Manuel<sup>1167</sup>.

En somme, après 1170, le statut du royaume de Jérusalem s'apparentait à celui comté de Tripoli et de la principauté roubénide. Jérusalem était l'un des Etats fédérés non intégrés à l'administration centrale par opposition aux territoires intégrés (Cilicie-Isaurie, Chypre), et au cas antiochien mixte.

## **La concentration du pouvoir régional et sa dynamique**

### ***Antioche, capitale de la Romanie orientale***

Formellement, Antioche resta la capitale de la principauté d'Antioche et aucune structure administrative impériale ne portait son nom. Cependant, l'observation des pratiques des hauts fonctionnaires impériaux amène à réévaluer la place réelle de cette ville dans le dispositif néo-romain.

---

given the City of Ascalon. Could the Russian Prince have been the Viceroy of the Byzantine Emperor Manuel I in the Holy Land? », *Byzantion*, vol. 86, 2016, pp. 189-203.

<sup>1164</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 427. Eusthate de Thessalonique, *in Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, pp. 154, 182-183.

<sup>1165</sup> Evelyne Patlagean, « La double Terre sainte de Byzance. Autour du XII<sup>e</sup> siècle » *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 49<sup>e</sup> année, n°2, 1994, pp. 459-469. Isabelle Augé, *op.cit.*, pp. 201-201, 292-296.

<sup>1166</sup> Guillaume de Tyr, livre I, chap. VI.

<sup>1167</sup> *Le Livre des Deux Jardins, RHC Or.*, tome IV, p. 177. La suzeraineté de l'Empire sur Jérusalem transparait dans la seule citation de Constantinople comme puissance voisine de l'Egypte. Ultérieurement, Andronic cherchera à faire accepter par Saladin l'existence d'un petit royaume de Jérusalem sous souveraineté impériale, la négociation évoluera par la suite vers la recherche du seul monopole par Constantinople du contrôle religieux des lieux saints après la prise de la ville par Saladin en 1187.

Le premier fonctionnaire qui nous intéresse ici est Andronic Comnène dont le titre de duc de Cilicie met *a priori* Antioche hors de sa zone d'activité. Ce duc avait l'étoffe d'un personnage romanesque. Sa singulière geste engendra de nombreux récits<sup>1168</sup>. Derrière eux transparait l'arrière-plan politico-administratif de la Romanie orientale. Il nous faut donc reprendre les éléments qui intéressent notre sujet et qui seraient certainement inconnus sans la fascination que produisit la carrière d'Andronic.

Après avoir été nommé duc de Cilicie par Manuel (1150/1151), puis dans les mêmes fonctions à Nish, Andronic Comnène, petit-fils d'Alexis I<sup>er</sup>, tenta d'assassiner l'empereur Manuel pour prendre sa place<sup>1169</sup>. Ce complot, révélé en 1154, n'intéresserait pas l'Orient, si la garde d'Andronic n'avait pas été composée d'Isauriens<sup>1170</sup>. Après cet échec, Andronic fut mis en résidence surveillée avant de s'échapper vers 1163 et d'être pardonné en 1165 par Manuel. A présent réintégré, Andronic reçut derechef le gouvernement de la Cilicie<sup>1171</sup>. C'est à partir de là que ses faits et gestes doivent être examinés en détail.

Nous avons entre aperçus les débordements du pouvoir du duc de Cilicie sur les autres territoires orientaux, particulièrement par la jouissance des ressources fiscales de Chypre qui furent détachées en sa faveur<sup>1172</sup>. Les aventures d'Andronic nous informent plus longuement sur l'articulation régionale entre l'administration impériale et les pouvoirs locaux, au premier rang desquels la principauté d'Antioche. Si, pour les territoires rattachés à l'administration centrale, la réunion de différents secteurs à l'autorité d'un seul fonctionnaire ne relevait que d'une simple décision administrative, les rapports entre les fonctionnaires et les pouvoirs locaux avaient une dimension politique. Ils traduisaient la capacité de l'Empire à exercer son pouvoir en le conjuguant avec celui des seigneurs intégrés à son orbite.

Andronic, durant son second commandement cilicien, fit un écart de conduite. La victime fut Philippa, sœur de Bohémond III et belle-sœur de Manuel<sup>1173</sup>. Après un combat indécis contre Thoros II, alors en indécatesse avec l'Empire, Andronic séduisit la princesse antiochienne<sup>1174</sup>. Comment expliquer les circonstances de cette idylle ? Autrement dit, ce qui

---

<sup>1168</sup>Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 193-196. René Grousset, *L'équilibre, 1131-1187*, pp. 191-193, 482-484. Ferdinand Chalandon, *Les Comnène, Etude sur l'Empire byzantin au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, pp. 220-221.

<sup>1169</sup> Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, p. 86.

<sup>1170</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 107.

<sup>1171</sup> Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 137-138.

<sup>1172</sup> *Id.*, livre V, fol. 161.

<sup>1173</sup> *Id.*, livre IV, fol. 139-140.

<sup>1174</sup> *Id.*, livre IV, fol. 138-139.

nous importe du point de vue politico-administratif, que faisait Andronic à Antioche, durant une période qui semble avoir été assez longue, et fut-ce là un fait accidentel ou l'indice d'une pratique structurelle ? L'échec d'Andronic face aux Arméniens, suivi de son inconduite ostentatoire avec la belle sœur du *basileus*, fut la cause de son remplacement par Constantin Coloman qui prit la place de son prédécesseur à Antioche<sup>1175</sup>. Souhaitant se mettre hors de portée de Manuel, Andronic partit vers le royaume de Jérusalem dans le courant de l'année 1166<sup>1176</sup>. Mais, ne désirant pas arriver sans ressources, il d'emporta avec lui, d'Antioche, une partie importante de son trésor de guerre, autrement dit de la cassette fiscale des provinces de Chypre et de Cilicie<sup>1177</sup>. S'il le put, c'est qu'alors les revenus alloués au commandant impérial des régions orientales se trouvaient centralisés à Antioche. Les sommes substantielles entreposées devaient être soit placées sous la garde de soldats impériaux, probablement installés dans la citadelle, puisque l'Empire en disposait à sa guise au terme du traité de 1159, soit sous celle du patriarche, alors le grec Athanase<sup>1178</sup>. Jean II avait déjà projeté de faire cet usage de la citadelle d'Antioche lors de sa campagne de 1138 comme il l'avait exposé à Raymond : « *Il faut donc que vous remettiez [...] la garde de la citadelle de cette ville, afin que nous puissions y déposer nos trésors en toute sûreté.* »<sup>1179</sup>

---

<sup>1175</sup>*Id.*, livre IV, fol. 138-139. L'historiographie byzantine étant notoirement hostile au personnage, rien ne nous empêche de prendre à la lettre les lauriers qui lui sont tressés à propos de son courage physique.

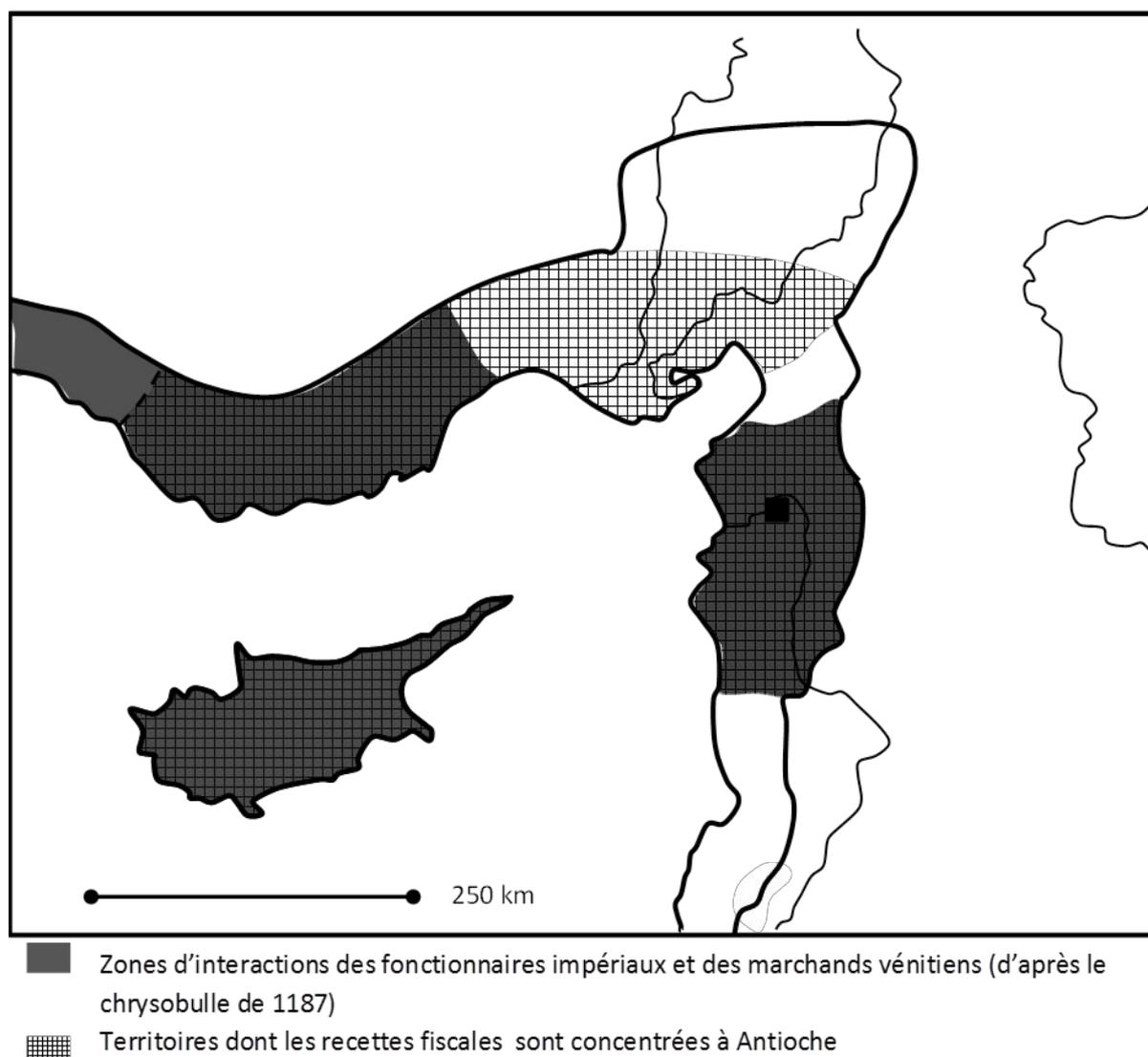
<sup>1176</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. II.

<sup>1177</sup> Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 138. Jean Kinnamos livre VI, chap. 1.

<sup>1178</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. XI. Albert Failler, « Le patriarche d'Antioche Athanase I<sup>er</sup> Manassès (1157-1170) », *REB*, tome 51, 1993, pp. 63-75. En 1112, Alexis Comnène avait procédé de manière analogue avec le comté de Tripoli, alors bien moins étroitement contrôlé qu'Antioche après 1159 : « Il remit à Boutoumitès des ordres pour le duc de Chypre alors en fonction, Eumathios Philokalès, qu'il chargeait de leur fournir autant de vaisseaux qu'il serait besoin, il lui commandait également des provisions de monnaies de toutes espèces, de toute forme, de toute effigie et de diverses valeurs pour les donner aux comtes.[...]Ils déposèrent l'argent à l'évêché de Tripoli l'argent qu'ils avaient, comme le leur avait suggéré l'*autocrator*. » Anne Comnène, tome III, livre XIV, chap. II, § 6-7.

<sup>1179</sup> Guillaume de Tyr, livre XV, chap. III.

Figure 9 : L'organisation financière et fiscale (1158-1183)



Cette réclamation était étroitement liée au cantonnement de troupes néo-romaines dans la cité : « *Il faut encore que nos armées puissent traverser la ville, et qu'elles aient par conséquent la faculté d'y entrer et d'en sortir librement et sans aucun obstacle.* »<sup>1180</sup>

Nous disposons d'une attestation sans équivoque de la présence d'une garnison impériale à Antioche sous Manuel grâce à Andronic. Le duc, pour séduire la sœur du prince, vint parader sous ses fenêtres avec une troupe nombreuse armée : « *A Antioche Andronic se livrait aux plaisirs prisés, lui-même, vêtu richement, défilait dans les rues, escorté par des gardes du corps portant des arcs d'argent ; ces hommes étaient de haute stature, arboraient leur première barbe, et se teignaient leurs cheveux blonds.* »<sup>1181</sup>

<sup>1180</sup>*ibid.*

<sup>1181</sup>Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 139.

La présence de troupes auprès d'Andronic est également attestée par Guillaume de Tyr : « *Un certain Grec, nommé Andronic, homme noble et puissant, et parent du seigneur empereur de Constantinople, était arrivé de Cilicie dans la ville de Tyr, suivi de nombreux chevaliers, tandis que le seigneur roi se trouvait encore retenu en Egypte*<sup>1182</sup> ». L'escorte d'Andronic, certainement ses seuls fidèles parmi les soldats placés sous son commandement dans la cadre de sa mission, fut assez nombreuse pour impressionner le roi de Jérusalem, qui lui confia l'important fief de Beyrouth<sup>1183</sup>. Constantin Coloman succéda à Andronic dans ses fonctions, et dans sa résidence antiochienne, ce qui écarte l'hypothèse du fait isolé<sup>1184</sup>. Le trésor du duc, assurément géré par des fonctionnaires spécialisés, et ses troupes furent maintenus dans la place. Les *tagmata* impériaux, aux côtés des forces du prince, faisaient partie des composantes de la garde de la principauté sous la direction du duc.

Antioche, en droit terre impériale détachée du gouvernement central, était en fait partie intégrante d'un vaste ensemble comprenant la Cilicie, Chypre et la principauté, selon des modalités administratives différentes, mais sans que le pouvoir de l'empereur y soit réellement moindre, malgré les formes juridiques libérales accordées à la cité et à son prince. Dans un tel contexte, Bohémond III ne fait figure que de personnage secondaire. Il n'apparaît même pas dans les sources grecques relatives à Antioche. Il était pris entre le patriarche melkite, les fonctionnaires impériaux, les contingents néo-romains et la population melkite de la ville. Le comportement des deux ducs, Andronic puis Constantin Coloman, à l'égard de la sœur du prince, et le fait que l'ordre dans sa propre famille dut être maintenu par décret de son beau-frère, sont des éléments éloquentes sur le rapport de force dans la ville.

La répartition territoriale théorique opposant les provinces de Cilicie et de Chypre d'un côté et Antioche de l'autre laissait place à un découpage fonctionnel. Dans celui-ci, Bohémond III n'était plus guère que le chef des Francs de la Syrie néo-romaine. Il devait veiller à la conservation de la structure féodale franque, pourvoyeuse de soldats, sous la direction du représentant impérial. Ce constat bat en brèche la conclusion autrefois tirée par René Grousset des événements de 1159 : « *L'absence de base juridique correspondant à cette situation de fait [la suzeraineté de Jérusalem sur Antioche] permit à Baudouin III de céder aux Byzantins sur la*

<sup>1182</sup>Guillaume de Tyr, livre XX, chap. II.

<sup>1183</sup>*Ibid.* *L'estoire de Eracles empereur*, livre XX, chap. I, in *RHC Occ.*, tome I.

<sup>1184</sup> Constantin Coloman était antérieurement venu défendre la principauté d'Antioche en 1164. Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. IX. En effet, le successeur d'Andronic séjourna aussi longtemps à Antioche dans le cadre de ses fonctions, puisqu'il tenta à son tour sa chance auprès de la belle-sœur de son maître (Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 140.)

*question de droit, c'est-à-dire de forme. Cela dit, la situation resta pratiquement inchangée.*<sup>1185</sup>». A l'inverse, la pratique de la relation entre Constantinople et Antioche durant les décennies 1160-1180 prouve que si, dans les termes, la situation changea fort peu – le prince resta à Antioche sous une suzeraineté impériale reconnue par ses prédécesseurs en 1108, 1137 et 1145 – les implications effectives varièrent du tout au tout. La cité et son territoire se trouvèrent bien annexés dans la structure administrative impériale. En somme, c'est l'Empire qui céda sur la forme par le maintien d'un prince, mais l'emporta sur le fond par la réduction de la principauté au rang de simple district d'un commandement militaire régional.

#### Attestations de la présence impériale à Antioche (1158-1183)

Date	Élément d'information et domaine concerné : Politique / Justice / Eglise / Armée / Finance	Sources
1158	<b>Politique / Armée :</b> Entré de l'empereur à Antioche.	Guillaume de Tyr, livre XVIII, chapitre XXIV.
1159	<b>Justice :</b> Exclusivité de la justice impériale à Antioche durant le séjour de Manuel.	Jean Kinnamos, livre IV, chap. 20.
1159	<b>Armée :</b> Installation de troupes impériales dans la citadelle d'Antioche.	<i>Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC</i> , tome XIII, Paris, 1980, chap. 1.
1160	<b>Armée :</b> Ordre de mobilisation des forces antiochienne au sein de l'armée impériale.	Jean Kinnamos, livre IV chap. 24.
Fin 1160 début 1161	<b>Armée :</b> Entrée à Antioche d'un contingent néo-romain, dirigé par Thoros, alors « stratège des villes grecques » de Cilicie orientale.	Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXI.
1161	<b>Armée :</b> Présence de délégués impériaux à Antioche.	Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXXV.
1163	<b>Armée :</b> Présence de troupes impériales en « Syrie maritime » et intervention armée de celle-ci au secours de Tripoli.	<i>Kamel-Altevarykh, in RHC Or.</i> , tome I, pp. 530-531.
1164.	<b>Armée :</b> Réunion des troupes du duc de Cilicie avec celles du prince d'Antioche, du comte de Tripoli et de Thoros avant une marche commune au secours d'Harîm, à l'est d'Antioche	Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. IX. <i>Kamel-Altevarykh, in RHC Or.</i> , tome I, pp. 538-539. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. X.
1165	<b>Armée :</b> Envoi par Manuel d'un <i>stratège autocrator</i> pour protéger la Cilicie et Antioche.	Jean kinnamos Livre V chap. 9
1165- 1170	<b>Eglise :</b> Intronisation et résidence à Antioche du patriarche melkite Athanase.	Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. XI. Albert
1166- 1167	<b>Politique / Armée / Justice / Finances / Eglise :</b> Résidence d'Andronic Comnène, bénéficiaire des revenus fiscaux de Chypre et de Cilicie, à Antioche avec ses troupes pour de longs mois. Mariage du duc avec la sœur du prince	Nicétas Choniates, <i>Vie de l'empereur Manuel Comnène</i> , Livre IV, 139-141.

<sup>1185</sup>René Grousset, *L'équilibre, 1131-1187*, p. 399. Cette conclusion n'est pas l'apanage de cet historien : Paul Magdalino, *The empire of Manuel I Komnenos, 1143-1180*, p. 67.

	(assurément par le clergé melkite). Décision de Manuel de procéder à l'arrestation du duc à Antioche. Fuite du duc et cassure de son mariage par le synode de Constantinople. Arrivée du duc Constantin Coloman, et résidence de celui-ci à Antioche.	Guillaume de Tyr, Livre XX, Chapitre II. livre XXI, chap. XIV.
1168	<b>Politique / Eglise</b> : Signalement à Constantinople par les « Grecs » d'Antioche des activités du patriarche jacobite dans leur ville.	Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. V.
1170-1172	<b>Politique / Justice / Eglise</b> : Convocation du patriarche Jacobite « en Syrie » par le représentant impérial Théorianus. Refus du patriarche de se rendre au lieu de rendez-vous de crainte d'une arrestation par les impériaux. Envoie de représentants patriarcaux pour mener les discussions sans risque pour le primat.	<i>Id.</i>
Post 1170	<b>Armée</b> : Sceau du <i>grand hétériaque</i> Jean Doukas découvert à Antioche, trace de sa présence à Antioche ou, au moins, de celle d'un personnage en lien avec lui (un officier de son tagma ou d'une autre unité ?).	Jean-Claude Cheynet, « <i>Sceaux de plomb du musée d'Hatay (Antioche)</i> », <i>REB</i> , tome 54, 1996, p. 255.
Années 1170	<b>Politique / Eglise</b> : Lettre de Nerses de Lampron relative à l'installation du catholicos arménien à Antioche afin qu'il vive effectivement sous la domination de l'empereur et non sous celle d'un pouvoir étranger à l'Empire.	Nerses de Lampron, <i>in</i> Isabelle Augé, <i>Eglises en dialogues : Arméniens et Byzantins du XIIIe siècle, Corpus Scriptorum Christianorum orientalium</i> , pp. 253-254.
1172	<b>Politique / Armée</b> : Rumeur d'un complot impérial à Edesse visant à introduire des forces néo-romaines. La crédibilité de la menace implique un prépositionnement militaire impérial à proximité.	Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. X.
1174	<b>Finances</b> : Fonds Constantinopolitains placés à Antioche pour la libération de prisonniers retenus à Alep.	Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. III.
1182-1183	<b>Politique / Finance / Armée</b> : Envoi de fonds de Constantinople à Antioche pour la libération d'Isaac Doukas Comnène ainsi que de troupes dont il devait prendre le commandement une fois libéré par les Arméniens. Séjour d'Isaac Doukas Comnène et de sa famille à Antioche avant son départ pour la Cilicie puis pour Chypre.	Nicétas Choniâtès, <i>Andronic Comnène</i> , livre I, fol. 290. Néophyte le Reclus, <i>in</i> RHC Gr., tome I, p. 561 Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, <i>Gesta Regis Henrici et Ricardi</i> , tome I, fol. 55 r., p. 254.
1182-1184	<b>Politique</b> : Résidence de Constantin Ange à Antioche.	Robert de Clari, § 21.
1183-1184	<b>Politique / Eglise</b> : Existence d'un patriarche melkite, « responsable de l'Eglise et de la population » d'Antioche auquel s'adressent des opposants à Andronic Comnène.	Eusthate de Thessalonique, <i>in</i> <i>Thessalonique, chroniques d'une ville prise</i> , p. 182.

### ***Ducs et stratèges autocrators : l'unité de commandement pour tout l'Orient***

L'autorité des ducs de Cilicie s'étendait *de facto* sur l'ensemble la Romanie orientale. Cette réalité trouve son expression dans le cumul de la fonction ducale et d'une autre charge. Alexis Axouch, commandant en Cilicie et chargé de la défense d'Antioche en 1165, détint la charge militaire de *stratège autocrator* pour l'Orient<sup>1186</sup>. Le cumul d'une charge ducale et d'un commandement plus général faisait partie des pratiques administratives répandues sous le règne de Manuel. Nous en avons une illustration en Asie Mineure où Jean Comnène-Vatatzès fut tout à la fois *grand domestique* et duc des Thracésiens<sup>1187</sup>.

Parmi les clauses liant Constantinople aux pouvoirs locaux figuraient le service armé en général et la mise à disposition de la place d'Antioche. Cette dernière, dans la pratique, pouvait ainsi être utilisée à volonté par le *stratège autocrator*. Ce dernier est, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le lointain succédait au *stratopédarque* du début du siècle, mais dans le cadre issu de l'accord de 1158<sup>1188</sup>. Sa fonction est donc étroitement liée à Antioche. Les attributions *stratège autocrator* dépassent même celles de son prédécesseur sur le plan de la politique générale, puisqu'on le voit intervenir dans les affaires religieuses, en l'occurrence dans les négociations arméno-grecques, dont la dimension politique était majeure<sup>1189</sup>.

Si le cas le plus courant fut, sous Manuel, le cumul de la charge ducale cilicienne et de celle de *stratège autocrator* explicitée par les sources ou visible dans la pratique, des exceptions sont identifiables. La première date de 1160-1161. Andronic Kontostéphanos<sup>1190</sup>, qui n'exerçait aucun commandement provincial, fut chargé tout à la fois d'une mission diplomatique, du regroupement des forces d'Orient (de Cilicie, d'Antioche, de Jérusalem et des Arméniens) et de leur commandement pour des opérations en Asie Mineure<sup>1191</sup>. Dès cette première attribution

---

<sup>1186</sup>Jean Kinnamos, livre V, chap. 9. Sur cette fonction cf : Rodolphe Guiland, « Études de titulature et de prosopographie byzantines. La Protostrator », *REB*, 1949, volume 7, numéro 7, pp. 156-179. Paul Gautier, « L'obituaire du typikon du Pantokrator », *REB*, tome 27, 1969, pp. 235-262. Jean-Claude Cheynet, « L'aristocratie byzantine (VIII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècle) », *Journal des savants*, 2000, n°2, pp. 281-322. Vitalien Laurent, « Le thème byzantin de Serbie au XI<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 15, 1957, pp. 185-195.

<sup>1187</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 113.

<sup>1188</sup> *Supra*.

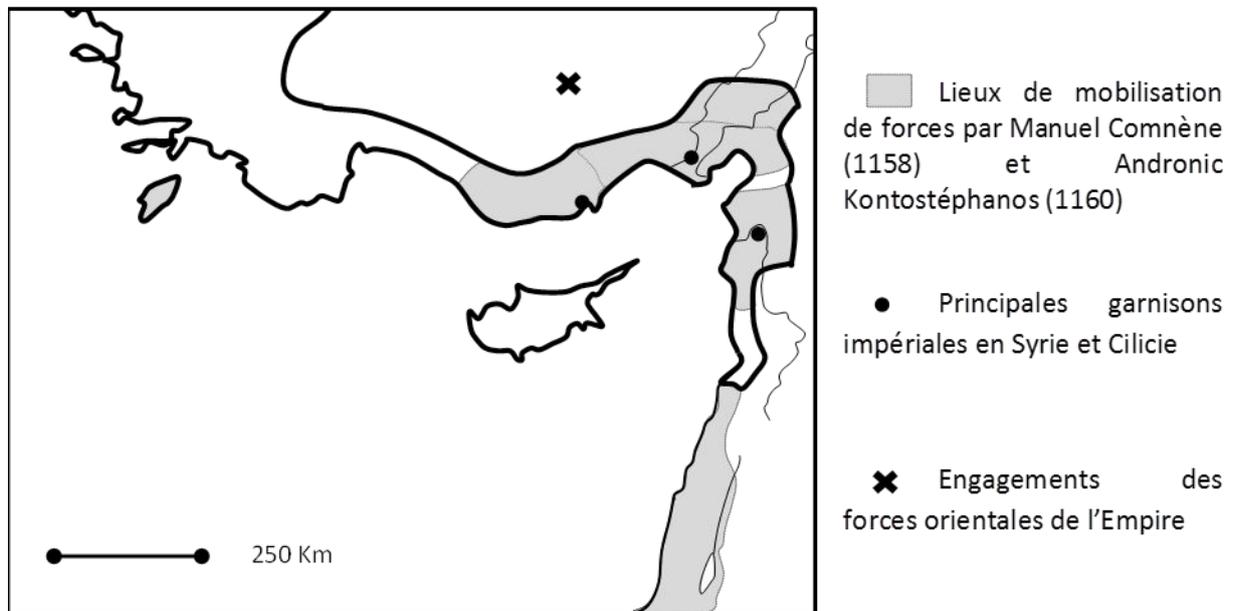
<sup>1189</sup>Alexis Axouch, duc de Cilicie et *stratège autocrator* en 1165 engage le long cycle des négociations religieuses arméno-grecques. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, pp. 176-177. Nerses Snorhali, *lettre à Alexis Axouch (1165)*, in Isabelle Augé, *Eglises en Dialogue*, pp. 95-114.

<sup>1190</sup>L'identité du duc de Cilicie pour cette année n'est pas assurée, mais le fait que ce titre ne soit pas donné à Andronic Kontostéphanos dans les sources ainsi que la durée de son séjour loin de cette province, soit dans le comté de Tripoli soit en Asie Mineure, doivent faire écarter la possibilité d'un cumul entre les fonctions militaires et politiques suprêmes qu'il exerce alors en Orient et la charge de duc de Cilicie.

<sup>1191</sup>Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. XXX.

de la fonction de *stratège autocrator*, quoique le terme ne soit pas donné, ses prérogatives sont identifiables. Il était tout à la fois le commandant militaire suprême de toutes les forces impériales, indépendamment de leurs conditions de recrutements et le représentant politique de l'empereur en Orient à l'égard des entités fédérées. La dimension pan-orientale de son champ d'action transcendait l'opposition entre territoires rattachés et détachés de l'administration centrale et unifiait le territoire impérial. Le rôle de ce mandataire suprême de l'Empire en Orient dépassait son seul espace territorial de commandement. Il était en effet aussi chargé de commander les forces néo-romaines de Syrie lorsqu'elles se trouvent projetées hors de leurs bases. Les détenteurs de cette fonction étaient des personnages importants et liés à la famille impériale : Andronic Kontostéphanos, Alexis Axouch, Andronic Comnène, Isaac Doukas Comnène.

Figure 10 : Recrutement et cantonnement des *tagmata* impériaux (1158-1161)



Il faut déterminer les termes *ante et post quem* de l'existence de cette institution administrative et politique fondamentale que fut l'unification de l'Orient entre les mains d'un seul personnage résidant préférentiellement à Antioche. Elle est active dès l'époque de la capture de Renaud en novembre 1160. Le roi de Jérusalem eut alors la surprise de trouver à la cour d'Antioche les envoyés du *basileus* venus à l'époque du passage en Orient d'Andronic Kontostéphanos<sup>1192</sup>. L'arrivée du représentant de Manuel dans la principauté avait été précédée

<sup>1192</sup>*Id.*, livre XVIII, chap. XXX. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 6. L'envoyé de l'empereur devait recruter des troupes de l'ensemble des circonscriptions intégrées et autonomes de la Syrie impériale ainsi que les mercenaires disponibles et les alliés que le roi de Jérusalem s'était engagé à fournir. C'est cette armée romaine de Syrie, ethniquement, grecque, petchenègue, arménienne et franque dans sa composition, et unifiée sous le commandement de Kontostéphanos, qui remporta en 1161 la victoire qui contraignit les Turcs d'Iconium à traiter.

par celle d'un contingent grec à Antioche<sup>1193</sup>. La surprise du roi laisse entendre qu'il s'agit là de la première occurrence de cette pratique. Celle-ci ravalait soudain le roi de Jérusalem – suzerain *de facto* d'Antioche depuis plusieurs décennies – à la condition de simple visiteur étranger. Son poids politique et militaire était limité par la surveillance d'un fonctionnaire impérial disposant de moyens importants pour mener sa politique et pouvant en référer à son maître en cas de violation des droits de l'Empire. Cette situation était entrée dans les mœurs en 1166 lorsqu'Andronic vint s'installer à Antioche. La présence d'un *stratège autocrator* ou d'un duc de Cilicie est attestée à Antioche en 1161, 1164, probable en 1165 (durant le voyage de Bohémond III à Constantinople), et certaine en 1166 et en 1167.

Les sources ne sont pas explicites pour les années suivantes. Toutefois, un passage de Nerses de Lampron, rédigé dans le cadre des négociations arméno-grecques relatives à l'Union dans les années 1170, atteste du contrôle administratif, politique et militaire étroit de la ville d'Antioche par Constantinople. L'auteur arménien écrit à propos du projet visant à faire du Catholicos arménien le patriarche d'Antioche, l'amenant ainsi à établir sa résidence dans cette ville : « *Sinon, nous serons les esclaves des peuples étrangers, à cause de nos péchés, et, si nous vivons sous leur domination, comment est-il possible de tendre les bras au roi des Romains, et de lui demander de désigner un Catholicos* »<sup>1194</sup>. Le contrôle impérial ne peut être décrit dans ces termes sans présence physique régulière d'un mandataire de l'empereur et de ses soldats. Pour Nerses, vivre à Antioche, c'est bien le faire sous les lois, sous la protection et sous le contrôle de l'empereur, dans une cité de Romanie. Ce point est confirmé par Michel le Syrien, lorsqu'il écrit à propos des discussions religieuses entre monophysites et dignitaires de l'Empire :

---

Ferdinand Chalandon, *Les Comnène, Etude sur l'Empire byzantin au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, pp. 460-461. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXXI. Selon les dires de Michel le Syrien, Constance aurait voulu livrer la ville aux Grecs et en aurait été empêchée par une coalition de nobles d'Antioche associés au patriarche franc et à Thoros. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. X. Le témoignage de la mainmise impériale sur le gouvernement de la ville (et peut être aussi dans une certaine mesure sur sa défense, puisque Kontostéphanos remplissait alors une mission diplomatique et militaire) est aussi attesté par Guillaume de Tyr, qui nous dit qu'« Ils (les députés Grecs) avaient tous les jours des conférences particulières avec la princesse d'Antioche ». Le sujet du moment était le mariage de la sœur de Bohémond III avec Manuel, mais il est fort possible que les discussions eurent une portée plus large et moins galante. En effet, au moment où le roi de Jérusalem rencontre de nouveau Kontostéphanos à Antioche, celui-ci a déjà levé les troupes qu'il souhaitait à Jérusalem (et peut être à Tripoli, quoi que la conjoncture ne soit pas alors au beau fixe entre Constantinople et le comté) et devait être accompagné de son escorte. En plus de ces contingents, le général battait le rappel des hommes de la principauté. Ainsi, installé dans les murs d'Antioche, Kontostéphanos devait être entouré d'une force relativement imposante à la solde de l'empereur.

<sup>1193</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXI.

<sup>1194</sup> Nerses de Lampron, in Isabelle Augé, *Eglises en dialogues : Arméniens et Byzantins du XII<sup>e</sup> siècle, Corpus Scriptorum Christianorum orientalium*, volume 633, tome 124, Université catholique américaine et université catholique de Louvain, Louvain, 2011, p. 254. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, p. 194.

*Après cela un nommé Théorianus fut envoyé par l'empereur Manuel vers Nerses, Catholicos des Arméniens, et vers le patriarche Michel [des Jacobites]. En arrivant à Qala'Romaita, il fit dire au patriarche : « Nous avons pour vous une lettre sacrée de Sa Majesté. Venez donc en Syrie ; car nous ne pouvons passer en Mésopotamie, pour différentes raisons.<sup>1195</sup>*

La ville syrienne où le fonctionnaire impérial chercha à attirer le prélat syriaque est évidemment Antioche. Le refus du patriarche syrien manifesta sa méfiance, et, incidemment, le fait qu'Antioche n'était une ville neutre. Enfin, le musée d'Antioche contient un sceau de Jean Doukas, *sébastè* et *grand hétériarque*, qui exerça cette fonction durant la décennie 1170 et vint peut-être à Antioche dans le cadre de ses attributions<sup>1196</sup>. Même pour sa politique turque de bascule entre les Danishmendides et Seldjoukides de *Rûm*, Constantinople ne pouvait intervenir qu'à partir d'Antioche. Ainsi, en 1175, le prince seldjoukide Nasir ad-Din Muhamad prit le pouvoir à Mélitène et souligna par sa production sigillographique un net penchant pro-grec. Celui-ci ne se comprend que s'il s'appuyait directement sur l'Empire à une date où celui-ci restaurait tout juste sa présence en Cilicie<sup>1197</sup>.

A quel moment disparut le *stratège autocrator* et, avec lui la présence militaire et administrative impériale à Antioche ? Le dernier duc de Cilicie à venir à Antioche fut, en 1183, Isaac-Doukas Comnène dont la carrière orientale débuta sous Manuel et se prolongea au-delà<sup>1198</sup>. Toutefois, ce n'était pas lui qui exerçait alors le rôle de relais de l'action impériale en Orient, cette fonction avait été transférée à un autre personnage.

### ***Le transfert du commandement général en Orient au prince d'Antioche : 1176-1183***

Si le commandement des forces néo-romaines d'Orient au-delà de leurs bases relevait des *stratèges autocrators*, que penser d'un épisode intervenu en l'année 1176 ? Cette année-là, Baudouin, frère du prince Bohémond III, commanda l'aile droite de l'armée impériale, comprenant certainement le *tagma* antiochien, lors de la bataille de Myrioképhalon<sup>1199</sup> ? Le duc de Cilicie, *a priori* le personnage le plus haut placé dans la hiérarchie néo-romaine en Orient à ce moment, nous est connu. Il s'agit d'Isaac Doukas Comnène, qui exerça cette fonction à partir

<sup>1195</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. V.

<sup>1196</sup>Jean-Claude Cheynet, « Sceaux de plomb du musée d'Hatay (Antioche) », *REB*, tome 54, 1996, pp. 249-270.

<sup>1197</sup>Nicolas Oikonomidès, Nicolas Oikonomidès, « Les Danishmendides, entre Byzance, Bagdad et le sultanat d'Iconium », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 25, 1983, pp. 189-207.

<sup>1198</sup>Sa présence à Antioche est attestée par une source anglaise, qui présente une vision *a posteriori* déformante pour les faits politiques de la période antérieure à la troisième Croisade et dont la fonction justificative s'explique. Benoit de Peterborough, *Gesta regis Henrici secundi*, tome I, pp. 254-255.

<sup>1199</sup>Manuscrit 1898, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 147. Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre VI, fol. 180.

de 1175<sup>1200</sup>. Sa capture par Rouben III explique son absence du champ de bataille, mais pas que nous ne lui connaissions aucun successeur envoyé par le gouvernement impérial<sup>1201</sup>. Baudouin d'Antioche, beau-frère de l'empereur reçut-il la charge que ne pouvait plus exercer Isaac Doukas Comnène, et est-ce à ce titre qu'il participa à la campagne de 1176 à la tête des troupes orientales ? Examinons les données dont nous disposons avant de tenter une reconstitution générale.

Guillaume de Tyr nous apprend qu'au printemps 1183 Bohémond III confia la garde de la ville de Tarse à Rouben III<sup>1202</sup>. L'origine du contrôle de Tarse par Bohémond III interroge sur le rôle alors alloué au prince d'Antioche dans le dispositif impérial en Orient :

*Afin d'avoir encore moins de sollicitude et de pouvoir veiller plus exactement à la défense de son territoire d'Antioche, ce prince [Bohémond III] livra, au prix d'une somme considérable, la ville de Tarse, métropole de la première Cilicie, qu'il tenait lui-même des Grecs, à Rouben [III], satrape très puissant des Arméniens, qui possédait déjà toutes les autres villes de ce pays en sorte qu'il ne pouvait en prendre soin qu'avec beaucoup de difficultés et à très grands frais, tandis qu'il était très facile à ce noble arménien de veiller à sa défense.*<sup>1203</sup>.

Ce passage assure que Bohémond se vit confier par l'Empire la défense d'au moins une partie de la Cilicie, et de sa capitale, à une date indéterminée. Quand la mise sous la garde de Bohémond de certains secteurs de la province Cilicienne eut elle lieu et à quel titre ? Aucun duc de Cilicie n'est connu après Isaac Doukas Comnène. Or, la défense de Tarse était l'apanage du duc de Cilicie. En recevant la charge de la défendre, Bohémond III reçut, si ce n'est la fonction ducale, du moins, ses attributions. Cela ne signifie en rien l'abolition de l'administration néo-romaine. Celle-ci restait en place à Séleucie d'Isaurie, partie occidentale du duché cilicien, mais aussi probablement à Tarse même<sup>1204</sup>. Le fait que Tarse soit confiée à Bohémond, et son intervention plus à l'ouest encore au secours de Lampron, vont dans le sens d'une subordination au prince de l'ensemble du duché et des *tagmata* grecs qui le gardaient<sup>1205</sup>. La situation de Bohémond en Cilicie était analogue à celle de Thoros II lorsqu'il cumulait à son domaine propre

<sup>1200</sup>Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290.

<sup>1201</sup>*Ibid.* Benoit de Peterborough, *Gesta Regis Henrici secundi*, tome I, pp. 254-255.

<sup>1202</sup>La datation est permise par la précision par Guillaume de Tyr que cet événement eut lieu le printemps suivant la prise de contrôle par Saladin de la Mésopotamie Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV.

<sup>1203</sup>*Ibid.*

<sup>1204</sup>*Infra*. Nous verrons quelle chronologie doit être établie pour les changements de mains des places de Séleucie, Tarse, Adana et Mamistra dans cette période des plus confuses. Retenons qu'au témoignage de Nicétas Choniâtès, c'est d'Isaurie qu'Isaac Doukas Comnène passa à Chypre en 1183 après avoir regroupé d'importants effectifs de soldats impériaux. Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290. *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 15. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, p. 333.

<sup>1205</sup>*Smbat, in RHC Arm.*, tome I, p. 627. *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 15.

la gestion du secteur oriental de la province et des forces impériales stationnées sur place<sup>1206</sup>. Toutefois l'échelle n'était pas la même.

Cet accroissement des responsabilités du prince s'explique. A la suite de la capture d'Isaac, le commandement des forces impériales orientales, de *stratège autocrator*, que l'usage adjoignait à la fonction ducale, était vacant. Dans un contexte de veillée d'armes face aux Turcs d'Iconium et de conflit larvé avec Rouben III, il était logique du point de vue de Manuel de confier au prince d'Antioche cette responsabilité. Bohémond III avait à présent les qualités familiales requises pour assumer cette fonction clé. Beau-frère de l'empereur depuis 1161, oncle de l'héritier de l'Empire, depuis la naissance d'Alexis II en 1169, et marié avec une nièce de l'empereur, le prince était un membre éminent de la famille impériale<sup>1207</sup>. Ainsi, la mort de Baudouin d'Antioche à Myrioképhalon est évoquée par Guillaume de Tyr, parmi celles des parents de Manuel qui périrent<sup>1208</sup>. La francité de l'Antiochien cédait le pas devant son appartenance à la famille impériale.

La *chronique arménienne rimée* a conservé le souvenir du caractère « romain » acquis alors par les Francs d'Antioche. Ainsi, dit-elle à propos de Rouben III :

« Les Romains se lièrent d'amitié avec lui [Rouben III]  
Et lui donnèrent une épouse<sup>1209</sup> »

Cette épouse donnée par les « Romains » n'est autre Isabelle de Toron, la belle-fille de Renaud de Châtillon, prince émérite d'Antioche et à ce titre « naturalisé » par l'Empire<sup>1210</sup>. Ce mariage liant la famille d'Antioche à l'archonte arménien s'inscrit dans l'économie impériale de l'Orient. Le *stratège autocrator* était chargé des relations avec les seigneurs intégrés à la sphère

<sup>1206</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXI.

<sup>1207</sup> *Manuscrit francese 20*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 83 ; *Vaticanus Latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 93 ; *Manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 144 ; *Vaticanus Latinus 7806 A*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 173. Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XII. Théodora pour Guillaume de Tyr, Irène pour les *Lignages*, qui s'accordent sur son départ d'Antioche après la mort de Manuel. Nous reviendrons sur l'ensemble de cette architecture familiale en détail et pour elle-même, mais son interaction avec l'évolution de la structure imposait de la citer d'ores et déjà à titre de facteur explicatif.

<sup>1208</sup> Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XII.

<sup>1209</sup> *Chronique rimée des rois de la petite Arménie*, in *RHC Arm.*, tome I p. 509. Ce texte sépare scrupuleusement « Francs » et « Grecs ». Le terme de romain, fort rare, n'est associé qu'aux empereurs de Constantinople, Constantin Monomaque (p. 496) et Jean Comnène (p. 500). Le terme d'empereur des Grecs est utilisé pour Alexis (III) Ange alors que son contemporain occidental (Henri VI) est qualifié d'empereur des Francs (p. 511). L'usage du terme romain apparaît ici nettement comme une appréciation politique, dénotant le lien avec Constantinople et transcendant les caractères ethniques, francs ou grecs, qu'il tend à masquer.

<sup>1210</sup> *Manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 136. La fille de Renaud de Châtillon et de Constance d'Antioche, Agrès d'Antioche, a en 1172 été mariée à Béla III de Hongrie, prince dans la clientèle de Manuel qui avait précédemment été fiancé à la fille du *basileus*. Nous reviendrons sur ces considérations matrimoniales. La sollicitude de Manuel pour Renaud se prolonge bien au-delà de l'installation de Bohémond III comme prince. *Infra*.

néo-romaine, y compris sur le plan matrimonial, comme l'illustre le précédent du passage d'Andronic Kontostéphanos à Antioche<sup>1211</sup>.

Pour assurer la défense de l'Empire en Orient à partir de 1176, Bohémond III était le mieux placé. Ceci donne du sens au commandement de Baudouin d'Antioche à Myrioképhalon, où il servirait comme substitut de son frère, prince d'Antioche et *stratège autocrator*. Cette position de Bohémond dans le dispositif impérial explique les relations qu'il entretint dans les années suivantes avec les officiers impériaux et les seigneurs dépendants de l'Empire dans la région : Isaac Doukas Comnène, Léon II le Roubénide et Hétoum de Lampron. Elle explique aussi sa place parmi les garants de l'héritage d'Alexis II<sup>1212</sup>.

A l'appui de cette identification de Bohémond III au *stratège autocrator* à partir de 1176, Guillaume de Tyr, en narrant son retour de Constantinople en 1180, rajoute un élément. Précédemment, les fédérés de Syrie étaient subordonnés au *stratège autocrator* qui leur servait d'interlocuteur, ce qui est manifeste en 1161, lorsqu'Andronic Kontostéphanos négocia avec la princesse Constance en plus d'exercer ses fonctions militaires. Le *stratège autocrator* faisait écran entre les fédérés et le *basileus*. Or, en 1180, la situation a changé pour le prince d'Antioche :

*Le seigneur empereur ayant recommandé à nos soins ses députés, hommes nobles et magnifiques, nous partîmes [...] Après nous être acquittés à Antioche des commissions que nous avons reçues de sa grandeur impériale pour le seigneur prince de ce pays et pour le seigneur patriarche, nous rejoignîmes le roi [...]*<sup>1213</sup>.

Les communications entre le *basileus* et le prince se faisaient dorénavant sans la médiation de l'ancien mandataire impérial puisque le prince lui-même en a reçu les attributions. A l'instar de celle de ses prédécesseurs, l'action de Bohémond s'étendait non seulement à des territoires rattachés à l'administration centrale, mais aussi à la coordination de l'action des territoires détachés de l'administration centrale. Par exemple, on le voit en 1180 utiliser la flotte du comté de Tripoli, Etat vassal périphérique de Constantinople<sup>1214</sup>. L'action politique du prince, négligeable durant les années 1161-1175, recouvrait désormais l'ensemble de l'Orient.

Ce soudain activisme de Bohémond III ne se comprend que parce qu'il disposait des moyens militaires, financiers et institutionnels de l'Empire. C'est ce qu'exprime 'Izz al-Dīn Ibn Šaddād qui qualifie Bohémond III de « patrice » (بطریق), autrement dit de dignitaires des *Rûm*<sup>1215</sup>.

<sup>1211</sup> Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXX. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 6.

<sup>1212</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 427.

<sup>1213</sup> Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. IV.

<sup>1214</sup> Jean Richard, *Le Comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine (1102-1187)*, pp. 8, 14, 15, 54, 79.

<sup>1215</sup> 'Izz al-Dīn Ibn Šaddād. *Chap. III. Les marches ('Awāsīm) et leurs forteresses, in Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A'Ļāq al-ḥaṭīra fī ḍikr umarā' al-Šām wa l-Ġazīra*, 52-54, 57. Il faut certainement inclure

C'était un retournement spectaculaire. L'Empire, en 1158, avait absorbé Antioche, et, à présent, le seigneur de cette ville était placé à la tête de la Romanie orientale. La superposition des structures institutionnelles et matrimoniales intégratrices aboutissait après vingt ans à ce surprenant résultat. Au fond, il correspondait au souhait que Jean II avait formulé de placer un Comnène à Antioche et d'en faire le dirigeant d'un pôle oriental de l'Empire, capable de servir de relais à Constantinople. Toutefois, Jean n'avait pas prévu que ce Comnène ne serait pas nécessairement un « Byzantin », mais pourrait être un parent par alliance de la famille impériale. Que ce rôle puisse être assumé par un Franc était déjà venu à l'esprit de Manuel dès le début de la décennie 1150<sup>1216</sup>. L'Empire montrait ici sa forte capacité idéologique d'intégration des éléments allogènes<sup>1217</sup>. La montée du prince d'Antioche dans le système impérial marque l'aboutissement de l'articulation entre l'institution princière et l'Empire dans le cadre de laquelle elle s'inscrivait désormais résolument.

La structure administrative impériale fonctionnait encore très bien à la fin du règne de Manuel. Constantinople transmettait des ordres relatifs à la gestion des affaires de l'Empire dans ce secteur à son mandataire le prince par l'intermédiaire<sup>1218</sup>. Des troupes néo-romaines continuaient à circuler entre Constantinople et l'Orient<sup>1219</sup>. L'étroitesse des liens entre le prince et Constantinople fut encore renforcée en 1180 par la succession impériale. En effet, le nouvel empereur, le jeune Alexis II, n'était autre que le neveu du prince dont la sœur était régente de l'Empire. La défense des régions orientales, aussi bien d'Antioche que de Tarse, était entre les mains de Bohémond III<sup>1220</sup>. Les troupes néo-romaines du duché de Cilicie étaient sous le commandement du prince, précédemment sous celui de Thoros II<sup>1221</sup>. Ces éléments suffirent à battre en brèche l'idée d'un délitement des liens entre Antioche et l'Empire en 1180 dont la

---

Bohémond III dans la liste des patrices qui marchèrent contre Mleh sur ordre de Manuel. *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 588-589.

<sup>1216</sup>C'est le sens de la proposition de mariage du César Jean Roger avec Constance d'Antioche à la suite du décès de Raymond de Poitiers. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17.

<sup>1217</sup> Parmi les seuls représentants de l'Empire en Cilicie au XII<sup>e</sup> siècle, l'on peut compter des Arméniens, un Turc et un Hongrois, auxquels il faut ajouter désormais un Franc levantin.

<sup>1218</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. IV. Bernard Hamilton, « Aimery of Limoges, Latin patriarch of Antioch, c. 1142-c. 1196, and the unity of the churches », in K. Ciggaar and H. Teule (ed.), *East and West in the Crusader States: context, contacts, confrontations II*, Acts of the congress, 1997, Peeters, Leuven, 1999, pp. 1-12.

<sup>1219</sup>C'était le cas en 1176 dans le sens de la Syrie vers l'Empire et encore en 1183, mais dans le sens inverse.

<sup>1220</sup> Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV.

<sup>1221</sup>Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXI. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI.

répudiation de Théodora/Irène Comnène par le prince d'Antioche aurait été l'indice<sup>1222</sup>. La mort de Manuel Comnène et la montée d'Alexis II sur le trône impérial ne pouvaient que renforcer le rôle de Bohémond III en Orient. Si sa sœur assurait la régence de l'Empire dans son ensemble, le prince d'Antioche assumait, par délégation, le volet régional du pouvoir impérial. Cette position permettait au prince de mener une action politique à grande échelle. Grâce aux moyens institutionnels de l'Empire, son aire d'influence dépassait celle des anciens princes indépendants qui, du temps de Tancrède, avaient pu commander à la Cilicie orientale et être un instant en passe d'imposer son hégémonie sur le comté de Tripoli. Mieux encore, à présent couverte par son intégration à l'Empire, Antioche pouvait appeler à son secours les ressources de Constantinople. Si l'on compare la situation d'Antioche en 1180 à ce qu'elle était en 1143, il faut bien constater que l'intégration dans l'Empire présentait des avantages.

Notons pour finir que les rapports de Bohémond III au pouvoir central n'étaient pas uniques en leur genre. Des transferts analogues, de responsabilités et de territoires, à un dynaste apparenté à la famille impériale et intégré à la sphère constantinopolitaine, eurent lieu à la même époque à l'autre extrémité de la Romanie. Cela advint en Dalmatie, en faveur de Béla III<sup>1223</sup>. Nous avons affaire à une modalité générale de mise en état de défense et de consolidation des confins au moment où le pouvoir central risquait d'avoir besoin de soutiens pour assurer sa stabilité durant la période de régence qui s'annonçait ou débutait.

### ***Le gouvernement de la Romanie orientale par Bohémond III***

Le prince d'Antioche s'impliqua pleinement dans les affaires ciliciennes, domaine réservé des gouverneurs impériaux de Cilicie depuis 20 ans<sup>1224</sup>. Sa position était d'autant plus forte que sa frontière orientale était des plus tranquilles. Le régime zenguide de la cité d'Alep vivait dans la hantise des progrès de Saladin. En conséquence, il était prêt à tout pour entretenir de bonnes relations avec les chrétiens, comme en témoigne la libération de Renaud de Châtillon et d'un certain nombre d'autres prisonniers<sup>1225</sup>. Dans l'immédiat, le prince d'Antioche n'avait

<sup>1222</sup> Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 223-224. Sur ce mariage et sa rupture : *infra*.

<sup>1223</sup> Paul Stephenson, *Byzantium's Balkan frontier, a political Study of the Northern Balkans, 900-1204*, Cambridge University press, Cambridge, 2004, pp. 281-283. Dans les Balkans comme en Orient, ce n'est que le coup d'Etat à Constantinople qui fit passer du stade de la reorganisation administrative coordonnée impliquant pouvoir central, administrations locales et pouvoirs locaux, à celui de la guerre entre le centre, désormais incarné par Andronic Comnène, et les périphéries aux mains de Bohémond III et de son beau-frère Béla III.

<sup>1224</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXIII.

<sup>1225</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 161. Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV. Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. III. Saladin, qui s'était emparé de Damas en 1174, ne rattachera Alep à ses Etats qu'en 1183. Cet événement aura des conséquences sur l'équilibre interne de l'Orient impérial.

qu'à s'occuper de gérer au mieux l'équilibre interne de sa circonscription orientale en coordination avec Constantinople.

Les sources permettent de voir dans un cas les mécanismes administratifs à l'œuvre. Rouben III, régnant depuis 1174, s'était montré turbulent et avait accordé l'asile à des opposants à Bohémond<sup>1226</sup>. Son prédécesseur Mleh avait été l'homme de Nur ad-Din contre l'Empire<sup>1227</sup>. Ses actions anti-antiochiennes pouvaient inquiéter le prince et le gouvernement impérial. Quoique la mort de Nur ad-Din ait été suivie de la chute de Mleh, la politique de Rouben III, pourtant mis en place grâce Constantinople et à Antioche, se fit tôt hostile à l'Empire<sup>1228</sup>. La capture du duc Isaac Doukas Comnène illustra cette hostilité à la tutelle néo-romaine<sup>1229</sup>.

Sans qu'il ne soit plus question de combats entre les néo-Romains établis à Tarse et les hommes de Rouben, la détention d'un officier impérial par un *doulos* du *basileus* constituait l'indice d'une révolte latente. L'Arménien était en guerre couverte, de basse intensité, avec l'Empire et donc avec Bohémond III. Les dissensions au sein de la famille roubénide offrirent au prince d'Antioche, en coordination avec Constantinople, l'occasion d'une opération de déstabilisation contre cette seigneurie en demi-rébellion.

*Léon conçut des craintes du côté de son frère Rouben, auquel les perfides l'avaient dénoncé comme voulant se révolter contre son autorité. Léon s'enfuit à Tarse, et de là à Constantinople. Mais la protection toute-puissante de Dieu ne l'abandonna pas, et il fut accueilli avec beaucoup d'amitié par l'empereur [Alexis II]*<sup>1230</sup>.

Le mécanisme administratif impérial s'inscrit dans le cadre de l'organisation établie par Manuel. Léon, en mauvais termes avec son frère, chercha refuge dans la province impériale de Cilicie, à Tarse, qui était gardée par Bohémond. Ce dernier fut instruit par ses subordonnés grecs, francs, ou arméniens, chargés de la défense de la place, de la visite du réfugié. La présence de celui-ci représentait un atout de choix dans la politique de l'Empire face à l'instable Rouben III. *La continuation de Guillaume de Tyr* nous informe du passage de Léon à Antioche, certainement avant son départ pour Constantinople. « [...] *Livon s'en ala en Antioche au prince Beymont, et le servit come vallet grant piece, tant à ce vint que Beymont le fist chevalier.*<sup>1231</sup> »

Le prince commença par faire venir le renégat arménien dans la résidence traditionnelle du mandataire impérial en Orient, qui était aussi le siège de sa principauté, et se lia avec lui. En toute logique, Bohémond fit ensuite transférer l'homme à Constantinople, chez sa sœur, la

<sup>1226</sup> Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. VII.

<sup>1227</sup> *Kamel-Althevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 588-589.

<sup>1228</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. II. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, p. 84.

<sup>1229</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, *DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 13.

<sup>1230</sup> *Smbat*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 627. *Chronique attribuée au connétable Smbat*, *DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 15.

<sup>1231</sup> *Continuation de Guillaume de Tyr*, *RHC Occ.*, tome II, p. 213.

régente, et son neveu l'empereur. La menace de voir son frère instrumentalisé par l'Empire influença Rouben III. Ses rapports avec Antioche changèrent substantiellement et devinrent plus coopératifs face à la montée du péril ayyoubide.

C'est à la suite de cet épisode que la menace saladine, encore lointaine vue d'Antioche en 1180, se rapprocha dangereusement. Alep finit par être rattachée au domaine ayyoubide<sup>1232</sup>. Le prince profita de la confusion causée par le changement de souverain dans le territoire de la principauté zenguide d'Alep pour tenter de récupérer Harîm, et ainsi effacer le résultat de la défaite impériale de 1164<sup>1233</sup>.

*Le gouverneur de Harîm avait écrit aux Francs pour les inviter à venir en leur faisant espérer que cette ville leur appartenait s'ils voulaient le protéger contre le roi victorieux [Saladin]. Mais les soldats qui formaient la garnison de la forteresse eurent connaissance de ces projets et se concertèrent pour arrêter le gouverneur<sup>1234</sup>.*

L'opération se soldait par un échec et Antioche était serrée de près. Bohémond dut s'amender de cette velléité malheureuse de rectification frontalière : « *Quelque temps après, une grande terreur agita le prince d'Antioche, mais le seigneur de cette ville renvoya une troupe de prisonniers musulmans, fit sa soumission et s'empressa de demander l'aman du sultan.*<sup>1235</sup> »

Antioche ne pouvait dorénavant plus se permettre de surveiller les Arméniens tout en montant la garde face au danger croissant à l'est. Il fallut sérier les difficultés et les adversaires. Bohémond III décida alors, certainement en accord avec Constantinople, de confier à Rouben III la place de Tarse, comme nous l'apprend Guillaume de Tyr. Il put ainsi réattribuer les soldats francs, mais aussi probablement grecs, de l'ancienne garnison de Tarse, à la défense d'Antioche et de Laodicée tandis que les Arméniens prenaient le relais en Cilicie orientale<sup>1236</sup>.

La subordination de Rouben III est marquée par la qualité de « satrape » que lui donne la source. Notons que ce terme, d'usage rare, se trouve chez Jean Kinnamos. Il désigne alors l'ensemble des dynastes arméniens, francs et musulmans, de la Grande Asie soumis à l'Empire ou dont Constantinople s'estimait la maîtresse *de jure*<sup>1237</sup>. Bohémond jouait en 1183, en tant que représentant de son neveu, le rôle de Manuel en 1159, alors que Rouben III occupait la place de Thoros II<sup>1238</sup>. Dans le premier cas, il n'y avait pas eu de cession à l'Arménien, mais

<sup>1232</sup>Oussama Ibn Mounquid, chap. VIII. Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. IX. *Kamel-Altevarykh, in RHC Or.*, tome I, p. 540.

<sup>1233</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. X ; livre XX, chap. VII. Oussama Ibn Mounquid, chap. VI.

<sup>1234</sup>*Le Livre des Deux Jardins, in RHC Or.*, tome IV, pp. 235-236.

<sup>1235</sup>*Id.*, p. 239.

<sup>1236</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV.

<sup>1237</sup>Jean Kinnamos, livre V chap. 5 et 9

<sup>1238</sup>Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXV. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI.

juste l'attribution d'un poste précaire de gouverneur. Si Guillaume de Tyr parle d'un achat de Tarse par Rouben III, il peut s'agir d'un abus de langage. En effet, il ne s'agit pas d'une vente au sens strict, la concession étant soumise à conditions et réversible<sup>1239</sup>.

Les auteurs occidentaux font de Rouben III, puis de son frère Léon II, les « vassaux » de Bohémond III<sup>1240</sup>. S'il y eut un lien vassalique, il s'inscrivit dans le cadre de l'administration impériale<sup>1241</sup>. Bohémond III rendait des comptes à Constantinople et recevait d'elle des fonds et des renforts<sup>1242</sup>. Le gouverneur de la plaine cilicienne changeait, mais elle ne s'en intégrait pas moins dans un cadre général où à Séleucie d'Isaurie, en Chypre et dans le territoire d'Antioche le *statu quo* se poursuivait<sup>1243</sup>.

Restait à faire libérer l'ancien duc de Tarse, Isaac Doukas Comnène<sup>1244</sup>. Son élargissement est contemporain de l'envoi de renforts depuis Constantinople vers Antioche<sup>1245</sup>. Cette libération fut suivie de son installation en Chypre, et de transferts financiers de l'île vers Antioche<sup>1246</sup>. Ainsi, en 1183, l'Orient impérial était toujours soumis à l'autorité de prince, comme à celle de ses prédécesseurs nommés par le *basileus*. Antioche, loin de sortir du giron de l'Empire après Myrioképhalon, prit plus de responsabilités en son sein<sup>1247</sup>.

<sup>1239</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. IV. *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 16. *Chronique rimée des rois de petite Arménie, in RHC Arm.*, tome I, p. 509.

<sup>1240</sup> *Les gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 52. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXIX.

<sup>1241</sup> Le traité de Déabolis définissait déjà le cadre de serments de vassalités dans le cadre impérial. Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 2, 4, 5.

<sup>1242</sup> Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 291.

<sup>1243</sup> *PG*, tome CXXXV, 441 C.

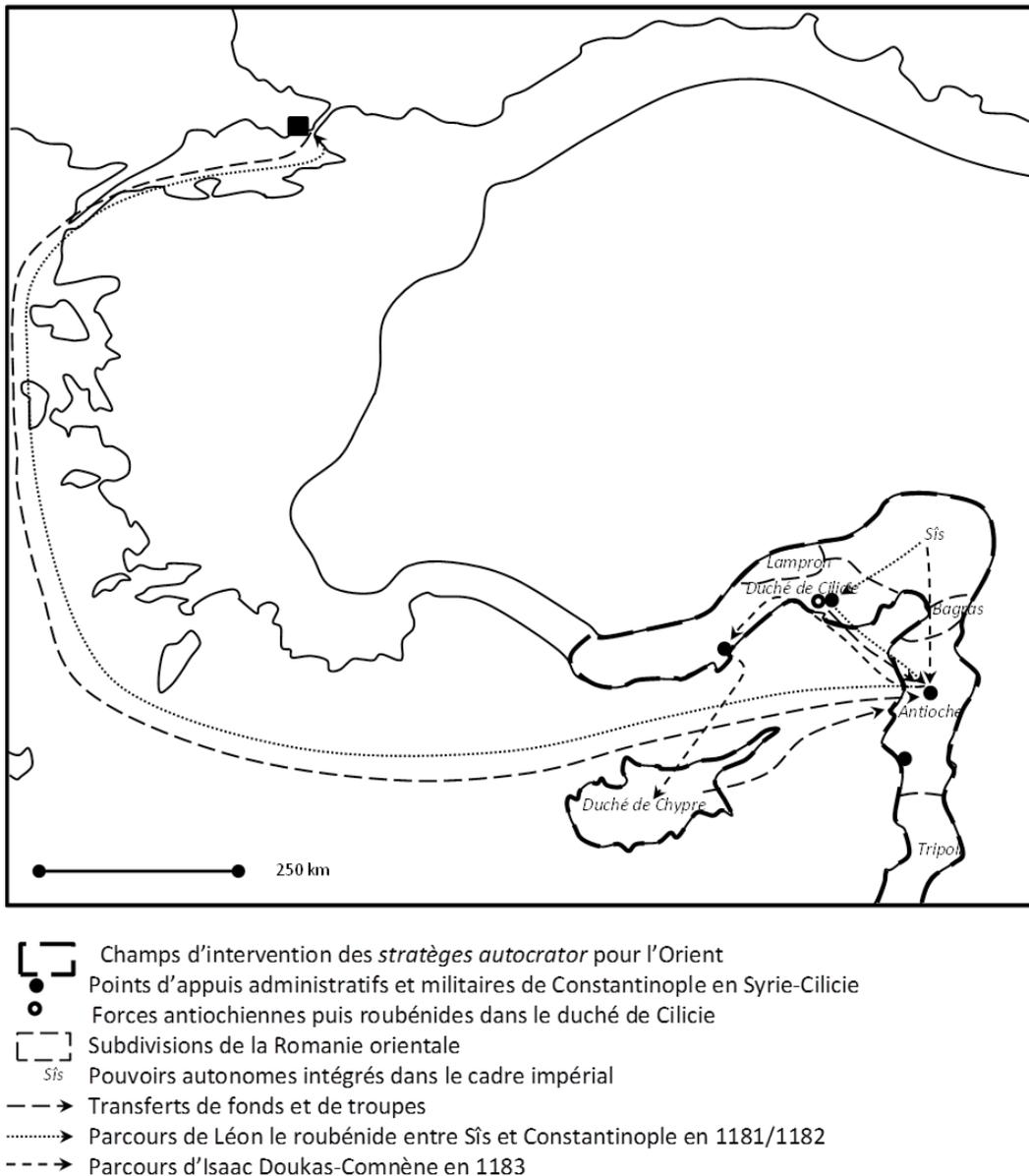
<sup>1244</sup> Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290. Néophyte le reclus, *De Calamitatibus Cypri, in PG*, tome CXXXV, 499, B.

<sup>1245</sup> *Infra*.

<sup>1246</sup> Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 291. Benoit de Peterborough, *Gesta Regis Henrici secundi*, tome I, pp. 254-255.

<sup>1247</sup> La thèse de la sortie d'Antioche de l'Empire à la suite de Myrioképhalon est défendue depuis un siècle : René Grousset, *L'équilibre, 1131-1187*, pp. 655-656. Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 223-224. Paul Magdalino, *The empire of Manuel I Komnenos, 1143-1180*, p. 128. Claude Cahen est moins catégorique et présente des effets paradoxaux des événements constantinopolitains sur Antioche sans en chercher une interprétation générale : Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 419-420, 422-425.

Figure 11 : L'articulation antiochienne de l'Orient (1176-1183)



## Les institutions et les réseaux

### Les communications entre le centre et la périphérie

Si l'affirmation de l'Empire comme puissance directrice en Orient était un succès pour Constantinople, son impact sur les équilibres stratégiques en Asie dépendait de sa capacité à articuler ses différents domaines. La coordination entre l'Orient et le gouvernement central, tant au niveau militaire qu'administratif, nécessitait le maintien de liaisons directes, solides et pérennes. Dans cette optique, l'enjeu premier était d'éviter la situation de la fin du XI<sup>e</sup> siècle dans laquelle l'Orient n'avait été qu'un réduit néo-romain impuissant.

Géographiquement, l'Orient se trouvait séparé de Constantinople par deux types d'espace : d'un côté les « provinces intermédiaires », autrement dit l'Asie Mineure, et, de

l'autre, le vaste espace maritime allant de la mer de Marmara au golfe d'Alexandrette<sup>1248</sup>. Les « provinces intermédiaires » ne formaient pas ensemble homogène du point de vue du contrôle militaire et politique du terrain. Certains secteurs étaient contrôlés par les Turcs, d'autres par les néo-Romains, et d'autres étaient dans une situation mixte ou instable. Quant aux liaisons maritimes entre le siège de l'Empire et l'Orient, elles dépendaient du nombre de navires disponibles, mais aussi du contrôle d'escales, de ports et de positions défendues sur les côtes micrasiatiques et orientales.

### ***Les routes terrestres***

Entre 1097 et 1158, le contrôle néo-romain des provinces intermédiaires s'est amplement accru. La première Croisade a permis la reprise de Nicée, puis de l'ensemble de la côte occidentale de l'Asie Mineure<sup>1249</sup>. Toutefois, le plateau micrasiatique resta aux Turcs et avec lui l'ancienne route trans-anatolienne. En ce qui concerne la route côtière, la situation est plus contrastée, puisque l'Empire y a rétabli des points d'appui dès Alexis I<sup>er</sup><sup>1250</sup>.

La seconde Croisade fut un révélateur de la situation des itinéraires reliant la Syrie à Constantinople. Après la déconvenue de la traversée continentale suivant l'axe nord-ouest sud-est de Conrad III, le roi de France choisit de traverser l'Asie Mineure en suivant l'itinéraire côtier qui fut grossièrement celui des armées impériales en 1137 et en 1158.

*[Les pèlerins] dirigèrent leur marche vers l'Asie-Mineure, ayant à leur droite les deux Phrygie, et derrière eux la Bithynie. S'avançant tantôt au milieu des terres, et tantôt sur les bords de la mer, laissant sur la gauche Philadelphie, ils arrivèrent à Smyrne, et de là à Ephèse, métropole de l'Asie-Mineure, et illustrée par la résidence, les prédications et la sépulture de Jean-l'Évangéliste. [...] [Louis VII] arriva en effet au bout de quelques jours vers les gués du Méandre [...] [Les Francs] arrivèrent de là à Laodicée, qui est la ville de laquelle dépend tout ce territoire [...]. Enfin, après mille difficultés, ils parvinrent dans la Pamphile, à travers les précipices des montagnes et les défilés des vallons, sans avoir cependant rencontré d'ennemis, et ils arrivèrent à Attaleia, métropole de cette contrée. Attaleia, ville située sur les bords de la mer, et sujette de l'empereur de Constantinople, est entourée de campagnes fertiles qui ne lui sont cependant d'aucune utilité. Les ennemis qui l'enveloppent de tous côtés ne permettent pas à ses habitants de s'adonner à la culture de la terre*<sup>1251</sup>.

Au témoignage de Guillaume de Tyr, la maîtrise constantinopolitaine de la route vers la Syrie était incomplète. La route depuis Nicée jusqu'au Méandre était sûre. Au-delà de ce fleuve, le contrôle du territoire était partagé entre Turcs et néo-Romains. Ces derniers tenaient d'importantes enclaves le long du parcours, comme Laodicée et Attaleia. La collusion

<sup>1248</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XXIV.

<sup>1249</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. I, II, V. Odon de Deuil, livre V, chap. I.

<sup>1250</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. X, § 9.

<sup>1251</sup> Guillaume de Tyr, livre XVI, chap. XXIII-XXVI.

byzantino-turc, qui était alors effective contre les Francs, rendait la situation équivoque. Odon de Deuil donne quelques précisions supplémentaires sur ce trajet :

*Au-delà est la Romanie, très vaste territoire, hérissé de montagnes couvertes de rochers, qui s'étend vers le midi jusqu'à Antioche, et confine vers l'orient à la Turquie. Après avoir entièrement appartenu aux Grecs, ce pays est maintenant possédé en grande partie par les Turcs, qui en les expulsant ont dévasté toute la contrée : dans les places fortes que les Grecs conservent encore, ils partagent les revenus avec les Turcs.*<sup>1252</sup>

L'interpénétration gréco-turque en Asie Mineure, sur la route terrestre conduisant de Constantinople à Antioche, est un fait établi pour le chroniqueur de la seconde Croisade<sup>1253</sup>. Michel le Syrien présente aussi les Turcs accédant librement à la côte méditerranéenne en Asie Mineure durant le règne de Jean II, qui dut mener des combats pour les en écarter : « *L'empereur des Grecs, de son côté, sortit en colère contre les Turcs et les Arméniens. Il massacra la plupart des Turcs qui étaient sur le littoral, et prit deux forteresses.*<sup>1254</sup> »

Fondamentalement, Michel le Syrien, Guillaume de Tyr et Odon de Deuil décrivent la même situation. Si certaines étapes de la route terrestre étaient contrôlées par les Turcs, ceci n'empêchait pas les *basileis* Jean II et Manuel de l'utiliser. Les deux empereurs purent, en 1137 et en 1158, suivre l'itinéraire conduisant bien plus à l'est, en amont du Méandre, jusqu'à Antioche de Pisidie, puis redescendre vers Attaleia.

Le rétablissement de l'autorité impériale en Syrie rendait souhaitable la consolidation de cette route côtière, surtout dans sa zone fragile, entre le Méandre et le Taurus. Le résultat semble avoir été à la hauteur des espérances impériales, au moins pour un temps. En 1170, l'ancien grand maître de l'ordre du Temple, Philippe de Naplouse, put faire par la voie terrestre l'ensemble de la route depuis le royaume de Jérusalem jusqu'aux détroits<sup>1255</sup>. Toutefois, si la route était alors relativement sûre, sa sécurité restait subordonnée aux bonnes relations entre Constantinople et les Etats de l'arrière-pays, roubénide et seldjoukides. Ce fut la soumission de Kiliç Arslan, fidèle à Constantinople jusqu'à la mort de Nur ad-Din, qui permit le voyage du grand maître émérite en 1170<sup>1256</sup>.

Cependant, peu de temps après, un autre usager empruntant cet itinéraire fut victime de la trahison envers Constantinople de l'arménien Mleh :

*Il [le comte Etienne] se rendit d'abord à Antioche, et de là en Cilicie, pour traverser le territoire du soudan d'Iconium, après avoir obtenu de lui une escorte, et se diriger ensuite*

<sup>1252</sup> Odon de Deuil, livre V, chap. I.

<sup>1253</sup> Odon de Deuil, livres V-VII.

<sup>1254</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. V. Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 36.

<sup>1255</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XXIII.

<sup>1256</sup> Le respect des engagements tient à la volonté de Kiliç Arslan, et non à celle de Nur ad Din, qui le poussait à la rupture avec Constantinople. *Histoire des Atabegs de Mossoul*, in *RHC Or.*, tome II, pp. 291-292.

*sur Constantinople-, mais en passant près de Mamistra, ville de Cilicie, il tomba par hasard dans un piège que lui tendit Mleh, prince très-puissant des Arméniens, et frère de Thoros. Des hommes cachés en embuscade s'élançèrent sur lui, lui enlevèrent beaucoup d'objets précieux et dignes de regret qu'il emportait avec lui, et ce ne fut même qu'à force d'instances et de prières qu'il obtint de ces brigands de conserver un mauvais cheval pour continuer sa route. Couvert de honte et chargé de la haine de tous les princes de l'Orient, il arriva, non sans beaucoup de peine, à Constantinople, suivi seulement d'un petit nombre de personnes.*<sup>1257</sup>

Il suffisait que l'un des clients de l'hinterland cilicien ou micrasiatique se retourne contre Constantinople pour que cet itinéraire devienne soudain hasardeux. Les points forts de la présence néo-romaine sur la côte sud, Attaleia, Séleucie d'Isaurie et Tarse, se retrouvaient alors coupés les uns des autres. L'élimination du rebelle arménien fut effective en 1175, mais, à cette date, c'est le sultan d'Iconium qui se retournait contre l'Empire, menaçant la route méridionale vers la Syrie, plus à l'ouest, dans les secteurs d'Attaleia et de Laodicée.

Les Comnènes tentèrent aussi de s'assurer épisodiquement la route trans-anatolienne, plus directe que la route côtière, en passant par Iconium. Parvenu à Philomélion en 1098, c'est elle qu'Alexis I<sup>er</sup> avait prévu d'emprunter pour se rendre à Antioche<sup>1258</sup>. Nicéas Choniâtès nous apprend que Jean II, au retour de sa première expédition syrienne, fit aussi une incursion dans la région :

*Il envoya une partie de son armée contre les Perses qui habitaient dans Iconium, et qui avaient fait des courses sur ses terres pendant qu'il était en Syrie. Les ayant donc vaincus, il fit le dégât dans leur pays, emmena force prisonniers, avec les chevaux, et les autres bêtes qui servaient aux voitures, ou au labourage.*<sup>1259</sup>

Manuel, avide de rentrer au plus vite vers Constantinople en 1143 pour y faire reconnaître son autorité, fit le même trajet et parvint à forcer le passage contre les Turcs<sup>1260</sup>. Le *basileus* renouvela l'expérience, avec plus de difficultés en 1159 :

*[...] Ils [les Grecs] arrivèrent sur le territoire du sultan Kiliç Arslan. [...] la perverse et vile race des Turcomans, s'étant mise à leurs trousses, comme après des fuyards, leur tua 2000 hommes, ainsi que le beau-père de l'empereur, et leur prit 20 000 chevaux et mulet. Cette agression engendra une inimitié mortelle entre l'empereur et le sultan Kiliç Arslan.*<sup>1261</sup>

Si, à trois reprises (1138, 1143, 1159), il avait été possible aux armées néo-romaines de passer sur le territoire des Turcs d'Iconium, l'entreprise restait périlleuse. Les difficultés de la dernière traversée et le désastre subi par les Allemands en 1147 sont édifiants<sup>1262</sup>. Le maintien de cette voie de communication pour l'Empire nécessitait l'imposition de la liberté de passage au sultan.

<sup>1257</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XXVII.

<sup>1258</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. V, § 6, chap. VI, § 1-4.

<sup>1259</sup> Nicéas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 36.

<sup>1260</sup> Guillaume de Tyr, livre XV, chap. XXIII.

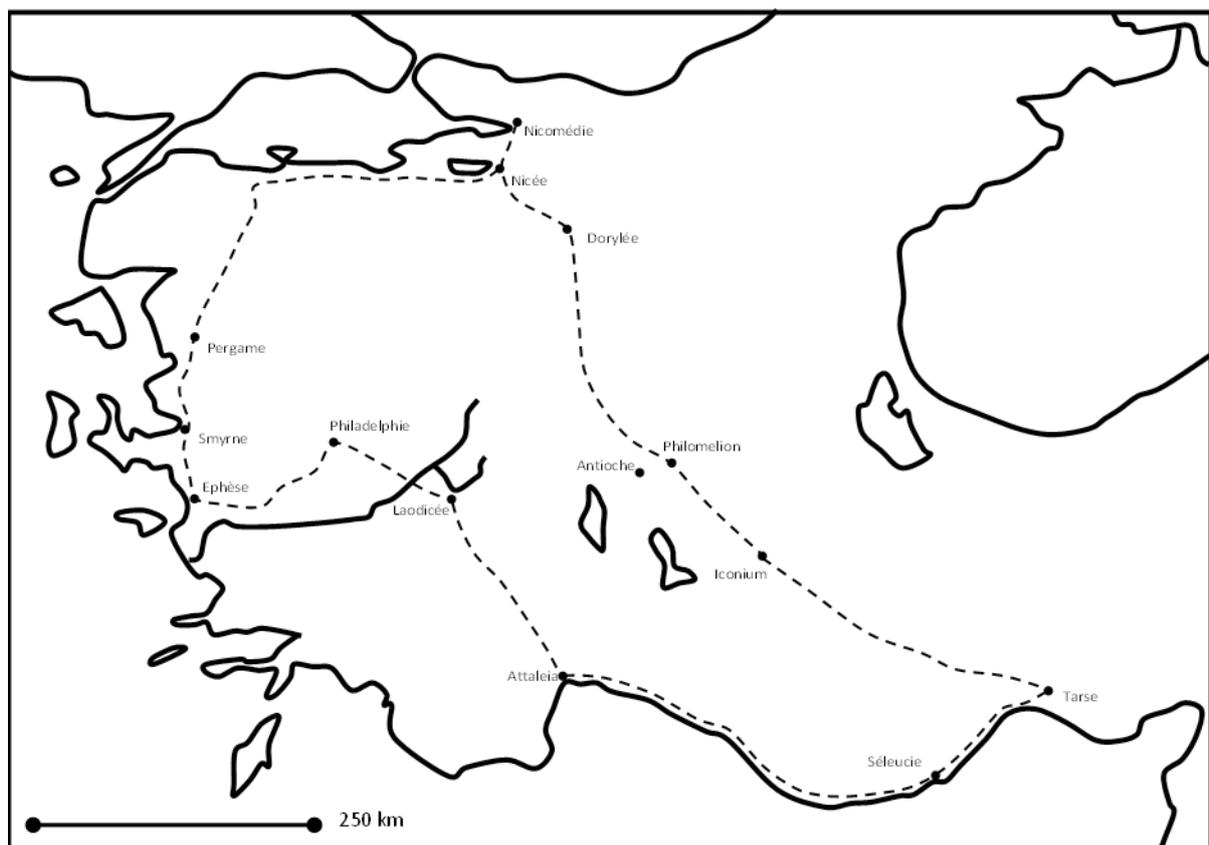
<sup>1261</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXVI.

<sup>1262</sup> Odon de Deuil, livre IV, chap. XVIII. Guillaume de Tyr, livre XVI, chap. XXII.

Dans ce but, le contrôle de l'Orient syro-cilicien, qui fournissait une des clés de l'imposition d'une contrainte forte aux Turcs d'Asie Mineure, était essentiel.

L'Orient, sans liaison terrestre sûre avec Constantinople, restait, comme du temps de Philarète, une enclave détachée du cœur de l'Empire. Du fait de la géographie politique de l'Asie Mineure, l'accès entre les deux espaces dépendait directement de l'exercice d'une pression suffisante sur les Turcs. Pour réussir cela, il fallut concentrer la direction des affaires orientales entre les mains d'un *stratège autocrator*, dont les attributions passèrent ensuite au prince d'Antioche. Parallèlement, le *basileus* continua à œuvrer depuis Constantinople pour le maintien ou la réouverture de cette voie<sup>1263</sup>.

Figure 12 : Les routes micrasiatiques



### *La route maritime*

Sans contrôle assuré sur l'Asie Mineure, la liaison maritime devient indispensable. Elle avait déjà permis le maintien des communications entre Antioche et Constantinople à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1264</sup>. Elle avait ensuite été utilisée intensément dans le cadre de la première

<sup>1263</sup> *Epistolae Alexandri III Papae, in PL*, tome CC, n°1233. Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XII.

<sup>1264</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV.

Croisade<sup>1265</sup>. La voie maritime avait d'autant plus d'importance qu'elle était plus rapide que la route terrestre. C'est ce qui explique son usage préférentiel pour assurer des communications rapides entre Constantinople et Jérusalem<sup>1266</sup>. Ainsi, il ne fallait que 5 jours pour aller de la Crête à Chypre et un seul jour de là vers la côte syrienne<sup>1267</sup>. Le trajet de Constantinople à Antioche prenait entre 10 et 15 jours par la mer contre 20 à 25 par la terre.

Les Comnènes furent actifs dans le domaine naval. La reconstitution de la flotte impériale se fit sous la direction des occupants successifs de la haute fonction de *megaduc*<sup>1268</sup>. Le *megaduc* s'appuyait sur les revenus du Péloponnèse et cumulait régulièrement à son commandement naval général celui du duché de Crête. Il disposait sous Manuel de ressources considérables et d'une capacité de concentration de forces navales sans équivalent dans l'Empire, et peut être même en Méditerranée. Toute opération navale ou terrestro-navale importante nécessitait donc la participation du *megaduc* et de ses forces dont l'importance lui donnait naturellement le premier rang dans les opérations. Les attaques menées contre l'Égypte en sont l'illustration<sup>1269</sup>.

Toutefois, le *megaduc* n'avait pas de contrôle direct permanent sur l'ensemble des unités navales. En effet, les flottes provinciales se trouvaient habituellement placées sous l'autorité des ducs dirigeant leurs ports d'attache<sup>1270</sup>. C'était aussi le cas en Orient. Si Isaac Doukas Comnène a bien dû faire appel à un prestataire de service occidental pour renforcer sa flotte en 1188, il avait des unités navales sous sa direction avant cette date. Il les utilisa pour transborder des forces depuis la Cilicie vers Chypre sa flotte fut engagée dans un affrontement naval<sup>1271</sup>.

Les capacités de projection maritime de Constantinople vers l'Orient peuvent être estimées. Lors de la seconde Croisade, les puissances occidentales, le royaume capétien et l'Empire romano-germanique, se trouvaient encore dans l'incapacité d'utiliser la voie maritime dans le cadre d'un « passage général », c'est pourquoi ils utilisèrent la route terrestre. L'Empire

---

<sup>1265</sup> Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VII, § 4, 6-7. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, pp. 254-256. Michel Mollat, « Problèmes maritimes de l'histoire des croisades », *Cahiers de civilisation médiévale*, 10<sup>e</sup> année (n°39-40), Juillet-décembre 1967, pp. 345-359.

<sup>1266</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. I, IV.

<sup>1267</sup> Hélène Antoniadis-Bibicou, « Problèmes de la marine byzantine », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 13<sup>e</sup> année, n°2, 1958, pp. 327-338.

<sup>1268</sup> Sur ces questions relatives à la marine byzantine, cf : Hélène Ahrweiler, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècles*, pp. 205-211.

<sup>1269</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XIV.

<sup>1270</sup> Hélène Ahrweiler, *op.cit.*, pp. 222-225, 229.

<sup>1271</sup> Nicétas Choniates, *Isaac Ange*, livre II, fol. 370. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 1475-148

ne proposa pas aux Occidentaux, lors de leur arrivée à Constantinople, de les transborder vers la Syrie, ce qui leur aurait évité la traversée des provinces intermédiaires. Cette absence d'offre peut être la conséquence de la duplicité impériale dans cette affaire. Avant le rétablissement effectif de l'autorité impériale sur Antioche, l'Empire ne pouvait être favorable à un plein succès des Occidentaux en Orient. Une épreuve micrasiatique coûteuse pour les Croisés devait être souhaitée par le gouvernement impérial pour que la position des Francs d'Antioche ne soit pas renforcée au point de les rendre de nouveau intransigeants. Néanmoins, le fait que les chefs latins ne sollicitèrent pas la mise à leur disposition des moyens maritimes de l'Empire tend à faire penser que le transport de leur force par la mer était matériellement impossible<sup>1272</sup>. Guillaume de Tyr donne un effectif de 70 000 hommes pour les troupes de Conrad III au moment de son arrivée à Constantinople. C'est donc en deçà de ce chiffre qu'il faut établir les capacités de transport de la flotte néo-romaine d'alors<sup>1273</sup>.

La question du transport naval des troupes occidentales ne se posa qu'après la destruction d'un part importante de leurs effectifs par les Turcs, à Dorylée pour les Allemands, et dans le sud de l'Asie Mineure pour les Français. Après ces événements, rien ne s'opposait plus au transbordement. La réserve politique était levée puisque les moyens désormais réduits des pèlerins écartaient le risque d'un renversement radical du rapport force en Syrie<sup>1274</sup>. L'attrition des armées française et germanique les rendait aussi matériellement transportables. L'armée germanique rétrogradant vers Constantinople n'aurait plus été que de l'ordre de 7000 hommes<sup>1275</sup>. Elle fut transportée par la flotte impériale depuis Constantinople jusqu'à Acre<sup>1276</sup>. Voilà donc un plancher capacitaire établi.

Il faut à présent préciser le plafond des forces projetables par la marine impériale. Les expéditions montées sous Manuel contre l'Égypte offrent de précieuses indications :

*Son armée navale était composée de cent cinquante navires longs, à éperons, garnis d'un double rang de rameurs très propres au service de la guerre, et qu'on appelle vulgairement des galères. Il y avait en outre soixante bâtiments plus grands que les précédents, destinés au transport des chevaux, ayant vers la poupe des portes par où l'on faisait entrer et sortir ces animaux, et garnis en outre de ponts qui servaient à embarquer et à débarquer commodément et les hommes et les chevaux. On y voyait enfin dix ou douze autres bâtiments encore plus grands, appelés dromons (sorte de navires très-longs), et qui étaient chargés au complet de vivres, d'armes de toute espèce, de machines et d'autres instruments de guerre.*<sup>1277</sup>

<sup>1272</sup> Guillaume de Tyr, livre XVI, chap. XX

<sup>1273</sup> *Id.*, livre XVI, chap. XIX.

<sup>1274</sup> *Id.*, livre XVI, chap. XXI

<sup>1275</sup> *Id.*, livre XVI, chap. XXII

<sup>1276</sup> *Id.*, livre XVI, chap. XXVIII

<sup>1277</sup> *Id.*, livre XX, chap. XIV.

La flotte impériale est créditée par Guillaume de Tyr de 50 navires de combat pour l'escorte, accompagnant 60 navires de transport et 12 autres unités de très grande taille. Une force d'une telle importance semble avoir été suffisante pour écarter la menace d'une opposition quelconque en mer. Ni Guillaume de Tyr, ni Nicéas Choniates, ni Jean Kinnamos, qui traitent de l'expédition contre l'Égypte, ne mentionnent les effectifs transportés. Toutefois, une comparaison avec les capacités de transport vénitiennes mobilisées pour la quatrième Croisade peut nous éclairer. Le nombre de navires d'escorte mobilisés par Constantinople contre l'Égypte est en effet le même que celui mobilisé en 1203 par la Sérénissime. Les navires vénitiens accompagnèrent alors une armée qui devait compter à l'origine 35 000 hommes<sup>1278</sup>. Cependant, selon Nicéas Choniates les navires néo-romains étaient moins imposants que ceux de Venise<sup>1279</sup>. Ainsi, la capacité de port des néo-Romains serait inférieure à 35000. Le nombre des unités, l'importance donnée à l'évènement et le chiffre planché établi permettent d'estimer que la flotte néo-romaine de 1169 dépassait très largement en capacité de transport la dizaine de milliers d'hommes et pouvait même en transborder le double.

Cette capacité de projection se perpétua au-delà du règne de Manuel. Isaac II Ange put, en 1188, dépêcher une flotte de 70 navires dans la région<sup>1280</sup>. Aux dires de Léonce Machéras, les Lusignans, devenus maîtres de Chypre, craignirent encore dans la dernière décennie du XII<sup>e</sup> siècle, la possibilité d'une attaque de Constantinople par la mer<sup>1281</sup>.

La capacité de projection sur les côtes syriennes de la flotte impériale fut une ombre pesante, capable de maintenir les obligés de l'Empire dans des sentiments aimables, en complément des entraves néo-romaines présentes sur place. L'articulation des positions impériales en Orient et de la capacité de projection rapide de l'Empire retint aussi les musulmans d'attaquer à fond les fédérés impériaux<sup>1282</sup>. Même vaincue en rase campagne, l'armée franco-impériale, retranchée dans ses places fortes, n'avait en théorie qu'à attendre des renforts qui pouvaient lui parvenir en guère plus d'un mois.

Néanmoins, comme l'illustrent les évènements de la fin du siècle, une liaison uniquement maritime ne suffisait pas à exercer, depuis Constantinople, une pression suffisante, pour obtenir à coup sûr la soumission des pouvoirs locaux orientaux ou des fonctionnaires en rupture d'obédience. La validation d'au moins une autre condition supplémentaire était

<sup>1278</sup> Jean Logron, *l'Empire latin de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 26.

<sup>1279</sup> Michel Mollat, « Problèmes maritimes de l'histoire des croisades », *Cahiers de civilisation médiévale*, 10<sup>e</sup> année (n°39-40), Juillet-décembre 1967, pp. 345-359.

<sup>1280</sup> Nicéas Choniates, *Isaac Ange*, livre I, fol. 369.

<sup>1281</sup> Léonce Machéras, § 14.

<sup>1282</sup> *Kamel Altherarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 540.

nécessaire : l'adhésion d'un pouvoir local à l'ordre impérial, le prépositionnement de garnisons néo-romaines où l'ouverture de la voie terrestre entre Constantinople et l'Orient.

### ***Les jalons décisifs : Attaleia et Rhodes***

A l'intersection des routes terrestre et maritime, Attaleia devint la clé de l'articulation politique de l'Orient à Constantinople à cette époque. Toute l'importance d'Attaleia dans la perspective de la politique orientale de l'Empire était apparue dès Alexis I<sup>er</sup><sup>1283</sup>. La création de postes de fonctionnaire des douanes ayant autorité à Attaleia et en Chypre atteste de la force des liens entre ces deux territoires<sup>1284</sup>. Jean II avait voulu en tirer les conclusions par le rattachement de cette ville au ressort d'Antioche<sup>1285</sup>. A l'époque de Manuel encore, Attaleia jouait un rôle double comme étape à la fois des routes terrestre et maritime entre la Syrie et le reste de la Romanie. Toutefois, sous ce règne, elle n'apparaît pas intégrée à l'autorité des mandataires chargés de superviser les affaires impériales en Orient.

Cependant, le rassemblement des forces syriennes par Kontostéphanos en 1160/1161 souligne qu'un *stratège autocrator* de l'Orient pouvait, dans le cadre de ses fonctions, déborder quelque peu dans son ressort pour procéder à la mobilisation d'une armée. Il recourut à des troupes mercenaires franques recrutées par ses soins sur l'île de Rhodes, autre étape maritime capitale entre Constantinople et Antioche<sup>1286</sup>.

Sous Manuel toutefois, la situation dans l'intérieur des terres s'étant améliorée, la dépendance d'Attaleia à l'égard des liaisons maritimes fut alors réduite. Ceci explique que, pour un temps, qu'Attaleia voisine de l'espace oriental de l'Empire n'en ait pas été une dépendance, mais s'agrégeait au reste de l'Asie Mineure néo-romaine.

La conséquence fut qu'elle put, tout comme Rhodes, diverger de l'Orient, dans toutes ces composantes, dans ses choix politiques lorsque celui-ci prit les armes contre Constantinople en 1183-1184. Ces deux verrous jouèrent un rôle essentiel dans la crise ouverte entre Byzance et l'Orient et revinrent sur le devant des préoccupations des Impériaux, de Constantinople et du Levant chaque fois qu'il fallut envisager des modalités pratiques d'interaction<sup>1287</sup>.

---

<sup>1283</sup> *Supra*.

<sup>1284</sup> Gustave Schlumberger, « Sceau de Léon, commerçant d'Attaleia et de Chypre », in *Sigillographie de l'Empire byzantin*, Paris, 1884, p. 305.

<sup>1285</sup> *Supra*.

<sup>1286</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 24.

<sup>1287</sup> Nicéas Choniates, *Après la chute de Constantinople*, fol. 639-640. *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, livre II, chap. XXVII. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 1310-1312.

## L'armée impériale

Après 1158, le premier impératif pour l'Empire fut d'assurer la défense de son domaine. Cet objectif allait de pair avec l'établissement d'une adhésion durable des pouvoirs locaux qu'il convenait d'intéresser à la présence néo-romaine si longtemps rejetée. La protection militaire des entités politiques locales, repassées sous l'administration centrale ou se trouvant dans une relation inégalitaire avec le pouvoir impérial, joua un rôle important en termes de légitimation de celui-ci. Ce processus de valorisation de la présence impériale jouait verticalement et horizontalement. Verticalement, la plus-value militaire offerte par Constantinople aux Etats intégrés enracinait son autorité. Horizontalement, cette dernière affirmait son rôle de garante en dernière instance de sa sphère face au monde extérieur. Il nous faut passer en revue l'ensemble des interventions militaires néo-romaines en faveur de la défense de l'espace oriental de 1159 à 1183<sup>1288</sup>.

### *Données quantitatives et qualitatives*

Que représentait quantitativement la nouvelle armée d'Orient et quelles étaient ses caractéristiques techniques ? Les données chiffrées sont rares et d'interprétation difficile. Néanmoins, certaines permettent d'établir des ordres de grandeur et des rapports de force globaux.

Les récits de la bataille de Harîm de 1164, à laquelle participèrent des contingents grecs, arméniens et francs (du Temple, d'Antioche comme de Tripoli) donnent un plafond numérique indicatif pour l'ensemble des forces impériales réunies. Le *Kamel-Altevarykh* parle de 10 000 morts chrétiens<sup>1289</sup> et *Le Livre des Deux Jardins* de 20 000<sup>1290</sup>. Ces chiffres, plus que ceux des pertes, représentent de manière plausible ceux de l'ensemble des fédérées. Ils s'accordent bien avec ce que nous connaissons des forces de la principauté d'Antioche ou de celles projetables au pied levé depuis un seul district du duché de Cilicie<sup>1291</sup>. Celles-ci comprenaient les *tagmata* ou éléments de *tagmata* placés sous le commandement du représentant impérial dans la région<sup>1292</sup>. Un chiffre total de 10 à 20000 Impériaux (Francs et Arméniens inclus) rend

<sup>1288</sup> Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, pp. 277-295, 306-307.

<sup>1289</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 539. Oussama Ibn Mounquid, chap. VI.

<sup>1290</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 109. Sur cette question des effectifs pour les Ordres militaires latins : Alain Demurger, « Templiers et Hospitaliers dans les combats de Terre Sainte », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Le combattant au Moyen Age*, 18<sup>e</sup> congrès, Montpellier, 1987, pp. 77-92.

<sup>1291</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 468.

<sup>1292</sup> Sigfus Blondal, *The Varangians of Byzantium*, p. 160.

compréhensible l'engagement autonome des forces orientales lors de campagnes pouvant conduire à des affrontements en bataille rangée. Ce fut le cas en 1160-1161 contre le sultanat turc de *Rûm*<sup>1293</sup>. Toutefois, nous sommes là à un maximum. Ce chiffre décrut nécessairement par la suite à cause des dissidences arméniennes.

Du point de vue militaire, la période 1159-1187 en Syrie du Nord contrastait nettement avec les années 1098-1158. Les soixante premières années de la présence des Francs en Orient, dans une situation d'antagonisme à l'égard de Constantinople, avaient donné lieu à des changements territoriaux aussi rapides qu'amples. Les Etats francs étaient parvenus à des progrès spectaculaires, allant jusqu'à enserrer Alep dans un étau très étroit. Puis, quelques décennies plus tard, survinrent soudainement l'effondrement d'Edesse et l'amputation territoriale de la principauté d'Antioche. Par la suite, les succès comme les revers des chrétiens ne provoquèrent plus de telles variations dramatiques des frontières dans un sens ou dans l'autre<sup>1294</sup>.

Le rattachement de la partie septentrionale de la Syrie à la Romanie ne mit pas fin à l'état de belligérance. Les combats continuèrent de manière régulière jusqu'en 1164, puis se déplacèrent en Cilicie à partir de 1170. Néanmoins, jamais les grandes lignes du partage de 1159 ne furent remises en cause de part et d'autre. La manœuvre cilicienne de Nur ad-Din doit se comprendre dans le cadre plus vaste de ces années où Constantinople était impliquée dans l'affaire égyptienne<sup>1295</sup>. Celle-ci risquait de rompre l'équilibre de l'Orient dans son ensemble au détriment des musulmans. Cette période de tensions ne dura que quelques années avant que l'on en revienne à peu de choses près au *statu quo ante* en Syrie du Nord et en Cilicie.

Les combats de Syrie du Nord virent ainsi leurs enjeux relativisés. Outre cela, la présence permanente de troupes néo-romaines, à Antioche, à Tarse (hors de la période d'occupation arménienne des années 1170-1174) à Séleucie et à Chypre, renforçait le poids militaire de l'ensemble des territoires chrétiens d'Orient. Plus encore, l'Orient, grâce à son intégration à la Romanie, obtint la profondeur stratégique qui lui manquait. A présent, un succès musulman ne garantissait plus l'élimination rapide des adversaires chrétiens qui seraient secourus par Constantinople<sup>1296</sup>. Dans ce contexte, les escarmouches frontalières représentaient

---

<sup>1293</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 24.

<sup>1294</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 2, 3. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXV.

<sup>1295</sup> *Infra*.

<sup>1296</sup> *Kamel-Altevarykh, in RHC Or.*, tome I, pp. 530-531, 535-540.

la seule option militaire raisonnable. La relative inertie de la situation territoriale prend sa source principale dans l'inclusion de l'Orient dans l'Empire.

D'un point de vue qualitatif, la longue période de combat commun des Grecs et des Francs au sein de l'armée impériale en Orient dut favoriser quelques transferts techniques et culturels. C'est ainsi qu'en 1191 les soldats francs, grecs et arméniens de Chypre, issus des troupes de Cilicie, étaient armés d'arbalètes à l'instar des Francs d'Occident qui leur faisaient face<sup>1297</sup>. Cette petite révolution dans l'armement dut avoir lieu entre le dernier gouvernement oriental d'Andronic, dont les soldats étaient armés d'arcs, et 1191<sup>1298</sup>. Puisque la possession d'arbalètes par les soldats grecs n'est attestée dans le reste de la Romanie qu'au moment de la quatrième Croisade, il faut supposer que l'Orient fut l'un des premiers foyers d'appropriation de cette technologie<sup>1299</sup>. Cette avance locale s'explique aisément. Le recrutement de mercenaires occidentaux par l'armée néo-romaine depuis le XI<sup>e</sup> siècle eut essentiellement pour but d'accroître le potentiel des forces impériales en cavalerie lourde<sup>1300</sup>. L'infanterie restait avant tout de recrutement indigène. Il fallait que des fantassins armés à l'occidentale, y compris d'arbalètes, coudoient durablement des fantassins autochtones dans les mêmes garnisons pour que cette arme soit adoptée dans des *tagmata*. La cohabitation de troupes impériales franco-grecques, à Antioche ou à Tarse, fut favorable à ce transfert. Le ton avait été donné par Manuel

---

<sup>1297</sup> Nicétas Choniates, *Andronic Comnène*, livre II, fol. 340. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, v. 1479. *Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC*, tome XIV, Paris, 1982, chap. 114. La question de la préexistence dans les armées néo-romaines d'armes analogues aux arbalètes occidentales fait débat. Cependant, l'existence d'un écart technique entre les anciennes balistes légères orientales, basées sur le principe de l'arc composite, et les arbalètes au sens strict semble indubitable et créa l'étonnement d'Anne Comnène à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Les arbalètes avaient été intégrées dans les troupes néo-romaines de Constantinople en 1203. Robert de Clari, § 44. Valérie Serdon, *Etude archéologique de l'armement de trait au Moyen Âge (XI<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle)*, Université de Lyon 2, Lyon, 2003, pp. 55-57. Paul E. Chevedden, « Artillery in late Antiquity », in Ivy A. Corfis, Michael Wolfe, *The Medieval City Under Siege*, 1995, Woodbridge, pp. 146-152. Alan Tami, *L'art de la guerre au temps des Croisades (491/1098 - 589/1193) : Du théocentrisme irrationnel aux influences mutuelles et adaptations pragmatiques dans le domaine militaire*, pp. 345-348. Christopher Marshall, *Warfare in the Latin East, 1192-1291*, Cambridge University Press, Cambridge 1992, pp. 171-172. Pamela Armstrong, Nicholas Victor Sekuna, « A Byzantine Soldier from the crusading Era », *Quaestiones Medii Aevi Novae volume II, Arms and Armour*, Université de Varsovie, 2006, pp. 10-36. Quoi qu'il en soit, cet « arc barbare absolument inconnu des Romains » (Anne Comnène) était bien entré dans le matériel de l'armée néo-romaine en Orient en 1191 et en était même un pierre angulaire, ce qui s'explique par l'interpénétration des dans une structure commune des forces franques et romaines dans cet espace, ce qui ne pouvait aller sans le développement de pratiques communes. Anne Comnène, tome II, livre VIII, chap. VI.

<sup>1298</sup> Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 139.

<sup>1299</sup> Taxiarchis G. Koliass, « Military aspects of the conquest of Constantinople by the Crusaders », in Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, the Fourth Crusade and its Consequences/ La quatrième Croisade et ses conséquences*, Lethielleux, Paris, 2005, pp. 123-139.

<sup>1300</sup> Georges Acropolitès, chap. 9, 10, 15.

lui-même en 1159 lorsqu'il avait valorisé aux yeux de ses sujets la culture militaire franque en organisant à Antioche le premier tournoi de l'Histoire néo-romaine<sup>1301</sup>.

Quantitativement, la fédération des forces chrétiennes par Constantinople aboutit à reformer, au profit de l'Empire et des entités intégrées, une force numériquement comparable à celle dont les empereurs du XI<sup>e</sup> siècle avaient disposé dans ce secteur<sup>1302</sup>. La collaboration d'éléments porteurs de traditions militaires diverses contribua à la montée du niveau technique de l'ensemble, qui fut capable de tenir tête à ses adversaires, parfois de les vaincre sur leur terrain et, le plus souvent, de reprendre le terrain perdu.

### *Les affrontements en Syrie du Nord*

Dès 1160, la nouvelle structure issue des accords de 1158-1159 trouva l'occasion de jouer face à la menace musulmane. Renaud de Châtillon, tentant un raid dans les territoires situés à l'est de la principauté, tomba dans une embûche qui lui valut une longue captivité<sup>1303</sup>.

La défaite de Renaud risquait de provoquer à elle seule un effondrement des défenses d'Antioche du fait de la faiblesse des effectifs francs qui assuraient la protection du territoire. C'est alors que la structure impériale joua. Thoros II cumulait alors son domaine personnel et le statut de stratège impérial de la plaine cilicienne<sup>1304</sup>. Il était donc le commandant néo-romain le plus proche de la principauté d'Antioche. C'est à ce titre, qu'avec ses forces propres et des soldats néo-romains (dont le cadre du service pouvait mêler forces « thématiques » du duché de Cilicie et éléments de *tagmata*), qu'il vint au secours d'Antioche.

*De là il [le lieutenant de Nur ad-Din] marcha sur Harîm, qu'il investit. Mais il fut obligé de suspendre le siège à cause de l'abondance des pluies et par la crainte du roi de Jérusalem. Celui-ci était accouru avec Thoros, descendant de Rouben, à la tête d'un détachement de troupes grecques.*<sup>1305</sup>

C'est la frontière orientale de la principauté qui venait d'être sauvée. Fait plus remarquable, pour la première fois depuis 1085, des troupes néo-romaines entraient dans la ville d'Antioche sans qu'il fût nécessaire qu'elles soient menées par le *basileus*, comme en 1138 et en 1159. La présence impériale à Antioche se banalisait et rentrait dans les mœurs. Constantinople tenta

<sup>1301</sup> Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre III, fol. 109.

<sup>1302</sup> Jean-Claude Cheynet, « Les effectifs de l'armée byzantine aux X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de civilisation médiévale*, 38<sup>e</sup> année (n°152), Octobre-décembre 1995, pp. 319-335.

<sup>1303</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. III. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXI. *Kamel Altevarykh, RHC Or.*, tome I, p. 476. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXVIII.

<sup>1304</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI.

<sup>1305</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXI.

d'effacer les stigmates, déjà limités, de la défaite, en lançant des démarches pour libérer Renaud de Châtillon<sup>1306</sup>.

Si, en 1160, les forces néo-romaines d'Orient, sous le commandement du stratège Thoros, n'avaient pu que limiter la défaite de Renaud, en collaboration avec les alliés hiérosolymitains, il en alla tout autrement en 1163<sup>1307</sup>. Nous sommes face à une opération strictement impériale, excluant les alliés hiérosolymitains, et comprenant uniquement les forces néo-romaines tous types confondus<sup>1308</sup>. L'évènement se conclut par une nette victoire chrétienne emportée pour une large part grâce à la participation des contingents impériaux à la Boquée.

*Nur ad-Din, ayant rassemblé ses troupes, entra sur le territoire des Francs et campa à la Bokaïa [Boquée], au pied de la forteresse des Kurdes, afin de l'assiéger et dans le dessein de marcher (ensuite) sur Tripoli, et d'en faire le siège. Un jour que les soldats se trouvaient dans leurs tentes, sur l'heure de midi, ils virent tout à coup paraître la croix des Francs derrière la montagne sur laquelle s'élève le château des Kurdes. [...] Les sentinelles avancées des musulmans n'eurent connaissance de l'approche de l'ennemi qu'après qu'il fut arrivé à peu de distance. Elles voulurent les repousser, mais ne purent y parvenir. Alors elles envoyèrent annoncer cette nouvelle à Nur ad-Din. Les Francs avançant toujours, les musulmans ne purent tenir devant eux et bâtirent en retraite, afin de rejoindre le gros de l'armée. Cependant les Francs les poursuivirent de près. Tous ensemble arrivèrent au camp de Nur ad-Din. Avant que les musulmans eussent pu monter à cheval et prendre les armes, les Francs tombèrent sur eux, tuèrent beaucoup de monde et firent de nombreux prisonniers. Le plus acharné contre les musulmans, ce fut le duc Romain, qui était sorti de son pays et s'était rendu en Syrie maritime avec un nombreux corps de Romains. Ces gens-là combattirent en hommes qui croient que Dieu leur tiendra compte de leur zèle et ils n'épargnèrent personne<sup>1309</sup>.*

Nur ad-Din lui-même manqua de peu de tomber entre les mains de ses poursuivants<sup>1310</sup>. Cet évènement ayant lieu au moment où l'un des frères de l'Atabeg se trouvait à la cour de Manuel, ses conséquences auraient pu être dramatiques pour l'héritage de Zengui<sup>1311</sup>. L'immensité des perspectives ouvertes par la capture de Nur ad-Din suffit à expliquer l'acharnement du duc néo-romain pour qui un tel service rendu à son maître aurait été un couronnement de sa carrière. Cet épisode manifeste que la réintégration d'Antioche permit la reprise de la coopération militaire entre Constantinople et Tripoli, comme aux premières heures du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1312</sup>. Plus

<sup>1306</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. III.

<sup>1307</sup> Alan Tami, *op.cit.*, pp. 444-446.

<sup>1308</sup> Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, pp. 306-307.

<sup>1309</sup> Kamel-Altevarykh, in *RHC Or.*, tome I, pp. 530-531.

<sup>1310</sup> *Ibid.* Oussama Ibn Mounquid, chap. VI.

<sup>1311</sup> Claude Cahen, « Une chronique chiite au temps des Croisades », in *Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 79<sup>e</sup> année, n° 3, 1935, pp. 258-269.

<sup>1312</sup> Isabelle Augé, « Les Comnènes et le comté de Tripoli, une coopération efficace ? », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, pp. 141, 155.

remarquable encore, les forces impériales réapparaissaient dans un secteur où elles étaient absentes depuis le second tiers du XI<sup>e</sup> siècle.

Le succès de 1163 fut suivi d'un échec cinglant sur la frontière orientale de la principauté d'Antioche<sup>1313</sup>. Constantin Coloman, vainqueur de la rencontre précédente, commandait toujours les forces combinées de l'Orient aux côtés des fédérés Bohémond III, Raymond III et Thoros. Les Templiers étaient impliqués<sup>1314</sup>.

Lorsque Nur ad-Din prit l'initiative d'attaquer Harîm, clé orientale du territoire d'Antioche, le faisceau des forces néo-romaines se forma pour lui faire barrage, comme en 1163 et probablement aussi en 1162, pour la sauvegarde de cette même place frontalière<sup>1315</sup>.

*Ils [les chrétiens] avaient pour chefs le prince Bohémond, souverain d'Antioche, le comte, maître de Tripoli et de ses dépendances, le fils de Josselin, qui était l'un des plus illustres des Francs, et le duc, lequel était un puissant du pays des Romains. En un mot, ils réunirent leurs cavaliers et leurs fantassins*<sup>1316</sup>.

Michel le Syrien est plus exhaustif sur la composition des forces chrétiennes coalisées venues au secours d'Harîm : « *Alors, cinq princes se réunirent : le prince d'Antioche, le comte de Tripoli, Thoros de Cilicie, le duc grec de Tarse et le maître des Frères, avec environ treize mille cavaliers et piétons*<sup>1317</sup> ». Ce furent encore les puissances locales ayant contracté des accords d'intégration ou d'association à l'Empire en 1159 – principauté d'Antioche, comté de Tripoli, principauté de Thoros et Templiers – qui participèrent<sup>1318</sup>.

Cette fois, le sort des armes fut défavorable aux forces chrétiennes<sup>1319</sup>. Des chefs chrétiens seul Thoros II parvint à échapper à la capture qui fut le sort commun des autres participants. Toutefois, la crainte d'une montée aux extrêmes avec l'Empire en cas de succès excessif poussa Nur ad-Din à ne pas aller au-delà de l'annexion de Harîm. Ce n'est plus la dimension militaire locale, mais la politique générale qui explique cette modération du vainqueur musulman<sup>1320</sup>.

<sup>1313</sup> Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. IX. Oussama Ibn Mounquid, chap. VI. Alan Tami, *op.cit.*, p. 434.

<sup>1314</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 21. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXIV-CCLXXV.

<sup>1315</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 525.

<sup>1316</sup> *Id.*, pp. 538-539.

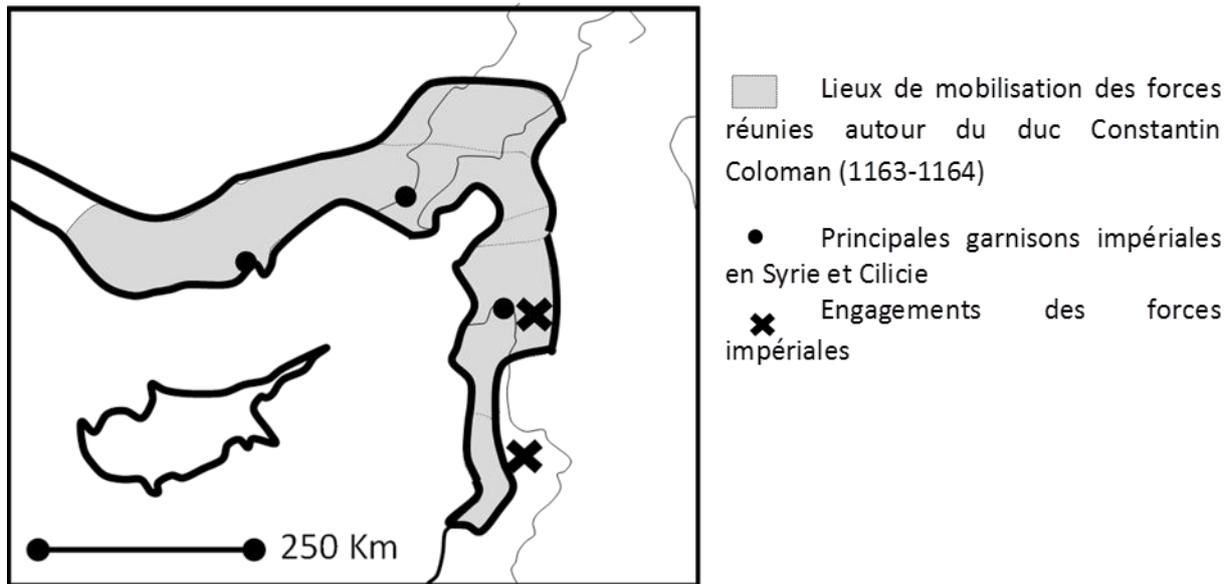
<sup>1317</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. X.

<sup>1318</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXIV-CCLXXV.

<sup>1319</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 535-540.

<sup>1320</sup> *Id.*, p. 540. *Histoire des Atabegs de Mossoul*, in *RHC Or.*, tome II, p. 224.

Figure 13 : Mobilisations des forces impériales en Orient (1163-1164)



### Combats ciliciens

Depuis le traité de Déabolis, l'Empire prétendait utiliser les Francs d'Orient intégrés contre les rebelles chrétiens à la domination du *basileus*<sup>1321</sup>. Le passage de Mleh, frère cadet de Thoros II (+ 1169), dans l'alliance de Nur ad-Din, donna un motif d'application à cette virtualité.

*Les villes d'Adana de Mamistra et de Tarse étaient entre les mains du roi des Romains, souverain de Constantinople. Mleh s'en rendit maître, parce qu'elles étaient voisines de ses Etats. Vainement, le roi des Romains fit marcher contre lui une armée considérable, à la tête de laquelle il mit quelques-uns de ses principaux patrices, ses parents. Mleh alla à leur rencontre avec un détachement de l'armée de Nur ad-Din, les combattit vigoureusement et se tint ferme contre eux. Les Romains furent mis en déroute, et un grand nombre d'entre eux périrent ou furent pris. La puissance de Mleh fut considérable et les Romains perdirent tout espoir de reconquérir ce pays-là. Le prince arménien fit hommage à Nur ad-Din d'une grande partie de ses dépouilles, et parmi ses prisonniers, de trente des plus remarquables et des principaux. Nur ad-Din expédia une portion de ses dépouilles au Calife Mostadhi Biamer-Allah, et lui fit remettre un récit de cette victoire qu'il comptait comme sienne, parce qu'un corps de son armée y avait contribué.*<sup>1322</sup>

Face à cette menace, l'ensemble des forces régionales liées à Constantinople participèrent à la défense des intérêts et de l'intégrité territoriale de l'Empire en Cilicie ainsi qu'à la réduction du rebelle. La lutte intéressait au premier chef les Templiers, gardiens des passes de l'Amanus. Mleh fut d'ailleurs particulièrement hostile envers l'Ordre : « Aussitôt qu'il eut pris possession du pouvoir, il commença, pour premier acte de son gouvernement, par chasser de la Cilicie

<sup>1321</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 15.

<sup>1322</sup> Kamel-Altevarykh, in *RHC Or.*, tome I, pp. 588-589.

tous les frères du Temple qui y habitaient, quoique lui-même eut appartenu antérieurement à cet ordre [...]. »<sup>1323</sup> L'hostilité contre Mleh devint générale.

*Le prince d'Antioche et les grands seigneurs de ce pays, voyant cet homme méchant exercer ses fureurs contre les chrétiens avec plus d'emportement que tout autre ennemi, prirent les armes pour marcher contre lui. C'était un dangereux exemple ; les fidèles s'armant contre ceux qui étaient censés appartenir à la même foi, semblaient présenter l'image d'une guerre civile ; mais enfin, ceux-ci, ne voulant pas souffrir plus longtemps les maux faits à leurs frères, déclarèrent la guerre à Mleh et le proclamèrent ennemi public<sup>1324</sup>.*

Il faut dépasser le ton d'indignation chrétienne de Guillaume de Tyr. Les Francs n'avaient pas protesté durant les années 1150 lorsque Thoros II avait de fait coordonné ses attaques avec celles des musulmans, le premier se jetant sur les néo-Romains en Cilicie centrale, les autres les accablant du côté de l'ancien comté d'Edesse<sup>1325</sup>. La réaction d'Antioche est la conséquence de sa relation avec Constantinople. La forme de la condamnation de Mleh, déclaré « ennemi public », découle d'une décision impériale répercutée à Antioche, puisque l'Arménien ne relevait nullement du prince, mais bien de l'empereur et que c'est contre ce dernier qu'il prinnait les armes en Cilicie.

Le roi de Jérusalem, alors au point le plus haut de son alliance avec Constantinople, confinant avec la vassalité, intervint<sup>1326</sup>.

*Le seigneur roi cependant, instruit du scandale nouveau qui survenait dans ce pays, et désirant interposer sa médiation pour rétablir la paix, se rendit avec son escorte particulière dans les environs d'Antioche, et envoya de là ses domestiques à ce cruel Mleh, abandonné de Dieu même, lui faisant demander instamment de se rendre au lieu et au jour qui lui conviendrait pour avoir une conférence avec lui. Mleh parut d'abord agréer cette proposition avec joie, mais dans le fond du cœur il était loin d'y consentir. Le seigneur roi lui expédia trois ou quatre messagers consécutifs, et après avoir été plusieurs fois trompé par les artifices de cet homme rusé, il reconnut enfin qu'il n'y avait rien à attendre. On convoqua donc les chevaliers de toute la province, et l'armée chrétienne de ce pays entra dans le territoire de Mleh. Elle se répandit dans les plaines de Cilicie, car il eut été trop pénible et trop difficile de gravir les montagnes ; elle incendia les récoltes, et faisait tous ses efforts pour s'emparer des places [...]<sup>1327</sup>.*

Parmi les forces impliquées se trouvaient des soldats grecs aux côtés des Francs, puisque les places reconquises passèrent sous le contrôle de Constantinople<sup>1328</sup>. Cet effort, conjugué à des dissensions arméniennes, vint à bout du rebelle. « Ils [les nobles Arméniens] firent venir Rouben, fils de Stéphanos, de Tarse où il s'était caché par crainte de son oncle paternel, et ils le firent régner sur eux »<sup>1329</sup>. La possession de Tarse par les néo-Romains étant assurée par la

<sup>1323</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XXVIII.

<sup>1324</sup> *Ibid.*

<sup>1325</sup> *Supra.*

<sup>1326</sup> Jean Kinnamos, livre VI, chap. 10. Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. VI.

<sup>1327</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XXVIII.

<sup>1328</sup> *Id.*, livre XXII, chap. XXIV. *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 13.

<sup>1329</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. II.

suite, ce sont certainement déjà eux qui la contrôlaient au moment où Rouben (III) y trouva refuge.

En somme, après avoir reculé soudainement sous l'attaque arménienne, les Impériaux, comprenant forces franques, grecques et arméniennes, rétablirent la situation à partir de l'Isaurie et d'Antioche.

### ***La défense du royaume de Jérusalem***

Jusqu'à la décennie 1170, l'intervention des forces de Constantinople s'était faite défensivement dans le seul intérêt des pouvoirs locaux intégrés à la souveraineté néo-romaine. Un épisode dénote l'extension de la garantie de l'Empire vers le sud au territoire du royaume de Jérusalem suite à la visite du roi Amaury I<sup>er</sup> à Constantinople : « *A cette époque, rapporte el-Imad, le prince des Romains, ce chien maudit, se mit à la tête de ses démons pour ravager Zorra dans le district de Hauran. Cette armée, dont le nombre dépassait toute description, alla camper près du village nommé Semsekin.* »<sup>1330</sup>

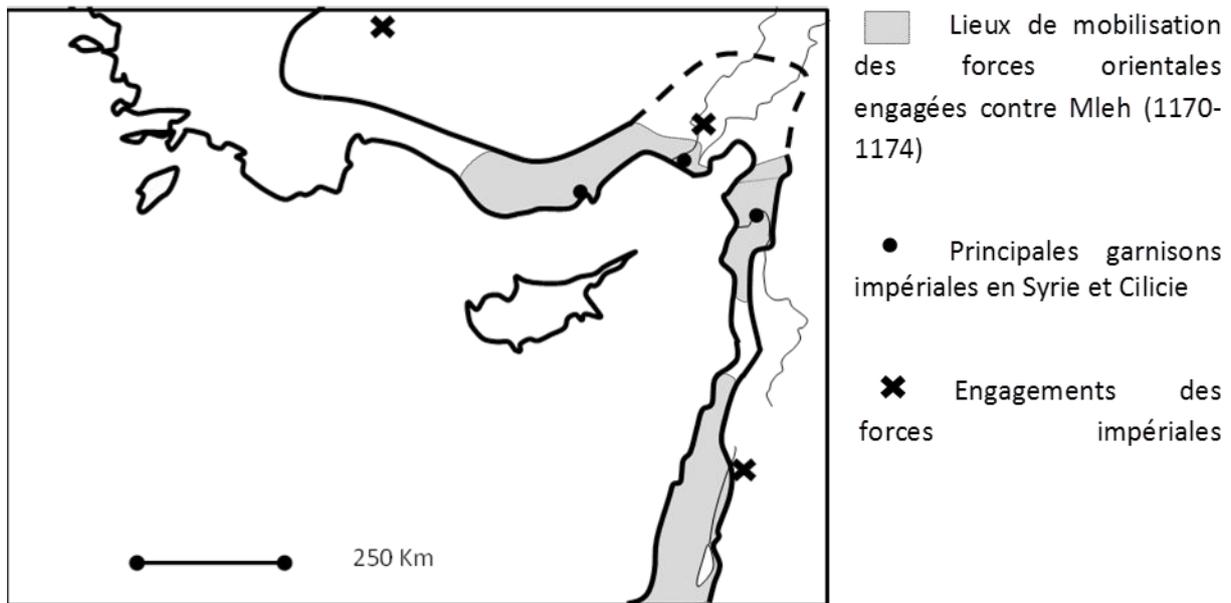
Cet écho, il est vrai assez vague, d'une participation de Constantinople à la défense du royaume de Jérusalem, a échappé à l'historiographie. Son positionnement temporel précis n'est pas évident, puisqu'il ne semble correspondre de manière certaine à aucun des événements martiaux rapportés par d'autres sources. Il peut se mettre en lien avec la menace à laquelle fit face le roi Amaury I<sup>er</sup> en 1171. Revenant de Constantinople, il apprit que des forces musulmanes se concentraient dans la région de Panéas, et prit des dispositions pour les contrer<sup>1331</sup>. S'il s'agit de la bonne identification, la source arabe attesterait que Manuel avait confié un *tagma* néo-romain à Amaury I<sup>er</sup> pour renforcer d'urgence les défenses de son royaume et préparer la nouvelle expédition prévue contre l'Égypte<sup>1332</sup>. Toutefois, le fait que Guillaume de Tyr et *Le Livre des Deux Jardins* placent chacun leurs camps en position de défense rend incertaine cette assimilation des deux événements. *Le Livre des Deux Jardins* tend d'ailleurs, pris isolément, à faire pencher pour une date plus tardive. L'essentiel est que, si le royaume de Jérusalem soutenait Constantinople en Cilicie, la réciproque était vraie en Palestine. Les forces de l'Empire et du royaume s'entremêlaient, ouvrant la perspective d'une agglomération du royaume à la Romanie orientale.

<sup>1330</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 158.

<sup>1331</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XXVII.

<sup>1332</sup> *Id.*, livre XX, chap. XXV.

Figure 14 : mobilisations des forces orientales (1170-1176)



### *Le service des forces orientales en Asie Mineure*

Après 1158, l'Orient, loin d'être une source de revenus nets pour Constantinople, fut une source de dépenses. L'armée d'Orient absorbait les revenus fiscaux de la Cilicie, de Chypre et d'Antioche. Est-ce à dire que Manuel a adjoint un poids mort au corps de l'Empire ? Ce serait le cas si cette politique n'avait pas eu d'effets au-delà du territoire oriental. Or, les forces des territoires détachés de l'administration centrale, amalgamées avec d'autres forces néo-romaines, recrutées sur place ou venues d'autres régions, eurent un effet dans l'intérêt d'autres secteurs de l'Empire. C'est particulièrement vrai en Asie Mineure où les forces orientales participèrent aux deux grandes campagnes du règne de Manuel.

Au retour de sa campagne syrienne de 1158-1159, Manuel eut à expérimenter l'hostilité des Turcs d'Asie Mineure<sup>1333</sup>. L'incident, dont il n'est pas sûr que la dynastie seldjoukide fût responsable, tombait au plus mal pour Iconium. Manuel était en paix avec Nur ad-Din, et, les litiges inter-chrétiens étant soldés, Kiliç Arslan devait faire face seul à la menace. Celle-ci fut d'autant plus grave que Manuel, tirant les bénéfices de sa réorganisation de l'Orient, mit en branle pour la première fois une nouvelle armée impériale dont les bases étaient situées au-delà du Taurus. Andronic Kontostéphanos fut chargé d'organiser et de regrouper cette force composite<sup>1334</sup>. L'armée d'Orient remonta d'Antioche vers le nord-ouest, à travers la Cilicie, pour

<sup>1333</sup> Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre III, fol. 110. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 21. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXVI.

<sup>1334</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 24.

tomber sur les arrières des Turcs, en Lycaonie, alors que ceux-ci étaient menacés par le gros des forces impériales à l'ouest<sup>1335</sup>. Ces opérations concentriques, menées par les armées néo-romaines d'Asie Mineure et d'Orient, aboutirent à un résultat politique majeur, souligné unanimement par les sources :

*Cette même année, le sultan Kiliç Arslan se rendit auprès de Manuel, en compagnie de l'émir Miran, frère de Nur ad-Din. Après avoir été comblé par l'empereur de présents, et après avoir conclu un traité par lequel il s'engageait, sous la foi du serment, à lui rester soumis jusqu'au jour de sa mort, il s'en retourna dans sa capitale, emportant les sommes considérables qu'il avait reçues.*<sup>1336</sup>

Ce fut la première fois depuis 1081 que l'Empire parvint à faire plier les Turcs de *Rûm* au point de leur faire admettre une subordination stricte à l'égard de Constantinople<sup>1337</sup>. Le rétablissement de la domination impériale à Antioche et la mise sur pied d'une armée à l'est du plateau micrasiatique rendait, sous une forme originale, un certain contrôle à Constantinople sur des territoires perdus depuis 95 ans. Ceci eut un large écho, y compris dans le monde musulman, et contribua à ternir le crédit de la dynastie seldjoukide auprès des autres puissances<sup>1338</sup>.

La victoire de Manuel assura à l'Empire 15 années de paix pour ses provinces d'Asie Mineure. Cette période pacifique leur permit de prospérer et de contribuer davantage à la caisse fiscale centrale de l'Empire. Si l'Empire avait renoncé à percevoir un bénéfice financier direct de l'Orient, il en tirait de très importantes gratifications indirectes grâce à la protection fournie aux provinces micrasiatiques par la victoire de 1161.

---

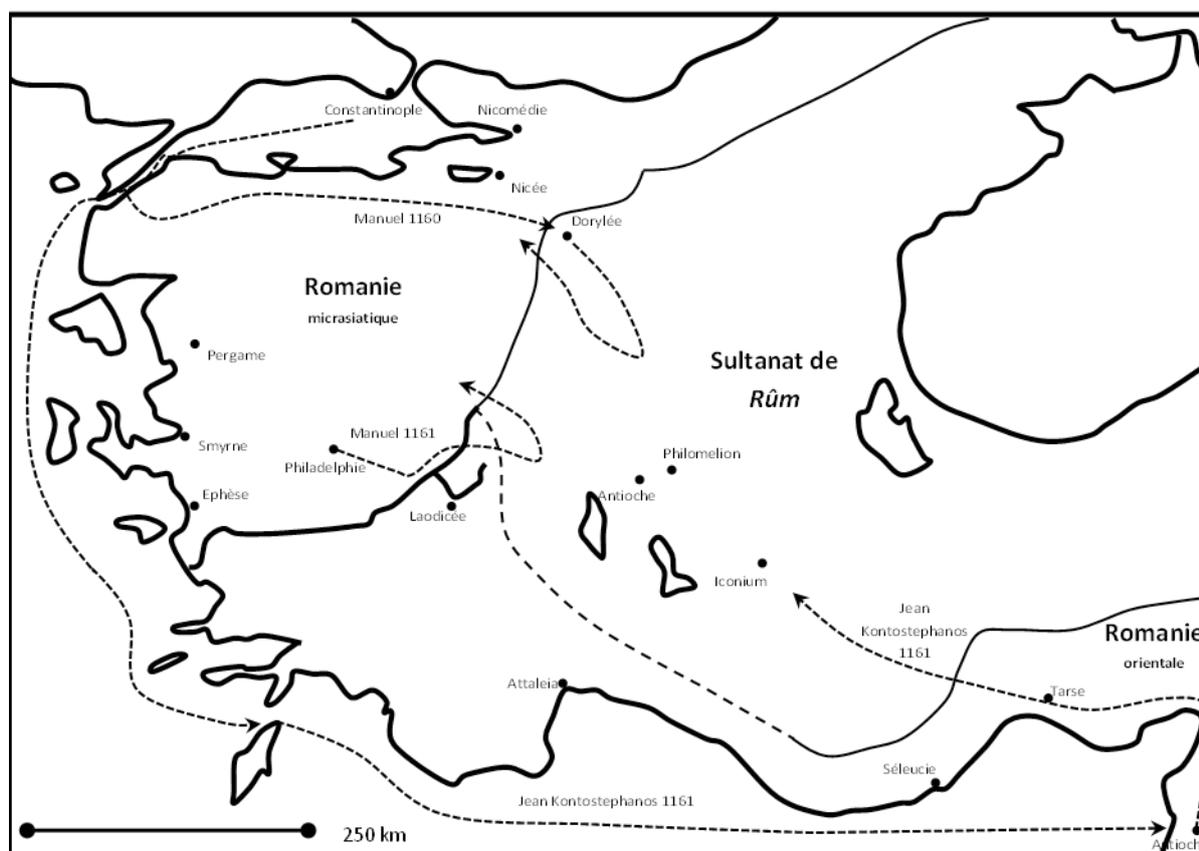
<sup>1335</sup> *Id.*, livre IV, chap. 22-23.

<sup>1336</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXII.

<sup>1337</sup> Nicéas Choniatès, *Manuel Comnène*, livre III, fol. 116. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VIII. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXII.

<sup>1338</sup> *Histoire des Atabegs de Mossoul*, *RHC Or.*, tome II, pp. 291-292.

Figure 15 : Campagne de 1160-1161



La rupture entre Manuel et Kiliç Arslan au milieu des années 1170 remet en cause pour partie les résultats obtenus quinze ans plus tôt<sup>1339</sup>. La stratégie impériale fut différente de ce qu'elle avait été lors de la guerre précédente. Il n'est fait aucune mention d'une armée impériale réunie en Orient pour mener une campagne autonome sur les arrières des Turcs. L'on ne saurait pourtant douter de la participation d'éléments orientaux, mais ils ne furent probablement pas suffisamment nombreux pour intervenir séparément du reste de l'armée impériale. La participation d'éléments hiérosolymitains était exclue à cause de la menace représentée par Saladin<sup>1340</sup>. A l'inverse Constantinople devait soutenir Jérusalem à cette époque<sup>1341</sup>. La montée du péril musulman en Syrie ne permit pas de détacher beaucoup de forces d'Antioche, davantage exposée depuis la perte d'Harîm en 1164<sup>1342</sup>. La principauté était de plus impliquée directement dans la stabilisation de la situation en Cilicie<sup>1343</sup>. Les contingents arméniens étaient

<sup>1339</sup> Nicéas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre VI, fol. 175. Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. V. Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XII.

<sup>1340</sup> *Id.*, livre XXI, chap. VIII. Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. III.

<sup>1341</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 158. Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XVI.

<sup>1342</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 535-540. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. X. Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. IX.

<sup>1343</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, *DRHC*, tome XIII Paris, 1980, chap. 13, 15. Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV.

certainement eux aussi largement indisponibles. Le pays se remettait tout juste de la guerre de Mleh, et, si les Impériaux avaient retrouvé le contrôle de Tarse, la tension avec Rouben III était avérée<sup>1344</sup>.

Toutefois, des éléments orientaux participaient à la bataille de Myrioképhalon où se trouvait Baudouin, frère de Bohémond III<sup>1345</sup>. Baudouin est présenté comme chef de tous les latins de l'armée. Des éléments antiochiens se trouvaient certainement sous son commandement, mais mêlés à des éléments francs d'origines diverses. Cet amalgame est un indice des faibles ressources en hommes que l'Empire pouvait tirer de l'Orient à cette date. Malgré tout, l'importance de la place donnée dans le dispositif impérial au frère du prince atteste de la position acquise par la principauté et l'Orient en général dans l'Empire.

La différence de fortune entre les deux guerres de 1161 et de 1176, loin de diminuer l'importance de l'Orient dans la défense de l'Empire, met en évidence son poids. La force de l'armée orientale dirigée par Andronic Kontostéphanos s'était montrée décisive durant le premier conflit. A l'inverse, l'impossibilité de la remobiliser en 1176 dans les mêmes conditions pesa lourd dans le résultat. Plutôt qu'à un abandon de l'Orient, Myrioképhalon devait donc pousser les autorités de Constantinople à un réinvestissement en direction de celui-ci pour rétablir en leur faveur le rapport de forces en Asie.

Ce n'est pas anodin si l'année suivante, malgré le coup subi, Manuel envoya des forces dans le royaume de Jérusalem pour l'aider à conquérir de l'Égypte contre Saladin<sup>1346</sup>. Le renforcement des États chrétiens d'Orient, à présent tous inscrits, à des degrés divers, dans l'espace impérial, était une condition indispensable à la subjugation de l'Asie Mineure turque. Malgré le manquement du royaume de Jérusalem à ses obligations en 1177, Constantinople continua dans les années suivantes à contribuer au renforcement de sa sphère orientale, en s'appuyant toujours plus sur Antioche. Nul doute que la question de l'Asie Mineure n'était pas étrangère à cette stratégie<sup>1347</sup>.

---

<sup>1344</sup> Claude Cahen, *la Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté d'Antioche*, pp. 423-425.

<sup>1345</sup> Nicéas choniates, *Manuel Comnène*, livre VI, fol. 180.

<sup>1346</sup> Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XVI. Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 204-209. Alan Tami, *L'art de la guerre au temps des Croisades (491/1098 - 589/1193) : Du théocentrisme irrationnel aux influences mutuelles et adaptations pragmatiques dans le domaine militaire*, p. 368.

<sup>1347</sup> *Infra*.

## Les patriarchats orientaux

Constantinople, suite à l'élimination des patriarches melkites d'Antioche et de Jérusalem, visa le retour du *statu quo ante*. Ce but s'explique par la représentation que l'Empire se faisait de lui-même. Symboliquement, la fédération des Eglises patriarcales sous son autorité consacrait son caractère universel<sup>1348</sup>. Politiquement, ces pontifes servaient de relais au *basileus*. A l'inverse, si l'empereur ne contrôlait pas ces sièges, leurs titulaires devenaient les vecteurs potentiels de prétentions dissidentes. Voyons ce que devint cette ambition alors que le rôle politique de Constantinople en Orient était désormais reconnu par les pouvoirs locaux.

### *Le patriarcat melkite d'Antioche*

Manuel, dans la continuité d'Alexis I<sup>er</sup> et de Jean II, réinvestit la question patriarcale<sup>1349</sup>. C'était de nouveau au seul *basileus* que devait revenir la désignation du patriarche chalcédonien de cette ville. La lettre de la convention contractée avec le prince Renaud le réaffirma. La reprise en main ecclésiastique devait s'étendre à l'ensemble des sièges épiscopaux dans l'esprit du gouvernement impérial. L'évêque latin de Laodicée, Gérard de Nazareth, en pâti précocément<sup>1350</sup>.

Après la longue période de sommeil de la souveraineté impériale sur Antioche, les autorités centrales préférèrent confier le patriarcat à un personnage connu d'elles et ayant fait carrière à Constantinople plutôt qu'à une personnalité locale. C'est déjà ce qu'Alexis I<sup>er</sup> avait exigé dans le traité de Déabolis lorsqu'il réaffirma que le patriarche devait être choisi dans le personnel « de la grande Eglise » de Constantinople<sup>1351</sup>. Cependant, cela ne signifie pas que les Orientaux firent l'objet d'une exclusion de la haute fonction ecclésiastique dans l'Empire<sup>1352</sup>.

Le premier acte important d'un patriarche impérial d'Antioche après 1158 eut lieu en 1161 à Constantinople. Cette année-là, le patriarche Athanase procéda à l'union de Manuel et de Marie d'Antioche, sœur du prince Bohémond<sup>1353</sup>. Le mariage d'un empereur, célébré à Constantinople, aurait traditionnellement dû l'être par le patriarche de la ville. Le recours à Athanase est un choix politique de Manuel. Symboliquement la cérémonie, délocalisée à

<sup>1348</sup> Venance Grumel, « Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084) », *Échos d'Orient*, 37<sup>e</sup> année, n°174, 1934, pp. 129-147. Gilbert Dagron, « L'œcuménicité politique : droit sur l'espace, droit sur le temps, » in *Idées byzantines*, tome II, pp. 405-414. Gilbert Dagron, « minorités ethniques et religieuses dans l'Orient byzantine à la fin du X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle : l'immigration syrienne », in *Idées byzantines*, tome I, pp. 205-231.

<sup>1349</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 20. Odon de Deuil, livre IV, chap. V.

<sup>1350</sup> Benjamin, Z. Kezdar, « Gerard of Nazareth. A neglected twelfth Century Writer in the Latin East. A contribution to the intellectual and monastic History of the Crusaders States », *DOP* 37, 1983, p. 62.

<sup>1351</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 20.

<sup>1352</sup> Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, p. 155.

<sup>1353</sup> Jean Kinnamos, livre V, chap. 4. Albert Failler, « Le patriarche d'Antioche Athanase I<sup>er</sup> Manassès (1157-1170) », *REB*, tome 51, 1993, pp. 63-75.

Constantinople, avait lieu dans le cadre de l'Église d'Antioche, patrie de l'épousée. La barrière confessionnelle tombait au profit du patriarche melkite. Ainsi, Manuel et Marie témoignaient de la vocation œcuménique de l'Église impériale. Celle-ci devait désormais réunir tous les Antiochiens, qu'ils soient de rite latin ou grec. Cette affirmation s'inscrit dans un phénomène plus vaste, l'intégration des Francs dans une identité plus englobante, celle des néo-Romains. Un précédent était établi, ouvrant la voie au passage de latins d'Antioche vers l'Église grecque.

Une première actualisation des prérogatives du patriarche nommé par l'empereur sur l'ensemble des Antiochiens eut lieu en 1165. Le prince Bohémond III, désormais familiarisé avec son nouveau rôle dans l'Empire et devant la survie de sa principauté à la place qu'elle avait au sein de la Romanie, se rendit à Constantinople et : « *Il en obtint [de Manuel] de grandes richesses, revint à Antioche, et ramena avec lui un patriarche grec nommé Athanase. De cela, le patriarche des Francs fut scandalisé. Il quitta la ville et se retira à Qoçair, et envoya des anathèmes aux Francs d'Antioche.* »<sup>1354</sup>

Si l'on excepte le possible, mais incertain, passage d'un patriarche impérial à Antioche entre 1137 et 1146, c'était une première depuis l'expulsion de Jean l'Oxite<sup>1355</sup>. C'est aussi la première fois depuis 1098 que le clergé orthodoxe put restaurer son exclusivité face au clergé latin qui vida la place, refusant la possibilité, apparemment offerte, d'une cohabitation. Désormais, et pour cinq ans, l'ensemble de la population d'Antioche, unie juridiquement sous l'égide impériale depuis 1158, ne formait plus qu'un corps du point de vue ecclésiastique, malgré les récriminations du patriarche latin. La barrière entre latins et grecs était rompue dans la ville. C'était le triomphe des melkites d'Antioche qui réclamaient depuis le début du siècle que le patriarcat de tout l'Orient soit replacé sous le contrôle du *basileus* et soustrait au contrôle des colons occidentaux<sup>1356</sup>.

Cette évolution actée par le prince ne fit certainement pas l'unanimité chez l'ensemble des laïcs latins d'Antioche. On se souvient avec quelle intransigeance la masse latine avait refusé d'être intégrée à l'Empire en 1138 comme en 1142 alors même que ses dirigeants laïcs y inclinaient déjà<sup>1357</sup>. La mort du patriarche melkite donna à ses opposants l'occasion de relever la tête et de réintroduire son rival latin<sup>1358</sup>.

<sup>1354</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. XI.

<sup>1355</sup> Odon de Deuil, livre IV, chap. IV.

<sup>1356</sup> *Id.*, tome III, livre XVI, chap. X.

<sup>1357</sup> Guillaume de Tyr livre XV, livre XVII, chap. XVI. Michel le Syrien, tome III, livre VI, chap. IV.

<sup>1358</sup> *Id.*, tome III, livre XIX, chap. VII.

Aucun patriarche ne fut renvoyé dans l'immédiat de Constantinople pour siéger à Antioche. Cette abstention, surprenante, ne saurait traduire un affaiblissement du pouvoir impérial sur la ville à cette époque<sup>1359</sup>. Il faut donc chercher une explication dans la politique religieuse du *basileus*.

Comme l'a démontré Isabelle Augé, Manuel était en quête d'un règlement global des conflits ecclésiastiques aussi bien avec Rome qu'avec les monophysites, conformément à son rôle d'empereur romain universel<sup>1360</sup>. Dans ce cadre, ne pas réinstaller de patriarche dans la ville permettait d'éviter l'accusation d'adosser « l'autel à l'autel »<sup>1361</sup>. Manuel établit alors des contacts directs avec le patriarche latin, ce qui permettait de ne pas heurter de front ses fidèles à Antioche, mais aussi de ne pas alarmer la papauté qui s'inquiétait de l'avenir du patriarcat latin<sup>1362</sup>.

L'hypothèse suivante peut être formulée. Manuel pouvait préférer laisser le patriarche latin seul sur place, et entretenir des contacts avec lui, comme s'il le considérait légitime. Cette temporisation préparait la liquidation en douceur du patriarcat latin par l'installation d'un successeur désigné par Manuel à Amaury de Limoges. Un *modus vivendi* temporaire était établi jusque-là dans la ville et la principauté. Les « Eglises des latins et des grecs » cohabitaient et les prérogatives impériales sur les établissements religieux orthodoxes étaient scrupuleusement respectées par les autorités princières<sup>1363</sup>. Loin d'être rompues, les relations entre les orthodoxes d'Antioche et du reste de l'Empire s'intensifiaient, puisque c'est un Antiochien qui occupait le siège de Constantinople à la fin du règne de Manuel<sup>1364</sup>. Les melkites étaient libérés de la tutelle des clercs latins et les francs disposaient désormais de deux alternatives religieuses chalcédoniennes. Les décisions de la justice ecclésiastique grecque recevaient leurs sanctions à Antioche et la famille princière y était soumise puisqu'elle contractait des mariages sous l'égide du clergé grec<sup>1365</sup>.

---

<sup>1359</sup> *Supra*.

<sup>1360</sup> *Id.*, tome III, livre XIX, chap. V. Sur le dépassement des querelles anciennes, les textes de Nerses de Lampron sont particulièrement instructifs à propos l'esprit d'un moment historique. Nerses de Lampron, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 569-578. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, pp. 183-188.

<sup>1361</sup> Odon de Deuil, livre IV, chap. V. Ibn Al-Qalanisi, année 532 de l'Hégire.

<sup>1362</sup> Samuel Lowenfeld (éd.), *Epistolae Pontificum Romanorum ineditae*, n°287.

<sup>1363</sup> Nerses de Lampron, in *RHC Arm.*, tome I, p. 592. Hans Eberhard Mayer, *Varia Antiochena : Studien zum Kreuzfahrerfürstentum Antiochia im 12. und frühen 13.*, pp. 138-160.

<sup>1364</sup> Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, p. 155.

<sup>1365</sup> Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXXI ; livre XXI, chap. XIV ; livre XXII, chap. V. ; Nicétas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 139-140. Jean Kinnamos, livre V, chap. 4. *Manuscrit française 20*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 83 ; *Vaticanus Latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris,

Dans le même temps, dans le cadre des tractations religieuses gréco-arméniennes, une solution originale était envisagée pour réaliser l'Union. L'on projeta la fusion du siège de catholicos arménien et de celui de patriarche d'Antioche : « *Il faut rendre l'amitié indestructible en donnant en mariage le siège d'Antioche au patriarcat des Arméniens, car par l'union de cette vierge chaste et de cet époux immaculé, nous pensons qu'une alliance indestructible existera entre nos deux peuples.* »<sup>1366</sup>

La proposition s'articula à un effort arménien de documentation relatif au fonctionnement du patriarcat orthodoxe d'Antioche<sup>1367</sup>. Cette ouverture vers de la fusion de l'Église arménienne et du patriarcat d'Antioche fut précédée d'une première intégration d'un clerc arménien à la hiérarchie de l'Église melkite d'Antioche (1175). Elle fut contemporaine de la carrière de l'arménien chalcédonien d'Antioche et futur patriarche œcuménique Théodore<sup>1368</sup>.

Si l'on fait le bilan de ces divers contacts, l'on arrive à la conclusion que, pour liquider à l'échelle de l'Orient l'ensemble des conflits religieux entre chrétiens, Manuel envisagea une solution globale. A terme, une fois le patriarche Amaury de Limoges décédé, sa place serait prise par un arménien chalcédonien désigné par le *basileus*. L'autorité de ce patriarche s'étendrait à l'ensemble de ses compatriotes à l'intérieur de l'Asie, ainsi qu'aux autres territoires du patriarcat d'Antioche<sup>1369</sup>. L'apparent relâchement de l'attention de l'Empire sur ce patriarcat peut s'interpréter comme une étape de l'instrumentalisation de cette institution par Constantinople au service d'un plus grand dessein. En revanche, cela ne saurait s'interpréter comme une fin de non-recevoir des autorités princières, et encore moins de la population grecque d'Antioche, même si des oppositions latines sont certaines, à la répétition du précédent de 1165.

---

2003, p. 93 ; Manuscrit 1898, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 144 ; *Vaticanus Latinus 7806 A*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 173. Angéliki E. Laiou, *Mariage, amour et parenté à Byzance aux XI<sup>e</sup> XII<sup>e</sup> siècles*, De Boccard, Paris, 1992, p. 49.

<sup>1366</sup> Nerses de Lampron, in Isabelle Augé, *Eglises en dialogues : Arméniens et Byzantins du XII<sup>e</sup> siècle*, *Corpus Scriptorum Christianorum orientalium*, volume 633, tome 124, Université catholique américaine et université catholique de Louvain, Louvain, 2011, pp. 253-254. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, p. 194.

<sup>1367</sup> Bernard Outtier, Jean Darrouzès, « Notice arménienne sur les dignités de l'Église », *REB*, tome 40, 1982. pp. 201-210.

<sup>1368</sup> Nerses Chenorhali, in Isabelle Augé, *op.cit.*, p. 185. Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, p. 167. *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXII, chap. III, in *RHC Occ.*, tome I.

<sup>1369</sup> Hans Ebehard Mayer, *op.cit.*, pp. 138-160.

### *Le patriarcat melkite de Jérusalem.*

Si, pour Constantinople, la question patriarcale se posait dans les mêmes termes à Antioche et à Jérusalem, il n'en va pas de même pour les autorités franques du royaume<sup>1370</sup>. Jérusalem n'avait pas conclu, durant les années 1150 et 1160, d'accords asymétriques comparables à ceux qui liaient Constantinople à Antioche. Jérusalem continuait de se concevoir comme un Etat indépendant de la sphère impériale. Cependant, les années 1170 marquent un glissement en faveur de Constantinople. Des opérations défensives communes étaient effectuées pour garantir les territoires des deux Etats, ce qui va dans le sens de l'intégration à un même espace<sup>1371</sup>. Constantinople participait de plus en plus à la vie du royaume, et son roi reconnaissait une forme de subordination telle qu'elle n'aurait pas été admissible en 1158<sup>1372</sup>.

Dans ce contexte, les communautés religieuses melkites du royaume virent leur situation s'améliorer parallèlement à l'investissement direct de l'empereur sur le plan culturel, religieux et idéologique<sup>1373</sup>. Elles avaient tout intérêt à se réclamer de Manuel, qui assurait la protection du royaume. Elles en revinrent à l'usage, antérieur à la Croisade : l'appel direct au *basileus* comme garant de leurs intérêts<sup>1374</sup>. C'est manifeste dans l'acte de cession viager par les Hospitaliers d'un monastère en faveur de l'évêque grec de Gaza en 1173 où l'empereur est la seule autorité politique citée.

*Et quicquid de suo remanserit Hospitali, concedo ut sit elemosina ab eo sanctis Chisti pauperibus collata pro salute anime sue et peccatorum suorum remissione, eorumque omnium quorum beneficio seu consilio et auxilio prescriptum locum, ad honorem Dei et pauperum Christi qui sunt in Hospitali Iherusalem vel erunt utilitatem, reedificaverit vel melioraverit, et sit elemosina pro domino Manuele, sanctissimo Constantinopolitano, imperatore romanorum semper augusto, ut Deus eum sic in presenti regere et dirigere dignetur ad ecclesie bonum, quatinus in futuro regnum percipiat eternum.*<sup>1375</sup>

<sup>1370</sup>On se souvient des interventions de Constantinople en faveur du patriarcat de Jérusalem et de la communauté chrétienne melkite de cette ville. Guillaume de Tyr, livre IX, chap. XVIII. Jean Skylitzès, *Romain Argyros*, fol. 387-388. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, pp. 116-120.

<sup>1371</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC. Or.*, tome IV, p. 158.

<sup>1372</sup> *Supra*.

<sup>1373</sup> Lucy-Anne Hunt, « Art and Colonialism: The Mosaics of the Church of the Nativity in Bethlehem (1169) and the Problem of "Crusader" Art », *DOP*, vol. 45, 1991, pp. 69-85. L'influence artistique byzantine se remarque bien au-delà de ce seul exemple dans le royaume de Jérusalem sous des formes multiples. Jaroslav Folda, Pamela French, *Fresco Conservator*, Pierre Coupel, « Crusader Frescoes at Crac des Chevaliers and Marqab Castle », *DOP*, vol. 36, 1982, pp. 177-210. Gustave Schlumberger, Ferdinand Chalandon, Adrien Blanchet, *Sigillographie de l'Orient Latin*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1943, pp. 68-69, 76. Jean-Claude Cheynet, « La guerre sainte à Byzance au Moyen Âge : un malentendu », in Daniel Baloup (dir.), *Regards croisés sur la guerre Sainte : guerre, idéologie et religion dans l'espace méditerranéen latin, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle : actes du colloque international tenu à la Casa de Velázquez, Madrid, du 11 au 13 avril 2005*, CNRS, Toulouse, 2006, pp. 13-32.

<sup>1374</sup> Guillaume de Tyr, livre IX, chap. XVIII. Jean Skylitzès, *Romain Argyros*, fol. 387-388.

<sup>1375</sup> *Chartes relatives aux hospitaliers*, in *Archive de l'Orient latin*, tome I, p. 414. *Röhricht*, 502. Ce cas de présence ecclésiastique grecque n'est pas isolé. *Jean Phocas*, in *PG*, tome CXXXIII, 939, § 12 ; 951, § 22-23 ; 955, § 26.

Le gouvernement impérial estima son emprise suffisamment renforcée dans le royaume de Jérusalem pour accentuer ses réclamations en matière ecclésiastique et faire introniser son patriarche Léontios<sup>1376</sup>. L'opération tourna court devant la réaction franque. Les Francs, sans se montrer ouvertement offensants envers le patriarche – l'affront aurait rejailli sur Manuel – l'entourèrent d'une froide hostilité qui finit par le contraindre au départ. Cette tentative montre que Constantinople, tout en laissant en suspens la question du titulaire du siège antiochien, ne renonçait à rien. La forte personnalité du patriarche Léonce ne fut certainement pas indifférente à cette nouvelle poussée des réclamations, quoiqu'elle puisse aussi avoir contribué au blocage de la part de latins inquiets<sup>1377</sup>. Malgré cet échec, la question du siège patriarcal de Jérusalem sera reprise dans les années suivantes sous un autre angle par les empereurs successifs<sup>1378</sup>.

## Les fonctionnaires impériaux

### *Typologie des hauts fonctionnaires de l'Empire en Orient*

Parmi les détenteurs de la fonction de *stratège autocrator*, couplé ou non à celle de duc de Cilicie, nous trouvons certaines des plus éminentes personnalités de l'Empire. Notre moindre connaissance des ducs de Chypre reflète la hiérarchie des ducs orientaux qui va avec la subordination de l'île au chef des forces continentales. Comme le lien par rapport à la famille impériale était devenu déterminant sous les Comnène pour l'accès aux responsabilités supérieures, c'est aussi sous cet angle qu'il faut estimer la qualité des détenteurs des fonctions étatiques. De fait, ce furent pour l'essentiel des membres de la très haute aristocratie impériale, apparentés aux empereurs, qui tinrent ces postes. Andronic Kontostéphanos, Andronic Euphorbénos, Constantin Coloman, Alexis Axouch<sup>1379</sup>, et Bohémond III, étaient des proches de Manuel, apparentés ou alliés à la famille impériale.

<sup>1376</sup> Theodosios Goudeles, Dimitris Tsougarakis (trad.), *The life of Leontios, Patriarch of Jerusalem*, Brill, Pays-Bas, 1993, 255p. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, pp. 112-115. Michel Kaplan, « Un patriarche byzantin dans le royaume de Jérusalem : Léontios », in Damien Coulon, Catherine Otten-Froux, Paule Pagès et Dominique Valérian (dir.), *Chemins d'outre-mer, Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, Byzantina Sorbonensia, Paris, 2016, pp. 475-488.

<sup>1377</sup> Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, p. 182.

<sup>1378</sup> *Infra*

<sup>1379</sup> Albert Failler, Alexander Sidéras, « 25 unedierte byzantinische Grabreden », *REB*, 1992, vol. 50, n° 1, pp. 293-294. Marina Loukaki, « Les didascalies de Léon Balianités : notes sur le contenu et la date », *REB*, tome 58, 2000, pp. 245-252. Matoula Kouroupou, Jean-François Vannier, « Commémoraisons des Comnènes dans le typikon liturgique du monastère du Christ Philanthrope (ms. Panaghia Kamariotissa 29) », *REB*, tome 63, 2005, pp. 41-69. Ferenc Makk, *The Árpáds and the Comneni : Political Relations between Hungary and Byzantium in the 12th Century*, Translated by György Novák, 213 p. Sur la place d'Alexis Axouch dans le réseau familial Comnène cf : Lucien Stiernon, « Notes de titulature et de prosopographie byzantines. Sébaste et Gambros », *REB*, tome 23, 1965, pp. 184-198.

	<i>stratèges autocrators</i>		Ducs de Chypre
	Stratèges de Séleucie	Stratèges de Cilicie orientale	
1158	Alexis Casianos <sup>1380</sup>		
1159		Thoros II <sup>1381</sup>	
1160	Andronic Euphorbéos <sup>1382</sup>		
		Thoros II (A) <sup>1383</sup>	
1161	Andronic Kontostéphanos <sup>1384</sup> (A)		Alexis Doukas-Comnène
1162	Andronic Euphorbéos <sup>1385</sup>		
1163-1164	Constantin Coloman <sup>1386</sup> (A)		
1165	Alexis Axouch <sup>1387</sup> (A)		Andronic Synadénos
1166	Andronic Comnène <sup>1388</sup> (A)		
1167	Constantin Coloman <sup>1389</sup> (A)		
1168	Michel Branas <sup>1390</sup>		
1169	Andronic Euphorbéos <sup>1391</sup>		
	Jean Doukas <sup>1392</sup> (A)		
1175	Isaac Doukas Comnène <sup>1393</sup>		
1176-1183	Bohémond III <sup>1394</sup> (A)		
1182	Rouben III <sup>1395</sup>		
1183	Isaac Doukas Comnène (A) <sup>1396</sup>		Isaac Doukas Comnène

(A) Attestation de résidence ou d'activité à Antioche durant l'exercice de la fonction.

Pour les ducs de Chypre, il faut ajouter Alexis Casianos à une date inconnue entre 1152 et 1170<sup>1397</sup>.

Deux grands types de commandants impériaux en Orient sont identifiables. L'on trouve

<sup>1380</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17.

<sup>1381</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXI.

<sup>1382</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VIII. Jean Kinnamos, livre V, chap. 9.

<sup>1383</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXI.

<sup>1384</sup> Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. XXX. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 24.

<sup>1385</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXIII. Jean Kinnamos, livre V, chap. 9.

<sup>1386</sup> Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. IX.

<sup>1387</sup> Jean Kinnamos, livre V, chap. 9. Si le stratège autocrator n'est pas explicitement donné comme ayant résidé à Antioche il était explicitement chargé de la défendre.

<sup>1388</sup> Nicétas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 137-140.

<sup>1389</sup> *Id.*, livre IV, fol. 140.

<sup>1390</sup> Jean Kinnamos, livre VI, chap. 11.

<sup>1391</sup> *Ibid.*

<sup>1392</sup> Jean-Claude Cheynet, « Sceaux de plomb du musée d'Hatay (Antioche) », *REB*, tome 54, 1996. pp. 249-270.

<sup>1393</sup> Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290.

<sup>1394</sup> Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV. *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 13, 15, 16

<sup>1395</sup> Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV.

<sup>1396</sup> Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290 ; livre II, fol. 340. Benoit de Peterborough, *Gesta regis Henrici secundi*, tome I, pp. 254-255.

<sup>1397</sup> Vitalien Laurent, « La succession épiscopale des derniers archevêques grecs de Chypre, de Jean le Crétois (1152) à Germain Pèsimandros (1260) », *REB*, tome 7, 1949, pp. 33-41.

d'une part des fonctionnaires impériaux pour lesquels le passage en Orient n'était qu'une étape dans une carrière à travers diverses régions de l'Empire et, d'autre part, des individus au fort ancrage local.

Pour les commandants mobiles, ce poste n'était jamais le premier. Il fut attribué à des cadres disposant déjà d'un niveau d'expérience important. C'est le cas d'Andronic Kontostéphanos, d'Alexis Axouch, de Constantin Coloman comme d'Andronic Comnène. Le commandement oriental tendait même à devenir une étape d'un cursus imparfaitement formalisé. Alexis Axouch fut engagé en Italie en 1157 avant de passer en Cilicie en 1165 puis dans les Balkans<sup>1398</sup>. Andronic Synadénos fut affecté à Dyrachium avant de l'être à Chypre, puis à Nish et enfin à Trébizonde<sup>1399</sup>. Andronic Comnène commanda une première fois en Cilicie avant d'être nommé à Nish, puis de nouveau en Cilicie, mais cette fois dans le cadre institutionnel issu des accords de 1158, en ayant autorité sur l'ensemble de l'Orient à partir d'Antioche. Après son retour en grâce au terme du règne de Manuel, il obtint la Paphlagonie<sup>1400</sup>. La fonction orientale fait suite à des fonctions occidentales, et est généralement suivie d'un commandement en Asie Mineure. Apparaît implicitement un découpage régional de l'Empire en trois grands tronçons territoriaux inégaux en taille, mais relativement bien délimités. Les administrateurs et responsables militaires sont déplacés entre ceux-ci sur décision impériale avec une évidente volonté d'éviter qu'ils acquièrent une influence régionale excessive qui risquerait de devenir une menace pour le pouvoir central.

Malgré cette politique précautionneuse dans les affectations, certains détenteurs du commandement général sur l'Orient ou de ses subdivisions furent très liés à la région. C'est évidemment le cas de Thoros II, de Bohémond III et de Rouben III. Ils exercèrent tous la direction des secteurs orientaux de la Cilicie à divers moments, et cumulèrent cette charge avec leurs fonctions princières. Parmi ces trois personnages, Bohémond III reçut le plus haut niveau d'autorité dans la structure administrative romano-orientale, ce qui se comprend du fait de son double apparemment par alliance à la famille impériale.

Cependant, des fonctionnaires classiques tendent aussi à s'implanter. Alexis Casianos fut gouverneur d'Isaurie et de Chypre dans un ordre indéterminé<sup>1401</sup>. A partir de 1175, Isaac

---

<sup>1398</sup>Rodolphe Guiland, « Études de titulature et de prosopographie byzantines. La Protostrator », *REB*, 1949, volume 7, numéro 7, pp. 156-179.

<sup>1399</sup>Vitalien Laurent, « Andronic Synadénos. La carrière d'un haut fonctionnaire byzantin au XII<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 20, 1962, pp. 210-214.

<sup>1400</sup>Eusthate de Thessalonique, *in Thessalonique, chroniques de la prise d'une ville*, p. 161

<sup>1401</sup> Vitalien Laurent, art.cit., pp. 210-214.

Doukas Comnène, lié par mariage aux Roubénides, résida longtemps en Orient et exerça des gouvernements, alternativement ou simultanément, sur tout ou partie de la Cilicie avant de passer à Chypre, sans pour autant abandonner tout contrôle continental<sup>1402</sup>. Andronic Comnène, qui a aussi exercé plusieurs commandements successifs dans ce secteur, entretint des liens jugés trop étroits avec la famille d'Antioche et il tendit un moment à se transformer en gouverneur implanté localement<sup>1403</sup>. En plus de ses relations antiochiennes, marqueur de son second mandat, Andronic avait aussi lié durant son premier commandement oriental des relations étroites avec les soldats isauriens qui le suivirent dans son commandement balkanique<sup>1404</sup>. Constantin Coloman eut aussi la tentation de suivre l'exemple d'Andronic et de devenir membre par alliance de la famille princière d'Antioche<sup>1405</sup>.

Le gouvernement impérial a oscillé entre deux modèles. Le premier fut celui du gouverneur extérieur, envoyé pour un court séjour, mais de ce fait peu lié à ses subordonnés locaux. La seconde possibilité fut le recours à des individus marqués par leur forte implication régionale. C'était un facteur favorable à la cohésion entre les entités hétérogènes qui constituaient l'Orient néo-romain. Toutefois, cette solution était dangereuse lorsque le bénéficiaire pouvait être crédité d'ambitions impériales, comme ce fut le cas pour Andronic Comnène. Elle ne fut adoptée de manière durable qu'en faveur de Bohémond III à la fin de la période. Ne pouvant aspirer à l'Empire et n'ayant pas de meilleur moyen d'être influent auprès du gouvernement central qu'en soutenant son beau-frère puis son neveu, il était le candidat tout indiqué dans cette période délicate.

A l'inverse, l'alternative entre l'unification ou la division de l'Orient, termes dans lesquels avait été posée la gestion de cet espace par Constantinople aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, n'était plus manifeste<sup>1406</sup>. Dans les sources, une hiérarchie apparaît toujours, et avec elle une concentration de l'autorité entre les mains d'un seul personnage.

### ***La circulation du personnel***

Le cas de Bohémond III, devenu gouverneur en Cilicie, à l'instar de Thoros II, « stratège des villes grecques de la côte », illustre qu'un même individu pouvait cumuler d'une fonction personnelle – détachée de l'administration centrale – et une fonction administrative

<sup>1402</sup>Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXI. *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXV, chap. XIX, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>1403</sup>Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 137-140.

<sup>1404</sup>Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 107.

<sup>1405</sup>Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 140.

<sup>1406</sup>*Supra*.

impériale<sup>1407</sup>. Ces cas sont saillants, mais ils ne sont pas isolés. D'autres individus issus de territoires orientaux à statuts particuliers ont servi l'administration centrale, à Constantinople, en Orient ou ailleurs.

Nous apercevons d'autres exemples de ces circulations entre les différents pôles de pouvoir. Guillaume de Tyr nous apprend que : « *Alexis* [le protosébaste, alors chef du gouvernement de régence], *imitant la conduite de l'empereur* [Manuel], *continuait à employer les conseils et l'appui de nos latins, et cherchait, autant qu'il le pouvait, à les rapprocher de sa personne [...]*. »<sup>1408</sup> Des Antiochiens, illustres ou obscurs, servirent dans l'administration centrale après avoir été attachés à celle de la principauté ou, fait remarquable, servirent les deux simultanément, comme l'ambassadeur Robert qui représenta Constantinople et Antioche en Occident<sup>1409</sup>. D'autres individus, d'origine franque, et comprenant certainement des Antiochiens, passèrent dans l'administration du duché de Cilicie ou dans celle de la principauté roubénide incluse à la sphère impériale. Ce fut par exemple le cas de Thomas, régent de Sis en 1169, du *sébaste* Henri et d'un soldat franc anonyme intégré dans les forces impériales à Chypre en 1191<sup>1410</sup>. En sens inverse des grecs passèrent certainement des rangs de l'armée impériale dans ceux des unités princières à la faveur de l'attribution de la garde de certaines places au prince.

Il est possible aussi que des Antiochiens melkites aient été recherchés par l'administration centrale. L'arabité ambiante, mêlée à l'hellénisme traditionnel des élites orthodoxes syriennes et le contact des latins, en faisaient des agents polyvalents, particulièrement aptes à l'exercice des missions diplomatiques. Cet ambassadeur néo-romain que nous trouverons quelques années plus tard à la cour de Saladin et qui parlait « l'arabe, le grec et la langue franque » a de bonnes chances d'être antiochien ou d'avoir servi à

---

<sup>1407</sup> Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV. *Chronique attribuée au connétable Smbat*, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 13-15.

<sup>1408</sup> Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. X.

<sup>1409</sup> *The Great Pipe Roll for the thirty year of the reign of king Henry the second, A. D. 1187-188*, Publications of the Pipe Roll Society (ed.), vol. XXVIII, Londres, 1925, 125. Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre VI, fol. 180. Sur le cas de l'Antiochien Thomas qui assure la régence de la seigneurie roubénide, intégrée à la Romanie : Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XVIII. *Chronique Rimée de la petite Arménie*, in RHC Arm., tome I, pp. 508-509. *Le manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 135. Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. III. Pour d'autres Francs servant dans l'administration impériale en Orient une origine antiochienne est possible : *Chronique attribuée au connétable Smbat*, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 35. *Continuation de Guillaume de Tyr*, DRHC, tome XIV, Paris, 1982, chap. 114.

<sup>1410</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 13, 15. Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XVIII ; livre XXII, chap. XXIV. *Chronique Rimée des rois de la petite Arménie*, in RHC Arm., tome I, pp. 508-509. *Le manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 135. Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. III. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, v. 1479.

Antioche<sup>1411</sup>. En 1180, au moins un Antiochien se trouvait associé au gouvernement à Constantinople, le patriarche œcuménique « *Théodose, un homme qui excellait par sa vertu et ses discours, véritable précieux présent de la ville d'Antioche à la capitale* »<sup>1412</sup>.

Constantinople pouvait mettre à profit le vivier culturel né de la cohabitation durable d'éléments d'origine diverse, interpénétrés depuis 60 ans<sup>1413</sup>. L'ensemble des éléments humains de l'administration impériale, d'Antioche, et de manière plus épisodique, des Arméniens de Cilicie, ne formait plus qu'un même vivier où le gouvernement impérial prélevait des hommes pour son service selon ses besoins. Au contact de populations marquées par la présence séculaire de l'Empire, les Francs d'Antioche étaient particulièrement préparés aux tâches qui purent leur incomber de manière croissante après 1159<sup>1414</sup>. Les catégories ethno-confessionnelles s'estompaient devant une catégorie politique de serviteurs de l'Empire.

### **Mariages et libéralités impériales**

La politique matrimoniale, visant à unir la classe dirigeante de l'Empire et les seigneurs orientaux, n'eut que de médiocres résultats durant la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Les mariages arméniens du *sébastocrator* Isaac Comnène et de son fils Jean Comnène avaient été tournés contre l'empereur Jean II<sup>1415</sup>. L'union grecque de Thoros II, remontant à l'époque de sa résidence constantinopolitaine ne l'a pas empêché de reprendre les armes contre l'Empire<sup>1416</sup>. Les tentatives de mariages francs, dont l'objectif évident était la liquidation de la principauté d'Antioche, n'avaient pu convenir aux latins. La situation changea à compter de 1157. Les unions, souvent croisées, ainsi que d'autres impliquant indirectement Constantinople, se multiplièrent. Nous allons ici les répertorier et tenter d'en saisir le sens. Dans le même temps, Constantinople intervenait directement en faveur de certaines personnalités et influençait ainsi sur la dynamique sociale de l'Orient chrétien.

<sup>1411</sup> *Anecdotes et beaux traits de la vie du sultan Youssouf*, in *RHC Or.*, tome III, p. 175.

<sup>1412</sup> Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, p. 155. *Grumel*, 1152-1161. Sur l'un des épisodes de son patriarcat : Raymond Janin, « Le palais patriarcal de Constantinople », *REB*, tome 20, 1962, pp. 131-155. Nicétas Choniâtès, *Alexis II Comnène*, fol. 241-241.

<sup>1413</sup> Oussama Ibn Mounquid, chap. II, IV. Gauthier le chancelier, *Bella Antiochena*, in *RHC Occ.*, tome III, pp. 112-115. Jean-Claude Cheynet, « Le sceau de Thierry de Barneville, duc d'Antioche », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 26, 1984, pp. 223-228. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 455-456, 463-464. Claude Cahen, « Un document concernant les Melkites et les Latins d'Antioche au temps des Croisades », *REB*, tome 29, 1971. pp. 285-292.

<sup>1414</sup> Jean-Claude Cheynet, art.cit., pp. 223-228.

<sup>1415</sup> Nicétas Choniâtès, *Jean Comnène*, fol. 32-33. Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV.

<sup>1416</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etudes sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tome I, pp. 603-620. *Chronique Rimée des rois de la petite Arménie*, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 503-504.

### ***Mariages royaux hiérosolymitains***

La première union entre la famille royale de Jérusalem et la famille Comnène fut contractée en 1157. Ce mariage conclut un long processus de reconnaissance mutuelle des deux sphères. C'est de Jérusalem que vint l'initiative des négociations<sup>1417</sup>.

*Cependant les princes, tant ecclésiastiques que séculiers, voyant le roi parvenu à l'âge viril et n'ayant pas encore de femme, désiraient lui voir des enfants, car il importait qu'un fils du roi pût recueillir sa succession en qualité d'héritier légitime. Ils se concertèrent donc entre eux, et résolurent de chercher pour le Roi un mariage honorable, afin qu'il pût avoir des descendants. A la suite de longues délibérations, de nombreux motifs leur firent juger que la chose la plus convenable serait de faire quelque tentative auprès du seigneur empereur de Constantinople pour une proposition de ce genre. D'une part, il avait dans son palais plusieurs nobles jeunes vierges qui lui étaient unies par les liens du sang, et d'autre part, comme il était le prince le plus puissant et le plus riche des mortels, ses trésors pouvaient servir à retirer le royaume de la profonde misère qui l'affligeait, et le faire passer de son extrême détresse à la plus grande abondance. En conséquence, et du consentement de tous, on chargea des députés de se rendre, avec l'aide de Dieu, à Constantinople, et d'y suivre l'accomplissement de ces projets.*<sup>1418</sup>

Nul doute que des conditions politiques furent mises par Constantinople. Il est évident que la confirmation par Baudouin III des droits de l'Empire sur Antioche fut l'une d'entre elles. Elle devait s'accompagner d'une désolidarisation explicite du roi vis-à-vis de Renaud de Châtillon et de Thoros suite à leur pillage de Chypre. La réaction du roi de Jérusalem au voyage oriental de Manuel en 1158-1159 atteste de l'acceptation anticipée des prétentions impériales. Cependant, ce mariage était fondé, du point de vue du roi, sur l'indépendance des deux Etats. Baudouin manifesta ostensiblement sa qualité de seigneur souverain en 1158, tout en se montrant scrupuleusement respectueux du nouveau rôle de l'Empire à Antioche<sup>1419</sup>. Néanmoins, cette sollicitation de la main d'une princesse impériale reflétait l'infériorité hiérosolymitaine. Cette alliance met en exergue le besoin de soutien, financier pour le moment, de Jérusalem. Pour Constantinople, l'acceptation de cette alliance représentait un accroissement d'influence et non une consolidation défensive impérative de sa puissance. Le contraste apparaît dans la manière dont le *basileus* se permit de faire patienter les ambassadeurs hiérosolymitains.

*Après beaucoup de délais, et à la suite de réponses énigmatiques telles que savent les faire les Grecs toujours rusés et qui répondent toujours par circonlocutions, les députés obtinrent enfin satisfaction ; ils réglèrent les conditions, tant de la dot que de la donation pour cause de mariage, et on leur promit de donner pour épouse au Roi la plus illustre des vierges élevées dans les retraites sacrées du palais impérial.*<sup>1420</sup>

La nouvelle reine de Jérusalem, Théodora Comnène, reçut comme douaire l'importante ville

<sup>1417</sup> Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXXIII.

<sup>1418</sup> Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XVI.

<sup>1419</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 20. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXV.

<sup>1420</sup> *Id.*, livre XVIII, chap. XXII.

d'Acre<sup>1421</sup>. Consciente de l'importance Jérusalem d'entretenir de bonnes relations avec le *basileus*, Théodora n'hésita pas, dans le cadre de ses activités au sein du royaume, à se réclamer autant de sa parenté avec l'empereur que de son union avec le roi<sup>1422</sup>.

Les raisons qui expliquent ce premier mariage entre la dynastie de Jérusalem et la dynastie Comnène restèrent valables après la mort de Baudouin III. Les autorités du royaume œuvrèrent pour qu'une épouse grecque soit dépêchée au nouveau roi Amaury I<sup>er</sup><sup>1423</sup>. Marie, fille du neveu de Manuel, le *protosébastè* Jean Comnène, fut sélectionnée<sup>1424</sup>. L'acceptation se fit après la réaffirmation auprès du nouveau roi de Jérusalem de l'exclusivité de la souveraineté de Constantinople sur Antioche<sup>1425</sup>. L'amitié s'accompagnait de la définition précise des limites à ne pas dépasser par le roi franc.

### ***Les mariages croisés entre Antioche et Constantinople***

#### *Le mariage antiochien de Manuel Comnène*

Manuel avait été pressenti durant les années 1130 pour épouser Constance d'Antioche. Finalement, ce fut la fille de celle-ci, Marie, qui devint *basilissa* en 1161<sup>1426</sup>. L'opération n'avait pas le même sens que celle envisagée précédemment. Marie n'était pas détentrice de droits sur Antioche, puisque son frère en était prince depuis la capture de Renaud de Châtillon par les musulmans<sup>1427</sup>. Néanmoins, cette union créait un lien direct entre Antioche et Constantinople. Il s'agissait aussi de la part de Manuel d'affirmer sa capacité à disposer à sa convenance de la famille princière d'Antioche, précédemment cliente du royaume de Jérusalem, pour ses besoins politiques. L'affaire fut fort mal ressentie dans le royaume hiérosolymitain où l'on souhaitait voir le choix du *basileus* se porter vers une autre candidate, Mélisande de Tripoli<sup>1428</sup>. Le roi Baudouin et le comte de Tripoli se sentirent suffisamment assurés d'avoir voix au chapitre sur ce sujet pour rédiger en commun, en juillet 1161, un acte auquel ils associèrent Mélisande comme « *futuræ imperatricis Constantinopolitanae* »<sup>1429</sup>. C'était là se fourvoyer sur

<sup>1421</sup>Ce fut la fille du frère de l'empereur, le *sébastocrator* Isaac qui fut choisie, faisant ainsi du roi le neveu par alliance de Manuel. Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 141. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXII.

<sup>1422</sup>Röhricht, 367. AOL, tome II, B, pp. 138-139.

<sup>1423</sup> Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XII. Jean Kinnamos, livre V, chap. 13.

<sup>1424</sup> Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XII

<sup>1425</sup> Jean Kinnamos, livre V, chap. 13.

<sup>1426</sup>Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre III, fol. 115-116.

<sup>1427</sup> Andrew D. Buck, "Between Byzantium and Jerusalem? The principality of Antioch, Renaud of Châtillon, and the penance of Mamistra in 1158", *Mediterranean Historical Review*, 2015, pp. 107-124.

<sup>1428</sup>Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXX.

<sup>1429</sup>Röhricht, 366.

l'évolution des équilibres politiques.

Le mariage entre Manuel et Marie eut un fort retentissement en milieu musulman. Le lien familial de Manuel avec Antioche sera invoqué en 1164 par Nur ad-Din, maître d'Alep et de Damas, comme raison de ne pas détruire la principauté alors à la merci du maître de la Syrie musulmane<sup>1430</sup>. Cette union eut un autre avantage. Alors que, jusque-là, la place de Bohémond III dans la hiérarchie des dignités impériales était indéterminée, le prince pouvait dorénavant être assimilé sans ambiguïté à un *gambros* de l'empereur. Il était désormais placé juste après les *sebastocrators* dans l'ordre de préséance<sup>1431</sup>.

### *Le mariage comnène de Bohémond III*

Bohémond III, après avoir été libéré en 1165 des geôles de Nur ad-Din par son beau-frère l'empereur Manuel, effectua un voyage à Constantinople. C'est dans ce contexte, à une date inconnue, que le prince prit pour épouse une nièce de Manuel, Irène ou Théodora selon les sources<sup>1432</sup>. A un couple gréco-franc à Constantinople, répondait un couple franco-grec à Antioche.

Cette union a provoqué un débat historiographique. Sa date comme sa postérité sont discutées. Ce mariage aura des conséquences durables, et les sources se contredisent – ou semblent le faire –, donnant un ensemble difficilement conciliable et posant un problème d'interprétation générale. Les raisons de ces divergences peuvent s'entrevoir si l'on reprend le problème dans sa globalité. La première question à régler est celle de la chronologie des mariages de Bohémond III. Les historiens ont divergé sur ce problème<sup>1433</sup>. Le second point qui mérite d'être analysé en détail est la progéniture issue du mariage grec. Les sources divergent

<sup>1430</sup>Ibn al Athir *in*, *RHC Or.*, tome I, p. 540.

<sup>1431</sup> Lucien Stiernon, « Notes de titulature et de prosopographie byzantines. Sébaste et Gambros », *REB*, tome 23, 1965, pp. 184-198. Jean-Claude Cheynet, « Le rôle des femmes de l'aristocratie d'après les sceaux », *in Mélanges V. Sandrovskaja* (Saint-Pétersbourg, 2004), pp. 30-49.

<sup>1432</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. V. *Manuscrit française 20*, *in Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 83 ; *Vaticanus Latinus 4789*, *in Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 93 ; *Manuscrit 1898*, *in Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 144 ; *Vaticanus Latinus 7806 A*, *in Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 173.

<sup>1433</sup> Ferdinand Chalandon et Emile Rey furent les porteurs initiaux de deux interprétations contradictoires qui reposent toutes deux sur le rejet d'une partie des sources jugées incompatibles entre elles du fait de l'entremêlement chronologique des unions de Bohémond III qu'elles induisent, ce qui ne saurait être écarté du fait des accusations de polygamie portées contre Bohémond à l'époque. D'autres historiens se sont contentés d'exposer les deux points de vue sans trancher ni sembler apporter d'importance à la question, comme René Grousset. Emile Rey, « Histoire des princes d'Antioche », *ROL*, tome II, 1896, pp. 379-382. Ferdinand Chalandon, *Les Comnènes, Etude sur l'Empire byzantin au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, p. 531. Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. VI. Les historiens postérieurs ont repris l'une ou l'autre de ces thèses sans nouveauté.

là aussi.

Si Théodora/Irène fut la première épouse du prince, et si de cette union naquit un fils, celui-ci devait, selon les usages anciens de la principauté, devenir le successeur de son père<sup>1434</sup>. Un franco-grec serait devenu prince. Le problème est d'autant plus aigu que l'histoire d'Antioche connu, dans les décennies suivantes, un conflit de succession entre les descendants de Bohémond III. Si la dimension franco-arménienne de la question a focalisé l'attention, un tiers facteur grec n'est pas à exclure *a priori*.

L'ordre des unions de Bohémond III diffère en fonction des sources. Le manuscrit *francese* donne les informations suivantes : « *Beymont, le grant prince, avoit une suer, Marguerite, qui fu feme de l'empereor Manuel. Et si ot a feme une nieces de l'empereor, et orrent une fille.* »<sup>1435</sup> Pour ce texte, le mariage grec fut le premier contracté par le prince. Ces informations sont corroborées par le *Vaticanus Latinus* : « *Beymont fu prince puis à la mort de son pere, et l'appelait on Baube. Et espousa Erine, niesce de l'empereour Manuel, et orent une fille qui ot nome Constance.* »<sup>1436</sup> Le manuscrit arménien dit de 1898 abonde encore dans le même sens : « *Bohémond épousa Irène, la parente de l'empereur Manuel, et engendra une fille.* »<sup>1437</sup> Le *Vaticanus Latinus 7806 A* détaille plus longuement la question :

*Beimondi, figliolo del principe Rimondo e de la Nova princessa, che si chemava le begue, fu principe dapoi di sua madre. E hebbe quatro moglie, e tutte erano vedue, percio che quando si maridava in una, cacciava via l'altra. La prima sua moglie fu Erini, nezza del imperator Manuel de Constantinopoli, e due figlie, Costanza e Philippa.*<sup>1438</sup>

Ici encore, Théodora/Irène est la première épouse de Bohémond, mais leur descendance ne comprend plus une, mais deux filles, Constance et Philippa. La première porte le nom de sa grand-mère, ce qui, dans la logique anthroponymique des seigneurs d'Antioche, la désigne comme première fille du prince, et la seconde porte celui de sa tante<sup>1439</sup>. Le désaccord des textes peut d'ores et déjà faire naître un doute sur le nombre des descendants du couple franco-grec d'Antioche.

<sup>1434</sup>Le nom de Théodora est donné par Guillaume de Tyr. Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. V.

<sup>1435</sup>*Le manuscrit francese, 20, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 83.*

<sup>1436</sup>*Vaticanus Latinus 4789, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 93.*

<sup>1437</sup>*Manuscrit 1898, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 144.*

<sup>1438</sup>*Vaticanus latinus 7806 A, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 173.*

<sup>1439</sup> La princesse Constance, fille unique de Bohémond II, tint elle-même son nom de la mère de son père, Constance de France. De la même manière, Philippa, tient son nom de sa grand-mère paternelle. Philippa n'est toutefois que la seconde fille, le nom Marie, en hommage à la Vierge, ayant été préféré pour son ainée dans un contexte de danger imminent pour la principauté d'Antioche. Ce problème du choix d'un prénom à connotation religieuse ne se pose pas pour les enfants de Bohémond III.

Les *Lignages* s'accordent donc sur un point, l'antériorité de l'union grecque de Bohémond III sur les autres. Il en découle qu'un éventuel enfant mâle issu de ce mariage aurait dû être l'héritier présomptif de la principauté. Si notre documentation s'arrêtait aux seuls *Lignages*, nous pourrions conclure que la tentative de Manuel de donner un prince à demi Comnène à Antioche échoua du fait de l'incapacité de sa nièce à engendrer un garçon.

Mais il faut prendre en compte l'autre union connue de Bohémond III avant 1180, celle qu'il contracta avec Orgueilleuse de Harenc. Ce mariage doit être placé avant 1170, et laissa sa dernière trace documentaire en 1175<sup>1440</sup>. Reste à savoir si ce mariage franc fut conclu après la rupture du mariage grec. Le manuscrit *francese* nous donne les informations suivantes sur la rupture entre Bohémond et son épouse grecque : « *Et quant l'empereor [Manuel] morut, le prince mandat sa feme et sa fille en Romanie.* »<sup>1441</sup> Le *Vaticanus Latinus* donne plus crûment l'information suivante : « *Puis la mort de l'empereor Manuel, ledit Beymont chassa sa feme et sa fille en Romanie.* »<sup>1442</sup> L'épouse grecque de Bohémond n'a quitté Antioche qu'en 1180 d'après les *Lignages*, unanimes sur ce point (si l'on fait abstraction du pudique silence du *Vaticanus Latinus 7806 A*). En conséquence admettons que Bohémond fut en situation de bigamie durant son mariage avec Orgueilleuse jusqu'à ce que la mort de celle-ci régularisât la situation<sup>1443</sup>.

Il est possible que le mariage grec de Bohémond III ait été célébré alors que l'épousée était trop jeune pour qu'il soit consommé et qu'il ne l'ait été que tardivement<sup>1444</sup>. Cette situation aurait servi de justification au clergé latin pour procéder au mariage avec Orgueilleuse de Harenc. L'anthroponymie des enfants de Bohémond va dans ce sens. Si Constance, fille de Théodora/Irène, a un prénom de première fille, Raymond, fils d'Orgueilleuse, a un nom de premier fils<sup>1445</sup>.

Si les sources latines nous font part uniquement, pour l'union grecque de Bohémond III, de naissances féminines, un document épigraphique nicéen prolonge le débat. Cette inscription

<sup>1440</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. V. *Röhricht*, 478, 493, 511, 523, 524.

<sup>1441</sup>*Le manuscrit francese*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 83.

<sup>1442</sup>*Vaticanus latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 93.

<sup>1443</sup> Bohémond n'était pas le seul haut seigneur dans cette situation de polygamie. A titre d'exemple, Conrad de Montferrat fut accusé d'être marié simultanément en Italie, à Constantinople et en Syrie. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, v. 4131-4136.

<sup>1444</sup> L'épouse de Baudouin III, Théodora Comnène, lui fut expédiée de Constantinople en n'ayant pas encore 13 ans et aucun enfant ne fut conçu par le couple royal entre 1157 et la mort du roi en 1162. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXII.

<sup>1445</sup> Raymond, fils d'Orgueilleuse et de Bohémond III, porte le nom de son grand père le prince Raymond à l'instar de Bohémond III qui porte le nom de son grand père précédemment prince d'Antioche, Bohémond II.

funéraire de 1211, apposée sur le tombeau d'un Comnène dont elle date la mort du 7 juin, portant le nom de Manuel et dit de « race sicilienne » ouvre des perspectives nouvelles :

*[...] Celui qui en effet était issu d'une digne famille et prédestiné à l'empire par son ascendance, de la branche Comnène qui étant né dans la pourpre et venant de la grande terre du royaume de Sicile, la poussière le couvre et la nuit l'épouse ; et il habite dans son sépulcre, lieu de l'imprécation, le prince [πρίγκηψ] Manuel, source des bienfaits, tué dans sa 35<sup>e</sup> année, c'était le septième jour de juin [...].<sup>1446</sup>*

Le caractère « sicilien » du Manuel Comnène enterré à Nicée s'explique fort bien s'il est le fils de Bohémond III. Celui-ci était issu par sa mère, Constance d'Antioche, de la lignée de Bohémond I<sup>er</sup>, normand de Sicile, fils de Robert Guiscard et fondateur de la principauté d'Antioche, personnage éminemment connu en Romanie. Il n'est pas étonnant que cette origine sicilienne ait été plus saillante que l'ascendance paternelle poitevine de Bohémond III pour le rédacteur de l'épithaphe. Enfin, le qualificatif de « prince », retranscription grecque du titre latin, attribué au défunt, ne laisse guère d'autre possibilité qu'une origine antiochienne. Son nom lui-même plaide enfin en faveur de cette interprétation, puisqu'il est un hommage fait par Bohémond III tout à la fois à son empereur, à son beau-frère, à l'ordonnateur de son mariage grec et à son libérateur de 1165<sup>1447</sup>. L'ascendance du Manuel Comnène enterré à Nicée ne fait donc pas de doute.

La qualité princière de Manuel était une évidence pour le rédacteur l'inscription apposée sur sa tombe. Décédé en 1211 à l'âge de 35 ans, Manuel est donc né en 1176, ce qui accrédite le maintien de l'union grecque de Bohémond III alors même qu'il a entre-temps été marié à Orgueilleuse de Harenc. Les accusations de bigamie portées contre Bohémond III après 1180 par le clergé latin d'Antioche, incontestablement fondées pour cette période, traduisent toute l'équivoque de la situation. Le clergé latin, opposé à la montée d'un patriarche grec sur le trône patriarcal en 1165, ne pouvait que redouter l'arrivée d'un prince grec, issu d'un mariage certainement célébré selon les rites grecs<sup>1448</sup>. Certains des éléments du clergé latin durent accepter le mariage franc de Bohémond pour cette raison et fermer les yeux sur son aspect canoniquement discutable. Cette union avec Orgueilleuse de Harenc fut sûrement validée d'autant plus facilement par le clergé latin qu'il jugeait nuls et non avenues les actes du patriarche Athanase.

<sup>1446</sup> Cougny, pp. 219-220.

<sup>1447</sup> *Le Kamel-Althevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 540. Guillaume de Tyr, livre XIX. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. X.

<sup>1448</sup> Jean Kinnamos, livre V, chap. 4. Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. XI.

L'inscription de Nicée fait porter à Manuel le titre de prince. Ceci va dans le sens de prétentions au trône antiochien, au moins à partir de la mort de Bohémond III en 1201. Celle-ci peut se fonder sur l'antériorité du mariage de sa mère avec Bohémond sur tout autre. Celle-ci en faisait l'unique mariage légitime du point de vue de Constantinople, pour qui les autres fils de Bohémond III, Raymond et le futur Bohémond IV, devaient être des enfants illégitimes<sup>1449</sup>. Seule la superposition temporelle des deux mariages de Bohémond rend les sources compatibles entre elles. En 1175, Bohémond associait Orgueilleuse et les fils qu'il avait d'elle à un acte en faveur des Hospitaliers. Ils sont donc considérés à cette date comme héritiers présomptifs<sup>1450</sup>. La naissance d'un fils de Théodora/Irène l'année suivante put jeter le trouble quant à l'avenir de la transmission du titre princier, d'autant plus qu'Orgueilleuse disparaît à cette époque. Le patriarche latin Amaury de Limoges, redevenu seul patriarche résident en juillet 1170, reconnut alors le mariage grec de Bohémond<sup>1451</sup>. Ceci contribue à expliquer les bonnes relations que le prélat entretenait par la suite avec le *basileus* Manuel et sa défense ultérieure du mariage grec<sup>1452</sup>.

Tout cela donnait naissance, en faveur du fils grec, à des prétentions irréconciliables avec celles des fils aînés issus du second mariage. Cette situation potentiellement explosive suffit à expliquer la disparition de Manuel de l'histoire dynastique officielle d'Antioche répercutée dans les *Lignages*.

Quelles furent les motivations de Bohémond pour rompre avec Théodora/Irène en 1180 ? Des facteurs personnels ne sont pas à exclure<sup>1453</sup>. Mais, au-delà de ce problème conjoncturel, ce nouvel échec de l'installation d'un prince grec à Antioche va dans le sens de l'établissement d'une règle de succession implicite qui réservait la principauté à un Franc dénué d'ambiguïté ethnique<sup>1454</sup>. Il ne faut toutefois pas dramatiser le départ du jeune Manuel d'Antioche. Quels

---

<sup>1449</sup>Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216 » Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (1<sup>ère</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/2, tome CVII, p. 224. M. Matthine, « Un prince Manuel Comnène, issu de terre sicilienne », *Byzantion*, tome 23, 1953, pp. 132-137.

<sup>1450</sup>*Röhricht*, 523.

<sup>1451</sup> Albert Failler, « Le patriarche d'Antioche Athanase I<sup>er</sup> Manassès (1157-1170) », *REB*, tome 51, 1993, pp. 63-75.

<sup>1452</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. IV, V.

<sup>1453</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. V.

<sup>1454</sup>L'empereur Manuel Comnène avait déjà tenté après la mort de Raymond de Poitiers en 1149 d'imposer un individu mixte du point de vue de son origine, le César Jean-Roger, comme époux pour la princesse Constance, mère de Bohémond III. Ce fut finalement Renaud de Châtillon qui fut préféré au normando-byzantin en violation des prérogatives du suzerain impérial reconnues à Déabolis puis par Raymond de Poitiers en 1138. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 17.

que soient la raison et le prétexte qui fut invoqué pour briser l'union, il ne remettait pas nécessairement en cause les droits de Manuel<sup>1455</sup>. Il ne s'agissait que du départ d'un autre membre de la famille princière, assimilée à la famille impériale, vers la capitale. Le jeune Manuel suivait le chemin précédemment emprunté par son oncle Baudouin et par ses tantes Marie et Agnès<sup>1456</sup>. Il rejoignait aussi son cousin l'empereur Alexis II qui pèserait dans la dévolution du titre princier. Dans la logique de concentration croissante à Constantinople des élites néo-romaines, cela n'avait rien d'étonnant.

Le départ de Théodora/Irène, suivi de l'union du prince avec Sibylle, sa troisième épouse, provoqua une violente réaction du patriarcat latin<sup>1457</sup>. Curieux scrupules que ceux du patriarche Amaury de Limoges qui ne s'était pas élevé contre la précédente bigamie de Bohémond III. Bien que l'arrière-plan ecclésiastique grec du dossier soit complètement inconnu, une explication pourrait donner du sens à la fureur du patriarche. Puisque le mariage entre Bohémond et Théodora/Irène fut sans aucun doute consacré par le clergé grec, il est possible que Bohémond se soit tourné vers le synode de Constantinople pour le casser, le patriarcat melkite d'Antioche étant vacant. La sœur de Bohémond étant régente de l'Empire et le patriarche de la capitale étant un antiochien, le prince devait avoir de bons espoirs de voir sa demande de rupture acceptée. Ce ne serait ni la première ni la dernière occurrence d'une préférence des princes « latins » pour l'Église grecque<sup>1458</sup>. Dans cette hypothèse le patriarche latin ne se serait donc pas tant insurgé contre les mœurs du prince que contre la contestation de son autorité ecclésiastique au profit des schismatiques, comme entre 1165 et 1170<sup>1459</sup>. La réaction du patriarche Amaury au divorce du prince en 1180 fut identique à celle qu'il avait eue en 1165 au moment de l'arrivée de son rival grec. Il jeta l'anathème sur la cité entière<sup>1460</sup>. Le parallélisme entre les deux séquences nous renforce dans l'idée que l'enjeu était en réalité

---

<sup>1455</sup> L'absence de certitude sur la place d'Irène/Théodora au sein de la parentèle impériale rend possible l'invocation d'une trop proche parenté par alliance comme motif de cassure de l'union. Sur la bénignité de la séparation en ce qui concerne les droits des enfants il faut rappeler qu'Amaury I<sup>er</sup> de Jérusalem, au moment de son accession au trône, dut renoncer à son mariage sans que cela n'altère le droit des enfants de ce premier lit. De plus, depuis 1158, une certaine marge d'appréciation était reconnue à Constantinople dans le choix du dirigeant d'Antioche et plus encore du commandant de ses forces en Orient ayant vocation à résider dans cette ville. Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. IV. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 19.

<sup>1456</sup> *Manuscrit 1898, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 142.* Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre VI, fol. 180. Jean Kinnamos, livre V, chap. 4.

<sup>1457</sup> *Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 83, 93, 97, 144, 173.* Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. V.

<sup>1458</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. XI. *Infra*.

<sup>1459</sup> C'est cette autorité ecclésiastique de Constantinople à Antioche qui inquiétait le pape en 1178. Samuel Lowenfeld (éd.), *Epistolae Pontificum Romanorum ineditae*, n°287.

<sup>1460</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. XI. Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. V.

identique pour le patriarche latin. Son autorité était battue en brèche par les melkites auxquels s'agrégeait le prince.

L'intégration de la famille princière d'Antioche dans la constellation de la famille impériale  
 Au-delà de ces deux mariages, d'autres vinrent compléter l'intégration matrimoniale d'Antioche à l'Empire. Le destin des deux autres sœurs de Bohémond III, Philippa et Agnès, fut lié à des décisions prises à Constantinople<sup>1461</sup>.

Le comportement d'Andronic Comnène à Antioche et la réaction de son cousin et empereur, Manuel, permettent d'affiner notre appréhension de la place de la famille princière d'Antioche dans la parentèle impériale élargie<sup>1462</sup>. Puisqu'Andronic commandait les forces néo-romaines au-delà du Taurus en 1166, Antioche relevait de lui<sup>1463</sup>. Andronic épousa Philippa, selon le rite grec, sans prendre le soin d'en référer à Constantinople<sup>1464</sup>. Cet acte provoqua une réaction hostile de l'empereur. Le motif formel de cette condamnation est donné par Nicéas Choniates. C'est l'application de l'interdit religieux posé depuis le X<sup>e</sup> siècle aux mariages de deux cousins avec deux sœurs<sup>1465</sup>. La condamnation de ce mariage et la réaction brutale de Manuel doivent se comprendre politiquement sous deux aspects. Premièrement, les aspirations d'Andronic à la pourpre étaient connues, puisqu'il avait une première fois tenté de renverser son cousin<sup>1466</sup>. Deuxièmement, cette législation sur le mariage avait été édictée par les empereurs de la dynastie macédonienne dans le but de contrer les stratégies matrimoniales de l'aristocratie pouvant menacer le pouvoir central. En nouant une relation avec Philippa, Andronic, qui était doté d'un pouvoir considérable dans la région, renforçait indûment sa position dans un secteur doté et pourvoyeur de troupes<sup>1467</sup>. Cette base pouvait servir à ses ambitions impériales pour peu qu'il parvienne à entraîner derrière lui ses soldats, le prince et le patriarche d'Antioche<sup>1468</sup>. De plus, Andronic disposait à son gré d'une princesse dont Manuel

<sup>1461</sup> Il faudrait peut-être ajouter celui d'une troisième sœur du prince, Johanna, fille de Renaud de Châtillon et qui aurait épousé à Constantinople un Montferrat, certainement Conrad, mais cela après bien après la mort de Manuel. *Vaticanus Latinus 7806 A, in Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 172. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 4131-4136.

<sup>1462</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 427-428.

<sup>1463</sup> Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 138-139.

<sup>1464</sup> Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XIV.

<sup>1465</sup> Evelyne Patlagean, *Un Moyen Âge grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, p. 124. Angéliki E. Laiou, *Mariage, amour et parenté à Byzance aux XI<sup>e</sup> XII<sup>e</sup> siècles*, p. 49.

<sup>1466</sup> Jean-Claude Cheynet, *op.cit.*, pp. 107-108.

<sup>1467</sup> Jean Kinnamos, livre III, chap. 18.

<sup>1468</sup> Jean Skylitzès, Michel le Bègue, fol. 31.

estimait seul pouvoir déterminer le destin, comme il l'avait fait pour sa sœur Marie et comme il le fera en 1172 pour sa demi-sœur Agnès. Manuel décida de laver l'outrage et de parer à la menace en ordonnant l'arrestation de son cousin<sup>1469</sup>. Le *basileus* manifesta ainsi que le détournement d'une princesse antiochienne revenait à porter atteinte à l'Etat. Andronic s'enfuit vers le royaume de Jérusalem, puis passa dans les Etats de Nur ad-Din, et enfin chez les Turcs d'Asie Mineure avant d'être pardonné et de revenir dans l'Empire peu de temps avant la mort de Manuel<sup>1470</sup>. Philippa, délaissée, fut remariée en 1177 à Onfroy II de Thoron<sup>1471</sup>.

Manuel ne laissa à personne le temps d'en user avec Agnès d'Antioche, fille de Renaud de Châtillon et de Constance, comme avec Philippa. L'usage politique qu'il lui réserva est révélateur de la place qu'il attribuait à la famille princière en Romanie. Jusqu'à la naissance de son fils Alexis II, en 1169, Manuel comptait faire passer la succession de l'Empire par sa fille Marie Comnène. Dans cette optique, celle-ci avait été fiancée à Béla III de Hongrie, pour qui Manuel avait spécialement créé la dignité de *despote*<sup>1472</sup>. La naissance du fils de Manuel et de Marie d'Antioche changea la donne. L'empereur décida, dans le cadre de la révision de sa succession, de transférer la main de sa fille Marie, qui perdait son statut de vecteur de la succession, à Renier de Montferrat<sup>1473</sup>. Toutefois, soucieux de maintenir les liens avec le roi de Hongrie, le *basileus* accorda à Béla III la main d'Agnès d'Antioche<sup>1474</sup>. Cette dernière était considérée comme substituable à une princesse Comnène.

Dans la politique matrimoniale de Constantinople, l'ensemble de la famille d'Antioche était assimilée à une branche de la famille impériale<sup>1475</sup>.

### ***Les mariages roubénides impliquant l'Empire***

Deux mariages contractés par la famille roubénide portent la marque de l'action de Constantinople à cette époque.

Chargé du gouvernement de la Cilicie au milieu des années 1170 alors que l'Empire, après l'élimination de Mleh, s'y réinstallait, Isaac Doukas Comnène devait rétablir des relations

---

<sup>1469</sup>Nicétas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 140-141.

<sup>1470</sup>Guillaume de Tyr, livre XX, chap. II. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 111-112.

<sup>1471</sup>Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XIV.

<sup>1472</sup>Jean Kinnamos, livre V, chap. 5.

<sup>1473</sup>Nicétas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre V, fol. 171.

<sup>1474</sup>Jean Kinnamos, livre V, chap. 4.

<sup>1475</sup>Ferenc Makk, *The Árpáds and the Comneni : Political Relations between Hungary and Byzantium in the 12th Century*, pp. 73, 106-108.

stables avec les Roubénides. Si Manuel s'était opposé au mariage de Philippa d'Antioche avec Andronic, dont les ambitions impériales auraient été confortées par une alliance locale, rien ne s'opposait à l'union d'Isaac avec une princesse arménienne. Celle-ci, par ses caractéristiques, rappelle les tentatives de mariages de Manuel Comnène et du César Roger, en service impérial commandé, avec Constance d'Antioche ainsi que les unions précédentes entre Comnènes et Roubénides<sup>1476</sup>. Dans ce cas d'espèce, ce fut une fille de Thoros II qui fut unie au duc de Cilicie et membre de la famille impériale<sup>1477</sup>. Ce type d'unions n'était pas sans danger pour Constantinople. L'avenir montra que le mariage arménien d'Isaac Doukas Comnène, en renforçant sa position là où il représentait l'Empire, n'était pas moins menaçant que les velléités d'Andronic en cas de rupture de l'équilibre politique constantinopolitain.

La multiplication des liens juridiques et matrimoniaux entre Constantinople et l'Orient finit par donner à celle-ci une influence sur des unions qui ne sembleraient, à première vue, n'engager que des parties franques et arméniennes. Renaud de Châtillon, une fois libéré de captivité, épousa la veuve d'Onfroy III, seigneur de Kérak et d'Outre-Jourdain, Etiennette de Milly, obtenant ainsi ce fief<sup>1478</sup>. La captivité de Renaud s'acheva indépendamment de la volonté de Constantinople, mais celui-ci conservait des liens avec l'Empire qui avait fait de sa fille une reine de Hongrie. Etiennette de Milly avait eu de sa première union une fille, Isabelle de Toron<sup>1479</sup>. Celle-ci, dans un contexte d'apaisement des relations entre Antioche et Constantinople d'une part et Rouben III d'autre part, épousa ce dernier en 1181<sup>1480</sup>. De façon symptomatique, ce fait est noté dans la *Chronique Rimée des rois de la petite Arménie* de la manière suivante :

*Les Romains se lièrent d'amitié avec lui  
Et lui donnèrent une épouse  
De laquelle il eut deux filles*<sup>1481</sup>

Ce mariage créait un lien entre Rouben III et Renaud de Châtillon. Il enserrait cet archonte périphérique peu fiable dans un réseau relationnel dont on pouvait espérer qu'il donnerait à

<sup>1476</sup> Jean Kinnamos, livre III, chap. 14. Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 140. Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. IV.

<sup>1477</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, XXXII. *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXV, chap. XVIII, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>1478</sup> Sur un épisode de la vie de cette châtelaine liée indirectement par son mariage et celui de son fils à Antioche et, indirectement, aux Comnènes : Paul Deschamps, « Chevaliers et femmes de France aux Croisades », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°1, mars 1954, pp. 84-85. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. IV.

<sup>1479</sup> *Le manuscrit française 20*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 65, 81. *Le vaticanus latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 91, 108. *Le manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 136.

<sup>1480</sup> *Infra*. *Vaticanus latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 91.

<sup>1481</sup> *Chronique Rimée des rois de la petite Arménie*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 509.

Rouben le sens des limites à ne pas transgresser, sauf à prendre le risque de s'aliéner l'ensemble des affiliés à Constantinople.

### ***L'intégration des Comnènes dans le royaume de Jérusalem***

Les mariages royaux hiérosolymitains concoururent à l'entrelacement des élites du royaume et de l'Empire même après la mort de Baudouin III et d'Amaury I<sup>er</sup>.

La mort prématurée de Baudouin III sans descendance laissa veuve la reine douairière Théodora Comnène en 1162. Celle-ci resta en Palestine où elle avait la jouissance de l'important port de Saint-Jean d'Acre<sup>1482</sup>. La prise de possession de cette cité par Théodora Comnène a pu favoriser l'activité commerciale de ses compatriotes dont la présence sur place est remarquée par une source musulmane<sup>1483</sup>. La dame d'Acre devint, en 1167, la voisine d'Andronic Comnène, le nouveau seigneur de Beyrouth, venu en Palestine après sa fuite d'Antioche<sup>1484</sup>. C'est à ses côtés que la reine douairière quitta la Palestine pour les pays musulmans où Andronic fut contraint de se rendre pour échapper à une menace d'extradition vers la Romanie.

Après l'association d'Andronic au trône impérial aux côtés d'Alexis II (1182-1183), Théodora pesa en faveur de la libération d'Isaac Doukas Comnène, son parent et précédemment gouverneur de Cilicie, des geôles arméniennes<sup>1485</sup>. L'opération fut l'objet d'une action commune entre les autorités centrales de l'Empire et Antioche. A la même époque, les droits de Théodora sur Acre purent aussi avoir une certaine influence sur les négociations diplomatiques entre Constantinople et Saladin alors que le royaume de Jérusalem courait à sa perte<sup>1486</sup>.

En 1174, la mort du roi Amaury I<sup>er</sup> laissa veuve la reine Marie Comnène. Celle-ci, restée dans le royaume de Jérusalem, conservait le bénéfice de la seigneurie de Naplouse. La veuve constituait un parti désirable pour les prétendants francs. Premièrement, son douaire représentait un patrimoine important si tant est qu'il ne soit pas perdu suite à un remariage. Deuxièmement, sa famille d'origine, la famille impériale, était certainement de celle dont on pouvait attendre le plus de soutien<sup>1487</sup>. Troisièmement, Marie avait une descendance royale en

<sup>1482</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. II.

<sup>1483</sup> *Kamel-Althevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 689.

<sup>1484</sup> L'année 1167 marque l'apogée de la présence des Comnènes en Palestine. Théodora est dame d'Acre, Andronic seigneur de Beyrouth et la reine est une autre de leur parente, Marie Comnène.

<sup>1485</sup> Néophyte le Reclus, in *RHC Gr.*, tome I, p. 561. Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 291.

<sup>1486</sup> *Infra*.

<sup>1487</sup> *Infra*.

la personne de sa fille Isabelle<sup>1488</sup>. Par cette union, le nouvel époux deviendrait le beau-père du troisième personnage dans la liste de succession à la couronne<sup>1489</sup>. Balian d'Ibelin, membre d'une famille de la noblesse hiérosolymitaine en pleine ascension, emporta la main de la reine douairière dans les meilleures conditions, puisque celle-ci conserva son douaire.

*Vers le même temps le seigneur Balian d'Ibelin, frère du seigneur Baudouin de Ramla, épousa, avec la permission du seigneur Roi, la veuve du seigneur roi Amaury, la reine Marie, fille de Jean le protosébaste, dont j'ai eu plusieurs fois occasion de parler. Il reçut en outre, pour être possédée par lui pendant la vie de sa femme, la ville de Naplouse, dont celle-ci jouissait, à titre de donation, pour cause de mariage.*<sup>1490</sup>

Baudouin IV, en dispensant la veuve de son père de rendre son douaire à cause de son remariage, se montrait particulièrement généreux<sup>1491</sup>. Les très bonnes relations entre Jérusalem et Constantinople expliquent certainement en partie cette gracieuse décision du jeune roi qui avait besoin de Constantinople pour le soutenir face aux menaces extérieures<sup>1492</sup>. Indirectement, c'est à Constantinople que Balian d'Ibelin dut de voir son assise économique s'accroître de manière substantielle<sup>1493</sup>. La descendance de Marie et de Balian se positionna au sein du royaume par sa parenté royale, et, à l'échelle de l'Orient, par le lien avec la famille impériale<sup>1494</sup>.

### **Les obligés du basileus**

Après 1158, les autorités de Constantinople se signalèrent en œuvrant activement à la libération de nombre de chrétiens tombés entre les mains des musulmans et en soutenant des individus dans le besoin ou de passage. Cette politique n'était pas une nouveauté. Alexis I<sup>er</sup> s'était déjà livré à ce type d'action au début du siècle. Le règne de Jean marqua une interruption dans cette pratique. A l'inverse, elle se développa sous Manuel dans des proportions inégalées.

La première action du *basileus* date de sa campagne de 1159. Il parvint à obtenir de Nur

<sup>1488</sup> *Le manuscrit franceses, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 61, 65, 71, 80 Vaticanus latinus 4789, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 87-88, 97, 100, 102, 103, 108. Manuscrit 1898, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 141. Vaticanus Latinus, 7806 A, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 162, 164.*

<sup>1489</sup> *L'estoire de Eracles empereur, livre XXIII, chap. V, in RHC Occ., tome I.*

<sup>1490</sup> Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XVIII.

<sup>1491</sup> Ce genre de mesures relatives à la conservation des fiefs par des veuves souhaitant se remarier prend des dimensions particulièrement politiques lorsqu'il s'agit d'anciennes reines ou impératrices. Une mesure analogue fut prise par Baudouin I<sup>er</sup> de Constantinople en faveur d'Agnès de France, veuve d'Alexis II et d'Andronic Comnène, qui souhaitait épouser Théodore Branas, aristocrate grec qui se rallie à la même époque au régime impérial des Francs, entraînant avec lui l'adhésion de la grande ville d'Andrinople. Geoffroy de Villehardouin, § 403. Robert de Clari, § 53.

<sup>1492</sup> Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XVII.

<sup>1493</sup> Balian d'Ibelin fit usage un sceau marquant sa nouvelle qualité de seigneur de Naplouse. J. Germer-Durand, « Sceau de Balian, seigneur de Naplouse », *Échos d'Orient*, tome 8, n°50, 1905, pp. 13-14.

<sup>1494</sup> Phelippe de Nevaire, *Les Gestes des Chiprois*, chap. 127. Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. VII.

ad-Din la libération des prisonniers de la seconde Croisade<sup>1495</sup>. Ce succès lui permit de marquer que Constantinople pouvait remporter, du fait de sa proximité géographique et de la continuité de son action, ce que les monarchies occidentales, aux interventions ponctuelles, étaient incapables d'obtenir. Manuel permit aussi l'élargissement d'une personnalité de premier plan, le maître du Temple<sup>1496</sup>. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'établissement de rapports régionaux entre Constantinople, qui reprenait l'hégémonie en Orient, et le Temple qui s'y est implanté.

Le prince Renaud de Châtillon, confirmé dans sa fonction par Manuel en 1158, fut capturé par Nur ad-Din en 1160<sup>1497</sup>. Il était, à ce moment-là, le détenteur d'une charge impériale. C'est à ce titre que Constantinople intervint en sa faveur, ce qui n'empêcha pas que sa libération n'intervînt qu'en 1176.

*Quand ceux qui étaient à Alep virent cette grande défaite [face à Saladin] ils craignirent encore davantage, et ils envoyèrent des présents au seigneur d'Antioche [Bohémond III], afin qu'il devînt leur auxiliaire. Les portes furent ouvertes pour que ces princes qui étaient enfermés depuis longtemps et avaient perdu tout espoir, se rachetassent et sortissent d'Alep ; [...] le prince Renaud [fut rançonné] à 120 mille [dinars] : plusieurs fois on avait envoyé de l'or de Constantinople pour ce dernier, mais il [Bohémond III] l'avait donné pour la rançon d'autres qu'il avait délivrés et libérés, et maintenant il fut délivré à son tour, ainsi que tous les autres.*<sup>1498</sup>

Le fait est d'autant plus remarquable que le prince avait été des plus nuisibles pour l'Empire dans le passé<sup>1499</sup>. L'intervention impériale à son bénéfice est un indice de la profondeur de ce qu'on estimait être le retournement du pillard de Chypre de 1156. Outre cela, les versements effectués par Constantinople en faveur de Renaud sont à lier avec l'usage que Manuel fit de sa fille Agnès d'Antioche. Manuel avait marié Agnès à Béla III de Hongrie en lieu et place de

<sup>1495</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 2. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXV. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXV.

<sup>1496</sup> Jean Kinnamos, livre VI, chap. 12.

<sup>1497</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VIII. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXVIII. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXXXI.

<sup>1498</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. III. Pour Pierre Vincent Claverie, il faut entendre ici que c'est Renaud lui-même qui fit obstacle à sa propre libération, par grandeur d'âme, et non Bohémond III. La comparaison entre ce passage et ce que nous disent Néophyte le Reclus et Nicétas Choniâtès de la procédure de libération d'Isaac Doukas Comnène en 1183 lève l'ambiguïté. Selon Néophyte, Andronic Comnène « fit envoyer par le sénat de grosses sommes d'argent aux latins d'Antioche pour qu'ils rachètent Isaac [...] ». Dans le cas d'Isaac Doukas Comnène, ce sont spécifiquement les Templiers d'Antioche qui sont désignés comme intermédiaires par Nicétas Choniâtès. De toute évidence les Francs d'Antioche jouaient un rôle d'intermédiaire dans les tractations. Nous inclinons donc à voir dans le retard de la libération de Renaud le fait de Bohémond III plus que de son beau-père. Renaud n'était certainement guère en mesure de peser sur les tractations depuis le fond de sa cellule. Néophyte le Reclus, *in RHC Gr.*, tome I, p. 561. Nicétas Choniâtès, Andronic Comnène, livre I, fol. 291. Pierre-Vincent Claverie, « Pierre de Blois et la légende dorée de Renaud de Châtillon », *Egypt and Syria in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk Eras*, tome VII., U. Vermeulen, K. D'hulster and J. Van Steenberghe (ed.), Leuven, 2013, p. 179.

<sup>1499</sup> Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. X.

Marie Comnène qui lui avait été précédemment promise<sup>1500</sup>. Si Agnès était substituable, et donc assimilable, à une princesse Comnène, alors son père participait à sa manière à la parenté élargie du *basileus*. A ce titre, il ne pouvait être abandonné.

Etonnamment, à première vue, c'est Bohémond III qui fit barrage à la libération. Le jeune prince pouvait craindre le retour de son beau-père et la possibilité que celui-ci lui conteste son pouvoir sur la principauté. Les autorités impériales ne semblent pas s'être offusquées de l'obstruction de Bohémond III. La fidélité de celui-ci était acquise, et, s'il devait y avoir opprobre chez les Francs pour la captivité de Renaud, elle ne pouvait retomber que sur Bohémond, qui n'en serait que plus fortement lié à Constantinople.

Bohémond III, en 1164, à la suite de la bataille de Harîm, alla rejoindre son beau-père dans les geôles aleppines. Détenteur d'une charge impériale et plus encore beau-frère de Manuel depuis 1161, il ne tarda pas à être libéré. Il le dut à Manuel<sup>1501</sup>. Celui-ci obtint ce résultat par son influence et gratifia le prince de la valeur de sa rançon. L'on peut penser que le fait que Nuçrat ad-Din, frère de Nur ad-Din, soit alors l'hôte du *basileus* fut aussi un élément qui poussa le fils de Zengui à l'accommodement<sup>1502</sup>.

*De retour à Antioche, il [Bohémond III] n'y demeura pas en repos ; jaloux de retirer aussi promptement que possible les otages qu'il avait livrés, et d'acquitter le prix de leur rançon, il se rendit en toute hâte auprès de l'empereur de Constantinople, qui peu de temps auparavant avait épousé sa sœur cadette, Marie. L'empereur le reçut honorablement, le traita avec bonté, le combla de présents magnifiques ; et le prince, peu de temps après, revint à Antioche. On a quelque sujet de s'étonner que Nur ad-Din, ce prince si sage et si prévoyant, ait consenti si promptement à rendre la liberté au prince d'Antioche, lui qui témoignait toujours de la répugnance à renvoyer ceux des nôtres qu'il retenait en captivité, et qui se glorifiait par-dessus toute chose d'avoir dans ses fers un grand nombre de chrétiens, et plus particulièrement des nobles. [...] Il est possible que Nur ad-Din craignit les prières du seigneur empereur, qui aurait voulu peut-être obtenir gratuitement la restitution du prince [...].*<sup>1503</sup>

La libération de Bohémond III fut l'occasion pour ce dernier de resserrer les liens avec son beau-frère à qui il devait sa liberté<sup>1504</sup>. Le prix de la rançon de Bohémond acheta non seulement sa reconnaissance, mais aussi l'élimination du patriarche latin d'Antioche sans que le gouvernement néo-romain n'ait à intervenir de manière invasive<sup>1505</sup>. En intronisant le patriarche grec, le prince s'aliéna le clergé latin. L'Empire créait une fracture entre les latins, et, par là

<sup>1500</sup> Ferenc Makk, *The Árpáds and the Comneni : Political Relations between Hungary and Byzantium in the 12th Century.*, 213 p.

<sup>1501</sup> *Le Kamel-Althevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 540.

<sup>1502</sup> *Ibid.*

<sup>1503</sup> Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. XI.

<sup>1504</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. X.

<sup>1505</sup> *Id.*, livre XIX, chap. III.

même, ouvrait des perspectives nouvelles de politique religieuse pour la famille princière, en conformité avec la tradition néo-romaine<sup>1506</sup>.

En 1150, en achetant les restes du comté d'Edesse, Manuel avait lié l'ancienne famille comtale à l'Empire. La cession s'accompagnait du versement d'une pension au bénéfice de Josselin III<sup>1507</sup>. Celui-ci vint à Antioche en 1158 pour rencontrer Manuel, et il s'y trouvait en 1164 au moment de la bataille de Harîm<sup>1508</sup>. C'est à Antioche qu'il était le mieux placé pour recevoir la pension que lui devait le *basileus*, puisque l'ancien projet de Jean II de faire de cette ville le coffre-fort de l'Empire en Orient était alors une réalité<sup>1509</sup>. Josselin, en vivant à Antioche, se trouvait au contact immédiat de la source locale des bienfaits impériaux. Soucieux de son image auprès des Francs, Manuel ne pouvait pas se permettre de couper les versements en faveur de ce seigneur sans seigneurie. C'est alors que Nur ad-Din captura Josselin. Nulle part il n'est fait mention d'une quelconque intervention impériale en sa faveur<sup>1510</sup>. Josselin n'était plus utile à Constantinople et représentait une charge sans contrepartie. Il n'était plus détenteur de l'autorité locale dans aucun territoire intégré ni n'était même plus considéré comme utilisable dans un cadre analogue à l'avenir. Il ne fut pas question de lui lorsque le sujet des droits de l'Empire sur Edesse fut soulevé<sup>1511</sup>. Par la capture de Josselin, le souverain d'Alep avait rendu service au *basileus* en le libérant de l'entretien d'un client à l'utilité douteuse. Sa situation correspondait exactement à celle que Kekaumenos décrivait un siècle plus tôt :

*Si vous avez dans votre pays des places fortes et des terres dont vous êtes le propriétaire et le gouvernant, ne vous laissez pas séduire par l'or, par les titres honorifiques, ou par les grandes promesses des empereurs qui vous proposent d'échanger votre pays contre des richesses et des possessions. Même si vous pouvez recevoir le quadruple de sa valeur ; mais conservez jalousement votre propre pays, aussi petit soit-il ou de faible valeur. Car il vaut mieux être un ami indépendant qu'un serviteur sans liberté. [...] A l'heure où vous perdrez votre pays et serez dépouillés de votre pouvoir, vous serez toujours aimés de l'empereur. Mais bien vite, il vous dédaignera et vous comptera pour rien.*<sup>1512</sup>

Josselin III ne fut libéré que tardivement, en 1174, et c'est à Jérusalem qu'il partit pour y trouver un emploi et un revenu<sup>1513</sup>. Toutefois, il retrouva peut-être sa rente impériale puisqu'il était à

<sup>1506</sup>*Infra*.

<sup>1507</sup> Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. XVI.

<sup>1508</sup> *Id.*, livre XVIII, chap. XXIV

<sup>1509</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. III. Nicéas Choniâtès, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 137-140, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290-291. Benoit de Peterborough, *Gesta regis Henrici secundi*, tome I, pp. 254-255.

<sup>1510</sup> Jean Kinnamos, livre V, chap. 6.

<sup>1511</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. X. *Chronique attribuée au connétable Smbat*, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 2.

<sup>1512</sup> Kekaumenos, *Strategikon*, Edition B. Waliewsky et V. Jemstedt, *Cecaumeni Strategicon et incerti scriptoris de Officiis regis Libellus*, St Petersburg, 1896, pp. 74, 76-78.

<sup>1513</sup> Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XI. Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. III.

Constantinople au moment de la mort de Manuel<sup>1514</sup>. La forme put en être modifiée, puisque l'on voit Josselin bénéficier en 1178 d'une concession de la part de Bohémond III<sup>1515</sup>. Celle-ci pourrait découler d'une demande émanant de Constantinople pour solder les comptes avec le descendant des comtes d'Edesse. Tout à la fois membre éminent de la noblesse franque et pensionnaire de Constantinople, Josselin est un cas remarquable des formes diverses que pouvait prendre la pénétration de l'Empire. Celui-ci procédait à l'absorption non seulement de territoires, mais aussi de personnalités et de lignages, agrégés à la clientèle impériale.

Raymond III de Tripoli connut la captivité en même temps que les hauts personnages précités à la suite de la bataille de Harîm de 1164. Sa libération n'intervint qu'en 1174, en même temps que celle de Josselin<sup>1516</sup>. Son cas semble de prime abord plus curieux. Si Josselin n'avait aucun intérêt politique, ce n'était pas le cas du comte régnant à Tripoli dont la parenté avait bénéficié de la sollicitude impériale en 1159<sup>1517</sup>. L'explication trouvée par l'historiographie est d'attribuer l'abstention de Constantinople à la rancune suscitée par le pillage de Chypre de 1161<sup>1518</sup>. C'est possible, mais le fait que le sort de Renaud, qui était coupable du même fait, ait quant à lui intéressé Constantinople met surtout en lumière l'importance des liens familiaux avec les Comnènes pour bénéficier de leur générosité. Renaud profitait aussi de la présence de sa fille Agnès d'Antioche dans la Ville. Raymond n'avait pas d'avocat capable de plaider sa cause après du *basileus*, et c'est certainement ce qui explique la différence de traitement.

Aux côtés de Bohémond III, de Josselin III et de Raymond III de Tripoli, vaincus par Nur ad-Din et incarcérés à Alep se trouvait le duc de Cilicie Constantin Coloman. Conformément à ses attributions dépassant la défense de la seule Cilicie, il intervint pour défendre Antioche comme l'année précédente Tripoli<sup>1519</sup>. Sa libération fut prompte. Constantin Coloman ne fut pas le seul duc impérial à tomber dans des mains ennemies puis à être racheté.

---

<sup>1514</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. V.

<sup>1515</sup>*Röhricht*, 555.

<sup>1516</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. III. Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XXX. Jean Kinnamos, livre V, chap. 6. *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, pp. 167-168.

<sup>1517</sup>Guillaume de Tyr, livre XIX, chap. XXV.

<sup>1518</sup>*Id.*, livre XVIII, chap. XXXI. Isabelle Augé, « les Comnènes et le comté de Tripoli une coopération efficace ? », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, pp. 152-153.

<sup>1519</sup>Gustave Schlumberger, « Un sceau d'Alep portant le nom du prince hongrois Coloman, duc byzantin en Cilicie au XII<sup>e</sup> siècle », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 64<sup>e</sup> année, N. 1, 1920. pp. 2-3. Jean Kinnamos, livre V, chap. 6. *Le Kamel-Althevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 530-531.

Ce fut aussi le cas, à la fin de la période, d'Isaac Doukas Comnène<sup>1520</sup>. Notons que la procédure suivie (versement de Constantinople, rôle d'Antioche) met en exergue le rôle respectif du basileus et du prince dans la négociation des libérations et dans la réunion des fonds nécessaires.

La famille d'Ibelin, en la personne d'Hugues, frère de Baudouin et de Balian d'Ibelin, entra pour la première fois en contact avec Manuel Comnène dès 1158<sup>1521</sup>. Cette première rencontre sera suivie après la mort du roi Amaury I<sup>er</sup> du mariage de Balian et de la veuve du roi, Marie Comnène<sup>1522</sup>. L'importance de l'apparentement aux Comnènes pour bénéficier de la générosité impériale se manifesta dans le cas de Baudouin d'Ibelin<sup>1523</sup>. Celui-ci, capturé par Saladin et libéré contre une promesse de rançon, vint à Constantinople peu de temps avant la mort de Manuel pour y obtenir ce dont il avait besoin de la libéralité impériale.

*Quant Dont vint Bauduins, si s'en ala en Constantinoble à l'empereor Manuel. Et li empereor Manuel, quant il fu là venus, fist grant joie et grant feste de lui. Or quant Bauduin fu venus à l'empereor Manuel, si il dist qu'il estoit venus à lui pour aiue à sa raençon paiier. Et li empereres dist que bien fust il venus, qu'il li aideroit volentier, por amors de ce que prodom estoit et pour l'amour de Balyan son frere. Dont dist li empereres que nombre d'avoir ne li saroit donner si fist apoter une caiière et fist Bauduin sus seoir en mi la sale. Dont vint li empereres, si fist apoter pourpres d'or, si l'en fist tous acouvrir, et tant com on en pot acombler entour de lui, de si que sor le sief. De che fist il aiue à Bauduin à sa raençon paiier. Et bien monta cis avoir asses plus qu'il n'estoit raiens. Dont fist Bauduins prendre son avoir et mettre en sauf. Quant il ot là esté tant com il vot, et il s'en vot aller, si prist congié à l'empereor Manuel. Dont fist li empereres amener galies, et si le fist conduire dusques à Acre.*<sup>1524</sup>

C'est explicitement le lien de parenté par alliance, entre Manuel et les Ibelins, qui joua en faveur de Baudouin. Les logiques internes à l'Empire trouvaient leur prolongement dans le royaume de Jérusalem<sup>1525</sup>. Baudouin fut tiré de sa difficulté, et plus encore. Il reçut une gratification pécuniaire et la livrée du niveau auquel il était assimilé dans la hiérarchie impériale des honneurs, devenant, tout comme son frère, dignitaire impérial honoraire.

En l'occurrence, le *basileus* pensait peut-être faire un très bon investissement puisque le quémandeur était un candidat sérieux à la main de la princesse Sybille et donc au trône de Jérusalem<sup>1526</sup>. Si l'on additionne le bénéfice que les Ibelins tirèrent du mariage avec la reine

<sup>1520</sup>Nicétas Choniates, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290-291. Benoit de Peterborough, *Gesta regis Henrici secundi*, tome I, pp. 254-255. Néophyte le Reclus, *in RHC Gr.*, tome I, p. 561.

<sup>1521</sup> *Le manuscrit francese 20, Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 60. Guillaume de Tyr, livre XVIII, chap. XXIV.

<sup>1522</sup> *Le manuscrit francese 20, Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 61-62, 80. *Le Vaticanus Latinus 4789, Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 97-98, 100, 102, 103.

<sup>1523</sup> Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. V.

<sup>1524</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. VII.

<sup>1525</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 267-286.

<sup>1526</sup> Jonathan Riley-Smith, *The feudal nobility and the kingdom of Jerusalem, 1174-1277*, Macmillan, London, p. 105.

Marie Comnène et de la générosité de Manuel, il est manifeste que Constantinople joua un rôle important dans leur ascension. Ce lignage obtint alors une visibilité et un rang nouveau. Nul doute que l'apparement aux Comnènes, famille dont le nom sera encore prestigieux un siècle plus tard chez les latins comme chez les grecs, contribua de leur nouvelle stature<sup>1527</sup>.

Le comportement ultérieur de la famille d'Ibelin, particulièrement des fils de Balian et de Marie, Jean et Philippe d'Ibelin, laisse deviner l'intégration dans les traditions familiales d'un tropisme favorable à l'empire de Constantinople et accessoirement aux orthodoxes. Ceci en fait, sous bien des aspects, des Ibelins-Comnènes<sup>1528</sup>.

Un Occidental de passage en Orient, Philippe, comte de Flandre, mérite aussi notre attention. Ses prédécesseurs comme ses successeurs ont été appelés à jouer un rôle important en Orient et dans l'Empire. La cour de Jérusalem chercha à impliquer ce grand seigneur dans une réédition déjà prévue de l'expédition franco-impériale contre l'Égypte<sup>1529</sup>. La mauvaise volonté du comte Philippe de Flandre fit tourner court à cette initiative. De manière remarquable, Constantinople ne lui en tint pas rigueur. Il est vrai qu'entre-temps le seigneur était allé faire une tentative contre Harîm au profit du prince d'Antioche et de l'Empire, dont les forces étaient à cette date inextricablement mêlées sous l'autorité de Bohémond III<sup>1530</sup>. C'est depuis la principauté d'Antioche que le comte prit le bateau à destination de Constantinople où il fut reçu cordialement.

Puisqu'aucun espoir ne pouvait être mis sur le moment dans le comte de Flandre pour

---

<sup>1527</sup>Encore au siècle suivant, nul prince d'Orient ou d'Occident ne méprisait une origine comnénienne. Guillaume de Rubrouk, chap. I. Joinville, *Vie de saint Louis*. Texte établi, traduit, présenté et annoté, avec variantes par Jacques Monfrin, Paris, Librairie générale française (Le livre de poche, 4565. Lettres gothiques), 2002, chap. CXVI. Georges Acropolitès, chap. 7. *Chronique* de Ramon Muntaner, chap. II. Bernard d'esclot, *Cronica Del Rey en pere e dels seus antecessors passats* IV. Gaël Le Morvan, *Le mythe néo-wisigothique dans la culture historique de l'Espagne médiévale (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Université de Paris (IV) Sorbonne, Paris, 2013, p. 471. Deux générations plus tard, Baudouin le Sénéchal, fils de Jean d'Ibelin, fera lui aussi un mariage le reliant à la famille impériale en épousant Alice fille de Gauthier de Bethsan et d'une certaine « Thodore Lathoumena », « dame de Romanie », dont on a supposé qu'elle était une Comnène quoique son rattachement à la famille impériale et les conditions de sa venue en Orient au début du XIII<sup>e</sup> siècle restent un mystère. *Vaticanus Latinus 7806 A*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 110. *Le manuscrit francese 20*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 77. H. Rudt de Collenberg Wipertus, « Les « Raynouard », seigneurs de Nephin et de Maraclé en Terre sainte, et leur parenté en Languedoc », *Cahiers de civilisation médiévale*, 7<sup>e</sup> année, n°27, Juillet-septembre 1964, pp. 289-311.

<sup>1528</sup>Ibn al-Athir, in *RHC Or.*, tome II, p. 107. Amadi et Stambaldi, p. 97. Stephen Runciman, *Histoire des croisades, tome II, 1188-1464*, p. 155. Jean Richard. « Le paiement des dîmes dans les Etats des croisés », *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1992, tome 150, livraison 1. P. 78. *Infra*.

<sup>1529</sup> La parenté entre ce personnage et le roi Baudouin IV, du fait de la faiblesse de ce dernier, en faisait un défenseur naturel du royaume. Guillaume de Tyr, livre IX, chap. XIII, livre XIV, chap. I, livre XXI, chap. XIV. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. VI. Jonathan Riley-Smith, *op.cit.*, p. 104.

<sup>1530</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. VI. Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. VII.

contribuer à la stratégie impériale en Orient, il faut voir là l'indice de visées plus indirectes. Le comte de Flandre avait été le témoin des efforts de Constantinople pour la Chrétienté en Orient, il était souhaitable qu'il s'en fasse le publiciste. Manuel l'employa dans le but de lier les Comnènes à la cour de France par le mariage d'Alexis II à Agnès, la fille du roi Louis VII<sup>1531</sup>. Ces égards consentis à Philippe dépassaient sa seule personne. Depuis un siècle, des comtes de Flandre passaient régulièrement en Orient. De plus, la situation de la dynastie hiérosolymitaine étant précaire, la cour impériale avait tout intérêt à flatter une famille occidentale qui pourrait être amenée à jouer un rôle dans ce royaume<sup>1532</sup>.

Cette réception constantinopolitaine du comte de Flandre eut un avatar ultérieur. Le fils naturel de ce haut seigneur d'Occident fera en effet une apparition sur la scène orientale après avoir épousé une princesse Comnène<sup>1533</sup>. Plus encore, deux des neveux de Philippe montèrent successivement sur le trône de Constantinople. Il n'est pas impossible qu'une partie de leurs conceptions de l'Empire et de son rapport à l'Orient trouvassent leur source dans cette longue expérimentation familiale de la Romanie et de son rôle oriental<sup>1534</sup>.

Le versement de rançons et les aides diverses offertes par Constantinople ont plusieurs dimensions. Ils manifestent d'abord sa sollicitude pour ses fonctionnaires et dignitaires ou assimilés. L'Empire procéda avant tout à la libération de ceux qu'il considérait comme les siens. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre les démarches pour l'élargissement de Bertrand, de Renaud, de Bohémond III, de Constantin Coloman et d'Isaac Doukas Comnène. L'implication d'Antioche dans cette politique renforçait son importance régionale, en en faisant la dispensatrice d'une partie des subsides impériaux, alors même que son intégration à l'Empire s'approfondissait. Ce processus qui rehaussait la stature du prince d'Antioche se comprend comme un aspect de son intéressement progressif à sa participation à l'Empire. La marge d'appréciation laissée à Bohémond III dans l'usage de l'argent de l'Empire est à ce titre remarquable et à mettre dans le cadre des responsabilités croissantes qui lui furent accordées.

Outre cela, les libérations de prisonniers étaient pour Constantinople un moyen de

<sup>1531</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. VI.

<sup>1532</sup> *Id.*, chap. III, VI, XXXII. Guillaume de Tyr, livre I, chap. XVII ; livre II, chap. XVI, XX-XXII ; livre III, chap. IV ; livre IV, chap. VII-VIII, XIII, XVIII-XIX ; livre V, chap. V-VI, IX, XIII, XVI, XXI ; livre VI, chap. V-VI, XVII-XVIII, XXI ; livre VII, chap. IX, XVI-XVII, XXI-XXII ; livre VIII, chap. V, X, XII, XVIII ; livre IX, chap. III, XI, XIII ; livre X, chap. XII ; livre XIV, chap. I ; livre XVII, chap. I, VII ; livre XVIII, chap. XVI, XVII, XIX-XXI, XXIV ; livre XIX, chap. IV, X-XI ; livre XX, chap. XIII ; livre XXI, chap. XV-XIX, XXIV-XXV. *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXV, chap. XIII ; livre XXVII, chap. XVIII, in *RHC Occ.*, tome II. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. VI, § 8. Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, pp. 34, 58, 94, 99-100.

<sup>1533</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier., chap. XXIII. *Infra.*

<sup>1534</sup> *Infra.*

renforcer ses dépendances et ses alliés. Elles mettaient aussi en valeur sa capacité d'influence auprès des Etats musulmans. Cette diplomatie humanitaire, amorcée sous Alexis I<sup>er</sup>, en faisant de Constantinople l'intermédiaire entre chrétiens de Syrie et musulmans, donnait à l'empereur une position d'arbitre manifeste. Ces succès de la diplomatie impériale contrastent avec le souvenir des piètres résultats de la seconde Croisade et des armées venues d'Occident.

Enfin, et c'est là un élément original qui marque, l'extension de l'influence de l'Empire : Constantinople contribuait à modifier la hiérarchie interne à cet espace. La mise en parallèle des politiques suivies en ce qui concerne Josselin et Baudouin d'Idelins l'illustre. Le premier, qui a des liens juridiques avec l'Empire, mais qui ne présente pas d'utilité politique, est abandonné à son sort. Le second, dont la famille était en pleine ascension et liée aux Comnènes, bénéficia de la sollicitude impériale.

## La reconnaissance extérieure d'un fait politique

Les Croisades ont eu un effet d'unification de la Méditerranée en une seule arène politique pendant deux siècles. Le passage en Orient de populations occidentales maintenant des liens avec l'Europe et les circulations entre ces deux pôles de latinité créèrent un puissant axe transméditerranéen. Mais, au-delà de ce seul fait particulier au monde latin, la création de colonies franques au Levant modifia aussi les rapports entre les puissances orientales<sup>1535</sup>.

Pour Constantinople, l'apparition d'établissements latins indépendants à l'est de son territoire posa immédiatement des problèmes nouveaux, plus graves encore que la perte du contrôle des régions orientales. Jusqu'ici, l'Empire avait toujours pu mener presque indépendamment sa politique occidentale de sa politique orientale. La paix au couchant permettait l'offensive au levant, et inversement, sans que les adversaires successifs de Constantinople ne ressentent la moindre solidarité, ni n'aient surtout la possibilité de coopérer<sup>1536</sup>.

Dès que des chefs francs se retrouvèrent installés sur le flanc oriental de l'Empire et entrèrent en conflit avec lui apparut la menace d'une articulation de leur combat contre Constantinople avec les puissances occidentales<sup>1537</sup>. Bohémond I<sup>er</sup>, en 1108, avait matérialisé le risque de cette prise en tenaille de la Romanie. De manière plus insidieuse, la seconde Croisade avait illustré les conséquences, potentiellement dramatiques, de l'augmentation de l'hostilité occidentale<sup>1538</sup>.

La politique de Manuel ouvrait des perspectives originales. Puisque les Francs d'Orient s'agrégeaient à la Romanie, le *basileus* endossait le rôle, valorisant en Occident, de défenseur des héritiers de Bohémond, de Raymond de Saint-Gilles et de Godefroi de Bouillon. Mais, à

---

<sup>1535</sup> L'Égypte dut faire avec les schismes politiques et religieux qui affectèrent son influence en Asie et vit naître des dissidences dans l'ismaélisme. Parallèlement, des villes traditionnellement soumises à son influence cherchèrent l'appui de Bagdad et des Turcs, comme ce fut le cas pour Tripoli au début du XII<sup>e</sup> siècle. Henry Corbin, *Histoire de la Philosophie islamique*, Galimard, Paris, 1999, pp. 140-145. Le sultanat seldjoukide de Perse vit se perpétuer le processus de fragmentation de son domaine occidental déjà entamé depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle et qui lui avait fait rechercher des accommodements avec Constantinople.

<sup>1536</sup> Quelques tentatives somme toute peu probantes d'alliance ou de coopération entre adversaires occidentaux et orientaux des néo-Romains de Constantinople avaient bien été tentées, mais elles restèrent conjoncturelles et sans effet durable. Parmi celles-ci, pour la période proto-byzantine, l'on citera la tentative de rapprochement perso-ostrogothique de 539 contre Justinien, et, pour la période byzantine, la haute période médiobyzantine, les tractations entre Carolingiens et Abbassides. Georges Tate, *Justinien, l'épopée de l'Empire d'Orient*, p. 751. Philippe Sénac, *Le monde Carolingien et l'Islam : contribution à l'étude des relations diplomatiques pendant le haut Moyen Âge, VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles*, L'Harmattan, Paris, 2006, pp. 43-70. À l'inverse, l'Empire utilisait volontiers les forces de ses anciens adversaires orientaux contre les Occidentaux et vice-versa. À titre d'exemple : Anne Comnène, tome I, livre IV, chap. I, § 6. *Kamel-Althevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 246. *Mirât ez-Zemân*, in *RHC Or.*, tome III, p. 533.

<sup>1537</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. IX.

<sup>1538</sup> Odon de Deuil, livre IV, chap. V.

l'inverse, le *malik ar-Rûm*, allié intermittent des puissances musulmanes contre les Francs depuis 1098, redevenait pour elles un dangereux voisin.

## Les puissances occidentales

### *L'Empire en Orient sous Manuel et Alexis II et les familles royales de France et d'Angleterre*

La stratégie matrimoniale syrienne de Manuel, du fait de l'origine des nouveaux seigneurs orientaux, joua également sur les relations de l'Empire en Occident. En effet, puisque la colonisation franque avait transplanté en Syrie de nombreux représentants des familles princières d'Occident, les unions contractées par les Comnènes au Levant les reliaient aux princes occidentaux. Manuel, dans sa volonté d'intégrer la famille d'Antioche à l'Empire, n'a pas ménagé ses efforts pour lier sa maison à celle de Poitiers. Ces mariages rapprochaient les Comnènes de la duchesse d'Aquitaine et reine de France Aliénor.

Lors de la seconde Croisade, Aliénor d'Aquitaine, alors épouse de Louis VII, après avoir attiré l'attention toute particulière de la diplomatie néo-romaine, avait pu constater que sa race était implantée en Orient par le truchement de Raymond de Poitiers<sup>1539</sup>. Avec le divorce d'Aliénor et son union avec Henri Plantagenêt, les liens privilégiés entre le duché d'Aquitaine et Antioche se transportèrent à la couronne d'Angleterre.

Manuel disposait en la personne de son beau-frère Bohémond III, directement ou par ses émanations, d'un porte-parole tout désigné pour ses relations avec la puissante dynastie qui dominait des Pyrénées à l'Ecosse. En 1178, un Antiochien, « *Roberto nuntio principis Antioch* » et « *nuntio Imperatoris Constantinopolitani* », représenta les intérêts de la Romanie et d'Antioche auprès du roi d'Angleterre<sup>1540</sup>. La forme de cette ambassade lui donna un sens : la défense de l'Orient et des parents levantins de la reine d'Angleterre passait par l'Empire.

L'Empire bénéficiait de l'annexion d'une branche de la famille ducale d'Aquitaine. Si les Grecs pouvaient être suspects aux Occidentaux, ceux-ci ne pouvaient pas avoir les mêmes préventions à l'égard des héritiers de Bohémond I<sup>er</sup> et de Raymond de Poitiers. Ce procédé diplomatique, consistant à inclure dans les ambassades impériales des délégations d'Etats

<sup>1539</sup> Aliénor fut mise en contact avec la *basilissa*. Odon de Deuil, livre III, chap. X, XII. Manuel sollicita la main d'une parente de la reine de France et nièce du prince d'Antioche pour un Comnène. C'était une manière de renforcer les liens entre Constantinople et sa dépendance syrienne en cours de réintégration. Michel le Syrien, tome III, livre VI, chap. IV. Guillaume de Tyr, livre XVI, chap. XXVII.

<sup>1540</sup> *Great Pipe Roll*, XXVIII, 125. Claude Cahen, *la Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté d'Antioche*, p. 419.

orientaux liés à Constantinople, ou à faire tout bonnement exprimer les positions impériales par des fédérés, fera école<sup>1541</sup>.

De manière révélatrice, la transcription du récit officiel néo-romain de la bataille de Myrioképhalon est suivie, chez Benoit de Peterborough, d'une lettre sur la situation de l'Orient cosignée par Bohémond III, qui est désigné comme « *Reimundo principe Antiochiae* », ce qui rappelait son apparentement à la dynastie des Plantagenêts<sup>1542</sup> : « *Qui cum Jerosolimam venissent, associatis sibi Eratribus Templi et Hospitalis, et Reimundo principe Antiochise, et fere omnibus militibiiis terra ; Jerosolimitansc, obsederunt quoddam castellum peregrinorum quod dicitur Baragh.* »<sup>1543</sup>

Signalant la mort de Manuel, Benoit de Peterborough souligne le rôle pris dans la régence de l'Empire par l'impératrice Marie, parente de la famille royale d'Angleterre.

*Eodem anno, defuncto imperatore Constantinopolitano, mense Septembri ante festum Exaltationis Sancta Crucis, successit ei in imperium Alexis filius ejus adhuc minimus, qui duobus annis pacifice regnavit. Sed interim Maria mater ejus, filia Raimundi principis Antiochiae quendam liabuit amasium, qui vocabatur Protosevastos, Latine vero comes Palatinus.*<sup>1544</sup>

Si la branche maternelle de la famille plantagenèse était liée à l'Empire par le truchement de la dynastie antiochienne, la branche paternelle le fut aussi, quoique de manière moins immédiate. Les unions entre Baudouin III puis Amaury I<sup>er</sup>, petits-fils de Foulque d'Anjou, le grand-père d'Henri II, et les princesses Théodora et Marie<sup>1545</sup> Comnène établissaient un lien entre le *basileus* et le roi d'Angleterre.

Si ces lointaines parentés furent favorables à l'image de l'Empire et de la famille impériale, ils n'eurent pas de poids effectif dans les événements politiques orientaux. Cependant, ils contribuèrent à changer le regard de l'Occident sur un empire de Constantinople, jusque-là très impopulaire à cause de sa politique syrienne des décennies précédentes<sup>1546</sup>. Cette relative densité relationnelle entre Constantinople et les Plantagenêts durant le règne de Manuel

<sup>1541</sup> *Chronique attribuée à Baudouin d'Avesnes, in RHGF, tome 21, p. 177, D. Röhricht, 863. PL, tome CCXVI, Innocent III, Regestorum, XVI, 192. Infra.*

<sup>1542</sup> Benoit de Peterborough, *Gesta regis Henrici secundi*, tome I, fol. 82 r., p. 128; fol. 83 r., p. 130. Les relations diplomatiques et familiales entre Constantinople et les Plantagenêts, en grande partie déterminées par les liens établis par l'intermédiaire d'Antioche, laissèrent des traces dans la littérature occidentale. Krijna N. Ciggaar, « Encore une fois Chrétien de Troyes et la matière byzantine : la révolution des femmes au palais de Constantinople », *Cahiers de civilisation médiévale*, 38<sup>e</sup> année (n°151), Juillet-septembre 1995, pp. 267-274.

<sup>1543</sup> Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome I, fol. 83 r., p. 130.

<sup>1544</sup> *Id.*, tome I, fol. 54 r., p. 251.

<sup>1545</sup> Guillaume de Tyr, livre XIII, chap. I. *Le manuscrit francese 20, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 79. Le vaticanus latinus, 4789, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 86-87, 97. Le Manuscrit 1898, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 141. Le codex gallicanus 771, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 150. Le vaticanus latinus 7806 A, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 154, 161-162.*

<sup>1546</sup> Odon de Deuil, livre IV, chap. V.

laissa des souvenirs déformés bien au-delà de la période concernée. Ainsi, Guillaume de Nangis croit-il, à tort, nous apprendre que l'une des filles du couple Henri II-Aliénor fut mariée à Alexis II, en lieu et place du mariage capétien qui fut effectivement conclu<sup>1547</sup>. En cela, il se fait peut-être l'écho d'une combinaison un temps envisagée. Le successeur d'Henri II Plantagenêt, Richard d'Angleterre, dut avoir à l'esprit, de manière rudimentaire, cet écheveau parental au moment de son départ en Orient<sup>1548</sup>.

Outre la famille royale d'Angleterre, la période vit aussi la question syrienne relier Constantinople et la famille capétienne. Manuel et les Capétiens étaient partis sur de mauvaises bases en ce qui concerne l'Orient<sup>1549</sup>. Odon de Deuil, dans son récit de la Croisade de Louis VII, se fait longuement l'écho des sentiments hostiles aux Grecs. Ils sont un héritage de la période passée, réactivé par le comportement équivoque des Impériaux durant la seconde Croisade<sup>1550</sup>. Si la proximité des Lieux Saints avait pu apaiser les sentiments hostiles de la troupe capétienne, la capture éphémère du roi de France, à bord d'un bateau sicilien, par des marins néo-romains redynamisa l'hellénophobie en France<sup>1551</sup>.

Néanmoins, la reconnaissance par Louis VII des droits de Constantinople en Orient, ou du moins de l'impérieuse nécessité de ne pas s'y opposer, mettait fin à la parenthèse ouverte par le soutien apporté à Bohémond I<sup>er</sup> contre Alexis I<sup>er</sup><sup>1552</sup>. Les deux puissances marquèrent même leur communauté d'intérêts par le mariage d'Alexis II et de la fille de Louis VII, Agnès de France<sup>1553</sup>.

### ***L'Empire garant de l'héritage croisé***

La route reliant Constantinople à la Syrie avait un intérêt essentiel. Sa consolidation, entre 1161 et les années 1170, fut compromise par la montée de l'hostilité entre des Seldjoukides et Constantinople. Ce thème de la route terrestre vers l'Orient, qui intéressait Constantinople comme les latins d'Occident, devint un sujet majeur de la propagande impériale<sup>1554</sup>.

---

<sup>1547</sup>Guillaume de Nangis, chap. MCLII.

<sup>1548</sup> Benoit de Peterborough, *Gesta regis Henrici secundi*, tome II, p. 168

<sup>1549</sup> Bohémond I<sup>er</sup> et Tancrede avaient tous deux épousé des princesses françaises dans le contexte de la guerre contre Constantinople. Orderic Vital, livre XI, chap. IX.

<sup>1550</sup>Odon de Deuil, livres III-IV.

<sup>1551</sup>Guillaume de Nangis, chap. MCL.

<sup>1552</sup> Odon de Deuil, livre IV, chap. V. Orderic Vital, livre XI, chap. IX.

<sup>1553</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. VI.

<sup>1554</sup> Venance Grumel, « Au seuil de la deuxième croisade : Deux lettres de Manuel Comnène au pape », in *Études byzantines*, tome 3, 1945, pp. 143-167.

A la suite de la campagne, malheureuse, mais non désastreuse, qui se finit par le combat de Myrioképhalon, Manuel fit la publicité de l'effort néo-romain de dégagement des routes micrasiatiques<sup>1555</sup>. C'était un plaidoyer pour son œuvre orientale d'unification gréco-latine.

*Cumque imperator mala gentis suae inspexisset, impetum fecit in Persas et Turcos, et eos quandiu viriliter sustinuit. Tandem vero postemae cohortes universae graecorum et latinorum et reliquorum omnium generum, conglobatae, quae jacie bantur ab inimicis ela non sustinentes, impactione uni sunt, et ita violenter ferebantur, du in adjacentem illic collem quasi ad propugnaculum festinarent, se praecedentes impulerunt nolents.*<sup>1556</sup>

La campagne de 1176 est présentée comme une expédition impériale et pan-chrétienne. S'y mêlent la conception occidentale de la Croisade et les thèmes néo-romains micrasiatiques séculaires qui tendaient à accepter le concept de guerre sainte<sup>1557</sup>. L'Empire, comprenant dans ses rangs des grecs et des latins, incarnait par son armée sa dimension œcuménique et manifestait qu'il œuvrait pour tous les chrétiens.

Les colonies franques d'Orient, après 1158, eurent une double affiliation. Participant de la latinité générale, elles revêtaient, du fait de leur poids relatif dans cet ensemble culturel, le caractère de dépendances. Elles sollicitaient et recevaient de la patrie des fondateurs des renforts de pèlerins. La réintégration de la Syrie du Nord, et un instant, de la Syrie entière, à l'Empire, ne rompit pas ces liens. Ceux-ci trouvèrent davantage un équilibre, entre Constantinople, désormais reconnue comme puissance dominante légitime et légale, et l'Occident, cette métropole sentimentale et toujours source de secours, souvent décevants<sup>1558</sup>. De son côté, l'Occident pouvait se satisfaire du règne d'un empereur réputé latinophile, apparenté aux familles royales d'Occident et qui prenait à sa charge la défense de l'Orient sans liquider l'acquis franc<sup>1559</sup>.

Après 1158 et jusqu'à la mort d'Alexis II, non seulement l'Empire put agir à l'est sans réaction négative automatique à l'ouest, mais encore, il put en tirer un accroissement de son prestige en Occident.

<sup>1555</sup>Immédiatement après Myrioképhalon, l'Empire se montra encore capable de projeter des forces substantielles pour attaquer l'Égypte et de repousser une attaque turque en Asie Mineure. Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XVI. Nicétas Choniatès, *Manuel Comnène*, livre VI, fol. 192-195.

<sup>1556</sup>Benoit de Peterborough, *Gesta regis Henrici secundi*, tome II, pp. 128-129.

<sup>1557</sup>Jean-Claude Cheynet, « La guerre sainte à Byzance au Moyen Âge : un malentendu », in Daniel Baloup (dir.), *Regards croisés sur la guerre Sainte : guerre, religion et idéologie dans l'espace méditerranéen (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, pp. 13-32.

<sup>1558</sup>Ernoul et Bernard le trésorier, chap. VI.

<sup>1559</sup>Guillaume de Tyr, livre XV, chap. IV.

## Les puissances musulmanes

### *Du voisinage franc au voisinage néo-romain*

Les péripéties du *Rûm* en Syrie entre 1098 et 1158 purent étonner les interlocuteurs musulmans de l'Empire. Dans un premier temps (1097-1098), les Francs, dans la continuité des pratiques antérieures du XI<sup>e</sup> siècle, étaient apparus comme une partie des forces d'*ar-Rûm*. Malgré leurs effectifs, les chefs francs accompagnés de Tatikios ne différaient guère de leurs prédécesseurs combattant dans les rangs de Philarète<sup>1560</sup>. L'altérité ethnique ne changeait rien à l'affaire et ces soldats servaient l'Empire. Avec un peu de retard sur les événements, un poète irakien, après la chute de Jérusalem, écrivait à l'adresse de ses coreligionnaires :

*Vos frères, dans la Syrie, n'ont pour se reposer que le dos de leurs chevaux ou bien les estomacs des vautours,  
Les Romains les couvrent d'ignominies, et vous, vous laissez traîner votre robe dans la mollesse comme quelqu'un qui n'aurait rien à craindre. [...]  
Elle [la guerre] attend de nous une attaque impétueuse, telle que les Arabes savent les faire, et à la suite de laquelle les Romains se mordront longtemps les doigts*<sup>1561</sup>

Ensuite (1098-1158), la relation entre les Francs et les néo-Romains se caractérisa par l'antagonisme. Toutefois, tous les Francs n'étant pas concernés par cette acrimonie, les observateurs musulmans eurent du mal à saisir les subtilités des oppositions interchrétiennes. Le fait que les Francs du comté de Tripoli en formation collaborent avec les *Rûm* ou que ceux de Jérusalem entretiennent des relations pacifiques, quoiqu'assez distantes, avec Constantinople, relativisait, du point de vue musulman, la lutte entre Francs d'Antioche et *ar-Rûm*<sup>1562</sup>. L'éclaircissement de ces questions se fit très progressivement.

Les Fatimides, alliés de Constantinople contre les Turcs, avaient été avisés plus tôt par les néo-Romains des changements intervenus<sup>1563</sup>. Les causes de ces revirements, la querelle d'Antioche et plus généralement l'insoumission des Francs à l'Empire, furent connues dans le monde musulman asiatique à la faveur des échanges diplomatiques qui y eurent lieu, comme en 1111<sup>1564</sup>. Ce problème resta toutefois purement théorique pour les musulmans entre 1111 et 1137. Le soudain retour des armées impériales en Syrie sous la conduite de Jean II imposa un examen exhaustif du conflit entre les chrétiens<sup>1565</sup>. Ses tenants et ses aboutissants finirent par

<sup>1560</sup> Gerard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tome I, pp. 174-175. *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 245. Raymond Janin, « Les Francs au service des "Byzantins" », *Échos d'Orient*, tome 29, n°157, 1930, pp. 61-72.

<sup>1561</sup> Modhaffer Alabyvady, cité par Abou 'L-Feda, in *RHC Or.*, tome I, pp. 4-5.

<sup>1562</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 256.

<sup>1563</sup> *Röhricht*, 8.

<sup>1564</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 280.

<sup>1565</sup> *Annales d'Abou 'L-Feda*, *RHC Or.*, tome I, pp. 23-24.

devenir de notoriété publique. Ils étaient connus avec un niveau satisfaisant de précision par Ibn al-Athir lorsqu'il écrivit sa chronique au XIII<sup>e</sup> siècle :

*Ils [les Francs] prirent la résolution de se rendre en Syrie, et marchèrent sur Constantinople. Leur intention était de passer le bras de mer qui les séparait des pays musulmans, et de prendre la voie de terre, comme étant pour eux la plus facile. Mais, à leur arrivée à Constantinople, l'empereur leur refusa le passage : « je ne vous permettrai, leur dit-il, de vous rendre dans les pays musulmans, que si vous me jurez de remettre dans mes mains la ville d'Antioche ». [...] Les Francs consentirent à ce qu'il demandait, ils entrèrent dans les Etats de Kildj-Arslan, fils de Soleyman, fils de Cotolmisch, maître des provinces d'Iconium<sup>1566</sup>. [...] Les Francs, pendant le siège d'Antioche, avaient écrit au prince de Damas, pour lui dire qu'il pouvait se rassurer ; qu'eux n'en voulaient qu'aux pays qui avaient appartenu aux Romains et qu'ils respecteraient le reste.<sup>1567</sup>*

La compréhension par les musulmans de la centralité de la controverse d'Antioche est confirmée par un autre passage d'Ibn al-Athir : « [cette guerre entre Romains et francs intervint] à la suite d'une querelle survenue entre l'empereur des Romains de Constantinople et Bohémond, prince d'Antioche, qui, après les avoir pillées, avait formé le projet de marcher sur leur capitale. »<sup>1568</sup>

Ce passage contient un assez bon résumé des thèses néo-romaines sur Antioche, bien qu'entrecoupé d'allégations sur la duplicité grecque, écho de l'avis des Francs. Le fait que cette seule ville soit nommée dans le texte indique assez clairement qu'il n'était question que d'elle lorsque l'exposé de la question historico-juridique fut fait. Il est impossible qu'une communication ait eu lieu en 1137-1138. Les clauses secrètes relatives aux échanges territoriaux au détriment d'Etats musulmans induisent l'absence de leurs représentants<sup>1569</sup>. A l'inverse, un exposé officiel devant les ambassadeurs des puissances musulmanes réunies autour du *basileus*, devant Renaud de Châtillon, est attesté<sup>1570</sup>. Manuel régla le statut de l'Orient, et exposa les fondements de sa politique et l'ordre nouveau qui mettait fin aux ambiguïtés.

Mis aux clairs sur la nouvelle situation politique d'Antioche et sur l'histoire de la longue controverse inter-chrétienne relative à la souveraineté sur la ville, les puissances musulmanes, au premier rang desquelles Nur ad-Din, savaient à quoi s'en tenir<sup>1571</sup>. Dorénavant, *ar-Rûm*

<sup>1566</sup>Le *Kamel-Altevarykh* exprime ici en termes de géographie politique du XIII<sup>e</sup> siècle les réalités de la fin du XI<sup>e</sup>, comme c'est aussi le cas dans le même texte où il parle des régions ciliciennes comme du « pays du fils de Léon » (*Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 192)

<sup>1567</sup>*Id.*, pp. 191-193.

<sup>1568</sup>*Id.*, p. 242. L'auteur fait écho dans la suite de ce passage à la confrontation politique qui aboutit à la défaite de Bohémond qui conduisit à la conclusion du traité de Déabolis.

<sup>1569</sup>*Supra.*

<sup>1570</sup>Jean Kinnamos, livre IV, chap. 18.

<sup>1571</sup>*Chronique attribuée au connétable Smbat*, *DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 2. *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 540. *Histoire des Atabegs de Mossoul*, in *RHC Or.*, tome II, p. 224.

devait être considéré de nouveau comme une puissance syrienne. Les Francs ne faisaient plus écran entre Constantinople et Alep. La conduite de Manuel établit les nouvelles modalités de gestion de ce voisinage.

En 1158, Manuel et Nur ad-Din étaient devenus les deux interlocuteurs uniques, recouvrant de leur nom tous les autres. Le pseudo Smbat, volontiers hostile envers les Grecs, décrit ainsi les événements : « *Puis, quelques jours après, l'empereur envoya à Nur ad-Din un ambassadeur porteur d'une missive [...]. Aussi répondit-il [Nur ad-Din] qu'il ne se soumettrait pas à la volonté de l'empereur et qu'il rejetait catégoriquement sa demande.* »<sup>1572</sup> *Ipsa facto*, l'atabeg était clairement mis devant le fait qu'Antioche, c'était l'Empire. Cette mise au point à l'égard de Nur ad-Din trouve aussi un écho dans *Le Livre des Deux Jardins*<sup>1573</sup>.

Les Francs, d'Antioche et de Tripoli, mais aussi Baudouin III de Jérusalem, disparaissent derrière la seule figure de l'empereur, présenté au chef musulman comme son interlocuteur éminent, et unique en dernière instance pour les territoires relevant de son empire. *Ar-Rûm* et *Dar al Islam* retrouvaient leur ancienne frontière de du XI<sup>e</sup> siècle dans ce secteur<sup>1574</sup>.

### ***Les réclamations territoriales d'ar-Rûm à l'égard des territoires musulmans***

La restauration du *Rûm* se fit en 1158 sur les terres contrôlées par les Francs, mais ne risquait-elle pas de déborder sur des terres aux mains de pouvoirs musulmans ? Symboliquement, la possession d'Antioche donnait à Constantinople des titres à la domination de la « Grande Asie »<sup>1575</sup>.

Se posait d'abord le problème d'Edesse. La tentative d'occupation par les forces néo-romaines des parties cis-euphratésiennes de l'ancien comté avait tourné au fiasco en 1151<sup>1576</sup>. Toutefois, cette déconvenue n'entraîna pas de renonciation de la part de Constantinople.

L'ultimatum lancé en 1159 par Manuel à destination de Nur ad-Din rappelle cette prétention impériale : « [l'empereur] *réclamait* [...] *Edesse et son territoire, qu'il avait enlevé aux chrétiens.* »<sup>1577</sup> Les négociations de paix entre le *basileus* et l'émir laissèrent ce point en suspens. Toutefois, Michel le Syrien nous apprend que les autorités musulmanes d'Edesse restèrent inquiètes à l'idée d'une possible attaque d'*ar-Rûm* soutenue par une subversion chrétienne interne :

<sup>1572</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 2.*

<sup>1573</sup> *Le Livre des Deux Jardins, in RHC Or., tome IV, p. 104.*

<sup>1574</sup> Alan Tami, *L'art de la guerre au temps des Croisades (491/1098 - 589/1193) : Du théocentrisme irrationnel aux influences mutuelles et adaptations pragmatiques dans le domaine militaire*, p. 602.

<sup>1575</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 18.

<sup>1576</sup> Guillaume de Tyr, livre XVII, chap. XVI-XVII. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CCLXI, CCLXII.

<sup>1577</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 2.*

*A cette époque, quelques Arméniens d'Edesse, bartabeita, c'est-à-dire docteurs, accusaient vivement leur catholicos de vendre le sacerdoce. [...] Ils donnèrent naissance à une hérésie. Environ quatre cents familles arméniennes s'attachèrent à eux et on les appela Ausiganayè. Alors, le catholicos fut encore plus animé : il envoya des messagers et des présents au préfet [gouverneur musulman d'Edesse], et lui demanda de les chasser de la ville. Le préfet accepta les présents et permit aux Arméniens de les expulser ; mais il y eut des troubles et des coups ; aussi les Ausiganayè offrirent eux-mêmes des présents à l'émir qui leur donna la permission de vivre comme ils voudraient. Alors ils se joignirent aux chalcédoïens. [...] Ils trouvèrent un homme d'Alexandrie, qui savait écrire l'arabe, et était loquace. Il alla trouver Nur ad-Din, et accusa le catholicos, nous-mêmes [les syriaques] et les Edesséniens en disant : des messagers et des lettres arrivent aux Arméniens et aux Syriens de la part de l'empereur des Grecs pour qu'ils lui livrent Edesse. » Le métropolitain Athanasius fut conduit à Alep, avec les Arméniens et quelques autres citoyens d'Edesse. On examina l'affaire, et ce grec fut reconnu comme un imposteur. Il fut chassé et s'enfuit dans son pays ; et les gens d'Edesse revinrent en paix.<sup>1578</sup>*

Cet évènement, situé par le patriarche jacobite en 1172, présente une singulière configuration. Des melkites, appuyés par des Arméniens ralliés à Chalcédoïne, accusèrent leurs rivaux monophysites de collusion avec l'Empire. La situation est paradoxale, puisque ce sont les hétérodoxes qui sont dénoncés par les orthodoxes comme agents du *basileus*. Difficile de savoir s'il ne s'agit que d'une affaire strictement locale ou s'il y a eu effectivement une tentative de déstabilisation orchestrée par l'Empire<sup>1579</sup>. Quoi qu'il en soit, aux yeux des autorités musulmanes, une tentative impériale contre Edesse restait plausible. Le précédent du retour du pouvoir chrétien appuyé sur des complicités locales en 1146 rendait cette hypothèse vraisemblable.

Qu'en 1172 ce ne soit plus la bannière franque que l'on craignît de voir flotter à Edesse, mais celle des *Rûm*, agissant nécessairement depuis Antioche, puisque la Cilicie était alors tenue par Mleh, est symptomatique du changement intervenu depuis 1158. Ces épisodes résonnent comme des réponses tardives à l'appel lancé en direction de Constantinople dans la *Complainte sur la chute d'Edesse*<sup>1580</sup>.

En 1159, outre Edesse, Manuel « réclamait tout le territoire de la province d'Antioche<sup>1581</sup> ». Qu'entendait-il par-là ? La domination de l'Empire sur l'Oronte s'était déployée en 1138 au-delà des frontières de la seule seigneurie de Raymond de Poitiers et s'était

<sup>1578</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. X.

<sup>1579</sup>C'est justement l'époque des tractations entre Constantinople et les monophysites visant à la fusion du patriarcat d'Antioche et des Eglises dissidents. Bernard Outtier, Jean Darrouzès, « Notice arménienne sur les dignités de l'Église », *REB*, tome 40, 1982, pp. 201-210. Nerses Chenorhali, in Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, p. 185. Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, p. 167. *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXII, chap. III, in *RHC Occ.*, tome I.

<sup>1580</sup>Nerses Šnorhali, *La complainte d'Edesse*, vv. 76-102.

<sup>1581</sup>*Chronique attribuée au connétable Smbat*, *DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 2.

étendue à la ville de Shaïzar, réduite à l'état de tributaire de l'Empire<sup>1582</sup>. En 1156, à la suite d'un tremblement de terre ayant dévasté cet émirat et terrassé sa famille princière, le territoire et la ville de Shaïzar avaient été rattachés par Nur ad-Din à ses Etats<sup>1583</sup>. Manuel, grâce à l'intégration d'Antioche à l'Empire, condition *sine qua non*, non remplie entre 1138, à l'effectivité de la suzeraineté néo-romaine sur Shaïzar, pouvait espérer récupérer l'héritage de l'action de son père. C'était à présent à Nur ad-Din d'en répondre.

De nouveaux confins de la souveraineté de Constantinople prenaient forme<sup>1584</sup>. Antioche était le point central de la présence d'*ar-Rûm* en Syrie. Au-delà, les prétentions syriennes de l'Empire correspondaient grossièrement aux frontières des territoires rattachés l'administration impériale au XI<sup>e</sup> siècle.

### ***La pratique des relations entre l'Empire et les puissances musulmanes en Orient***

Les relations entre les adversaires chrétiens de Nur ad-Din composaient un entrelacement politique subtil. Nur ad-Din était au fait des intérêts de l'Empire, dont la violation provoquerait une guerre ouverte avec Constantinople. Néanmoins, l'atabeg demeurait le voisin de seigneurs francs intégrés à l'Empire, et celui d'Arméniens inclus eux aussi la sphère d'*ar-Rûm*. Pour Nur ad-Din, combattre ces voisins immédiats représentait un impératif politique et idéologique. Restait à déterminer jusqu'où l'émir pouvait aller dans sa confrontation avec les pouvoirs chrétiens locaux sans mettre en cause ses relations avec Constantinople, structurantes pour sa politique micrasiatique<sup>1585</sup>.

La bataille de Harîm de 1164 met en lumière la pratique de ce délicat exercice de guerre limitée :

*Le combat fut très vif ; mais beaucoup de Francs périrent et leur déroute fut complète, les musulmans, cessant alors de tuer, se mirent à faire des captifs ; ils firent une quantité innombrable de prisonniers. Au nombre de ceux-ci se trouvaient le prince d'Antioche, le comte de Tripoli, qui était le démon des Francs et celui d'entre eux qui montrait le plus d'animosité contre les musulmans ; le duc, chef des Grecs, et le fils de Josselin, le nombre des morts dépassait dix mille. Les musulmans conseillèrent à Nur ad-Din de marcher sur Antioche et de s'en rendre maître, puisqu'elle était dépourvue de défenseurs. Il refusa de le faire, en disant : « quant à la ville, il est aisé de s'en emparer ; mais le château est très fort ; peut-être que les Francs le livreront au roi des Grecs, parce que le prince d'Antioche*

<sup>1582</sup> Jean Kinnamos livre I, chap. 8.

<sup>1583</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 395-396. Oussama Ibn Mounquid, chap. VI.

<sup>1584</sup> Hélène Ahrweiler, « La frontière et les frontières de Byzance en Orient », in *Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès international des études byzantines*, 1974, pt. 1, pp. 209-230.

<sup>1585</sup> Le sultan seldjoukide de *Rûm* fut la victime dès 1160-1161 de cette entente.

*est son neveu du côté maternel. Je préfère le voisinage de Bohémond de celui du souverain des Romains.*<sup>1586</sup>

Derrière les approximations relatives à la nature des liens entre Antioche et Constantinople apparaît la limitation mise aux guerres franques par le facteur impérial. L'acceptation de l'appartenance d'Antioche à la sphère de Constantinople et la renonciation musulmane à son endroit reprenaient les bases des discussions de la fin du siècle précédent entre Alexis I<sup>er</sup> et Malik Shah<sup>1587</sup>. Cette rémanence des clauses négociées entre Constantinople et Malik Shah dans les relations entre Manuel et Nur ad-Din s'étendait aussi à l'hostilité commune contre les Turcs d'Asie Mineure<sup>1588</sup>. En somme, il existait dorénavant un système diplomatique à deux niveaux. Au niveau local, Nur Ad-Din avait toujours affaire aux Francs, quoiqu'épaulés de forces néo-romaines. Au niveau supérieur, pour régler les équilibres généraux en Asie occidentale, c'était avec le *basileus* que se discutait l'essentiel.

Outre l'accord politique le liant à Constantinople, Nur ad-Din avait conjoncturellement une autre raison de ne pas pousser Manuel à bout en 1164. A la fin des années 1150, Nur ad-Din, tombé désespérément malade, avait prévu de confier les rênes du pouvoir à son cadet Nuçrat ad-Din. Celui-ci avait le double défaut d'être brillant et sympathisant des chiites, si ce n'est chiite lui-même<sup>1589</sup>. Il était l'incarnation d'une alternative possible à la politique de son aîné<sup>1590</sup>. Nuçrat ad-Din, bientôt en mauvais termes avec son frère, partit en exil et devint l'une de ces figures de princes errants illustrées à Byzance comme dans le monde islamique à cette époque. Déchu du fief mésopotamien, aussi lointain d'Alep que possible, où son frère l'avait un temps relégué avec d'importantes personnalités chiites, Nuçrat ad-Din partit rejoindre Manuel Comnène en 1159. Il revint par la suite, après une étape hiérosolymitaine, dans les Etats de son frère. Nul doute que la présence à la cour du *basileus* de ce personnage contribua pour plusieurs années à accroître la modération de Nur ad-Din vis-à-vis d'*ar-Rûm* et d'Antioche.

La relation entre Nur ad-Din et Constantinople se tendit au début des années 1170. Nur ad-Din s'attaqua aux positions orientales de l'Empire, quoique de manière périphérique et indirecte. Antioche ne fut plus attaquée et l'effort porta sur la Cilicie, par l'intermédiaire du

<sup>1586</sup>Kamel Altherarykh, in *RHC Or.*, tome I, p. 540.

<sup>1587</sup> *Supra*.

<sup>1588</sup>Annales d'Abou 'L-Feda, in *RHC Or.*, tome I, p. 104

<sup>1589</sup>De manière révélatrice, c'est la chronique chiite d'Ibn abi Tayyi qui nous fait connaître ses pérégrinations. Claude Cahen, « Une chronique chiite au temps des Croisades », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 79<sup>e</sup> année, n° 3, 1935. pp. 258-269. Kamel-Altevarykh, in *RHC Or.*, tome I, pp. 517-518

<sup>1590</sup>Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté d'Antioche*, pp. 396-397.

roubénide Mleh devenu l'homme de Nur ad-Din<sup>1591</sup>. Dans le même mouvement, Nur ad-Din, qui, depuis ses victoires d'Égypte contre les Francs et *ar-Rûm*, aspirerait à unifier l'Orient islamique sous sa domination, poussa le Seldjoukide d'Iconium Kiliç Arslan<sup>1592</sup> :

*Pour base de notre réconciliation, je vous imposerai certaines conditions ; je pourrai consentir à en retirer quelques-unes, mais il y en a trois que je maintiendrai fermement : primo, vous renouvellerez votre profession de foi entre les mains de mon envoyé, afin que j'aie le droit de vous laisser régner sur un pays musulman ; car mon idée est que vous n'êtes pas un vrai croyant ; -on soupçonnait Kiliç Arslan d'avoir adopté les opinions des philosophes ; - secundo, quand je vous demanderai un contingent de troupes pour faire la guerre sainte, vous aurez à me le fournir ; car vous qui possédez une portion considérable des pays qui professent l'islamisme, vous vivez en paix avec vos voisins, les Romains, et vous ne pensez pas à soutenir la cause de Dieu en leur faisant la guerre ; au contraire, vous traitez avec eux. Je vous laisse donc le choix, soit de me fournir des troupes pour attaquer les Francs, soit de tourner vos armes contre les Romains, vos voisins, et de les combattre avec toute la vigueur dont vous êtes capable ; tertio, vous donnerez votre fille en mariage à mon neveu Saïf ad-Din.*<sup>1593</sup>

La coexistence pacifique entre Constantinople et la puissance islamo-syrienne prit fin, mais l'on en resta, de part et d'autre, à des coups portés indirectement. L'extension progressive de la suzeraineté néo-romaine en Syrie, y compris sur le royaume de Jérusalem, parallèle à l'unification de l'Orient musulman par Nur ad-Din, mena à une bipolarité conflictuelle<sup>1594</sup>.

Cette phase de tensions ne dura que quelques années. Après avoir constaté l'incapacité des Francs à saisir son offre de coopération de 1177, Manuel ouvrit le dialogue avec Saladin, désormais le principal interlocuteur du côté musulman<sup>1595</sup>. Le *basileus* se lança dans des pourparlers indépendamment de ses alliés hiérosolymitains<sup>1596</sup>. Il ne fit pas de doute pour Saladin que c'était avec Constantinople que se négociaient les grandes questions. C'est ce qu'il écrivait à ses interlocuteurs musulmans :

*Quant aux ennemis qui entourent ce pays [l'Égypte] ces infidèles qui luttent contre nous avec les ressources de puissants États et une persévérance énergique, l'un d'eux est le maître de Constantinople, despote orgueilleux, Goliath de l'infidélité, souverain d'un empire qui dure depuis de longues années, chef de la chrétienté, laquelle reconnaît en tout lieu sa suprématie et se courbe sous son joug.*<sup>1597</sup>

<sup>1591</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. VI, XI. Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XXVIII.

<sup>1592</sup> *Anecdotes et beaux faits de la vie du sultan Youssouf*, in *RHC Or.*, tome III, p. 50.

<sup>1593</sup> *Histoire des Atabegs de Mossoul*, in *RHC Or.*, tome II, pp. 291-292.

<sup>1594</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XIX, chap. XI.

<sup>1595</sup> Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XIV. Ernoul et Bernard le Trésorier, IV. Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. VII.

<sup>1596</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 72.

<sup>1597</sup> *Id.*, p. 177.

Il n'y a pas de plus bel éloge de l'œuvre de Manuel. L'Empire est reconnu comme la puissance suprême, et l'interlocuteur incontournable. Les tractations se poursuivirent entre Saladin et Constantinople, ce qui n'excluait pas la prolongation hostilités<sup>1598</sup> :

*Après plusieurs expéditions navales dirigées contre cet ennemi [ar-Rûm], à la suite de négociations publiques ou secrètes, nous n'étions pas encore sorties d'Egypte que nous recevions ses messages, deux lettres successives en une seule semaine. Chacune de ces lettres manifestait une profonde humilité, le désir de déposer les armes, de passer de l'hostilité à l'amitié et des récriminations aux bons offices<sup>1599</sup>.*

Nous ne sommes pas informés sur le contenu de ces échanges éminemment sensibles. Manuel, devant le changement du rapport de force, chercha certainement à garantir l'essentiel<sup>1600</sup>. Reste à savoir ce qu'il était pour Constantinople. En 1183, lorsqu'il arriva aux frontières de la principauté d'Antioche, Saladin ne fit pas de difficultés pour conclure une trêve avec le prince et respecta la frontière qui marquait la limite du domaine néo-romain<sup>1601</sup>. Il s'agit du volet local de la diplomatie à deux étages qui fonctionnait depuis Nur ad-Din. Puisqu'il y avait la paix entre Constantinople, où régnait nominalement le neveu de Bohémond III, et Saladin, ce fut au prince, responsable impérial pour l'Orient, de définir les termes locaux de l'entente<sup>1602</sup>.

Antioche préservée, sur quels éléments Constantinople transigeait-elle avec son interlocuteur musulman ? Les tractations entre Saladin et Constantinople se poursuivirent par la suite et aboutirent à un projet de partage en bonne et due forme de l'Orient entre l'Ayyoubide et Andronic Comnène au détriment du royaume de Jérusalem<sup>1603</sup>. Si le dénouement est à placer sous le règne d'Andronic Comnène, c'est durant les dernières années du règne de Manuel que se trouve l'inflexion de la politique impériale.

---

<sup>1598</sup> *Id.*, pp. 177, 233.

<sup>1599</sup> *Id.*, p. 177.

<sup>1600</sup> Le rétablissement de la paix entre Constantinople et Saladin à cette époque est aussi attesté par Al Makrizi « *Au mois de Safer [Juin-juillet 1181], arriva au Caire un ambassadeur de l'empereur de Constantinople, et la paix fut conclue avec ce souverain, au mois de Djoumada second. L'empereur grec rendit la liberté à cent quatre-vingts prisonniers musulmans.* » Al Makrizi, année 577 de l'hégire.

<sup>1601</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, pp. 239. Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV.

<sup>1602</sup> Al Makrizi, année 577 de l'Hégire. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 422.

<sup>1603</sup> Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, p. 88.

## Conclusion

L'entrée de Manuel Comnène à Antioche en 1159 a incontestablement marqué un tournant dans l'histoire de l'Empire en Orient. Pour Claude Cahen, un « protectorat byzantin » débutait alors<sup>1604</sup>. Jamais remise en cause dans son ensemble, cette thèse n'a toutefois pas débouché jusqu'ici sur une analyse en profondeur de la structure mise en place par Manuel dans l'espace oriental pour faire converger les forces éparses et antagonistes de la période antérieure. En l'absence d'une telle analyse du fonctionnement de l'Empire en Orient durant les années 1158-1183, utile en elle-même pour la compréhension des usages politiques impériaux, il nous a semblé fort difficile de comprendre la rupture de l'équilibre politique en Méditerranée orientale et en Syrie qui caractérisa le quart de siècle suivant.

Du point de vue du statut des territoires et de leur prise en charge par Constantinople, un certain nombre des observations de la période antérieure restent valides. En Orient, l'Empire comprend toujours des territoires rattachés et des territoires détachés de l'administration centrale. Dans les premiers, il n'existe pas d'autre forme institutionnelle reconnue que celles qui tirent leurs sources d'une décision impériale. Dans les seconds, des structures héritées d'initiatives locales persistent, tout en étant articulées au pouvoir impérial. Le comté de Tripoli et l'Etat roubénide en sont les deux incarnations. Le pouvoir impérial intervient de diverses manières. Ses forces soutiennent celles des seigneurs locaux contre les menaces extérieures. Les forces locales viennent en appui aux contingents impériaux selon des modalités variées. Le clergé orthodoxe conserve une présence locale. Le gouvernement impérial joue un rôle dans la vie politique interne et peut même procéder à des modifications des limites des territoires détachés de l'administration centrale, comme on le voit par exemple dans le cas de la seigneurie roubénide en 1159 et en 1169.

Le royaume de Jérusalem tendit à rentrer dans la liste de ces territoires impériaux détachés de l'administration centrale durant la dernière décennie du règne de Manuel. Sa faiblesse militaire croissante explique son acceptation progressive de cette position subordonnée. Ce changement de statut du royaume à l'égard de l'Empire s'accompagne d'inquiétudes du côté des latins à propos du risque de pénétration de l'Eglise grecque.

A l'inverse de ces territoires détachés de l'administration centrale, d'autres furent rattachés à celle-ci selon une configuration nouvelle. Le duché de Cilicie, invention par défaut

---

<sup>1604</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 402-415.

de la période antérieure, poursuit son existence débutée en 1137 tout au long des règnes de Manuel et d'Alexis II. Selon les plans déjà envisagés sous Jean II, cette province tend à établir des complémentarités avec celle de Chypre, qui bascule administrativement dans l'orbite orientale. Mais, et c'est là le fait administratif fondamental, ces deux provinces sont en réalité placées sous une direction administrative ayant Antioche pour siège.

Car, et c'est là le nœud du problème historiographique posée par l'histoire de cette ville et de ses institutions à partir de cette date, Antioche n'est plus le siège de la principauté des héritiers de Bohémond. Ceux-ci, en tant que tels, disparaissent même de l'histoire politique de l'Orient pendant une décennie. Antioche n'est nullement devenue un territoire détaché de l'administration centrale au même titre que les trois précités. Dans son cas, ce sont bien toutes les branches administratives impériales qui sont actives sur le territoire. L'armée qui défend Antioche n'est autre que l'armée impériale, comprenant un contingent antiochien. La justice qui s'exerce dans la ville est, en dernière instance, celle de l'Empire. L'Eglise melkite n'y souffre plus de subordination face à une quelconque Eglise rivale. Enfin, les instruments financiers du gouvernement impérial de l'Orient siègent dans la ville.

Le terme de protectorat, utilisable pour décrire la base des relations entre Constantinople et les Etats de Tripoli, Sis ou Jérusalem à partir de 1170, est ici très insuffisant. Les tiers, qu'il s'agisse de l'Eglise latine, des puissances musulmanes ou du royaume de Jérusalem durent tous faire l'expérience de cette réalité politique nouvelle.

Reste à comprendre pourquoi ce changement de régime, aux multiples implications, est resté masqué à l'observation. Formellement, la principauté d'Antioche se perpétuait en la personne de ses princes, Renaud de Chatillon puis Bohémond III. Ces personnages continuent d'être cités par les sources. Cependant deux points doivent être remarqués, l'autonomie du prince est réduite à néant durant les années 1160. Les alliances matrimoniales de sa famille sont de toute évidence organisées, et instrumentalisées, par le gouvernement impérial. C'est celui-ci qui traite des affaires relatives à la principauté avec les tiers. Cette phase d'obscurité presque complète du prince semble prendre fin dans le courant de la décennie 1170. Est-ce là un signe d'émancipation ? A notre sens, non. En effet, l'influence de Bohémond III grandit par le bénéfice de délégations de l'autorité impériale qui accompagnent son intégration croissante, pour des raisons familiales, dans le premier cercle de la classe dirigeante néo-romaine. Le prince prolonge l'action des représentants de Manuel siégeant à Antioche et dans le même cadre géographique. Bohémond III ne succédait pas en Cilicie à son père Raymond de Poitiers, éphémère maître de ce territoire en 1137, mais à Alexis Axouch, Constantin Coloman, Andronic Comnène et Isaac Doukas Comnène, ses pairs dans la structure administrative et dans la

parentèle impériale. Il fait partie de « ses patrices, ses parents » du *basileus* qui constituaient partout les cadres de la Romanie depuis la révolution Comnène<sup>1605</sup>.

Les axiomes de la politique, menée depuis Antioche par les fonctionnaires de Manuel jusqu'en 1176, puis par Bohémond III à compter de cette année et jusqu'en 1183, sont identiques. Il s'agit de garantir les frontières orientales de la Romanie depuis le Taurus jusqu'au Liban et de maintenir l'ordre interne, particulièrement en surveillant les Roubénides. C'est initialement sous la conduite d'individus que nos sources qualifient de Grecs (quoiqu'il s'agisse déjà largement d'un pseudo-ethnique étant donné la diversité des origines des personnages) qu'Antioche exerçait un rôle directorial sur la Cilicie et sur Chypre. La supervision des affaires ciliciennes par le prince franc continue celle des autres *patrices* impériaux. L'ethnicité s'efface devant la prégnance des facteurs juridiques (laïcs et ecclésiastiques) et face aux données institutionnelles. Bohémond est un néo-Romain au sens politique : il reconnaît les prérogatives de l'empereur (sur le patriarcat, la justice, la fiscalité) et applique ses décrets. Il le fait d'abord en position de subordonné, puis à la tête de la structure régionale.

Nous avons là le point de départ à partir duquel envisager les conditions de la disparition de la structure administrative impériale des duchés de Cilicie et de Chypre à la période suivante.

Structurellement, nous avons ici affaire au point le plus spectaculaire de la redéfinition du cercle des sujets de l'Empire, des néo-Romains, à laquelle procéda Manuel. Le groupe des néo-Romains, compris comme l'ensemble des serviteurs de l'Empire et individus ou groupes reconnaissant les droits impériaux, s'était singulièrement réduit entre la fin du XI<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Les émirats arabes détachés de l'administration centrale étaient tombés à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Pour l'essentiel, les Francs étaient sortis dès 1098 de l'orbite politique impériale. Enfin, les Arméniens se réorganisaient sans l'Empire autour des Roubénides. La limite politique des néo-Romains tendait à ne plus inclure, à l'avènement de Manuel, que les orthodoxes et quelques éléments arméniens.

Par sa politique, Manuel œuvrait à étendre de nouveau cette catégorie. En maintenant à Antioche les Francs établis depuis 1098 et en les alignant avec leurs compatriotes melkites sous la férule de la justice impériale, il procédait à leur intégration à la communauté politique impériale. L'absorption de la famille princière à celle des Comnènes est une déclinaison particulière du phénomène. La réintégration de Thoros II dans les cadres de l'Empire en 1159 est un autre aspect de la même politique. Les Roubénides, comme la famille princière

---

<sup>1605</sup> *Kamel-Altevarykh, in RHC Or.*, tome I, pp. 588-589. Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XII.

d'Antioche, assumèrent désormais des fonctions et dignités impériales et devinrent, *ipso-facto*, néo-romains. Bon nombre d'individus plus modestes purent désormais suivre des carrières hybrides. A nouveau, la superposition imparfaite entre groupes ethniques et confessionnels et allégeances politiques reculait, rendant localement à l'Empire une dimension œcuménique ou, du moins, pan-chrétienne.

Ce choix de Manuel de naturaliser les anciens dissidents plutôt que de les éliminer trouve certainement pour partie son origine dans l'ampleur de sa politique méditerranéenne, qui lui permettait de percevoir les avantages qu'il pourrait obtenir en récupérant le capital symbolique de la maison d'Antioche. Localement, le maintien des Francs comme des Roubénides lui permettait aussi de récupérer telles quelles les bases matérielles de leurs pouvoirs et de leur puissance pour les orienter au mieux des intérêts impériaux.

Cette libéralité intéressée de Manuel à l'égard des vaincus s'accompagnait d'une volonté systématique de résolution des fracturations orientales par l'instrumentalisation des institutions qui entraient dans sa sphère d'influence. L'usage politique du siège patriarcal antiochien manifeste l'esprit d'une politique. Reconnu comme dépendant de la volonté discrétionnaire de l'empereur en 1158, il fut laissé à l'usage de son titulaire latin. Puis, les relations entre le *basileus* et la famille princière, jusqu'ici latine, devinrent tellement fortes que c'est le prince franc lui-même qui se fit l'instrument de l'élimination de l'Eglise de ses pères. Proposé comme appât au clergé arménien, le siège de Pierre et Paul vit revenir son titulaire latin. Celui-ci ne put jamais remettre en cause l'indépendance acquise par l'Eglise melkite au détriment de son ancienne prédominance ni le lien établi entre cette dernière et le prince, devenu *patrice* néo-romain.

Cette politique de redistribution à des personnalités locales de responsabilités d'émanation impériale, transcendant la dichotomie entre territoires rattachés et détachés à l'administration centrale, a bouleversé les positions relatives des différents groupes ethno-confessionnels de la période antérieure.

C'est bien sûr à Antioche, épice de cette politique, que ses effets furent le plus profonds, entamant la fracture entre les colons latins et la population indigène, principalement melkite, frustrée par les événements de 1098. Nous verrons les effets à long terme de ces transformations. Néanmoins, par anticipation, il nous faut envisager une conséquence sur le prisme analytique qui doit être suivi. Tant que la référence néo-romaine sera assumée par les pouvoirs orientaux, la Romanie, comprise comme l'espace politique de Constantinople, ne

saurait être considérée comme une réalité extérieure à l'Orient ou à telle ou telle de ses composantes. Cette incorporation de la réalité politique néo-romaine est l'acquis politique majeur des années 1158-1183.

Le phénomène politique néo-romain, marginalisé durant 60 ans, regagne à partir de cette époque une nouvelle dynamique endogène en Orient qu'il va falloir saisir dans ses paradoxes.



## Troisième partie : la fin de l'incorporation administrative et la perpétuation de l'intégration impériale (1183-1208)

La dernière usurpation orientale

### L'instabilité constantinopolitaine et ses effets en Orient

#### *La prise de pouvoir d'Andronic Comnène.*

Les luttes de partis à Constantinople intéressent l'Orient dans la mesure où elles furent influencées par les Orientaux et où elles se répercutèrent sur eux. Les sources contemporaines sont unanimes sur l'aspect déstabilisateur des événements politiques constantinopolitains des années 1182-1183 sur tout l'Orient. La tranquillité relative des successions au sein de la famille impériale avait assuré la continuité de sa direction depuis Alexis I<sup>er</sup><sup>1606</sup>. Celui-ci avait fini la guerre civile des années 1071-1081 en agréant à son lignage ceux des grandes familles néo-romaines vaincues durant le conflit, comme ceux de ses alliés<sup>1607</sup>. Manuel prolongea cette œuvre par l'absorption de la famille princière d'Antioche, donnant une coloration latine à la *stirps regia*. Il fit de l'Empire l'élément central de l'architecture politique de la Méditerranée orientale, comme le notent Nerses de Lampron et Eusthate de Thessalonique<sup>1608</sup>. C'était désormais au sein de la famille Comnène élargie que se transportaient les tiraillements politiques<sup>1609</sup>. La stabilité de l'Empire, puissance aux frontières bien garanties – même Myrioképhalon n'a guère changé cela<sup>1610</sup> – était d'abord conditionnée au maintien de l'autorité de l'empereur au sein de cette complexe parentèle qui se partageait les rentes étatiques, privées, et la plupart des commandements militaires et provinciaux avec les clientèles liées<sup>1611</sup>.

A la mort de Manuel, certains membres de la famille impériale étaient francs, ou unis à des francs. C'était le cas du *basileus* Alexis II, à demi franc d'Antioche par sa mère, la *basilissa*

<sup>1606</sup> Pensons ici au cas de Manuel lui-même, que son père imposa à la tête de l'Empire en lieu et place de son aîné. Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 50-51.

<sup>1607</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 359-360, 369-377.

<sup>1608</sup> Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, Chroniques d'une ville prise*, p. 154. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, p. 332.

<sup>1609</sup> Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 32.

<sup>1610</sup> Les conditions de paix suite à cet échec furent établies sur la base du *statu quo ante bellum*, à quelques détails près, ce qui n'empêcha pas la poursuite de combats de frontières. Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre V, fol. 190-198. L'année qui suivit, l'Empire fut capable de produire un effort militaire de grande ampleur à destination de l'Égypte, prouvant ainsi que son potentiel est intact. Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XII, XVII.

<sup>1611</sup> Jean-Claude Cheynet, « La redistribution des libéralités impériales », *Saeculum*, 64/2, 2014, pp. 241-255.

Marie, fille de Raymond de Poitiers. La fille de Manuel, elle aussi nommée Marie, était mariée à l'Italien Renier de Montferrat<sup>1612</sup>. Toutefois, le reste du clan élargi des Comnènes, et plus largement de l'aristocratie néo-romaine, était resté globalement étranger à cette hybridation. La synthèse s'était limitée à certains éléments des très hautes couches sociales et n'avait pas progressé dans les tréfonds des cadres de l'Empire. La francité partagée n'était d'ailleurs pas un gage de cohésion entre les personnalités qui en relevaient, ce qui renforçait leur vulnérabilité<sup>1613</sup>. Ainsi, l'utilisation de la fibre latinophobe pour renverser les héritiers de Manuel était envisageable :

*Aussi les nobles grecs, et principalement les parents de l'empereur [Manuel], conçurent-ils, de même que tout le reste du peuple, une haine implacable contre les latins, et la différence qui existe entre leurs sacrements et les nôtres mit le comble à leur fureur et servit d'aliment à leur inimitié. Arrogants en effet au-dessus de toute expression, et séparés de l'Eglise romaine uniquement par insolence, les Grecs tiennent pour hérétique quiconque n'adopte pas leurs folles croyances [...].*<sup>1614</sup>

Contrairement à ce qui s'était produit depuis 1081, l'empereur, le jeune Alexis II, était dans l'incapacité d'exercer lui-même le pouvoir. Le *protosébate* Alexis, qui présidait la régence, et la *basilissa* Marie d'Antioche accumulèrent contre eux les haines, y compris celle de la fille de Manuel, Marie Comnène, dont la situation était en dessous de ses ambitions<sup>1615</sup>. C'est ce contexte qui décida Andronic Comnène à intervenir et pas une quelconque latinophobie, simple instrument politique<sup>1616</sup>. Plus que de convictions, ce sont des ambitions politiques pures qui avaient déjà mené Andronic à se révolter contre son oncle dans le but de prendre le pouvoir<sup>1617</sup>. « *Cet Andronic, cousin germain de l'empereur Manuel, était un homme perfide et méchant, artisan de conspirations, et toujours infidèle à l'Empire.* »<sup>1618</sup> Ce jugement pourrait paraître radical et partial s'il n'était illustré par le parcours du personnage qui avait non seulement intrigué contre l'empereur Manuel, mais aussi razié les terres de l'Empire aux côtés des Turcs<sup>1619</sup>.

<sup>1612</sup>Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre V, fol. 171.

<sup>1613</sup>Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 427-429.

<sup>1614</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. V.

<sup>1615</sup>L'hostilité monta d'ailleurs aussi, au témoignage d'Eusthate de Thessalonique, au sein même de ce duo. Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, p. 155. Marie avait un temps été destinée à l'Empire au côté de l'époux qu'on lui réservait, le « despote Alexis » qui n'était autre que Béla III de Hongrie. Jean-Claude Cheynet, *op.cit.*, pp. 110-111, 161, 203, 418, 427-428, 452.

<sup>1616</sup>L'on se souvient de sa résidence à Antioche durant son gouvernement oriental des années 1166-1167 et de son aventure avec Philippa, demi-sœur de Bohémond III (Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 139-140 ; Guillaume de Tyr, Livre XIX, chap. IX, livre XXI. Andronic était par la suite allé un temps s'installer dans le royaume de Jérusalem et en avait ramené l'ancienne reine, Théodora Comnène, devenue sa maîtresse. Guillaume de Tyr, livre XX, chap. II. Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 141.

<sup>1617</sup>*Id.*, *Manuel Comnène*, livre III, 101 ; *Alexis II Comnène*, livre I, 226. Jean-Claude Cheynet, *op.cit.*, pp. 107-112, 427-434. On a fait justice à la thèse d'Andronic Comnène « empereur révolutionnaire » contre l'aristocratie.

<sup>1618</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XI.

<sup>1619</sup>Nicétas Choniates, *Alexis II Comnène*, livre I, fol. 226.

Les divisions au sein de l'*establishment* constantinopolitain permirent à Andronic de prendre la Ville presque sans coup férir.

*Irrités contre Alexis [le protosébaste], par les motifs que je viens de dire [la latinophobie et l'envie des Grecs], et pleins de jalousie, les princes du palais travaillèrent et parvinrent à faire venir du Pont, où il commandait, Andronic l'ancien, cousin germain du seigneur empereur défunt, et ils l'appelèrent afin qu'il vint les aider à accomplir leurs projets et à dépouiller Alexis de la régence de l'Empire. [...] C'est à cet homme [Andronic Comnène] que les parents de l'empereur et d'Alexis le protosébaste lui-même, et principalement ceux en qui il paraissait avoir le plus de confiance, envoyèrent secrètement des députés pour l'inviter à s'armer contre celui qui avait indignement plongé dans les fers ses propres fils et quelques autres seigneurs illustres.*<sup>1620</sup>

Marie Comnène et Renier de Montferrat contribuèrent à fragiliser le pouvoir central, favorisant ainsi l'accès d'Andronic aux responsabilités<sup>1621</sup>. Cela ne les empêcha pas d'être ensuite les victimes d'Andronic. Dans un premier temps, l'opération aboutit à la prise de la direction des affaires par Andronic, qui parut respecter les autres membres de la famille impériale. « *Cette conspiration ayant pris tous les jours de nouvelles forces, le protosébaste fut enfin fait prisonnier ; on lui creva les yeux, on lui fit subir une horrible mutilation, et ces évènements répandirent la consternation parmi les latins.* »<sup>1622</sup> Dans l'immédiat, l'élimination du *protosébaste* ne constitua pas un motif de rupture entre Antioche, à la tête de la défense des intérêts de l'Empire en Orient, et Constantinople. Ceci restait vrai tant qu'Alexis II demeurait formellement empereur.

*Andronic cependant, ayant pris possession de la ville, selon ses désirs, et ne trouvant point de contradiction, fit couronner solennellement l'empereur [Alexis II], ainsi que sa future épouse la fille du roi des Français, le jour de la fête de Pentecôte, et lui témoigna le plus grand respect. Il traita avec plus d'égards encore la sœur et la mère de l'empereur [Marie d'Antioche], ainsi que le mari de la première, qui tous allaient à l'intérieur du palais.*<sup>1623</sup>

Malgré ce coup de force, vu d'Orient, le *statu quo* subsistait. La collaboration continua entre Constantinople et Antioche au début du gouvernement d'Andronic. L'explosion de latinophobie qui suivit l'arrivée d'Andronic à Constantinople était une affaire purement domestique, et, bien qu'elle eut des échos jusqu'en Orient, elle ne paraît pas avoir incommodé à Antioche<sup>1624</sup>.

### ***Antioche, ville refuge***

Une fois bien installé à la tête de l'Empire, Andronic décida de se substituer complètement à la descendance de Manuel :

<sup>1620</sup>Guillaume de Tyr, Livre XX.

<sup>1621</sup>Nicétas Choniates, *Alexis II Comnène*, livre I, fol. 229-241. Eusthate de Thessalonique, *in Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, pp. 156-158.

<sup>1622</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XI.

<sup>1623</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XIII.

<sup>1624</sup>Eusthate de Thessalonique, *in Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, pp. 165-166. Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. II.

*Ne demoura gaires que li empereres fu mors, et Androines demora à garder la tiere et l'enfant. Dont vint Androines, se se pourpensa d'une grant traïson ; et par le conseil d'un sien maïstre escrivain ki avoit à non lagousses, il fist une nuit prendre le jouene empeur enfant, ki barons estoit le fille de le roy Loey de Franks, et qui il devoit garder en bonne foy ; si le fist metre en .I. sac et le fist metre en .I. batiel si l'emmena on en mer, er le fist geter ens. Ensi fu niés.*<sup>1625</sup>

Qu'Alexis II fut noyé ou étranglé, le fait est que lui, sa mère, sa demi-sœur Marie et Renier de Montferrat, furent envoyés *ad patres* par Andronic<sup>1626</sup>. Les éléments orientaux qui avaient joué un rôle important dans le gouvernement central sous Manuel et Alexis II disparurent, qu'ils fussent latins ou grecs. Ce fut le cas du patriarche œcuménique Théodose, originaire d'Antioche, contraint à la démission<sup>1627</sup>. Antioche se retrouvait sans représentant dans la capitale.

Le comportement des Anges, branche cadette des Comnènes, est révélateur de l'espoir que certains mirent dans le rôle d'Antioche au sein de l'Empire pour contrer l'ascension d'Andronic. Les Anges avaient fait partie de ces aristocrates mécontents du pouvoir du *protosébate* Alexis<sup>1628</sup>. Ils avaient tout pour être appréciés d'Andronic, puisque les troupes sous le commandement d'Andronic Ange, certainement de taille à l'écraser, s'étaient abstenues de le faire en 1182<sup>1629</sup>. Andronic Ange avait trois fils : Isaac, Alexis et Constantin. Robert de Clari indique que Constantin Ange se trouvait à Antioche sous le règne d'Andronic Comnène<sup>1630</sup>. Il s'y rendit à Antioche peu de temps après la prise de pouvoir d'Andronic, probablement dans le cadre du maintien de la coopération<sup>1631</sup>. Des troupes furent alors envoyées avec des fonds à Antioche par le gouvernement central, il est possible que Constantin Ange ait eu pour mission de les convoyer<sup>1632</sup>.

Cependant, une fois assuré de sa position dans la capitale, Andronic inaugura une politique d'élimination systématique des membres de la famille impériale<sup>1633</sup>. Les Anges furent mis sur la liste des proscrits, Alexis choisit la fuite et Isaac la clandestinité dans la capitale même<sup>1634</sup>. Constantin resta auprès de Bohémond III. Il put passer pour légitimiste à l'égard du

<sup>1625</sup>Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. IX.

<sup>1626</sup>Nicétas Choniates, *Alexis II Comnène*, livre I, fol. 273-274 ; livre II, fol. 330. Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, Chroniques d'une ville prise*, p. 179. Robert de Clari, § 21. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 429.

<sup>1627</sup>Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, pp. 158-170, Nicétas Choniates, *Alexis II Comnène*, livre I, fol. 265.

<sup>1628</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XI. *L'Estoire de Eracles empeur*, livre XXII, chap. X., in *RHC Occ.*, tome I.

<sup>1629</sup>Nicétas Choniates, *Alexis II Comnène*, livre I, fol. 227, 245. Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique chroniques d'une ville prise*, pp. 164-165.

<sup>1630</sup>Robert de Clari, § 21.

<sup>1631</sup>*Infra*.

<sup>1632</sup>Néophyte le Reclus, IV, in *RHC Gr.*, tome I, partie V, p. 561.

<sup>1633</sup>Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. IX.

<sup>1634</sup>Robert de Clari, § 21. Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, p. 171.

neveu du prince dans la mesure où il était arrivé à Antioche avant le meurtre d'Alexis II et était au nombre des persécutés. Prise entre les convulsions constantinopolitaines et hiérosolymitaines, Antioche était le refuge naturel pour les Comnènes et apparentés d'où qu'ils viennent<sup>1635</sup>.

Si les actes d'Andronic pouvaient sidérer et susciter la haine à son égard à Antioche, la cité n'était pas dépourvue de moyens de riposte face aux meurtres du neveu et de la sœur du prince. En effet, comme l'atteste la chasse aux Comnènes, Anges inclus, déclenchée par Andronic, l'appartenance à cette famille donnait les moyens de contester la légitimité fragile de tyran. Andronic, ayant rompu la succession légitime, n'était qu'un membre parmi tant d'autres de cette *stirps regia* issue d'Alexis I<sup>er</sup> et dont tous les membres étaient dorénavant autant de candidats possibles à la pourpre. Pour Andronic, il fallait éliminer tous les Comnènes concurrents. Or, Bohémond avait, à Antioche, deux Comnènes : Constantin Ange et l'ancien gouverneur de Cilicie Isaac Doukas Comnène. Le danger était de taille pour le *basileus*.

### ***L'alliance d'Andronic Comnène et de Saladin***

La politique extérieure d'Andronic s'articula à sa politique intérieure visant à éliminer ses concurrents pour le trône. Elle se tourna donc contre la Romanie orientale. L'assassinat d'Alexis II par Andronic ne pouvait aller sans lui aliéner l'Orient. Dès ce moment, la guerre civile était ouverte entre Andronic et Bohémond III. La menace antiochienne et d'autres facteurs poussèrent Andronic, désireux de son côté de compléter l'encerclement des contestataires, dans les bras de Saladin<sup>1636</sup>.

L'alliance entre Saladin et Andronic est un fait avéré. Il serait sorti des tractations entre Andronic et Saladin que « *le territoire d'Antioche et de l'Arménie devront appartenir à l'empereur.* »<sup>1637</sup> Sous peu l'île de Chypre, passée à la dissidence, sera elle aussi visée par les coalisés<sup>1638</sup>. Andronic ne souhaitait pas abandonner l'héritage levantin de son cousin. Par l'alliance ayyoubide, il escomptait briser la dissidence, mais sans liquider la Romanie orientale au profit des musulmans. Saladin semble bien avoir eu pour référence, de la même manière que

<sup>1635</sup> Baudouin d'Ibelin prit la route d'Antioche un peu plus tard pour ne pas se soumettre à Guy de Lusignan. *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XXIII, chap. XXII, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>1636</sup> Nous pensons à l'hostilité commune envers les Seldjoukides de *Rûm*. Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 230-232.

<sup>1637</sup> Franz Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des Oströmischen Reiches*, tome II, n°1563. Magnus de Reichersberg, in *MGH, Scriptores*, tome XVII, fol. 511-512.

<sup>1638</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 510. *Infra*.

les néo-Romains, l'ordre politique régional des années 1050<sup>1639</sup>. Cet accord, profondément réactionnaire, n'en a pas moins une certaine originalité puisqu'il aurait prévu le maintien d'une bande côtière franque<sup>1640</sup>. Si cette clause, évoquée par une unique source, était présente, elle manifeste une bonne vision des rapports de force, puisque c'est la situation qui s'établit à compter de la troisième Croisade. Les réclamations d'Andronic sur les villes de la côte palestinienne, qui n'eurent pas de suite doivent aussi se comprendre dans le cadre de sa carrière. En effet, Andronic avait été brièvement seigneur de Beyrouth et sa maîtresse Théodora avait eu comme douaire Saint-Jean d'Acre<sup>1641</sup>. Il est possible qu'Andronic, devenu empereur, ait décidé de faire valoir auprès de Saladin ces droits palestiniens des Commènes. Certaines considérations économiques peuvent aussi expliquer les réclamations d'Andronic<sup>1642</sup>. Enfin, Andronic exprima des prétentions sur Jérusalem, certainement de nature religieuse, qui s'inscrivent dans la continuité de la politique de Manuel<sup>1643</sup>.

Cette politique était manifestement orientée contre Bohémond III. Le prince était désormais pris en tenaille entre ses adversaires. Andronic tira un bénéfice immédiat de son alliance avec Saladin. Les forces musulmanes s'emparèrent de Constantin Ange et le livrèrent au *basileus*.

*Quand l'empereur Andronic apprit que ces trois jeunes gens appartenaient bel et bien à ce lignage [des Anges], il commanda à son gouverneur, qui était aussi méchant et traître que lui, d'aller s'emparer d'eux de les pendre ou de les faire mourir d'une mort cruelle. Le gouverneur s'en alla donc arrêter ces trois frères, mais il n'en prit qu'un et les deux autres s'échappèrent. [...] L'autre s'enfuit à Antioche, et il fut pris par les Sarrasins lors d'une chevauchée des chrétiens.*<sup>1644</sup>

Extradé à Constantinople, Constantin perdit les yeux comme prix de sa trahison<sup>1645</sup>. Cet événement fait nettement ressortir ce qu'était l'objectif l'un des objectifs immédiats de l'alliance entre Andronic et Saladin pour le premier : éliminer la dissidence et réduire son foyer oriental.

<sup>1639</sup> Oussama Ibn Mouquid, chap. V.

<sup>1640</sup> René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 152-153. La lettre de l'accord entre Andronic et Saladin reçoit une confirmation en creux dans la lettre que le sultan adressa en 1188 à Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse. Le sultan affirme que Tripoli, Antioche et Tyr doivent, *a priori*, rester aux chrétiens. Giraud de Barri, *De instructione principis*, partie III, chap. XVIII.

<sup>1641</sup> Guillaume de Tyr, livre XX, chap. II. *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XX, chap. I, in *RHC Occ.*, tome I.

<sup>1642</sup> *Kamel-Althevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, p. 689

<sup>1643</sup> Franz Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des Oströmischen Reiches*, n°1563, p. 285. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Commènes 1081-1185*, pp. 112-115.

<sup>1644</sup> Robert de Clari, § 21.

<sup>1645</sup> Sur ce personnage : Vitalien Laurent, « Le *sébastocrator* Constantin Ange et le péplum du musée de Saint-Marc à Venise », *REB*, tome 18, 1960, pp. 208-213. Nicétas Choniâtès, *Alexis II Comnène*, livre I, fol. 258-259.

## Isaac Doukas Comnène : L'Orient contre Constantinople.

### *Isaac Comnène et les sources historiques contemporaines*

Trois types de sources nous informent sur la carrière d'Isaac Doukas Comnène. Viennent en premier celles de Grèce. Elles sont dominées presque totalement par Nicéas Choniates, hostile à Isaac Doukas Comnène<sup>1646</sup>. Nicéas Choniates voit les événements orientaux du point de vue de Constantinople. Une telle focalisation est nécessairement défavorable à Isaac, usurpateur lié aux latins d'Orient et à des adversaires occidentaux de l'Empire. Sa principale faute est bien entendu de ne jamais avoir couronné son entreprise par la prise de pouvoir dans la Ville et de ne pas avoir conclu à son avantage la guerre civile ouverte par le meurtre d'Alexis II. Secondairement, Eusthate de Thessalonique, sans citer explicitement le candidat oriental à l'Empire, donne un certain nombre d'éléments relatifs aux conditions de son entreprise<sup>1647</sup>.

Des sources orientales offrent un éclairage sur Isaac. Néophyte le Reclus a observé les agissements d'Isaac depuis Chypre<sup>1648</sup>. Or, il est probable, étant donné les conditions particulièrement rudes dans lesquelles se trouva Isaac Doukas Comnène, qu'il fut amené à faire peser sur l'île des contraintes fiscales dures à supporter. Outre cela, les conditions de sa prise de pouvoir ne favorisèrent pas l'unanimité autour du personnage. Enfin, son association avec des partenaires latins et arméniens ne devait pas contribuer à sa popularité dans une île marquée par le souvenir des raids de 1156 et 1161. Les continuateurs de Guillaume de Tyr, et Michel le Syrien, se sont aussi intéressés à l'action de ce prétendant à l'Empire<sup>1649</sup>. Chez les premiers, les événements relatifs à Isaac passent largement au second plan, éclipsés par ceux touchant au royaume de Jérusalem, et, pour les années qui suivent, par l'action des souverains occidentaux venus au secours de la terre d'outre-mer. Michel le Syrien souffre de son parti pris anti-grec très net, mais, curieux des choses de l'Eglise melkite, il fournit aussi des informations exclusives. A cela, il faut ajouter quelques allusions des auteurs musulmans relatives aux tractations entre Saladin et Constantinople ou Antioche, et aux opérations des militaires des Occidentaux, qui, incidemment, nous informent sur Isaac, le sens de son action et ses connexions politiques<sup>1650</sup>.

<sup>1646</sup>*Id.*, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290-292 ; 340 ; *Isaac Ange*, livre I, fol. 369-370 ; *Alexis III Ange*, livre I, fol. 463-464.

<sup>1647</sup> Eusthate de Thessalonique, *in Thessalonique, Chroniques d'une ville prise*, p. 182.

<sup>1648</sup> Néophyte le Reclus, *in RHC Gr.*, tome I, partie V.

<sup>1649</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. IX. *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XV, *in RHC Occ.*, tome I. Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. V.

<sup>1650</sup>*Infra*.

Enfin, les sources anglaises, Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, souffrent du défaut majeur d'avoir été écrites après l'élimination d'Isaac par Richard Cœur de Lion. Elles tentent de dégager la responsabilité du roi d'Angleterre en montant un dossier à charge contre l'« empereur en Chypre ». Toutefois, si Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden conservent certaines informations dissonantes par rapport au discours officiel, ce n'est pas le cas d'Ambroise, auteur de *L'Estoire de la guerre sainte*. Il ne recule devant aucun argument polémique contre Isaac Doukas Comnène. Il écarte les informations gênantes pour l'univocité des événements, mais permet aussi d'ajouter quelques données complémentaires sur l'arrière-plan byzantin de l'élimination de la dissidence chypriote et sur les mobiles de Richard<sup>1651</sup>. Enfin, l'*Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi* apporte quelques informations secondaires<sup>1652</sup>. Il va de soi qu'il manque l'expression du point de vue du principal intéressé dont il faut reconstituer l'action à travers ces divers filtres.

Face à ces conditions difficiles, l'historiographie moderne a hésité sur l'interprétation à donner à l'action d'Isaac Doukas Comnène. Chacun tendit à la réduire au cadre qu'il s'était donné (problème des usurpations/dissidences néo-romaines, émancipation de l'Arménie cilicienne, vie des Etats latins, troisième Croisade ou geste de Richard Cœur de Lion). Nous nous efforcerons ici de replacer cet épisode dans le cadre de l'histoire de l'Orient dans l'Empire néo-romain.

### ***Les pérégrinations d'Isaac Doukas Comnène***

Reprenons l'affaire à son origine, durant l'année 1182-1183. Nous sommes dans le cadre de la montée progressive des périls et l'on cherchait à Antioche, chez les Roubénides comme à Constantinople, à resserrer les rangs. C'est dans ce contexte qu'eut lieu la libération d'Isaac Doukas Comnène<sup>1653</sup>.

Nicétas Choniates et Benoit de Peterborough sont tous les deux d'accord pour reconnaître une implication antiochienne (de Bohémond III, directement ou *via* les Templiers) dans l'élargissement d'Isaac<sup>1654</sup>. Il est logique qu'une fois relâché, Isaac se soit rendu immédiatement

---

<sup>1651</sup> Le cas de l'empereur malheureux n'est pas le seul à être déformé à plaisir par cet auteur à l'honnêteté pour le moins relative. Sa défense sans nuance de Guy de Lusignan offre un autre cas remarquable de réécriture des faits.

<sup>1652</sup> *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, Helen J. Nicholson (ed.), Ashgate, Aldershot, 2005, 409 p.

<sup>1653</sup> *Supra*.

<sup>1654</sup> Nicétas Choniates, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290. Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome I, fol. 55 r., p. 254.

chez ses libérateurs. L'auteur anglais est formel à ce propos, et est confirmé par Néophyte le Reclus et par Nicéas Choniâtès :

*L'empereur Manuel de bonne mémoire avait désigné un nommé Isaac comme gouverneur des places de la province d'Arménie. Il sentit les villes bien protégées pendant quelques années, lorsque les Arméniens l'ont combattu en guerre, il fut enlevé, et aux latins vendus. Cet homme fut vaincu par le fer au bout de quelques années et détenu. Comme était mort Manuel et que son fils Alexis était enfant, ce qui provoqua la régence sur l'adolescent d'Andronic. Celui-ci fit envoyer par le sénat de grosses sommes d'argent aux latins d'Antioche pour qu'ils rachètent Isaac comme il a été dit ci-dessus.*<sup>1655</sup>

Nicéas Choniâtès confirme ce récit<sup>1656</sup>. D'après Benoit de Peterborough, Isaac laissa sa famille comme « otage » à Antioche<sup>1657</sup>. Toutefois, si l'on replace ce fait dans la perspective des usages des administrateurs impériaux et de leurs résidences habituelles à Antioche, cette installation de la famille d'Isaac apparaît moins comme une mesure conservatoire du prince que comme la pratique normale<sup>1658</sup>. A Antioche, Isaac put rencontrer Constantin Ange, dont la famille tomba peu après en indécatesse avec Andronic Comnène<sup>1659</sup>. Il est d'ailleurs possible que les sources latines, Benoit de Peterborough comme Ernoul, fassent sur certains points une confusion entre Isaac Doukas Comnène et les Anges. C'est certainement le cas lorsqu'elles évoquent la prétendue fuite d'Isaac de Constantinople face aux persécutions d'Andronic qu'elles intègrent en prologue à leur récit<sup>1660</sup>. Cet élément est incompatible avec les récits des auteurs grecs ou de Michel le Syrien qui doivent être considérés comme plus fiables<sup>1661</sup>.

Après son étape à Antioche, Isaac passa en Cilicie-Isaurie. En 1182, Bohémond III avait chargé Rouben III de la défense de la ville de Tarse, et avec elle probablement de l'ensemble

<sup>1655</sup>Néophyte le Reclus, in *RHC Gr.*, tome I, p. 561.

<sup>1656</sup>Nicéas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 291.

<sup>1657</sup>Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome I, fol. 55 r., pp. 254-255.

<sup>1658</sup>*Supra*.

<sup>1659</sup> Robert de Clari, § 21. En cette décennie 1180, Antioche devint un lieu de refuge pour les opposants politiques aussi bien venus de Constantinople que du royaume de Jérusalem. Ce fut le cas de Baudouin d'Ibelin, qui, en indécatesse avec le nouveau roi de Jérusalem, vint s'installer sur les bords de l'Oronte. Dans son cas, il s'agit peut-être d'un pis allé du fait de l'impossibilité de rejoindre Constantinople où il avait obtenu l'aide de Manuel quelques années plus tôt du fait du mariage de son frère avec la reine douairière de Jérusalem. La capitale de l'Orient néo-romain manifeste bien son rôle de pièce majeure à l'articulation de la Romanie et de l'Orient franc. *Les gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 43.

<sup>1660</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. IX.

<sup>1661</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. V.

de la plaine cilicienne<sup>1662</sup>. L'Arménien en était gouverneur au même titre que Thoros II en 1160<sup>1663</sup>.

D'après Nicétas Choniâtès, non seulement Isaac avait été libéré par les fonds transmis par Andronic, mais ce dernier avait aussi envoyé des troupes à celui qui était toujours reconnu comme duc de Cilicie<sup>1664</sup>. Il faut se demander à la défense de quels territoires ces forces devaient être affectées. La réponse à cette question se déduit de l'architecture administrative. Dans l'immédiat, si la plaine cilicienne était confiée à Rouben, il n'en allait pas de même pour les districts occidentaux de l'ancienne province de Cilicie, autrement dit l'Isaurie. L'implantation d'anciens officiers impériaux y est attestée ultérieurement au moment de la fondation du royaume arméno-cilicien<sup>1665</sup>. Nicétas Choniâtès est formel sur le contrôle d'Isaac sur l'Isaurie. Ce dernier dut donc, après sa libération et son arrivée à Antioche, où il prit les fonds et les troupes envoyés par Andronic, partir vers Séleucie<sup>1666</sup>. Ainsi, Nicétas Choniâtès, Néophyte et Benoit de Peterborough, attestent ensemble qu'en 1183, certainement à la veille de l'assassinat d'Alexis II par Andronic Comnène, des troupes néo-romaines transitaient encore par Antioche et traversaient le duché de Cilicie. Rien n'avait changé depuis Manuel.

A ces troupes néo-romaines reçues de Constantinople, Isaac adjoignit, selon l'usage antérieur, des Arméniens recrutés sur place avec les fonds qui venaient de Constantinople<sup>1667</sup> : « *Si s'en ala en l'ille de Cypre par Hermenie, et mena des Hermins avec lui en l'ile de Cipre* »<sup>1668</sup>. La présence d'au moins un Franc est aussi attestée dans ses troupes<sup>1669</sup>. On peut se demander si cette traversée de la plaine cilicienne par Isaac, « gouverneur d'Arménie et de Tarse », provoqua ou non une modification de l'autorité dans les territoires parcourus, particulièrement en ce qui concerne la capitale provinciale, Tarse<sup>1670</sup>. Pour ce qui est assuré, la situation était la suivante : Bohémond III supervisait l'ensemble de la gestion des régions syro-

---

<sup>1662</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV. Il faut toutefois émettre certaines réserves sur l'exclusivité du contrôle par Rouben des villes ciliciennes à cette date. En effet, bien qu'il ne semble pas assurer la sécurité de Mamistra qu'il se fera rétrocéder en 1183 (Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. IV), Bohémond ne se permet pas moins de faire des donations de biens situés dans cette ville (Hans Eberhard Mayer, *Varia Antiochena*, pp. 120-121). Plus que comme la cession que semble indiquer Guillaume de Tyr, il faut certainement voir la situation de la plaine cilicienne comme un condominium où le prince d'Antioche, commandant ses propres forces ainsi que des soldats stipendiés directement par Constantinople, est présent sur l'essentiel du territoire tout en confiant de manière souple et intermittente des positions et des sources de revenus à Rouben selon les circonstances. Le principe de l'unité de l'Orient autour d'Antioche, institué sous Manuel, n'est pas rompu mais ajusté.

<sup>1663</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI.

<sup>1664</sup>Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 291.

<sup>1665</sup>*Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 35.

<sup>1666</sup>Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre II, fol. 340.

<sup>1667</sup>Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, v. 1691.

<sup>1668</sup>Ernoul et Bernard le trésorier, chap. IX.

<sup>1669</sup>*Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC*, tome XIV, Paris, 1982, 114.

<sup>1670</sup>Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290.

ciliciennes. Rouben était à la fois « prince de la montagne » et « gouverneur des villes du littoral » (Tarse, Adana, Mamistra), et Isaac était quant à lui duc de Cilicie, avec au minimum la direction exclusive de l'Isaurie<sup>1671</sup>.

Maintenant que le processus par lequel Isaac retrouva sa place de gouverneur de Cilicie-Isaurie est établi, il nous faut comprendre pourquoi il en vint à prendre pied à Chypre. Les liens antérieurs entre Chypre et les possessions continentales de l'Empire sont bien assurés<sup>1672</sup>. Les stratèges *autocrators*/duc de Cilicie avaient pu bénéficier des ressources importantes de l'île pour mener leur politique sur le continent, depuis Antioche.

La dimension financière des liens entre Chypre et Antioche est bien visible à travers Benoit de Peterborough, lorsqu'il expose les raisons de l'établissement dans l'île d'Isaac Doukas Comnène. En effet, le duc néo-romain était, du fait de sa libération financée par les Francs (les Templiers et/ou Bohémond III), l'obligé des autorités antiochiennes. Il ne serait pas très étonnant que ces dernières aient espéré rentrer dans leurs frais.

L'importance des sommes évoquées soulève toutefois des questions<sup>1673</sup>. En effet une partie de la rançon d'Isaac Doukas Comnène avait été prise en charge par Andronic<sup>1674</sup>. Outre l'éventuel remboursement de la rançon, il est probable que Bohémond III, qui assurait la direction de la défense de l'Orient néo-romain, souhaitait bénéficier, à la manière de ses prédécesseurs, des revenus de Chypre<sup>1675</sup>. Quoiqu'il en soit, Isaac Doukas Comnène passa à Chypre d'où il devait tirer des ressources destinées à Antioche<sup>1676</sup>. Il put y avoir quelques retards

---

<sup>1671</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. VI. Nous verrons que cette région n'apparaît n'être passée que plus tardivement sous l'autorité des Roubénides. *infra*.

<sup>1672</sup>Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre V, fol. 161.

<sup>1673</sup>La rançon s'élevait à 30 000 dinars selon la *Gesta Regis Henrici et Ricardi*. Cette somme est cohérente avec les autres rançons exigées à la même époque pour d'autres personnages. Il faut la comparer aux 100 000 dinars de la rançon de Bohémond III 20 ans plus tôt. La différence traduit nettement la hiérarchie entre un duc et le beau-frère d'un empereur. Mais, si Andronic avait fait parvenir à Antioche la rançon, que restait-il à payer par Isaac Doukas Comnène à Bohémond ? La rançon, remboursée par les chypriotes, n'est qu'un aspect accessoire du détachement par Constantinople des revenus fiscaux de l'île de Chypre en faveur de l'Orient. Le rattachement financier de Chypre à l'Orient découle d'un long processus engagé dès la première Croisade et prolongé dans la coopération entre Constantinople et le comté de Tripoli en formation. Il est institutionnalisé par Manuel durant les années 1160. Toutefois, il ne remettait pas en cause l'appartenance de Chypre à l'Empire, pas plus que des régions continentales soutenues par les ressources insulaires comme cela apparaîtra par la suite. Ce processus de détachement de revenus à une tâche spécifique, associé à la présence à des postes administratifs clés de la famille impériale, ou de ses parents par alliance, ainsi que la montée du principe dynastique sont autant de traits qui concernent l'Empire dans son ensemble, et dont nous avons ici une déclinaison particulière qui, loin d'éloigner l'Orient des évolutions générales de la Romanie, l'y intègre au contraire de manière frappante. Ambroise, *L'estoire de la guerre sainte*, vv. 1382-1383. *Röhricht*, 782.

<sup>1674</sup>Nicétas Choniates, *Andronic Comnène* livre I, fol. 290. Néophyte le Reclus, in *RHC Gr.*, tome I, p. 561.

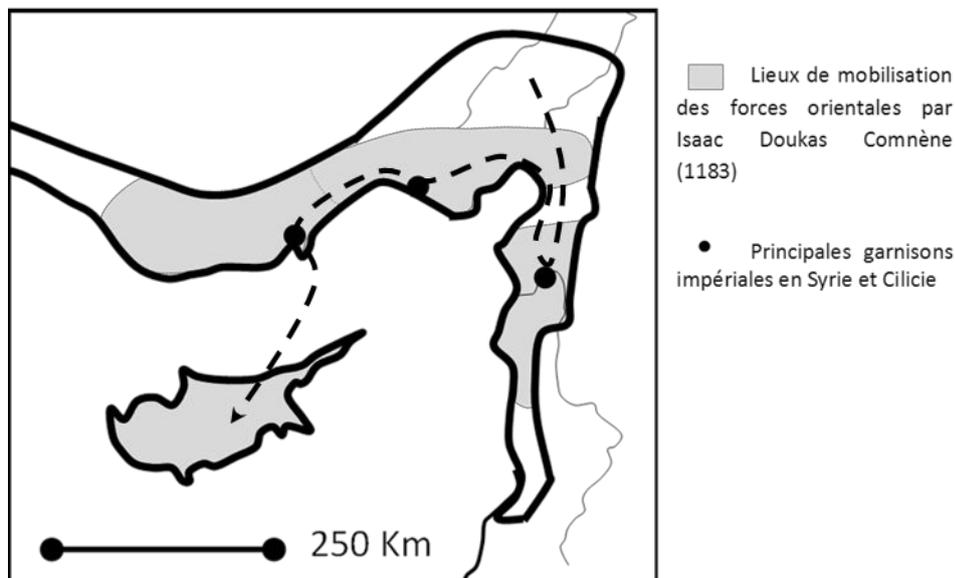
<sup>1675</sup>Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre IV, fol. 138.

<sup>1676</sup>*Id.*, *Andronic Comnène*, livre II, fol. 340.

de paiement ou quelques mauvaises grâces du duc néo-romain à se plier à ses obligations à l'égard de Bohémond, ce dont les sources anglaises se font les échos<sup>1677</sup>.

Ceci peut être lié aux activités de pirate dont est crédité Isaac. L'usage de la « piraterie » par Isaac Doukas Comnène durant cette période s'inscrit dans une stratégie banale guerre de course<sup>1678</sup>, courante à cette période. Isaac ne pouvait qu'y recourir, peut être de manière peu scrupuleuse. Ses besoins financiers s'accrurent à cause des menaces montantes, tant à Constantinople qu'en Syrie. La prise du titre impérial, en privant Isaac Doukas Comnène de toute aide constantinopolitaine, le réduisit à user des seules ressources qu'il pouvait mobiliser, ou extorquer, localement. C'est dans ce cadre que s'entendent les incidents que Benoit de Peterborough met en avant pour mieux discréditer la future victime de Richard Cœur de Lion<sup>1679</sup>.

Figure 16 : mobilisations de forces effectuées par Isaac Doukas Comnène (1183)



### ***La prise du titre impérial par Isaac Doukas Comnène***

Le retour sur la scène politique d'Isaac Doukas Comnène n'était initialement en rien un facteur de rupture entre Constantinople et l'Orient. Au contraire, cette libération était le résultat

<sup>1677</sup>Benoit de Peterborough ; Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome I. fol. 55 v., p. 255. Ambroise, *L'estoire de la Guerre Sainte*, vv. 1382-1383.

<sup>1678</sup>*Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 203.

<sup>1679</sup>Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome I. fol. 90-91, pp. 261-262 ; tome II, fol. 163 r., p. 162. *Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC*, tome XIV, Paris, 1982, chap. 111. En l'occurrence, Isaac Doukas Comnène semble vouloir appliquer à son profit le droit d'épave qu'Andronic avait prétendu supprimer. Cette mesure du « tyran » de Constantinople n'avait certainement pas contribué à le rendre populaire auprès de la population insulaire de Chypre, pour qui les aubaines constituées par les échouages des navires occidentaux faisant la liaison entre l'Europe et le Levant depuis près d'un siècle. Ceci devait apparaître comme une aubaine bien venue et une compensation légitime des déprédations de pirates et de corsaires dont ils étaient périodiquement victimes.

d'une collaboration, classique, entre le gouvernement central et Antioche. Tant qu'Alexis II vécut et régna nominalement à Constantinople, il était inconcevable qu'Isaac Doukas Comnène se révoltât contre le *basileus*. En effet, c'eût été s'aliéner non seulement le gouvernement central, mais aussi Bohémond III.

Tout changea lorsqu'Andronic élimina le jeune Alexis II, supprimant le lien charnel entre Antioche et Constantinople. Les sources ne donnent pas de récits des réactions à Antioche. La principauté était pourtant l'Etat syrien le plus concerné par ces événements<sup>1680</sup>. Depuis 1158, Antioche avait trouvé sa garantie ultime face à son environnement dans la protection impériale. Progressivement, c'est en jouant un rôle croissant dans le dispositif constantinopolitain que la principauté avait retrouvé sa puissance. La mort d'Alexis II remettait tout cela en cause, sans parler du double outrage fait au prince par la mise à mort de sa sœur et de son neveu. Quelle réponse Bohémond III pouvait-il apporter à cette offense, comme parent de la victime, comme prince d'Antioche et comme mandataire de l'empereur assassiné ?

Disposant d'un contrôle, direct ou indirect sur l'ensemble des possessions orientales de l'Empire, Bohémond avait entre les mains une base à partir de laquelle mener des représailles contre Andronic. Il disposait aussi d'obligés néo-Romains importants, Constantin Ange et Isaac Doukas Comnène, dont il pouvait user pour manifester plus qu'un simple mécontentement. Fort de ces éléments, Antioche n'avait qu'une riposte à déclencher : le renversement d'Andronic et son remplacement par un *basileus* favorable aux intérêts de la cité.

Les sources sont silencieuses sur d'éventuelles consultations entre Isaac Doukas Comnène et Bohémond sur la prise du titre impérial par le premier. Cependant, il est évident que cette usurpation ne put se faire qu'avec l'accord tacite voire avec le soutien actif de Bohémond III. Celui-ci, en jetant à partir de la Syrie un rival contre le régicide Andronic, ne pouvait trouver de meilleurs moyens de répliquer au meurtre de sa sœur et de son neveu. Mieux encore, il pouvait ainsi caresser l'espoir de restaurer son influence à Constantinople. La cause directe de la prise du titre impérial par Isaac Doukas Comnène va dans ce sens : « *Et fist tant quant il vint là [à Chypre], pour che qu'il avoit esté parens de l'empereour Manuel, que par force que par amisté li rendi on lille de Cypre, et le fist on empereur, et porta couronne [...].* »<sup>1681</sup>

<sup>1680</sup>Jean-Claude Cheynet souligne que l'élimination d'Alexis II ne put que provoquer des réactions violentes de ses garants, mais ne pose pas la question en ce qui concerne Antioche dont l'historiographie a, à tort d'après nous, estimé qu'elle avait tourné le dos à Constantinople depuis 1180. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 433.

<sup>1681</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. IX.

Les circonstances et le but de l'opération n'étaient pas une sécession, comme l'expose nettement Michel le Syrien, mais bien un renversement du gouvernement d'Andronic :

*En ce temps, il y avait à Chypre, île des Grecs, un gouverneur nommé Comnèneh [Isaac Doukas Comnène]. Il se révolta contre l'empereur de Constantinople, rassembla les évêques grecs et leur ordonna d'instituer un patriarche qui sacra empereur ce Comnèneh. On proclama à Chypre cet empereur et ce patriarche (qui subsistèrent) en opposition avec ceux de Constantinople [...].<sup>1682</sup>*

Le prologue de l'usurpation d'Isaac Doukas Comnène prit ses racines à Antioche et dans les domaines ciliciens contrôlés par Bohémond III. Plus encore, ses intentions politiques répondaient exactement aux besoins du prince pour contrer Andronic dont l'allié Saladin insultait le territoire antiochien. Dans ces conditions, il ne fait aucun doute que l'usurpation d'Isaac Doukas Comnène fut la réponse antiochienne aux événements constantinopolitains de 1183.

### ***Le couronnement d'Isaac et le patriarcat melkite d'Antioche***

La qualité exacte du prélat qui procéda au couronnement est problématique<sup>1683</sup>. Néophyte le Reclus aurait été marqué par un couronnement d'Isaac Doukas Comnène avec la caution d'un nouvel archevêque autocéphale de Chypre élevé à cette fin. La liste des archevêques de Chypre est bien connue et aucun des titulaires de cette charge ne correspond chronologiquement au portrait du prélat officiant donné par Michel le Syrien<sup>1684</sup>. L'archevêque Barnabé fut élevé durant la décennie 1170, ce qui exclut qu'il ait été le complice d'Isaac. Son successeur Sophrone resta en place après la chute d'Isaac et les bonnes relations qu'il entretenait avec les occupants latins rendent difficilement imaginable qu'il ait été l'acteur principal du couronnement de l'empereur déchu<sup>1685</sup>. Le patriarche qui couronna Isaac n'était donc pas le chef de l'Eglise chypriote. Il faut chercher ailleurs l'officiant.

Avançons une hypothèse. Selon Michel le Syrien, Isaac fit procéder à l'élévation du prélat par ses pairs. La nécessité de procéder à l'élection laisse entendre que le siège était vacant. Or, c'était alors le cas du siège melkite d'Antioche. Entre le patriarche Cyrille II, qui disparaît des sources en 1183, et Théodore Balsamon, attesté comme patriarche après 1185, le siège antiochien n'eut pas de titulaire connu<sup>1686</sup>. Bien que l'usage de la nomination directe du patriarche d'Antioche par le *basileus* ait dominé depuis le X<sup>e</sup> siècle, la tradition de l'élection

<sup>1682</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. V.

<sup>1683</sup> Sur la question de son accession à l'Empire: Michael Grünbart, « How to become an Emperor : The Ascension of Isaakios Komnenos (of Cyprus) », in Sabbe Rogge, Grünbart Michael (dir.), *Medieval Cyprus : a Place of Cultural Encounter*, Waxmann Verlag, Munster, 2015, pp. 11-28.

<sup>1684</sup> Vitalien Laurent, « La succession épiscopale des derniers archevêques grecs de Chypre, de Jean le Crétois (1152) à Germain Pèsimandros (1260) », *REB*, tome 7, 1949, pp. 33-41

<sup>1685</sup> Laurent, 1210.

<sup>1686</sup> Nicétas Choniatès, *Isaac Ange*, livre IV, fol. 406-407. Grumel, 1126-1132, 1170-1171, 1184.

par les évêques locaux était active au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1687</sup>. A cela, il faut ajouter que l'Eglise d'Antioche, bien vivante au XII<sup>e</sup> siècle, avait une longue histoire d'implication dans les luttes politiques et avait même par le passé procédé au couronnement d'un empereur dissident contre celui siégeant à Constantinople<sup>1688</sup>. L'élévation à Chypre de ce prélat n'exclut en rien qu'il ait été patriarche d'Antioche<sup>1689</sup>. Les élections délocalisées étaient courantes. *A fortiori*, bien que Chypre fût extérieure à l'Eglise d'Antioche, elle ne lui était pas étrangère<sup>1690</sup>.

Le plus probable est qu'Isaac fit se réunir une assemblée des évêques orthodoxes de Syrie et de Cilicie pour procéder à l'élection d'un patriarche d'Antioche. Le clergé oriental, si redevable envers Manuel de l'amélioration de sa position, ne pouvait être indifférent au meurtre de son fils. Le nouveau patriarche élu, dont le nom nous manque, consentit donc à couronner Isaac Doukas Comnène. Est-il nécessaire de préciser que toute cette opération ne put se faire sans l'accord du prince Bohémond III sous l'autorité politique duquel officiaient un grand nombre des électeurs ? Bohémond III avait entre ses mains non seulement les clés territoriales permettant à Isaac Doukas Comnène de tenter l'aventure, mais aussi les clés ecclésiastiques.

Un passage d'Eusthate de Thessalonique renforce notre hypothèse. Il écrit à propos des réactions suscitées par les actions d'Andronic :

*Tous, et d'autres encore qui avaient connu les mêmes malheurs, envoyèrent des délégations à plusieurs des plus puissants Etats qui se trouvent aux frontières orientales et occidentales. Certains excitaient la colère du sultan [de Rûm], en soulignant le crime honteux que constituait la mort de l'empereur Alexis [II], dont la vie avait été si brève ; le chef des Agarènes lui était fidèle à cause des relations qu'il avait entretenues avec son père Manuel. D'autres s'adressaient au patriarche d'Antioche, responsable de l'Eglise et de la population. D'autres encore au patriarche de Jérusalem, qui luttait avec une autorité quasi royale en faveur de la bonne cause. Ces deux personnages, après la mort de Manuel, entretenaient des liens d'amitié et d'alliance avec son fils, ce souverain qui avait enduré une si grande injustice.*<sup>1691</sup>

<sup>1687</sup>Venance Grumel, « Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084) », *Échos d'Orient*, tome 33, n°174, 1934, pp. 129-147.

<sup>1688</sup>Jean Skylitzès, Michel le Bègue, fol. 31. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 317. Paul Khoury, « Paul d'Antioche, évêque Melkite de Sidon (XII<sup>e</sup> S.) », *Institut de Lettres Orientales*, tome XXIV, Beyrouth, 1964, 320 p. Henri Chirat, « Paul d'Antioche, évêque melkite de Sidon (XII<sup>e</sup> s.). Texte établi, traduit et introduit par Paul Khoury », Recherches publiées sous la direction de l'Institut de Lettres Orientales de Beyrouth, tome XXIV, 1964, in *Revue des Sciences Religieuses*, tome 40, fascicule 3, 1966. pp. 296-299. Gérard Troupeau, « La littérature arabe chrétienne du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*, 14<sup>e</sup> année, n°53, Janvier-mars 1971, pp. 1-20. Sleiman Abou Zeid, *L'apologétique des nestoriens et des melkites au temps des Abbassides (8<sup>e</sup>me -13<sup>e</sup>me s.)*, [en ligne] 2008, 23 p.

<sup>1689</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. V.

<sup>1690</sup>Léonce Machéras, § 42, 84-85.

<sup>1691</sup>Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, p. 182.

Au témoignage du Thessalonicien, il y avait un patriarche d'Antioche du temps d'Andronic qui, de plus, était de ses ennemis. Qu'il s'agisse du personnage qui a couronné Isaac Doukas Comnène est fort probable, quoique son nom manque ici encore. L'auteur établit d'ailleurs un lien étroit entre ce prélat et la population d'Antioche, ce qui atteste une résidence en Orient, peut-être même dans sa ville épiscopale dont le patriarche latin est absent<sup>1692</sup>.

La validation ecclésiastique par un patriarche d'Antioche est celle qui, en Orient, était la plus à même de renforcer les prétentions impériales d'Isaac Doukas Comnène. La logique est la même que celle qui prévalut en 1227 pour le couronnement de Théodore Doukas. Le prétendant balkanique, à l'instar de son prédécesseur oriental, avait besoin d'un prélat dont la position était la plus éminente, et la plus indépendante possible, dans la hiérarchie de l'Église.

*Il [Théodore] se vêtit de la robe de porphyre et chaussa des sandales couleur pourpre, alors que le métropolitain de Thessalonique, Constantin Mésopotamites, s'opposait fermement à un tel acte. Du fait que ce dernier défendait les bonnes coutumes, il dut subir plein de misères et de bannissements. Alors, ce fut l'archevêque de Bulgarie Démétrios qui lui posa le diadème impérial, disant qu'il était autonome et n'avait à rendre de compte à personne, et, en conséquence, qu'il avait le pouvoir de sacrer empereur qui, où et quand il voulait. Théodore ayant été de la sorte proclamé basileus, il agit en tant que tel, nommant des despotes, des sébastocrators, des grands domestiques, des protovestiaires, ainsi que toutes les autres dignités impériales.*<sup>1693</sup>

Dans le cas d'Isaac Doukas Comnène, le choix du prélat officiant ne présentait pas de difficultés puisque l'indépendance du patriarcat d'Antioche était un fait bien établi depuis l'époque protobyzantine. En ce qui concerne la distribution des dignités, Isaac agit certainement à l'instar de Théodore Doukas. On ne voit guère comment le *sébeste* Henri, fieffé en Isaurie et présent au couronnement royal arménien en 1196, aurait pu s'installer dans cette région et acquérir un tel titre si ce n'est du fait d'Isaac Doukas Comnène<sup>1694</sup>.

### ***Territoires ralliés à Isaac Doukas Comnène au moment de son usurpation***

Quels territoires reconnurent Isaac comme nouveau *basileus* ? Le parti-pris de Bohémond III, favorable à la cause d'Isaac Doukas Comnène, ne fait aucun doute. Sans le prince, l'entreprise eût été impossible.

<sup>1692</sup> Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. V. Joseph Nasrallah, « Couvents de la Syrie du Nord portant le nom de Siméon », *Syria*, tome 49, fascicule 1-2, 1972, pp. 140-141.

<sup>1693</sup> Georges Acropolites, chap. 21. Cette action provoqua une réaction du patriarcat œcuménique qui chercha à réaffirmer son autorité sur le secteur occidental de son territoire patriarcal, manière de rendre invalide l'acte ecclésio-politique du couronnement. *Laurent*, 1254-1255. Dans le cas d'un couronnement effectué par un patriarche d'Antioche, indépendant de Constantinople du fait des Conciles, une réaffirmation d'autorité du siège de Constantinople était sans efficacité.

<sup>1694</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 35. Jean-Claude Cheynet, « La redistribution des libéralités impériales », *Saeculum*, 64/2, 2014, pp. 241-255.

Isaac bénéficia aussi d'un soutien arménien bien attesté<sup>1695</sup>. Les Arméniens étaient tenus fermement en main par Antioche, dont ils étaient alors les vassaux selon la terminologie des auteurs latins<sup>1696</sup>. Le mariage d'Isaac avec une princesse roubénide facilita certainement les choses<sup>1697</sup>. La victoire d'Isaac sur l'empereur de Constantinople aurait non seulement amené un obligé de Bohémond III sur le trône, mais aussi une *basilissa* roubénide. Cette perspective ne pouvait que flatter les seigneurs de Sis, et les inciter à rester obéissant à Antioche tant qu'un succès d'Isaac Doukas Comnène fut possible<sup>1698</sup>. Ce soutien roubénide à l'entreprise orientale de conquête du trône impérial explique les réactions arménophobes dans le reste de l'Empire<sup>1699</sup>.

En ce qui concerne Tripoli, nous sommes dans une ignorance presque complète. Toutefois, l'indignation consécutive aux revirements constantinopolitains et la proximité du comté avec Antioche ne pouvaient que porter le comte Raymond III, si ce n'est à être favorable à Isaac, du moins à le faire bénéficier d'une neutralité positive<sup>1700</sup>. La dépendance de Tripoli envers l'économie chypriote était avérée dans un contexte de confrontation avec l'*hinterland* musulman<sup>1701</sup>. Plus généralement, depuis Chypre, l'usurpateur oriental protégea toute la Syrie contre le risque d'une prise en étau entre Constantinople et la puissance ayyoubide<sup>1702</sup>. Les actes postérieurs du nouveau comte de Tripoli, Bohémond (IV), fils de Bohémond III, penchent dans le sens d'un parti pris favorable à Isaac Doukas Comnène. C'est en effet lui qui retint prisonnier Alexis Ange, frère du successeur d'Andronic à Constantinople et, de ce fait, nouvel ennemi de l'empereur établi en Chypre<sup>1703</sup>.

---

<sup>1695</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. IX. Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 164 v., p. 164.

<sup>1696</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXIX. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, pp. 88-96. Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome I. fol. 55 r., p. 254. « *Cumque prredictus Rupius domum redisset, misit prtedictum Ysaac ad dominum suum Raimundum [Bohémond III], principem Antiochie* »

<sup>1697</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXIII. *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XXV, chap. XIX, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>1698</sup> Pour les Roubénides c'était reprendre, mais dans un autre cadre, la politique de Léon I<sup>er</sup>. Michel le Syrien, tome III, Livre XVI, chap. IV.

<sup>1699</sup> *Chronique de Vartan le grand*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 438.

<sup>1700</sup> L'héritage tripolitain de Raymond devait à sa mort, en 1187, passer à la maison d'Antioche. Raymond, le fils de Bohémond III, devait en être le bénéficiaire, mais le prince d'Antioche décida d'y dépêcher un autre de ses fils, Bohémond (le futur Bohémond IV). *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XXIII, chap. XLVII, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>1701</sup> *Supra*.

<sup>1702</sup> Magnus de Reichersberg, in *MGH, Scriptores*, tome XVII, fol. 511-512.

<sup>1703</sup> Nicétas Choniâtès, *Alexis III Ange*, livre II, fol. 531. Magnus de Reichersberg, in *MGH, Scriptores*, tome XVII, fol. 511.

En plus de ces territoires orientaux autonomes, Isaac contrôlait directement Chypre et l'Isaurie. Jusqu'à ce qu'il prenne le diadème, il avait été dans une position subordonnée à l'égard de Bohémond III. Celui-ci devait aspirer à ce que l'organisation régionale reste à son service, y compris sur le plan financier où Chypre subvenait aux besoins de la défense des positions impériales continentales. Or, une fois devenu empereur, Isaac avait besoin de toutes les ressources disponibles pour faire aboutir son entreprise. Il en découla certainement la mauvaise volonté d'Isaac à transférer des fonds au prince malgré des engagements pris à ce propos<sup>1704</sup>. Le nouvel empereur, ne contrôlant que des territoires réduits, ne pouvait se montrer aussi généreux pour Antioche que Manuel et Alexis II.

La constitution de l'alliance entre Constantinople et Le Caire soudait plus résolument la Romanie orientale dans la dissidence<sup>1705</sup>. L'Orient prenait précocément part à la grande confrontation au sein de la Romanie pour restaurer une légitimité incontestable après la fracture de 1183. Il manifestait ainsi sa pleine intégration à l'Empire et à sa vie politique.

### ***Le retrait des villes ciliciennes à Rouben III***

Bohémond était suffisamment assuré de son contrôle régional au milieu des années 1180 pour de se permettre de retirer à Rouben III le gouvernement de la plaine cilicienne qu'il lui avait confié en 1182<sup>1706</sup>. La cause immédiate de cette sanction fut le manque de respect de Rouben pour ses pairs arméniens, particulièrement les Héthoumides dont le loyalisme impérial est connu<sup>1707</sup>. La *Chronique Rimée* nous apprend que Rouben fut invité à venir rendre des comptes à Bohémond III à la suite du siège qu'il fit du fief du seigneur Héthoum de Lampron.

*Rouben ayant investi la forteresse de Lampron,  
Et causant aux assiégés beaucoup de mal,  
Ils appelèrent le prince d'Antioche [Bohémond III]  
A leur secours.  
Bohémond lui ayant envoyé un message  
Pour l'engager traîtreusement à un banquet  
Rouben accourut à cette invitation  
Et fût renfermé dans une prison à Antioche  
[...] Moyennant une cession de territoire et des trésors*

<sup>1704</sup>Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome I, fol. 55, pp. 254-255.

<sup>1705</sup> Magnus de Reichersberg, in *MGH, Scriptores*, tome XVII, fol. 511-512. *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 510.

<sup>1706</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XXIV.

<sup>1707</sup> Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs Musulmans et Croisés, étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, volume II, Bibliothèque arménologique de la Fondation Calouste Gulbekian, Lisbonne, 2003, pp. 666-690. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 424. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, pp. 88-89.

*Ils [les barons arméniens] rachetèrent le baron Rouben*<sup>1708</sup>.

Le prince d'Antioche pouvait se permettre d'user de la force contre son subordonné arménien au sein de la structure impériale, car il avait alors les mains libres<sup>1709</sup>.

*La même année, le prince, seigneur d'Antioche, après avoir fait la paix avec Saladin, et ayant confiance que celui-ci ne lui restait plus hostile, fit des machinations iniques et s'empara de Rouben, prince de Cilicie, qu'il mit en prison ; il lui mit très durement les fers. Il réunit les Francs, et pénétra en Cilicie ; tout l'été, ils luttèrent sans pouvoir s'emparer d'un seul lieu ; car à la place de Rouben était son frère Léon, qui gardait sagement leur pays. Le prince revint couvert de confusion. Ensuite, les Arméniens donnèrent aux Francs 3 mille dinars, Mopueste, Adana et d'autres lieux, et Rouben sortit de prison.*<sup>1710</sup>

Le pseudo Smbat nous donne quelques détails additionnels :

*Cependant Rouben, livré à des convoitises libertines et à des projets de luxure, se rendit à Antioche où le prince s'empara de lui et le mit en prison, tandis que les seigneurs qui étaient avec lui s'enfuirent sains et saufs et retournèrent chez eux. Et ceci se passa en l'an 634 (3 février 1185-2 février 1186).*

*Puis Rouben envoya dire à son oncle Bakuran d'envoyer des otages pour qu'il les remît au prince en échange de sa personne et que lui-même allât réunir le montant de sa rançon. Bakuran envoya alors sa sœur, mère de Rouben et quelques-uns de ses parents. Rouben céda au prince pour prix de sa rançon Sarvandik'ar, T'ill et Cker, ainsi que mille dahekans, celui-ci l'ayant libéré, il retourna dans son pays et donna ce qu'il avait promis, rendant ainsi la liberté aux otages.*<sup>1711</sup>

Remettons donc les choses en ordre. A la suite de la conclusion d'une trêve avec Saladin, Bohémond remit de l'ordre dans les affaires ciliciennes. Rouben III outrepassait les cadres normaux de son action en tentant d'usurper les possessions de l'un des seigneurs arméniens intégrés à la structure impériale dont Bohémond était le garant. Souhaitant retirer à Rouben aux moindres frais militaires la garde des places ciliciennes qui lui avait été confiée au nom d'Alexis II en 1182, le prince d'Antioche employa la ruse.

Des garnisons antiochiennes furent rétablies dans les places de Cilicie orientale (Adana, Mamistra)<sup>1712</sup>. Rien n'est dit sur Tarse, capitale traditionnelle de la Cilicie, il peut donc être considéré comme établi qu'elle ne passa pas aux mains des Antiochiens. Restait-elle pour autant entre celles de Rouben ? Était-elle même sous son contrôle au moment de sa capture par Bohémond III ?

<sup>1708</sup>*Chronique rimée des rois de petite Arménie, in RHC Arm., tome I, p. 509. En la matière Rouben se faisait encore le successeur de Mleh: Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 16.*

<sup>1709</sup>*Le Livre des Deux Jardins, in RHC Or., tome IV, p. 239. C'est certainement lors de sa tentative malheureuse de s'emparer de Harîm que Bohémond III perdit la carte entre ces mains que constituait Constantin Ange.*

<sup>1710</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. IV.

<sup>1711</sup>*Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 16.*

<sup>1712</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. IV. Pour le chroniqueur syrien, Rouben III aurait récupéré de son vivant les places en question. Il nous semble qu'elles revinrent plutôt aux Arméniens au moment de la transmission du pouvoir à son frère Léon II. *Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC, tome XIV, Paris, 1982, chap. 167.*

Nos sources sont silencieuses sur le statut de la capitale de la province cilicienne après sa concession par Bohémond III à Rouben en 1182<sup>1713</sup>. On peut douter que, dans la position de force où l'avait mis la capture de l'Arménien, le prince d'Antioche ait voulu lui laisser Tarse. Cette dernière touchait aux domaines hétoumides qu'il souhaitait justement garantir par son intervention. Un contrôle de la ville par l'empereur Isaac Doukas Comnène, de la même manière qu'il tenait directement l'Isaurie, est plausible, celui-ci ayant pu débiter dès 1183 ou alors uniquement à la faveur de la captivité de Rouben. Nous verrons par la suite que les synchronismes entre les actions d'Isaac et de Bohémond III continueront, ce qui nous permet de le soupçonner ici.

Quoi qu'il en soit du gouvernement de Tarse, il n'en demeure pas moins que Rouben se trouvait fermement contrôlé. Les territoires de l'empereur Isaac et ceux de Bohémond III, tous deux unis contre le gouvernement central de Constantinople dirigé par Andronic puis par Isaac Ange, l'enserraient étroitement.

Nous observons ici pour la seconde fois un jeu de bascule qui se reproduira encore par la suite. Les autorités impériales, l'empereur en 1159, son représentant en 1182, concédèrent davantage de responsabilités aux Roubénides avant de leur enlever ce qui leur a été accordé. L'arrondissement durable de la principauté roubénide ne pouvait se faire de manière pérenne dans le cadre impérial où persistait la dualité entre territoires rattachés et détachés de l'administration centrale, même au sein de la dissidence orientale. Chaque acquisition roubénide pouvait être retirée à leur domaine au gré des circonstances. Ce sont là les données qui seront fondamentales dans la politique de Léon II, qui succéda peu après à Rouben III.

## **La confrontation entre la dissidence orientale et Constantinople**

### ***La chute d'Andronic Comnène***

Si la politique homicide d'Andronic Comnène avait pour but d'assurer la stabilité de son pouvoir par l'élimination des rivaux potentiels, elle n'était pas sans risque. Au cœur même de l'Empire, une telle brutalité risquait d'engendrer un retour de flamme à l'encontre du tyran. Les Anges étaient chassés partout. Constantin Ange avait déjà été éliminé, mais d'autres candidats restaient en lice<sup>1714</sup>. Si Constantin choisit Antioche comme refuge contre Andronic, et

---

<sup>1713</sup>Guillaume de Tyr, livre XXII, chap XXIV.

<sup>1714</sup>Robert de Clari, § 21.

qu'Alexis se replia aussi en Orient, Isaac resta clandestinement dans la Ville<sup>1715</sup>. Toutefois les moyens d'information d'Andronic lui permirent d'apprendre que son lointain cousin était à sa portée. Il décida de s'en saisir pour lui faire subir le mauvais sort qui était désormais l'honneur rendu aux descendants d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène<sup>1716</sup>. L'émeute qui s'ensuivit provoqua la mort d'Andronic et l'élévation par les Constantinopolitains d'Isaac Ange sur le trône impérial. Ces événements eurent un fort écho en Orient<sup>1717</sup>. Mais pouvait-on oublier si vite le rôle des Anges dans l'accession au pouvoir d'Andronic ? Avec Isaac Ange, c'est un opposant malgré lui, et dont les talents restaient à prouver, qui reçut l'Empire.

### ***Isaac Ange face à Isaac Doukas Comnène : la prolongation de la guerre civile***

Les prétentions d'Isaac Doukas Comnène et d'Isaac Ange étaient incompatibles, quoique basées sur une même hostilité à l'empereur déchu. Pour l'empereur de Constantinople, celui de Chypre était un rival d'autant plus dangereux qu'il s'était élevé avant lui contre le « tyran ». Isaac Ange lança à l'attention de l'empereur établi à Chypre un appel à la soumission<sup>1718</sup>. « *Isaac [Doukas] Comnène dirigeait toujours Chypre en tyran et n'était pas disposé à lâcher le paiement des revenus qui avaient été promis à l'empereur, ou à plier le genou devant lui, ou à modérer les horreurs qu'il infligeait méchamment aux Chypriotes [...]* »<sup>1719</sup>.

L'ultimatum d'Isaac Ange fut rejeté. Il faut s'interroger un instant sur la cause de ce refus aux si graves conséquences. Le passé de compromission entre Isaac Ange et Andronic a pu jouer. Le refus d'Isaac Doukas Comnène de se démettre peut aussi trouver son origine dans

---

<sup>1715</sup> Nicéas Choniates, *Alexis III Ange*, livre II, fol. 531. *Chronique* de Magnus de Reichersberg, in *MGH, Scriptores*, tome XVII, fol. 511. Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 228, 232-233, 239-240. Charles M. Brand, "The Byzantines and Saladin, 1185-1192 : Opponents of the Third Crusade", *Speculum*, vol. 37, n°2 (Apr., 1962), pp. 167-181 Le cas du futur empereur Alexis III est complexe et reflète bien les retournements successifs dus aux changements de pouvoir à Constantinople. D'abord réfugié chez les Francs de Jérusalem il y est protégé d'Andronic. La chute d'Andronic au profit des Anges ruina les relations entre les Impériaux d'Orient et cette dernière famille. La situation d'Alexis ne semble pas avoir été grandement modifiée dans l'immédiat. Au moment de l'effondrement du royaume de Jérusalem Alexis III, désormais frère de l'empereur régnant à Constantinople, fut traité très honorablement par Saladin entre les mains duquel il dut tomber en même temps que Jérusalem. Entre 1188 et 1191, il voulut revenir à Constantinople et fut arrêté par Bohémond III et son fils, le comte de Tripoli. Cette arrestation se comprend dans le contexte de confrontation entre Isaac Ange et Isaac Doukas Comnène. Une fois ce dernier éliminé par Richard Alexis Ange fut libéré et revint à Constantinople où il devait entamer une politique de restauration pacifique de la sphère orientale de Constantinople qui doit certainement beaucoup à son séjour en Orient. *Infra*.

<sup>1716</sup>Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, Chroniques d'une ville prise*, p. 171.

<sup>1717</sup>Robert de Clari, § 21. Guillaume de Tyr, livre XXII, chap. XII. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. IX.

<sup>1718</sup> Isaac Ange ne souhaitait en rien renoncer à sa souveraineté sur cette île. C'est à ce titre qu'il considèrait pouvoir traiter pour elle dans un chrysobulle d'août 1187. *PG*, tome CXXXV, 458, B. Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, pp. 59-60.

<sup>1719</sup>Nicéas Choniates, *Isaac Ange*, livre I, fol. 369.

une ambition née au contact de la pourpre. Cette adresse de Constantinople aux néo-Romains d'Orient était-elle de nature à créer un conflit entre Isaac Doukas Comnène et son partenaire antiochien ? Autrement dit, une fois Andronic Comnène tombé, Bohémond III ne pouvait-il pas se satisfaire d'Isaac Ange comme empereur en lieu et place d'Isaac Doukas Comnène ?

Le problème doit se comprendre dans son aspect dynamique. Isaac Doukas Comnène refusait de céder face à la légitimité douteuse d'Isaac Ange. Isaac Ange se trouvait donc face au même problème politique en Orient qu'Andronic avant lui. La solution de l'alliance ayyoubide restait donc valide. Or, celle-ci soudait Bohémond III et d'Isaac Doukas Comnène, qui continuait d'être le candidat d'Antioche, et de l'ensemble de la Romanie orientale, à l'Empire. La crise se perpétuait, et ce fut Alexis Ange, frère d'Isaac réfugié en Syrie qui en fit les frais et alla prendre place dans les geôles tripolitaines<sup>1720</sup>.

### ***L'alliance ayyoubide et l'offensive ecclésiastique d'Isaac d'Ange***

Les échanges entre Isaac Ange et Saladin sont connus de manière très parcellaire<sup>1721</sup>. *Le Livre des Deux Jardins* nous transmet quelques clauses de nature religieuse.

*On reçut du roi de Constantinople une lettre dans laquelle il sollicitait la bienveillance du sultan, lui rappelant qu'il l'avait laissé maître d'établir la prière publique et la kothba dans la mosquée des musulmans de Constantinople [...]. Récit du cadi ibn Cheddad. « Il s'était établi entre le sultan et le roi de Constantinople un échange d'ambassades et de lettres. Déjà à Merdj-Ouyoun, en l'année 585, un envoyé était venu à la noble cour du sultan pour répondre à l'ambassade que le sultan avait envoyée (à Constantinople) après la conclusion d'un traité réglant la célébration de la prière du vendredi dans la mosquée de Constantinople. »<sup>1722</sup>*

Le transfert du service des Lieux Saints de Palestine à l'Eglise melkite fut la contrepartie pour l'Empire des services musulmans de Constantinople<sup>1723</sup>.

*Le 1<sup>er</sup> de djomada premier, un ambassadeur arriva de Constantinople la Grande à la résidence du sultan et fut reçu avec les plus grands honneurs. Le 3 du même mois, il fut présenté à la cour et délivra son message. Il demandait, entre autres choses, que la croix de la crucifixion lui fût livrée ; ensuite, que l'église de la Résurrection et toutes les autres églises de la Ville sainte fussent remises à des prêtres nommés par son gouvernement. »<sup>1724</sup>*

Cet échange de bons procédés religieux permit à Constantinople de reprendre sa position traditionnelle à Jérusalem et de refermer la parenthèse du régime latin. Plus conjoncturellement, la manœuvre était aussi tournée contre Isaac Doukas Comnène<sup>1725</sup>. Cette offensive

<sup>1720</sup>Nicétas Choniâtès, *Alexis III Ange*, livre II, fol. 531. Magnus de Reichersberg, in *MGH, Scriptores*, tome XVII, fol. 511.

<sup>1721</sup>Röhricht, 681. Savvas Neocleous, « The Byzantines and Saladin : Some Further Arguments », *Al-Masâq*, vol. 25, n°2, 2013, pp. 204-221.

<sup>1722</sup>*Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, pp. 470-471.

<sup>1723</sup>Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1189, fol. 261. Richard B. Rose, *The native Christians of Jerusalem of Jerusalem, 1187-1260*, in *The Horns of Hattin*, B. Z Kedar (ed.), ad Izhak Ben-Zvi, Jérusalem, 1992, pp. 239-249.

<sup>1724</sup>*Histoire des Atabegs de Mossoul*, in *RHC Or.*, tome II, p. 299.

<sup>1725</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 510. Sur ce passage et ses implications. *infra*.

ecclésiastique fut complétée par la nomination d'un nouveau patriarche d'Antioche, Théodore Balsamon. C'était une manière de contester à Isaac Doukas Comnène sa souveraineté en Orient et sa légitimité.

Isaac Ange a accepté le principe la chute du royaume de Jérusalem. Comme l'exprime *L'élégie sur la chute de Jérusalem*, ce n'était pas là un sujet de préoccupation pour Constantinople qui, à l'inverse, pouvait espérer tirer des bénéfices du succès de l'Ayyoubide.

*Elle [Jérusalem] s'est vue délaissée comme une veuve.  
-J'ai souffert seule en Silence,  
Sans que nul soi venu à mon aide,  
Ni l'empereur des Grecs, [...].<sup>1726</sup>*

Des concessions religieuses du sultan à Jérusalem, Constantinople put attendre quelques effets positifs en termes de propagande à l'adresse du reste de la chrétienté. La diplomatie constantinopolitaine pouvait se targuer de faire mieux par ses tractations que la force défailante des armes franques. La solution, si les Occidentaux voulaient un prélat qu'ils reconnaissent à Jérusalem, se trouvait dans la négociation de l'Union des Eglises, comprenant le respect de l'Empire, et non dans la Croisade.

*En faisant répandre le bruit que le patriarcat de Komamah [Saint Sépulcre], qui émane de lui, n'est transporté hors de l'investiture des Francs que jusqu'au moment où leur souverain le donnera à l'un de ses agents, il trouve un moyen de prolonger ses excuses auprès de ses congénères et de les éloigner de sa personne.<sup>1727</sup>*

Le règlement de ce dossier ne suffit certainement pas à vider la substance des accords conclus entre Saladin et Isaac Ange. Des clauses territoriales s'y adjoignaient. C'est assuré pour Chypre et très probable pour Antioche et l'Arménie cilicienne dans le droit fil des conventions passées entre Saladin et Andronic Comnène et de celles entre Manuel et Nur ad-Din<sup>1728</sup>.

La continuité dans l'alliance avec Saladin s'accompagna aussi de la prise de mesures arménophobes que l'on ne saurait séparer du contexte oriental. La Cilicie arménienne était sous le contrôle indirect d'Isaac Doukas Comnène et de Bohémond III qui contrôlait Léon II<sup>1729</sup>.

*En 635, Les Grecs eurent pour souverain l'Hysicus, autrement dit Isaac [II Ange], lequel suscita des persécutions et des tourments aux populations de rite arménien, afin de les convertir à l'hérésie des Grecs. Le patriarche Grégoire, neveu du seigneur Nerses et de Grégoire, Catholicos, lui écrivit en termes suppliants pour le conjurer de laisse en paix le*

<sup>1726</sup>*Elégie sur la prise de Jérusalem*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 281

<sup>1727</sup>*Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 509. Camille Rouxpetel, « Concurrence, exclusion et charité au Saint-Sépulcre (XII<sup>e</sup> -XIV<sup>e</sup> siècle) », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* [En ligne], 26, 2016, 16 p.

<sup>1728</sup>*Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, pp. 509-510. Franz Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des Oströmischen Reiches*, n°1563, p. 285.

<sup>1729</sup> *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XXIII, chap. XLVII ; livre XXVI, chap. XV, in *RHC Occ.*, tome II. *Infra*.

*peuple de Dieu. Mais il n'eut aucun égard à ses instances ; il attira un grand nombre de gens à sa croyance et chassa les autres.*<sup>1730</sup>

C'est une preuve de plus que les Arméniens étaient alors nettement engagés derrière Isaac Doukas Comnène, parent par alliance de la famille roubénide. Associer Isaac Doukas Comnène à ses soutiens hérétiques devant l'opinion orthodoxe était un autre moyen de le discréditer.

### ***La Romanie orientale entre les armées de Constantinople et de Saladin***

Jérusalem tombée en 1187, Saladin put dès lors se tourner contre la Syrie du Nord. Constantinople, son alliée, le précéda contre Isaac Doukas Comnène. Cette offensive sur deux fronts divisait la résistance de la dissidence néo-romaine orientale en l'empêchant de concentrer ses forces.

### *L'offensive maritime de Constantinople contre l'Orient*

Les offensives lancées de Constantinople vers la Syrie au XII<sup>e</sup> siècle (1100, 1104, 1137, 1142, 1158) avaient pu bénéficier du contrôle de la base chypriote. Depuis l'île, un blocus partiel des côtes syriennes pouvait être mis en place. Mais, depuis 1184, Chypre, entre les mains de l'usurpateur, faisait à présent défaut à Constantinople. Elle s'imposa comme objectif prioritaire, et ceci d'autant plus qu'il était nécessaire d'abattre le tyran qui y avait élu domicile. L'attaque par la mer permettait aussi d'éviter l'Isaurie et la Cilicie tenues par l'adversaire. Une fois Chypre reprise, sous la pression concentrique du *basileus* et du sultan, la Syrie, depuis à Antioche jusqu'à Jérusalem devrait venir à récipiscence. Les Francs de Syrie ne s'y trompaient pas et savaient bien que le maître de Chypre, Isaac Doukas Comnène, assurait leur ligne de défense occidentale contre ce danger<sup>1731</sup>. L'attaque constantinopolitaine fut conduite dès 1186.

*[...] L'empereur [Isaac Ange] décida d'envoyer une flotte contre lui [Isaac Doukas Comnène]. Soixante-dix longs navires furent préparés ; le commandant désigné fut Jean Kontostéphanos qui était arrivé au seuil de la vieillesse, et Alexis Comnène, qui, bien que de bonne stature, courageux, et cousin de l'empereur, avait eu les yeux crevés par Andronic et était donc considéré comme impropre au combat par tous les participants à la campagne. Sa nomination fut considérée par beaucoup comme un mauvais présage.*<sup>1732</sup>

Ces deux dignitaires furent mis à la tête d'une flotte considérable. La situation militaire pouvait paraître favorable pour une reprise de Chypre puis de la Syrie. Les partenaires continentaux de l'usurpateur étaient sous la pression de Saladin et hors d'état de le secourir. Isaac Doukas Comnène devrait faire sa soumission devant une armée bien supérieure à ses propres forces.

<sup>1730</sup>Chronique de Vartan le grand, in RHC Arm., tome I, p. 438.

<sup>1731</sup>Magnus de Reichersberg, in MGH, Scriptores, tome XVII, fol. 511-512.

<sup>1732</sup>Nicétas Choniâtès, *Isaac Ange*, livre I, fol. 369. A. Kiesewetter, « Megareites di Brindisi, Maio di Monopoli e la signoria sulle isole ionie (1185-1250) », in *Archivio storico pugliese*, LIX, 2006, pp. 45-90.

Les Chypriotes, légitimistes du point de vue dynastique, seraient honorés de voir deux personnalités liées au souvenir de Manuel Comnène venir restaurer l'administration de Constantinople dans leur île.

Il ne resterait plus ensuite à la flotte impériale qu'à aller faire une croisière en Syrie pour obtenir la soumission des sujets fourvoyés de l'Empire, aux abois sous les coups de Saladin. L'Ayyoubide était engagé par ses accords avec Constantinople. Il devrait les respecter pour avoir la carte constantinopolitaine dans son jeu face aux latins d'Occident. C'était sans compter sur les impondérables.

#### *Megaritès au secours d'Isaac Doukas Comnène*

Les impondérables furent incarnés par Megaritès. C'était un grec de culture, un Sicilien d'allégeance et un Céphalonien d'élection depuis que les Normands avaient arraché l'île à l'Empire (1185)<sup>1733</sup>. La guerre entre la Sicile et Constantinople, consécutive aux événements de 1183, constitue le cadre général de l'intervention de Megaritès en Orient. Le maître de Chypre et l'amiral sicilien étaient aux prises avec le même adversaire. Outre cela, l'alliance entre Saladin et Isaac Ange lui donnait un motif pieux pour prendre en Orient les armes contre Constantinople et venger la défaite finale des Siciliens dans les Balkans<sup>1734</sup>.

*Le voyage vers Chypre fut sans danger, avec un vent très favorable qui remplit doucement les voiles, mais, immédiatement après l'entrée aux ports, une tempête éclata qui fut la plus furieuse jamais vue. Isaac, seigneur de Chypre, les engagea et les mit en fuite. Le plus redoutable pirate de haute mer à ce moment, un homme appelé Megaritès, vint à l'improviste à l'aide d'Isaac et attaqua les bateaux, qu'il trouva vides d'hommes parce qu'ils avaient été débarqués pour rejoindre le champ de bataille. Les capitaines des trirèmes n'effectuèrent aucun acte courageux se rendirent facilement aux mains de l'ennemi. Isaac les remit à Megaritès pour faire d'eux ce qu'il souhaitait. Il les emporta en Sicile où il reconnaissait le tyran de cette île [Guillaume II de Sicile] comme son seigneur. Isaac [Doukas Comnène] après avoir défait les Romains, enrôla nombre d'entre eux dans ses propres forces, et il en soumit beaucoup à de cruelles punitions, car il était un inlassable tortionnaire [...].<sup>1735</sup>*

Pour Isaac Ange, le vent tournait. Sa flotte fut capturée par le « tyran » de Chypre dont les forces étaient renforcées par celles d'un nouvel allié. La dynamique avait changé de sens. C'était désormais une contre-attaque maritime d'Isaac Ange qui était plausible contre Attaleia ou Rhodes. Toutefois, dans l'immédiat, Isaac Doukas Comnène, tout comme Megaritès, avait

<sup>1733</sup>Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 173 r., p. 199.

<sup>1734</sup>Nicétas Choniâtès, *Isaac Ange*, livre II, fol. 356-362. A. Kiesewetter, « Megareites di Brindisi, Maio di Monopoli e la signoria sulle isole ionie (1185-1250) », p. 63.

<sup>1735</sup>*Id.*, *Isaac Ange*, livre I, fol. 370.

l'esprit absorbé par la situation en Syrie qui justifia ultérieurement une seconde intervention de Megarités<sup>1736</sup>.

Isaac Doukas Comnène n'appela certainement pas Megarités pour se défendre du seul empereur siégeant à Constantinople. La course ayyoubide s'attaquait au littoral franc, mais aussi à celui de Chypre, y compris par la suite à l'aide de transfuges francs<sup>1737</sup>. Isaac ne pouvait envisager une offensive contre Constantinople tant que ses bases orientales étaient menacées et un retour offensif de Constantinople en Orient était encore possible même après cette première passe d'armes<sup>1738</sup>.

### *L'encerclement d'Antioche*

Pendant que les combats faisaient rage sur mer, Saladin pressait la Syrie. Une fois le royaume de Jérusalem renversé en 1187 c'est la Syrie du Nord qui fut ciblée.

*Quant Salehadins, o testé une piece devant Tortose, et il vit que il n'i poroit oevre faire, si s'en ala avant à une cité qui est à .VII. lieus d'illeuques, qui a non Valenie ; se le prist et gasta, qu'ele n'estoit mie fors. N'il ne le vaut mie garnir, pour un castiel qui priès d'Illeuc est de l'Ospital, en la montagne, et a à non Mergat. Quant il se parti d'illeuc, si ala à une cité à .VII. lieus priès qui a à non Gibel ; si le prist et si le garni. Apriès si ala à une cité sor mer qui a non li Lice priès d'Antioce ; si le prist et si le garni. D'illeuques s'en ala à Antioce, mais ne l'asega mie.<sup>1739</sup>*

La conquête du reste de la principauté fut menée de manière systématique<sup>1740</sup>. Après Djebeleh, Les forces de Saladin s'en prirent à Laodicée, seconde ville de la principauté où les melkites avaient pu manifester leur importance depuis le début du XII<sup>e</sup> siècle. Ici, contrairement à ce qui advint à Djebeleh, il n'y eut pas de trahison. La population gréco-franque fit bloc contre l'envahisseur et offrit une résistance mémorable, manifestant une solidarité qui contraste avec l'opposition gréco-franque du début du siècle.

*[...] Laodicée était une belle et agréable ville, elle n'avait pas de murs, mais elle possédait un port célèbre et deux châteaux contigus, situés sur les hauteurs qui la dominent. Dès son arrivée, le jeudi 14 Djomada I [11 juillet 1188], le sultan (que Dieu lui fasse miséricorde !) y établit le blocus et plaça son armée de façon à envelopper les deux châteaux de toute part, excepté du côté de la ville. L'action s'engagea aussitôt ; l'assaut fut donné avec fureur. La lutte acharnée et accompagnée de clameur des combattants. Vers la fin du jour, la ville fut prise à l'exception des deux châteaux ; on s'empara d'un riche butin, car c'était un centre commerçant. [...] Lorsque les ennemis de Dieu se virent vaincus et menacés de*

<sup>1736</sup>Röhricht, 669-688.

<sup>1736</sup>Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1189, fol. 261.

<sup>1737</sup>*Anecdotes et beaux-faits de la vie du sultan Youssouf*, RHC Or., tome III, p. 213.

<sup>1738</sup>*L'estoire d'Eracles empereur*, livre XXVI, chap. XXIV, in RHC Occ., tome II.

<sup>1739</sup>Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XII.

<sup>1740</sup>*Le Livre des Deux Jardins*, in RHC Or., tome IV, pp. 352-353,358.

*destruction complète, ils implorèrent l'aman et demandèrent que le Cadi de Djebeléh vienne chez eux pour régler les bases de la capitulation.*<sup>1741</sup>

Les défenseurs de Laodicée devaient être majoritairement melkites. *Le Livre des Deux Jardins* nous dit que : « *Munis de sauf-conduits pour eux et leurs biens, ils s'éloignèrent tous, hommes, femmes et enfants, mais allégés de leur gros matériel de guerre. Un certain nombre d'entre eux se firent tributaires se rattachant par ces liens à l'immunité ; le reste se transporta à Antioche.* »<sup>1742</sup> Le fait que le choix de devenir tributaire fut laissé aux chrétiens de la ville prouve qu'il ne s'agissait pas pour l'essentiel de latins, puisque partout la politique de Saladin visait à déraciner ceux-ci<sup>1743</sup>.

L'auteur du *Livre des Deux Jardins* qualifie les Laodicéens de « chrétiens et arméniens », ce par quoi il faut entendre chrétiens chalcédoniens et monophysites, et parle de leur « amour du sol natal », preuve qu'il s'agit d'autochtones<sup>1744</sup>. Les Laodicéens étaient restés pour l'essentiel des « Grecs et des Syriens ». La cité conservait le visage qui était déjà le sien au XI<sup>e</sup> siècle<sup>1745</sup>. Il est toutefois remarquable qu'une partie de ces Laodicéens, autorisés à rester, ait choisi de se replier sur Antioche, marquant son adhésion à la principauté malgré le déchirement représenté par l'abandon de Laodicée<sup>1746</sup>. Cette défaite fut celle des néo-Romains de Syrie. L'ensemble du territoire antiochien, capitale comprise, semblait à la veille de sa submersion, comme le note *Le Livre des Deux Jardins* : « *La prise de Sayyoyñ assura la sécurité de Laodicée et fortifia l'espoir de posséder bientôt Antioche, dont elle était la clef la plus importante des dépendances : la porte du chemin était toute tracée.* »<sup>1747</sup>

#### *L'intervention de Megarités au secours de Laodicée*

Megarités, passant outre les anciennes aigreurs italo-normandes à l'égard de la maison de Poitiers, revint en Orient en 1188 et se porta au secours de Laodicée, suivant en cela des instructions très générales du roi de Sicile<sup>1748</sup>. Notons que la coopération antérieure entre Chypre et Megarités contre Constantinople, fut une condition nécessaire au secours de la Syrie comme le notait les acteurs à l'époque<sup>1749</sup>. C'est bien l'entente avec l'empereur dissident et le

<sup>1741</sup>*Id.*, p. 359.

<sup>1742</sup>*Id.*, p. 361.

<sup>1743</sup>*Id.*, p. 367.

<sup>1744</sup>*Id.*, p. 362.

<sup>1745</sup>Orderic Vital, livre X, chap. X.

<sup>1746</sup>*Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 361.

<sup>1747</sup>*Id.*, p. 367.

<sup>1748</sup>*Istoria peregrinorum et gesta Regis Ricardi*, livre 1, chap. 14. Guillaume de Tyr, livre XIII, chap. XXI. Sur l'ensemble des litiges entre la cour de Palerme et les Etats de Syrie au XII<sup>e</sup> siècle : Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, p. 368. Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, pp. 96-97.

<sup>1749</sup>Magnus de Reichersberg, in *MGH, Scriptores*, tome XVII, fol. 511-512.

sauvetage de Chypre qui rendit possible l'arrivée de ces secours rapides. Ceux-ci auraient pu être entravés depuis l'île si celle-ci avait été reprise par Constantinople en 1186. Vu de Chypre, l'implication de Megarités dans la défense de la principauté d'Antioche prolonge son action commune avec Isaac Doukas Comnène. Le contrôle antiochien de Laodicée couvrait Chypre contre une attaque depuis la Syrie et était donc indispensable pour envisager une offensive contre Constantinople. L'intérêt de Megarités pour la préservation de la principauté le distingue des Occidentaux qui portèrent leur effort sur la Palestine. Elle s'inscrit dans une séquence commencée en 1183 par la rupture de la légitimité à Constantinople et d'où découlait à la fois la guerre byzantino-sicilienne et l'usurpation orientale.

En 1188 Megarités se rendit donc au secours de la partie continentale de la mouvance orientale de l'Empire. Le chiffre de 10 000 hommes dont est créditée l'armée de Megarités est remarquable. On peut se demander s'il ne recouvre pas aussi une participation des troupes d'Isaac Doukas Comnène<sup>1750</sup>. Ces dernières comprenaient ses soldats insulaires et des Ciliciens, mais aussi ceux envoyés par Constantinople contre lui et ralliés au vainqueur<sup>1751</sup>. Quoiqu'il en soit, les secours de Megarités à Isaac Doukas Comnène puis à Bohémond marquaient la solidarité de la cause des deux personnages, comme celle de leurs adversaires. Intervenant successivement sur les deux fronts tenus par la dissidence néo-romaine orientale, les forces de Megarités participaient à une même guerre.

Cependant, Megarités fut incapable de défendre la ville de Laodicée : « *Les galères siciliennes s'étaient placées en face de Laodicée, confiantes en leur force, mais leur beau zèle tomba en même temps que la ville.* »<sup>1752</sup> Megarités, conscient que le rapport de force n'était pas en faveur du camp antiochéno-chypriote auquel il était intégré, tenta de pousser le sultan à un accommodement. Les affinités culturelles entre l'amiral grec et les Laodicéens purent jouer un rôle dans sa tentative de pousser le sultan à leur laisser la liberté.

*Tu es un grand sultan, un roi généreux, ta justice est connue de tous, ton mérite s'est répandu au loin, ta puissance est redoutable, manifeste est ta bonté. Si tu pardonnes à la population craintive qui habite ces rivages, si tu lui rends son pays, elle deviendra pour toi un peuple de serviteurs soumis à tes lois de près comme de loin.*<sup>1753</sup>

<sup>1750</sup>Le Livre des Deux Jardins, in RHC Or., tome IV, pp. 356-357. Il sera en effet question en 1191 d'envoyer des soldats de l'usurpateur pour soutenir la défense des places continentales mais ce n'était peut être là que le renouvellement, la prolongation ou l'extension d'un fait antérieur : L'estoire d'Eracles empereur, livre XXVI, chap. XXIV, in RHC Occ., tome II.

<sup>1751</sup> Nicéas Choniates, Isaac Ange, livre II, fol. 370. L'Estoire d'Eracles empereur ne crédite les effectifs de Megarités que de 200 chevaliers siciliens à Tripoli. Estoire d'Eracles empereur, livre XXIV, chap. XIII, in RHC Occ., tome II.

<sup>1752</sup>Le Livre des Deux Jardins, in RHC Or., tome IV, p. 362.

<sup>1753</sup>Id., p. 363.

C'est une demande d'exclusion de Laodicée du champ de bataille. En somme, l'amiral demandait le respect des anciennes frontières du XI<sup>e</sup> siècle qui faisaient de Laodicée une partie intégrante du *Rûm* aux confins de l'Islam. En l'occurrence, lui et la coalition dont il était membre faisaient lieu de substitut à l'empereur de Constantinople. L'arrangement proposé devait conduire à l'établissement d'un régime comparable à celui de Philarète Brachamios à l'égard de Malik Shah au siècle précédent.

Mais, marque des temps, cette invitation était suivie d'une menace d'un tout autre genre. Megarités, tout Grec qu'il fut, n'en était pas moins vassal d'un roi d'Occident. « *Mais, dans le cas contraire, des légions se lèveront au-delà de la mer, aussi nombreuses que ses vagues. Les rois des chrétiens marcheront contre toi de toutes les contrées. Or, puisque tu as plus de facilités avec les gens de ce pays, laisse-les libres et accorde-leur ton pardon.* »<sup>1754</sup> Le message était clair, si Saladin ne respectait pas un principe de modération politique envers ses voisins d'*ar-Rûm*, cela aurait pour conséquence l'implication de l'Occident, au détriment de tous. Saladin répondit par une fin de non-recevoir courtoise, mais ferme. Les néo-Romains d'Orient, du fait de leur dissidence à l'égard de Constantinople, se trouvaient isolés et en mauvaise posture.

#### *Suspension d'armes entre la Romanie orientale et Saladin*

Antioche était désormais encerclée. Pourtant, Saladin s'abstint de prendre la cité. Une suspension d'armes fut établie. D'après le *Livre des Deux Jardins*, l'épuisement de l'armée musulmane expliquerait la retenue du sultan<sup>1755</sup>. Fut-ce le seul le seul facteur qui entra en ligne de compte ? Nous pouvons en douter. Elle fut la seule ville syrienne couverte par l'accord<sup>1756</sup>. Comment expliquer ce traitement de faveur ?

La cité était explicitement inscrite dans la zone néo-romaine telle que définie par l'accord précédemment passé entre le sultan et Andronic, et repris entre Saladin et Isaac Ange. Ces accords reposaient sur la jurisprudence respectée par Nur ad-Din qui postulait que l'on pouvait malmener la principauté franque, mais non conquérir la cité néo-romaine sans entrer en conflit ouvert avec l'Empire<sup>1757</sup>. L'abstention de Saladin devant Antioche ne saurait s'expliquer par les moyens de résistance de celle-ci, il s'agissait, comme pour Nur ad-Din en 1164, d'un acte politique.

---

<sup>1754</sup>*Ibid.*

<sup>1755</sup>*Id.*, p. 380.

<sup>1756</sup>*Id.*, pp. 380-381.

<sup>1757</sup>*Kamel Altherarykh, in RHC Or.*, Tome I, p. 540.

Le sultan devait avoir en mémoire, au moment où il se trouvait en mesure de donner le coup de grâce à Antioche, la prédiction de Megarités relative à l'arrivée des « rois d'Occident ». Or, pour faire face à cette menace, Saladin comptait au moins en partie sur la collaboration d'Isaac Ange. Ne pas la conquérir c'était maintenir l'hypothèque du *basileus* sans pour autant lui en accorder l'actualisation. Le lien entre les renforts occidentaux et le sort d'Antioche était établi par l'accord de suspension des combats entre le sultan et le prince.

*Mais la paix ne fut conclue qu'entre nous et les chrétiens d'Antioche exclusivement, et à la condition qu'ils rendraient tous les prisonniers musulmans qui étaient entre leurs mains ; la durée de la trêve serait de sept mois et, dans le cas où les secours que les Francs attendaient (d'Occident) ne viendraient pas, ils abandonneraient le pays au sultan.*<sup>1758</sup>

Puisque Constantinople devait faire barrage aux renforts occidentaux, la convention est bien liée aux relations entre Isaac Ange et Saladin.

Mais la trêve accordée par Saladin en 1188 ne concernait pas uniquement Bohémond, elle englobait aussi Isaac Doukas Comnène ou plutôt les deux d'un seul tenant comme on peut l'apprendre incidemment. C'est ainsi que se comprend un passage des *Anecdotes et beaux-faits de la vie du sultan Youssouf*.

*Le 12 du moi de rebîa second [9 Mai 1191 alors que Chypre est encore détenue par Isaac Doukas Comnène], nous apprîmes par une lettre venue d'Antioche qu'une bande de déserteurs francs, s'étant fait donner quelques barques afin de faire du butin sur mer aux dépens des chrétiens, étaient allés débarquer dans l'île de Chypre, un jour de fête. Une foule d'habitants s'était assemblée dans l'église, située près de la mer. Ces forbans assistèrent à la prière avec eux, puis, s'étant jetés sur eux, ils firent prisonniers toute la congrégation, tant les femmes que les hommes, et emmenèrent aussi les prêtres avec eux.*

*Les ayant enlevés et placés dans leurs embarcations, ils les transportèrent à Laodicée.*<sup>1759</sup>

Par cette lettre venue d'Antioche, Bohémond fit part à Saladin d'une violation de la trêve qui ne saurait concerner les Croisés venus d'Occident, nécessairement en état de belligérance avec l'Ayyoubide, mais uniquement l'empereur Isaac établi à Chypre<sup>1760</sup>. C'est une nouvelle

<sup>1758</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, pp. 380-381.

<sup>1759</sup> *Anecdotes et beaux-faits de la vie du sultan Youssouf*, *RHC Or.*, tome III, p. 213. Après les premiers incidents entre Chypriotes et Croisés datés du 6 mai, Isaac Doukas Comnène conclut la paix avec Richard après le 11 mai, date à laquelle Bohémond III arrive dans l'île, avant que la rupture n'intervienne entre l'empereur et le roi. Les réclamations de Bohémond III portent nécessairement sur un événement antérieur au changement de souveraineté sur l'île. Ceci exclut un quelconque lien avec Richard et d'autant plus que la plainte arrivée le 9 mai auprès de Saladin portait certainement sur des actes perpétrés avant même l'arrivée des Occidentaux en Chypre. Jean Favier, *Les Plantagenêt, Origine et destin d'un empire*, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup>, Fayard, Paris, 2008, pp. 575-576. Un certain nombre de Francs sont alors intégrés à l'armée de Saladin, comme c'est le cas des renégats qui participèrent à la défense d'Acre ou de ceux que Richard d'Angleterre rencontra justement sur des navires musulmans aux côtés de Turcs et de Persans lors de sa navigation de Chypre à Acre. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 2276, 3255.

<sup>1760</sup> Jean Richard a relevé l'existence de ce raid, mais pas le lien qu'il met en lumière entre l'empereur en Chypre et le prince. Cf : Jean Richard, « La méditerranée des Croisades », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, art. VI.

attestation du maintien de l'entente entre le candidat à l'Empire et son partenaire antiochien au moment où arrivait en Orient Richard Cœur de Lion<sup>1761</sup>. Face à de tels actes contre les Chypriotes, il n'est pas étonnant qu'Isaac Doukas Comnène ait sévi à l'égard des pirates en tout genre. Ceci peut expliquer le sort des Francs exécutés à cette époque dans l'île et dont la version française de Guillaume Tyr fait de véritables martyrs<sup>1762</sup>.

Le parti néo-romain oriental avait donc vaincu à l'ouest et limité les pertes à l'est. Cependant, ce résultat avait été obtenu à un prix exorbitant pour Antioche. Paradoxalement sur ce front la catastrophe n'avait été évitée que grâce aux accords entre l'empereur de Constantinople et Saladin. L'essence unitaire de la Romanie bénéficiait à ses membres malgré les luttes internes. Mais tout ceci n'était que temporaire. Bohémond et Saladin n'établirent les accords de paix définitifs qu'en 1193. Ceux-ci furent d'ailleurs nettement distingués de ceux concernant les autres territoires francs. Les rapports entre le pouvoir ayyoubide et Antioche relevait d'autres problèmes que ceux relatifs aux guerres franques *stricto sensu*. C'est ce que fit savoir Saladin aux plénipotentiaires francs chargés de conclure la paix en Palestine<sup>1763</sup>.

### ***Transfert de la défense de la Cilicie à Léon II d'Arménie***

Léon II, frère de Rouben III, lui succéda en 1188. Il avait bénéficié de la protection d'Antioche et de Constantinople du temps où il était en froid avec son aîné<sup>1764</sup>. Les relations de Léon II avec Bohémond III et Isaac Doukas Comnène avaient toutes les chances d'être plus cordiales qu'avec Rouben III. La fiabilité de l'Arménien devait être jugée d'autant plus assurée à Antioche et à Chypre que les persécutions anti-arméniennes inaugurées par Andronic Comnène continuaient d'avoir cours sous Isaac Ange<sup>1765</sup>.

En 1187, Bohémond occupait la Cilicie orientale, et Isaac Doukas Comnène l'Isaurie<sup>1766</sup>. Mais, du fait de l'offensive concentrique de Constantinople et de Saladin, la

<sup>1761</sup> Cette plainte antiochienne en faveur des néo-Romains de Chypre arriva auprès du sultan alors même que le prince devait prendre la route de Chypre pour tenter de sauver son partenaire politique de la crise ouverte avec le roi d'Angleterre. Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 164 r., p. 164.

<sup>1762</sup> *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XXV, chap. XX-XXI, in *RHC Occ.*, tome I.

<sup>1763</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, p. 66.

<sup>1764</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 15.

<sup>1765</sup> *Chronique de Vartan le grand*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 438. Peter Halfter, « l'Eglise arménienne entre la Papauté et les Byzantins aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan (dir.), *l'Eglise arménienne entre Grecs et Latins, fin du XI<sup>e</sup>-milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 66-67.

<sup>1766</sup> C'est la seule manière de rendre compréhensible l'interprétation par Andronic Comnène de la prophétie qui annonçait son renversement par un Isaurien qu'il identifia à Isaac Doukas Comnène. Si l'historiographie a associé Isaac Doukas Comnène à Chypre seule du fait de l'épisode Plantagenêt qui prit place dans l'île, les acteurs néo-

défense de ces positions étirait exagérément les lignes de défense des deux partenaires. C'est dans ce contexte d'urgence que les places ciliciennes et isauriennes passèrent sous le contrôle de Léon II. Les sources arméniennes ne parlent nullement d'une conquête sur Isaac Doukas Comnène ou sur Bohémond III, qui conserva sa confiance à Léon jusqu'en 1193<sup>1767</sup>. *La Chronique rimée* se contente de dire laconiquement que : « [Léon] se rendit maître de l'Isaurie. »<sup>1768</sup>

La première attestation d'une intervention de Léon II en Isaurie date de 1188<sup>1769</sup>. En 1189, l'Arménien réorganisa simultanément cette province et la Cilicie orientale<sup>1770</sup>. Léon II décida alors de l'attribution de territoires dans ses domaines périphériques à des obligés nouvellement arrivés auprès de lui. La cession de Séleucie d'Isaurie par Isaac Doukas Comnène et celle de la Cilicie orientale par Bohémond III au profit des Arméniens sont probablement à placer en 1188. La simultanéité de la concession des deux territoires par Léon II renforce l'hypothèse de leur acquisition simultanée. C'est un point de plus qui marque l'intime connexion politique d'Isaac Doukas Comnène et de Bohémond III.

*En ce temps-là, les fils de Cortuanel de Sadun, qui avaient pour mère la sœur de Ter Grigoris, catholico des Arméniens, se trouvaient auprès de Léon ; c'étaient des hommes de belle prestance. Léon avait donné à l'aîné, Héthoum, la fille aînée de son frère Rouben, nommée Alice, avec la ville de Msis [Mamistra], tandis que Sahnsah recevait Séleucie*<sup>1771</sup>

L'aspect consensuel de ces échanges territoriaux de l'année 1188 est d'autant plus assuré que c'est à cette même époque que Léon II conclut une alliance matrimoniale qui le rapprochait d'Antioche.

*Léon, quant à lui, prit pour femme à Antioche la propre nièce de la femme du prince d'Antioche, que celle-ci lui accorda avec empressement. Léon, de son côté, la reçut avec joie, car il craignait le prince, dont les Arméniens se méfiaient continuellement, et comptait bien que l'épouse de celui-ci, eu égard à sa parenté avec la femme de Léon, le protégerait lui-même contre les méfaits de son mari, comme cela arriva précisément.*<sup>1772</sup>

De toute évidence, les craintes de Léon II tenaient au caractère précaire de ses dernières acquisitions, à l'instar de celles de son prédécesseur Thoros II en 1159, et de celles de son frère

---

romains l'associaient à l'Orient dans son ensemble. Nicétas Choniates, *Andronic Comnène*, livre II, fol. 340. Michel le Syrien atteste de la passation de territoire du contrôle « grec » au contrôle roubénide sous Léon II. L'auteur syrien, s'il parle des victoires de Léon sur les Turcs, n'évoque pas de victoires arméniennes sur les Grecs, ce qui va dans le sens de transferts pacifiques. Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. VIII.

<sup>1767</sup>Le cas de Séleucie aurait très certainement attiré d'autant plus l'attention que Léon I<sup>er</sup> avait échoué en 1137 devant Séleucie du fait de l'intervention de Jean II Comnène, ce qui avait marqué l'effondrement de la première principauté roubénide.

<sup>1768</sup>*Chronique Rimée des rois de la petite Arménie*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 511.

<sup>1769</sup>Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, pp. 92-93.

<sup>1770</sup>*Chronique attribuée au connétable Smbat*, *DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 26.

<sup>1771</sup>*Ibid.*

<sup>1772</sup>*Ibid.*

Rouben III en 1182<sup>1773</sup>. Le lien de subordination de Léon à l'égard d'Antioche était fort et ancien<sup>1774</sup>. Il ne s'agissait une fois de plus que d'une réorganisation par le prince et le candidat oriental à l'Empire de la défense de l'Orient, et non d'un abandon de souveraineté.

En recevant les villes ciliciennes et isauriennes, Léon II prenait la charge de leur défense et, de ce fait, prit part aux combats contre les Ayyoubides, soulageant ainsi ses partenaires. « *Le corps d'armée d'Alep tardait d'arriver, étant aux prises avec les Francs à Antioche et dans le pays du fils de Léon* » nous dit *Le Livre des Deux Jardins*, prenant acte de l'intime imbrication de la défense arméno-antiochienne en 1188<sup>1775</sup>.

Toutefois, Antioche sortit affaiblie, territorialement et dans ses forces vives, de la confrontation avec Saladin. Restait à savoir si elle serait de nouveau capable de faire lâcher prise à l'Arménien. Les domaines roubénides, tous statuts confondus (possessions héréditaires, provinces de Cilicie et d'Isaurie), n'avaient jamais atteint une telle ampleur territoriale et, contrairement à Antioche, ils n'avaient pas subi de plein fouet les offensives ayyoubides et constantinopolitaines.

Si le poids d'Antioche face à Léon II était réduit par la dernière séquence militaire, Bohémond conservait encore la possibilité de faire rentrer l'Arménien dans le rang. Le prince pouvait faire exercer sur la Cilicie une pression conjuguée avec Isaac Doukas Comnène depuis Chypre, ou, dans le meilleur des cas, depuis Constantinople si le prétendant oriental s'en emparait. De plus, la présence gréco-latine resta forte en Isaurie. Isaac Doukas Comnène semble avoir laissé sur place ses subordonnés dans un certain nombre de places fortes, et Léon II dut composer avec eux.

« Le baron Henri, *sébaste* de Nor-pert », qui ne put obtenir son titre impérial que d'Isaac Doukas Comnène, était encore fieffé en Isaurie au moment du couronnement de Léon II, huit ans après que ce territoire ait été confié à l'Arménien<sup>1776</sup>. D'autres Grecs restaient installés dans des places qu'ils avaient certainement gardées initialement pour Isaac Doukas Comnène<sup>1777</sup>. Pour Isaac, remettre la défense du duché de Cilicie à Léon, c'était aussi s'appuyer sur un parent de sa femme<sup>1778</sup>. En 1188, Léon II pouvait conserver l'espoir que le candidat oriental sortirait

---

<sup>1773</sup> *Supra*.

<sup>1774</sup> *Continuation de Guillaume de Tyr*, 25, in *RHC Occ.*, tome II, p. 213.

<sup>1775</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, Tome IV, p. 281.

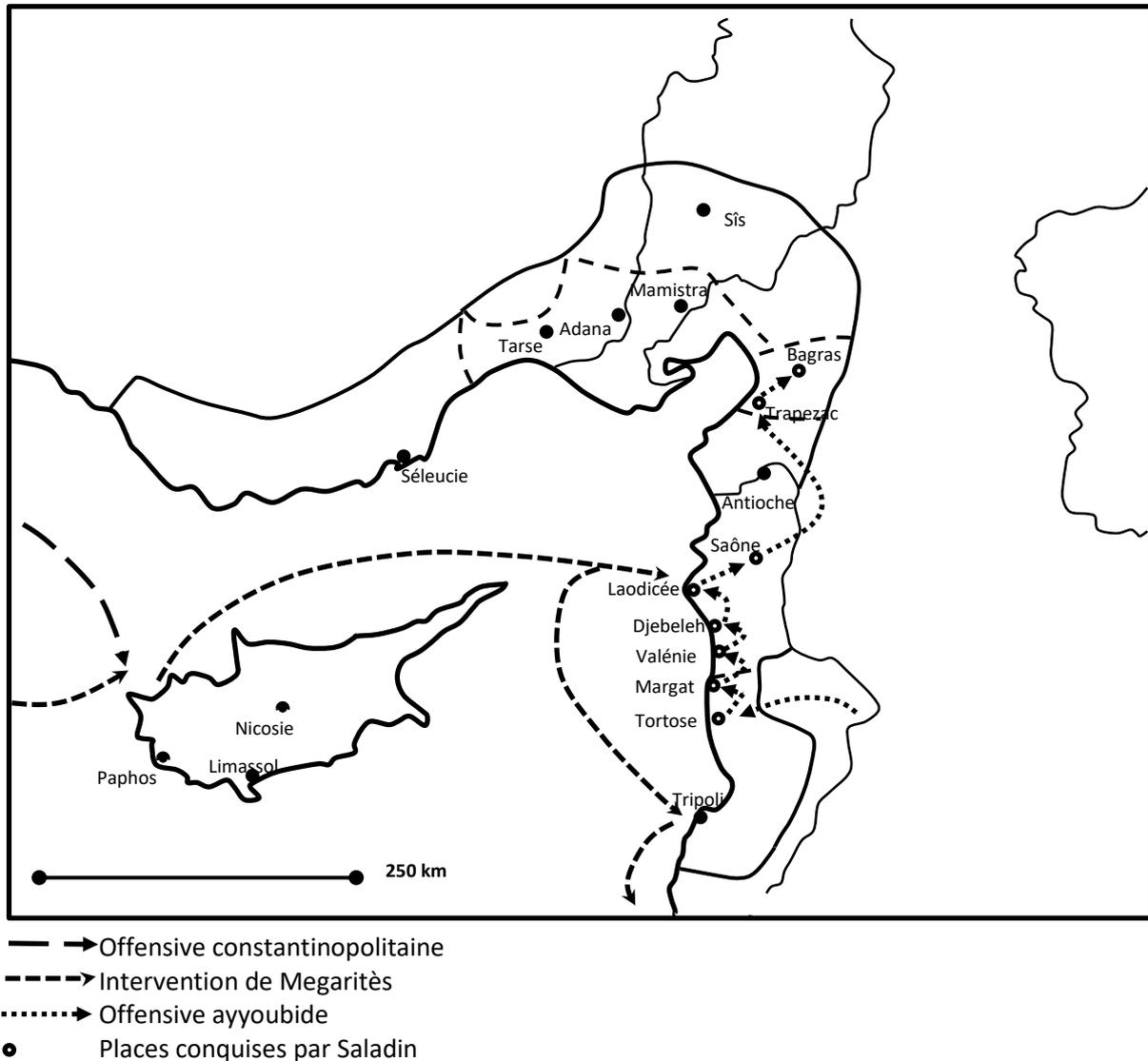
<sup>1776</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, *DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 35.

<sup>1777</sup> *Table Chronologique d'Héthoum de Gor'igos*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 483.

<sup>1778</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXXII.

vainqueur de la guerre civile impériale et était intéressé à son succès<sup>1779</sup>. La paix entre Bohémond III et Léon II était donc liée au destin du Comnène de Chypre.

Figure 17 : Les opérations militaires de 1186-1188



### *Bilan de la guerre civile des années 1183-1190*

Somme toute, prise entre Constantinople et Saladin, la Romanie orientale avait résisté de manière très honorable. Cette réussite est d'autant plus remarquable si l'on compare son sort à celui du royaume de Jérusalem, dont l'effondrement fut sans appel. Le bloc territorial constitué comme bastion de l'Empire par Manuel faisait la preuve de sa cohérence, et même, dans une certaine mesure, de sa cohésion politique et militaire. L'articulation des actions d'Isaac depuis Chypre, et de Bohémond à Antioche, avait permis de gérer le problème

<sup>1779</sup> Dans une certaine mesure, Léon II marchait ici sur les traces de son aïeul Léon I<sup>er</sup> qui avait eu un instant la velléité de soutenir un parent et concurrent de Jean II. L'opération semblait avoir en l'occurrence de meilleures chances de succès étant donné la fragilité du souverain en place à Constantinople et de l'unité de l'Orient (Cilicie, Chypre et Antioche) sur la même position.

permanent des ambitions roubénides. Les deux néo-Romains parvenaient à conduire une action politique coordonnée, à utiliser un allié extérieur commun et la ressource institutionnelle de premier plan que constituait le patriarcat d'Antioche. L'on a pu craindre à Constantinople, dès avant 1185, une attaque brusquée d'Isaac sur la capitale<sup>1780</sup>. Cette perspective gagnait en crédibilité après la victoire navale de 1188, puisque le rebelle avait pu renforcer ses forces et son prestige.

Toutefois, le succès défensif emporté en 1188 contre Isaac Ange et la trêve avec Saladin, pour prolonger l'existence de la dissidence orientale, ne réglait les deux questions fondamentales. Premièrement, Bohémond III et Isaac Doukas Comnène devaient, avec des ressources entamées, gagner guerre civile pour le contrôle de la Romanie. Deuxièmement La Romanie devrait rétablir l'équilibre entre la superpuissance syro-égyptienne de Saladin et son domaine oriental. C'est alors qu'entrèrent en jeu d'autres intervenants, venus d'Occident, au secours de Jérusalem, et pour qui la place de l'empire de Constantinople et de ses avatars orientaux était une question subsidiaire. Du point de vue de la mouvance néo-romaine, ceux-ci étaient tout à la fois une chance et un grand danger potentiel.

### **La troisième Croisade : le facteur impérial occidental**

Du point de vue d'Isaac Ange, comme avant lui d'Andronic Comnène, l'alliance ayyoubide était particulièrement tournée contre les dissidents d'Orient, avec l'espoir de les réduire, mais Saladin poursuivait d'autres buts<sup>1781</sup>. Le premier avait été de compléter l'encerclement de ses adversaires hiérosolymitains pour faciliter leur défaite ; c'était chose faite en 1187-1188. Le second était de pouvoir faire de Constantinople un bouclier contre les réactions que ne manqueraient pas de susciter en Occident ses succès syriens. Les précédents de 1097 et 1148 indiquaient à Saladin que la route du *Rûm* était privilégiée par les Occidentaux lors de leurs grandes expéditions orientales. Avoir un allié capable de nuire aux Croisés dans les Balkans et en Asie Mineure faciliterait le combat contre un ennemi affaibli par une longue route en territoire hostile. Saladin devait être prêt à payer un certain prix pour ce service. Nous en avons discerné une part dans son abstention devant Antioche qui préservait les espoirs de Constantinople de récupérer le contrôle sur cette cité<sup>1782</sup>.

---

<sup>1780</sup> *Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC*, tome XIV, Paris, 1982, chap. 12.

<sup>1781</sup> Nicétas Choniates, *Isaac Ange*, livre III, fol. 432.

<sup>1782</sup> *Supra*.

Comme lors de la première et de la seconde Croisade, une force occidentale prit la route continentale *via* les Balkans et l'Anatolie, il s'agissait cette fois de l'armée de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse.

### ***Obstruction de Constantinople à la Croisade de l'empereur germanique***

Les sujets de litiges étaient anciens et nombreux entre Constantinople et les empereurs italo-germaniques. L'implication de Frédéric I<sup>er</sup> dans la Croisade en ajoutait un. Dans le passé, l'Empire avait été défavorable à un trop grand succès de la seconde Croisade. Il risquait de compromettre l'intégration de la principauté à l'Empire, créant des frictions entre Manuel d'un côté, Conrad III et Louis VII de l'autre. Le problème avait une acuité supérieure en 1188-1189, puisqu'Antioche se trouvait liée à un candidat sérieux à l'Empire. Si la Croisade germanique chassait les musulmans de Syrie du Nord, Isaac Doukas Comnène, qui venait de vaincre Constantinople, pourrait faire une tentative contre le cœur de l'Empire avec l'aide de ses alliés continentaux. Le trône des Anges était en péril.

Isaac Ange espérait toujours tirer les bénéfices de son alliance avec Saladin. Le *basileus* lui fournit des informations sur l'avancée des préparatifs de ses ennemis. En 1188/1189, après la piètre performance de la flotte impériale devant Chypre, surévaluer les forces croisées était un moyen peu coûteux pour le *basileus* de rendre Saladin plus conciliant. « *De nos auxiliaires à Alexandrie, du maître de Constantinople, des frontières du Maghreb nous arrivent l'avertissement que l'ennemi combine ses projets et ourdit ses ruses.* »<sup>1783</sup> Les nouvelles qui parvenaient à l'état-major ayyoubide de la part du *basileus* se précisaient à mesure que les forces de la Croisade s'approchaient : « *Après avoir marché plusieurs mois, ils [les Allemands] arrivèrent à Constantinople. Le roi des Romains nous donnait de leurs nouvelles dans ses lettres, il nous annonçait qu'ils étaient partis de leur pays et nous avait promis de s'opposer à leur passage.* »<sup>1784</sup>

Les troupes germaniques parvenues dans le territoire de l'Empire, il ne restait plus au *basileus*, s'il misait toujours sur la victoire de Saladin comme moyen de restaurer son pouvoir en Orient, qu'à prendre les armes. Les combats furent importants en Thrace entre les troupes des deux empereurs et eurent un écho fort chez les auteurs des régions orientales. « *Après cela, l'empereur d'Allemagne partit. Ils virent contre Constantinople et livrèrent bataille aux Grecs*

<sup>1783</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 389.

<sup>1784</sup> *Id.*, p. 437.

*jusqu'à ce qu'ils les eussent soumis [...].* »<sup>1785</sup> Vue de Chypre, de Cilicie ou d'Antioche, une défaite lourde d'Isaac Ange rendrait plus crédible une attaque d'Isaac Doukas Comnène contre Constantinople.

Frédéric parvint à forcer le passage, mais non sans difficultés ni sans pertes. Isaac Ange sortait toutefois vaincu, une fois de plus, et l'armée germanique marchait vers la Syrie du Nord. Le *basileus* dut se résoudre à faire passer son rival occidental en Asie.

*Quand les accords furent conclus, l'empereur [Isaac Ange] envoya au roi [Frédéric Ier] 400 livres de monnaies d'argent [...]. Alors, un grand nombre de transports de cavalerie furent regroupés à Gallipoli parce que les deux avaient accepté que le roi et toutes ses troupes soient transportés entre les deux rives (car il avait peur que les Romains rompent l'accord et attaquent l'armée sur la rive opposée s'ils traversaient par petits groupes) ; de cette façon, il atteint l'Orient en pas plus de quatre jours.*<sup>1786</sup>

Isaac Ange espérait tout de même, – mais avec quel degré de confiance ? – que sa seule tentative de faire barrage à l'armée germanique lui permettrait de négocier avec Saladin la continuation de la collaboration entre les deux puissances. Constantinople visait toujours la liquidation de la dissidence et la récupération de ses provinces rebelles.

*Il [Isaac Ange] affirmait le maintien de son amitié et son désir d'être traité amicalement et s'excusait d'avoir livré passage au roi allemand : « celui-ci, ajoutait-il, a éprouvé toute sorte de déceptions sur sa route ; les souffrances qu'il a endurées et l'insuffisance de ses ressources l'ont affaibli et troublé. Il n'entrera pas dans votre pays d'une façon utile pour lui ou pour son armée ; il y trouvera son tombeau sans pouvoir revenir sur ses pas et mourra victime de son propre piège. » Le roi romain ajoutait qu'il avait fait tout son possible pour nuire à l'allemand, et il demandait l'envoi d'un ambassadeur qui lui apporterait la réponse du sultan à ses demandes. En effet, on accueillit favorablement ses espérances et l'on prit des dispositions conformes au désir qu'il en avait exprimé.*<sup>1787</sup>

Parmi ces souhaits, d'Isaac se trouvait la lutte commune contre l'usurpateur oriental. Saladin, qui ne pouvait plus rien attendre désormais de la collaboration néo-romaine, était surtout décidé à être aimable et à ne rien faire de plus. Le fait patent était que Constantinople avait échoué à vaincre à domicile et que son souverain était fragile. Dans la politique de Saladin, les égards envers ses partenaires étaient proportionnés à leur utilité. Celle de Constantinople était désormais faible.

Isaac Ange comprit, dès le lendemain du passage des armées germaniques sur son sol, que la situation politique de l'Empire en Orient risquait d'être gravement compromise. Ses actions suscitaient une forte hostilité chez les Francs, sans pour autant pousser Saladin à prendre

<sup>1785</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. VII. *Histoire universelle de Vartan le grand*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 440.

<sup>1786</sup> Nicétas Choniates, *Isaac Ange*, livre II, fol. 411-412.

<sup>1787</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, pp. 470-471.

à cœur de manière active les intérêts syriens de Constantinople. Isaac Ange tenta de donner une image positive de son action contre les Allemands à Saladin.

*Leurs pertes en argent, en chevaux et en hommes sont considérables ; ils ont perdu une foule de monde, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'ils ont pu échapper à la bravoure des troupes de mes Etats. Ils sont tellement affaiblis qu'ils ne pourront pas arriver jusqu'à votre pays, et quand bien même ils arriveraient, ils ne pourraient rendre aucun service à leur race ni faire de mal à votre Excellence. Après tout cela, je m'étonne que vous ayez perdu les souvenirs de nos bons rapports, et que vous n'ayez rien fait connaître à mon empire au sujet de vos desseins et de vos intentions. Il semble à mon Empire que mon amitié pour vous n'aura eu d'autre résultat que de m'attirer la haine des Francs et de toute leur race. Il faut que votre Excellence accomplisse ce qu'elle m'a écrit dans sa lettre, c'est-à-dire qu'elle m'envoie un ambassadeur chargé de me faire connaître ce qui a été décidé concernant toutes les affaires dont je vous ai entretenu, il y a déjà longtemps, dans mes lettres.*<sup>1788</sup>

De fait, si les conventions passées entre Isaac Ange et Saladin avaient bien repris les clauses territoriales des accords passés avec Andronic, Saladin n'en avait eu qu'un souci minimal<sup>1789</sup>. Ceci était d'ailleurs partiellement imputable à l'échec de la flotte de Constantinople contre Chypre. Si cette dernière avait conquis l'île, elle aurait alors pu continuer sa route vers la Syrie jusqu'au port de Laodicée ou de Saint-Siméon. Le sultan aurait alors été contraint de traiter avec le prince d'Antioche dans l'intérêt de Constantinople, faute de quoi celle-ci aurait eu les moyens de menacer de coopérer avec les Croisés qui souhaiteraient passer par ses terres. Mais, la flotte de Constantinople n'ayant pas été victorieuse en 1188, Saladin s'était contenté de traiter avec les dissidents. Il n'avait pas poussé le zèle jusqu'à rendre Laodicée à Constantinople qui n'était d'ailleurs pas en mesure d'y envoyer une garnison.

### ***L'armée germanique et la dissidence orientale***

L'arrivée de Frédéric I<sup>er</sup> en Cilicie, par l'Isaurie récemment confiée à Léon II, était une chance pour celui-ci. L'armée de Saladin ne pourrait pas reprendre ses attaques contre la Cilicie dans l'immédiat et ses troupes refluent des confins de la province.

La *Chronique* de Vartan se fait l'écho de la sollicitation d'une couronne royale, au profit de Léon, effectuée par le truchement du catholicos :

*L'empereur [Frédéric I<sup>er</sup>] envoya trois ambassadeurs à Léon et se prit d'inclination pour lui. Il quitta Iconium lorsqu'il reçut une lettre du patriarche Grégoire, ainsi conçue : « nous voici arrivés à Mamistra et nous t'y attendons. L'empereur ayant réuni ses officiers, leur fit lire à haute voix cette lettre, et elle leur arracha des larmes de joie. Il répondit : « je me propose, si tu le trouves bon de cultiver pendant vingt-sept ans la terre des Arméniens, et ensuite je m'en retournerai dans mes Etats. J'ai apporté une couronne et un costume, afin que tu consacres roi d'Arménie celui que tu auras choisi. »*<sup>1790</sup>

<sup>1788</sup> *Anecdotes et Beaux faits de la vie du sultan Youssouf, in RHC Or., tome III, p. 175.*

<sup>1789</sup> *Supra.*

<sup>1790</sup> *Histoire universelle de Vartan le grand, in RHC Arm., tome I, pp. 440-441.*

La demande reste sans suite dans ce texte isolé, qui semble plutôt traduire une volonté d'inscrire dans les glorieux événements de la troisième Croisade une élévation politique qui n'arriva que plusieurs années plus tard<sup>1791</sup>. Le refus qu'exprima Barberousse de couronner les rebelles balkaniques de l'empire de Constantinople suffit à indiquer, avec un bon niveau d'assurance, que l'Arménien n'avait guère d'espoir qu'une telle demande soit entendue<sup>1792</sup>.

La Cilicie n'était pas une *res nullius* dans laquelle Frédéric pouvait se livrer à toutes les expériences politiques. Il en avait certainement conscience. La Cilicie était possession impériale contrôlée, certes indirectement, par le candidat à l'Empire Isaac Doukas Comnène. Pour Barberousse, couronner Léon II serait revenu à attenter aux prétentions impériales d'Isaac, comme à la suprématie d'Antioche sur l'Arménien.

Frédéric I<sup>er</sup> avait deux raisons qui venaient s'adjoindre à ces considérations de droit. Premièrement, il venait de combattre l'empereur en place à Constantinople et avait donc toutes les raisons d'être favorable à son rival de Chypre. Deuxièmement, Isaac Doukas Comnène disposait d'un soutien au sein de l'armée germanique en la personne de son cousin Léopold d'Autriche<sup>1793</sup>. Une partie des acquisitions récentes de Léon II restait grevée par la menace de réclamations de la part de l'empereur établi en Chypre ou d'Antioche. Procéder à l'élévation de Léon alors qu'il était soumis en droit à deux maîtres, l'empereur et le prince, aurait été une gageure. Cet acte n'aurait fait que nuire à l'unité de cette mouvance néo-romaine dissidente, qui avait résisté aux attaques combinées des musulmans et de l'empereur de Constantinople. Nous penchons donc en faveur de la négation de la réalité de cette demande.

Cependant, ce texte reflète peut-être les bénéfices que Léon II espérait tirer de son soutien à Isaac Doukas Comnène, dans la lignée de la politique de son aïeul et prédécesseur Léon I<sup>er</sup><sup>1794</sup>. L'Arménien souhaitait bien restaurer la royauté arménienne à son profit grâce à une concession impériale<sup>1795</sup>.

---

<sup>1791</sup> *Infra*.

<sup>1792</sup> Ljumbomir Maksimovic, « La Serbie et les contrées voisines avant et après la Quatrième Croisade », in Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, the Fourth Crusade and its Consequences/ La quatrième Croisade et ses conséquences*, p. 271.

<sup>1793</sup> Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, v. 12323-12324. *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 51. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXVI.

<sup>1794</sup> Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 32-33.

<sup>1795</sup> Léon II finira par solliciter une couronne impériale de la part d'un *basileus* des Romains. Kirakos de Kantzag, in *RHC Arm.*, tome I, p. 434. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 589. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, p. 590. Jean Dardel, *Chronique d'Arménie*, chap. XII, in *RHC Arm.*, tome II, p. 10. Kirakos de Kantzag, in *Recueil des Historiens des Croisades, Documents Arméniens*, tome I, p. 423.

Même si Frédéric Barberousse avait eu la volonté de changer l'ordre régional, sa mort y coupa court<sup>1796</sup>.

*Parvenue au gué de Séleucie, l'armée traversa le fleuve, pendant que l'empereur s'était arrêté sur la rive, disant qu'il voulait prendre quelques instants de sommeil. Lorsque ses officiers furent endormis, il entra dans l'eau, accompagné de deux hommes seulement. L'un d'eux ayant été saisi par le courant et entraîné, l'empereur, en allant à son secours, manqua de précaution et se noya, causant ainsi la perte des chrétiens. Son corps fut transporté à Sis. Une grande partie de ses troupes s'en revint par mer dans leur patrie ; [...].<sup>1797</sup>*

Malgré le peu d'effets immédiats du passage de l'armée occidentale, ce fut l'occasion pour Léon II de nouer des relations occidentales. Elles aboutirent, plusieurs années après, à son émancipation sous couvert de la bannière des empereurs occidentaux lorsque la possibilité que représentait Isaac Doukas Comnène se fut évanouie.

La mort de Frédéric Barberousse et le délitement de ses armées poussèrent les autorités arméniennes à négocier directement avec Saladin. Après tout, le bloc impérial dissident avait suspendu les hostilités avec lui et il n'était pas déraisonnable, dans le contexte de prolongation de la trêve, de s'attirer les bonnes grâces de l'ayyoubide. Le catholicos d'Arménie exposa à Saladin l'importance de l'armée germanique et la terreur par laquelle elle prétendait s'imposer aux princes :

*Il [Frédéric de Souabe] leur adressa ses paroles : « mon père était un vieillard, et rien ne l'aurait décidé à venir dans ces pays, excepté le désir de faire le pèlerinage de la Maison Sainte. C'est moi qui régis l'empire, moi qui aie tant souffert sur cette route. Aussi, celui qui m'obéira fera bien ; sinon, j'envahirais son territoire ». [...] En effet, celui-ci était à la tête d'une armée nombreuse ; il venait de la passer en revue et y aurait trouvé quarante-deux mille cavaliers armés de toutes pièces et une quantité innombrable de fantassins. C'était une collection de peuples de diverses races et d'aspects étranges ; ils étaient pleins de résolution [...].<sup>1798</sup>*

La menace de Mégatirès prenait corps<sup>1799</sup>.

Frédéric Barberousse mort, son armée risquait de se décomposer. Néanmoins, il fallait encore escorter son corps jusqu'à un lieu plus digne de lui, ainsi que faire participer à la Croisade ce qui se maintiendrait de l'armée germanique<sup>1800</sup>. Le fils de Frédéric I<sup>er</sup>, Frédéric de Souabe, s'y employa. Il fit transporter la dépouille paternelle et l'inhuma à Antioche<sup>1801</sup>. Dans un premier temps, l'arrivée des contingents allemands parut certainement providentielle à

<sup>1796</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXI.

<sup>1797</sup> *Histoire universelle de Vartan le grand*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 442.

<sup>1798</sup> *Anecdotes et Beaux faits de la vie du sultan Youssouf*, in *RHC Or.*, tome III, p. 163.

<sup>1799</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 363.

<sup>1800</sup> *Tables Chronologiques d'Hethoum de Gor'igos*, in *RHC Arm.*, Tome I, p. 478.

<sup>1801</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. VII. Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXI. *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XXV, chap. III, in *RHC Occ.*, tome II.

Bohémond III. Le prince était ainsi libéré de la crainte d'une attaque musulmane brusquée. Cependant, Antioche dut présenter aux pèlerins allemands un visage peu amène de cité grecque qui venait de traiter avec les adversaires musulmans<sup>1802</sup>. Frédéric de Souabe se montra peu respectueux du pays hôte, comme le signalait déjà pour la Cilicie le Catholicos dans sa lettre à Saladin<sup>1803</sup>.

Face à l'ambiguïté antiochienne et pour parer à l'avance à toute surprise de la part de ces néo-Romains dont ils avaient goûté l'hospitalité dans les Balkans, les Allemands prirent le contrôle d'Antioche *manu militari*.

*En ce qui concerne le roi des Allemands [Frédéric de Souabe], dès qu'il eut pris pied dans Antioche, il enleva cette ville au seigneur qui la possédait, soumit ce dernier à son autorité et fit de lui un simple exécuteur de ses ordres. Par toutes sortes de tromperies et de ruses, il lui extorqua ses richesses et les fit passer dans son propre trésor.*<sup>1804</sup>

Antioche était traitée comme les autres villes de Romanie par des pèlerins suspicieux et échauffés par leurs souffrances. Elle bénéficia d'autant moins du passage de la Croisade germanique que celle-ci ne procéda pas à sa restauration territoriale. « Il [Frédéric de Souabe] quitta Antioche, le 15 Redjeb (18 août 1190) à la tête de ses troupes et de ses rassemblements d'hommes pour se rendre à Acre par la route de Laodicée. »<sup>1805</sup> Comme leurs prédécesseurs de la seconde Croisade, les Croisés allemands, à peine arrivés, étaient repartis en délestant la principauté de ses ressources.

### **La troisième Croisade : la conquête de Chypre par Richard Cœur de Lion**

Isaac Doukas Comnène semblait ne rien avoir à se reprocher face aux Croisés qui affluaient vers l'Orient pour contrecarrer la dynamique de conquête de Saladin. Il était lui-même le concurrent d'Isaac Ange, l'allié de Saladin. L'empereur établi en Chypre pouvait aussi se réclamer de Megarités, de Bohémond III et de Léon II, tous adversaires indiscutables de Saladin et partenaires de son entreprise. Toutefois, des données plus fortes, plus profondes, devaient certainement mettre en garde le candidat oriental à l'Empire contre les nouveaux venus d'Occident.

Depuis 1097, les usurpations effectives ou avortées de domaines impériaux par les Croisés étaient récurrentes. L'empereur dissident prit des mesures conservatoires pour faire

<sup>1802</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, pp. 380-381. G. A. Loud, *The Crusade of Frederick Barbarossa, The History of the expedition of the Emperor Frederick and related texts*, p. 26.

<sup>1803</sup> *Anecdotes et Beaux faits de la vie du sultan Youssouf*, in *RHC Or.*, tome III p. 163

<sup>1804</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 472.

<sup>1805</sup> *Ibid.*

face au danger potentiel que représentaient les attroupements de pèlerins armés et regroupa ses forces à Limassol, d'où il pourrait surveiller le passage des flottes franques<sup>1806</sup>. La concentration préventive de troupes sur la côte n'était d'ailleurs pas uniquement effectuée contre une éventuelle menace latine. L'alliance entre Saladin et Isaac Ange avait théoriquement toujours cours. Si la flotte de ce dernier avait été vaincue en 1188, l'Ayyoubide disposait aussi de moyens maritimes non négligeables<sup>1807</sup>. C'est alors que se déclencha une crise de grande ampleur qui aboutit à l'élimination de l'administration néo-romaine dissidente de Chypre.

### ***L'incident des reines Bérandère et Jeanne : casus belli ou justification a posteriori ?***

Isaac Doukas Comnène attendait donc. Le sort dont il fut victime a donné lieu à une série d'explications chamarrées de la part des auteurs latins et de leurs successeurs modernes. Le Grec aurait été un pirate, un ennemi de la Croisade et un allié de Saladin. Nous avons eu l'occasion de montrer que la guerre de course fait alors rage et que si Isaac y eut recours c'était là une pratique générale. Nous avons établi la réalité des alignements politiques, diplomatiques et militaires. Isaac Doukas Comnène était un partenaire des ennemis de Saladin en Orient et un adversaire de Constantinople, la véritable alliée du sultan. Si les Occidentaux pouvaient l'ignorer, c'était une évidence vu de Syrie<sup>1808</sup>. Reste à examiner une dernière accusation pesant sur le Comnène de Chypre.

Résumons l'exposé hégémonique du *casus belli* entre Isaac et Richard d'Angleterre. Les intempéries qui dispersèrent la flotte de Richard Cœur de Lion dans les parages de l'île donnèrent à Isaac Doukas Comnène l'occasion d'obtenir des otages : la reine Jeanne, sœur du roi d'Angleterre et veuve de Guillaume II de Sicile, et Bérandère de Navarre, fiancée de Richard<sup>1809</sup>.

Isaac, par le ravisement de ces personnes, aurait espéré obtenir une garantie contre tout acte hostile de la part du Plantagenêt tant qu'il opérerait en Orient. Mais l'échec cette entreprise aurait tourné l'ire du roi d'Angleterre contre l'empereur.

*Quant li rois d'Engletiere oï l'affaire de l'empereour de Cypre, il entra en une galaye, et s'en ala prendre tiere à Limeçon, et il et toute ses galayes. Quant li empereres vit la galayes,*

<sup>1806</sup>Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXIV.

<sup>1807</sup>Benoit de Peterborough, Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 165 r., p. 169. Ambroise, *l'Estoire de la guerre sainte*, v. 3255. *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 203

<sup>1808</sup>Magnus de Reichersberg, in *MGH, Scriptores*, tome XVII, fol. 511-512.

<sup>1809</sup>Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 164 v., p. 164. Radulphi Coggeshalae Abbatis, *Chronica Anglicana*, in *RHGF*, tome XVIII, pp. 64-65. Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXIV.

*et sot que li roi d'Engleterre y estoit, si saut sour .I. ceval tous à as, si enfui. Quant cil de l'ost vire, et qu'il s'en fueroit, si s'enfui cascuns al miex qu'il pot.*<sup>1810</sup>

La version française de Guillaume de Tyr fait l'économie du récit du rapt avorté ce qui renforce les suspicions sur l'historicité de l'épisode<sup>1811</sup>.

*A contrario* de cette version des événements, *L'Estoire de la guerre sainte* fait naître, malgré elle et son parti pris à sens unique, un doute très sérieux sur ce récit admis qui fait peser la faute sur Isaac Doukas Comnène. Selon Ambroise, Richard, lorsqu'il fit escale à Rhodes, eut l'occasion de prendre l'avis des habitants de l'île, fidèles à Isaac Ange et craignant assurément une attaque prochaine d'Isaac Doukas Comnène<sup>1812</sup>. Les Rhodiens ne lésinèrent pas sur la diffamation, et ils inventèrent l'alliance fictive, et complètement contradictoire avec les données politiques réelles de la région, entre Isaac Doukas Comnène et Saladin, qui servit de justification au Plantagenêt<sup>1813</sup>. En prenant la mer après cette escale rhodienne, Richard avait déjà, au témoignage d'Ambroise, décidé de prendre Chypre<sup>1814</sup>.

Dans ce contexte, l'incident naval au large de Chypre apparaît plus comme un prétexte, voire même comme une pure invention rétrospective, que comme la raison du conflit.

### ***Intervention des seigneurs orientaux et tentative de dépassement de la crise***

Du point de vue oriental, c'était un scandale qui commençait. Richard, roi croisé, était aux prises avec un empereur chrétien, soutien récent de la cause des États que le Plantagenêt devait justement secourir. De plus, la situation chypriote détournait une bonne part des forces de Richard de leur devoir de Croisés envers la Terre Sainte. En cela, la résistance d'Isaac servait bien Saladin sans qu'il y ait d'alliance entre eux.

*Il [Saladin] envoya un message à l'émir Oussama, gouverneur de Beyrouth, lui prescrivant d'équiper les galères et les navires qu'il avait près de lui, de les remplir de combattants et de leur faire prendre la mer afin d'empêcher les Francs de se rendre à Acre. Oussama, se conformant à ces ordres, fit partir les galères, qui rencontrèrent cinq vaisseaux remplis de soldats du roi d'Angleterre, le Franc. Celui-ci les avait expédiés en avant, tandis qu'il restait en arrière, dans l'île de Chypre, afin d'en faire la conquête.*<sup>1815</sup>

L'affaire concernait au premier chef Bohémond III, qui avait soutenu Isaac Doukas Comnène de manière décisive dans la phase initiale de son entreprise. Le conflit entre Isaac et

<sup>1810</sup> *Ibid.*

<sup>1811</sup> *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XXV, chap. XIX-XXVI, in *RHC Occ.*, tomes I-II.

<sup>1812</sup> *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, livre II, chap. XXVII. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 1310-1312.

<sup>1813</sup> *Id.*, vv. 1382-1396. *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, livre II, chap. XXIX

<sup>1814</sup> Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 1346-1347.

<sup>1815</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, p. 42. Philippe Auguste lui-même s'exaspérait de cet étrange conflit annexe qui le laissait seul entre la mer et Saladin. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 1880-1894.

Richard risquait de ruiner sa position dans la lutte interne à la Romanie. L'intervention du prince ne tarda pas. Il fut assisté des seigneurs intégrés à sa sphère continentale, comme nous le fait savoir la *Gesta regi Henrici et Ricardi*<sup>1816</sup> :

*Tertia aute die sequenti Guido rex Jerosolimitanus et Gaufridus de Lezinant frater ejus, et Anfridus de Turun, Raimundus [Bohémond III] princeps Antiochiae, et Boimundus filius ejus comes tripolitanis, et Leo frater Rupini de la Montaine, venerunt in insulam Cypre ad regem Angliae, et ibi homines devenerunt [...]*<sup>1817</sup>.

Les seigneurs de l'Orient néo-romain dissident, Bohémond III d'Antioche, son fils Bohémond de Tripoli et Léon II l'Arménien, furent certainement les promoteurs de l'accord de paix entre Richard et Isaac, dont l'exposé fait suite dans la *Gesta* au récit de leur venue.

*Eodem die, cum imperator de Cypris vidisset se omni virtute et auxilio suorum destitui, supplices legationes misit ad regem Angliae, et obtulit ei pacem in hac forma, scilicet quod ipse daret ei vigniti millia marcarum auri in recompensatione pecuniae submersorum ; et illos qui naufragium evaserunt liberos cum castellis suis redderet ; et ipse in propria persona sua cum illo in terram Suriae iret, et quandiu rex ibi fuerit moram ibidem faceret in servitio Dei cum centum militibus et quadringentis turcopolis equitibus, et cum quingentis servientibus peditibus.*<sup>1818</sup>

Cette première partie de clauses contractées par Isaac Doukas Comnène nous semble en conformité avec la pratique des rapports entre les empereurs de Constantinople et les seigneurs de l'Empire depuis 1158. Isaac Doukas Comnène, libéré depuis 1188 de la menace immédiate d'une offensive constantinopolitaine, s'engageait à envoyer 1000 soldats pour soutenir la défense des Etats du continent<sup>1819</sup>. Toutefois, dans le contexte de la confrontation entre Isaac Doukas Comnène et Isaac Ange, cette contribution devait être particulièrement pesante pour le candidat oriental à l'Empire. Il le fit remarquer le premier au roi d'Angleterre : « *Mais se je me partoie de ceste terre, je ne ni enterroie jamais, car li empereres de Costantinople me chalonge la terre, dont les gens qui i sont et me tienent a seignor, se torneroient lors contre moi.* »<sup>1820</sup>

A cela s'adjoignait le remboursement, au prix fort, des dommages supposément causés à Richard. De telles clauses, quoique lourdes, étaient acceptables pour Isaac. D'autres y furent adjointes où il faut voir la marque personnelle de Richard tant elles contrastent avec les usages locaux : « *Et insuper daret ei filiam suam quam unicam habebat haeredem ad maritandam cui voluerit cum imperio suo ; et quod fidelitatem ei juraret, et regnum suum illo teneret ; et super pacto illo firmiter observando traderet ei castella regni sui in pignore.* »<sup>1821</sup>

<sup>1816</sup> *L'Estoire de la guerre sainte*, qui brille par sa partialité et cherche à justifier sans nuance les actions de Richard, ne fait pas mention de cet épisode, ce qui laisse entendre que tout ce qui fut alors dit ne s'accorde pas avec la légende dorée que le texte tente de constituer autour du roi d'Angleterre.

<sup>1817</sup> Benoit de Peterborough, Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 164 r., p. 165.

<sup>1818</sup> *Ibid.*

<sup>1819</sup> 500 seulement selon Ambroise. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, v. 1780.

<sup>1820</sup> *L'estoire d'Eracles empereur*, livre XXVI, chap. XXIV, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>1821</sup> Benoit de Peterborough, Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 164 r., p. 165.

Richard exigeait qu'Isaac devienne son vassal, et, comme tel, qu'il remette sa fille, vecteur de la succession, entre les mains du souverain occidental<sup>1822</sup> ! Pour celui qui se considérait, et était considéré aussi à Antioche, Tripoli ou Sis, comme l'empereur de Constantinople de droit, la mesure de l'acceptable était dépassée. Céder sur ce point, c'était renoncer définitivement à la possibilité de vaincre dans la guerre civile. En souscrivant à de telles conditions, le candidat aliénerait la Romanie à un souverain étranger, se disqualifierait et donnerait raison à Isaac Ange en validant le bien-fondé de sa politique anti-latine<sup>1823</sup>.

Un prince grec local, séparatiste, aurait pu donner son agrément à un accord de ce type qui aurait fait de lui une sorte de Megarités chypriote. Mais, et c'est là ce qui ne saurait être oublié, Isaac Comnène était un candidat à l'Empire, un candidat sérieux, qui avait créé les plus vives craintes à Andronic Comnène lui-même et qui venait de vaincre la flotte d'Isaac Ange<sup>1824</sup>. Il agissait depuis 1184 en empereur, par exemple dans ses rapports avec un patriarche et par la nomination de dignitaires<sup>1825</sup>. Les exigences de Richard, qui ne tinrent pas compte ce facteur, ne purent que mener à la rupture. Celle-ci fut rapidement effective, et les seigneurs orientaux de l'Empire, le prince d'Antioche, le comte de Tripoli et le seigneur arménien, ne purent plus sauver leur candidat des foudres du bouillant et brouillon roi. Ils abandonnèrent dans l'immédiat Isaac. Ce dernier tenta de s'opposer par les armes au diktat inacceptable que l'on souhaita lui imposer, puis fut vaincu par la force du Plantagenêt<sup>1826</sup>.

### ***La conception légaliste du Temple à propos de Chypre***

Richard n'était pas venu en Orient pour assujettir Chypre, d'autres devoirs l'appelaient en Palestine. Il ne pouvait décemment distraire des forces importantes pour la conservation de cette conquête de hasard. Après la mise en place de mesures administratives très temporaires, il se devait d'aller porter le fer sur le continent<sup>1827</sup>. Le malaise relatif au statut de l'île se fit

---

<sup>1822</sup>Si en 1081, en 1108, en 1185 et en 1188, les chefs francs avaient soutenu des candidats au trône de Constantin, jamais ils ne leur avaient imposé une prestation de serment dans une telle forme qui le disqualifiait *ipso facto* pour l'Empire.

<sup>1823</sup>Cette question de l'aliénation de l'Empire au profit des étrangers venait de jouer un rôle des plus importants dans la prise du pouvoir par Andronic en 1182 et sera encore largement à l'origine de la résistance de Constantinople face à Alexis IV Ange, soutenu par les Croisés, en 1203.

<sup>1824</sup>Megarités est vassal des Siciliens pour les îles ioniennes. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 432, 435. Nicéas Choniates, *Isaac Ange*, livre I, fol. 369-370. *Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC*, tome XIV, Paris, 1982, chap. 13.

<sup>1825</sup>Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. V. *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 35.

<sup>1826</sup>Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 164 v., p. 167.

<sup>1827</sup>*Ibid.*

ressentir assez vite, en plus de l'agitation locale<sup>1828</sup>. Richard lui-même reconnut implicitement son inscription légale dans la sphère de Constantinople, puisqu'il prit celle-ci comme référence lorsqu'il fallut définir les cadres de la gestion de l'île.

*Sane antequam rex dicesserat ab Cypra comites et barones et omnes homines insulae dederunt madietatem omnium quae possidebant regi pro legibus et institutis quae habebant tempore Manuelis imperatoris Constantinopolitani ; et concessit eis rex, et carta sua confirmavit.*<sup>1829</sup>

Les Plantagenêts avaient eu l'occasion sous Manuel d'être informés par une délégation néo-romaine - constantinopolitaine et antiochienne - de l'organisation de l'Orient et de son inscription, selon des modalités variables, dans l'Empire néo-romain<sup>1830</sup>. Le roi d'Angleterre décida de faire appel aux Templiers, acteurs traditionnels dans la région, et leur proposa de leur céder l'île. La réaction des Templiers est des plus intéressantes. Ceux-ci acceptèrent d'assurer la sécurité de l'île, mais non de l'acquérir. Autrement dit, le Temple ne consentait pas à remplacer les droits de l'Empire dans cette province par les siens. S'il prenait en charge l'île, ce n'était pas pour lui-même, mais uniquement pour placer en dépôt ce patrimoine impérial<sup>1831</sup>.

*Quant li rois [Richard] ot pris l'ille de Cypre et l'emperéour, il commanda l'ille as Templiers, et qu'il le gardaissent er si lor vot donner. Et il disent qu'il neu prendraient mie, ains le garderaient une piece, tant com il poraier. Ensi laissa li roi Cipre à garder as Templiers et s'en ala Outremer ; et mena l'empeureur et sa feme et se fille et ses prisons et ariva à Acre.*<sup>1832</sup>

Ce comportement prudent est logique dans la mesure où les Templiers avaient été acteurs de la libération d'Isaac et avaient donc permis son élévation ultérieure à l'Empire contre Constantinople.<sup>1833</sup> Les Templiers établirent un régime temporaire, nécessaire jusqu'à ce que les malentendus soient levés par le départ de Richard. En refusant de procéder à l'acquisition ferme et définitive du duché impérial, les Templiers se faisaient les gardiens des droits de l'Empire dans l'avenir. Ils restaient attachés au rôle de la Romanie dans l'équilibre oriental malgré les déboires du candidat levantin au trône de Constantinople qui avait été leur allié durant les heures apocalyptiques de la poussée de Saladin de 1187-1188. En somme, dans la même veine que la tentative d'accord qui suivit l'arrivée de Bohémond III en Chypre, le Temple s'astreignait à limiter les effets de la guerre insulaire.

<sup>1828</sup> Jean Richard, « Les révoltes de 1191-1192 et les inféodations de Guy de Lusignan », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, art. XVI.

<sup>1829</sup> Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 164 v., p. 168. De manière tout aussi révélatrice de l'incertitude qui règne à propos l'avenir de Chypre, l'île est encore placée au nombre des territoires de l'empire de Romanie dans la suite du récit. Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 72 v., pp. 197-198.

<sup>1830</sup> *Great pipe Roll*, XXVIII, 125.

<sup>1831</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XX, chap. VI.

<sup>1832</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXIV.

<sup>1833</sup> Nicétas Choniâtès, *Andronic Comnène*, livre I, fol. 290.

Richard dut bien comprendre alors ce qu'étaient les relations réelles en Romanie orientale entre d'Antioche, les Templiers et le candidat oriental malheureux au trône impérial qu'il venait de faire tomber. En effet, ce ne furent pas les Templiers, mais les Hospitaliers qui reçurent la garde du prisonnier et de sa famille<sup>1834</sup>. L'Hôpital, contrairement au Temple, avait l'immense avantage de ne pas s'être impliqué dans la tentative de conquête de l'Empire par Isaac Doukas Comnène.

Grâce au Temple, la mise en suspens de la question chypriote aurait pu permettre un règlement conforme aux droits de l'Empire. Mais la révolte des Chypriotes, certainement très affectés par la conquête dont ils venaient de faire l'objet, remit en cause ce régime conservatoire.

*Il avint que li grifon s'asanlerent et parlerent ensanle, et prirent conseil d'ocire les Latins qui estoient avec les Templiers, à cui li rois d'Engletiere avoit le tiere laissie et commandée. On fist asavoir as Templier et as Latins que li Grifon s'asanloient pour eaus ocirre. Se lor consella on que il mandassent secors.*<sup>1835</sup>

Quel était le but de cette insurrection qui se brisa sur la force latine<sup>1836</sup> ? Était-ce le rétablissement d'Isaac Doukas Comnène ou le ralliement à Isaac Ange, dont la politique antilatine trouvait une singulière justification dans l'agression franque ? Cette dernière option n'est pas à exclure, puisque quelques années plus tard, au témoignage de Léonce Machéras, les maîtres francs de l'île craignaient encore cette prise en tenaille entre Grecs de l'intérieur et Grecs de Constantinople<sup>1837</sup>. Enfin, il est possible qu'il s'agisse d'un mouvement d'inspiration autonomiste, compréhensible dans une province exploitée depuis plusieurs décennies au profit d'institutions ou de problématiques politiques extérieures : le financement de l'armée syro-cilicienne et la guerre civile contre Constantinople.

Quels qu'en aient été les mobiles, cette tentative avortée n'eut qu'un effet : elle poussa l'Ordre à se retirer. La fin de la mise sous séquestre de l'île fut peut-être liée à la conviction qu'il serait impossible d'y rétablir jamais Isaac Doukas Comnène, définitivement indésirable

---

<sup>1834</sup>Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 166 v., p. 173. Néophyte le Reclus, in *RHC Gr.*, tome I, partie V, p. 562. *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XXV, chap. XXVI, in *RHC Occ.*, tome II. Initialement, Guy de Lusignan fut peut être chargé de cette garde : *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, livre II, chap. XXXI.

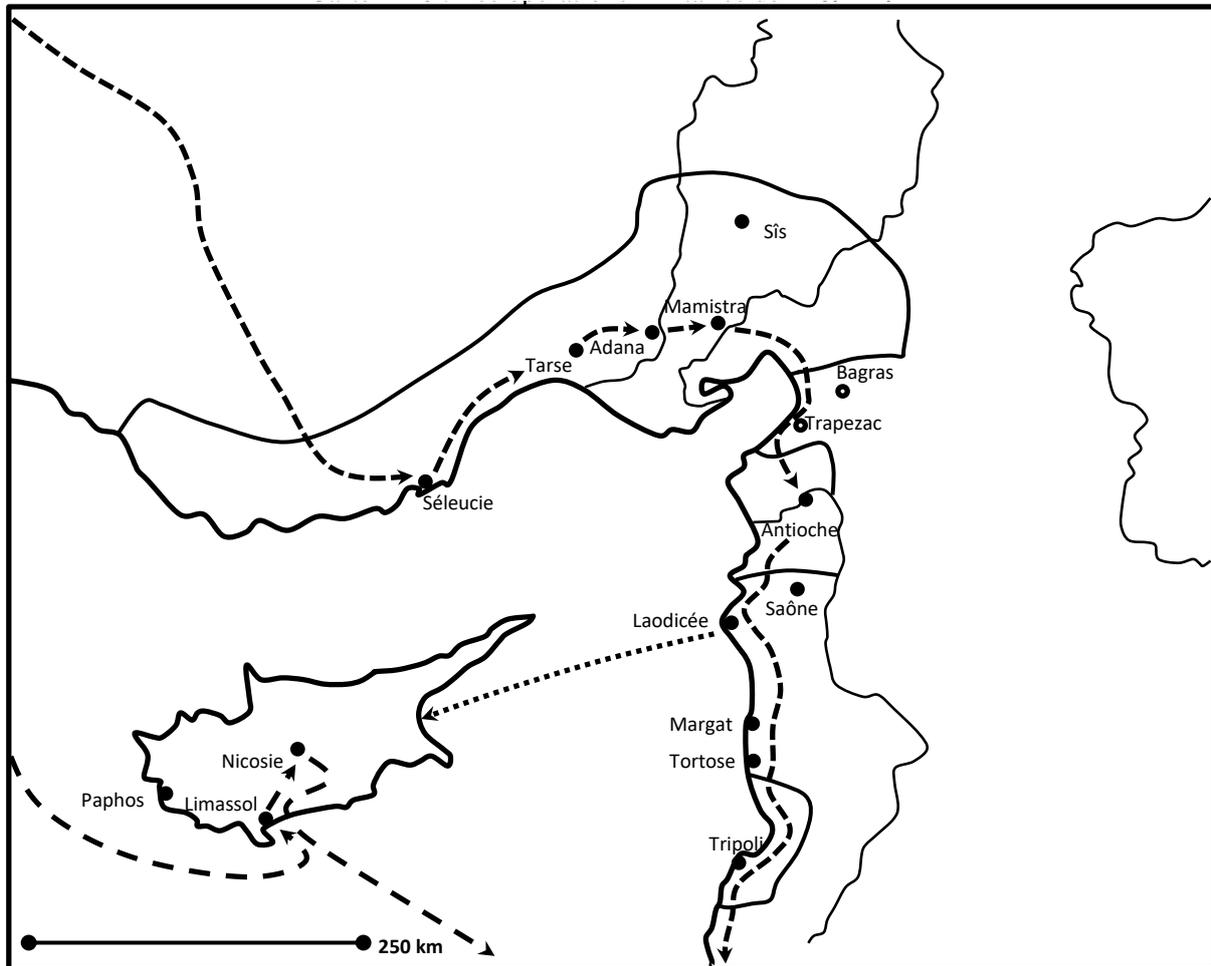
<sup>1835</sup>Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXV.

<sup>1836</sup>Jean Richard, « Les révoltes de 1191-1192 et les inféodations de Guy de Lusignan », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, XVI.

<sup>1837</sup>Le roi Guy de Lusignan, ou son frère, se serait écrié de manière révélatrice « Quand ils [les Grecs de Chypre] voudront se révolter contre moi, et cela leur est facile avec le secours de l'empereur de Constantinople, ils pourront m'enlever de force mon royaume. » Léonce Machéras, § 13.

aux yeux des Grecs de l'île, qui ne pouvaient que voir *a posteriori* sa politique latinophile comme une gageure aux vues des souffrances qu'ils subissaient à cause des Francs : « *Dont virent li Templier al roi d'Engletiere et se li disent qu'il fesist de lille à sa volonté qu'il ne pooient plus garder.* »<sup>1838</sup>

Figure 18 : Les opérations militaires de 1189-1191



- > Trajet de l'armée germanique
- Places occupées par Léon
- .....> Attaque de déserteurs francs depuis Laodicée
- -> Trajet de Richard Cœur de Lion

### ***La liquidation bâclée de la question chypriote***

Prenant sans doute conscience de la complexité des structures qu'il venait de déstabiliser sans projet substitutif, Richard décida de se libérer simultanément de deux questions gênantes : le sort de Chypre et celui de Guy de Lusignan. Les seigneurs de la mouvance impériale n'étaient pas les seuls à s'être rendus auprès du roi d'Angleterre au moment où celui-ci était aux prises

<sup>1838</sup>Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXV.

avec Isaac Doukas Comnène. Ce fut aussi le cas de Guy de Lusignan, le vaincu d'Hattîn, l'homme qui avait perdu Jérusalem<sup>1839</sup>.

*A priori*, Guy de Lusignan n'était concerné, contrairement aux autres visiteurs de Richard, ni par l'Empire, ni par Chypre, ni par Isaac Doukas Comnène. Le but du Poitevin était de trouver un appui pour ses droits à la monarchie hiérosolymitaine, contestés frontalement par l'aristocratie du royaume, ainsi que par un nouveau venu en Palestine (mais pas un inconnu en Romanie), Conrad de Montferrat<sup>1840</sup>. La recherche d'un soutien Plantagenêt par Guy s'explique par son origine poitevine, qui plaçait sa famille dans la clientèle aquitaine de Richard. Le bipolarisme entraînant le conflit, l'axe Lusignan-Plantagenêt répondait à l'axe Capétien-Montferrat, puisque le roi Philippe Auguste avait pris parti pour l'autre candidat. Guy dut s'incliner et renoncer à la couronne de Jérusalem. La mort de Sibylle fit passer désormais la succession par Isabelle de Jérusalem, fille d'Amaury I<sup>er</sup> et de Marie Comnène, dernière épouse en secondes noces de Balian d'Ibelin<sup>1841</sup>. Mais Guy, souhaitant demeurer en Orient, vit soudain dans l'île de Chypre une planche de salut et proposa de l'acheter au roi d'Angleterre, qui y consentit : « *Quant li rois Guis, qui n'avait point de tiere, oï dire que li Templier avaient rendu l'ille de Cipre al roi d'Engletiere, par le consel le maistre del Temple, si l'acata et il li vendi.* »<sup>1842</sup>

Ainsi, si le roi de France gagnait en imposant son candidat à « Jérusalem », Richard compensait cet échec en installant un obligé à demeure à Chypre, dont il excluait le roi de France, malgré ses réclamations<sup>1843</sup>. L'espoir d'un retour d'Isaac Doukas Comnène dans l'île était désormais écarté. A Chypre, Constantinople n'avait plus affaire à un problème de

---

<sup>1839</sup>Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 164 r., p. 165. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 1703-1707.

<sup>1840</sup>René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 45-51 Conrad, dont la famille avait des relations anciennes à Constantinople comme à Jérusalem, était arrivé en Palestine en 1187 depuis la Romanie où il avait sauvé le trône d'Isaac Ange, l'allié de Saladin, contre la tentative d'usurpation du général néo-romain implanté dans le thème de Macédoine, Alexis Branas. Précédemment, Conrad, frère de Rénier de Montferrat, avait agi comme le porte glaive de Manuel Comnène dans les affaires italiennes comme commandant de la faction soutenue par Constantinople. Conrad s'était lié matrimonialement à la famille Ange lors de son passage à Constantinople, ce qui le plaçait dans une situation ambiguë d'un point de vue politique sans même parler de son état de polygamie. Jean-Louis Gaulin, Armand Jamme, Véronique Rouchon Mouilleron, *Villes d'Italie, Textes et documents des XII, XIII, XIV<sup>e</sup> siècles*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 2005, pp. 48-49. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, v. 4131-4136.

<sup>1841</sup> Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XVIII. *Le manuscrit franceses*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 61, 65, 71, 80 *Vaticanus latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 87-88, 97, 100, 102, 103, 108. *Manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 141. *Vaticanus Latinus, 7806 A*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 162, 164.

<sup>1842</sup>Ernoult et Bernard le Trésorier, chap. XXV.

<sup>1843</sup>Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 165 v., p. 171.

dissidence interne à la Romanie, mais à un problème international d'occupation par une force étrangère.

Constantinople, tout comme Saladin à la même époque, pouvait se consoler en misant sur un départ rapide des souverains occidentaux qui laisserait de nouveau les petites puissances locales vulnérables face aux empires régionaux<sup>1844</sup>. Guy de Lusignan, désormais nouveau seigneur de Chypre, prit dans l'urgence des décisions pour asseoir son emprise sur ce patrimoine de hasard, prévenir une subversion locale et se défendre contre les réclamations constantinopolitaines<sup>1845</sup>.

*Or vous dirai que li rois Guis fist, quant il ot celle tiere acatée. Il envoya en la tiere d'Ermenie et en Antioche et à Acre ses mesages et par toute la tiere delà le mer qu'il venissent en l'ille de Cypre à luy, et il lor donroit terres et garisons, tant com il en oseraient, cui li Sarrasons avaient la terres tolues, et les dames cui lor mari estaient ocis, et les puciesles orfenines alerent là. Et li rois Guis lor donna terre à grant plentés, ne nus ni aloit cui il ne donnast à grant plenté. Il maria les veves et les orfenines, et lor donna avoir à grant plenté. Et tant donna qu'il fieva .IIIc. chevaliers en le tiere, et .IIc. sergans à ceval, avec li bourgeois qui il donna grans tieres et grans garnisons. Quant il ot tant doné, il ne li demoura mie tant de la tiere qu'il peust tenir lui .XX.me de chevaliers.*<sup>1846</sup>

Ces mesures conservatoires, aussi utiles fussent-elles au nouveau régime, n'étaient en rien suffisantes en l'absence d'une intégration politique régionale et d'une reconnaissance par les puissances intéressées, comme l'attestaient les 60 premières années de la principauté d'Antioche<sup>1847</sup>. L'histoire semblait se répéter.

Le comportement de Richard dans toute cette affaire ne lui attira pas que des louanges. Mais, par un curieux détour, c'est la réaction du duc d'Autriche qui aura le plus de conséquences pour lui. Cousin de l'empereur établi en Chypre, Léopold V Babenberg s'offusqua du traitement réservé à son parent<sup>1848</sup>. Ce désaccord faisait ressortir l'incohérence de la politique des Occidentaux. Ils s'étaient opposés à des adversaires qui eux-mêmes étaient antagonistes, sans parler de leurs propres antagonismes. La mort de Frédéric I<sup>er</sup> et la décomposition de l'expédition germanique minimisèrent sur le moment la portée de ces protestations. Néanmoins, Richard dut

<sup>1844</sup>René Grousset, *op.cit.*, pp. 100-153.

<sup>1845</sup> Ultérieurement, les ordres de chevalerie s'installèrent dans l'île comme précédemment sur le continent. Jean-Bernard De Vaivre, « Datation des campagnes de construction des édifices élevés par les Hospitaliers à Kolossi, en Chypre », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 144<sup>e</sup> année, n° 1, 2000, pp. 249-258.

<sup>1846</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXV.

<sup>1847</sup>Catherine Otten-Froux, « Les Occidentaux dans les villes de province de l'Empire byzantin : le cas de Chypre (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », in Michel Balard, Elisabeth Malamut, Jean-Michel Spieser (dir.), *Byzance et le monde extérieur, Contacts, relations, échanges*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2005, pp. 27-43.

<sup>1848</sup>Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, v. 12323-21324. Ansbert, p. 114. Jean Kinnamos, livre V, chap. 12.

composer avec l'hostilité du cousin de sa victime chypriote dès qu'il le rencontra sous les murs d'Acre<sup>1849</sup>.

### *Le point de vue ayyoubide sur l'imbroglie chypriote*

L'île était reconnue par Saladin comme appartenant à la sphère de Constantinople, et donc comme essentiellement extérieure au champ de bataille centré sur le royaume de Jérusalem<sup>1850</sup>.

*Le roi d'Angleterre arriva le 13 de djomada I<sup>er</sup> [8 juin 1191], après s'être emparé sur son chemin de l'île de Chypre, et l'avoir enlevée aux Romains. En effet, lorsqu'il était arrivé près de cette île, il avait usé de perfidie envers son souverain et l'avait conquise entièrement. Ce fut là un accroissement pour son pouvoir et une augmentation de force pour les Francs.*<sup>1851</sup>

Devant la postérité, Isaac Doukas Comnène ne pouvait donc guère se réclamer que des tenants de l'Islam qui dénonçaient l'insatiable esprit de spoliation des Francs. Les sources musulmanes ignorent tous les griefs officiels de Richard à l'encontre d'Isaac Doukas Comnène, ce qui renforce nos doutes sur leurs fondements. La responsabilité de Richard est soulignée dans les *Anecdotes et beaux faits de la vie du sultan Ben Youssouf*, qui rendent même hommage à la résistance d'Isaac Doukas Comnène, dont la lâcheté est un poncif éculé des auteurs latins.

*Arrivé à l'île de Chypre, il [Richard] ne voulut pas aller plus loin avant de s'en être emparé et de l'avoir soumise à son autorité. S'y étant fait débarquer, il commença les hostilités, et le souverain de cette île, ayant rassemblé une foule de monde pour résister à cette invasion, se défendit avec un grand acharnement.*<sup>1852</sup>

Le *Livre des Deux Jardins* dégage complètement Isaac Doukas Comnène de toute présomption de collusion avec Saladin : « *On ne doit ajouter aucune importance à nos pourparlers avec le maître de Constantinople relativement à l'appui que nous lui prêterions contre Chypre [contrôlée par Guy de Lusignan]. Car nous ne lui avons promis cet appui que lorsque le pays était aux mains de nos ennemis.* »<sup>1853</sup> Or, ces ennemis de Saladin contre qui l'alliance avait été conclue avec Constantinople, sous Andronic et au début du règne d'Isaac Ange, n'étaient autres que les dissidents orientaux dont Isaac Doukas avait été le candidat<sup>1854</sup>.

A la suite de la conquête franque de Chypre, Isaac Ange reprit ce projet d'implication de l'Ayyoubide au service de la restauration néo-romaine au détriment des nouveaux occupants.

<sup>1849</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXVI. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, v. 12323-12324.

<sup>1850</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, pp. 509-510 Franz Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des Oströmischen Reiches*, n°1563, p. 285.

<sup>1851</sup> *Kamel Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, pp. 42-43.

<sup>1852</sup> *Anecdotes et beaux faits de la vie du sultan Youssouf*, in *RHC Or.*, tome III p. 214.

<sup>1853</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 510.

<sup>1854</sup> Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome I, fol. 88 v., p. 255.

*Le 1<sup>er</sup> djomada [15 mai 1192], un ambassadeur arriva de Constantinople la Grande à la résidence du sultan et fut reçu avec les plus grands honneurs. Le 3 du même mois, il fut présenté à la cour et délivra son message. Il demandait, entre autres choses, que la croix de la Crucifixion lui fût livrée ; ensuite que l'église de la Résurrection et toutes les autres églises de la Ville Sainte fussent remises à des prêtres nommés par son gouvernement ; puis qu'il y eut une alliance défensive et offensive entre les deux nations. Il demandait aussi la coopération du sultan dans une expédition contre l'île de Chypre.*<sup>1855</sup>

De toute évidence, Guy de Lusignan pouvait s'inquiéter des intentions de Constantinople à son égard. Toutefois, le seigneur de Chypre pouvait compter sur la volonté de Saladin de ne pas favoriser la restauration d'un Empire néo-romain puissant, capable de lui contester l'hégémonie au Levant. Le danger de la Croisade étant passé, Saladin préférerait de loin le morcellement de l'ancienne Romanie orientale, inexpugnable jusqu'en 1183. Saladin ne ferait pas la guerre pour l'empereur. Guy de Lusignan, régnant à Chypre, avec la menace d'une attaque néo-romaine dans son dos, représentait la meilleure option possible pour Saladin. Ses adversaires potentiels en seraient durablement divisés et incapables de contester les résultats qu'il avait acquis en Syrie.

*Votre serviteur a reçu une lettre qui lui annonce que le roi affranchi [Gui de Lusignan] lui envoie de Chypre des ambassadeurs chargés de l'informer que ce roi s'est révolté contre le roi d'Angleterre et qu'il lui a déclaré ouvertement la guerre ; il a écrit au sultan (Dieu exalte sa victoire !) pour lui offrir ses services, sa soumission à ses ordres et son alliance contre le roi d'Angleterre. Des nouvelles qui se succèdent sans interruption annoncent que le roi affranchi a brûlé et comblé les ports de Chypre et coupé les vivres au littoral syrien. Il n'est pas douteux que mon seigneur [Saladin] accueillera les propositions du roi en question et l'encouragera dans sa rupture. Car semer la discorde chez les Francs c'est faciliter le triomphe de l'islam, les occuper entre eux, briser leur union, fermer la route de Syrie au ravitaillement et assurer la sécurité d'une grande partie de la côte. Ce roi est pour mon seigneur un ami sincère et il ne doit son nom de 'atik qu'à l'ancienneté et à la valeur de ses services. On ne doit ajouter aucune importance à nos pourparlers avec le maître de Constantinople relativement à l'appui que nous lui prêterions contre Chypre. Car nous ne lui avons promis cet appui que lorsque le pays était aux mains de nos ennemis. Et en vérités, le roi Romain n'a jamais réussi dans ses entreprises ; nous n'avons aucun avantage à tirer de son amitié ni rien à craindre de son hostilité.*<sup>1856</sup>

La collusion entre Saladin et Guy de Lusignan est effective depuis Hattin<sup>1857</sup>. Le contenu de cette lettre relative à l'engagement de Guy dans l'alliance ayyoubide est confirmé son esprit par Léonce Machéras :

*Il [Guy de Lusignan] apprit les mauvais traitements que les habitants avaient fait subir aux premiers et la manière dont ils les avaient massacrés. Il commença alors à réfléchir sur les moyens auxquels il pourrait recourir pour n'être pas inquiété en Chypre, car tout le pays était plein de Créés. Il disait en lui-même : « Quand ils voudront se révolter contre moi, et cela leur est facile avec le secours de l'empereur de Constantinople, ils pourront m'enlever de force mon royaume. » Il pensa à se lier avec le sultan du Caire et lui envoya une ambassade. « Veuillez considérer, lui disait-il, que tout vient de Dieu, que les peuples aiment*

<sup>1855</sup>Anecdotes et beaux faits de la vie du sultan Youssouf, in RHC Or., tome III, p. 299.

<sup>1856</sup>Le Livre des Deux Jardins, in RHC Or., tome IV, pp. 509-510.

<sup>1857</sup>René Grousset, L'équilibre, 1131-1187, pp. 762-764. René Grousset, L'anarchie franque, 1188-1291, pp. 61-62.

*leurs voisins, et par la grâce de Dieu nous sommes des voisins. Je te prie donc de faire alliance avec moi ; je te promets d'être toujours un ami cordial, regardant tes amis comme mes amis chéris et tes ennemis comme mes ennemis mortels. Dans le cas où l'empereur des Grecs préparerait une flotte pour venir m'attaquer, je te demande de me donner du secours et des troupes, et je serai ton sujet. Mais s'il envoie une flotte contre toi, c'est à toi à te tirer d'affaire.*

*Le sultan lui renvoya ses deux ambassadeurs en lui répondant : « Mon fils, tu me dis que, comme mon voisin, tu désires avoir la paix selon les commandements de Dieu, et que nous contractions une alliance ensemble ; j'accepte cette proposition. Tu m'exprimes également l'intention de considérer mes amis comme tes amis et mes ennemis comme tes ennemis, je ferai aussi de même de mon côté. Mais que tu deviennes mon sujet, cela ne dépend pas de ta volonté, mais bien de celle de Dieu qui nous a donné la puissance. Sache cependant que ni toi ni ceux qui naîtront de toi, vous n'aurez à souffrir aucun mal de ma part, ni de la part de ceux qui viendront après moi, à moins que vous n'en fournissiez vous-mêmes l'occasion. Quant à te procurer des secours et des troupes dans le cas où l'empereur de Constantinople viendrait t'attaquer, cela est impossible, parce que notre loi ne nous permet de ne secourir que ceux qui croient à Dieu et à son grand prophète Mahomet, mais non les infidèles. Si tu consens à reconnaître un seul Dieu et Mahomet, son prophète, et à élever ton doigt, alors je te regarderai comme un ami cher et un frère, et, m'alliant avec toi, je serai contraire à tes ennemis. »<sup>1858</sup>*

Le rapprochement des deux textes donne une forte crédibilité à l'échange entre Saladin et l'homme mis par Richard à la tête de Chypre comme garant des intérêts de la chrétienté en lieu et place d'Isaac Doukas Comnène. La politique de Richard aboutissait à établir en Chypre un régime des plus instables et dont le chef se compromettait avec le conquérant de Jérusalem.

A l'inconsistance de Guy de Lusignan, simple instrument prêt à se rallier au puissant du moment, à l'incurie politique de Richard, qui n'avait pas compris le jeu politique oriental et ses implications, il faut encore ajouter l'échec complet d'Isaac Ange devenu quantité négligeable aux yeux du sultan : « *Et en vérité, le roi Romain n'a jamais réussi dans ses entreprises ; nous n'avons aucun avantage à tirer de son amitié ni rien à craindre de son hostilité.* »<sup>1859</sup> Rien n'est plus éloquent que le contraste entre ce jugement et celui que portait le même Saladin sur l'empire de Constantinople dans les années 1170 : « *le maître de Constantinople, despote orgueilleux, Goliath de l'infidélité, souverain d'un empire qui dure depuis de longues années, chef de la chrétienté, laquelle reconnaît en tous lieux sa suprématie et se courbe sous son joug.* »<sup>1860</sup> A la décharge d'Isaac Ange, sa politique lui avait en grande partie été imposée par les effets déstabilisateurs du passage d'Andronic Comnène aux affaires. Cet affaiblissement de

<sup>1858</sup>Léonce Macheras, 14.

<sup>1859</sup>*Le Livre des Deux Jardins, in RHC Or., tome IV, p. 510.*

<sup>1860</sup>*Id.*, p. 177.

l'Empire ne lui retirait toutefois pas son statut d'interlocuteur pour Saladin, mais sa position était compromise<sup>1861</sup>.

L'affaire chypriote se concluait donc par un désastre pour l'Empire. Les dissidents orientaux qui avaient tenté de s'emparer de la Romanie étaient éliminés ou gravement affaiblis, mais Constantinople n'avait pas pour autant repris le contrôle de l'Orient. La figure de Saladin ne ressort que mieux au milieu de cette série d'échecs cinglants ou de brillantes inconséquences. Les passages généraux de Croisés occidentaux en Orient représentaient, depuis Alexis I<sup>er</sup>, un moment délicat pour l'empire de Constantinople. Il avait réussi jusque-là à en tirer le meilleur parti ou, au minimum, à en réduire les effets négatifs. Ce tour de force avait été permis par la cohésion de la Romanie autour de son empereur. Elle ne bénéficia pas de cet avantage durant la troisième Croisade. Les résultats furent désastreux pour toutes les factions néo-romaines en compétition et pour l'Empire.

### **La rupture de la prédominance antiochienne**

Bohémond III, malgré les aléas, était parvenu à maintenir sa position. Cependant, le prince n'avait plus guère de chance d'imposer un candidat de son choix à la tête de l'Empire, qui ne le protégeait plus directement, d'où sa soumission très formelle à Saladin<sup>1862</sup>. Dans le même temps, d'importantes concessions avaient été faites à Léon II, subordonné de Bohémond. Antioche était isolée autant qu'affaiblie, et l'échec d'Isaac Doukas Comnène mettait fin à l'objectif commun qui avait tenu uni le prince et Léon.

### ***La pomme de discorde : Bagras***

La forteresse de Bagras était l'une des principales places qui contrôlaient l'accès entre Antioche et la Cilicie. Son histoire fut étroitement liée à celle de la politique impériale. Elle était passée des Francs aux Impériaux en 1137, avant de repasser aux Arméniens, puis aux princes d'Antioche qui l'avaient remise, durant les années 1150, aux Templiers<sup>1863</sup>. Les excellentes relations de coopération entre l'Empire et les Templiers à partir de 1158 tenaient en grande partie au fait que Manuel avait validé ce fait accompli.

---

<sup>1861</sup> Hélène Ahrweiler, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, pp. 446-447.

<sup>1862</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 29.

<sup>1863</sup> *Supra*.

Ici comme ailleurs, la déflagration saladinienne avait emporté les bases de l'équilibre. La place de Bagras avait été arrachée aux Templiers par Saladin<sup>1864</sup>. Léon II avait profité du passage de l'armée germanique pour s'en emparer au détriment des musulmans<sup>1865</sup>. Avec la prise de Bagras, la route entre la Cilicie et Antioche était de nouveau accessible aux chrétiens. C'est par celle-ci que le corps du défunt empereur germanique fit le trajet de Cilicie vers Antioche pour y être inhumé<sup>1866</sup>. Léon II, qui contrôlait depuis 1188 l'ensemble de la Cilicie, venait de s'emparer de la porte sud de cet espace géographique, reconstituant à son profit l'unité du duché de Cilicie tel qu'il était à la mort de Jean II Comnène.

Par le passé, Bohémond III avait pu compter sur l'Empire pour redresser les torts des Arméniens, mais, désormais brouillé avec Isaac II Ange, il était seul pour faire pression sur son subordonné. Au-delà de Bagras se jouait l'équilibre général: la force arménienne céderait-elle devant le droit antiochien, d'émanation impériale, mais privé de l'appui constantinopolitain. Dès que Bohémond III eut les mains libres du côté de Saladin, il entreprit d'ouvrir cet épineux dossier<sup>1867</sup>. Pour ce faire, il prit aussi un maximum d'assurances du côté musulman.

*Le sultan entra à Beyrouth, le jeudi, où il fut reçu avec de grands honneurs par 'Yzz ed-Din Samah, gouverneur de cette ville. Il allait partir, le 21 de chawal [30 octobre], quand on l'avertit que le prince d'Antioche Bohémond se présentait avec plusieurs délégués pour lui rendre hommage et solliciter sa protection. Le sultan tourna bride, mit pied à terre et, retardant son départ, donna audience au prince. Il lui accorda la faveur de le recevoir, l'accueillit avec bienveillance et le fit asseoir à la place d'honneur. Bohémond était accompagné de quatorze barons, l'élite de ses chevaliers. Le sultan leur fit à tous un accueil distingué ; les combla de présents, eux et le prince, et leur témoigna beaucoup d'amitié. Il assigna au prince une pension de vingt mille dinars sur le territoire mixte d'Antioche et fit de généreuses donations à chacun de ses compagnons. Charmé que Bohémond se fût directement adressé à lui sans demander un sauf-conduit, il n'hésita pas à le recevoir généreusement et à accueillir ses demandes.*<sup>1868</sup>

Apaisé de ses craintes à l'est, Bohémond III put convoquer Léon II avec de meilleures chances d'obtenir raison : « *Il avint cose, au tans que li quens Henris de Campaigne estoit sires de le tiere d'Outremer que li crestien tenoient, que li prince d'Antioche manda al seignour d'Ermenie, qui ses hom liges estoit, qu'il venist parler à lui, en .I. liu qu'il li noma.* »<sup>1869</sup>

### **Enlèvement de Bohémond III et réaction antiochienne**

Bohémond alla à Bagras dans le but d'obtenir l'évacuation de la place par l'Arménien<sup>1870</sup>.

<sup>1864</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome IV, p. 378.

<sup>1865</sup> *Estoire d'Eracles empereur*, livre XXIV, chap. XXV, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>1866</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. VII. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXI. *Les Gestes des Chiprois, Chronique de la Terre Sainte*, chap. 47.

<sup>1867</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, pp. 66, 77.

<sup>1868</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, Tome V, pp. 89, 91.

<sup>1869</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXIX.

<sup>1870</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. VIII.

*Ils prirent le jour, il [Léon II] y alla [à Bagras], et je vous dirais comment. Il fit armer deux cents hommes, tant chevaliers qu'hommes d'armes, les fit embusquer près de l'endroit où devait être la conférence, et leur commanda que, quand il entendrait sonner du cor, ils le secourussent, car il craignait que le prince le fit prendre. Le prince d'Arménie alla au prince [d'Antioche], lui troisième, mena avec lui un valet avec un cor, le fit tenir derrière lui, et lui dit que si le prince [Léon II] le voulait prendre, il sonna du cor. Quand le sire d'Arménie et le prince furent ensemble, ils se parlèrent ; quand ils eurent parlé ensemble quelque temps, le prince, voyant que le sire d'Arménie n'était pas que lui troisième, commanda de le prendre ses chevaliers le prirent. Quand le valet vit qu'on prenait son seigneur, il sonna du cor. Ceux qui étaient embusqués sortirent aussitôt de leur embuscade, et reprirent leur seigneur [Léon II]. Ils prirent le prince [Bohémond III] et ses chevaliers, les emmenèrent et mirent en prison. Le sire d'Arménie rassembla ses armées pour entrer en la terre d'Antioche ; il y entra et la ravagea rudement et prit cités et châteaux.<sup>1871</sup>*

C'était la liquidation de la principauté d'Antioche qui débutait, et son annexion *manu militari* par les Arméniens. La suppression de la principauté, à laquelle Manuel avait renoncé en faveur de l'Empire en 1158, Léon II l'entamait par la force pure<sup>1872</sup>. Contre cette menace, toute la population, franque comme grecque, prit les armes à l'appel des hommes de Bohémond et du patriarcat latin.

*La novele de ceste traison et de ce fait ala en Antioche, si que les gens furent moult effrees. Dont Richier de Lerminet prist gens et ala as portes de la cité, et les fist clorre et i mist bones gardes, et puis assembla toutes les genz de la ville ou mostier de Saint Pierre ; et lors firent par acort la commune qui encores y est, et manderent le comte Henri a Acre et a Triple le conte Beymont faire assavoir le fait qui estoit venu.<sup>1873</sup>*

Il faut tenter d'expliquer ce sursaut. Cet épisode contraste avec les tensions gréco-latines de la première moitié du siècle et avec la mise à l'écart des grecs qui caractérisait cette période pré-impérial de la principauté. L'effet de la politique de Manuel de rapprochement des éléments francs et grecs, bien qu'en pleine crise depuis 1182, sauva la principauté<sup>1874</sup>. Nous assistons à l'union gréco-latine, sous l'étiquette trans-ethnique d'Antiochiens, contre l'envahisseur étranger et qui plus est hérétique<sup>1875</sup>.

La fondation de la Commune, structura sur le plan local les différents éléments déjà nivelés juridiquement par leur subordination collective à la justice comme l'avaient illustré les

<sup>1871</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXIX.

<sup>1872</sup> Le précédent des gouvernements « arméniens » du XI<sup>e</sup> siècle, de Kachatour à Philarète, n'avait rien à voir quant à leur nature avec celui qu'exerce à cet instant Léon II, qui, contrairement à ceux-ci, n'est plus d'aucune manière assimilable à un gouverneur impérial.

<sup>1873</sup> *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXVI, chap. XXVI, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>1874</sup> L'on pense ici au massacre des latins de Constantinople.

<sup>1875</sup> L'on se souvient qu'en 1180 Guillaume de Tyr est porteur de lettres du *basileus* à Bohémond III, mais aussi au « patriarche » qui à ce moment ne peut être que le patriarche latin. Röhrich, 808. R. L. Wolff, H. W. Hazard (ed.), *The later Crusades, 1189-1311*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie, 1962, p. 527.

jugements de 1159<sup>1876</sup>. La communauté antiochienne gagnait alors en cohésion, comme en atteste Nerses de Lampron :

*Je rappellerai aussi les églises des latins et des grecs à Antioche, lesquelles saluent notre humble personne du nom de Paul, attestant que nous sommes le digne héritier du siège de cet apôtre, église dont les portes nous sont ouvertes, et dont les ministres ont suivi nos leçons.*<sup>1877</sup>

A Antioche, face à Nerses de Lampron, qui avait eu les meilleures relations avec le pouvoir impérial sous Manuel, grecs et latins avaient une réaction homogène, une communauté d'esprit comme de patrie<sup>1878</sup>. Désormais ils formaient aussi une unité politique sur le plan local. Restait à savoir quel serait le statut de celle-ci dans l'architecture régionale en pleine reconfiguration.

### **Redéfinition des rapports arméno-antiochiens**

*Les Gestes des Chiprois* présentent ainsi les évènements :

*[...] & en ce dit an Livon quy estoit roy d'Ermenie [sic], prist Baymon, prince d'Antioche, à qui il devoit homage, & le mist en prison ; mais le conte Henry [de Champagne] les accorda ensemble & fist maryage ; & osta Baymont à Livon son homage, & fut délivré Baymont.*<sup>1879</sup>

La source franque épargne-t-elle Bohémond en ne présentant la nouvelle situation que comme l'établissement d'une parité entre les deux puissances antiochiennes et arméniennes<sup>1880</sup> ? Précédemment, le duc de Cilicie, qui exerçait son autorité sur les mêmes territoires que Léon II en 1193, avait été le maître d'Antioche à un moment où la principauté était dans une bien meilleure situation.

La *Chronique du pseudo Smbat* parle quant à elle de suzeraineté arménienne sur Antioche, ce qui est plus vraisemblable<sup>1881</sup>. Léon décidait en effet, à la manière de Manuel avant lui, de marier à sa convenance l'héritier présomptif de la principauté. Léon II tenta par ce mariage de préempter la succession antiochienne au mieux de ses intérêts, comme autrefois Manuel pour les siens.

*A cette époque, Léon s'empara de la personne du prince [Bohémond III] et le mit en prison pendant quelque temps. Cependant le comte Henri [de Champagne], issu d'une extraction royale, étant venu d'Acre, pria Léon de lui remettre le prince d'Antioche à titre de gracieuseté, Léon y consentit ; alors ils firent ensemble un traité d'amitié qui fut cimenté par un mariage. Léon donna au fils aîné du prince, nommé Raymond, la fille de son frère*

<sup>1876</sup>Potthast, 3314. Michael Angold, *Identities and Allegiances in Eastern Mediterranean after 1204*, Ashgate, England, 2011, p. 51. Jean Kinnamos, livre IV, chap. 20.

<sup>1877</sup>Nerses de Lampron, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 592-593. Isabelle Augé, « Papauté, Latins d'Orient et croisés sous le regard de l'archevêque de Tarse, Nersès Lambronatsi », in Michel Balard (dir.), *La Papauté et les Croisades, The Papacy and the Crusades : Actes du VIII<sup>e</sup> congrès de la society for the study of the crudaes and the latin east*, p. 218.

<sup>1878</sup> Sur ces églises des grecs : Claude Cahen, « Un document concernant les Melkites et les Latins d'Antioche au temps des Croisades », *REB*, tome 29, 1971, pp. 285-292.

<sup>1879</sup> *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 54.

<sup>1880</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 585-586.

<sup>1881</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 33.

*Rouben, Alice, veuve de Hethoum de Saçoun : il fut stipulé que s'il naissait un fils de cette union, il serait l'héritier de Léon, et que Raymond, après la mort de son père, serait seigneur d'Antioche.*<sup>1882</sup>

L'essentiel de l'ancienne Romanie orientale se trouvait ainsi réunifié sous la main de Léon II. C'était une base territoriale appréciable, et qui avait fourni à Manuel de précieuses ressources pour sa politique asiatique<sup>1883</sup>. Toutefois, l'importance de la Romanie orientale sous Manuel était avant tout venue de sa bonne articulation avec Constantinople. En 1194, c'était un ensemble isolé, pris entre l'hostilité de Constantinople, le voisinage turc seldjoukide et la puissance ayyoubide.

Ce même espace avait été le cadre de l'« Etat » de Philarète. Celui-ci avait succombé progressivement face aux appétits de ses voisins musulmans, à cause de l'impossibilité de coopérer avec le centre impérial néo-romain absorbé par la lutte sur d'autres fronts. De la même manière, la reconstitution de cet ensemble, dans des dimensions plus réduites encore, soulevait le problème de sa viabilité sans un soutien extérieur. Malgré cette force toute relative et l'aspect partiel de ses succès, les prétentions de Léon II allaient croissantes. L'*Elégie sur la chute de Jérusalem* lui accorde les comparaisons alexandrines, précédemment l'apanage exclusif des empereurs néo-romains comme maîtres de l'Orient<sup>1884</sup>.

*De même que les troupes d'Alexandre  
Défirent en cet endroit celles de Darius.  
Ainsi les infidèles furent battus par Léon  
Emule du héros macédonien*<sup>1885</sup>

## **La fin de la carrière d'Isaac Doukas Comnène et le sens de son action**

### ***Libération d'Isaac Doukas Comnène et ultime tentative de conquête de l'Empire***

Contrairement à ce que disent les sources anglaises, la carrière d'Isaac ne se finit pas dans les geôles des Hospitaliers<sup>1886</sup>. Si la fille d'Isaac passa en Occident, avant de revenir une décennie plus tard en Orient, son père reprit sa carrière orientale après ce nouvel intermède carcéral<sup>1887</sup>. En effet, Nicétas Choniates affirme qu'en 1195 l'ancien duc de Cilicie était l'hôte du sultan seldjoukide de *Rûm* et, qu'à partir de là, il tenta une ultime fois de prendre le pouvoir dans l'Empire.

<sup>1882</sup> *Chronique rimée des rois de la petite Arménie, in RHC Arm., tome I, p. 632.*

<sup>1883</sup> *Supra.*

<sup>1884</sup> *Supra.*

<sup>1885</sup> *Elégie sur la prise de Jérusalem, in RHC Arm., tome I, p. 301.*

<sup>1886</sup> Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 166 v., p. 173.

<sup>1887</sup> *Id.*, fol. 168 v., p. 182. Ambroise, *l'Estoire de la guerre sainte*, v. 2089. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXII.

*Après ce dernier malheur [l'avancée des Turcs en Phrygie], un autre plus grand suivit. Il s'agissait d'Isaac [Doukas] Comnène que j'ai mentionné dans mes précédents livres. Il était devenu maître et destructeur de l'île de Chypre, il fut capturé par le roi d'Angleterre, qui était parti pour la Palestine par la mer, et présenté à ses compatriotes comme un esclave voulant fouetter. Le bruit courut partout que le voleur avait souffert une mort misérable, mais, il a été prouvé plus tard, que sa disparition n'était qu'une fausse rumeur ; libéré de ses fers et relâché de prison, il ne put tenir en place, il prit rapidement la route vers Kaykosrow, le maître de la ville d'Iconion, et bien accueilli par ce dernier comme son invité, il raviva son ancienne passion pour le trône. L'empereur Alexis [III], encouragé par l'impératrice Euphrosyne, qui avait été proche d'Isaac, envoya de nombreuses lettres pour le rappeler. Il refusa opiniâtement et fut offensé par le contenu de ces lettres, car il disait savoir seulement diriger et non être dirigé ; à présent il dirigeait les autres et n'obéissait plus.*

*Il écrivit des lettres aux hommes importants d'Asie, ne proposant aucune action interdite ou séditeuse contre les autorités en place, mais promettant des récompenses à tous ceux qui lui obéiraient quand il serait parvenu à devenir empereur.<sup>1888</sup>*

La mort inopinée d'Isaac vint mettre fin à cette tentative tout juste ébauchée<sup>1889</sup>. Mais comment l'ancien maître de Chypre put-il même retenter l'aventure ? Pourquoi Isaac Doukas Comnène fut-il « oublié » par Richard en Orient, comment se relança-t-il et quand ?

L'arrivée de Bohémond III, flanqué de son vassal Léon II et de son fils, Bohémond, comte de Tripoli, à Chypre en 1191, avait permis de ménager un compromis, mort-né, entre Richard et Isaac<sup>1890</sup>. Cette tentative de médiation se comprend dans le cadre des conflits pour le pouvoir impérial qui se déchaînent alors en Romanie. Hostiles aux empereurs Andronic puis Isaac Ange, les Impériaux de Syrie ne pouvaient compter que sur un candidat Comnène pour les représenter et tenter d'imposer une politique qui leur soit favorable à Constantinople.

L'échec de la médiation avait privé les Impériaux de Syrie de leur candidat tant que Richard était resté en Orient. Mais, celui-ci parti, rien ne s'opposait à ce qu'Isaac reprenne son rôle de contestataire d'Isaac Ange avec comme finalité le retour à la politique suivie sous Manuel et d'Alexis II.

Néanmoins, un problème de taille subsistait. Les incohérences politiques de Richard avaient non seulement fait perdre un temps précieux à Isaac Doukas Comnène, mais plus encore, elles lui avaient aliéné sa base territoriale chypriote, désormais aux mains des Lusignans. Il fallait un nouveau point de départ à Isaac s'il voulait relancer son aventure. L'équilibre régional avait été profondément modifié depuis 1188, en partie suite à la perte de Chypre par Isaac. Antioche était affaiblie alors que l'Arménie roubénide atteignait le plus haut de sa puissance à la fin de l'année 1193. Cependant, jusqu'à cette date, la situation restait formellement identique à ce qu'elle était en 1188. Ce n'est qu'à ce moment que Bohémond III

<sup>1888</sup>Nicétas Choniâtès, *Alexis III Ange*, livre I, fol. 463-464.

<sup>1889</sup>*Id.*, livre I, fol. 464-465.

<sup>1890</sup>Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 164 r., p. 165.

fut évincé du premier plan par Léon II, en quête de respectabilité internationale aussi bien à Rome qu'à Constantinople<sup>1891</sup>.

Comment Isaac Doukas Comnène revint-il sur scène ? Les détails sont hypothétiques, mais la logique de la séquence se laisse entrevoir. Le prétendant se trouvait tenu par les Hospitaliers dans le territoire du comté de Tripoli, domaine de Bohémond (IV). Celui-ci, avant comme après la crise de Bagras, conserva toute latitude pour mener la politique qu'il voulait<sup>1892</sup>. Avant l'abaissement d'Antioche, la libération d'Isaac Doukas Comnène continuait à se justifier par l'espoir des Orientaux d'imposer leur empereur. Cet objectif commun pouvait contribuer à souder Antioche, Sis et Tripoli. A partir de 1194, la perspective à l'horizon était la dilution d'Antioche dans le royaume arménien en gestation. Bohémond de Tripoli, héritier potentiel d'Antioche, ne pouvait voir d'un œil positif cette virtualité. La remise en cause du *statu quo* pouvait passer par deux modalités. Toutes deux requéraient l'affaiblissement de l'Arménie, et donc le renforcement relatif de la famille normando-poitevine régnant à Antioche et à Tripoli.

L'abaissement de l'Arménie pouvait être produit par le retour de liens forts entre un empereur néo-romain et les Francs d'Orient, ou par un renforcement de l'adversaire septentrional des Arméniens, le sultanat seldjoukide de *Rûm*.

Faire passer Isaac Doukas Comnène de sa prison hospitalière à la cour d'Iconium concourait virtuellement à ces deux résultats. Si Isaac devenait empereur de Constantinople avec l'aide du sultan, tout en conservant ses liens avec la famille d'Antioche, l'Arménie serait contenue de toute part. Pour Bohémond (IV), faire passer Isaac dans le *Rûm* constituait donc la reprise, avec l'ingrédient turc en plus, de la politique de son père des années 1184-1191. Le but restait d'établir la puissance antiochienne en Orient par un lien direct avec Constantinople.

Si rien n'assure positivement du rôle de Bohémond de Tripoli dans la libération d'Isaac, il ne s'en inscrit pas moins fort bien dans la politique qui sera menée par ce personnage dans les décennies suivantes. Celle-ci reposa sur l'alliance turque et le lien politique avec Constantinople, qui aura entre-temps changé de direction et réorienté sa politique.

---

<sup>1891</sup>Kirakos de Kantzag, in *RHC Arm.*, tome I, p. 434. Jean Dardel, *Chronique d'Arménie*, chap. XII, in *RHC Arm.*, tome II, p. 10. Kirakos de Kantzag, in *Recueil des Historiens des Croisades, Documents Arméniens*, tome I, p. 423. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 589. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, p. 590.

<sup>1892</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXIX.

Le passage de Nicétas Choniâtès est-il le seul à évoquer cette dernière phase de la carrière d'Isaac Doukas Comnène ? Un passage de la *continuation de Guillaume de Tyr* doit être versé au dossier :

*En icel tens que Haymeri de lesignam fu coronée a roi de Chypre en l'isle, si avoit un maufaitor que l'on nomeit Canaqui, dou tens des Grex, qui mout de mal faisoit en l'isle as crestiens. Quant le roi Haimeri sot la novele de celui, il comanda que il fust pris, et qui li ameneroit, il li donreir .m. bezanz por faire de lui justice. Ensi coome il sot que le ri li faisoit querre, il s'en foï de l'isle de Chypre, et ala en la Celice au Griffon que l'on nomeit Kisac, et esteit seignor d'Antioche qui est sur la mer, qui ancienement fu dite Antioche Pisside. Le devant dit maufaitor trova grant recuevre en celui seignor Kirsac. Il le resut mout volentier, por ce qu'il savoit qu'il esteit mout hainous as crestiens. Car il meismes l'estoit aussi. Icelui devant dit Canaqui requist au devant dt Kirsac que li feist armer un galion por guerrier les genz de Chypre. Kirsac le fist mout volontiers, come qui desiranz estoit de ce. Ensi come il commanda, si commença a corssegier environ environ l'isle de Chypre. Si trova une barche ou il avoit de ses conaissans. Il lor demanda noveles dou rei et de la terre de Chypre, et se il poeir faire chose qui ennuiast as gens de Chypre. Il li distrent que la reyne et ses enfans estoient venus sejourner pres de la mer en un casal que l'on nomeit Le Paradis. [...] En l'aube dou jor vint au casal, et surprist les gens qui esteient aveques la reyne, et prist la reyne et ses enfans, et les mena en son galion.*<sup>1893</sup>

La chronique, qui place cet évènement avant la capture de Bohémond III par Léon II, commet un anachronisme en donnant le titre de roi à Amaury II. L'évènement est à dater de fin 1193 ou du début 1194. Antioche de Pissidie, sur la frontière micrasiatique de la Romanie, était alors aux mains de Turcs. C'était le point idéal pour entrer en contact avec les gouverneurs néo-romains des provinces voisines, comme le fit Isaac au témoignage de Nicétas Choniâtès<sup>1894</sup>.

Le Kyr Isaac du texte français, visiblement très remonté contre les Francs de Chypre, ne peut être qu'Isaac Doukas Comnène. Il est tout naturel qu'un Chypriote grec en mauvais termes avec les nouveaux maîtres francs du pays se soit rendu chez l'usurpateur malchanceux qui préparait son retour en scène. L'identification du commanditaire de l'attaque avec Isaac Doukas Comnène est d'autant plus sûre que c'est à l'Arménien Léon II, qui entretenait des liens familiaux avec l'ancien gouverneur néo-romain, qu'Amaury de Lusignan dut la libération de sa femme<sup>1895</sup>. Nous avons donc là un terme *ante quem* à la libération d'Isaac, qui intervint dès le départ de Richard Cœur de Lion, et un nouvel éclairage sur son action qui rayonnait encore sur l'Orient.

### ***Interprétation de l'épisode Isaac Doukas Comnène***

Au-delà des considérations de politique immédiate, l'action Isaac Doukas Comnène s'inscrit dans le temps long. Isaac Doukas Comnène ne fut pas le premier candidat à l'Empire à prendre appui sur les régions orientales contre le pouvoir constantinopolitain.

<sup>1893</sup> *Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC*, tome XIV, Paris, 1982, chap. 149.

<sup>1894</sup> Nicétas Choniâtès, *Alexis III Ange*, livre I, fol. 463-464.

<sup>1895</sup> *Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC*, tome XIV, Paris, 1982, chap. 150.

L'historiographie a insisté sur l'opposition, pour le XI<sup>e</sup> siècle, entre les forces « orientales » (Asie Mineure cis-taurique) et les provinces « occidentales », européennes, de l'Empire. Il faut y ajouter, sans minimiser en rien l'importance de ces deux pôles, un troisième terme. En effet, avant Isaac, et depuis le IX<sup>e</sup> siècle, trois tentatives de prise du pouvoir impérial se sont singularisées par un lien très fort avec l'Orient.

La première fut initiée par Thomas qui mena sa tentative avec le soutien du califat abbasside durant les années 820<sup>1896</sup>. Cette usurpation, bien que débutant en Asie Mineure, bénéficia de la légitimation fournie par le patriarche d'Antioche d'alors. Ce dernier couronna le prétendant.

La seconde entreprise de cet ordre fut le fait de Bardas Sklèros au X<sup>e</sup> siècle. Le candidat oriental (des régions euphratésiennes à l'origine, mais ralliant à sa cause la Syrie) fut également épaulé par le patriarche d'Antioche<sup>1897</sup>. Bien que Bardas Sklèros ait accepté de s'associer à l'usurpateur micrasiatique, Bardas Phocas, son mouvement n'en demeurait pas moins autonome, donnant lieu au projet de partage de l'administration impériale entre Antioche et Constantinople<sup>1898</sup>.

Enfin, après Mantzikert, Romain IV Diogène avait trouvé en Syrie la base de départ de son entreprise contre le clan Doukas<sup>1899</sup>.

Ces différents candidats à l'Empire, aux destins contraires, avaient eu comme point commun leur relation à la Syrie. Le territoire était à la fois une base de départ contre le pouvoir qui tenait Constantinople, mais aussi une source de légitimité grâce à son patriarcat. Isaac Doukas Comnène usa ainsi du patriarcat antiochien contre les empereurs de Constantinople. Tout comme Diogène et Sklèros, il put s'appuyer sur les cadres administratifs et militaires locaux. Dans les années 980, comme dans les années 1070 ou dans les années 1180, le ressort du soutien des cadres néo-romains locaux à ces candidats est clair. Dans les trois cas, les Orientaux craignaient une nouvelle orientation du gouvernement central contraire à leurs intérêts ou une chute de leur influence. Pour Bardas Sklèros, le point de rupture trouvait son origine dans la disparition de Jean II Tzimiskès, qui avait engagé l'Empire dans une entreprise de conquête de la Syrie entière. L'abandon de ces projets frustrait les cadres orientaux et marginalisait leur position au profit d'autres régions. Pour les partisans de Romain IV Diogène,

---

<sup>1896</sup>Jean Skylitzès, *Michel le Bègue*, fol. 31. Michel le Syrien tome III, livre XII, chap. IX.

<sup>1897</sup>Venance Grumel, « Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084) », *Échos d'Orient*, tome 33, n°174, 1934, pp. 129-147. Jean Skylitzès, *Michel le Bègue*, fol. 31 ; *Basile et Constantin*, fol. 17.

<sup>1898</sup>*Id.*, fol. 336.

<sup>1899</sup>Michel Psellos, *Chronographie*, tome II, *Romain IV*, chap. XXXIV.

le *casus belli* fut sa déposition par le clan Doukas dont la politique asiatique passive mécontentait les Orientaux. Pour Isaac Ange, il s'agissait de l'assassinat d'Alexis II, lié par sa mère à l'Orient, qui provoqua une fracture entre le pouvoir central et ses représentants locaux.

La geste d'Isaac présente quelques originalités qui tiennent à la forme que Manuel avait donnée à l'Orient ainsi qu'à l'évolution générale des mœurs politiques sous les Comnènes. D'abord, contrairement à ses prédécesseurs, Isaac n'eut pas le soutien d'un prince musulman, mais interagit avec des pouvoirs chrétiens, francs et arméniens, intégrés à l'espace impérial par des liens juridiques, administratifs et familiaux. Ensuite, Isaac fut mis sur le devant de la scène du fait de sa parenté impériale, condition désormais *sine qua non* pour prétendre au trône. A l'intersection de ses deux singularités se trouve la relation structurante entre Isaac Doukas Comnène et Bohémond III.

La puissance régionale du prince tenait à sa relation avec la famille impériale et à sa place dans la structure régionale de l'Empire. Lorsqu'Andronic exécuta Alexis II, il en fit de même avec le lien entre Bohémond et son gouvernement. Comment Bohémond III pouvait-il réagir ? Il pouvait reprendre l'existence indépendante de la principauté telle que ses prédécesseurs du début du XII<sup>e</sup> siècle l'avaient menée, en faisant purement et simplement sécession. Mais c'était là un choix dangereux. La menace musulmane avait muté d'un amoncellement de petits émirats divisés en un ensemble gigantesque sous la direction de Saladin. La sécession de l'ensemble impérial, l'isolement, voilà qui risquait de mener la principauté à sa perte. L'alternative était de jouer le jeu néo-romain jusque dans ces ultimes conséquences, en tentant de provoquer un coup d'Etat à Constantinople, afin qu'un empereur lié à Antioche s'y installât et reprenne la politique de Manuel et d'Alexis II.

L'usurpation d'Isaac Doukas Comnène prenait son sens dans cette stratégie antiochienne interne au jeu politique impérial et visant à provoquer la chute d'Andronic puis de son successeur Isaac Ange. Bohémond III renouvelait les tentatives d'usurpations depuis la Syrie qui jalonnaient l'histoire de l'Empire, mais, conscient qu'il ne pouvait prétendre au trône, il lui fallut recourir à un substitut ayant les qualités requises. Le rôle de Bohémond dans cet épisode évoque celui joué par Kachatour comme soutien à Romain IV Diogène ou, dans une moindre mesure, Philarète Brachamios<sup>1900</sup>. Le choix de Bohémond, conforme à celui du clergé

---

<sup>1900</sup> Michel Psellos, *Chronographie*, tome II, *Romain IV*, chap. XXXIV. Michel le Syrien, tome III, livre XV, chap. IV.

melkite, marque sa profonde assimilation de la culture politique impériale et, par-là, la réussite de l'œuvre de Manuel<sup>1901</sup>.

Ces liens indubitables entre Bohémond et Isaac, qui se manifestèrent en de nombreuses occasions, ne sont toutefois discernables qu'à partir d'un examen serré des faits. Comment expliquer le silence qui entourait cette coopération pourtant manifeste ? La source se trouve dans les circonstances de la chute d'Isaac Doukas Comnène. Bohémond III dut s'en désolidariser à partir du moment où il en vint irrémédiablement aux prises avec Richard. La tentative de prise du pouvoir impérial par une faction régionale, dans la plus pure tradition néo-romaine, s'était télescopée à la dynamique de la Croisade. Dans cette rencontre, Bohémond III fut contraint de limiter son implication.

Pourtant, à l'origine, l'entreprise avait eu de bonnes perspectives de succès. La réussite d'Isaac aurait pu conduire à la participation de la Romanie réunifiée à la guerre panchrétienne contre Saladin, si tant est que le nouveau *basileus* ait réussi à s'imposer face aux coteries qui avaient soutenu Andronic puis Isaac Ange. Néanmoins, le danger n'aurait pas été mince pour Saladin et il fut bien inspiré dans sa politique de division des néo-Romains de Constantinople et d'Orient.

---

<sup>1901</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. V.

## A la recherche de l'Empire perdu

Les règnes d'Andronic Comnène et d'Isaac Ange provoquèrent en Orient la disparition des territoires rattachés à l'administration centrale. Ils ont également ébranlé le lien entre Constantinople et les entités détachées de l'administration centrale<sup>1902</sup>. Enfin, ils ont conduit à la dissolution du contrôle unifié de la région par un mandataire désigné par Constantinople. Chypre était occupée par un pouvoir étranger et hostile à Constantinople depuis 1191. La Cilicie, dont la relation à Constantinople était jusque-là gérée depuis Antioche par le responsable impérial qui y résidait, avait brisé sa subordination à la capitale syrienne, faisant naître une incertitude sur son lien à l'égard de Constantinople. Antioche et Tripoli n'avaient plus de liens dynastiques avec les empereurs et l'administration constantinopolitaine en Orient s'était dissoute au détriment d'Antioche. Tout pourrait porter à croire que s'en était fini de la Romanie orientale et pourtant celle-ci réémergea presque immédiatement.

### **L'empire d'Occident comme substitut à l'empire d'Orient**

#### ***Henri VI***

Depuis un siècle, une implication potentielle de l'empire d'Occident planait sur l'Orient. Déjà, Baudouin de Boulogne avait pu dès 1097, lors de la libération des villes de Cilicie, se

---

<sup>1902</sup> C'est la dernière fois que nous utiliserons pour la région cette dichotomie, structurante dans le traité de Déabolis, et encore fonctionnelle jusqu'au début du règne de Manuel, mais qui avait perdu de son importance à la suite de la création du gouvernement général sur l'Orient comprenant des éléments statutairement hétérogènes et le cas hybride d'Antioche. Anne Comnène, tome III, livres XI-XV.

revendiquer de sa parenté avec Godefroi de Bouillon, « duc des Romains »<sup>1903</sup>. Les autorités de Constantinople avaient pris au sérieux cette menace, réitérée par la Croisade de Conrad III. La troisième Croisade marqua une nouvelle montée du danger de la concurrence impériale occidentale. La multiplicité des dissidences aux marges de la Romanie donnait naissance à autant de partenaires possibles pour l'empire d'Occident, qui pouvait gagner ses galons d'universalité en les aidant à s'émanciper.

Néanmoins, l'espace oriental, du fait de la relative cohésion interne qu'il conserva jusqu'en 1191, n'était pas en position d'entrer alors dans la clientèle germanique. En Orient, l'opposition aux empereurs née en 1183 n'était pas une sécession, mais une dissidence. La principauté roubénide, couvrant depuis 1188 l'ensemble de la Cilicie et de l'Isaurie, était « vassale » de Bohémond III, lui-même partenaire contre Saladin, et contre les *basileis* de Constantinople, avec Isaac Doukas Comnène<sup>1904</sup>. Lorsque Barberousse parvint en Orient il y fut accueilli favorablement comme allié, mais pas comme un empereur de substitution<sup>1905</sup>.

Le nouvel empereur occidental, Henri VI, initia une grande politique orientale où la Croisade se conjugait avec une volonté d'hégémonie méditerranéenne. Le souverain était bien mieux placé que son père ne l'avait été pour envisager un dessein d'une tout autre ampleur. Devenu roi de Sicile, il était le maître de l'Italie méridionale et disposait des moyens d'action directe en Méditerranée qui avaient manqué à ses prédécesseurs. Conformément à cette nouvelle orientation de la puissance des Hohenstaufens, Henri VI voulu conduire sa Croisade par la voie maritime, en passant par les Pouilles et non par la route terrestre empruntée naguère par Frédéric I<sup>er</sup>, Conrad III, et avant par Godefroi de Bouillon.

Les dirigeants de Constantinople s'alarmèrent de cette nouvelle configuration qu'ils auraient souhaité éviter. Elle leur fit soudain, mais trop tard, regarder avec un œil plus sympathique ces Normands de Sicile jadis honnis<sup>1906</sup>. Nicéas Choniates rapporte la manière dont fut perçu Henri VI à Constantinople : « *A la manière des Antonins et de César Auguste, il aspirait à étendre sa domination aussi loin qu'eux sur l'ensemble et disait à la manière d'Alexandre « Toutes les choses sont ici et elles sont miennes. »* »<sup>1907</sup> Les projets hégémoniques d'Henri VI pouvaient profiter de la situation d'affaiblissement et d'isolement de l'Empire néo-romain. L'émancipation arménienne, l'incertitude sur l'avenir des rapports antiochéno-

<sup>1903</sup> Albert d'Aix, livre III, chap. IX.

<sup>1904</sup> *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 52. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXIX.

<sup>1905</sup> Nicéas Choniates, *Isaac Ange*, livre II, fol. 411-412.

<sup>1906</sup> *Id.*, *Alexis III Ange*, livre I, fol. 480-481.

<sup>1907</sup> *Id.*, livre I, fol. 479-480.

constantinopolitains, l'instabilité dynastique à Byzance donnaient autant de prises à la politique italo-germanique.

Les ambitions d'Henri VI se heurtaient au *basileus*. Mais, les Hohenstaufens n'étant pas une menace que pour l'Orient, Constantinople se trouva soudain des avocats en Occident<sup>1908</sup>. Tout ce qui était hostile à l'égard des Hohenstaufens devenait virtuellement favorable au renforcement de la Romanie, barrage à la puissance italo-germanique.

*Il [Henri VI] prit le royaume paternel, puis prenant la Sicile et subjuguant l'Italie, il tourna son intention vers les Romains, il était d'un fond contre nature révolutionnaire de manière intraitable porté au mal. Il était en attente d'une opportunité d'attaquer les Romains, mais dénué d'hésitation, il était retenu par les difficultés de l'opération : les faits des Romains contre les Siciliens lors de leur invasion de notre patrie étaient encore dans son esprit, et il n'était pas moins dissuadé dans son projet par le pape de l'ancienne Rome [Célestin III].*<sup>1909</sup>

Renonçant à une attaque frontale contre son rival idéologique, Henri VI se contenta de faire payer la paix à l'empire des « Grecs ». Il utilisa la crise des régions orientales pour étendre son influence au moindre frais tout en bornant ainsi le pourvoir de Constantinople aussi bien à l'ouest qu'à l'est<sup>1910</sup>. Les résultats diplomatiques obtenus devaient être consolidés par la présence physique de l'empereur d'Occident en Syrie à la faveur d'une nouvelle Croisade<sup>1911</sup>. Pour la première fois, l'empire d'Occident étendit son pouvoir sur les territoires où Constantinople était jusque-là la seule puissance fédératrice<sup>1912</sup>.

<sup>1908</sup> Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 243-244.

<sup>1909</sup> Nicétas Choniâtès, *Alexis III Ange*, livre I, fol. 475-476.

<sup>1910</sup> *Id.*, livre I, fol. 476-478. *Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC*, tome XIV, Paris, 1982, 172-175. Paul Lemerle, « Notes sur l'administration byzantine à la veille de la IV<sup>e</sup> Croisade, d'après deux documents inédits des archives de Lavra », *REB*, tome 19, 1961, pp. 258-272.

<sup>1911</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXX.

<sup>1912</sup> L'union sous une même direction de l'empire d'Occident et du royaume sicilien ne se fit pas sans grincements. L'histoire de Megarités l'ancien allié gréco-sicilien d'Isaac Doukas Comnène et de Bohémond III l'illustre. Ce personnage éminent de la cour de Guillaume II de Sicile s'opposa à la dévolution germanique de la couronne, ce qui lui couta au moins ses yeux. De manière singulière, Henri VI introduisit ses rapports avec l'Empire néo-romain en soulevant le problème de la dépendance de l'Illyricum oriental à l'égard de l'Occident. Par ce biais, l'empereur roi se situait tout à la fois dans la continuité de l'invasion de Guillaume II, mais aussi dans le temps long de l'opposition entre Rome et Constantinople à propos de l'affiliation de ce territoire. Enfin, cette revendication territoriale, position de base de négociation finalement suspendue contre un tribut, annonce le statut particulier de cette région dans la sphère constantinopolitaine en 1204. Tout cela établissait un lien entre les intérêts de Constantinople et ceux des adversaires des Hohenstaufens. Par la suite, d'autres acteurs, français, viendront tenter leur chance contre les Hohenstaufens en Italie avant de faire une carrière en Romanie après 1204, tel Gauthier de Montbéliard et les Briennes. Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 173 r., p. 199. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXX. Nicétas Choniâtès, *Alexis III Ange*, livre I, fol. 476. Raymond Janin, « L'Eglise latine à Thessalonique de 1204 à la conquête turque », *REB*, tome 16, 1958, pp. 206-216.

### *Les couronnements royaux chypriote et arménien et leurs effets secondaires*

Les Lusignans étaient récemment arrivés en Orient et s'étaient opposés à la vieille aristocratie franco-levantine, incarnée par Raymond III de Tripoli<sup>1913</sup>. Le désastre d'Hattin et la chute de Jérusalem avaient fini de les déconsidérer. Après la mort de Sibylle, Guy de Lusignan avait perdu tout droit à la couronne. Cette famille n'avait certainement pas une grande connaissance de la lente gestation du *modus vivendi* franco-constantinopolitain qui avait fini par accoucher du règlement général de 1158-1159. De la politique de Constantinople en Orient, Guy de Lusignan n'avait guère connu que la ligne latinophobe d'Andronic Comnène ainsi que son alliance avec Saladin, prolongée par son successeur Isaac II Ange<sup>1914</sup>. Les Lusignans se différenciaient d'autres grandes familles franques d'Orient par l'absence de liens les unissant à Constantinople. Si les Lusignans n'avaient très probablement eu aucun sujet de reproche à l'encontre d'Isaac Doukas Comnène, ils ne lui étaient pas attachés. L'indifférence devait dominer, et ce fut sans réserve que Guy acheta l'île de Chypre à Richard Cœur de Lion<sup>1915</sup>.

Une fois établis dans la nouvelle seigneurie, Guy puis Amaury II de Lusignan se trouvèrent pris dans une équation difficile. L'élimination (d'ailleurs incomplète jusqu'en 1195) d'Isaac Doukas Comnène était certes une bonne nouvelle pour Constantinople, mais l'Empire n'en abandonnait pas pour autant la réclamation de retour sous son administration de Chypre<sup>1916</sup>. Le peu d'assurance que les nouveaux maîtres pouvaient avoir dans la loyauté de leurs sujets venait accentuer le danger grec<sup>1917</sup>. Il avait fallu 61 ans (1098-1159) pour que les autorités constantinopolitaines admettent de conjuguer les droits de l'Empire avec le maintien d'une dynastie franque à Antioche. Le délai nécessaire pour une évolution similaire à Chypre risquait d'être important. Pris dans cette équation, au sein d'un jeu diplomatique complexe entre Constantinople et Saladin, Guy ne solutionna pas définitivement le problème du statut international de sa nouvelle seigneurie. L'immigration d'éléments allochtones permettait de gagner du temps<sup>1918</sup>. Ainsi, la sécurité intérieure était assurée, mais non la paix. La seigneurie franque de Chypre flottait dans des eaux hostiles.

---

<sup>1913</sup> Gilles Grivaud, « Les Lusignan et leur gouvernance du royaume de Chypre (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », in Michel Pauly (éd.), *Europäische Governance im Spätmittelalter. Heinrich VII. von Luxemburg und die großen Dynastien Europas / Gouvernance européenne au bas moyen âge. Henri VII de Luxembourg et l'Europe des grandes dynasties. Actes des 15<sup>es</sup> Journées lotharingiennes, 14-17 octobre 2008*, Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal, tome 124, Publications du CLUDEM, tome 27, Luxembourg, 2010, pp. 351-374.

<sup>1914</sup> *Röhricht*, 681. *Anecdotes et beaux faits de la vie du sultan Youssouf*, in *RHC Or.*, tome III, p. 299. Léonce Machéras, § 14.

<sup>1915</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXV. *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, livre V, chap. XXXVII.

<sup>1916</sup> *Röhricht*, 782.

<sup>1917</sup> Léonce Machéras, § 14-15. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXV.

<sup>1918</sup> Léonce Machéras, § 15. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXV.

Amaury II, devenu seigneur de Chypre en 1194, put bénéficier de la montée du pouvoir des Hohenstaufens en Méditerranée. La situation politique nouvelle de l'île avait été le fait du roi d'Angleterre. Mais, Richard dut liquider son œuvre orientale au profit des Hohenstaufens<sup>1919</sup>. C'était l'effet d'un rebondissement inattendu de l'acrimonie entre le roi d'Angleterre et le duc d'Autriche. Le conflit entre Richard et le duc remontait à leur rencontre à Acre et avait eu pour cause la politique chypriote de Richard<sup>1920</sup>. Echoué sur les côtes dalmates, le roi fut capturé par le duc<sup>1921</sup>. Celui-ci le transféra à son seigneur, Henri VI<sup>1922</sup>.

A la mort d'Isaac Doukas Comnène en 1195, le statut de Chypre devint un problème essentiel<sup>1923</sup>. La capture de Richard, associée au conflit entre Capétiens et Plantagenêts, ayant éliminé la perspective d'un rôle structurant des Plantagenêts en Méditerranée, l'Empire italo-germanique prit le relais<sup>1924</sup>.

La décision d'Henri VI à l'égard de Chypre était liée à sa Croisade, qui reprenait les dessins paternels, tout en les appuyant sur la nouvelle orientation méditerranéenne de ses possessions<sup>1925</sup>. La venue annoncée d'Henri VI en Orient offrait à Amaury II l'occasion de régulariser sa situation juridique, et d'obtenir une garantie contre Constantinople<sup>1926</sup>.

*Quant il ot la terre, il douta l'empereor de Constantinople, qui estoit Grifon. Si or conseil a ses homes, dont il li loerent que il preist sa terre de l'empereor d'Alemaigne. Il prist un message, un suen home, qui avoit nom Renier de Gybelet, et l'envoia en Puille al empereor Henris et li offri son homage, et li requist que il li donast corone par quoi il fust roi.*<sup>1927</sup>

Le patronage de l'Empire occidental renforçait la position du roi de Chypre. Ce fut là un élément décisif dans son obtention de la couronne de Jérusalem.

<sup>1919</sup> Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, v. 12323-12324. *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 51.

<sup>1920</sup> *Supra*.

<sup>1921</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXVI.

<sup>1922</sup> *Id.*, chap. XXV.

<sup>1923</sup> Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 164 v., p. 168 ; tome II, fol. 72 v., pp. 197-198.

<sup>1924</sup> *Id.*, tome II, fol. 165 v., p. 171. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXVI.

<sup>1925</sup> René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 178-186. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 587-590. Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 243-244. Le danger est d'autant plus grave pour les empereurs de Constantinople qu'autant que deux puissances redoutables en elles-mêmes, ce sont aussi deux corpus de réclamations jusque-là disjointes qui s'hybrident. Les réclamations universelles des empereurs d'Occident, consubstantiellement opposées à Constantinople et subversives en Orient dès l'époque de la première Croisade, épaulent désormais les ambitions Italo-normandes orientées contre les Balkans, mais aussi contre la dynastie d'Antioche qui a accepté son intégration à l'Empire et écarté une possible union avec la Sicile.

<sup>1926</sup> Arnold de Lubeck, livre V, in *MGH*, tome XXI, livre V, p. 204.

<sup>1927</sup> *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXVI, chap. XXII, in *RHC Occ.*, tome II.

*Il [les barons du royaume de Jérusalem] prisent conseil ensale, et s'accordèrent à chou que, si li rois de Cypre le voloit prendre, il ne savoient nul liu où ele fust miex emploë, ne dont li tiere fust plus tost consellie et aidie qu'ele seroit de lui. Il s'accorderent à ce ensanle, et par le conseil du cancelier d'Alemaigne, et manderent le roi de Cypre. Haymeri, si li donnerent dame [Isabelle de Jérusalem], si l'espousa, et elle porta couronne. Dont primes fu elle roine.*<sup>1928</sup>

Ainsi, par effet domino, la subordination de Chypre à l'Empire occidental entraînait l'entrée du royaume de Jérusalem dans le cercle de sa clientèle. Toutefois, la préséance de la reine Isabelle sur ce roi, vassal d'un prince occidental, constituait une garantie prise par la noblesse levantine contre une absorption du royaume par un ensemble étranger. Elle séparait aussi le royaume palestinien de Chypre en cas de lutte contre Constantinople.

Malgré cette réserve, les progrès de l'Empire italo-germanique furent rapides comparativement à la longue phase de définition des relations entre Constantinople et les divers Etats syriens depuis 1098. L'effondrement de l'influence de Constantinople créait un vide hégémonique où l'influence de l'empire d'Occident pénétrait à pleine puissance. Si, durant les décennies 1170 et 1180, l'appui de Constantinople avait démultiplié la puissance d'Antioche, c'était dorénavant une autre dynastie, appuyée sur un autre empire, qui s'assurerait l'hégémonie régionale, sous-produit d'une hégémonie impériale.

Léon II voyait s'ouvrir devant lui une fenêtre temporelle très favorable d'impuissance des deux barrages à l'ascension de ses prédécesseurs : Constantinople et Antioche. Prévoyant, il décida de faire confirmer ses nouveaux progrès par l'Empire occidental, reprenant une idée qui lui était peut-être déjà venue, mais n'avait pu aboutir, lors du passage dans son territoire de Frédéric I<sup>er</sup><sup>1929</sup>. « *L'arcevesque de Maience coruna à roy d'Ermenie Lyvon, & de là en avant se ce corouerent les seignors dou royaume d'Ermenie.* »<sup>1930</sup> C'était là pour les Roubénides un facteur d'émancipation sans commune mesure avec leur situation depuis un siècle. Par cet acte, le nouveau roi d'Arménie sortait du huis clos dans l'espace impérial néo-romain que lui avaient imposé la géographie et l'histoire. Toutefois, cette garantie avait aussi le défaut majeur d'être éminemment lointaine et de ne pas régler directement la question des relations avec Constantinople.

<sup>1928</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXVIII.

<sup>1929</sup> *Supra*.

<sup>1930</sup> *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 56. Confirmé par Jacques de Vitry : « Les Arméniens promirent obéissance au souverain pontife et à la sainte Église romaine, lorsque leur roi reçut leur pays de l'empereur romain Henri, et la couronne royale de l'archevêque de Mayence; mais en même temps ils ne voulurent pas renoncer aux antiques observances auxquelles ils étaient accoutumés. » Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*, livre I. *Röhrlich*, 761.

Les rois de Sicile avaient un instant espéré unir à leur couronne l'héritage de Bohémond II. Henri VI, empereur d'Occident et roi de Sicile, pouvait prétendre être seigneur indirect d'Antioche, cette dernière étant passée sous suzeraineté arménienne<sup>1931</sup>. C'était ainsi que le Hohenstaufen et ses agents l'entendaient. Conrad de Mayence, chancelier de l'Empire, intervint dans les affaires d'Antioche en faveur de la reconnaissance des droits du candidat arménien à la principauté, Raymond-Rouben<sup>1932</sup>. L'Empire occidental désirait arbitrer les affaires domestiques d'Antioche et la dévolution du titre princier de la même manière et pour les mêmes raisons que Manuel en 1158<sup>1933</sup>.

Cette subordination indirecte d'Antioche au roi de Sicile et empereur d'Occident faisait suite au comportement peu amène des Croisés germaniques lors de la troisième Croisade<sup>1934</sup>. Si Bohémond III avait trouvé son intérêt à l'intégration d'Antioche dans la structure néo-romaine en y jouant un rôle croissant, à l'inverse, l'entrée du facteur impérial occidental impliquait une relégation et un renforcement de sa subordination aux Arméniens.

### ***La substitution d'un empire à un autre***

L'exposé séparé de ces diverses entreprises de reconfiguration politique ne saurait donner une vision nette de ce qui se jouait alors. Tout ceci n'est lisible que mis en rapport avec les faits intervenant concomitamment entre les divers Etats orientaux. *La Chronique de Terre Sainte* dit que :

*M.C.XCVIII, le roy de Chipre, Heimery de lezegniau, quy fu frere dou roy Guy, espouza la rayne Isabel, quy fu feme du conte Henry. & l'arcevesque de Maience coruna à roy d'Ermenie Lyvon, & de là en avant se ce corouerent les seignors dou royaume d'Ermenie. Et en dit an, mourut l'empereor Henry en Palerme, & fu le segont an que il prist Poulle et Sezille, con je vous ay dit avant.*<sup>1935</sup>

L'ensemble apparaît nettement fait d'une seule pièce. La prise de l'Italie méridionale fut la clé d'une politique construite de l'Empire occidental en Orient. C'était la subversion de l'ancien ordre Comnène. Pour ce faire, le monarque occidental avalisait les situations de fait établies sur les anciens duchés impériaux de Chypre et de Cilicie. Ces deux bases devinrent les têtes de pont de sa politique. Ces positions avancées en Orient lui avaient été fournies par une situation politique régionale dont il profita habilement.

<sup>1931</sup> *Supra*.

<sup>1932</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 591. Röhrich, 756.

<sup>1933</sup> *Supra*.

<sup>1934</sup> *Supra*.

<sup>1935</sup> *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 56.

La vassalisation de Chypre, dont le roi cumulait sur sa tête la couronne insulaire et hiérosolymitaine, et celle de l'Arménie, dont Antioche était une dépendance depuis 1194<sup>1936</sup>, subordonnaient à Henri VI presque l'ensemble de l'Orient chrétien. Vue sous cet angle, la politique de l'Empire germanique était une immense manœuvre de prise à revers de Constantinople. Celle-ci, désormais bornée à l'ouest par l'union germano-sicilienne, était incapable de mener d'une politique italienne digne de celle de Manuel. De l'autre côté du Bosphore, Constantinople, dorénavant, ne pouvait tenter de reprendre en main ses provinces orientales sans courir le risque d'être immédiatement sanctionnée par une réaction du rival occidental<sup>1937</sup>. En somme, la configuration des années 1104-1108, où la poussée néo-romaine vers Antioche avait provoqué une offensive franque dans les Balkans, risquait de se reproduire<sup>1938</sup>.

De plus, la menace qui pesait sur Constantinople était amplifiée par le fait que Philippe de Souabe, frère d'Henri VI, avait épousé la sœur de l'empereur de Constantinople Alexis III et de son frère déposé Isaac II Ange. Ceci avait permis à l'Empire occidental de récupérer une carte maîtresse en la personne du jeune Alexis (IV), fils d'Isaac II, qui pouvait demander à être installé sur le trône paternel<sup>1939</sup>.

Cependant certaines oppositions ne tardèrent pas à naître. Les premières vinrent de la vieille aristocratie franco-levantine qui avait déchu Guy de Lusignan et qui se montra capable de germanophobie<sup>1940</sup>.

Outre cela, le comté de Tripoli faisait figure d'ultime môle épargné par la vague. Au nord, la poussée arménienne ne l'atteignit pas, et, au sud, l'affaiblissement du royaume de Jérusalem lui garantissait son indépendance. Son caractère extérieur au royaume méridional était un fait acquis<sup>1941</sup>. Le comté restait donc exempté de toute subordination à l'Occident. Depuis Tripoli, Bohémond (IV), successeur potentiel à la principauté de son père, avait une base lui permettant de s'ériger comme contestataire régional de la situation qui s'instaurait. A l'échelle pan-orientale, l'empereur de Constantinople, Alexis III à compter de 1195, ne pouvait qu'aspirer à faire réviser l'ordre établi. La jonction du *basileus*, quel qu'il soit, et du comte était

---

<sup>1936</sup> Arnold de Lubeck, livre V, in *MGH*, tome XXI, livre V, p. 204 : « *Sane idem rex sub ditioe Constantinopolitani imperatoris prius subsistens, ad maiorem sue glorie dignitatem a gloriosissimo Romanorum augusto coronari desiderantissime expetiit.* »

<sup>1937</sup> Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 142-220.

<sup>1938</sup> *Supra*.

<sup>1939</sup> Nicéas Choniates, *Alexis III Ange*, livre II, fol. 536-537. Geoffroy de Villehardouin, § 70. Robert de Clari, § 17.

<sup>1940</sup> René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 45-46, 61-66, 83-86, 97-99, 180-181.

<sup>1941</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. IV.

dans la logique des choses et virtuellement acquise contre les germains et leurs clients francs et arméniens.

La mort d'Henri VI et la déstabilisation consécutive de l'Occident offrirent une chance aux contestataires<sup>1942</sup>. Une fenêtre d'opportunités s'ouvrait pour les révisionnistes de Constantinople, d'Antioche, de Tripoli ou même d'Acre, sans parler de ceux d'Allemagne, d'Italie ou de Sicile.

### **La réaction diplomatique d'Alexis III**

Isaac Ange s'était montré d'une rigide inflexibilité dans la conduite de sa politique jusqu'à sa déposition en 1195. Une fois l'ultimatum à Isaac Doukas Comnène rejeté, Constantinople avait recouru à la force<sup>1943</sup>. Le but était de reprendre l'ensemble du domaine oriental contre la dissidence. Cette radicalité avait aliéné à Constantinople l'Occident latin alors en mobilisation générale pour la libération de Jérusalem. Les projets de partage de l'Orient entre le sultan Saladin et le *basileus* Isaac l'Ange, qui héritait de la politique d'Andronic Comnène, avait ligué contre lui tous ceux qui étaient intéressés à la survie des Etats latins d'Orient. Le choc frontal avait eu des résultats négatifs. Certes, en 1195, Constantinople n'avait plus à craindre Isaac Doukas Comnène, mais la mise hors-jeu du prétendant n'avait pas rétabli l'autorité de Constantinople<sup>1944</sup>. L'ancien domaine oriental restait aliéné au *basileus*.

La déposition d'Isaac II Ange par son frère Alexis III ouvrit une nouvelle séquence politique. De tous les empereurs du XII<sup>e</sup> siècle, Alexis III fut celui dont la présence en Orient, avant son avènement, fut la plus longue. Parti dans le royaume de Jérusalem pour fuir les persécutions d'Andronic, il avait assisté à l'effondrement du royaume et était tombé entre les mains de Saladin<sup>1945</sup>. Heureusement pour lui, cet évènement arriva après le changement de pouvoir à Constantinople qui fit de son frère le *basileus*<sup>1946</sup>. Par la suite, Alexis Ange, souhaitant

---

<sup>1942</sup> *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 56.

<sup>1943</sup> Nicétas Choniâtès, *Isaac Ange*, livre I, fol. 369.

<sup>1944</sup> Guy de Lusignan fut roi à titre de personnel comme héritage de son calamiteux règne hiérosolymitain jusqu'à sa mort. La nature de son pouvoir en Chypre et son assise restaient juridiquement à définir. Il faudra attendre qu'Amaury II de Lusignan se tourne vers l'empereur de Rome pour établir une définition statuaire au pouvoir insulaire. Toutefois, cette clarification ne pouvait agréer à Constantinople.

<sup>1945</sup> Nicétas Choniâtès, *Alexis III Ange*, livre II, fol. 531. Magnus de Reichersberg, in *MGH, Scriptores*, tome XVII, fol. 511.

<sup>1946</sup> Si Alexis Ange était tombé entre les mains de Saladin alors qu'Andronic régnait encore à Constantinople, il aurait certainement été livré au *basileus* tout comme son frère Constantin, capturé durant des affrontements islamo-chrétiens alors qu'il résidait à Antioche. Robert de Clari, § 21.

revenir à Constantinople, avait été incarcéré par Bohémond III et son fils homonyme qui gouvernait Tripoli. Sa libération intervint dans le contexte de la cessation des hostilités entre Antioche et Saladin, l'allié de Constantinople<sup>1947</sup>. Une fois arrivé au pouvoir, Alexis III procéda d'une manière différente de celle de ses deux prédécesseurs pour obtenir la restauration de l'autorité de l'Empire. Son expérience personnelle put contribuer à la maturation de cette approche, plus compréhensive des problématiques des acteurs locaux et de leurs attentes<sup>1948</sup>.

Dans un premier temps, Alexis III dut subir le dynamisme d'Henri VI<sup>1949</sup>. L'implication massive de ce dernier empêcha Constantinople de déployer immédiatement sa stratégie de résilience. Il avait fallu composer, en Orient comme ailleurs<sup>1950</sup>. Mais, dès la parenthèse allemande fermée, les contacts furent renoués avec une partie des autorités locales. Il est nécessaire d'identifier les moteurs de cette nouvelle approche et d'évaluer leurs résultats. La politique orientale d'Alexis III est connue de manière parcellaire<sup>1951</sup>. A partir des éléments à disposition, et de comparaisons avec sa politique balkanique, il est tout de même possible de risquer une tentative de reconstitution générale<sup>1952</sup>.

### ***Le fragile compromis arméno-constantinopolitain***

Les conditions exactes de la reconnaissance du titre royal arménien par Constantinople restent obscures<sup>1953</sup>. Cependant, des négociations similaires eurent lieu entre Constantinople et les Bulgares, et elles permettent d'obtenir des éléments complémentaires<sup>1954</sup>. Dans les Balkans, le *basileus* proposa, en vain, en 1203, de reconnaître le titre royal de Kalojan s'il le sollicitait de Constantinople. Ceci devait s'accompagner de tractations sur les questions ecclésiastiques, particulièrement sur l'élévation d'un patriarche de Bulgarie. La reconnaissance de la légitimité

<sup>1947</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, p. 66.

<sup>1948</sup> Les données de l'opposition entre Antioche et les Arméniens à propos de Bagras étaient déjà posées avant qu'Alexis Ange ne quitte la Syrie. Le danger arménien pour la capitale syrienne était évident à présent que le facteur de stabilité représenté Isaac Doukas Comnène avait disparu.

<sup>1949</sup> Nicéas Choniatès, *Isaac Ange*, livre I, fol. 475-476. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXX.

<sup>1950</sup> On voit en effet mal comment Constantinople aurait pu, avant la mort d'Henri VI, tenter de reprendre pied dans ses anciennes provinces orientales où l'empereur occidental cherchait à s'installer tout en réclamant un tribut, « *l'Alamanikon* », au *basileus*. Nicéas Choniatès, *Isaac Ange*, livre I, fol. 478. Nous pensons aux cas balkaniques de la Serbie et de la Bulgarie qui, faute de rester intégrées dans la Roumanie, continuent de rester parties prenantes d'un espace impérial constitué de pôles inégaux. Ljumbomir Maksimovic, « La Serbie et les contrées voisines avant et après la Quatrième Croisade », in Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, The fourth crusade and its consequences, La IV<sup>e</sup> Croisade et ses conséquences*, pp. 269-281.

<sup>1951</sup> Isabelle Augé, « L'ambassade de Nerses Lrambronatsi à Constantinople (1197) », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan, *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 49-61.

<sup>1952</sup> Nous suivrons une méthode analogue par la suite. En effet, aucun empereur de Constantinople ne réapparaissant plus en Orient après Manuel – exception faite de Baudouin II lors de la sixième Croisade – les exposés circonstanciés de la politique impériale en Orient disparaissent des sources narratives.

<sup>1953</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, *DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 34.

<sup>1954</sup> *Grumel*, 1198.

du monarque bulgare devait avoir comme contrepartie l'établissement de liens politiques structurels entre le nouveau royaume et l'Empire.

En Orient, l'extension du domaine de Léon II avait été le fait d'arrangements impliquant Antioche et Isaac Doukas Comnène<sup>1955</sup>. L'élimination de ce dernier permit à Léon de renouer le dialogue avec Constantinople. Le renversement des liens entre l'Arménien et le prince d'Antioche poussa à cette reprise, puisque Constantinople ne disposait pas d'interlocuteur alternatif<sup>1956</sup>. Le couronnement arménien se négocierait de manière bilatérale entre Alexis III et Léon II. Le règlement de cette affaire était d'autant plus urgent qu'Henri VI et la papauté intervenaient<sup>1957</sup>.

*L'empereur [Alexis III Ange] ayant su que les Francs avaient envoyé une couronne à Léon, lui fit parvenir de son côté des présents et une couronne magnifique, rehaussée d'or et de pierreries avec ces paroles : « Ne mets pas sur ta tête la couronne des latins mais bien la mienne, car tes Etats sont plus rapprochés de nous que de Rome. » Léon, qui était un prince avisé, loin de repousser les témoignages d'amitié qui lui venaient des deux côtés, des latins et de Constantinople, fit aux deux souverains une réponse conforme à leurs désirs. Il reçut avec bienveillance les ambassadeurs, combla de présents ceux qui avaient apporté l'insigne de la royauté, et fut ainsi ceint d'un double diadème.*<sup>1958</sup>

La volonté de Léon II de ne pas sortir de l'ambiguïté sur l'identité de celui qui le faisait roi trouva une traduction dans sa titulature officielle : « *Leo, rex Armeniae et regali corona per manus Romani imperii sublimatus* »<sup>1959</sup>. A Rome comme à Constantinople, l'on pouvait se dire satisfait d'une telle présentation des choses. Le royaume d'Arménie pourrait à l'avenir invoquer la protection du souverain romain de son choix, y compris contre son rival.

Dans les sources arméniennes se dégage l'impression que Constantinople a capitulé unilatéralement et sans condition aux exigences de Léon. La figure d'Alexis III reconnaissant la dignité royale au prince Léon II contraste avec celle de Jean II, resté intransigeant dans une situation analogue face à Léon I<sup>er</sup> durant les années 1130<sup>1960</sup>. Néanmoins, d'autres éléments nuancent l'appréciation des termes de l'accord. Le rappel, fait par Alexis III à Léon, que Constantinople était plus proche de son royaume que Rome était en soi lourd de menaces<sup>1961</sup>. Le souvenir des reconquêtes de la Cilicie par les néo-Romains n'était certainement pas

<sup>1955</sup> *Supra*.

<sup>1956</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 30. Toutefois le litige de Bagras mettait les Templiers dans le camp d'Antioche ce qui renforçait sa position. Röhricht, 765.*

<sup>1957</sup> *Manuscrit 1898, in, Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 137.*

<sup>1958</sup> Kirakos de Kantzag, *in RHC Arm.*, tome I, p. 423.

<sup>1959</sup> *Röhricht, 781.*

<sup>1960</sup> *Supra*.

<sup>1961</sup> Guiragos de Kantzag, *in RHC Arm.*, tome I, p. 423

éteint<sup>1962</sup>. La *Chronique* de Jean Dardel lie la reconnaissance du titre royal arménien à la nouvelle position de Léon II vis-à-vis de son voisinage, en particulier antiochien. Elle éclaire sur ce que purent être les demandes de Constantinople accompagnant la couronne royale arménienne :

*Un peu de temps aprez le couronnement du dit roy Lyon premier, l'empereur de Constantinople qui sceüt, vit et congut que le dit roy aloit toujours en accroissant, et aussi qu'il avoit moult grans aliances acquises, fermés et accordés entre le saint Père, l'empereur de Romme, le roy de Cypre et le prince d'Antioche et lui, il se doubtta moult que il ne li feüst guerre. Et pour ce lui envoïa messagiés honnourables qui lui apporterent grans dons et grans presens et une moult belle couronne d'or aournée de perles et des pierres précieuses, en lui priant que il lui pleüst de faire aliances avec lui de non grever l'un l'autre, et fuissent dorenavant comme freres et amys. Quant le dit roy Lion premier ot entendu les messagiez, il leur ottoïa franchement ce que ilz demanderent, et, à certain jour qui fu pris, jurèrent les dites aliances l'un et l'autre partie ; et ainsi ot paix et accord entre Grecs et Armiins, qui par avant haïoient l'un l'autre d'une hayne mortelle, ainsi comme dit est devant.*<sup>1963</sup>

Il faut donc replacer la reconnaissance du titre royal de Léon II dans le cadre de la politique orientale de Constantinople, vis-à-vis de Chypre et d'Antioche, autant que dans l'optique de la concurrence occidentale.

C'est dans ce contexte, où de nouvelles relations politiques liaient Constantinople à la Cilicie et où les discussions ecclésiastiques gréco-arméniennes reprenaient, que la sigillographie sort de l'ombre un fait politique important ignoré des chroniques<sup>1964</sup>. Un sceau, dont le style est de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, atteste qu'un patriarche grec d'Antioche, Jean, a agi dans la métropole de l'Oronte à cette époque<sup>1965</sup>. Il peut s'agir du personnage qualifié

<sup>1962</sup> Les occurrences multiples et répétées (966, 1099, 1104, 1137, 1159, 1174) ne pouvaient être absentes de la pensée des Ciliciens.

<sup>1963</sup> Jean Dardel, *Chronique d'Arménie*, chap. XII, in *RHC Arm.*, tome II.

<sup>1964</sup> *Grumel*, 1199. Pour le règne de trois Comnènes, les auteurs, tant grecs que latins, s'ils dissertent volontiers sur la lettre des accords conclus, ne se montrent guère prolixes sur la pratique quotidienne qui en découlait. Seul Michel le Syrien précise que le patriarche grec Athanase résida durant 6 années à Antioche sous Manuel. Ce relatif silence des historiens médiévaux peut d'ailleurs s'expliquer. Une fois la lettre des accords exposée, leur application allait de soi. Mais, justement, ce silence, marque paradoxale de l'application des textes, a été interprété le plus souvent en sens inverse par les historiens modernes comme la preuve de leur non application. Le rassemblement de l'ensemble des indices, forts ténus et dispersés dans leur répartition comme dans l'esprit des analystes pour les raisons historiographiques précédemment exposées, ne permet pas moins d'assurer que les clauses des accords de 1158 sur Antioche restèrent la référence jusqu'à une période très tardive. Sur la question de la diffusion des sceaux et des facteurs explicatifs de leur découverte dans un lieu : Jean-Claude Cheynet, « Sceaux de la collection Houry », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 159, année 2003, pp. 419-456.

<sup>1965</sup> Sur la circulation des sceaux et la logique des trouvailles : Jean Claude Cheynet, *La société byzantine, l'apport des sceaux*, volume I, pp. 85-111. Il est vrai qu'un doute peut naître pour l'attribution du sceau à cet ultime patriarche du XII<sup>e</sup> plutôt qu'à son prédécesseur anonyme qui couronna Isaac Doukas Comnène. Néanmoins, puisque ce dernier fut appelé à suivre l'usurpateur oriental en Chypre, l'hypothèse que le patriarche Jean soit l'homme d'Alexis III est plus plausible. Jean Claude Cheynet, *La société byzantine, l'apport des sceaux*, volume I, p. 99.

curieusement de « patriarche des grecs de Tarse » qui assista au couronnement royal de Léon II<sup>1966</sup>.

Théodore Balsamon est identifié comme patriarche d'Antioche jusqu'en 1195, mais il ne vint jamais en Orient<sup>1967</sup>. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle sera introduit à Antioche un autre patriarche melkite, Siméon<sup>1968</sup>. Le patriarcat de Jean est à placer entre ceux de ces deux personnages. Il dut débiter au plus tôt en 1195-1196, et s'achever dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1969</sup>. Sa présence à Antioche se comprend dans le contexte de la reconnaissance du titre royal arménien par Alexis III. Antioche étant vassale de Léon II, ce dernier dut consentir à l'entrée du patriarche melkite en échange de son élévation à la royauté<sup>1970</sup>. L'hypothèse d'une intervention du nouveau roi arménien en faveur du patriarche melkite est renforcée par les égards de Léon envers le clergé grec de son royaume à cette époque :

*Il y eut ensuite une réunion très nombreuse, composée de chefs de l'armée, des troupes et de personnes de tout rang, et où figurèrent le patriarche grec de Tarse, le patriarche syrien, résidant au couvent de Saint-Bar-Tzaumâ, sur le territoire de Metilène, et le catholicos d'Arménie avec tous les évêques. Léon y fut sacré roi, et tous les peuples voisins vinrent offrir des présents au nouveau monarque.*<sup>1971</sup>

Le retour d'un patriarche melkite, désigné par le *basileus*, à Antioche n'était pas une mince concession. La communauté orthodoxe d'Antioche était alors puissante, comme l'avaient révélé les événements de 1193<sup>1972</sup>. Introduire le patriarche dans la ville, c'était donner un représentant à ces grecs d'Antioche et un relais d'influence à l'Empire<sup>1973</sup>. C'était aussi limiter le risque de la validation d'une nouvelle usurpation orientale par un patriarche non contrôlé par le *basileus*<sup>1974</sup>. L'un des éléments majeurs de la souveraineté impériale était ainsi restauré. Le protectorat arménien d'Antioche prenait des allures de condominium gréco-arménien. En somme, le couronnement de Léon II avec la bénédiction de l'Empire était basé sur un

<sup>1966</sup> Kirakos de Kantzag, in *RHC Arm.*, tome I, p. 434. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 589. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, p. 590.

<sup>1967</sup> Grumel, 1170-1171,

<sup>1968</sup> Jean Claude Cheynet, *op.cit.*, p. 99.

<sup>1969</sup> *Infra*.

<sup>1970</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 30.

<sup>1971</sup> Guiragos de Kantzag, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 423-424.

<sup>1972</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXIX.

<sup>1973</sup> Ralph-Johannes Lilie à propos de ces dernières années du XII<sup>e</sup> siècle note que la montée de l'élément grec *via* la Commune aurait été un levier d'influence pour Constantinople mais, ignorant la possible réintroduction d'un patriarche grec à ce moment, il ignore l'actualité de cette virtualité. Ralph-Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, p. 243.

<sup>1974</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. V.

compromis. Il lui permettait de regagner, si ce n'est du pouvoir, du moins une forme d'autorité légitimatrice dans une part de son espace politique périphérique<sup>1975</sup>.

Il est probable que Bohémond III, sous la menace permanente de son voisin arménien, ait estimé préférable de renouer avec Constantinople et de satisfaire le socle grec de sa principauté, avec lequel il devait composer dans la Commune. La base d'un subtil équilibre s'instituait. L'année 1196 était d'autant plus propice au retour d'un patriarche melkite que le patriarche Amaury de Limoges, qui précédemment avait fait un scandale en 1165 au moment de l'intronisation d'Athanase, était décédé<sup>1976</sup>. Fin 1196 ou début 1197 décéda son successeur Raoul, et le nouvel élu, Pierre d'Ivrée, partit à Rome pour y chercher le *palium*, ce qui laissa quelque temps la place libre à un prélat orthodoxe<sup>1977</sup>.

La réconciliation arméno-byzantin comportait un volet de négociations religieuses qui facilitait le retour d'un patriarche grec à Antioche. Nerses de Lampron, celui-là même qui envisageait sous Manuel la fusion des fonctions de patriarche melkite et de catholicos sur le siège épiscopal de la ville néo-romaine d'Antioche était l'acteur principal de ce rapprochement<sup>1978</sup>.

*En l'an 646 [31 janvier 1197-30 janvier 1198] Léon envoie à Constantinople, l'archevêque [de Tarse] Ter Nerses, fils d'Oshin, et le prince de noble souche, Halkam, frère de Bakuran, et oncle maternel de Léon, pour aller assurer les Grecs de ses amicales intentions et de sa bonne volonté. Et comme Ter Nerses était un homme sage et plein de science, orné de toutes les vertus, les docteurs grecs se réunirent autour de lui et discutèrent avec lui pendant plusieurs jours la profession de foi et la discipline ecclésiastique, et Ter Nerses sut leur plaire et les convaincre.*<sup>1979</sup>

Le nouveau royaume arménien, comptait en son sein un élément orthodoxe substantiel<sup>1980</sup>. Ces discussions n'étaient pas indifférentes pour la stabilité interne du royaume dont les sujets orthodoxes relevaient du patriarcat d'Antioche.

<sup>1975</sup> PG, tome CXXXV, 441 C.

<sup>1976</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. XI ; livre XIX, chap. III ; livre XXI, chap. VIII. *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 54. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 507-508.

<sup>1977</sup> *Ibid.*

<sup>1978</sup> *Supra.*

<sup>1979</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 34.

<sup>1980</sup> *Id.*, chap. 35. Il s'agit de la conséquence, très durable, de la politique de conversion de portions des populations arméniennes entrées dans l'espace politique de la Roumanie aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Sur la postérité de cet entre-deux ethnoculturel jusqu'à l'époque contemporaine : Hervé Georgelin, « Arméniens ou Grecs ? Les Hay-Horoum aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan, *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 241-260.

Ces faits politiques étaient contemporains de l'ouverture prochaine de la succession de Bohémond III. Léon II avait imposé l'union de Raymond, fils de Bohémond III, et de sa nièce Alix<sup>1981</sup>. Ce mariage laissait espérer la naissance d'un candidat franco-arménien au trône d'Antioche. Néanmoins, la violence de la réaction gréco-latine anti-arménienne de 1193 pouvait laisser sceptique sur la possibilité d'imposer facilement cette option. De plus, l'union de Raymond et d'Alix resta stérile jusqu'en 1199. Au moment où Léon II, couronné par Alexis III, favorisait le retour du facteur melkite en Orient, ou du moins ne s'y opposait pas, le fils à demi-grec de Bohémond III résidant en Roumanie, Manuel, était un candidat sérieux à la principauté.

Se devine l'esquisse d'une solution. C'est celle d'un Comnène devenant prince d'Antioche, comme dans le projet de Jean II de 1142, mais sous une suzeraineté arménienne, elle-même imbriquée dans l'alliance entre Sis et Constantinople<sup>1982</sup>. Le retour d'un patriarche grec à Antioche était une mesure préparatoire logique à ce règlement. Cette solution ne fut toutefois plus aussi séduisante pour Léon II à partir du moment où naquit Raymond-Rouben, en 1199.

*Le fils du prince [Raymond] séjourna auprès de Léon, le suivant dans ses allées et venues, mais au bout de quelque temps, il mourut, en laissant sa femme enceinte. Celle-ci mit au monde un enfant mâle, gracieux et de belle apparence, et, du fait que Léon n'avait pas de fils destiné à être l'héritier du patrimoine ancestral, il le fit élever avec le plus grand soin et le fit baptiser sous le nom de Rouben.*<sup>1983</sup>

L'option grecque s'écartait derrière la concurrence entre les droits du petit Raymond-Rouben et ceux de Bohémond (IV), comte de Tripoli. Le premier disposait du soutien arménien, alors que le second pouvait user des ressources de son comté. Dorénavant, Constantinople, si elle voulait s'appuyer sur une puissance locale, devrait choisir entre soutenir le comte de Tripoli ou le roi d'Arménie.

### ***Le comté de Tripoli : le retour aux sources***

Le comté était sous la direction de Bohémond (IV) depuis 1189. La séparation du comté de la principauté avait protégé ce dernier de la poussée arménienne de 1193. Cette crise avait aussi été le moment de la première action du comte visant la préservation de ses intérêts familiaux à Antioche. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la reprise très précoce

<sup>1981</sup> *Le Vaticanus Latinus 4789, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 94. Le manuscrit 1898, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 136-137, 145. Le vaticanus 7806 A, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 173-174. Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 33. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXIX. Chronique rimée des rois de la petite Arménie, in RHC Arm., tome I, p. 632.*

<sup>1982</sup> Jean Kinnamos, livre I, chap. 7.

<sup>1983</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 33.*

des relations institutionnelles entre Constantinople et de Tripoli, que nous fait connaître incidemment Al Makrizi. : « *Cette année arriva l'ambassadeur de l'empereur de Constantinople pour demander la croix de la Crucifixion ; on la fit venir de Jérusalem ; elle était incrustée de pierres précieuses. On la remit à l'ambassadeur à condition que la ville de Djoubail serait rendue par les Francs.* »<sup>1984</sup>

Tripoli est repassée, aux yeux des Ayyoubides, sous l'autorité de Constantinople. Ils attendaient du *basileus*, en échange de la Sainte Croix, qu'il fasse évacuer la place de Gibelet qui relevait du comté. Dans leur esprit, il est clair que les décisions impériales auraient un effet sur le comte. Ce n'est pas la première fois que Constantinople négociait directement avec une puissance musulmane à propos des territoires des Etats orientaux détachés de l'administration centrale, mais parties intégrantes de l'Empire<sup>1985</sup>. Puisque les relations entre Constantinople et Le Caire étaient bonnes à cette date, Bohémond de Tripoli put espérer bénéficier de cette situation pour retrouver la protection dont avaient bénéficié ses prédécesseurs. Certes, la tractation n'aboutit pas, mais le seul fait qu'elle ait pu avoir lieu démontre que Constantinople avait retrouvé son rôle d'interlocutrice habilitée à traiter des affaires de Tripoli avec les autorités musulmanes<sup>1986</sup>. Cela passa assurément par une réconciliation refermant la crise ouverte en 1183. Elle n'avait plus d'objets depuis la mort d'Isaac Doukas Comnène. L'inclusion de Djoubail/Gibelet à la sphère de Constantinople du point de vue musulman est d'ailleurs confirmée par *Le Livre des Deux Jardins* qui, faisant la liste des cadeaux envoyés par al-Afdal, fils de Saladin, au calife, en 1193, dit que parmi ceux-ci se trouvaient : « *quatre jeunes filles des rois du Rûm [ملوك الروم], dont l'une était fille de Barizân, l'autre la fille du seigneur de Djoubail.* »<sup>1987</sup>

Dans le cadre de la dévolution prochaine d'Antioche, Bohémond (IV), avant 1199, était troisième dans l'ordre de succession, après, dans un ordre discutable, son frère Raymond et son demi-frère Manuel. L'amélioration des relations constantinopolitano-arméniennes entre 1196 et 1199 jouait *a priori* contre lui en renforçant Manuel comme successeur potentiel. Mais, à partir de 1199, lorsque naquit le fils franco-arménien de Raymond et périt ce dernier, les

<sup>1984</sup> Al Makrizi, année 590 de l'Hégire.

<sup>1985</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC*, tome XIII, Paris, 1980, chap. 2. Anne Comnène, tome III, livres XI-XV.

<sup>1986</sup> Si Gibelet dut être réoccupée brièvement au moment des négociations entre Le Caire et Constantinople, elle ne redevint solidement franque qu'en 1197. René Grousset, *l'anarchie franque 1188-1291*, pp. 181-182. Steven Runciman, *Histoire des croisades, tome II, 1188-1464*, pp. 85-86. Jean Richard, « Le comté de Tripoli dans les chartes du fonds des Porcellet », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1972, tome 130, pp. 339-382.

<sup>1987</sup> *Le Livre des Deux Jardins, in RHC Or.*, tome V, p. 103.

perspectives changèrent. Manuel n'était plus un candidat souhaitable pour les Arméniens et ses chances chutaient<sup>1988</sup>. La principale cause de litige virtuel entre Constantinople et Tripoli tombait. Ne disposant que de moyens limités pour agir en Orient, Constantinople pouvait voir dans le comte de Tripoli une alternative face au candidat de Léon II. La pluralité de candidats locaux favorisait Constantinople, qui pouvait alors arbitrer parmi les potentiels princes.

C'est à la suite de la mort de Raymond que Bohémond de Tripoli tenta de s'imposer une première fois à Antioche. Pour cela, il recourut à la Commune d'Antioche<sup>1989</sup>. Comme l'exposera Innocent III ultérieurement, Bohémond (IV) disposait du soutien des Antiochiens, melkites inclus, alors que le patriarche latin appuyait le prétendant des Arméniens<sup>1990</sup>. Le patriarche melkite souscrivit probablement au choix des Antiochiens, majoritairement de son obédience, contre son rival latin<sup>1991</sup>. Une prise de partie en faveur du coup de force du comte Bohémond en 1199 expliquerait sa disparition rapide du patriarche envoyé par Constantinople en Orient à l'occasion du couronnement de Léon II. Si cette hypothèse est exacte, ce représentant de l'Empire, dans l'impossibilité d'imposer un prince grec contre un candidat arménien, aurait choisi de favoriser le comte franc intégré à l'ordre impérial et plus dépendant de celui-ci que le Léon II. Cette hypothèse est rendue crédible par l'enthousiasme avec lequel Bohémond (IV) rattacha ultérieurement sa cause à celle de l'Empire et de l'Eglise grecque<sup>1992</sup>. Dès 1199, Bohémond IV porta le titre de prince dans ses actes officiels, avant même le décès de son père<sup>1993</sup>. Le seul appui légitimateur qu'il pouvait revendiquer était une reconnaissance impériale<sup>1994</sup>. Si cette argumentation, soutenant la validité du titre de Bohémond IV, n'est attestée qu'après 1204 dans notre documentation, elle a toutes les chances d'avoir des racines antérieures.

Nicéas Choniates donne un autre élément révélateur du bon niveau de coopération établi entre Alexis III et Bohémond IV. En 1200, le *basileus* décida de recourir aux services des ismaéliens nizarites des montagnes syro-libanaises pour éliminer physiquement le sultan

---

<sup>1988</sup>Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXIX.

<sup>1989</sup>Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 590-595. A partir du 15 juin 1199, les actes de Bohémond IV sont écrits sous le titre de « prince d'Antioche et comte de Tripoli ». *Röhricht*, 757, 758-759.

<sup>1990</sup> *Röhricht*, 808. *Potthast*, 3314.

<sup>1991</sup> Guiragos de Kantzag, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 423-424.

<sup>1992</sup> *Infra*.

<sup>1993</sup> *Röhricht*, 759.

<sup>1994</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 19. *Röhricht*, 808.

seldjoukide Rukn ad-Din<sup>1995</sup>. La réputation d'efficacité des ismaéliens avait gagné Constantinople après l'assassinat de Conrad de Montferrat<sup>1996</sup>. L'appel de Constantinople à ces prestataires de service n'était pas envisageable sans liberté de passage pour les envoyés impériaux sur le sol du comté. Celui-ci contrôlait la façade maritime donnant accès aux bases montagnardes de la secte, et ceci d'autant plus que cette dernière entretenait des relations de subordination à l'égard de Tripoli et Antioche<sup>1997</sup>.

Cette coopération entre Tripoli et Constantinople s'explique aisément du point de vue du comte Bohémond. Puisque l'Empire occidental, par la voix de Conrad de Mayence, avait pris parti pour le candidat des Arméniens, Bohémond de Tripoli ne pouvait que rechercher l'appui du *basileus*<sup>1998</sup>. Dès lors que l'usurpateur oriental sortit de scène, la subordination d'Antioche et de Tripoli reparut immédiatement, laissant des traces dans les sources. Voilà qui révèle indirectement le rôle de substitut qu'avait joué antérieurement Isaac Doukas Comnène.

### *Chypre face à l'hypothèque constantino-politaine*

La mort d'Henri VI et les troubles qui touchèrent l'Occident ramenèrent au premier plan les réclamations de Constantinople sur Chypre<sup>1999</sup>. Si Alexis III disposait d'une contrepartie politique enviable pour négocier avec les Arméniens, aux yeux desquels Constantinople restait une autorité dispensatrice de légitimité, la situation était bien différente en Chypre. Dans le premier cas, il avait suffi d'accroître d'un degré la légitimation d'un dynaste local sur un territoire où ce mode de délégation du pouvoir était admis depuis un siècle. Mais à Chypre, la reconnaissance d'un pouvoir local autonome romprait avec plus de deux siècles d'administration directe. Constantinople refusait radicalement la pérennisation du régime franc.

Dans ce contexte, il ne restait que deux options à Alexis III. La première était de reprendre l'île par la force, comme l'avait envisagé Isaac Ange au début des années 1190, en

<sup>1995</sup> Nicéas Choniates, *Alexis III Ange*, livre II, fol. 529. Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XXXI. Nicéas Choniates nomme les nizarites Χασιίοι, translittération de l'arabe حشاشيين. Les territoires syro-libanais de la secte sont alors tributaires du Temple. En 1200, la reprise d'une politique orientale de Constantinople put ne pas avoir été mal vue par l'Ordre qui cherchait à récupérer sa forteresse perdue de Bagras, enlevée par les Arméniens et que Manuel Comnène lui avait laissée en 1158.

<sup>1996</sup> Nicéas Choniates, *Isaac Ange*, II, fol. 395-396. Les contacts entre Constantinople et les ismaéliens peuvent avoir été antérieurs à cette période, puisque l'on a l'écho du passage de l'un de leurs membres à Attaleia à la fin des années 1180. *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, livre VI, chap. XXXVII.

<sup>1997</sup> Jean Richard, « Vassaux, tributaires ou alliés », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, art. XI.

<sup>1998</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 591.

<sup>1999</sup> Léonce Machéras, § 14.

espérant la collaboration de Saladin<sup>2000</sup>. Cette possibilité, jugée crédible par la papauté, l'alarmait en 1198<sup>2001</sup>. Elle avait cependant deux défauts. Elle demandait des moyens militaires importants, particulièrement maritimes, qui risquaient d'être mis en infériorité par une intervention d'une tierce puissance. De plus, elle risquait d'aliéner à Constantinople l'Occident au moment même où la mort d'Henri VI permettait de reprendre contact à l'ouest avec la papauté<sup>2002</sup>. L'option armée était d'autant plus dangereuse diplomatiquement qu'à partir de 1197 le roi de Chypre, Amaury II, cumulait son domaine insulaire et celui de Jérusalem. Dans ce contexte, une attaque de l'île serait perçue comme une offensive schismatique contre la Terre Sainte alors qu'elle se remettait à peine de ses malheurs. Alexis III, ne souhaitant pas renouer avec la politique d'Andronic et de son frère Isaac, s'abstint de prendre un tel risque dans l'immédiat<sup>2003</sup>.

Restait la possibilité de conclure un accord global avec les latins en incluant le dossier chypriote dans la négociation. C'est dans cette direction qu'Alexis III engagea l'Empire en dialoguant avec la papauté en 1201<sup>2004</sup>. Le pape Innocent III refusa de prendre parti contre Amaury II, qui supportait la défense de la Terre Sainte, mais il ne défendit pas pour autant le bien-fondé de l'usurpation de l'île. Une désolidarisation de Rome à l'égard du royaume de Chypre était possible à terme, pour peu que les questions de Chypre et de Jérusalem soient séparées et que l'Empire participât à la défense de la Terre Sainte. Si, dans l'immédiat, Rome refusait de voir changer le régime de Chypre, la question de l'Union des Eglises étant en discussion, l'on ne désespérait peut-être pas à Constantinople de trouver une solution favorable à l'Empire<sup>2005</sup>. Les cinquante dernières années avaient prouvé, à Antioche, que l'Empire pouvait être souple quant aux modalités de son autorité et que le temps, du fait de la géographie et de la présence d'appuis locaux dans la population, jouait pour lui. De plus, même parmi les latins, Constantinople pensait pouvoir compter sur des éléments respectueux de ses droits. C'est ainsi qu'il faut comprendre la proposition du *basileus* au pape de placer l'île en dépôt entre les

<sup>2000</sup> *Anecdotes et beaux faits de la vie du sultan Youssouf*, in *RHC Or.*, tome III, p. 299.

<sup>2001</sup> *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem (1100-1310)*, 1, Paris 1894, n°1044 et n°1048.

<sup>2002</sup> Alfred J. Andrea, « Innocent III and the Byzantine Rite, 1198-1216 », in Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, La IV<sup>e</sup> Croisade et ses conséquences*, pp. 111-121. Grumel, 1170-1171. *PL*, volume 214, CXXIII, CXXIV.

<sup>2003</sup> Alexis III s'était montré de relativement bonne composition pour se trouver associé à la Croisade avortée d'Henri VI, et on l'imagine mal avoir voulu prendre le risque de ruiner son crédit par une aventure de ce type. *Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC*, tome XIV, Paris, 1982, 172-175. Jean Richard, *histoire des Croisades*, pp. 244-245.

<sup>2004</sup> *Röhricht*, 782. *PL*, tome CXXIV, 123-124. *Potthast*, 1332. Jean Richard, « Le royaume de Chypre face aux projets de Croisade », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 153<sup>e</sup> année, n° 2, 2009, pp. 857-863.

<sup>2005</sup> *Grumel*, 1194, 1196, 1197.

mains du Temple et de l'Hôpital avant un règlement final à son avantage. Le Temple, si scrupuleux à propos des droits impériaux sur Chypre en 1191, avait d'autant plus intérêt au retour du facteur impérial qu'il pouvait jouer en sa faveur dans le litige que l'Ordre avait avec l'Arménie à propos de Bagras.

## La quatrième Croisade, l'Orient et Constantinople

Si la quatrième Croisade a avant tout touché le cœur de l'Empire, ses effets en Orient furent aussi importants et interagirent avec les problématiques locales. C'est dans cette perspective qu'il faut ici reprendre les difficultés qu'elle pose en termes de continuité ou de rupture dans l'histoire de l'empire de Romanie à la lumière de l'héritage oriental d'Alexis III.

### **Les interactions entre la quatrième Croisade et la Romanie orientale**

#### *L'accord de Zara*

*Sa place dans les rapports entre Constantinople et l'Occident*

Innocent III n'eut jamais comme objectif la conquête de Constantinople<sup>2006</sup>. Le schisme était un problème aigu, mais la coopération avec Constantinople s'avérait être une nécessité pour la défense de la Terre Sainte<sup>2007</sup>. C'est par la négociation que Rome souhaitait ramener Constantinople dans l'obédience romaine, tout en faisant contribuer l'Empire à la défense de l'Orient chrétien. Sur ce dernier point, Constantinople avait donné une certaine satisfaction en menant une politique plus équilibrée sous Alexis III.

La tentation, pour des forces destinées à la Palestine, de prendre Constantinople, était récurrente<sup>2008</sup>. Mais, à chaque fois, la force de l'Etat néo-romain ou les sentiments des chefs occidentaux, reconnaissant la légitimité de l'Empire, avaient détourné les armées occidentales de la Ville<sup>2009</sup>. La situation bascula en 1203 avec la rencontre d'un prince néo-romain prétendant au trône impérial et de chefs croisés<sup>2010</sup>. Les Francs connaissant le système politique néo-romain ne pouvaient ignorer que, depuis l'arrivée au pouvoir d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène, la légitimité impériale passait par un lien avec la dynastie de ce dernier. Leur meilleure chance d'orienter la politique de Constantinople était de soutenir dans la compétition pour le trône un Comnène qui leur fut redevable<sup>2011</sup>. C'est ce qu'avait tenté Bohémond III en 1184. En 1203, les acteurs de l'expédition n'étaient pas tous des néophytes en affaires orientales. Boniface de Montferrat, bien que latin d'Occident, était lié par sa famille à la Romanie comme au royaume de Jérusalem. L'un de ses frères, Renier, avait été l'époux de Marie Comnène, fille de l'empereur Manuel, et avait succombé à la réaction xénophobe utilisée par Andronic Comnène. Un autre frère de Boniface, Conrad, avait servi deux années dans l'armée impériale<sup>2012</sup>. La famille comtale de Flandre avait elle aussi une longue expérience orientale de plus d'un siècle, comme l'a relevé Claude Cahen<sup>2013</sup>. Enfin, le partenaire vénitien avait une histoire consubstantielle à celle de la Romanie<sup>2014</sup>.

---

<sup>2006</sup> Alfred J. Andrea, « Innocent III and the Byzantine Rite, 1198-1216 », in Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, The fourth crusade and its consequences, La IV<sup>e</sup> Croisade et ses conséquences*, pp. 111-122.

<sup>2007</sup> Jean Richard, *histoire des Croisades*, pp. 253-254.

<sup>2008</sup> Odon de Deuil, livre IV, chap. V.

<sup>2009</sup> Anne Comnène, tome III, livres X-XI. *Supra*.

<sup>2010</sup> Cette conjonction entre un prétendant au trône impérial et des latins d'Occident a des précédents. Les Normands de Guillaume de Sicile avaient aussi utilisé le même levier par le passé tout comme Bohémond I<sup>er</sup> en 1108 mais leurs campagnes n'avaient pas comme but initial de secourir Jérusalem. Orderic Vital, livre XI, chap. IX. Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, Chroniques d'une ville prise*, p. 179.

<sup>2011</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 429.

<sup>2012</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XI. Nicétas Choniates, *Isaac Ange*, livre I, fol. 382-391. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 428-439.

<sup>2013</sup> Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, pp. 99-100.

<sup>2014</sup> Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, pp. 30-62.

La situation n'est pas sans présenter de redoutables paradoxes dès sa genèse. Alexis IV tenait ses droits à l'Empire de son père, l'empereur Isaac II, aveuglé par son frère Alexis III, et prisonnier à Constantinople<sup>2015</sup>. Or, Isaac II Ange avait été un ennemi des Francs en Orient<sup>2016</sup>. A l'inverse, son frère Alexis III, qui lui arracha le pouvoir en 1195, s'était montré plus mesuré au point de se faire l'avocat des Francs de Tripoli auprès de la cour du Caire<sup>2017</sup>. La couronne envoyée au souverain arménien et les démarches auprès du pape à propos de Chypre dénotent une volonté de régler diplomatiquement les modalités de l'autorité impériale en Orient. Prendre la défense d'Alexis IV, et à travers lui de son père Isaac II, contre Alexis III revenait à soutenir un ancien adversaire des Francs en Orient en lieu et place d'un souverain conciliant<sup>2018</sup>.

Si les relations d'Isaac II Ange avec la latinité en général, et les Etats de Syrie en particulier, avaient été tumultueuses, il en était allé de même de ses relations avec les Hohenstaufens, puisque ce *basileus* avait affronté Frédéric I<sup>er</sup><sup>2019</sup>. Pourtant, ce fut Philippe de Souabe, qui dirigeait alors les affaires de la dynastie Hohenstaufen comme roi des Romains, qui prit en charge les intérêts du fils d'Isaac, Alexis (IV), en associant sa cause à la Croisade.

*Seigneurs, fait le roi [Philippe de Souabe], je vous enverrai le frère de ma femme, et je le remets en la main de Dieu et en la vôtre. Parce que vous marchez pour Dieu et pour le droit et la justice, vous devez rendre leur héritage à ceux qui sont déshérités injustement, si vous le pouvez.*<sup>2020</sup>

La fille d'Isaac II Ange, Irène, avait été envoyée en Occident afin d'épouser un prince du royaume de Sicile. Ce dernier, revendiqué par Constance, l'épouse d'Henri VI, s'appêtait à être absorbé par les Hohenstaufens<sup>2021</sup>. Henri VI, en prenant possession de la Sicile au nom de sa femme, s'empara aussi d'Irène. Il maria la princesse néo-romaine à son frère Philippe de Souabe<sup>2022</sup>.

<sup>2015</sup> Nicétas Choniates, *Isaac Ange*, livre III, fol. 450-452. Georges Acropolitès, chap. 2.

<sup>2016</sup> *Röhricht*, 681.

<sup>2017</sup> Al Makrizi année 590 de l'hégire.

<sup>2018</sup> La continuation anonyme de Guillaume de Tyr résout ce problème par une habile manipulation. Dans le récit, le règne d'Isaac est réduit à la seule élimination d'Andronic Comnène et toutes ces actions contestables d'un point de vue latin sont mises à l'actif d'Alexis III : *Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC*, tome XIV, Paris, 1982.

<sup>2019</sup> *Supra*.

<sup>2020</sup> Geoffroy de Villehardouin, § 92.

<sup>2021</sup> Nicétas Choniates, *Isaac Ange*, livre III, fol. 419.

<sup>2022</sup> Anne-Marie Flambard Hélicher, « Du « Gamin d'Apulie » à la Splendeur du Monde, les grandes étapes du règne de Frédéric II », in *Frédéric II (1194-1250) et l'héritage des Normands de Sicile*, Presses universitaires de Caen, Caen, 2000, pp. 15-27. Le fait que Baudouin de Flandre, de sensibilité guelfe, ait accepté de suivre la cause douteuse –et teintée de gibelinisme– d'Alexis IV pose des questions difficilement solubles. Benjamin Hendrickx, « Baudouin IX de Flandre et les empereurs byzantins Isaac II l'Ange et Alexis IV », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 49 fasc. 2, 1971, pp. 482-489.

Après la chute d'Isaac II, son fils, Alexis IV, se réfugia auprès de sa sœur. Il devint alors un instrument dans la politique des Hohenstaufens. Ceux-ci, après avoir tenté de se substituer à Constantinople en Orient, pourraient désormais frapper au cœur le « royaume des Grecs ». Ce fut donc ce candidat aux antécédents équivoques en termes de latinophilie et d'attachement à la défense des établissements francs de Syrie que Boniface de Montferrat fit accepter au camp des Croisés, à Zara, en 1203 avec l'accord de Philippe de Souabe<sup>2023</sup>. Habilement, Philippe de Souabe associait sa politique, qui prolongeait celle d'Henri VI, à la problématique de l'Union des Eglise, implicitement jointe à celle de l'union des Empires. « *En tout premier lieu, si Dieu accorde que vous le rétablissiez dans son héritage, il [Alexis IV] mettra tout l'empire de Romanie en l'obédience de Rome dont il est séparé depuis longtemps.* »<sup>2024</sup> Cette clause permettait tout à la fois de lever les scrupules que certains latins pouvaient avoir à secourir un schismatique. Elle donnait aussi à l'ingérence des Hohenstaufens en Romanie, appui potentiel de la Papauté contre leurs entreprises italiennes, l'apparence d'un service rendu à cette dernière<sup>2025</sup>.

L'empire d'Occident semblait en bonne voie pour imposer son candidat à Constantinople. Par morceaux, l'ensemble de la *Pars Orientis* tombait dans la clientèle de la famille impériale occidentale.

#### *Clauses relatives à l'Orient*

Dans la lettre et l'esprit des accords conclus à Zara en 1203 entre Alexis (IV) et les Croisés, la Syrie est au centre des préoccupations des signataires.

En recommandant aux Croisés la cause d'Alexis (IV) Ange, Philippe de Souabe lançait cet argument de poids : « *Et il passera avec vous l'accord le plus prestigieux qui fût jamais proposé à des gens, et le plus avantageux, pour conquérir la terre d'outre-mer.* »<sup>2026</sup> Le chemin de Constantinople était avant tout une voie pour la restauration de la Syrie chrétienne. Il y eut donc dès l'origine une réaffirmation de la solidarité entre l'Empire et les provinces orientales.

---

<sup>2023</sup> Nous assistons à un retournement de la dynastie de Montferrat qui, d'instrument entre les mains de Byzance contre les Hohenstaufens en Italie sous le règne de Manuel, devenait un outil des premier contre Constantinople. Les déboires de Renier et de Conrad de Montferrat à Constantinople en 1182 et 1187 ont laissé des traces. Robert de Clari, § 33-38. Nicétas Choniatès, *Alexis III Ange*, livre II, fol. 537-539. *Pothast*, 1763.

<sup>2024</sup> Geoffroy de Villehardouin, § 93.

<sup>2025</sup> Sur le rapprochement entre la papauté et Constantinople sous Alexis III Ange face à la montée des Hohenstaufens, cf : Charles M. Brand, *Byzantium confronts the West 1180-1204*, Cambridge, Massachusetts, 1968, 394 p. Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, pp. 147-150.

<sup>2026</sup> Geoffroy de Villehardouin, § 92.

Après avoir promis de pourvoir aux besoins financiers de l'armée, qui de ce fait serait à la solde de Constantinople comme sa devancière de 1096-1098, Alexis (IV) contracta des engagements intéressant directement l'Orient<sup>2027</sup> :

*Il [Alexis IV] ira lui-même avec vous dans la terre du Caire (ou bien il y enverra des troupes, si vous estimez que c'est préférable) avec dix mille hommes pour sa part. Et durant toute sa vie, il entretiendra à ses frais dans la terre d'outre-mer cinq cents chevaliers qui la défendront.*<sup>2028</sup>

Ce passage comporte une réminiscence d'un thème récurrent, celui du *basileus* comme chef du *christianus exercitus*<sup>2029</sup>. Toutefois, le souvenir de la collaboration souvent décevante entre les empereurs de Constantinople et des Francs lors de ces circonstances exceptionnelles, et le pressentiment de la nécessaire présence dans sa capitale d'un souverain tout juste rétabli amenèrent tout de suite une sage réserve. Si Alexis (IV) ne pouvait suivre les pèlerins, du moins enverrait-il un nouveau Tatikios doté d'une force importante<sup>2030</sup>. Nul doute que le problème de la souveraineté de Constantinople sur les places conquises rejaillirait, comme en 1098.

Plus importante à terme était la clause d'établissement à demeure d'une force de 500 chevaliers impériaux en Syrie<sup>2031</sup>. La dernière force néo-romaine cantonnée en Orient et reconnaissant l'autorité de l'empereur siégeant à Constantinople était entrée en dissidence en 1183-1184. Des soldats de Constantinople y étaient revenus en 1188, mais comme alliés de Saladin<sup>2032</sup>. Après 1191, suite à la liquidation de la dissidence par Richard d'Angleterre, plus aucun *tagma* n'avait foulé le sol oriental.

L'idée d'installer à demeure en Orient une force impériale est une résurgence de la pratique en usage sous les règnes de Manuel et d'Alexis II. Elle manifeste la conscience de l'importance qu'avaient eue les *tagmata* néo-romains de Cilicie, Chypre, et Antioche, lorsqu'ils combattaient aux côtés des Etats sujets de l'Empire pour défendre l'intégrité de leurs territoires,

<sup>2027</sup> *Id.*, 93. Robert de Clari, § 32.

<sup>2028</sup> Geoffroy de Villehardouin, § 93.

<sup>2029</sup> Ce thème était fortement présent lors des tractations de la première Croisade, réactivé en 1137-1138 lors de la première campagne syrienne de Jean II, et encore en 1159 par Manuel. La perspective de l'implication impériale dans la lutte contre les Ayyoubides est encore réaffirmée dans la lettre du comte Hugues de Saint Paul au pape. Hugo Comes Santi-Pauli, *De expugnata per Latinos urbe Constantinopoli*, in *RHGF*, tome XVIII, pp. 517-519.

<sup>2030</sup> *Supra*.

<sup>2031</sup> La clause de stationnement de troupes néo-romaines en terre d'outre-mer est confirmée par Bernard le Trésorier : « *Le duc de Venise eut pour les Vénitiens cent mille marcs, et le comte de Saint-Pol, pour lui et les chevaliers de son pays, cinquante mille marcs ; et le prince jura qu'il rendrait à chaque pèlerin, pauvre ou riche, ce qu'il avait payé pour la flotte pour deux ans, en comptant ce qu'il devait la garder encore ; qu'il les accompagnerait avec cinq cents chevaliers pendant deux ans, et fournirait pendant deux ans des vivres à toute la flotte.* » Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXXII.

<sup>2032</sup> Nicétas Choniates, *Isaac Ange*, livre I, fol. 369-370.

pour maintenir l'équilibre régional<sup>2033</sup>. Le retour de forces impériales ne pouvait être envisagé indépendamment de la détermination de leur lieu de garnison et du rapport de Constantinople aux territoires qui les accueilleraient. Le royaume de Chypre ne pouvait que refuser son territoire aux soldats de Constantinople. Ce vassal de l'empire d'Occident craignait les réclamations de Byzance et vivait dans la hantise d'une attaque grecque articulée à une révolte de la population indigène<sup>2034</sup>. L'union personnelle entre Chypre et le royaume de Jérusalem excluait aussi ce dernier comme lieu de stationnement des forces impériales tant que l'association durerait. L'Arménie, n'étant pas menacée et n'ayant donc pas à être secourue par la Croisade, ne faisait pas partie du champ d'action souhaitable des Impériaux aux yeux des Croisés. Les nouvelles forces impériales d'Orient ne pouvaient que s'installer à Antioche-Tripoli. Les troupes promises par Alexis (IV) pour la défense de la Syrie devaient donc consolider les relations entre Constantinople et la principauté, déjà rétablies par Alexis III et Bohémond IV. Paradoxalement, Philippe de Souabe cautionnait ainsi un certain renforcement de Constantinople dans ses dépendances orientales. A ce stade, les Hohenstaufens n'avaient pas encore exprimé de prétentions directes sur Antioche-Tripoli<sup>2035</sup>. En première approximation, la situation ne comportait pas de trop grands risques puisque le nouveau *basileus* serait un client de Philippe de Souabe. Il cependant est clair qu'il existait un hiatus entre cette conséquence évidente des accords de 1203 et la politique des Hohenstaufens de réduction de l'espace politique constantinopolitain. Si Philippe de Souabe y consentit, c'est que la légitimation de l'opération auprès des Croisés passait nécessairement par cette liaison durable entre Romanie et la Syrie. Mais, pour peu que le nouveau gouvernement néo-romain ne soit pas fermement attaché aux intérêts des Hohenstaufens, les conditions nécessaires à une concurrence pérenne entre les deux empires en Orient étaient établies.

Explicitement, les accords de Zara de 1203 confortaient Constantinople en Orient, et implicitement dans les Etats de Bohémond IV. S'il y eut des contacts préliminaires entre les parties présentes à Zara et les autorités d'Orient, les sources ne permettent pas de le savoir. Au minimum, les autorités franques du Levant furent averties du résultat des tractations<sup>2036</sup>.

Il est possible que Bohémond IV ait été consulté ou du moins que certaines personnalités présentes à Zara aient été suffisamment au courant de ses préoccupations pour les articuler à

---

<sup>2033</sup> *Supra*.

<sup>2034</sup> *Röhricht*, 782.

<sup>2035</sup> Ceci arriva ultérieurement. *Infra*.

<sup>2036</sup> Geoffroi de Villehardouin, § 102.

celles des parties contractantes<sup>2037</sup>. Depuis l'ouverture de la guerre de succession d'Antioche en 1201, Alexis III était resté dans l'expectative, décevant certainement Bohémond IV. L'installation d'un *tagma* dans ses Etats ne pouvait que le satisfaire et rétablir un peu le rapport de force en sa faveur contre les Arméniens. C'était la reprise du mouvement des troupes à destination d'Antioche, interrompu en 1183, qui avait assuré la domination de Bohémond III sur la Cilicie. Ce lien avec Constantinople était une source de légitimité interne et externe pour le prince. Enfin, un facteur familial pouvait rendre Bohémond favorable au changement de *basileus*<sup>2038</sup>. Isaac II, en épousant Margueritte de Hongrie, à la veille du coup d'Etat d'Alexis III, était devenu son cousin par alliance<sup>2039</sup>. La prestation d'hommage du prince au nouvel empereur néo-romain était virtuellement acquise en 1203 au profit d'Alexis (IV)<sup>2040</sup>.

### **La Damsel de Chypre : archétype d'un moment politique**

Depuis l'élimination d'Isaac Doukas Comnène par Richard Cœur de Lion, la légitimité de l'ordre politique établi en Chypre était mise en doute par Constantinople<sup>2041</sup>. Les difficultés des Hohenstaufens étaient favorables à tous ceux, en Occident comme en Orient, qui voulaient enrayer leur ascension et celle de leurs protégés ou plus largement réviser le *statu quo*<sup>2042</sup>. Bien que le corps central de la Croisade soit instrumentalisé par Philippe de Souabe, tous les participants ne partageaient pas un parti pris favorable à l'œuvre des Hohenstaufens.

Les réclamations du retour de l'île dans l'ordre néo-romain étaient l'héritage direct de la crise ouverte entre Constantinople et l'Orient en 1183. Ceci explique leurs formes multiples. Alors que les Croisés réunis à Zara s'étaient entendus avec Alexis IV, les Lusignans pouvaient craindre un réveil des exigences constantinopolitaines sur leur domaine. La menace était d'autant plus grande que le mobile de la restauration de la légitimité, central dans le soutien d'Alexis IV par les Croisés, mettait les maîtres de Chypre face à leur condition de nouveaux venus<sup>2043</sup>. Cependant, ce n'est pas depuis Constantinople que fut dans l'immédiat reposé le problème chypriote.

---

<sup>2037</sup> Certains Croisés arrivés en Orient sans passer par Constantinople se mirent au service du prince d'Antioche. Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXXI.

<sup>2038</sup> En effet, pour Innocent III Bohémond IV n'était toujours que le « comte de Tripoli ». *Röhricht*, 785, 802.

<sup>2039</sup> Nicéas Choniates, *Isaac Ange*, livre I, fol. 368. Geoffroy de Villehardouin, § 185. Michael Angold, *Identities and Allegiances in Eastern Mediterranean after 1204*, p. 49.

<sup>2040</sup> Albéric des trois Fontaines, in *MGH, Scriptorum*, tome XXIII, p. 884.

<sup>2041</sup> *Supra*.

<sup>2042</sup> Nous sommes à l'époque où la couronne de Sicile est disputée au jeune Frédéric par des personnages qui joueront par la suite un rôle important en Méditerranée orientale. *Infra*. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXX.

<sup>2043</sup> Michel Balard, « l'historiographie occidentale de la quatrième Croisade », in Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, The fourth crusade and its consequences, La IV<sup>e</sup> Croisade et ses conséquences*, pp. 161-174.

Les différents groupes croisés restaient très autonomes. Ainsi, Guillaume de Champlitte, durant une escale en Morée, apprit l'établissement de la nouvelle dynastie franque à Constantinople et entreprit de sa propre initiative de soumettre le pays<sup>2044</sup>. La structure politique franco-moréote ainsi créée fut par la suite intégrée à celles de la Romanie<sup>2045</sup>. L'entreprise, comme celle de Constantinople, articula des intérêts grecs locaux à l'entreprise franque<sup>2046</sup>. Ce sont ces données des années 1203-1204 qui permettent de comprendre ce qui se passa à Chypre à cette époque.

Si Isaac Doukas Comnène était mort, sa fille était toujours vivante<sup>2047</sup>. Ce fut elle qui, épaulée par un groupe de Croisés, souleva le problème du statut de Chypre. Dans les sources, elle est connue comme la *Damsel* de Chypre.

*Il avoit avec ces Flamens .I. chevalier qui parens estoit l'empereur Bauduin. Cil s'acointa d'une dame qui à Marseille estoit, qui fille estoit l'empereur de Cypre, que li rois d'Engletiere avoit prise, quant il ot pris l'ille de Cypre ; et la manda en son païs. Et Quant il fu mors, si le delivra ; et ele s'en raloit en son païs ariere. En ce que elle s'en raloit et elle fu à Marseille, li quens de Saint Gille [Raymond VI, comte de Toulouse] le prist et espousa. Et quant il l'ot tenue tant com il vaut, il le mist hors de se tiere ; et il esposa le sereur le roi d'Arragone. Et là le trouva cil chevaliers que je vous di, et fist tant qu'il l'esposa. Et cuida bien, à l'aïue le comte de Flandres, qui ses parens estoit, et des Flamens, qu'il reust l'ille de Cypre qui fu sen pere.*<sup>2048</sup>

La *Damsel* se lia successivement à deux Occidentaux, Raymond VI de Toulouse et Thierry, fils naturel de Philippe de Flandre. Ces unions suivirent-elles des considérations orientales, préludes au retour de la fille d'Isaac ?

La relation entre Raymond VI et *Damsel* a du sens si elle envisageait déjà un retour en Orient. En effet, le cousin du comte de Toulouse, le comte de Tripoli Raymond III, ayant laissé son comté libanais à Bohémond IV, la branche européenne de la famille pouvait émettre des prétentions sur lui contre la famille d'Antioche<sup>2049</sup>. Ce spectre des réclamations toulousaines avait déjà plané sur Tripoli au moment de la seconde Croisade<sup>2050</sup>. Peut-être est-ce le refus du comte de Toulouse d'entrer dans les plans de la Comnène qui provoqua la rupture entre eux,

<sup>2044</sup> Jean Longnon, *L'Empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 69-74. *Chronique de Morée*, version grecque, livre II., Guillaume de Champlitte. Christophe Furon, « Entre mythes et histoire : les origines de la principauté d'Achaïe dans la Chronique de Morée », *REB*, tome 62, 2004, pp. 133-157.

<sup>2045</sup> Jean Longnon, *op.cit.*, pp. 74-75, 111-120.

<sup>2046</sup> Georges Acropolitès, chap. 81. *Chronique de Morée*, version grecque, livre II. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 466-473.

<sup>2047</sup> Jean-Claude Cheynet, *op.cit.*, pp. 166, 317, 418, 435, 452.

<sup>2048</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXIII. Confirmé par : *Estoire d'Eracles empereur*, livre XXV, chap. XIX, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>2049</sup> *Vaticanus latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 94. *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XXIII, chap. XLVII, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>2050</sup> Guillaume de Tyr, Livre XVI, chap. XXVIII.

qui fut suivie de l'éphémère mariage du comte et de Bourgogne, fille du roi Amaury II de Lusignan<sup>2051</sup>.

Le second mariage de la Damsel eut une destination orientale manifeste puisqu'il fut conclu à Marseille où se regroupaient les chevaliers en partance pour la Syrie. La quatrième Croisade offrit à Thierry, fils illégitime de Philippe d'Alsace, l'ancien comte de Flandre, et à la fille du prétendant malheureux à l'Empire la possibilité de rejoindre l'Orient.

Ces deux mariages tendent à indiquer que la princesse avait la ferme intention de reprendre pied en Roumanie, d'une manière ou d'une autre.

La modestie des moyens du chevalier flamand pouvait être compensée par l'avantage que représentait son épouse. Renaud de Châtillon, cinquante ans plus tôt, n'était guère plus doté en moyens lorsqu'il devint prince d'Antioche par son union avec l'héritière de la principauté. Encore fallait-il que le cortège de pèlerins avec lesquels le couple souhaitait faire la traversée passât par Chypre.

*Alors parvint aussi à l'armée [des Pèlerins stationnés à Zara dans l'attente de leur départ pour Constantinople] une nouvelle qui fut accueillie avec beaucoup de plaisir : la flotte de Flandre dont vous avez entendu parler était arrivée à Marseille. Jean de Nesle, le châtelain de Bruges, qui était capitaine de l'armée, Thierry qui était fils du comte Philippe [de Flandre] et Nicolas de Mailly firent savoir au comte de Flandre leur suzerain qu'ils venaient à Marseille et lui demandèrent de leur dire sa volonté, car ils feraient ce qu'il leur ordonnerait. Il leur demanda, sur le conseil du doge de Venise et des autres barons de se mettre en route à la fin de mai et de venir à sa rencontre au port de Modon en Roumanie.*<sup>2052</sup>

En théorie, cette flotte flamande devait faire sa jonction avec la flotte vénitienne à Modon, et, de là, suivre le sort commun de la Croisade vers Constantinople. Le message des chefs de la Croisade campés à Zara expliquant qu'ils allaient restaurer l'empereur légitime de Constantinople faisait écho à la situation de la fille d'Isaac qui voyageait avec ce corps de troupe séparé. Villehardouin leur tient rigueur de leur comportement ultérieur : « *Hélas ! Ils se comportèrent si mal qu'ils ne respectèrent jamais leurs engagements, mais ils descendirent en Syrie où ils savaient bien, eux et les autres gens, qu'ils ne feraient rien de bon.* »<sup>2053</sup> Les Croisés flamands de Marseille ne rejoignirent pas le corps principal, mais se livrèrent à une tentative locale de prise du pouvoir à Chypre.

*Quant ce vint fu tans de passer, Jehans de Niele et li autre pelerin qui yverné avoient à Maseille et à autres pors passerent, quant il porent, t ariverent en le tiere d'Oltremer. Quant arivé furent delà, li chevaliers qui le fille de l'empereur de Cypre avoit à feme prist de ses amis et des Flamens, quant il furent arivé, et alerent devant le roi Haymeri, se li*

<sup>2051</sup> Hélène Débax, « Stratégies matrimoniales des comtes de Toulouse (850-1270) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 100, n°182, 1988, pp. 131-151.

<sup>2052</sup> Geoffroy de Villehardouin, § 103.

<sup>2053</sup> *Ibid.*

*requis qu'il li rendist l'ille de Cypre ; qu'il avoit le fille l'empereur à fame cui elle fu et cui elle devoit iestre.*<sup>2054</sup>

De leur point de vue, les Croisés, à Chypre comme à Constantinople, œuvraient à la restauration du droit en installant un héritier légitime dans sa seigneurie contre un spoliateur. Que ce dernier soit grec (Alexis III) ou franc (Amaury II de Lusignan) était indifférent. Après la grande période de stabilité dynastique qu'avait été le XII<sup>e</sup> siècle, les prétendants aux différents trônes de l'Empire et de sa mouvance abondaient : Alexis IV, les Comnènes de Trébizonde, la *Damsel*, Raymond-Rouben, Manuel d'Antioche<sup>2055</sup>. Partout, cela résultait de la cassure de l'année 1183 au sein de la famille Comnène, à laquelle les autres étaient liées<sup>2056</sup>. L'Orient antiochien et chypriote était au diapason du reste de l'empire de Romanie.

Il y a un décalage manifeste entre les réclamations de *Damsel* et celles émises par son père. Isaac avait espéré devenir *basileus* de l'ensemble de l'Empire<sup>2057</sup>. Sa tentative de mener l'opération à partir de Chypre avait été suivie d'une seconde, avec le soutien des Turcs d'Iconium<sup>2058</sup>. Néanmoins, pour les Occidentaux, il avait été avant tout le seigneur de Chypre, de la même manière que les Roubénides étaient « seigneurs d'Arménie » depuis un siècle. Bien qu'il s'agisse d'un contresens, celui-ci fut performatif. La *Damsel*, aux yeux des Francs d'Occident, était porteuse de droits à la « seigneurie » de Chypre qu'elle aurait hérités de son père. Cette curieuse réinterprétation des réalités néo-romaines pouvait servir de base à un changement du *statu quo* insulaire, mais dans quel sens ?

Le nouvel époux de la *Damsel* de Chypre pouvait espérer l'appui de son parent, le comte de Flandre, l'un des principaux chefs de la Croisade qui devait installer Alexis IV sur le trône impérial<sup>2059</sup>. En somme, en oubliant le programme de son père, la *Damsel* profitait au mieux des circonstances politiques. Puisque les Francs allaient restaurer l'empereur légitime à Constantinople, elle renonçait à la pourpre pour se transformer en simple dynaste local. Cette

<sup>2054</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXI.

<sup>2055</sup> *Cougny*, 749, pp. 219-220.

<sup>2056</sup> Eusthate de Thessalonique, in *Thessalonique, Chroniques d'une ville prise*, p. 154. Isabelle Augé, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, p. 332.

<sup>2056</sup> Nicéas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 32. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 427-458.

<sup>2057</sup> Jean-Claude Cheynet, *op.cit.*, pp. 166, 317, 418, 435, 452.

<sup>2058</sup> Jean-Claude Cheynet, *op.cit.*, 1996, pp. 130-131.

<sup>2059</sup> Ce mariage faisait suite à un premier contracté par la *Damsel* avec un membre de la famille de Toulouse. Peut-être espérait-il initialement revenir en Orient à la faveur des droits de son premier époux sur le comté de Tripoli avant d'estimer qu'il valait mieux jouer la carte flamande. Gérard Dédéyan, « Les Arméniens au Liban (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, p. 83. Benjamin Hendrickx, « Baudouin IX de Flandre et les empereurs byzantins Isaac II l'Ange et Alexis IV », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 49 fasc. 2, 1971, pp. 482-489.

révision à la baisse des prétentions de la fille d'Isaac Doukas Comnène sonne comme une acceptation tardive des conditions proposées autrefois à son père par Isaac II Ange : la soumission au pouvoir central contre la préservation d'avantages à définir<sup>2060</sup>. Il ne resterait plus qu'à utiliser le canal flamand pour faire avaliser le statut du nouvel archontat chypriote au sein de l'empire de Romanie

Une telle démarche ne pouvait évidemment pas être accueillie favorablement par le roi Amaury II de Chypre-Jérusalem, à qui l'on voulait retirer l'une de ses couronnes en se réclamant de droits grecs antérieurs. Bien que soutenus par des Francs, ils ne lui étaient pas moins hostiles. Pour le moment, Alexis IV et les Francs qui le soutenaient se trouvaient absorbés par les événements balkaniques<sup>2061</sup>. La *Damsel* de Chypre et son époux flamand ne pouvaient pas compter sur une intervention immédiate de Constantinople ou des Croisés qui s'y trouvaient, et durent se replier : « *Quant li rois Haymeris oï ceste requeste, si le tint pour musart ; et se li commanda qu'il vuidast se tiere, sor cors à escillier, et s'il ne le faisoit, il l'escilleroit. Li chevaliers n'ot mie conseil qu'il demorast, ains vuida la tiere et s'en ala en la tiere le roi d'Ermenie.* »<sup>2062</sup>

La fille d'Isaac Doukas Comnène était aussi par sa mère, une princesse arménienne, cousine du roi Léon II d'Arménie<sup>2063</sup>. Logiquement, c'est dans cette direction qu'elle partit<sup>2064</sup>. En Arménie, la préoccupation du moment était le statut d'Antioche, à propos duquel les Croisés, passés par Chypre, se divisèrent entre partisans de Bohémond IV et de Raymond-Rouben.

*A l'expédition où passèrent les Flamands il passa beaucoup de monde, et ils arrivèrent en la terre d'outre-mer, mais n'y furent point employés, car il y avait trêve. Une partie s'en alla à Tripoli, l'autre en Antioche au prince qui guerroyait le roi d'Arménie. Jean de Nesle s'en alla séjourner en Arménie, et fut avec le roi à un siège devant Antioche, et on y vit ses bannières, à ce qu'on dit.*<sup>2065</sup>

La candidate gréco-arménienne à la seigneurie de Chypre se retrouva ainsi dans le camp des ennemis du prince d'Antioche qui, sous peu, se reconnaîtra le vassal de l'empereur franc de Constantinople. De son côté, Léon II entretenait les meilleures relations avec Chypre<sup>2066</sup>. En somme, *Damsel* fit le mauvais choix – peut-être n'y en avait-il d'ailleurs pas de bon – et l'on n'entendit plus parler de ses réclamations.

<sup>2060</sup> Nicétas Choniates, *Isaac Ange*, livre I, fol. 369.

<sup>2061</sup> Geoffroy de Villehardouin, § 194, 201, 202. Robert de Clari, § 57. Nicétas Choniates, *Isaac II et Alexis IV Ange*, livre I, fol. 556.

<sup>2062</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXII.

<sup>2063</sup> *Id.*, chap. XXXI. *Estoire d'Eracles empereur*, livre XXV, chap. XIX, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>2064</sup> Gérard Dédéyan, « Les Arméniens au Liban (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, p. 83.

<sup>2065</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXI.

<sup>2066</sup> *Continuation de Guillaume de Tyr, DRHC*, tome XIV, Paris, 1982 149

Ainsi prit fin cette ouverture, fort malheureuse, vers la réintégration de Chypre à la Romanie. Toutefois, l'évènement marque que l'affiliation de l'île restait problématique et son statut contesté.

## **La rénovation impériale des années 1204-1214 au regard du précédent syrien**

### ***Une restauration aux objectifs maximalistes***

Après la victoire des Croisés sur Alexis III, la mort d'Alexis IV, assassiné par ses sujets, mit les Croisés présents à Constantinople devant un redoutable problème politique<sup>2067</sup>. Eux qui étaient venus pour restaurer un héritier, supposé légitime, se trouvaient soudain privés de cette base juridique pour mener leur action. La force franco-italienne avait perdu son support légitimateur et son but.

Quelles pouvaient désormais être les bases juridiques de la présence franque à Constantinople et quels objectifs pouvait-elle poursuivre dorénavant ? La réponse sera essentielle, puisqu'elle déterminera le positionnement des autorités centrales de l'Empire, sous direction latine, l'égard des régions orientales et vice-versa. L'année passée à Constantinople avait permis aux Croisés de prendre conscience de l'héritage politique revendiqué par l'empire de Romanie et de ses prétentions œcuméniques. Robert de Clari est particulièrement prolixe en anecdotes édifiantes sur les droits réclamés traditionnellement par les *basileis* et reconnus, à des degrés variés, par les puissances voisines<sup>2068</sup>.

Avant la seconde prise de Constantinople, Kay-Kosrow, prince seldjoukide alors exilé à Constantinople, avait, par son ton, contribué à édifier les pèlerins sur l'importance politique centrale du souverain de la Ville<sup>2069</sup>.

*Oui, vraiment, seigneurs, vous avez accompli un extraordinaire exploit et une étonnante prouesse en conquérant une ville aussi prestigieuse que Constantinople, qui est la capitale du monde, et en remettant sur son trône le légitime héritier de Constantinople et en le couronnant empereur. (L'on disait dans la région que Constantinople était la capitale du monde.) Seigneurs, fit le sultan, je voudrais vous adresser une requête ; la voici. J'ai un frère cadet, qui, par trahison, m'a enlevé ma terre et ma seigneurie de Konieh dont j'étais le seigneur et dont je suis l'héritier légitime. Si vous vouliez m'aider à conquérir ma terre*

<sup>2067</sup>Nicétas Choniâtès, *Alexis Doukas Murzuphle*, fol. 356. Robert de Clari, § 52, 53, 61. Geoffroy de Villehardouin, § 182-188, 222-223.

<sup>2068</sup>Robert de Clari, § 52, 54.

<sup>2069</sup> Le prétendant turc s'était dans un premier temps adressé à Léon II l'Arménien avant de se rabattre sur Constantinople. Nicétas Choniâtès, *Alexis III Ange*, livre II, fol. 521-522. Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. VIII. Marina Lushchenko, *l'image de l'Asie Mineure et des Turcs dans les textes narratifs du moyen âge français (XII<sup>e</sup> – milieu du XV<sup>e</sup> siècle)*, the University of british Columbia, Vancouver, 2011, pp. 70-71.

*et ma seigneurie, je vous donnerais à profusion de mes biens, je me ferais chrétien, ainsi que tous mes sujets, si je recouvrais ma seigneurie et que vous vouliez m'aider.*<sup>2070</sup>

Le fait d'être maîtres *de facto* de Constantinople, quoique formellement encore au service du prince grec, ouvrait aux Francs un rôle d'arbitre des luttes entre Seldjoukides de *Rûm*<sup>2071</sup>. L'évènement rappelait la politique turque de Manuel. Plus encore que par ce dossier turc, relevant quasiment des affaires domestiques de Constantinople, la présence de représentants éthiopiens à Byzance donna aux Francs une idée du rayonnement mondial de la Ville<sup>2072</sup>. Cette progressive instruction des Francs relative à l'Empire et à l'étendue de son héritage politique contribua à les déterminer dans leur comportement après le décès d'Alexis IV. Loin de se faire les destructeurs et les ennemis de l'empire de Romanie, les Francs décidèrent de s'en faire les restaurateurs<sup>2073</sup>. L'Empire romain perdurait, mais passait des Grecs aux Francs comme principal groupe dirigeant ou, pour le dire comme Marin Sanudo : « *El imperio fu tranferato dal Grechi al Tudeschi.* »<sup>2074</sup>

Cette *renovatio imperii* fut décidée avant même la seconde prise de Constantinople<sup>2075</sup>. Le *casus belli* officiel contre Alexis V Murzuphle fut son régicide contre l'empereur reconnu par les pèlerins depuis Zara :

*Aussi lui firent-ils savoir [à Alexis V] en retour que dès maintenant ils le défiaient, et qu'il se gardât d'eux, et qu'ils ne lèveraient pas le siège avant d'avoir vengé celui qu'il avait tué, avant d'avoir pris une seconde fois Constantinople et aussi avant d'avoir obtenu la réalisation complète et total des engagements qu'Alexis [IV] avait pris envers eux.*<sup>2076</sup>

---

<sup>2070</sup>Robert de Clari, § 52.

<sup>2071</sup>Kay-Kosrow quitta Constantinople pour les provinces néo-romaines d'Asie Mineure après la prise de la Ville par les Francs et, de là, s'empara du sultanat de *Rûm*. Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume II, fol. 418.

<sup>2072</sup>Robert de Clari, § 54.

<sup>2073</sup>Sans que cela ait été pensé par les acteurs, les nouveaux maîtres occidentaux de l'Empire ramenaient celui-ci, dans une certaine mesure et d'une manière originale, vers ses origines. C'est particulièrement vrai du point de vue linguistique. Comme le souligne Gilbert Dagron, si l'on replace l'Empire « byzantin » dans le cadre romain de ses origines, son histoire s'était caractérisée par la disparition progressive du latin, remplacé par le grec, précédemment langue de culture, comme langue d'Etat. Dorénavant grec et latin vont se partager ses deux fonctions dans l'Empire avec de fructueuses passerelles illustrées par Baudouin II le Porphyrogénète, Guillaume II de Villehardouin, Théodose de Villehardouin, Jean I<sup>er</sup> d'Athènes et des œuvres comme la *Chronique de Morée* dans ses différentes versions ou *l'Istoria di Regno di Marin Sanudo*, *Istoria del Regno di Romania*. Gilbert Dagron, « minorités ethniques et religieuses dans l'Orient byzantine à la fin du X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle : l'immigration syrienne », in *Idées byzantines*, tome I, pp. 205-231. Jean Longnon, « Les premiers ducs d'Athènes et leur famille », *Journal des savants*, 1973, n°1, pp. 61-80. Jean Longnon, « Problèmes de l'histoire de la principauté de Morée », *Journal des savants*, Avril-juin 1946, pp. 77-93.

<sup>2074</sup>Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 13 r.

<sup>2075</sup>Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216 » Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (1<sup>ère</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/2, tome CVII, pp. 219-238. Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3, tome CVII, pp. 409-438.

<sup>2076</sup>Robert de Clari, § 62.

Devant le vide juridique provoqué par l'assassinat d'Alexis IV, les pèlerins et les Vénitiens décidèrent de prendre eux-mêmes en charge les destinées de cet empire sur lequel ils comptaient s'appuyer pour libérer et étayer la Terre Sainte<sup>2077</sup>.

La politique bulgare adoptée avant la seconde prise de Constantinople par l'armée latine, qui se considérait comme l'armée impériale, fut intransigeante sur les droits de l'Empire. Frédéric I<sup>er</sup>, en traversant la Roumanie lors de la troisième Croisade, avait été un partenaire pour tous ceux qui, dans les Balkans, cherchaient à s'affirmer comme puissances indépendantes de Constantinople. Le souvenir des perspectives ouvertes par ce passage d'une armée latine en guerre contre Constantinople fit espérer aux Bulgares un partenariat profitable entre liquidateurs avérés et présumés de l'Empire.

*Il arriva ensuite, au temps où le traître Murzuple était empereur et que l'armée des Français subissait la pauvreté dont je vous ai parlée et qu'ils mettaient toute leur vigueur à préparer leurs nefes et leurs machines de guerre pour attaquer, il arriva donc que Johanitza le Valaque fit savoir aux grands barons de l'armée que, s'ils pouvaient le couronner roi en sorte qu'il fût seigneur de la terre de Valachie, il se déclarerait leur vassal pour sa terre et son royaume et qu'il viendrait les aider à prendre Constantinople avec cent mille hommes armés.*<sup>2078</sup>

Malgré l'aspect tactique souhaitable d'une telle alliance, dans la perspective d'une guerre gréco-latine, les latins refusèrent de l'agréer. Il ne comptaient pas aliéner ainsi à l'Empire qu'il souhaitait régir la possession de territoires qui relevaient de lui depuis Basile II.

*Quand les barons de l'armée connurent le contenu du message de Johanitza le Valaque, ils dirent qu'ils se concerteraient sur ce sujet ; et, après délibération, ils prirent la mauvaise décision : ils répondirent qu'ils n'avaient cure ni de lui ni de son aide, mais qu'ils fussent persuadés qu'ils lui nuiraient et qu'ils lui feraient du mal s'ils pouvaient.*<sup>2079</sup>

La ligne politique de restauration de l'Empire primait sur la guerre gréco-latine. Par ce geste, les Francs reprenaient la politique d'opposition intransigeante face au démembrement qui avait été celle d'Isaac II Ange contre celle d'accommodement pratiquée par Alexis III<sup>2080</sup>. Par la suite, les Serbes ne se trompèrent pas sur cette orientation des empereurs latins. Ceux-ci deviennent des « Grecs » sous la plume de leurs chroniqueurs, pour qui la continuité prévalut à Constantinople<sup>2081</sup>.

La politique extérieure générale des empereurs francs était fixée par ces premières prises de position<sup>2082</sup>. Tous les facteurs de dissolution de l'Empire étaient rejetés en bloc. Cette

<sup>2077</sup> *Id.*, § 68.

<sup>2078</sup> *Id.*, § 64.

<sup>2079</sup> *Id.*, § 65.

<sup>2080</sup> *Supra*.

<sup>2081</sup> Ljubomir Maksimovic, « La Serbie et les contrées voisines avant et après la Quatrième Croisade », in Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, The fourth crusade and its consequences, La IVe Croisade et ses conséquences*, p. 280.

<sup>2082</sup> Filip Van Tricht, « La gloire de l'Empire. L'idée impériale de Henri de Flandre-Hainaut, deuxième empereur latin de Constantinople 1206-1216 », *Byzantion*, tome 70, 2000, pp. 211-243.

politique, qui, en Europe, allait opposer les nouveaux venus directement à la Bulgarie puis à la Serbie, les conduisit à se mettre en porte à faux avec la papauté : « *Ayant échoué auprès d'eux [les barons], il [Johanitza] envoya un messenger à Rome pour sa couronne, et le pape lui adressa un cardinal pour le couronner. Ainsi fut-il couronné roi.* »<sup>2083</sup> Plus qu'en latins, les nouveaux maîtres de Constantinople agirent ainsi en néo-Romains dès le moment où ils prirent la décision de se saisir de la pourpre.

C'était bien l'empire de Constantinople qu'il s'agissait de perpétuer<sup>2084</sup>. Ultérieurement, le parti grec dissident de Théodore Lascaris et de ses héritiers pourra masquer ce fait sous l'apparence de la domination étrangère, « italienne ». Il n'en demeure pas moins que les pèlerins s'estimèrent responsables du sort de l'Empire dès la mort d'Alexis IV<sup>2085</sup>. Ce rôle d'usufruitiers de l'héritage œcuménique néo-romain, les Francs le prirent nettement à cœur dans leurs relations avec les autres puissances tant catholiques qu'orthodoxes ou musulmanes. Si, un siècle plus tôt, les Croisés appliquèrent le droit de conquête pur et simple, y compris au détriment de l'Empire à Edesse, et créèrent des Etats neufs sans considération pour l'état antérieur, ici, l'on souhaita prolonger la structure préexistante.

Nicétas Choniates fait écho aux réclamations émises contre tous les spoliateurs de la Romanie :

*Comme s'ils avaient toujours été rois des rois et tenu l'ensemble du monde entre leurs mains, ils envoyèrent des commissaires fiscaux pour enregistrer les terres romaines soumises à l'impôt, espérant en premiers lieux déterminer leurs revenus annuels avant de partager par lots, et les principautés et la puissance dont bénéficient les autres nations et rois ils le répartirent immédiatement. Depuis Alexandrie, riche parmi les cités, située près du Nil, qui a été soumise au tirage au sort comme un lot, comme le fut la Libye et les terres s'étendant de la Libye à la Numidie ainsi que Cadix, ils inclurent aussi les Parthes, les Perses, les Ibères orientaux, les terres d'Assyrie et d'Hyrcanie, et toutes les terres séparées par les eaux de larges rivières. [...] Certains se disputaient quelques cités qui avaient été attribuées et échangeaient cités et régions entre eux.*<sup>2086</sup>

L'auteur, choqué par les violences et les destructions consécutives à l'établissement du nouveau régime, est polémique et il vise à souligner la suffisance présumée des nouveaux maîtres de Constantinople. Il oublie cependant que la rhétorique utilisée par les Francs était la sienne, et sans aucune ironie, lorsqu'il appelait à la restauration du pouvoir néo-romain sur l'Asie Mineure turque :

*Considérez, Seigneur des miséricordes, la misère des prisonniers qui gémissent sous les fers, et écoutez la voix du sang de vos serviteurs, comme vous écoutâtes autrefois la voix du sang d'Abel. Prenez vos armes et levez-vous pour nous assister, et pour établir la puissance de celui qui sera si heureux que de vous plaire. Faites souffrir à nos voisins sept*

<sup>2083</sup>Robert de Clari, § 65.

<sup>2084</sup>Nicétas Choniates, *Après la chute de Constantinople*, fol. 596-598.

<sup>2085</sup>Georges Acropolites, chap. 2.

<sup>2086</sup>Nicétas Choniates, *Après la chute de Constantinople*, fol. 595.

*fois autant de mal qu'ils nous en ont fait : rendez-nous les provinces qu'ils nous ont enlevées, et ne mettez point d'autres bornes à notre puissance, que l'Orient, et l'Occident.*<sup>2087</sup>

C'est ce même ton de réclamation qui était utilisé par la chancellerie impériale dans le chrysobulle établissant la relation entre l'Empire et Pise sous Alexis I<sup>er</sup>, renouvelé dans les mêmes termes en 1192. Le texte accordait déjà à l'alliée italienne de l'Empire des privilèges dans toutes les régions s'étendant de Dyrrachium à Alexandrie<sup>2088</sup>. C'est le même esprit encore que l'on trouve sous la plume d'Eusthate de Thessalonique à propos de la Sicile.

*Ce harcèlement [des opposants à Andronic] visa en particulier celui qu'on peut qualifier de roi, ou de Tyran de Sicile. Cette dénomination s'appuie sur l'Histoire, qui parle de Denys et des Phalaris, entre autres : on y voit que gouverner cette île, d'après leur seul titre, signifie y exercer la tyrannie. Le premier à y accéder au pouvoir par la force et à y transformer ce comté romain en royaume fut Roger, un homme entreprenant et vraiment audacieux, qui fait l'objet dans ces régions de nombreux récits. [...] Ils [les sujets de Guillaume II de Sicile opposés à la guerre contre l'Empire] pensaient qu'on ne pouvait pas tenir pour souverain universel le roi de Sicile, qui, en tant que duc, avait été autrefois soumis à Constantinople [...].*<sup>2089</sup>

La méfiance est donc de mise à l'égard du parti pris d'auteurs grecs capables de dire que le vrai et le faux idéologique varient selon que les mots jugés aient été prononcés en langue latine ou en grec. L'esprit de parti est très fort chez les pans de l'élite néo-romaine qui se trouvèrent frustrés du pouvoir à la suite du changement dynastique de 1204. Loin de succomber à une quelconque ivresse *hubristique* inédite, les Francs, par ces réclamations tous azimuts, ne faisaient que relever une tradition romaine bien établie depuis la genèse de l'Empire<sup>2090</sup>. Conformément à ce que l'*Esagôgè tou nomou* prescrivait, le nouveau groupe dirigeant de l'Empire, prétendait « *conserver et sauvegarder par sa vertu les biens présents, de recouvrer*

<sup>2087</sup>*Id.*, Manuel Comnène, livre III, fol. 116-117.

<sup>2088</sup>PG, tome CXXXV, 476 D-477 A.

<sup>2089</sup>Eusthate de Thessalonique, *in Thessalonique, chroniques d'une ville prise*, pp. 183-187.

<sup>2090</sup>La rupture historiographique est largement opérée sur ce point. Des historiens ont détaillé ces éléments de continuité. C'est le cas de Filip Van Tricht qui pose nettement l'Empire dit latin comme continuateur et même restaurateur, il est vrai au final malheureux, de l'œuvre des *basileis*. Evelyne Patlagean, dans le même sens formula plus modestement la question de l'intégration de l'empire de Constantinople comme l'un des Etats épigones de l'Empire des Comnènes et non pas comme uniquement une construction exogène. Nous éclairerons ici le point de vue oriental qui a déjà été partiellement envisagé par Filip Van Tricht sur la politique d'Henri de Hainaut pour les premières décennies de la dynastie franque de Constantinople, mais nous prolongerons la question au-delà dans le temps jusqu'à poser la question de la soudure entre la période « latine » des rapports orientalo-constantinopolitains et la période Paléologue. Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium : The empire of Constantinople (1204-1228)*, pp. 61-101. Gilbert Dagron, « L'œcuménicité politique : droit sur l'espace, droit sur le temps », *in Idées byzantines*, tome II, pp. 405-414. Evelyne Patlagean, *Un Moyen-Age grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, p. 289. Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (1<sup>ère</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/2 Tome CVII, pp. 219-238. Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3, tome CVII, pp. 409-438.

*par une application vigilante les biens perdus, d'acquérir par sa sagesse, de justes victoires et de bonnes pratiques les biens manquants.* »<sup>2091</sup>

Une telle inclination politique des nouveaux maîtres, encore virtuels, de l'Empire, ne pouvait pas rester sans influence sur leur relation avec l'Orient. Celle-ci resta théorique dans les premiers jours de la nouvelle dynastie, complètement accaparée par les affaires bulgares, la prise de contrôle de provinces micrasiatiques et balkaniques, les dissensions au sein de l'armée et le règlement des rapports entre Francs, Italiens et Grecs<sup>2092</sup>. Néanmoins, un nouveau paradoxe s'annonce. Les pèlerins devenus maîtres de l'Empire entraient en opposition avec la politique bulgare de la papauté, avant que la même situation ne se reproduise avec la Serbie<sup>2093</sup>. En Orient, en Cilicie et en Chypre, les occupants du domaine impérial pouvaient-ils relever d'une autre logique que les séparatistes balkaniques ? Dans ces deux cas, la volonté de restauration de la Romanie se confrontait virtuellement aux Hohenstaufens.

En puissance, le thème de la restauration de l'Empire impliquait une rupture politique. La quatrième Croisade avait été instrumentalisée par Philippe de Souabe pour s'ingérer dans les affaires néo-romaines. Mais les événements qui en résultèrent, en intronisant la famille de Flandre, au passif anti-Hohenstaufens, donnaient à Constantinople une orientation, d'origine latine et grecque, hostile à l'Empire occidental et fédératrice contre la dynastie allemande. Cette dernière ne s'y trompa pas<sup>2094</sup>.

### ***Le programme micrasiatique de Baudouin I<sup>er</sup>***

La délégation de la puissance publique, de fait ou de droit, a une longue histoire en Romanie. Elle avait interagi depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle avec les pratiques des Occidentaux

---

<sup>2091</sup>J.-M. Meyer *et al.* (dir.), « L'Eglise et l'Etat (milieu IX<sup>e</sup>-fin X<sup>e</sup> siècle) », in *Histoire du Christianisme des origines à nos jours, tome IV, Evêques, moines et empereurs (610-1054)*, Paris, 1993, pp. 204-206.

<sup>2092</sup> Robert de Clari, § 33, 53. Geoffroy de Villehardouin, § 403, 413, 422-423, 426, 441. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 49-80. Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, DRHC, § 507.

<sup>2093</sup> Dans un autre ordre d'idée, c'était aussi le cas sur la question du patriarcat de Constantinople, puisque c'est sans en référer à Rome que les pèlerins et les Vénitiens définirent son statut à venir. Robert Lee Wolff, « Politics in the Latin Patriarchate of Constantinople », 1204-1261, *DOP*, vol. 8, 1954, pp. 225-303. William O. Duba, « The Status of the patriarch of Constantinople », in Alexander D. Beihammer, Maria G. Parani, Christopher D. Schabel (dir.), *Diplomatics in the Eastern Mediterranean 1000-1500 : Aspects of Cross-Cultural Communication*, Brill, Boston, 2008, pp. 63-90. Ljubomir Maksimovic, « La Serbie et les contrées voisines avant et après la Quatrième Croisade », in *Angeliki Laiou (dir.), Urbs Capta, The fourth crusade and its consequences, La IV<sup>e</sup> Croisade et ses conséquences*, p. 280. Jean Longnon, *op.cit.*, p. 149.

<sup>2094</sup> Jean Longnon, *op.cit.*, pp. 49-50. Le rôle des Vénitiens dans l'élection préférentielle de Baudouin de Flandre, hostile aux Hohenstaufens, contre Boniface de Montferrat, est révélateur de la volonté vénitienne de maintenir une nette opposition entre les deux Empires dans l'espace interstitiel desquelles elle vivait. Nicéas Choniates, *Après la chute de Constantinople*, fol. 596. Robert de Clari, § 1, 17, 30. Geoffroy de Villehardouin, § 70, 72, 91, 94-99, 111-112, 188. Filip Van Tricht, « La gloire de l'Empire. L'idée impériale de Henri de Flandre-Hainaut, deuxième empereur latin de Constantinople, 1206-1216 », *Byzantion*, tome 70, 2000, pp. 211-243.

installés sur le sol de l'Empire, particulièrement dans les provinces orientales<sup>2095</sup>. Après 1204, l'interaction entre féodalité occidentale et structure impériale concerne l'ensemble de l'Empire. Ces préoccupations, sur le plan administratif et politique, récidivaient celles de Manuel en Orient. Cependant, la situation était différente, puisqu'il ne s'agissait plus de faire rentrer des acquis francs dans le cadre néo-romain, mais ce dernier dans des conceptions franques.

Avant même la seconde prise de Constantinople, les nouvelles autorités avaient mis sur pied les principes d'organisation du nouveau régime<sup>2096</sup>. Dans la lettre des accords de la *Partitio Imperii Romaniae*, l'ensemble de l'« Asie » fut donnée en domaine propre à l'empereur, après son échange contre le royaume de Thessalonique. Baudouin I<sup>er</sup> décida d'accorder de vastes portions de son domaine à des vassaux issus de l'armée franque<sup>2097</sup>. Le sort de l'« Asie » et de son nouveau statut importe dans la mesure où il mit en contact les Croisés avec les problèmes orientaux.

Robert de Clari et Geoffroi de Villehardouin donnent la liste des territoires asiatiques accordés aux grands seigneurs francs. Le territoire s'étendant au-delà d'Adramyttion devait échoir à Henri de Hainaut, frère du nouvel empereur. Les confins du sultanat de *Rûm* revenaient à Pierre de Brachieux et le duché de Nicée à Louis de Blois<sup>2098</sup>. La *Chronique* d'Ernoul et de Bernard le trésorier présente le passage des bénéficiaires en Asie Mineure<sup>2099</sup>.

*Là vint Henri d'Anjou son frère ; il prit du monde et passa le bras de Saint-Georges, alla en Turquie et conquiert beaucoup de pays. Payen d'Orléans, Baudouin de Beauvoir et Pierre de Brachieux prirent du monde avec eux, passèrent le bras, allèrent en Turquie et conquièrent beaucoup de pays. D'autre part l'empereur Baudouin et le comte Louis séjournèrent à Constantinople.*<sup>2100</sup>

<sup>2095</sup>Evelyne Patlagean, *Un Moyen-Age grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 245-249. Jean-Claude Cheynet, « Toparque et topotèrètès à la fin du 11<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 42, 1984, pp. 215-224. Mais la pratique est antérieure au XI<sup>e</sup> siècle comme l'atteste la concession de la forteresse syrienne d'Imn à Michel Bourtzès. *Yayah d'Antioche*, tome II, p. 438. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 307.

<sup>2096</sup>Geoffroy de Villehardouin, § 260-266. Robert de Clari, § 68.

<sup>2097</sup>Gottlieb Lucas Friedrich Tafel, Georg Martin Thomas, *Fontes Rerum Austriacarum, Oesterreichische geschichtsquellen, Diplomataria et acta. XII. Urkunden zur Handels-und Staatsgeschichte der Republic venidig, Wien*, 1856, pp. 464-488. Geoffroy de Villehardouin, § 264. Cette inversion des possessions n'est pas sans intérêt. Au-delà de la question conjoncturelle de la volonté de Boniface de Montferrat de se rapprocher des Etats du frère de sa femme, elle réactive un découpage traditionnel au sein de l'empire de Constantinople entre les thèmes d'Occident et les thèmes d'Orient (Thrace historique et Asie), qui lui-même reprend la coupure ancienne entre la préfecture du prétoire d'Illyrie et la préfecture prétoire d'Orient de l'époque protobyzantine. Ici comme ailleurs, les Francs semblent se couler dans le moule néo-romain dont les racines plongent très loin dans le temps et qui trouve son expression dans le *De thematibus* de Constantin porphyrogénète.

<sup>2098</sup>Robert de Clari, §111. Geoffroy de Villehardouin, § 304.

<sup>2099</sup>Benjamin Hendrickx, « Baudouin IX de Flandre et les empereurs byzantins Isaac II l'Ange et Alexis IV », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 49 fasc. 2, 1971, pp. 482-489

<sup>2100</sup>Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXIII.

L'énumération des concessions accordées par Baudouin en 1204 ne comprend pas l'ensemble de l'Asie Mineure, ni même l'ensemble de l'Asie Mineure néo-romaine du temps de Manuel. La côte pontique est absente de la liste. Cette omission pourrait découler des outils administratifs qui furent utilisés pour le partage. Il se fit sur la base des documents fiscaux de l'année écoulée et, la côte pontique étant en dissidence, elle ne fut pas comprise dans la répartition initiale ni dans les mesures additionnelles<sup>2101</sup>. Toutefois, d'autres territoires sans aucun doute absents de ces mêmes documents fiscaux ont été attribués. C'est le cas du territoire d'Iconium accordé à Pierre de Brachieux<sup>2102</sup>.

Cette liste n'épuise pas les mesures prises par l'empereur Baudouin pour organiser ces régions. Outre les seigneurs laïcs, les ordres militaires ne furent pas oubliés, les Templiers et les Hospitaliers se virent accorder des domaines<sup>2103</sup>. Le Temple reçut le duché d'Attaleia, frontalier de l'Isaurie, elle-même occupée par les Arméniens depuis 1188<sup>2104</sup>. L'octroi de ce territoire manifeste le lien direct entre les décisions prises à Constantinople et les affaires orientales. Les Templiers avaient pris le parti de Bohémond IV dans l'affaire d'Antioche<sup>2105</sup>. Ils l'avaient fait d'autant plus fortement qu'ils étaient en litige depuis 1189 avec les Arméniens à propos des places de l'Amanus que l'Empire leur avait précédemment laissées en 1158 et qui étaient occupées par Léon II. Ce conflit prolongeait en quelque sorte les combats qui avaient opposé dans les décennies précédentes les Franco-Impériaux (comprenant les Templiers) aux Arméniens<sup>2106</sup>.

Les alliés de Bohémond IV, par la grâce de l'empereur de Constantinople, se trouvaient, sur le papier, en mesure d'ouvrir un second front contre les Arméniens. Il y avait là de la part des nouveaux maîtres de l'Empire un acte qui valait prise de position dans la question d'Antioche, et qui, dans leur rapport à l'Arménie rappelait la politique de réclamation contre les nouveaux pouvoirs balkaniques. Cette politique qui liait la question d'Attaleia au pan oriental des intérêts impériaux faisait écho au projet de réorganisation de Jean II Comnène durant les années 1130<sup>2107</sup>.

---

<sup>2101</sup>Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 463-465.

<sup>2102</sup>Robert de Clari, § 111. Nicétas Choniatès, *Après la chute de Constantinople*, fol. 595.

<sup>2103</sup>Les Hospitaliers reçurent, (à charge de conquête) le quart du thème de Néacastra, ce qui les impliquait dans la défense des provinces micrasiatiques contre les Turcs et la dissidence grecque, mais les mettait hors-jeu pour la politique orientale de l'Empire, sauf en ce qui concerne l'éventuelle traversée terrestre de pèlerins. *Röhricht*, 796.

<sup>2104</sup>*Röhricht*, 815. *Supra*.

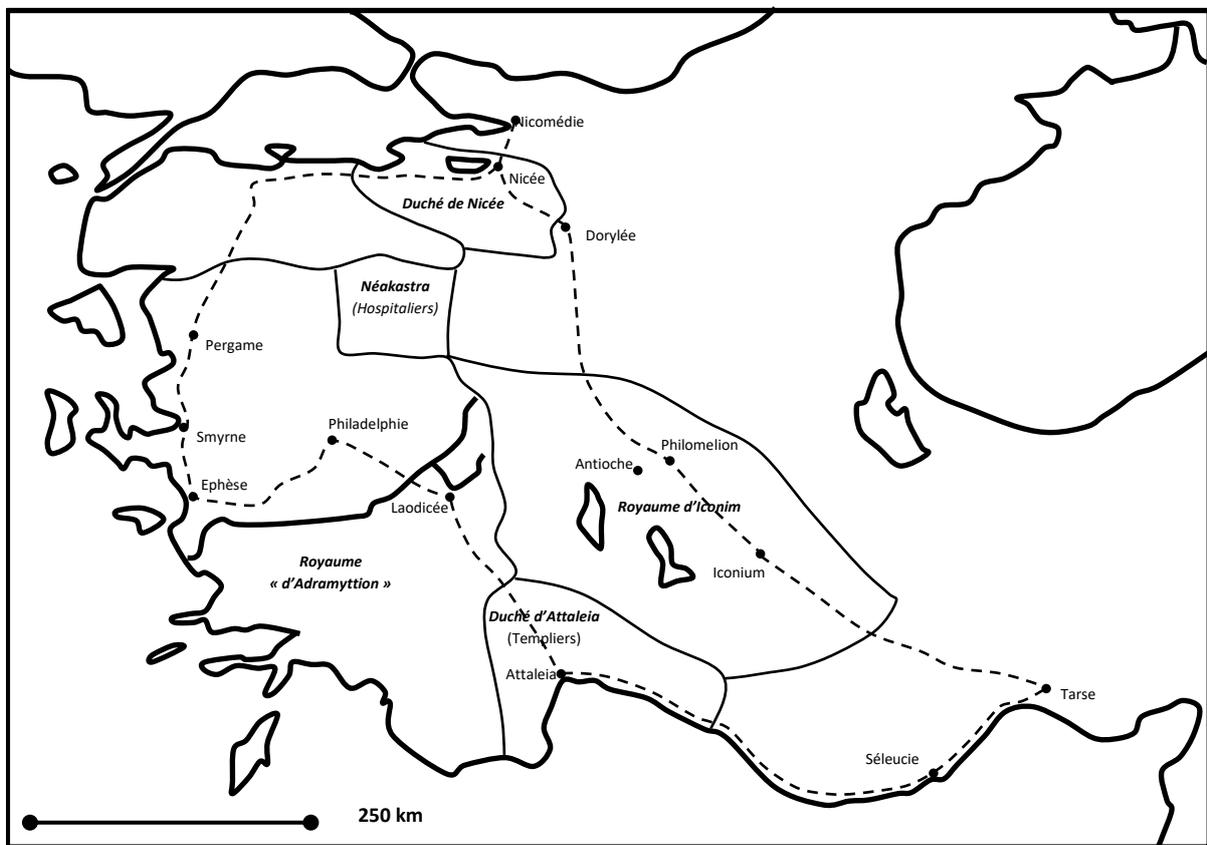
<sup>2105</sup>*Supra*.

<sup>2106</sup>*Supra*.

<sup>2107</sup>*Supra*.

Les concessions asiatiques effectuées par Baudouin I<sup>er</sup> se concentrent en fait en deux blocs. Le premier comprend l'ensemble de la côte de l'Asie Mineure occidentale et méridionale jusqu'au Taurus, d'Adramyttion à Attaleia. Le second se compose des territoires traversés par la voie transversale entre Constantinople et la Syrie, y compris en territoire seldjoukide, de Nicée aux portes ciliciennes suivant l'itinéraire emprunté par Frédéric I<sup>er</sup> durant la troisième Croisade. En chargeant un certain nombre de seigneurs de prendre en main ces territoires, Baudouin mettait un point d'honneur à ouvrir les routes terrestres vers la Terre Sainte qui restait présente à l'esprit du nouveau pouvoir impérial<sup>2108</sup>.

Figure 19 : Concessions micrasiatiques de l'empereur Baudouin I<sup>er</sup>



### *Les bénéfices de la décentralisation de l'Empire : le ralliement des territoires dissidents*

La *Partitio Romaniae* comportait deux aspects, deux horizons distincts mais complémentaires. Immédiatement, le partage de l'Empire s'était effectué pour partie sur la base des revenus fiscaux consignés lors des derniers relevés de 1203, complétés par des attributions qui s'expliquent par les priorités politiques du nouveau pouvoir<sup>2109</sup>. La liste des territoires

<sup>2108</sup>Potthast, 2507.

<sup>2109</sup>Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 463-466.

consignés dans ces actes laisse paraître en creux les nombreuses sécessions dont était victime la Romanie. L'Arménie, Chypre et la Bulgarie étaient *de facto* sorties du cercle de l'Empire. Les luttes constantinopolitaines avaient jeté d'autres territoires dans la dissidence, comme la côte pontique. Enfin, les interventions étrangères avaient fait sortir d'autres territoires de la sphère de Constantinople. La guerre byzantino-normande de 1185 avait abouti à la création d'un comté palatin de Zante et Céphalonie, originellement fief de la Sicile, mais rapidement entré en rupture avec elle suite à l'intégration du royaume par Henri VI. L'objectif adopté par le nouveau régime n'était rien de moins que la restauration de la souveraineté de Constantinople sur l'ensemble des terres ayant relevé d'elle. C'est l'esprit des propos rapportés par Nicéas Choniatès<sup>2110</sup>.

Depuis vingt ans, les empereurs de la dynastie Ange s'étaient montrés impuissants à réintégrer l'essentiel de ces territoires dans leur souveraineté. Le cas de Chypre est symptomatique. Les conditions que lesANGES souhaitaient imposer, le retour au *statu quo ante* et la suppression des autorités en place permettaient uniquement le rétablissement du pouvoir de Constantinople par la force. La marge de négociation était faible pour les petits territoires séparés de l'Empire, ce qui contraste avec la position très souple adoptée par Alexis III à l'égard des grands royaumes arménien et bulgare. Le changement de dynastie renverse la dynamique. Une partie notable de ces dissidences rentra sans guerre dans l'espace impérial après 1204.

Les modalités d'agrégation de ces *ad scripti* de la *Partitio Romaniae* au nouveau pouvoir impérial éclairent sa politique orientale. Sur la côte pontique, la relation entre les empereurs latins et les Grands Comnènes montre toute la subtilité de la réunification autour de Constantinople d'éléments séparatistes ou dissidents. Avant l'établissement des latins à Constantinople, deux petits-fils d'Andronic Comnène, Alexis et David Comnène se lancèrent, avec le soutien de la reine Thamar de Géorgie, dans la contestation des autorités de Constantinople<sup>2111</sup>. Le cadet, David, poussa vers l'ouest, où il fut, après le changement de régime à Constantinople, au contact des territoires passés sous le contrôle de Théodore Lascaris, l'héritier par sa femme de l'ancienne dynastie desANGES. David établit alors des relations avec les autorités latines de Constantinople, et conclut avec elles une alliance défensive contre les

<sup>2110</sup>Nicéas Choniatès, *Après la chute de Constantinople*, fol. 595.

<sup>2111</sup>Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 144-145, 468-469. Sur les liens de Trébizonde et du royaume de Géorgie ainsi qu'avec les Seldjoukides : Michel Kuršanskis, « L'empire de Trébizonde et la Géorgie », *REB*, tome 35, 1977, pp. 237-256. Sur la relation entre le fondateur de l'empire de Trébizonde et la Géorgie reine Thamar : Cyril Toumanoff, « On the Relationship between the Founder of the empire of Trebizond and the Georgian Queen Thamar », *Speculum*, vol. 15, n°3 (Jul., 1940), pp. 299-312. Michel Kuršanskis, « L'empire de Trébizonde et les Turcs au 13<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 46, 1988, pp. 109-124.

autorités de Nicée<sup>2112</sup>. Cette alliance prit la forme d'une reconnaissance par le Comnène de la suzeraineté de l'empereur franc de Constantinople sur les territoires de Paphlagonie qu'il contrôlait<sup>2113</sup>. David, selon la terminologie byzantine, fut reconnu *despote* par Constantinople. Cette situation dura jusqu'à son élimination de la côte paphlagonienne par Théodore Lascaris<sup>2114</sup>. Les deux Comnènes trapézontains avaient trouvé leur place en marge du régime établi par la dynastie franque en dédoublant leurs statuts. Ils furent empereurs dans leurs domaines et despotes dans le cadre de la Romanie constantinopolitaine.

Le comté palatin de Zante et Céphalonie présente en ce début de XII<sup>e</sup> siècle une situation comparable à celle de Chypre du point de vue de sa situation internationale. Fondé suite à la guerre normando-byzantine des années 1180, il s'était retrouvé coupé du royaume de Sicile dans le cadre de la lutte pour la couronne de Sicile<sup>2115</sup>. Son premier comte, Megarités, s'opposa aux ambitions d'Henri VI Hohenstaufen<sup>2116</sup>. Ainsi, entre 1194 et 1204, le petit comté insulaire se trouva coincé dans une situation de séparatisme à l'égard de Constantinople et de dissidence vis-à-vis de l'ensemble italo-germanique. Cet inconfortable isolement prit fin à la suite du changement de dynastie à Constantinople et à la modification de l'ordre juridique qui s'ensuivit. Le comté palatin de Zante et Céphalonie se retrouva réintégré à une date indéterminée à la Romanie, sous la suzeraineté des princes d'Achaïe<sup>2117</sup>.

A côté de ces cas, micrasiatique et insulaire, d'autres entités politiques, non prévues par la lettre des accords de 1204, purent naître ou s'agréger dans l'Empire réformé des empereurs francs<sup>2118</sup>. Elles contribuèrent au caractère composite et, en un sens, impérial du régime « latin ». Ce fut le cas de l'Etat thrace de Théodore Branas qui prolongeait l'influence

---

<sup>2112</sup>Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, DRHC, § 551-552.

<sup>2113</sup>Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3, tome CVII, pp. 409-438. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 132-133.

<sup>2114</sup>Georges Acropolitès, chap. 11.

<sup>2115</sup>Brendan Osswald, *L'Épire du treizième au quinzième siècle : autonomie et hétérogénéité d'une région balkanique*. Archaeology and Prehistory. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2011, pp. 30-31.

<sup>2116</sup> Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden, *Gesta Regis Henrici et Ricardi*, tome II, fol. 386 r., p. 138. L'amiral gréco-sicilien avait pris fait et cause pour Tancrede de Hauteville, rival d'Henri VI Hohenstaufen.

<sup>2117</sup>*Assises de Romanie*, titre II ; art. 18. Jean Longnon, *op.cit.*, p. 175. A. Kiesewetter, « Megareites di Brindisi, Maio di Monopoli e la signoria sulle isole ionie (1185-1250) », p.76.

<sup>2118</sup> David Jacoby, « Multilingualism and institutional patterns of communication in latin Romanie (Thirteenth-fourteenth century) », in Alexander D. Beihammer, Maria G. Parani, Christopher D. Schabel (dir.), *Diplomatics in the Eastern Mediterranean 1000-1500 : Aspects of Cross-Cultural Communication*, pp. 28-48.

dominante de cette famille dans la région d'Andrinople<sup>2119</sup>. Ce fut bien sûr le cas de la principauté de Morée ou d'Achaïe, création champenoise de circonstance, débutée au hasard d'une escale de Croisés décidés à profiter des événements de Constantinople. Son rattachement à l'Empire se fit en deux étapes : d'abord *via* un hommage à Boniface de Montferrat, roi de Thessalonique en vertu de la *Partitio Romaniae*, ensuite, par un hommage direct à Constantinople<sup>2120</sup>. Progressivement, cette principauté, dont l'existence n'avait pas été initialement prévue, acquit un rôle croissant dans la structure de l'Empire au point que son détenteur devint le sénéchal de Romanie<sup>2121</sup>.

De la même manière, d'autres pouvoirs furent, plus ou moins durablement, agrégés à l'Empire sous les empereurs latins. Les principaux furent ceux du Bulgare Alexis Slav dans le Rhodope, titré *despote*, et de Michel Doukas Comnène par intermittence<sup>2122</sup>. Ces deux derniers cas, tout comme ceux de David Comnène et de Théodore Branas, mettent en exergue la dimension multiethnique de l'espace impérial.

### **Conclusion : deux expériences d'hybridation (1158/1204)**

Entre 1158 et 1191, l'Empire en Orient s'était caractérisé tout à la fois par l'imbrication et la superposition de pouvoirs décentralisés et déconcentrés. Ce résultat découlait d'un compromis entre la tradition néo-romaine et les aspirations des nouvelles élites politiques locales, franques mais aussi arméniennes, voire même grecques<sup>2123</sup>. Avec des déclinaisons différentes, des problèmes analogues intervinrent à partir des années 1180 dans l'ensemble de l'Empire, suite à la multiplication des pouvoirs locaux, aboutissant à la solution des années 1204-1224<sup>2124</sup>.

---

<sup>2119</sup>Filip Van Tricht, « The Byzantino-Latin Principality of Andrinople and the Challenge of Feudalism (1204/6-ca. 1227/28) Empire, Venice and Local Autonomy », *DOP*, n°68, 2014, pp. 1-18. Simon Bendall, Cécile Morrison, « Théodore-Pierre, Théodore Branas ou Théodore Mankaphas ? », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 36, 1994, pp. 170-181. Geoffroy de Villehardouin, § 403, 413, 422-423, 426, 441. Robert de Clari, § 33, 53. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 470-471.

<sup>2120</sup>*Assises de Romanie*, art. 1.

<sup>2121</sup>Les Villehardouins ne furent pas les seuls grands seigneurs de l'Empire à recevoir une charge impériale de cet ordre. De leur côté, les Sanudos de l'archipel reçurent la fonction de *megaduc*, précédemment liée à l'époque Comnène à la direction du thème d'Hellade-Péloponnèse. Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Âge, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, p. 82. Judith Herrin, « Realities of Byzantine Provincial Government: Hellas and Peloponnesos, 1180-1205 », *DOP*, vol. 29, 1975, pp. 253-284. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 91. Ces deux cas présentent une forte analogie avec l'évolution du rôle d'Antioche et de son prince, récipiendaire de la fonction de *stratège autocrator* pour l'Orient à la fin du règne de Manuel et durant le règne d'Alexis II.

<sup>2122</sup>Jean Longnon, *op.cit.*, pp. 131-132. Michael Angold, *Identities and Allegiances in Eastern Mediterranean after 1204*, p. 50.

<sup>2123</sup> Les « Francs » d'Antioche comprennent un certain nombre de Grecs et même les Chypriotes s'étaient émus au début du règne d'Alexis de ne pas être suffisamment bien protégés par le pouvoir de Constantinople.

<sup>2124</sup>Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium : The empire of Constantinople (1204-1228)*, pp. 351-431. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 463-473.

Certaines proximités entre le système oriental établi par Manuel et celui qui émergea dans le reste de l'Empire à partir de 1204 sont visibles. L'empereur continuait à employer des gouverneurs suivant la tradition administrative néo-romaine, comme le fit d'Henri de Hainaut en Asie Mineure<sup>2125</sup>. Parallèlement, Constantinople s'appuyait sur des pouvoirs féodaux autonomes, dont les détenteurs pouvaient aussi recevoir des offices impériaux dont les prérogatives dépassaient leur seul ressort territorial seigneurial. Ce fut le cas des princes de Morée, sénéchaux de l'Empire, et des ducs de l'archipel, *megaducs*. Leurs cas évoquent ceux de Thoros II et de Bohémond III, respectivement stratège de Cilicie et gouverneur général de l'Orient. Enfin, dans un certain nombre de cas, le pouvoir féodal local fut doublé d'une présence militaire impériale à demeure, ce fut le cas chez Alexis Slav sous Henri de Hainaut, ce qui correspond à ce qui s'observait à Antioche sous Manuel et Alexis II. Loin de marquer une différenciation accrue de l'Orient par rapport au reste de l'Empire, les événements de 1203-1204 débouchèrent sur un rapprochement des modes d'intégration régionaux au sein de l'espace impérial.

---

<sup>2125</sup>Georges Acropolitès, chap. 16.

## L'effet du changement de dynastie impériale en Orient

### L'hommage antiochien de 1204

Les Croisés de la compagnie de Baudouin de Flandre, de Boniface de Montferrat et du doge Dandolo avaient acté la perpétuation de l'Empire romain. Ce faisant, une fraction de l'aristocratie néo-romaine les rejoignit<sup>2126</sup>. Ici, l'important est de déterminer si ce projet allait réussir l'intégration de l'Orient pour laquelle les Comnènes, empereurs de référence pour les nouveaux maîtres de Constantinople, s'étaient tant investis<sup>2127</sup>.

Les Croisés connaissaient la place de la principauté d'Antioche dans l'Empire<sup>2128</sup>. Cependant, à première vue, aucune des décisions constantinopolitaines de 1204 ne la concerne. Les seules clauses pouvant *a priori* y faire référence étaient relatives à l'attribution de l'« Asie » au domaine impérial<sup>2129</sup>. Toutefois, l'« Asie » de la *Partitio Romaniae* ne correspond qu'à l'Asie cis-aurique. Seule cette acception réduite de l'« Asie » à la seule Asie Mineure, et même de manière encore plus restrictive à l'ancien diocèse d'Asie, peut rendre compréhensible, son échange contre le « royaume » de Thessalonique. La liste des concessions de Baudouin confirme cette interprétation restrictive. Elle ne concernait que les régions cis-auriques<sup>2130</sup>. En somme, après les premiers colloques constantinopolitains, seules les provinces occidentales (Epire, Morée et Macédoine) et intermédiaires (Thrace et Asie Mineure) avaient

---

<sup>2126</sup> Les Brannas d'Andrinople adhèrent au nouveau régime, lui greffant ainsi l'une des factions byzantines qui avaient lutté pour le pouvoir impérial après la crise ouverte par Andronic. L'influence de Théodore Branas permit de rallier à l'empereur de Constantinople, quand bien même il s'agissait d'un latin, des néo-Romains de Thrace tentés un instant par le parti bulgare. Geoffroy de Villehardouin, § 403, 413, 422-423, 426, 441. Robert de Clari, § 33, 53.

<sup>2127</sup> Jean Longnon, *op.cit.*, p. 51.

<sup>2128</sup> Robert de Clari, § 21.

<sup>2129</sup> *Id.*, § 99, 115. Geoffroy de Villehardouin, § 264-265.

<sup>2130</sup> Robert de Clari, § 111. Geoffroy de Villehardouin, § 304. *Röhricht*, 796

été attribuées. Restait à définir la politique orientale. L'Orient, tout comme le royaume de Thessalonique, fut l'objet d'un traitement particulier, médiatisé. Si l'Orient fit partie du domaine de Constantinople au sens large, de l'Empire, il ne fut pas un élément de son domaine au sens strict, de son *regnum* et son adjonction procéda d'une série d'accords entre le gouvernement central et les pouvoirs locaux.

### ***Un hommage antiochien immédiat***

Ce n'est pas à une action diligentée depuis la capitale, mais à l'un de ces groupes de Croisés partis directement en Syrie que la dynastie franque de Constantinople dut l'ébauche de sa politique syrienne.

*Avant que l'empereur Baudouin fût empereur et qu'il eût conquis Constantinople, comme l'armée était allée plus loin qu'on n'était convenu d'abord, il manda à sa femme qu'elle vînt vers lui, en quelque pays qu'il se trouvât. Quand la dame ouït les nouvelles que lui manda son sire, elle s'apprêta, se mit en mer, et arriva à Acre. En ce temps il advint que son sire fut empereur.*<sup>2131</sup>

La comtesse de Flandre, Marie de Champagne, désormais impératrice, dut, faire face à ses devoirs de représentante des intérêts impériaux en Syrie. Le pouvoir franc de Constantinople étant tout juste établi, c'est vers elle que devaient se tourner les Orientaux pour se rattacher au gouvernement impérial. Le chroniqueur flamand Albéric des Trois Fontaines précise que Bohémond IV accourut auprès de Marie de Champagne pour confirmer son intégration à l'Empire néo-romain.: « *Cum imperator Balduinus comitissam Flandrie mandasset et illa ad eum venisset, facta de eo gravida, ad partes transmarinas abiit, ubi cum esset in Acra princeps Antiochia ad eam venit, et ei vice mariti sui tanquam imperatrici Constantinopolitane homagium fecit.* »<sup>2132</sup>

En prenant cette initiative, le prince ne laissait pas le temps à l'empereur Baudouin d'envisager tout les tenants et aboutissants de la question d'Antioche et, éventuellement, de donner raison aux Arméniens. Dans cette perspective, mener cette démarche auprès de Marie de Champagne avant de la faire confirmer à Constantinople avait un autre intérêt. L'impératrice était la petite fille d'Aliénord d'Aquitaine. Celle-ci, lors de la seconde Croisade, avait inscrit dans la mémoire collective sa parenté avec le grand père de Raymond de Poitiers<sup>2133</sup>. En allant

<sup>2131</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXIII. Michael Angold, *Identities and Allegiances in Eastern Mediterranean after 1204*, p. 51.

<sup>2132</sup> Albéric des Trois Fontaines, in *MGH, Scriptorum*, tome XXIII, p. 884. Geoffroy de Villehardouin, s'il condamne en général le non ralliement des soldats ayant préféré partir en Syrie plutôt qu'aller à Constantinople, n'a que des propos favorables à ceux qui se mirent au service de Bohémond IV à qui il donne son double titre de prince d'Antioche et de comte de Tripoli. Geoffroy de Villehardouin, § 230. Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium: The Empire of Constantinople (1204-1228)*, pp. 168-172.

<sup>2133</sup> Odon de Deuil, livres III-IV. Guillaume de Tyr, livre XVI, chap. XXVII. Michel le Syrien, tome III, livre VI, chap. IV. Benoit de Peterborough, *Gesta regis Henrici secundi*, tome I, fol. 82 r., p. 128; fol. 83 r., p. 130.

présenter son hommage spontané à sa lointaine cousine, Bohémond IV s'accaparait l'éventuel bénéfice de l'extraction poitevine de la famille princière.

Si le texte présente Bohémond IV sous son seul titre de prince l'hommage concerna aussi probablement, comme le fait remarquer Filip Van Tricht, le comté de Tripoli, en vertu des conventions dont l'origine remontait au début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>2134</sup>. L'hommage du comté de Tripoli est d'autant plus certain que, sous les Anges, le *basileus* avait négocié avec les Ayyoubides au nom de ce territoire, dont Bohémond était déjà comte<sup>2135</sup>.

Sans coup férir, les frontières de l'autorité de l'empereur franc atteignaient l'Oronte et le Liban, alors même qu'elles ne dépassaient qu'à peine, au cœur de la Romanie, les murs de la Ville. C'est le principe de continuité qui s'impose. Bohémond IV reconnaissait le nouvel empereur franc comme son empereur et celui de ses sujets de la même manière qu'il s'était placé sous la bannière de ses prédécesseurs grecs.

L'acceptation de l'hommage antiochien, et la confirmation du prince dans sa charge impliquaient Constantinople dans les affaires syriennes. La guerre antiochéno-arménienne devenait l'affaire des empereurs francs. De plus, la papauté réprouvait la conduite de Bohémond<sup>2136</sup>. Défendre ce dernier revenait à s'opposer à Rome. Malgré cela, la décision de l'impératrice fut validée à Constantinople et continua d'être une référence, comme l'attestent les actes ultérieurs qui assurent le maintien de la relation sur la base des accords de 1158<sup>2137</sup>. Dans le conflit durable entre l'Arménie et Antioche, Constantinople prenait part pour cette dernière. Comment expliquer que les empereurs Baudouin I<sup>er</sup> et Henri aient accepté de prendre en charge ce risque politique et quelles mesures prirent-ils pour donner corps à cette orientation ?

### ***Le ralliement d'Antioche vu de Constantinople***

#### *Dimension idéologique*

A Constantinople, en 1204, la Sainte Lance fit sa réapparition<sup>2138</sup>. Cette relique inventée lors du siège d'Antioche de 1098 était devenue un symbole des prétentions de l'Empire sur cette ville depuis que Raymond de Saint-Gilles en avait fait don à Alexis I<sup>er</sup> qui l'avait utilisée

<sup>2134</sup> Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium : The empire of Constantinople (1204-1228)*, pp. 449-450.

<sup>2135</sup> *Al Makrizi* année 590 de l'Hégire.

<sup>2136</sup> *Röhrich*, 785, 802.

<sup>2137</sup> *Röhrich*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192. Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1237, fol. 118.

<sup>2138</sup> Robert de Clari, § 82.

comme garante du traité de 1108<sup>2139</sup>. Elle rappelait aux nouveaux maîtres de l'Empire ses droits en Orient.

Nicéas Choniatès fournit quelques éléments sur la relation d'Antioche à l'Empire au moment du changement dynastique. Il rapporte que les Francs se partagèrent les terres : « *Incluant les Parthes et les Perses, les Ibères orientaux, les terres d'Assyrie et d'Hyrcanie, et toutes les terres divisées par les eaux des plus larges rivières.* »<sup>2140</sup> Cette liste de territoires asiatiques orientaux serait difficile d'interprétation ou passerait pour un simple effet stylistique si elle ne faisait écho à un autre texte. Cette énumération s'apparente à celle de Jean Kinnamos recensant les représentants d'Etats, parfois fictifs, censés être venus assister à la soumission de Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, devant la majesté de Manuel en 1158<sup>2141</sup> : « *c'était chose tout à fait merveilleuse de voir les ambassadeurs des nations asiatiques, les Chorasmiens, les Susiens, ceux d'Ectabane, tous ceux de Médie et de Babylonie* »<sup>2142</sup>. Cette liste des dépendances protocolaires d'Antioche, variable dans le détail, mais constante quant à son sens général, a un antique fondement hellénistique<sup>2143</sup>. Elle est aussi maintenue vivante aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles par le patriarcat d'Antioche. Ses très vastes limites géographiques traditionnelles dans les profondeurs de l'Asie restèrent admises tant par les grecs que par les latins, comme l'illustra en 1263 le pape Urbain IV en demandant au titulaire latin du patriarcat d'Antioche d'attribuer un évêché honoraire « *En Arabie, ou en Médie ou en Arménie* »<sup>2144</sup>. A Antioche même, cette conception idéologique est intégrée par la classe dirigeante et laisse une trace dans les *Lignages* : « *jasoit que Antioche soit grant royaume.* »<sup>2145</sup> Une telle affirmation ne saurait faire référence au domaine de la principauté médiévale.

<sup>2139</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 27. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. CXC. Jean Flori, « La chevalerie céleste et son utilisation idéologique », in Martin Aurell, Catalina Girbea (idr), *Chevalerie & christianisme aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, pp. 278-285.

<sup>2140</sup> Nicéas Choniatès, *Après la chute de Constantinople*, fol. 595. Michel le Syrien donne une liste de territoires proches pour désigner cet empire de la grande Asie ou Orient : « Les Parthes, les Hyrcaniens, les Caramaniens, les Mèdes, ceux qui sont en Margiane, ceux de Hérat, les Houzayés, les Chaldéens, les Assyriens. » Michel le Syrien, tome III, livre VI, chap. V.

<sup>2141</sup> *Supra*.

<sup>2142</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 18.

<sup>2143</sup> La possession de l'Asie située du côté antiochien du Taurus fut associée dès l'époque hellénistique au contrôle d'Antioche. La récurrence des listes de territoires de l'Asie Antérieure à propos d'Antioche s'intègre dans cette mémoire longue de l'organisation territoriale. Cet espace est encore vu à travers la référence hellénistique par Georges Pachymère au XIII<sup>e</sup> siècle sous forme de réminiscences. Edouard Will, *Histoire politique du monde hellénistique, -323 -30 av. J.C., Seuil, Paris, 2003*, p. 251. Georges Pachymère, *Andronic Paléologue*, livre VI, chap. 1.

<sup>2144</sup> Jean Richard, « La papauté et les missions catholiques en Orient au moyen âge », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 58, 1941, pp. 248-266. Guiraud, 338. Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*, livre I.

<sup>2145</sup> *Le Vaticanus Latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 93.

De la confrontation des textes il ressort la constatation suivante. Les nouveaux maîtres de l'Empire adoptèrent les conceptions néo-romaines relatives à l'organisation générale de l'Orient et le langage performatif de l'œcuménisme politique issu des traditions de Byzance appuyées sur le passé romain et hellénistique. L'ouest du Taurus était le domaine par excellence de Constantinople, son *hinterland*, son *regnum* au sens strict. Il devint 1204, avec la Thrace, celui de l'empereur franc et de ses vassaux directs<sup>2146</sup>. Au-delà s'étendait la Grande Asie<sup>2147</sup>. Celle-ci était idéologiquement perçue, du fait de l'héritage hellénistique, comme l'*hinterland* d'Antioche. En somme, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, tout comme en 1158, la domination sur Antioche donnait des titres idéologiques à la domination sur l'ensemble de l'Asie intérieure.

Pour le maître de Constantinople, grec ou franc, perpétuer cette tradition, assurait idéologiquement du maintien de l'héritage romain, *via* la soumission du maître d'Antioche, conformément aux aspirations œcuméniques de l'Empire chrétien<sup>2148</sup>. Cette domination revendiquée sur l'Asie majeure, *via* Antioche, était plus importante encore pour des empereurs croisés qui prétendaient contribuer à la libération de la Terre-Sainte.

#### *Les deux politiques arméniennes des empereurs de Constantinople*

Si la politique des Comnènes de reprise en main de la Syrie eut des motivations d'ordre idéologique et politique, les considérations militaires lui furent consubstantielles<sup>2149</sup>. Quelles politiques comptaient mettre en place les empereurs de Constantinople pour compléter leurs affirmations idéologiques ? Les problèmes balkaniques et micrasiatiques absorbèrent, au moins au début, l'ensemble des ressources des empereurs francs. Les interventions directes furent remises à plus tard.

L'historiographie a identifié une politique arménophile des empereurs francs de Constantinople en Asie Mineure et dans les Balkans<sup>2150</sup>. Elle est indubitable et bien attestée<sup>2151</sup>. Toutefois, celle-ci contraste avec les décisions prises par les mêmes empereurs dans leur politique orientale, qui elle, est hostile au royaume arménien. L'insertion d'Antioche dans

<sup>2146</sup> C'est aussi l'ancien cadre géographique du patriarcat de Constantinople avant la réforme de Léon l'Isaurien.

<sup>2147</sup> Michel le Syrien, tome I, livre V, chap. IV.

<sup>2148</sup> Michel le Syrien, tome I, livre V, chap. IV. Les campagnes de Pompée sont alors connues en Occident comme l'attestent les récits qui en sont fait à cette même période dans un certain nombre d'ouvrages tel que *Li fet des Romains* et *L'estoire del saint Graal*.

<sup>2149</sup> Gilbert Dagron, « L'œcuménicité politique : droit sur l'espace, droit sur le temps », in *Idées byzantines*, tome II, pp. 405-414.

<sup>2150</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 451-452. Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3, tome CVII, pp. 409-438.

<sup>2151</sup> Geoffroy de Villehardouin, § 310. Nicétas Choniates, *Après la chute de Constantinople*, fol. 601.

l'Empire et l'installation nominale des Templiers à Attaleia menaçaient le royaume arménien<sup>2152</sup>. Cette dichotomie originale différenciait la politique des empereurs francs de celle d'Andronic Comnène et d'Isaac II Ange, qui n'avait pas distingué les arméniens vivant dans les provinces micrasiatiques et balkaniques de leurs coreligionnaires associés à la révolte d'Isaac Doukas Comnène<sup>2153</sup>.

Cette capacité à différencier une entité politique adverse du groupe ethno-religieux dont elle prétendait être la représentante singularise la politique de l'empereur Henri de Hainaut. Elle était une nécessité vitale pour le régime franc qui n'avait pas de base humaine coloniale suffisante pour faire l'économie du moindre ralliement local<sup>2154</sup>. Les empereurs francs prétendaient faire la guerre au royaume d'Arménie et aux Etats grecs dissidents mais ne pas la conduire contre les arméniens ou les grecs en tant que tels.

### ***Mobiles de Bohémond IV***

Les considérations idéologiques, qui faisaient du seigneur d'Antioche le gardien de l'Asie Majeure au service de Constantinople, pouvaient certes flatter Bohémond IV. Le prince, maître d'une portion de côte syrienne menacée par les Arméniens, se voyait ainsi rehaussé comme pendant du patriarche.

Néanmoins, d'autres motivations plus terre à terre ne manquaient pas d'animer le prince. La situation matérielle d'Antioche pouvait gagner beaucoup à la nouvelle configuration. Le contraste était saisissant entre l'état de la principauté en ce début du XIII<sup>e</sup> siècle et ce qu'elle avait été du temps de Manuel et d'Alexis II. Bohémond III jouait alors un rôle croissant sur la scène régionale. L'Empire constituait sa garantie contre les aléas des guerres frontalières face aux musulmans et démultipliait ses ressources. La distension du lien entre Antioche et Constantinople avait eu des effets négatifs pour les deux parties. Les nouveaux maîtres latins de Constantinople avaient toutes les raisons de s'opposer aux Arméniens dans la perspective restauratrice qui était la leur. Après les clauses de Zara relatives à la Syrie et le ralliement de croisés à Bohémond IV contre les Arméniens, le don d'Attaleia aux Templiers mettait en exergue la coopération possible. Bohémond pouvait espérer que bientôt Constantinople le soutiendrait plus encore et que cela renverserait le rapport de force régional.

L'établissement d'une nouvelle dynastie à Constantinople présentait un autre intérêt pour Bohémond IV. Elle clôturait un aspect accessoire de la querelle successorale d'Antioche

---

<sup>2152</sup> *Röhrich*, 815.

<sup>2153</sup> *Chronique* de Vartan le Grand, in *RHC Arm.*, tome I, p. 442.

<sup>2154</sup> Georges Acropolitès, chap. 16-17.

ouverte en 1201. Bohémond IV, s'il devait faire face aux prétentions de son neveu à demi-arménien, ne pouvait oublier son demi-frère, Manuel, fils de Bohémond III et de Théodora/Irène. A un moment où les prétendants à divers trônes se multipliaient dans l'ensemble de l'Orient, le changement de régime à Constantinople privait le fils grec de Bohémond III de l'éventuel soutien la politique néo-romaine<sup>2155</sup>. Une fois un empereur franc, reconnaissant Bohémond IV, installé à Constantinople, le « prince » Manuel n'eut plus qu'à chercher refuge dans l'Etat nicéen en constitution, perdant ainsi toute chance de voir ses droits reconnus sur Antioche<sup>2156</sup>.

Enfin, ce raffermissement des liens entre Constantinople et Bohémond IV renforçait le prince d'une autre manière. Appuyé par la communauté grecque au sein de la Commune depuis 1201, il trouvait dans la reconnaissance impériale une consolidation son prestige aux yeux des melkites<sup>2157</sup>. En droit impérial, la reconnaissance de 1204 sanctuarisait sa position à Antioche<sup>2158</sup>. D'autres *Romaïoi*, de Constantinople, mais aussi des provinces européennes et micrasiatiques, reconnurent la nouvelle dynastie impériale qui trouvait un puissant élément de légitimité dans le contrôle de la capitale<sup>2159</sup>. La dignité de celui qui régnait sur la Ville transcendait l'appartenance ethnique de son porteur. Ce facteur de satisfaction de l'attachement traditionnel au régime impérial jouait d'autant plus à plein en 1204 que les empereurs francs n'affrontaient pas encore de concurrent sérieux<sup>2160</sup>.

Les grecs de Syrie avaient lutté depuis un siècle pour que leur cité fasse partie de l'Empire et, face à eux, Bohémond IV préservait l'ordre légitime des choses en se plaçant sous la seule autorité de Constantinople.

Une fois de plus le destin d'Antioche se liait directement à celui de Constantinople, alors même que des provinces européennes et micrasiatiques prenaient une voie différente<sup>2161</sup>. Dans le contexte de l'invasion turque, Antioche était restée une enclave impériale, mais, déjà auparavant, sa relation à la capitale était singulièrement étroite, comme l'écrit Jean-claude

---

<sup>2155</sup> Outre Manuel d'Antioche, « Damsel » de Chypre sans oublier bien sûr Alexis IV Ange et les Comnènes de Trébizonde sollicitaient tous des trônes à la même période.

<sup>2156</sup> *Cougny*, pp. 219-220.

<sup>2157</sup> *Potthast*, 3314.

<sup>2158</sup> *RHC Lois*, tome I, p. 570.

<sup>2159</sup> Georges Acropolitès, chap. 16-17. Nicétas Choniatès, *Après la chute de Constantinople*, fol. 629.

<sup>2160</sup> Théodore Lascaris, futur rival des Francs de Constantinople, n'était pas encore couronné empereur et les Comnènes de Trébizonde, étant donné le passif de leur ascendant Andronic en Orient et leur éloignement, n'étaient pas des candidats sérieux vus d'Antioche.

<sup>2161</sup> Jean-Claude Cheynet, « Michel Psellos et Antioche », *Zbornik radova Vizantologskog instituta, Srpska akademija nauka i umetnosti, Vizantološki institut*, 2013, pp. 411-422.

Cheyne : « Paradoxalement, la région d'Antioche apparaît fort liée à la capitale de l'Empire et à ses élites, plus que bien des vieilles provinces de l'Asie Mineure continentale, moins accessibles. »<sup>2162</sup> En 1204, comme en 1081, Antioche s'articulait davantage à Constantinople que Nicée ou qu'Ephèse. En ce début du XIII<sup>e</sup> siècle, l'ancienne capitale orientale, dont l'héritage idéologique et les ambitions dépassaient de loin sa base matérielle, ne pouvait persister dans son être et dans ses présentations que par ce lien direct à la Nouvelle Rome.

### *Antioche et Thessalonique*

La nouvelle structure décentralisée de l'Empire laissait aux Etats membres la possibilité d'entrer directement en interaction<sup>2163</sup>. On peut deviner que ce fut le cas d'Antioche et de Thessalonique qui présentèrent un point commun dans leurs organisations internes. La fonction de duc avait évolué à Antioche au XII<sup>e</sup> siècle dans le contexte franc<sup>2164</sup>. Ce titre des anciens commandants des troupes du duché, pourvus de fonctions judiciaires limitées aux questions militaires, est devenu sous le régime franc celui d'un juge et d'un administrateur, en affaires civiles pour l'essentiel, sous l'autorité du prince<sup>2165</sup>. Le titre ducal a la particularité d'avoir été détenu indifféremment par des grecs et par des latins dans la principauté<sup>2166</sup>. Le grec resta la langue d'exercice de cette fonction. Sous ces différents aspects, la fonction ducal fut en tout point analogue à Thessalonique, où elle cohabitait avec des officiers aux titres occidentaux, comme à Antioche<sup>2167</sup>. C'est Georges Frangopoulos, un grec, qui l'exerçait en 1213<sup>2168</sup>.

Deux processus peuvent expliquer cette redéfinition des fonctions du duc à Thessalonique. Soit la seule cohabitation de la fonction byzantine avec le régime franc a provoqué cette redéfinition. Soit il y eut une influence directe de la pratique administrative

<sup>2162</sup> Jean-Claude Cheynet, « Le contrôle de la Syrie du Nord à la fin de la seconde occupation byzantine (seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle) », in *Bisanzio e le periferie dell'impero*, pp. 41-57.

<sup>2163</sup> Des cas d'interaction entre Antioche-Tripoli et la Romanie latine sont bien attestés pour la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. *Infra*. *Manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 145. *Chronique de Morée*, livre II. Jean Longnon, *L'Empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 252, 257.

<sup>2163</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 464, 469-471. *Vaticanus Latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 96. *Manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 145.

<sup>2164</sup> Thomas S. Asbridge, « The 'Crusader' Community at Antioch : The Impact of Interaction with Byzantium and Islam », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 9, 1999, p. 314.

<sup>2165</sup> Toutefois le duc intervient aussi dans les affaires relatives aux fortifications urbaines. Thomas S. Asbridge, art.cit., p. 315. Gauthier le Chancelier, *Bella antiochena*, p. 85, in *RHC Occ.*, tome V. Jean-Claude Cheynet, « Le sceau de Thierry de Barneville, duc d'Antioche », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 26, 1984, pp. 223-228. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 457-459.

<sup>2166</sup> *Supra*.

<sup>2167</sup> Raymond Janin, « L'Eglise latine à Thessalonique de 1204 à la conquête turque », *REB*, tome 16, 1958, pp. 206-216. *Potthast*, 3462, 3631.

<sup>2168</sup> Sur la famille Frangopoulos : Raymond Janin, « Les Francs au service des "Byzantins" », *Échos d'Orient*, tome 29, n°157, 1930, pp. 61-72.

d'Antioche sur Thessalonique. Les deux villes étaient liées par leur condition politique commune à l'égard de Constantinople. Une parenté reliait aussi leurs familles régnautes. Le roi Démétrios de Thessalonique était le fils de Marguerite de Hongrie, veuve d'Isaac II et de Boniface de Montferrat, mais aussi fille d'Agnès d'Antioche, et donc cousine de Bohémond IV<sup>2169</sup>.

Quel que soit le processus qui aboutissait à l'établissement à Thessalonique d'une structure ducale analogue à celle d'Antioche, il distingue ces deux villes, prises dans un entrelacement de rapports institutionnels et lignagers centré sur Constantinople<sup>2170</sup>. Outre cela, comme l'a noté Filip Van tricht, un élément isolé amène à se demander si les empereurs de Constantinople n'ont pas disposé, à un moment au moins, d'un droit de regard dans la nomination du duc d'Antioche, fonctionnaire chargé des affaires judiciaires dont, justement, Bohémond IV avait souligné qu'elle découlait, dans la principauté, de l'empereur<sup>2171</sup>. On trouve en effet, en 1216, un certain Jean de Flandre, titré duc d'Antioche<sup>2172</sup>. Les empereurs francs marquaient assez systématiquement l'intégration des vassaux balkaniques à l'Empire par des éléments matériels, y compris l'installation de garnisons ou de représentants. C'est un point qu'il faut avoir à l'esprit lorsqu'une source arabe met en exergue le lien entre Constantinople et un pouvoir oriental ou que d'autres sources nous informent d'une action dans le cadre politique de la « Romanie » à cette époque. La mention doit être prise au sérieux.

### **Gauthier de Montbéliard, le « corsaire » impérial**

Les relations entre le royaume de Chypre et les francs de Constantinople avaient commencé par une polémique. Le programme de restauration de l'Empire menaçait le royaume insulaire. L'éviction des Lusignans, sollicitée par la *Damsel* de Chypre, unie à la dynastie flamande, avait été rejetée sans ménagement. Cet épisode n'avait pu susciter que défiance vis-à-vis des ambitions impériales francques. Elles reconduisaient les réclamations des Anges, quoique sur un mode confus de réaffirmation des droits impériaux mêlés d'une approche

---

<sup>2169</sup>Geoffroy de Villehardouin, § 249, 262, 275, 279, 287, 297, 300. Robert de Clari, § 99. Nicéas Choniates, *Après la chute de Constantinople*, fol. 600. Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, DRHC, § 595, 601, 607-611, 626, 641. *Vaticanus latinus* 7806 A, in *Lignages d'Outremer*, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 172.

<sup>2170</sup>Ce fut vrai à Philippopolis puis à Athènes, mais le même système devait aussi avoir des avatars en Asie Mineure (Nicée) qui ne prirent jamais forme du fait de la structuration de la dissidence. Geoffroy de Villehardouin, § 304.

<sup>2171</sup>Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium: The Empire of Constantinople (1204-1228)*, pp. 168-172.

<sup>2172</sup>Charte du prince d'Antioche [Raymond-Roupen] d'avril 1216. Langlois, *Le Trésor des chartes*, n°16. *Röhricht*, 886.

patrimoniale<sup>2173</sup>. Néanmoins, trois faits contribuèrent à la réinsertion pacifique de Chypre dans la Romanie.

Tout d'abord, la mort en 1205 du roi de Chypre et de Jérusalem, Amaury II de Lusignan, ouvrit une période de régence et de relative faiblesse de la monarchie insulaire. En même temps, l'empire d'Occident, suzerain de Chypre, connaissait des difficultés internes qui le rendaient impuissant sur la scène levantine. Enfin, une personnalité, liée à la quatrième Croisade et aux artisans francs de la restauration de l'Empire, joua un rôle de premier rang dans la politique de l'île et favorisa son retour dans la sphère constantinopolitaine. Tout ceci aboutit à une réintégration selon des modalités inédites pour ce territoire, mais en accord avec les nouvelles tendances à la décentralisation de l'Empire qui atteignirent alors leur paroxysme. A Chypre, comme dans le reste de la Romanie, la nouvelle prise en compte des autorités locales intégrées à l'Empire élargit le processus déjà été initié en Syrie.

### ***Gauthier de Montbéliard***

Gauthier de Montbéliard est l'une des incarnations de ces familles franques qui inaugurèrent leur carrière orientale en ce début de XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2174</sup>. Gauthier est champenois par sa mère, comme les Villehardouins qui participèrent activement à la prise de pouvoir par la dynastie franque de Constantinople et en Grèce<sup>2175</sup>. Gauthier, avant d'aller en Orient, commença sa geste en Sicile. Lié à la famille de Brienne, dont l'un des membres, Jean, règnera successivement à Jérusalem et à Constantinople, c'est au service du frère de ce dernier, Gauthier de Brienne, que Gauthier de Montbéliard contesta le royaume de Sicile au jeune Frédéric Hohenstaufen. Il participa aux opérations militaires dans le royaume de Sicile en 1201 aux côtés de son candidat à la couronne des Hautevilles<sup>2176</sup>.

La prise en main du royaume de Sicile par Henri VI menaçait Constantinople, ainsi que ses dépendances en Orient<sup>2177</sup>. Indirectement, Gauthier de Montbéliard, en oeuvrant vainement de séparer le royaume et de l'Empire occidental, mit en cause les liens entre ce dernier et les Etats rentrés dans sa mouvance orientale : Chypre et la Cilicie. Vue de Constantinople, l'action

---

<sup>2173</sup> *Röhricht*, 782. Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXIII. *Estoire d'Eracles empereur*, livre XXV, chap. XIX, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>2174</sup> Sur ce personnage, cf : Jean Longnon, *Les compagnons de Villehardouin : recherches sur les Croisés de la quatrième Croisade*, pp. 20-21.

<sup>2175</sup> Jean Longnon, « Sur les croisés de la quatrième Croisade », *Journal des savants*, 1977, n°2. pp. 119-127. Le maréchal de Champagne comme le cofondateur de la principauté d'Achaïe furent, chacun à leur manière, des acteurs importants de l'établissement de « l'empire latin ».

<sup>2176</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXX.

<sup>2177</sup> *Supra*.

italienne de Gauthier de Montbéliard au service de Gauthier de Brienne bénéficiait à la Romanie. L'intérêt néo-romain contemporain pour les libertés siciliennes est visible sous la plume de Nicéas Choniates :

*La mort du roi de Germanie [Henri VI Hohenstaufen], comme je l'ai dit, fut prisee par toutes les nations et particulièrement par les Siciliens parce que leur ile avait été affligée par tant de maux qu'il n'est pas aisé de les décrire. Ils avaient fortement souffert de la confiscation de leur argent, de l'infortune du bannissement de leur pays et sujets à d'effroyables tortures au point que la mort était préférable à l'existence ; de plus, de nombreuses cités siciliennes avaient été dévastées et des forteresses détruites<sup>2178</sup>.*

Avant même de passer en Orient, Gauthier fut l'allié objectif des empereurs de Constantinople. Les réclamations d'Alexis III sur Chypre de 1201 adressées à la papauté complétaient l'aventure italienne de Gauthier de Montbéliard<sup>2179</sup>. Ici, un élément de continuité transcende la date fatidique de 1204. Tout maître de Constantinople prétendant à la souveraineté face à l'empereur occidental ne pouvait voir sans crainte l'élévation d'une redoutable puissance italo-germanique, *a fortiori* si elle prétendait étendre son hégémonie en Orient.

L'opposition de Byzance, depuis Manuel, à la montée du pouvoir des Hohenstaufens en Italie est une donnée forte de la politique de tous les empereurs néo-romains successifs. Il était naturel pour les adversaires des Hohenstaufens de se rapprocher de Constantinople, avant comme après 1204<sup>2180</sup>. Dans cette perspective, les Lascaris de Nicée, prêts à aliéner la souveraineté de l'Empire, rompirent avec la politique néo-romaine<sup>2181</sup>. A l'inverse, les autorités de Constantinople, comprenant des latins, mais aussi des grecs, en ralliant à elles les ennemis des Hohenstaufens (Montbéliard, mais aussi Brienne) incarnent paradoxalement la pérennité de la politique de Manuel.

L'échec de son entreprise sicilienne poussa Gauthier de Brienne Gauthier de Montbéliard à chercher un autre champ d'action. Quittant le royaume du jeune Frédéric Hohenstaufen, il se porta vers Chypre comme croisé<sup>2182</sup>. Arrivé dans l'île, Gauthier s'intégra à l'aristocratie franco-orientale par son mariage avec Bourgogne, fille du roi de Jérusalem et de

<sup>2178</sup> Nicéas Choniates, *Alexis III Ange*, livre I, fol. 476-480.

<sup>2179</sup> *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem (1100-1310)*, 1, Paris 1894, n°1044 et n°1048. Léonce Machéras, § 14. *Röhricht*, 782. *PL*, tome CCXIV, 123-124. *Potthast*, 1332. Jean Richard, « Le royaume de Chypre face aux projets de Croisade », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 153<sup>e</sup> année, n° 2, 2009, pp. 857-863.

<sup>2180</sup> Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre VII, fol. 199-203 ; *Alexis III Ange*, livre I, fol. 476-480. Jean Kinnamos, livre IV. Marcel Pacaut, *Frédéric Barberousse*, Fayard, Paris, 1967, 316 p.

<sup>2181</sup> *Infra*.

<sup>2182</sup> David Abulafia, *Frederick II : a Medieval emperor*, Oxford University Press, Oxford, 1988, pp. 97-102. Anne-Marie Flambard Hélicher, « Du « Gamin d'Apulie » à la Splendeur du Monde, les grandes étapes du règne de Frédéric II », in *Frédéric II (1194-1250) et l'héritage des normands de Sicile*, pp. 15-27.

Chypre Amaury II. A la mort de ce dernier, il obtint la régence du royaume insulaire au nom du roi Hugues I<sup>er</sup><sup>2183</sup>.

### ***Le retour de Chypre à la Romanie***

Le passage de la *Damsel* de Chypre et ses réclamations frontales avaient heurté le défunt roi<sup>2184</sup>. Cette première réclamation n'émanait pas directement des autorités de Constantinople, mais d'une initiative périphérique dont les acteurs étaient liés à l'empereur flamand. L'incident clos, restait à définir les conditions auxquelles l'Empire était prêt à envisager le retour de Chypre au sein de la Romanie.

La mort du roi Amaury II (1205), en séparant Chypre et Jérusalem, plaça Gauthier de Montbéliard à la tête du royaume insulaire<sup>2185</sup>. C'est à la suite de cet évènement qu'il faut placer la définition des rapports entre Constantinople et l'île. Si aucun texte ne présente les circonstances de l'hommage de Chypre à Constantinople, l'existence de celui-ci est attestée directement par une source, et indirectement par une seconde<sup>2186</sup>.

Ibn al-Athir dit sans ambages : « *les habitants de Chypre, qui dans leurs besoins ont recours aux Francs établis à Constantinople.* »<sup>2187</sup> Ce propos, concernant des évènements intervenus en 1208, donne un terme *ante quem* certain pour la prestation d'hommage de Chypre à Constantinople. Pour ce qui est de l'établissement du terme *post quem*, il est fort probable que l'hommage remonte au tout début de la régence de Gauthier de Montbéliard.

En effet, dès 1206, le patriarche de Constantinople, le Vénitien Thomas Morosini, fit part de ses prétentions à la subordination de Chypre à son patriarcat, remettant ainsi en cause son autocéphalie<sup>2188</sup>. Afin de trancher, Innocent III demanda au clergé chypriote de lui envoyer un représentant pour statuer en toute connaissance de cause<sup>2189</sup>. L'affaire pourrait sembler

<sup>2183</sup> *Manuscrit française 20*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 61, 64, 78. *Vaticanus Latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 89, 98. *Manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 142. *Vaticanus latinus, 7806 A*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 165. *L'Estoire d'Eracles empereur*, livre XXVI, chap. XXI, in *RHC Occ.*, tome II. Jonathan Riley-Smith, *The Feudal Nobility and the Kingdom of Jerusalem, 1174-1277*, Macmillan press, Bungay, 1973, p. 23. René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 216-218.

<sup>2184</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXII.

<sup>2185</sup> *Röhricht*, 811.

<sup>2186</sup> Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium: The Empire of Constantinople (1204-1228)*, pp. 168-172.

<sup>2187</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, p. 107.

<sup>2188</sup> Robert Lee Wolff, « Politics in the Latin Patriarchate of Constantinople », 1204-1261, *DOP*, vol. 8, 1954, pp. 225-303.

<sup>2189</sup> *Potthast, 2860 ; 2865*. Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, volume II, *documents et mémoires*, partie I documents, 1855, p. 35. William O. Duba, « The Status of the patriarch of Constantinople », in Alexander D. Beihammer, Maria G. Parani, Christopher D. Schabel (dir.), *Diplomatics in the Eastern Mediterranean 1000-1500 : Aspects of Cross-Cultural Communication*, pp. 63-90.

purement ecclésiastique et être indépendante de la question de l'hommage de Chypre à Constantinople. Néanmoins, les précédents latins de Syrie du XII<sup>e</sup> siècle sont éloquentes sur la dimension politique du découpage des circonscriptions ecclésiastiques. Sur le continent, le patriarcat de Jérusalem s'était longtemps opposé à celui d'Antioche pour déterminer ce qui devait revenir à chacun. Les autorités ecclésiastiques de Jérusalem usurpèrent le district méridional (Tyr) du patriarcat d'Antioche qui, de son côté, prit sous sa dépendance directe Tripoli au mépris des droits du clergé tyrien<sup>2190</sup>. Sur le continent, les patriarchats en étaient arrivés à découper leurs circonscriptions sur la base du partage politique, le royaume pour le patriarche de Jérusalem, la principauté d'Antioche et le comté de Tripoli pour celui d'Antioche<sup>2191</sup>. Ce précédent de l'accommodement des circonscriptions ecclésiastiques aux réalités politiques éclaire l'esprit des réclamations de Thomas Morosini, et ceci d'autant plus que la suzeraineté de Constantinople sur Chypre fut attestée fermement deux années plus tard<sup>2192</sup>. Ces prétentions du patriarcat de Constantinople, dans un contexte de récupérations territoriales par le pouvoir impérial, ont aussi un précédent byzantin. Au X<sup>e</sup> siècle, le patriarcat de Constantinople avait empiété en plusieurs points sur les autres ressorts ecclésiastiques dans le contexte de reconquête macédonienne<sup>2193</sup>. La demande de Thomas Morosini à la papauté dut

<sup>2190</sup> Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. XII, XIII, XIV. Thomas S. Asbridge, *The Creation of The principality of Antioch, 1098-1130*, pp. 210-211. John Gordon Rowe, « The Papacy and the Ecclesiastical Province of Tyre (1100-1187) », *Bulletin of the John Rylands Library*, XLIII, 1960 (1), pp. 160-189.

<sup>2191</sup> Jean Richard, « Note sur l'archidiocèse d'Apamée et les conquêtes de Raymond de Saint-Gilles en Syrie du Nord », *Syria*, tome 25 fascicule 1, 1946. pp. 103-108.

<sup>2192</sup> En ce qui concerne les rapports du patriarcat latin de Constantinople avec les Eglises des royaumes vassaux de l'empereur, la politique de Rome a consisté, à Thessalonique comme en Chypre, à favoriser l'autonomie des Eglises locales par le rattachement direct au Saint Siège. Cette politique est bien plus basée sur la réalité politique que sont les Etats périphériques de la Romanie que sur le rétablissement d'un ordre ancien. L'émancipation de l'Eglise de Thessalonique par rapport à Constantinople ne lui donna pas la juridiction qui avait été la sienne autrefois sur l'ensemble de l'Illyricum oriental, mais lui permit uniquement de correspondre aux limites du royaume fondé par Boniface de Montferrat. Malgré cela, le patriarche latin de Constantinople continua de se faire, y compris en Occident, le porteur d'une parole de portée pan-orientale, à l'échelle de l'Empire, y compris en ce qui concerne le patriarcat d'Antioche. Il y a d'ailleurs des titres, implicitement reconnus par Innocent III dès l'origine, puisque, s'il fut défini comme patriarche, à l'instar de ses collègues orientaux, il bénéficia de privilèges symboliques applicables partout, y compris dans les sièges des Eglises orientales. Il disposait donc d'une supériorité relative. Seule Rome est immune de ses singularités flatteuses dont bénéficiait l'évêque de Byzance. Gottlieb Lucas Friedrich Tafel, Georg Martin Thomas, *Fontes Rerum Austriacarum, Oesterreichische geschichtsquellen, Diplomataria et acta. XII. Urkunden zur Handels-und staatsgeschichte der republic venidig, Wien*, 1856, pp. 539-541. Raymond Janin, « L'Eglise latine à Thessalonique de 1204 à la conquête turque », *REB*, tome 16, 1958, pp. 206-216. Christopher Scharbel, « Antelmthe Nasty, first Latin Archbishop of Patras (1205-ca. 1241) », in Maria Parani, Christopher Scharbel (dir.), *Diplomatics in the eastern Mediterranean, 1000-1500*, Brill, Lodon, pp.126-137. Matthieu de Paris, *Grande Chronique*, tome VI, Henri III, année 1245, pp. 65-66.

<sup>2193</sup> *Supra*. En ce qui concerne la position de Chypre, elle était indépendante de tout patriarcat depuis le V<sup>e</sup> siècle (VIII<sup>ème</sup> canon du concile d'Ephèse de 431). Comme le rappelle un texte de 1232, l'Eglise grecque de l'île se targuait depuis cette époque de ne relever que des empereurs et non de Constantinople dont elle n'avait jamais relevé puisqu'elle était une ancienne partie du patriarcat d'Antioche. Laurent, 1252. Vitalien Laurent, « La succession épiscopale des derniers archevêques grecs de Chypre, de Jean le Crétois (1152) à Germain Pèsimandros (1260) », *REB*, tome 7, 1949, pp. 33-41.

être contemporaine ou légèrement postérieure à la reconnaissance de la suzeraineté de Constantinople sur Chypre. Celle-ci intervint donc probablement en 1205-1206, soit au tout début de la régence de Gauthier de Montbéliard<sup>2194</sup>. Ce fut l'un des premiers actes politiques de son gouvernement.

La papauté réinterpréta la tradition d'indépendance de l'Eglise de Chypre en la plaçant directement sous son contrôle exclusif, et en prétendant s'y substituer au *basileus* dans les attributions qui avaient été les siennes avant la conquête franque<sup>2195</sup>. Toutefois, cette volonté pontificale ne clôtura pas le dossier chypriote. Le mélange des genres latino-grecs ne s'arrêta pas là. En 1211, le clergé latin de l'île de Chypre, au lieu d'élire un archevêque et de demander sa confirmation au pape, soumit deux candidats au roi de Chypre, approximativement selon la procédure pratiquée traditionnellement par les empereurs néo-romains et leur Eglise, avant de demander confirmation à Rome. L'élection fut cassée par le patriarche de Jérusalem, légat pontifical et mandaté sur cette affaire. Le roi Hugues I<sup>er</sup> fut accusé d'empiéter sur les libertés de l'Eglise<sup>2196</sup>. Du point de vue de Rome, la discipline ecclésiastique dans l'Empire laissait à désirer, puisqu'à Constantinople même la nomination du patriarche avait été réglée selon des considérations politiques déterminées par les Franco-Vénitiens. Cette crise politico-ecclésiastique, contemporaine de celle d'Antioche<sup>2197</sup>, en dit long sur la tentation des princes latins de ce début du XIII<sup>e</sup> siècle de se placer dans une continuité politique réinterprétée de leur environnement néo-romain dans leur pratique du pouvoir comme dans leur relation à l'institution impériale<sup>2198</sup>. A tâtons, chacun avec leurs préoccupations du moment, les princes

---

<sup>2194</sup> Plus généralement sur cette question de l'hommage de Chypre à Constantinople, Filip Van Tricht, dans « *The Latin Renovatio of Byzantium : The empire of Constantinople (1204-1228)* », pose l'hypothèse d'un lien entre l'épisode de Damsel de Chypre et le rattachement postérieur de l'île à l'orbite des empereurs Latins. Ceux-ci auraient conditionné à cette allégeance la mise en sourdine des revendications de la prétendante grecque et de son époux flamand. Ceci est possible, et rappelle le cas de Manuel d'Antioche sous les Anges par rapport à Bohémond IV, mais c'est improuvable dans l'état de la documentation. Filip Van Tricht, *op.cit.*, pp. 440-442. La multiplicité des références politiques et ecclésiastiques dans l'espace de la Romanie au sens large : Sophie Métivier, « Les Maurozômai, Byzance et le sultanat de Rûm. Note sur le sceau de Jean Comnène Maurozômès », *REB*, tome 67, 2009, pp. 197-207.

<sup>2195</sup> Quelques décennies plus tard, le clergé grec de Chypre se plaindra des empiètements du patriarcat grec qui, à l'instar du patriarcat latin, tendait à vouloir se subordonner l'île dont l'archevêque grec rappelle dans une missive qu'elle ne dépend que de l'empereur. Les grecs de l'île firent appel au *basileus* pour défendre leur autonomie ecclésiastique comme les latins avaient fait appel au pape en 1206. *Laurent*, 1252.

<sup>2196</sup> *AOL*, tome II, 1884, pp. 211-213.

<sup>2197</sup> *Infra*.

<sup>2198</sup> *AOL*, tome II, 1884, pp. 211-213. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 64. Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, p. 73. Gilles Grivaud, « Les Lusignan patrons d'églises grecques », *Byzantinische Forschungen XXIX (2007), Actes du VIII<sup>e</sup> Symposium Byzantinon : L'Eglise dans le monde byzantin de la IV<sup>e</sup> Croisade (1204) à la chute de Constantinople (1453)*, Strasbourg, 7-9 novembre 2002, pp. 257-269.

francs, certainement instruits par d'anciens cadres ou connaisseurs de l'Empire, hybridaient les pratiques<sup>2199</sup>.

La dépendance politique de Chypre à l'égard de Constantinople doit être mise en perspective. En 1201, la papauté n'avait pas exprimé à Alexis III Ange de fin de non-recevoir complète à la demande de restauration du pouvoir de l'Empire en Chypre<sup>2200</sup>. Deux empêchements avaient été opposés à cette réintégration : le manque de zèle du *basileus* pour le soutien des Etats chrétiens d'Orient et l'union personnelle de Chypre et de Jérusalem. Avec les engagements d'Alexis IV à envoyer des forces en Syrie en 1203, puis l'élévation d'un empereur croisé en la personne de Baudouin I<sup>er</sup> de Constantinople, la première réserve devint sans objet. La seconde fut caduque suite à la mort du roi Amaury II qui conduisit à la séparation de Chypre et de Jérusalem<sup>2201</sup>. La parenthèse ouverte par Richard Cœur de Lion en 1191 prit fin, et l'île pouvait revenir à la Romanie.

Reste à savoir si des conditions précises furent souscrites par les autorités chypriotes. Un seul élément préservé s'en fait peut-être l'écho. *Les Assises de Jérusalem* conservent les obligations des vassaux du roi de Chypre, basées sur les pratiques de l'ancien royaume continental et complétées par la suite. Une assise concerne Constantinople, ce qui représente une singularité, puisqu'elle est la seule puissance extérieure au royaume citée dans tout ce texte. Il est fait mention d'un devoir de « *messagerie en Constantinople* » qui s'imposerait aux vassaux du roi de Chypre, selon le rapport qu'en fit Hugues III, en plus des obligations de service militaire<sup>2202</sup>. Quand bien même la question de la « *messagerie* » répercuterait la situation hiérosolymitaine des années 1170, le fait que cette idée soit projetée sur la situation chypriote manifeste la conscience d'une subordination du royaume insulaire à Constantinople à une étape de l'Histoire. Le document se réclame aussi explicitement de Gauthier de

---

<sup>2199</sup> C'est aussi le cas pour de nombreuses pratiques administratives et fonctions. Benjamin Hendrickx, « Les institutions de l'empire latin de Constantinople (1204-1261) : La chancellerie », *Byzantina*, 6, 1974, pp. 105-119. Jean Longnon, *op.cit.*, pp. 128-144.

<sup>2200</sup> *Röhrich*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192.

<sup>2201</sup> L'union personnelle des couronnes de Chypre et de Jérusalem n'a pas abouti à la fusion des deux royaumes. Les liens de Constantinople à ces deux territoires purent rester structurellement distincts. René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 188-189. Steven Runciman, *Histoire des croisades, tome II, 1188-1464*, pp. 88-89.

<sup>2202</sup> *RHC Lois*, tome I, *documents relatifs au service militaire*, 2, p. 428. Jacques d'Ibelin, qui plaidait contre une vision extensive du devoir de service militaire obligatoire des vassaux de Chypre hors de l'île, ne contestait pas ce devoir de « *messagerie en Constantinople* » alors qu'il réfutait point par point les autres arguments du roi. *RHC Lois*, tome I, *documents relatifs au service militaire*, 2, p. 430

Montbéliard en ce qui concerne l'extension du cadre territorial du service des chevaliers chypriotes en mer Egée<sup>2203</sup>. L'apposition des éléments précédents permet d'entrevoir un cadre général vague mais à l'existence certaine au vu des autres éléments connus. Quoiqu'il en soit l'autorité de Constantinople aurait été soumise à un certain nombre de conditions, économique semble-t-il, qui rappellent la pratique des libéralités impériales des années 1158-1182<sup>2204</sup>.

Gauthier de Montbéliard a certainement joué un rôle diplomatique important pour faire sortir les relations entre l'île et Constantinople de l'impasse. Mais, outre cela, il se caractérisa par un activisme militaire intimement lié à la politique orientale de Constantinople.

### *Les campagnes de Gauthier de Montbéliard*

L'action militaire de Gauthier de Montbéliard se déploya, de 1204 à sa mort en 1212, dans trois directions distinctes : l'Asie Mineure, l'Égypte et la Syrie. Ces entreprises furent menées depuis Chypre, mais aussi depuis le continent. Le statut des entreprises varia sensiblement, mais elles entretiennent pour certaines des rapports très étroits avec la politique de Constantinople en Méditerranée orientale.

### *La première campagne pamphylie*

L'arrivée de Gauthier de Montbéliard au pouvoir lui donna tout de suite l'occasion de prouver ses talents. Attaleia était depuis le XI<sup>e</sup> siècle un nœud de communication important entre la Syrie et le reste de l'Empire, aussi bien par voie terrestre que maritime<sup>2205</sup>. La progression turque vers le sud-ouest à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, puis la prise de possession de l'Isaurie par les Arméniens, avaient provoqué l'isolement terrestre d'Attaleia, devenue une enclave néo-romaine en face de l'île de Chypre. La situation géographique de la cité en faisait un enjeu pour les acteurs politiques de la mouvance orientale de l'Empire.

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, « Aldebrand, un italien de naissance qui avait été strictement élevé en accord avec les traditions romaines, gouvernait Attaleia. »<sup>2206</sup> Il est difficile de savoir quelle avait été sa situation exacte face au pouvoir impérial d'Alexis III ou de ses éphémères successeurs immédiats jusqu'à l'élévation de Baudouin I<sup>er</sup>. Quoiqu'il en soit, le duc d'Attaleia, de fait ou de droit, acculé par la pression turque, fit appel aux Francs de Chypre, désormais

<sup>2203</sup> RHC Lois, tome I, documents relatifs au service militaire, 2, p. 428.

<sup>2204</sup> Kamel-Altevarykh, in RHC Or., tome II, p. 107.

<sup>2205</sup> Son rôle comme relais côtier entre Constantinople et l'Asie Mineure avait accru son importance sous les Comnènes du fait de la complication des liaisons terrestres par la Lycaonie. Anne Comnène, tome III, livre XI, chap. IX, § 3 ; livre XIV, chap. I, § 2. Nicétas Choniates, *Jean Comnène*, fol. 37

<sup>2206</sup> Nicétas Choniates, *Après la chute de Constantinople*, fol. 639-640.

dirigés par Gauthier de Montbéliard, pour le secourir. Puisque Gauthier avait certainement déjà placé l'île sous la bannière de Constantinople, comme c'est attesté deux ans plus tard, c'est l'Empire qui venait au secours de la place<sup>2207</sup>. La région fut l'objet d'une de ces distorsions caractéristiques de la réorganisation de 1204, très précise quant à la lettre de la *Partitio Romaniae*, mais contredite sur le terrain par les expéditions périphériques de la Croisade et les conditions politiques locales<sup>2208</sup>.

Attaleia, était l'une des places attribuées à l'empereur dans le partage de 1204, avec l'ensemble des provinces micrasiatiques. Sa prise en main au nom de l'empereur devait revenir aux Templiers, ce qui compléterait leur dispositif, associé à Antioche contre les Arméniens<sup>2209</sup>. Cette liaison entre la Syrie et la Pamphylie visait à restaurer le *containement* antiochéno-constantinopolitain anti-roubénide du XII<sup>e</sup><sup>2210</sup>.

Dans l'immédiat, c'est Gauthier de Montbéliard, le vassal de Constantinople le plus proche, qui intervint contre les Turcs pour les empêcher la chute de cette ville de Romanie<sup>2211</sup>.

*Quand Kay-Kosrow, dirigeant d'Iconium, s'avança avec son armée vers Attaleia, imaginait prendre la ville sans effusion du fait qu'elle était incapable de se défendre elle-même. Aldebrand, le dirigeant de la cité, et son lieutenant, informé de l'imminence de l'attaque de Kay-kosrow, envoya des émissaires à Chypre et reçut un renfort de deux cents fantassins auxiliaires latins. Quand la bataille fut engagée et que les Turcs submergeaient la cité, les troupes latines, vinrent en rangs serrés, et prirent les Turcs par surprise, et prirent la défense des Attaléens. Kay-kosrow battit en retraite après avoir assiégé Attaleia moins de seize jours.*<sup>2212</sup>

La version de Nicétas Choniates est confirmée par le *Kamel-Altevarykh* :

*Le 3 de chabân de cette année (5mars 1207), Ghiyâth-eddyn Kaykosrow, prince de Konia et du pays de Rûm, s'empara par capitulation de la ville d'Attaleia, qui était située sur le rivage de la mer et appartenait aux Romains. Voici quelle fut la cause de cette conquête : avant l'époque dont il s'agit, Kay-kosrow avait formé le siège d'Attaleia, avait campé longtemps près de cette place, et avait renversé plusieurs tours de son enceinte. Il ne lui restait plus qu'à l'enlever d'assaut. Ceux des Romains qui se trouvaient dans la ville envoyèrent un message aux Francs qui habitaient l'île de Chypre, voisine d'Attaleia, et implorèrent leur secours. En conséquence, un détachement des Francs arriva dans la ville.*<sup>2213</sup>

<sup>2207</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, p. 107.

<sup>2208</sup> Sur le cas analogue et bien mieux documenté du Péloponnèse : Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 72-73.

<sup>2209</sup> *Röhricht*, 815. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 600.

<sup>2210</sup> Cette articulation en Orient de la politique du Temple et des empereurs de Constantinople s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons constaté à partir de 1158. *Supra*.

<sup>2211</sup> Alexès, G. K. Savvidès, *Byzantium in the Near East: its relations with the Seljuk sultanate of Rum in Asia Minor, the Armenians of Cilicia and the Mongols, A.D. c. 1192-1237*, p. 88.

<sup>2212</sup> Nicétas Choniates, *Après la chute de Constantinople*, fol. 639-640.

<sup>2213</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, p. 103.

Ces textes ne précisent pas si Gauthier, en se lançant au secours d'Attaleia, le fit d'un commun accord avec les Templiers, ni comment ils conjuguèrent leurs droits avec les avantages que Gauthier souhaitait éventuellement tirer de son intervention.

L'enjeu du contrôle de la route entre Constantinople et Antioche était alors important pour le Temple<sup>2214</sup>. Cet objectif s'articulait fort bien à l'action de Gauthier et d'autant plus que celui-ci, au témoignage des *Assises de Jérusalem*, ne se contenta pas de se porter au secours d'Attaleia, mais mena aussi une opération militaire en direction de Rhodes à une date inconnue : « *Mesire Gautier de Monbeliart, qui fu baill de mon aïeull le rei Hugue, ou tens de son baillage les mena [les chevaliers de Chypre] à Rodes et en Satalie et en plusiors autres places.* »<sup>2215</sup>

Cette poussée chypriote sous pavillon impérial s'inscrit dans une perspective plus large. Les Francs de Constantinople ambitionnaient, depuis les lendemains de leur conquête de la Ville, de subjuguier l'Asie Mineure. L'horizon visé était la réouverture des routes micrasiatiques, y compris par la prise d'Iconium. Le principe de l'ouverture des hostilités avec les Turcs était acté<sup>2216</sup>. Celles-ci furent initiées par Gauthier de Montbéliard, dont le coup de main est à mettre dans le cadre des projets micrasiatiques impériaux.

Néanmoins, la guerre bulgare et ses suites, en détournant Constantinople de l'Asie, mirent ces projets en suspens, laissant Attaleia, soutenue à bout de bras depuis Chypre, dans son isolement. La ville tomba en 1207 à cause de dissensions entre Grecs et Francs.

*Ghiyath-eddyn désespéra alors de s'en rendre maître et s'en éloigna laissant un corps de troupes dans le voisinage, sur les montagnes situées entre la place et ses Etats. Il ordonna à ses soldats de couper les vivres d'Attaleia. Cet état de choses se prolongea un certain temps, si bien que les habitants de la ville furent étroitement resserrés et que leur situation devint très pénible. Ils demandèrent aux Francs de faire une sortie afin d'empêcher les musulmans de les tenir ainsi resserrés. Les Francs s'imaginèrent que les Romains voulaient par ce moyen les faire sortir de la ville ; la discorde éclata entre les deux partis, et ils en virent aux mains. Les Romains envoyèrent un message aux musulmans et les appelèrent pour livrer la ville. Les musulmans arrivèrent à leur appel et se réunirent avec eux pour combattre les Francs. Ceux-ci furent mis en déroute, rentrèrent dans la citadelle et s'y retranchèrent. Les musulmans envoyèrent appeler Ghiyâth-eddyn, qui se trouvait dans la ville de Konia. Il se mit en marche au plus vite avec un détachement de son armée, et arriva à Attaleia le deux de Chabân (4mars 1207). Une convention fut conclue entre lui et les Romains, et il reçut la ville dès le lendemain. Il entreprit le siège de la citadelle, dans laquelle étaient renfermés les Francs, l'occupa en vertu d'une capitulation et fit prisonniers tous les Francs qui s'y trouvaient.*<sup>2217</sup>

<sup>2214</sup> A cette époque, le Temple organisait des liaisons maritimes entre Constantinople et l'Orient, ce qui rend plausible une stratégie globale de l'Ordre pour l'ensemble de l'Empire, mouvance orientale incluse. R. Morozzo della Rocca et A. Lombardo, *Documenti del commercio veneziano nei secoli XI-XIII*, n°482

<sup>2215</sup> *RHC Lois*, tome I, *documents relatifs au service militaire*, 2, p. 428.

<sup>2216</sup> Robert de Clari, § 111.

<sup>2217</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II pp. 84, 103-104. Version confirmée par Bar Hebraeus : Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume II, fol. 420-421.

L'échec de cette première tentative montrait bien que l'entreprise présupposait une meilleure articulation de l'action des Impériaux agissant depuis leurs bases orientales et Constantinople.

### *Les campagnes égyptiennes*

Trois sources décrivent ces expéditions contre l'Égypte. *Le Livre des Deux Jardins* affirme que deux attaques sont attribuables à Gauthier de Montbéliard, la première date du 27 mai 1204, alors que l'élévation de Baudouin au trône de Constantinople n'était pas encore connue. Ce raid s'intègre donc dans la quatrième Croisade, qui visait originellement l'Égypte<sup>2218</sup>.

*Année 600 (1203-1204) - Le 27 du mois de Ramadhan (27 mai 1204). La flotte des Francs, composée de vingt bâtiments, sort de 'Akka, pénètre par la bouche de Damiette, le jour de la fête de Baïram, et arrive jusqu'au bourg de Fouah sur le territoire égyptien. Elle met le pays au pillage, y séjourne pendant deux jours, puis elle s'en retourne saine et sauve avec son butin en suivant la même route. Ce coup d'audace, dont il n'y avait pas eu d'exemple jusqu'alors, ouvrit la conquête de l'Égypte. Plus tard, en 609, les chrétiens, pénétrant de nouveau par la bouche de Damiette, arrivèrent jusqu'au village de Bourah, où ils exercèrent les mêmes déprédations. Nous reviendrons plus loin sur cet évènement.*<sup>2219</sup>

C'était l'exécution par Gauthier, avec ses moyens limités, du projet exprimé par les Croisés alors qu'ils campaient sous Constantinople<sup>2220</sup>.

*Après que le marquis se fut croisé, il dit aux barons : Seigneurs, dit-il, où voulez-vous passer, et en quelle terre les sarrasins voulez-vous aller ? Les barons répondirent qu'ils ne voulaient pas aller en terre de Syrie, car ils ne pourraient rien y gagner, mais ils avaient projeté d'aller au Caire ou à Alexandrie, au beau milieu des Sarrasins où ils pourraient leur causer des dommages, et ils avaient le projet de louer une flotte qui les transporterait tous ensemble.*<sup>2221</sup>

La seconde attaque de Gauthier de Montbéliard de l'année 1208 est consécutive de la perte d'Attaleia face aux Turcs<sup>2222</sup>. Cette attaque, menée en mer contre des navires égyptiens, eut des implications internationales très différentes. Ibn al-Athir relate les conséquences politiques de ce raid mené par le régent de Chypre.

*Le sultan laissa un détachement de son armée à Homs, près du prince de cette ville. Quant à lui, il retourna à Damas, et y prit ses quartiers d'hiver. Les troupes de Djéziré se retirèrent dans leur pays. Al Adil avait quitté l'Égypte avec ses troupes, parce que les Francs, habitants l'île de Chypre, s'étaient emparés de plusieurs vaisseaux de la flotte égyptienne, et avaient fait prisonnier l'équipage. Le sultan avait envoyé un messenger au prince d'Acca [Acre], pour traiter de la restitution de ce qui avait été pris. « Nous sommes en paix, lui faisait-il dire ; pourquoi donc avez-vous usé de perfidie envers nos*

<sup>2218</sup>Geoffroy de Villehardouin, § 30, 93, 96, 188, 198. Robert de Clari, § 5, 6, 16, 33.

<sup>2219</sup>*Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, p. 153.

<sup>2220</sup>Geoffroy de Villehardouin, § 93, 188.

<sup>2221</sup>Robert de Clari, § 5.

<sup>2222</sup>L'attaque de 1208 ne saurait être confondue avec la précédent ou avec la suivante contre l'Égypte. En Effet, les sources décrivent bien en 1204 et en 1211 des attaques du sol égyptien et non de navires en mer. Filip Van, Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium, The Empire of Constantinople, 1204-1228*, p. 441.

*compagnons ? » Le prince d'Acre s'excusa sur ce qu'il ne possédait aucune autorité sur les habitants de Chypre, qui dans leurs besoins, ont recours aux Francs établis à Constantinople.<sup>2223</sup>*

L'explication donnée par Jean d'Ibelin, régent de Jérusalem, est la suivante : Gauthier de Montbéliard, devenu régent de Chypre sous la suzeraineté de l'empire de Constantinople, assurait la présence militaire de ce dernier en Méditerranée orientale. De ce fait, il maintenait l'état de belligérance effectif entre la Romanie, dont le souverain, Henri de Hainaut, est considéré comme un croisé depuis 1201, et la puissance ayyoubide. Aux yeux du sultan d'Égypte, l'ordre en Méditerranée orientale ressemblait désormais plus à celui du temps de Manuel avec une bipartition des chrétiens entre l'Empire et le royaume de Jérusalem qu'à celui des années 1190, caractérisé par l'émiettement politique. Par Chypre, Antioche et Tripoli redevenues terres impériales, Constantinople disposait de trois jalons importants lui permettant de redevenir une puissance en Orient et en Méditerranée orientale, l'œuvre des Comnènes renaissait sous une forme rénovée après une éclipse. Une fois au fait du responsable réel des déprédations dont était victime son territoire le sultan prit-il langue avec Constantinople ? C'est probable et cela expliquerait comment le patriarche melkite d'Alexandrie se trouva en contact suffisamment étroit avec les latins pour être représenté au concile de Latran de 1215<sup>2224</sup>.

Les expéditions pamphylienne de 1206 et égyptienne de 1208 avaient été conduites avec les moyens du royaume de Chypre. Le départ de Chypre du bailli, en mauvais termes avec le jeune roi Hugues I<sup>er</sup>, changea les conditions de ses entreprises à partir de 1210. Un continuateur de Guillaume de Tyr rapporte que :

*L'en dit qu'il [Gauthier de Montbéliard] en avoit bien porté [hors de l'île de Chypre] plus de ij mile besans sarasinois. Et bien le peut l'en croire, car il tint bien XL chevaliers au sien, tout un an ; et puis fist moult grant despens quant il ala prendre Satalie et puis meisme que il l'ot eue.<sup>2225</sup>*

Doté de ces fonds, Gauthier de Montbéliard put lancer de nouvelles expéditions. Les dépenses engagées pour chaque expédition devaient être globalement équilibrées par les bénéfices du butin ainsi que par les éventuels renflouements des partenaires potentiels : Jean d'Ibelin, Jean de Brienne, Bohémond IV ou Henri de Constantinople.

*Le Livre des Deux Jardins* éclaire la troisième expédition de Gauthier de Montbéliard contre l'Égypte, en 1211.

*Dans la dernière décade de Dhou'l-hiddjeh, le baile de Chypre (que Dieu le maudisse !) sortit de 'Akka avec une escadre et se dirigea vers l'Égypte. Arrivé sur les côtes de Damiette, il jeta l'ancre à l'ouest de la ville, puis il conduisit des troupes, cavalerie et*

<sup>2223</sup> *Kamel-Altevarykh, in RHC Or., tome II, p. 107.*

<sup>2224</sup> Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1215, fol. 58

<sup>2225</sup> *L'Estoire de Eracles empereur*, livre XXXI, chap. V, in *RHC Occ.*, tome II.

*infanterie, jusqu'au village nommé Bourrah, sur les bords du Nil. Il tomba sur les habitants par surprise, les fit prisonniers, prit des vivres et regagna son escadre à la fin de la journée. Le gouverneur de Damiette, dès qu'il fut informé de cette agression, se mit à la poursuite de l'ennemi, mais celui-ci s'était déjà embarqué et avait gagné le large, se dérobant ainsi à l'atteinte des musulmans ; le baile put faire entrer ses prisonniers et son butin à 'Akka. Par ce coup de main et celui qu'il avait opéré sur Fouah en l'année 601, il réalisa des avantages que les Francs n'avaient pas encore obtenus et que nul d'entre eux n'aurait eu l'audace d'espérer jusqu'à cette époque.*<sup>2226</sup>

Devenu *persona non grata* dans le royaume insulaire, Gauthier, professionnel des opérations terrestro-navales, réédita ses exploits de 1204 et 1208. L'ancien régent était lors un personnage important du royaume de Jérusalem ou régnait alors Jean de Brienne<sup>2227</sup>. La réussite de ce nouveau raid révéla aux Francs que l'Égypte était bel et bien vulnérable sous cet angle. L'auteur du *Livre des Deux Jardins* constate que c'est le raid de Gauthier de Montbéliard de 1204 qui ouvrit la période des invasions franques de l'Égypte<sup>2228</sup>.

En direction de l'Égypte, Gauthier de Montbéliard mena donc trois actions distinctes quant à leurs circonstances et à leur cadre juridique et aux moyens dont il disposait. La première est un fait de Croisade, effectué dans un contexte où le « passage général » décrété par la papauté visait à la récupération de la Palestine par des opérations contre l'Égypte, cœur de la puissance ayyoubide. Elle devait être le prélude à une descente franco-impériale prévue par la convention de Zara. Cependant, le gros des Croisés ayant été absorbé par les événements de Constantinople, Gauthier de Montbéliard se contenta d'un raid limité.

La seconde opération égyptienne, celle de 1208, a un sens tout différent. Gauthier agit comme chef de l'État chypriote, partie intégrante de l'empire de Romanie<sup>2229</sup>. Les forces « franques », comme l'exprime Jean d'Ibelin aux envoyés d'al-Adil, portent une double bannière chypriote et impériale. Cette opération atteste que Constantinople était redevenue active en Méditerranée depuis la mouvance orientale de l'Empire. L'action est désormais déconcentrée, et l'on ignore si l'empereur Henri fut consulté pour une opération placée sous sa couverture diplomatique. Toutefois, ce n'est pas là une nouveauté dans l'articulation entre Constantinople et les pouvoirs locaux en Orient. Déjà sous Manuel, l'intervention diplomatique constantinopolitaine venait souvent après coup par rapport aux faits militaires locaux impliquant les États sujets de l'Empire<sup>2230</sup>. Ce qui était vrai pour Antioche en 1164-1165 l'était

<sup>2226</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, pp. 158-159. *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 68.

<sup>2227</sup> Guy Perry, *John of Brienne: King of Jerusalem, Emperor of Constantinople, c.1175–1237*, Cambridge University Press, Cambridge, 2013, pp. 56.

<sup>2228</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, p. 153.

<sup>2229</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, p. 107.

<sup>2230</sup> *Supra*.

pour Chypre en 1208, et c'est Constantinople qui était désignée l'interlocutrice en dernière instance pour les puissances musulmanes<sup>2231</sup>.

La séparation nette de 1158 à 1170, entre l'Orient impérial et la Syrie hiérosolymitaine, est de nouveau effective. Ceci révèle à la fois la fragilité de l'hommage hiérosolymitain obtenu par Manuel d'Amaury I<sup>er</sup>, mais aussi la solidité de la Romanie orientale, reconfigurée après 1204 autour de Chypre et d'Antioche.

Le cadre juridique de la troisième expédition égyptienne de Gauthier de Montbéliard, conduite depuis Acre, est lié à son statut d'alors dans le royaume de Jérusalem ce qui n'exclue pas obligatoirement des liens simultanés persistant avec Constantinople.

### *La campagne antiochienne*

*Le Livre des Deux Jardins* attribue à Gauthier de Montbéliard une expédition contre les Turcomans dans la région d'Antioche à la suite de son dernier raid égyptien.

*Année 609 [1212-1213]. Le baile de Chypre envahit le pays d'Antioche et répandit la terreur dans cette contrée. Les troupes turcomanes, qui y étaient cantonnées et souffraient beaucoup de cette agression, se rallièrent ensuite ; elles occupèrent les défilés, cernèrent le baile dans une vallée étroite et le firent périr avec toute son armée. Sa tête, promenée dans le pays, puis transportée par mer en Egypte, fut offerte à Al Malik Al Adil. C'est ce même baile qui avait envahi Fouah et Bourah comme il a été dit précédemment.*<sup>2232</sup>

Les Turcomans avaient attaqué depuis le territoire d'Alep la principauté d'Antioche en 1186-1187 et continuèrent par la suite à menacer son territoire<sup>2233</sup>. Faire baisser la pression aux alentours de la ville d'Antioche était dans l'intérêt de Bohémond IV et ne pouvait que lui donner les mains plus libres pour mener sa guerre arménienne. Gauthier de Montbéliard agit ici au profit d'un vassal de Constantinople et donc, en dernière instance, dans l'intérêt de l'Empire néo-romain<sup>2234</sup>.

Toutefois, le *Livre des Deux Jardins* commet une confusion en plaçant lors de cet évènement antiochien la mort de Gauthier de Montbéliard, qui n'intervint que quelques mois plus tard dans la région d'Attaleia, comme l'indiquent *Les Gestes des Chiprois*<sup>2235</sup>.

Il pourrait paraître plus évident d'écarter le témoignage du *Livre des Deux Jardins* concernant le passage de Gauthier de Montbéliard à Antioche en invoquant une simple

<sup>2231</sup> Kamel-Altevarykh, in *RHC Or.*, tome II, p. 107.

<sup>2232</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, p. 159.

<sup>2233</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, tome II, fol. 321-328. Anne-Marie Eddé, *La principauté Ayyoubide d'Alep : (579/1183-658/1260)*, Franz Steiner Verlag, Stuttgart, 1999, p. 510. Anne-Marie Eddé, « Les relations commerciales entre Alep et Venise au VII<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> siècle », *REI*, LIX, 1991, pp. 167-169.

<sup>2234</sup> Notons que Gauthier de Montbéliard est aussi à ce moment à l'interphase entre l'Empire de Constantinople et le royaume de Jérusalem ou il est un personnage important. Cf : Guy Perry, *John of Brienne: King of Jerusalem, Emperor of Constantinople, c.1175-1237*, p. 80.

<sup>2235</sup> *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 69.

confusion entre Antioche (انطاكية) et Attaleia (أنطالية). Toutefois, l'action de Gauthier Montbéliard durant la dernière année de sa vie prend tout son sens replacée dans le cadre de la relation entre Constantinople et l'Orient. Son passage à Antioche est donc probable, et ceci d'autant plus qu'à cette époque le conflit antiochéno-arménien prit une dimension navale inédite<sup>2236</sup>. La conclusion de la trêve entre le roi Jean de Brienne et les musulmans en juillet 1211 interdisait à Gauthier de poursuivre ses raids depuis Acre. Antioche devenait une base de substitution<sup>2237</sup>.

#### *La seconde campagne pamphylienne*

La seconde campagne pamphylienne de Gauthier de Montbéliard est datée de l'année 1212<sup>2238</sup>. L'enchaînement entre celle-ci et l'intervention à Antioche peut expliquer l'erreur du *Livre des Deux Jardins* sur le lieu de la mort de Gauthier de Montbéliard.

Comment expliquer cette expédition ? La réponse ne saurait se trouver seulement en Syrie, mais doit plutôt être recherchée dans les événements d'Asie Mineure, et dans le triangle Constantinople-Iconium-Nicée, qui lui-même interagit avec Antioche et l'Arménie<sup>2239</sup>.

#### **Antioche melkite**

Dès les années 1190, Bohémond IV mena une politique dont les axiomes furent les suivants : inscription dans la sphère impériale de Constantinople et alliance avec l'Eglise melkite d'Antioche. Le but était d'obtenir les moyens de tenir face à la puissance arménienne et de se protéger des interventions hostiles du pontife romain. La participation volontaire d'Antioche à l'Empire connut des développements importants dans les années suivantes, se doubla d'une participation de la ville à la communion orthodoxe et interféra avec la situation politique de l'Asie Mineure.

En ce début de XIII<sup>e</sup> siècle, le patriarche latin Pierre d'Angoulême (1196-1208) siégeait à Antioche. Dans le contexte sanglant de la guerre de succession antiochienne, il prit position

<sup>2236</sup> Guiragos de Kantzag, in *RHC Arm.*, tome I, p. 425. *Infra*.

<sup>2237</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, p. 158.

<sup>2238</sup> *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 69. Alexès, G. K. Savvidès, *Byzantium in the Near East: its relations with the Seljuk sultanate of Rum in Asia Minor, the Armenians of Cilicia and the Mongols*, A.D. c. 1192-1237, p. 89.

<sup>2239</sup> *Infra*.

contre Bohémond IV en faveur des droits du jeune Raymond-Rouben<sup>2240</sup>. Le patriarche suivait en cela la politique papale qui se trouvait ici en porte à faux avec celle de l'empereur de Constantinople, qui couvrait Bohémond de sa suzeraineté<sup>2241</sup>.

En droit pur, jamais Antioche, en la personne de Bohémond III ou de Bohémond IV, n'avait dénoncé les clauses de 1158 régissant les relations entre la principauté et l'Empire. La prestation d'hommage de 1204 venait le rappeler. Or, cet accord comprenait entre autres choses le droit pour l'empereur de désigner le titulaire du siège patriarcal<sup>2242</sup>.

Après le patriarche Jean, l'instrument de la politique d'Alexis III, Siméon fut promu patriarche grec d'Antioche et de tout l'Orient à une date inconnue<sup>2243</sup>. Trois possibilités se présentent pour les circonstances de son élévation. Elle put être le fait d'Alexis III (1195-1203), d'Isaac II restauré aux côtés d'Alexis IV (1203-1204) par la quatrième Croisade, ou résulter d'une élection tenue en Orient avant ou après la déchéance du dernier Ange.

La question reste *a priori* en suspens. Toutefois, l'Empire, sous Alexis IV, en 1203-1204, avait pris l'engagement d'établir une force en Syrie, dans la pratique à Antioche<sup>2244</sup>. La nomination par l'empereur d'un nouveau patriarche pour cette ville était logique comme pendant religieux de cet investissement politique et militaire au regard des précédents. Depuis le traité de Déabolis, et même depuis la reconquête macédonienne, tout réinvestissement politique de l'Empire en Orient s'accompagnait d'une réaffirmation des liens entre l'empereur et le patriarcat<sup>2245</sup>. Un autre argument va dans le sens d'une nomination par Alexis IV. Siméon est encore actif en 1234 au moment des discussions religieuses de Nymphée<sup>2246</sup>. Avec ces

---

<sup>2240</sup> Celui-ci, à partir de 1209, est aussi désigné comme héritier du royaume d'Arménie, virtuellement uni à la principauté d'Antioche. Claude Mutfian, *L'Arménie du Levant*, p. 106.

<sup>2241</sup> *Röhricht*. 794, 795, 798, 808. 'Izz Al-Dīn Ibn Šaddād. Chap. III. *Les marches ('Awāsim) et leurs forteresses*, in *Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A'Ļāq al-ḥaṭira fī ḍikr umarā' al-Šām wa l-Ġazira*, 58.

<sup>2242</sup> *Supra*.

<sup>2243</sup> Jean Claude Cheynet, *La société byzantine, l'apport des sceaux*, volume I, p. 99. Casimir Emereau, Sophron Pétridès, « Saint Arsène de Corfou », *Échos d'Orient*, tome 20, n°124, 1921, pp. 431-446.

<sup>2244</sup> Geoffroy de Villehardouin, § 93.

<sup>2245</sup> Venance Grumel, « Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084) », *Échos d'Orient*, tome 33, n°174, 1934, pp. 129-147.

<sup>2246</sup> Après avoir dû s'expliquer sur ses rapports avec les latins, Siméon restera jusqu'à la fin de sa carrière dans le territoire contrôlé par Nicée et sera associé à plusieurs reprises par son collègue, le patriarche grec de Constantinople, à des actes importants pour l'orthodoxie. Il est possible qu'il ait joué un rôle dans les négociations byzantino arméniennes sur l'Union, sujet qu'il devait bien connaître après avoir passé 4 années (1213-1217) chez les Arméniens. Siméon était certainement le patriarche d'Antioche anonyme qui s'attaqua aux prétentions du pape en 1237. Laurent, 1218, 1220, 1232, 1282, 1309. Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1237, fol. 118. Claverie, pp. 338-339.

éléments, sa nomination à une date relativement basse, en 1203/1204 semble soutenue par une raisonnable probabilité.

Siméon dut se défendre ultérieurement d'avoir fait sa soumission au pape<sup>2247</sup>. Cette accusation était sans lien avec sa présence à Antioche dont le prince rompit avec le clergé latin. A l'inverse, ceci se comprend si la nomination de Siméon fut le fait d'Alexis IV. Ce dernier c'était engagé à travailler dans le sens de l'Union avec Rome comme prix de son rétablissement sur le trône impérial<sup>2248</sup>. La nomination pour Antioche d'un patriarche grec latinophile, ou du moins, latino-compatible, apte à collaborer avec les Croisés, prendrait alors tout son sens<sup>2249</sup>.

Quoi qu'il en soit, ce patriarche grec d'Antioche fut introduit dans sa ville par Bohémond IV en 1206<sup>2250</sup>. L'évènement eut lieu dans le contexte où les violences du prince à l'encontre du patriarche latin d'Antioche lui valurent l'excommunication pontificale<sup>2251</sup>. La Commune d'Antioche s'associa à l'intronisation de Siméon, comme l'indique une lettre d'Innocent III à son légat le patriarche de Jérusalem<sup>2252</sup>. Par cet acte, elle rompait en bloc avec Rome et passait entièrement à l'obédience grecque.

La situation peut sembler paradoxale. Les résultats de la quatrième Croisade avaient été salués par la papauté comme un moyen de faire triompher l'Union de l'Eglise grecque à celle de Rome<sup>2253</sup>. Son double résultat syrien avait été le raffermissement des liens politiques entre Antioche et Constantinople, ce qui, en soi, n'avait rien de problématique pour Rome, mais aussi de réactiver les clauses ecclésiastiques des accords de 1158. Il est vrai que cette intronisation du patriarche melkite pouvait apparaître comme une survivance en sursis de l'ancien régime ecclésio-politique néo-romain.

---

<sup>2247</sup> Laurent, 1220

<sup>2248</sup> Geoffroy de Villehardouin, § 93, 188.

<sup>2249</sup> Potthast, 2122-2123, 2125.

<sup>2250</sup> Il est exclu que Siméon soit le patriarche anonyme nommé par Isaac Doukas Comnène au moment où il prit le parti de rentrer en conflit ouvert avec Constantinople, fin 1183, début 1184. De fait, Siméon semble fort bien s'intégrer dans les étapes finales de sa carrière au personnel grec d'Asie Mineure sous la direction des empereurs de Nicée, ce qui ne peut s'expliquer que dans la tendance des Lascarides de se placer dans la continuité des Anges. Jean Claude Cheynet, *op.cit.*, p. 99. Claverie, p. 175. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 612.

<sup>2251</sup> *Id.*, pp. 612-614. Ces péripéties qui faisaient d'Antioche une terre aussi peu accueillante pour le clergé latin que l'Asie Mineure nicéenne ne durent pas faciliter la naissance de vocations pour la fonction patriarcale dans cette ville. De fait, la papauté eut quelques difficultés dans les années suivantes à trouver des candidats : Pierre-Vincent Claverie, « Un patriarche latin d'Antioche méconnu : Grazia de Florence (1219) », *Le Moyen Age* 1/2011 (tome CXVII), pp. 81-90.

<sup>2252</sup> Potthast, 3314. Michael Angold, *Identities and Allegiances in Eastern Mediterranean after 1204*, p. 51.

<sup>2253</sup> Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 54.

Comment faut-il comprendre cet acte de Bohémond IV ? Dans toute la Romanie, Alexis III fut considéré, de l'avis quasi unanime (à Constantinople comme en Thrace, à Trébizonde ou en Asie Mineure), comme déchu de sa charge suite à la perte de la Ville<sup>2254</sup>. Deux empereurs formellement proclamés étaient en place en 1206. Il y avait tout d'abord, celui de Constantinople, Henri, descendant des comtes de Flandre bien connus dans l'Empire pour leurs apparitions depuis Alexis Comnène<sup>2255</sup>. Ce *basileus* franc avait été établi par les chefs d'une armée qui, depuis qu'elle avait été prise au service de l'Empire en 1203 par Alexis IV, voulait perpétuer la Romanie dans toutes ses dimensions. Depuis cet épisode fondateur, les Francs arrivés au pouvoir à Constantinople avaient vu se joindre à eux au moins un grand nom de l'aristocratie néo-romaine en la personne de Théodore Branas, suivi par d'autres<sup>2256</sup>. L'empereur franc de Constantinople n'avait alors qu'un seul rival qui prétendit au même titre : Alexis Comnène, petit-fils d'Andronic Comnène, auquel son frère David était associé. Si ces Comnènes de Trébizonde s'étaient déclarés avant que les événements constantinopolitains de 1203-1204 n'arrivent à leur conclusion, ils n'en souffraient pas moins d'un handicap face à la dynastie franque. Cette dernière contrôlait la Ville<sup>2257</sup>.

Le devenir de l'Eglise orthodoxe était incertain en 1206. Le patriarche de Constantinople, Jean X Kataméros, nommé en 1198 par Alexis III, était démissionnaire, et il ne sera pas remplacé avant 1208<sup>2258</sup>. Théodore Lascaris, gendre d'Alexis III qui avait quitté Constantinople en 1204, n'était alors que l'un des nombreux acteurs d'une partie confuse qui s'ouvrait en Asie Mineure<sup>2259</sup>. L'absence d'un empereur orthodoxe incontestable, dont les directives politiques pouvaient s'imposer, plaçait les différentes Eglises melkites dans une situation inédite.

Bohémond IV, reconnaissant en 1204 comme seul empereur celui de Constantinople, Baudouin I<sup>er</sup>, puis son frère Henri, accordait toujours implicitement à son seigneur la capacité de lui envoyer un patriarche<sup>2260</sup>. Les accords de 1158 formaient la base des relations

<sup>2254</sup> Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 463-465.

<sup>2255</sup> Guillaume de Tyr, livre XXI, chap. XIV-XX. Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, pp. 99-100

<sup>2256</sup> L'on pense à David Comnène en Paphlagonie, à Théodore Branas en Thrace, à Georges Frangopoulos à Thessalonique, à Théophilopoulos en Asie Mineure... Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 86, 87, 97, 128, 134. Raymond Janin, « L'Eglise latine à Thessalonique de 1204 à la conquête turque », *REB*, tome 16, 1958, pp. 206-216. Georges Acropolites, chap. 16.

<sup>2257</sup> Jean-Claude Cheynet, *op.cit.*, 468-469.

<sup>2258</sup> Avril-mai 1206. *Grumel*, 1202.

<sup>2259</sup> De manière révélatrice, le nouveau patriarche élu à Nicée en 1208 affirme que le clergé ne doit reconnaître que Théodore à l'exclusion de tout autre « romain ou non ». *Laurent*, 1207.

<sup>2260</sup> Albéric des Trois Fontaines, *in MGH, Scriptorum*, tome XXIII, p. 903. *Röhrich*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192.

institutionnelles entre Constantinople et Antioche. Cette prérogative impériale relevait des droits acquis des empereurs.

Le prince pouvait attendre, ou plutôt affecter d'attendre, un patriarche nommé par Henri. Jusqu'à ce que cet événement arrive – ce qui était fort improbable –, Bohémond pouvait considérer la nomination ou confirmation faite par les prédécesseurs de l'empereur en place comme toujours valide jusqu'à nouvel ordre. Cette position peut s'être trouvée renforcée du point de vue du droit si la nomination de Siméon avait été le fait du gouvernement impérial grec, sous protection franque, de 1203-1204, dans la continuité duquel se plaçaient les empereurs flamands. Si Siméon fut nommé dans le cadre du retour syrien de l'Empire prévu en 1203-1204, il devait être agréable aux Francs d'Antioche<sup>2261</sup>.

Le patriarche grec Siméon fut coupé de l'autorité d'un *basileus* de confession orthodoxe ainsi que d'un patriarche œcuménique de Constantinople capables lui imposer une forme d'autorité. Il dut se positionner dans ce contexte de doute sur l'identité du détenteur légitime du pouvoir impérial<sup>2262</sup>. A Antioche, le prélat ne risquait pas à cette date d'être l'agent déstabilisateur au profit d'un autre pouvoir. Son accueil ne pouvait non plus être vu comme un acte hostile envers l'empereur franc. Ce dernier pouvait à même se sentir flatté du maintien d'une tradition dérogoire à celle que souhaitait lui imposer Rome dans sa capitale contre la situation ecclésiastique établie par les latins en 1204. Cette nouvelle entorse aux injonctions du pontife romain renforçait la position des partenaires vénitiens de l'Empire relative au statut du siège constantinopolitain. En effet, si à Antioche le patriarche grec était placé sur son trône, à Constantinople les accords franco-vénitiens de 1204 concernant le patriarche de la cité impériale ne satisfaisaient pas davantage Rome<sup>2263</sup>. A ces deux entorses majeures à la vision pontificale des prérogatives du Pape s'ajoutaient les vellétés de l'Eglise latine de Constantinople, à forte connotation politique, sur Chypre<sup>2264</sup>. Bref, partout les chefs latins, laïcs ou ecclésiastiques, récemment ou anciennement acclimatés à la tradition néo-romaine, prenaient des libertés avec la lecture pontificale de l'ordre ecclésiastique.

---

<sup>2261</sup>Laurent, 1220.

<sup>2262</sup> Gilbert Dagron, « Constantinople, la primauté après Rome », in *Idées byzantines*, tome II, pp. 705-714. Des conditions analogues, caractérisées par la difficulté des patriarches melkites de saisir où se trouvait la continuité impériale, incarnée depuis toujours par le personnage siégeant à Constantinople, peuvent expliquer la représentation du patriarche grec d'Alexandrie au Concile de Latran de 1215. Celui-ci a fort bien pu continuer à entretenir avec les empereurs francs après 1204, au moins un temps, des relations analogues à celles qu'il avait avec ses prédécesseurs. Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1215, fol. 58. Albéric des Trois Fontaines, in *MGH, Scriptorum*, tome XXIII, p. 903 Claverie., p. 177

<sup>2263</sup> Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 135-136, 144. Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, p. 73.

<sup>2264</sup> *Supra*.

Localement, l'intronisation de Siméon découlait des besoins politiques de Bohémond IV, conditionnés par la lutte pour Antioche qui l'opposait à Raymond-Rouben, à Léon II et à Rome. L'arrivée du patriarche grec était avantageuse et présentait fort peu d'inconvénients sur le moment. Elle permettait de ressouder le lien entre le prince et la communauté grecque de la ville, le soutien le plus solide du régime<sup>2265</sup>. Elle rendait la principauté indépendante de Rome et la protégeait de l'ingérence romaine<sup>2266</sup>. Elle complétait, du point de vue ecclésiastique, la protection politique qu'assurait l'hommage à Constantinople<sup>2267</sup>.

L'intronisation du patriarche Siméon joua son rôle. Elle renforça le lien entre le prince néo-romain et la population melkite<sup>2268</sup>. Le prince méritait bien d'être considéré par ses sujets grecs comme leur « patrice » (بطریق)<sup>2269</sup>. Antioche atteignit le sommet de sa cohérence étatique et sociale au point de pouvoir tenir tête, avec une base territoriale pourtant réduite depuis 1164 et plus encore depuis 1188, au royaume arméno-cilicien à son apogée. L'excommunication fulminée par Rome contre le prince et ses fidèles affermissait la cohésion d'Antioche, en faisant recourir la population de la cité, d'origine indigène ou franque, aux services du clergé grec sous la direction de son patriarche<sup>2270</sup>. L'on assistait à une répétition de la situation religieuse des

<sup>2265</sup> A cette période, une part non négligeable des cadres francs sont passés du côté arménien.

<sup>2266</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 612, 617.

<sup>2267</sup> *Id.*, pp. 606-607.

<sup>2268</sup> Laurent, 1250.

<sup>2269</sup> 'Izz Al-Dīn Ibn Šaddād. Chap. III. *Les marches ('Awāsim) et leurs forteresses*, in *Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A' Lāq al-ḥaṭīra fī ḍikr umarā' al-Šām wa l-Ġazīra*, 52-54, 57. André Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, tome II, géographie arabe et représentation du monde : la terre et l'étranger*, pp. 443-445.

<sup>2270</sup> Claude Cahen, *op.cit.*, p. 612. Le culte « grec », qualifié aussi de melkite en milieux sémitique du fait de son lien à la monarchie impériale néo-romaine, comportait une dimension de loyalisme, comme l'illustre une lettre postérieure de l'archevêque de Chypre à un empereur de Nicée. L'on peut se demander le sens que devait avoir à Antioche les manifestations rituelles de loyalisme du clergé « grec » envers l'empereur en cette période trouble des années 1206-1208 où le seul empereur, si l'on excepte celui de Trébizonde, était Henri de Constantinople. Le lien entre loyalisme impérial et culte grec est nettement établi avant comme après l'épisode qui nous intéresse ici. Laurent, 1252. AOL, tome I, 1881, pp. 413-414 Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. X. Sur le positionnement des Syriens de rite grec face au clergé latin en ce début de XIII<sup>e</sup> siècle, les remarques de Jacques de Vitry sont éloquentes : « Dans le commerce ordinaire de la vie, les Syriens emploient habituellement la langue des Sarrasins ; ils s'en servent aussi pour l'écriture dans leurs contrats, leurs transactions, et pour tous les autres usages ; seulement, quant aux divines Écritures et à toutes les affaires spirituelles, ils se servent de la langue grecque ; en sorte qu'aux offices divins, leurs laïcs, qui n'entendent que la langue sarrasine, ne les comprennent pas, tandis que les Grecs, qui font usage de la même langue pour la parole et l'écriture vulgaire, comprennent leurs prêtres dans leurs églises et dans le langage lettré, qui est le même que le langage vulgaire. Les Syriens observent complètement les coutumes et les institutions des Grecs dans les offices divins et dans toutes les affaires spirituelles, et leur obéissent comme à leurs supérieurs ; quant aux prélats latins, dans le diocèse desquels ils habitent, ils disent qu'ils leur obéissent, non de cœur mais de bouche seulement et pour la forme, et uniquement à cause de la crainte qu'ils ont de leurs seigneurs séculiers ; car ils ont pour eux en particulier des évêques grecs, et ils ne redouteraient aucunement les excommunications des latins ou toute autre sentence

années 1165-1171, lorsque le patriarche Amaury de Limoges, mortifié de souffrir la présence d'un homologue grec, avait vidé la place et jeté l'anathème sur la cité syrienne<sup>2271</sup>.

Antioche offrait alors le visage religieux qui apparaîtra quelquefois ailleurs dans l'Orient « latin », caractérisé par le passage outre les frontières confessionnelles de populations vivant sur le même sol<sup>2272</sup>. Cette communauté ecclésiastique des Antiochiens allait de pair avec la lutte commune contre les Arméniens comme groupe politique et ethno-religieux<sup>2273</sup>. Cette opposition antiochéno-arménienne plongeait ses racines dans les luttes antérieures d'Antioche, et de l'Empire, contre l'affirmation politique arménienne<sup>2274</sup>. Après l'expulsion des éléments francs favorables à Raymond-Rouben, l'unité antiochienne était faite<sup>2275</sup>.

La justesse de vue du prince dans son action se manifeste par sa capacité, malgré l'investissement arménien massif, à rejeter hors de ses murs les partisans de Raymond-Rouben, lorsque ceux-ci tentèrent de lui arracher la cité en 1207. Le patriarche latin, Pierre d'Angoulême, eut à payer le prix de sa compromission avec le parti arménien. *Les Gestes des Chiprois* sont claires sur les conséquences qu'eurent pour le prélat latin ces affrontements : « A. M.CC.VIII, defconfift le prince Baymont d'Antioche les chevaliers & la coumune qu'il avéent faire, & prift le patriarche quy estoit lor consentant, I le mist en fa prizon où il mourut, & vindrent les chevaliers à fa mercy. »<sup>2276</sup>

Cette politique d'union des populations sur une base identitaire locale, s'articulant à la cause impériale, fait écho à celle d'Henri de Hainaut, *basileus* depuis 1206, qui chercha lui aussi l'adhésion de ses sujets orthodoxes<sup>2277</sup>.

---

venue d'eux, si nos laïcs n'évitaient toute communication avec eux pour les contrats et toutes autres relations nécessaires, car ils disent entre eux que tous les latins sont excommuniés et ne peuvent par conséquent enchaîner personne par aucune sentence. » Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*, livre I.

<sup>2271</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVIII, chap. XI ; livre XIX, chap. III.

<sup>2272</sup> Laurent Fenoy, « Le dialogue interecclésial entre Maronites et Latins en Chypre de 1192 à 1473 », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan, *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 215-233.

<sup>2273</sup> Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*, livre I : « Il y a entre les Arméniens et les Grecs une haine et des dissensions implacables ; les uns et les autres détestent réciproquement leurs rites et leurs institutions. »

<sup>2274</sup> Gibert Dagron, « minorités ethniques et religieuses dans l'Orient byzantin à la fin du X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècles : l'immigration syrienne », in *Idées Byzantines*, tome I, pp. 291-301.

<sup>2275</sup> Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, pp. 10-105.

<sup>2276</sup> *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 65.

<sup>2277</sup> On pense à l'épisode de la venue du légat Pélage à Constantinople, en 1213, où l'empereur Henri prit parti pour le clergé grec contre l'envoyé de Rome. Georges Acropolites, chap. 16-17. Raymond Janin, « Au lendemain de la conquête de Constantinople. Les tentatives d'union (1208-1214) », *Échos d'Orient*, tome 32, n°170, 1933, pp. 195-202.

## Conclusion

Partant des acquis de la seconde partie, comment envisager les multiples rebondissements et mouvements en apparence erratiques et contradictoires qui marquèrent l'espace oriental réorganisé de 1158 à 1183 sous la forme de la Romanie Orientale ?

Antioche ne saurait être envisagée dans son identité politique en 1183 comme la rémanence de la principauté franque des soixante années consécutives à la conquête de 1098. C'est une entité originale. Certes, elle conservait en son sein des héritages de la période franque, qu'il s'agisse de l'organisation féodale ou de la famille princière. Néanmoins, ces éléments institutionnels se trouvaient englobés et comme pénétrés de toute part par les effets de l'intégration dans l'Empire.

Son prince/patrice était, selon des modalités diverses, à la tête de tout l'Orient cilicien, chypriote et de la côte syrienne septentrionale. Cependant, cette prééminence qui élevait Bohémond III à un niveau de puissance régionale supérieur à celui des princes francs de jadis, il ne la tenait que par délégation de l'empereur, son neveu, et de la régente, sa sœur. La position régionale de Bohémond III apparaît avec toute sa netteté à travers ses relations avec les Roubénides qui, de subordonnés des mandataires impériaux, sont tout naturellement passés dans la dépendance de Bohémond III une fois celui-ci monté au faite de l'autorité néo-romaine en Orient.

Cette problématique du lien direct entre Antioche et Constantinople détermina les relations entre la ville syrienne et son environnement régional pendant 25 ans. La rupture de la continuité dynastique à Constantinople a très logiquement eu sa première réponse en Orient sous la forme de l'usurpation d'Isaac Doukas Comnène. Cette entreprise eut explicitement pour motif de venger le jeune Alexis II. La révolte mettait en avant un ancien duc de Cilicie, qui cumulait la condition d'obligé du prince Bohémond III et des Templiers, ainsi que celle de parent par alliance de la famille roubénide. Prenant son origine à Antioche, ce mouvement reçut le soutien du clergé melkite. Il pouvait tout craindre d'une révolution constantinopolitaine qui, semant le trouble en Orient, risquait de remettre en cause les acquis de la période antérieure. Jusqu'en 1191, voire même jusqu'en 1193, les acteurs du putsch oriental de 1184 firent bloc, non sans arrières-pensées, face aux menaces extérieures dans le but de rétablir leur position dans le gouvernement central. A la fois classique dans ses motifs et dans ses procédures, cette

tentative de conquête du pouvoir marquait, par la liste de ses sponsors, la composition régionale très particulière des forces impériales.

La politique des empereurs de Constantinople et de leurs agents visa à briser la rébellion. L'alliance ayyoubide, payée au prix d'un abandon du royaume de Jérusalem, fut la première contre-mesure. Elle ne pouvait toutefois bénéficier pleinement à Constantinople, qui souhaitait récupérer les provinces dissidentes, que grâce à l'établissement d'un rapport de force avec Saladin. Celui-ci sut habilement tirer parti de la guerre civile néo-romaine pour mettre Constantinople dans son jeu. La vitesse des modifications territoriales, après une période sans altération majeure des rapports de force syriens pendant plusieurs décennies, indique rétrospectivement à quel point la présence de Constantinople avait contribué à geler la situation.

Par son alliance avec Constantinople, Saladin évita que le royaume de Jérusalem ne soit soutenu par un allié plus proche géographiquement que les Occidentaux. Cette menace de l'arrivée rapide de renforts néo-romains avait retenu la main de Nur ad-Din, son successeur était libéré de cette crainte. Outre cela, Saladin utilisa la Romanie comme tampon propre à décimer les secours latins à destination de Jérusalem. En contrepartie, il livra certes au moins un dissident de marque réfugié à Antioche, et s'abstint de toucher trop directement aux provinces que Constantinople considérait comme siennes, sans s'épuiser à les conquérir pour elle.

L'échec de l'offensive constantinopolitaine de 1188 contre Chypre, qui visait certainement aussi les provinces dissidentes du continent, réduisit Constantinople à dépendre du bon vouloir du sultan pour éliminer le prétendant et récupérer les positions rebelles. Celui-ci préféra geler la situation, maintenant en haleine l'empereur de Constantinople.

Malgré cela, l'usurpation orientale échoua à la suite d'un imbroglio dans lequel Isaac Doukas Comnène fut la victime et Richard Cœur de Lion le dupe. Les tenants et aboutissants resteront certainement toujours nimbés de mystère, mais il est clair que le roi d'Angleterre ne s'est pas attaqué, en la personne d'Isaac Doukas Comnène, à un allié de Saladin. Malgré les accusations portées contre l'empereur « de Chypre », les données politiques des années 1180 assurèrent qu'Isaac se trouvait en état de belligérance, aux côtés des Antiochiens, des Roubénides et de Megarités, contre l'Ayyoubide. Richard se fit, probablement sans en avoir conscience, le liquidateur d'une menace immédiate pesant sur le trône de l'empereur de Constantinople, l'allié de Saladin. Les prétextes avancés *a posteriori* n'ayant guère de valeur, il ne reste qu'une hypothèse qui pourrait expliquer le comportement de Richard : son intoxication, lors de son passage à Rhodes, par les sujets fidèles à l'empereur Isaac II Ange.

Quoi qu'il en soit, Richard, en éliminant Isaac Doukas Comnène, priva aussi les dissidents néo-romains de leur objectif commun et, à terme, condamna la Romanie orientale à l'éclatement.

L'échec d'Isaac Doukas Comnène impacta la principauté d'Antioche à deux niveaux. Les indépendances chypriotes et arméniennes qui s'ensuivirent ruinèrent son contrôle régional et les princes durent, urgemment, régulariser leurs rapports avec l'Empire à la tête duquel ils n'avaient plus la force d'imposer leur champion. Désormais, les princes d'Antioche adoptèrent une position légaliste : celui qui règne à Constantinople est le *basileus* légitime. Ce choix continu de l'allégeance impériale, qui distingue la principauté de ses voisins immédiats, valut aussi bien pour Alexis III que pour Baudouin de Flandre et Henri de Hainaut.

Comment se présentait la Romanie orientale, vue de Constantinople, après la crise des années 1183-1191 ? Certes, il n'y avait plus de territoire rattaché à l'administration centrale en Orient, mais les acquis politiques de la période précédente étaient préservés à Antioche. La ville, au statut mixte à partir de 1158, conserva, au-delà de la disparition de l'administration rattachée au gouvernement central, bien des traits d'intégration particulièrement forts. La légitimité des princes resta liée à Constantinople. Leurs sujets conservèrent leurs attaches juridiques et culturelles avec la Romanie. Enfin, malgré les aléas politiques, l'Eglise melkite continua d'être une institution reconnue. Son fonctionnement était à l'interphase entre les empereurs et les princes. La création d'une Commune transconfessionnelle, tout autant que l'intronisation du patriarche melkite, l'illustre. Les mesures prises par les princes avant 1183, particulièrement en ce qui concerne le dépassement du régime colonial sous ses formes ecclésiastiques et juridiques, pouvaient résulter de la pression de Constantinople. Il ne saurait plus en être question dorénavant.

Antioche exprimait sa nouvelle nature de cité impériale de Romanie. Elle en tira les ultimes conclusions lors de sa confrontation avec les Roubénides ouverte en 1193, prolongation, jusque par le détail territorial constitué par l'enjeu de Bagras, de celle opposant l'Empire aux Arméniens depuis un siècle. Les fractures constantinopolitaines n'impactèrent pas le processus initié par Manuel Comnène qui a acquis une force endogène à Antioche. De ce point de vue, la politique de Bohémond IV est d'une cohérence remarquable tout au long de son règne. Aucune goutte de sang grec ne coulait dans ses veines, et, pourtant, ce personnage assumait toutes les servitudes attachées depuis 1158 à la direction de la ville d'Antioche en termes de respect des

prérogatives impériales. Structurellement excommunié par l'Eglise latine, coopérant avec Constantinople et demandant l'investiture des empereurs, se réclamant du droit impérial contre les tiers, intronisant un patriarche grec, il n'est qu'assez difficilement qualifiable de prince « latin » et encore moins de prince « croisé ». A peine franc, il n'est guère que néo-romain, ce qui n'exclut pas d'ailleurs qu'il ait ajusté cette identité politique au profit de ses intérêts bien compris.

Au-delà de ce relais d'autorité, les *basileis* purent espérer retrouver leurs positions, particulièrement face aux Arméniens. Les empereurs s'appuyèrent sur Antioche, désormais unie à Tripoli, ainsi que sur les Templiers pour remettre en cause les usurpations du domaine oriental. Alexis III, Baudouin I<sup>er</sup> et Henri utilisèrent, dans la continuité de Manuel, leurs relais orientaux comme base de projection, soit vers des régions plus éloignées, soit comme position de revers contre l'Asie Mineure. Les velléités d'Alexis III de réintroduire les Templiers dans l'affaire chypriote, l'appel aux ismaéliens tributaires de Tripoli contre les Seldjoukides, l'inféodation d'Attaleia aux Templiers par Baudouin I<sup>er</sup> et les croisières de Gauthier de Montbéliard relèvent de la même logique. Elles prolongent l'héritage de Manuel grâce à la coopération des acteurs locaux.

Tout particulier qu'il soit, le besoin des autorités antiochiennes de se raccrocher à un ensemble politique plus vaste trouve d'autres avatars. Les deux royaumes nés sur les anciens duchés impériaux ressentirent un net besoin de procéder à leur affiliation politique au sein d'ensembles plus vastes capables de garantir leur pérennité. La brève offensive diplomatique d'Henri VI les trouva tous les deux réceptifs. Une fois la garantie italo-germanique entrée en sommeil suite aux déboires des Hohenstaufens, les deux royaumes, menacés dans leur existence par les réclamations néo-romaines, ouvrirent des négociations avec les empereurs grecs ou latins pour obtenir, contre certaines concessions, la reconnaissance de leur nouvelle situation. Elle devait se conjuguer avec les droits néo-romains pour liquider tout litige. Alexis III traita sur ces bases avec Léon d'Arménie, mais resta intransigeant à propos de Chypre. Les empereurs francs firent l'inverse en intégrant le royaume insulaire à leur mouvance et en entrant en confrontation indirecte avec les Arméniens. Ces variations ne doivent pas cacher l'unité de l'action impériale en Orient qui transcende la date de 1204.

Ce n'est qu'en 1208 qu'une rupture s'opéra. Jusque-là, l'unité impériale avait toujours été préservée vu d'Orient. Qu'il s'agisse d'Alexis II, d'Isaac Doukas Comnène, d'Alexis III ou

IV, de Baudouin I<sup>er</sup> ou d'Henri, un seul empereur avait toujours été unanimement considéré comme le successeur légitime de Manuel pour toutes les autorités locales. Ce ne fut plus le cas par la suite.



## **Quatrième Partie : Une périphérie disputée de l'Empire pluriel 1208-1288**

Depuis 1204, vu d'Orient, l'Empire était passé indivis des mains des Anges à celles de la famille impériale franque. Certes, ici ou là, des mouvements autonomistes s'étaient fait jour et les populations de l'Epire et d'Asie Mineure s'organisaient sous la conduite de chefs grecs sans en référer à Constantinople, mais l'essentiel était sauf. En dehors de l'usurpation des héritiers d'Andronic Comnène à Trébizonde, sans effet en Orient, personne ne disputait le titre impérial d'Henri de Hainaut, qui pouvait réclamer l'héritage de ses devanciers Comnènes<sup>2278</sup>. Tout changea à compter de 1208 lorsque le gendre de l'empereur déchu Alexis III, Théodore Lascaris, prétendit à l'Empire et s'adjoignit un patriarcat œcuménique en exil. La prétention nicéenne à l'héritage impérial fut totale et vint heurter celle des empereurs de Constantinople. Pour plusieurs décennies, les Etats chrétiens d'Orient devinrent un champ d'expression de la rivalité entre empereurs concurrents. En retour, les acteurs orientaux se trouvèrent confrontés aux effets de ce schisme politique sur leur propre sol et dans leurs relations extérieures. Cette problématique donne son cadre à la dernière phase de l'histoire de la Romanie orientale.

---

<sup>2278</sup> Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, DRHC, § 551-552, 627.

## La prédominance de l'empereur de Constantinople

### L'apparition du facteur nicéen à Antioche : 1208-1219

#### *La double affiliation d'Antioche (1208-1213)*

Les évènements micrasiatiques interagirent directement avec ceux d'Orient et remirent en cause la cohérence du régime princier melkite de Bohémond IV. Le prince, en intronisant Siméon, avait consolidé sa position interne comme externe. L'équilibre reposait sur l'absence initiale de réaction grecque unifiée et organisée autour d'un centre défini contre l'ordre impérial franc. L'absence d'un patriarche grec de Constantinople et d'un empereur de confession orthodoxe permit au patriarche melkite d'Antioche d'agir sans qu'aucune autorité ne puisse lui imposer des impératifs politiques supérieurs à ceux de son ressort territorial. C'est la condition qui permit que Siméon soit installé à Antioche au bénéfice du prince et sans contradiction avec la reconnaissance par celui-ci des empereurs régnant à Constantinople. Cette configuration trouve son origine dans les conditions politiques qui caractérisaient alors la Romanie et qui se répercutaient en Syrie.

Par la suite, les problèmes politiques du centre de l'Empire continuèrent d'interférer avec l'espace oriental. La guerre bulgare contraignit les empereurs francs de Constantinople à laisser au second plan la soumission des provinces de l'Asie Mineure occidentale. Le laps de temps allant de 1204 à 1208 permit à Théodore Lascaris, gendre d'Alexis III, d'asseoir sa position et de devenir un rival des empereurs de Constantinople. Il se fit le champion d'une réaction orthodoxe à un pouvoir dénoncé comme étranger<sup>2279</sup>.

Théodore Lascaris dut d'abord s'assurer une base territoriale. Cette opération fut facilitée par ses bonnes relations avec le sultan de *Rûm* Kay-Kosrow. Le prétendant byzantin héritait ici de la politique de son beau-père<sup>2280</sup>. Puis, le nouveau maître grec de l'Asie Mineure jeta une pierre fondamentale à l'édifice qu'il constituait en faisant élire par les évêques locaux un patriarche de Constantinople en exil<sup>2281</sup>. Celui-ci, fidèle à la tradition orthodoxe, bénéficiait d'une forte position face à son rival latin de Constantinople dont le mode de désignation, héritage des accords franco-vénitiens de 1204, heurtait la coutume et les sentiments d'une partie des néo-Romains<sup>2282</sup>. Théodore se fit couronner *basileus* par son nouveau patriarche juste après

<sup>2279</sup> Nicéas Choniâtès, *Après la chute de Constantinople*, fol. 638-639. Georges Acropolitès, chap. 7. Robert de Clari, § 89. Geoffroy de Villehardouin, § 313, 319-322, 387, 453-455, 459, 463, 472, 476, 479, 480, 481-482, 486, 487-489. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 469-470.

<sup>2280</sup> Michel Balivet, *Romanie byzantine et Pays turc de Rûm, histoire d'un espace d'imbrication gréco-turque*, pp. 85-87.

<sup>2281</sup> Laurent, 1203.

<sup>2282</sup> Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 49-51.

l'élévation de celui-ci (1208). Deux légitimités impériales s'affrontaient. Bohémond IV ayant fait allégeance à Constantinople, Siméon risquait à présent de se trouver déchiré entre son partenariat avec le prince et son obédience grecque, qui l'opposait au suzerain du seigneur de sa cité et, par extension, avec ce dernier. Toutefois, ce dilemme ne le mit pas immédiatement dans l'impossibilité de se maintenir sur son siège.

La grande préoccupation à Antioche était la lutte contre les velléités dominatrices de l'Arménie de Léon II. Toutes les forces de la principauté étaient aspirées par cette affaire. La lutte entre les deux empereurs concurrents ne concernait que virtuellement Bohémond IV et Siméon tant que l'un ou l'autre des concurrents impériaux ne leur imposait pas de se positionner contre son rival. Ainsi, de 1208 à 1213, de manière curieuse, le prince vassal de l'empereur de Constantinople cohabita avec un patriarche en communion avec l'empereur de Nicée<sup>2283</sup>.

Est-ce le résultat d'un oubli, d'un désintérêt constantinopolitain ou nicéen pour les affaires orientales ? Certainement pas. Ce paradoxal ordre des choses trouvait sa logique dans les alliances qui traversaient alors l'Asie Mineure. Théodore Laskaris avait un impérieux besoin d'entretenir de bonnes relations avec Iconium, or, Kay-Kosrow était en conflit récurrent avec Léon II<sup>2284</sup>. Pour le sultan, Antioche représentait l'alliance de revers. Tout affaiblissement de Bohémond aurait renforcé l'Arménien, ce qui aurait été dommageable pour les Turcs. Pour garder l'amitié de son voisin, Théodore Laskaris ne devait pas toucher au *statu quo* antiochien en place depuis 1206. Implicitement, les empereurs rivaux de Nicée et de Constantinople, se trouvèrent tous deux en position de soutenir Antioche, l'un en la couvrant de sa suzeraineté, l'autre maintenant la cohésion de la communauté melkite avec le pouvoir princier.

La situation se modifia progressivement à partir de l'année 1211, marquée par plusieurs événements reliant les destinées des parties syriennes et micrasiatiques de la Romanie. Kay-Kosrow procéda à un retournement d'alliances à l'ouest<sup>2285</sup>. Se rapprochant de l'empereur de Constantinople et disposant à ses côtés d'Alexis III Ange, revenu des Balkans après de longues tribulations, le sultan s'en prit à son ancien allié Théodore Lascaris. L'agression se fit sous couvert de la défense des droits du *basileus* déchu en 1203, ancien protecteur du sultan

---

<sup>2283</sup> Hélène Ahrweiler, « l'Expérience Nicéenne », *DOP*, vol. 29, 1975, pp. 21-40.

<sup>2284</sup> Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, pp. 103-105, 109-110.

<sup>2285</sup> Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium : The empire of Constantinople (1204-1228)*, pp. 375-376.

seldjoukide à l'époque de sa villégiature constantinopolitaine<sup>2286</sup>. L'affrontement gréco-turc décisif eut lieu près d'Antioche du Méandre et se termina par le triomphe des Nicéens<sup>2287</sup>. Le sultan turc périt sur le champ de bataille, ce qui ouvrit une période d'affaiblissement de ses Etats dont la dernière extension, Attaleia, ne tarda pas à se détacher<sup>2288</sup>.

Ce fut alors le duel des deux empereurs, le latin et le grec, qui s'engagea. Henri de Hainaut lança sa troisième campagne asiatique après celles de 1204-1205 et de 1208<sup>2289</sup>. Victorieux, il annexa le cinquième des territoires asiatiques de Théodore Lascaris, depuis le Sangarios jusqu'en Troade, et l'exclut ainsi des rives de la mer de Marmara<sup>2290</sup>. A l'est, Théodore Lascaris ne pouvait plus compter sur son ancienne alliance turque dans l'immédiat.

C'est dans ce contexte que Nicée se rapprocha du royaume de Léon II. Sur ce point, Théodore Lascaris put reprendre l'héritage de son beau-père, désormais reclus dans un monastère<sup>2291</sup>. C'est Alexis III qui avait reconnu la royauté de Léon II<sup>2292</sup>. Cette politique d'entente avec l'Arménie reprise par Théodore Lascaris contrastait avec celle de Constantinople qui reconnaissait Bohémond IV comme prince et s'entendait désormais avec le sultan de *Rûm*<sup>2293</sup>. Le rapprochement entre l'Arménie et Nicée fut d'autant plus sensible que la papauté était exaspérée par les excès de Léon contre la principauté d'Antioche<sup>2294</sup>. Léon II renversa sa politique. Désormais bienveillant envers le clergé grec de son royaume, il se lança dans des tractations politiques avec Nicée qui aboutirent, en 1214, au mariage entre Théodore Lascaris et la princesse arménienne Philippa<sup>2295</sup>. La nouvelle *basilissa* était la fille de Rouben III, ancien vassal de Constantinople, dont le mariage avec Isabelle de Thoron, belle-fille de Renaud de Châtillon, n'avait pas été étranger à la politique impériale d'alors<sup>2296</sup>.

---

<sup>2286</sup> En 1203, Kay-Kosrow, alors prétendant en exil à Constantinople, n'aurait pas répugné à se voir rétablir sur son trône avec l'alliance latine, comme il souhaitait jusque-là le faire avec le soutien grec suite au changement d'empereur à Constantinople en 1203. Robert de Clari, § 52. Georges Acropolitès, chap. 9.

<sup>2287</sup> Georges Acropolitès, chap. 10.

<sup>2288</sup> *Infra*.

<sup>2289</sup> Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri de Hainaut*, § 551, 554.

<sup>2290</sup> Georges Acropolitès, chap. 16.

<sup>2291</sup> *Id.*, 10.

<sup>2292</sup> Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, p. 99.

<sup>2293</sup> Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium : The empire of Constantinople (1204-1228)*, pp. 375-376.

<sup>2294</sup> *Röhrich*, 862.

<sup>2295</sup> Georges Acropolitès, chap. 15. *Vaticanus latinus, 7806 A, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 91-92.* Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 619.

<sup>2296</sup> *Chronique rimée des rois de la petite Arménie, in RHC Arm., tome I p. 509.* Laurent, 1214. Puisqu'avant l'élévation de Léon II au rang de roi d'Arménie, la succession du patrimoine roubénide devait initialement passer par les filles de Rouben III, il n'est pas exclu que Théodore Lascaris ait eu quelques arrières-pensées sur la possibilité de jouer un rôle dans la succession à la tête de l'Etat cilicien.

Le rapprochement entre Nicée et l'Arménie se justifiait à trois titres. C'était une alliance défensive contre les Turcs, une ligue orientale contre Rome et un rapprochement entre deux puissances en conflit structurel avec l'empereur de Constantinople, soit directement, soit par le truchement de son vassal antiochien. Dès 1211, Léon II fut bénéficiaire de la victoire de Théodore Lascaris, puisque, suite à celle-ci, il put dépasser le Taurus au nord-ouest pour s'arrondir aux dépens des Turcs en Lycaonie<sup>2297</sup>. Cette attaque à revers, antérieure au rapprochement arméno-nicéen, le rendait d'autant plus nécessaire qu'une réaction seldjoukide contre Léon II était prévisible. Les acquisitions de l'Arménien au détriment de Kay-Kosrow risquaient de lui attirer une redoutable rancune de la part de ses héritiers. Un autre résultat de la bataille d'Antioche du Méandre put avoir facilité la prise de contact entre Théodore Lascaris et Léon II. Manuel, le fils de Bohémond III et de Théodora/Irène, potentiel prétendant grec au trône d'Antioche, contre Raymond-Rouben et Bohémond IV, périt durant l'affrontement<sup>2298</sup>. La disparition de ce personnage, en ramenant la guerre de succession d'Antioche à une lutte entre un candidat arménien et un candidat affilié à Constantinople, finissait de rendre compatibles les intérêts de Nicée et de Sis.

Cette alliance entre Sis et Nicée plaça Siméon d'Antioche dans une situation intenable vis-à-vis de Bohémond IV. La conformité de la politique des deux empereurs néo-romains concurrents concernant Antioche fut rompue en 1213 par l'alliance nicéo-arménienne. La conclusion fut tirée rapidement. Le patriarche grec d'Antioche Siméon quitta la cité syrienne pour s'installer sous la protection de Léon II, avant de repartir dans les Etats de Théodore Lascaris et de participer, sur un ton intransigent, aux négociations religieuses latino-grecques<sup>2299</sup>. Le patriarche Siméon ne perdit d'ailleurs pas son influence sur la communauté

---

<sup>2297</sup> Claude Mutafian, *op.cit.*, p. 109.

<sup>2298</sup> Mort au combat, ce prince Comnène, dont l'origine sicilienne est précisée sur sa pierre tombale, a de bonnes chances d'avoir combattu dans les rangs des 800 latins sur les 2000 hommes de l'armée de Lascaris en 1211 et dont Acropolitès précise qu'ils subirent de très lourdes pertes. Georges Acropolitès, chap. 9, 10, 15. *Couigny*, p. 219-220, 285.

<sup>2299</sup> *PL*, CCXV, Innocent III, *regestorum*, XVI, 784-786. Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1237, fol. 118. « Cette même année, l'archevêque d'Antioche, secondé par Germain, archevêque de Constantinople, qui agissait au nom des Grecs, et jouait le rôle d'antipape, se laissa emporter par une audace téméraire à une si grande insolence, qu'il excommunia, par une folle prétention, le seigneur pape ainsi que toute la cour et l'église romaine. Il blasphémait, se vantait solennellement lui et son Eglise, se plaçait bien plus haut, en fait d'ancienneté et de dignité, que le seigneur pape et que l'Eglise romaine; assurant que son Eglise était et avait été de beaucoup préférable à l'Eglise romaine, parce que le bienheureux apôtre Pierre avait primitivement gouverné en toute gloire et honneur l'Eglise d'Antioche pendant sept ans; qu'il y avait été reçu avec tout le respect qui convenait, et qu'il y avait été installé avec les mêmes honneurs; tandis qu'à Rome, il avait été abreuvé maintes fois d'injures et d'outrages; qu'enfin il y avait souffert [le martyr] sous l'empereur Néron, conjointement avec son co-apôtre Paul, le docteur spécial des Grecs, et que là une mort cruelle avait terminé leur vie. Par conséquent la ville et la contrée d'Antioche, avec leurs citoyens et leurs habitants doivent être, à juste titre, considérées comme plus

melkite d'Antioche à la suite de son départ, et, encore en 1225, le pape Honorius III s'en indignait<sup>2300</sup>. Cette influence passait désormais dans le camp de Raymond-Rouben et poussait dans le sens d'un ordre arméno-nicéen à Antioche contre Bohémond IV, Constantinople et Rome.

Toutefois, pour être réintégré à la sphère nicéenne, Siméon dut en passer par le jugement du patriarche œcuménique Manuel, ce qui atteste de la profondeur des liens établis avec les Francs d'Antioche, désormais jugés inacceptables à Nicée<sup>2301</sup>.

### *L'extension du conflit antiochien*

Un rapprochement entre les adversaires d'Antioche et de Constantinople prédisposait à un renforcement des liens entre la capitale de l'Empire et Bohémond IV. En 1213, le patriarche latin de Jérusalem, qui officiait comme légat pontifical et avait reçu de Rome mandat pour arbitrer le conflit entre Bohémond IV et son neveu, écrivit une missive au pape à laquelle celui-ci répondit<sup>2302</sup>. Il ressort de la réponse pontificale que le prince, après avoir été mis en demeure de se soumettre au jugement du patriarche de Jérusalem, rétorqua qu'il ne relevait uniquement de son seigneur, l'empereur de Constantinople. Il rejetait la justice ecclésiastique romaine au nom de la primauté juridique de Constantinople à Antioche. L'argumentation de Bohémond, qui transparaît dans la réponse du pape au patriarche hiérosolymitain, laisse entendre que les parties en conflit, Raymond-Rouben et Bohémond certes, mais aussi Léon II, relevaient tous de la justice de Constantinople. Cette argumentation émane-t-elle uniquement de Bohémond IV ou a-t-elle été l'objet d'une concertation entre Antioche et Constantinople ? En tout cas, elle est conforme aux prétentions politiques des empereurs francs<sup>2303</sup>.

La politique balkanique contemporaine de l'empereur Henri s'accordait fort bien avec cette opposition diplomatique de Constantinople, par l'intermédiaire du vassal antiochien, à l'émancipation arménienne. Henri, après avoir pris une option sur la succession bulgare par son mariage avec la fille unique du Tzar Boril, lança coup sur coup deux campagnes pour soumettre la Serbie (1214-1215)<sup>2304</sup>. Les faits accomplis par les puissances émancipées de l'Empire

---

nobles et plus aimables par le bienheureux apôtre Pierre à qui elles ont rendu honneur et respect, que la ville qui ne lui a fait subir que des ignominies et des tourments. Il a dû aussi concéder le pouvoir de lier et de délier à l'église grecque de meilleur cœur et bien plutôt qu'à l'église romaine qui paraît à tous les yeux couverte de simonie, d'usure, d'avarice et d'une foule d'autres souillures. » Claude Mutafian, *op.cit.*, p. 590. *Claverie* pp. 219-220.

<sup>2300</sup> *Claverie*, pp. 338-339.

<sup>2301</sup> *Laurent*, 1220.

<sup>2302</sup> *Röhrich*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192.

<sup>2303</sup> *Supra*.

<sup>2304</sup> Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 149, 151. Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale :

étaient systématiquement contestés par Constantinople : après le règlement de la relation avec Chypre, c'était la question arménienne qui devrait être soulevée. L'ambiguïté originelle du double couronnement de Léon II, associée à l'éclipse de l'Empire romano-germanique, offrait des conditions favorables à Constantinople<sup>2305</sup>. Cette initiative venue d'Antioche ne fut peut-être pas la seule à être tournée contre le royaume arménien de la part de l'empire de Constantinople et de ses vassaux<sup>2306</sup>. En effet, en 1212, l'offensive de Gauthier de Montbéliard vers Attaleia, lancée depuis Antioche menaçait les frontières occidentales de l'Arménie<sup>2307</sup>.

Toutefois, l'effacement de l'Empire occidental ne signifiait pas sa disparition, Otton de Brunswick, bien que n'étant pas un Hohenstaufen et ne régnant pas sur la Sicile, n'en maintenait pas moins les liens créés par ses prédécesseurs avec l'Orient<sup>2308</sup>. Otton, en 1211, prit parti dans la querelle d'Antioche en envoyant une couronne royale à Raymond-Rouben, héritier de l'Arménie, et concourut ainsi à renforcer le prétendant<sup>2309</sup> :

*Le roi Léon envoya Héthoum, seigneur de Lampron, qui avait pris le nom de Heli et était devenu supérieur de Drazark, demander au pape de Rome et à l'empereur des Allemands une couronne pour celui qu'il regardait comme son fils Rouben. Son envoyé revint couvert d'honneurs et rapporta une couronne.*<sup>2310</sup>

Cette action était nettement hostile à Bohémond IV et donc, indirectement, à Constantinople. La concurrence impériale entre la Romanie constantinopolitaine et l'Empire germanique se perpétuait malgré les changements dynastiques<sup>2311</sup>. La réactivation contemporaine des liens entre l'Empire occidental et ses dépendances de Chypre et d'Arménie alla de pair avec un rapprochement arméno-chypriote<sup>2312</sup>.

---

problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age 2001/3* (Tome CVII), pp. 409-438. Sashka Georgieva, " bulgarian-byzantine marital diplomacy from 1185 to 1280 ", in Vassil Gjuzelev, Vassilka Tăpkova-Zaimova, Kiril Nenov (éd.), *Bulgarien Mediaevalis*, volume 3, Bulgarian historical foundation, Sofia, 2012, p. 432. Robert de Clari, § 117-118.

<sup>2305</sup> *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, p. 107. Guiragos de Kantzag, *RHC Arm.*, tome I, pp. 423. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 587-588.

<sup>2306</sup> *Infra*.

<sup>2307</sup> *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 69. *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, p. 159.

<sup>2308</sup> Willebrand d'Oldenbourg in, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison ...*, volume II, documents et mémoires, part I documents, p. 35.

<sup>2309</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 44. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, p. 107. Willebrand d'Oldenbourg, livre I, chap. 15-26.

<sup>2310</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 44.

<sup>2311</sup> Cette concurrence concerne aussi les cités maritimes italiennes. Lorsque Raymond-Rouben s'empara d'Antioche en 1216, il prit soin de confirmer les privilèges des Génois et des Pisans mais non des Vénitiens, liés à l'empire de Constantinople depuis 1204 et, à travers lui, à Bohémond IV. *Röhrich*, 885, 886.

<sup>2312</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 44.

C'est dans ce contexte, où Chypre dérivait vers l'ouest après le départ du régent Gauthier de Montbéliard, qu'il faut situer la tentative d'enlèvement dont fut l'objet Léon II alors qu'il rendait visite au roi Hugues I<sup>er</sup><sup>2313</sup>.

*Pendant un voyage qu'il fit à Chypre pour aller rendre visite à son beau-père et à sa belle-mère [sic. comprendre beau-frère et belle-sœur], ses ennemis, qui sur terre ne pouvaient rien contre lui, ayant eu vent de son départ, équipèrent une flotte considérable pour le surprendre en route. Léon, instruit de leurs desseins, rebroussa chemin vers Chypre, car alors il se trouvait en mer pour s'en retourner ; il prit des vaisseaux de guerre, et parvenu à l'endroit où cette embuscade l'attendait, il discerna avec cette pénétration qui lui était propre l'embarcation qui portait le chef des ennemis, l'attaqua monté sur un vaisseau léger, et le coula à fond avec tout l'équipage : les autres navires se dispersèrent rapidement.*<sup>2314</sup>

Les ennemis de Léon II dont il est question ne peuvent être que les Antiochiens. Le chroniqueur arménien commet une erreur en évoquant les parents de la nouvelle reine d'Arménie, les deux étant morts, ce qui ne permet pas d'établir précisément la date de l'évènement qu'il faut placer au début des années 1210. Toutefois, l'orientation anti-chypriote de l'affaire et son caractère de coup de main de corsaire évoquent les actions de Gauthier de Montbéliard qui opérait au service d'Antioche en 1212 et était, depuis 1210, en conflit avec les autorités insulaires<sup>2315</sup>.

Le fil de la question d'Antioche remonte donc très loin et se lit à trois niveaux. Elle opposa d'abord Bohémond IV, appuyé par les grecs d'Antioche, et le royaume d'Arménie. Elle mit aux prises, à partir de 1213, les autorités impériales néo-romaines concurrentes de Constantinople (pour Bohémond) et de Nicée (pour les Arméniens). Encore au-delà, la lutte syrienne opposait les deux empires romains concurrents, d'Occident et d'Orient, dans la définition de leurs mouvances respectives<sup>2316</sup>.

### ***Les dernières années de la lutte de Bohémond IV contre Léon II (1213-1219)***

L'attention de Constantinople fut absorbée par les Balkans à partir de 1214. Théodore Lascaris en profita pour en découdre les Trapézontains<sup>2317</sup>. Le *basileus* de Nicée pouvait compter sur le soutien du nouveau sultan turc. Le successeur de Kay-Kosrow, Kay-Kawus (1211-1220), en s'entendant avec Nicée, cherchait à effacer les stigmates de la défaite de son

<sup>2313</sup> *Ibid.*

<sup>2314</sup> Guiragos de Kantzag, in *RHC Arm.*, tome I, p. 425. Sur les liens entre les royaumes de Chypre et d'Arménie cilicienne : Nicholas Coureas, *How frankish was the frankish ruling class of cyprus, Ethnicity and Identity*, Cyprus Research Centre, Επετηρίδα του Κέντρου Επιστημονικών Ερευνών, XXXVII, Λευκωσία 2015, pp. 61-78.

<sup>2315</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, p. 159. *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXXIX, chap. V, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>2316</sup> Nous passons encore sous silence les connections islamiques, de part et d'autres, qui mettaient Iconium et Alep dans le camp de Bohémond IV alors que l'Égypte se trouvait dans le camp arménien. Sur le sujet cf : Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 596-598.

<sup>2317</sup> Georges Acropolitès, chap. 11.

père. Grâce à cette coopération, Kay-Kawus put s'emparer de Sinope, puis assiéger Attaleia, attendant son heure pour récupérer les secteurs perdus en 1211 face aux Arméniens<sup>2318</sup>.

De son côté Léon II, ne renonçaient pas à obtenir l'actualisation des droits de Raymond-Rouben. Son attention se porta d'autant plus sur Antioche qu'il pensait être assuré sur ses arrières par son alliance avec Nicée<sup>2319</sup>. En 1216, une nouvelle opération fut tentée contre Antioche<sup>2320</sup> : « *Et en cel an fu rendue Antioche à Rupin par le trait de Ancairyre, Senefchau d'Antioche* » précise *Les Gestes des Chiprois*, confirmée par la *Continuation de Guillaume de Tyr*<sup>2321</sup>.

La ville tomba enfin aux mains du parti de Raymond-Rouben, et Bohémond IV, pris de vitesse, se replia dans son comté de Tripoli. Cette victoire était consécutive à la rupture de Bohémond IV et de Siméon d'Antioche. Le départ du patriarche, conséquence des repositionnements politiques à l'échelle de la *Romanie*, put faciliter la défaite de Bohémond IV. La popularité du prince auprès de la population de rite grec souffrit nécessairement de ce retournement. Siméon était à cette date l'hôte du roi d'Arménie et ne rentra à Nicée qu'en 1217<sup>2322</sup>. Il fit peut-être un bref retour à Antioche en 1216 avec l'accord des Arméniens en vertu de l'alliance qui les liait à Nicée. L'entrelacement entre le conflit d'Antioche et la lutte pour Constantinople était connu en milieu musulman et est évoqué, quoique sur un mode confus, par 'Izz ad-Dīn Ibn Soddad.

*Au début de l'année [612/1215-16] que nous avons évoquée, les gens de Constantinople envoyèrent à Antioche un patriarche pour remplacer celui qui avait été tué. Lorsqu'il arriva à Antioche, il désapprouva l'accord des habitants de la ville pour confier la royauté à Bohémond et il leur dit : « Tout ce que vous faites est illicite ».*<sup>2323</sup>

Ce passage contracte en un seul personnage deux individus : Pierre II, le patriarche latin, et Siméon, dont il conserve le souvenir d'une élévation à Constantinople<sup>2324</sup>. La confusion se

<sup>2318</sup>La confiance ne se rétablit toutefois pas si aisément et l'on a craint à Iconium une vengeance de Nicée à moins que les « Romains » auxquels fait référence le *Kamel-Altevarykh* ne soient ceux de Trébizonde. *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, pp. 150-151. Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume II, fol. 429.

<sup>2319</sup> Les Seldjoukides eux-mêmes ne sont pas sans inquiétude sur les intentions nicéennes à cette époque. *Kamel Al thevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, p. 151.

<sup>2320</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 47.

<sup>2321</sup> *Les Gestes des Chiprois*, *Chroniques de Terre Sainte*, chap. 74. *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, p. 315.

<sup>2322</sup> Laurent, 1220.

<sup>2323</sup> 'Izz Al-Dīn Ibn Šaddād. Chap. III. *Les marches ('Awāsīm) et leurs forteresses*, in *Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A'Lāq al-ḥaṭīra fī ḍikr umarā' al-Šām wa l-Ġazīra*, 58. Ce passage est des plus ambigus. Par abus de langage, le terme de Constantinople peut désigner en fait le pouvoir nicéen qui revendique Constantinople comme on l'observe chez al Makrizi à propos de la fuite de Ghiyath ad-Din en 1243 (année 641 de l'Hégire) alors qu'il vint en fait aux confins du territoire de Nicée (Acropolitès, chap. 41). Si c'est ici le cas nous avons alors affaire à un mélange entre les deux événements que sont la rupture de Bohémond IV avec Siméon et le parti pris en faveur de Raymond-Rouben de la part du patriarche latin Pierre II.

<sup>2324</sup> Sur l'évolution du patriarcat latin à cette période : Pierre-Vincent Claverie, « Un patriarche latin d'Antioche méconnu : Grazia de Florence (1219) », *Le Moyen Age* 1/2011 (tome CXVII), pp. 81-90.

comprend d'autant mieux à propos d'évènement situés en 1216. A cette date, les deux prélats étaient hostiles, pour des raisons différentes, à Bohémond IV. Nous avons ici l'équivalent pour Antioche du texte d'Ibn al-Athir qui établit la reconnaissance par al-Adil de l'appartenance de Chypre à la sphère de Constantinople<sup>2325</sup>. La même source accentue encore la dimension byzantine de Bohémond IV en le désignant comme étant un « patrice » (بطریق), terme expressément réservé dans la terminologie arabe aux dignitaires *Rûm*<sup>2326</sup>.

Le succès de Léon II eut toutefois des contreparties négatives pour son royaume. Le sultan de *Rûm*, qui avait alors les mains libres, profita que l'attention arménienne était accaparée en Orient pour récupérer les provinces cis-tauriques conquises en 1211 par les Arméniens :

*Or, lorsque Léon prit Antioche, Kay-Kawus, le sultan d'Iconium, se brouilla avec lui et marcha avec une nombreuse armée contre Kapan qu'il assiégea sans pouvoir rien y faire ; puis grâce aux renseignements d'un traître, les infidèles s'emparèrent du connétable des Arméniens Constantin, fils de l'oncle maternel du roi Léon, de Constantin, fils de Hétoum, et de Kersak, le seigneur de Malva, en même temps que d'autres princes, et rentrèrent chez eux.*<sup>2327</sup>

La *Chronique Rimée* confirme le désastre :

*Dans une expédition que fit le sultan de Cappadoce,  
Nommé Kai-Kawus,  
Il s'avança contre Léon  
Et assiégea la forteresse de Gaban.  
Cependant Léon, plein de courage.  
Vint à la tête des siens à la rencontre du sultan  
Mais ses troupes manquèrent de prudence,  
Ne l'attendirent pas [...]  
Et les infidèles eurent l'avantage ;  
Nombre d'Arméniens furent passés au fil de l'épée.*<sup>2328</sup>

Nicée s'abstint de réagir. Les Turcs purent frapper les Arméniens sans courir le danger d'une attaque grecque sur leurs arrières. L'alliance nicéo-arménienne resta sans lendemain. Théodore Lascaris, en se séparant de sa femme roubénide en 1216, ferma cette phase de sa politique pour en revenir à l'entente gréco-turque<sup>2329</sup>. Le retour à des relations cordiales entre Nicée et Iconium explique l'abstention grecque et les pertes arméniennes<sup>2330</sup>. En conséquence Siméon, s'il revint

<sup>2325</sup> *Kamel-altevarykh, in RHC Or.*, tome II, p. 107.

<sup>2326</sup> 'Izz Al-Dīn Ibn Šaddād. Chap. III. *Les marches ('Awāsīm) et leurs forteresses, in Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A' Lāq al-ḥaṭīra fī dīkr umarā' al-šām wa l-Ġazīra*, 52-54, 57. André Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, tome II, géographie arabe et représentation du monde : la terre et l'étranger*, pp. 443-445.

<sup>2327</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 50.

<sup>2328</sup> *Chronique rimée des rois de la petite Arménie, in RHC Arm.*, tome I, p. 513.

<sup>2329</sup> Georges Acropolitès, chap. 15.

<sup>2330</sup> *Id.*, 11. C'est grâce à l'alliance turque, Nicée s'empare de la Paphlagonie au détriment de Trébizonde en 1214. Michel Kuršanskis, « L'empire de Trébizonde et les Turcs au 13<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 46, 1988, pp. 109-124.

à Antioche avec l'armée arménienne n'y resta pas longtemps. Les melkites d'Antioche se retrouvaient isolés localement entre les partisans de Bohémond IV et ceux de Raymond-Rouben. Nicée avait préféré ses intérêts micrasiatiques à sa position orientale.

Des interactions directes entre Constantinople ou Nicée et les acteurs qui se disputaient Antioche, il n'y a plus de trace pour plusieurs années. Néanmoins, en 1216, l'Orient redevint une question prioritaire pour l'empereur Henri, ce qui n'est peut-être pas totalement étranger aux événements d'Antioche. Sa conquête par les Arméniens affaiblissait la position de Constantinople, mais elle ne fut qu'une parenthèse, et la ville repassa aux mains de Bohémond IV en 1219<sup>2331</sup>. La rupture de l'alliance entre Nicée et l'Arménie avait d'ailleurs retiré au gouvernement arménien cet appui.

### **La campagne asiatique de 1212**

Dès l'établissement de la dynastie franque, un objectif majeur s'imposa au nouveau pouvoir. Il devait récupérer, sous une forme ou une autre, l'ensemble des territoires réclamés par l'Empire sous les empereurs grecs, depuis le Danube jusqu'à l'Euphrate. Ce but théorique maximaliste, éminemment idéologique, n'avait pas empêché des compromis avec les maîtres de parcelles du territoire de la Romanie<sup>2332</sup>. Antioche en 1204, Andrinople en 1205, Chypre en 1205-1206, Héraclée pontique en 1205, et le Rhodope en 1208 avaient été intégrés à la sphère des empereurs francs par la reconnaissance d'une autorité plus ou moins contraignante de Constantinople<sup>2333</sup>.

Outre ces conceptions domestiques, les empereurs de Constantinople n'avaient pas oublié que c'était la Croisade qui les avait amenés en Orient. Leur volonté d'impliquer la Romanie dans la libération de la Terre Sainte est manifeste. Pour cela, l'Empire avait concédé un certain nombre de territoires à des féodaux, au Temple et à l'Hôpital, qui devaient rouvrir la route continentale vers la Syrie. Néanmoins, ces projets étaient restés lettre morte du fait des difficultés balkaniques. En 1211, l'attention de Constantinople bascula vers l'Asie.

### ***Contexte micrasiatique***

Les débuts de Théodore Lascaris furent longs et laborieux. Parti en 1204 en Asie pour constituer une base de résistance contre le nouveau pouvoir constantinopolitain, il parvint en

<sup>2331</sup> *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXXII, chap. XV, in *RHC Occ.*, tome II. *Les Gestes des Chiprois, Chroniques de Terre Sainte*, chap. 77.

<sup>2332</sup> Gilbert Dagron, « L'œcuménicité politique : droit sur l'espace, droit sur le temps », in *Idées byzantines*, tome II, pp. 405-414.

<sup>2333</sup> Filip Van Tricht, « The Byzantino-Latin Principality of Andrinople and the Challenge of Feudalism (1204/6-ca. 1227/28) Empire, Venice and Local Autonomy », *DOP*, 68, 2014, pp. 1-18.

1210 à unifier l'ensemble des territoires asiatiques en deçà du Sangarios et du Méandre<sup>2334</sup>. Son couronnement impérial de 1208 renforçait sa position politique et idéologique<sup>2335</sup>. Le *basileus* grec concurrençait désormais l'empereur latin dans l'entreprise de réunification de la Romanie.

Les forces de Constantinople étant absorbées par leurs activités balkaniques, Théodore Lascaris entreprit de refouler David Comnène, à la fois rival idéologique et vassal de l'empereur Henri de Hainaut<sup>2336</sup>. Le petit fils d'Andronic Comnène fut sauvé par Henri en 1208 :

*La fu li emperes une grant piece ; tant que on li dist novieles que thodres li Ascres [Théodore Lascaris] estoit sus couru a Davit, et se li empereres ne le secourt hastivement, David a sa terre pierdue. Et quant li empereres l'oï, pour chou que David s'estoit adies maintenus enviers lui loiaument, si en fu molt dolans. Dont apiela le mareschal, et li dist que il ne se meust tresch adont ke li castiaus fust refremés ensi comme il estoit devant. Et li mareschus le commanda a Notre-Segneur, et dist que il feroit bien son commant selonc son pooir.*

*Dont s'en ala li empereres viers Constantinoble, por chou que il ne vaut mie que David face nul mauvais plait à l'Ascre [Théodore Lascaris]; ains passera le Bras Saint Gorge por asssembler encontre lui ; et ki dont en puet avoir, si en ait. Tout ensi comme il devisa, se fit passer le Bras, et commanda que nus ne demourast arriere que il ne fust o lui a Chartelenne. Quant li Acscres sot que li empereres sor lui, s'il fu esmaies, che ne fait pas a demander.*<sup>2337</sup>

Théodore Lascaris retenta l'opération en 1210 et cette fois parvint à briser son opposant : « Théodore le *basileus* vainquit également David, le maître de la Paphlagonie, et occupa Héraclée et Amastris ainsi que les territoires et les villes des environs. »<sup>2338</sup> L'unification de l'Asie Mineure occidentale grecque par Théodore n'était pas sans soulever de graves problèmes à Constantinople. C'est dans ce contexte que l'alliance entre Théodore et Kay-Kosrow prit fin, et que ce dernier se rapprocha des latins contre Théodore Lascaris<sup>2339</sup>. Les latins avaient fourni aux Turcs une arme politique en leur envoyant Alexis III, personnage au crédit diminué, mais dont la présence dans une armée étrangère pouvait fragiliser Théodore Lascaris<sup>2340</sup>.

*Le basileus Alexis [III] avait hâte d'arriver auprès de lui [Kay-Kosrow]. Car cela ne lui faisait pas plaisir de se rendre auprès du basileus et gendre Théodore. Ayant donc fait des provisions, il quitta le territoire de Michel [Doukas], et grâce aux vents favorables, il accosta au port d'Attaleia et fut très aimablement reçu par le sultan. Alors que le basileus Théodore se trouvait à Nicée, une ambassade vint de la part du sultan, lui faisant connaître l'arrivée de son beau-père Alexis [III] et disant que lui, Théodore, s'était injustement emparé d'un pouvoir qui ne lui appartenait pas. Théodore fut troublé par ces propos et en*

<sup>2334</sup> Georges Acropolitès, chap. 6-7.

<sup>2335</sup> Laurent, 1203. Georges Acropolitès, chap. 7.

<sup>2336</sup> Georges Acropolitès, chap. 11. Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, § 551-552, 627. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 99, 102, 104-105, 121.

<sup>2337</sup> Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, § 551-552.

<sup>2338</sup> Georges Acropolitès, chap. 11.

<sup>2339</sup> Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3 tome CVII, pp. 409-438.

<sup>2340</sup> Selon Acropolitès, le transfert de l'empereur déchu se fit après une étape épirote. Georges Acropolitès, chap. 8-10. Jean Longnon, *op.cit.*, p. 126.

*conçut une crainte nullement négligeable. Car pour le sultan, la présence d'Alexis [III] était simplement un prétexte, en réalité son but était de faire des incursions et de piller le territoire des Romains.*<sup>2341</sup>

L'armée turque lança une offensive sur le Méandre qui déboucha sur un affrontement décisif aux abords d'Antioche du Méandre.

*Arrivé quelque part aux environs d'Antioche, le basileus envoya l'ambassadeur turc près de son maître. Lorsqu'il arriva auprès de lui, il lui annonça l'assaut du basileus, chose très difficile à croire pour le sultan. Mais l'ambassadeur faisait des serments comme quoi le basileus se trouvait à proximité. Lorsqu'il entendit cela, le sultan, aussi vite qu'il put, rassembla ses troupes et les disposa en formation de combat. Les Italiens [de l'armée de Lascaris] chargèrent alors les forces du sultan, mais les musulmans formaient une foule très nombreuse. Ayant fait preuve d'une grande efficacité et de bravoure d'âme, presque tous les Italiens tombèrent, mais après avoir mis hors de combat un nombre infiniment plus grand d'adversaire. Après être venus à bout des Italiens, les musulmans n'eurent pas de peine à venir à bout également des Romains. Ceux-ci s'enfuyaient en déroute, un petit nombre seulement restant là, à observer de loin l'issue du combat. Ayant donc gagné le combat, le sultan recherchait le basileus [...].*<sup>2342</sup>

Malgré la perte de sa chevalerie franque, Théodore Lascaris sortit vainqueur de l'engagement en abattant le sultan. Cependant, l'anéantissement de sa cavalerie affaiblissait notablement les moyens militaires de Nicée.

Théodore Lascaris, auréolé d'une victoire sur les « Barbares », ce qui était un meilleur titre de gloire devant ses compatriotes que l'élimination de rivaux grecs, lança une grande proclamation, axée sur le thème de la guerre contre les latins<sup>2343</sup>. Théodore Lascaris prétendit mener une guerre de libération « nationale » contre une occupation étrangère. Le leitmotiv de la domination universelle, si cher à la tradition impériale, passait au second plan pour le *basileus* de Nicée, au moment où il était porté au pinacle par les empereurs de Constantinople. Ce discours eut un écho parmi les Grecs de Constantinople<sup>2344</sup>.

### ***Campagne de l'empereur Henri***

Le duel qui s'engagea en 1212 entre les deux rivaux fut, en première analyse, strictement limité au cadre micrasiatique. Les heureux résultats obtenus par Henri les années précédentes risquaient d'être brisés par la propagande nicéenne. Prenant les devants, l'empereur de Constantinople porta la guerre en Asie<sup>2345</sup>. Georges Acropolitès, hostile au régime latin mais bienveillant en ce qui concerne de l'empereur Henri, ne s'étend pas sur ce malheureux chapitre de l'histoire de l'Etat nicéen.

<sup>2341</sup> Georges Acropolitès, chap. 9.

<sup>2342</sup> *Id.*, chap. 10. Un écho de ces événements se trouve dans le récit de la Cinquième Croisade par Jacques de Vitry. Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*, livre III.

<sup>2343</sup> Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3 tome CVII, pp. 409-438.

<sup>2344</sup> Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 126-127.

<sup>2345</sup> Filip Van Tricht, art.cit, pp. 409-438.

*Henri planta ses tentes jusqu'à Nymphaion, sans qu'on puisse l'en empêcher, puis revenu de là, d'une part parce qu'il était saturé de conquêtes, d'autre part parce qu'il désirait un armistice – en effet les Latins ne sont pas très patients pour les combats prolongés-, il conclut un accord avec le basileus Theodore.*<sup>2346</sup>

Minimisant le succès de l'empereur franc, Georges Acropolitès passe sous silence la profondeur de la pénétration des forces constinopolitaines. Le rapport que l'empereur franc fit de l'opération offre des précisions<sup>2347</sup>. Henri débarqua à Pigae, où l'armée nicéenne fut bousculée. L'armée de Constantinople se porta vers l'est, en direction de Nicée, siège du pouvoir dissident. Théodore Lascaris, pris à parti par la population qui le menaçait de passer à l'ennemi s'il ne la défendait pas, lança une seconde confrontation. Le 15 octobre, à Luparcos, l'empereur Henri vainquit une nouvelle fois son rival. Des Francs puis des Grecs de l'armée de Nicée passèrent dans le camp de Constantinople, qui semblait capable de rassembler sous sa bannière les populations hétérogènes de Romanie<sup>2348</sup> :

*Lorsqu'il [Henri] devint maître des cités romaines de Lentiana et de Poimaninon, dont les habitants respiraient le souffle d'Ares et avaient fait des actes de bravoure, il reçut cela comme un don du ciel. Dans la cité de Lentiana, ni le manque d'eau qui dessécha les défenseurs ni la faim, qui les obligea à manger le cuir des boucliers et des selles ne les firent céder. Une partie non négligeable du mur étant tombée du fait des machines de siège, ils le défendirent en allumant un grand feu et en entretenant l'incendie avec du bois ajouté continuellement. Lorsque la ville fut enfin prise, Henri ne laissa personne disposer de sa liberté, sauf le frère du basileus, le commandant de l'armée Dermokaitès, enfin Andronic Paléologue que, comme cela a été dit, le Basileus donna pour époux à sa fille Irène. Tous les autres furent mis en rangs et formés en bataillons, auxquels il donna des commandants venant de leur nation, mais il ordonna que tous fussent sous l'autorité de Georges Théophilopoulos.*<sup>2349</sup>

Cette phase de la campagne d'Henri, qui dura jusqu'en octobre/novembre 1212, s'inscrit bien dans le cadre de son action en Asie Mineure, dont le but était d'écarter la menace nicéenne de la mer de Marmara. Mais, au lieu de s'acharner sur le cœur du domaine de Lascaris, la Bithynie, Henri se lança alors dans une autre direction. L'armée latine (comprenant certainement à cette date plus de soldats grecs que celle de Théodore Lascaris), se porta vers le sud. La marche se fit *via* Pergame et mena Henri, avant la fin de l'année 1212, jusqu'aux rives du Méandre et à la frontière du sultanat de *Rûm*<sup>2350</sup>.

<sup>2346</sup> Georges Acropolitès, chap. 15.

<sup>2347</sup> *Lettre de l'empereur Henri*, in RHGF, tome 18, pp. 530-533.

<sup>2348</sup> Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3 tome CVII, pp. 409-438.

<sup>2349</sup> Georges Acropolitès, chap. 16.

<sup>2350</sup> *Lettre de l'empereur Henri*, in RHGF, tome 18, pp. 530-533. Filip Van Tricht, art.cit, pp. 409-438. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 127-128. Le parcours côtier de l'empereur vers le sud peut s'expliquer par l'action depuis la mer du duc de Naxos qui insultait le rivage mais pas sa pénétration vers l'est. Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium, The Empire of Constantinople (1204-1228)*, p. 186.

Comment expliquer cette soudaine exposition par Henri de son armée, loin de ses bases, à une contre-attaque de Théodore Laskaris sur ses arrières ? Deux théories ont été exposées. Jean Longnon donne à cette pointe asiatique des raisons idéologiques. Henri agirait en croisé, ou plutôt en empereur de Constantinople soucieux des nécessités de la Croisade, et prenait la route menant à la Syrie<sup>2351</sup>. Cette explication a été vivement critiquée. Filip Van Tricht note avec raison qu'entre le Méandre et la Syrie il restait encore les territoires seldjoukides et ceux des Arméniens. Ce mobile syrien semble en effet souffrir d'incohérence, d'autant plus que, dès janvier 1213, Henri rétrograda jusqu'à Pergame, d'où il écrivit une circulaire sur les événements<sup>2352</sup>.

La théorie alternative de Filip Van Tricht est qu'Henri cherchait à enlever un maximum de territoires à Théodore Laskaris pour les agréger au domaine impérial<sup>2353</sup>. Elle n'est guère plus satisfaisante pour expliquer l'itinéraire côtier et méridional de l'empereur. Les conditions de paix, somme toute assez modérées, qu'il proposa finalement à Théodore Laskaris, ne vont pas dans ce sens. Qu'allait donc faire Henri si loin au sud-est ? Un premier élément doit être noté, la route côtière, tournant ensuite vers le Méandre, nous est connue. C'est, comme le fait remarquer Jean Longnon, celle qui avait été utilisée par le roi Louis VII durant la seconde Croisade<sup>2354</sup>. Cet itinéraire avait donc une connotation syrienne. Cependant, il n'avait pas mené le roi des Francs vers la Syrie par la seule voie terrestre, au bout de sa marche, le Capétien était arrivé à Attaleia d'où il s'était embarqué pour Antioche<sup>2355</sup>. Ceci doit nous conduire à nous interroger sur ce qui se passait alors en Pamphylie.

### ***Campagne de revers de Gauthier de Montbéliard sur Attaleia***

Qu'en était-il d'Attaleia au moment où l'armée de Constantinople l'emportait sur celle de Nicée en octobre 1212 ? La ville relevait d'Iconium depuis 1207, après avoir été tenue par un gouverneur impérial, Aldebrand, soutenu en 1206 par les Francs de Chypre dirigés alors par Gauthier de Montbéliard<sup>2356</sup>. Ce dernier était intervenu en 1211-1212 au bénéfice du prince d'Antioche Bohémond IV<sup>2357</sup>. *Les Gestes des Chiprois* ne précisent pas si c'est depuis la

<sup>2351</sup> Jean Longnon, *op.cit.*, pp. 127-128.

<sup>2352</sup> *Lettre de l'empereur Henri*, in *RHGF*, tome 18, p. 533. Ceci s'accorde avec une date de mort de Gauthier en 609 de l'Hégire donnée par *Le Livre des Deux Jardins* mais située fautiveusement à Antioche et non à Attaleia. Gauthier serait donc mort vers la fin de l'année 1212.

<sup>2353</sup> Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (1<sup>ère</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/2, tome CVII, pp. 219-238.

<sup>2354</sup> *Supra*.

<sup>2355</sup> Odon de Deuil, livres IV-V.

<sup>2356</sup> Nicéas Choniates, *Après la chute de Constantinople*, fol. 639-640.

<sup>2357</sup> *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, p. 159.

principauté qu'il se lança dans l'étape suivante de son épopée personnelle, mais c'est probable étant donnée l'étroitesse de la fenêtre temporelle : « *A. M.CC.XII de l'incarnasion Notre Seignor Jehsu Crist, ala Gautier de Monbeliart en Romanie et [en] son chemin prist Satallye [...]* . »<sup>2358</sup>

L'attaque contre Attaleia était de nature à être agréée par Bohémond IV. Elle intéressait son suzerain de Constantinople tout comme ses alliés les Templiers et menaçait ses ennemis arméniens sur leur flanc ouest<sup>2359</sup>. De plus, l'affaire serait menée par un de ses partenaires dont les alignements politiques étaient en tout point conformes aux siens depuis le début de sa carrière orientale.

Cette expédition pamphylienne, potentiellement avantageuse pour Antioche, présentait peu de risques pour Bohémond IV. Les territoires sous le contrôle de Théodore Lascaris n'étaient pas visés, ce qui écartait le danger de tensions entre grecs et latins d'Antioche au moment où l'équilibre interne de la principauté était encore incarné par le couple Bohémond-Siméon<sup>2360</sup>. Les orthodoxes de la principauté pourraient même rendre grâce à leur prince pour sa contribution à la libération de leurs coreligionnaires d'Attaleia du joug des Turcs qui avaient attaqué le *basileus* de Nicée l'année précédente.

Si l'affaiblissement d'Iconium pouvait être dangereux pour Bohémond IV, les Turcs étant ses alliés de revers, il serait compensé, en cas de succès de Gauthier, par l'apparition en Pamphylie d'une force capable d'attaquer les Arméniens sur leurs arrières. Enfin, la forme de l'expédition permettait à Bohémond de limiter le risque que les Seldjoukides cherchent à se venger contre Antioche. L'action n'était pas menée directement par lui, mais par un auxiliaire qui n'était pas formellement lié à ses Etats. Il serait toujours temps de se désolidariser de cette entreprise.

Quoi qu'il en soit, en 1212, la ville d'Attaleia repassa entre les mains de Gauthier de Montbéliard. C'est très certainement là l'élément qui manquait au raisonnement de Jean Longnon. Henri, en arrivant sur les rives du Méandre, n'était plus qu'à quelques jours de marche d'Attaleia, le port qui faisait la jonction entre les Romanies micrasiatique et orientales. L'*excursus* pamphylien était d'autant plus attirant pour l'empereur qu'il n'aurait pas même à

---

<sup>2358</sup> *Les Gestes des Chiprois, Chroniques de Terre Sainte*, chap. 69.

<sup>2359</sup> L'Empire avait promis cette ville au Temple et la marine des Templiers reliait à cette époque Constantinople à la Syrie par voie maritime. *Röhricht*, 815. Alain Demurger, *Vie et mort de l'Ordre du Temple*, Seuil, Paris, 1989, pp. 216-217.

<sup>2360</sup> *Supra*.

assiéger Attaleia, puisque Gauthier l'avait déjà conquise pour lui. La compréhension du lien entre la campagne d'Henri et les agissements de Gauthier de Montbéliard était masquée à Jean Longnon du fait de sa chronologie des opérations d'Henri en Asie Mineure. Il plaçait la campagne d'Henri à partir de l'été 1211 et non en 1212 comme nous le faisons grâce à la réévaluation de la chronologie effectuée par Filip Van Tricht<sup>2361</sup>.

Ces brillantes perspectives s'enrayèrent brutalement. Henri, en arrivant au bord du fleuve Méandre qui marquait la limite du domaine turc, s'arrêta brusquement. Comment l'expliquer ? L'empereur eut-il des scrupules à combattre les Turcs d'Iconium avec lesquels les latins de Constantinople entretenaient des rapports depuis 1203<sup>2362</sup> ? C'est peu probable. Si Henri s'était avancé jusqu'à la frontière des terres chrétiennes, avec une audace remarquable, il devait être prêt à s'engager sur ce nouveau terrain au détriment de ses anciens partenaires affaiblis par leur défaite de l'année précédente.

Une conclusion s'impose. Ce fut la nouvelle du décès, et de la défaite, de Gauthier de Montbéliard dans la région d'Attaleia qui convainquit Henri de reculer<sup>2363</sup>. Contrairement aux attentes, les Turcs avaient encore des ressources importantes. L'empereur, s'il passait le Méandre, devrait combattre une armée turque avant de pénétrer dans Attaleia. Pour Henri, il devenait téméraire d'aller au-delà, alors que la compagnie de Gauthier était aux abois, et que Théodore Lascaris risquait de couper la route du retour vers Constantinople.

Rétablir l'autorité de Constantinople sur la Pamphylie et restaurer cette voie d'accès à la Syrie ne pouvaient plus se faire à moindres frais. Pire, avancer dans cette direction, c'était à présent prendre le risque de fédérer Turc et Grecs. Réaliste, Henri rétrograda pour récolter les bénéfices de ses opérations au nord de l'Asie Mineure.

La ville d'Attaleia, sans espoir d'être secourue, résista seule quelque temps avant de retomber aux mains du sultanat. « *En l'an 612, il [le sultan Kay-Kawus] prit à nouveau Attaleia aux Romains pour la seconde fois.* »<sup>2364</sup> Le terme de Romains désigne ici tout à la fois des Grecs et des Francs dont l'unité reposait sur leur rapport commun à l'Empire comme corps politique de référence. Suite à leur défaite, certains vétérans de la compagnie de Gauthier de Montbéliard

<sup>2361</sup> Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (1<sup>ère</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/2, tome CVII, pp. 219-238. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 127-128.

<sup>2362</sup> Robert de Clari, § 52.

<sup>2363</sup> *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 69.

<sup>2364</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume II, fol. 429. Claude Cahen, Başlık, « Ibn Sa'îd sur l'Asie Mineure seldjuqide », *Ankara Üniversitesi Dil ve Tarih-Coğrafya Fakültesi Tarih Bölümü Tarih*, Ankara, 1963, 10 p.

prisent peut-être du service auprès du sultan. Jacques de Vitry signale la présence de « chrétiens » dans la garde du sultan de *Rûm*, et parmi eux, d'anciens prisonniers<sup>2365</sup>.

Ainsi, les opérations micrasiatiques de 1212 furent la combinaison de deux entreprises. En première analyse, il s'agit d'une action de Constantinople contre la dissidence nicéenne. Toutefois, elle s'articula à une opération combinée impliquant, depuis Antioche, un contingent impérial oriental. Cette dernière action servait deux buts. Elle menaçait l'Arménie et rouvrait un accès direct entre deux secteurs de la Romanie. Sous ce dernier aspect, la campagne de 1212 s'inscrivait nettement dans la continuité des précédents de 1161 et de 1176.

### ***Traité de paix de 1213***

La mort de Gauthier de Montbéliard et la retraite d'Henri donnèrent à la paix ses contours. L'accord entre l'empereur de Constantinople et le *basileus* de Nicée se fit sur la base de la délimitation de leurs territoires respectifs au nord-ouest de l'Asie Mineure. Henri renonça à ses conquêtes avancées en Ionie et en Lydie, dont la valeur était réduite par l'impossibilité de conquérir la Pamphylie et dont la défense était malaisée sans la destruction complète de l'Etat nicéen. Georges Acropolitès donne les clauses du traité :

*Il [Henri] conclut des accords avec le basileus Théodore. On se mit d'accord : tout ce qui était jusqu'au Kimina –c'est ainsi qu'on appelle la montagne qui se trouve à proximité d'Achyraous- ainsi qu'Achyraous elle-même, appartiendrait aux Latins, d'autre part, Kalamos, qui est un village à partir duquel débute le thème de Néacastra, resterait inhabité, et ce qui est au-delà, serait du ressort du basileus Théodore. Ceci comprenait Néacastra, Kelvianon, Chliara, Pergamos et qui se trouvait à côté, Magidia et Opsikia. Une autre région, qui commençait à Lopadion et comprenait Proussa et Nicée appartenait au basileus Théodore.*<sup>2366</sup>

Il n'y eut pas de traité de paix entre les Turcs et Constantinople. Formellement, Henri n'avait pas violé la frontière du sultanat, retenu au dernier moment par la nouvelle du trépas de Gauthier de Montbéliard. Les hostilités entre Turcs et néo-Romains en Pamphylie pouvaient être mises au seul actif de ce dernier. L'évènement semble avoir été considéré de part et d'autre comme nul et non avvenu, permettant à chacune des parties de rétablir les structures de l'équilibre en Asie Mineure<sup>2367</sup>. L'empire de Constantinople bénéficia en cette circonstance de la souplesse de sa structure. Il pouvait être invoqué comme couverture diplomatique ou faire oublier jusqu'à

<sup>2365</sup> Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*, livre III.

<sup>2366</sup> Georges Acropolitès, chap. 15.

<sup>2367</sup> Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*, livre III.

son existence pour conserver avec une tierce puissance des rapports cordiaux malgré une belligérance de fait par le truchement de ses vassaux<sup>2368</sup>.

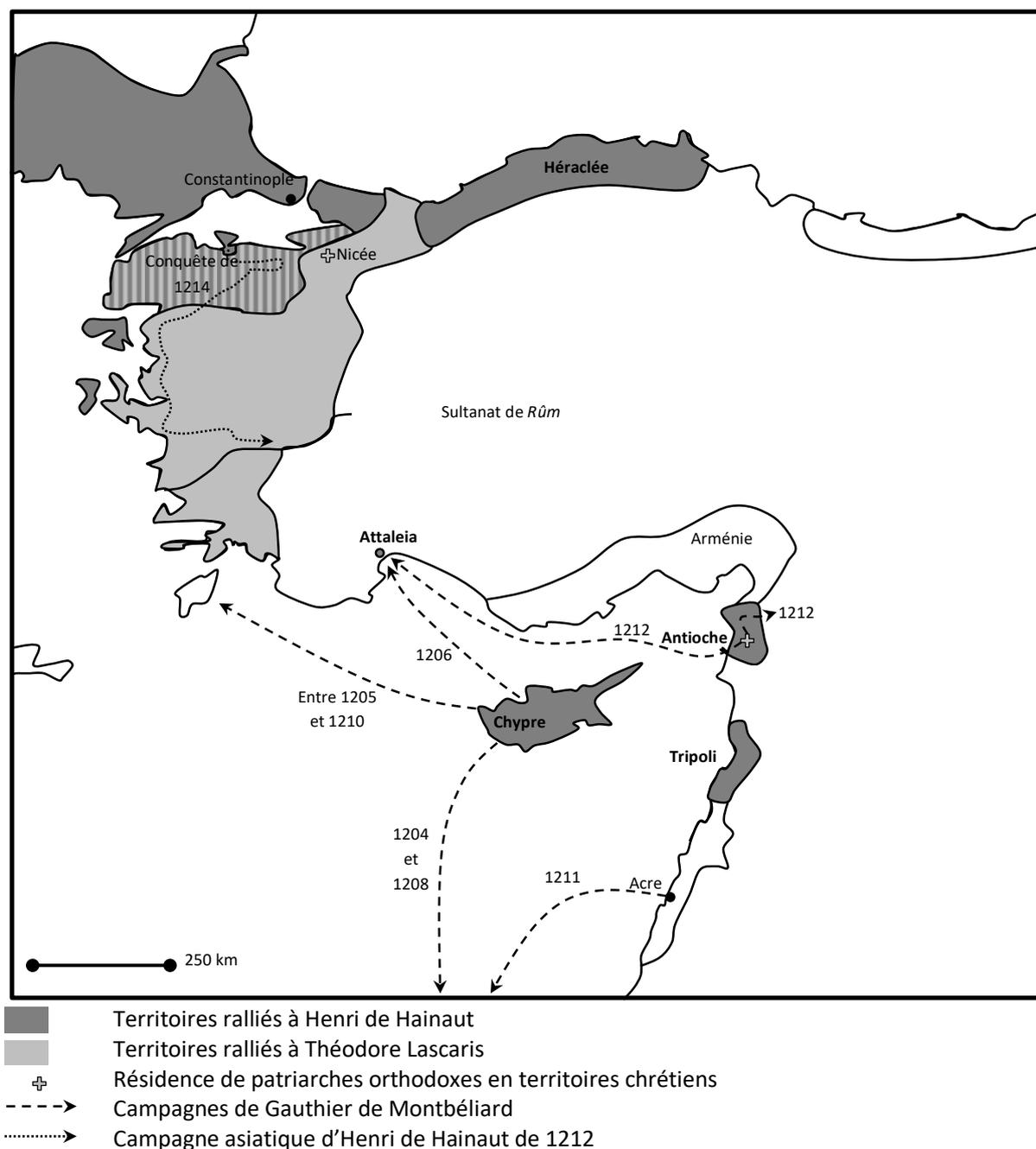
La victoire d'Henri obtenue entre 1212 et 1214 était donc incomplète. Constantinople améliora sa position en Asie Mineure entre ces deux dates. Une période de paix s'ouvrit pour Constantinople sur ce front<sup>2369</sup>. De possibles rapprochements entre Constantinople et Nicée pouvaient s'esquisser. Plus immédiatement, l'armée de Théodore Lascaris étant brisée, celui-ci ne pouvait plus appliquer son programme d'unification de la Romanie, et devait désormais se contenter de son territoire micrasiatique.

Les conséquences orientales sont nuancées. Constantinople disposait bel et bien en Orient de partenaires capables de la soutenir. Cependant le but n'avait pas été atteint et leur position restait précaire.

---

<sup>2368</sup> Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3 tome CVII, pp. 409-438.

<sup>2369</sup> Filip Van Tricht, art.cit., pp. 409-438. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 128. Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium : The empire of Constantinople (1204-1228)*, pp. 354-428.

Figure 20 : Constantinople et l'Orient sous Baudouin I<sup>er</sup> et Henri de Hainaut

## L'horizon lointain de Constantinople : la Croisade avortée de l'empereur

### *Le prérequis nécessaire : la paix dans les Balkans*

Les années 1214-1216 furent mises à profit par l'empereur Henri pour élargir la base balkanique de son pouvoir. Le rapprochement avec la Bulgarie et la perspective de réclamations constantinopolitaines sur la succession bulgare furent un premier acquis<sup>2370</sup>. L'alliance bulgare

<sup>2370</sup>Jean Longnon, *op.cit.*, pp. 148-149.

ouvrit la possibilité d'actions en Serbie. Celles-ci furent montées successivement en association avec la Bulgarie, puis avec la Hongrie<sup>2371</sup>.

Cette affaire serbe, en apparence aux antipodes des questions orientales, entretenait des liens avec l'Orient. Premièrement, les ambitions de restauration néo-romaine d'Henri se firent contre la politique pontificale, qui avait reconnu le statut royal aux souverains serbes en 1214<sup>2372</sup>. En cela, elle était analogue à la politique antiochienne des empereurs latins. Cette politique serbe, véritable rémanence de celle des Comnènes, établissait la continuité impériale à travers l'empereur franc, comme le notent les chroniqueurs serbes<sup>2373</sup>.

Enfin, l'intervention contre la Serbie, en lien avec la Hongrie, s'inscrivait dans l'héritage de la politique orientale de Manuel. Le roi André II n'était autre que le fils d'Agnès d'Antioche et le frère de Marie de Hongrie, veuve d'Isaac II Ange et de Boniface de Montferrat<sup>2374</sup>. C'était donc un cousin de Bohémond IV et grand-oncle de Raymond-Rouben qui fut le partenaire de l'opération<sup>2375</sup>.

Structurellement, Constantinople ne pouvait s'engager pleinement en Asie sans être assurée de la tranquillité de son domaine en Europe. C'est ce que releva Henri lui-même dans son rapport des événements de 1212<sup>2376</sup>. En effet, l'empereur n'avait pu utiliser qu'une fraction des ressources de la Romanie en Asie à cause des menaces bulgares et épirotes. La paix en Europe était un prérequis indispensable et ne pouvait être obtenue que par le contrôle de la Bulgarie, de la Serbie et de l'Épire avec le concours de l'alliance hongroise.

### ***La cinquième Croisade : une croisade impériale avortée ?***

L'appel à la Croisade ramena l'empereur Henri vers les affaires syriennes. Innocent III au concile de Latran de 1215 relança le projet d'une expédition pour le secours de la Terre

---

<sup>2371</sup>Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3 Tome CVII, pp. 409-438. Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium : The empire of Constantinople (1204-1228)*, pp. 397-405. Sur les liens entre la monarchie hongroise et Constantinople, cf : *Potthast*, 6976.

<sup>2372</sup>Ljumbomir Maksimovic, « La Serbie et les contrées voisines avant et après la Quatrième Croisade », in Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, the Fourth Crusade and its Consequences/ La quatrième Croisade et ses conséquences*, pp. 269-282.

<sup>2373</sup>Guillaume de Tyr, livre XX, chap. IV. Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre II, fol. 89-93. Ljubomir Maksimovic, art.cit., in Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, The fourth crusade and its consequences, La IV<sup>e</sup> Croisade et ses conséquences*, p. 280. Jean Longnon, *op.cit.*, p. 149.

<sup>2374</sup>Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre V, fol. 169-170. Georges Acropolites, chap. 8.

<sup>2375</sup>*Supra*.

<sup>2376</sup>*Lettre de l'empereur Henri de Constantinople*, in, *RHGF*, tome 18, pp. 530-533.

Sainte<sup>2377</sup>. La Romanie fut très bien représentée à cette réunion. Ses délégués laïcs et ecclésiastiques purent transmettre à l'empereur Henri les exhortations pontificales.

*Au nombre des prélats se trouvaient deux patriarches, celui de Constantinople et celui de Jérusalem. Celui d'Antioche, arrêté par de graves infirmités, ne put venir ; mais il envoya, pour le remplacer l'évêque d'Antarade. [...] Les députés de l'empereur de Constantinople, du roi de Sicile [Frédéric II Hohenstaufen], élu empereur des Romains, du roi de France, des rois d'Angleterre, de Hongrie, de Jérusalem, de Chypre d'Aragon ; ceux envoyés par d'autres princes et seigneurs de provinces formaient aussi une foule nombreuse.*<sup>2378</sup>

Le roi de Sicile élu roi des Romains n'ayant pas encore été couronné empereur, Henri était le plus haut prince laïc représenté à cette réunion. Celle-ci le concernait directement comme croisé, comme empereur d'Orient et comme suzerain d'Antioche. Du côté des ecclésiastiques, Constantinople et Antioche, par l'intermédiaire de leurs délégués patriarchaux, occupent les second et quatrième rangs. La Papauté se montrait aussi soucieuse de l'équilibre de l'Empire au moment où elle exhortait le monde à prendre part à la Croisade<sup>2379</sup>.

Situation de l'empire de Constantinople en 1215-1216 dans l'optique de la Croisade

Quelle place devait revenir à Constantinople et à sa mouvance orientale dans cette opération commanditée par la papauté ? En 1215, Constantinople sortait victorieuse de sa confrontation avec Nicée, qui s'abstint de tout acte hostile pendant une décennie<sup>2380</sup>. La survie de l'Etat grec d'Asie Mineure avait cependant le grand inconvénient pour Constantinople de rendre les pèlerins qui voudraient passer en Syrie *via* l'Asie Mineure tributaires du bon vouloir de Nicée (sans parler de celui des Turcs)<sup>2381</sup>. Toutefois, comme le prouvent les événements de la cinquième Croisade, l'Etat nicéen pouvait s'ouvrir à l'influence constantinopolitaine. Venise, partie prenante de l'Empire, put aussi accéder au territoire de l'Etat grec pour son commerce suite au traité de 1219<sup>2382</sup>. Un rapprochement global s'esquissait<sup>2383</sup>.

Toujours en Asie Mineure, l'Empire pouvait déplorer au moment de l'appel pontifical à la Croisade que la ville d'Attaleia fut tombée l'année précédente aux mains des Turcs. Ce résultat était virtuellement acquis depuis que les forces d'Henri de Hainaut avaient rétrogradé

<sup>2377</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXII.

<sup>2378</sup> Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1215, fol. 43b.

<sup>2379</sup> O. Duba, Christopher D. Schabel, *Bullarium Hellenicum, pope honorius III's Letters to Frankish Greece and Constantinople (1216-1227)*, Turnhout, 2015, n°2, 4.

<sup>2380</sup> Georges Acropolites, chap. 11.

<sup>2381</sup> Michel Mollat, « Problèmes maritimes de l'histoire des croisades », *Cahiers de civilisation médiévale*, 10<sup>e</sup> année (n°39-40), Juillet-décembre 1967, pp. 345-359.

<sup>2382</sup> Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3 tome CVII, pp. 409-438. Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, p. 89.

<sup>2383</sup> *Infra*.

fin 1212 ou début 1213<sup>2384</sup>. Du côté de l'Asie Mineure, la situation était donc nuancée, permettant à Constantinople d'être relativement sereine, mais pas de mobiliser les ressources des provinces dissidentes pour une expédition au bénéfice de la Terre Sainte.

La Croisade qui s'organisait pour la récupération de Jérusalem allait finalement s'orienter vers l'Égypte<sup>2385</sup>. Or, dans le domaine des expéditions contre l'Égypte, l'Empire, avant et après 1204, avait un actif important d'expériences et de projets. La plus importante tentative de conquête de l'Égypte avait été concertée entre l'Empire et le royaume de Jérusalem<sup>2386</sup>. La quatrième Croisade avait eu pour objectif d'attaquer l'Égypte avec le concours des forces impériales<sup>2387</sup>. Gauthier de Montbéliard avait mené une première expédition contre l'Égypte dans ce contexte, avant de renouveler l'opération sous bannière impériale et d'ouvrir la série des « invasions franques de l'Égypte »<sup>2388</sup>. Pour l'empereur Henri, prendre part à cette entreprise, c'était reprendre le cours interrompu de la quatrième Croisade et renouer avec le grand dessein de Manuel Comnène.

Dans le contexte syrien des années 1215-1216, la présence d'Henri en Orient pouvait être souhaitable, non seulement à titre de croisé, mais aussi d'empereur de Romanie. Son vassal Bohémond IV était alors en grande difficulté et perdit le contrôle d'Antioche en 1216<sup>2389</sup>. Malgré cet échec, Bohémond, réduit au comté de Tripoli, parvint dans l'assemblée formée par les chrétiens d'Orient et les Croisés à faire reconnaître son titre de prince d'Antioche et à tenir à l'écart son neveu et concurrent Raymond-Rouben<sup>2390</sup>. Ce résultat satisfaisant pour le prince n'est peut-être pas sans lien avec la légitimité que lui conférait la confirmation constantinopolitaine. Parmi les participants à la réunion se trouvaient le roi André de Hongrie, et les frères Ibelins<sup>2391</sup>. Tous ces acteurs reconnaissaient l'empereur de Constantinople. Le roi

---

<sup>2384</sup>Bar Hebraeus, *Chronographie*, tome II, fol. 429. *Supra*.

<sup>2385</sup>Jean Richard, *Histoire des Croisades*, pp. 308-318. René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 236-267. Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, Editions du CNRS, Paris, 2001, pp. 127-170. Steven Runciman, *Histoire des croisades, tome II, 1188-1464*, pp. 119-148.

<sup>2386</sup>Guillaume de Tyr, livre XX. Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre V, fol. 160-168. Jean Kinnamos, livre VI, chap. 9-10. Dans son récit de la chute de Damiette, Jacques de Vitry fait encore référence à l'expédition gréco-latine du temps de Manuel et d'Amaury I<sup>er</sup> : « elle fut d'abord assiégée par les Grecs et les Latins, qui abandonnèrent leur entreprise. » Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*, livre III.

<sup>2387</sup>Geoffroy de Villehardouin, § 93, 188.

<sup>2388</sup>*Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, p. 153.

<sup>2389</sup>*Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 74

<sup>2390</sup>*L'estoire de Eracles empereur*, livre XXXIX, chap. X, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>2391</sup>*Potthast*, 5440. *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 48-49. La politique d'André II vis-à-vis de l'Empire néo-romain divisé et de sa mouvance orientale traverse

Hugues I<sup>er</sup> de Chypre, présent à la réunion de 1217, reconnu *de facto* le titre princier à Bohémond, mais il en avait fait autant en faveur de Raymond-Rouben en avril 1216<sup>2392</sup>. Néanmoins, cette assemblée de seigneurs, en reconnaissant le titre princier à Bohémond IV après la prise de la ville par Raymond-Rouben, avalisait la primauté du droit impérial sur les décisions pontificales et sur le coup de force arménien. La thèse exposée quatre ans plus tôt par Bohémond IV à l'adresse du légat du pape triomphait<sup>2393</sup>.

Enfin, le personnage nommé par la papauté pour la représenter en Orient, le légat Pélage, n'était pas inconnu de l'empereur Henri<sup>2394</sup>. Le choix de ce cardinal pour participer à la Croisade peut s'expliquer en partie par son passage à Constantinople, qui avait de bonnes chances de contribuer à l'entreprise.<sup>2395</sup>

La mort d'Henri de Hainaut en 1216, en posant le problème de sa succession, reporta la contribution impériale à l'expédition à laquelle l'empereur comptait prendre part<sup>2396</sup>.

*Cette année, peu après, mourut Henri, empereur de Constantinople qui après son frère régna avec bonheur et efficacité sur la Grèce ; toute la chrétienté s'affligea de sa mort, car il avait beaucoup promis à nos Croisés et il avait annoncé qu'il se joindrait en armes à l'expédition menée pour l'Eglise orientale.*<sup>2397</sup>

---

les clivages en se tournant aussi bien vers Constantinople et les latins que vers Nicée et la Cilicie arménienne. Claverie, p. 75.

<sup>2392</sup>Röhrich, 886.

<sup>2393</sup>Röhrich, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192.

<sup>2394</sup>Georges Acropolites, chap. 17. *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXXIX, chap. III, in *RHC Occ.*, tome II. Le même personnage fut demandé par l'Eglise latine d'Antioche pour être son patriarche durant l'occupation de la ville par Raymond-Rouben. Etant donné le passif du prélat dans sa relation aux grecs de Romanie, il pouvait s'agir d'un signe de durcissement contre ce groupe confessionnel, précédemment appui de Bohémond IV. Cette demande peut toutefois aussi s'interpréter comme un signe de bonne volonté à l'égard de Constantinople qui, jusque-là, avait été au diapason de Bohémond IV. Pierre-Vincent Claverie, « Un patriarche latin d'Antioche méconnu : Grazia de Florence (1219) », *Le Moyen Age* 1/2011 (tome CXVII), pp. 81-90. Claverie pp. 149-150. Laurent, 1219.

<sup>2395</sup>*PL*, tome CCXVI, 216. Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium : The empire of Constantinople (1204-1228)*, p. 462. Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3, tome CVII, pp. 409-438.

<sup>2396</sup>Albéric des Trois Fontaines, in *MGH, scriptorum*, tome XXIII, p. 903. Malgré la mort d'Henri et l'annulation de la participation de Constantinople à la Croisade, certains pèlerins conservèrent peut être l'espoir d'une intervention de l'Empire oriental autant qu'ils espéraient celle de Frédéric II. Ces espoirs d'interventions extérieures ont pu infuser dans les prophéties qui circulèrent à Damiette, comme celle citée par Jacques de Vitry et qui « parle ensuite de deux nouveaux rois ; l'un viendrait de l'Occident ; quant à l'autre, il prédit qu'il viendrait de l'Orient dans la ville Sainte face au roi susdit et que, par les mains de ces rois, le Seigneur exterminerait la loi abominable des hommes impies. » Jacques de Vitry, lettre VII. Traduction de G. Duchet-Suchaux, *Jacques de Vitry. Lettres de la cinquième croisade*, Brepols, Tunhout, 1998, p. 200. Jean Flori, *Prêcher la croisade, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, Communication et propagande*, Perrin, France, 2012, pp. 274-282.

<sup>2397</sup>*Annales de Saint-Jacques de Liège*, in *MGH*, tome XVI, p. 675.

Une influence posthume de l'empereur Henri sur la Cinquième Croisade ?

Malgré l'avortement de la participation impériale, il est possible que Constantinople ait eu une influence sur la tournure de cette expédition assez singulière. Si la libération de Jérusalem était bien évidemment le but central, d'autres s'y étaient peut-être joints. La direction égyptienne finalement prise par l'expédition, déjà envisagée pour celle de 1204, ne fut peut-être pas sans liens avec l'influence de Constantinople. Le gouvernement impérial pouvait espérer fédérer Grecs et Francs dans ce grand dessein<sup>2398</sup>. Ce sont des forces impériales qui avaient préalablement testé les défenses égyptiennes<sup>2399</sup>.

L'acharnement avec lequel le légat Pélage, qui se trouvait à Constantinople au moment où se préparait le concile de Latran, s'opposa à tout échange des prises égyptiennes contre Jérusalem put trouver son origine dans les idées qui circulaient à Constantinople, chez les grecs comme chez les latins. Au témoignage de Nicéas Choniates, les nouveaux maîtres de l'Empire n'avaient pas perdu l'Égypte de vue en arrivant à Constantinople, et ils considéraient ce pays comme partie intégrante de l'Empire<sup>2400</sup>.

Une autre particularité remarquable de la cinquième Croisade peut avoir un lien avec des projets esquissés à Constantinople. Avant même le volet égyptien de l'expédition, les troupes hongroises décidèrent de quitter l'entreprise. Elles ne reprirent pas la route maritime qu'elles avaient empruntée à l'aller et préférèrent la voie terrestre *via* Tripoli, Antioche, l'Arménie cilicienne d'où elles s'embarquèrent avant une escale sur les côtes de l'Asie Mineure nicéenne<sup>2401</sup>. Cet étonnant périple de retour aurait eu un tout autre sens en présence de l'empereur Henri. Mais, même en l'absence de l'empereur, ce trajet fut effectué sous la conduite d'un roi qui se vit proposer le trône de Constantinople selon une formule qui ressuscitait un ancien projet de Manuel Comnène<sup>2402</sup>. Le roi de Hongrie, allié de Constantinople, conclut alors le projet de marier de son fils avec Marie, seconde fille du *basileus* Théodore<sup>2403</sup>. Nicée se trouvait enserrée dans un réseau relationnel, familial et juridique s'étendant de Tripoli à la Hongrie et dont Constantinople était le centre de gravité. Bien évidemment, pour que tout ceci se traduise en pacification durable il fallait que le pouvoir impérial ne soit pas paralysé<sup>2404</sup>.

<sup>2398</sup>Guillaume de Tyr, livre XX. Nicéas Choniates, *Manuel Comnène*, livre V, fol. 160-168.

<sup>2399</sup>*Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, p. 107.

<sup>2400</sup>Nicéas Choniates, *Après la chute de Constantinople*, fol. 595.

<sup>2401</sup>*L'estoire de Eracles empereur*, livre XXXIX, chap. XIII, in *RHC Occ.*, tome II. Georges Acropolitès, chap. 15. *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 49. Ce fut l'occasion d'unir Marie, fille de Théodore Lascaris, au futur Béla IV de Hongrie, petit-fils d'Agnès d'Antioche.

<sup>2402</sup>Jean Kinnamos, livre V, chap. 5. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 153.

<sup>2403</sup>Georges Acropolitès, chap. 15.

<sup>2404</sup>Jean Longnon, *op.cit.*, pp. 153-154.

### **La réunification avortée**

Les empereurs de Constantinople avaient remporté des succès importants en Orient pour se placer comme successeurs des empereurs du XII<sup>e</sup> siècle. Cependant, l'ancien duché de Cilicie, au statut international équivoque depuis la création du royaume arménien, était resté hors de leur sphère<sup>2405</sup>. Comme pour Antioche, la question du rapport de la Cilicie à l'Empire était dédoublée par la dualité entre Constantinople et Nicée. Le problème eut une forme nouvelle pour quelques années à compter de 1220, au moment même où, au centre de l'Empire, les rapports entre Nicée et Constantinople prenaient une tournure plus intime. Ces perspectives simultanées de sortie de la crise des années 1200-1220, aussi bien en Asie Mineure qu'en Orient, doivent être exposées toutes deux pour identifier leurs rapports.

### ***Le régime constantinopolitain vu de Sis***

Les sources arméniennes sont discrètes et laconiques sur le changement qui s'opéra à Constantinople en 1203-1204. La *chronique de la Petite-Arménie* se contente de faire savoir que : « *le doge de Venise et le comte de Flandre enlevèrent Constantinople aux Grecs ; ils les exterminèrent et les mirent en fuite. Dès lors, les Grecs cessèrent de régner sur cette ville.* »<sup>2406</sup> Les sources arméniennes ignorent ostensiblement la politique orientale de Constantinople. L'hommage antiochien était bien sûr nul et non avenue du point de vue de Sis, pour qui Bohémond IV était un usurpateur. Le rétablissement des liens entre Chypre et Constantinople est tout autant ignoré. A l'inverse, l'émergence du pouvoir de Théodore Lascaris fait l'objet de plus d'intérêt.

*Lorsque Constantinople eut été enlevée par les troupes des Latins aux princes en fuite, un Grec accrut son pouvoir et, étendant sa domination en deçà de Constantinople, il prit Nicée, Philadelphie, Pegai, Adramyttion, Ephèse, Smyrne et toutes les forteresses et villes qui en dépendent, et il régna sur ces contrées. Il s'appelait Théodore Lascaris.*<sup>2407</sup>

Ce regard appuyé sur l'Etat nicéen, qui prétendit être l'Empire à compter de 1208, s'explique par le fait que Théodore Lascaris n'était autre que le gendre d'Alexis III, qui avait acté l'élévation royale de Léon II. Un autre facteur donnait aux yeux des Arméniens un avantage à Théodore Lascaris sur son rival latin. A partir de 1208, le patriarcat œcuménique de Constantinople se reconstitua en exil à Nicée<sup>2408</sup>. C'était donc avec l'empereur de Nicée que les Arméniens devaient discuter d'une éventuelle Union avec l'Eglise grecque, dans la continuité

<sup>2405</sup>*Chronique Rimée des rois de la petite Arménie, in RHC Arm., tome I, pp. 405, 511-512.*

<sup>2406</sup>*Smbat, in RHC Arm., tome I, p. 642. Il faut ajouter une plus brève référence encore dans la Table chronologique d'Héthoum de Gor'igos, in RHC Arm., tome I, p. 480.*

<sup>2407</sup>*Chronique attribuée au connétable Smbat, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 43.*

<sup>2408</sup>Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, p. 470.

des tractations du siècle précédent<sup>2409</sup>. Ce facteur n'était pas indifférent pour la stabilité interne du royaume arménien<sup>2410</sup>. L'élément grec était important au sein de la noblesse du royaume dès son origine, et il le resta<sup>2411</sup>. A la période qui nous intéresse, le fait que Léon II choisisse de confier la garde de son héritière à deux régents, l'un membre de l'Eglise arménienne, l'autre de l'Eglise orthodoxe, est révélateur du poids de ce facteur<sup>2412</sup> : « *Il [Léon II] remit la jeune princesse entre les mains du catholicos et des deux chefs les plus puissants, Constantin, son parent, et sire Adam, qui professait la religion grecque.* »<sup>2413</sup>

L'empereur de Constantinople n'avait pas les armes ecclésiastiques de son rival nicéen. Les négociations de l'Eglise arménienne avec l'Eglise latine se menèrent directement entre Rome et Sis. L'empereur de Constantinople en fut exclu<sup>2414</sup>. Pour l'Eglise de Rome, il n'avait aucune autorité ecclésiastique particulière, et la papauté s'opposait l'extension du ressort juridictionnel patriarcal latin de Constantinople<sup>2415</sup>. En somme, si les empereurs latins de Constantinople avaient récupéré une part substantielle de la dignité impériale de leurs prédécesseurs, ils souffraient sur le dossier arménien de ne pas disposer du contrôle sur l'Eglise melkite, qui était passée dans l'allégeance nicéenne. Du point de vue de Constantinople, Sis était donc *de facto* sortie de l'Empire. Le traitement de la question arménienne ne pouvait passer que par l'intermédiaire de la principauté d'Antioche.

### ***La pacification avortée de la relation entre Constantinople et Nicée : 1214-1224***

Si, jusqu'en 1219, l'opposition entre Antioche et Sis plaçait résolument cette dernière dans le camp hostile à la restauration franque de l'Empire néo-romain, une fenêtre d'opportunité s'ouvrit à l'époque de la mort du roi Léon II. Le conflit entre Constantinople et Nicée était gelé depuis 1214 par la victoire de l'empereur Henri<sup>2416</sup>. Les hostilités ne reprendront qu'à partir de 1224 en Asie Mineure, et une certaine normalisation s'effectuait<sup>2417</sup>. Progressivement, la

---

<sup>2409</sup>Laurent, 1309. Azat Bozoman, « Les relations arméno-byzantines au XIII<sup>e</sup> siècle : nouvelles perspectives », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan, *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 35-47.

<sup>2410</sup>*Supra*.

<sup>2411</sup>*Infra*.

<sup>2412</sup>Ce personnage s'était illustré dans les guerres de son roi contre les Turcs : *Smbat*, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 644-645. *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXXII, chap. XV, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>2413</sup>*Histoire arménienne de Guiragos de Kantzag*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 427.

<sup>2414</sup>Röhricht, 851, 862.

<sup>2415</sup>*Supra*.

<sup>2416</sup>*Supra*.

<sup>2417</sup>Jean Longnon, *op.cit.*, pp. 161-162. Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3, tome CVII, pp. 409-438. Stelian Brezeanu, « Le premier traité économique entre Venise et Nicée », *Revue des Études sud-est européennes*, tome 12, 1974. Angeliki Laiou, « Byzantine trade with

situation tendait vers une reconnaissance mutuelle des deux empereurs, le grec et le latin, administrant chacun une partie du même Empire néo-romain. Le rapprochement tacite prit une forme matrimoniale en 1219, lorsque Marie de Courtenay, fille du malheureux empereur Pierre de Courtenay, devint *basilissa* à Nicée où elle succédait à l'impératrice Philippa d'origine franco-arménienne et précédemment répudiée<sup>2418</sup>.

*Lorsqu'Henri [de Hainaut] décéda, son neveu Robert s'occupa des affaires d'une manière moins ferme. Sa sœur [Marie de Courtenay] le basileus [Théodore Lascaris]. Peu d'années après, et alors que le roi Robert ne vivait pas encore avec une femme, le basileus voulut commettre un acte illégal : il désira que sa fille Eudoxie [petite-fille d'Alexis III] prenne Robert pour époux. Pour cette raison, un différend prit naissance avec le patriarche d'alors, Manuel, complètement opposé à une alliance hors normes.*<sup>2419</sup>

Il faut ajouter à cette liste d'unions celle de Marie, fille de Théodore Lascaris, avec le fils d'André de Hongrie, allié commun de Nicée et de la famille impériale latine<sup>2420</sup>. Théodore Lascaris envisagea, et commença à mettre en œuvre, un ensemble de mariages croisés aboutissant à l'interpénétration des deux cours impériales rivales. Les appels de 1211 à l'expulsion des latins de Roumanie étaient caducs<sup>2421</sup>. Comment ces deux pouvoirs néo-romains concurrents pouvaient-ils envisager l'établissement de leur *modus vivendi* ? C'est le partage des dimensions implicites du titre de *basileus*, identifiées par Gilbert Dagron, qui permet de le comprendre<sup>2422</sup>. Le souverain régnant à Constantinople s'arrogeait la dimension universelle, du moins pan-orientale, de la fonction impériale, alors que Théodore Lascaris assumait la dimension « nationale » d'une royauté limitée territorialement. Théodore Lascaris, durant tout son règne, « construisit » son territoire, son « royaume », « cette Hellade-ci », en établissant des frontières du côté turc autant que du côté latin<sup>2423</sup>. A l'inverse, Henri, et ceux qui se revendiquaient de lui en Orient, étendirent le champ d'action de Constantinople à l'échelle de

---

Christians and Muslim and the Crusades », in Angeliki Liaou, Roy Lottahadeh (dir.), *The Crusades from the Perspective of Byzantium and the Muslim World*, p. 185. Georges Ostrogorsky, *Histoire de l'Etat byzantin*, pp. 458-459.

<sup>2418</sup>Ernoult et Bernard le trésorier, chap. XXXIII. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 149, 157, 160. *Supra*.

<sup>2419</sup>Georges Acropolitès, chap. 18.

<sup>2420</sup>*Id.*, chap. 15. André est marié à Yolande, sœur de Robert.

<sup>2421</sup>Jean Longnon, *op.cit.*, p. 126. Georges Acropolitès, chap. 15. Filip Van Tricht, art.cit, pp. 409-438.

<sup>2422</sup>Gilbert Dagron, « Empires royaux, royautés impériale, Lectures croisées sur Byzance et la France médiévale », in *Idées byzantines*, tome II, pp. 389-404.

<sup>2423</sup>Nicéphore Blemmydès, œuvres théologiques, tome II, p. 243. Le terme d'Hellènes est aussi utilisé, de manière isolée par Georges Acropolitès. Georges Acropolitès, chap. 1. Cette même tendance idéologique poussant à la création d'une royauté nationale, séparée de l'Empire romain universel, potentiellement conciliable avec l'existence de celui-ci dans une autre incarnation, se retrouve plus tardivement sous la plume de Théodore II Lascaris : Laurence Delobette, « Oublier Constantinople ? L'Éloge de Nicée par Théodore II Lascaris », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 36e congrès, Istanbul, 2005, *Les villes capitales au Moyen Age*, pp. 349-372. Georges Acropolitès, chap. 8, 10, 15.

l'ensemble de la *pars orientis*, de l'Oronte et du Nil au Danube<sup>2424</sup>. La confiance entre les empereurs concurrents de Constantinople et Nicée allait assez loin après 1214 pour qu'Henri puisse projeter en 1215-1216 une participation à la Croisade sans crainte pour le centre territorial de son pouvoir<sup>2425</sup>. Nicée tendait à rentrer dans le cadre d'une Romanie confédérale comme le lui avait proposé la papauté en 1208<sup>2426</sup>. En Orient, ce rapprochement latino-grec risquait d'isoler l'Arménie et de permettre la reconstitution du consensus impérial antiochien.

La mort prématurée de Théodore Lascaris l'empêcha de mener cette nouvelle politique à terme : « *Lascaris était âgé de plus de quarante-cinq ans, mais de moins de cinquante, lorsque sa vie prit fin* »<sup>2427</sup>. Cette orientation avait eu un écho favorable chez au moins une fraction des cadres nicéens. Un parti, soutenant cette paix durable avec Constantinople qui ouvrait la perspective d'une réunification de la Romanie, se constitua autour de la *basilissa* franque Marie de Courtenay et comprit les propres frères de Théodore Lascaris<sup>2428</sup>. Toutefois, cet horizon vint buter sur les ambitions de Jean Vatatzès. Ce gendre de Théodore Lascaris prétendit à l'Empire à la mort de son beau-père à la fin de l'année 1221. Jean Vatatzès et le patriarche Manuel incarnèrent l'option politique de la guerre gréco-latine. Le gendre de Théodore Lascaris ne tarda pas à éliminer les éléments jugés compromis avec l'ennemi désigné<sup>2429</sup> : « *Comme deux années s'étaient écoulées et qu'il [Jean Vatatzès] n'acceptait pas de partager le pouvoir avec d'autres, il entreprit la guerre contre les Italiens.* »<sup>2430</sup> En creux ressort ce qui germa durant les dernières années du règne de son prédécesseur : le partage du pouvoir au sein de l'Empire par la distinction de la royauté « nationale » grecque de la dignité impériale.

Après trois années d'équivoque, un pouvoir ostentatoirement grec et exclusif, sous un souverain implanté en Asie Mineure, s'érigait comme fer de lance de la guerre à outrance

---

<sup>2424</sup>*Supra*. C'est peut-être cette tendance des empereurs de Nicée à n'être plus que les rois d'Asie Mineure qui poussa deux décennies plus tard le patriarche d'Antioche David à négocier directement son Union avec Rome sans passer par le *basileus* et les négociations entre Rome et Nicée. L'arrivée de Michel VIII à Constantinople marqua la fin de cette parenthèse du royaume grec et le retour à une dimension impériale. *Infra*. En somme, l'on en arrivait insensiblement en ces premières années de la décennie 1220 à l'actualisation tacite de la proposition faite par la papauté en 1208 à Théodore Lascaris de l'intégrer au nouvel ordre constantinopolitain dans un esprit de compréhension lui permettant de conserver ses acquisitions, bien qu'elles fussent en contradiction avec la lettre des accords de 1204. *Potthast*, 3337.

<sup>2425</sup>*Infra*.

<sup>2426</sup> *Potthast*, 3337.

<sup>2427</sup> Georges Acropolitès, chap. 18.

<sup>2428</sup> Evelyne Patlagean, *Un Moyen Age grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 308-310. Georges Ostrogorsky, *Histoire de l'Etat byzantin*, pp. 452-453.

<sup>2429</sup> Georges Acropolitès, chap. 18, 19, 22. Hélène Ahrweiler, « l'Expérience Nicéenne », *DOP*, vol. 29, 1975, pp. 21-40.

<sup>2430</sup> Georges Acropolitès, chap. 22

contre les prétendants rivaux à l'héritage impérial<sup>2431</sup>. Il est révélateur de l'esprit de conciliation qui avait prévalu à la fin du règne de Théodore Lascaris que Jean Vatatzès dut combattre autant des Grecs de Nicée que l'armée de Constantinople. Il mit trois ans avant de pouvoir imposer sa ligne belliciste<sup>2432</sup>.

*Une importante armée latine avait été réunie, à la tête de laquelle étaient les deux frères du basileus Théodore, les sébastocrators Alexis et Isaac. Ceux-ci en effet, à la mort du basileus leur frère, prenant avec eux Eudoxie [fille de Théodore fiancée à l'empereur Robert], voulurent s'enfuir à Constantinople. Mais ils ne réussirent pas dans leurs projets, de sorte que la bataille avec les fugitifs s'engagea dans la région de Poimaninon [...]. Le basileus remporta la victoire qui fut totale [...]. Cette victoire a beaucoup consolidé le pouvoir des Romains et fait chuter celui des Italiens. Les meilleurs d'entre eux furent faits prisonniers, et de même les frères de Théodore Lascaris, qu'il fit aveugler, après les avoir convaincus de rébellion. D'autres furent exécutés. Ceux qui ne participèrent pas à la guerre furent arrêtés pour pusillanimité.*<sup>2433</sup>

Parmi les « Italiens » qui tombèrent, se trouvaient certainement les forces locales micrasiatiques laissées sur place par Henri après sa conquête de la région. Dans leurs rangs se trouvaient aussi des Grecs qui, ayant quitté Nicée, se trouvaient aux côtés des frères du *basileus* Théodore Lascaris dans les rangs constantinopolitains<sup>2434</sup>. Les dernières victimes de ce retournement furent les modérés qui, à Nicée, sans oser passer du côté de Constantinople, eurent le tort de ne pas adhérer sans réserve à l'abandon de la ligne politique construite par Théodore Lascaris. Cette guerre de libération grecque de 1224-1261 débuta ainsi par un massacre de Grecs<sup>2435</sup>.

---

<sup>2431</sup>Constantin, fils de Théodore Lascaris et de la nièce de Léon II d'Arménie, fut exclu d'office de la succession. *Lignages d'outremer, Le Vaticanus Latinus*, 4789, pp. 91-92. Ici comme à Antioche à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou en Arménie cilicienne durant la même décennie, on observe un phénomène analogue de mise à l'écart d'héritiers aux profils ethnoculturels différents de ceux de leurs prédécesseurs. Le trône de Nicée est réservé à un Grec, comme celui d'Antioche à un Franc et celui de Sis à un Arménien en ce début de XIII<sup>e</sup> siècle. La politique d'essence impériale d'unification de la Romanie sut initialement jouer de l'établissement de ces positions dynastiques ethniquement marquées et réservées en les acceptant (Trébizonde avec David Comnène ou Nicée pour Théodore Lascaris après 1214), puis butta sur une vision radicalisée de cette pratique montante (Arménie et Nicée durant la décennie 1220). La territorialisation infra-impériale de pouvoirs dynastiques implantés, selon des modalités équivoques, à Antioche au XII<sup>e</sup> siècle après les amendements politiques et administratifs de Manuel est un phénomène aux effets contradictoires. Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, pp. 469-470.

<sup>2432</sup>Filip Van Tricht, « Robert of Courtenay (1221-1227): An Idiot on the Throne of Constantinople? », *Speculum*, 88, 2013, pp. 996-1034.

<sup>2433</sup>Georges Acropolitès, chap. 22.

<sup>2434</sup>*Id.*, chap. 16.

<sup>2435</sup>La tentation du « royaume grec », aux rapports à définir avec l'Empire comme concept et réalité constantinopolitaine ou même occidentale durant la période des relations cordiales avec Frédéric II, aura une certaine postérité. Laurence Delobette, « Oublier Constantinople ? L'Éloge de Nicée par Théodore II Lascaris », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 36<sup>e</sup> congrès, Istanbul, 2005. *Les villes capitales au Moyen Âge*. pp. 349-372. Cette posture politique, qui va de pair avec une défiance à l'égard de Constantinople qui semble inclure sa population autochtone n'est peut-être pas sans liens avec la relative réussite des empereurs latins à s'enraciner dans la cité face aux empereurs de Nicée, héritiers des Anges délégitimés par leur comportement de 1203-1204.

### *Le révisionnisme antiochien en Cilicie*

Parallèlement à la pacification nicéo-constantinopolitaine, le cycle des conflits entre Antioche et la Cilicie, débuté en 1193 par le coup de force de Léon II contre Bohémond III se suspendit un temps. Les deux Etats orientaux, qui s'étaient retrouvés polarisés chacun vers l'un des partis impériaux en cours de réconciliation, se rapprochèrent. La fin du règne de Léon avait vu la montée des tensions entre lui et son protégé Raymond-Rouben<sup>2436</sup>. A la mort de Léon II, Raymond-Rouben fut éliminé par le baron Constantin de la dynastie héthoumide, et la couronne passa à Isabelle, fille de Léon.

*On donna la charge de baile à Constantin,  
 Qui était de sang royal. Constantin prit avec lui la fille de Léon,  
 restée héritière de la couronne  
 Qu'avait inauguré son père.  
 La vertueuse, la sainte  
 Isabelle.  
 Les grands, lui ayant rendu hommage,  
 La reconnurent, sous la foi du serment, comme  
 Leur baronne.  
 Cependant des troubles éclatèrent dans le royaume.  
 Raymond-Rouben, prince d'Antioche,  
 Etant arrivé, attira à lui la foule de grands, et prétendit au trône [...]  
 Ils furent tous enfermés dans une prison  
 Ou ils périrent.<sup>2437</sup>*

En supprimant Raymond-Rouben, Constantin rendit un fier service à Bohémond IV, qui n'avait plus désormais de concurrent au titre de prince d'Antioche<sup>2438</sup>. La famille princière et les Héthoumides ne manquaient pas d'affinités héritées de l'Histoire. Bohémond III avait volé au secours de Lampron contre Rouben III, et ce secteur occidental de la Cilicie où les Héthoumides avaient leur fief, entre Tarse et l'Isaurie, était resté longtemps un bastion de la présence impériale<sup>2439</sup>. L'élimination de Bohémond III de Cilicie en 1193, conséquence de l'effondrement néo-romain dans la région, avait été de pair avec la subordination de la famille héthoumide à sa rivale roupénide<sup>2440</sup>. Les événements de 1219-1221 permettaient d'espérer une entente renouvelée entre Antioche et la Cilicie, au moment même où le conflit nicéo-constantinopolitain semblait pouvoir trouver une fin élégante.

---

<sup>2436</sup>*Supra.*

<sup>2437</sup>*Chronique des rois de la petite-Arménie, in Historiens des Croisades, Documents Arméniens, tome I, p. 514.*

<sup>2438</sup>L'alignement entre les opposants arméniens à Raymond-Rouben et Bohémond IV était d'autant plus complet que le prétendant à la monarchie arménienne et à la principauté avait compté les Hospitaliers, adversaires du prince d'Antioche, parmi ses alliés. Marie-Anna Chevalier, « L'ordre de l'Hôpital, en Arménie cilicienne du début du XII<sup>e</sup> siècle à la fin du règne d'Héthoum I<sup>er</sup> : aspect généraux de la question », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan, *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 102-104.

<sup>2439</sup>*Chronique rimée des rois de petite Arménie, in RHC Arm., tome I, p. 509. Michel le Syrien, tome III, livre XXI, chap. IV. Chronique attribuée au connétable Smbat, DRHC, tome XIII, Paris, 1980, chap. 16.*

<sup>2440</sup>*Chronique attribuée au connétable Smbat, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 36.*

Ce retournement irénique fut couronné par le mariage de Philippe, fils cadet de Bohémond IV, avec la reine Isabelle en 1222<sup>2441</sup>. A l'arrière-plan se jouait la réintégration de la Cilicie dans la Romanie puisque le fils du « patrice » d'Antioche montait sur le trône arménien<sup>2442</sup>.

Une influence du corégent Adam dans cette construction politique est possible. Ce seigneur, anciennement fieffé à Bagras, et ayant éprouvé personnellement le danger turc en 1216, avait tout à craindre de l'hostilité antiochienne qui prenait le royaume en tenaille<sup>2443</sup>. De plus, le corégent grec et ses coreligionnaires pouvaient aspirer à renforcer leur position en Cilicie en liant le royaume arménien à Antioche où les melkites tenaient une place importante. La famille princière d'Antioche avait déjà montré son alliance étroite avec les grecs de sa ville. Dans le contexte de l'apaisement du conflit entre Nicéens et Constantinopolitains en Asie Mineure, le rapprochement entre Antioche et l'Arménie pouvait renforcer les grecs au sein de ce royaume. Outre cela, si le patriarche orthodoxe d'Antioche continuait d'affirmer depuis Nicée la néo-romanité de la ville, l'Etat nicéen n'avait pas de candidat à opposer à Bohémond IV depuis 1211<sup>2444</sup>. L'entrelacement des Etats de Constantinople et de Nicée ouvrait la voie au retour de Siméon à Antioche, comme à son influence renouvelée en Cilicie.

Toutefois, le profil et les intentions du nouveau roi posèrent rapidement problème aux Arméniens, et ceci d'autant plus que la disparition d'Adam, en 1221, donna un poids plus important à Constantin l'Héthoumide et aux tenants de l'Eglise nationale<sup>2445</sup> :

*Il [Léon II] s'endormit en Jésus-Christ, laissant une fille pour unique héritière. Il l'avait mariée à Philippe, fils du prince d'Antioche. On fit asseoir le nouveau roi sur le trône après lui avoir imposé le serment de maintenir la foi et les lois de l'Arménie. Mais, au bout de deux ans, cédant aux perfides suggestions de son père, il regarda de mauvais œil les chefs arméniens et songea à les exterminer. Ceux-ci connaissant ses desseins, se saisirent de lui et le jetèrent en prison, où au bout de quelque temps il mourut.*<sup>2446</sup>

Gouragos de Kantzag ajoute :

*Le catholicos et les grands appelèrent le fils du seigneur d'Antioche, qui porte comme titre particulier celui de prince, et ils lui firent épouser la fille de Léon, en lui remettant les rênes de l'Etat. Il se nommait Philippe et la reine Isabelle ; mais au bout de quatre ans, son père,*

<sup>2441</sup>Bar Hebraeus, *Chronographie*, fol. 444. *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 80.

<sup>2442</sup>'Izz Al-Dīn Ibn Šaddād. Chap. III. *Les marches ('Awāsīm) et leurs forteresses*, in *Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A'Ļāq al-ḥaṭīra fī ḍīkr umarā' al-Šām wa l-Ġazīra*, § 52-54, 57. André Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, tome II, géographie arabe et représentation du monde : la terre et l'étranger*, pp. 443-445.

<sup>2443</sup>Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris, p. 631. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, pp. 103, 110, 114, 115, 118, 402, 433-434, 437, 465, 623.

<sup>2444</sup>Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1237, fol. 118.

<sup>2445</sup>Adam fut assassiné par les Ismaéliens. *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXXII, chap. XV, in *RHC Occ.*, tome II. Bar Hebraeus, *Chronographie*, tome II, fol. 440.

<sup>2446</sup>*Continuation de Michel le Syrien*, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 407-408.

*l'ayant circonvenu, se fit donner par lui la couronne de Léon et le trône royal qui servait dans les jours solennels, ainsi que de fortes sommes d'or et d'argent.*<sup>2447</sup>

Derrière le nouveau roi Philippe, Bohémond IV prenait le contrôle occulte de l'Arménie, reconstituant à son profit l'ancien commandement oriental de son père. Philippe jouait le rôle tenu par Isaac Doukas-Comnène dans les années 1170, c'est-à-dire celui d'un « duc » subordonné, allié au lignage roubénide, et sous le contrôle d'Antioche, dont le prince était sous l'autorité de l'empereur<sup>2448</sup>. Jamais les autorités d'Antioche n'avaient admis l'élévation arménienne et elles tentèrent, en confisquant les *regalia*, d'abolir l'existence de ce royaume, comme l'avait fait Jean II en 1137-1138<sup>2449</sup>. Par cette conquête sans effusion de sang, Bohémond IV restaurait l'ordre régional tel qu'il était sous Alexis II.

La version arménienne des *Lignages d'outremer* donne plus d'informations sur les forces qui menèrent à ce renversement : « *Mais lui [Philippe] conçut un projet méchant par ordre de son père et par la volonté des Antiochiens et des Templiers [...].* »<sup>2450</sup> L'auteur identifie derrière l'action de Bohémond IV la volonté des Antiochiens, qui formaient un corps politique gréco-franc au sein de la Commune. La mémoire longue de la domination d'Antioche sur son *hinterland* cilicien est sous-jacente. Bohémond IV fit siennes les réclamations antiochiennes, sous-produit régional de celles de l'Empire. Tout comme Constantinople qui refusait d'abdiquer sa dimension impériale sur tout l'Orient, Antioche n'admettait pas de déchoir. Elle prétendait conserver son rang de cité « royale » et ne pas descendre à celui de simple dépendance d'un royaume étranger ou même de cité réduite à son domaine immédiat<sup>2451</sup>. La conception que les Antiochiens du début du XIII<sup>e</sup> siècle avaient de leur cité restait nettement néo-romaine, c'était celle de l'ancien duché d'Antioche<sup>2452</sup> :

*La seconde principauté est celle d'Antioche, qui a pour métropole la ville de ce nom. Elle commence, du côté de l'occident, à Tarse, ville de Cilicie, dont le bienheureux Paul l'apôtre était originaire et finit, du côté de l'orient, au ruisseau qui coule entre Valenia, sous le château de Margat et Méraclée, toutes deux villes maritimes*<sup>2453</sup>.

Toutefois, cette tentative ne survécut guère à la construction politique nicéo-constantinopolitaine contemporaine. Une réaction arménienne s'éleva contre la domination antiochienne, Philippe trépassa et la main de la princesse Isabelle passa à Héthoum, fils du

<sup>2447</sup>*Histoire d'Arménie de Guiragos de Kantzag, in RHC Arm., tome I, p. 428.*

<sup>2448</sup>*Röhricht, 863. PL, tome CCXVI, Innocent III, Regestorum, XVI, 192.*

<sup>2449</sup>Gérard Dédéyan, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etudes sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tome 1, pp. 603-619.

<sup>2450</sup>*Manuscrit 1898, in Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Paris, 2003, p. 138.*

<sup>2451</sup>*Histoire anonyme de la Première Croisade, IV, 11. Pierre de Tudebode, livre V, chap. XIII.*

<sup>2452</sup>Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. 18-19, 21.

<sup>2453</sup>Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*, livre I.

régent Constantin<sup>2454</sup>. La mort du baron Adam laissait les mains libres au seul Constantin et à l'Eglise apostolique arménienne<sup>2455</sup>. La dissolution de l'entente entre Nicée et Constantinople put favoriser le coup de force arménien. Au moment de la mort de Philippe, en 1226, Constantinople, accablée par les défaites, ne put soutenir Bohémond. Le secours à son vassal se limita, dans les meilleurs des cas, à faciliter l'appel par Antioche des forces d'Iconium pour mener des représailles contre les Arméniens<sup>2456</sup>.

De son côté, la nouvelle dynastie royale arménienne reprit contact avec Nicée et avec son patriarche pour l'Orient, Siméon, qui revint en Cilicie et soutint la cause du rapprochement nicéo-arménien<sup>2457</sup>. On en revint à la configuration des années 1213-1216.

Au cœur de l'Empire comme dans sa périphérie orientale, l'on avait eu la tentation simultanée de solder les vieilles querelles. Mais, des deux côtés, les ambitions de personnages aspirant à prendre les rênes du pouvoir, Jean Vatatzès et Constantin pour son fils, firent avorter la pacification. Dans les deux cas, une réaction « nationale », grecque ou arménienne, servit d'appui aux ambitieux qui avaient intérêt au conflit pour la réussite de leurs objectifs.

---

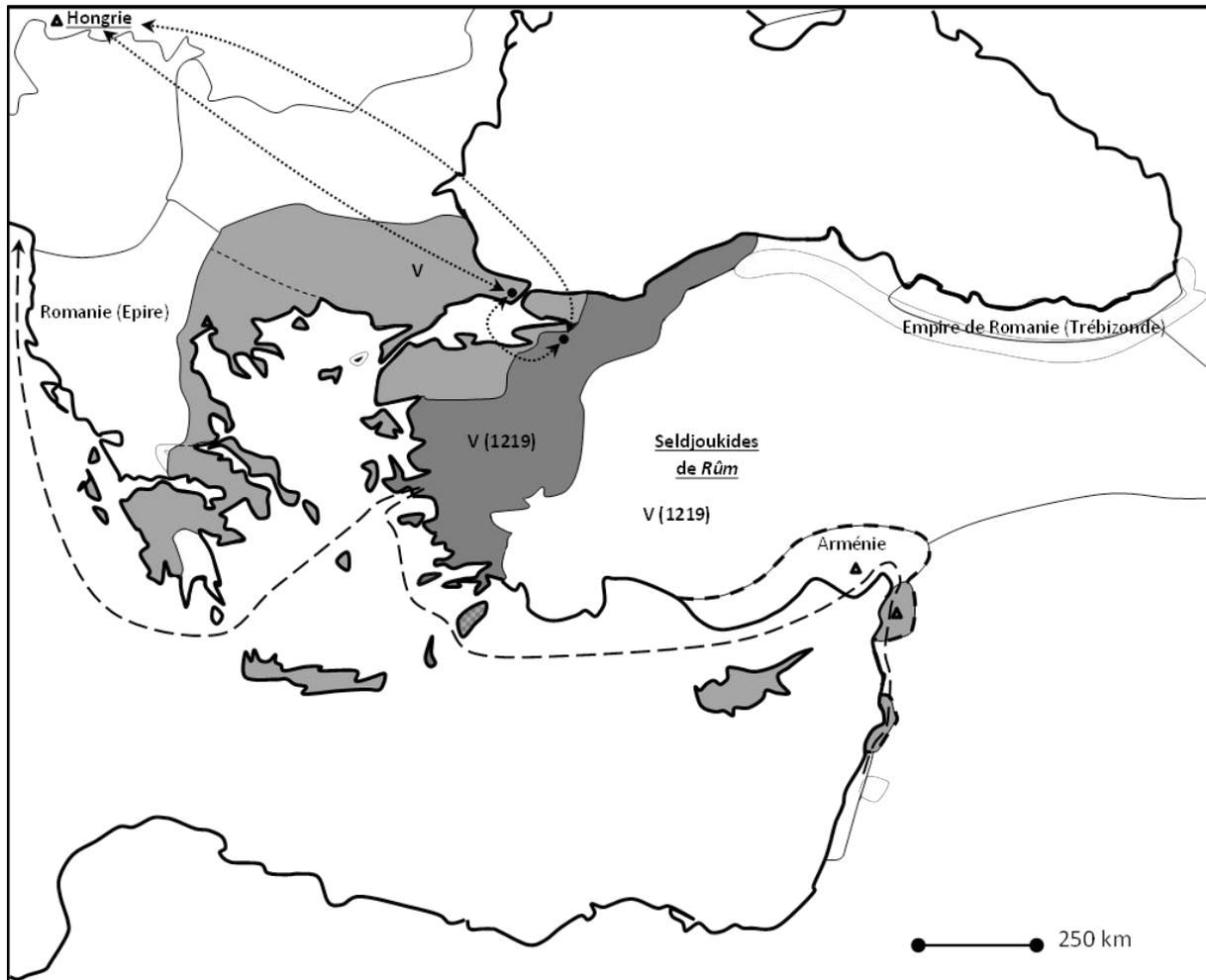
<sup>2454</sup>Samuel d'Ani, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 428-429, 460.

<sup>2455</sup>*Chronique rimée des rois de la petite Arménie*, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 514. Smbat, in *RHC Arm.*, tome I, p. 645. *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 93.

<sup>2456</sup>Kamel-Altherarykh, in *RHC Or.*, tome II, pp. 168-170. Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium, The Empire of Constantinople, 1204-1228*, p. 345. Les Turcs de Rûm s'attaquèrent alors aux grecs de Nicée comme aux Arméniens. En cela, ils soulageaient Constantinople comme Antioche.

<sup>2457</sup>Laurent, 1290-1309.

Figure 21 : la réunification avortée



- Territoires de Romanie sous l'autorité de l'empereur de Constantinople
- Territoires de Romanie sous l'autorité de l'empereur de Nicée
- V Etats signataires de conventions avec le podestat vénitien de Constantinople
- Hongrie Partenaires politiques communs à Constantinople et Nicée
- ▲ Souverains issus de la descendance de Constance d'Antioche
- ←→ Retour de Croisade d'André II de Hongrie (1217)
- ↔ Mariages conclus par les familles impériales de Nicée et de Constantinople
- [ ] Etats dirigés par la famille d'Antioche (1222-1226)

L'époque des trois empereurs : 1228-1245

### L'Orient remodelé par Frédéric II Hohenstaufen

#### *Chypre et Constantinople après Gauthier de Montbéliard*

Le retour de Chypre dans l'empire de Constantinople, s'il s'intégrait aux conceptions politiques de la dynastie impériale franque, fut le résultat de l'action personnelle de Gauthier de Montbéliard. Celui-ci avait joué dans l'île un rôle analogue à celui de son voisin et partenaire Bohémond IV à Antioche.

Les deux personnages avaient des raisons conjoncturelles différentes d'agir dans ce sens. Bohémond IV recherchait une protection contre la menace arménienne, alors que Gauthier de Montbéliard souhaitait sortir le domaine dont il avait la gestion de la sphère Hohenstaufen et asseoir sa position locale. Mais, dès 1210, le positionnement statutaire de Chypre à l'égard de Constantinople risquait de ne pas être maintenu après le changement de direction dans l'île.

Si Gauthier de Montbéliard était porté à favoriser l'hommage de Chypre à l'empire d'Orient, d'autres dans l'île pouvaient incliner vers le parti inverse, et vouloir en revenir à la situation des années 1196-1205<sup>2458</sup>. L'arrivée au pouvoir du roi Hugues I<sup>er</sup> à Chypre, qui avait chassé l'ancien régent, fut un moment favorable à la réaffirmation de l'hommage occidental<sup>2459</sup>. C'est ainsi que le pèlerin allemand Willebrand d'Oldenbourg, de passage à Chypre en 1211, donc après le départ de Gauthier, put dire du pays : « *Et notate, quia imperator Henricus*<sup>2460</sup> *dominum hujus terrae primum regem constituit, et per manus Conradi cancellarii coronavit : hinc est quod rex hujus terrae Romano imperatori domino suo tenetur ex fidelitate.*<sup>2461</sup> ». L'hommage occidental est rappelé à l'exclusion de celui fait à Constantinople. Ce n'est d'ailleurs pas très étonnant sous la plume d'un sujet d'Othon IV<sup>2462</sup>. Ce dernier n'était pas un Hohenstaufen et ne contrôlait pas le royaume de Sicile, mais n'en renonçait pas pour autant au patrimoine de l'Empire occidental en Orient<sup>2463</sup>. Le roi Hugues I<sup>er</sup> s'inscrivit aussi en sens contraire de l'orientation la politique de l'ex-régent en allant jusqu'à s'associer à Raymond-

<sup>2458</sup> Frédéric II trouva dans l'île des agents de sa subordination de l'île à son Empire. *Philippe de Nevaire, Les Gestes des Chiprois*, chap. 139.

<sup>2459</sup> *L'Estoire de Eracles empereur*, livre XXXI, chap. V, in *RHC Occ.*, tome II.

<sup>2460</sup> Il s'agit d'Henri VI Hohenstaufen et non de son homonyme régnant à Constantinople au moment du voyage du pèlerin allemand.

<sup>2461</sup> Willebrand d'Oldenbourg, in Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, volume II, *documents et mémoires*, partie I, documents, p. 35.

<sup>2462</sup> Othon IV de Brunswick, empereur de 1209 à 1215.

<sup>2463</sup> Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, p. 107.

Rouben et Léon II lorsque ceux-ci contrôlaient Antioche<sup>2464</sup>. Ce positionnement international était nettement anti-constantinopolitain<sup>2465</sup>.

Si, avec Hugues I<sup>er</sup> de Lusignan, le tropisme occidental de la monarchie chypriote connut de nouveau quelque vigueur, sa mort prématurée (1218) et l'ouverture d'une nouvelle régence furent favorables à l'alignement constantinopolitain. La direction des affaires du royaume insulaire passa à deux régents successifs, Philippe d'Idelin (1218-1227) puis Jean d'Idelin (1227-1228), deux Comnènes par leur mère, dont le second reconnaissait explicitement l'appartenance de l'île à la mouvance constantinopolitaine en 1208<sup>2466</sup>. Les deux frères maintinrent probablement cette position lorsqu'ils furent aux affaires à Nicosie. Cela répondait à leur héritage idéologique familial, mais était aussi très commode, puisque cela donnait droit à une couverture diplomatique externe.

Cet enracinement de Chypre dans le cadre oriental, comme celui d'Antioche, fonctionnait à deux niveaux. Il s'agissait de la reconnaissance de la suzeraineté de Constantinople, mais aussi, par celle-ci, d'établir un *modus vivendi* idéologique entre le substrat humain grec-orthodoxe et l'élite dirigeante franque. L'ambiguïté résidait dans le fait que la population grecque se trouvait liée par son obédience religieuse au pouvoir impérial de Nicée<sup>2467</sup>. Philippe d'Idelin fut sensible au problème de la place de l'Eglise grecque, et prit même sa défense face aux revendications du légat Pélage, tout comme l'empereur Henri quelques années plus tôt à Constantinople<sup>2468</sup>. Cette politique grecque fut menée à Chypre, à Constantinople et à Antioche à la même période.

Avec les frères Idelins, ancrés par leur histoire familiale ainsi que par leurs affinités culturelles, politiques, religieuses et idéologiques dans l'espace constantinopolitain, la continuité avec la politique de Gauthier de Montbéliard dominait. Toutefois, cette inscription

---

<sup>2464</sup> Röhricht, 886.

<sup>2465</sup> Il n'est toutefois pas impossible que Raymond-Roupen ait tenté d'obtenir une reconnaissance de Constantinople au regard de la qualité de flamande de son duc d'Antioche, qu'il a peut être conservé de l'administration de son oncle.

<sup>2466</sup> Phelippe de Nevaire, *Les Gestes des Chiprois*, chap. 98. *Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, p. 107.

<sup>2467</sup> Laurent, 1210, 1234, 1250, 1252, 1256.

<sup>2468</sup> Steven Runciman, *Histoire des croisades, tome II, 1188-1464*, p. 155. C'est une autre attestation après le couronnement royal hiérosolymitain de 1210 (*infra*) et l'intronisation patriarcale grecque d'Antioche (*infra*) de 1206 de la manière dont certains lignages « latins » d'Orient équilibraient, voire alternaient, leurs amitiés dans les clergés grecs et latins. A ce titre, il est révélateur que Grégoire IX, condamnant l'union de Balian d'Idelin, fils du « vieux sire » de Beyrouth Jean d'Idelin, avec sa cousine Echive de Montbéliard, se sentit obligé de préciser que mêmes les moines grecs n'en reconnaissaient pas la validité. Potthast, 8673. Jean Richard, « Le paiement des dîmes dans les États des croisés », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1992, tome 150, livraison 1, p. 78. Laurent, 1218, 1234. Georges Acropolitès, chap. 16.

dans la Romanie devait pâtir de l'affaiblissement des empereurs de Constantinople à la suite de la mort de l'empereur Henri en 1216 et de l'érosion progressive du pouvoir de ses successeurs jusqu'à la désastreuse année 1224.

Si la suzeraineté constantinopolitaine avait été protectrice face au monde musulman ou à l'ingérence d'autres puissances sous l'empereur Henri de Hainaut, l'affaiblissement de Constantinople diminuait l'effet pratique de cette allégeance<sup>2469</sup>. Pierre de Courtenay, dont l'arrivée sur le trône impérial en 1217 aurait pu être des plus profitables du fait de sa parenté capétienne, fut capturé par le despote Théodore d'Épire<sup>2470</sup>. Son fils et successeur, Robert, ne put empêcher l'effondrement des provinces balkaniques et micrasiatiques. Constantinople ne pouvait plus fournir le secours qui conditionnait au moins en partie son rôle politique<sup>2471</sup>. Celles-ci devinrent l'enjeu d'une lutte entre les Bulgares, Nicée, et les Doukas d'Épire, qui prétendaient à présent à l'Empire<sup>2472</sup>.

Dans un tel contexte, l'arrivée en Orient de l'empereur d'Occident et roi de Sicile Frédéric II se fit sans que Constantinople ne puisse défendre sa mouvance face à d'éventuels empiètements<sup>2473</sup>. La poussée occidentale des années 1195-1196 se renouvelait dans sa dimension anti-constantinopolitaine dans un contexte où la Romanie était déchirée<sup>2474</sup>.

### ***Chypre confisquée par Frédéric II***

La puissance de Frédéric II ne pouvait effacer un fait : il était un étranger aux yeux de l'aristocratie orientale. Les propos de Jean d'Ibelin informent sur la situation dans laquelle Chypre se trouvait par rapport à l'Occident depuis vingt ans.

*Il [Jean d'Ibelin] ne voloit pas mesfaire à Notre seignor, ne que l'on peüst dire par le siecle : « L'empereor de Rome ala outremer à grant esfors, & eüst tout conquis, mais le sire de Baruth & les autres desloyaux d'outremer aiment plus les Sarasins que les crestiens, & por ce se revelerent à l'empereor, & ne vostrent que la Terre Sainte fust recovrée. »*<sup>2475</sup>

<sup>2469</sup>Kamel-Altevarykh, in *RHC Or.*, tome II, p. 107.

<sup>2470</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXIII. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 155. Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium, The Empire of Constantinople, 1204-1228*, p. 242.

<sup>2471</sup> Kamel-Altevarykh, in *RHC Or.*, tome II, p. 107.

<sup>2472</sup> Georges Acropolitès, chap. 18, 20, 21. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXIII. Filip Van Tricht, « Robert of Courtenay (1221-1227): An Idiot on the Throne of Constantinople? » *Speculum*, 88, 2013, pp. 996-1034.

<sup>2473</sup> L'arrivée de Frédéric II était à l'origine prévue dans le cadre de la Cinquième Croisade et aurait dû être concomitante de celle de l'empereur Henri de Constantinople. *Annales de Saint-Jacques de Liège*, in *MGH*, tome XVI, p. 675. Jean Flori, *Prêcher la Croisade, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, communication et propagande*, pp. 272-273.

<sup>2474</sup> Arnold de Lubeck, livre V, in *MGH*, tome XXI, livre V, p. 204

<sup>2475</sup> Phelippe de Nevaire, *Les gestes des Chiprois*, chap. 126.

La distanciation vis-à-vis de l'empereur d'Occident de la part de Jean d'Ibelin, *poullain* à demi-grec, est nette. Il renvoyait Frédéric à son caractère exogène d'« *empereur de Rome* »<sup>2476</sup>. Cette précision rappelait implicitement qu'il y avait un autre empereur, et un autre empire, auquel se rattachait l'Orient. Ces propos contrastent avec ceux tenus par Jean d'Ibelin, sur les rapports entre Chypre et Constantinople : « *Les habitants de Chypre [...] dans leurs besoins ont recours aux Francs établis à Constantinople.* »<sup>2477</sup>

C'est excommunié que Frédéric II débarqua en Chypre et voulut prendre en main l'administration du royaume<sup>2478</sup>.

*L'empereur torna sa chere devers le seignor de Baruth & li dist en haut : « Messire Johan, je vous requier .ij. choses : faites les aimablement & pour le bien : si serés que sage. » Et il respondy : « Sire, dites vostre plaisir, & je en feray volontiers ce que je entenderay, que raison ou que preudshomes en esgarderont. » - « L'une de .ij. choses « dist l'emperere « si est que vous rendés la cité de Baruth, car vous ne l'avés n'i tenés raisonnablement. L'autre chose si est que vous me rendés tout ce que le baillage de Chipre a rendu & la regale a valu & rendu puis la mort au roy Hugue, ce est la rente de X ans, car ce est mon dreit, selon l'usage d'Alemaigne. »<sup>2479</sup>*

C'est en vertu d'un droit étranger, celui « d'Allemagne », terme que ne dédaignaient pas les Grecs pour parler du rival occidental de leur empereur, que Jean fut démis de ses fonctions. Plus encore, l'île de Chypre, dont les ressources étaient consacrées à la défense des provinces orientales depuis Manuel, était soudain confisquée au profit d'un souverain occidental<sup>2480</sup>.

A la régence de Jean d'Ibelin succédait celle d'hommes devant leur position à l'empereur de Rome. A travers Jean d'Ibelin, la position de Constantinople, partie de l'équilibre institutionnel oriental, était battue en brèche. L'empereur Robert, acculé dans sa capitale, était bien incapable de s'opposer au fait accompli<sup>2481</sup>. En un instant, la patiente diplomatie d'Alexis III Ange, puis la construction de l'articulation entre Chypre et Constantinople mise en place par Gauthier de Montbéliard et les Ibelins étaient renversées.

<sup>2476</sup>Sur le caractère franco-grec de cette famille, il faut ajouter que le fils de Jean, Baudouin le sénéchal, était lui-même marié à la fille de Gauthier de Bethsan, probablement une Comnène par sa mère, ce qui marque une singulière appétence pour de sang de cette lignée impériale de la part des Ibelins. *Vaticanus Latinus 7806 A*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 110. *Le manuscrit française 20*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 77. Le prestige des Comnènes était encore bien assis dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Jean de Joinville, *Vie de Saint Louis*, chap. CXVI. *Chronique* de Ramon Muntaner, chap. II.

<sup>2477</sup>*Kamel-Altevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, p. 107.

<sup>2478</sup>Henri Bresc, « Frédéric II et l'Islam », in *Frédéric II (1194-1250) et l'héritage des normands de Sicile*, pp. 79-92. Gilbert Dagron, « Le « Césaropapisme » en Occident : l'empereur Frédéric II », in *Idées byzantines*, tome II, pp. 415-428. Claude Cahen, *Orient et Occident à l'époque des Croisades*, pp. 179-180.

<sup>2479</sup>*Phelippe de Nevaire, Les Gestes des Chiprois*, chap. 127.

<sup>2480</sup>Jonathan Rille-Smith, *The feudal nobility and the kingdom of Jerusalem, 1174-1277*, pp. 161-162.

<sup>2481</sup>Georges Acropolitès, chap. 14, 18. Filip Van Tricht, « Robert of Courtenay (1221-1227): An Idiot on the Throne of Constantinople? » *Speculum*, 88, 2013, pp. 996-1034.

Frédéric pouvait prétendre à la suzeraineté sur Chypre<sup>2482</sup>. Il était tout aussi incontestable qu'il était roi de Jérusalem par son épouse, et père du roi Conrad<sup>2483</sup>. Il n'en demeurait pas moins que ses droits en vertu de ce dernier titre étaient limités. Jean d'Ibelin, déchu de sa régence de Chypre, restait seigneur de Beyrouth<sup>2484</sup>. Du point de vue de la noblesse hiérosolymitaine, Frédéric II outrepassa les bornes de la légitimité en voulant arracher au « vieux sire » la seigneurie qu'il tenait de sa sœur, la défunte reine Isabelle. Ce fut la cause autour de laquelle se fédérèrent les adversaires de la subordination de Jérusalem à l'empereur d'Occident, mais aussi les Chypriotes mécontents de l'administration qui venait de leur être imposée. La guerre contre les Lombards déchira aussi bien Chypre que Jérusalem pour de nombreuses années<sup>2485</sup>.

### ***Frédéric II face à l'Arménie et à Antioche-Tripoli***

#### *L'amitié arménienne*

Le royaume arménien était quant à lui tout à fait ouvert dès l'abord à l'amitié et à la protection de l'empereur d'Occident. Hethoum de Korikos dénote un intérêt arménien pour les affaires politiques de l'empire d'Occident<sup>2486</sup>. A la suite des événements ciliciens qui avaient mené à la mort de Philippe d'Antioche, le régent Constantin, père du nouveau roi Héthoum, réactiva les assurances internationales du royaume :

*Le seigneur Constantin, catholicos, les évêques et les grands du royaume se réunirent à Tarse, et choisirent pour roi l'un des fils du baron Constantin, le jeune d'Héthoum, en le mariant à Isabelle, fille du roi Léon. L'allégresse régna parmi les Arméniens. On resserra les liens d'amitié avec le pape de Rome, l'empereur d'Allemagne et Kay-Kobad, sultan du pays de Rûm.*<sup>2487</sup>

Ces garanties complétaient celles prises auprès de Jean Vatatzès<sup>2488</sup>. La nouvelle dynastie arménienne avait tout à gagner à prendre un protecteur aussi puissant que l'empereur de Rome. Bien que la querelle d'Antioche soit achevée du point de vue arménien, le royaume devait se prémunir contre son environnement musulman ainsi que contre la longanimité du voisin méridional. Hethoum de Korikos se borne à faire le bilan des actes consensuels de Frédéric II

<sup>2482</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXVI. *Les Gestes de Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 56.

<sup>2483</sup> Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, pp. 215-256.

<sup>2484</sup> *Vaticanus latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 98. *Phelippe de Nevaire, Les Gestes des Chiprois*, chap. 27

<sup>2485</sup> David Jacoby, « The Kingdom of Jerusalem and the Collapse of Hohenstaufen Power in the Levant », *DOP*, Vol. 40, 1986, pp. 83-101. René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 345-364. Steven Runciman, *Histoire des croisades, tome II, 1188-1464*, pp. 166-175. Joshua Prawer, *op.cit.*, pp. 215-256. *Phelippe de Nevaire, Les Gestes des Chiprois*, chap. 140-234. Amadi et Stambaldi, pp. 124-159.

<sup>2486</sup> Hethoum de Korikos, in *RHC Arm.*, tome I, p. 483.

<sup>2487</sup> *Smbat*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 648.

<sup>2488</sup> *Laurent*, 1290-1309.

outré-mer : la restauration des places chrétiennes et la récupération des Lieux-Saints<sup>2489</sup>. Il fait écho au positionnement favorable de la cour arménienne face à ce nouveau facteur.

#### *La situation juridique de Bohémond IV*

Les relations entre Bohémond IV et Frédéric, au moment où il arrivait en Orient, se conçoivent sous deux angles : celui de l'Empire occidental et celui du royaume de Sicile.

Antioche ne dépendait que de Constantinople et de ses empereurs, Bohémond IV l'avait rappelé en 1204 et en 1213 contre les ingérences pontificales en faveur du candidat arménien au trône d'Antioche<sup>2490</sup>. Cette clause d'exclusivité constantinopolitaine devait jouer aussi bien contre l'empereur de Rome que contre le pape. Toutefois, c'était sans compter sur l'imbroglio politique ouvert en 1193 par lequel le prince Bohémond III, soumis à un rapport de force très défavorable, avait reconnu la suzeraineté arménienne<sup>2491</sup>. Il n'avait d'ailleurs pas dénoncé pour autant celle qu'il entretenait traditionnellement vis-à-vis de Constantinople, probablement réactivée à la fin de son principat<sup>2492</sup>. Or, la relation arméno-antiochienne liait Antioche à l'empire d'Occident. L'Arménie, prétendant être suzeraine d'Antioche, était devenue vassale de l'empire d'Occident en 1196. Cet acte de subordination de l'Arménie faisait théoriquement d'Antioche un arrière-fief de l'empire d'Occident, alors même qu'elle était une dépendance directe de l'empire d'Orient<sup>2493</sup>. L'empire d'Occident avait d'ailleurs assumé sur ce dossier son rôle de soutien à l'Arménie par l'intermédiaire du chancelier Conrad de Mayence à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>2494</sup>. Cette donnée ne pouvait être méconnue de Frédéric au moment où il passa en Orient, puisque les Arméniens avaient justement repris contact avec lui en 1226<sup>2495</sup>.

<sup>2489</sup>Hethoum de Korikos, in *RHC Arm.*, tome I, p. 483.

<sup>2490</sup>Albéric des trois Fontaines, in *MGH*, tome XXIII, p. 884. *Röhricht*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192.

<sup>2491</sup>*Supra*.

<sup>2492</sup>Guiragos de Kantzag, *RHC Arm.*, tome I, pp. 423. Jean Dardel, *Chronique d'Arménie*, in *RHC Arm.*, tome II, p. 10. Jean Claude Cheynet, *La société byzantine, l'apport des sceaux*, volume I, p. 99.

<sup>2493</sup>Ou un arrière fief si tant est que Constantinople reconnut Antioche comme partie du royaume arménien au moment du couronnement de Léon II, ce qui est douteux puisque le fils de Bohémond III, Manuel, résidant à Constantinople, fut honoré du titre de prince ce qui le mettait en concurrence avec le candidat arménien aussi bien qu'avec Bohémond IV. *Röhricht*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192. Ceci est confirmé ultérieurement par le patriarche latin de Constantinople au concile de Lyon de 1245. Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1245, fol. 186b.

<sup>2494</sup>Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 591. *Röhricht*, 756.

<sup>2495</sup>*Smbat*, in *RHC Arm.*, tome I, p. 648.

Bohémond IV, par son coup de force de 1199, poursuivi en 1201 et finalisé en 1204 avec l'appui de la Commune d'Antioche et de Constantinople, avait dénoncé la suzeraineté arménienne et donc la subordination occidentale qu'elle impliquait<sup>2496</sup>. Une première cause de litige était en place. Toutefois, les prétentions arméniennes sur Antioche étaient mortes avec Raymond-Rouben. Si Frédéric voulait polémiquer à propos d'Antioche sous cet angle, il devrait se faire plus arménien que les Arméniens.

Si l'empereur d'Occident avait des arguments juridiques pour réclamer l'obéissance du prince d'Antioche, Frédéric, en tant que roi de Sicile, n'en avait pas moins, quoique leur origine fût plus ancienne. Bohémond II, au moment de partir à Antioche afin d'y prendre le pouvoir en 1126, avait conclu un accord avec son cousin Guillaume de Pouilles. Ils se reconnurent mutuellement comme héritiers en cas de disparition de l'un d'entre eux sans descendance masculine. C'est en vertu de cette convention que Roger, roi de Sicile, fit valoir ses prétentions contre le patriarche d'Antioche et la veuve de Bohémond II, Alix<sup>2497</sup>. A la suite d'intrigues, la principauté était passée à Raymond de Poitiers par son union avec Constance, fille de Bohémond II, puis à leur descendance<sup>2498</sup>.

Frédéric II était roi de Sicile par sa mère Constance. Par là, il héritait des prétentions de son aïeul Roger. Il pouvait estimer qu'Antioche était un fief sicilien usurpé par la famille de Poitiers<sup>2499</sup>. Dans ce cas, la régularisation de la situation pouvait s'effectuer par la confiscation de la principauté au profit du roi de Sicile ou par l'hommage de Bohémond IV au seigneur légitime.

Qu'il prenne le problème du statut d'Antioche sous l'angle impérial ou sous l'angle sicilien, Frédéric II ne pouvait que considérer Bohémond IV comme en état d'insoumission. En suivant la lecture impériale, Bohémond l'était depuis qu'il s'était opposé à la succession arménienne à la tête d'Antioche en 1199. La mort de Raymond-Rouben pouvait *a posteriori* justifier le principat de Bohémond IV. Il n'en demeurait pas moins qu'il avait outragé les césars italo-germaniques en portant son hommage à Constantinople contre les droits de l'Arménie et de l'empire de Rome.

---

<sup>2496</sup>Claude Cahen, *op.cit.*, pp. 590-595.

<sup>2497</sup>Claude Cahen, *Orient et Occident à l'époque des Croisades*, Aubier, France, 2010, pp. 96-97.

<sup>2498</sup>Guillaume de Tyr, livre XIV, chap. IX.

<sup>2499</sup>David Abulafia, *Frederick II : a Medieval emperor*, p. 29.

Selon la lecture sicilienne, Bohémond ne pouvait au mieux, dans le cas de la plus grande mansuétude du roi, conserver son fief que dans la dépendance directe de ce dernier. Dans le pire des cas pour Bohémond IV, Frédéric pouvait décider de déposer purement et simplement celui qui était assimilable à un usurpateur.

Ces deux esprits avides de constructions juridiques qu'étaient Frédéric II et Bohémond IV partaient donc très mal dans leur relation sur ce terrain qui avait leur préférence<sup>2500</sup>. Toutefois, si Bohémond pouvait nourrir de grandes inquiétudes comme prince d'Antioche, son titre de comte de Tripoli, originellement lié à l'empire de Constantinople, ne semblait pas menacé par le nouveau venu, du moins en droit<sup>2501</sup>.

### *Le basculement d'Antioche-Tripoli dans l'opposition*

Malgré ces données très inquiétantes pour son statut, Bohémond IV alla au-devant de Frédéric en Chypre<sup>2502</sup>. Peut-être se berça-t-il d'illusions, comme d'aucuns l'ont pensé, en estimant que la condition d'excommunié qu'il partageait avec Frédéric lui permettrait de disposer en ce lointain cousin d'un allié valable<sup>2503</sup>. Le prince et l'empereur-roi partageaient aussi une proximité, politique pour le premier, conceptuelle pour le second, avec les traditions idéologiques et institutionnelles néo-romaines<sup>2504</sup>. Malgré cela, le prince pouvait s'inquiéter d'une nouvelle descente d'un souverain occidental. La seconde et la troisième Croisade avaient fait peser tous leurs efforts en Palestine et n'avaient eu qu'un résultat nul ou même négatif pour Antioche, à l'inverse des interventions de Constantinople depuis 1158.

*Les gestes des Chiprois* donnent un récit haut en couleur de l'entrevue : « *Le vieill prince d'Antioche & le seignor de Gibleth & le seignor de Sete & mout d'autres gens vindrent à l'empereor à Lymesso, & tant con il fu, messire Aymeri Barlais & sa rote estoient herbergiés*

<sup>2500</sup>« Et le vieil prince Bemont, qui premier fu conte de Triple après la mort dou conte Raimont, après fu prince d'Antioche, dont il fu moult traveilé, aucune feiz la perdi et après la recouvra, et vigourusement tint puis les deus seignoriees jusqu'à la mort, et moult fu sages et sutil de science en court et dehors. » *Livre de Philippe de Navarre, Assises de la Haute Cour, in RHC Lois.*, tome I, p. 570.

<sup>2501</sup>Isabelle Augé, « les Comnènes et le comté de Tripoli une coopération efficace ? », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, pp. 141-156. Al Makrizi année 590 de l'hégire.

<sup>2502</sup>Phelippe de Nevaire, *Les Gestes des Chyprois*, chap. 134.

<sup>2503</sup>René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 314-316. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 640-641. Frédéric II avait proposé sa médiation entre le prince et Honorius III à ce propos en 1226. *Claverie*, pp. 358-359.

<sup>2504</sup>*Potthast*, 3314. Gilbert Dagron, « Le « césaropapisme » en Occident : l'empereur Frédéric II », in *Idées byzantines*, tome II, pp. 415-428. Paolo Lamma, « Comneni e Staufer. Ricerche sui rapporti fra Bisanzio e l'Occidente nel secolo XII », *Istituto storico italiano per il medio evo. Studi storici*, vol. 1, Rome, 1955, fasc. 14-48. Cécile Morrisson, « Numismatique byzantine », *École pratique des hautes études. 4<sup>e</sup> section, Sciences historiques et philologiques*, annuaire 1976-1977. 1977, pp. 397-405.

*par-dessus la maison où estoient les ostages en prison.* »<sup>2505</sup> L'ambiance était propice à de grands élans d'affection entre Orientaux et Occidentaux.

*L'emperere o toute sa navie mut Famagouste . j. soir à l'anuitier ; cele nuit meïsm le guerpi le viel prince d'Antioche & s'enfuy en une galée & ariva à .j. fuen chastel quy a nom Nefin. Là rendy graces à Deu que il estoit venus en Chipre après que le seignor de Baruth ot faire sa pais, que l'empeperor avoit requis au prince que il comandast à tous ses hommes liges d'Antioche et de Triple que il feïssent feauté auci come avoient fait ceaus de Chipre. Le prince se tint à mort & dezerité ; fi ceontrefist le malade & le muet, & croit trop durement : « A ! a ! a ! » & tant se tint ensi que il s'en party, ensi con vous avés oï, mais si tost come il fu a Nefin, il fu gary.*<sup>2506</sup>

L'option juridique adoptée par l'empereur-roi n'est pas explicitée<sup>2507</sup>. La mise en parallèle des exigences présentées au prince avec celles qui concernaient Chypre fait penser à une mise en avant des exigences impériales. Cependant, puisqu'il n'est pas dit un seul mot de l'Arménie, c'est certainement comme roi de Sicile que parlait Frédéric. La soudaine crise de démente de Bohémond IV et sa fuite nocturne étaient des expédients douteux. Ils ne valaient ni la force des armes, évidemment indisponible, ni la majesté du droit. Sur ce plan, Bohémond IV aurait pu rétorquer au César italo-germanique ce qu'il avait affirmé à Innocent III. Le prince d'Antioche ne courbe l'échine que devant l'empereur de Constantinople, l'héritier de Constantin, lui-même héritier des Césars, conquérants de l'Orient<sup>2508</sup>. Bohémond, quant à lui, était successeur des Croisés qui avaient reconnu les droits de Constantinople, ce que ses ancêtres avaient confirmé en 1108, 1137, 1145 et 1158. Cependant, il aurait alors fallu affronter directement l'Empire occidental comme construction politique, historique, juridique et idéologique contestatrice de l'œcuménisme néo-romain. Bohémond IV n'était pas Nicéphore Phocas qui pouvait se permettre d'insulter Otton I<sup>er</sup> en insistant sur son caractère « barbare »<sup>2509</sup>. Lui, dont les ancêtres se revendiquaient Normands, eût d'ailleurs été mal placé pour le faire. Le prince ne dirigeait guère en fait deux cités notables, Antioche et Tripoli, et son seigneur, l'empereur de Constantinople, était sans moyens de le secourir, quasi assiégé qu'il était dans sa capitale. Ne pouvant prononcer les mots indicibles qui eussent contré juridiquement la mise en demeure de Frédéric, mais qui risquaient de le pousser à faire usage de la force brute, Bohémond escamota le problème par la fuite<sup>2510</sup>.

Frédéric, si empressé de réclamer l'application de ses droits, les outrepassait. En effet, sa revendication d'hommage pour le comté de Tripoli ne reposait sur aucune assise juridique.

<sup>2505</sup>Philippe de Nevaire, *Les Gestes des Chiprois*, chap. 130.

<sup>2506</sup>*Id.*, chap. 134.

<sup>2507</sup>David Abulafia, *op.cit.*, pp. 179-180.

<sup>2508</sup>C'est là le récit des origines de l'Orient romain tel que le résume Gislebert : *Chronicon Hanonniense*, in *MGH*, tome XXI, p. 502.

<sup>2509</sup>Liutprand de Crémone, *Ambassade de Liutprand, évêque de Crémone vers Nicéphore Phocas*, § 47.

<sup>2510</sup>Filip Van Tricht, *The Latin Renovatio of Byzantium, The Empire of Constantinople, 1204-1228*, p. 450.

Le comté ne releva jamais d'aucune manière de l'empire d'Occident, pas plus que de la Sicile, et il était considéré comme extérieur au royaume de Jérusalem<sup>2511</sup>. Les bases discutables des réclamations impériales antérieures laissaient place à l'arbitraire. Dans toute cette affaire, la dimension juridique était accessoire. L'empereur appliquait ici un procédé, fait d'oukases et de menaces, déjà utilisé par son père contre Constantinople.

A l'instar de Manuel Comnène, Frédéric mit sur pied une structure de commandement militaire unifié pour l'Orient : « *Fu capitano messer Ricardo Felingier, mariscalco del imperio. Et l'imperator, in sue lettere, lo chiamava bailio de Cypro et di Syria et legato de Armenia, de Antiochia et de Tripoli.* »<sup>2512</sup> Frédéric différenciait statutairement les territoires orientaux. Chypre et Jérusalem devaient se soumettre sans nuance à la volonté impériale. Antioche-Tripoli et l'Arménie disposaient de davantage d'autonomie dans la structure, comme l'illustre la médiation différenciée des territoires vis-à-vis de l'empereur par un bailli ou un légat. La nomination d'un bailli pour Jérusalem de la part de son roi allait de soi. Elle se comprenait pour Chypre dont le roi, vassal de l'empereur occidental, était mineur. La nomination d'un légat auprès du roi d'Arménie, vassal de Frédéric, était elle aussi compréhensible. Par contre, l'assimilation d'Antioche-Tripoli à l'Arménie relevait de l'affirmation unilatérale, dans la lignée des exigences qui avaient fait fuir Bohémond. L'empereur d'Occident, de la même manière qu'il émettait des prétentions impérialistes (entendons par là qu'elles n'avaient aucun fondement juridique) sur Corcyre, outrepassait les bornes de ce que le droit pouvait lui faire obtenir dans la lecture la plus large<sup>2513</sup>.

#### *Bohémond V, baile impérial sur tout l'Orient ?*

Face à la levée de boucliers qu'il avait provoquée dans l'ensemble des provinces orientales et qui, peu à peu, détruisait son régime, Frédéric II chercha quelques accommodements afin d'agrèger des forces locales au parti impérial occidental. Certaines leçons pouvaient être tirées de l'expérience constantinopolitaine. Antioche avait joué le rôle de

<sup>2511</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. IV. La version française de Guillaume de Tyr confirme ce fait : « *La premiere estoit devers Midi cestoit li roiaumes de Jherusalem qui començoit du ruisel qui est entre Gibelet et Baruth deus citez de la terre de Fenice qui sieent en la marine ; et se finoit es deserz qui sont outre le Daron si com len se tret vers Egypte.* » *Estoire de Eracles empereur*, livre VI, chap. XXIX.

<sup>2512</sup> Amadi et Stambaldi, p. 147. Une variante de cette titulature est connue : « *Ricardus Filangerius, marescalcus imperialis, regni hierosolymitani, bajulus et sacri imperii legatus in partibus Syriae* ». Röhricht, 1059. *Phelippe de Nevaire, Les Gestes des Chiprois*, chap. 158.

<sup>2513</sup> Brendan Osswald, *L'Epire du treizième au quinzième siècle : autonomie et hétérogénéité d'une région balkanique*, pp. 67-68.

relais oriental de Constantinople, et lui avait permis de maintenir une présence en Orient malgré les crises qui affectèrent le pouvoir central. Sur ces bases, l'apaisement fut recherché avec Antioche durant les années 1230<sup>2514</sup>.

En 1235, Filangeri, *baile* de Jérusalem et de Chypre pour Frédéric, face à la rébellion générale, en vint à espérer rallier Bohémond V, prince depuis 1233, sur la base d'un compromis analogue à celui qui liait depuis trois générations Antioche à Constantinople. Bohémond V serait nommé *baile* de l'empereur Frédéric pour Jérusalem<sup>2515</sup>.

En acceptant cette proposition, Bohémond V serait redevenu au service de l'Occident ce que son père et son grand-père avaient été au service Constantinople. Il aurait endossé le rôle de mandataire pour la Syrie, de commandant d'un exarchat bénéficiant de la protection d'un puissant maître et exerçant, en son nom, un pouvoir dépassant son seul domaine antiochien. Cette proposition doit se comprendre dans le cadre de la détente qui s'opère à compter de 1230 entre la papauté et l'empereur de Rome<sup>2516</sup>. En Orient, le patriarche latin d'Antioche, en sa qualité de légat pontifical, exécuta le volet local de cette politique d'apaisement<sup>2517</sup>. Ce compromis permettrait à Antioche de devenir le relais impérial, cette fois de l'ancienne Rome, pour tout l'Orient chrétien. La perte du pouvoir antiochien sur la Cilicie et Chypre était compensée par la nouvelle position acquise à Acre.

Puisqu'aucun n'élément n'atteste que Bohémond V ait exercé cette fonction, il est probable qu'il refusât de l'endosser. Comment l'expliquer ? Premièrement, l'ultimatum de 1228 était resté dans les mémoires. Le degré de confiance inspiré par Frédéric II était tombé très bas. Deuxièmement, un nouvel empereur venait d'être désigné à Constantinople, Jean de Brienne, et l'on misait sur lui beaucoup d'espoir<sup>2518</sup>. Il n'était pas de bonne politique de passer du côté de Frédéric alors qu'une fois de plus l'empire de Romanie pouvait se rétablir.

Ensuite, le rôle de mandataire de Constantinople qu'assumaient les princes d'Antioche était autant à usage interne que destiné à ses relations extérieures. De ce point de vue, la subordination à Frédéric n'apportait rien. L'accueil de Siméon d'Antioche, au début du XIII<sup>e</sup>

---

<sup>2514</sup>J.-L.A. Huillard-Bréholles, *Friderici Secundi, Romanorum imperatoris, Jerusalem et Siciliae regis, Historia diplomatica*, tome IV, partie I, pp. 276-277. Le sénéchal d'Antioche Zacharie fut témoin d'une donation de Frédéric de 1231, attestant de la pacification des relations entre Antioche et l'empereur occidental.

<sup>2515</sup>*MGH, epis saeculi XIII*, tome I, Societas aperiendis fontibus, Berlin, 1883, p. 572, doc 674.

<sup>2516</sup>Anne-Marie Flambard Hélicher, « Du « Gamin d'Apulie » à la Splendeur du Monde, les grandes étapes du règne de Frédéric II », in *Frédéric II (1194-1250) et l'héritage des normands de Sicile*, pp. 15-27.

<sup>2517</sup>*Potthast*, 8982.

<sup>2518</sup>*Infra*.

siècle, et son articulation avec l'hommage constantinopolitain en sont la parfaite illustration<sup>2519</sup>. Le loyalisme impérial étayait la relation entre le prince et les grecs qui formaient la masse des Antiochiens au sein de la Commune<sup>2520</sup>. Du point de vue de ces derniers, qui s'accordaient à présent à leurs compatriotes latins, Frédéric II était un étranger, un « Longobard » et n'avait même pas pour lui la légitimation fournie par la possession de Constantinople. Le contraste entre l'hommage volontaire du prince à l'empereur néo-romain en 1204 et le refus opposé à l'empereur d'Occident en 1228 montre que l'enjeu n'était pas uniquement de trouver un protecteur lointain. L'allégeance à l'empire de Constantinople avait un écho local indépendant des rapports de force interétatiques. Enfin, ce que Frédéric II offrait, il ne l'avait en fait déjà plus pour une bonne part. Plus qu'une province, c'était une guerre méridionale qu'il proposait au prince.

Tout en entretenant de bonnes relations dans l'immédiat avec Filangeri, Bohémond V s'abstint de se compromettre en assumant la charge qu'on lui offrait<sup>2521</sup>.

### **Les réactions constantinopolitaine et nicéenne**

Les autorités de Constantinople et celles de Nicée ressentirent-elles la politique du Hohenstaufen comme une attaque contre leur domaine ? Aucun texte ne rapporte les réactions immédiates, néanmoins l'orientation choisie rapidement à Constantinople est éloquente. Elle fut incarnée par le choix d'un nouvel empereur pour la Nouvelle-Rome : Jean de Brienne. En ce qui concerne Nicée, l'alliance politique avec Frédéric II n'effaçait pas certaines revendications incompatibles avec les prétentions du Hohenstaufen.

#### ***Jean de Brienne***

##### *Ses antécédents avec les Hohenstaufens*

Pour comprendre le sens et la portée du geste des dirigeants constantinopolitains lorsqu'ils appelèrent ce personnage à leur tête, il faut faire un retour en arrière sur sa carrière.

---

<sup>2519</sup>Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1237, fol. 118. Ulérieurement cf : Potthast, 12248. ROL, 1894, tome II, pp. 213-214. L.C. *Lettre de Charles d'Anjou sur les affaires de Terre Sainte (Acre, 22 avril 1260)*, Bibliothèque de l'école des Chartes., 1917, tome 78, pp. 487-490.

<sup>2520</sup>Potthast, 3314. Claude Cahen, « Un document concernant les Melkites et les Latins d'Antioche au temps des Croisades », *REB*, tome 29, 1971, pp. 285-292. Nadia Jamil and Jeremy Johns, "An original arabic document from crusader Antioch (1213 Ad)," in, Chase F. Robinson, *Texts, documents and artefacts : Islamic studies*, in honour of D.S. Richard, Netherlands, 2003, pp. 157-169. Colson Jean, « Aux origines des assemblées d'Etat. L'exemple de l'Orient latin », *REB*, tome 12, 1954, pp. 114-127. Jean Richard, « La féodalité de l'Orient latin et le mouvement communal : un état des questions », in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Bilan et perspectives de recherches. Actes du Colloque de Rome (10-13 octobre 1978)*, pp. 651- 665.

<sup>2521</sup>Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 650-652.

La famille de Brienne, originaire de Champagne, voisinait avec bon nombre des plus éminents lignages associés ultérieurement au gouvernement de l'empire de Romanie après 1204<sup>2522</sup>. Bien avant qu'il ne soit question de l'élévation d'un Brienne au trône constantinopolitain, l'action du frère de Jean, Gauthier de Brienne, ne fut pas indifférente pour les intérêts l'Empire oriental. Gauthier de Brienne, ayant épousé une Hauteville, avait profité de l'affaiblissement des Hohenstaufens, consécutif à la mort de l'empereur Henri VI, pour leur contester la possession du royaume de Sicile<sup>2523</sup>. Dans cette entreprise sicilienne, Gauthier de Brienne fut appuyé par Gauthier de Montbéliard<sup>2524</sup>.

Cet acte en faveur de la séparation du royaume et de l'Empire avait été vu positivement à Constantinople, dont la politique visait aussi au refoulement des Allemands hors d'Italie<sup>2525</sup>. C'est à la suite de la prise en main du royaume sicilien par les empereurs germaniques que leur empire s'était imposé comme puissance suzeraine en Orient, concurrençant Constantinople dans sa sphère historique. C'est grâce à la crise de la domination des Hohenstaufens que Constantinople parvint à poser les premiers jalons de son établissement en Orient, entreprise commencée par Alexis III et prolongée par ses successeurs latins Baudouin I<sup>er</sup> et Henri<sup>2526</sup>. Après 1204, les empereurs francs saisirent rapidement que l'hostilité de leur collègue occidental leur était structurellement acquise, comme à leurs prédécesseurs grecs<sup>2527</sup>.

Devenu roi de Jérusalem sur la recommandation de Philippe Auguste, Jean de Brienne fut en contact avec la noblesse d'Orient et ses éléments liés à la Romanie<sup>2528</sup>. Son épouse, la reine Marie, était la fille de la reine Isabelle, elle-même fille de Marie Comnène et d'Amaury I<sup>er</sup><sup>2529</sup>. Ce mariage en fit le neveu par alliance de Jean et Philippe d'Idel, deux personnalités favorables à de Constantinople en Orient<sup>2530</sup>. L'un des premiers actes du nouveau roi fut d'envoyer des secours à Bohémond IV contre ses adversaires arméniens<sup>2531</sup>. Ce soutien de Jean

---

<sup>2522</sup>Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 16, 26.

<sup>2523</sup> Ernoul et Bernard le Trésorier, chap. XXX. Anne-Marie Flambard Héricher, « Du « Gamin d'Apulie » à la Splendeur du Monde, les grandes étapes du règne de Frédéric II », in *Frédéric II (1194-1250) et l'héritage des normands de Sicile*, pp. 15-27.

<sup>2524</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXX.

<sup>2525</sup> Nicéas Choniates, *Isaac Ange*, livre III, fol. 419.

<sup>2526</sup>*Supra*.

<sup>2527</sup>Filip Van Tricht, « La gloire de l'Empire. L'idée impériale de Henri de Flandre-Hainaut, deuxième empereur latin de Constantinople, 1206-1216 », *Byzantion*, tome 70, 2000, pp. 211-243.

<sup>2528</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXV. *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 67.

<sup>2529</sup>*Manuscrit 1898, in Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 142.

<sup>2530</sup>*Supra*

<sup>2531</sup>Guy Perry, *John of Brienne: King of Jerusalem, Emperor of Constantinople, c.1175-1237*, pp. 78-79. Marie-Anna Chevalier, « L'ordre de l'Hôpital, en Arménie cilicienne du début du XII<sup>e</sup> siècle à la fin du règne d'Héthoum I<sup>er</sup> : aspect généraux de la question », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan, *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins*

de Brienne à Antioche doit être lié à la participation du clergé grec d'Acre, rattaché à l'autorité du patriarche Siméon, à cette date l'allié de Bohémond IV, au couronnement du nouveau roi.

*Quando si sepe in Acre, useirono fora tutti i clerici a processione, Greci et Latini, et li seculari, chi a cavallo et chi a piedi, li andorono incontro et lo receveteno con gran festa, a son de trombe, tramburini et piffari, et questo el mercordi, a li tredise settembrio, vigilia della Santa Croce.*<sup>2532</sup>

Cette participation grecque, « antiochienne », à la consécration du roi latin de Jérusalem est un fait dont l'importance ressort par contraste avec les difficultés de cette monarchie à admettre une trop grande visibilité du clergé impérial dans son territoire 35 ans plus tôt<sup>2533</sup>.

Enfin, Gauthier de Montbéliard, lié à la famille de Brienne, vint un temps s'installer dans le royaume de Jean de Brienne après son départ de Chypre et avant d'aller servir à Antioche et en Pamphylie<sup>2534</sup>. Après la mort de Gauthier de Montbéliard, Jean de Brienne revint un temps à des sentiments plus conciliants avec les Arméniens, qui auraient pu le mettre en porte à faux avec Bohémond IV et son suzerain mais ce rapprochement fut peu durable<sup>2535</sup>.

Tous ces éléments attestent assez nettement de la complémentarité de l'action de Jean de Brienne comme roi de Jérusalem avec celle de Constantinople et de son respect pour la place multiforme de l'Empire dans l'espace oriental. Il avait repris une tradition désormais bien ancrée dans les classes dirigeantes orientales, aussi bien dans le royaume que dans les terres relevant de l'Empire.

Avant même la Croisade de 1228, Jean de Brienne put goûter à l'unilatéralisme de Frédéric II. Honorius III souhaita lier la cause de Jérusalem à l'Empire occidental<sup>2536</sup>. L'intéressement de Frédéric II à la défense de l'Orient passa par son mariage avec la fille de Jean et reine de Jérusalem en titre, Isabelle II<sup>2537</sup>. Le mariage eut lieu en 1225 et Jean de Brienne se vit écarté sur-le-champ du pouvoir dans des conditions blessantes. La mort d'Isabelle II, en 1228, brisa tout semblant de lien entre l'ancien roi de Jérusalem et Frédéric II. Celui-ci ayant été excommunié avant son départ en Orient en 1228, Jean partit des Etats pontificaux pour mener une attaque contre le royaume de Sicile.

---

*fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, p. 99. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 617.

<sup>2532</sup>Amadi et Stambaldi, p. 97.

<sup>2533</sup>*Supra*

<sup>2534</sup>*Supra*

<sup>2535</sup> Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXV. Guy Perry, *John of Brienne: King of Jerusalem, Emperor of Constantinople, c.1175–1237*, pp. 79-80.

<sup>2536</sup>*Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, chap. 86-88. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XXXIX.

<sup>2537</sup>*Codex Gallicanus 771, in Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 151. *Vaticanus Latinus 7806 A, in Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, pp. 155.

*Apriès, si amassa grant gent, et les carga le roi Jehan et fist entrer en le tiere de l'empereur, por prendre et por gaster en la tierede sen demaine, ne mie en la tiere de l'empire. Li rois Jehan i entra, et prist castiaus et viles, et grant conquest fist sur l'empereur. On le fist savoir à l'empereur, que li apotoles avoit carcié grant gent al roi Jehan, et qu'il prendroit ses castiaux et ses viles, et ocioit ses homes, et qu'il estoit entrés en sa tiere. Quant li empereres oï çou, si fist atirer ses galyes et entra ens. Si laissa ses baillius en le tiere de Jherusale, et passa mer; et arriva en Puille [...].<sup>2538</sup>*

C'est cette offensive en Italie, le lien entre son patrimoine européen et l'Orient, qui contraignit Frédéric II à revenir en Europe sans pouvoir parachever l'abaissement et la soumission de la noblesse orientale, y compris de celle liée à Constantinople<sup>2539</sup>. Jean de Brienne, par cet acte qui reprenait l'action antérieure de son frère, avait bien mérité de Constantinople qui se trouvait alors dans l'incapacité de défendre directement ses droits en Orient.

### *Jean de Brienne, empereur de Constantinople*

L'élévation impériale de Jean de Brienne, fort de son actif anti-Hohenstaufen, ne saurait être considérée comme fortuite. Elle prolongeait une hostilité presque congénitale du régime franc de Constantinople envers ses rivaux occidentaux et dont les origines sont à la fois indigènes et importées en 1204 avec sa nouvelle dynastie<sup>2540</sup>. Premièrement, faire monter sur le trône de Byzance un empereur ayant eu une carrière orientale, qui plus est ancien roi de Jérusalem, réaffirmait de la manière la plus nette le lien entre l'empire de Constantinople et la défense de la Terre Sainte<sup>2541</sup>. C'était en soi une contestation du coup de force de « *l'empereur de Rome* » en Orient que de choisir un tel empereur pour Constantinople<sup>2542</sup>.

L'arrangement conclu pour l'association de Jean au trône impérial atteste des espoirs mis sur lui pour la restauration du pouvoir de Constantinople sur la Romanie contre les dissidents grecs, mais peut être aussi contre d'autres adversaires<sup>2543</sup>.

*Li rois Jehans, por ce qu'il vit le besoing de la terre [de Constantinople], et por ce que li apostoiles l'en prioit, dist qu'il iroit par tel devison, qe, se li chevalier de la terre l'otrioient et li apostoiles le looit, que li irs qui devoit estre empereres [Baudouin II] espouseroit une fille qu'il avait eut de sa feme l'Espagnole et porteroit corone. Après, quant il auroit espousée se fille, il jureroit sor sains que tant il vivoit seroit baillie, ne seignorie n'auroit sor lui. Puis li feroit tuit li chevalier de sa terre homage à se vie, et que tote la terre qu'il conqueroit, que se ancestres avoit tenies, tot seroit avec l'emperéor ; et s'il conqueroit terre que ses ancestres n'eust tenue, elle seroit à ses oirs, et de l'emperéor la tendroient.<sup>2544</sup>*

<sup>2538</sup>Ernoul et Benard le trésorier, chap. XXXIX.

<sup>2539</sup>*Supra*.

<sup>2540</sup>Filip Van Tricht, « La gloire de l'Empire. L'idée impériale de Henri de Flandre-Hainaut, deuxième empereur latin de Constantinople, 1206-1216 », *Byzantion*, tome 70, 2000, pp. 211-243.

<sup>2541</sup>*Potthast*, 8738.

<sup>2542</sup>*Phelippe de Nevaire, Les Gestes des Chiprois*, chap. 126. Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XLI.

<sup>2543</sup>*Potthast*, 8370.

<sup>2544</sup>Ernoul et Bernard le trésorier, chap. XLI.

Lorsqu'il en viendrait à exercer seul le pouvoir, Baudouin II récupérerait en bien propre, ou sous son autorité directe, tout ce qui avait été possédé ou concédé par ses prédécesseurs depuis 1204. Les territoires revendiqués par l'Empire, mais qui n'avaient pu être mis sous le contrôle de la dynastie franque, seraient accordés en domaine propre aux héritiers de Jean sous la suzeraineté de Constantinople. Sans être explicitement tournée contre Frédéric II, la perspective de restauration du pouvoir néo-romain ne lui en était pas moins hostile, puisqu'elle était concurrente à ses prétentions en Orient, mais aussi dans d'autres régions historiquement dépendantes de Byzance<sup>2545</sup>.

Malgré les espoirs, l'arrivée de Jean sur le trône impérial ne rétablit pas la situation militaire de Constantinople<sup>2546</sup>. Néanmoins, le signal fut suffisamment inquiétant pour que Frédéric II devienne plus nettement hostile envers cette dernière durant les années suivantes, et inaugure une politique suivie en Roumanie. Jean de Brienne sur le trône de Constantinople ne pouvait que rapprocher Frédéric II de Jean Vatatzès, alors au comble de l'hostilité avec les empereurs francs<sup>2547</sup>. Il est révélateur de la tension entre les deux *partes* que le pape Grégoire IX se soit senti obligé d'intervenir auprès de Frédéric pour que des Occidentaux puissent passer d'Italie en Roumanie, alors même que Jean de Brienne était mort depuis peu<sup>2548</sup>.

### ***Frédéric II, la Roumanie plurielle et Antioche jusqu'en 1245***

La mort de Jean de Brienne, en 1237, ne mit pas fin à l'antagonisme structurel entre l'empereur d'Occident et Constantinople. Si Baudouin II tenta d'utiliser en sa faveur les relations de Frédéric II et de Jean Vatatzès, ce fut en vain<sup>2549</sup>. A l'inverse, la papauté avait d'autant plus de soucis de Baudouin II que ses droits, prétentions, alliances et intérêts l'opposaient en réalité à Frédéric II<sup>2550</sup>. En retour, la sollicitude pontificale envers Baudouin ne pouvait que faire croître mécaniquement l'hostilité de Frédéric contre son collègue constantinopolitain. Le mariage de Jean Vatatzès avec une fille de Frédéric II manifesta de

---

<sup>2545</sup>Brendan Osswald, *L'Épire du treizième au quinzième siècle : autonomie et hétérogénéité d'une région balkanique*, pp. 67-68.

<sup>2546</sup>Georges Acropolitès, chap. 34, 36. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 171-174.

<sup>2547</sup>Venance Grumel, « Un problème littéraire : l'authenticité de la lettre de Jean Vatatzès, empereur de Nicée, au Pape Grégoire IX », *Échos d'Orient*, tome 29, n°160, 1930, pp. 450-458.

<sup>2548</sup>*Potthast*, 10542.

<sup>2549</sup>Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1244, fol. 169.

<sup>2550</sup>*Ibid.*

manière ouverte sa préférence dans la querelle des Orientaux<sup>2551</sup>. Le *basileus* de Nicée avait l'avantage, du point de vue de Frédéric, de n'avoir aucun relais parmi les seigneurs levantins et donc de ne pas être, à première vue, un concurrent dangereux. Pour les Francs établis en Orient, l'empereur de Constantinople restait celui qui siégeait dans la Ville<sup>2552</sup>.

De plus, la paix froide entre Antioche et l'Arménie avait fait perdre à Nicée l'influence qu'elle avait pu avoir sur place grâce au patriarche Siméon successivement sur chacune des parties en présence. Localement l'influence nicéenne pouvait même représenter une force d'appoint pour les Gibelins comme on l'observe à Jérusalem où le patriarche melkite Athanase résida dans la ville contrôlée depuis 1229 par les hommes de Frédéric II<sup>2553</sup>.

Néanmoins, si Jean Vatatzès ne pouvait pas, dans l'immédiat, concurrencer Frédéric II, il ne renonçait pas au domaine impérial dans son intégralité, Antioche incluse<sup>2554</sup>. Les déclarations du patriarche orthodoxe de Constantinople en ces années 1230 sont claires sur ce point<sup>2555</sup>.

*Il [le patriarche Germain II] l'appelle [Constantinople] son église, assure qu'elle est plus méritoire que l'autre [Rome], et prétend que l'Eglise romaine est sa sœur et non point sa mère; parce que le bienheureux Pierre, prince des apôtres, avant de venir à Rome, est jadis allé à Antioche, qui est voisine et dépendante de l'empire grec, et y a établi son siège cathédral.*<sup>2556</sup>

Ce discours du patriarche Germain II contient l'héritage de l'ambiguïté des années de résidence de Siméon auprès de Bohémond IV. En effet, la dépendance d'Antioche vis-à-vis de Constantinople est politique, comme le texte le reconnaît, à l'instar du lien entre la capitale impériale et Edesse dans la *Complainte sur la chute d'Edesse*<sup>2557</sup>. Cette thèse à laquelle adhéraient officiellement Antioche et les empereurs de Constantinople se mêle ici aux tractations ecclésiastiques gréco-latines. Germain II fait un usage paradoxal de la structure de l'Empire latin au profit du patriarcat œcuménique installé à Nicée. Puisque ce sont les

<sup>2551</sup>Nicéphore Grégoras, livre II, chap. 7. *Laurent*, 1306. Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1244, fol. 169. Georges Acropolitès, chap. 79.

<sup>2552</sup> Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1245, fol. 186b.

<sup>2553</sup> Jirjis ibn al-'Amīd Makīn, *La chronique ayyoubide d'Alep*, 602-658/1205-6-1259-60, *DRHC*, vol. XVI, Paris, 1996, p. 76. Richard B. Rose, *The native Christians of Jerusalem of Jerusalem, 1187-1260*, in *The Horns of Hattin*, B. Z. Kedar (ed.), ad Izhak Ben-Zvi, Jérusalem, 1992, pp. 239-249.

<sup>2554</sup>*Supra*.

<sup>2555</sup> Jeffrey Brubaker, « Nuncios or Legati, What makes a Papal Representative in 1234? » *Byzantine Neohellenic Studies*, vol. 14, 2017, pp. 115-128.

<sup>2556</sup> Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1237, fol. 118. Sur cette question de l'implication de la préexistence du siège antiochien par rapport au siège romain cf : Isabelle Augé, « Papauté, Latins d'Orient et Croisés sous le regard de l'archevêque de Tarse, Nersès Lambronatsi », in Michel Balard (dir.), *La Papauté et les Croisades, The Papacy and the Crusades : Actes du VIII<sup>e</sup> congrès de la society for the study of the crusades and the latin east*, p. 220. Cet argument fut aussi utilisé par le clergé latin au début du XII<sup>e</sup> siècle d'après Bernard Hamilton. Bernard Hamilton, « Ralph of Domfront (1135-1140) », *Nottingham Medieval Studies*, vol. 28, 1984, p. 6

<sup>2557</sup> Nerses Šnorhali, Isaac Kéchichian (trad.), *La complainte d'Edesse*, Casa Editrice Armena, Venise, 1984, vv. 76-102.

empereurs latins qui maintenaient valide, aux yeux de Rome, le lien entre Antioche et Constantinople, le patriarche Germain s'y référerait. Les actes politiques des « rois italiens », tout usurpateurs qu'ils étaient vus de Nicée, étaient validés par les Grecs s'ils étaient au bénéfice de la conservation du patrimoine de l'Empire au-delà du rayon d'action immédiat de Jean Vatatzès<sup>2558</sup>.

En somme, les Nicéens validaient la relation des princes d'Antioche avec les empereurs francs de Constantinople, tout en faisant mine de croire qu'il y avait erreur sur l'adresse du destinataire de l'hommage princier. Transparaît ainsi la perspective d'un ralliement d'Antioche à l'empereur grec le jour où celui-ci foulerait le sol de la Ville et pourrait faire sentir sa puissance en Orient.

Bien que tournée en premier lieu contre la papauté, cette déclaration n'était pas favorable aux prétentions toujours maintenues de Frédéric II à régir l'Orient<sup>2559</sup>. Antioche, et par extension l'Orient, relevaient toujours de la Romanie pour les empereurs grecs. Toutefois, la concurrence des deux empereurs en Romanie garantissait à Frédéric qu'il ne trouverait pas contre lui de pouvoir capable de faire barrage à son éventuelle réimplication sur ce terrain, où son retour n'était pas exclu malgré les défaites enregistrées face à l'opposition locale<sup>2560</sup>.

Frédéric II, en dépit de l'hostilité de principe à ses entreprises en Orient qui émanait aussi bien des empereurs de Constantinople que de ceux de Nicée, préféra approfondir ses relations avec les Nicéens et ainsi obtenir des auxiliaires insensibles aux anathèmes du pontife de Rome<sup>2561</sup>. En maintenant la balance égale entre grecs et latins dans les Balkans, puis en affaiblissant Constantinople en faveur de Nicée, Frédéric II prolongea le morcellement de la Romanie et l'isolement de sa partie orientale. Tant que siégeait un empereur latin à Constantinople, nul empereur grec ne pourrait intervenir en Orient et, tant que l'empereur grec ne serait pas brisé, nul empereur latin ne pourrait soutenir substantiellement ses affiliés orientaux par ses moyens propres.

---

<sup>2558</sup>Georges Acropolitès, chap. 8.

<sup>2559</sup>Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1238, fol. 123.

<sup>2560</sup>*Id.*, année 1249, fol. 226. René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 345-364. Steven Runciman, *Histoire des croisades, tome II, 1188-1464*, pp. 177-190. Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, pp. 250-256.

<sup>2561</sup>Erasmus Merendino, *Quattro lettere greche di Federico II*. Palerme, Académie, 1975. 1, 52 p. Sur ces lettres et les problèmes qu'elles posent cf : Benoît Grevin, « Une lettre latine de l'Empereur Frédéric II à Jean III Vatatzès désattribuée : à propos de la missive *Ex illa fidelitatis regula-baculo te castige* », *Byzantion*, 79 (2009), pp. 150-167.

Malgré l'accord des différentes parties néo-romaines sur la définition de la Romanie orientale, la division entretenait l'impuissance et permettait à Frédéric de continuer à prétendre se substituer à ses concurrents.

Figure 22 : Gibelins et néo-Romains (1229-1244)



□ Zone de commandement de Roger Filangeri

■ Dernières positions gibelines (1243)

Arménie Alliés de Frédéric II

□ Romanie (territoires reconnaissant l'autorité de l'empereur de Nicée)

■ Romanie (territoires reconnaissant l'autorité l'empereur de Constantinople en 1244)

○ Résidences des patriarches orthodoxes en opposition avec Rome

● Résidences des patriarches, latin ou melkites, en communion avec Rome

## Le monopole impérial formel de Constantinople et la concurrence nicéenne

### La restauration du monopole impérial de Constantinople

#### *Les Hohenstaufens hors-jeu*

En 1245, Frédéric II n'avait plus de prise effective au Levant<sup>2562</sup>. Les années 1245-1247 virent la mise à bas de l'édifice d'inféodation des provinces orientales à l'empire d'Occident. Constantinople en fut l'une des bénéficiaires politiques.

Après d'ultimes tentatives de médiation entre le pape et Frédéric II, Baudouin II fut invité par Innocent IV à participer au concile de Lyon en 1245<sup>2563</sup>. Face à la carence de l'Empire occidental, le porphyrogénète servit de caution temporelle au coup de force de la papauté.

L'empire de Romanie était fortement représenté au concile. Ces délégués avaient d'autant plus de lustre que, dans l'ordre de préséance, les dignitaires laïcs et ecclésiastiques de l'Empire passèrent devant toutes les autres personnalités présentes, à l'exception du seul pape Innocent IV.

*Fuerunt itaque ibidem absque cardinalibus duo patriarchae, scilicet Constantinopolitanus qui et Antiochenus, et patriarcha Aquilegiae qui et venetiae ; imperator quoque Constantinopolitanus, comes etiam Tholosanus et procuratores Angliae, comes Bigod cum sociis suis nobilibus ; archiepiscopi vero et episcopi centum et quadraginta.*<sup>2564</sup>

Comme en 1215 au concile de Latran, l'empire de Constantinople fut tout à la fois sujet de la discussion et partie prenante<sup>2565</sup>. Les préoccupations relatives à la Romanie et à la Terre Sainte furent largement discutées<sup>2566</sup>. Les deux sujets furent habilement joints par les représentants de l'Empire. L'exposé qui fut tenu par le patriarche latin de Constantinople devant cette assemblée en est l'illustration.

*Le patriarche de Constantinople exposa la situation de son église ; il assura que jadis il avait eu sous lui plus de trente suffragants, et que maintenant il lui en restait à peine trois ; il ajouta que les Grecs et quelques autres ennemis de l'Église romaine s'étaient déjà emparés par la force de tout l'empire de Romanie presque jusqu'aux portes de la ville de Constantinople ; que c'étaient des gens qui n'obéissaient en rien à l'Église romaine, qui la détestaient, et qui étaient ses adversaires déclarés ; qu'il en résulterait*

<sup>2562</sup> David Jacoby, « The Kingdom of Jerusalem and the Collapse of Hohenstaufen Power in the Levant », *DOP*, Vol. 40, 1986, pp. 83-101. Cela ne semble d'ailleurs pas avoir mis fin au prestige de Frédéric II dans la région, particulièrement du côté musulman. Le nom de Frédéric II fut ainsi utilisé comme un bouclier face aux musulmans aussi bien par Joinville pour sauver sa vie que par la noblesse levantine pour limiter les effets territoriaux de la défaite de Mansurah. La pratique n'est pas nouvelle, depuis Manuel, le nom des empereurs de Constantinople était utilisé de la même manière. Ici, la substitution de l'empereur occidental à l'oriental illustre la faiblesse néo-romaine depuis deux décennies. Jean de Joinville, *Vie de Saint Louis*, chap. LXV.

<sup>2563</sup> Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1244, fol. 178b.

<sup>2564</sup> *Id.*, année 1245, fol. 186b. *Potthast*, 11878.

<sup>2565</sup> Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1215, fol. 43 b.

<sup>2566</sup> *Id.*, année 1245, fol. 186b.

*nécessairement douleur et confusion pour tous les chrétiens, puisque son Eglise devait être considérée comme la première privilégiée, et être honorée à juste titre plus que les autres : qu'en effet, il fût avéré que le bienheureux Pierre avait d'abord fixé son siège à Antioche, qui est une ville soumise à l'empire ou au royaume des Grecs, et qu'il en avait chassé Simon le magicien et les autres hérétiques couverts de confusion.*<sup>2567</sup>

Ce passage présente une double dimension. Au-delà du discours de lutte contre la dissidence religieuse et politique grecque de Nicée, le patriarche de la Nouvelle Rome se fit l'écho de l'étendue de la mouvance de son seigneur l'empereur. Cet « empire ou royaume des Grecs » dont dépend Antioche n'est autre que le nom alternatif de l'empire de Romanie ou de Constantinople, puisque les Grecs/Romains forment son assise humaine<sup>2568</sup>. Ainsi, tout en lançant un appel pathétique à l'aide, qui fait curieusement écho aux propos du patriarche Jean l'Oxite, qui déclarait sous Alexis I<sup>er</sup> que l'Empire ne s'étendait plus de « l'acropole de Byzance à la Porte d'Or »<sup>2569</sup>, le patriarche latin de Constantinople rappelait que son souverain jouait le rôle de premier plan dans les provinces d'Orient, dont il était seigneur. Les termes de la relation entre Antioche et Constantinople sont donnés de manière quasi identique à ceux exposés une décennie plus tôt par le patriarche nicéen<sup>2570</sup>. L'apposition des deux discours manifeste l'unité de vue des autorités néo-romaines concurrentes.

Pour le patriarche latin de Constantinople, il fallait restaurer la souveraineté de son seigneur temporel, non seulement parce qu'il s'agissait là d'un bien en soi, mais parce que cette action lui permettrait de rejouer son rôle traditionnel dans tout l'Orient. La victoire sur Nicée était prioritaire. La réunification de la Romanie derrière Constantinople devait permettre à l'empereur, appuyé sur son vassal antiochien, de rétablir l'équilibre en Asie au profit des chrétiens.

Dans le cadre de la liquidation de l'adversaire Hohenstaufen, la papauté prit sur elle, toujours depuis Lyon, de rompre les liens rattachant l'île de Chypre à l'empereur de Rome. Mettre fin à cette subordination, c'était liquider le scandale de la guerre, à la fois civile et étrangère, ouverte au Levant en 1228.

*Henricum regem Cipri a iuramento quolibet, quo Frederico quondam imperatori tenebatur, specialiter absolvit eumque cum regno Cipri sub sedis apostolicae protectione suscipit, cui tantum decernimus auctoritate praesentium de cetero te subesse, praefuerant potestati.*<sup>2571</sup>

---

<sup>2567</sup> *Ibid.*

<sup>2568</sup> Les termes d'empire des Grecs, d'empire de Romanie, d'empire de Constantinople ou d'Empire romain sont interchangeable, comme on l'observe chez Marin Sanudo. Marin Sanudo, *Istoria del Regno Romaniaa*, fol. 13 r.

<sup>2569</sup> *Supra.*

<sup>2570</sup> Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1237, fol. 118.

<sup>2571</sup> *Potthast*, 12433.

S'en était donc fait de la suzeraineté occidentale, épée de Damoclès que les Lusignans avaient mise au-dessus de Chypre contre une couronne royale pour se protéger des empereurs Anges cinquante ans plus tôt<sup>2572</sup>. Partagé entre deux allégeances politiques depuis un demi-siècle, le royaume insulaire sortait de sa consubstantielle contradiction entre la continuité historique chypriote, qui l'ancrait dans l'espace politique oriental, et l'Occident, où sa dynastie avait cherché une garantie pour son existence.

La papauté, qui évinçait de l'île l'empereur occidental, ne réinstaurait pas explicitement la suzeraineté constantinopolitaine qui avait été reconnue en 1205-1206 par les autorités de l'île. Chypre passait-elle sous la protection exclusive du Saint-Siège ? Ce n'est pas certain. Les protections pontificales de ce type n'attaquaient pas aux droits de suzeraineté existants. Ainsi, la protection octroyée durant les années 1220 par la papauté au royaume de Thessalonique n'avait pas détaché celui-ci de la mouvance de Constantinople<sup>2573</sup>. Une perspective de retour dans la région s'ouvrait à présent pour l'empereur de Constantinople, quel qu'il fût, pour peu qu'il ait les moyens d'une politique orientale. De fait, l'Empire réapparaît rapidement sur l'île, et plus largement dans sa mouvance orientale<sup>2574</sup>.

En deux années, la papauté liquida les bases juridiques de la domination des Hohenstaufens. Dans le cadre de sa lutte contre l'empereur occidental, elle mit en valeur son collègue oriental, aussi irréprochable du point de vue pontifical que faible dans le cœur même de son assise géographique. Constantinople en recevait les bénéfices honorifiques de l'exclusivité impériale en Orient.

### ***La participation impériale à la septième Croisade***

La montée au paroxysme de la crise entre la papauté et Frédéric II laissait un boulevard à Constantinople. Dans l'Orient, à présent libéré de ses hommages admis (formellement pour Chypre, et de fait aussi pour l'Arménie) ou exigés unilatéralement par Frédéric (Antioche-Tripoli), Constantinople pouvait rejouer son ancien rôle de souveraine en dernière instance. A l'instar de la parenthèse des années 1183-1195, la période d'impotence des années 1228-1245 pouvait se refermer. Cela devait être d'autant plus aisé que, contrairement à ce qui avait eu lieu

---

<sup>2572</sup>Dans ce contexte, seule l'Arménie se fait l'avocate de Frédéric II auprès du pape. *MGH, epis saeculi XIII, tome I, Societas aperiendis fontibus*, Berlin, tome II, doc 268, pp. 199-200.

<sup>2573</sup>Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 162-163. Steven Runciman, *Les Vêpres siciliennes, une histoire du monde méditerranéen à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Les Belles Lettres, Paris, 2013, p. 77. *Potthast*, 6803, 7017. *Claverie*, p. 68.

<sup>2574</sup>*Infra*.

à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la turbulence n'était pas due à un conflit entre les autorités impériales et les autorités locales.

Malheureusement pour Baudouin II, ses ressources propres étaient réduites au plus bas du fait des coups portés au cœur de la Romanie par son rival de Nicée<sup>2575</sup>. Dans ce contexte, il lui était difficile de se lancer dans une politique orientale de grand style. Cependant, Baudouin II disposa d'une circonstance favorable grâce à la venue en Orient de Louis IX. Le roi de France n'avait pas d'ambitions de direction ou, *a fortiori*, de souveraineté sur l'Orient<sup>2576</sup>. Louis IX vint en 1248 dans le cadre de la septième Croisade<sup>2577</sup>. Constantinople en profita pour restaurer sa position d'acteur panoriental en se greffant à l'expédition française dans la continuité des affirmations faites au concile de Lyon<sup>2578</sup>.

L'apparement de la dynastie de Constantinople, la famille de Courtenay, avec les Capétiens favorisait l'entente avec la cour de France<sup>2579</sup>. Déjà en 1238, alors que les relations entre Constantinople et Frédéric II étaient médiocres depuis l'arrivée sur le trône oriental de Jean de Brienne, Louis IX se montrait soucieux de l'empereur de Romanie.

*Ludovicum Francorum regem rogat et hortatur, interponat partes suas secreto et singillatim apud praetos regni sui, ut liberaliter assentiant, quod ecclesiae et clerici suarum diocesum in tricesima reddituum suorum usque ad trienium Terrae sanctae et imperio Constantinopolitano provideant.*<sup>2580</sup>

La cour de France associait la cause de l'Empire oriental et celle de la Terre Sainte. Le renforcement de celui-ci devait faciliter la libération de celle-là et en assurer la viabilité.

L'empire de Constantinople fit sa première apparition dans le cadre de la croisade de Louis IX par le truchement de l'impératrice Marie de Brienne, fille de Jean de Brienne et épouse de l'empereur Baudouin II.

*L'empereris vint querre secours au roy pour son signour, qui estoit en Constantinnoble demourez, et pourchassa tant que elle emporta cent paire de lettres et plus, que de moy*

<sup>2575</sup>Georges Acropolitès, chap. 76. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 185-186.

<sup>2576</sup>Les liens entre Baudouin II et Louis IX étaient anciens et avaient eu l'occasion de se resserrer entre les deux cousins lors du séjour de l'empereur de Constantinople en France. Jean-Marie Martin, Errico Cuozzo, Bernadette Martin-Hisard, « Un acte de Baudouin II en faveur de l'abbaye cistercienne de Sainte-Marie De Percheio (octobre 1241) », *REB*, tome 57, 1999, pp. 211-223. Claude Cahen, « Saint Louis et l'Islam », *Journal Asiatique*, tome 258, 1970, pp. 3-12. Paul Lemerle, « Saint Louis et Byzance », *Journal Asiatique*, tome 258, 1970, pp. 16-17

<sup>2577</sup>Jean Richard, *Saint Louis roi d'une France féodale, soutien de la Terre Sainte*, pp. 217-229.

<sup>2578</sup>Johannis Hoscemii, chap. VII, § 5-10. Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1245, fol. 186 b.

<sup>2579</sup>Jean Longnon, *op.cit.*, pp. 184-185. Postérieurement à l'établissement des Paléologues à Constantinople, ce thème de l'éviction d'une branche de la famille capétienne par la dynastie grecque aura des échos. C'est le cas dans le mémoire sur le futur passage général envisagé par Brocardus dans son plan de passage général à l'adresse du roi de France Philippe IV pour lequel renverser le *basileus* serait venger sa maison.

<sup>2580</sup>*Pothast*, 10669

*que des autres amis qui là estoient ; es quelles lettres nous estions tenuz par nos sairemens que, se li roys ou li legaz vouloient envoler trois cens chevaliers en Constantinoble, après ce que li roys seroit partis d'outre mer, que nous y estiens tenu d'aler par nos sairemens.*

*Et je, pour mon sairement aquitier, requis le roy, au départir que nous feïsmes, par devant le conte d'Eu dont j'ai la lettre, que se il vouloit envoler trois cens chevaliers, que je iroie pour mon sairement aquitier. Et li roys me respondi que il n'avoit de quoy, et que il n'avoit si bon tresor dont il ne fust à la lie. Après ce que nous fumes arivé en Egypte, l'empereris s'en ala en France, et emmena avec li monsignour Jehan d'Acre, son frère, lequel elle maria à la contesce de Montfort.<sup>2581</sup>*

Constantinople espérait bénéficier d'une fraction de la Croisade pour restaurer partiellement sa situation au centre de son domaine déliquescents, conformément aux conceptions exposées par le patriarche latin de Constantinople à Lyon en 1245. Le roi de France n'y consentit point sur le moment, de peur de réduire l'effort en direction de la Terre Sainte<sup>2582</sup>.

Le voyage de l'impératrice pouvait aussi avoir d'autres objectifs. La rencontre eut lieu en Chypre, désormais libérée de son hommage occidental. L'impératrice put profiter de cette occasion pour réchauffer les liens de Constantinople avec le souverain de l'île, Henri I<sup>er</sup>. La réactualisation de liens de vassalité pouvait relever d'une impératrice, comme l'avait illustré le précédent antiochien de 1204<sup>2583</sup>. Sous Henri I<sup>er</sup>, roi de Chypre depuis 1218, la régence avait été exercée durant sa minorité par les frères Ibelins qui avaient reconnu les droits de Constantinople sur ce territoire<sup>2584</sup>. Le passage de l'impératrice pouvait être l'occasion de rappeler que l'île s'inscrivait en dernier ressort dans la Romanie.

Si l'empereur de Constantinople n'avait guère de moyens pour soutenir directement l'expédition française de manière substantielle, il n'en était pas de même de tous ses vassaux. Le prince de Morée Guillaume II de Villehardouin s'agrégea à l'expédition<sup>2585</sup>.

*L'endemain de la Penthecouste, li venz fu cheus ; li roys et nous qui estions avec li demouré, si comme Dieu vout, feïsmes voile derechief, et encontrames le prince de la Morée et le duc de Bourgoingne, qui avaoit séjourné en la Morée.<sup>2586</sup>*

Faisant route vers Chypre il laissa à Rhodes un contingent de chevaliers au côté des Génois qui s'étaient installés dans l'île<sup>2587</sup>. En faisant cela, il contribua à consolider les liaisons maritimes entre la Morée ou Constantinople et la Syrie.

<sup>2581</sup>Jean de Joinville, chap. XXX.

<sup>2582</sup>*Ibid.*

<sup>2583</sup>*Supra.*

<sup>2584</sup>*Supra.*

<sup>2585</sup>Georges Acropolitès, chap. 48. Marin Sanudo, *Istoria del Regno Romania*, fol. 2.

<sup>2586</sup>Jean de Joinville, chap. XXXII.

<sup>2587</sup>Georges Acropolitès, chap. 48. Michel Balard, *La Romanie génoise (XII<sup>e</sup>-début du XV<sup>e</sup> siècle)*, tome I, *Nella sede società di storia patria via Albaro*, II, 1978, pp. 41-43.

La forme de cette participation néo-romaine à l'attaque contre l'Égypte rappelle deux précédents. Par son caractère de sous-traitement de la guerre sainte à un vassal, elle est analogue aux expéditions égyptiennes et asiatiques de Gauthier de Montbéliard<sup>2588</sup>. Secondairement, par le fait qu'elle fut menée par le *sénéchal de Romanie*, haut dignitaire de l'Empire, et appuyée par les ressources du Péloponnèse, elle évoque aussi l'expédition égyptienne de 1169 menée par le *mégaduc* au nom de Manuel<sup>2589</sup>.

*Intendendo il Principe Guglielmo [Guillaume II de Villehardouin] che il Rè [Louis IX] passava in persona, volse andar egli a passarvi con circa 24 traà Gallere e navili e con 400 boni Gavalli passo al Rè. E dicendo egli al Rè : « Signor Sir, tu sei maggior Signor di me, e poi condur gente dove vuoi e quanta vuoi senza denari : io non posso far così », el Rè li fece gratia, che'l potesse battere Torneselli della Lega del Rè, mettendo in una libra tre onze de argento. Il Rè Ludovico, come si sà, fu preso in quel impresa, e dappoi insieme con li Frateli suoi, che rimasero, e altri baroni, fu liberato in Damietta con certa quantita d'Argento pagata a quelli, che avenano rincontro con il giuramento solenne del Rè. Liberato il Rè di prigionia ritorno in Acri, ove stette anni cinque per il bisogno di quella città, la quale accrebbe molto e mantenne e formo il Gasal de Pellegrini e altre fortezze regal, come si legge in scritture, e precipuè nel specchio istorial e nel Libro della Conquista della Terra Transmarina. Mà el Principe Guglielmo non fece così, mà subito volse ritornar alla Patria; e nel ritorno venne sù le sue gallere e navili a Nicosia, indi al suo Principato d'Achaia, ove stette con tanta grandezza, che el Corte sua pare va maggior d'una Corte d'un gran Rè.*<sup>2590</sup>

Après l'expédition de 1169, puis celles de Gauthier de Montbéliard, la participation de la Romanie à l'expédition de Louis IX représentait la troisième série des campagnes menées par les forces impériales contre l'Égypte. Chypre jouait le rôle de point d'appui des forces occidentales comme néo-romaines dans cette entreprise. Cet épisode confortait la lecture selon laquelle l'on avait tout intérêt à cultiver le lien entre l'Empire et la Terre Sainte<sup>2591</sup>. L'implication de la Romanie dans la défense de la Terre Sainte s'imposa comme plus nécessaire encore après l'échec égyptien de Louis IX en 1250. Les propos tenus par Joinville, qui souhaitait renforcer l'armée franque affaiblie grâce à une nouvelle levée de la chevalerie moréote, en attestent<sup>2592</sup>.

Outre par le biais de son vassal moréote, Constantinople ajouta sa participation directe à la croisade de Louis IX. Baudouin II vint personnellement se joindre aux Croisés en Égypte.

<sup>2588</sup>*Supra*.

<sup>2589</sup>Guillaume de Tyr, livre XX, chap. XIV. Nicétas Choniates, *Manuel Comnène*, livre V, fol. 161. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 218-219. Le *mégaduc* Kontostéphanos avait conduit le volet impérial de l'expédition de 1169, et, du fait de ses fonctions, il disposait des ressources de la presqu'île. Judith Herrin, « Realities of Byzantine Provincial Government: Hellas and Peloponnesos, 1180-1205 », *DOP*, vol. 29, 1975, pp. 253-284. Hélène Ahrweiler, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècles*, p. 275.

<sup>2590</sup>Marin Sanudo, *Istoria del Regno Romania*, fol. 2.

<sup>2591</sup>*Pothast*, 10065, 10333, 10535, 10709, 10858, 10956. *Supra*.

<sup>2592</sup>Jean de Joinville, chap. LXXXIII.

Un acte de donation de reliques au bénéfice de Robert d'Artois, frère du roi de France, prouve que l'empereur de Constantinople était présent à Damiette en juin 1249<sup>2593</sup>. L'absence de référence à ce fait chez les chroniqueurs fait penser qu'il ne vint pas à la tête d'un contingent substantiel, à la différence de son vassal Guillaume de Morée. Néanmoins, cette présence est du plus haut intérêt. L'empereur pouvait se targuer d'être un contributeur à l'expédition *via* ses hommes et ceux de son vassal Guillaume de Morée. Sa présence dans une expédition au profit de la Syrie réhaussait sa stature panorientale. Cet épisode s'inscrit dans la filiation des prétentions émises par le nouveau maître de l'Empire en 1204, et dans celle du projet avorté de croisade de l'empereur Henri<sup>2594</sup>. Par rapport au rival nicéen, Baudouin II soulignait qu'à défaut d'un vaste territoire rattaché à son administration il disposait d'une plus importante capacité de projection. Appuyé sur le partenaire vénitien, l'empereur de Constantinople pouvait rayonner dans l'ensemble de la Méditerranée orientale.

Les sources ne précisent pas combien de temps le porphyrogénète resta aux côtés des Croisés. Il reprit par la suite la route de Constantinople, sûrement en faisant une étape en Chypre ou en Syrie. L'occasion fut certainement saisie par Baudouin II pour renouveler les liens précédemment contractés en Orient comme il le fit ultérieurement à la faveur de son passage dans l'archipel égéen<sup>2595</sup>. S'il n'y a pas de trace d'un hommage chypriote, celui d'Antioche ne fait pas de doute au regard des propos tenus à Lyon en 1245<sup>2596</sup>.

En l'espace de quatre années, Constantinople marquait pour la troisième fois sa présence dans sa mouvance orientale, et, par-là, le lien entre son Empire et la défense de la Terre Sainte. Cette période d'activisme en Orient complète les affirmations de principe et la levée de l'hypothèque impériale occidentale<sup>2597</sup>.

### ***La plus-value politique de l'empereur de Constantinople***

Après la libération de Louis IX des geôles mameloukes et son établissement à Acre dans le but de pourvoir à sa défense, les relations continuèrent entre le Capétien, dirigeant de fait du

<sup>2593</sup> *Thesaurus novus anecdotorum*, tome I, p. 1042.

<sup>2594</sup> Nicéas Choniâtès, *Après la chute de Constantinople*, fol. 595. *Annales de Saint-jacques de Liège*, in *MGH*, tome XVI, p. 675.

<sup>2595</sup> Baudouin II reçut ainsi en 1261, au moment de sa fuite de Constantinople, l'hommage de la duchesse de Naxos à l'occasion de son passage dans le duché nésiote. *Fragments de Sanudo, Chroniques gréco-romanes*, p. 172.

<sup>2596</sup> Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1245, fol. 186b.

<sup>2597</sup> *Id.*, année 1237, fol. 118. *Pothast*, 12433.

royaume hiérosolymite, et Constantinople<sup>2598</sup>. Ce fut Narjot de Toucy, descendant de Théodore Branas et d'Agnès, sœur de Philippe Auguste et *basilissa*, qui vint faire la liaison entre le roi et l'empereur.

*Tandis que li roys fermoit Cezaire, vint à li messires Nargoes de Toci. Et disoit li roys que il estoit ses cousins, car il estoit descendus d'une des serours le roy Phelippe, que li emperieres meismes ot à femme. Li roys le retint, li disiesme de chevaliers, un an ; et lors s'en parti, si s'en rala en Constantinnoble, dont il estoit venus. Il conta au roy que li emperieres de Constantinnoble, il et li autre riche home qui estoient en Constantinnoble lors, s'estoient alié à un peuple que l'on appeloit Commains, pour ce que il eussent lour aide encontre Vatache [Jean III Vatatzès], qui lors estoit emperieres des Griens.<sup>2599</sup>*

En communiquant sur ses succès diplomatiques, l'Empire cherchait à asseoir sa crédibilité aux yeux de Louis IX et des seigneurs des provinces orientales. Cette opération réussit, puisque le roi de France se fit peu après le publiciste de la primauté temporelle de Constantinople et de ses empereurs en Asie.

*Tandis que li roys fermoit Sayete, vindrent à li li messaige à un seigneur de la parfonde Grece, liquel se fesoit appeler le grant Commenie et seigneur de Trafentesi. Au roy apporterent divers joiaus à présent.*

*Au roy requistrent que il li envoiast une pucelle de son palais, et il la prendroit pour femme. Et li roys respondi que il n'en avoit nulles amenées d'outre mer, et leur loa que il alassent en Constantinnoble à l'empereur, qui estoit cousins le roy, et li requieissent que il leur baillast une femme pour leur seigneur, tele qui fust du lignaige le roy et dou sien. Et ce fist-il, pour ce que li empereres eust aliance à cestui grant riche home contre Vatache, qui lors estoit empereres des Griens.<sup>2600</sup>*

Le roi de France incitait le *basileus* Manuel Comnène de Trébizonde à en revenir à la politique de ses prédécesseurs du temps où David Comnène était le *despote* d'Henri de Hainaut<sup>2601</sup>. De plus, Louis IX, en invitant le Grand Comnène à substituer à sa demande d'une princesse française celle d'une princesse de Constantinople, liait la politique capétienne au sort de l'empereur qu'elle reconnaissait pour la Roumanie. Le message était bien évidemment important en Orient, où le Capétien endossait alors des prérogatives directoriales de fait, mais sans bases juridiques, alors qu'à l'inverse l'empereur avait ces dernières, mais pas de forces.

Au-delà de Trébizonde, le roi de France, en lançant des initiatives dans le sens d'un rapprochement avec la puissance mongole, s'appuyait sur le partenaire constantinopolitain. Guillaume de Rubrouck, mandataire de Louis IX, se fit accréditer par Baudouin II auprès des

<sup>2598</sup> René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 498-533. Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, pp. 338-355. Steven Runciman, *Histoire des Croisades, tome II, 1188-1464*, pp. 229-236.

<sup>2599</sup> Jean de Joinville, chap. XCVII.

<sup>2600</sup> *Id.*, chap. CXVI.

<sup>2601</sup> Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople, DRHC*, § 552.

Mongols de Kiptchak<sup>2602</sup>. L'action de l'empereur de Constantinople s'entrelaçait inextricablement avec celle du roi de France.

*Or, il y avait alors, dans cette province, un gouverneur parent de Batou et qui se nommait Scatatai ; le souverain de Constantinople lui avait adressé des lettres de recommandation, par lesquelles il le pria de me permettre de passer. Alors, ils consentirent à nous fournir des chevaux et des bœufs, et deux hommes pour les conduire ; et ceux qui nous avaient amenés s'en retournèrent.*<sup>2603</sup>

En plus de l'entrée qu'elle donnait en territoire mongol, cette accréditation constantinopolitaine de Guillaume de Rubrouck avait une autre utilité. Grâce à elle, l'ambassadeur de Louis IX bénéficia des renseignements fournis par l'empereur<sup>2604</sup>. Dans le contexte de la préparation, confuse, d'une alliance de revers enserrant l'Islam syrien, Constantinople, en interaction avec le roi de France, représentait les intérêts de sa mouvance orientale avec une plus-value politique majeure. Elle seule bénéficiait d'une relation déjà bien établie avec les Mongols. Le but d'un rapprochement entre les Francs et les Mongols étant la lutte contre l'islam et Nicée, Constantinople, intermédiaire dans ces tractations, accroissait son rôle dans les provinces orientales. La promotion des intérêts de celles-ci auprès des Mongols était prise en charge par l'empereur<sup>2605</sup>.

L'association de Constantinople à l'expédition de Louis IX ne pouvait que restaurer sa position aux yeux de l'Occident, mais aussi de la Romanie orientale. La suzeraineté de Constantinople devenait synonyme d'adhésion à une alliance relativement lâche de princes dispersés géographiquement. Si celle-ci conservait une certaine vitalité, c'est que ses membres bénéficiaient d'avantages politiques à cela. Constantinople servait de pivot diplomatique. A partir d'elle, les intérêts des Etats orientaux pouvaient être répercutés vers l'Occident comme vers l'extrême Orient. Grâce à sa position d'intermédiaire, Baudouin II put maintenir quelque temps, avec des moyens dérisoires, le lustre impérial. Quelques années plus tard, la *complainte de Constantinople* de Rutebeuf fit écho à cette illusion dévoilée par les événements :

*Nous en sons bien entré en voie,  
N'i a si fol qui ne le voie,*

<sup>2602</sup>Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1248, fol. 221b. Jean Richard, « Byzance et les Mongols », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, art. XXIV.

<sup>2603</sup>Guillaume de Rubrouck, p. 42. John Giebfried, "Crusader Constantinople as a Gateway to the Mongol world", in *Crusades, Medieval Worlds in Conflict, The Third International Symposium on Crusade Studies*, Saint Louis University, 28 février-1 mars 2014, 17 p.

<sup>2604</sup>Guillaume de Rubrouck, pp. 47, 189. Aleksandar Uzalac, « Latin Empire of Constantinople, the Jochids and Crimea in mid-thirteenth Century », *Golden Horde Review*, 2015, pp. 62-75.

<sup>2605</sup>Georges Acropolitès, chap. 40. Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1248, fol. 221b. Jean Richard, « À propos de la mission de Baudouin de Hainaut : l'empire latin de Constantinople et les Mongols », *Journal des savants*, 1992, n°1, pp. 115-121. Pierre-Vincent Claverie, « Deux lettres inédites de la première mission en Orient d'André de Longjumeau (1246). », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 2000, tome 158, pp. 283-292.

*Quant Constantinople est perdue  
 Et la Moree se ravoie  
 A recevoir tele escofroie  
 Dont sainte Yglise est esperdue;  
 Qu'el cors a petit d'atendue  
 Quant il a la teste fendue.  
 Je ne sai que plus vous diroie :  
 Se Jhesucriz ne fet aïue  
 A la Sainte Terre absolue,  
 Bien il ert esloingnie joie<sup>2606</sup>*

Néanmoins, Constantinople était redevenue, nominalement, la tête de l'Orient. Toutefois, cet activisme ne pouvait avoir d'effet durable que si la Romanie retrouvait son unité et les moyens matériels d'une politique consistante.

### **Le facteur grec en Syrie jusqu'en 1259**

L'influence melkite comme soutien de l'Etat d'Antioche-Tripoli avait atteint un point haut au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Depuis la mort de Bohémond IV, deux dynamiques se succédèrent dans cette enclave néo-romaine. D'abord, les tendances au rapprochement latino-grec derrière le pouvoir civil, à son apogée entre 1214 et 1224 au centre de l'Empire et dont les effets se prolongèrent dans la périphérie orientale, atteignirent leur paroxysme. Ensuite, la réaction melkite à la crise du pouvoir latin à Constantinople ouvrit la perspective d'une réunification de l'Empire par un *basileus* orthodoxe et les rapports politiques locaux se renversèrent brutalement.

### ***Antioche, laboratoire de l'Union des Eglises sous Bohémond V***

Alors que la néo-romanité d'Antioche était rappelée au concile de Lyon, la politique papale à l'égard du patriarcat grec avait changé<sup>2607</sup>.

Le patriarche d'Antioche Siméon disparut durant la décennie 1230<sup>2608</sup>. Sa conduite l'avait opposé à Rome comme soutien de Bohémond IV jusqu'en 1213. Le départ de Siméon, puis sa retraite à Nicée en 1217, ne l'avaient pas rendu plus proche des latins en général, mais, malgré cela, son influence régionale persistait<sup>2609</sup>. Les rapports entre le patriarcat melkite et les latins se concevaient sur deux plans : le rapport ecclésiastique au pape et la position adoptée dans la querelle entre les empereurs de Nicée et de Constantinople. Puisque le prince

<sup>2606</sup>Rutebeuf, *Complainte de Constantinople*, cité par Michel Zink, « Si je t'oublie, Constantinople », in *Médiévales*, n°12, 1987. *Toutes les routes mènent à Byzance*, pp. 43-46.

<sup>2607</sup>*Supra*. Potthast, 11878

<sup>2608</sup>*Laurent*, 1218, 1220, 1232, 1282, 1309. C'est probablement Siméon qui est associé au patriarche Germain II lors des discussions qui se tinrent avec les représentants de Rome durant cette décennie. Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1237, fol. 118. *Claverie*, pp. 338-339.

<sup>2609</sup>*Laurent*, 1290-1309. *Claverie*, pp. 338-339.

d'Antioche n'était plus en conflit avec Rome, l'ambiguïté, viable sous Bohémond IV, n'était plus tenable<sup>2610</sup>.

Les deux thèses latines (empereur franc suzerain du prince et primauté romaine) étaient dorénavant solidaires. Leur acceptation par un patriarche melkite le mettrait *ipso facto* en rupture avec les autorités laïques et ecclésiastiques nicéennes<sup>2611</sup>.

Le patriarche David, successeur de Siméon, passa le pas. David était en communion effective avec Rome en 1246 et reconnaissait l'autorité du pape<sup>2612</sup>. Il résidait à Antioche. Les documents nicéens ne précisent pas les conditions de l'élévation de David. Il est peu probable qu'une personnalité si prompte à passer du côté latin ait été choisie par Jean Vatatzès. L'Union était très loin d'être en vue entre Nicée et Rome, et l'alliance entre le *basileus* et Frédéric II était à son paroxysme<sup>2613</sup>. David accéda certainement à cette fonction grâce à une élection locale, dont le résultat ne fut pas confirmé par le *basileus* de Nicée, mais qui fut peut-être encouragée ou suscitée par les autorités laïques franques<sup>2614</sup>. Cet épisode s'inscrit dans la tradition du patriarcat antiochien, prompt à prendre des initiatives envers et parfois contre Constantinople depuis le X<sup>e</sup> siècle. L'élection locale, suivie du ralliement à Rome, ne pouvait aller sans une prise de position politique mettant le clergé melkite en rupture avec le *basileus* reconnu par les autres patriarches orthodoxe. L'Eglise melkite était un des socles du loyalisme impérial, comme l'illustrent les déclarations émanant de ses autorités ecclésiastiques grecques d'Orient<sup>2615</sup>. David, en se mettant en rupture avec l'Eglise nicéenne, rompait aussi avec le *basileus* de Nicée. Cette cassure entre les melkites d'Antioche et Jean Vatatzès peut traduire une certaine exaspération de ces néo-Romains excentrés face à la politique nicéenne. Celle-ci, par le choix de la guerre anti-latine, nuisait à leurs intérêts locaux et à une bonne entente avec les autorités princières.

Les manifestations du loyalisme politique melkite ne pouvaient plus aller qu'à deux personnages, le prince d'Antioche et l'empereur Baudouin II, puisque, pour l'uniate David, les

---

<sup>2610</sup>Bohémond V, en épousant Lucienne de Segni, marqua une grande proximité avec la papauté, puisqu'il s'agissait d'une des nièces d'Innocent III. *Vaticanus Latinus 4789, in Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 95. *Manuscrit 1898, in Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 145. En cela, il était au diapason avec Constantinople dont l'affaiblissement la rendait dépendante de la Curie.

<sup>2611</sup> *Laurent*, 1205, 1206, 1207, 1210, 1218, 1219, 1220, 1233, 1234, 1250, 1252, 1253, 1254, 1255, 1232, 1263, 1265, 1278, 1281, 1282, 1285, 1302.

<sup>2612</sup>*Potthast*, 12248.

<sup>2613</sup>*Supra*.

<sup>2614</sup>Les autorités latines de Romanie étaient tentées par la continuation de ces usages néo-romains, comme l'illustre la conduite précédente du roi Hugues de Chypre qui avait même tenté de les introduire dans le clergé latin de son île. *AOL*, tome II, 1884, pp. 211-213.

<sup>2615</sup> *Laurent*, 1252. *AOL*, tome I, pp. 413-415.

Nicéens étaient désormais des schismatiques. Précédemment, au concile de Latran de 1215, les quelques prélats grecs qui avaient accepté de se présenter étaient tout à la fois dans l'obéissance du pape et ralliés à l'empereur latin<sup>2616</sup>. Il en allait certainement de même à Antioche en 1246. Par l'union de son Eglise avec celle de Rome, David levait en Orient les derniers scrupules exprimés vingt ans plus tôt par les grecs constantinopolitains devant l'empereur Henri.

*Nous autres sommes d'une autre filiation et nous n'avons pas les mêmes archiprêtres que vous, et si nous avons soumis nos corps à ta souveraineté, ce n'est nullement le cas pour nos esprits et nos âmes. Pour toi nous combattons avec détermination pour tout le nécessaire, en revanche nous départir de nos croyances et de notre religion, cela fait partie des choses absolument impossibles.*<sup>2617</sup>

Comme les évêques grecs qui avaient assisté au concile de 1215, David conformait sa position ecclésiastique à celle de son seigneur, le prince, et du seigneur de celui-ci, l'empereur de Constantinople. Les implications politiques du geste de David sont manifestes.

Rome lança à cette même époque une vaste politique de rapprochement religieux. Elle visait les fidèles des Eglises grecques qu'il s'agissait de détacher de Nicée<sup>2618</sup>. L'épisode antiochien s'inscrit dans cette série d'accommodements entre la papauté et les grecs vivant dans la Roumanie morcelée. A Chypre, Innocent IV autorisa en 1251 l'élection d'un nouvel archevêque grec sous le contrôle direct de Rome<sup>2619</sup>. Cette offensive du Saint-Siège prit aussi la forme d'une mission dirigée par un plénipotentiaire d'Innocent IV, Lorenzo de Orte<sup>2620</sup>.

*Ti mandiamo come angelo di pace nostro Legato transmarino in Armenia, Iconio, Turchia, Graecia et nel regno di Babilonia con plena autorità...eziando sopra tutti greci dei patriarcati di Antiochia, di Gerusalemme, e de Regno di Cipro e sopra i Giacobiti, Maroniti et Nestoriani.*<sup>2621</sup>

La partie de cette entreprise concernant les grecs aborde en un seul bloc l'Orient, les Balkans et l'Asie Mineure.

Les autorités de Nicée, tant ecclésiastiques que politiques, furent étonnamment silencieuses face au ralliement de David à Rome et, *ipso facto*, à l'empereur de Constantinople.

<sup>2616</sup>Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 143-147.

<sup>2617</sup>Georges Acropolites, chap. 17.

<sup>2618</sup>Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 680, 681, 684.

<sup>2619</sup>Jean Richard, « A propos de la " Bulla cypria " de 1260 », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, art. XIX.

<sup>2620</sup>Jean-Michel Billioud, *Histoire des chrétiens d'Orient*, Harmattan, Paris, 1995, pp. 77-78 Joseph Hajjar, *Les chrétiens uniates du Proche-Orient*, Editions du Seuil, Paris, 1962, pp. 166-167, 177. Joseph Moukarzel, *Gabriel Ibn al-Qilā'ī (+ 1516) : approche biographique et étude du corpus*. Préface de Gérard Troupeau, PUSEK, Kaslik, 2007, p. 41, *Échos d'Orient*, vol. 17-18, p. 353. Martiniano Roncaglia, « Frere Laurent De Portugal OFM Et Sa Legation En Orient (1245-1248 Env.) », *Bollettino della badia greca di Grottaferrata*, 1953, pp. 37-43.

<sup>2621</sup>Maurilio P. Sacchi, « Francescani e le Missioni in Oriente », in *Custodia di Terra Santa 1342-1942*, Tipografia dei Patri Franciscani, Gerusalemme, 1951, p. 32.

Faute de pouvoir obtenir l'hommage du prince, acquis au rival latin, le *basileus* de Nicée tenait à son contrôle sur le patriarche d'Antioche, manifestation de sa souveraineté en Orient<sup>2622</sup>. Comment expliquer cette passivité ? Les éléments de réponse manquent, néanmoins, une hypothèse est possible. Nicée et Rome continuaient alors les sempiternelles négociations sur l'Union. La partie grecque ne pouvait dénoncer au grand jour la nouvelle allégeance du patriarche melkite d'Antioche sans affaiblir sa position. On se retint donc de vitupérer. La douleur resta muette. L'on espéra certainement, avec raison, pouvoir défaire ultérieurement ce qui avait été fait au moment du changement de patriarche en comptant sur deux facteurs : la capacité d'attraction du *basileus* grec, en pleine dynamique conquérante, et les tiraillements nés sur place entre latins et grecs qui devaient à présent cohabiter de manière ouverte du haut en bas de la hiérarchie ecclésiastique avec les rivalités qui en découlaient<sup>2623</sup>.

### ***La rupture entre le prince d'Antioche et le patriarcat grec***

La soumission de l'Église grecque d'Antioche à Rome ne dura pas au-delà du patriarcat de David. Son successeur Euthyme fut expulsé et rompit l'Union avec Rome pour en revenir à la communion avec Nicée et à l'adhésion politique au *basileus* grec<sup>2624</sup>. Une divergence politique s'opérait entre les melkites et le prince. Elle eut un avatar en Chypre où disparut, en 1260, l'archevêque grec et où certains laïcs orthodoxes s'opposèrent aux clercs grecs soumis aux latins<sup>2625</sup>.

La famille princière restait attachée à la famille impériale latine. La présence d'un patriarche grec pour qui l'empereur légitime était le *basileus* grec, rejetant ainsi les prétentions des empereurs latins, devenait un problème. Le conflit entre Euthyme et Bohémond VI, avatar de l'opposition entre Nicée et Constantinople, découlait en partie des événements de la septième Croisade. Bohémond VI devait son émancipation vis-à-vis de sa mère de l'intervention de Louis IX<sup>2626</sup>. Or, en Orient, comme il l'avait exposé aux Trapézontains, la maison capétienne se confondait avec la famille impériale franque<sup>2627</sup>. C'est à travers elle que les Orientaux pouvaient

<sup>2622</sup>Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1237, fol. 118.

<sup>2623</sup>C'est d'ailleurs à propos de frictions de ce type que le patriarche grec d'Antioche et le pape échangeaient des lettres. *Pothast*, 12248.

<sup>2624</sup>Sceau d'Euthyme patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, Simon Bendall, *A Thirteenth Century Byzantine Seal Found in England*, NCirc 102, 1994, pp. 356-357. *ROL*, 1894, tome II, pp. 213-214. L.C. « Lettre de Charles d'Anjou sur les affaires de Terre Sainte (Acre, 22 avril 1260) ». *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1917, tome 78, pp. 487-490.

<sup>2625</sup>Jean Richard, « A propos de la " Bulla cypria " de 1260 », in *Franco et Orientaux dans le monde des Croisades*, XIX. Des Melkites vivant à Chypre s'associèrent aux mouvements des Grecs de l'île à cette époque. Christopher David Schabel, « Religion », in Angel Nicolaou Konnari, Christopher David Schabel (dir.), *Cyprus, Society And Culture 1191-1374*, p. 169.

<sup>2626</sup>Jean de Joinville, chap. Cl. Amadi et Stambaldi, p. 202.

<sup>2627</sup>Jean de Joinville, chap. XXX.

s'unir au roi de France. Les liens personnels du prince d'Antioche et de Louis IX, qui doublaient ceux, traditionnels, d'Antioche et de Constantinople, rendaient difficile un ralliement au régime grec dont le patriarche Euthyme était l'incarnation.

Un autre facteur émergeait, le positionnement face aux Mongols. Antioche était réconciliée avec l'Arménie depuis l'union de Bohémond VI avec Sybille, fille du roi Héthoum : « *Beimonte, principe de Antiochia, si sponso in Sibilla, figliola de Haetonte, re de Armenio.* »<sup>2628</sup> Ce mariage (1255) est postérieur de deux années à la prise de contact directe du roi d'Arménie et des Mongols<sup>2629</sup>. Cette initiative allait dans le sens de la politique de Baudouin II qui appuyait les entreprises diplomatiques françaises en direction des Mongols<sup>2630</sup>. Constantinople, la cour de France, l'Arménie et Antioche suivaient une orientation politique convergente dont la cohérence soudait les membres alors que l'état nicéen était encore au début des années 1250 sur une position anti-mongole<sup>2631</sup>. L'expulsion d'Euthyme, patriarche schismatique fidèle d'un « rebelle » au suzerain du prince, était donc logique. Les questions de Constantinople et d'Antioche n'en formaient qu'une.

### ***Les melkites contre Bohémond VI à Acre***

L'échec de l'union des Eglises et l'expulsion d'Euthyme aliénèrent le soutien des melkites au prince. Cette hostilité se manifesta dans les intrigues qui se nouèrent alors dans le royaume de Jérusalem.

Jamais un Hohenstaufen ne revint plus dans le royaume après Frédéric II. Toutefois, la famille Hohenstaufen transmettait formellement la couronne de Jérusalem<sup>2632</sup>. L'absence de roi posait de graves problèmes au royaume. A la mort de Conrad, fils de Frédéric, et en l'absence de son fils Conradin, le vide était patent<sup>2633</sup>. Bohémond VI tenta de faire valoir les droits de sa sœur, Plaisance d'Antioche, veuve du roi Henri I<sup>er</sup> de Chypre (mort en 1254), comme régente de Jérusalem<sup>2634</sup>. Le premier février 1257, le prince fit son entrée aux côtés de sa sœur dans la

<sup>2628</sup> Amadi et Stambaldi, p. 203.

<sup>2629</sup> *Id.*, p. 202.

<sup>2630</sup> *Supra*.

<sup>2631</sup> Georges Acropolitès, chap. 40. Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1248, fol. 221b.

<sup>2632</sup> *Vaticanus Latinus 7806 A*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 155. *Codex Galicanus 771*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 151. *Manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 142. *Vaticanus Latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 89. *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 358-359.

<sup>2633</sup> René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 543, 545, 559, 614, 616, 618, 638, 666. Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, p. 369. Steven Runciman, *Histoire des Croisades, tome II, 1188-1464*, pp. 227, 232-233, 240-242, 272.

<sup>2634</sup> René Grousset, *op.cit.*, pp. 542-545. Joshua Prawer, *op.cit.*, pp. 368-369. Steven Runciman, *op.cit.*, pp. 236-236. Steven Runciman, *Les Vêpres siciliennes, une histoire du monde méditerranéen à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 62.

ville d'Acre afin d'obtenir pour elle la régence du royaume<sup>2635</sup>. Ces prétentions furent soutenues par les Vénitiens, les Pisans, les Templiers et une partie de la noblesse, mais butèrent sur la résistance des Génois, du seigneur Henri de Gibelet et des melkites<sup>2636</sup>.

*En cestuy mileuc, le prince Baimont, prince d'Antioche & conte de Triple, qui avoit fait venir sa suer à Triple, quy ce disoit la rayne Plaisance de Chipre, & mena son fis Huguet droit hair dou royaume de Jerusalem, & fu par l'atrait dou conte de Jafe & de frère Thomas Berart maistre dou Temple, & la mena le prince à Acre & l'on fis Huguet, dont la dite raine par le conseil de son frère le prince fist reverser tos les homes de la seignorie de en l'aie & as fodées des Pizans & des Venefiens contre les Jenevés, défendant leur étroitement de non prendre fodées o les Jenevés ; mais aucuns gens furent quy ne le partirent nule fés de Jenevés, quy esteent Suriens de la loy de Grece, quy estoient de la flarie de saint Jorge & de Belian, & se teneent homes de l'Ospitau, & l'Ospitau meïsmes fu aidant à Jenevés de Safour & vint le signor de Giblet à Acre, & amena en l'aye de Jenevés .CC. archiers crestiens, vylains de la montagne de Giblet, quy furent puis tous mors en selle guerre.<sup>2637</sup>*

Cette opposition melkite à la politique du prince trouve comme arrière-plan les relations entre Bohémond VI et le patriarche grec Euthyme, expulsé et excommunié par son rival latin Opizo<sup>2638</sup>. Les grecs d'Acre, dépendant d'Antioche dans leur antique découpage ecclésiastique, vengeaient leur patriarche en s'opposant aux ambitions de la famille princière<sup>2639</sup>.

Ce basculement est-il lié aux évènements de Romanie ? Jamais les relations entre un prince d'Antioche et les melkites ne s'étaient dégradées au point qu'ils prennent les armes contre lui depuis un siècle. Bar Hebraeus, sans citer le rôle des orthodoxes relevant du patriarcat d'Antioche dans la lutte pour Acre, met en exergue le lien direct entre ces évènements et la lutte entre les empereurs concurrents pour Constantinople<sup>2640</sup>.

Les melkites, qui affrontaient le vassal de Baudouin et ses partenaires vénitiens, anticipaient ici sur ce qui devint l'une des données importantes de la politique des Paléologues : l'alliance génoise<sup>2641</sup>. Celle-ci, qui se formalisa par le traité de Nymphée en 1261, préexistait

<sup>2635</sup>Cette affaire s'inscrit dans le cadre des luttes de pouvoir à Acre qui opposent les marchands italiens entre eux. Federica Masè, « Modèles de colonisation vénitienne : acquisition et gestion du territoire urbain en Méditerranée orientale (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 33<sup>e</sup> congrès, Madrid, 2002. pp. 133-142. Elisabeth Crouzet Pavan, « Venise et le monde communal : Recherches sur les Podestats vénitiens 1200-1350 », *Journal des savants*, 1992, n°2, pp. 277-315.

<sup>2636</sup>Sur l'arrière-plan et les conséquences pour la politique génoise des évènements d'Acre de cette époque : Michel Balard, *La Romanie génoise (XII<sup>e</sup>-début du XV<sup>e</sup> siècle)*, tome I, pp. 41-43.

<sup>2637</sup>*Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 271.

<sup>2638</sup>*ROL*, 1894, tome II, pp. 213-214. L.C. « Lettre de Charles d'Anjou sur les affaires de Terre Sainte (Acre, 22 avril 1260) », *Bibliothèque de l'école des Chartes*. 1917, tome 78, pp. 487-490.

<sup>2639</sup>*Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 480. Jean Richard, « Note sur l'archidiocèse d'Apamée et les conquêtes de Raymond de Saint-Gilles en Syrie du Nord », *Syria*. Tome 25 fascicule 1, 1946. pp. 103-108. C'est encore le cas durant les siècles de domination mamelouke après la disparition des territoires sous autorité chrétienne. Joseph Nasrallah, *Chronologie des patriarches d'Antioche de 1500 à 1634*, Proche-Orient chrétien, 1956-1957, Jérusalem, 1959, p. 20.

<sup>2640</sup>Georges Acropolitès, chap. 76. Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume II, fol. 502. *Supra*.

<sup>2641</sup>Michel Balard, « Les Génois en Romanie entre 1204 et 1261. Recherches dans les minutiers notariaux génois », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 78, 1966. pp. 467-502.

dans les luttes de partis en Syrie<sup>2642</sup>. La logique était identitique, quoique les termes soient inversés. En 1261, les Génois, chassés d'Acre par les Vénitiens, se lièrent au *basileus* pour faire perdre Constantinople à leurs adversaires. Ici, les melkites, qui venaient de perdre leur représentation ecclésiastique à Antioche, empêchèrent la famille princière de s'emparer d'Acre en s'alliant aux Génois.

Cette déclinaison orientale anticipée de l'alliance gréco-génoise trouvera une postérité ultérieure à Tripoli<sup>2643</sup>. Dans l'immédiat, elle posait surtout le problème d'une distorsion des options politiques au sein de l'Etat d'Antioche-Tripoli. La situation évoque celle décrite durant les années 1139-1142 par Michel le Syrien et le sentiment exprimé dans les échanges épistolaires entre le chef de l'Eglise de Chypre et le *basileus* de Nicée<sup>2644</sup>. Les melkites refusaient tout dialogue avec les latins dans l'attente du retour prochain de « leur empereur » dont la présence les mettrait en position de force. Comme le signale un document relatif à l'année 1268, l'identité politique néo-romaine se maintenait<sup>2645</sup>. Elle devenait source de difficultés pour les princes à partir du moment où ceux qui s'en réclamaient prenaient conscience que la réunification de l'Empire était en train de se faire autour des souverains de Nicée<sup>2646</sup>.

Après des pis allés politiques et religieux – reconnaissance d'un empereur latin suzerain d'un prince acceptant de cohabiter avec un patriarche melkite en communion avec le *basileus* orthodoxe ou résidence d'un patriarche grec uniote au diapason du prince et de l'empereur latin – les melkites exigeaient que la principauté reconnaisse l'exclusivité de leur Eglise et l'autorité d'un *basileus* orthodoxe siégeant à Constantinople.

---

<sup>2642</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre V, chap. 30.

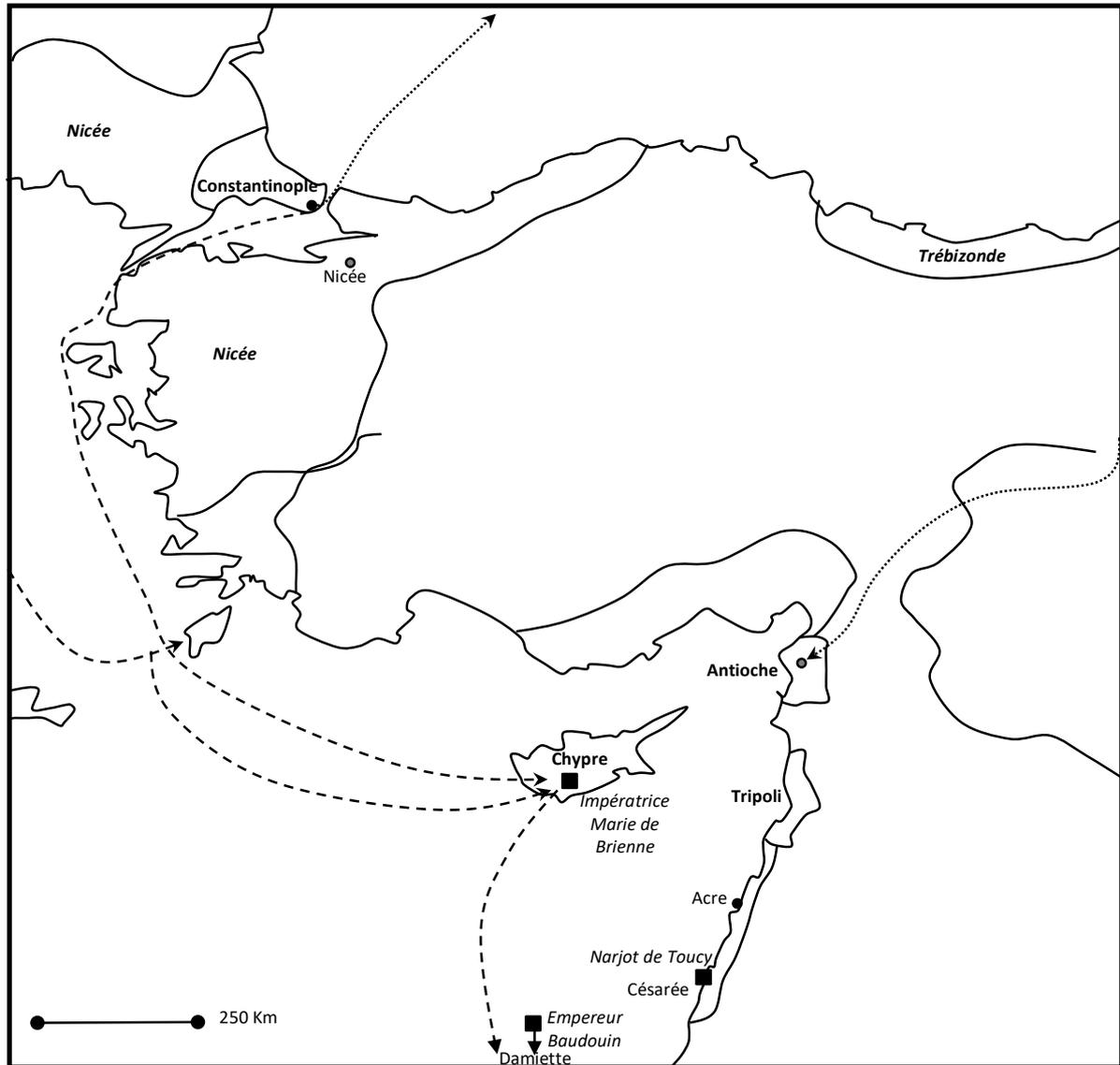
<sup>2643</sup> *Infra*.

<sup>2644</sup> Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. X. *Laurent*, 1252.

<sup>2645</sup> Al Makrizi, *appendices, lettre de Baïbars à Bohémond*. *Infra*.

<sup>2646</sup> L'orthodoxie était certes le principal facteur identifiable qui reliait les grecs d'Antioche à la dispute entre empereurs rivaux, mais des liens culturels semblent se maintenir en plein XIII<sup>e</sup> siècle entre l'espace syrien et le reste de la Romanie. Le maintien de l'enseignement du grec est ainsi attesté par Arnold de Lubeck dans sa chronique *Slavorum*. « [...] *diversis linguis imbui, scilicet Latino, Greco, Romano Sarraceno et aliis quam plurimis.* » Arnold de Lubeck, *in MGH*, tome XXI, livre VII, p. 240.

Figure 23 : La confédération impériale latine de Baudouin II



- Présence de dignitaires constantinopolitains en Orient
- > Participation impériale (moréote et constantinopolitaine) à la septième Croisade
- .....> Trajet de Guillaume de Rubrouck
- .....> *Nicée/Trébizonde* Dissidences impériales
- Résidences de patriarches orthodoxes

## La fusion des héritages impériaux antagonistes

### **Cadre général et outils de la réunification**

En août 1261, en prenant Constantinople, Michel VIII Paléologue mit fin au règne de la dynastie franque sur la capitale de l'Empire<sup>2647</sup>. La perte de celle-ci, plus encore que les défaites militaires accumulées depuis 35 ans, ruinait le crédit de la dynastie franque. La prise de Constantinople en 1204 avait provoqué le ralliement autour des empereurs latins de vastes portions de la Romanie, y compris en Orient. Donnerait-elle mécaniquement à Michel Paléologue les leviers politiques pour rallier les territoires de l'Empire qui avaient penché jusque-là pour Baudouin II<sup>2648</sup> ? En tout cas, des ambitions de remembrement impérial intégral devaient se faire jour immédiatement chez le « nouveau Constantin »<sup>2649</sup>.

Quels territoires reconnaissaient l'empereur Baudouin, même de manière purement nominale, à la fin des années 1250 ? En Asie, cette reconnaissance formelle n'était acquise qu'au-delà du Taurus. En 1248, la dynastie impériale franque avait fait une apparition à Chypre sans que l'on sache ce qui en sortit. L'autorité de Constantinople était admise à Antioche. Toutefois, cette suzeraineté n'avait plus guère d'effet politique évident et encore moins d'effet militaire en dehors de la coopération conjoncturelle avec la France. La Morée, avec ses annexes, représentait l'autre portion de Romanie reconnaissant Baudouin II comme empereur<sup>2650</sup>. Les relations qu'entretint Michel VIII avec Trébizonde donnent aussi quelques enseignements qui permettent d'envisager les conditions de la présence de l'Empire dans ces périphéries sous les premiers Paléologues.

### ***Le transfert de l'autorité impériale de Baudouin II à Michel VIII en Morée***

En 1259, le prince de Morée, Guillaume II de Villehardouin, tomba entre les mains de Michel VIII à Pélagonia<sup>2651</sup>. A Constantinople, le pouvoir de Baudouin II, d'ores et déjà

<sup>2647</sup> Georges Acropolitès, chap. 85.

<sup>2648</sup> Vitalien Laurent, « Le Pape Alexandre IV (1254-1261) et l'empire de Nicée », *Échos d'Orient*, tome 34, n°177, 1935, pp. 26-55.

<sup>2649</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 315. Georges Acropolitès, chap. 86, 88-89. Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume II, fol. 502, 503. Nicéphore Grégoras, livre V, chap. 7. Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre II, chap. 29. Hélène Ahrweiler, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, p. 332. Albert Failler, « La proclamation impériale de Michel VIII et d'Andronic II », *REB*, tome 44, 1986, pp. 237-251. Vassiliki Foskolou, « « In the Reign of the Emperor of Rome... », Donor Inscriptions and Political Ideology in the Time of Michael VIII Paleologos », *Δελτ.Χρ.Αρχ.Έτ.* n°27, 2006, pp. 45-62.

<sup>2650</sup> Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 223-230.

<sup>2651</sup> Nicéphore Grégoras, livre III, chap. 5. Georges Acropolitès, chap. 81. Jean Longnon, *op.cit.*, pp. 224-225. Steven Runciman, *Les Vêpres siciliennes, une histoire du monde méditerranéen à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 55-56, 58-59, 61, 170, 282-283, 308, 310. Jean Longnon, « La bataille de Pélagonia en 1259 », *Journal des savants*, Juillet-septembre 1955, pp. 136-139. Deno Jhon Geanakoplos, « Greco-Latin Relations on the Eve of the Byzantine Restorations : the battle Of Pelagonia-1259 », *DOP*, vol. 7, pp. 99-141.

tributaire de Michel VIII, se survivait à lui-même<sup>2652</sup>. Malgré cette faiblesse de son suzerain, Guillaume II s'obstina à refuser tout compromis avec Michel VIII aussi longtemps que son empereur resta maître de la Ville<sup>2653</sup>. Finalement, Constantinople tomba entre les mains de Michel VIII, et Baudouin II fuit la capitale impériale. Cette désertion pouvait être considérée comme une abdication morale de la dignité impériale<sup>2654</sup>. C'est un départ analogue du siège impérial qui avait entraîné la disqualification d'Alexis III en 1203<sup>2655</sup>.

Guillaume II de Morée se trouvait depuis deux ans dans les geôles de Michel VIII. Le prince gallo-grec devait-il s'obstiner dans le refus de transiger avec le vainqueur<sup>2656</sup> ? Si ce fut là son premier réflexe, il fut vite battu en brèche par les propositions de Michel VIII<sup>2657</sup>. Le Paléologue, loin de vouloir mener contre le prince un combat à outrance de déracinement des Francs de Romanie, dans le style des abominations commises par les Epirotes ou les Nicéens en leurs temps, se posa en pacificateur<sup>2658</sup>.

Pour Michel VIII, nouvel empereur de Constantinople, Guillaume, qui avait été sénéchal de Romanie pour le « tyran » Baudouin, pouvait recevoir une charge du pouvoir légitime, en l'occurrence celle de *domestique des Scholes*<sup>2659</sup>. La Morée était le gouvernement héréditaire de Guillaume, tenu de l'empereur déchu. Il pourrait le garder, mais cette fois de l'empereur légitimé par sa victoire. Ceci n'entraîne pas en contradiction avec les principes fondamentaux de l'Empire. Sous Manuel, le Péloponnèse avait été placé sous le contrôle du *megaduc* afin qu'il en utilise ses ressources pour assumer ses devoirs<sup>2660</sup>. Remettre la Morée dans les mains du *domestique des Scholes*, premier officier de l'armée néo-romaine, obéissait à la même logique. La notion de vassalité n'était pas non plus un problème juridique insurmontable comme mode de relation au pouvoir central. Il y avait bien longtemps que les gouvernements de Constantinople avaient appris à utiliser ce genre de structures légales pour intégrer les

<sup>2652</sup> Georges Acropolitès, chap. 78. Jean Longnon, *L'Empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 224.

<sup>2653</sup> La Morée était devenue vassale directe de Constantinople et non plus de Thessalonique depuis 1209. Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre I, chap. 31. Marin Sanudo, *Istoria del Regno Romania*, fol. 5 v.-6 v.

<sup>2654</sup> Baudouin II ne l'envisagea pas ainsi, comme l'atteste sa volonté de pérenniser ses relations antérieures avec les dépendances de Constantinople dans l'Égée. Jean Longnon, *op.cit.*, pp. 227-228.

<sup>2655</sup> Georges Acropolitès, chap. 2, 3, 5.

<sup>2656</sup> Jean Longnon, *op.cit.*, p. 229. Ce qualificatif de « gallo-grec » est tout aussi attribuable au duc d'Athènes contemporain. Marin Sanudo, *Istoria del Regno Romania*, fol. 13 r. Il s'agit là de la déclinaison balkanique d'un processus qui s'était déployé antérieurement à Antioche depuis Manuel Comnène par l'appropriation par les nouveaux détenteurs du pouvoir du fond culturel « byzantin » avec ses nuances régionales.

<sup>2657</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre I, chap. 31.

<sup>2658</sup> Georges Acropolitès, chap. 14, 81. Marin Sanudo, *Istoria del Regno Romania*, fol. 12v., 13 r.

<sup>2659</sup> Albert Failler, « La proclamation impériale de Michel VIII et d'Andronic II », *REB*, tome 44, 1986, pp. 237-251.

<sup>2660</sup> Hélène Ahrweiler, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, p. 275.

Francs<sup>2661</sup>. Plus encore, et selon une démarche déjà usitée un siècle avant à propos d'Antioche, Michel VIII chercha à faire entrer son vassal franc et nouveau fonctionnaire dans le cercle, spirituel, de la famille impériale en en faisant le parrain de son fils. Au passage, il l'entretenait du côté grec de la barrière du schisme.

*L'empereur avait alors un fils en bas âge, qu'il voulait baptiser. Il engagea le prince [Guillaume de Villehardouin] à tenir son fils sur les fonds du baptême. C'était, à ce qu'il pendait, un moyen certain de confirmer leurs conventions, de prévenir toute guerre qui pourrait éclater plus tard, et d'assurer leur bonne harmonie ; de telle sorte que si jamais l'un d'eux était menacé ou attaqué, l'autre viendrait à son secours, à la tête de toutes ses forces.*<sup>2662</sup>

Les seuls territoires retirés à Guillaume furent ses conquêtes tardives de Laconie<sup>2663</sup>. Trois raisons poussaient à cette rectification de frontières. Premièrement, les populations de la région avaient longuement résisté au régime franc. Deuxièmement, ce secteur était d'un intérêt particulier en ce qui concerne la stratégie navale, qui ne relevait pas du *domestique des Scholes*<sup>2664</sup>. Troisièmement, l'empereur pouvait ainsi conserver vis-à-vis de la principauté une position de revers garantissant au mieux son intégration au territoire néo-romain<sup>2665</sup>. Toute cette combinaison de mesures politico-administratives évoque nettement l'expérience acquise sous les Comnènes à l'égard d'Antioche<sup>2666</sup>. Les circonstances brisèrent cet édifice, mais il est évident qu'il était conçu pour durer. Il révèle la philosophie de Michel VIII, prêt à céder sur la forme et à user de toutes les ressources des traditions politiques diverses dont héritait son Empire pour procéder à la réunification de la Romanie aux moindres frais militaires.

Cette politique d'accommodement et de pacification ne se limita pas au prince vaincu à Pélagonia. C'était toute la famille princière d'Achaïe que Michel VIII entendait impliquer dans le jeu des intérêts impériaux, ce qui nous ramène aux affaires orientales. En effet, dans le contexte du rapprochement religieux entre Rome et Constantinople consécutif à l'Union de 1274, ce fut un Villehardouin, Théodose, qui fut élevé à la dignité de patriarche d'Antioche en 1278<sup>2667</sup>. Un tel acte, éminemment politique, quelles qu'aient pu être les vertus du personnage promu, s'inscrivait dans une politique impériale où l'Orient avait sa place. La volonté unitaire

<sup>2661</sup> La plus ancienne utilisation de la terminologie d'importation occidentale remonte au traité de Déabolis de 1108. Cf : Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 1.

<sup>2662</sup> *Chronique grecque de Morée*, livre II.

<sup>2663</sup> Nicéphore Grégoras, livre IV, chap. 1.

<sup>2664</sup> Hélène Ahrweiler, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècles*, pp. 351-352.

<sup>2665</sup> Au demeurant, ce fut peut-être là une erreur car la présence à faible distance de garnisons grecques et franques put favoriser les incidents qui n'auraient pas eu lieu si l'on avait adopté une autre méthode pour matérialiser la présence de l'Empire dans le Péloponnèse. *Chronique de Morée*, livre II. Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 5 v.

<sup>2666</sup> *Supra*.

<sup>2667</sup> Michael Angold, *Identities and Allegiances in Eastern Mediterranean after 1204*, p. 51.

transparaît aussi à travers la récupération du titre de prince comme dignité *ad hoc*, reconnue au patriarche Théodose, du fait de son origine, comme elle l'avait été au prince Manuel dans l'Etat nicéen au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2668</sup>.

Michel VIII se trouvait dans la lignée politique de Manuel Comnène comme dans celle d'Henri de Hainaut, qui eurent tous deux à cœur de mener une politique d'union autour de la bannière impériale, transcendant les barrières ethnoconfessionnelles<sup>2669</sup>.

### ***Trébizonde entre Constantinople et les Mongols***

Le remembrement de l'Empire, par accord entre le *basileus* Michel VII et les pouvoirs périphériques, pouvait comporter une dimension ecclésiastique s'accordant de manière symphonique à la politique de l'empereur<sup>2670</sup>. Dans le contexte de la négociation d'un accord matrimonial entre Michel VIII et le Grand Comnène de Trébizonde, Manuel (1238-1263), le patriarcat œcuménique redéfinit ses relations avec ce siège épiscopal<sup>2671</sup> :

*En cas de vacance du siège de Trébizonde, le Grand Comnène en informera le patriarche qui enverra là-bas un évêque ou un archonte ecclésiastique. C'est en présence de ce délégué que devra se faire l'élection du nouveau métropolitain qui sera ordonné par le représentant du patriarche s'il est un évêque ou s'il ne l'est pas, par celui qu'il désignerait. L'élu remettra avant son ordination à cet envoyé sa profession de foi et les documents habituels des évêques ; après son ordination, il aura l'obligation de mentionner nommément le patriarche dans toutes les cérémonies et dans tous les offices ecclésiastiques, afin de marquer son union avec le siège de Constantinople. Le métropolitain de Trébizonde aura en outre pouvoir et devoir de faire les ordinations des évêques soumis à son siège, mais uniquement ceux-là. Défense absolue lui est faite d'ordonner des métropolitains ou des archevêques.*<sup>2672</sup>

La dernière restriction est importante. L'évêque de Trébizonde ne pouvait modifier la carte des circonscriptions ecclésiastiques sans l'accord du patriarche œcuménique, qui pouvait envoyer un délégué sur place pour juger de la situation. Cette mesure interdisait au *basileus* de Trébizonde toute action politique dans ce domaine. Sa souveraineté se trouvait ainsi limitée à l'intérieur même de son territoire et celui-ci devait s'ouvrir aux représentants ecclésiastiques extraordinaires envoyés de Constantinople. Bien que son pouvoir ne soit pas remis en cause, il

<sup>2668</sup> Cougny, 749.

<sup>2669</sup> Plus modestement, Théodore Doukas avait lui aussi tenté de faire un usage politique d'une possible intégration d'éléments francs périphériques à l'Empire au moment où il sembla le mieux placé pour réunifier la Romanie. Dans tous ces cas, l'enjeu était de passer de la royauté « nationale » au cadre impérial. Brendan Osswald, *L'Épire du treizième au quinzième siècle : autonomie et hétérogénéité d'une région balkanique*, pp. 67-68.

<sup>2670</sup> Laurent, 1351.

<sup>2671</sup> Il s'agit du personnage qui avait été invité par Louis IX à s'unir à la famille franque de Constantinople. Son règne fut illustré par la dernière grande conquête effectuée par l'Etat romano-pontique à la faveur de la faiblesse des Seldjoukides *Jean de Joinville*, chap. CXVI. Marie Nystazopoulou, « La dernière reconquête de Sinope par les Grecs de Trébizonde (1254-1265) », *REB*, tome 22, 1964, pp. 241-249.

<sup>2672</sup> Extrait du registre journalier des délibérations synodales, signé et scellé par le chartophylax Théophile Xiphilin, l'an 6768, le premier janvier, in Laurent, 1351.

intégrait l'Empire. C'est vers le patriarcat de Constantinople, et donc à travers lui vers Michel VIII, qu'il devrait se tourner pour réorganiser l'Eglise pontique, portion de la Romanie. Comme le soulignait Evelyne Patlagean, l'indépendance ecclésiastique face à leurs rivaux avait été l'un des attributs, effectif ou recherché, des Etats prétendant être les continuateurs de l'Empire du XII<sup>e</sup> siècle. Cela avait été manifeste dans le cas de l'éphémère pouvoir impérial établi à Thessalonique<sup>2673</sup>. La réaffirmation de l'autorité ecclésiastique centrale allait de pair avec l'affirmation du pouvoir impérial unique, mais non exclusif de la continuation d'expériences politiques autonomes.

Cette articulation centre-périphérie passera ultérieurement par une définition stricte de la titulature des gouvernants selon le point de vue de Constantinople. Le *basileus* de Trébizonde renonça ainsi en présence de Michel VIII à son titre d'*autocrator* des Romains pour adopter celui concédé par Michel VIII de « *despote* d'Anatolie, de Lazique et d'outre-mer »<sup>2674</sup>. La situation du dirigeant de Trébizonde, empereur à domicile et subordonné de l'empereur de Constantinople à l'extérieur, rappelle celle de David Comnène au début du siècle à l'égard des empereurs francs<sup>2675</sup>. Par cette modalité, l'Empire se réorganisait sur la base des faits accomplis sans renoncer à son unité. La subordination de Trébizonde transparaît dans la définition de l'Etat pontique donnée par *La flor des estoires de la Terre d'Orient* d'Héthoum de Korikos<sup>2676</sup> :

*E là est la cité de Trapesonde ; e ceste soule province est faite province de poi de temps en ça. Car quant les Turcs prostrent la seignorie de Turquie, il ne poerent prendre la cité de Trapesonde, se se apartenances, car trop i avoit de forts chasteaulx, e demora au poeir de l'empereour de Constantinople, dont l'empereour avoit acostumé de mander un baillis, que l'om appeloit duc, au gouvernement de cele terre. E avint que un de ceaus dus se releva contre l'empereour, e prist la seignourie de cele terre e se fist apeller roy. E celui qui huy tient la seignorie de Trapezonde se fist appeller empereor. E ceus qui demorent en cele terre sunt Grex, e ont letres e costumes Grex. Nous metons Trapesunde au nombre des provinces e non pas au nombre des regnes, selonc que nos enseignent les estoires d'Orient.*<sup>2677</sup>

Les Mongols, par la pression militaire qu'ils exerceraient sur Trébizonde, facilitèrent sa subordination à Constantinople. Ceux-ci, en retirant Sinope au Grand Comnène, brisèrent ses velléités impériales. Jean II reconnut la prééminence de Michel VIII, qui s'était allié aux

<sup>2673</sup> Georges Acropolitès, chap. 21.

<sup>2674</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre VI, chap. 34. Evelyne Patlagean, *Un Moyen-Age grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, pp. 296, 323. Michel Kuršanskis, « L'usurpation de Théodora Grande Comnène », *REB*, tome 33, 1975, pp. 187-210.

<sup>2675</sup> Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, § 551-552. Georges Acropolitès, chap. 11. Filip Van Tricht, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>e</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3, tome CVII, pp. 409-438. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 132-133.

<sup>2676</sup> Nicéphore Grégoras, livre V, chap. 7.

<sup>2677</sup> *La Flor des Estoires de la terre d'Orient*, in *RHC Arm.*, tome II, p. 133.

Mongols<sup>2678</sup>. L'acceptation par le maître de Trébizonde de la supériorité de Michel VIII dans la sphère néo-romaine fut compatible avec sa subordination à l'Il-Khan.

## **L'établissement de la souveraineté de Michel VIII en Orient et ses nuances**

### *Antioche*

*A priori*, la pression exercée sur Antioche en 1259-1261 était bien moindre que celle qui pesait sur la Morée. Bohémond VI n'était pas captif du *basileus* et sa position était relativement bonne à l'extérieur. La réconciliation avec le royaume d'Arménie lui permettait de disposer d'un allié capable d'assurer ses arrières face à ses voisins musulmans<sup>2679</sup>. Les réactions occidentales à la prise de Constantinople par Michel VIII rendaient peu probable son intervention immédiate les armes à la main en Syrie<sup>2680</sup>. Pourtant, les marqueurs du ralliement d'Antioche à Michel VIII sont antérieurs à la chute de Baudouin II à Constantinople.

### *Le retour d'Euthyme à Antioche*

Les premiers effets de l'autorité de Michel VIII à Antioche se firent sentir par un détour. Ils furent véhiculés par la puissance mongole, et plus spécifiquement par la lignée émergente des Mongols de Perse<sup>2681</sup>. « *Li tartarin estoient et entré ès parties de la sainte terre d'outremer, qui avoient vaincu li Sarasins et avoient pris Ermenie, Antioche, Tribie [...]* » selon les termes de Guillaume de Nangis qui décrit les nouvelles qui parviennent en Occident en 1260<sup>2682</sup>. Prises par les Mongols, ni Antioche ni Tripoli ne le furent, mais toutes les deux durent compter avec la superpuissance qui venait de faire son apparition à leurs portes orientales. Les relations entre ces cités, unies sous la direction de Bohémond VI, et Michel VIII ne sauraient se concevoir indépendamment du facteur mongol. Au grand scandale des hautes personnalités du royaume de Jérusalem et de Chypre, qui écrivirent à ce sujet en Occident, les Mongols de Houlagou exigèrent l'intronisation du patriarche grec Euthyme<sup>2683</sup>.

<sup>2678</sup> Marie Nystazopoulou, « La dernière reconquête de Sinope par les Grecs de Trébizonde (1254-1265) », *REB*, tome 22, 1964, pp. 241-249. Michel Kuršanskis, « L'Empire de Trébizonde et les Turcs au 13<sup>e</sup> siècle », *REB*, tome 46, 1988, pp. 109-124.

<sup>2679</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 700-703.

<sup>2680</sup> Deno John, Geanakoplos. *Emperor Michael Palaeologus and the West, 1258-1282, a study in Byzantine-Latin Relations*. Harvard University Press, 1959, 434 p.

<sup>2681</sup> Marie-Anna Chevalier, « Les réactions des ordres religieux-militaires face aux invasions mongoles », in Denise Aigle (dir.), *Le Bilād al-Šām face aux mondes extérieurs, la perception de l'Autre et la représentation du souverain*, pp. 402-403.

<sup>2682</sup> Guillaume de Nangis, in *RHGF*, tome XX, p. 413 E.

<sup>2683</sup> « *Illustri comiti provincie et Andagravie, frater Thomas de ordine Predicatorum, Bethleemitanus episcopus, Apostolice sedis legatus, Tyrensis, Nicossiensis, Caesarensis et Nazareus archiepiscopi... Beritensis et... Bibliensis*

*Nam Patriarcha Graecorum scismaticus, per patriarchas antiochenos latinis multiplici excommunicationis sententia innodatus et per dominos temporales expulsus, nunc mandate Hollaun, principe Tartarorum, introductus in terram, restitutus ad sedem, prophanus, prophanat divina misteria in Apostolice Sedis contemptum et enervationem nevi ecclesiastice discipline et in dissipationem et dispendium ecclesistice unitatis.*

*De Aliis autem enormibus actibus quos exercent, labor presentium vobis oretenus explicabit. Princeps autem Antiochenus, cum tot comitatu tripolitano, timore confractus, Antiochenorum vestigia est secutus, qui tandem, post acceptas fidantias irruentibus Tartaris in terram suam, multis hominibus per diversa casalia interfectis, et totius fere terre animalibus depredatis, ad pedes ejus cui jam voluntarie se subjecerat, ivit invitus cum magnis exeniis et sentire compulsus est vilitatem Tartarice servitutis.*<sup>2684</sup>

Le patriarche Euthyme, l'homme du *basileus* en Orient, fut introduit à Antioche sous la pression mongole au moment même où Constantinople s'apprêtait à tomber entre les mains de Michel VIII<sup>2685</sup>. Cet évènement avait les mêmes sous-jacents politiques dans la perspective néo-romaine que la précision des relations ecclésiastiques entre le patriarcat œcuménique et Trébizonde<sup>2686</sup>. C'était le relèvement, au profit de Michel VIII, d'une prérogative impériale dans un territoire chrétien. C'est du côté des relations gréco-mongoles qu'il faut chercher la source de ce succès retentissant de Michel VIII.

### *Les Mongols de Perse et la Romanie*

Cette soudaine sollicitude des conquérants de l'Asie pour le patriarche melkite d'Antioche et, à travers lui, pour la cause grecque, a des précédents<sup>2687</sup>. L'imposition d'Euthyme à Antioche par une tierce puissance dans l'intérêt du *basileus* évoque la coopération d'Alexis III avec la monarchie arménienne<sup>2688</sup>. Mais surtout, un autre maître de l'Iran, Malik Shah, s'était montré ouvert à la fin du XI<sup>e</sup> siècle à une restauration néo-romaine à Antioche.

---

*episcopi, magistri domorum Hospitalis Sancti Johannis, Milites Templi et Sancte Marie Theutonicorum, Goffridus de Sarginis, regni Ierosolimitani bajulus et senescalus, Johannes dominus Cayphe... marescalcus, cum universitate baronum, militum et totius populi Cismarini cum omni devotione se ipsos et prosperos ad vota successus.* » ROL, 1894, tome II, pp. 211-212. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, pp. 552-553. René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 583-585. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 685. Peter Jackson, *the Mongols and the West, 1221-1410*, Pearson Longman, New-York, 2005, chap. VII.

<sup>2684</sup> ROL, 1894, tome II, pp. 213-214. L.C. « Lettre de Charles d'Anjou sur les affaires de Terre Sainte (Acre, 22 avril 1260) », *Bibliothèque de l'école des Chartes*. 1917, tome 78, pp. 487-490.

<sup>2685</sup> Euthyme, dans les conflits inter-orthodoxes, prit parti pour Michel VIII contre le patriarche de Constantinople Arsène et fut chargé par l'empereur du mariage de sa fille avec l'Il-khan Abaga. Par la suite, Euthyme fut aussi un fidèle serviteur de Michel VIII dans sa politique unioniste. Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre IV, chap. 3, 9 et livre VI, chap. 1. Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 521-522.

<sup>2686</sup> Laurent, 1350.

<sup>2687</sup> Jean Richard, « Byzance et les Mongols », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, art. XXIV.

<sup>2688</sup> Il faut se rappeler la résidence de Siméon en Arménie Cilicienne et, avant, celle d'un autre patriarche, probablement Jean. Dans les deux cas, le but était le rétablissement à Antioche. Jean Claude Cheynet, *op.cit.*, p. 99.

Celle-ci avait été amorcée par l'intronisation du patriarche melkite, dans le cadre d'un accord politique global<sup>2689</sup>.

Il faut prendre en compte quelques données importantes de la politique des Gengis Khanides. L'Empire mongol est pris dès ce moment dans un processus de fragmentation, du fait même de son immensité, qui imposa la création de grands commandements régionaux confiés à des Gengiskhanides. Cet expédient politico-administratif devait conduire chaque Etat mongol en gestation à adopter une politique propre à l'égard des diverses populations soumises et de son environnement<sup>2690</sup>. Les différentes branches ne tardèrent pas à diverger dans leurs orientations<sup>2691</sup>. En ce qui concerne la grande affaire des années 1250 en Roumanie, l'identité du souverain légitime de Constantinople, les deux fragments occidentaux de l'Empire mongol, la Horde d'Or de Kiptchak et les il-khans en Perse, adoptèrent des attitudes inverses.

Les premiers contacts entre Nicée et les mandataires des Mongols furent marqués par la méfiance. Jean Vatatzès chercha à maintenir à distance les Mongols, qui le menaçaient peut-être à l'instigation de l'empereur latin<sup>2692</sup>. Michel Paléologue combattit, à titre personnel, les Mongols aux côtés des Seldjoukides lors de son exil de la cour de Nicée<sup>2693</sup>. Malgré ces débuts chaotiques, les Mongols de Perse nouèrent avant 1260 une relation solide avec Nicée, au point de prendre en charge ses intérêts ecclésiastiques et politiques à Antioche. En 1261, une ambassade dont se fait écho Pachymère témoigne de cette nouvelle relation<sup>2694</sup>.

*L'ambassadeur que l'empereur envoya à Houlagou, prince des Mongols, fut le prince [Théodore de Villehardouin], moine, prêtre et supérieur du monastère du Pantocrator. Il partit avec un superbe équipage, et il avait entre autres choses une chapelle parée de magnifiques rideaux, embellie d'images de saints et de la Croix, enrichie de quantités de vases propres à la célébration des saints mystères.*<sup>2695</sup>

<sup>2689</sup> Anne Comnène, tome I, livre VI, chap. XI, § 2. La situation des Mongols de Perse et de leurs prédécesseurs Grands Seldjoukides de la fin du XI<sup>e</sup> siècle n'est pas sans présenter quelques analogies géopolitiques. Les deux puissances se trouvaient face à la question égyptienne et, en même temps, devant le difficile problème de la stabilisation d'une Asie Mineure en plein bouleversement. Jean-Paul Roux, « La tolérance religieuse dans les Empires turco-mongols », *Revue de l'Histoire des Religions*, tome 203, n°2, 1986. pp. 131-168.

<sup>2690</sup> Denise Aigle, « Loi mongole vs loi islamique entre mythe et réalité », *Annales. Histoire et sciences sociales*, EHESS, 2004/5-6, pp. 971-996.

<sup>2691</sup> Jean Richard, « Marco Polo et les Tartares du Ponant. Sur les chapitres oubliés du Devisement du monde », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 151<sup>e</sup> année, n°4, 2007. pp. 1489-1504. Frédéric Luisetto, *Arméniens, & autres Chrétiens d'Orient sous la domination mongole, l'Ilkhannat de Ghâzan, 1295-1304*, Librairie orientaliste Paul Gueuthner, Paris, 2007, 262 p.

<sup>2692</sup> Georges Acropolitès, chap. 40. Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1248, fol. 221b. Jean Richard, « À propos de la mission de Baudouin de Hainaut : l'empire latin de Constantinople et les Mongols », *Journal des savants*, 1992, n°1, pp. 115-121. Pierre-Vincent Claverie, « Deux lettres inédites de la première mission en Orient d'André de Longjumeau (1246). », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 2000, tome 158, pp. 283-292.

<sup>2693</sup> Georges Acropolitès, chap. 65. H. Grégoire, « *imperatoris Michaelis Paleologi de vita sua* », *Byzantion*, 29-30, 1959-1960, pp. 447-475, 448-456.

<sup>2694</sup> Albert Failler, « Chronologie et composition dans l'Histoire de Georges Pachymère », *REB*, tome 38, 1980. pp. 5-103.

<sup>2695</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre III, chap. 3.

Cette amitié naissante ne saurait être comprise sans un regard sur les relations qui, depuis 1243, se nouèrent entre l'empereur franc de Constantinople et les Mongols de Kiptchak<sup>2696</sup>. De manière plus ou moins formelle, Baudouin II, régnant encore à Constantinople, avait reconnu la suprématie mongole par le truchement de la Horde de Kiptchak<sup>2697</sup>. Ce sont les Mongols de Kiptchak qui posèrent les premiers jalons d'une politique relative aux puissances en concurrence pour Constantinople, et ils le firent en faveur des latins.

C'est certainement par contrecoup que les Mongols de Perse déterminèrent leur orientation favorable à Nicée, puis à Michel VIII, prenant ainsi position en sens inverse de leurs cousins septentrionaux au moment où les relations inter-mongoles se tendirent<sup>2698</sup>. En effet, à partir de la destruction de Bagdad en 1258 par Houlagou, celui-ci rompit avec ses parents de Kiptchak<sup>2699</sup>. Dans cette atmosphère d'avant-guerre civile des années 1258-1260 au sein de l'Empire mongol, Houlagou devait avoir tendance à se rapprocher de tout ce qui était hostile aux clients de ses cousins de Kiptchak. Michel VIII pouvait devenir l'allié de la cour de Perse, tout comme son patriarche pour l'Orient. A cela venaient s'ajouter des possibilités de coopération frontalière en Asie Mineure entre Nicéens et Mongols de Perse, ce qui évitait à ces derniers l'ouverture d'un front supplémentaire. Ces relations cordiales assurèrent la tranquillité d'Houlagou sur ce flanc, au moment où il lança sa campagne de Syrie de 1259-1260. La poursuite, jusqu'aux années 1270, de l'hostilité entre Michel VIII et les Mongols de Kiptchak ne put que consolider l'entente entre ceux de Perse et Constantinople<sup>2700</sup>.

L'ensemble des relations entre l'il-khan et le *basileus* fut, au témoignage d'Al Makrizi, défini par un traité formel déterminant les obligations de chacune des parties. Dans le cadre de ces tractations, les représentants de Michel VIII intégrèrent certainement des clauses relatives aux prérogatives du *basileus* à Antioche. En ce qui concerne le patriarcat, les Mongols pouvaient avoir le sentiment de s'en tenir au principe d'égalité entre tous les cultes tels qu'ils l'avaient exposé à Louis IX<sup>2701</sup>. Toutefois, plus que de cela, il s'agissait de rétribuer un nouveau

---

<sup>2696</sup> *Supra*.

<sup>2697</sup> Jean Richard, « À propos de la mission de Baudouin de Hainant : l'empire latin de Constantinople et les Mongols », *Journal des savants*, 1992, n°1, pp. 115-121. Jean Richard, « Sur les pas de Plancarpin et de Rubrouck : La lettre de saint Louis à Sartaq » [Recherches sur les chrétiens d'Asie centrale et d'Extrême-Orient.], *Journal des savants*, 1977, n°1, pp. 49-61.

<sup>2698</sup> Il faut aussi compter avec le besoin de paix sur un front pour les il-khans menacés au sud-ouest comme au nord.

<sup>2699</sup> La ligne pro-orthodoxe d'Houlagou puis de son fils Abaga, doit aussi s'envisager dans la ligne de certaines initiatives antérieures remontant au grand Khan Guyuk (1246-1248). L.N. Gumilev « Les mongols du XIII<sup>e</sup> siècle et le Slovo o Polku Igoreve », *Cahiers du monde russe et soviétique*, vol. 7, n°1. Janvier-Mars 1966, pp. 37-57.

<sup>2700</sup> Georges Ostrogorsky, *Histoire de l'Etat byzantin*, p. 483.

<sup>2701</sup> Denise Aigle, « Loi mongole vs loi islamique entre mythe et réalité », *Annales. Histoire et sciences sociales*, EHESS, 2004/5-6, pp. 971-996.

partenaire et l'on sait le sens politique qu'avait depuis 1108 l'intronisation d'un patriarche orthodoxe à Antioche et le lien entre ce fait et la souveraineté du *basileus* sur la principauté<sup>2702</sup>.

### *La souveraineté de Michel VIII et le régime antiochien*

Une nouvelle fois, un prince « latin » d'Antioche - mais que signifiait cette latinité quand la cité était sous une direction ecclésiastique grecque ? - allait devoir cohabiter avec un patriarche dont la nomination était le fait d'un *basileus* schismatique, qui, d'ici peu, allait prendre la place de son rival franc à Constantinople<sup>2703</sup>. Les grands d'Acre et de Chypre mirent ce fait au crédit des Mongols<sup>2704</sup>. Faut-il se limiter à cette cause unique pour expliquer l'évènement<sup>2705</sup> ?

Un regard doit être porté sur le peuple d'Antioche lui-même. Le sultan Baïbars, lorsqu'il fit en 1268 son rapport sur l'exécution d'Antioche à Bohémond VI, livra un portrait de la cité au moment de son trépas. Après avoir, comme c'était attendu, évoqué les officiers de la principauté franque, le sultan écrit ceci : « *les tombeaux des patrices écroulés ; si tu avais vu ton ennemi le musulman fouler le sanctuaire ; le moine, le prêtre, le diacre immolés sur l'autel ; les patrices livrés au malheur, les princes de la famille royale réduits au rang d'esclaves.* »<sup>2706</sup> Deux fois apparaît dans le texte cette catégorie des patrices. Ce terme de patrice (بطريق) n'est pas anodin sous la plume d'un auteur de langue arabe. Comme l'a relevé André Miquel, il s'agit d'un vocable générique utilisé depuis de nombreux siècles dans la langue arabe pour désigner l'ensemble des cadres administratifs et des dignitaires d'*ar-Rûm*<sup>2707</sup>. Ce terme est toujours

<sup>2702</sup> Hamilton Bernard, *The Latin Church in the Crusader States. The Secular Church.*, Variorum publications Ltd, Londres, 1980, p. 235.

<sup>2703</sup> La cohabitation est davantage une illusion due à la référence commune à Antioche dans leur titulature qu'à une co-résidence effective dans cette ville. La résidence habituelle du prince était Tripoli alors que le patriarche était à Antioche. Cette bipolarité s'inscrit dans l'évolution progressive de l'organisation du double Etat antiochéno-tripolite. Déjà, Bohémond VI, à la suite de son émancipation par Louis IX, était allé s'installer à Antioche alors que sa mère gardait la haute main sur Tripoli. Par la suite, le prince se rabattit sur Tripoli, laissant à Antioche la place libre pour une personnalité comme celle d'Euthyme, ce qui limitait le risque de conflit entre les deux personnages. En l'absence du prince et du patriarche latin, la position d'Euthyme devait en faire le maître de fait de celle-ci, peuplée qu'elle était de ses ouailles et dans la dépendance de ses alliés mongols. *Jean de Joinville*, chap. XCV. Al Makrizi, *appendices, lettre de Baïbars à Bohémond*. Al Makrizi, années 664 et 666 de l'Hégire. Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 531-532.

<sup>2704</sup> *ROL*, 1894, tome II, pp. 212-214.

<sup>2705</sup> Marie-Anna Chevalier, « Les réactions des ordres religieux-militaires face aux invasions mongoles », in Denise Aigle, *Le Bilād al-Šām face aux mondes extérieurs : La perception de l'Autre et la représentation du souverain*, p. 399-425.

<sup>2706</sup> Al Makrizi, *appendices, lettre de Baïbars à Bohémond*.

<sup>2707</sup> André Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, tome II, géographie arabe et représentation du monde : la terre et l'étranger*, pp. 443-445.

utilisé en lien avec l'empire de Constantinople ou ses avatars *post* 1204<sup>2708</sup>. Ces patrices, implicitement désignés comme *Rûm*, et même comme éminents parmi cette « nation », sont présentés comme des piliers d'Antioche à la veille de sa chute, et même comme de véritables institutions, puisqu'ils sont associés à un enracinement héréditaire mis en exergue par la référence aux tombeaux de leurs prédécesseurs. En somme, il s'agit ici du pendant musulman de ce qui avait été reconnu par l'Occident à Lyon en 1245, lorsque le patriarche latin de Constantinople avait déclaré : « *Antioche, qui est une ville soumise à l'empire ou au royaume des Grecs [...].* »<sup>2709</sup>

La référence aux patrices dans le texte de Baïbars souligne tout à la fois l'appartenance de la ville d'Antioche à *ar-Rûm*, marquée par l'intronisation patriarcale de 1260 et encore valide pour lui en 1268, mais aussi l'importance de ce groupe au sein de la ville. Mais qui sont au juste ces patrices ? Il n'est pas exclu qu'il y ait parmi eux d'authentiques détenteurs de dignités impériales<sup>2710</sup>. Encore au XIV<sup>e</sup> siècle, l'activité de ressortissants d'*ar-Rûm* est attestée dans l'Empire mamelouk<sup>2711</sup>. Toutefois, pour la plupart, ces patrices devaient être les personnalités éminentes de la communauté melkite, ceux qui, parmi elles, étaient intégrés à la hiérarchie seigneuriale ou tenaient le haut du pavé au sein des institutions de la Commune<sup>2712</sup>. Celle-ci n'était pas qu'une force morale et administrative, comme elle l'avait prouvé au profit du prince à la fin du XII<sup>e</sup> siècle en montrant son poids militaire<sup>2713</sup>. Contrairement à ce qui l'avait

<sup>2708</sup> Les observations d'André Miquel sont encore valides pour les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Le terme, employé dans les *Annales d'Abou 'L-feda* dans ce sens, désigne de manière générique les dignitaires d'*ar-Rûm*, ainsi que dans le *Kamel-Altévarykh*. Ce terme, intégré à la langue arabe, est scrupuleusement réservé aux *Rûm* dans tous les textes où nous l'avons rencontré : *Annales d'Abou 'L-feda*, in *RHC Or.*, tome I, p. 24. *Kamel-Altévarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp. 426, 588; *RHC Or.* tome II, p. 95. Il est encore utilisé pour qualifier Michel VIII lui-même avant sa prise du pouvoir impérial par Abul-Faraj : Abul-Faraj, in Maurice Reinaud, *Chroniques arabes traduites et mises en ordre*, p. 483 'Izz al-Dīn Ibn Šaddād. *Chap. II. Les plages-frontières (Tuğūr) et les limites de leurs plaines*, in *Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A'Lāq al-ḥaṭīra fī ḍikr umarā' al-Šām wa l-Ġazīra*. Presses de l'Ifpo, Damas, 1984, 70, 101, 197, 204, 221, 250, 252, 256, 280-281, 290, 312, 315, 328, 335, 348, 351. 'Izz al-Dīn Ibn Šaddād. *Chap. III. Les marches (Awāsīm) et leurs forteresses*, in *Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A'Lāq al-ḥaṭīra fī ḍikr umarā' al-Šām wa l-Ġazīra*, Presses de l'Ifpo, Damas, 1984, § 14, 52, 53, 54, 57.

<sup>2709</sup> Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1245, fol. 186b; année 1237, fol. 118.

<sup>2710</sup> L'Empire ne rechignait pas à l'octroi de dignités à des individus ressortissant de territoires non rattachés au gouvernement central, mais entretenant avec lui des relations juridiques ou historiques. A titre d'exemple : Vivien Prigent. « L'archonte Georges, prôtos ou émir ? », *REB*, tome 59, 2001, pp. 193-207. Jean-Claude Cheynet, « La redistribution des libéralités impériales », *Saeculum*, 64/2, 2014, pp. 241-255.

<sup>2711</sup> Jean Cantacuzène, *Histoire Romaine*, livre IV, chap. XIV, § 3. Mohamed, Tahar Mansouri, *Recherche sur les relations entre Byzance et l'Égypte (1259-1453) (d'après les sources arabes)*, Galimard, Paris, 1992, pp. 140-141.

<sup>2712</sup> Sur quelques illustrations de leur poids historique en longue période et de la continuité de ce facteur : Claude Cahen, « Un document concernant les Melkites et les Latins d'Antioche au temps des Croisades », *REB*, tome 29, 1971. pp. 285-292. *Potthast*, 3314. *Claverie* pp. 338-339. Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chap. X. Oussama Ibn Mouquid, chap. II, IV.

<sup>2713</sup> *L'estoire de Eracles empereur*, livre XXVI, chap. XXVI, in *RHC Occ.*, tome II.

caractérisée au début du XII<sup>e</sup> siècle, la population grecque d'Antioche, à l'instar de celle d'Acre, était capable de prendre les armes<sup>2714</sup>.

Quel pouvait être l'état d'esprit de ces patrices, de la Commune et de la population melkite en 1259-1260 ? Les jours de la dynastie franque de Constantinople étaient comptés, réduite qu'elle était à l'état de tributaire de Michel VIII<sup>2715</sup>. La victoire de Pélagonia de 1259 finissait d'acter le succès des grecs sur les latins. De tels événements ne pouvaient être sans conséquence sur la périphérie syrienne de l'Empire, où rebondissaient régulièrement les événements constantinopolitains. La tentative d'intégration de la communauté grecque d'Antioche à l'Eglise latine ayant vécu, restait l'alternative du triomphe de l'une sur l'autre<sup>2716</sup>. Nul doute que les patrices d'Antioche firent remonter, à partir de 1259, leur réclamation de l'intronisation de leur patriarche, celui désigné par leur *basileus*, et ceci d'autant plus que le patriarche latin était absentéiste<sup>2717</sup>. Ce constat, Bohémond VI le fit lui-même en suivant ses alliés arméniens dans l'alliance mongole, quitte à subir les critiques des élites d'Acre et de Nicosie. L'intégration au jeu politique oriental pour le prince avait quatre dimensions : le rapprochement avec l'Arménie, l'entente avec les melkites, le transfert de son allégeance de Baudouin II à Michel VIII et l'alliance mongole<sup>2718</sup>. Les trois derniers points trouvent leur confluence dans l'arrivée d'Euthyme à Antioche.

La principauté d'Antioche se retrouvait prise, une fois de plus, dans un étau. Par le bas, l'Etat antiochien devait compter avec sa base humaine, grecque du point de vue confessionnel, ainsi qu'avec les élites de la ville, ses patrices, capables d'imposer un certain nombre de leurs traditions, de leurs intérêts et de leurs sensibilités au prince. Par le haut, Antioche était pressée par le jeu des puissances voisines parmi lesquelles Michel Paléologue jouait une partie complexe avec pour objectif la réunification à son profit de l'Empire dans ses droits et possessions d'avant la grande crise de 1204<sup>2719</sup>. La dimension orientale de l'héritage impérial,

---

<sup>2714</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 271. Ces patrices évoquent des phénomènes analogues qui se développèrent dans le reste de la Romanie à la même époque : Alain Ducellier, Thierry Ganchou, « Les élites urbaines dans l'Empire d'Orient à la fin du Moyen Age : Noblesse de service ou groupes de pression ? », in *Les élites urbaines au Moyen Âge, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 27<sup>e</sup> congrès, Rome, 1996, pp. 39-54.

<sup>2715</sup> Georges Acropolitès, chap. 78. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 226.

<sup>2716</sup> *ROL*, 1894, tome II, pp. 212-214.

<sup>2717</sup> Le patriarche latin a laissé la responsabilité de sa représentation sur place à un vicaire et résidait à Gênes depuis l'année 1259. *Röhricht*, 1273, 1333. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 678, 685.

<sup>2718</sup> *Röhricht*, 1269.

<sup>2719</sup> Antoine Bon, « Michel VIII Paléologue et l'Occident », *journal des savants*, 1960, n°4, pp. 167-172.

élément politique important face à l'Occident pour la définition même de l'Empire, ne pouvait le laisser indifférent<sup>2720</sup>.

L'installation d'un patriarche melkite à Antioche était un fait politique. Les précédents soulignent le sens que les néo-Romains donnaient à un tel geste. Depuis le traité de Déabolis, la prise en main par l'empereur du patriarcat alla toujours de pair avec celle d'Antioche sur le plan politique<sup>2721</sup>. A l'intérieur même d'Antioche, dans l'ambiance idéologique de la ville, la restauration du culte grec du haut en bas de la hiérarchie ecclésiastique était d'une grande portée politique. Comme le rappelait durant les années 1230 l'archevêque grec de Chypre au *basileus*, les néo-Romains, compris comme les fidèles du clergé grec, relevaient de lui, et le nom de la majesté impériale était « commémoré et acclamé partout, dans tous les lieux et les offices du culte. »<sup>2722</sup> Cette coloration de loyalisme impérial du culte revint à Antioche en même temps que le patriarche grec. La seule tenue de ces cérémonies dans sa cité engageait le prince.

Dans ce contexte, le retour d'Euthyme était la déclinaison antiochienne de cette politique générale d'établissement d'une continuité impériale au profit de Michel VIII. Celui-ci, assumant tout le passé de l'Empire, d'Alexis I<sup>er</sup> jusqu'à Baudouin II, tenta de se placer dans la succession directe de ce dernier en récupérant les liens juridiques entre le centre et la périphérie, initiés sous Manuel et poursuivis par les empereurs latins.

---

<sup>2720</sup> Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1237 ; fol. 118; année 1245, 186b. *Röhrich*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192. Gilbert Dagron, « L'œcuménicité politique, droit sur l'espace, droit sur le temps », in *Idées byzantines*, tome II, pp. 405-414.

<sup>2721</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 20.

<sup>2722</sup> *Laurent*, 1252. Sophie Métivier, « Byzantium in question in 13th-century Seljuk Anatolia », in Guillaume SaintGuillain, Dionysios Stathakopoulos, *Liquid & Multiple : Individuals & Identities in the Thirteenth-Century Aegean*, ACHCByz, pp. 235-258, Paris, 2012, pp. 235-257. Alexander D. Beihammer, « A transcultural Formula of Rule : The Byzantine-Frankish Discourse on the formation of the Kingdom of Cyprus », in Georg Christ, Stefan Burkhardt (dir.), *Union in Separation: Diasporic Groups and Identities in the Eastern Mediterranean, 1100-1800*, Viella, Rome, 2015, p. 443.

**L'usage du titre de patrice dans les sources arabes relatives aux événements de la période 1108-1268.**

Date	Contexte	Titre (en arabe)	Référence attenante au <i>Rûm</i>	Source	Personnage désigné par le titre
1108-1109	Conflit pour Edesse entre Baudouin du Bourg et Tancrede	« plusieurs <b>patrices</b> et prêtres attestèrent [...] »		Ibn al Athir, <i>Kamel-Altevarykh</i> , in <i>RHC Or.</i> , tome I, pp. 262	<b>Le sébaste Gogh Vasil</b> <sup>2723</sup> ainsi que d'autres dynastes et dignitaires
1138	Assaut de Jean II Comnène contre Alep	« mais un <b>patrice romain</b> d'un rang élevé [...]. »		<i>Annales d'Abou 'L-Feda</i> , in <i>RHC Or.</i> , tome I, p. 24.	<b>Officier impérial</b> anonyme
1138	<i>Idem</i>	« Au nombre des morts était un <b>patrice</b> d'un rang élevé [...]. »		Ibn al Athir, <i>Kamel-Altevarykh</i> , in <i>RHC Or.</i> , tome I, pp. 426.	<i>idem</i>
1172-1173	Lutte contre Mleh en Cilicie	« il mit <b>quelques-uns de ses principaux patrices</b> , ses parents. »	« <u>le roi des Romains</u> fit marcher contre lui une armée considérable [...] »	<i>Id.</i> , pp. 588-589.	Différents <b>officiers impériaux</b> dont probablement <b>Bohémond III</b> <sup>2724</sup>
1193-1194	Capture de Bohémond III par Léon d'Arménie	« <b>prince patrice Nusayr d'Antioche</b> » « <b>patrice Nusayr</b> » (x4) « <b>patrice Nusayr Bohémond</b> »		'Izz al-Dīn Ibn Šaddād. <i>Chap. III. Les marches ('Awāsim) et leurs</i>	<b>Bohémond III</b> . <sup>2725</sup>

<sup>2723</sup> A propos de ce conflit Mathieu d'Edesse (CXCIX) expose que : « [Gogh] Vasill envoya aux deux chefs Francs [Baudouin et Josselin] un détachement de huit cents hommes, et un corps de Petchenègues qui étaient à la solde de l'empereur des Grecs [...] » Le dynaste arménien, commandant ici un détachement impérial, peut être assimilé à un officier des *Rûm*, à un patrice. Outre cela, sa carrière s'était initialement faite dans le cadre administratif néo-romain et il était titré sébaste cf: Gérard Dedeyan *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etudes sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, tomes II, p. 1063.

<sup>2724</sup> Ce passage est à rapprocher du récit fait par Guillaume de Tyr (livre XXI chap. XXVII) des mêmes événements : « *Le prince d'Antioche et les grands de la région [de regione illius majores], voyant cet homme [Mleh] méchant [...], prirent les armes pour marcher contre lui [...] et le proclamèrent un ennemi public.* »

<sup>2725</sup> Le nom de Nusayr, qui normalement désigne Amaury de Limoges, est attribué par erreur à Bohémond par Izz ad-Din. Notons cependant que si Izz ad-Din, est fâché avec les noms propres (Amaury/Bohémond/Raymond) il sait bel et bien distinguer les patriarches des patrices tout au long de son texte.

<sup>2725</sup> Sur les confirmations impériales de l'autorité de Bohémond IV à Antioche et à Tripoli : *Le Livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tome V, p. 103. Al Makrizi, année 590 de l'Hégire. Albéric des Trois Fontaines, in *MGH, Scriptorum*, tome XXIII, p. 884. *Röhricht*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192

				<i>forteresses, 52-54.</i>	
1201	Succession antiochienne	« Lorsque son père mourut, le <b>patrice Nusayr</b> s'empara d'Antioche. »	« Au début de l'année [1215-16] que nous avons évoquée, <u>les gens de Constantinople envoyèrent à Antioche un patriarche [...].</u> »	<i>Id. 57-58.</i>	<b>Bohémond III et/ou IV.</b> <sup>2726</sup>
1206	Sur les melkites à Antioche et le patriarche Siméon		« et ceux-là, le comte [Bohémond IV] ainsi que les principaux et consuls d'Antioche »	Innocent III <i>in, PL</i> , tome CCXV, 1345.	<b>Bohémond IV et un groupe d'Antiochiens</b> incluant les cadres de la Commune
1204-1221	Apparition de l'Etat de Nicée	« <b>un patrice puissant d'entre les patrices romains</b> , dont le nom était Lascaris [...]. »	« Pour les villes qui appartenaient au <u>roi de Constantinople</u> , à l'orient du canal [...] »	Ibn al-Athir, <i>Kamel-Altevarykh</i> , <i>in RHC Or.</i> , tome II, p. 95	<b>Théodore Lascaris</b> avant 1208 et <b>l'ensemble des cadres du Rûm.</b>
1254-1258		« <b>un patrice</b> appelé Michel Paléologue »	« on remarquait à cette époque, à la cour de Théodore Lascaris, <u>empereur des Grecs de Nicée</u> [...] »	Abul-Faraj (Bar Hebraeus), <i>in Maurice Reinaud, Chroniques arabes traduites et mises en ordre</i> , p. 483	<b>Michel Paléologue</b> avant sa prise du titre impérial
1268	Prise d'Antioche par Baybars	« les <b>tombeaux des patrices écroulés, les patrices livrés au malheur</b> »		<i>Lettre de Baïbars à Bohémond</i> , <i>in Al Makrizi.</i>	<b>Groupe antiochien</b> distinct des officiers du prince. <sup>2727</sup>

<sup>2726</sup> Sur les confirmations impériales de l'autorité de Bohémond IV à Antioche et à Tripoli : *Le Livre des Deux Jardins*, *in RHC Or.*, tome V, p. 103. Al Makrizi, année 590 de l'Hégire. Albéric des Trois Fontaines, *in MGH, Scriptorum*, tome XXIII, p. 884. *Röhricht*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192

<sup>2727</sup> Ce passage se lit (entre-autre) à la lumière de l'action du patriarche Euthyme entre 1259 et 1271: Intronisation à Antioche : « Lettre de Charles d'Anjou sur les affaires de Terre Sainte (Acre, 22 avril 1260) ». *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1917, tome 78, pp. 487-490. Ambassade auprès de l'il-khan : Vartan le Grand, *Journal Asiatique*, tome XVI, Paris, 1860, p. 309. Contribution à une médiation entre pirates génois et ses victimes, entre autres grecques : *Archivio di Stato, Materie politiche, mazzo 5°*, (vélin), *in AOL*, tome I, pp. 441-442. Son

### *La campagne de Damas*

L'acceptation du retour du patriarche melkite à Antioche fut le prérequis au plus grand moment de gloire de Bohémond VI lors de l'offensive mongole contre Damas.

*La roy d'Ermenie & le prince d'Antioche devant dis si alerent en l'ostel des Tartas, & furent à prendre Damas ; & quand Damas fu prise, le prince pour despit des Sarazins & pour lor honte, si fist faire neteer & enfenter une mout bele iglise, quy fu dou tens des Grés des crestiens, au tens que Eracles fist labourer Damas, en la quele yglise aouerent dedens Sarazins à Mahomet, quy fu ansienement des Grés lor yglize, & fist la ens chanter messe des Francs & soner campagne [...].<sup>2728</sup>*

Bohémond VI fut le corestaurateur, éphémère, de la prépondérance chrétienne dans la ville de Damas. Bien évidemment la restauration culturelle était en fait une restauration melkite, elle était l'affaire du patriarche Euthyme. Il ne peut en avoir été autrement, puisque le prince était excommunié par les latins<sup>2729</sup>. A propos de cet instant solennel, c'était la domination de Constantinople qui était rappelée par la source franque comme précédent légitimateur de l'action du prince. De fait, cet évènement n'ayant pu avoir lieu qu'à la suite de la réintégration d'Antioche, dans l'amitié mongole, à la sphère de Constantinople. Bohémond VI était à la fois l'auxiliaire de l'il-khan et le prolongement de l'empereur. Le prince d'Antioche était dans une position analogue à celle de Gauthier de Montbéliard au début du siècle lorsqu'il razzia l'Egypte sous la couverture diplomatique de la bannière impériale constantinopolitaine<sup>2730</sup>. Derrière la victoire du « beau prince », l'Empire triomphait<sup>2731</sup>.

La référence à la souveraineté néo-romaine sur la Syrie et Damas à propos de cet évènement est commune au « Templier de Tyr » et à Georges Pachymère :

*En ce qui concerne les Italiens qui occupent la côte de la Syrie maritime, maître de la Phénicie et de la ville d'Antioche, ils sortaient de temps en temps avec succès pour rivaliser avec les forces puissantes en possession des lieux de Palestine justement célèbres pour leur ancienne réputation de sainteté, où l'on avait vu passé et agir dieu fait homme. Ils affrontaient l'armée des jeunes cavaliers éthiopiens [Mamelouks], quand le Scythe [Mongols] foudit, comme nous l'avons dit, sortant de sa cachette pour tous ces vols, larcins et pillages de régions entières, emportant tout par cette conduite, et comme en Mysie, certains disent, vola et pillà impunément. Petit à petit les Italiens (qui abhorrent traiter avec ceux qui incendient notre Croix et leurs sont implacablement hostiles) et les chrétiens furent expulsés des villes à la mer, et*

---

implication au côté de la noblesse orthodoxe dans le complot cilicien de 1271 : Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 526-527.

<sup>2728</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 303.

<sup>2729</sup> *Guiraud*, 292. La situation évoque celle de Jérusalem rendue à la chrétienté en 1229 mais où siège uniquement le patriarche grec. Jirjis ibn al-'Amīd Makīn, *La chronique ayyoubide d'Alep*, 602-658/1205-6-1259-60, *DRHC*, vol. XVI, Paris, 1996, p. 76.

<sup>2730</sup> *Supra*.

<sup>2731</sup> Une autre « reconquête » impériale, sans rattachement de la ville à l'administration centrale, avait eu lieu, en 974, du fait de l'empereur Jean I<sup>er</sup> Tzimiskès. Jean Skylitzes, Nicéphore Phocas, fol. 271 ; Jean Tzimiskès, 311 ; Basile et Constantin, 319 ; Romain Argyros, 379. Mathieu d'Edesse et Grégoire le prêtre, chap. XVI.

*maintenant jusque de l'illustre ville d'Antioche, puis Apamée et Tyr sont détruites, Sidon subit le même sort. Ils furent rejetés de Laodicée, Tripoli et Ptolémaïs [Acre], grandes villes des Italiens, sont comme si elles n'eussent jamais été réputées. La très belle Damas, limite orientale de l'Empire romain, est totalement détruite et, dans toutes les régions des Arméniens, nul ne subsiste.*<sup>2732</sup>

Sous la plume de Pachymère, les « Italiens », par quoi il faut entendre les Francs, sont associés, mais distingués des « chrétiens », terme qui désigne de manière restrictive les orthodoxes. Cet usage limitatif et ethnocentrique du qualificatif de chrétien n'est pas le monopole de Georges Pachymère<sup>2733</sup>. Dans ce passage, l'auteur témoigne, à l'instar de Baïbars, de la place des melkites au sein de l'Etat antiochéno-tripolitain.

Si l'Empire était associé à la victoire de Damas, la principauté en récoltait aussi les fruits en termes territoriaux : « *Après ce, Haloon [Houlagou] manda par le prince d'Antioche, qui estoit gendre du roi d'Ermenie, e li fist honor e graces assé, e lui fist rendre toutes les terres de sa princée qu'il avoit tolue as Sarazins.* »<sup>2734</sup>

Parmi ces places rétrocédées par les Mongols au prince, la présence de Laodicée est assurée<sup>2735</sup>. Cette ville avait pu conserver sa population chrétienne locale en 1188<sup>2736</sup>. Les bénéfices de la campagne syrienne étaient ainsi partagés entre le gouvernement central de l'Empire et la Romanie orientale.

### ***L'Arménie***

Si, dans sa relation à Antioche et à Chypre, Michel VIII prenait la succession de Baudouin II, à l'égard de l'Arménie cilicienne, le *basileus* était le successeur des empereurs de Nicée et, à travers eux, d'Alexis III<sup>2737</sup>. Les rapprochements arméno-grecs de 1213-1216 et de 1226 avaient été déterminés par la commune hostilité aux pouvoirs latins d'Antioche et de Constantinople ainsi que par la menace turque. Ce dernier facteur n'existait plus<sup>2738</sup>. Cette alliance avait-elle encore un sens à présent que Michel VIII succédait aux empereurs latins à Antioche ? La réunification de la Romanie n'allait-elle pas provoquer un retour du *basileus* à la politique de Jean II ou de Manuel Comnène, de destruction, ou, du moins, de réduction de l'indépendance arménienne ? N'était-ce pas le prélude à la résurrection de la configuration

<sup>2732</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre III, chap. 5.

<sup>2733</sup> C'est aussi le cas de manière récurrente chez Michel le Syrien ou Mathieu d'Edesse pour ne citer qu'eux.

<sup>2734</sup> *La flor des estoires de la terre d'Orient*, in *RHC Arm.*, tome II, p. 171.

<sup>2735</sup> Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, p. 203. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 706. *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 462.

<sup>2736</sup> *Supra*.

<sup>2737</sup> *Supra*.

<sup>2738</sup> Georges Acropolitès, chap. 76. Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre III, chap. 14.

politique régionale des années 1159-1183 et 1204-1219, où les Roubénides avaient été menacés par Constantinople et Antioche<sup>2739</sup> ?

Malgré les craintes qui purent naître, les relations s'articulèrent de manière assez harmonieuse entre Constantinople et Sis durant les années 1260. L'antagonisme entre Sis et Antioche était tombé. Le passage d'Antioche dans l'orbite de Michel VIII ne mettait pas ce dernier en porte à faux avec l'Arménie. L'idylle antiochéno-arménienne allait jusqu'au complet alignement politique des deux entités dans leur tropisme mongol. De plus, cette politique mongole tant vantée correspondait à celle de Michel VIII, de manière couverte dans un premier temps, puis ouverte à compter de 1264<sup>2740</sup>.

Ce retour de l'Empire pouvait toutefois inquiéter Sis, dont l'influence était ainsi contrebalancée à Antioche. Néanmoins, la personnalité d'Euthyme, personnage connu à la cour d'Arménie, ce qui lui avait valu d'être accusé par ses coreligionnaires orthodoxes d'accointances excessives avec les hérétiques, en faisait un interlocuteur tout indiqué<sup>2741</sup>. La politique cilicienne de l'Empire était pour l'instant discrète, mais un travail souterrain était à l'œuvre<sup>2742</sup>.

### ***La réaction pontificale et ses nuances régionales***

Entre 1258 et 1261, Michel VIII réussit un tour de force. Il remplaça les deux empereurs concurrents de Nicée et de Constantinople<sup>2743</sup>. Il cumulait l'autorité du *basileus* de Nicée sur les patriarcats melkites avec la suzeraineté des empereurs francs sur les seigneurs francs de Roumanie. Plus que le continuateur du seul pouvoir nicéen, Michel VIII fut l'artisan de la fusion des diverses parties de la Roumanie qui s'étaient opposées depuis 1204.

Toutefois, la solidité de cette œuvre dépendait de facteurs exogènes, et particulièrement des pressions exercées depuis l'Occident sur les princes francs passés dans l'orbite de Michel VIII. Guillaume II et Bohémond VI avaient obtenu des avantages divers contre leur ralliement manifeste au *basileus*. Ils allaient être mis en balance avec les offres et les pressions occidentales.

Baudouin II ayant survécu à la perte de sa capitale et ayant fui en Occident, il devint, comme Alexis IV soixante ans plus tôt, un moyen de déstabilisation potentiel pour toute

---

<sup>2739</sup> *Supra*.

<sup>2740</sup> René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 563-566, 573-578, 590. *Infra*.

<sup>2741</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre IV, chap. 9

<sup>2742</sup> Bar Hebraeus. *Chonographie*, volume III, fol. 527.

<sup>2743</sup> La prise de Constantinople permit à Michel VIII d'éliminer son co-empereur Jean IV.

puissance occidentale souhaitant mener une politique hostile à l'égard du *basileus*<sup>2744</sup>. Plus grave pour les liens entre Constantinople et l'Orient, et avec l'Achaïe, sa survie maintenait la possibilité pour les Etats fédérés de Romanie de pencher pour l'empereur en exil.

La papauté pouvait peser de tout son poids dans un sens ou dans un autre, d'autant plus, que se posait toujours le problème du schisme, cristallisé en Orient autour du patriarcat d'Antioche. La papauté choisit nettement dans un premier temps, sous Urbain IV, de se prononcer contre Michel VIII et en faveur de Baudouin II<sup>2745</sup>. Toute l'œuvre de remembrement de la Romanie était menacée. Néanmoins, la réaction pontificale ne fut pas uniforme.

Urbain IV estima que la reconnaissance de la suzeraineté de l'empereur schismatique n'avait été concédée par Guillaume II que sous la contrainte découlant de la captivité, et la considéra comme nulle<sup>2746</sup>. La paix, précaire dans le Péloponnèse, ne survécut pas à cette décision pontificale qui aggrava les tensions dans un contexte de très grande défiance entre Grecs et Francs et d'incidents frontaliers entre la province grecque du Péloponnèse et la principauté<sup>2747</sup>. Bénéficiant de cette caution ecclésiastique et bientôt d'une garantie occidentale, Guillaume II rompit avec Michel VIII<sup>2748</sup>. Malgré ce revers, la diplomatie de ce dernier continua à s'activer en Grèce en direction des Francs. Le *basileus*, durant les années suivantes, s'acharna à tenter des combinaisons matrimoniales entre sa famille et celles des princes d'Achaïe et des ducs d'Athènes.

*Tento ancora el detto imperatore [Michel VIII], come di sopra abbiamo detto, far parentado con el principe d'Achaïa, e dar la figlia del principe con molti patti, mà questa cosa non ebbe effeto. Ento il detto imperator dar sua figlia per moglie a miser Giovanni della Roccia [Jean de La Roche, Duc d'Athènes de 1263 à 1280] duca d'Attene [...].*<sup>2749</sup>

Marin Sanudo fait un parallèle, entre cette politique, visant à contrer l'éloignement ecclésiastique par des mariages, et celle menée un siècle plus tôt par Manuel Comnène à l'égard des Francs en général, et de ceux d'Antioche en particulier.

<sup>2744</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 5 v., *fragmentum*. *Chronique de Morée*, livre I. Steven Runciman, *Les Vêpres siciliennes, une histoire du monde méditerranéen à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 57-59. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 228.

<sup>2745</sup> Zink Michel. « Si je t'oublie, Constantinople. », in *Médiévales*, n°12, 1987. *Toutes les routes mènent à Byzance*. pp. 43-46. Steven Runciman, *op.cit.*, pp. 60, 74.

<sup>2746</sup> Potthast, 18605.

<sup>2747</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 5 v. Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre I, chap. 31. Nicéphore Grégoras, livre IV, chap. 1. *Chronique de Morée*, livre II. Même après le début des hostilités dans la péninsule, cette source tend à faire penser que le Guillaume II ne pouvait pas facilement se dégager des engagements pris. C'est ainsi qu'il faut interpréter sa déclaration d'honnêteté et le rejet de la faute de la rupture sur les Grecs de Monénvasie et non sur l'empereur, son suzerain aux termes de l'accord de 1261, qu'il dédouane.

<sup>2748</sup> Jean Longnon, *op.cit.*, p. 231.

<sup>2749</sup> Marin Sanudo, *Istoria del regno di Romania*, fol. 12-13.

*E vera ch'io trovo nel Libro della conquista d'oltre mare, che l'imperator, Manuel tolse una figlia del Rèdi Francia di quel tempo per moglie d'un suo figlio. E quando l'imperio di Constantinopoli fù aquisato per Balduino Conte di Fiandra e d'Analdo e per il Doge di Venegia e altri Baroni, questa madona fù ritrovata in Constantinopoli e dapoï la fù moglie d'un baron dell Imperio Greco. Ancora il detto imperator Manuel tolse per moglie una sorella del principe d'Antiochia, e prima avea dato per moglie una figlia d'un fratello al Rè de Gerusalem che morse senza erede.*<sup>2750</sup>

Ce fut finalement Charles d'Anjou, champion de la restauration latine à Constantinople qui emporta les mains des princesses franques, mettant un obstacle à la réunification de la Romanie sous l'autorité de Constantinople<sup>2751</sup>.

Si Michel VIII représentait la seule menace sur la latinité moréote, il n'était que l'un des dangers pesant sur Antioche et la papauté prit en compte cette spécificité. Alors qu'Urbain IV détruisit les acquis de la pacification entre Michel VIII et Guillaume II, sa réaction fut plus nuancée à propos des décisions prises par Bohémond VI à l'égard du *basileus* et de son représentant local, Euthyme. Le retour du patriarche avait été nécessaire à l'alliance mongole, elle-même vitale pour la principauté<sup>2752</sup>. Le pape Urbain IV reconnut en 1263, dans une lettre à Paul, évêque de Tripoli et oncle de Bohémond VI, que l'action du prince était compréhensible, étant donné les menaces qui l'environnaient. Sur les instances de Paul, l'avocat de son neveu, Urbain IV jugea nulle l'excommunication qui pesait sur le prince d'Antioche depuis 1260<sup>2753</sup>.

*En vérité, le noble Bohémond, prince d'Antioche, comte de Tripoli, ton neveu, à qui tu t'es associé, par ladite décision, a été accusé plusieurs fois, vu qu'arrêtant ce qui a été dit, sans danger pour les personnes et pour la terre de sa totale destruction, comme il fut dit, contre l'inéluctable grande peste des Tartares, qui ravage la terre par la victoire et contre laquelle on ne pouvait espérer résister, il ne pouvait parer lui-même à cette marche sans auparavant porter atteinte à quelque chose de défendu ou à une sentence [...].*<sup>2754</sup>

Le pape traitait en détail tout au long de sa lettre du cas du comté, mais il s'abstint de parler d'Antioche et de demander le retour du patriarche latin Opizo qui résidait en Italie<sup>2755</sup>. C'est là l'indice que le patriarche melkite se trouvait encore à Antioche et que la papauté, d'après les informations dont elle disposait, estimait que le prince n'avait pas les moyens de lui en interdire l'accès ou de l'expulser. Antioche prenait des airs de république patriarcale, et le prince n'avait guère les moyens de contrer, sauf à tenter une épreuve de force dont le résultat ne lui serait certainement pas favorable. Implicitement, la papauté consentait au fait accompli du

<sup>2750</sup> *Id.*, fol. 13 r.

<sup>2751</sup> Jean Longnon, « Le rattachement de la Principauté de Morée au Royaume de Sicile en 1267 », *Journal des savants*, Juillet-septembre 1942, pp. 134-143.

<sup>2752</sup> *ROL*, 1894, tome II, pp. 212-214.

<sup>2753</sup> *Guiraud*, 292.

<sup>2754</sup> *Ibid.*

<sup>2755</sup> *Röhricht*, 1273, 1333. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 678, 685.

rétablissement d'Euthyme au nom d'impératifs vitaux pour la principauté. La condamnation de principe de l'entente entre Euthyme et Bohémond VI n'en était pas moins maintenue. Elle constituait « *une offense contre Dieu et la foi chrétienne, en donnant le mauvais exemple aux autres [...].* »<sup>2756</sup>

Ainsi, alors que l'Achaïe était aspirée à la fin des années 1260 par le royaume sicilien associé à la cause de Baudouin II, les résultats de la politique de Michel VIII se maintenaient en Orient. Le facteur constantinopolitain s'avérait nécessaire à la conservation d'Antioche et de Tripoli à la chrétienté et le pape le reconnut. La limitation des effets de la « peste tartare » passait par là<sup>2757</sup>.

Ceci amène à se demander quand Euthyme quitta Antioche, et fut-ce là l'effet de l'action pontificale ? Le terme *ante quem* de cet évènement est fourni par Bar Hebraeus qui indique la présence du patriarche aux noces de la fille naturelle de Michel VIII, la *despina* Marie, et de l'il-khan Abaga en 1265<sup>2758</sup>. Puisqu'il n'est nulle part fait mention d'une quelconque expulsion du patriarche avant cette date, c'est qu'il put continuer à demeurer dans sa ville-siège. Cette situation perdura jusqu'à ce qu'il soit rappelé à Constantinople pour cette mission diplomatico-matrimoniale de la plus haute importance que ses relations avec les Mongols le prédisposaient à accomplir<sup>2759</sup>. C'est un des aspects de la circulation du personnel de premier plan qui reprenait entre Constantinople et la principauté d'Antioche. Euthyme n'était pas la seule haute personnalité à passer de l'une à l'autre des deux cités néo-romaines. L'ancien patriarche œcuménique Germain III (1265-1266), suite à son abdication, s'installa au monastère de la Montagne Noire, dans le territoire de la principauté d'Antioche, avant de revenir à Constantinople et de jouer un rôle important dans les relations avec Rome<sup>2760</sup>. Cet intermède antiochien dans la carrière du patriarche émérite s'expliquerait mal sans le maintien, jusqu'à la chute de la ville d'Antioche, des acquis politiques et ecclésiastiques de 1260.

Une fois accomplie sa mission auprès des Mongols en 1265, le patriarche Euthyme revint-il à Antioche ? Il est certain qu'il n'était pas présent dans la ville au moment de sa prise

---

<sup>2756</sup> Guiraud, 292.

<sup>2757</sup> *Ibid.*

<sup>2758</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 521-522. Judith Kolbas, *The Mongols in Iran : Chingiz Khan to Uljaytu, 1220–1309*, New-york, 2006, pp. 193-233.

<sup>2759</sup> A cette date il y a plus de six ans au moins qu'Euthyme était apprécié par les autorités mongoles de l'Asie occidentale. *ROL*, 1894, tome II, pp. 212-214.

<sup>2760</sup> Rosa Benoit-Meggenis, *L'empereur et le moine : recherches sur les relations entre le pouvoir impérial et les monastères à Byzance du IX<sup>e</sup> siècle à 1204*, partie II, pp. 214-215. Vitalien Laurent. « La chronologie des patriarches de Constantinople au XIII<sup>e</sup> s. (1208-1309) », *REB*, tome 27, 1969, pp. 129-150. Laurent, 1382. Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre VI, chap. 1.

par Baïbars en 1268, et nous le retrouvons en 1269-1271 dans le royaume arménien de Cilicie<sup>2761</sup>. Le fait qu'il resta en Orient rend plausible son retour dans la capitale patriarcale entre 1265 et 1268. Un autre séjour antiochien d'Euthyme est d'autant plus vraisemblable que les Arméniens, qui lui accordèrent par la suite l'hospitalité, étaient alors alignés politiquement avec Antioche et sur les Mongols<sup>2762</sup>. On comprendrait mal que le patriarche ait eu ses entrées chez les Arméniens sans avoir dans le même temps accès à Antioche. En 1262 et de nouveau en 1266, le roi Héthoum vint chercher le secours des Mongols, aussi bien dans son intérêt que dans celui d'Antioche<sup>2763</sup>. Abaga ayant épousé l'année précédente la fille de Michel VIII en présence d'Euthyme, il est impossible que Bohémond VI ait indisposé son protecteur en refusant d'ouvrir ses portes au patriarche qui l'avait marié. Le prince d'Antioche, si cruellement acculé, n'avait pas les moyens de s'opposer aux droits reconnus en 1259 à celui qui aurait même converti au christianisme le souverain mongol au témoignage de Vartan l'Oriental<sup>2764</sup>. Il n'y a donc aucune raison ni preuve d'une quelconque exclusion ou expulsion du patriarche<sup>2765</sup>. Euthyme continua son action en Orient au service de son Eglise et de l'Empire dans tout l'Orient, en direction des Arméniens, des Mongols et très certainement d'Antioche<sup>2766</sup>.

Toutefois, l'aggravation de la situation militaire d'Antioche et la défaite arménienne de 1266 purent contraindre Euthyme à quitter sa cité trop directement menacée, et à se mettre plus à l'abri en Cilicie<sup>2767</sup>. La résidence cilicienne d'Euthyme doit s'interpréter comme une simple mesure de circonstances.

La réaction pontificale à la progression politique de Michel VIII en Orient fut donc limitée et ne changea rien à la situation sur place où l'opinion de Rome était secondaire par rapport aux impératifs politiques immédiats et aux enjeux locaux. La papauté finit d'ailleurs

---

<sup>2761</sup> Al Makrizi, *appendices, lettre de Baïbars à Bohémond*. Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 527. Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre VI, chap. 1. *Archivio di Stato, Materie politiche, mazzo 5°*, (vélin), in AOL, tome I, pp. 441-442.

<sup>2762</sup> Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, pp. 161, 593. *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 74, 77, 85.

<sup>2763</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 316, 715-717. *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 348. Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 523.

<sup>2764</sup> Vartan le Grand, *Journal Asiatique*, tome XVI, Paris, 1860, p. 309.

<sup>2765</sup> René Grousset postulait une nouvelle expulsion d'Euthyme en 1263 sans fondement à notre sens. René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, p. 519.

<sup>2766</sup> *Infra*.

<sup>2767</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 69, 70, 77, 81, 82.

par en prendre acte et reconnu peu après de manière explicite le rôle politique de Michel VIII en Syrie<sup>2768</sup>.

### **Les options de Michel VIII et la destruction d'Antioche**

La conquête de Constantinople mit Michel VIII dans une situation diplomatique difficile. L'Empire recouvrit soudain un vaste contrôle territorial, immédiat ou médiatisé par un pouvoir local, tel qu'il n'en avait plus eu de manière unitaire depuis 1204. Il lui fallut alors assumer de lourdes responsabilités politiques, avec des impératifs parfois contradictoires, pour la protection de cet ensemble hétérogène.

#### ***Le louvoiement et ses limites***

En Asie, la grande question était, depuis 1260, la lutte entre l'il-khan et les Mamelouks. Dans ce choc de titans, les puissances chrétiennes d'Asie occidentale, Impériaux, Francs, et Arméniens, se trouvèrent face à un dilemme. Héthoum I<sup>er</sup> d'Arménie pencha sans équivoque dans le camp mongol<sup>2769</sup>. Les Francs d'Acre, de manière molle et confuse, prirent parti pour les Mamelouks en 1260<sup>2770</sup>.

Michel VIII pouvait se faire plus subtil. C'était d'ailleurs une nécessité. L'Asie Mineure néo-romaine était au contact des Mongols alors que la sphère d'influence syrienne de Constantinople était à portée des Mamelouks. De toute part, des coups pouvaient être portés à l'Empire. Le premier réflexe du *basileus* fut de ménager les deux partis. Vis-à-vis du Caire, Michel VIII sembla retrouver au début des années 1260 les accents de la diplomatie d'Andronic Comnène et d'Isaac II Ange<sup>2771</sup>.

*Lascaris [Michel VIII] a député vers le sultan, afin de lui demander un patriarche [d'Alexandrie] pour les chrétiens melkites. On nomma à cette dignité Reschid Kahhal, qui fut envoyé vers l'empereur romain, accompagné de l'émir Farès ed-din Akousch Massoudi et de plusieurs évêques. Lascaris les combla d'honneurs et de présents ; il montra à l'émir Akousch une mosquée qu'il avait fait construire dans la ville de Constantinople afin que le*

<sup>2768</sup> Eugène Tisserand, « Une lettre de l'Ilkhan de Perse Abaga, adressée en 1268 au Pape Clément IV », *Le Muséon*, vol.59, 1946, pp. 547-556.

<sup>2769</sup> Claude Mutafian, *op.cit.*, p. 465. René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 529-533, 583-589. Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, pp. 377-378, 423-426. Steven Runciman, *Les Vêpres siciliennes, une histoire du monde méditerranéen à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 74-75. Steven Runciman, *Histoire des Croisades, tome II, 1188-1464*, pp. 246-249.

<sup>2770</sup> René Grousset, *op.cit.*, pp. 593-603. Joshua Prawer, *op.cit.*, pp. 428-433. Steven Runciman, *op.cit.*, pp. 255-261.

<sup>2771</sup> Thierry Buquet, « Nommer les animaux exotiques de Baybars, d'Orient en Occident », in C. Müller et M. Roiland-Rouabah, *Les non-dits du nom. Onomastique et documents en terres d'Islam. Mélanges offerts à Jacqueline Sublet, Etudes arabes médiévales et modernes*, Presses de l'Ifpo, Beyrouth 2013, pp. 388-389. *Supra*. Dans le contexte des années 1260, les Mamelouks avaient d'autant plus besoin de relations cordiales avec Constantinople que leur système militaire reposait sur la main d'œuvre servile qu'ils faisaient en grande partie venir par les Détroits. Julien Loiseau, *Les Mamelouks, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Seuil, Paris, 2012, pp. 38-39.

*sultan recueille auprès de Dieu la récompense de cette action. Akousch repartit vers l’Égypte, accompagné du patriarche dont il vient d’être fait mention. Le patriarche offrit au sultan le présent que lui adressait l’empereur ; il remit également les sommes qu’il avait reçues en dons.*<sup>2772</sup>

Contre sa collaboration avec l’Égypte ayyoubide, coopération dont le versant religieux avait pris des formes analogues à celles précitées, Constantinople avait obtenu la reconnaissance de ses droits sur Chypre, la Cilicie, Antioche et Tripoli<sup>2773</sup>. De fait, le maître de l’Égypte en cette année 1262, comme ses prédécesseurs, tout en combattant les Francs d’Antioche, n’attenta pas à la vie de la cité néo-romaine sur laquelle le partenaire constantinopolitain avait des droits reconnus. Le raid mamelouk de 1262 contre la principauté, mesure de représailles consécutive à l’offensive mongole de 1260, ne fut pas mené à outrance. La cité d’Antioche, où le patriarche grec Euthyme résidait alors, fut épargnée<sup>2774</sup>.

Les textes des accords postérieurs entre les Mamelouks et Constantinople permettent de saisir sur quelles bases on négocia initialement. Le traité de 1281 soustraya les territoires du *Rûm* aux attaques des Mamelouks<sup>2775</sup>. Cette clause reprenait certainement celles d’un accord antérieur ayant des implications en Syrie. Un autre témoignage tardif indique que les Mamelouks avaient reconnu à Constantinople des prérogatives en Syrie. Une trace en est conservée dans une lettre du sultan Malik Nasir Hasan à Jean VI Cantacuzène, datée de 1349. Elle contient une liste de peuples placés protocolairement sous la direction du *basileus* qui est : « *l’épée des Macédoniens, le Samson, le roi des Grecs, des Serviens, des Asanes, des Valaches, des Russiens, des Alains, la gloire de la doctrine des Ibériens et des Syriens, l’héritier de leurs terres, le maître des mers, des fleuves, et des îles.* »<sup>2776</sup> Des Syriens s’étaient donc trouvés au nombre des sujets néo-romains du point de vue du Caire.

Dans le même temps, les avantages obtenus en Syrie par Michel VIII et Euthyme attestent que les Mongols le considéraient comme un allié, ou au moins comme un ami, dès

---

<sup>2772</sup> Al Makrizi, année 660 de l’Hégire.

<sup>2773</sup> *Supra*.

<sup>2774</sup> Al Makrizi, année 660 de l’Hégire.

<sup>2775</sup> Mohamed Tahar Mansouri, *Recherche sur les relations entre Byzance et l’Égypte (1259-1453)*, pp. 240-246.

<sup>2776</sup> Jean Cantacuzène, *Histoire Romaine*, Livre IV, chap. XIV. Ce passage est d’autant plus intéressant qu’il ne s’agit pas d’un référencement de toutes les communautés orthodoxes, sans quoi l’on trouverait aussi une référence aux melkites égyptiens et à leur patriarcat. Il semble que cette liste comprend les territoires chrétiens sur lesquels le *basileus* a ou a eu une forme de pouvoir ou de prééminence reconnue par les autorités locales, pour des raisons ecclésiastiques et/ou politiques, depuis l’origine des contacts entre Mamelouks et Paléologues. La référence à la Syrie se comprend alors comme une survivance protocolaire de la présence reconnue par l’Égypte de Constantinople comme puissance syrienne *via* Antioche et Tripoli.

l'année 1260<sup>2777</sup>. Plus grave encore pour les Mamelouks, Michel VIII interférait, au profit des Mongols de Perse, dans leur diplomatie avec les Mongols de Kiptchak<sup>2778</sup>.

Le temps que fit perdre à la diplomatie mamelouke le *basileus* était autant de temps gagné pour Houlagou. Cela retardait la formalisation d'une coalition structurée entre la Horde d'Or et le Caire contre le destructeur de Bagdad. Ce délai bénéficiait aussi aux Arméniens de Cilicie et aux Francs de Syrie. Michel VIII alla même au-delà de la simple manœuvre dilatoire. Il fit obstruction au passage des émissaires égyptiens<sup>2779</sup>.

Ce double jeu finit par mettre Michel VIII dans une situation impossible. Baïbars ne put souffrir de se voir ainsi joué. Les représailles ne tardèrent pas. Elles vinrent en premier lieu des Mongols de Kiptchak : « *sur ces entrefaites, des troupes de Bérékeh s'avancèrent vers Constantinople, et dévastèrent les environs.* »<sup>2780</sup> Le *basileus*, dont les trésors d'habileté diplomatique semblent avoir été inépuisables, tenta d'utiliser un nouvel expédient dilatoire.

*Michel, s'étant réfugié dans la ville, pour échapper à ces ennemis redoutables, ordonna à l'émir Farès ed-Din-Akoush [retenu depuis 3 ans par Michel VIII et qui semble être devenu son agent] de se rendre auprès du général de l'armée mongole, et de lui représenter que l'empereur romain, étant uni par un traité avec le sultan d'Égypte, se trouvait ainsi l'allié et l'ami de Bérékeh. L'émir, à la requête de Michel, certifia le fait par une attestation écrite de sa main, et y joignit une déclaration, dans laquelle il reconnaissait que s'il s'était arrêté à Constantinople, cela avait été de son propre mouvement, et sans que son voyage eût été entravé en aucune manière. Aussitôt les troupes mongoles reprirent la route de leur pays.*<sup>2781</sup>

Malgré cette manœuvre de temporisation, le crédit de Michel VIII à la cour du Caire était réduit à néant<sup>2782</sup>. Dès 1264, Baïbars, au fait de la rétention de ses émissaires, avait décidé de la conduite à tenir à l'avenir envers l'empereur et ses émanations :

*On reçut la nouvelle que Lascaris [Michel VIII] avait retenu les ambassadeurs envoyés, avec un présent, vers le prince Bérékeh, et les avait empêchés de continuer leur voyage ; en sorte que les objets dont ils étaient porteurs avaient péri pour la plupart. Le sultan ayant fait venir les patriarches et les évêques, leur demanda ce que méritait un homme qui avait violé ses serments, et les engagements souscrits par Lascaris. Tous répondirent qu'un pareil homme devait être excommunié. Le sultan, après leur avoir fait donner une déclaration par écrit, leur présenta les actes mêmes des serments prêtés par Lascaris. Puis il leur dit : « ce prince, en retenant mes ambassadeurs, a violé ses engagements, et a montré qu'il recherchait l'alliance d'Houlagou. » Puis, il dépêcha vers l'empereur un moine, un philosophe grec, un prêtre et un évêque, pour signifier à ce monarque son excommunication. Le sultan lui adressa une lettre extrêmement dure.*<sup>2783</sup>

<sup>2777</sup> Mohamed Tahar Mansouri, *op.cit.*, pp. 110-111.

<sup>2778</sup> Al Makrizi, année 661 de l'Hégire. Marie Favreau, « The golden Horde and the Mamluks », *The great Horde in world History review*, vol. 5, n°1, 2017, pp. 335-336.

<sup>2779</sup> *Ibid.*

<sup>2780</sup> *Ibid.*

<sup>2781</sup> *Ibid.*

<sup>2782</sup> *Ibid.*

<sup>2783</sup> *Id.*, année 662 de l'Hégire.

C'en était bien fini des artifices entre Constantinople et Le Caire pour le plus grand malheur de la Romanie syrienne. Il n'y aura plus d'échanges diplomatiques constructifs entre les deux puissances de 1264 à 1275-1276, et la paix ne sera conclue formellement que plusieurs années après<sup>2784</sup>. Entre le risque d'une guerre en Asie Mineure l'opposant à l'il-khan et celui d'un conflit avec Le Caire, Michel VIII avait été contraint de choisir. Dans ce contexte, les liens entre les melkites et Constantinople ne représentaient plus une circonstance atténuante, un facteur de protection pour Antioche aux yeux des Mamelouks, mais bien un sujet d'animosité supplémentaire. Les relations au sein du triangle formé par Constantinople, Le Caire et Tabriz furent rendues limpides en 1265 par l'union de l'il-khan Abaga avec la *despina* Marie<sup>2785</sup>.

*Cette année-là, l'an 1576 des Grecs, Euthyme, le patriarche des grecs d'Antioche, amena la fille de Michel Paléologue à Abaga, le roi des rois. Le père de celui-ci avait depuis longtemps envoyé des ambassadeurs pour la demander en mariage et l'année où elle fut donnée, ce n'est qu'arrivé à Césarée que leur parvint la nouvelle de la disparition du roi Houlagou et ils ne purent faire demi-tour.*<sup>2786</sup>

Euthyme était la cheville ouvrière de la présence impériale, et sa position à Antioche était plus que jamais liée à la fortune mongole<sup>2787</sup>.

### ***L'amélioration des relations entre Rome et Constantinople***

L'arrivée de Clément IV au pouvoir à Rome en 1264 marqua un changement de ton dans la politique orientale de la papauté. Alors que l'Italie était encore déchirée par la liquidation dans la douleur des Hohenstaufens, le pape changea de position par rapport à son prédécesseur sur Constantinople. Les coups rudes portés par les Mamelouks aux Francs de Syrie depuis 1260, ainsi que les signes de la volonté il-khanide envers les chrétiens, firent prendre conscience que le danger venait de l'Égypte<sup>2788</sup>.

<sup>2784</sup> Pour la liste des ambassades entre Constantinople et les Mamelouks qui sont connues à cette époque : Mohamed Tahar Mansouri, *op.cit.*, pp. 234-235. Reuven Amital-Preiss, « Diplomacy and the slave trade in the Eastern Mediterranean: a re-examination of the Mamluk-Byzantine-Genoese triangle in the late thirteenth Century in light of the existing early correspondence », *Oriente Moderno*, année 88, n°2, 2008, pp. 349-368.

<sup>2785</sup> Rika Gyselen, « Chrétiens en terre d'Iran : implantation et acculturation », *Studia iranica* 33, Paris, 2006, pp. 122-123.

<sup>2786</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, tome III, fol. 521-522.

<sup>2787</sup> Tabriz, la capitale des Mongols de Perse, eut une communauté chalcédonienne notable quelques années plus tard selon Bar-Hebraeus. Elle devait relever du patriarche d'Antioche, et Euthyme procéda sans doute à son organisation avant qu'elle ne soit sous la protection directe de la nouvelle impératrice grecque des Mongols. Cela contribuait à redonner une profondeur territoriale dans la « Grande Asie » au patriarcat d'Antioche et une forme de centralité à sa capitale qui étoffait son rôle d'intermédiaire de l'Empire avec l'Asie. Bar Hebraeus, *Chronographie*, tome III, fol. 527. Marco-Polo, *le devisement du monde*, chap. XXIX. Jean de Joinville, chap. XCV. Il y avait bien d'autres sujets de conflits entre le Caire et Constantinople à cette époque, comme le fait que le *basileus* retenait prisonnier à Constantinople le sultan seldjoukide Izz Ad-Din qui avait quitté sa patrie au début des années 1260. Bar Hebraeus, *chronographie*, volume III, fol. 518, 522.

<sup>2788</sup> René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 608-609, 621-625. Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, pp. 442, 445-447, 451-456, 459-470. Il faut aussi avoir à l'esprit l'hostilité commune de Rome et de Constantinople à l'égard de Manfred jusqu'en 1266 : Steven Runciman, *Les Vêpres siciliennes, une histoire du monde méditerranéen à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 89-91.

Le calcul de Bohémond VI, condamné en 1260, puis amnistié en 1263, fut finalement validé<sup>2789</sup>. La libération de la Terre Sainte passait par un accord avec Houlagou, mais celui-ci ne pouvait s'envisager sans une association du *basileus*. Les relations anciennes et étroites de Michel VIII avec Tabriz le mettaient dans la situation enviable d'intermédiaire. Toute alliance entre les latins et les Mongols de Perse devraient prendre en considération la préexistence de leur relation avec l'Empire et les acquis de celle-ci. La papauté intégra cette réalité que personne ne pouvait plus ignorer après le mariage d'Abaga avec la fille de Michel VIII sous les auspices du patriarche Euthyme. Une expédition concertée avec les Mongols et Michel VIII fut envisagée, et, tacitement, était acceptée sa conséquence déjà admise sur le terrain<sup>2790</sup> : l'intégration d'Antioche « à l'empire ou au royaume des Grecs » passé au schismatique. Les préventions vengeresses des années précédentes contre les initiatives de Michel VIII en Orient étaient passées. Il y eut une capitulation silencieuse de la papauté sur les acquis de l'empereur schismatique. L'impératif de lutte contre l'Islam primait sur la guerre contre les Grecs.

#### ***L'exécution d'Antioche et le caractère anti-Rûm de l'évènement.***

Les derniers évènements avaient désabusé Baïbars sur Michel VIII. Dorénavant, il pouvait s'estimer libéré de tout engagement pris dans la continuité de ses prédécesseurs depuis les Fatimides jusqu'à al-Adil, en passant par Nur ad-Din et Saladin<sup>2791</sup>. Tous ces pouvoirs musulmans successifs avaient accepté le principe de l'existence d'une portion de Syrie rattachée à Constantinople et hors du champ des guerres franco-musulmanes. Les pouvoirs islamiques en bons termes avec Constantinople pouvaient certes mener des raids contre ces territoires et y faire la guerre aux Francs, mais jamais aucun des Etats musulmans limitrophes n'avait cherché à donner le coup de grâce à Antioche. Cette pratique durait depuis que Manuel avait, aux yeux du monde, donné son statut à ce secteur et en avait fait un tiers espace entre le royaume franc et *Dar al-Islam*<sup>2792</sup>.

Encore en 1262, les Mamelouks poursuivaient cette politique de guerre limitée : « *cette même année, l'émir Schems ad-Din Sonkor Roumi, fit une incursion sur le territoire d'Antioche, assiégea le prince souverain de cette ville, incendia le port avec tous les vaisseaux ; il était accompagné par les princes de Homs et celui d'Hama* ». <sup>2793</sup> La violence ne doit pas masquer

<sup>2789</sup>ROL, 1894, tome II, pp. 212-214. Guiraud, 3337.

<sup>2790</sup> Eugène Tisserant, « Une lettre de l'Ilkhan de Perse Abaga, adressée en 1268 au Pape Clément IV », in Le Muséon, vol.59, 1946, pp. 547-556. Deno John Geanakoplos, Geanakoplos. *Emperor Michael Palaeologus and the West, 1258-1282, a study in Byzantine-Latin Relations*, p. 290.

<sup>2791</sup> *Supra*.

<sup>2792</sup> Jean Kinnamos, livre IV, chap. 18.

<sup>2793</sup> Al Makrizi, année 660 de l'Hégire.

l'essentiel, l'existence même d'Antioche comme ville chrétienne n'était pas remise en question. Il n'y eut pas de tentative de la faire tomber. Mais, après les événements diplomatiques de 1263-1265, l'on joua désormais sans demi-mesure<sup>2794</sup>. Antioche, à portée du cimetière mamelouk, pouvait servir d'exemple édifiant à l'adresse de la duplice et insaisissable Constantinople<sup>2795</sup>. La mise à mort de la capitale ecclésiastique, idéologique, politique et historique de l'Orient néo-romain fut effectuée par les sultans en personne et de manière à marquer les esprits.

*Les troupes se réunirent à Antioche. Le premier jour du mois de Ramadan, dès le matin, Baïbars commença les attaques, et la ville se trouva bloquée de tous les côtés. Le troisième jour, l'armée était complètement établie sous ses tentes. Le sultan, durant trois jours, députa vers les Francs, pour les engager à se soumettre, et leur annoncer l'assaut. Les habitants n'ayant point accepté ses propositions, les attaques commencèrent avec une extrême vigueur. Les musulmans escaladèrent les remparts du côté de la montagne, dans le voisinage de la citadelle et descendirent dans la ville. Les habitants se réfugièrent dans la forteresse. Les vainqueurs répandus dans la ville égorgèrent, pillèrent, et saisissaient des prisonniers. Aucun homme n'échappa au carnage. La population se composait de cent mille hommes. Les émirs gardaient les portes, afin d'empêcher que personne ne se sauvât par la fuite. La citadelle renfermait huit mille combattants, sans compter les femmes et les enfants. Ils demandèrent et obtinrent une capitulation. [...] La ville d'Antioche avait appartenu jusqu'alors au prince Bohémond, fils de Bohémond, qui possédait également Tripoli, et faisait sa résidence de cette dernière place.*<sup>2796</sup>

La lettre que le sultan fit parvenir à Bohémond VI pour lui faire le récit des événements en résume tous les enjeux.

*Dans l'espace de moins d'une heure, s'en était fait du maréchal ; le moindre fut saisi d'effroi, le châtelain fut abattu par le malheur, la mort leur arriva de tous côtés. Nous les emportâmes l'épée à la main, à la quatrième heure du samedi, quatrième jour du mois de Ramadan, nous fîmes main basse sur tous ceux que tu avais choisis pour garder et défendre cette ville. Il n'y en avait pas un qui n'ait en son pouvoir un de ces hommes, ou quelque chose de leurs biens. Si tu avais vu tes chevaliers renversés sous les pieds des chevaux, tes maisons envahies par les pillards, parcourues librement par ceux qui cherchaient du butin ; tes richesses que l'on pesait au kindar ; tes bijoux que l'on vendait ou que l'on achetait avec tes trésors, au prix de quatre pour un dinar ; si tu avais vu tes églises démolies, tes croix sciées, les livres de leurs faux évangiles étalés au jour ; les tombeaux des patrices écroulés, si tu avais vu ton ennemi le musulman fouler le sanctuaire, le moine, le prêtre, le diacre, immolés sur l'autel, les patrices livrés au malheur [...].*<sup>2797</sup>

Antioche, vouée autrefois à l'enfer avec Constantinople par Ibn al-Faḡih, venait de le voir s'abattre sur elle<sup>2798</sup>. La ville exterminée présente plusieurs dimensions. C'est la principauté de

<sup>2794</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 521-522. Al Makrizi, année 660 de l'Hégire.

<sup>2795</sup> La *Geste du sultan Baïbars* reporte dans le domaine du fantasme la prise de la capitale impériale. Francis Guinle, « Conversions et fausses conversions dans la recension damascène », in Denise Aigle (dir.), *Le Bilad al-Sâm face aux mondes extérieurs, la perception de l'autre et la représentation du souverain*, Presses de l'Ifpo, Damas-Beyrouth, 2012, pp. 165-166.

<sup>2796</sup> Al Makrizi, année 666 de l'Hégire. Ce témoignage est complété par celui d'Izz Al-Din Ibn Soddad avec une indication du chiffre de 40 000 captifs. Izz Al-Din Ibn Soddad. Chap. III, Les marches ('Awasim) et leurs forteresses, in *Description de la Syrie du Nord* : traduction annotée de Al-A'Laq al-hatira fi dikr al-Sam wa al-Gazira.

<sup>2797</sup> Al Makrizi, *appendices, lettre de Baïbars à Bohémond*.

<sup>2798</sup> André Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, tome II, géographie arabe et représentation du monde : la terre et l'étranger*, p. 479. La mémoire orientale conservera encore la profondeur de l'association des Rûm et d'Antioche comme on l'observe dans *Le Livre des Ruses* dont la rédaction

Bohémond VI qui est passée au fil de l'épée avec son maréchal, son châtelain, ses chevaliers. C'est aussi la cité chrétienne chalcédonienne, le siège des patriarches, celle qui abrite les églises des « grecs et des latins », qui est mise à mort avec ses prêtres, ses diacres, ses églises, ses croix et ses évangiles<sup>2799</sup>. Enfin, c'est la cité d'*ar-Rûm* qui est exécutée en la personne de ses patrices, trace humaine tangible de l'appartenance de la cité à la Romanie.

En brisant Antioche, Baïbars portait un nouveau coup aux Francs, mais il décapitait aussi la présence néo-romaine et réduisait les espoirs de Constantinople de pouvoir se rétablir un jour en Syrie. Georges Pachymère le relève lorsqu'il met en exergue la destruction de « l'illustre Antioche »<sup>2800</sup>. C'est le pivot oriental de l'Empire qui fut annihilé. Celui-ci ne pourrait plus compter à l'avenir sur le soutien que lui avait fourni cette population autodéfinie comme néo-romaine et fortement consciente d'elle-même et de ses liens à la Romanie en général<sup>2801</sup>. Ce n'était pas tant la très faible base démographique franque en Orient qui était abattue que l'assise humaine, politique et religieuse melkite. Le Templier de Tyr témoigne que la colère du sultan s'exerça aussi bien à l'égard de la minorité franque que des autres composantes de la population : « *furent osis dedens la sité, puis que ele fu prise, .xvij<sup>m</sup>. personnes & plus, & furent pris homes et femes & enfants, que de religion que d'autres [...].* »<sup>2802</sup> Son témoignage est complété par celui de Bar Hebraeus : « *Les Egyptiens entrèrent donc et massacrèrent tous les hommes. Ils détruisirent les célèbres églises, emmenèrent en captivité les femmes, les fils et les filles et l'abandonnèrent en ruines et déserte, ce qu'elle est encore aujourd'hui.* »<sup>2803</sup>

---

se situe à l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle. *Le Livre des Ruses*, traduction de René R. Khawam, libretto, Paris, 1976, p. 291.

<sup>2799</sup> *Chronographe de Samuel d'Ani*, in *RHC Arm.*, tome I, pp. 592-593. Isabelle Augé, « Papauté, Latins d'Orient et Croisés sous le regard de l'archevêque de Tarse, Nersès Lambronatsi », in Michel Balard (dir.), *La Papauté et les Croisades, The Papacy and the Crusades : Actes du VIII<sup>e</sup> congrès de la society for the study of the Crusades and the latin east*, p. 218.

<sup>2800</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre III, chap. 4. Nicéphore Grégoras, livre IV, chap. 7.

<sup>2801</sup> La perte de la « célèbre ville d'Antioche » aux mains de musulmans est soulignée comme une catastrophe propre à l'empire de Constantinople, et étrangère aux latins, un siècle après, par Jean VI Cantacuzène dans son dialogue avec le légat pontifical Paul en 1367. Quoique formellement la référence utilisée soit la perte de la ville au VII<sup>e</sup> siècle, le fait est que Cantacuzène la compare aux défaites occidentales des latins plutôt qu'aux défaites chrétiennes en Syrie du XIII<sup>e</sup> siècle qui concernent trop étroitement Constantinople et ses empereurs. A ses yeux, la perte de tout territoire chrétien situé en Orient est une perte pour Constantinople, de la même manière que la perte de tout territoire en Occident est une diminution pour Rome. Jean Meyendorff, « Projets de Concile œcuménique en 1367 : Un dialogue inédit entre Jean Cantacuzène et le légat Paul », *DOP*, vol. 14, 1960, pp. 147-177.

<sup>2802</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 365. Le sort des orthodoxes d'Antioche contraste non seulement avec celui des grecs de Laodicée, de Jérusalem et d'Edesse au XII<sup>e</sup> siècle mais aussi avec celui des chrétiens orientaux de Safed sous Baïbars.

<sup>2803</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 525. Denise Aigle, « Conférences de Mme Denise Aigle », *École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses*. Annuaire. Tome 114, 2005-2006. pp. 201-210.

Au-delà du cas particulier, spectaculaire et symbolique d'Antioche, des éléments laissent à penser que les melkites de Syrie du Nord furent particulièrement visés par Baïbars. C'est une absence qui révèle en creux ce dont les populations liées à *ar-Rûm* furent victimes. En effet, au XIV<sup>e</sup> siècle, lorsque Marin Sanudo liste la présence des Grecs – de langue, de rite et d'allégeance – la Syrie du Nord n'est plus citée alors que d'autres territoires, où leur présence était historiquement d'une moindre influence, le sont en détail<sup>2804</sup>.

### **La dernière guerre orientale**

La commune affliction que représentait pour les chrétiens d'Occident et pour Constantinople la situation orientale ouvrit de nouvelles perspectives d'action commune. La reconnaissance pontificale du pouvoir établi à Constantinople en Orient était déjà acquise. La Syrie chrétienne, du fait de son histoire et des populations qui la composaient, était régulièrement tiraillée entre son tropisme occidental et son tropisme constantinopolitain. Tout conflit entre ces deux pôles créait de graves tensions à l'intérieur de ces territoires et risquait de les affaiblir. Ces querelles gréco-latines mettaient les Etats chrétiens de Syrie devant un dilemme impossible. Pour eux, choisir un camp signifiait perdre le soutien de l'autre alors même qu'ils ne pouvaient se priver d'aucune ressource interne comme externe. L'histoire antiochienne, mais aussi pour partie celle de Chypre et accessoirement les évènements d'Acre des années 1250, en attestent<sup>2805</sup>.

Pour secourir l'Orient, Constantinople avait quatre rôles potentiels qui pouvaient rendre sa coopération précieuse pour l'Occident : contributrice aux forces, ouvreuse de routes, soutien logistique et intermédiaire diplomatique.

### ***La coopération latino-constantinopolitaine pour sauver la Syrie chrétienne : 1269-1270.***

Après la destruction d'Antioche, les canaux diplomatiques étant toujours coupés entre Constantinople et Le Caire, Michel VIII, pour conserver son autorité sur une partie des régions syriennes, devait secourir au mieux de ses moyens les Etats chrétiens subsistants en attendant une meilleure perspective<sup>2806</sup>. Un premier épisode de coopération active prit la forme d'une ambassade byzantino-mongole à destination de Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon.

<sup>2804</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 15 r. Les violences contre les populations chrétiennes de Syrie commencèrent avant, avec un premier épisode remarquable en 1266. Anne-Marie Eddé, « Baybars et son double. De l'ambiguïté du souverain idéal », in Denise Aigle (dir.), *Le Bilād al-Šām face aux mondes extérieurs : La perception de l'Autre et la représentation du souverain*, pp. 73-86.

<sup>2805</sup> Amadi et Stambaldi, p. 97. Léonce Machéras, § 13. Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 15 v.

<sup>2806</sup> Mohamed Tahar Mansouri, *Recherche sur les relations entre Byzance et l'Egypte (1259-1453)*, pp. 234-235.

*Quand j'étais à Valence, vint Jacme Alarich avec les Tartares, et avec lui un autre ambassadeur de Grèce, qui m'a dit, au nom du grand khan, qui est le roi des Tartares, qu'il a le désir et la volonté de m'aider : que je devrais aller à Ayas, ou en tout autre lieu, et il viendra me rencontrer, je dois trouver dans son pays tout ce que je voudrai, de vivres et de machines de guerre, et donc, avec lui, je pourrais facilement conquérir le Sépulcre. Le messager de Paléologue, empereur des Grecs, a déclaré que son maître serait également prêt à m'envoyer des fournitures par voie maritime.<sup>2807</sup>*

Baïbars eut connaissance de ces tractations : « on apprit que des Francs, réunis en corps d'armée, étaient partis de l'Occident, et avaient délégué vers Abaga, fils de Houlagou, pour lui annoncer qu'ils venaient sur de nombreux vaisseaux, afin de se trouver dans les parages de Sis, au rendez-vous qu'il leur avait donné. »<sup>2808</sup>

Michel VIII appuya activement l'expédition aragonaise en la ravitaillant en grains<sup>2809</sup>. Malheureusement, réduite drastiquement à la suite d'une tempête, elle ne parvint à aucun résultat<sup>2810</sup>. L'Empire et les Etats chrétiens de Syrie n'avaient plus qu'à attendre l'arrivée de contingents plus substantiels capables de renverser le rapport de force<sup>2811</sup>. Cette attente ne fut pas passive pour Michel VIII, qui soutint énergiquement la conservation des positions chrétiennes, points d'appui pour la reconquête de l'Orient. Il est possible que ce soit en cette fin de décennie 1260 qu'il faille placer une contribution importante de Michel VIII connue grâce à Marin Sanudo :

*Ora vi hò monstrato, che doppo Tranalazione dell' imperio, nè avanti, nè dappoi alcun' Imperator Greco hà fatto tanto per la Chiesa, e per ben della Christianità, quanto il sopraditto Sior Michieli [VIII], il qual anca fece fabricar in Acri una bella Gran Torre a sue prope spese.<sup>2812</sup>*

Les fonds de l'Empire contribuèrent au renforcement des défenses d'Acre, en plus de nourrir ceux qui se portaient au secours de ce vestige du royaume de Jérusalem<sup>2813</sup>. Cette collaboration pour la défense du royaume dut s'étendre aux Etats de Bohémond VI, bien que la focalisation

<sup>2807</sup> *Libre dels fets, Chronica o comentaris del gloriossim e invictissim rey Jacme Primer rey d'Arago, de Mallorques e de Valencia, Comte de Barcelona e de Montpesler*, chap. 482.

<sup>2808</sup> Al Makrizi, année de l'Hégire 668. Reuven Amital-Preiss, « Mamluk perceptions of Mongol-Frankish rapprochement », *Medieval Historical Revue*, vol. 7, 1992, pp. 50-65.

<sup>2809</sup> R. Rôricht, « *Der kreuzzug des Königs Jakob Aragonien, 1269* », in *Mitteilungen des Österreichischen institut fur Gerschichtsfor- schung*, XI, 1890, pp. 372-395. Jean Richard, « la Croisade de 1270, premier « passage général ? », *comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions des Belles-Lettres*, 133<sup>e</sup> année, n°22, 1989, pp. 510-523.

<sup>2810</sup> Al Makrizi, année de l'Hégire 668.

<sup>2811</sup> Anne Troadec, « Une lettre de Baybars au comte Bohémond VI de Tripoli (mai 1271). Une arme dans l'arsenal idéologique des Mamelouks », in Denise Aigle, Stéphane Péquignot (éd.), *La correspondance entre souverains, princes et cités-états, Approches croisées entre l'Orient musulman, l'Occident latin et Byzance (XIII<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> s.)*, Brepols, Belgique, 2013, pp. 37-54.

<sup>2812</sup> Marin Sanudo, *Istoria de regno di Romania*, fol. 13 r.

<sup>2813</sup> La ville d'Acre était sous influence vénitienne depuis les années 1250, et, la Sérénissime ayant justement conclu un accord de paix avec Michel VIII à l'hiver 1267-1268, le contexte rend plausible une datation du financement néo-romain des défenses d'Acre en 1268-1269. Toutefois, une autre possibilité de datation existe, suite à l'Union de 1274. Freddy Thiriet, *La Romania vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, p. 149.

des sources sur Jérusalem laisse ce point dans l'ombre. Les grands d'Acre, si hostiles aux progrès grecs en 1260, acceptaient à présent les largesses de l'empereur schismatique. En soutenant le royaume, Michel VIII reprenait l'ancien tropisme hiérosolymitain des *basileis*<sup>2814</sup>. Cette sensibilité rencontrait ici les aspirations latines, et particulièrement françaises. Les fonds constantinopolitains complétaient le soutien de la garnison française d'Acre<sup>2815</sup>.

Cette subvention impériale avait aussi une autre dimension. Antioche, comme cité, avait disparu, mais elle continuait à exister en tant que tête de l'Eglise de tout l'Orient, dont la ville d'Acre était une partie intégrante<sup>2816</sup>. En contribuant à la défense de cette place, Michel VIII défendait l'un des membres du territoire patriarcal d'Euthyme, et une ville où les melkites n'étaient pas un facteur politique négligeable<sup>2817</sup>.

Constantinople s'investissait amplement dans la préparation d'opérations sur le théâtre syrien<sup>2818</sup>. Michel VIII, à partir de 1269, souhaitait jouer le rôle qui avait été celui de Baudouin II en 1248, mais avec une bien plus grande utilité à la cause chrétienne. Ses moyens matériels étaient plus importants, et il disposait de plus de la carte diplomatique mongolo-persane. Cette politique de solidarité pan-chrétienne avait la triple vertu de secourir l'Orient chrétien, de renforcer le poids de Constantinople, et de délégitimer les projets de Croisade contre Constantinople<sup>2819</sup>. Poursuivant ces buts, le *basileus* fit parvenir une ambassade, à laquelle s'étaient joints des représentants d'Abaga et de Léon III d'Arménie, auprès du roi de France, à Carthage<sup>2820</sup>.

*Poi après, vinrent troi paire de message au roi Phelippon [Philippe III de France] : il cuidoient trouver le roi Loey, son père. Li I. virent de Paliologe de Gresce, li autre des Tartares, et li tiers des Hermins. Li rois leur fist réponse par le conseil de ses barons sour chou que il aportèrent.*<sup>2821</sup>

<sup>2814</sup> Albéric des Trois Fontaines, in *MGH*, tome XXIII, p. 903. *Annales de Saint-jacques de Liège*, in *MGH*, tome XVI, p. 675. Eveline Patlagean, *Un Moyen-Age grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, p. 208.

<sup>2815</sup> Christopher Marshall, « the French Regiment in the Latin East, 1254-1291 », *Journal of medieval history*, 15, 1989, pp. 301-307.

<sup>2816</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 151.

<sup>2817</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 528. *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 271.

<sup>2818</sup> Une participation impériale débouchant en Syrie du Nord a pu être crainte par les Mamelouks. M. C. Lyons, « The land of War : Europe in the Arab Hero Cycles », in Angeliki Laiou, Roy Lottahedeh, *The Crusades from the perspective of Byzantium and the Musulim Wold*, p. 47.

<sup>2819</sup> Alexis Charansonnet, *L'université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, vol. 1, tome I, pp. 541-542.

<sup>2820</sup> Jean Longnon, « Charles d'Anjou et la Croisade de Tunis », *Journal des savants*, 1974, pp. 44-61. Sur le procédé diplomatique consistant pour Michel VIII à présenter un front diplomatique uni face à l'Occident la perspective du sauvetage de la Terre Sainte : Berger De Xivrey Jules. « Notice d'un manuscrit grec du XIII<sup>e</sup> siècle conservé à la Bibliothèque impériale et renfermant le Nouveau Testament. », *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1863, tome 24, pp. 97-118.

<sup>2821</sup> *Chronique* attribuée à Baudouin d'Avesnes, in *RHGF*, tome XXI, p. 177, D.

L'association byzantino-mongole, jointe au partenaire mineur arménien, était de nouveau utilisée, comme à l'égard des Aragonais et déjà plus tôt à l'adresse de Louis IX<sup>2822</sup>. En liant sa cause à celle des Arméniens et de l'il-Khan, Michel Paléologue renforçait singulièrement son poids d'acteur politique incontournable pour la restauration de la Syrie chrétienne où il faudrait reconnaître la place de l'Empire. C'est le congrès général des puissances intéressées au sort de la Syrie qui eut lieu à Carthage. Dans cet aréopage, Constantinople occupait une place centrale. Malheureusement pour Michel VIII comme pour la croisade, ces ambassadeurs parvinrent trop tard auprès des pèlerins dont le roi était mourant. L'expédition française n'alla pas plus loin, et la descente impériale en Syrie, sujet de discussion depuis plusieurs années, n'eut pas lieu<sup>2823</sup>.

### *Les vèpres ciliciennes (1268-1271)*

Le patriarche Euthyme ne put qu'être mortifié par la chute d'Antioche en 1268. Cette perte était autant si ce n'est plus la sienne que celle de Bohémond VI le Tripolitain<sup>2824</sup>. Avec la destruction de cette ville, c'était l'une des bases de son pouvoir qui échappait au patriarche. Celui-ci risquait de se voir réduit perpétuellement au rôle d'hôte de puissances étrangères. Cependant, la situation cilicienne lui ouvrit de meilleures perspectives. Euthyme était alors une personnalité importante en Cilicie, fort de ses liens avec Constantinople et avec la cour mongole de Perse, protectrice du petit royaume<sup>2825</sup>. A ces accréditations, Euthyme put adjoindre des relations privilégiées avec les Génois, alliés du *basileus*<sup>2826</sup>.

Un patriarche d'Antioche, non nommé dans le texte, fut associé, en 1271, au règlement d'un conflit opposant un capitaine génois à des marchands, affiliés à diverses puissances et confessions, parmi lesquels plusieurs portent des noms grecs<sup>2827</sup>.

Les parties impliquées dans ce document, l'il-khan et le roi d'Arménie, sont les mêmes que celles présentes à Carthage, le roi de Chypre venant s'y ajouter ainsi que ce patriarche d'Antioche. Ce dernier, dans cet acte, prend la place des délégués du *basileus* à la conférence

<sup>2822</sup> Louis Hambis, « Saint Louis et les Mongols », *Journal Asiatique*, tome 258, Paris, 1970, pp. 31-32. Paul Lemerle, « Saint Louis et Byzance », *Journal Asiatique*, tome 258, 1970, pp. 18-21.

<sup>2823</sup> Eugène Tisserant, « Une lettre de l'Ilkhan de Perse Abaga, adressée en 1268 au Pape Clément IV », in *Le Muséon*, vol.59, 1946, pp. 547-556. Le rendez-vous manqué ne brisa pas les espoirs de Francs établis sur la côte de pouvoir bénéficier de futurs succès mongols. Charles-Victor Langlois, Charles Kohler. « Lettres inédites concernant les croisades (1275-1307). », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1891, tome 52. pp. 46-63.

<sup>2824</sup> Al Makrizi, *appendices, lettre de Baïbars à Bohémond*. Al Makrizi, années 664 et 666 de l'Hégire

<sup>2825</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 521-522, 527.

<sup>2826</sup> Michel Balard. « Les Génois en Roumanie entre 1204 et 1261. Recherches dans les minutiers notariaux génois », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 78, 1966. pp. 467-502. E. Dallegio d'Alessio, « Galata et la souveraineté de Byzance », *REB*, tome 19, 1961, pp. 315-327.

<sup>2827</sup> *Archivio di Stato, Materie politiche, mazzo 5°*, (vélin), in *AOL*, tome I, pp. 441-442.

de Carthage<sup>2828</sup>. Des relations, attestées par ailleurs, d'Euthyme avec des marins grecs agissants en Cilicie vont dans le sens de son identification comme signataire de l'accord<sup>2829</sup>. A cela il faut ajouter que le patriarche melkite était étroitement lié à deux autres puissances associées à l'accord : le roi d'Arménie et le souverain mongol. C'est donc très certainement Euthyme qu'il faut identifier comme le patriarche d'Antioche cosignataire en Cilicie du règlement d'un litige entre les représentants des puissances orientales et un capitaine génois indélicat<sup>2830</sup>.

C'est dans ce contexte qu'un coup d'Etat tenta de renverser le roi d'Arménie. Le patriarche melkite fut impliqué. L'importance du rôle acquis par Euthyme dans le royaume arménien, l'étendue de son influence et les groupes sociaux sur lesquels il s'appuyait sont éclairés par Bar Hebraeus. Parmi ces fidèles du patriarche, en plus des marins grecs, se trouvait un groupe de seigneurs « grecs » dont l'existence remontait à l'origine même du royaume.

*En l'an 1583 [1271], les nobles grecs de Cilicie complotèrent contre le nouveau roi Léon. Lorsqu'ils s'aperçurent du complot, les gens arrêtèrent le baron, leur chef. Ses compagnons l'apprirent et s'enfuirent dans une forteresse. Ils écrivirent au sultanat de Rûm pour qu'ils viennent à leur aide et reçoivent la forteresse. Le roi se hâta d'aller mettre le siège devant cette citadelle et les Arméniens qui s'y trouvaient s'emparèrent des nobles grecs et les livrèrent au roi. Ils furent tous exécutés. [...] Lorsqu'ils se furent enfuis dans cette forteresse, le roi leur avait envoyé le patriarche grec d'Antioche et leur avait juré que, s'ils sortaient en paix, il ne leur ferait pas de mal. Mais le patriarche s'en alla chez eux et leur dit de ne pas sortir, car il les tuerait tous. Il retourna dire au roi : « ils ne m'ont pas écouté et ne veulent pas descendre ». Le roi se rendit compte de ce qui s'était passé et, après les avoir tous exécutés, fit arrêter le patriarche afin de l'envoyer au roi de Constantinople pour qu'il soit juge entre eux.*

*Le patriarche fut remis par le roi aux soldats qui devaient le conduire à Constantinople. Ceux-ci l'emmenèrent jusqu'à la ville d'Ayas et lui montèrent une tente au bord de la mer. Ils entrèrent ensuite dans la ville pour s'acheter des provisions et s'occupèrent jusqu'au soir à boire du vin. Le patriarche envoya un message à des marins grecs qui se trouvaient dans les environs et les appela auprès de lui. Il pleura devant eux et leur démontra que c'était pour le mettre à mort et non pour le conduire à Constantinople qu'on l'avait installé au bord de la mer des Arméniens. Ils eurent pitié de lui, le firent monter dans leur barque et l'emmenèrent au sultanat de Rûm, chez les Turcs.<sup>2831</sup>*

Euthyme a eu un rôle majeur, quoique masqué au début, comme catalyseur des énergies contre la dynastie arménienne affaiblie par les défaites militaires<sup>2832</sup>. Bar Hebraeus ne précise pas quel

<sup>2828</sup> *Chronique* attribuée à Baudouin d'Avesnes, in *RHGF*, tome XXI, p. 177, D.

<sup>2829</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 527.

<sup>2830</sup> On voit difficilement comment le « *patriarche antiochie* » du texte pourrait être Opizo, exilé en Italie, alors que les Mongols de Perse, aussi représentés dans le cadre de l'accord, ont été la cause du triomphe de son rival grec. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 678, 685. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, pp. 161, 465-466.

<sup>2831</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 526-527.

<sup>2832</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 348. *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 69, 70, 77, 81, 82. Claude Mutafian, *op.cit.*, pp. 158-159. Julien Gilet, « Genèse des relations entre Arméniens et Mamelouks, la bataille de Marri, première attaque sur le Bilad Sîs

était le but des conjurés. Tout ce qui apparaîtrait, c'est que le patriarche les poussa dans l'obstination, qu'il approuvait leur fin et la jugeait crédible. La réussite de l'entreprise devait venir d'une implication extérieure, *a priori* des Turcs, pour renverser le rapport de force local. Les Turcs de *Rûm* étaient alors sous contrôle mongol<sup>2833</sup>. Si les grecs de Cilicie mettaient leur espoir dans une intervention mongole, *via* leurs auxiliaires turcs, cet espoir reposait sur l'influence d'Euthyme à la cour de Tabriz<sup>2834</sup>.

Le roi d'Arménie, une fois au fait du rôle du patriarche, fit de l'empereur l'arbitre du conflit. De la part du roi, s'estimer incompetent pour juger le patriarche, c'était reconnaître Euthyme comme son égal. Cette attitude souligne la grande circonspection du roi à l'égard de Constantinople et de son représentant.

Le texte de Bar Hebraeus évoque la crainte du patriarche d'être éliminé sur ordre du roi. Cette peur ne devait être pas dénuée de fondements. Pourquoi Euthyme aurait-il cherché à échapper à son escorte arménienne si celle-ci souhaitait bien le ramener à Constantinople où il se rendit de son propre chef, *via* le sultanat de *Rûm*<sup>2835</sup> ? Était-il réaliste que l'empereur désavoue son patriarche alors que le roi venait de décimer sa noblesse orthodoxe ? Le roi Léon III ne pouvait pas éliminer ouvertement Euthyme, puisque celui-ci avait été le représentant impérial aux noces d'Abaga, et avant cela le protégé d'Houlagou. Le risque qu'un acte violent perpétré au grand jour soit pris comme un outrage par la cour mongole était bien trop grand. Faute de pouvoir agir ouvertement, Léon III souhaita certainement faire disparaître Euthyme et dissimuler sa responsabilité. Quoi qu'il en soit, le prélat prévint le coup par la fuite.

Quel fut le rôle de Michel VIII dans cette affaire ? Constantinople était prompte à condamner les Arméniens, comme en témoigne un acte du patriarcat œcuménique de 1273, où il faut certainement voir l'influence du patriarche d'Antioche et des événements récents de Cilicie<sup>2836</sup>. En condamnant les Arméniens, l'Empire se solidarisa rétrospectivement avec les grecs de Cilicie et le patriarche contre le roi.

Mais Michel VIII fut-il à la manœuvre dans cette tentative de coup d'Etat ? Rien n'est certain, cependant, la combinaison d'une révolte interne et d'une intervention externe évoque

---

(664/1266) », in Denise Aigle (dir.), *Le Bilad al-Sâm face aux mondes extérieurs, la perception de l'autre et la représentation du souverain*, Presses de l'Ifpo, Damas-Beyrouth, 2012, pp. 263-291.

<sup>2833</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 523.

<sup>2834</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 15 r., fol. 15 v.

<sup>2835</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre VI, chap. 1.

<sup>2836</sup> Laurent, 1400.

immanquablement le scénario des Vêpres siciliennes dont le *basileus* fut l'instigateur occulte<sup>2837</sup>. Le royaume d'Arménie avait reçu sa couronne des deux empereurs. Celui d'Occident étant désormais écarté, les circonstances étaient bonnes pour réaffirmer le pouvoir de celui d'Orient au moment même où la collaboration avec les Mongols et les Francs était active et ouvrait des perspectives de reconquête<sup>2838</sup>.

Le retour, sous une forme ou sous une autre, de la Cilicie sous l'autorité de Constantinople est ici le seul objectif positif que l'on peut deviner à toute cette affaire, étant donné qu'aucun candidat alternatif à la couronne royale n'apparaît. D'après la *Chronique* de Smbat, qui donne un autre éclairage sur le complot, ou plutôt sur ses ramifications au sein de la domesticité royale, celui-ci visait à mettre fin aux jours du roi.

*La même année, une des concubines du roi Héthoum, nommée Marie, d'origine ismaélite, s'étant conjurée avec quelques-uns de ses congénères, complota avec eux de faire périr le roi Léon par des poisons mortels, attendant une occasion favorable ; mais par un effet de la Providence divine, les préparatifs criminels de cette femme furent révélés par un enfant de onze ans, et le roi resta en vie. Il ne les punit pas comme ils le méritaient, mais avec indulgence.*<sup>2839</sup>

Le but de l'opération, au témoignage de Grégoire d'Aknèr, n'aurait été rien de moins que de « détruire la royauté arménienne », ce qui s'accorde bien avec l'idée d'une restauration du pouvoir impérial<sup>2840</sup>.

L'intérêt d'une telle opération pour Constantinople était multiforme, tout à la fois économique et politique. Le port cilicien d'Ayas, celui-là même où fut réglé le litige dans lequel Euthyme intervint en 1271, était alors l'un des principaux ports de Méditerranée orientale. Marco Polo, qui y passa cette même année, en donne un portrait vivant<sup>2841</sup> :

*Encore y a sur la mer une ville qui est appelée Laias, laquelle est de grant marcheandise, car sachiez que toute espicerie et drapz de soye et dorez se porte en ceste ville, et toutes autres choses. Et les marcheurs de Venise et de Gennes et de tous autres païs y viennent et vendent la leur et achètent ce que mestier leur est. Et chascun qui veult aller en fra tere, ou marchant ou autre, prennent leur voie de ceste ville.*<sup>2842</sup>

<sup>2837</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 17 r.

<sup>2838</sup> *Chronique attribuée à Baudouin d'Avesnes*, in *RHGF*, tome XXI, p. 177, A.

<sup>2839</sup> *Chronique attribuée au connétable Smbat*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, chap. 94.

<sup>2840</sup> Grégoire d'Aknèr, XVII. Claude Mutafian, *op.cit.*, p. 161. Si le but était la destruction de l'État arménien, il s'agit alors de la troisième occurrence d'un tel fait depuis l'offensive de Jean II de 1137-1138, et en comprenant la tentative de Bohémond IV entre 1222 et 1225.

<sup>2841</sup> Pierre Racine, « Marco Polo, marchand ou reporter ? », *Le Moyen Age*, 2011/2 (Tome CXVII), pages 315 – 344. David Jacoby, « Oriental silks at the time of Mongols : Patterns of trade and Distribution in the West », in Juliane von Fircks, Regula Schorta (éd.), *Oriental Silks in Medieval Europe*, Riggisberger Berichte 21, Abegg-Stiftung, 20016, pp. 93-123.

<sup>2842</sup> Marco Polo, *Le devisement du monde*, chap. XIX.

Il s'agissait, avec la route de la mer Noire, de l'une des deux portes d'accès maritime à l'Empire mongol depuis l'Occident. Michel VIII en tenait une depuis 1261. L'Empire aurait tiré des avantages politiques et économiques importants en parvenant à se saisir de la Cilicie<sup>2843</sup>. Le gouvernement impérial, par la réussite du coup d'Etat de son agent Euthyme, aurait alors possédé l'ensemble des entrées maritimes de la Perse. Cette configuration aurait permis à Constantinople de tenir en respect les commerçants italiens, génois et vénitiens, devenus tributaires de l'Empire pour leur commerce asiatique. La manœuvre n'est pas sans évoquer les conséquences que pouvait attendre, un siècle plus tôt, Manuel Comnène d'une conquête de l'Egypte<sup>2844</sup>. Outre cela, une prise de contrôle ferme par Constantinople de la Cilicie était de nature à peser sur l'Egypte qui pouvait utiliser ce pays comme étape pour son recrutement servile suite aux défaites infligées aux Arméniens<sup>2845</sup>.

Un autre élément va dans le sens d'une implication directe de Constantinople dans le complot : la réaction arménienne. La monarchie arménienne était restée, depuis 1204, indifférente aux empereurs francs de Constantinople<sup>2846</sup>. Or, c'est justement après cet événement que l'on trouve trace de contacts entre le royaume de Cilicie et le prétendant franc en exil à la couronne impériale, dûment reconnu dans ses prétentions par un document paraphé par un représentant du roi arménien<sup>2847</sup>. Le caractère anti-Paléologue du geste est très net. Il ne peut s'agir que d'une réponse à la tentative de renversement du roi. L'hostilité byzantino-arménienne qui découlait de l'épisode ne fut peut-être pas uniquement diplomatique et religieuse. Marin Sanudo signale en effet que la marine et les corsaires impériaux avaient alors un rayon d'action comprenant les côtes arméniennes.

*E fiata Ania [Anaea sur la côte de l'Asie Mineure occidentale] guadagnarono gran Tesoro, asportando d'indi gioie, perle, oro agente in gran quantità e menando via molti prigionieri per somma di cinquanta mila Liperi d'oro. Quelli similmente delle altre isole givano in corso contra Greci, depredando anco le provincie propinque e remonte insino in Armenia, Cipro, Scitia, depredando Mercadanti in quelle Pellegrini e qualunque liveniva per mezzo, e pero el dignor iddo li volse castigar.*<sup>2848</sup>

Le soutien de Constantinople aux Etats chrétiens pouvait se muer en nuisance.

<sup>2843</sup> Michel Balard, *La Romanie génoise (XII<sup>e</sup>-début du XV<sup>e</sup> siècle)*, pp. 56-60, 134.

<sup>2844</sup> Ralph Johannes Lilie, *Byzantium and the Crusader States, 1096-1204*, pp. 198-202, 215-216.

<sup>2845</sup> Julien Loiseau, *Les Mamelouks, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris, 2012, pp. 38-39. Reuven Amital-Preiss, « Diplomacy and the slave trade in the Eastern Mediterranean: a re-examination of the Mamluk-Byzantine-Genoese triangle in the late thirteenth Century in light of the existing early correspondence », *Oriente Moderno*, année 88, n°2, 2008, pp. 349-368.

<sup>2846</sup> *Supra*.

<sup>2847</sup> Röhricht, 1422

<sup>2848</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 7.

Il fallut attendre les années 1290 pour que les relations entre Constantinople et la Cilicie se détendent. Les deux puissances avaient alors des difficultés graves pour la conservation de leurs territoires face aux Turcs et restaient toutes deux en contact avec les Mongols de Perse, ce qui limitait l'antagonisme<sup>2849</sup>. Andronic II relança une politique positive à l'adresse de Sis sous une forme matrimoniale qui aboutit en 1294<sup>2850</sup>.

*Or est assavoir que les deux dames, filles du roi Heyton et seurs du dit roy Ossin, furent mariées, c'est assavoir la première, qui avoit nom Ritha, fu donnée à femme à l'empereur de Constantinople [Michel IX]; et l'autre qui estoit nommée dame Ysabel, fu mariée en Cypre à mesire Emery de Lusignan, qui estoit seigneur de Sur et frere Henry, roy de Chippe.*<sup>2851</sup>

Cette union, inscrite, dans le maillage des alliances matrimoniales arméniennes, ne comprenait plus de trace particulière d'une volonté de domination sur la Cilicie de la part de Constantinople, puisque les Paléologues obtinrent la main de la cadette. C'est par Isabelle que passa la succession arménienne.

Cependant, le fils d'Isabelle, Guy de Lusignan, devint roi d'Arménie en 1341 après avoir été *grand domestique* au service de son cousin Andronic III<sup>2852</sup>. Cette situation aurait pu être favorable à l'affirmation de la prééminence de Constantinople sur Sis, et à une certaine coordination. Cependant, les conditions de la succession d'Andronic III qui opposèrent Guy de Lusignan à la grande figure néo-romaine du temps que fut Jean Cantacuzène empêchèrent toute actualisation. Toutefois, il ne s'agissait plus là que d'un épiphénomène, d'une survivance du passé et pas du résultat d'une politique suivie.

### ***L'Union des Eglises***

Le schisme était un handicap pour la politique orientale de Constantinople où le pouvoir était entre les mains de familles latines<sup>2853</sup>. Si Antioche s'était ralliée, cela n'en restait pas moins considéré comme une faute de Bohémond VI du point de vue de l'Eglise catholique<sup>2854</sup>. Le caractère de schismatique de Michel VIII servait de prétexte permanent pour mettre en question les acquis politiques de Constantinople en Orient comme ailleurs<sup>2855</sup>. Cet aspect n'était pas

<sup>2849</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 16 r. Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre III, chap. 11, 14 ; livre IV, chap. 17. Nicéphore Grégoras, livre VI, chap. 8.

<sup>2850</sup> Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre III, chap. 5. Nicéphore Grégoras, livre VI, chap. 8.

<sup>2851</sup> *Chronique d'Arménie de Jean d'Ardel*, in *RHC Arm.*, tome II p. 18. Un premier mariage avec la fille de Philippe de Courtenay et héritière des droits de Baudouin II à l'Empire avait été envisagé tout d'abord. Albert Failler, « La mission du moine Sophonias en Italie et le mariage de Michel IX Palaiologos », *REB*, tome 60, 2002. pp. 151-166.

<sup>2852</sup> Jean Cantacuzène, *Histoire romaine*, livre III, chap. LVI, XLIX.

<sup>2853</sup> *ROL*, 1894, tome II, pp. 212-214.

<sup>2854</sup> *Guiraud*, 3337.

<sup>2855</sup> Jean Longnon, *L'Empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 231.

ignoré par les négociateurs impériaux qui participèrent aux tractations avec Rome, même si leur objectif prioritaire était d'écarter le risque d'une croisade anti-grecque<sup>2856</sup>. Le schisme devenait aussi un problème pour la politique pontificale de sauvegarde de la Syrie chrétienne<sup>2857</sup>. Malgré les difficultés, l'on finit par obtenir l'accord souhaité au concile de Lyon de 1274 : « *En l'an qui fu de l'incarnation de Notre-seigneur mil CC. LXXIII. Tint papes Grigoires le disime concile à Lyons. Cil Conciles fu moult très grans, et i furent li messages de Paléologue.* »<sup>2858</sup>

Les contacts entre Rome et Constantinople furent intenses durant les années suivantes<sup>2859</sup>. L'évènement est d'autant plus remarquable qu'au concile précédent, dans cette même ville de Lyon, la Romanie avait été représenté par son titulaire franc, au profit duquel étaient tenus les propos rappelant les liens juridiques de l'Orient et de Constantinople<sup>2860</sup>. C'était un succès immense pour Michel VIII que de prendre officiellement, face à la Chrétienté latine, la place qu'il avait déjà réussi à occuper à Constantinople et à Antioche au détriment de l'empereur en exil. L'occasion était bonne, comme au concile de 1245, pour que l'Empire manifeste sa volonté de contribuer à la sauvegarde des provinces orientales dont le sort était aussi à l'ordre du jour. « *Anno domini MCCLXXIII Gregorius decimus, anno pontificatum sui terci, Lugduni universale pro passagio Terre Sancte concilium congregavit.* »<sup>2861</sup>

Le pape, comme précédemment la France et l'Aragon, renonçait à l'empereur latin. Son remplacement par un empereur grec catholique disposant de moyens de mener une politique active pour la Terre-Sainte, pouvait même représenter un progrès. L'enjeu de la libération de la Terre-Sainte rendait indispensable la liquidation de la querelle impériale au profit de Michel VIII et du conflit ecclésiastique au profit de Rome<sup>2862</sup>.

La ligne anti-mamelouke de Michel VIII, révélée en 1264-1265, se poursuivit avec constance après l'Union. Cette politique de refoulement de la puissance musulmane était assez

---

<sup>2856</sup> Parmi les négociateurs se trouvait l'ancien patriarche œcuménique Germain III (1265-1266) qui, par la suite, avait fait un séjour dans la principauté d'Antioche. Vitalien Laurent, « La chronologie des patriarches de Constantinople au XIII<sup>e</sup> s. (1208-1309) », *REB*, tome 27, 1969, pp. 129-150. Rosa Benoit-Meggenis, *L'empereur et le moine : recherches sur les relations entre le pouvoir impérial et les monastères à Byzance du IX<sup>e</sup> siècle à 1204*, partie II, pp. 214-215. Philip B. Baldwin, *Pope Gregory X and the Crusade*, The Boydell press, Woodbridge, 2014, pp. 173-175.

<sup>2857</sup> Laurant V, Grégoire X et un projet de ligue antiturque, *in* *écho d'Orient*, tome 37, n°191-192, 1938, pp. 257-273. Kenneth Meyer Setton, *A History of the Crusades : The fourteenth and fifteenth centuries*, University of Wisconsin Press, Madison, 1969, pp. 27-68. Deno John Geanakoplos, "Michael VIII Palaeologus and the Union of Lyons (1274)", *The Harvard theological review* vol. 46, 1953, pp. 79-89

<sup>2858</sup> *Chronique* attribuée à Baudouin d'Avesnes, *in* *RHGF*, tome XXI, p. 177, A. cf : Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 12.

<sup>2859</sup> Bernardo Guidonis, *E Floribus Chronicorum*, *in* *RHGF*, tome XXI, 704, D. Laurent, 1410, 1413, 1425, 1428, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1439, 1444.

<sup>2860</sup> Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, année 1245, 186b.

<sup>2861</sup> Johannis Hoscemli, *Chronicon*, chap. VIII.

<sup>2862</sup> Marin Sanudo, *Istoria del regno di Romania*, fol. 12.

connue pour faire l'objet de tentatives d'exploitation par les adversaires balkaniques du *basileus*. C'est ainsi que la reine de Bulgarie, Marie Paléologue, tenta en 1274-1275 de conclure une alliance anti-constantinopolitaine avec le sultan<sup>2863</sup>.

### ***L'incarnation de l'Union : Théodose, le prince patriarche***

L'Union des Eglises fut suivie de peu par la mort de Bohémond VI.

*Et en l'an M. & CC & LXXV de Crist, le prince Beymont [VI] que l'on disoit le Biau Prince morut, & fu fait prince son fis, quy fu aussi nomé Baymond, & fu cestuy le fin de tous les princes d'Antioche & comtes de Triple, mais il avoit une seur quy estoit en Poille mariée à messire Narguo de Tousi, amiraill de Poille, & sy avoit la mere quy estoit sœur du roy d'Arménie.*<sup>2864</sup>

La principauté, qui subsistait résiduellement à Laodicée, échoua à Bohémond VII. Puisque l'acte d'Union de 1274 reconnaissait explicitement Michel VIII comme titulaire de l'Empire, le nouveau prince d'Antioche pouvait poursuivre la politique initiée par son père en 1260, sans courir le risque d'être condamné par le chef de l'Eglise latine<sup>2865</sup>. Michel VIII montra sa bonne volonté envers les dirigeants francs de l'Orient et son esprit de collaboration par le choix d'une personnalité qu'ils ne purent récuser.

Le patriarche Euthyme, après une carrière très politique, s'éteignit en 1277<sup>2866</sup>. Il fallait choisir son successeur<sup>2867</sup>. Michel VIII, par le truchement de ce dernier, maintiendrait sa présence en Orient. Le nouveau patriarche devait être un partisan de l'Union, cela s'entend, mais la représentation des intérêts politico-ecclésiastiques de l'Empire dans les provinces orientales nécessitait aussi le choix d'une personnalité attrayante pour les pouvoirs francs. Le patriarche devait aussi être un connaisseur des affaires mongoles. C'est Théodose « le prince » qui fut choisi<sup>2868</sup>. L'identification de ce personnage comme étant un Villehardouin, parent de la famille princière d'Achaïe, a fait l'objet de débats parmi les byzantinistes. Certains ont, à juste titre, mis en lumière son apparentement à la famille Péloponésienne des Cheilas, qui porta aussi le titre, devenu un second patronyme, de « Prigkeps »<sup>2869</sup>. La rareté de ce terme dans les textes

<sup>2863</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre VI, chap. 1.

<sup>2864</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 391.

<sup>2865</sup> Michel Stavrou, « Les tentatives gréco-latines de rapprochement ecclésial au XIII<sup>e</sup> siècle », in Marie-Hélène Blanchet, Frédéric Gabriel, *Réduire le Schisme ? Ecclésiologies et politiques de l'Union entre Orient et Occident (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, ACHC Byz, Paris, 2013, pp. 41-56.

<sup>2866</sup> *Laurent*, 1438.

<sup>2867</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre VI, chap. 5.

<sup>2868</sup> *Supra*. Sur quelques faits relatifs à la vie de Théodose de Villehardouin : Paul Gautier, « Le typtikon du Christ Sauveur Pantocrator », *REB*, tome 32, 1974, pp. 1-145. Albert Failler, « la promotion du clerc et du moine à l'épiscopat et au patriarcat. », *REB*, tome 59, 2001, pp. 125-146. *Laurent*, 1478. Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre V, chap. 5.

<sup>2869</sup> La parenté entre la famille princière d'Achaïe est soutenue par : Vitalien Laurent, « Le dossier grec de l'union de Lyon (1273-1277) », *Archives de l'Orient chrétien*, vol. 16, 1976, p. 45. Erich Trapp, Christian Gastgeber, *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit*, version numérique, Verlag der österreichischen Akademie der

grecs nous fait toutefois penser que ces gréco-péloponésiens ne purent obtenir ce « nom » que par un lien de parenté avec la famille princière d'Achaïe et qu'il faut donc admettre que Théodose était apparenté aux deux lignages. Ceci n'a rien d'étonnant étant donné le nombre non-négligeable d'unions gréco-latines en Grèce durant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle

*Alors [1277], le siège patriarcal [de Constantinople] étant vacant, comme il a été dit, du fait de la déposition de Joseph, et ayant été demandé qui lui succéderait dans la direction spirituelle de son église, nombre de personnes convenant à cette charge furent désignées, certains venaient des monastères, d'autres d'une institution sacerdotale. Beaucoup penchaient dans leur suffrage pour le Prince [Théodose de Villehardouin]. Celui-ci venait d'une noble famille, dont la longue et ancienne lignée avait le pouvoir sur le Péloponnèse. De là, le jeune homme grandit dans une vie parfaite en professant sa foi en Orient dans le monastère de ma Montagne Noire, et nous disons qu'il a reçu l'enseignement de l'ex-patriarche Germain, et s'est enfermé avec lui. A partir de là, après une grande période, il est allé vers l'empereur, qui lui a confié d'être au pouvoir dans le monastère du Pantocrator comme archimandrite. Ensuite, il accomplit les fonctions d'ambassadeur vers le Tocharos oriental, et a conduit l'impératrice Marie, qui est une bâtarde, pour ses fiançailles avec Abaga, ensuite il s'est rendu dans une cellule dans un monastère des Hedegores où il s'est adonné à la vie tranquille et à la contemplation. Le temps passait et on le nomma patriarche pour l'Eglise d'Antioche<sup>2870</sup>.*

*Lorsque l'Eglise d'Antioche fut dépourvue par la mort de Théopolis [Antioche], un grand nombre de prélats [d'Orient] se trouvèrent à Constantinople, dont les uns y étaient d'eux-mêmes et les autres y avaient été mandés par Euthyme durant sa maladie, à la persuasion de Théodoret d'Anazarbe, pour lui élire un successeur. Quand ils se furent rassemblés sur ce sujet, ils n'en trouvèrent point de plus capable que le Prince [Théodose de Villahardouin] ; [...] Il [Michel VIII] manda donc le patriarche [de Constantinople] et le fit sonder sur son sentiment avant de consentir à son élection.<sup>2871</sup>*

Théodose avait ainsi certainement le triple intérêt d'être un Franc de la famille princière d'Achaïe, un membre respecté de l'Eglise impériale, et d'être acquis à l'Union<sup>2872</sup>. Ce personnage connaissait aussi l'Orient antiochéno-tripolitain pour y avoir fait un séjour monastique. Son choix souligne l'accent mis par l'Empire sur sa relation avec les Francs de Romanie. Théodose avait enfin l'avantage d'avoir été associé depuis treize ans à la politique mongole, précédemment domaine d'action d'Euthyme. Des amitiés à la cour de Tabriz étaient une plus-value incontestable auprès des Francs de Syrie. Les Mongols restaient un recours potentiellement salvateur et pouvaient tendre la main aux places côtières, comme ils le prouvèrent en 1281<sup>2873</sup>.

---

Wissenschaften, Vienne, 2001, n°7181. Daniel Galatza, *Liturgy and Byzantinization in Jerusalem*, Oxford university press, Oxford, 2018, p. 150.

<sup>2870</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre IV, chap. 12.

<sup>2871</sup> *Id.*, livre VI, chap. 1.

<sup>2872</sup> Cette adhésion à l'Union provoqua sa déchéance après la rupture de celle-ci. Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre I, chap. 19. *Laurent*, 1436.

<sup>2873</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 544. *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 407.

Théodose vint-il en Orient assumer ses fonctions politico-ecclésiastiques, à l'instar de tous ses prédécesseurs de ce siècle ? Le choix de cette personnalité, et les critères qui y présidèrent, manifestent la volonté de Michel VIII de l'employer sur place, et non comme simple patriarche *in partibus*. Deux séjours de Théodose en Orient sont assurés explicitement, le premier durant les années 1260 dans la région d'Antioche, le second à partir de 1282 où il arriva à Acre<sup>2874</sup>. Après sa nomination comme patriarche au début de 1278, et alors qu'il assumait jusque-là la direction du monastère du *Pantocrator*, Théodose ne cosigna pas un tome patriarcal de novembre de cette année aux côtés de ses collègues de Constantinople et d'Alexandrie<sup>2875</sup>. L'absence de la signature du patriarche peut s'expliquer par son départ de Constantinople. Cette résidence n'a pu être troquée que contre une autre située dans son domaine juridictionnel, autrement dit en Orient.

Le pape Nicolas III donna, le premier juin 1279, son aval pour l'établissement d'un patriarche grec dans les Etats de Bohémond VII, répondant peut-être à des questions soulevées par l'arrivée de Théodose<sup>2876</sup>.

*Graecos quidem, quo ab obdientia Romane ecclesie vetus error abduxit, non permittis ad unitatem et catholice Sedis obsequium, juxta quod majorem eorum Romane ecclesie promiserunt in Lugdunensi concilio novissime celebrato, et tam eos, quam alias personas ecclesiasticas, diversos ritus habentes, qua Romane ecclesie obdientes existunt, cujuscumque sint ordinis et dignitatis ecclesiastica uti non sinens eos capi et incarcerari facis, et cogis redimi sicut servos.*<sup>2877</sup>

Le départ de Théodose pour la Syrie, très tôt après son élection, est d'autant plus probable, qu'à la suite de la rupture de l'Union, en 1282, Théodose s'y établit<sup>2878</sup>. Ceci atteste des liens étroits qu'il entretenait avec les Francs du Levant et qui ne peuvent se comprendre qu'à travers les relations qu'ils avaient eux-mêmes avec Constantinople<sup>2879</sup>.

La ville d'Antioche, détruite, n'était plus la résidence patriarcale. Dans le contexte de tensions entre les Mongols, les Francs et Constantinople d'une part et les Mamelouks d'autre

<sup>2874</sup> Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre I, chap. 19 ; livre IV chap. 12

<sup>2875</sup> *Laurent*, 1441. Il est d'usage que les patriarches présents dans la capitale signent tous les actes de ce type, et cela avait été le cas pour le détenteur du siège antiochien peu de temps auparavant, certainement dans les derniers temps du patriarcat d'Euthyme. *Laurent*, 1436.

<sup>2876</sup> Sur d'autres questions relatives aux contacts d'alors entre Rome et Constantinople allant dans le sens de la réunification du domaine impérial oriental au profit de l'empereur de Constantinople désormais intégré dans l'unité catholique : Raymond-Joseph Loenertz, « Mémoire d'Ogier, protonotaire », *Byzantina et Franco-graeca* : article parus de 1935 à 1966, volume I, pp. 537-572.

<sup>2877</sup> Jules Gay, *Les registres de Nicolas III*, BEFAR, Paris, 1938, 520.

<sup>2878</sup> Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre I, chap. 19.

<sup>2879</sup> A titre de comparaison sur les difficultés qui s'abattirent sur l'homologue alexandrin de Théodose de Villehardouin à cette même époque alors même que sa présence en Egypte était porteuse de conséquences internes bien moindres que celles du patriarche grec dans la Syrie chrétienne : Failer Albert, « le Séjour d'Athanase II d'Alexandrie à Constantinople », *REB*, tome 35, 1977, pp. 43-71.

part, la présence de Théodose de Villehardouin en Syrie chrétienne fut très certainement exclusive d'un séjour du côté musulman. La citation de la ville d'Acre dans le texte de Georges Pachymère relatif à la déchéance du patriarche en 1282 est peut-être à mettre en rapport avec le financement des murailles de cette ville par Michel VIII<sup>2880</sup>. Dans ce cas, ce serait Théodose qui aurait supervisé localement cette allocation des crédits impériaux dans l'intérêt d'une défense pan-chrétienne, manifestation tangible de l'Union.

Une résidence tripolitaine, ou laodicéenne, est aussi possible, elle pourrait expliquer les précisions pontificales sur le traitement que devaient accorder les autorités latines aux prélats grecs ralliés à l'Union<sup>2881</sup>. Le fait qu'une élection patriarcale ultérieure se soit tenue à Tripoli, après la chute de Laodicée, pourrait avoir eu pour base le précédent de la résidence de Théodose dans la capitale comtale<sup>2882</sup>.

Cette présence de Constantinople dans l'espace oriental et son acceptation permettaient le maintien du soutien impérial en faveur de cette région, et même sa déclinaison armée prévue dans les discussions entre la papauté et Constantinople<sup>2883</sup> : « *Le sultan, qui était alors campé devant Homs, apprit cette invasion [des Mongols]. Il fut informé que l'armée de Mangou-Timour se composait de cinquante mille Mongols, et de trente milles kurjes [Géorgiens], romains, arméniens et francs [...].* »<sup>2884</sup> Des troupes néo-romaines étaient présentes, assurant

---

<sup>2880</sup> Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre I, chap. 19. Marin Sanudo, *Istoria del regno di Romania*, fol. 13 r. Sans pouvoir être écartée, cette possibilité semble toutefois peu probable du fait du passage de cette ville sous la souveraineté de Charles d'Anjou en 1277. Une date plus haute pour le financement des fortifications d'Acre semble à privilégier. Toutefois, la possibilité que Michel VIII ait financé la défense d'Acre alors même que la ville était sous la responsabilité de son adversaire, manière de faire valoir ostensiblement ses vertus de solidarité chrétienne, ne manquerait pas de piquant.

<sup>2881</sup> Jules Gay, *Les registres de Nicolas III*, BEFAR, Paris, 1938, p. 520.

<sup>2882</sup> Laurent, 1498.

<sup>2883</sup> Marin Sanudo, *Istoria de regno di Romania*, fol. 13 r. Giannelli Ciro, « Le récit d'une mission diplomatique de Georges le Métochite (1275-1276) et le Vat. Gr. 1716 », in Marie Hyacinthe Laurent, *Le Bienheureux Innocent V (Pierre de Tarentaise) et son temps (Studi e Teste, 129)*, Vatican, 1947, pp. 436-440. Philip B. Baldwin, *Pope Gregory X and the Crusade*, p. 201.

<sup>2884</sup> Al Makrizi, année 679 de l'Hégire. Cette mention pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, d'un point de vue terminologique, il est vrai que le mot *Rûm* devient ambigu dans les sources arabes. Le pays de *Rûm* désigne essentiellement chez cet auteur le sultanat seldjoukide. Néanmoins, lorsqu'il s'agit de désigner les Turcs et non cette région qu'ils régissent, Al Makrizi les désigne bien comme Turcs et non comme *Rûm*, par exemple pour son récit des événements de l'année 662 de l'Hégire. Ensuite, le terme de *Rûm* est ici placé au milieu de la liste des contingents chrétiens de l'armée mongole, et il semblerait incongru que la mention d'un contingent musulman soit mêlée à celle de trois contingents chrétiens. Tout ceci nous détermine à considérer qu'il s'agit bien de l'attestation de la présence d'un contingent « byzantin » dans l'armée de l'il-khan. Ensuite, il faut s'interroger sur la cohérence externe de l'information. Il est vrai qu'à ce moment un canal diplomatique était ouvert entre le Caire et Constantinople. A l'instar de ce que l'on a observé bien des fois depuis 1158, la situation se caractérise par des échanges entre les deux capitales qui n'empêchent en rien le maintien des hostilités sur un théâtre d'opération circonscrit. Il est aussi possible que ces *Rûm* soient des Trapézontins, ce qui ne signifierait en rien qu'il n'y ait pas eu une intervention de Michel VIII dans cette affaire, voire une contribution de sa part, associée à celle du Grand

le rôle qui leur revenait de défense commune en articulation avec les forces locales et avec l'allié mongol.

***Tripoli : terre d'Empire, mais de quel empereur ?***

Malgré l'Union, et du fait de Charles d'Anjou, la lutte entre la lignée des empereurs issus de la dynastie latine et Michel VIII continuait. L'arrivée du roi de Sicile sur la scène orientale, en 1278, ramenait le prince d'Antioche face à l'épineuse question de l'identité de l'empereur légitime, et donc de l'identité de son seigneur *de jure*<sup>2885</sup>. Alors que, depuis 1260, la légitimité de la dynastie franque de Constantinople semblait avoir vécu en Orient, la famille princière d'Antioche se trouva soudain unie de toute part aux débris de la *Francocratia* rentrée dans la clientèle angevine. Ce rééquilibrage vers le prétendant franc au trône de Constantinople fut contemporain de l'achat de la couronne royale hiérosolymitaine par Charles d'Anjou et doit s'interpréter dans ce cadre<sup>2886</sup>.

Le positionnement de Bohémond VII dans cette configuration s'inscrit dans la tradition politique antiochienne. Le prince d'Antioche et comte de Tripoli reconnu en bonnes et dues formes la royauté hiérosolymitaine du roi de Sicile<sup>2887</sup>. L'éventuel hommage de Bohémond VII à son nouveau voisin méridional a posé un problème à l'historiographie. Pour René Grousset, Bohémond VII fit hommage pour le comté à Charles comme roi de Jérusalem, mais il ne dit rien pour la principauté qui subsistait à Laodicée<sup>2888</sup>. A l'inverse, pour Steven Runciman et Joshua Prawer, Bohémond VII ne fit aucun hommage au roi<sup>2889</sup>. Les textes apportés comme références pour justifier l'une ou l'autre des positions (le Templier de Tyr et Marin Sanudo) n'éclairent en fait guère ce point.

---

Comnène, puisque l'Etat pontique est alors sous une double affiliation à Constantinople et à l'il-khan. A.A.M Bryer, « The Fate of George Komnenos, Ruler of Trebizond (1266–1280) », *Byzantinische Zeitschrift*, 66, 1973, pp. 332-350. Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre VI, chap. 34. Al Makrizi, année 679 de l'Hégire. Le Templier de Tyr, moins précis, ne parle que des contingents mongols et arméniens. *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 407-408. Les Rûms ne sont plus cités parmi les contingents chrétiens de l'expédition mongole de 1300, ce qui va dans le sens de cette interprétation. Denise Aigle, « Les invasions de Gazân Hân en Syrie, polémiques sur la conversion à l'Islam et la présence des chrétiens dans ses armées », in Denise Aigle (dir.), *Le Bilad al-Sâm face aux mondes extérieurs, la perception de l'autre et la représentation du souverain*, Presses de l'Ifpo, Damas-Beyrouth, 2012, pp. 292-323.

<sup>2885</sup>Röhrich, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192.

<sup>2886</sup> Sur cet épisode cf : Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, pp. 509-510. René Grousset, *L'anarchie franque, 1188-1291*, pp. 666-671.

<sup>2887</sup>Röhrich, 1422.

<sup>2888</sup> René Grousset, *op.cit.*, pp. 669.

<sup>2889</sup> Steven Runciman, *Les Vêpres siciliennes, une histoire du monde méditerranéen à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 173. Steven Runciman, *Histoire des Croisades, tome II, 1188-1464*, pp. 321-325. Joshua Prawer, *op.cit.*, pp. 510, 517. Ce dernier auteur estime toutefois que Tripoli relevait alors de droit de Jérusalem bien que cela resta alors sans effet.

La solution se trouve dans un autre document qui permet de saisir la subtilité de la situation et l'intègre au problème des prétentions latines à l'Empire. Bohémond VII épousa en 1278, Margueritte, fille de Louis d'Acre et petite fille de Jean de Brienne. Ce mariage unissait le prince à la famille impériale latine, dont Charles d'Anjou était le protecteur à partir du moment où il maria sa fille à Philippe de Courtenay, empereur titulaire depuis 1273<sup>2890</sup>. Le contrat de mariage du prince est éclairant<sup>2891</sup>. C'est Philippe de Courtenay, en qualité d'empereur de Constantinople, et à ce titre suzerain *de jure* de Bohémond VII, qui signa en premier l'acte qui accordait au marié une pension de 10 000 besants annuels<sup>2892</sup>. Cette somme serait bien sûr versée dans l'immédiat par Charles d'Anjou, au nom de son gendre. Le roi Charles n'est que le second signataire de la convention. Cette hiérarchie qui manifeste la préséance de l'empereur Philippe de Courtenay sur Charles par rapport à Bohémond VII n'a de sens que si c'est à travers son beau-fils que le roi de Sicile et de Jérusalem entretenait ses relations avec le prince. S'il y eut reconnaissance de l'affiliation d'Antioche-Tripoli à un membre du clan angevin de la part de Bohémond VII, ce fut à l'égard de l'empereur. Juridiquement, Bohémond VII s'en tenait à la position énoncée par son aïeul Bohémond IV<sup>2893</sup>.

Charles d'Anjou devait respecter le statut impérial d'Antioche-Tripoli. Un certain formalisme lui était nécessaire pour rester cohérent avec le rôle de défenseur du prétendant latin qu'il endossait depuis le traité de Viterbe. Cette subtilité découlait de l'habillement des ambitions du roi en Roumanie en défense du bon droit<sup>2894</sup>.

La présence de deux autres signataires est révélatrice du sens de cet acte. Celle du chancelier d'Achaïe s'explique par le caractère d'affaire impériale de ce mariage d'une parente de l'empereur avec son vassal<sup>2895</sup>. L'association d'un représentant du roi arménien, hostile à Michel VIII, découlait des tensions consécutives au complot grec et à l'expulsion d'Euthyme de 1271.

---

<sup>2890</sup> Steven Runciman, *Les Vêpres siciliennes, une histoire du monde méditerranéen à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 135, 154. Les Paléologues étaient conscients du maintien du crédit des prétentions de la famille impériale latine auprès de l'Occident et de pans de la galaxie politique néo-romaine. Albert Failler, « La mission du moine Sophonias en Italie et le mariage de Michel IX Palaiologos », *REB*, tome 60, 2002, pp. 151-166.

<sup>2891</sup> *Röhricht*, 1422.

<sup>2892</sup> De manière caractéristique, Ramon Muntaner qualifie Charles d'Anjou de « vicaire général de tout le pays d'outre-mer, et chef suprême de tous les chrétiens qui se trouvaient outremer » soulignant qu'il exerce ses prérogatives directoriales pour un autre, en l'occurrence l'empereur qu'il reconnaît. *Chronique* de Ramon Muntaner, chap. XLII.

<sup>2893</sup> *Röhricht*, 863. *PL*, tome CCXVI, Innocent III, *Regestorum*, XVI, 192.

<sup>2894</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 11.

<sup>2895</sup> Bien que passée à titre personnel à Charles d'Anjou cette même année, la principauté de Morée n'en restait pas moins une terre de l'empire de Constantinople, comme le rappelle le texte introductif de ses *Assises*. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 251. Georges Jehel, *Les Angevins de Naples, une dynastie européenne, 1246-1266-1442*, Ellipses, France, 2014, pp. 109-119.

L'essentiel est que Tripoli et la principauté d'Antioche restèrent extérieures aux royaumes de Charles d'Anjou, pour demeurer, aux yeux de tous, dans l'Empire. Pour un prix raisonnable, Bohémond VII acceptait de reconnaître Philippe de Courtenay comme empereur légitime. En conséquence, les prises de possession de Charles en Orient se bornèrent au seul royaume de Jérusalem et ne débordèrent pas sur la Romanie orientale.

*En ce dit an [1278], au mois de septembre, vint à Acre le comte de Saint Sevry, comte de Marseille, de par le roy Charle en .vi. guallées, & porta letres dou papes & dou roy Charles & demoisele Maris, coment damoisele Marie avoit guaigné le royaume de Jerusalem par la sentence de la court de Rome & avoit doné son droit au roy Charles, & l'on l'eüst pour roy de Jérusalem & seignor ; il furent leuües les letres, oyant tout le peuple, & le comte Rogier s'asist o chastiau, & se heberga dedens. Le dist conte fist grant semblant d'aller à Sur ; [...].<sup>2896</sup>*

La limite stricte de son mandat distinguait le comte de Marseille, envoyé par Charles d'Anjou, de Richard Filangeri. Contrairement au mandataire de Frédéric II durant les années 1230, l'Angevin ne prétendait pas être légat préposé à Antioche-Tripoli et à l'Arménie comme terres vassales<sup>2897</sup>.

Bohémond VIII confirmait donc sa participation à l'empire de Constantinople, tout en jouant de la présence de deux empereurs rivaux. Il se garda bien de trancher la question de l'identité de l'empereur légitime, ou plutôt, il reconnaissait les deux malgré l'incompatibilité de leurs prétentions. Le prince recevait aussi bien le patriarche d'Antioche de Michel VIII, qui lui conservait l'amitié mongole et peut être une aide matérielle, que la main d'une cousine du prétendant franc, et, avec elle, les fonds envoyés par Charles d'Anjou. La configuration est proche de celle du début du siècle où siégeait à Antioche un prince reconnaissant explicitement l'empereur latin alors même que le seul patriarche melkite résidant était en communion avec les Nicéens<sup>2898</sup>.

### ***Chypre et les premiers Paléologues***

Les relations politiques entre Constantinople et Chypre ont laissé relativement peu de traces. Le problème chypriote n'avait pas autant de lustre que celui d'Antioche pour les auteurs orientaux ou constantinopolitains. L'attention des auteurs latins est absorbée par les détails des derniers jours des places du continent. Cependant, le royaume de Chypre, largement grec et orthodoxe par sa population, avait été intégré à la sphère de Constantinople sous les empereurs

<sup>2896</sup> Marin Sanudo, *Istoria del regno di Romania*, fol. 11.

<sup>2897</sup> Phelippe de Nevaire, *Les gestes des Chiprois*, chap. 126.

<sup>2898</sup> *Supra*.

francs. L'île ne pouvait guère moins attirer qu'Antioche ou que l'Achaïe l'attention de Michel VIII. Le *basileus* bénéficiait de moyens de pression à l'encontre du pouvoir franc. La propagande impériale consécutive à la chute de Constantinople atteignit Chypre, elle ne laissait certainement pas les Grecs locaux totalement indifférents<sup>2899</sup>. Au témoignage de Marin Sanudo, le loyalisme impérial restait actif parmi la population grecque de Chypre<sup>2900</sup>.

*Nell' isole de Cipri, Candia, Negroponte, Rodi e nel principato della Morea, benchè detti lochisiano al Dominio de Franchi e obbidiente alla Chiesa Romana, non dimeno quasi tutto il popolo è Greco e inclina a quella setta, e il cuor à volto alle cose Greche, e quando potessero mostrarlo liberamente, lo faroanno.*<sup>2901</sup>

Ce facteur ne saurait être négligé pour envisager les rapports des régimes francs de tel ou tel territoire historique de l'empire et Constantinople dirigée par un empereur orthodoxe. Ce regard des populations des anciennes provinces impériales pouvait s'accompagner d'actions effectives. Des Crétois, révoltés contre l'autorité vénitienne, trouvèrent refuge en terre impériale<sup>2902</sup>. Tout mécontentement à l'égard des autorités en place pouvait se muer en appel à Michel VIII. La seule parade pour les régimes francs, à défaut de pouvoir abattre le *basileus*, était de trouver un *modus vivendi* politique et idéologique avec celui-ci.

Michel VIII chercha-t-il à obtenir une subordination de l'île si ce n'est à son pouvoir, du moins à son autorité ou, à défaut, à son influence ? Malgré les efforts entrepris en matière de marine par Nicée et Michel VIII, le danger occidental rendait difficile, dans l'immédiat, le détachement de moyens militaires pour une expédition contre Chypre<sup>2903</sup>. Cependant, cette seule virtualité devait être crainte à Nicosie. Une menace analogue avait poussé les premiers Lusignans à chercher une protection occidentale désormais indisponible, puis à reconnaître la suzeraineté de Constantinople<sup>2904</sup>.

Dès les années 1260, et cela durablement, il appert que Nicosie et Constantinople se trouvèrent face à des problèmes analogues, favorables à des prises de position proches sans qu'on puisse assurer l'existence d'une concertation. Ainsi, en 1263, Chypre faisait obstacle aux diplomates mamelouks à destination du *Rûm* et, au-delà, des Mongols septentrionaux : « *Lorsque nous [le sultan Baïbar] envoyâmes des ambassadeurs vers l'empereur des Romains*

<sup>2899</sup> *Les Gestes des Chipriotes, le Templier de Tyr*, chap. 315.

<sup>2900</sup> Eutyhia Papadopoulou, « A propos De l'*Istoria Di Romania De Marin Sanudo Torsello* », *Byzantina Symmeikta* 96, pp. 195-233.

<sup>2901</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 15 v.

<sup>2902</sup> Nicéphore Grégoras, livre IV, chap. 10. Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Âge, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, pp. 138-139, 144-150, 152-153.

<sup>2903</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre III, chap. 15. Hélène Ahrweiler, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècles*, pp. 336-340, 344-373.

<sup>2904</sup> *Supra*.

[Michel VIII], *nous vous écrivîmes* [aux autorités d'Acre] *pour vous engager à faciliter le voyage de ces députés ; vous conseillâtes de faire voile vers l'île de Chypre [...].* »<sup>2905</sup> Voilà qui devait agréer au *basileus* qui entravait tout autant les actions du Caire avant de révéler son alignement avec Tabriz et de soutenir la croisade.

Avant même l'Union, nous trouvons la trace d'un contact diplomatique entre le *basileus* et le royaume insulaire. Puisque le « *Patriarche Antiochie* », signataire du règlement d'octobre 1271 à propos de la piraterie génoise, déjà évoqué pour les affaires de Cilicie, était Euthyme, le fait est important pour les relations entre Chypre et Constantinople<sup>2906</sup>. L'acte étant aussi signé par un représentant du roi du Chypre, il révèle que les autorités de l'île considéraient le patriarche melkite comme un interlocuteur politique légitime. De son côté le patriarche, comme représentant politique de l'empereur, pouvait se sentir autorisé à intervenir en faveur tout à la fois des Génois incriminés, ressortissant d'une puissance alliée de l'Empire, mais aussi de grecs de Chypre puisque ceux-ci, bien que vivant sous la souveraineté d'un roi franc, restaient des « Romains » du point de vue de Constantinople<sup>2907</sup>.

Le pape Grégoire X renforça indirectement la communauté d'intérêt entre Constantinople et Chypre, cette fois contre une puissance occidentale, en favorisant le passage de la couronne de Jérusalem à Charles d'Anjou. Le but du pontife était d'orienter l'énergie de Charles d'Anjou vers Jérusalem au lieu de Constantinople. Toutefois, ce transfert de la couronne de Jérusalem à Charles d'Anjou créa un conflit entre lui et le roi de Chypre, lui aussi candidat au titre<sup>2908</sup>. L'opposition commune de Michel VIII et du roi Hugues III (1267-1284) à Charles d'Anjou ne pouvait que favoriser une certaine proximité entre eux pour faire face à l'impérialisme angevin qui les menaçait<sup>2909</sup>.

Un document légèrement postérieur jette une lumière sur le ton des relations diplomatiques entre Constantinople et Chypre. A une lettre du roi Henri III (1285-1306) annonçant son avènement, le patriarche de Constantinople répondit en 1286 par les compliments d'usage à l'égard du nouveau roi et de son père, Hugues III. Henri fut invité à

<sup>2905</sup> Al Makrizi, année 661 de l'Hégire.

<sup>2906</sup> *Archivio di Stato, Materie politiche, mazzo 5°*, (vélin), in AOL, tome I, pp. 441-442.

<sup>2907</sup> AOL, tome I, pp. 413-415. Laurent, 1252, 1497.

<sup>2908</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 398. Steven Runciman, *Les Vêpres siciliennes, une histoire du monde méditerranéen à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 172-174, 396-398. Joshua Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, pp. 509-510, 512-516.

<sup>2909</sup> Philip B. Baldwin, *Pope Gregory X and the Crusade*, p. 135.

avoir envers les « Romains » de son royaume les sentiments de ses aïeux<sup>2910</sup>. Ainsi Constantinople reconnaissait les prétentions hiérosolymitaines du roi insulaire. Ensuite, la référence aux aïeux d'Henri II n'est pas innocente. Son père, Hugues III, était le fils d'Henri d'Antioche, fils du prince Bohémond IV. Par là, il se rattachait à l'allégeance séculaire de la dynastie d'Antioche à l'Empire et à ses relations avec le clergé melkite, support du loyalisme impérial dans la région.

Le seul fait que le nouveau souverain de Chypre se soit senti obligé d'écrire à Constantinople pour annoncer son intronisation est remarquable dans le contexte de la rupture de l'Union. Ni la conclusion de celle-ci ni sa liquidation ne semble peser. Tout ceci dénote la perpétuation de l'appartenance de l'île à l'espace impérial, aux yeux des Grecs de Chypre, ce dont leur roi tenait compte<sup>2911</sup>. La volonté d'entente durable entre Chypre et Constantinople, alors même que les relations entre la capitale néo-romaine et l'occident était excécrables amena même à envisager une alliance matrimoniale. Avant l'Arménie, Chypre fut le premier choix d'Andronic II dans la recherche d'une épouse pour Michel IX.

*L'imperator di Constantinopoli mando a rechieder el re de Cypro la sua sorella, per maritarla con un de soi figlio. Il qual re fu consigliato che non la desse, per convienenti rispetti, et pero li messi andorono in Armenia, et tolseno le due sorelle del re de Armenia, per maritarle con li doi figlioli del imperador preditto.*<sup>2912</sup>

Ce mariage, qui aurait couronné les relations cordiales établies sous Hugues III, ne fut pas conclu<sup>2913</sup>. Georges Pachymère donne la cause de cet échec. Cette union aurait placé Henri II de Lusignan, roi franc régnant sur une population essentiellement grecque, dans une situation présentant des analogies avec celle de Bohémond III du temps de son mariage grec<sup>2914</sup>. Aux dires de Georges Pachymère, c'est l'Eglise latine qui s'opposa au projet<sup>2915</sup>. Cette tentative, et

---

<sup>2910</sup>Laurent, 1497.

<sup>2911</sup>Laurent, 1252.

<sup>2912</sup>Amadi et Stambaldi, p. 233.

<sup>2913</sup>Laurent, 1497.

<sup>2914</sup>Au témoignage de Léonce Machéras, c'est l'ancienne politique matrimoniale de Manuel qui servait encore dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle de précédent pour justifier les projets de mariage entre Chypre et Constantinople dans le discours des ambassadeurs impériaux auprès du royaume de Chypre. Les ambassadeurs n'oublièrent pas non plus de souligner l'attention du *basileus* au sort des grecs de Chypre : « Nous faisons savoir à ta seigneurie [Pierre II Lusignan] que plusieurs alliances ont eu lieux entre grecs et latins, et surtout entre le roi de France et l'empereur de Constantinople. Tout le monde loue ta seigneurie à cause de l'affection que ton peuple a pour toi ; c'est pour ça que l'empereur [Jean V Paléologue] désire donner sa fille unique en mariage à ta seigneurie. » Léonce Machéras, § 188-189. Une troisième tentative de mariage entre Paléologues et Lusignans aboutit au XV<sup>e</sup> siècle. Léonce Machéras, § 383.

<sup>2915</sup>Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre III, chap. 5. La singulière implication de ce mariage apparait nettement dans cette opposition du clergé latin à Chypre à une union avec la famille impériale schismatique alors que de tels liens n'étaient pas problématiques avec la Hongrie ou l'Espagne. Albert Failler, « Le second mariage d'Andronic II Palaiologos », *REB*, tome 57, 1999, pp. 225-235.

son échec, mettent ainsi en lumière que si Constantinople n'avait dans l'île ni le pouvoir, ni l'autorité, ni l'influence suffisante pour imposer ses vues, elle suscitait les craintes de tous ceux, le clergé latin en tête, qui pouvaient redouter un changement de nature du régime local dans le sens d'une évolution à l'antiochienne.

La cour impériale ne sembla pas s'offusquer outre mesure de cet empêchement. La présence d'un Lusignan comme *grand domestique* au service du *basileus* atteste qu'il y avait une certaine forme de communauté entre les deux Etats. Il était possible de servir l'un et l'autre. Un autre sujet du roi de Chypre fournit ses bons offices au bénéficiaire du *basileus*. Jean de Gibelet, « parent du roi de Chypre », fut au nombre des entremetteurs grâce auxquels Andronic III obtint la main de Jeanne de Savoie (1326)<sup>2916</sup>. Ce personnage était l'un des descendants de la famille tripolitaine des Embriacs, dont certains membres sur le continent passèrent à l'Eglise grecque alors que les autres firent souche en Chypre<sup>2917</sup>.

Le royaume fut le réceptacle d'une tradition politique byzantinophile. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la relation entre le roi Hugues IV (1324-1359) et le patriarche grec d'Antioche Ignace II (1344-1359)<sup>2918</sup>. Ce dernier était en contact avec Hugues IV, et résida même un temps dans l'Etat franc, comme ses prédécesseurs chez les ancêtres antiochiens du roi. La présence dans le royaume de ce haut dignitaire ecclésiastique s'inscrit dans le contexte de la montée des éléments non latins dans le royaume insulaire<sup>2919</sup>.

*La prise d'Alexandrie* de Guillaume de Machaut offre une expression des liens spéciaux entre l'île et Constantinople. Les propos suivants sont attribués au roi Pierre I<sup>er</sup> de Chypre (1358-1269) :

*L'Empereur de Constantinople, qui a le  
Cœur vaillant et noble, viendra si nous  
Siégeons ici, comme il nous l'a promis*<sup>2920</sup>

<sup>2916</sup> Jean Cantacuzène, *Histoire romaine*, livre I, chap. XL. Brocardus, *Directorium ad passagium faciendum*, in *RHC Arm.*, tome II, p. 424.

<sup>2917</sup> Benjamin Weber, *Lutter contre les Turcs, les formes nouvelles de la Croisade pontificale au XV<sup>ème</sup> siècle*, Ecole française de Rome, Rome, 2013, pp. 85-87. *ROL*, tome IV, p. 91 Léonce Machéras, § 88, 101.

<sup>2918</sup> Léonce Machéras, § 97. Joseph Nasrallah, *Chronologie des patriarches d'Antioche de 1500 à 1634*, Proche-Orient chrétien, 1956-1957, Jérusalem, 1959, p. 9.

<sup>2919</sup> H. Rudt De Collenberg Wipertus. « État et origine du haut clergé de Chypre avant le Grand Schisme d'après les Registres des Papes du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle » *MEFR, Moyen-Age, Temps modernes*, tome 91, n°1. 1979, pp. 197-332. La suspension de l'archiépiscopat de Chypre depuis 1260 devait renforcer le prestige du patriarcat continental, dont l'île avait été séparée au concile d'Ephèse de 430, auprès des orthodoxes insulaires et soulever l'éventualité de leur rattachement à son autorité. Il y aura au moins une tentative antiochienne d'annexer l'île au patriarcat de tout l'Orient dans les décennies consécutives à l'éviction des latins : Hasan Çolak, *Relations between the ottoman central administration and the greek orthodox patriarchates of Antioch, Jerusalem and Alexandria : 16<sup>th</sup>-18<sup>th</sup> centuries*, pp. 64-65.

<sup>2920</sup> Sophie Hardy, *édition critique de la prise d'Alexandrie de Guillaume de Machaut*, v. 33347-33350.

L'empereur de Constantinople bénéficie dans ce texte d'une préséance dans l'ordre de citation parmi les soutiens naturels de Chypre, précédant les Hospitaliers de Rhodes, et tous les rois occidentaux. L'idée d'une inscription de Chypre dans l'espace néo-romain est solidement ancrée. L'insistance sur le découpage du monde chrétien entre deux empires, celui de Rome et celui de Constantinople, revient de manière récurrente, comme déjà en sourdine chez Jean d'Ibelin<sup>2921</sup>. L'expression « *il ne l'échangerait pas [Alexandrie] contre l'empire de Rome et de Constantinople* » est tenue pour équivalente aux deux moitiés du monde chrétien. De toute évidence, Chypre se comprend dans la seconde, sans même prêter attention au fait que l'empereur est schismatique.

Certes, il s'agit là de conceptions largement idéelles, mais pas uniquement, puisqu'une participation du *basileus* à l'expédition fut envisagée<sup>2922</sup>. Ce fut la dernière fois que l'on songea à ressusciter les anciennes combinaisons impliquant Constantinople et les entités politiques orientales. La sensibilité de Pierre I<sup>er</sup> à la place de son royaume dans la Romanie put être renforcée par la présence d'un exilé de la capitale, Jean Lascaris Calophéros<sup>2923</sup>. Celui-ci, malgré ses mauvaises relations avec l'empereur Jean V, s'intitulait en Chypre « chevalier grec de Constantinople », manière de paraître comme un lien entre la capitale impériale et le royaume insulaire<sup>2924</sup>. Le même personnage participa à l'expédition contre Attaleia<sup>2925</sup>.

Après l'expédition d'Alexandrie, sous le règne du même roi de Chypre, une intervention savoyarde en Orient put être conduite au bénéfice mutuel de Chypre et de Constantinople. Elle atteste de la complémentarité de la cause des deux Etats, liés comme l'étaient autrefois la défense de la Romanie et celle de la Terre Sainte.

*El conte de Savoia se misse in ponto con la armada per vegnir in la compagnia del re de Cypro, contra li inimei de la nostra fede : a havendo intenso che si trattava la pace tra loro, ando al imperator de Constantinopoli suo cusin, che havea guerra con li Turchi et li rompeteno ; et hanno recuperato molti casteli del imperio [che] tenivano li Turchi.*<sup>2926</sup>

<sup>2921</sup> Phelippe de Nevaire, *Les gestes des Chiprois*, chap. 126.

<sup>2922</sup> Geanakopos, *Byzantium and the crusades 1261-1354*, K. Setton, Madisson, 1975, p. 73.

<sup>2923</sup> David Jacoby, « Jean Lascaris Calophéros, Chypre et la Morée », *REB*, tome 26, 1968, pp. 189-228. Quoiqu'il fût en mauvais termes avec le *basileus* et rapidement passé au catholicisme, ce personnage conservait encore au tournant des années 1370 un caractère « grec », au sens de sujet de l'Empire romain, qui le rendit suspect un temps pour les autorités vénitiennes. Ceci suffit à comprendre le rôle politique et idéologique d'un tel intermédiaire entre des autorités latines de l'espace impérial et le *basileus* en cas d'absence de conflit entre ces deux pouvoirs juridiquement, même platoniquement, articulés virtuellement ou effectivement depuis deux siècles.

<sup>2924</sup> Ce maintien de l'affiliation constantinopolitaine d'un individu est à rapprocher de faits analogues qui apparaissent dans la Crète vénitienne dans le cadre de l'apaisement néo-romano-vénitien sous le règne d'Andronic II. Freddy Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, p. 160. Léonce Machéras, § 105.

<sup>2925</sup> Léonce Machéras, § 89.

<sup>2926</sup> Amadi et Stambaldi, p. 415. Léonce Machéras, § 97.

Ce ton chypriote, si conciliant avec la tradition impériale n'en ressort que mieux si on le compare aux cinglantes condamnations contemporaines des Paléologues par Brocardus<sup>2927</sup>. Somme toute, Chypre est restée ce qu'elle était déjà sous les empereurs latins : une province émancipée déférente. Le maintien, au bénéfice de Constantinople, au prix d'un investissement politique dérisoire, d'une place si enviable permet de comprendre la crainte qu'exprima Brocardus de voir se fédérer de nouveau autour du *basileus* schismatique « toutes les nations d'Orient »<sup>2928</sup>.

Cette sensibilité franque à l'intégration néo-romaine passa près d'essaimer, et même de reprendre la forme d'une intégration politique fonctionnelle, depuis le foyer chypriote. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, lorsque les Hospitaliers quittèrent Chypre pour Rhodes, ils envisageaient leur installation dans des termes qui font échos aux précédents orientaux<sup>2929</sup>.

*Ainsi, les Frères envoyèrent des ambassadeurs auprès de l'Empereur [Andronic II] sur les bateaux de l'empereur, en lui proposant de leur concéder la forteresse [de Rhodes], de manière à y habiter en vertu d'un traité d'amitié et d'être considérés sous l'obéissance de l'empereur, en luttant de là contre les Perses et en réunissant pour l'empereur trois cent parmi leurs meilleurs combattants, pour aller là où on le leur ordonnerait.*<sup>2930</sup>

L'esprit de cette proposition, qui cherchait à articuler le contrôle territorial hospitalier à l'autorité impériale, contient la possibilité, surprenante pour les hommes d'un ordre militaire latin, d'aller combattre contre n'importe quel adversaire d'un souverain schismatique. Cette dernière clause évoque le lointain traité de Déabolis<sup>2931</sup>. Celle-ci s'apparente à une rémanence de l'esprit, et peut être même de la lettre – dont nous ne disposons pas directement – de la convention qui permit aux Templiers de conserver en 1158 leurs positions de Cilicie avec l'accord de Constantinople<sup>2932</sup>.

Toutefois, pour que ces dispositions ne s'éteignent pas, encore aurait-il fallu que la dynastie régnante conservât un pouvoir substantiel dans le cœur même de l'Empire ; ce ne fut plus le cas.

<sup>2927</sup> Brocardus, *Directorium ad passagium faciendum*, in *RHC Arm.*, tome II, p. 422

<sup>2928</sup> *Id.*, pp. 429-430

<sup>2929</sup> Jean-Bernard de Vaivre, « Datation des campagnes de construction des édifices élevés par les Hospitaliers à Kolossi, en Chypre », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 144<sup>e</sup> année, n° 1, 2000, pp. 249-258. Pierre-Vicent Claverie, « Les ordres militaires et la mer (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », in Michel Balard, Christopher Buchet (ed.), *The Sea in History*, vol. II (The Medieval World), Woodbridge, 2017, pp. 332-345.

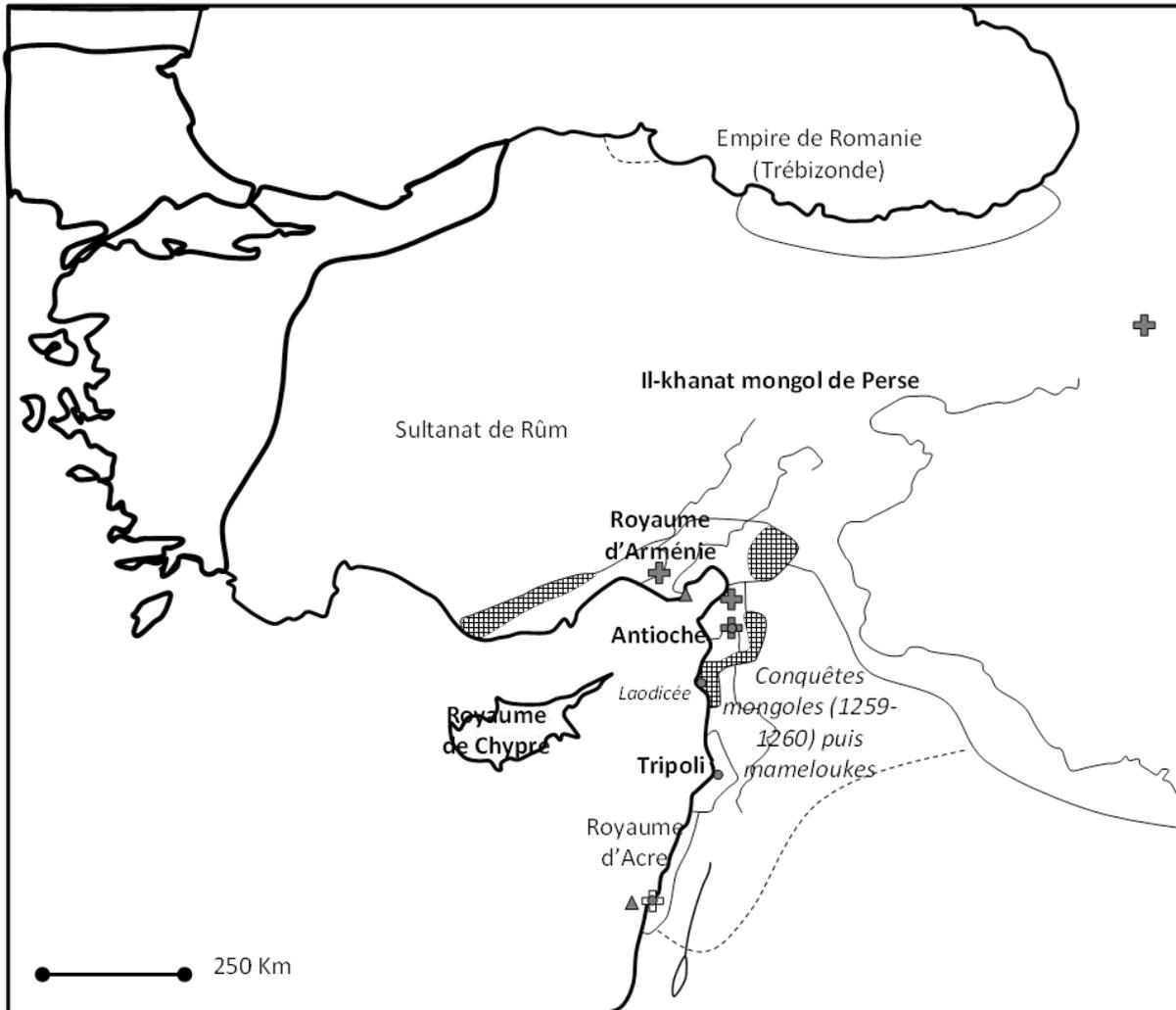
<sup>2930</sup> Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre VI, chap. 30. Cette version est confirmée par une source latine : Amadi et Stambaldi, p. 257. Albert Failler, « L'occupation de Rhodes par les Hospitaliers », *REB*, tome 50, 1992, pp. 113-135.

<sup>2931</sup> Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 5-6.

<sup>2932</sup> *Supra*.

*Ains, ledit peuple, qui jadis souloit seignoir sur toutes les nations d'Orient, et qui ot accoustumé de subjuguier et rendre tributaire les forts et les puissants peuples et les nations endurcies comme fer, est aujourd'hui soubz cest empereur, et par luy mis en la servitude de tous leurs ennemis et voisins et est tributaire au grand deshonneur, opprobe et dommage du nom impérial.*<sup>2933</sup>

Figure 24 : La Romanie orientale entre Mongols et Mamelouks



- Territoires administrés par l'empereur Michel VIII
- Antioche Interlocuteurs politiques du patriarche Euthyme (1259-1271)
- ▣ Agrandissements territoriaux concédés par les Mongols de Perse à Antioche et à l'Arménie (1259-1260)
- ⊕ Présence de patriarches ou de patriarches émérites orthodoxes en Orient avant l'Union de 1274
- ⊕ puis entre 1274 et 1282
- ▲ Présence navale et soutien logistique de Constantinople
- Villes défendues contre les Mamelouks par les « Italiens et les chrétiens » (orthodoxes) selon Georges Pachymère

<sup>2933</sup> Brocardus, *Directorium ad passagium faciendum*, in *RHC Arm.*, tome II, p. 451.

### **La liquidation de la Romanie orientale et son triomphe posthume**

Le rapprochement de Michel VIII et de l'Occident, incarné par la papauté et Louis IX, libéra partiellement le *basileus* des craintes d'une attaque occidentale. Dans ces conditions, il put se maintenir en Orient. Sur place, l'action de Constantinople renforçait la capacité de résistance des Etats chrétiens qui s'étaient ouverts à son influence. C'est à partir d'eux que Michel VIII souhaitait étendre la puissance de l'Empire au Levant. Cet investissement eut des dimensions militaires, politiques, diplomatiques, économiques et financières. Il alla de pair avec la volonté impériale de maintenir un représentant ecclésiastico-politique sur place en la personne du patriarche d'Antioche. Cette dernière revendication, d'abord anti-latine, devint consensuelle grâce à l'Union.

Cependant, cette aide n'était pas gratuite. Elle comportait l'exigence de la reconnaissance du titre impérial à Constantinople et des prérogatives de l'Empire. Outre cela, Constantinople ne se contentait pas d'une présence diffuse au sein des Etats orientaux. Le coup d'Etat cilicien dénote l'ambition de faire repasser des secteurs orientaux sous le contrôle direct de la capitale, à l'instar de ce qui avait été pratiqué en 1261 dans la Grèce franque, parallèlement à l'hommage de Guillaume II.

Le *basileus* pouvait compter sur les populations orthodoxes pour appuyer ses revendications. Ce soutien n'était pas isolé. La place de Constantinople en Orient était intériorisée et largement acceptée par l'aristocratie franco-levantine.

Nonobstant la reconnaissance de la continuité impériale au profit de Michel VIII par plusieurs acteurs occidentaux de poids et par les pouvoirs locaux d'Orient dès la décennie 1260, l'hypothèque que représentait le candidat latin ne fut pas levée. Prise en charge par Charles d'Anjou, la controverse atteignit l'Orient comme les Balkans<sup>2934</sup>. Toutefois, si, en Grèce, il était possible de tracer une limite, même mouvante, entre les territoires rattachés à la cause des héritiers de Baudouin II d'une part, et ceux fidèles à Michel VIII d'autre part, la situation était plus complexe en Orient. Dans les provinces orientales, les événements locaux provoquèrent des renversements (Arménie), voire des dichotomies complètes dans l'attitude des dirigeants (Antioche-Tripoli). L'Union jouait dans le sens de la pérennisation du succès de Michel VIII, et ceci d'autant plus que Charles d'Anjou se faisait des adversaires parmi les latins.

---

<sup>2934</sup> Nicéphore Grégoras, livre IV, chap. 6.

Le retournement de la papauté suite à l'élection de Martin IV mit fin à ce jeu politique complexe et laissa place à la guerre ouverte entraînant une clarification brutale de certaines positions<sup>2935</sup>. Constantinople en prit son parti en liquidant un conflit qui n'avait plus de raison d'être avec Le Caire, puisque les reliquats des territoires chrétiens de Syrie étaient désormais sous l'influence exclusive des Angevins<sup>2936</sup>. Le soutien de Constantinople à la Syrie s'interrompit suite à la rupture de l'Union et à cause de la menace occidentale sur Constantinople. Parallèlement, les Etats syriens s'effondrèrent. Néanmoins, dans ce tableau à première vue apocalyptique, certaines lueurs paradoxales percèrent.

### ***Tripoli acquise au parti de la restauration franque à Constantinople : 1282-1287***

Depuis 1278, Bohémond VII était uni à la dynastie impériale de Constantinople<sup>2937</sup>. Suite à la déposition du patriarche Théodose de Villehardouin, c'était au seul parti angevin qu'était affilié le prince. Il ne pouvait plus compter que sur le soutien de Charles d'Anjou, la protection purement nominale de l'empereur Philippe de Courtenay et les fonds venus d'Occident<sup>2938</sup>. Marie, seconde sœur de Bohémond VII, épousa Nicolas de Saint Omer, seigneur de Thèbes, vassal des ducs d'Athènes, eux-mêmes intégrés à la portion de la Romanie reconnaissant les prétentions de la dynastie latine<sup>2939</sup>.

La sœur et héritière du prince, Lucie d'Antioche, avait été mariée à Narjot II de Toucy<sup>2940</sup>. Celui-ci était le descendant d'un ancien régent de Constantinople sous la dynastie franque et de la fille de Théodore Branas, seigneur grec d'Andrinople<sup>2941</sup>. Théodore Branas avait eu cette fille d'Agnès de France, promise d'Alexis II et veuve d'Andronic Comnène<sup>2942</sup>.

<sup>2935</sup> La présence néo-romaine dans l'Orient chrétien, incarnée par le patriarche impérial d'Antioche, fut éliminée suite à la rupture de l'Union. Dans le même temps, Constantinople renoua avec Le Caire dans une optique anti-occidentale. Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre I, chap. 19. Mohamed Tahar Mansouri, *Recherche sur les relations entre Byzance et l'Égypte (1259-1453)*, pp. 240-246.

<sup>2936</sup> Al Makrizi, années 680, 681 et 684 de l'Hégire.

<sup>2937</sup> *Vaticanus Latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 96. *Manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 145.

<sup>2938</sup> Röhricht, 1422. Georges Jehel, *Les Angevins de Naples, une dynastie européenne, 1246-1266-1442*, pp. 161-164.

<sup>2939</sup> *Manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 145. *Chronique de Morée*, livre II. Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, pp. 252, 257.

<sup>2940</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 464, 469-471. *Vaticanus Latinus 4789*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 96. *Manuscrit 1898*, in *Lignages d'Outremer, DRHC*, tome XVIII, Paris, 2003, p. 145. Les Angevins de Naples ont recyclé les anciens cadres de la dynastie impériale franque. Courtenay, Brienne et Toucy furent employés par Charles d'Anjou dans le cadre de ses ambitions orientales.

<sup>2941</sup> Geoffroy de Villehardouin, § 403, 413, 422-423, 426, 441. Robert de Clari, § 21, 53.

<sup>2942</sup> Nicétas Choniâtès, *Andronic Comène*, livre I, fol. 275-276. Geoffroy de Villehardouin, § 403, 413, 422-423, 426, 441. Robert de Clari, § 33, 53. Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 13 r. Une branche de la famille Branas était encore présente à Andrinople au XIV<sup>e</sup> siècle au témoignage de Cantacuzène. Elle est un cas remarquable de continuité d'influence régionale qui débuta sous les Comnènes, se maintint sous la dynastie

Ce mariage rattachait Lucie, bientôt dernière princesse et comtesse, au lointain héritage de la politique matrimoniale de Manuel, aux querelles aristocratiques néo-romaines de la fin du XII<sup>e</sup> siècle et aux évènements de 1203-1204.

Cet activisme matrimonial, subventionné par Charles d'Anjou, et bénéficiant à ses protégés de Romanie, vint contrebalancer puis renverser à Tripoli l'effet de la percée politique des Paléologues. Charles d'Anjou, contrairement à ses rivaux, ne pouvait pas accroître son influence par l'envoi d'un patriarche. La politique matrimoniale menée activement compensait cette carence<sup>2943</sup>. Ces unions entretenaient l'écho des prétentions de l'empereur en exil et intéressaient ses vassaux *de jure* à son succès.

Dans le cas de la principauté de Morée et du duché d'Athènes, la lutte d'influence entre Charles d'Anjou et Michel VIII avait pris la forme de projets de mariage concurrents<sup>2944</sup>. Les candidats angevins l'emportèrent, ce qui inspira à Marin Sanudo le rappel de la politique matrimoniale qu'était parvenu à mettre en place Manuel Comnène avec Antioche et que ne pouvait imiter avec succès Michel VIII<sup>2945</sup>. Les unions contractées par la famille d'Antioche empêchaient le renouvellement au profit des Paléologues des mariages croisés de jadis. Il est possible que des avances aient été faites par l'empereur grec à la famille d'Antioche, comme à celles de Morée et d'Athènes. Cette hypothèse est crédibilisée par le fait qu'ultérieurement, en 1294, Andronic II tenta en vain de conclure un accord de ce type avec la famille royale chypriote, branche cadette de la lignée princière d'Antioche<sup>2946</sup>.

Cette stratégie de captation d'Antioche-Tripoli par les Angevins, au nom de l'Empire latin à restaurer, ne fut plus contrebattue par l'influence grecque à partir de la rupture de l'Union<sup>2947</sup>. Le patriarche Théodose fut démis de ses fonctions pour unionisme par Andronic II, puis s'installa en 1282 à Acre, ville acquise à la cause de Charles d'Anjou et, à travers lui, des empereurs latins de Constantinople<sup>2948</sup>. Ce personnage, lié par sa famille aux empereurs francs, basculait dans la sphère des contestataires des résultats de 1260-1261, tout comme la principauté d'Antioche et le comté de Tripoli. La politique de Michel VIII s'effondrait d'un bloc.

---

franque et se perpétua encore sous les Paléologues dans le cadre impérial. Sous cet angle, son cas s'apparente à celui de la famille d'Antioche. Jean Cantacuzène, *Histoire romaine*, livre III, chap. XXVIII, § 4.

<sup>2943</sup>ROL, tome II, pp. 212-214. Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre VI, chap. 1 ; *Andronic II Paléologue*, livre V, chap. 15.

<sup>2944</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 13 r.

<sup>2945</sup> *Ibid.*

<sup>2946</sup> Amadi et Stambaldi, p. 233. Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre III, chap. 5.

<sup>2947</sup> Laurent, 1497.

<sup>2948</sup> Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre I, chap. 19.

Le prince d'Antioche ne pouvait que souhaiter, à la manière du pseudo Brocardus, que la dynastie franque de Constantinople, une fois maîtresse de la Ville, jouerait efficacement son rôle de protectrice de la principauté et du comté<sup>2949</sup>. Dans l'immédiat, les mariages latins donnaient accès aux subsides angevins.

### *Ultime retournement de Tripoli vers Constantinople*

Le comté de Tripoli, comme les autres positions chrétiennes du Levant, était en sursis. Le report *sine die* de l'expédition angevine contre Constantinople pour cause de révolte sicilienne interrompit le soutien de l'Orient par une dynastie impériale franque restaurée. Cet espoir déçu rejeta une dernière fois Tripoli dans l'obédience constantinopolitaine<sup>2950</sup>.

### *Election d'un patriarche grec d'Antioche à Tripoli.*

En 1287, la déchéance pour arménophilie du patriarche orthodoxe d'Antioche, résidant à Constantinople, Arsène, permit aux melkites tripolitains de se saisir de la question patriarcale. Ils procédèrent à l'élection d'un candidat, Cyrille, évêque de Tyr<sup>2951</sup>. Par cet acte, les melkites de Tripoli revendiquaient le privilège d'élever dans leur cité le patriarche de tout l'Orient. C'était la manifestation d'une appropriation par les melkites des cadres des Etats francs de Romanie orientale<sup>2952</sup>. Antioche étant tombée, c'est tout naturellement la capitale du dernier Etat de l'espace impérial dans le ressort du patriarcat qui devint la capitale de celui-ci.

Cette élection eut lieu du vivant de Bohémond VII. Elle relançait la politique patriarcale melkite du prince. L'autorisation du prince pour l'élection d'un patriarche melkite peut manifester une volonté de renouer avec l'empereur grec. C'était alors une démarche analogue à celle de l'intronisation d'Euthyme<sup>2953</sup>. Mais, à l'inverse, il pouvait s'agir de tolérer cette élection dans le but d'obtenir le ralliement unilatéral du patriarcat melkite à Rome, comme cela avait été le cas du temps du patriarche David<sup>2954</sup>.

La première interprétation est plus crédible ici. Bohémond VII venait de perdre Laodicée, dernier reliquat de la principauté et des bénéfices engrangés grâce à l'alliance

<sup>2949</sup>Brocardus, *Directorium ad passagium faciendum*, in *RHC Arm.*, tome II, pp. 465-467.

<sup>2950</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre VI, chap. 32. *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 415. Nicéphore Grégoras, livre V, chap. 6. Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romanie*, fol. 16 v., 17r.

<sup>2951</sup>Laurent, 1498. Il s'agit du successeur immédiat de Théodose de Villehardouin. Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre I, chap. 19. Vitalien Laurent, « Le patriarche d'Antioche Cyrille II », *Analecta bollandiana*, 68, 1950, pp. 310-317.

<sup>2952</sup> Dans la logique interne de l'Eglise melkite d'Antioche, l'élection, à défaut de pouvoir se tenir à Antioche, aurait dû être conduite dans une métropole provinciale plus que dans la capitale comtale. Vitalien Laurent, « La Notitia d'Antioche. Origine et tradition », *REB*, tome 5, 1947. pp. 67-89.

<sup>2953</sup>*ROL*, 1894, tome II, pp. 212-214.

<sup>2954</sup>*Potthast*, 12248.

mongole et au ralliement à Michel VIII, et avait besoin d'un avocat pour plaider sa cause auprès des Mamelouks<sup>2955</sup>. Or, Constantinople et Le Caire étaient liés par un accord dont les clauses pouvaient être salvatrices pour Tripoli<sup>2956</sup>.

Le sultan Qualaoun en revenait à l'ancienne tradition diplomatique selon laquelle le souverain de Constantinople avait une prééminence virtuelle sur tout l'Orient chrétien : « *Moi [le sultan Qualaoun] je dis : comme sa majesté le roi kyr Michel [VIII], Doukas, Ange, Comnène, Paléologue, souverain de l'empire des Romains et de Constantinople la Grande, le plus grand roi de la Chrétienté.* »<sup>2957</sup> C'est cette reconnaissance qui avait permis à Constantinople d'assurer par le passé une certaine protection diplomatique en faveur des Etats intégrés à sa sphère sur le sol syrien. Le nouveau traité liant Constantinople et Le Caire comprenait une clause d'inviolabilité et de respect mutuel des territoires des signataires<sup>2958</sup>. Bohémond VII, en laissant élire un patriarche melkite, dont il pouvait espérer qu'il serait avalisé par Constantinople, restaurait l'une des prérogatives majeures du *basileus*, une marque de sa souveraineté en terre chrétienne. A ce titre, il redevenait un serviteur de l'Empire, un néo-Romain, au sens où il se soumettait de nouveau aux lois de Romanie. Si la manœuvre aboutissait, le prince pouvait espérer bénéficier du traité constinopolitano-cairote en qualité d'*ad scripti* inviolable.

Outre cela, le facteur grec local restait important. Héthoum de Korikos le rappelle dans *La flor des Estoires de la terre d'Orient*. Il existait toujours en Syrie, et probablement particulièrement à Tripoli où purent se rabattre un certain nombre de melkites septentrionaux depuis 1268, une population importante attachée à l'orthodoxie, et donc à la figure de l'empereur et au patriarcat grec : « *Les Siriens tenent la manieire greizoise, e furent jadis obeïsans à la sainte eglise romaine. Il parlent langue arabique, e l'office font en letres grezoises.* »<sup>2959</sup> Dans le péril qui menaçait tous les habitants du comté, cette concession à ce

<sup>2955</sup> *Annales d'Abou Al-Feda*, in *RHC Or.*, tome I, p. 162. Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, p. 721.

<sup>2956</sup> Marius Canard, « Un traité entre Byzance et l'Egypte au XIII<sup>e</sup> siècle et les relations diplomatiques de Michel VIII Paléologue avec les sultans mamlûks Baibars et Qalā'ūn », in *Mélanges offerts à Gaudefroy-Démombines par ses amis et anciens élèves*/ [Préf. par] W. Marçais, pp. 197-224. Angeliki Laiou, « Byzantine trade with Christians and Muslim and the Crusades », in Angeliki Laiou, Roy Parviz Mottahedeh, *The Crusades from the Perspective of Byzantium and the Muslim World*, p. 189. Ce traité, formellement scellé en juillet 1282, mit fin aux hostilités entre Constantinople et le Caire qui avaient débuté en 1264. Après l'investissement sans équivoque de Constantinople en faveur des places chrétiennes de Syrie, il est la conséquence immédiate de la menace angevine. Al Makrizi, années 662 et 681 de l'Hégire.

<sup>2957</sup> Mohamed Tahar Mansouri, *Recherche sur les relations entre Byzance et l'Egypte (1259-1453)*, p. 243.

<sup>2958</sup> Al Makrizi, année 680 de l'Hégire. Mohamed Tahar Mansouri, *op.cit.*, p. 244.

<sup>2959</sup> *La flor des Estoires de la terre d'Orient*, in *RHC Arm*, tome II, p. 134.

groupe important ne pouvait que contribuer à la défense commune en cas d'actualisation des pires perspectives.

Cette élection patriarcale tripolitaine ne fit pas l'unanimité en Orient même. Les évêques de Cilicie procédèrent de leur côté à un autre scrutin remporté par Denis de Pompeiopolis<sup>2960</sup>. La destruction d'Antioche et la décomposition de la politique orientale de l'Empire manifestée par la déchéance de Théodose de Villehardouin firent ressentir leurs effets. Morcelé entre la Cilicie, Tripoli et l'arrière-pays mamelouk, le patriarcat d'Antioche était écartelé entre plusieurs problématiques locales.

### *La révolution de Tripoli*

A la mort de Bohémond VII, en novembre 1287, le comté était dans une situation calamiteuse, à l'intérieur comme à l'extérieur. L'Etat libanais était pris entre une guerre féodale larvée opposant le prince et sa noblesse depuis Bohémond V, liée aux oppositions vénéto-génoises, et la menace mamelouke. En l'absence de l'héritière de Bohémond VII, sa sœur Lucie, qui résidait dans les Pouilles angevines, la régence devait échoir, comme à la mort de Bohémond VI, à Sibylle, fille d'Héthoum I<sup>er</sup> et veuve du « beau prince »<sup>2961</sup>.

*Et en ce meyme an M & CC & LXXXVII, à XIX jours dou mois de huitovre, le prince Beymont, prince d'Antioche & comte de Triple, trespasman den se siecle & morut, & depuis luy nen eüt autre prinse, car il n'en eüt nul enfant & eschut la prinsée a une soue seur, feme de messire Marguo de Toccy, quy estoit amiraill dou roy Charle de Poille au jour.<sup>2962</sup> Il avint chose, que le prince devant dit [Bohémond VII] fu mort, que les chevaliers s'assemblèrent & alerent à la princesse [Sybille], mere de ce prince, & ly disirent que il voreent volontiers que li pleüst de metre aucune personne quy gouvernast la sité, car elle n'i poiét entendre pour son del que elle demenoit. & elle leur respondy que elle manderait querre tel personne que bien gouverneroit eaus & la terre, & yaus li respondirent que bien lor plaisseit.<sup>2963</sup>*

La régente confia le gouvernement de la cité au vicaire du patriarche latin, l'évêque de Tortose, ce qui exacerba les tensions. Ce personnage avait déjà été régent aux côtés de Sybille lors de la minorité de Bohémond VII, et le souvenir qu'il avait laissé à la noblesse locale était délétère.

*Cestu Baymont [VI], pour ce que il estoit mout jeune, sa mere fist venir à Triple .i. parlat quy estoit vesque de Tourtouze & vicaire dou patriarche d'Antioch, & mout grand clerc. À sestu dona la princesse, mere dou prince, tout son poeir, & le fist gouverneur de Triple, fi que les chevaliers eürent à grant desdain d'etre gouvernés par clerc [...].<sup>2964</sup>*

<sup>2960</sup>Laurent, 1511.

<sup>2961</sup>Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr, chap. 151, 413. Gérard Dédéyan, « les Arméniens au Liban X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, pp. 73-99.

<sup>2962</sup>Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr, chap. 464.

<sup>2963</sup>Id., chap. 467.

<sup>2964</sup>Id., chap. 391.

Le vicaire latin, qui indisposait la noblesse du comté, devait aussi concentrer l'hostilité des melkites qui venaient de se donner, avec l'accord du prince défunt, un nouveau patriarche. La cohabitation du vicaire latin avec le patriarche melkite, Cyrille, possible à l'époque de l'Union, ne l'était plus dorénavant. Comme en 1260, il fallait qu'une thèse, à la fois ecclésiastique et impériale, triomphe contre l'autre. Face à cette régence qui faisait l'unanimité contre elle, sans offrir de perspectives au comté en danger, la ville de Tripoli se déclara commune<sup>2965</sup>.

[...] & [les nobles de Tripoli] alerent à conseil, & adons ordonnerent une commune à l'honor de la beate virge Marye, mere de Dieu, & ordonnerent chevetaines & prevost, & se qu'il lor sembla à faire, & se maintindrent par yaus, & à ce que il fucent plus fors, fi manderent .i. mesage en Jene, quy ot nom Pierre d'Aubergamo, notaire fi lor manda messire Beneit Zacarie & .v. gualées, & vint à Triple ; le resurent à grant henour & à grant joie [...].<sup>2966</sup>

La vie trop brève de la Commune de Tripoli ne permet pas de connaître exactement ses contours. Les grecs avaient eu leurs entrées dans celle d'Antioche et, à l'instar de celle-ci, la commune de Tripoli s'opposa au patriarcat latin et à une personnalité arménienne<sup>2967</sup>. Il est probable que les grecs eurent là aussi leur place. Ce fut Barthélémy de Gibelet, membre de cette famille seigneuriale qui s'était opposée à Bohémond VI à Acre en 1257 en s'appuyant sur les Génois et les grecs, qui fut placé à la tête du gouvernement<sup>2968</sup>.

#### *Benedetto Zacharias et ses liens avec Constantinople*

Les Génois devinrent vite prépondérants dans les affaires de Tripoli. Contrairement au vicaire du patriarcat latin, ils n'avaient pas de prévention particulière contre le commerce avec les schismatiques avec qui ils avaient partie liée contre leurs adversaires vénitiens<sup>2969</sup>. La principale personnalité génoise présente sur place était Benedetto Zacharia, Marin Sanudo dit de lui que « *Cheran Unomini astuti e industriosi e di gran negozio in fraffici e magisteri ad esperti.* »<sup>2970</sup> Il avait été installé en 1275 à la tête d'une concession impériale à Phocée, qui fut à l'origine de la colonie génoise micrasiatique<sup>2971</sup>. Ce personnage s'était aussi signalé par les

<sup>2965</sup> *Id.*, chap. 467.

<sup>2966</sup> *Ibid.*

<sup>2967</sup> Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, pp. 653-659. Jean Richard, « La féodalité de l'Orient latin et le mouvement communal : un état des questions. », in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Bilan et perspectives de recherches, Actes du Colloque de Rome (10-13 octobre 1978)*, pp. 651-665.

<sup>2968</sup> Jean Richard, « Le comté de Tripoli dans les chartes du fonds des Porcellet », *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1972, tome 130, livraison 2. pp. 339-382

<sup>2969</sup> *Chronique* de Ramon Muntaner, chap. CCXXXIV. Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 16 v.

<sup>2970</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 16 v. Franco Cardini, « La société italienne et les croisades. », *Cahiers de civilisation médiévale*, 28<sup>e</sup> année (n°109), Janvier-mars 1985, pp. 19-33.

<sup>2971</sup> Georges Pachymère, *Michel Paléologue*, livre V, chap. 30. Angeliki E. Laiou, « Italy and the Italians in the Political Geography of the Byzantines (14th Century) », *DOP*, Vol. 49, Symposium on Byzantium and the Italians, 13th-15<sup>th</sup>. Michel Balard, *La Romanie génoise (XII<sup>e</sup>-début du XV<sup>e</sup> siècle)*, pp. 48, 54, 63, 119-120, 165-167, 171,

éminents services qu'il avait rendus à l'Empire contre les Angevins<sup>2972</sup>. Il avait même été jugé digne d'entrer dans la famille impériale, et était à présent l'oncle par alliance de l'empereur Andronic II<sup>2973</sup>. Autant dire qu'il était tout désigné pour être l'adversaire des Angevins et favorable aux intérêts des Paléologues avec lesquels il savait conjuguer les siens.

Benedetto Zacharia cumula sa qualité de membre de la famille impériale, de gouverneur néo-romain de Phocée, avec ses fonctions de consul de Gênes et de maître *de facto* de Tripoli. Le seul fait que la commune de Tripoli ait fait appel à ce Paléologue par alliance, alors même qu'un patriarche melkite élu se trouvait dans la ville, manifestait le renversement en faveur de Constantinople.

Lucie d'Antioche et son époux, amiral angevin et héritier des cadres franco-grecs de la dynastie franque de Constantinople, ne renoncèrent pas à leurs droits. C'est avec des navires angevins que le couple traversa la mer Egée, faisant au passage une démonstration de force contre les Paléologues, et, de là, fit voile vers l'Orient<sup>2974</sup>. La question tripolitaine se greffait directement à la lutte entre les partis opposés en Roumanie et en constituait une excroissance syrienne<sup>2975</sup>. C'est avec Benedetto Zacharia que la princesse Lucie dut compter en arrivant en Syrie où elle débarqua à Acre<sup>2976</sup>.

*Le dit s[ire] Beneit rsut sele dit letre [de Lucie] [...] & la manda à Acre à ma dame Lucie que, se elle venir adreusement o luy des raizons dou commun[e], qu'ele venist à ur, & amenast son conseil, & se elle ne vozist venir, seiet elle bien qu'il feret venir de Jene .I. gualées à Triple, & après elle n'y en seroit jamais dame. Et quant la dame oy ce mandement, se que le dit Beneit Zacarie avoit mandé, si se conseilla à son conseil l'Ospitau, quy li armerent une saitie, & la menerent à Sur, dont frere Bonyface de Calamandrane de l'Ospitau .j. grand seignor, vint à la dire dame, & parlerent d'une part & d'autre, quy s'accorderent au gré des ij. Parties, & alerent à Triple [...].<sup>2977</sup>*

468. Robert Sabatino López, *Benedetto Zaccaria : ammiraglio e mercante nella Genova del Duecento*, Fratelli Frilli 2004, 282 p. Laura Balleto, « Les Génois à Phocée et à Chio, du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle », in Michel Balard, Elisabeth Malamut, Jean-Michel Spieser (dir.), *Byzance et le monde extérieur, Contacts, relations, échanges*, pp. 45-57.

<sup>2972</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 415. Steven Runciman, *Les Vêpres siciliennes, une histoire du monde méditerranéen à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 199

<sup>2973</sup> Jean Longnon, *L'empire de Constantinople et la principauté de Morée*, p. 348.

<sup>2974</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 5 r.

<sup>2975</sup> Outre le maintien de la controverse impériale, la coupure de la Roumanie resta aussi marquée par la perpétuation des questions patriarcales, particulièrement celle relative au titulaire du siège de Constantinople. Raymond-Joseph Loenertz. « Cardinale Morosini et Paul Paléologue Tagaris, patriarches, et Antoine Ballester, vicaire du Pape, dans le patriarcat de Constantinople (1332-34 et 1380-87) », *REB*, tome 24, 1966, pp. 224-256. Dan Ioan Muresan, « Le patriarcat latin de Constantinople comme paradoxe ecclésiologique », in Marie-Hélène Blanchet, Frédéric Gabriel, *Réduire le Schisme ? Ecclésiologies et politiques de l'Union entre Orient et Occident (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Centre d'histoire et civilisation de Byzance, Paris, 2013, pp. 277-302.

<sup>2976</sup> Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol. 23r.

<sup>2977</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 472.

Sur la scène syrienne, les deux partis, angevins et latins de Romanie, opposés aux Génois, aux grecs et à la noblesse locale, parvinrent à un équilibre précaire. Lucie fut reconnue comme princesse (mais rien n'est dit à propos de son époux, qui fut exclu de l'accord). Toutefois, elle dut valider les acquis de l'interrègne, à savoir la pérennisation de la Commune, le protectorat génois et la marginalisation du représentant du patriarcat latin. Ce dernier élément favorisait les melkites.

### *Le voyage du patriarche Cyrille à Constantinople*

Le patriarche Cyrille se rendit à Constantinople pour plaider sa cause. Curieusement, on lui reprocha ses contacts arméniens à son arrivée dans la capitale<sup>2978</sup>. Ceci amène à se demander si, sur la route de Constantinople, le patriarche ne fit pas une halte en Cilicie. Ce reproche d'arménophilie peut être lié aux activités contemporaines de Benedetto Zacharia. Celui-ci, entre sa prise de pouvoir à Tripoli et l'arrivée de Lucie en Syrie, entreprit des négociations avec le royaume arménien dans lequel il se rendit<sup>2979</sup>. La nouvelle de l'arrivée de Lucie en Syrie fit rétrograder le Génois<sup>2980</sup>. L'hypothèse qu'il voyageait avec Cyrille, qui, lui, continua vers le nord pour arriver à Constantinople, où il dut subir un jugement synodal défavorable durant le second semestre 1288, est plausible<sup>2981</sup>. La flotte génoise de Tripoli était à effectif réduit au moment de l'arrivée de Lucie, alors que Benedetto Zacharia était pourtant rentré<sup>2982</sup>. Cette diminution de la taille de l'escadre peut s'expliquer par la mise à la disposition du patriarche d'un navire.

Les bases de la recomposition politique à Tripoli, dans le cadre d'un renversement initié à la fin du règne de Bohémond VIII, étaient nées des conséquences tirées des Vêpres siciliennes. Sans coup férir, presque malgré elle, Constantinople remportait un succès non négligeable en Orient, en association avec ses partenaires génois. Cyrille pouvait devenir le successeur d'Euthyme et de Théodose dans leurs fonctions politiques. Les latins hostiles aux Paléologues comprenaient cette symphonie de l'action de l'Eglise schismatique et du *basileus*, et donc du

---

<sup>2978</sup>Laurent, 1508.

<sup>2979</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 469. Gérard Dédéyan, « Les Arméniens au Liban, (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », in Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, p. 94. *Privilège commercial octroyé par le roi Léon aux génois le 23 décembre 1288*, in *Trésors et Chartes d'Arménie*, pp. 154-162.

<sup>2980</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 471.

<sup>2981</sup>Laurent, 1511.

<sup>2982</sup> *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, chap. 467, 472. Alors que Benedetto Zacharia était venu à la tête de cinq navires à l'appel de la commune de Tripoli, il semble réduit à devoir en faire appeler un de Gênes au moment des négociations avec Lucie

point que marquait ce dernier contre les Angevins à Tripoli : « *Il [le basileus] établist les évesques et abbés, les transporte, les depose, les restitue, les prent, les bannist, les emprisonne et les punnist. Ils reputent leur patriarche [...]* »<sup>2983</sup> écrit scandalisé le *pseudo* Brocardus. Pour un pouvoir « latin », accepter cet usage dans son territoire revenait à reconnaître la suprématie politique du *basileus*.

Les Tripolitains, en élisant un patriarche melkite, et en l'envoyant chercher sa confirmation à Constantinople, espéraient certainement en tirer un secours. Les partisans des prétendants latins à l'Empire ne pensaient pas différemment le rôle futur de celui-ci en Orient, et c'était même là l'une des justifications majeures de leurs projets contre Constantinople.

*Que l'empire des Grecz soyt moult profitable pour conserver la conqueste de la Terre Sainte, il se pourra demonstrier par deux choses. C'est assavoir par la naration des anchiennes histoires et par la disposition et convenabilité du lieu. On treuve manifestement dan les anciennes histoires que quant l'empire des Grecz flourissait dans la foy catholique et perseverait en ses forces, il obtenait en monarchie et sans contredit le scptr de la seignourie d'Orient, et la barbarie ennemie se aneantissait en sa mauvaisieté. [...] de la Terre Sainte, il ne pourrait illecque naistre rien de novité qui ne se peut legierement secourir par l'empire [de Constantinople].*<sup>2984</sup>

Le réflexe d'union impériale, unissant latins et grecs au sein de l'ensemble antiochéno-tripolitain, était plus vivace que jamais. Il parvenait même à passer outre la question du schisme, au nom de la tradition politique néo-romaine et des impératifs les plus urgents. L'acceptation par les latins d'Orient des pratiques schismatiques fut identifiée par les adversaires des Paléologues comme l'un des penchants majeurs qu'ils devaient expurger pour faire triompher leurs thèses contre ce mouvement qui favorisait les *basileis* et leur obédience.

*La première ordonnance est que tous les Latins qui ont renyé la foy catholicque et l'Eglise de Romme, par parole ou par œuvre, ou par les deux ensemble, et qui jusques au temps présent ont ensiewy la mauvaisieté des Grecz, s'ilz ne se revoquent comme heretiques, qu'on les delivre en la cour seculiere, pour les pugnir deurement selon leurs demerites.*<sup>2985</sup>

Le fait est que, pour nombre de latins en Orient, seul le souverain régnant effectivement à Constantinople pouvait s'arroger les fonctions politiques traditionnelles des *basileis*. C'était avec lui qu'il fallait avoir des rapports institutionnels. La soumission du *basileus* à Rome était secondaire en Orient, où plusieurs princes francs avaient vécu de longues années en opposition au clergé latin. L'acceptation de l'allégeance, potentiellement protectrice, primait sur le refus de ces privilèges ecclésiastiques. C'est contre cette « byzantinisation » des esprits que s'insurge le *pseudo*-Brocardus<sup>2986</sup>.

<sup>2983</sup> Brocardus, *Directorium ad passagium faciendum*, in *RHC Arm.*, tome II, p. 453.

<sup>2984</sup> *Id.*, pp. 465, 467.

<sup>2985</sup> *Id.*, p. 469.

<sup>2986</sup> *Id.*, pp. 429-430.

Ce n'est donc plus sur place que se trouvait la moindre opposition à la présence de Constantinople. A l'inverse, c'est Constantinople qui fit des difficultés. Il fallut huit ans pour que Cyrille soit reconnu dans sa dignité<sup>2987</sup>. Lorsqu'on lui donna *quitus* de sa conduite, sous la réserve stricte qu'il n'entretienne plus de connivences coupables avec les hérétiques, Tripoli était tombée et le patriarche resta finir ses jours à Constantinople.

De toute évidence, Andronic II n'avait pas de politique syrienne, et ne sut pas saisir la chance, certes infime, que représentait l'arrivée de ce patriarche au moment même où ses relations cordiales avec Le Caire auraient pu lui permettre d'intervenir<sup>2988</sup>. Un rôle actif de Constantinople n'aurait peut-être pas été vain du fait des contacts qu'elle conservait aussi avec la cour de Tabriz. Un ambassadeur mongol pour l'Occident était de passage à Constantinople au moment même où Cyrille sollicitait sa confirmation<sup>2989</sup>. Un renouvellement des événements de 1259-1260 n'était pas impossible à l'avenir<sup>2990</sup>. Toutefois, rien ne fut fait.

#### *La chute de Tripoli et le passage des résidus francs à l'obédience melkite*

La ville de Tripoli ne survécut guère à son retournement. Les Mamelouks, profitant d'une concentration de leur force, rendue sans objet par l'absence de la menace mongole anticipée, décidèrent d'attaquer la ville<sup>2991</sup>. Malgré les efforts de Benedetto Zacharia, la ville fut prise<sup>2992</sup>. Certains à Constantinople saisirent peut-être la gravité de l'évènement, en ce qu'il faisait perdre à l'Empire le dernier point ouvert à son influence en Syrie. Georges Pachymère relève le

---

<sup>2987</sup> Laurent, 1568.

<sup>2988</sup> A cette date, Andronic II a d'ailleurs liquidé la marine impériale qui avait été le moyen d'une présence de Constantinople dans la mer levantine sous le règne de son père. Hélène Ahrweiler, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècles*, pp. 374-381.

<sup>2989</sup> Pier Giorgio Borbone, *un ambassadeur du Khan Argun en Occident, Histoire de Mar Yahballah et de Rabban Sauma (1281-1317)*, Harmattan, Paris, 2008, pp. 88-89. *Histoire du patriarche Mar Jabalaha III et du moine Rabban çauna*, chap. VII. Constantinople parvint à conserver de bonnes relations avec les Mongols de Perse jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle avec des effets locaux positifs en Asie Mineure malgré la dégradation rapide de la situation pour Constantinople. Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre VI, chap. 1.

<sup>2990</sup> On pense à la conquête de la Syrie par Gazan de 1299 qui ne put s'appuyer sur les Etats francs disparus. Al Makrizi, année 687 de l'Hégire. Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, pp. 181-182. Denise Aigle, « Les invasions de Gazân Hân en Syrie, polémiques sur la conversion à l'Islam et la présence des chrétiens dans ses armées », in Denise Aigle (dir.), *Le Bilad al-Sâm face aux mondes extérieurs, la perception de l'autre et la représentation du souverain*, pp. 292-323. Frédéric Luisetto, *Arméniens, & autres Chrétiens d'Orient sous la domination mongole, l'ilkhannat de Ghâzan, 1295-1304*, Librairie orientaliste Paul Gueuthner, Paris, 2007, 262 p.

<sup>2991</sup> Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, fol. 566.

<sup>2992</sup> Eric Briys, Didier Joos de ter Beerst, *the Zaccaria deal, Contract and options to fund a Genoese shipment of alum to Bruges in 1298*, Presented at XIV International Economic History Congress, (Helsinki, August 2006), pp. 46-47. Steven A. Epstein, Steven Epstein, *Genoa and the Genoese, 958-1528*, University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1996, pp. 178-179. Virgil Ciocîtan, *The Mongols and the Black Sea Trade in the Thirteenth and Fourteenth Centuries*, Brill, Boston, 2012, pp. 82-84.

fait : « *Il [le Mamelouk] prit Tripoli, tous les hommes adultes furent tués et la ville rasée.* »<sup>2993</sup> L'auteur grec est complété par le pseudo Brocardus qui, prenant les choses de plus haut, écrit : « *Certes, en toute Asie, la Grande et la Mineure, où les Grecz souloient seignorer au long et en lé, on ne leur en a laissé maintenant à posséder ou à perdre, se non aucuns lieux en Asie la Mineure.* »<sup>2994</sup> Après Antioche et Laodicée, c'était Tripoli, la dernière place néo-romaine de la « Grande Asie » qui disparaissait<sup>2995</sup>. Jusqu'à Cyrille, la circulation patriarcale et le rôle politique des melkites dans l'Etat antiochéno-tripolitain, en lien avec l'action politique, diplomatique et militaire de Constantinople, l'avaient rattachée à la Romanie et à Constantinople. Rien de tel ne pourra plus s'observer avant longtemps<sup>2996</sup>.

Si le *basileus* fut encore l'avocat des melkites sous la domination mamelouke, il n'y eut plus d'espace territorial où donner quelque substance à son pouvoir sur les Syriens que lui reconnaissait encore protocolairement Le Caire au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2997</sup>.

Malgré ces désastres, la dynamique gréco-latine locale ne s'interrompt pas avec la chute de Tripoli. A l'inverse, elle arrivait à sa conclusion. Un élément isolé, mais révélateur permet de saisir que le processus continua de cheminer. La seigneurie de Gibelet, sous la direction de Pierre Embriac, parvint à survivre à la chute du comté de Tripoli sous réserve de payer tribut au sultan<sup>2998</sup>. C'est ainsi qu'au XV<sup>e</sup> siècle, un certain Moïse de Gibelet, prélat orthodoxe issu de la famille Embriac, autrefois vassale des princes d'Antioche et comtes de Tripoli, fut le représentant de l'Eglise melkite d'Antioche auprès de la papauté<sup>2999</sup>. On trouve des Gibelets associés à des Génois dans leurs affaires concernant la Romanie et la Crimée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au XIV<sup>e</sup> siècle. Cela inclut au moins un personnage, nommé Isaac et qualifié de « Syrien », qui a de bonnes chances d'être un melkite. L'ancienne famille génoise, devenue

<sup>2993</sup> Georges Pachymère, *Andronic II Paléologue*, livre I, chap. 32.

<sup>2994</sup> Brocardus, *Directorium ad passagium faciendum*, in *RHC Arm.*, tome II, p. 466.

<sup>2995</sup> Le terme était déjà employé dans le traité de Déabolis pour désigner la sphère romaine au-delà du Taurus dans laquelle s'inscrivait le gouvernement d'Antioche. Anne Comnène, tome III, livre XIII, chap. XII, § 6.

<sup>2996</sup> Hasan Çolak, *Relations between the ottoman central administration and the greek orthodox patriarchates of Antioch, Jerusalem and Alexandria : 16<sup>th</sup>-18<sup>th</sup> centuries*, University of Birmingham, Birmingham, 2012, pp. 36-45.

<sup>2997</sup> Mohamed Tahar Mansouri, *Recherche sur les relations entre Byzance et l'Egypte (1259-1453)*, pp. 215-218. Jean Cantacuzène, *Histoire Romaine*, livre IV, chap. XIV.

<sup>2998</sup> Al Makrizi, Année 688 de l'Hégire. Robert Irwin, « The Mamelouk Conquest of the county of Tripolis », in Smail R. C. (dir.), *Crusade and Settlement, Papers read at the first conference of the Society for the Study of the Crusades and the Latin East*, Edbury, Peter W., Cardiff, 1985, pp. 246-250. Jean, « Le soutien de l'église latine aux chrétiens d'Orient durant le Moyen Âge », in M. Gervers, R. Bikharzi (éd.), *Conversion and continuity*, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, Toronto, 1990, pp. 99. Bertille Dutheil, *Les chrétiens du Bilād al-Šām dans la première période mamlūke (1260-1382)*, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2016, p. 401.

<sup>2999</sup> Benjamin Weber, *Lutter contre les Turcs, les formes nouvelles de la Croisade pontificale au XV<sup>ème</sup> siècle*, Ecole française de Rome, Rome, 2013, pp. 85-87. Deno John Geanakoplos, « The Council of Florence (1438-1439) and the problem of union between the Greek and Latin churches », *Church history*, vol. 24, 1955, pp. 324-346.

franque en Orient, achevait ainsi sa carrière avec une identité en lien avec ses activités économiques<sup>3000</sup>. La Crimée était pour les Mamelouks une source de main-d'œuvre militaire servile transbordée par la Romanie<sup>3001</sup>. Les Gibelets, avec leurs connexions génoises et néo-romaines, étaient des prestataires idéaux pour cet office. Les Gibelets parvinrent à s'adapter à la nouvelle situation en s'agrégeant à l'élite melkite avec laquelle ils entretenaient déjà des liens d'alliance politique<sup>3002</sup>. C'est là l'aboutissement *post-mortem* du destin historique de l'Etat antiocheno-tripolitain<sup>3003</sup>.

---

<sup>3000</sup> Michel Balard, *La Romanie génoise (XII<sup>e</sup>-début du XV<sup>e</sup> siècle)*, pp. 286, 314-316, 338, 350, 369. Michel Balard, Gilles Veinstein, « Continuité ou changement d'un paysage urbain ? Caffa génoise et ottomane. » *in, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 11<sup>e</sup> congrès, Lyon, *Le paysage urbain au Moyen- Age*, 1980, pp. 79-131.

<sup>3001</sup> Mohamed Tahar Mansouri, *op.cit.*, pp. 147-159

<sup>3002</sup> *Le Templier de Tyr, les Gestes des Chiprois*, chap. 151

<sup>3003</sup> Edouard Baraton, « Les Embriacs seigneurs de Gibelet : destin byzantin d'une famille de croisés, » Groupement de Recherche en histoire de l'Université de Rouen, 02-2015, 21 p.

## Conclusion

Somme toute, l'essentiel de l'héritage des événements de 1158 perdurait encore en 1208. Certes, depuis les années 1190, il n'existait plus de territoires rattachés à l'administration centrale en Orient. Toutefois, ce n'est là qu'une modalité pratique, qui ne s'était jamais confondue avec l'Empire dans sa totalité, qui disparut. Les effets bénéfiques pour Constantinople des négociations entre Alexis III et Léon d'Arménie avaient certes été effacés par l'établissement de la dynastie latine en 1204. Mais ce n'était que la énième péripétie de l'histoire mouvementée des relations entre la Romanie et des Roubénides, sur le seuil de la légalité impériale depuis 80 ans. L'essentiel était ailleurs, et il était sauf : partout en Orient, même là où on n'acceptait pas son pouvoir dans l'état actuel des choses, on ne reconnaissait qu'un seul empereur de Romanie. Cette reconnaissance concernait bien sûr les seigneurs francs, latins ou non, qui assumaient le pouvoir à Chypre ou à Antioche. Cela concernait aussi les grecs d'Orient, comme nous avons pu le voir dans le cas du patriarche Siméon, dont le partenariat politique qui l'unissait à Bohémond IV l'entraînait dans cette voie.

Mais le flottement manifeste des élites grecques déchuées par les événements de 1203-1204 ne dura pas. A partir du moment où un secteur de l'empire reconnaissait l'autorité d'un usurpateur, l'unité de la Romanie était en péril et chacun devait se positionner par rapport à ce fait. La précédente usurpation impériale qui avait impacté l'Orient, celle d'Isaac Doukas Comnène, l'avait unifié derrière sa candidature. Celle de Théodore Lascaris, qui se déclare empereur en 1208, devait le fracturer définitivement.

Car, jamais les empereurs francs de Constantinople ne parvinrent à s'emparer fermement de tous les attributs impériaux de leurs prédécesseurs Comnènes. Tenant la capitale impériale, ils avaient grâce à elle un élément remarquable de légitimité. Cependant, restant dans le cadre de l'Eglise romaine, ils ne parvinrent pas à sortir de leur identité latine et, n'ayant pas pu ou su s'emparer des leviers de l'Eglise grecque, ils laissèrent à Théodore Lascaris le loisir de l'organiser à son profit à partir de l'Asie Mineure.

Aux empereurs latins allèrent la reconnaissance internationale et le bénéfice des droits de souveraineté éminente ou de suzeraineté sur les territoires affiliés à l'Empire de 1158 à 1208. Cette reconnaissance extérieure de la légitimité du seul empereur régnant dans la Ville trouva ses avatars dans les provinces de Romanie, tant la puissance symbolique de Constantinople se perpétuait et permettait de contrebattre les réactions anti-franques auprès de fractions des élites

indigènes. Le seigneur grec d'Andrinople, le despote d'Héraclée, et même les Nicéens ne pouvaient rester indifférents à ce facteur.

Le règne de Baudouin II poussa jusqu'à la caricature cette caractéristique. Hors de sa capitale, le gouvernement du porphyrogénète ne disposait d'aucun territoire sous son administration, mais sa souveraineté s'étendait cependant toujours en droit aux rives de l'Oronte, alors que sa diplomatie portait jusque chez les Mongols et ses armes jusqu'en Égypte.

Parallèlement, les prétendants grecs basés à Nicée jouirent quant à eux de la légitimité découlant de l'apparement aux anciennes familles impériales et des réseaux de celle-ci. Ils purent aussi maintenir à leur profit l'Église de Constantinople hors de la Ville et ainsi exercer une autorité sur le clergé des provinces orientales et une influence sur leurs fidèles. Les solides bases territoriales micrasiatiques puis balkaniques des héritiers des Anges et, à travers eux, des Comnènes, contrastèrent avec leur faible dimension impériale. Leur État se présentait comme un royaume grec circonscrit, pendant de celui des Arméniens, qui qu'exerçait qu'une influence souterraine et clandestine en Orient.

Dès lors, les affrontements entre les deux légitimités néo-romaines concurrentes se répercutèrent en Orient, tout en étant acclimatées aux enjeux locaux.

Différentes tentatives de réunification de la Romanie intervinrent jusqu'en 1261. Les opérations militaires de 1212, tournées initialement contre Nicée, menaçaient aussi potentiellement l'Arménie. Elles rendirent plus nécessaire un rapprochement nicéo-arménien. On s'émerveille de voir que la collaboration entre Bohémond IV et Siméon perdura 7 ans après le couronnement de Théodore Lascaris. 50 ans après l'établissement du nouveau régime antiochien, et sous la menace arménienne, les acteurs locaux devaient, avec une certaine répugnance, détruire leur entente. Si elle finit par se rompre devant la bipolarité impériale et ses prolongements au-delà du Taurus, cela n'altéra d'ailleurs guère la position de l'Église melkite locale.

La pacification du début des années 1220 augurait de la réunification de l'ensemble de la Romanie. D'une part, les unions matrimoniales réunissant les deux rives de la mer de Marmara pouvaient annoncer une solution à la division impériale. D'autre part, l'arrivée d'un prince antiochien sur le trône arménien rendait à Bohémond IV le contrôle sur les territoires ciliciens perdus par son père en 1193. Alors qu'un seigneur franc à demi-Comnène, dont le frère avait reconnu l'autorité de Constantinople sur Chypre régnait dans l'île, c'est la carte de la Romanie unitaire antérieure à 1183 qui semblait redevenir une réalité. A Nicée comme en

Cilicie, les partisans de la guerre l'emportèrent entre 1223 et 1226. Si le détail des interactions entre les deux théâtres avant la rupture de la paix est inconnu, il est par contre bien attesté que Sis et Nicée s'empressèrent de négocier les conditions d'une alliance qui visait leurs adversaires antiochiens, constantinopolitains ainsi que les Turcs seldjoukides, liés aux deux précédents.

C'est finalement à Michel VIII que revint l'honneur de réunifier la Romanie. Paradoxalement, les effets de cette réunification se firent sentir plus tôt sur l'Oronte que sur le Bosphore. Les princes conservaient à la position légaliste qui reconnaissait le titre impérial à l'empereur régnant à Constantinople jusque durant la seconde moitié des années 1250. S'alignant même sur des précédents datant du début du régime latin de Constantinople, la principauté était devenue le cadre de tentatives d'Union de l'Eglise grecque à l'Eglise de Rome sur une base locale. Cette politique devint un sujet de tensions entre le prince et les melkites qui, comme leurs coreligionnaires de Chypre à la même époque, s'agitaient, y compris en entrant en conflit avec le clergé uniate. Les progrès des empereurs orthodoxes dans les Balkans et la perspective de déchéance de l'empereur latin donnaient des allures d'anachronie à la politique des seigneurs francs du Levant. En 1257, pour la première fois depuis plus d'un siècle, on vit les melkites s'opposer au prince d'Antioche. Deux ans plus tard, celui-ci acceptait le patriarche de l'empereur de Nicée qui siégea ensuite à Constantinople.

L'un des aspects les plus curieux du point de vue de la politique néo-romaine en Orient durant les années 1208-1261 consiste en cette position similaire des empereurs concurrents à propos du principe de l'appartenance d'Antioche à leur empire. Ces affirmations ne retiraient en rien le caractère inadmissible des prétentions impériales du rival. Néanmoins, par moment, la reconnaissance obtenue par un empereur du caractère impérial de telle terre pouvait fort bien être utilisée par l'autre dans le cadre de sa politique. Ainsi, si les prétentions de Frédéric II Hohenstaufen sur Antioche heurtaient évidemment l'hommage reconnu de cette ville à l'égard de l'empereur de Constantinople, elles heurtaient tout autant Nicée. Dans un sens plus positif, il faut citer les diplomaties mongoles de Baudouin II et de Michel VIII, la première semblant en Orient préparer la seconde. Ainsi le voyage de Guillaume de Rubrouck, parti de Constantinople et revenu en terre chrétienne à Antioche, raisonne avec les pérégrinations du patriarche orthodoxe Euthyme entre Constantinople, Tabriz et Antioche.

Les princes d'Antioche passèrent maîtres dans l'art de recevoir le soutien de tous ceux qui prétendaient à l'empire de Romanie. Cette rouerie, intégrée dans les traditions dynastiques par Bohémond IV, dura jusqu'au règne de Bohémond VII et à l'époque de l'Union des Eglises.

Ne disposant pas, au même titre que le royaume de Jérusalem, d'une sollicitude soutenue des Occidentaux, et ceci depuis la seconde Croisade, les Antiochiens recevaient un support alternatif grâce à leur participation à la Romanie

Malgré toutes ces habiletés des empereurs latins comme grecs, et cette cautèle antiochienne, l'Empire ne se remit jamais vraiment en Orient de la grande fracture de 1208. Tout en entretenant des liens parfois intenses avec tel ou tel empereur, les royaumes arméniens et chypriotes vivaient désormais de leurs existences propres comme des provinces émancipées de l'ancien Empire. Les véhicules que dut employer l'influence impériale expriment bien la faiblesse des moyens à disposition des gouvernements centraux concurrents pour conduire une action régionale suivie. L'empereur latin fut bien incapable de soutenir ses droits contre Frédéric II. Il ne put reparaître dans ce secteur que grâce à son association à la croisade de Louis IX. S'il restait au souverain de Constantinople une autorité, il n'avait plus de pouvoir. La conquête de Constantinople par Michel VIII refit brièvement du gouvernement central de Romanie une puissance et non plus uniquement une autorité. Le *basileus* fut quelques temps capable de soutenir activement la Syrie. L'affaiblissement de la royauté arménienne lui offrit peut-être même brièvement l'opportunité de rattacher un territoire oriental à l'administration centrale de l'Empire. Ailleurs, l'agitation des populations orthodoxes offrait des conditions fortes pour traiter avec les autorités latines. Néanmoins, pour l'essentiel, l'autorité du *basileus* devait, comme celle de Baudouin II, se mettre à la recherche d'un véhicule pouvant démultiplier sa force ou, au minimum lui donner accès à des secteurs hors de sa portée. Les Mongols jouèrent ce rôle. Dans une certaine mesure, et d'une autre manière, la papauté aussi dans le cadre de l'Union. Enfin, les alliés génois des *basileis*, en étant impliqués dans la lutte gréco-latine pour la Romanie depuis 1261 tout en ayant des intérêts en Syrie, firent office d'ultime trait d'union logistique entre Constantinople et le comté de Tripoli aux abois.

A la longue, seule un renversement radical du rapport de force au Levant aurait donné de l'air aux Etats chrétiens, y compris à ceux dans lesquels Constantinople disposait d'une influence. Faute de pouvoir orchestrer un mouvement de refoulement des Mamelouks qu'elle ne pouvait mener avec ses seules forces en étant sous la menace permanente d'une attaque occidentale, Constantinople se résigna à voir s'effondrer la Romanie orientale.



## Conclusion générale

Pour clore cette étude, il nous semble utile de mettre en exergue ses principaux axes. Ceux-ci découlent de sa genèse et, comme toujours dans le domaine des sciences humaines, d'un étonnement. Celui-ci prit deux formes.

Premièrement, comment plus d'un siècle de domination constantinopolitaine en Syrie du Nord, et dans les territoires adjacents, put-il disparaître sans apparente postérité et héritage politique sur place ? Parallèlement, comment expliquer cette étrange répétition, durant les soixante premières années du XII<sup>e</sup> siècle, de la même séquence de réclamations impériales, de négociations avec les autorités locales franque et/ou arménienne et enfin, de déshérence *a priori* complète de la cause disputée.

Secondairement, comment expliquer la persistance, ténue, mais relevée par l'historiographie en marge d'études ayant d'autres objets, de quelques curieuses réminiscences de la référence impériale en plein XIII<sup>e</sup> siècle alors même que l'empire est réputé s'être effacé de la scène levantine quelque part entre 1176 et 1184.

Pour élucider ces deux mystères, nous avons tout d'abord procédé à un rassemblement de tous les éléments ayant trait à l'action de l'Empire dans l'espace oriental de la fin du XI<sup>e</sup> siècle à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette étape préliminaire a demandé de recourir à des sources parfois classiques dans l'étude de la politique des Comnènes et de leurs successeurs, donc familières aux byzantinistes, parfois à des sources banales pour les spécialistes de l'Orient latin ou pour les chercheurs habitués à d'autres « terrains ». Leur exploitation, et l'alignement des références hétérogènes à l'action et aux formes de l'Empire, à ses droits, à ses prétentions, portées par des acteurs divers ou cités en passant, ayant trait à l'Orient, nous a donné le sentiment d'avoir découvert un continent englouti. Ou, pour le dire d'une autre manière, nous avons acquis progressivement la conviction, face à la cohérence de cet ensemble de scories dispersées, que nous nous trouvions confrontés à autant de fragments de la déclinaison régionale de la tradition impériale dite byzantine.

Seulement, l'hétérogénéité des faits rapportés, ainsi que celle des acteurs ou rapporteurs de ceux-ci, rendait l'appréciation globale de leur articulation problématique. De toute évidence, les catégories classiques basées sur une approche ethno-confessionnelle des articulations politiques des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ne rendaient pas correctement compte des éléments recueillis.

Pire encore, elles contribuaient à les rendre inintelligibles en les laissant se noyer isolement parmi des faits intégrés à des champs historiographiques autonomes. Il fallait donc, à tâtons, trouver le dénominateur commun de cette tradition rétive à une description selon les catégories classiques. Au-delà de la dénomination, ce sont les groupes humains qui l'avaient portée à qui il fallait donner une désignation générique propre à rendre compte de la cohérence d'ensemble, au-delà des variations et des doubles catégorisations dont nous pouvions pressentir qu'elles seraient courantes.

Un autre problème se posa très vite, lié au premier. L'Empire pouvait-il avoir persisté dans une période et dans un espace où, à l'unanimité, les historiens, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'avaient déclaré déchu. La chose nous parut possible à la condition de réenvisager la définition et les modes d'expression de l'Empire. Dans la pratique, cela nécessitait une remise à plat de toutes ses formes connues et envisagées, pour aller vers la recherche de sa substantifique moelle, à partir de laquelle serait définissable un cercle extérieur enserrant des zones géographiques et des groupes sociaux hétérogènes, ayant toutefois un dénominateur impérial commun. Car, à regarder de plus près, comment l'historiographie a-t-elle déterminé le terme ante-quem de la disparition de l'empire de Constantinople du Levant entre 1176 et 1184 ? Tout simplement en prenant acte de l'entrée en dissidence ou de la liquidation des duchés impériaux de Cilicie et de Chypre. Autrement dit, l'Empire s'est ici retrouvé assimilé tout entier à une forme exclusive de gestion du territoire, celle du « rattachement à l'administration centrale ». Il nous fallait donc, en nous rapprochant des acteurs, de leurs conceptions et de leurs pratiques, interroger cette forme et déterminer si oui ou non l'Empire pouvait se réduire à elle. Dans le cas d'une réponse affirmative, l'histoire de l'empire de Constantinople en Orient était déjà écrite pour l'essentiel. A l'inverse, la réponse négative ouvrait un vaste champ d'investigation comprenant l'étude de l'articulation entre les territoires rattachés à l'administration centrale et les autres territoires de l'Empire, lui étant liés sous des formes à définir, ainsi que l'étude de l'éventuelle présence impériale dans ces derniers territoires.

En conséquence, la nouveauté du champ, et les observations préliminaires tirées du recueil documentaire imposaient une dernière remise en cause : celle de la chronologie. Indépendamment des points de détail qui devaient être réenvisagés (par exemple, les enchaînements qui mirent fin à l'existence du duché de Cilicie, dernier territoire rattaché à l'administration centrale au-delà du Taurus), s'imposait une relecture des faits orientaux du point de vue du pouvoir impérial, mais aussi de celui des acteurs locaux impliqués dans la chose

impériale. Le premier point ne présentait pas une difficulté insurmontable, les sources byzantines invitent à cela pour le XII<sup>e</sup> siècle par leur méthode qui nous fait suivre pas à pas les *basileis* lors de leurs campagnes syriennes. Encore fallait-il combler les silences entre deux campagnes et prolonger l'enquête au-delà de ce qui avait été fait. Le second point était quant à lui complètement neuf. Par exemple, la perspective antiochienne sur les évènements de 1158, 1183, 1204, 1208 et 1261 restait presque entièrement à déterminer.

#### Rendons compte de quelques résultats de cette étude

Pour saisir les changements intervenus au XII<sup>e</sup> siècle dans les catégorisations socialement et politiquement fonctionnelles au Levant, et leur rapport à l'Empire, un regard devait être porté sur la période antérieure à l'arrivée des Francs comme facteur politique autonome à la faveur de la première Croisade. Les sources, tant arabes que grecques, qu'arméniennes ou syriaques, reconnaissent un fait politique majeur : l'Empire romain. Logiquement, regardant essentiellement cette réalité de l'extérieur, les auteurs arabes désignent comme Romains l'ensemble de ses sujets. Tous ceux qui relèvent de lui et de son chef, le *malik ar-Rûm*, sont des *Rûm*. Cette catégorie se prolonge dans le *dar al-Islam* sous la forme des melkites, rattachés par leurs institutions ecclésiastiques au *malik* de Constantinople. Tous les cadres du régime des *Rûm* sont désignés, selon une catégorie générique, comme des patrices. Ce regard arabe sur la nature de l'Empire à ceci de lumineux qu'il donne une dimension éminemment politique, basée sur une pure question d'allégeance, à la catégorie impériale. Il remet dans un cadre général les distinctions internes au cadre impérial. Ainsi, si, au sein de la société des *Rûm*, il existe bien des arméno-byzantins ou des Francs au service de Byzance, ce ne sont là que des catégories secondaires pour un observateur écrivant depuis le voisinage oriental de l'Empire au XI<sup>e</sup> siècle. Tous n'étaient pas de la confession de l'empereur, mais ils reconnaissaient ses attributions, qui comprenaient son autorité sur l'Eglise orthodoxe. La barrière entre le christianisme et l'Islam n'est pas plus discriminante que ne le sont les catégories confessionnelles chrétiennes, puisque l'on peut trouver des émirs musulmans au nombre des patrices des *Rûm*. Ceci explique la nécessité ici de se défaire du concept de Byzantins, bâti sur le triptyque de l'Etat impérial, point que nous conservons, mais aussi de la foi orthodoxe et de la langue grecque. L'intégration de ces deux derniers éléments est trop exclusive. Nous avons donc préféré le concept de néo-Romain, proche de la terminologie dominante dans une large partie de nos sources. De plus, puisque cette catégorie était vierge de toute charge antérieure,

nous pouvions limiter son sens à la seule dimension politique, dans toutes ces formes, afin de rendre compte des réalités que nous observions.

A partir de cette définition macroscopique de la chose impériale, l'un des axes de notre travail était clair. Nous partions à la recherche de la postérité de cette conception, de ses mutations, au-delà du XI<sup>e</sup> siècle finissant et aussi loin que nos sources le permettraient. Nous cherchions à caractériser dans l'espace et dans le temps cette communauté essentiellement politique des néo-Romains, dans ses rapports internes, dans ses relations au centre impérial et au monde extérieur.

Les années 1085-1158 furent caractérisées par une réduction du poids des néo-Romains dans le Levant. L'établissement des Etats francs fit, pour l'essentiel, sortir les latins de l'orbite néo-romaine pour leur donner une nouvelle identité politique antagoniste à l'égard de l'Empire. Parallèlement, autour des Roubénides, se définissait une voie arménienne elle aussi sécessionniste par rapport à la Romanie. Alors, l'empire de Romanie tendit à ne plus être au Levant que l'Empire des grecs. Si le terme de « Byzantins » devait être conservé, il pourrait être employé pour cette séquence. Mais, il ne faut pas oublier qu'il constitue alors une définition réduite, et subie, par l'Empire et ses partisans, du périmètre néo-romain, consécutive à une série d'échecs. L'emploi de « Byzance » raisonne ici comme une victoire posthume des adversaires de l'empire de Romanie et une validation de leurs thèses relatives à « l'Empire des grecs ».

La période qui s'ouvrit en 1158 renversa la tendance. Le groupe des néo-Romains s'étendit et, en conséquence, gagna en hétérogénéité et, paradoxalement, en invisibilité si l'on en reste aux définitions stato-confessionnelles classiques. L'intégration de Francs, particulièrement de ceux d'Antioche, à l'espace politique néo-romain alla de pair avec leur adoption progressive des traditions politiques de l'Empire dans leur déclinaison locale. L'unité statutaire pour ses sujets, imposée en 1159, était devenue une donnée intégrée par les Francs en 1194 lorsque fut mise sur pied la commune d'Antioche. Le principe de la présence de l'Eglise melkite, et de son indépendance à l'égard du patriarcat latin, était lui aussi intégré au-delà des anciens clivages. L'idée que toute justice relevait de l'empereur, « loi vivante », faisait partie des éléments ontologiques du droit antiochien selon le prince Bohémond IV, rédacteur des *Assises* de la ville. Bref, nous avons bien là un cas paradigmatique d'extension de la catégorie néo-romaine qui, intégrant l'institution franque de la principauté, l'articule à la Romanie. La définition des princes Bohémond III et IV comme patrices dans au moins une source arabe

traduit à merveille cette absorption d'une partie des Francs par le cadre néo-romain. Elle rend compte d'un processus d'accession à une forme d'indigénisation idéologique et statutaire. Sans rompre bien sûr tout lien entre les Francs devenus néo-Romains et les pairs de Jérusalem ou d'Occident, elle changea leur cadre politique et idéologique de référence.

La prise de conscience progressive de l'ampleur et de la profondeur de cette révolution rendit soudain son sens à l'essentiel des documents émanant des Etats « francs » d'Orient, ou répercutant leurs positions, qui affirment la souveraineté de Constantinople sur le Levant ou sur telle ou telle de ses composantes, en plein XIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons affaire à un processus qui, tirant son origine de l'Orient lui-même ainsi que de l'action des empereurs de Constantinople du XII<sup>e</sup> siècle, acquérait sa force motrice autonome dans la société locale et entraînait une part des héritiers des Croisés.

Ces cas antiochiens, pour être paradigmatiques, ne résument pas eux-seuls l'ampleur du phénomène. Arméniens ou Francs d'autres parties de l'Orient se sont agrégés conjoncturellement ou structurellement à la communauté politique néo-romaine tout au long des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Nous avons essayé, dans tous les cas repérés, d'élucider les causes de ces alignements et aussi leurs degrés ou leurs formes spécifiques. Sans prolonger la discussion, soulignons que ce processus, en interaction avec les conquêtes zenguides et ayyoubides, contribua sous une forme originale à l'orientalisation, autrement dit à l'élimination à terme des résultats de la Croisade. Ce phénomène déploya ses ultimes conséquences pour les Francs de Syrie durant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Leurs Etats disparaissant, et, avec eux, l'Eglise latine, sous les coups de boutoir des Mamelouks, l'affiliation melkite représenta une forme de mutations pouvant assurer la pérennisation de leur présence sur place au sein d'une Eglise chrétienne, mais sous souveraineté sultaniennne. Cette évolution finale fait ressortir toute la justesse de l'adresse du *basileus* Alexis III à Léon le grand : « *Ne mets pas sur ta tête la couronne des latins mais bien la mienne, car tes Etats sont plus rapprochés de nous que de Rome*<sup>3004</sup> ». Cette articulation de la victoire orthodoxe sur l'Eglise de Rome avec la conquête musulmane annonce certains traits de l'époque ottomane<sup>3005</sup>, *a fortiori* pour les *Rûm*, dont on a pu écrire qu'ils formèrent au sein de l'Etat ottoman un « *empire dans l'Empire*<sup>3006</sup> ».

<sup>3004</sup>Kirakos de Kantzag, in *RHC Arm.*, tome I, p. 423.

<sup>3005</sup>Elisabetta Borromeo, « Conversions intra chrétiennes dans l'Empire ottoman au XVII<sup>e</sup> siècle. Le cas des passages du catholicisme à l'orthodoxie. Quelques réflexions », *Études Balkaniques-Cahiers Pierre Belon* 1/2009 (n° 16), pfp. 61-76

<sup>3006</sup>Kallistos Ware, *l'Orthodoxie, l'Eglise des sept conciles*, Editions du Cerf, Bruges, 1968, p. 132.

Mais, avant cette évolution syrienne du XIII<sup>e</sup> siècle finissant et du XIV<sup>e</sup> siècle où, l'acuité croissante du conflit religieux latino-grec aidant, la néo-romanité en Syrie tendait à se confondre avec l'orthodoxie à un degré jamais atteint, l'Empire expérimenta de 1098 jusqu'à la liquidation de l'Etat antiochéno-tripolitain une multitude de formes d'articulation de son pouvoir à des territoires formant l'assise de la Romanie orientale. Là encore, un retour en arrière était nécessaire. En effet, l'empire de Romanie dépassait en Orient les limites des seuls duchés. Au-delà de la variation de l'étendue de chaque catégorie, l'Empire comprenait en son sein des entités territoriales distinctes de la modalité administrative référentielle.

Cette réalité perdurait au XII<sup>e</sup> siècle, et les rédacteurs du traité de Déabolis lui donnèrent son expression en parlant de territoires rattachés ou détachés de l'administration centrale. Faut-il comprendre que le rattachement à l'administration centrale et la direction d'une entité par un stratège ou un duc représentaient la forme absolue de la participation à l'Empire alors que les autres formes n'en seraient que des formes dégradées ? Ce n'est pas ainsi que l'entendaient les dirigeants impériaux eux-mêmes. Ils n'omirent jamais de compter les territoires détachés de l'administration centrale dans la liste de leurs dépendances. Mais n'est-ce pas là que pure construction idéologique ? Certes, Jean Skylitzès nous abreuve de la rhétorique impériale dans sa forme la plus emphatique lorsqu'il décrit l'ensemble des dynastes de la Grande Asie venant présenter leurs hommages à Manuel en 1158 et assister à l'abaissement du prince franc. Cependant, l'exagération ponctuelle ne doit pas conduire à éluder l'examen de réalités beaucoup plus tangibles.

Nous avons donc estimé nécessaire un inventaire des modes d'interaction entre le gouvernement central et les territoires détachés de l'administration centrale ainsi qu'avec les territoires voisins rattachés à l'administration centrale aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles afin d'en tirer des outils de compréhension des solutions institutionnelles au siècle suivant. A la lumière de cet acquis, il s'avérait que les autorités impériales jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle avaient largement favorisé la perpétuation de l'intégration de territoires orientaux à l'Empire sous la forme du détachement à l'égard de l'administration centrale pour répondre à des problématiques particulières : fiscales, militaires ou religieuses. Le détachement à l'égard de l'administration centrale n'empêchait ainsi nullement la présence, temporaire ou à demeure, d'éléments de l'administration impériale dans les territoires détachés. Outre cela, cette forme d'articulation différenciée, tout comme l'usage de l'unification ou de la division administrative de l'Orient en général, répondait aussi à des nécessités de sûreté politique.

Pour l'essentiel, les deux premières décennies du XII<sup>e</sup> siècle furent marquées par un esprit conservateur. Les autorités impériales prétendaient, au regard des accords conclus avec les Provençaux et avec les Italo-Normands, revenir pour l'essentiel à la carte administrative du XI<sup>e</sup> siècle. Ici où là, des maîtres francs, fournisseurs de troupes dont la qualité n'était plus à prouver, remplaceraient les anciens *douloi* arabes.

Les résistances franques et arméniennes retardèrent la réorganisation effective de l'administration impériale de l'Orient. Ce n'est qu'en 1158 qu'elle prit une forme stable pour un quart de siècle avec des caractéristiques bien identifiables. Unitaire, elle organisait à partir d'Antioche la coordination de l'allocation des ressources, militaires, administratives, symboliques, ou financières de l'Orient néo-romain. Différenciée, elle comprenait en son sein des Etats détachés de l'administration centrale, Tripoli et Sis, ainsi que des territoires rattachés à l'administration centrale, la Cilicie et Chypre, ainsi que le territoire d'Antioche, à statut *sui generis*. Le passage d'un territoire à l'autre de tel ou tel cadre, et le cumul de charges liées à l'administration de territoires rattachés ou détachés à l'administration centrale manifestent la souplesse de l'ensemble.

Sans la conscience de l'existence de cette structure, la bonne compréhension des conditions de liquidation des duchés de Chypre et de Cilicie entre 1184 et 1193 nous semble impossible. C'est là tout le nœud du problème historiographique autour de la malheureuse épopée d'Isaac Doukas Comnène. Pour en rester au seul aspect des modalités d'intégration territoriale de l'espace oriental à l'Empire, notons ici seulement que la date de 1184 marque l'entrée de la Romanie orientale en dissidence à l'égard de Constantinople sans altération de sa structure. Dans celle-ci, mais désormais sans l'appui de Constantinople, Antioche garda sa centralité. L'élimination d'Isaac Doukas Comnène, en faisant perdre à la faction néo-romaine orientale son but commun, fut suivie d'un effondrement du contrôle territorial qu'Antioche possédait en vertu de sa place de capitale régionale.

A partir de là, il n'y eut plus à proprement parler de territoires orientaux rattachés à l'administration centrale. Cependant, l'intégration politique perdurait avec des extensions et des rétractations. A chaque fois, elle impliquait la reconnaissance d'un rôle institutionnel au gouvernement impérial qui impactait en droit la vie des territoires concernés de manière comparable à celle dont étaient affectés les territoires détachés de l'administration centrale de la période précédente. L'aspect le plus remarquable de cette structure, à présent fort lâche en apparence, est sa capacité à perdurer dans le temps. Cela tint à la capacité du pouvoir impérial, bientôt dédoublé, à interagir avec tel ou tel territoire participant de la Romanie. Du côté des autorités locales, la question posée était d'abord celle de l'opportunité circonstancielle que

représentait l'agrégation à la Romanie. Antioche-Tripoli, le plus précaire des Etats chrétiens d'Orient, ne varia jamais, alors que les politiques chypriote et arménienne alternèrent les phases de rapprochement ou d'éloignement à l'égard du pouvoir impérial. Ces interactions entre le centre impérial et les autorités locales purent prendre des formes militaires, financières, ecclésiastiques et diplomatiques sur lesquelles nous ne reviendrons pas, mais qui forment, prises ensemble, un capital conséquent et sur une longue période.

Par ces modalités originales, la Romanie recouvrit tout au long des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles des portions de terres levantines. A ce titre, l'Empire doit être compté parmi les Etats chrétiens d'Orient au même titre que les royaumes de Jérusalem, de Chypre, d'Arménie ainsi que la principauté d'Antioche et les comtés de Tripoli et d'Edesse à côté ou au sein desquels il exprimait sa présence politique.

La perspective qui fut la nôtre nous contraignit à des révisions du cadre chronologique que nous avions initialement à l'esprit. Vues d'Orient, et à travers les actes des néo-Romains, les dates changent de sens. Percevant obscurément la gravité des événements de 1158-1159, nous n'avons cessé de procéder à la réévaluation de leur importance sur tous les plans. Car, en effet, si le traité de 1108 a l'immense mérite de nous avoir été transmis *in extenso*, ce qui n'est pas le cas de ceux de 1137 et de 1158, ce dernier se distingue par la portée de ses conséquences tant politiques que sociologiques et administratives. Cette date, fonctionnant en miroir avec les prises d'Edesse de 1144 et 1146, met en exergue l'une des formes de fermeture de la parenthèse des croisades qui s'esquissait.

Ensuite, la période allant de 1183-1184 à 1191-1195 s'est imposée comme fondamentale en ce qu'elle fut marquée par la dernière usurpation orientale de l'histoire de l'Empire. Curieusement, cette ultime usurpation orientale ouvre en fait une série d'événements analogues à travers tout l'Empire. Ici, l'Orient a préfiguré les problématiques qui allaient toucher l'ensemble de la Romanie dans les décennies suivantes. L'alternative entre, d'une part, la tentative de conquête du pouvoir impérial par un groupe dirigeant coalisé ethniquement hétérogène, et, d'autre part, la sortie de l'empire sur une base régionale, confessionnelle ou « ethnique », s'est manifestée dans les deux gestes successives d'Isaac Doukas Comnène et de Léon d'Arménie. Avec des alliages de partisans et des bases géographiques différentes, ces événements font échos aux entreprises de conquête du pouvoir impérial, avec comme alternative l'obtention de positions géographiquement plus circonscrites qui furent marquante à travers toute la Romanie de 1183 à 1208. La périphérie orientale est ici un concentré des

contradictions politiques de l'Empire de Manuel Comnène et un laboratoire des solutions dont les acteurs disposaient. Le jugement de Tocqueville semble ici trouver une illustration : « C'est dans les colonies qu'on peut le mieux juger la physionomie du gouvernement de la métropole, parce que c'est là que d'ordinaire tous les traits qui la caractérisent grossissent et deviennent plus visibles »<sup>3007</sup>. Dans cette longue période d'agitation où la légitimité brisée en 1183 ne parvient pas à se reconstituer, l'installation d'un empereur franc à Constantinople en 1204 n'est qu'une péripétie parmi tant d'autres. Elle ne changea pas les principes des relations entre l'Empire et ses dépendances orientales tels qu'ils s'étaient rétablis discrètement durant les années 1190.

A l'inverse, la date de 1208 marque réellement un tournant dans les relations entre le pouvoir impérial et ses dépendances orientales. La présence, désormais permanente, de deux empereurs de Constantinople concurrents, ne va cesser d'interagir avec les problématiques locales donnant sa place à la controverse impériale dans la multitude des problématiques levantines. La conquête de Constantinople par le prétendant grec en 1261 ne mit pas fin à cet état de fait qui trouve même une singulière actualité dans la ville de Tripoli à la veille de sa chute.

Pour terminer, il ne nous reste plus qu'à faire part de quelques réflexions générales que nous tirons de ce travail et du cheminement qui a mené à la présentation de ces résultats. Indépendamment de tel ou tel aspect, qui reste et restera quoi qu'il arrive ouvert à la discussion, la masse de la matière finalement inexploitée pour elle-même que nous avons dénichée pose question. Comment cette dimension de l'Histoire du Levant à l'époque des Croisades a-t-elle pu se trouver marginalisée au point de ne surnager que par bribes dans des ouvrages dont l'érudition n'est pourtant pas en cause ?

Une hypothèse historique nous semble pouvoir être avancée. La constitution de l'Histoire scientifique et académique au XIX<sup>e</sup> siècle fut contemporaine de l'effondrement de l'Empire ottoman. Un fait d'une telle ampleur, accompagné, accéléré, ralenti, endigué ou provoqué par la politique internationale d'alors, n'a-t-il pas suffisamment infusé dans l'esprit

---

<sup>3007</sup> Alexis de Tocqueville, Jean Marie Trembley (ed.), *Tocqueville au Bas-Canada, Ecrits datant de 1831 à 1859 datant de son voyage en Amérique et après son retour en Europe*, Les classiques des Sciences Sociales de l'UQAC, Chicoutimi, 2001, p. 127.

des historiens travaillant sur les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles pour leur rendre *a priori* suspecte l'idée d'empire ? Il est singulier de voir avec quelle obstination les érudits orientalistes qui traduisirent les chroniques arabes dans les *Recueils des Historiens des Croisades*, se sont obstinés – mais ils ne furent pas les seuls – à trahir le sens des mots pour transformer tous les *Rûm* en Grecs. Des traducteurs aux historiens, le passage, pas toujours systématique, du terme de Grecs à celui de Byzantins, est une coquetterie érudite qui ne change rien à la gravité de la substitution. Les évènements s'étalant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Première Guerre Mondiale renforcèrent cette tendance à reléguer le fait impérial en Orient au rang d'artefact secondaire derrière les réalités, franques, grecques, arabes, arméniennes ou turques. L'hypothèse que nous proposons ici demanderait, il est vrai, une étude entière pour être vérifiée et précisée.

L'historien du début du XXI<sup>e</sup> siècle peut se penser libérer de ces errements du passé. Peut-être a-t-il tort. Ces grands fondateurs de la recherche historique moderne exercent toujours un empire puissant. Leur pouvoir initial, bâti sur la lecture de leurs ouvrages, perd certes de sa vigueur avec le temps, mais il ne s'évapore pas. Cette influence infusa dans les textes de la génération suivante, repris par celle d'après, qui n'eut parfois plus conscience de l'aspect construit et des effets induits des outils qu'elle employait.

Il n'y a à notre sens qu'un seul moyen pour éviter d'être les otages des lectures historiques antérieures, de nos propres déformations culturelles et des contextes politiques qui risquent toujours d'atteindre le résultat de la recherche : le perpétuel, et inlassable, retour aux sources. Les trésors d'étonnement qu'elles recèlent valent bien la violence du déracinement que leur écoute nécessite.



## Sources et Bibliographie

### Liste des Sources

#### *Sources narratives*

- Abou al-Feda :  
Version arabe et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Annales d'Abou al-Feda*, in *RHC Or.*, pp.1-105.
- Abou Chama :  
Version arabe et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Le livre des Deux Jardins*, in *RHC Or.*, tomes IV et V.
- Albéric des Trois Fontaines :  
Version latine : Paul Sheffer-Boichorst (éd.), *Chronica*, in *MGH. Scriptorum*, tome XXIII, Hanovre, 1974, pp.631-950.
- Abert d'Aix:  
Version latine: Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Historiae liber Christianae expeditionis*, in *RHC Occ.*, Paris, 1879, pp. 271-713.  
Traduction française : Albert d'Aix, *Histoire des Croisades : 1105-1120*, Paleo, Clermont Ferrand, 2004, 2 volumes.
- Amadi et Strambaldi :  
Version italienne, René de Mas Latrie (éd.), *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi*, Imprimerie Nationale, Paris, 1891, 534p.
- Ambroise :  
Version en ancien français : *L'Estoire de la guerre Sainte*, Académie des inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1897, 578 p.
- Anne Comnène,  
Version grecque et traduction française : Bernard Leib (trad.), *Alexiade*, Les Belles Lettres, Paris, 2006, 3 tomes.
- Anonyme franc :  
Version latine et traduction française : Louis Bréhier (trad.), *Histoire anonyme de la première Croisade*, Les Belles Lettres, Paris, 2007, 258 p.
- Anonyme arménien :  
Version arménienne et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Chronique rimée des rois de la petite Arménie*, in *RHC Arm.*, tome I, Paris, 1872, pp.493-535.
- Anonyme chypriote :  
Version en ancien français : *Chronique de Terre-Sainte*, in Gaston Raynaud (éd.), *Les gestes de Chiprois*, Société de l'Orient latin, Genève, 1887, pp.1-24.
- Anonyme, continuateur de Guillaume de Tyr :  
Version en ancien français : Margeret Ruth Morgan (éd.), *La Continuation de Guillaume de Tyr, 1184-1197*, *DRHC*, Bibliothèque orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1982, 220 p.
- Anonyme syriaque :  
Version syriaque : Jean Baptiste Chabot (éd.), *Chronicon anonymi auctoris ad annum Christi 1234*, 2 volumes, Paris, 1920.  
Traduction française : Albert Abouna (trad.), *Anonymi auctoris Chronicon ad A. C. 1234 pertinens II*, avec introduction, notes et index de Jean-Maurice Fiey, *CSCO 354 (Script. Syri 154)*, Louvain, 1974, 294 p.
- Anonyme moréote :  
Version grecque : John Schmitt (éd.), *The Chronicle of Morea*, *To Χρονικόν του Μορέως*, *A History in Political Verse, Relating the Establishment of Feudalism in Greece by the Franks in the Thirteenth Century*, Methuen, Londres, 1904 (rééd. 1967 et 2003), 640 p.

Traduction française : René Bouchet (trad.), *Chronique de Morée*, Les Belles Lettres, Paris, 2005, 359 p.

- Ansbert :

Joseh Debrowsky (ed.), *Historia des expeditione Fridirici Imperatoris*, Prague, 1827, 138 p.

- Arisdagues de Lasdiverd :

Traduction française : Evariste Prud'homme (trad.), *Histoire d'Arménie, comprenant la fin du royaume d'Ani et le commencement de l'invasion des Seldjoukides*, Benjamin Duprat, Paris, 1864, 147 p.

- Arnold de Lubeck :

Version latine : F. Duncker (éd.), *Die Chronik Arnolds von Lübeck*, Besser, Berlin, 1853, 313 p.

- Bar Hebraeus :

Traduction française : Philippe Talon (trad.), *Chronographie*, 3 tomes, l'Harmattan, Paris, 2015.

- Baudouin d'Avesnes :

Version en ancien français : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Chronique*, in *RHGF*, tome XXI, pp.159-181.

- Beha ad-Dîn Abou Al-Mehacen Youssouf :

Version arabe et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Anecdotes et beaux faits de la vie du sultan Ben Youssouf*, in *RHC Or.*, tome III, pp.1-374.

- Benjamin de Tudèle :

Traduction française : Pierre Bergeron (trad.), *Rihlat ila al-Mashriq*, in *Voyages autour du monde, en Tartarie et en Chine*, Imprimerie Royale, Paris, 1830, pp.5-109.

- Benoit de Peterborough, Roger de Hoveden :

Version latine : *Gesta regis Henrici Secundi et Ricardi*, *Rerum britannicarum medii aevi scriptores or chronicles and memorials of great britain and ireland during the middle ages*, 49, Londres, 1867, 2 volumes.

- Caffaro di Caschilfellione :

Version latine : *De liberation civitatum orientis*, in *RHC Occ.*, tome V, pp.41-73

- Ernoul et Bernard le trésorier :

Version en ancien français : Louis de Mas Latrie (éd.), *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, J. Renouard, Paris, 1971, 585 p.

- Eusthate de Thessalonique :

Version grecque : *De capta Thessalonica narrato*, in *Corpus Scriptorum Historiae*, Bonn, 1842, 554 p.

Traduction française : Paolo Odorico (trad.), *Relation sur la dernière –plaise à Dieu- prise de Thessalonique*, in *Thessalonique, Chronique d'une ville prise*, Anacharsis, France, 2005, pp.141-254.

- Foucher de Chartres :

Traduction française : Foucher de Chartres, Jeanne Ménard (trad.), *Dieu le veut ! : récit de la première croisade*, Cosmopole, Paris, 2009, 206 p.

- Gauthier le chancelier :

Version latine : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Bella Antiochena*, 1114-1119, in *RHC Occ.*, tome 5, pp.81-132.

Traduction anglaise : Thomas S. Asbridge (trad.), Susan B Edgington (trad.), *The Antiochene Wars*, Aldershot, Ashgate, 1999, 230 p.

- Geoffroi de Vinsauf :

Version latine: *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, d'Helen J. Nicholson (ed.), Ashgate, Aldershot, 2005, 409 p.

- Georges Accropolitès :

Version grecque avec traduction latine : Theodor van der Does (trad.), Leone Allaci, Immanuel Bekker (trad.), *Georgii Acropolitae Annales*, Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae, Bonn, 1936, 286 p.

Traduction française : Jean Dayantis (trad.), *Chronique du XIII<sup>e</sup> siècle : l'empire grec de Nicée*, Les Belles Lettres, Paris, 2012, 216 p.

- Georges le Métochite :

Version grecque et traduction française : Giannelli Ciro, « Le récit d'une mission diplomatique de Georges le Métochite (1275-1276) et le Vat. Gr. 1716 », in Marie Hyacinthe Laurent, *Le Bienheureux Innocent V (Pierre de Tarentaise) et son temps (Studi e Teste, 129)*, Biblioteca Apostolica Vaticana, Vatican, 1947, pp.419-443.

- Georges Pachymère :

Version grecque et traduction latine : *De Michaele et Andronico Palaeologis*, Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae, B. G. Niebuhrii C.F. (trad.), Bonn 1835, 2 volumes.

Version française : Albert Failler (trad.), *Relations historiques*, Les Belles Lettres, Paris, 1984, 3 volumes.

- Giraud de Barri :

Version latine : George F. Warner (éd.) *De principis instructione liber*, Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores, London, 1891, 8 volumes.

Traduction anglaise : Joseph Stevenson (trad.), *Concerning the instruction of princes*, in *The Church historians of England*, volume V, partie I, Seeleys, Hanover square, 1858, pp.130-241.

- Grégoire Dgh'a :

Version arménienne et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Elégie sur la prise de Jérusalem*, in *RHC Arm.*, tome II, 1906, pp.272-307.

- Guillaume de Machaut :

Version en ancien français : Sophie Hardy, *édition critique de la prise d'Alexandrie de Guillaume de Machaut*, thèse de l'Université d'Orléans, Orléans, 2011, 468 p.

- Guillaume de Tyr :

Version latine et adaptation en ancien français : Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum/ L'estoire de eracles empereur*, in *RHC Occ.*, tome I, 1844, Paris, parties I et II.

R. B. C. Huygens (ed.), *Chronique*, Brepols, Turnhout, 1986, 1170 p.

- Hayton de Korykos :

Version en ancien français : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *La Flor des Estoires de la terre d'Orient/Flos Histotiarum terre orientis*, in *RHC Arm.*, tome II, 1906, pp.121-363.

Version arménienne et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Tables chronologiques*, in *RHC Arm.*, tome I, pp.471-490.

- Henri de Valenciennes :

Version en ancien français : Jean Longnon (éd.), *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, DRHC, Bibliothèque orientale Paul Geuthner, Paris, 1948, 134 p.

- Ibn al-Athir :

Version arabe et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Kamel Al-thevarykh*, in *RHC Or.*, tome I, pp.189-744.

Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Kamel Al-thevarykh*, in *RHC Or.*, tome II, première partie, pp.1-180.

Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Histoire des Atabegs de Mossoul*, in *RHC Or.*, tome II, seconde partie, pp.1-375.

- Ibn al-Qalanisi :

Traduction anglaise : H. A. R. Gibb (trad.), *The Damascus Chronicle of the Crusades*, Dover Publications, New-York, 2002, 385 p.

- 'Izz al-Dīn Ibn Šaddād :

Traduction française : Anne-Marie Eddé (trad.), *Description de la Syrie du Nord : Traduction annotée de Al-A‘Lāq al-ḥaṭīra fī ḍikr umarā’ al-Šām wa l-Ġazīra*. Presses de l’Ifpo, Damas, 1984, version numérique.

- Jacques I<sup>er</sup> d’Aragon :

Version catalane : *Llibre dels fets, Chronica o comentaris del glorissim e invinctissim rey Jacme Primer rey d’Arago, de Mallorca e de Valencia, Comte de Barcelona e de Montpesler*. Editorial Iberia, Barcelone, 1958, 2 volumes.

- Jacques de Vitry :

Traduction française : Claude Buridant (trad.), *Historia Orientalis*, Klincksieck, Paris, 1986, 217 p.

G. Duchet-Suchaux (trad.), Jacques de Vitry. *Lettres de la cinquième croisade*, Brepols, Tunhout, 1998, 229 p.

- Jean (VI) Cantacuzène :

Version grecque et traduction latine : Ludwig Schopen (trad.), *Imperatoris historiarum libri IV*, Drei Bände, Bonn, 1828–1832, 3 volumes.

- Jean Dardel :

Version en ancien français : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Chronique d’Arménie, in RHC Arm.*, tome II, pp.1-109 p.

- Jean Kinnamos :

Version grecque : Charles du Fresne (ed.), *Historiarum, Corpus Historiae Byzantinae*, Bonn, 1836, 409 p.

Version française : Jacqueline Rosenblum, *chronique*, les Belles Lettres, Paris, 1972, 248 p.

- Jean l’Oxite :

Version grecque et traduction française : Gautier Paul (trad.), « *Diatribes de Jean l’Oxite contre Alexis I<sup>er</sup> Comnène* », *REB*, tome 28, 1970, pp.5-55.

- Jean de Joinville :

Version en ancien français : Jacques Monfrin (éd.), *Vie de Saint Louis*, Lettres Gothiques, Paris, 2002, 639 p.

- Jirjis ibn al-‘Amīd Makīn :

Traduction française : Anne-Marie Eddé (trad.), *La chronique ayyoubide d’Alep, 602-658/1205-6-1259-60, DRHC*, vol. XVI, Paris, 1996, p. 76.

- Kemal al-Din :

Version arabe et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Chronique d’Alep, in RHC Or.*, tome III, pp.577-690.

- Kirakos de Kantzag :

Version arménienne et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Élégie sur la prise de Jérusalem, in RHC Arm.*, tome I, pp.413-430.

- Machéras Léonce :

Version grecque et traduction française : Andrés Chtzivas (trad.), Isabelle Cervellin-Chevalier (trad.), *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas*, Praxandre, Besançon, 2002, 326 p.

- Magnus de Reichersberg,

Version latine : Wilhelm Wattenbach (éd.), *Chronicon, in MGH, Scriptorum*, tome XVII, Hanover, 1861, pp.439-534.

- Marco Polo :

Version en ancien français : Philippe Ménard (éd.), *Le devisement du monde*, Droz, Genève, 2003, 131 p.

- Mathieu d’Edesse et Grégoire le prêtre :

Traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Chronique de Mathieu d’Edesse (926-1136), avec la continuation de Grégoire le Prêtre jusqu’en 1162*, A Durand,

Paris, 1859, 526 p.

- Mathieu de Paris :

Version latine : *Chronica Majora*, Cambridge Library collection, Cambridge, 2012, 7 volumes.

Traduction française : Huillard-Bréholles, Jean Louis Alphonse (trad.) *Grande Chronique*, Paulin, Paris, 1840-1841, 9 volumes.

- Michel Attaliatès :

version grecque et Traduction anglaise : Dimitris Krallis, Anthony Kaldellis (trad.), *The History*, Havard University press, London, 2012, 663 p.

- Michel Italikos :

Version grecque et traduction française : Paul Gauthier (trad.), *lettres et discours*, in *AOL*, Paris, 1972, 334 p.

- Michel le Syrien :

Version syriaque et traduction française : Jean-Baptiste Chabot (trad.), *Chronique de Michel le syrien*, 4 tomes, Edition Ernest Leroux, Paris, 1905.

- Michel Psellos :

Version grecque et traduction française : Emile Renauld (trad.), *Chronographie ou histoire d'un siècle de Byzance (976-1077)*, Les Belles Lettres, Paris, 1926-1928, 2 tomes.

Version française : Paul Gautier (trad.) « Quelques lettres de Psellos inédites ou déjà éditées », *REB*, tome 44, 1986. pp. 113- 116.

- Néophyte le reclus :

Version grecque et traduction latine : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *fragments*, IV, in *RHC Gr.*, tome I, partie V, pp.559-563.

- Nerses de Lampron :

Version française : *Chapitres que les Romains exigent de nous en vue de la paix avec, à côté, les réponses*, in Isabelle Augé (trad.), *Eglises en dialogues : Arméniens et Byzantins dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle*, Corpus scriptorum orientarium, Peeters, Louvain, 2011, pp.245-256.

*Dialogue entre Nerses de Lampron et le patriarche des Grecs*, in Isabelle Augé (trad.), *Eglises en dialogues : Arméniens et Byzantins dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle*, Corpus scriptorum orientarium, Peeters, Louvain, 2011, pp.257-267.

Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Explications*, in *RHC Arm.*, tome I, pp.569-578.

Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Lettre adressée au roi Léon*, in *RHC Arm.*, tome I, pp.579-603.

- Nerses Schnorhali :

Version arménienne et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Elégie sur la prise d'Edesse*, in *RHC Arm.*, tome I, pp.226-268.

Traduction française : Nerses Šnorhali, Isaac Kéchichian (trad.), *La complainte d'Edesse*, Casa Editrice Armena, Venise, 1984, 83 p.

Traduction française : Isabelle Augé (trad.), *lettre à Alexis Axouch (1165)*, in *Eglises en Dialogue*, pp. 95-114.

- Nicéphore Basilakès :

Version grecque : Riccardo Maisano (éd.), *Gli encomi per l'imperatore e per il patriarca*, Naples, 1977, 300 p.

- Nicéphore Blemmydes :

Traduction française : Michel Stavrou (trad.), *Œuvres théologiques*, Editions du Cerf, Bruges, 2013, 2 tomes.

- Nicéphore Grégoras :

Version grecque et traduction latine, H Wolfius (trad.), J Bolivin de Villeneuve (trad.), G Kundt (trad.), J Reischer (trad.), N Rosenstein (trad.), *Byzantina Historia*, Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae, B. G., Niebuhrii C.F., Bonn, 1829, 2 tomes.

- Nicéas Choniatès :  
Version grecque : Immanuel Bekker (ed.), *Nicetae Choniatae Historia*, Weber, Bonn, 1835, 974 p.  
Traduction anglaise : Herry J Magoulias (trad.), *O City of Byzantium : annals of Niketas Choniates*, Wayne State University press, Detroit, 1984, 441 p.
- Orderic Vital :  
Version latine : Marjorie Chibnall (éd.), *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, Clarendon Presse, Oxford, 1969-1980, 6 volumes.
- Oussama Ibn Mounquid :  
Traduction française : André Miquel (trad.), *Ousâma, un prince syrien face aux Croisés*, Fayard, Paris, 1986, 199 p.
- Philippe de Novare :  
Version en ancien français : *Récit de Philippe de Novare*, in Gaston Raynaud (éd.), *Les gestes de Chiprois*, Société de l'Orient latin, Genève, 1887, pp.25-138.  
*Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*. Introduzione, testo critico, traduzione e note a cura di Silvio Melani, Liguori (Nuovo Medioevo, 46), Napoli, 1994, 339 p.
- Pierre Tudebode:  
Traduction anglaise: Pierre Tudebode, Jhon Hugh Hill (trad.), Laurita L. Hill, *Historia de Hierosolymitano itinere*, Librairie Orientale Paul Geuthner, Paris, 1977, 156 p.
- Ramon Muntaner :  
Version catalane : Josep Antoni, Aguilar Àvila (éd.), *La Crònica de Ramon Muntaner : edició i estudi*, Institut d'Estudis Catalans, Barcelone, 2011, 2 volumes.
- Raoul de Caen :  
Version latine : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Gesta Tancredi*, in *RHC Occ.*, tome III, pp. 599-716.  
Traduction française : Raoul de Caen, *Histoire de Tancrède*, Paleo, Clermont Ferrand, 2004, 338 p.
- Raymond d'Agiles :  
Version latine : *Historia Francorum*, in *RHC Occ.*, tome III, pp. 235-309.
- Renier de Saint Jacques :  
Version latine : *Annales de Saint-jacques de Liège*, in *MGH, Scriptorum*, tome XVI, Hanovre, 1859, pp.651-680.
- Marin Sanudo :  
Version italienne : Papadopoulou, Eutychia E. (éd.), *Istoria tēs Rōmanias*, Ethniko Hidryma Ereunon, Institutouto Byzantinon Ereunon, Athènes, 2000, 337 p.
- Smbat (Pseudo) :  
Traduction française : Gérard Dédéyan (trad.), *La Chronique attribuée au connétable Smbat, Manuscrit de Venise*, *DRHC*, Bibliothèque orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, 139 p.  
Version arménienne et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Chronique du royaume de la petite Arménie*, in *RHC arm.*, tome I, pp. 610-682.
- Jean Skylitzès,  
Traduction française : Jean-Claude Cheynet, Bernard Flustin (trad.), *Empereurs de Constantinople*, Lethielleux, Paris, 2003, 466 p.
- Taki Eddin Ahmaed Makrizi :  
Traduction française : M. Quatremère (trad.), *Histoire des sultans Mamlouks de l'Égypte*, Duprat, France, 1845, 2 volumes.  
E. Blochet (trad.), *Histoire de l'Égypte*, Ernest Leroux, Paris, 1908. 568 p.
- Templier de Tyr :  
Version en ancien français : *Chronique du Templier de Tyr*, in Gaston Raynaud (éd.), *Les gestes de Chiprois*, Société de l'Orient latin, Genève, 1887, pp.139-334.

*Cronaca del Templare di Tiro* (1243-1314) in, Laura Minervini (éd.), *la caduta degli Stati Crociati nel racconto di un testimone oculare*, Liguori (Nuovo Medioevo, 59), Napoli, 2000, 490 p.

- Théodose Goudeles :

Traduction anglaise : Dimitris Tsougarakis (trad.), *The life of Leontios, Patriarch of Jerusalem*, Brill, Pays-Bas, 1993, 255 p.

- Vartan le Grand :

Version arménienne et traduction française : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Extraits, Journal Asiatique*, cinquième série, tome XV, Paris, 1860, pp.272-322.

Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Chronique du royaume de la petite Arménie*, in *RHC arm.*, tome I, pp. 434-443.

- Yahya d'Antioche :

Version arabe et traduction française : J Kratchovsky (trad.), A Vasilev (trad.), *Histoire*, fascicule I, in *PO*, volume XVIII, Paris, 1924, pp.705-pp.833.

J Kratchovsky (trad.), A Vasilev (trad.), *Histoire*, fascicule II, in *PO*, volume XXIII, Paris, 1932, pp.349-520.

### *Sources diplomatiques, et épistolaires*

- [1052] *Lettre du Patriarche Michel Cérulaire au patriarche Pierre d'Antioche.*

**Grumel, 859.**

- [entre 1052 et 1056] *Lettre du patriarche Pierre d'Antioche au patriarche Michel Cérulaire.*

**Grumel, 861.**

- [juin-juillet, 1054] *Lettre du patriarche Michel Cérulaire au patriarche Pierre d'Antioche.*

**PG, tome CXX, 781-796. Grumel, 866.**

- [aout 1054] *Lettre du patriarche Michel Cérulaire au patriarche Pierre d'Antioche.*

**PG, tome CXX, 816-820. Grumel, 870.**

- [post 1054] *Lettre du patriarche Michel Cérulaire aux patriarches orientaux.*

**Vat. gr. 1716 fol69<sup>v</sup>-70<sup>r</sup>. Grumel, 873.**

- [1111] *Chrysobulle d'Alexis I<sup>er</sup> en faveur des Pisans inclus dans la confirmation de leurs privilèges par Isaac II Ange.*

**Miklosich, Franz, et Joseph Mueller, Acta et diplomata graeca sacra et profana, volume 3, Académie impériale des sciences, Vienne, 1865, pp.3-23.**

- [1140] *Privilège du prince Raymond en faveur du Saint-Sépulcre.*

**RHC Lois, tome II, pp. 499-501. Röhricht, 195.**

- [1143] *Chrysobulle de Manuel Comnène en faveur des Vénitiens.*

**PG, tome CXXXIII, 711.**

- [1147-1151] *Décision synodale relative aux mariages entre cousins par alliance.*

**Grumel, 1028.**

- [1147-1151] *Examen synodal et solution d'un cas de mariage.*

**Grumel, 1029.**

- [1150] *Acte du maître du Temple Evrard.*

**PL, tome CLXXXIX, Epistolarum libris VI, epistola XXVI, 434. Röhricht, 261.**

- [1155] *Lettre du prince Raymond au roi Louis VII.*

**PL, tome CLV, 1263-1264. Röhricht, 319.**

- [1161] *Donation de Baudouin III.*

**Röhricht, 366.**

- [1161] *Donation de Théodora, reine de Jérusalem.*

**AOL, tome II B, pp.138-139. Röhricht, 367.**

- [1170] *Confirmation par Bohémond III des privilèges des Pisans.*  
**Röhricht, 478**
- [1172] *Donation de Bohémond III aux Hospitaliers.*  
**Röhricht 493.**
- [1173] *Procès-verbal synodal.*  
**PG, tome CXXXVII, 1321 C. Grumel, 1126.**
- [1173] *Acte commun du synode et du tribunal imperial.*  
**Grumel, 1127.**
- [1173] *Cession par Jobert, grand maître de l'Hôpital, à Méléte, syrien, archevêque de Gaza, du monastère de St Georges.*  
**AOL, tome I, pp.413-415, Röhricht, 502.**
- [1174] *Donation de Bohémond III au monastère de St Siméon.*  
**Röhricht, 511.**
- [1175] *Donation de Bohémond III aux Hospitaliers.*  
**Röhricht, 523-524.**
- [1177] *Lettre synodale du patriarche Michel III au Catholicos Grégoire.*  
**Grumel, 1132.**
- [1178] *Lettre du pape Alexandre III au clergé latin d'Antioche.*  
**Samuel Lowenfeld (éd.), Epistolae Pontificum Romanorum ineditae, Leipzig 1885, n°287.**
- [1178] *Donation de Bohémond III au monastère de St Siméon.*  
**Röhricht, 555.**
- [1178] *Acte de la comptabilité royale anglaise relatif à Robert, ambassadeur de Constantinople et d'Antioche.*  
**The Great Pipe Roll for the thirty year of the reign of king Henry the second, A. D. 1187-188, Publications of the Pipe Roll Society (ed.), vol. XXVIII, Londres, 1925, 125.**
- [1183] *Concession par Bohémond III de privilèges aux Vénitiens.*  
**Röhricht, 632.**
- [1186] *Avis des patriarches de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie.*  
**Grumel, 1170.**
- [1187] *Chysobulle d'Isaac II Ange en faveur des Vénitiens.*  
**PG, tome CXXXV, 441 C.**
- [1195] *Réponse du Synode de Constantinople au patriarche Marc d'Alexandrie. .*  
**PG, tome CXXXVIII, 937-1112. Grumel, 1184.**
- [1198] *Lettre d'Innocent III évoquant le statut fiscal de l'Eglise d'Antioche*  
**Pothast, 561.**
- [Aout 1198] *Lettre du pape Innocent III à Alexis III.*  
**Pothast, 349.**
- [Aout 1198] *Lettre du pape Innocent III au Patriarche œcuménique Georges II.*  
**Pothast 561.**
- [Janvier 1199] *Lettre d'Innocent III relative au régime fiscal de l'Eglise latin à Antioche.*  
**Pothast, 350.**
- [Février 1199] *Lettre du Patriarche Jean X au pape Innocent III.*  
**PL, tome CCXIV, 756-758. Grumel, 1194.**
- [Juin 1199] *Donation de Bohémond IV aux Hospitaliers.*  
**Röhricht, 757.**
- [Aout 1199] *Indemnisation des Pisans par Bohémond IV.*  
**Röhricht, 758.**
- [Décembre 1199] *Lettre d'Innocent III à « [Léon] illustri Regi Armeniorum. Ut castrum Gaston Templariis restituat. ».*  
**PL, tome CCXIV, Regestorum, lib. II, 819-820. Röhricht, 765.**

- [1200] *Lette du patriarche Jean X à Innocent III.*  
**Grumel, 1196.**
- [1201] *Réponse d'Innocent III à Alexis III à propos de Chypre.*  
**Potthast, 1332. PL, tome CCXIV, 123, CXXIV.**
- [Octobre 1201] *Lettre de Léon d'Arménie à Innocent III.*  
**Röhricht, 785.**
- [1202] *Lettre du pape Innocent III à Alexis III.*  
**Potthast, 1763.**
- [1203] *Lettre de Calojean au pape Innocent III.*  
**PL, tome CCXV, 156 A,**
- [1203] *Lettre du pape Innocent III à Alexis IV.*  
**Potthast, 2122.**
- [7 février 1204] *Lettre du pape Innocent III aux pèlerins à Constantinople.*  
**Potthast, 2123.**
- [14 février 1204] *Lettre du pape Innocent III aux Pèlerins.*  
**Potthast, 2125.**
- [1204] *Lettre des cardinaux Soffredus de S. Praxedis et Pierre de S. Marcelli à Innocent III.*  
**PL, tome CCXIV ; 151-159. Röhricht, 794.**
- [1204] *Lettre des cardinaux Soffredus de S. Praxedis et Pierre de S. Marcelli à Innocent III.*  
**PL ; tome 214 ; CLI-CLIX. Röhricht, 794.**
- [1204] *Lettre de Léon d'Arménie à Innocent III.*  
**PL, tome CCXV, 119, 687-692. Röhricht, 795.**
- [1204] *Donation de l'empereur Baudouin I<sup>er</sup> aux Hospitaliers.*  
**Röhricht, 796.**
- [1205] *Lettre d'Innocent III à Philippe Auguste.*  
**PL, tome CCXV, 119, 698-699. Röhricht, 808.**
- [1205] *Lettre d'Innocent III aux chrétiens et au clergé de Constantinople.*  
**Potthast, 2507.**
- [1206] *Confirmation pontificale de la donation impériale d'Attalea aux Templiers.*  
**Röhricht, 815.**
- [1206] *Lettre du pape Innocent III au patriarche-légat de Jérusalem.*  
**PL, tome CCXV, 829-830, 28. Röhricht, 811. Grumel, 1198.**
- [1206] *Lettre du pape Innocent III au patriarche latin de Constantinople concernant Chypre.*  
**Potthast, 2860.**
- [1206] *Lettre du pape Innocent III à l'archevêque de Nicosie à propos des réclamations de Constantinople*  
**Potthast, 2865.**
- [1208] *Lettre du pape Innocent III au patriarche légat de Jérusalem.*  
**PL, tome CCXV, 1345. Potthast, 3314.**
- [1208] *Tome patriarcal et synodal reconnaissant Théodore Lascaris comme empereur.*  
**Vitalien, 1207.**
- [mars 1208] *Lettre d'Innocent III à Théodore Lascaris.*  
**Potthast, 3337.**
- [juillet 1208] *Lettre d'Innocent III au connétable de Thessalonique.*  
**Potthast, 3463.**
- [Janvier 1209] *Lettre d'Innocent III au connétable de Thessalonique.*  
**Potthast, 3631.**
- [1209] *Acte synodal relatif à Chypre.*  
**Vitalien, 1210.**
- [17 mai 1211] *Lettre d'Innocent III au patriarche-légat de Jérusalem.*

**PL, tome CCXXVI, 330, 64. Röhricht, 851. Potthast, 4677.**

- [28 février 1213] *Lettre d'Innocent III à Léon d'Arménie.*

**PL, tome CCXVI, 784-786, II. Röhricht, 862.**

- [mars 1213] *Lettre d'Innocent III au patriarche de Jérusalem.*

**PL, tome CCXVI, 792-793, VII. Röhricht, 863.**

- [1213] Salv. Cusa, *I diplomati greci ed arabi di Sicilia*, II, 4, Palerme 1868.

**Cahen Claude, « Un document concernant les Melkites et les Latins d'Antioche au temps des Croisades », REB, tome 29, 1971, pp. 285-292**

- [1213] *Lettre de l'empereur Henri de Constantinople.*

**RHGF, tome XVIII, pp.530-533.**

- [1214-1215] *Encyclique du patriarche Théodore aux Constantinopolitains.*

**Vitalien, 1219.**

- [février 1216] *Concession de Roupen aux Génois.* Auguste Moliner, *Liber Jjurium reipublicae Genuensis*, volume I, pp.577-578.

**Röhricht, 885.**

- [avril 1216] *Confirmation par Roupen des privilèges des Pisans.*

**Langlois Victor, Trésor des chartes d'Arménie, pp.138-139. Röhricht, 886.**

- *Lettre d'Honorius III à propos de l'Empire de Constantinople.*

**O. Duba, Christopher D. Schabel, Bullarium Hellenicum, pope honorius III's Letters to Frankish Greece and Constantinople (1216-1227), Turnhout, 2015, n°2, 4.**

- [Janvier 1217] *Lettre du Pape Honorius III au roi André de Hongrie.*

**Potthast, 5440.**

- [1218] *Rétablissement du patriarche Siméon d'Antioche par le synode de Constantinople.*

**Vitalien, 1220.**

- [1222] *Lettre d'Honorius III à la cour de Thessalonique.*

**Potthast, 6803.**

- [Février 1223] *Lettre d'Honorius III Marguerite de Courtenay.*

**Potthast, 6976.**

- [Mai 1223] *Lettre d'Honorius III à Guillaume de Montferrat.*

**Potthast, 7017.**

- [1223] *Première lettre du patriarche Germain II de Constantinople aux Chypriotes.* **Vitalien, 1234.**

- [juillet 1225] *Lettre d'Honorius III au patriarche Rainier d'Antioche.*

**Claverie, pp.338-339.**

- [Avril 1229] *Lettre de confirmation du mariage de Baudouin II par Grégoire IX.*

**Potthast, 8370.**

- [1229] *Seconde lettre du patriarche Germain II de Constantinople aux Chypriotes.*

**Vitalien, 1250.**

- [1229-1232] *Lettre de l'archevêque grec de Chypre à Jean Vatatzès.*

**Laurent, 1252.**

- [1231] *Lettre de Grégoire IX au patriarche latin de Constantinople, Simon.*

**Potthast, 8738.**

- [1232] *Lettre de Grégoire IX au patriarche latin d'Antioche.*

**Potthast, 8982.**

- [1232] *Lettre du patriarche Germain II au pape Grégoire IX.*

**Vitalien, 1256.**

- [1233] *Lettre de Grégoire IX relative à la mobilisation de Croisés à destination de la Terre-Sainte et de Constantinople.*

**Potthast, 10065.**

- [1236] *Lettre de Grégoire IX à Frédéric II.*

**MGH, *epis saeculi XIII*, tome I, p. 572, doc 674.**

- [1237] *Lettre de Grégoire IX pour la mobilisation de Croisés à destination de la Terre-Sainte et de Constantinople.*

**Potthast, 10333.**

- [1238] *Lettre de Grégoire IX à Frédéric II.*

**Potthast, 10542.**

- [1238] *Lettre de Grégoire IX à Louis IX.*

**Potthast, 10669.**

- [1239] *Lettre de Grégoire IX d'appel de secours en faveur de Constantinople et de la Terre-Sainte.*

**Potthast, 10709.**

- [1239-1240] *Lettre du patriarche Germain II au catholicos Constant.*

**Vitalien, 1290.**

- [1240] *Lettre de Grégoire IX d'appel de secours pour Constantinople et la Terre-Sainte.*

**Potthast, 10858.**

- [1240] *Lettre de Grégoire IX d'appel de secours pour Constantinople et la Terre-Sainte.*

**Potthast, 10956.**

- [1245] *Souscription du concile de Lyon.*

**Potthast, 11878.**

- [1246] *Lettre d'Innocent IV au patriarche melkite David d'Antioche.*

**Potthast, 12248.**

- [1247] *Lettre du patriarche Manuel II au roi Héthoum.*

**Vitalien, 1309.**

- [1247] *Acte pontifical d'émancipation du royaume de Chypre.*

**Potthast, 1198-1304, 12433.**

- [1249] *Lettre du catholicos d'Arménie au pape Innocent IV.*

**MGH, *epis saeculi XIII*, tome II, pp.199-200, doc 268.**

- [1249] *Donation de l'empereur Baudouin II de Constantinople.*

**Edmond Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, tome I, Paris, 1717, p. 1042.**

- [1250] *Lettre de Frédéric II à Jean Vatatzes.*

**ROL, 1894, tome II, pp. 212-214.**

- [1259] *Lettre des nobles et du clergé latin d'Orient à Charles d'Anjou.*

**Erasmus Merendino, *Quattro lettere greche di Federico II*. Académie, 1975, Palerme, 52 p.**

- [1261] *Acte patriarcal relatif à Trébizonde.*

**Vitalien, 1351.**

- [1263] *Lettre d'Urbain IV à l'évêque Paul de Tripoli.*

**Guiraud, tome II, 292.**

- [1263] *Lettre d'Urbain IV à Michel VIII Paléologue.*

**Potthast, 18605.**

- [1264] *Acte du vicaire patriarcal latin d'Antioche.*

**Röhricht, 1333.**

- [1268] *Lettre de l'il-khan de Perse Abaga, adressée au Pape Clément IV.*

**Eugène Tisserand, *Le Muséon*, volume 59, 1946, pp.547-556.**

- [1269] *Document relatif à la croisade aragonaise.*

**R. Röricht, «*Der kreuzzug des Königs Jakob Aragonien, 1269*», *Mitteilungen des Österreichischen institut fur Gerschichtsfor- schung*, XI, 1890, pp. 372-395.**

- [1271] *Actes relatifs aux préjudices causés en Orient par le capitaine Grimaldi.*

**AOL, tome I, Ernest Leroux, Paris 1881, pp.441-442.**

- [1273] *Réponse du patriarche Joseph I<sup>er</sup> sur l'Union.*

**Vitalien, 1400.**

- [1273] *Contrat de mariage de Bohémond VII. Röhricht, 1422.*
- [1277] *Lettre du patriarche Jean XI au pape Jean XXI. Vitalien, 1432.*
- [1277] *Lettre du patriarche Jean XI au pape Jean XXI. PG, tome CXLI, 943-950, Vitalien, 1433.*
- [1277] *Lettre encyclique du patriarcat de Constantinople. Vitalien, 1435.*
- [1277-1279] *Lettre des patriarches de Constantinople, Alexandrie et Antioche. Vitalien, 1436.*
- [1278] *Lettre du patriarche Jean XI au pape Nicolas III. Vitalien, 1439.*
- [1278] *Tome synodal. Vitalien, 1441.*
- [1279] *Lettre du pape Nicolas III à Bohémond VII. Gay Jules, Les registres de Nicolas III, BFAR, Paris, 1938, 520.*
- [1284] *Lettre du patriarche Grégoire II relative au patriarche Arsène d'Antioche. Vitalien, 1479.*
- [1286] *Lettre du patriarche Grégoire II au roi Henri II de Chypre. Vitalien, 1497.*
- [1367] *Verbatim d'un échange entre Jean VI Cantacuzène et une délégation latine. Manuscrit Lavra A 132, n°1626 catalogue d'Eustratiadès. Jean Meyendorff, « Projets de Concile œcuménique en 1367 : Un dialogue inédit entre Jean Cantacuzène et le légat Paul », DOP, vol. 14, 1960, pp.147-177.*

### **Sources juridiques et généalogiques**

#### **Lignages d'Outremer :**

- *Le Manuscrit française 20, Biblioteca Marciana, Venise, in Marie-Adélaïde Nielen, Les Lignages d'Outremer, DRHC, tome XVIII, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 2003, pp.59-84.*
- *Vaticanus Latinus 4789, Biblioteca Vaticana, in Marie-Adélaïde Nielen, Les Lignages d'Outremer, DRHC, op. cit., pp.85-130.*
- *Manuscrit 1898, Matenadaran Machtots, Erevan, in Marie-Adélaïde Nielen, Les Lignages d'Outremer, DRHC, op. cit., pp.131-148.*
- *Codex Gallicanus 771, Staatsbibliothek, Munich, in Marie-Adélaïde Nielen, Les Lignages d'Outremer, DRHC, op. cit., pp.149-152.*

#### **Assises :**

- *Assises de Jérusalem, in Beugnot Auguste-Arthur, Recueil des ouvrages de jurisprudence composés pendant le XIII<sup>e</sup> siècle dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre, Assises de la Haute Cour, in RHC Lois, tome I, 465 p.*
- *Assises de Jérusalem, in Beugnot Auguste-Arthur, Recueil des ouvrages de jurisprudence composés pendant le XIII<sup>e</sup> siècle dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre, Assises de la Cour des Bourgeois, in RHC Lois, tome II, 579 p.*
- *Assises d'Antioche, Connétable Smpad, Léonce Alishan (trad.), Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Venise, 1876, 93 p.*

- *Assises de Romanie*, Georges Recoura, *Edition critique*, Librairie ancienne Honoré Champion, Paris, 1930, 345 p. / Antonella Parmeggiani, *Liber consuetudinum Imperii Romaniae, Libro dele uxanze e statuti delo imperio de Romania*, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, Spolète, 1998, 236 p.

### **Sources sigillographiques et épigraphique**

- Sceau du commerçier Léon :

Gustave Schlumberger, « Sceau de Léon, commerçier d'Attaleia et de Chypre » in, *Sigillographie de l'Empire byzantin*, Paris, 1884, p. 305.

- Sceau du duc Thierry de Barneville :

Jean-Claude Cheynet, « Le sceau de Thierry de Barneville, duc d'Antioche », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série, tome 26, 1984, pp. 223-228.

- Sceau du duc de Cilicie Constantin Coloman :

Gustave Schlumberger, « Un sceau d'Alep portant le nom du prince hongrois Coloman, duc byzantin en Cilicie au XII<sup>e</sup> siècle », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 64<sup>e</sup> année, n°1, 1920, pp. 2-3.

- Sceau du grand hétériarque Jean Doukas :

Musée d'Antioche 13958 ; D. : 37. Jean-Claude Cheynet, « Sceaux de plomb du musée d'Hatay (Antioche) », *REB*, tome 54, 1996, p. 255.

- Sceau de Balian d'Ibelin :

J. Germer-Durand, « Sceau de Balian, seigneur de Naplouse », *Échos d'Orient*, tome 8, n°50, 1905. pp. 13-14

- Sceau du patriarche Jean d'Antioche :

Musée d'Antioche ; cf : Jean Claude Cheynet, *La société byzantine, l'apport des sceaux*, volume I, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, France, 2008, p. 99.

- Sceau du patriarche Siméon d'Antioche :

Musée d'Antioche, cf : Jean Claude Cheynet, *La société byzantine, l'apport des sceaux*, volume I, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, France, 2008, p. 99.

- Sceau de Jean Comnène Maurozomes :

Métivier Sophie, « Les Maurozômâi, Byzance et le sultanat de Rûm. Note sur le sceau de Jean Comnène Maurozômès », *REB*, tome 67, 2009. pp. 197-207.

- Sceau du patriarche Euthyme d'Antioche :

Simon Bendall, *A Thirteenth Century Byzantine Seal Found in England*, NCirc 102, 1994, pp. 356-357. 10.

- Epitaphe du prince Manuel :

E. Cougny, *Epigrammatum anthologia palatina cum planudeis et appendice nova*, volume 3, Firmin-Didot, Paris, 1890, 749, pp. 219-220.

### **Bibliographie**

- Abdel-Hameed Abou-Seada Al-Amin, *Byzantium and Islam (9<sup>th</sup>.-10<sup>th</sup>. centuries) A historical evaluation of the role of religion in byzantine-muslim relations*, Centre for Byzantine &

- Ottoman and Modern Greek Studies School of Historical Studies, Thèse de l'université de Birmingham The University of Birmingham, 2000, 401 p.
- Abulafia David, *Frederick II : a Medieval emperor*, Oxford University Press, Oxford, 1988, 470 p.
  - Ahrweiler Hélène. *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècles*, PUF, Paris, 1966, 502 p.
  - Ahrweiler Hélène, « Recherches sur l'administration de l'empire byzantin aux IX-XI<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de correspondance hellénique*, Volume 84, livraison 1, 1960, pp. 1-111.
  - Ahrweiler Hélène, *Idéologie politique de l'empire byzantin*, PUF, Paris, 1975, 158 p.
  - Ahrweiler Hélène, « La « pronoia » à Byzance », in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Bilan et perspectives de recherches. Actes du Colloque de Rome (10-13 octobre 1978)*, Ecole Française de Rome, Rome, 1980, pp. 681-689.
  - Ahrweiler Hélène, « La frontière et les frontières de Byzance en Orient », in *Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès international des études byzantines*, Bucarest, 1974, pp. 209-230.
  - Ahrweiler Hélène, « l'Expérience Nicéenne », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 29, 1975, pp. 21-40.
  - Aigle Denise, « Loi mongole vs loi islamique ? Entre mythe et réalité », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 59<sup>e</sup> année, 2004, n°5-6, pp. 971-996.
  - Aigle Denise, « Conférences de Mme Denise Aigle », *Ecole pratique des hautes études, Section des sciences religieuses*, tome 114, 2005-2006, pp. 201-210.
  - Aigle Denise (dir.), *Le Bilād al-Šām face aux mondes extérieurs, la perception de l'Autre et la représentation du souverain*, Presses de l'Ifpo, Damas-Beyrouth, 2012, 423 p.
  - Aigle Denise, « Les invasions de Gazân Hân en Syrie, polémiques sur la conversion à l'Islam et la présence des chrétiens dans ses armées », in Denise Aigle (dir.), *Le Bilad al-Sâm face aux mondes extérieurs, la perception de l'autre et la représentation du souverain*, Presses de l'Ifpo, Damas-Beyrouth, 2012, pp. 292-323.
  - Amital-Preiss Reuven, « Mamluk perceptions of Mongol-Frankish rapprochement », *Medieval Historical Review*, vol. 7, 1992, pp. 50-65.
  - Amital-Preiss Reuven, « Diplomacy and the slave trade in the Eastern Mediterranean: a re-examination of the Mamluk-Byzantine-Genoese triangle in the late thirteenth Century in light of the existing early correspondence », *Oriente Moderno*, année 88, n°2, 2008, pp. 349-368.
  - Amouroux-Mourad Monique, *Le comté d'Edesse (1098-1150)*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1988, 184 p.
  - Andrea Alfred. J, « Innocent III and the Byzantine Rite, 1198-1216 », in Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, The fourth crusade and its consequences, La IV<sup>e</sup> Croisade et ses conséquences*, Lethielleux, France, 2005, pp. 111-121.
  - Andriollo Luisia, *Constantinople et les provinces d'Asie Mineure, IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle. Administration impériale, sociétés locales et rôles de l'aristocratie*, Centre de Recherche d'Histoire et civilisation de Byzance, Paris, 2017, 479 p.
  - Angold Michael, *Identities and Allegiances in Eastern Medeterranean after 1204*, Ashgate, England, 2011, 349 p.
  - Antoniadis-Bibicou Hélène, « Problèmes de la marine byzantine », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 13<sup>e</sup> année, n°2, 1958, pp. 327-338.
  - Armstrong Pamela, Nicholas Victor Sekuna, « A Byzantine Soldier from the crusading Era », *Quaestiones Mediaevi Novae*, vol. 2, *Arms and Armour*, Université de Varsovie, Varsovie, 2006, pp. 10-36.
  - Asbridge, Thomas S., « The 'Crusader' Community at Antioch : The Impact of Interaction with Byzantium and Islam », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 9, 1999, pp. 305-325.

- Asbridge Thomas S., *The Creation of The principality of Antioch, 1098-1130*, The Boydell Press, Woodbridge, 2000, 235p.
- Aubé Pierre, *Un croisé contre Saladin : Renaud de Châtillon*, Fayard, France, 2007, 306 p.
- Augé Isabelle, « Le choix de la foi chalcédonienne chez les Arméniens », *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, 2011, [en ligne].
- Augé Isabelle, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2007, 407 p.
- Augé Isabelle, Dédéyan Gérard, *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2009, pp. 241-260.
- Augé Isabelle, « Convaincre ou contraindre : la politique religieuse des Comnènes à l'égard des Arméniens et des Syriaques Jacobites », *Revue des études byzantines*, tome 60, 2002, pp. 133-150.
- Augé Isabelle, « Les Comnènes et le comté de Tripoli : une collaboration efficace ? » in Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2010, pp. 142-143
- Augé Isabelle, « Papauté, Latins d'Orient et Croisés sous le regard de l'archevêque de Tarse, Nersès Lambronatsi », in Michel Balard (dir.), *La Papauté et les Croisades, The Papacy and the Crusades : Actes du VIII<sup>e</sup> congrès de la society for the study of the crudaes and the latin east*, Ashgate, Great Britain, 2008, pp. 217-227.
- Augé Isabelle, « L'ambassade de Nersès Lrambronatsi à Constantinople (1197) », in Isabelle Augé, Gerard Dédéyan, *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2009, pp. 49-61.
- Balivet Michel, *Romanie byzantine et Pays turc de Rûm, histoire d'un espace d'imbrication gréco-turque*, Isis, Istanbul, 1994, 250 p.
- Balard Michel, *La Romanie génoise (XII<sup>e</sup>-début du XV<sup>e</sup> siècle)*, *Nella sede società di storia patria via Albaro*, II, 1978, 494 p.
- Balard Michel, « Les Génois en Roumanie entre 1204 et 1261. Recherches dans les minutiers notariaux génois », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 78, 1966, pp. 467-502.
- Balard Michel, « l'historiographie occidentale de la quatrième Croisade », in Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, The fourth crusade and its consequences, La IV<sup>e</sup> Croisade et ses conséquences*, Lethielleux, France, 2005, pp. 161-174.
- Balard Michel, Veinstein Gilles, « Continuité ou changement d'un paysage urbain ? Caffa génoise et ottomane », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 11<sup>e</sup> congrès, Le paysage urbain au Moyen- Age*, Lyon, 1980, pp. 79-131.
- Balard Michel, Alain Ducelier (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, 529 p.
- Baldwin B. Philip, *Pope Gregory X and the Crusade*, The Boydell press, Woodbridge, 2014, 251 p.
- Balleto Laura, « Les Génois à Phocée et à Chio, du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle », in Michel Balard, Elisabeth Malamut, Jean-Michel Spieser (dir.), *Byzance et le monde extérieur, Contacts, relations, échanges*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2005, pp. 45-57.
- Beihammer Alexander D., « A transcultural Formula of Rule : The Byzantine-Frankish Discourse on the formation of the Kingdom of Cyprus », in Georg Christ, Stefan Burkhardt (dir.), *Union in Separation: Diasporic Groups and Identitites in the Eastern Mediterranean, 1100-1800*, Viella, Rome, 2015, pp. 435-452.
- Beihammer Alexander D., *Byzantine and the Emergence of Muslim-Turkish Anatolia, ca. 1040-1130*, Routledge, London, 2017, 436 p.

- Bendall Simon, Morrison Cécile, « Théodore-Pierre, Théodore Branas ou Théodore Mankaphas ? », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 36, 1994, pp. 170-181.
- Benoit-Meggenis Rosa, *l'empereur et le moine : recherches sur les relations entre le pouvoir impérial et les monastères à Byzance du IX<sup>e</sup> siècle à 1204*, thèse de l'Université de Lyon 2, Lyon, 2010, 653 p.
- Bianquis Thierry, « Pouvoirs arabes à Alep aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°62, 1991, pp. 49-59.
- Billioud Jean-Michel, *Histoire des chrétiens d'Orient*, Harmattan, Paris, 1995, 251 p.
- Birkenmeier John W., *The Development of the Komnenian Army : 1081-1180*, Brill, Bostpn, 2002, 267 p.
- Bon Antoine, « Michel VIII Paléologue et l'Occident », *Journal des savants*, 1960, n°4, pp. 167-172.
- Briys Eric, Didier Joos de ter Beerst, « The Zaccaria deal, Contract and options to fund a Genoese shipment of alum to Bruges in 1298 », *XIV<sup>e</sup> congrès international d'Histoire économique*, Helsinki, 2006, pp. 46-47.
- Bloch Herbert, « Monte Cassino, Byzantium, and the West in the Earlier Middle Ages », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 3, 1946, pp. 163-224.
- Blondal Sigfus, *The Varangians of Byzantium*, Cambridge University Presse, Cambridge, 1978, 260 p.
- Borbone Pier Giorgio, *un ambassadeur du Khan Argun en Occident, Histoire de Mar Yahballah et de Rabban Sauma (1281-1317)*, Harmattan, Paris, 2008, 365 p.
- Borromeo Elisabetta, « Conversions intra chrétiennes dans l'Empire ottoman au XVII<sup>e</sup> siècle. Le cas des passages du catholicisme à l'orthodoxie. Quelques réflexions », *Études Balkaniques-Cahiers Pierre Belon* 1/2009, n° 16, p. 61-76
- Borrut Antoine, *Entre mémoire et pouvoir : l'espace syrien sous les derniers Omeyyades et les premiers abbassides (v.72-193/692-809)*, Brill, Leyde, 2011, 543 p.
- Bozoman Azat, « Les relations arméno-byzantines au XIII<sup>e</sup> siècle : nouvelles perspectives », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan (dir.), *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2009, pp. 35-47.
- Brand Charles M., « The Byzantines and Saladin, 1185-1192 : Opponents of the Third Crusade », *Speculum*, vol. 37, n°2, Apr., 1962, pp. 167-181
- Brand Charles M., *Byzantium confronts the West 1180-1204*, Cambridge, Massachusetts, 1968, 394 p.
- Bréhier Louis, *La civilisation byzantine*, Albin Michel, Paris, 1970, 623 p.
- Bréhier Louis, *Vie et mort de Byzance*, Albin Michel, Paris, 1992, 632 p.
- Bresc-Bautier Geneviève, « Féodalité coloniale en terre d'Islam. La Sicile (1070-1240) », in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Bilan et perspectives de recherches, Actes du Colloque de Rome (10-13 octobre 1978)*. Publications de l'Ecole française de Rome, 44, Rome, 1980, pp. 631-647.
- Brezeanu Stelian, « Le premier traité économique entre Venise et Nicée », *Revue des études sud-est européennes*, tome 12, 1974, pp. 143-146.
- Brubaker Jeffrey, « Nuncii or Legati, What makes a Papal Representative in 1234? » *Byzantine Neohellenic Studies*, vol. 14, 2017, pp. 115-128.
- Bryer A.A.M, « The Fate of George Komnenos, Ruler of Trebizond (1266–1280) », *Byzantinische Zeitschrift*, vol. 66, 1973, pp. 332-350.
- Buck Andrew D., « Between Byzantium and Jerusalem ? The principality of Antioch, Renaud of Châtillon, and the penance of Mamistra in 1158 », *Mediterranean Historical Review*, 2015, pp. 107-124.

- Buquet Thierry, « Nommer les animaux exotiques de Baybars, d'Orient en Occident », in C. Müller et M. Roiland-Rouabah, *Les non-dits du nom. Onomastique et documents en terres d'Islam. Mélanges offerts à Jacqueline Sublet*, Presses de l'Ifpo, Beyrouth, 2013, pp. 388-389.
- Cahen Claude, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1940, 768 p.
- Cahen Claude, *Orient et Occident au temps des Croisades*, Aubier, Paris, 2010, 302 p.
- Cahen Claude, « Saint Louis et l'Islam », *Journal Asiatique*, tome 258, 1970, p. 3-12
- Cahen Claude, « La campagne de Mantzikert d'après les sources musulmanes », *Byzantion*, 9, 1934, pp. 613-642.
- Cahen Claude, « Une chronique chiite au temps des Croisades », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 79<sup>e</sup> année, n°3, 1935, pp. 258-269.
- Cahen Claude, « Ibn Sa'îd sur l'Asie Mineure seldjuqide », *Ankara Üniversitesi Dil ve Tarih-Coğrafya Fakültesi Tarih Bölümü Tarih*, Ankara, 1963, 10 p.
- Cahen Claude, « Un document concernant les Melkites et les Latins d'Antioche au temps des Croisades », *Revue des études byzantines*, tome 29, 1971, pp. 285-292.
- Canard Marius, « Deux épisodes des relations arabo-byzantines au X<sup>ème</sup> siècle », *Bulletin d'études orientales*, XIII, 1949-1951, Institut français de Damas, Damas, 1951, pp. 51-70.
- Canard Marius, « Fātimides et Būrides à l'époque du calife al-Ḥāfiẓ li-Dīni-llāh », *Revue des études islamiques*, n°35, 1967, pp. 103-117.
- Canard Marius, « Un traité entre Byzance et l'Égypte au XIII<sup>e</sup> siècle et les relations diplomatiques de Michel VIII Paléologue avec les sultans mamlūks Baibars et Qalā'ūn », in *Mélanges offerts à Gaudefroy-Démombynes par ses amis et anciens élèves*, Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 1935, pp. 197-224.
- Capdetrey Laurent, *Le pouvoir Séleucide, territoire, administration, finances d'un royaume hellénistique (-312-129)*, Presses universitaires de Rennes, France, 2007, 535 p.
- Cardini Franco, « La société italienne et les croisades », *Cahiers de civilisation médiévale*, 28<sup>e</sup> année, n°109, Janvier-mars 1985, pp. 19-33.
- Carrier Marc, « Ordéric Vital sur les rapports entre Latins et Grecs à la veille de la deuxième croisade », *Memini*, 2007, pp. 131-150.
- Caseau-Chevalier Béatrice, *Byzance : économie et société, du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle à 1204*, SEDES, Belgique, 2007, 383 p.
- Chalandon Ferdinand, *Les Comnène, Etude sur l'Empire byzantin au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Picard, Paris, 1912, 700 p.
- Chalandon Ferdinand, *Histoire de la Première Croisade jusqu'à l'élection de Godefroi de Bouillon*, Picard, Paris, 1925, 380 p.
- Chalandon Ferdinand, « L'état politique de l'Italie méridionale à l'arrivée des Normands », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 21, 1901, pp. 411-452.
- Charanis Peter, « Cultural Diversity and the Breakdown of Byzantine Power in Asia Minor », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 29, 1975, pp. 1-20
- Chevalier Marie-Anna, « L'ordre de l'Hôpital, en Arménie cilicienne du début du XII<sup>e</sup> siècle à la fin du règne d'Héthoum I<sup>er</sup> : aspect généraux de la question », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan, *L'Eglise arménienne entre Grecs et Latins*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2009, pp. 79-106.
- Chevalier Marie-Anna, « Les réactions des ordres religieux-militaires face aux invasions mongoles au Proche-Orient d'après les sources chrétiennes », in Denise Aigle, *Le Bilād al-Šām face aux mondes extérieurs : La perception de l'Autre et la représentation du souverain*, Presses de l'Ifpo, Damas-Beyrouth, 2012, pp. 399-425.
- Chevedden Paul E., « Artillery in late Antiquity », in Ivy A. Corfis, Michael Wolfe (dir.), *The Medieval City Under Siege*, The Boydell Press, Woodbridge, 1995, pp. 146-152.

- Jean-Claude Cheynet, Jean François Vannier, *Etudes prosopographiques*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986, 209 p.
- Cheynet Jean-Claude, *Pouvoir et contestation à Byzance 963-1210*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1996, 648 p.
- Cheynet Jean-Claude, « La redistribution des libéralités impériales », *Saeculum*, 64/2, 2014, pp. 241-255.
- Cheynet Jean-Claude, « L'aristocratie byzantine (VIII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècle) », *Journal des savants*, 2000, n°2, pp. 281-322.
- Cheynet Jean-Claude, « Chypre à la veille de la conquête franque », in *Les Lusignans et l'outre-mer*, actes du Colloque de Poitiers-Lusignan, 20-24 octobre 1993, Auditorium du Musée Sainte-Croix, Poitiers, 1995, pp. 67-77.
- Cheynet Jean-Claude, « La guerre sainte à Byzance au Moyen Âge : un malentendu », in Daniel Baloup (dir.), *Regards croisés sur la guerre Sainte : guerre, idéologie et religion dans l'espace méditerranéen latin, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle : actes du colloque international tenu à la Casa de Velázquez, Madrid, du 11 au 13 avril 2005*, CNRS, Toulouse, 2006, pp. 13-32.
- Cheynet Jean-Claude, « Les Arméniens de l'Empire en Orient de Constantin X à Alexis Comnène (1059-1081) », in *L'Arménie et Byzance : Histoire et culture*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1996, pp. 67-78.
- Cheynet Jean-Claude, « La place des Catépans d'Italie dans la hiérarchie militaire et sociale de Byzance », *Néa Póμνη, Rivista di ricerca bizantinistica*, 4, Roma, 2007, pp. 143-162.
- Cheynet Jean-Claude, « Le contrôle de la Syrie du Nord à la fin de la seconde occupation byzantine (seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle) », in *Bisanzio e le periferie dell'impero*, éd. R. Gentile, Catane, 2012, pp. 41-57.
- Cheynet Jean-Claude, « Du stratège de thème au duc : chronologie de l'évolution au cours du XI<sup>e</sup> siècle », in *The Byzantine Aristocracy and its military Function* (variorum collected Studies Series CS 859), Ashgate Variorum, Aldershot, 2006, pp. 181-194.
- Cheynet Jean-Claude, « Michel Psellos et Antioche », in *Zbornik radova Vizantoloskog instituta*, Srpska akademija nauka i umetnosti, Vizantološki institut, Serbie, 2013, pp. 411-422.
- Cheynet Jean-Claude, « l'administration impériale », in Cheynet Jean-claude (dir.), *Le monde byzantin, tome II (641-1204)*, PUF, Paris, 2007, pp. 125-150.
- Cheynet Jean-Claude, « La résistance aux Turcs en Asie Mineure entre Mantzikert et la Première Croisade », in EYΨYXIA. *Mélanges offerts à Hélène Ahrweiler*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, pp. 131-147.
- Cheynet Jean Claude, « l'implantation des Latins en Asie Mineure avant la Première Croisade », in Michel Balard, Alain Ducelier (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, pp. 115-124.
- Cheynet Jean-Claude, « Sceaux de plomb du musée d'Hatay (Antioche) », *Revue des études byzantines*, tome 54, 1996, pp. 249-270.
- Cheynet Jean Claude, « Mantzikert un désastre militaire ? », *Byzantion*, 50, 1980, pp. 410-438.
- Cheynet Jean-Claude, « l'armée et la marine », in Cheynet, Jean-Claude (dir.), *Le monde byzantin, tome II (641-1204)*, PUF, Paris, 2007, pp. 169-171.
- Cheynet Jean-Claude, « Thathoul, archonte des archontes », *Revue des études byzantines*, tome 48, 1990, pp. 233-242.
- Cheynet Jean-Claude, Corinne Jouanno, Digénis Akritas, « le héros des frontières. Une épopée byzantine. Version de Grottaferrata », *Revue des études byzantines*, 2000, vol. 58, n° 1, pp. 303-304.
- Cheynet Jean-Claude, « Toparque et topotèrètès à la fin du 11<sup>e</sup> siècle », *Revue des études byzantines*, tome 42, 1984, pp. 215-224.

- Cheynet Jean-Claude, « Les effectifs de l'armée byzantine aux X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de civilisation médiévale*, 38<sup>e</sup> année, n°152, Octobre-décembre 1995, pp. 319-335.
- Cheynet Jean-Claude, *La société byzantine, l'apport des sceaux*, Association des amis du centre d'histoire et de civilisation de Byzance, Paris, 2008, 2 volumes.
- Cheynet Jean-Claude, « Le rôle des femmes de l'aristocratie d'après les sceaux », in *Mélanges, V. Sandrovskaja*, Saint-Pétersbourg, 2004, pp. 30-49.
- Chibnall Marjorie, *The world of Orderic Vitalis, Norman monks and Norman Knights*, The Boydell press, Great Britain, 1984, 257 p.
- Ciggaar Krijna, Metcalf M., *Antioch from the Byzantine Reconquest until the End of the Crusader Principality, Orientalia*, Peeters Publishers, Louvain, 2006, 378 p.
- Ciggaar Krijnie, « Encore une fois Chrétien de Troyes et la matière byzantine : la révolution des femmes au palais de Constantinople », *Cahiers de civilisation médiévale*, 38<sup>e</sup> année, n°151, Juillet-septembre 1995, pp. 267-274.
- Ciggaar Krijnie, « Antioche : les sources croisées et le plan de la ville », in *Les sources de l'histoire du paysage urbain d'Antioche sur l'Oronte, Actes des journées d'études des 20 et 21 septembre 2010, Paris 8, Saint Denis*, pp. 223- 234.
- Ciocîtan Virgil, *The Mongols and the Black Sea Trade in the Thirteenth and Fourteenth Centuries*, Brill, Boston, 2012, 321 p.
- Claverie Pierre-Vincent, « Un patriarche latin d'Antioche méconnu : Grazia de Florence (1219) », *Le Moyen Age*, 1/2011, tome CXVII, pp. 81-90.
- Claverie Pierre-Vincent, « Les ordres militaires et la mer (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », in Michel Balard, Christopher Buchet (ed.), *The Sea in History*, vol. II (The Medieval World), Woodbridge, 2017, pp. 332-345.
- Claverie Pierre-Vincent, « Pierre de Blois et la légende dorée de Renaud de Châtillon », *Egypt and Syria in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk Eras*, tome VII., U. Vermeulen, K. D'hulster and J. Van Steenbergen (ed.), Leuven, 2013, pp. 173-185.
- Çolak Hasan, *Relations between the ottoman central administration and the greek orthodox patriarchates of Antioch, Jerusalem and Alexandria : 16<sup>th</sup>-18<sup>th</sup> centuries*, thèse de l'université de Birmingham, Birmingham, 2012, 303 p.
- Collenberg Wipertus H. Rudt de, « Etat et origine du haut clergé de Chypre avant le Grand Schisme d'après les Registres des Papes du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, tome 91, n°1, 1979, pp. 197-332.
- Collenberg Wipertus H. Rudt de, « Les « Raynouard », seigneurs de Nephin et de Maraclé en Terre sainte, et leur parenté en Languedoc », *Cahiers de civilisation médiévale*, 7<sup>e</sup> année, n°27, Juillet-septembre 1964, pp. 289-311.
- Colson Jean, « Aux origines des assemblées d'Etat. L'exemple de l'Orient latin », *Revue des études byzantines*, tome 12, 1954, pp. 114-127.
- Corbin Henry, *Histoire de la Philosophie islamique*, Gallimard, Paris, 1999, 546 p.
- Crouzet Pavan Elisabeth, « Venise et le monde communal : Recherches sur les Podestats vénitiens 1200-1350 », *Journal des savants*, 1992, n°2, pp. 277-315.
- Dagron Gilbert, « Lawful Society and Legitimate Power », in Angeliki E. Laiou, Dieter Simon (dir.), *Law and Society in Byzantium, 9th-12th Centuries*, Dumbarton Oaks Research Library, Washington, 1992, pp. 27-51.
- Dagron Gilbert, « Constantinople, la primauté après Rome », in *Idées Byzantines*, tome II, Association des amis du Centre d'histoire et de civilisation de Byzance, Paris, 2012, pp. 705-714.
- Dagron Gilbert, « L'œcuménicité politique, droit sur l'espace, droit sur le temps », in *Idées Byzantines*, tome II, Association des amis du Centre d'histoire et de civilisation byzantine, Paris, 2012, pp. 405-414.

- Dagron Gilbert, « l'Eglise et l'Etat (milieu IX<sup>e</sup>-fin X<sup>e</sup> siècle) », in J-M. Meyer *et al.* (dir.) *Histoire du Christianisme des origines à nos jours, tome IV, Evêques, moines et empereurs (610-1054)*, Desclée, Paris, 1993, pp. 204-206.
- Dagron Gilbert, « Minorités ethniques et religieuses dans l'Orient byzantin à la fin du X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle : l'immigration syrienne », in *Idées Byzantines*, tome I, Association des amis du Centre d'histoire et de civilisation de Byzance, Paris, 2012, pp. 291-301.
- Dagron Gilbert, « Langue de culture et langue d'Etat (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles) », in *Idées Byzantines*, tome I, Association des amis du Centre d'histoire et de civilisation de Byzance, Paris, 2012, pp. 205-231.
- Dagron Gilbert, Feissel David, *inscriptions de Cilicie*, Travaux et mémoires d Centre de Recherche d'histoire et civilisation de Byzance, Broccard, Paris, 1987, 297 p.
- Dagron Gilbert, « Formes et fonctions du pluralisme linguistique (Byzance, VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », in *Idées Byzantines*, tome I, Association des amis du Centre d'histoire et de civilisation de Byzance, Paris, 2012, pp. 234-264
- Dagron Gilbert, « Empires royaux, royautés impériale, Lectures croisées sur Byzance et la France médiévale », in *Idées Byzantines*, tome II, Association des amis du Centre d'histoire et de civilisation de Byzance Paris, 2012, pp. 389-404.
- Dagron Gilbert, « Le « césaropapisme » en Occident : l'empereur Frédéric II », in *Idées Byzantines*, tome II, Association des amis du Centre d'histoire et de civilisation de Byzance Paris, 2012, pp. 415-428.
- Dagron Gilbert, *Empereur et prêtre*, Gallimard, Paris, 1998, 435 p.
- Dallegio d'Alessio E. « Galata et la souveraineté de Byzance », *Revue des études byzantines*, tome 19, 1961, pp. 315-327.
- Darrouzès Jean, « Les documents byzantins du XII<sup>e</sup> siècle sur la primauté romaine », *Revue des études byzantines*, tome 23, 1965, pp. 42-88.
- Darrouzès Jean, Outtier Bernard, « Notice arménienne sur les dignités de l'Église », *REB*, tome 40, 1982. pp. 201-210.
- Dauvillier Jean, « Byzantins d'Asie Centrale et d'Extrême-Orient au Moyen Âge », *Revue des études byzantines*, tome 11, 1953, pp. 62-87.
- De Almeida Adriana R, « Alice of Antioch and the rebellion against Fulk of Anjou », *Medievalista*, vol. 4, no 5, décembre 2008, [en ligne].
- Débax Hélène, « Stratégies matrimoniales des comtes de Toulouse (850-1270) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 100, n°182, 1988, pp. 131-151.
- Dédéyan Gérard, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés, Etudes sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, deux volumes, Bibliothèque arménologique de la Fondation Calouste Gulbekian, Lisbonne, 2003.
- Dédéyan Gérard, « les princes arméniens de l'Euphratèse et l'Empire Byzantin (fin du XI<sup>e</sup>-milieu XII<sup>e</sup> s.) », in *L'Arménie et Byzance, Histoire et culture*, publications de la Sorbonne, Paris, 1996, pp. 79-88.
- Dédéyan Gérard, « Reconquête territoriale et immigration arménienne dans l'aire cilicienne sous les empereurs macédoniens (de 867 à 1028) », in Michel Balard, Alain Ducelier (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, pp. 11-32.
- Dédéyan Gérard, « Les Arméniens au Liban (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », Gérard Dédéyan, Karam Rizk (dir.), *Le Comté de Tripoli, Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2010, pp. 73-99.
- Dédéyan Gérard, « Les Arméniens sur la frontière sud-orientale de Byzance, fin IX<sup>e</sup> - fin XI<sup>e</sup> siècles » in *La Frontière, Séminaire de recherche sous la direction d'Yves Roman*, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Lyon, 1993, pp. 67-85.

- Delobette Laurence, « Oublier Constantinople ? L'Eloge de Nicée par Théodore II Lascaris », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 36<sup>e</sup> congrès, Istanbul, *Les villes capitales au Moyen Age*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2006, pp. 349-372.
- Demurger Alain, *Vie et mort de l'Ordre du Temple*, Seuil, Paris, 1989, 433 p.
- Demurger Alain, « Templiers et Hospitaliers dans les combats de Terre Sainte », in Jean-Claude Hélas (dir.), *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Le combattant au Moyen Age*, 18<sup>e</sup> congrès, Montpellier, 1987, pp. 77-92.
- Der Nersessian Sirarpie, « The Armenian Chronicle of the Constable Smpad or of the "Royal Historian" », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 13. 1959, pp. 143-168.
- De Polignac François, « Un nouvel Alexandre mamelouk, al-Malik al-Ashraf Khalil et le regain eschatologique du XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 89-90, juillet 2000, pp. 73-87.
- Deschamps Paul, « Chevaliers et femmes de France aux Croisades », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n<sup>o</sup>1, mars 1954, pp. 84-85.
- De Vaivre Jean-Bernard, « Datation des campagnes de construction des édifices élevés par les Hospitaliers à Kolossi, en Chypre », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 144<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>1, 2000, pp. 249-258.
- Duba William O., « The Status of the patriarch of Constantinople », in Alexander D. Beihammer, Maria G. Parani, Christopher D. Schabel (dir.), in *Diplomatics in the Eastern Mediterranean 1000-1500 : Aspects of Cross-Cultural Communication*, Brill, Boston, 2008, pp. 63-90.
- Ducellier Alain, Ganchou Thierry, « Les élites urbaines dans l'Empire d'Orient à la fin du Moyen Age : Noblesse de service ou groupes de pression ? » in *Les élites urbaines au Moyen Âge, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 27<sup>e</sup> congrès, Rome, Publications de la Sorbonne, Paris, 1997, pp. 39-54.
- Ducellier Alain, « Les « principautés » byzantines sous les Paléologues : autonomismes réels ou nouveau système impérial ? », in *Les Principautés au Moyen-Age. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 4<sup>e</sup> congrès, Société des historiens médiévistes, Bordeaux, 1979, pp. 161-172.
- Dutheil Bertille, *Les chrétiens du Bilād al-Šām dans la première période mamlūke (1260-1382)*, mémoire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2016, 442 p.
- Eberhard Mayer Hans, *Varia Antiochena : Studien zum Kreuzfahrerfürstentum Antiochia im 12. und frühen 13. Jahrhundert*, Hahnsche Buchhandlung, Hannover, 1993, 227 p.
- Eberhard Mayer Hans, « Jérusalem et Antioche au temps de Baudouin II », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 124<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>4, 1980, pp. 717-734.
- Eddé Anne-Marie, *La principauté Ayyoubide d'Alep : (579/1183-658/1260)*, Franz Steiner Verlag, Stuttgart, 1999, 725 p.
- Eddé Anne-Marie, « Baybars et son double. De l'ambiguïté du souverain idéal », in Denise Aigle (dir.), *Le Bilād al-Šām face aux mondes extérieurs : La perception de l'Autre et la représentation du souverain*, Presses de l'Ifpo, Damas-Beyrouth, 2012, pp. 73-86.
- Eddé Anne-Marie, « Les relations commerciales entre Alep et Venise au VII<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue des études Islamiques*, LIX, 1991, pp. 165-186.
- El-Cheik Nadia Maria, « Byzantium through the Islamic Prism from the Twelfth of the Thirteenth Century », in Angeliki Laiou, Roy Lottahedeh (dir.), *The Crusades from the Perspective of Byzantium and the Muslim world*, Dumbarton Oaks Research Library, Washington, 2001, pp. 53-70.

- El Moukhtari Khalil, *De l'Image de Rome au sein de la littérature juridique arabo-islamique médiévale : Le Droit musulman entre ses origines profanes et sa configuration sacralisée*, thèse de l'Université d'Auvergne I, Clermont-Ferrand, 2013, 364 p.
- Emereau Casimir, Pétridès Sophrone, « Saint Arsène de Corfou », *Échos d'Orient*, tome 20, n°124, 1921, pp. 431-446.
- Epstein Steven A., *Genoa and the Genoese, 958-1528*, University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1996, 336p.
- Failler Albert, « Le patriarche d'Antioche Athanase I<sup>er</sup> Manassès (1157-1170) », *Revue des études byzantines*, vol. 51, 1993, pp. 63-75.
- Failler Albert, « la promotion du clerc et du moine à l'épiscopat et au patriarcat », *Revue des études byzantines*, vol. 59, 2001, pp. 125-146.
- Failler Albert, Alexander Sidéras, « 25 unedierte byzantinische Grabreden », *Revue des études byzantines*, 1992, vol. 50, n° 1, pp. 293-294.
- Failler Albert, « La proclamation impériale de Michel VIII et d'Andronic II », *Revue des études byzantines*, vol. 44, 1986. pp. 237-251.
- Failler Albert, « Chronologie et composition dans l'Histoire de Georges Pachymère », *Revue des études byzantines*, vol. 38, 1980, pp. 5-103.
- Failler Albert, « La mission du moine Sophonias en Italie et le mariage de Michel IX Palaiologos », *Revue des études byzantines*, vol. 60, 2002, pp. 151-166.
- Failler Albert, « Le second mariage d'Andronic II Palaiologos », *Revue des études byzantines*, vol. 57, 1999, pp. 225-235.
- Failler Albert, « L'occupation de Rhodes par les Hospitaliers », *Revue des études byzantines*, vol. 50, 1992, pp. 113-135.
- Favier Jean, *Les Plantagenêt, Origine et destin d'un empire, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup>*, Fayard, Paris, 2008, 962 p.
- Marie Favreau, « The golden Horde and the Mamluks », *The great Horde in world History review*, vol. 5, n°1, 2017, pp. 329-346.
- Flambard Héricher Anne-Marie, « Du « Gamin d'Apulie » à la Splendeur du Monde, les grandes étapes du règne de Frédéric II », in Flambard Héricher Anne-Marie, *Frédéric II (1194-1250) et l'héritage des normands de Sicile*, PUC, Caen, 2000, pp. 15-27.
- Fenoy Laurent, « Le dialogue interecclésial entre Maronites et Latins en Chypre de 1192 à 1473 », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan (dir.), *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2009, pp. 215-233.
- Flori Jean, « La chevalerie céleste et son utilisation idéologique », in Martin Aurell, Catalina Girbea (dir.), *Chevalerie & christianisme aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Presses universitaire de Rennes, Jouve, 2011, pp. 271-290.
- Flori Jean, « Quelques aspects de la propagande anti-byzantine dans les sources occidentales de la première croisade », in *Chemins d'outre-mer : Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2004, [en ligne].
- Flori Jean, *Prêcher la Croisade, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, communication et propagande*, Perrin, France, 2012, 485 p.
- Flori Jean, « Première Croisade et conversion des « païens » », in Balard Michel, Alain Ducelier (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, pp. 449-457.
- Folda Jaroslav, French Pamela, Conservator Fresco, Coupel Pierre, « Crusader Frescoes at Crac des Chevaliers and Marqab Castle », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 36, 1982, pp. 177-210.
- Foskolou Vassiliki, « « In the Reign of the Emperor of Rome... », Donor Inscriptions and Political Ideology in the Time of Michael VIII Paleologos », *Δελτ.Χρ.Αρχ.Έτ.* n°27, 2006, pp. 455-62.

- Foss C., « A Syrian Coinage of Mu'awiya ? », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série - tome 158, 2002, pp. 353-365.
- France John, « Anna Comnena, The Alexiad and the First Crusade », *Reading Medieval Studies*, 10, 1984, pp. 20-38.
- Furon Christophe, « Entre mythes et histoire : les origines de la principauté d'Achaïe dans la Chronique de Morée », *Revue des études byzantines*, tome 62, 2004, pp. 133-157.
- Galatariotou Catia, *The making of a Saint. The life, limes and sanctification of Neophytos the recluse*, Cambridge university press, England, 1991, 310 p.
- Daniel Galatza, *Liturgy and Byzantinization in Jerusalem*, Oxford university press, Oxford, 2018, 436 p.
- Gaulin Jean-Louis, Armand Jamme, Véronique Rouchon Mouilleron, *Villes d'Italie, Textes et documents des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> siècles*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 2005, 329 p.
- Gautier Paul, « Jean V l'Oxite, patriarche d'Antioche. Notice biographique », *Revue des études byzantines*, tome 22, 1964, pp. 128-157.
- Gautier Paul, « Défection et soumission de la Crète sous Alexis I<sup>er</sup> Comnène », *Revue des études byzantines*, tome 35, 1977, pp. 215-227.
- Gautier Paul, « L'obituaire du typikon du Pantokrator », *Revue des études byzantines*, tome 27, 1969, pp. 235-262.
- Geanakoplos Deno Jhon, « Greco-Latin Relations on the Eve of the Byzantine Restorations : the battle Of Pelagonia-1259 », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 7, 1953, pp. 99-141.
- Geanakoplos Deno John, *Emperor Michael Palaeologus and the West, 1258-1282, a study in Byzantine-Latin Relations*. Harvard University Press, Harvard, 1959, 434 p.
- Geanakoplos, Deno John, « Michael VIII Palaeologus and the Union of Lyons (1274) », *The Harvard theological review*, vol. 46, 1953, pp. 79-89.
- Geanakoplos, Deno John, « The Council of Florence (1438-1439) and the problem of union between the Greek and Latin churches », *Church history*, vol. 24, 1955, pp. 324-346.
- Georgelin Hervé, « Arméniens ou Grecs ? Les Hay-Horoum aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan, *L'Eglise Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2009, pp. 241-260.
- Georgieva Sashka, « bulgarian-byzantine marital diplomacy from 1185 to 1280 », in Vassilka Täpkova-Zaimova, Kiril Nenov (ed.), *Bulgarien Mediaevalis*, vol. 3, Bulgarian historical foundation, Sofia, 2012, pp. 431-452.
- Gero Stephen, « The Alexander Legend in Byzantium : Some Literary Gleanings », Papers in Honor of Alexander Kazhdan, *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 46, *Homo Byzantinus* :, 1992, pp. 83-87.
- Giebfried John, « Crusader Constantinople as a Gateway to the Mongol world, in Crusades, Medieval Wolds », in *Conflict, The Third International Symposium on Crusade Studies*, Saint Louis University, 28 février-1 mars 2014, 17 p.
- Gilet Julien, « Genèse des relations entre Arméniens et Mamelouks, la bataille de Marri, première attaque sur le Bilad Sîs (664/1266) », in Denise Aigle (dir.), *Le Bilad al-Sâm face aux mondes extérieurs, la perception de l'autre et la représentation du souverain*, Presses de l'Ifpo, Damas-Beyrouth, 2012, pp. 263-291.
- Grevin Benoît, « Une lettre latine de l'Empereur Frédéric II à Jean III Vatatzès désattribuée : à propos de la missive Ex illa fidelitatis regula-baculo te castige », *Byzantion*, vol. 79, 2009, pp. 150-167.
- Grivaud Gilles, « Les Lusignan et leur gouvernance du royaume de Chypre (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », in Michel Pauly (éd., en collaboration avec Martin Uhrmacher & Hérold Pettiau), *Europäische Governance im Spätmittelalter. Heinrich VII. von Luxemburg und die großen Dynastien Europas / Gouvernance européenne au bas moyen âge. Henri VII de Luxembourg et l'Europe des grandes dynasties. Actes des 15<sup>es</sup> Journées lotharingiennes, 14-17*

- octobre 2008, Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal, tome 124, Publications du CLUDEM, tome 27, Luxembourg, 2010, p. 351-374.
- Grivaud Gilles, « Les Lusignan patrons d'églises grecques », *Byzantinische Forschungen* XXIX (2007), *Actes du VIII<sup>e</sup> Symposium Byzantinon : L'Église dans le monde byzantin de la IV<sup>e</sup> croisade (1204) à la chute de Constantinople (1453)*, Strasbourg, 7-9 novembre 2002, p. 257-269.
  - Grousset, René, *Histoire des Croisades, tome I, l'anarchie musulmane, 1095-1130*, Perrin, France, 2006, 883 p.
  - Grousset, René, *Histoire des Croisades, tome II, l'équilibre, 1131-1187*, Perrin, France, 2006, 1013 p.
  - Grousset, René, *Histoire des Croisades, tome III, l'anarchie franque, 1188-1291*, Perrin, France, 2006, 901 p.
  - Grumel Venance, « Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine (969-1084) », *Échos d'Orient*, 37<sup>e</sup> année, n°174, 1934, pp. 129-147.
  - Grumel Venance, « Au seuil de la deuxième croisade : Deux lettres de Manuel Comnène au pape », in *Études byzantines*, tome 3, 1945, pp. 143-167.
  - Grumel Venance, « Un problème littéraire : l'authenticité de la lettre de Jean Vatatzès, empereur de Nicée, au Pape Grégoire IX », *Échos d'Orient*, tome 29, n°160, 1930, pp. 450-458.
  - Venance Grumel, « Les patriarches grecs d'Antioche du nom de Jean (XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles) », *Échos d'Orient*, 36<sup>e</sup> année, n°171, 1933, pp. 279-299.
  - Grünbart Michael, « How to Become an Emperor : The Ascension of Isaakios Komnenos (of Cyprus) », in Sabbe Rogge, Michael Grünbart (dir.), *Medieval Cyprus : a Place of Cultural Encounter*, Waxmann Verlag, Münster, 2015, pp. 11-28.
  - Guiland Rodolphe, « Études de titulature et de prosopographie byzantines. La Protostrator », *Revue des études byzantines*, 1949, vol. 7, n°7, pp. 156-179.
  - Guiland Rodolphe, « Etudes sur l'histoire administrative de l'empire byzantin : le stratopédarque et le grand stratopédarque », *Byz. Zeitschr*, vol. XLVI, 1953, pp. 62-90.
  - Guillou André, « L'Italie byzantine. Un modèle culturel de province », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-âge, Temps modernes*, tome 101, n°2, 1989, pp. 629-639.
  - Gumilev L.N., « Les mongols du XIII<sup>e</sup> siècle et le Slovo o Polku Igoreve », *Cahiers du monde russe et soviétique*, vol. 7, n°1, Janvier-Mars 1966, pp. 37-57.
  - Guinle Francis, « Conversions et fausses conversions dans la recension damascène », in Denise Aigle (dir.), *Le Bilad al-Sâm face aux mondes extérieurs, la perception de l'autre et la représentation du souverain*, Presses de l'Ifpo, Damas-Beyrouth, 2012, pp. 161-170.
  - Gyselen Rika, « Chrétiens en terre d'Iran : implantation et acculturation », *Studia iranica* 33, Paris, 2006, pp. 122-123.
  - Hajjar Joseph, *Les chrétiens uniates du Proche-Orient*, Éditions du Seuil, Paris, 1962, 380 p.
  - Haldon John F., *Byzantium in the Seventh Century : The Transformation of a Culture*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990, 486 p.
  - Halfter Peter, « l'Église arménienne entre la Papauté et les Byzantins aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », in Isabelle Augé, Gérard Dédéyan, *L'Église Arménienne entre Grecs et Latins fin XI<sup>e</sup> milieu XV<sup>e</sup> siècle*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2009, pp. 63-78.
  - Hambis Louis, « Saint Louis et les Mongols », *Journal Asiatique*, tome 258, Paris, 1970, pp. 25-33.
  - Hamilton Bernard, « The Growth of the Latin Church of Antioch and the recruitment of its clergy », in Ciggaar Krijna Nelly, Metcalf David Michael (dir.), *East and West in Medieval Eastern Mediterranean*, Peeters Publishers, Louvain, 2006, pp. 171-184.
  - Hamilton Bernard, *The Latin Church in the Crusader States. The Secular Church.*, Variorum publications Ltd, Londres, 1980, 409 p.

- Hamilton Bernard, « Ralph of Domfront (1135-1140) », *Nottingham Medieval Studies*, vol. 28, 1984, pp.1-21
- Hamilton Bernard, « Aimery of Limoges, Latin patriarch of Antioch, c. 1142-c. 1196, and the unity of the churches », in K. Ciggaar and H. Teule (ed.), *East and West in the Crusader States : context, contacts, confrontations II*, Acts of the congress, 1997, Peeters, Leuven, 1999, pp. 1-12.
- Hendrickx Benjamin, « Baudouin IX de Flandre et les empereurs byzantins Isaac II l'Ange et Alexis IV », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 49 fasc. 2, 1971. pp. 482-489.
- Hendrickx Benjamin, « Les institutions de l'empire latin de Constantinople (1204-1261) : la chancellerie », *Byzantina*, vol. 6, 1974, pp. 105-119.
- Herrin Judith, « Realities of Byzantine Provincial Government: Hellas and Peloponnesos, 1180-1205 », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 29, 1975, pp. 253-284.
- Hervé-Commereuc Catherine, « La Calabre dans l'Etat normand d'Italie du Sud (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de Normandie*, 45<sup>e</sup> année n°1, 1995. pp. 3-25.
- Hiestand Rudolf, « Saint-Ruf d'Avignon, Raymond de Saint-Gilles et l'Église latine du comté de Tripoli », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, la quête de l'au-delà : comportements religieux dans le midi médiéval*, tome 98, n°175, 1986, pp. 327-336.
- Houben Hubert, *Roger II of Sicily: A Ruler Between East and West*, Cambridge university press, Cambridge, 2002, 231 p.
- Huart Clément, « Rapport sur quelques documents arabes et byzantins provenant de Syrie », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 68<sup>e</sup> année, n°5, 1924, pp. 331-335.
- Hunt Lucy-Anne, « Art and Colonialism: The Mosaics of the Church of the Nativity in Bethlehem (1169) and the Problem of "Crusader" Art », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 45, 1991, pp. 69-85.
- Irwin Robert, « The Mamelouk Conquest of the county of Tripolis », in Smail R. C. (dir.), *Crusade and Settlement, Papers read at the first conference of the Society for the Study of the Crusades and the Latin East*, Edbury, Peter W., Cardif, 1985, pp. 246-250.
- Jackson Peter, *The Mongols and the West, 1221-1410*, Pearson Longma, New-York, 2005, 414 p.
- Jacoby David, « Multilingualism and institutional patterns of communication in latin Romanie (Thirteenth-fourteenth century) », in Alexander D. Beihammer, Maria G. Parani, Christopher D. Schabel (dir.), *Diplomatics in the Eastern Mediterranean 1000-1500 : Aspects of Cross-Cultural Communication*, Brill, Boston, 2008, pp. 28-48.
- Jacoby David, « The Kingdom of Jerusalem and the Collapse of Hohenstaufen Power in the Levant », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 40, 1986, pp. 83-101.
- Jacoby David, « Jean Lascaris Calophéros, Chypre et la Morée », *Revue des études byzantines*, tome 26, 1968, pp. 189-228.
- Jacoby David, « Oriental silks at the time of Mongols : Patterns of trade and Distribution in the West », in von Fircks Juliane, Schorta Regula (ed.), *Oriental Silks in Medieval Europe*, Riggisberger Berichte 21, Abegg-Stiftung, 2016, pp. 93-123.
- Janin Raymond, « Le palais patriarcal de Constantinople », *Revue des études byzantines*, tome 20, 1962, pp. 131-155.
- Janin Raymond, « Les Francs au service des "Byzantins" », *Échos d'Orient*, tome 29, n°157, 1930, pp. 61-72.
- Janin Raymond, « L'Église latine à Thessalonique de 1204 à la conquête turque », *Revue des études byzantines*, tome 16, 1958, pp. 206-216.
- Janin Raymond, « Au lendemain de la conquête de Constantinople. Les tentatives d'union (1208-1214) », *Échos d'Orient*, tome 32, n°170, 1933, pp. 195-202.

- Jehel Georges, *Les Angevins de Naples, une dynastie européenne, 1246-1266-1442*, Ellipses, France, 2014, 480 p.
- Jones A. H. M., « The Greeks under the Roman Empire », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 17, 1963, pp. 1-19.
- Jotischky Andrew, « Ethnographic attitudes in the Crusader States, The Franks and the Indigenous Orthodox People », in K. Ciggaar and H. Teule (ed.), *East and West in the Crusader States : context, contacts, confrontations II*, Acts of the congress, Dudley, Leuven, 2003, pp. 2-19.
- Kaplan Michel, « Un patriarche byzantin dans le royaume de Jérusalem : Léontios », in Damien Coulon, Catherine Otten-Froux, Paule Pagès et Dominique Valérian (dir.), *Chemins d'outre-mer, Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, Byzantina Sorbonensia, Paris, 2016, pp. 475-488.
- Kazhdan Alexander, « Latins and Franks in Byzantium », in Laiou Angeliki, Lottahedeh Roy (dir.), *The Crusades from the Perspective of Byzantium and the Muslim World*, Dumbarton Oaks Research Library and Collection, Washington, 2001, pp. 82-100.
- Kazhdan Alexander, « State, Feudal, and Private Economy in Byzantium », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 47, 1993, pp. 83-100.
- Kezdar Benjamin, Z., « Gerard of Nazareth. A neglected twelfth Century Writer in the Latin East. A contribution to the intellectual and monastic History of the Crusaders States », *DOP* 37, 1983, pp. 55-77.
- Khoury Paul, « Paul d'Antioche, évêque melkite de Sidon (XII<sup>e</sup> s.) », *Institut de Lettres Orientales*, tome XXIV, Beyrouth, 1964, pp. 296-299.
- Köhler Michael A., Holt Peter M. (trad.), *Alliances and Treaties between Frankish and Muslim Rulers in the Middle East Cross-Cultural Diplomacy in the Period of the Crusades*, Brill, Boston, 2013, 414 p.
- Koliass Taxiarchis G., « Military aspects of the conquest of Constantinople by the Crusaders », in Laiou Angeliki (dir.), *Urbs Capta, the Fourth Crusade and its Consequences/ La quatrième Croisade et ses conséquences*, Lethielleux, Paris, 2005, pp. 123-139.
- Kollaba Tia M., « Byzantine Perceptions of Latin Religious "Errors" », in Laiou Angeliki, Lottahedeh Roy (dir.), *The Crusades from the Perspective of Byzantium and the Muslim World*, Dumbarton Oaks Research Library and Collection, Washington, D.C, 2001, pp. 117-144.
- Kouroupou Matoula, Vannier Jean-François, « Commémorations des Comnènes dans le typikon liturgique du monastère du Christ Philanthrope (ms. Panaghia Kamariotissa 29) », *Revue des études byzantines*, tome 63, 2005, pp. 41-69.
- Kontouma Vassa, « Jean III d'Antioche (996-1021) et la Vie de Jean Damascène », *Revue d'Etudes Byzantines*, vol. 68, 2010, pp. 127-147.
- Krzysztow Kościelniak, « The Melkites "people of the emperor" in Abbasid Baghdad and Central Asia », in Krzysztow Kościelniak, *Property and Stagnation, Some Cultural and Social Aspects of the Abbasid Period (750-1258)*, Orientalia Christiana Cracoviensia, Krakow, 2010, pp. 101-114.
- Kuršanskis Michel, « L'empire de Trébizonde et les Turcs au 13<sup>e</sup> siècle » *Revue des études byzantines*, tome 46, 1988, pp. 109-124.
- Kuršanskis Michel, « L'empire de Trébizonde et la Géorgie », *Revue des études byzantines*, tome 35, 1977, pp. 237-256.
- Kuršanskis Michel, « L'usurpation de Théodora Grande Comnène », *Revue des études byzantines*, tome 33, 1975, pp. 187-210.
- Laiou Angeliki E., « Byzantine trade with Christians and Muslim and the Crusades », in Laiou Angeliki, Lottahedeh Roy (dir.), *The Crusades from the Perspective of Byzantium and the Muslim World*, Dumbarton Oaks, Washington DC, 2001, pp. 157-196.

- Laiou Angeliki E., Morrisson Cécile (dir.), *Le Monde Byzantin, tome III, L'Empire grec et ses voisins, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, PUF, Paris, 2011, 494 p.
- Laiou Angéliké E., *Mariage, amour et parenté à Byzance aux XI<sup>e</sup> XII<sup>e</sup> siècles*, De Boccard, Paris, 1992, 109 p.
- Laiou Angeliki E., « Law, Justice and the Byzantine Historians : Ninth to Twelfth Centuries », in Angeliki Laiou E., Dieter Simon (dir.), *Law and Society in Byzantium, 9th-12th Centuries*, *Dumbarton Oaks*, Washington D. C., 1994, pp. 151-185.
- Laiou Angeliki E., « Byzantium and The Crusades in the twelfth century: why was fourth crusade late in coming ? » in Angeliki E. Liaou (dir.), *Ubs Capta, The Fourth Crusade ans its consequences/la IV<sup>e</sup> Croisade et ses consequences*, Lethielleux, Paris, 2005, pp. 17-40.
- Laiou Angeliki E., « Italy and the Italians in the Political Geography of the Byzantines (14th Century) », in Barker John, Laiou Angeliki E. *Symposium on Byzantium and the Italians, 13th-15<sup>th</sup> Centuries*, *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 49, Washington, 1993, pp. 73-98.
- Lamma Paolo, « La spedizione di Giovanni Comneno in Cilicia et in Syria in un panegirico de Michele Italico », in *Oriente e Occidente nell'Alto Medioevo*, Antenore, Padova, 1968, pp. 337-367.
- Lamma Paolo, « Comneni e Staufer. Ricerche sui rapporti fra Bisanzio e l'Occidente nel secolo XII », *Istituto storico italiano per il medio evo. Studi storici*, vol. 1, Rome, 1955, fasc. 14-48.
- Laurent Vitalien, « Le duc d'Antioche Khachatour, 1068-1072 », *Byzantinisches Zeitschrift*, vol. 30, 1930, pp. 405-411.
- Laurent Vitalien, « La Notitia d'Antioche. Origine et tradition », *Revue des études byzantines*, tome 5, 1947, pp. 67-89.
- Laurent Vitalien, « Le thème byzantin de Serbie au XI<sup>e</sup> siècle », *Revue des études byzantines*, tome 15, 1957, pp. 185-195.
- Laurent Vitalien, « La succession épiscopale des derniers archevêques grecs de Chypre, de Jean le Crétois (1152) à Germain Pèsimandros (1260) » *Revue des études byzantines*, tome 7, 1949, pp. 33-41.
- Laurent Vitalien, « Andronic Synadénos. La carrière d'un haut fonctionnaire byzantin au XII<sup>e</sup> siècle », *Revue des études byzantines*, tome 20, 1962, pp. 210-214.
- Vitalien Laurent, « Le dossier grec de l'union de Lyon (1273-1277) », *Archives de l'Orient chrétien*, vol. 16, 1976, 611 p.
- Laurent Vitalien, « Le sébastocrator Constantin Ange et le péplum du musée de Saint-Marc à Venise », *Revue des études byzantines*, tome 18, 1960, pp. 208-213.
- Laurent Vitalien, « Le patriarche d'Antioche Cyrille II », *Analecta bollandiana*, 68, 1950, pp. 310-317.
- Laurent Vitalien, « Le Pape Alexandre IV (1254-1261) et l'empire de Nicée », *Échos d'Orient*, tome 34, n°177, 1935, pp. 26-55.
- Laurent Vitalien, « La chronologie des patriarches de Constantinople au XIII<sup>e</sup> s. (1208-1309) », *Revue des Etudes Byzantines*, tome 27, 1969, pp. 129-150.
- Le Bohec Yann, *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, Picard, Paris, 2006, 256 p.
- Lefort J. et Martin A. « Le sigillon du catépan d'Italie Eustathe Palatinos pour le juge Byzantios (décembre 1045) », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, tome 98, n°2, 1986, pp. 525-542.
- Lemerle Paul, « Notes sur l'administration byzantine à la veille de la IV<sup>e</sup> croisade, d'après deux documents inédits des archives de Lavra », *Revue des études byzantines*, tome 19, 1961, pp. 258-272.
- Lemerle Paul, « Saint Louis et Byzance », *Journal Asiatique*, tome 258, 1970, pp. 13-24.
- Le Morvan Gaël, *Le mythe néo-wisigothique dans la culture historique de l'Espagne médiévale (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Université de Paris (IV) Sorbonne, Paris, 2013, 586 p.

- Lepelley Claude (dir.), *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av.J.-C.-260 ap J.-C, tome II, Approches régionales*, PUF, Paris, 1998, 534 p.
- Lilie Ralph-Johannes, *Byzantium and the Crusader States 1096-1204*, Clarendon Press, Oxford, 1993, 342 p.
- Loenertz Raymond-Joseph, « Mémoire d'Ogier, protonotaire », *Byzantina et Franco-graeca* : articles parus de 1935 à 1966, vol. 1, pp. 537-572.
- Loenertz Raymond-Joseph, « Cardinale Morosini et Paul Paléologue Tagaris, patriarches, et Antoine Ballester, vicaire du Pape, dans le patriarcat de Constantinople (1332-34 et 1380-87) », *Revue des études byzantines*, tome 24, 1966, pp. 224-256.
- Longnon Jean, *L'Empire de Constantinople et la principauté de Morée*, Payot, Paris, 1949, 363 p.
- Longnon Jean, *Les compagnons de Villehardouin : recherches sur les Croisés de la quatrième Croisade*, Champion, Paris, 1978, 267 p.
- Longnon Jean, « Sur les Croisés de la quatrième Croisade », *Journal des savants*, 1977, n°2, pp. 119-127.
- Longnon Jean, « Problèmes de l'histoire de la principauté de Morée », *Journal des savants*, Juillet-décembre 1946, pp. 147-161.
- Longnon Jean, « La bataille de Pélagonia en 1259 », *Journal des savants*, Juillet-septembre 1955, pp. 136-139.
- Longnon Jean, « Le rattachement de la Principauté de Morée au Royaume de Sicile en 1267 », *Journal des savants*, Juillet-septembre 1942, pp. 134-143.
- Longnon Jean, « Charles d'Anjou et la Croisade de Tunis », *Journal des savants*, 1974, pp. 44-61.
- Loukaki Marina, « Les didascalies de Léon Balianitès : notes sur le contenu et la date », *Revue des études byzantines*, tome 58, 2000, pp. 245-252.
- Loutchitskaya Svetlana, « L'idée de conversion dans les chroniques de la première croisade », *Cahiers de civilisation médiévale*, 45<sup>e</sup> année, n°177, Janvier-mars 2002, pp. 39-53.
- Lushchenko Marina, *L'image de l'Asie Mineure et des Turcs dans les textes narratifs du moyen âge français (XII<sup>e</sup> – milieu du XV<sup>e</sup> siècle)*, The University of British Columbia, Vancouver, 2011, 295 p.
- Lyons M. C., « The land of War : Europe in the Arab Hero Cycles », in Angeliki Laiou, Roy Lottahedeh (dir.), *The Crusades from the perspective of Byzantium and the Muslim World*, Dumbarton Oaks Research Library, Washington, 2001, pp. 41-51.
- Madgearu Alexandru, « The Pechenegs in byzantine army », in Florin Curta, Bogdan-Petru Maleon (ed.), *The steppe lands and the world beyond them studies in honor of Victor Spinei on his 70th birthday*, Editura universitatii, Alexandru Ioan Cuza, Iasi, 2013, pp. 207-218.
- Magdalino Paul, *The empire of Manuel I Komnenos, 1143-1180*, Cambridge University press, Cambridge, 2002, 557 p.
- Maiorov Alexander, « ... and Mstislav was given the City of Ascalon. Could the Russian Prince have belle the Viceroy of the Byzantine Empereor Manuel I in the Holy Land? », *Byzantion*, vol. 86, 2016, pp. 189-203.
- Malamut Elisabeth, « Chypre nouvelle province byzantine (965-1191) », in Durand (J.) et al. Ed., *Chypre byzantine et médiévale 330- 1487*, (catalogue de l'exposition homonyme au Musée du Louvre du 29 octobre 2012 au 29 janvier 2013), Paris, 2012, p. 96-102.
- Maksimovic Ljumbomir, « La Serbie et les contrées voisines avant et après la Quatrième Croisade », Angeliki Laiou (dir.), *Urbs Capta, the Fourth Crusade and its Consequences/ La quatrième Croisade et ses conséquences*, Lethielleux, Paris, 2005, pp. 269-282.
- Makk Ferenc, György Novák (trad.), *The Árpáds and the Comneni : Political Relations between Hungary and Byzantium in the 12th Century*. Akadémiai kiado, Budapest, 1989, 213 p.

- Margetić Lujo, « Toparque, tep'ci (topotèrètès) et dad en Croatie au 11<sup>e</sup> siècle », *Revue des études byzantines*, tome 44, 1986, pp. 257-262.
- Martin Jean-Marie, Cuozzo Errico, Martin-Hisard Bernadette, « Un acte de Baudouin II en faveur de l'abbaye cistercienne de Sainte-Marie De Percheio (octobre 1241) », *Revue des études byzantines*, tome 57, 1999, pp. 211-223.
- Masè Federica, « Modèles de colonisation vénitienne : acquisition et gestion du territoire urbain en Méditerranée orientale (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 33<sup>e</sup> congrès, Madrid, 2002, pp. 133-142.
- Marshall Christopher, *Warfare in the Latin East, 1192-1291*, Cambridge University Press, Cambridge, 1994, 290 p.
- Marshall Christopher, « the French Regiment in the Latin East, 1254-1291 », *Journal of medieval history*, 15, 1989, pp. 301-307.
- Métivier Sophie, « Les Maurozômai, Byzance et le sultanat de Rûm. Note sur le sceau de Jean Comnène Maurozômès », *Revue des études byzantines*, tome 67, 2009, pp. 197-207.
- Métivier Sophie, « Byzantium in question in 13th-century Seljuk Anatolia », in Guillaume SaintGuillain, Dionysios Stathakopoulos, *Liquid & Multiple : Individuals & Identities in the Thirteenth-Century Aegean*, ACHCByz, Paris, 2012, pp. 235-257.
- Meyendorff Jean, « Projets de Concile œcuménique en 1367 : Un dialogue inédit entre Jean Cantacuzène et le légat Paul », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 14, 1960, pp. 147-177.
- Meyer Setton Kenneth, *A History of the Crusades : The fourteenth and fifteenth centuries*, University of Wisconsin Press, Madison, 1969, 813 p.
- Miquel André, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI<sup>ème</sup> siècle*, tome II, *géographie arabe et représentation du monde : la terre et l'étranger*, Editions de l'EHESS, France, 2001, 705 p.
- Mollat Michel, « Problèmes maritimes de l'histoire des croisades », *Cahiers de civilisation médiévale*, 10<sup>e</sup> année, n°39-40, Juillet-décembre 1967, pp. 345-359.
- Monferrer-Sala Juan Pedro, « Alexander the Great in the Syriac literary Tradition », in Z. David Zuwiyya (dir.), *Alexander the Great in the Syriac Literary Tradition*, Brill, Boston, Leiden/Boston, 2011, pp. 41-71.
- Morrisson Cécile, « Numismatique byzantine », *École pratique des hautes études. 4<sup>e</sup> section, Sciences historiques et philologiques*, 1977, pp. 397-405.
- Morrisson Cécile, « Monnaie, finances et échanges », in Jean-Claude Cheynet, *Le monde byzantin tome II (641-1204)*, PUF, Paris, 2007, pp. 289-340.
- Moukarzel Joseph, *Gabriel Ibn al-Qilā'ī (+ 1516) : approche biographique et étude du corpus*. Préface de Gérard Troupeau, PUSEK, Kaslik, 2007, 551 p.
- Muresan Dan Ioan, « Le patriarcat latin de Constantinople comme paradoxe ecclésiologique », in Marie-Hélène Blanchet, Frédéric Gabriel, *Réduire le Schisme ? Ecclésiologies et politiques de l'Union entre Orient et Occident (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, CNRS, Paris, 2013, pp. 277-302.
- Mutafian Claude, *L'Arménie du Levant, (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, les Belles Lettres, Paris, 2012, 1152 p.
- Nader Marwan, *Burgesses and Burgess Law in the Latin Kingdoms of Jerusalem and Cyprus (1099-1325)*, Ashgate, England, 2006, 231 p.
- Nasrallah Joseph, « Couvents de la Syrie du Nord portant le nom de Siméon », *Syria*, tome 49, fascicules 1-2, 1972, pp. 127-159.
- Nasrallah Joseph, « Un auteur antiochien du XI<sup>e</sup> siècle, Nicon de la Montagne Noire (vers 1025-début du XII<sup>e</sup> siècle) », *Proche-Orient Chrétien*, 19, 1969, p. 150-161.
- Nasrallah Joseph, *Chronologie des patriarches d'Antioche de 1500 à 1634*, in *Proche-Orient chrétien*, Jérusalem, 1959, 89 p.

- Neocleous Savvas, « The Byzantines and Saladin: Some Further Arguments », *Al-Masâq*, vol. 25, n°2, 2013, pp. 204-221.
- Nicolaou Konnari Angel, Christopher David Schabel (dir.), *Cyprus, Society And Culture 1191-1374*, Brill, London, 2005, 402 p.
- Nystazopoulou Marie, « La dernière reconquête de Sinope par les Grecs de Trébizonde (1254-1265) », *Revue des études byzantines*, tome 22, 1964, pp. 241-249.
- Oikonomides Nicolas, « L'organisation de la frontière orientale de Byzance aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles et le Taktikon de l'Escorial », in *Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès International Des Etudes Byzantines, Bucarest, 6–12 September 1971*, Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1974. pp. 285–302.
- Oikonomidès Nicolas, « Les Danishmendides, entre Byzance, Bagdad et le sultanat d'Iconium », *Revue Numismatique*, 6<sup>e</sup> série, tome 25, 1983, pp. 189-207.
- Osswald Brendan, *L'Épire du treizième au quinzième siècle : autonomie et hétérogénéité d'une région balkanique*, thèse de l'Université Toulouse II le Mirail, Toulouse, 2011, 872 p.
- Ostrogorsky Georges, *Histoire de l'Etat byzantin*, Payot, Paris 1983, 647 p.
- Otten-Froux Catherine, « Les Occidentaux dans les villes de province de l'empire byzantin : le cas de Chypre », in Michel Balard, Elisabeth Malamut et Jean-Michel Spiesser (éd.), *Byzance et le monde extérieur, contacts, relations, échanges, Actes du 21<sup>e</sup> congrès international des études byzantines*, Paris 2001, byzantina Sorbonensia 21, Publications de la Sorbonne, Paris, 2005, pp. 27-44.
- Papadopoulou Eutychia, « A propos de l'*Istoria Di Romania De Marin Sanudo Torsello* », *Byzantina Symmeikta*, 1996, pp. 195-233.
- Papageorgiou Angleliki, « The political ideology of John II Komnenos », in Alessandra Buccossi, Alex Rodriguez Suarez (dir.), *John II Komnenos, Emperor of Byzantium : In the Shadow of Father and Son*, Centre of Hellenic studies, king's college, London, 2016, pp. 37-52.
- Patlagean Evelyne, *Un Moyen Âge grec, Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Albin Michel, Paris, 2007, 474 p.
- Patlagean Evelyne, « La double Terre sainte de Byzance. Autour du XII<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 49<sup>e</sup> année, n°2, 1994, pp. 459-469.
- Parmeggiani Antonella, « The code of feudal law of Morea, book of the customs and statutes of the empire of Romania », Πρακτικά Διεθνούς συνεδρίου Η πελοποννησος μετα την δ' σταγροφορια του 1204, Ανατυπο, Αθηνα-Μυστρας, 2007, pp. 447-458.
- Patrich Joseph (dir.) *The Sabaite Heritage in the Orthodox Church from The Fifth Century to the Present*, Leuven, 2001, p. 213.
- Guy Perry, *John of Brienne: King of Jerusalem, Emperor of Constantinople, c.1175–1237*, Cambridge University Press, Cambridge, 2013, 221 p.
- Petithomme Mathieu, « Les Chypriotes, des Lusignan à l'Empire ottoman (1184-1878) : l'émergence des relations intercommunautaires gréco-turques », *Cahiers balkaniques*, 42, 2014, [en ligne].
- Prawer Joshua, G Nahon (trad.), *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, Editions du CNRS, Paris, 2001, 2 tomes.
- Prigent Vivien, « L'archonte Georges, prôtos ou émير ? » *Revue des études byzantines*, tome 59, 2001, pp. 193-207.
- Racine Pierre, « Marco Polo, marchand ou reporter ? », *Le Moyen Age*, 2011/2, tome CXVII, pp. 315-344.
- Rey Emile, « Histoire des princes d'Antioche », *Revue de l'Orient Latin*, tome II, 1896, pp. 379-382.
- Richard Jean, « Vassaux, tributaires ou alliés », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, Ashgate, Aldersht, 2003, XI.

- Richard Jean, « La méditerranée des Croisades », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, Ashgate, Aldersht, 2003, VI.
- Richard Jean, « Les révoltes de 1191-1192 et les inféodations de Guy de Lusignan », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, Ashgate, Aldersht, 2003, XVI.
- Richard Jean, « Byzance et les Mongols », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, Ashgate, Aldersht, 2003, XXIV.
- Richard Jean, « A propos de la « Bulla cypria » de 1260 », in *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, Ashgate, Aldersht, 2003, XIX.
- Richard Jean, *Le Comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine (1102-1187)*, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1945, 94 p.
- Richard Jean, « Le paiement des dîmes dans les Etats des Croisés », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1992, tome 150, pp. 71-83.
- Richard Jean, « La papauté et les missions catholiques en Orient au Moyen Âge », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 58, 1941, pp. 248-266.
- Richard Jean, « Note sur l'archidiocèse d'Apamée et les conquêtes de Raymond de Saint-Gilles en Syrie du Nord », *Syria*, tome 25, fascicule 1, 1946, pp. 103-108.
- Richard Jean, « La Papauté et la direction de la Première Croisade », *Journal des savants*, n°2, 1960, pp. 49-58.
- Richard Jean, « Le comté de Tripoli dans les chartes du fonds des Porcellet », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1972, tome 130, pp. 339-382.
- Richard Jean, « Le royaume de Chypre face aux projets de croisade », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 153<sup>e</sup> année, n°2, 2009, pp. 857-863.
- Richard Jean, « La féodalité de l'Orient latin et le mouvement communal : un état des questions », in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Bilan et perspectives de recherches. Actes du Colloque de Rome (10-13 octobre 1978)*, Publications de l'Ecole française de Rome, 44, Rome, 1980, pp. 651-665.
- Richard Jean, « Marco Polo et les Tartares du Ponant. Sur les chapitres oubliés du Devisement du monde », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 151<sup>e</sup> année, n°4, 2007, pp. 1489-1504.
- Richard Jean, « À propos de la mission de Baudouin de Hainant : l'empire latin de Constantinople et les Mongols » *Journal des savants*, 1992, n°1, pp. 115-121.
- Richard Jean, « Sur les pas de Plancarpin et de Rubrouck : La lettre de saint Louis à Sartaq », *Journal des savants*, 1977, n°1, pp. 49-61.
- Richard Jean, « la Croisade de 1270, premier « passage général ? » », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 133<sup>e</sup> année, n°2, 1989, pp. 510-523.
- Richard Jean, *Saint Louis roi d'une France féodale, soutien de la Terre Sainte*, Fayard, Paris, 1990, 638 p.
- Richard Jean, « Le soutien de l'église latine aux chrétiens d'Orient durant le Moyen Âge », in M. Gervers, R. Bikhari (ed.), *Conversion and continuity: indigenous Christian communities in Islamic lands, eighth to eighteenth centuries*, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, Toronto, 1990, pp. 389-405.
- Richard Jean, *Histoire des Croisades*, Fayard, Paris, 2008, 544 p.
- Riedel Meredith, « Syriac Sources for Byzantinists: an introduction and overview », *Byzantinische Zeitschrift*, 105/2, 2012, pp. 783-810.
- Riley-Smith Jonathan S. C., *The feudal nobility and the kingdom of Jerusalem, 1174-1277*, Macmillan, London, 1973, 351 p.
- Romilly J. H. Jenkins, « The Hellenistic Origins of Byzantine Civilization », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 17, 1963, pp. 403-405.
- Roncaglia Martiniano, « Frere Laurent De Portugal OFM Et Sa Legation En Orient (1245-1248 env.) », *Bollettino della badia greca di Grottaferrata*, 1953, pp. 37-43.

- Rose Richard B., *The native Christians of Jerusalem of Jerusalem, 1187-1260*, in *The Horns of Hattin*, B. Z Kedar (ed.), ad Izhak Ben-Zvi, Jérusalem, 1992, pp. 239-249.
- Rostovtzeff Michael Ivanovich, « The Near East in the hellenistic and roman times », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 1, 1940, pp. 27-40.
- Roux Jean-Paul « La tolérance religieuse dans les Empires turco-mongols », *Revue de l'Histoire des Religions*, tome 203, n°2, 1986, pp. 131-168.
- Rouxpetel Camille, « Concurrence, exclusion et charité au Saint-Sépulcre (XII<sup>e</sup> -XIV<sup>e</sup> siècle) », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* [En ligne], 26, 2016, 16 p.
- Rowe John Gordon, « The Papacy and the Ecclesiastical Province of Tyre (1100-1187) », *Bulletin of the John Rylands Library*, XLIII, 1960 (1), pp.160-189.
- Runciman Steven, *Histoire des Croisades, 1188-1464*, Taillandier, Paris, 2013, deux tomes.
- Runciman Steven, *Les vêpres siciliennes, une histoire du monde méditerranéen à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Les Belles Lettres, Paris, 2013, 346 p.
- Russo Luigi, « La diaspora normande vue par les marges : la principauté d'Antioche entre histoire et historiographie », *Tabularia*, 16, 2016, pp. 157-175.
- - Sacchi P. Maurilio, « Francescani e le Missioni in Oriente », in *Custodia di Terra Santa 1342-1942*, Tipografia dei Patri Franciscani, Gerusalemme, 1951, pp. 21-34.
- Saliou Catherine, « Les fondations d'Antioche dans l'Antiochikos (oratio XI) de Libanios », *ARAM*, 11-12, 1999-2000, pp. 357-388.
- Saint-Gullain Guillaume, « Les Vénitiens et l'Etat byzantin avant le XII<sup>e</sup> siècle », in Métivier Sophie (dir.), *Economie et société à Byzance (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle). Textes et documents*, Publications de la Sorbonne (Byzantina Sorbonensia 24), Paris, 2007, pp. 255-262.
- Sartre Maurice, *D'Alexandre à Zénobie : histoire du Levant antique, IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. - III<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, Fayard, Paris, 2001, 1194 p.
- Savvidès Alexès G. K., *Byzantium in the Near East: its relations with the Seljuk sultanate of Rum in Asia Minor, the Armenians of Cilicia and the Mongols, A.D. c. 1192-1237*, Kentron Vyzantinōn Ereunōn, 1981, Thessalonique, 192 p.
- Schabel D. Christopher, « Religion », in Konnari Angel Nicolaou, Schabel D. Christopher (dir.), *Cyprus, Society And Culture 1191-1374*, Brill, London, 2005, pp. 157-217.
- Schabel D. Christopher, « Antelmthe Nasty, first Latin Archbishop of Patras (1205-ca. 1241) », in Maria Parani, Christopher D. Schabel (dir.), *Diplomatics in the eastern Mediterranean, 1000-1500*, Brill, London, pp. 126-137.
- Schlumberger Gustave L., *Renaud de Châtillon, prince d'Antioche et seigneur d'Outre-Jourdain*, Plon, Paris, 1898, 407 p.
- Sénac Philippe, *Le monde Carolingien et l'Islam : contribution à l'étude des relations diplomatiques pendant le haut Moyen Âge, VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles*, L'Harmattan, Paris, 2006, 115 p.
- Serdon Valérie, *Etude archéologique de l'armement de trait au Moyen Âge (XI<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle)*, Université de Lyon 2, Lyon, 2003, 195 p.
- Settipani Christian, *Les prétentions généalogiques à Athènes sous l'Empire romain*, thèse de l'université de Lorraine, Metz, 2013, 880 p.
- Shepard Jonathan, « The uses of Franks in the Eleventh-Century Byzantium », *Anglo-norman studies*, 15, 1993, pp. 275-305.
- Sinclair Kyle, « Anna Komnene and her sources for military affairs in the Alexiad », *Estudios bizantinos* 2, 2014, pp. 145-185.
- Sleiman Abou Zeid, *L'apologétique des nestoriens et des melkites au temps des Abbassides (8<sup>ème</sup> -13<sup>ème</sup> s.)*, [en ligne] 2008, 23 p.
- Stavrou Michel, « Les tentatives gréco-latines de rapprochement ecclésial au XIII<sup>e</sup> siècle », in Marie-Hélène Blanchet, Frédéric Gabriel (dir.), *Réduire le Schisme ? Ecclésiologies et politiques de l'Union entre Orient et Occident (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, ACHC Byz, Paris, 2013, pp. 41-56.

- Stephenson Paul, *Byzantium's Balkan frontier, a political Study of the Northern Balkans, 900-1204*, Cambridge university press, Cambridge, 2004, 352 p.
- Stiernon Lucien, « Notes de titulature et de prosopographie byzantines. Sébaste et Gambros », *Revue des études byzantines*, tome 23, 1965, pp. 184-198.
- Stouraitis Yannis, « Reinventing Roman Ethnicity in High and Late Medieval Byzantium », *Medieval worlds, comparatives & interdisciplinary studies*. vol. 2017.5, pp. 70-94.
- Tahar Mansouri Mohamed, « Déplacement forcé et déportations sur les frontières orientales entre Byzance et l'Islam », in Michel Balard, Alain Ducelier (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, pp. 108-112.
- Tahar Mansouri Mohamed, *Recherche sur les relations entre Byzance et l'Égypte (1259-1453) d'après les sources arabes*, Gallimard, Paris, 1991, 309 p.
- Tami Alan, *L'art de la guerre au temps des croisades (491/1098 - 589/1193) : Du théocentrisme irrationnel aux influences mutuelles et adaptations pragmatiques dans le domaine militaire*, thèse de l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2012, 661 p.
- Tate Georges, *Justinien, l'épopée de l'Empire d'Orient*, Fayard, Paris, 2004, 918 p.
- Thiriet Freddy, *La Romanie vénitienne au Moyen Age, le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Editions du Boccard, Paris, 1959, 471 p.
- Thiriet Freddy, « Les chroniques vénitiennes de la Marcienne et leur importance pour l'histoire de la Romanie Gréco-vénitienne », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 66, 1954, pp. 241-292.
- Todt, Klaus-Peter, « Antioch in the Middle Byzantine Period (969-1084): The reconstruction of the City as an Administrative, Military, Economic and Ecclesiastical Center », *Topoi, Orient/Occident*, 2004, 20 p.
- Todt, Klaus-Peter, « Antioch in Byzantine Sources of the 8th-13th Centuries », in *Les sources de l'histoire du paysage urbain d'Antioche sur l'Oronte*, Actes des journées d'études des 20 et 21 septembre 2010, Paris 8, Saint Denis, pp. 203-221.
- Toumanoff Cyril, « On the Relationship between the Founder of the Empire of Trebizond and the Georgian Queen Tamar », *Speculum*, vol. 15, n° 3, Jul. 1940, pp. 299-312.
- Touratsoglou Ioannis, Protonotarios Petros, « Les émissions de couronnement dans le monnayage byzantin du XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série, tome 19, 1977, pp. 68-76.
- Trapp Erich, Christian Gastgeber, *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit*, version numérique, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, Vienne, 200.
- Troadec Anne, « Une lettre de Baybars au comte Bohémond VI de Tripoli (mai 1271). Une arme dans l'arsenal idéologique des Mamelouks », in Denise Aigle, Stéphane Péquignot (éd.), *La correspondance entre souverains, princes et cités-états, Approches croisées entre l'Orient musulman, l'Occident latin et Byzance (XIII<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> s.)*, Brepols, Belgique, 2013, pp. 37-54.
- Troupeau Gérard, « La littérature arabe chrétienne du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*, 14<sup>e</sup> année, n°53, Janvier-mars 1971, pp. 1-20.
- Uzalac Aleksandar, « Latin Empire of Constantinople, the Jochids and Crimea in mid-thirteenth Century », *Golden Horde Review*, 2015, pp. 62-75.
- Van Dijk Ann, « Jerusalem, Antioch, Rome, and Constantinople: The Peter Cycle in the Oratory of Pope John VII (705–707) », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 55, 2002, pp. 305-328.
- Van Tricht Filip, *The Latin Renovatio of Byzantium, The Empire of Constantinople (1204-1228)*, Brill, Leiden, 2011, 535 p.
- Van Tricht Filip, « La gloire de l'Empire. L'idée impériale de Henri de Flandre-Hainaut, deuxième empereur latin de Constantinople 1206-1216 », *Byzantion*, tome 70, 2000, pp. 211-243.

- Van Tricht Filip, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale : problèmes de chronologie et d'interprétation » (1<sup>ère</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/2, tome CVII, pp. 219-238.
- Van Tricht Filip, « La politique étrangère de l'empire de Constantinople, de 1210 à 1216. Sa position en Méditerranée orientale: problèmes de chronologie et d'interprétation » (2<sup>ème</sup> partie), *Le Moyen Age*, 2001/3, tome CVII, pp. 409-438.
- Van Tricht Filip, « The Byzantino-Latin Principality of Andrinople and the Challenge of Feudalism (1204/6-ca. 1227/28) Empire, Venice and Local Autonomy », *Dumbarton Oaks Papers*, 68, 2014, pp. 1-18.
- Van Tricht Filip, « Robert of Courtenay (1221-1227) : An Idiot on the Throne of Constantinople ? », *Speculum*, 88, 2013, pp. 996-1034.
- Vârvaro Alberto, « Les Normands en Sicile aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, présence effective dans l'île des hommes d'origine normande ou gallo-romane », *Cahiers de civilisation médiévale*, 23<sup>e</sup> année, n°91, Juillet-septembre 1980, pp. 199-213.
- Vasiliev A. A., « Hugh Capet of France and Byzantium », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 6, 1951, pp. 227-251.
- Vest Bernd Andreas, « Les sources médiévales dites « orientales » (syriaques, arabes, arméniennes et autres) concernant l'histoire de la ville d'Antioche et sa topographie », in *Les sources de l'histoire du paysage urbain d'Antioche sur l'Oronte*, Actes des journées d'études des 20 et 21 septembre 2010, Paris 8, Saint Denis, pp. 179-201.
- Veyne Paul, *L'empire gréco-romain*, Seuil, Paris, 2005, 874 p.
- Vincenzo Alessandro, « Les chevaliers de Dieu » *Annales de Normandie*, 58<sup>e</sup> année, n°1-2, 2008, pp. 59-66.
- Ware Kallistos, *L'Orthodoxie, l'Eglise des sept conciles*, Editions du Cerf, Bruges, 2002, 466 p.
- Weber Benjamin, *Lutter contre les Turcs, les formes nouvelles de la Croisade pontificale au XV<sup>e</sup> siècle*, Ecole française de Rome, Rome, 2013, 594 p.
- Will Edouard, *Histoire politique du monde hellénistique, -323 -30 av. J.C.*, Seuil, Paris, 2003, 960 p.
- Wolff Robert Lee, « Politics in the Latin Patriarchate of Constantinople, 1204-1261 », *Dumbarton. Oaks Papers*, vol. 8, 1954, pp. 225-303.
- Wolff Robert Lee, H. W. Hazard (ed.), *The later Crusades, 1189-1311*, 2 volumes, University of Pennsylvania Press, Philadelphie, 1962.
- Zerner Monique, « Le comte de Toulouse Raymond IV chef de peuple », in *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historique et anthropologique des pratiques et des représentations. Actes des tables rondes internationales tenues à Paris (24-26 septembre 1987 et 18-19 mars 1988)*, Ecole Française de Rome, Rome, 1993, pp. 45-60.

**A**

Abaga, 543, 545, 557, 558, 559, 562, 563, 567, 568, 569, 571, 577  
 Adam, 492, 497, 499  
 Agapius, patriarche d'Antioche, 82, 153  
 Agnès d'Antioche, 40, 293, 294, 295, 299, 302, 486, 490  
 Agnès de France, 298, 305, 310, 526, 591  
 al-Adil, 452, 475, 563  
 al-Afdal (Ayyoubide), 404  
 Al-Afdal (vizir), 175  
 Aldebrand, 447, 481  
 Alexandre le Grand, 147, 162, 382, 390  
 Alexis Axouch, 241, 242, 243, 280, 281, 282  
 Alexis Branas, 373  
 Alexis Casianos, 202, 204, 281, 282  
 Alexis I<sup>er</sup>, 19, 24, 27, 29, 33, 34, 37, 41, 44, 53, 59, 60, 70, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 84, 85, 88, 90, 92, 97, 106, 107, 108, 109, 113, 115, 116, 117, 118, 120, 123, 124, 129, 132, 143, 147, 151, 155, 156, 158, 159, 160, 162, 164, 169, 172, 175, 177, 178, 180, 182, 185, 186, 187, 188, 189, 206, 207, 211, 218, 223, 224, 231, 235, 254, 256, 261, 275, 298, 306, 310, 316, 325, 329, 345, 378, 408, 422, 434, 521, 549, 623, 626, 642  
 Alexis II, 28, 219, 234, 246, 247, 248, 249, 250, 283, 285, 295, 297, 298, 305, 309, 310, 311, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 334, 337, 342, 343, 383, 386, 387, 412, 429, 430, 436, 498, 591  
 Alexis III, 38, 218, 328, 331, 341, 345, 346, 383, 385, 390, 391, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 402, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 412, 413, 416, 418, 420, 427, 441, 445, 447, 456, 467, 468, 469, 478, 491, 493, 504, 513, 538, 543, 553  
 Alexis IV, 22, 39, 369, 395, 409, 410, 411, 412, 413, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 437, 445, 454, 455, 456, 554  
 Alexis Slav, 429, 430  
 Alexis V, 419  
 Alexis, fils de Jean II Comnène, 162  
 Alexis, le protosébaste, 284, 326, 327, 328  
 Al-Hassan Bin al-Mufarrig al-Garrah, 104  
 Alice, fille de Gauthier de Bethsan, 304  
 Alice, fille de Rouben III, 356, 381  
 Aliénor, 138, 308, 309, 433  
 Alix d'Antioche, 136, 137, 138, 139, 507  
 Alix, fille de Rouben III, 402  
 Alp Arslan, 168, 169  
 Amaury de Limoges, 277, 278, 292, 293, 401, 459  
 Amaury de Lusignan, fils d'Hugues III, 574  
 Amaury I<sup>er</sup>, 217, 230, 232, 233, 270, 287, 293, 297, 303, 309, 373, 452, 488, 513  
 Amaury II, 164, 385, 391, 392, 393, 397, 406, 407, 415, 416, 417, 440, 442, 445  
 André de Hongrie, 40, 486, 488, 493  
 Andronic Comnène, 77, 98, 202, 204, 205, 213, 219, 227, 230, 235, 236, 237, 242, 245, 252, 264, 281, 282, 283, 294, 297, 298, 303, 319, 325, 326, 327, 328, 329, 331,

332, 333, 334, 344, 346, 347, 355, 359, 369, 377, 388, 391, 396, 397, 408, 409, 427, 456, 467, 477, 559, 591  
 Andronic Euphorbénos, 203, 280, 281  
 Andronic II, 553, 574, 577, 578, 579, 585, 587, 588, 591, 592, 593, 597, 600, 601  
 Andronic III, 574, 586  
 Andronic Kontostéphanos, 212, 241, 242, 247, 271, 274, 280, 281, 282  
 Andronic Synadénos, 281, 282  
 Arsène, 543, 593  
 Aspiétés, 129, 188  
 Athanase, 236, 275, 276, 291, 292, 400, 401, 578  
 Athanase II de Jérusalem, 517  
 Aymeri Barlais, 508

**B**

Baïbars, 546, 547, 553, 558, 561, 563, 564, 565, 566, 569, 583  
 Bardas Phocas, 126, 386  
 Bardas Sklèros, 74, 92, 126, 152  
 Barnabé, 338  
 Barthélémy de Gibelet, 596  
 Basile II, 82, 92, 126, 127, 142, 420  
 Basile, chambrier d'Antioche, 163  
 Basile, seigneur de Partzepert, 227  
 Baudouin d'Antioche, 244, 245, 246, 247, 274, 293  
 Baudouin de Beauvoir, 424  
 Baudouin de Boulogne, 156, 158, 178, 179, 180, 181, 185, 389  
 Baudouin d'Ibelin, 298, 303, 306, 329, 333  
 Baudouin du Bourg, 136  
 Baudouin II Porphyrogénète, 40, 515, 516, 520, 523, 525, 526, 527, 528, 530, 533, 537, 538, 542, 545, 548, 549, 553, 554, 555, 557, 568  
 Baudouin III, 41, 222, 230, 231, 232, 238, 286, 287, 290, 297, 309, 314  
 Baudouin le sénéchal, fils de Jean d'Ibelin, 504  
 Baudouin, de Flandre et de Constantinople, 424, 425, 426, 431, 432, 433, 445, 447, 449, 457, 513  
 Béatrice de Saône, 98, 228  
 Béla III, 40, 234, 246, 249, 295, 299, 326, 490  
 Béla IV, 490  
 Benedetto Zacharia, 596, 597, 598, 600  
 Bérangère de Navarre, 366  
 Bérékeh, 561  
 Bernard de Valence, 115  
 Bertrand de Blanquefort, 230  
 Bertrand de Tripoli, 112, 177, 223  
 Bertrand, fils illégitime de Raymond de Saint-Gilles, 223, 305  
 Bohémond de Tarente, 21, 23, 24, 29, 34, 42, 95, 107, 108, 109, 113, 114, 117, 118, 137, 156, 158, 159, 160, 164, 175, 176, 177, 178, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 221, 223, 291, 307, 308, 310, 408  
 Bohémond II, 34, 118, 130, 136, 137, 221, 289, 290, 394, 507

Bohémond III, 35, 40, 42, 138, 219, 222, 233, 235, 238, 243, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 251, 252, 267, 274, 276, 280, 281, 282, 283, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 299, 300, 302, 304, 305, 308, 319, 326, 328, 329, 330, 332, 333, 334, 335, 337, 339, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 354, 355, 356, 357, 364, 365, 367, 368, 370, 378, 379, 380, 381, 383, 385, 387, 389, 390, 394, 397, 401, 402, 408, 413, 430, 436, 437, 454, 470, 496, 506, 585

Bohémond IV, 40, 42, 214, 222, 292, 341, 383, 396, 404, 405, 412, 413, 414, 417, 425, 432, 433, 436, 437, 438, 439, 444, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 467, 468, 470, 471, 473, 474, 475, 476, 481, 482, 486, 488, 489, 491, 496, 497, 498, 501, 506, 507, 508, 509, 513, 514, 517, 529, 572, 581, 585

Bohémond V, 510, 511, 512, 529, 595

Bohémond VI, 532, 533, 534, 542, 546, 548, 552, 554, 556, 557, 558, 563, 564, 565, 567, 569, 574, 576, 595, 596

Bohémond VII, 576, 578, 580, 582, 591, 593, 594, 595

Boniface de Montferrat, 39, 40, 408, 410, 423, 424, 429, 431, 439, 443, 486

Boril, 472

Bourgogne, 415, 442

Boutoumitès, 236

## C

Canaqui, 384

Célestin III, 390

Charles d'Anjou, 512, 532, 534, 543, 556, 568, 579, 580, 581, 582, 584, 590, 591, 592

Christophoros, 142

Chrysaphios, 227

Clément IV, 559, 562, 563, 569

Cocobasiles, 227

Conrad de Mayence, 394, 405, 501, 506

Conrad de Montferrat, 290, 373, 405, 408, 410

Conrad III, 231, 254, 259, 360, 389, 390

Conradin, 533

Constance de France, 289

Constance, fille de Bohémond II, 118, 136, 137, 138, 139, 247, 287

Constance, fille de Bohémond III, 289

Constantin Ange, 328, 329, 330, 333, 337, 343, 344

Constantin Coloman, 205, 236, 238, 267, 280, 281, 282, 283, 302, 305

Constantin l'Héthoumide, 496, 497, 499, 505

Cyrille, 338, 427, 593, 596, 598, 600, 601

## D

Damsel, 45, 413, 414, 416, 417, 418, 437, 440, 442, 444

David Commène, 427, 429, 456, 477, 495, 527, 541

David, patriarche d'Antioche, 530, 531, 532, 593

Démétrios de Thessalonique, 439

Démétrios, archevêque de Bulgarie, 340

Denis de Pompeiopolis, 595

Duqaq, 171

## E

Elpidios Brachamios, 150

Emilien, 154

Enrico Dandolo, 431

Etiennette de Milly, 296

*Eudoxie*, 204, 493, 495

Eumathios Philokalès, 236

Euthyme, 36, 532, 533, 534, 542, 543, 546, 548, 549, 552, 554, 556, 557, 558, 560, 562, 563, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 576, 577, 578, 581, 584, 593, 598

Evrard de Barrès, 229

## F

Farès ed-Din, 561

Filangeri, 511, 512, 582

Frédéric de Souabe, 364, 365

Frédéric II Hohenstaufen, 25, 36, 38, 40, 42, 410, 442, 487, 489, 495, 501, 503, 504, 505, 507, 508, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 520, 521, 522, 523, 530, 533, 582

## G

Gabriel, 92, 137, 149, 169, 170, 177, 531, 648

Gauthier de Bethsan, 504

Gauthier de Brienne, 441, 442, 513

Gauthier de Montbéliard, 391, 440, 441, 442, 444, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 472, 473, 481, 482, 483, 484, 488, 501, 502, 504, 513, 514, 524, 525, 552

Gengis Khan, 544

Georges Maniakès, 89, 95, 185

Gérard de Nazareth, 275

Germain II, 517, 529

Germain III, 557, 575

Godefroi de Bouillon, 106, 178, 179, 182, 183, 307, 389, 390

Gogh Vasil, 93, 222

Grégoire IX, 502, 516

Grégoire X, 575, 584

Guillaume de Cerdagne, 111, 223

Guillaume de Pouilles, 136, 507

Guillaume II de Sicile, 349, 366, 391, 422

Guillaume II de Villehardouin, 25, 419, 524, 525, 537, 538, 554, 555, 556, 590

Guinemer, 90, 180, 182

Guy de Lusignan, 35, 372, 373, 375, 376, 377, 391, 392, 395, 396

Guy de Lusignan/Constantin IV, 574

## H

Henri d'Antioche, 585

Henri de Gibelet, 534

Henri de Hainaut, 60, 424, 430, 433, 436, 450, 451, 452, 456, 457, 460, 467, 469, 472, 476, 477, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 492, 494, 495, 502, 503, 513, 526, 527, 531, 540  
 Henri Ier de Chypre, 521, 524, 533  
 Henri II de Chypre, 574, 585  
 Henri II Plantagenêt, 309  
 Henri VI, 38, 42, 246, 389, 390, 391, 392, 394, 395, 396, 397, 398, 406, 409, 410, 427, 428, 441, 501, 513  
 Henri, sébaste, 284, 340, 357  
 Héraclius, 147, 167  
 Héthoum de Lampron, 342  
 Héthoum I<sup>er</sup>, 229, 496, 498, 505, 513, 559, 574, 595  
 Héthoum, seigneur de Mamistra, 356  
 Honorius III, 11, 65, 471, 508, 514  
 Houlagou, 542, 544, 545, 553, 561, 562, 563, 567, 571  
 Hugues d'Ibelin, 303  
 Hugues I<sup>er</sup>, 442, 444, 450, 473, 489, 501, 502  
 Hugues III, 446, 584, 585  
 Hugues IV, 586

## I

Ibn Maniq, 72  
 Ibraïm b. Yuhanna, 142  
 Ignace II, 586  
 Innocent III, 214, 216, 221, 308, 404, 406, 407, 408, 413, 433, 443, 445, 455, 457, 471, 486, 489, 498, 506, 509, 529, 549, 580, 581  
 Irène Ange, 410  
 Irène de Sulzbach, 138  
 Isaac Comnène, le sébastocrator, frère de Jean II, 135, 157  
 Isaac de Gibelet, 601  
 Isaac Doukas Comnène, 28, 31, 35, 37, 45, 205, 230, 242, 244, 245, 247, 250, 252, 258, 281, 283, 295, 297, 303, 305, 329, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 352, 354, 355, 356, 357, 360, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 371, 372, 373, 375, 377, 378, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 396, 397, 398, 400, 404, 405, 413, 414, 417, 436, 455  
 Isaac II, 35, 40, 218, 219, 260, 328, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 353, 354, 359, 360, 361, 362, 365, 367, 369, 371, 375, 377, 379, 383, 386, 387, 388, 391, 395, 396, 397, 406, 409, 410, 413, 417, 420, 424, 436, 439, 454, 486, 559  
 Isabelle Iere, 298, 373, 393, 513  
 Isabelle de Thoron, 470  
 Isabelle de Toron, 246, 296  
 Isabelle II, 505, 514  
 Isabelle, fille d' Héthoum Ier, 574  
 Isabelle, fille de Léon II, 496, 497, 498, 505

## J

Jean Comnène-Vatatzès, 241  
 Jean d'Ibelin, 304, 450, 451, 452, 502, 503, 504, 505, 587

Jean Damascène, 143  
 Jean de Brienne, 40, 451, 453, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 523, 581  
 Jean de Gibelet, 586  
 Jean Doukas, *sébaste* et *grand hétériarque*, 244, 281  
 Jean II, 19, 24, 26, 29, 35, 37, 41, 44, 78, 80, 105, 112, 113, 118, 119, 131, 132, 135, 136, 157, 162, 165, 182, 183, 190, 192, 201, 202, 203, 205, 208, 218, 225, 228, 231, 236, 248, 255, 256, 261, 275, 285, 298, 301, 312, 356, 357, 379, 386, 399, 402, 411, 426, 498, 541, 553, 572  
 Jean III, patriarche d'Antioche, 142  
 Jean Kontostéphanos, 348  
 Jean Lascaris Calophéros, 587  
 Jean Tzimirès, 81, 87, 103, 125, 126, 128, 141, 142, 552  
 Jean V paléologue, 585, 587  
 Jean V, patriarche d'Antioche, 53, 160, 276, 521  
 Jean Vatatzès, 25, 494, 495, 499, 505, 516, 517, 518, 530, 544  
 Jean VI Cantacuzène, 51, 62, 547, 560, 565, 574, 586, 592, 601  
 Jean, fils du sébastocrator Isaac, 135, 157  
 Jean, le protosébaste, père de Marie, reine de Jérusalem, 287, 298  
 Jean, patriarche melkite d'Antioche, 400, 454  
 Jeanne d'Angleterre, 366  
 Jeanne de Savoie, 586  
 Josselin I<sup>er</sup>, 188  
 Josselin II, 182  
 Josselin III, 267, 301, 302, 306

## K

Kachatour, 149, 156, 380, 387  
 Kalojan, 398  
 Kay-Kawus, 474, 475, 483  
 Kay-Kobad, 505  
 Kay-Kosrow, 418, 419, 447, 468, 469, 470, 474, 478  
 Kiliç Arslan II, 255, 256, 271, 272, 273, 317

## L

Léon I<sup>er</sup>, 44, 135, 157, 191, 192, 193, 341, 356, 357, 363, 399  
 Léon II, 44, 193, 247, 250, 252, 343, 344, 355, 356, 357, 362, 363, 364, 365, 368, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 393, 398, 399, 400, 401, 402, 404, 417, 418, 425, 458, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 491, 492, 495, 496, 497, 502, 506  
 Léon III, 568, 571  
 Léon, marchand d'Attaleia et de Chypre, 57, 130, 261  
 Léontios, patriarche de Jérusalem, 55, 280  
 Léopold V d'Autriche, 374, 392  
 Louis d'Acre, 581  
 Louis IX, 36, 64, 523, 525, 526, 527, 528, 532, 540, 545, 569, 590  
 Louis VII, 63, 132, 231, 254, 305, 308, 310, 360, 481  
 Lucie d'Antioche, 591, 592, 595, 597, 598

**M**

Malik 'Arab, 135  
 Malik Nasir Hasan, 560  
 Malik Shah, 169, 170, 316, 353, 543  
 Manuel Comnène, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 28, 29, 35, 37, 41, 45, 46, 55, 68, 70, 75, 80, 91, 98, 100, 101, 124, 130, 133, 137, 138, 139, 140, 151, 190, 201, 202, 203, 204, 205, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 241, 242, 244, 246, 248, 249, 250, 251, 255, 256, 258, 259, 260, 261, 264, 266, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 282, 284, 286, 287, 288, 290, 292, 294, 295, 296, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 325, 326, 327, 328, 330, 334, 339, 342, 347, 349, 358, 360, 370, 378, 380, 381, 383, 386, 387, 394, 395, 401, 412, 419, 424, 425, 430, 434, 436, 441, 442, 452, 463, 464, 465, 486, 488, 490, 504, 510, 525, 538, 540, 549, 553, 555, 563, 573, 592  
 Manuel Comnène de Trébizonde, 527, 540  
 Manuel d'Antioche, 221, 222, 277, 291, 292, 293, 402, 404, 416, 437, 444, 450, 470, 540  
 Manuel Mamikonian, 91  
 Manuel, patriarche de Constantinople, 471, 493, 494  
 Marie Comnène, fille de Jean II, 138  
 Marie Comnène, fille de Manuel, 40, 295, 300, 326, 327, 408  
 Marie Comnène, reine de Jérusalem, 297, 298, 303, 304, 309, 373, 513  
 Marie d'Antioche, épouse de Manuel Comnène, 275, 287, 288, 293, 295, 300, 309, 326, 327  
 Marie de Brienne, 523  
 Marie de Champagne, 432  
 Marie de Courtenay, 493, 494  
 Marie de Hongrie, 486  
 Marie de Jérusalem, épouse de Jean de Brienne, 513  
 Marie Paléologue, reine de Bulgarie, 576  
 Marie, fille de Bohémond VI, 591  
 Marie, fille de Théodore Lascaris, 490  
 Marie, fille de Michel VIII, 557, 562, 577  
 Martin IV, 591  
 Massoud, 135  
 Maurice, 146  
 Megarités, 34, 37, 205, 349, 350, 351, 352, 353, 365, 369, 390, 428  
 Mélisande de Tripoli, 232, 287  
 Michel Bourtzès, 86, 87, 106, 126, 152, 184, 424  
 Michel Branass, 281  
 Michel Cérulaire, 83  
 Michel Doukas Comnène, 429  
 Michel IX, 574, 581, 585  
 Michel VII, 151, 185  
 Michel VIII, 25, 31, 40, 494, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 545, 546, 547, 548, 549, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 566, 567, 568, 569,

571, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 590, 592, 594  
 Mleh, 193, 203, 204, 219, 230, 250, 255, 256, 268, 269, 274, 295, 315, 317, 343  
 Moïse de Gibelet, 601  
 Morphia, 137

**N**

Narjot de Toucy, 526  
 Narjot II de Toucy, 591  
 Nasir ad-Din Muhamad, 244  
 Nerses Snorhali, 165, 244  
 Nicéphore III Botaniatès, 128, 155  
 Nicéphore Phocas, 71, 74, 79, 81, 86, 87, 103, 125, 126, 141, 142, 509, 552  
 Nicolas de Saint Omer, 591  
 Nuçrat ad-Din, 300, 317  
 Nur ad-Din, 204, 223, 228, 230, 231, 232, 233, 250, 255, 263, 265, 266, 267, 268, 271, 272, 288, 295, 299, 300, 301, 302, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 347, 353, 563

**O**

Onfroy II de Thoron, 295  
 Onfroy III de Thoron, 296  
 Opizo, 534, 556, 570  
 Orgueilleuse de Harenc, 290, 291, 292  
 Oschin, roi d'Arménie, 574  
 Oschin, seigneur de Lampron, 227  
 Otton de Brunswick, 472, 501, 509

**P**

Panrace, 180  
 Paul, évêque de Tripoli, 556  
 Pélage, 460, 489, 490, 502  
 Philarète Brachamios, 26, 34, 41, 43, 73, 92, 121, 128, 129, 137, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 161, 169, 170, 177, 184, 206, 218, 257, 311, 353, 380, 382, 387  
 Philippa, 235, 294, 295, 296, 326, 493  
 Philippa, fille de Bohémond III, 289  
 Philippa, fille de Rouben III, 470  
 Philippe Auguste, 367, 373, 513, 526  
 Philippe d'Antioche, 497, 498, 499, 505  
 Philippe d'Ibelin, 304, 502, 513  
 Philippe de Courtenay, 574, 581, 582, 591  
 Philippe de Naplouse, 255  
 Philippe de Souabe, 39, 395, 409, 410, 411, 412, 413, 423  
 Philippe III le hardi, 568  
 Philippe, comte de Flandre, 304, 305  
 Pierre d'Angoulême, 454, 459  
 Pierre d'Ivrée, 401  
 Pierre de Brachieux, 424, 425  
 Pierre de Courtenay, 493, 503  
 Pierre Embriac, 601  
 Pierre Ier de Chypre, 586, 587

Pierre II, patriarche latin d'Antioche, 475  
 Pierre, patriarche melkite d'Antioche, 83  
 Pierre, stratopédarque, 72, 102, 126  
 Plaisance d'Antioche, 533  
 Pompée, 192, 435  
 Pons de Tripoli, 112, 223  
 Pyrrus, 159

**Q**

Qualaoun, 594

**R**

Ravendinos, 118, 159  
 Raymond de Poitiers, 34, 37, 105, 112, 121, 132, 137, 138, 139, 190, 217, 218, 221, 225, 229, 248, 292, 308, 315, 326, 507  
 Raymond de Saint-Gilles, 34, 36, 107, 108, 110, 111, 115, 120, 175, 176, 177, 189, 211, 223, 224, 307, 434, 443  
 Raymond II, 112, 223  
 Raymond III, 207, 223, 224, 267, 302, 341, 391, 414  
 Raymond VI, 45, 414  
 Raymond, fils de Bohémond III, 290, 292, 381, 402, 404  
 Raymond-Rouben, 222, 394, 402, 403, 416, 417, 433, 454, 458, 459, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 486, 488, 489, 496, 502, 507  
 Renaud de Châtillon, 21, 35, 40, 98, 139, 190, 201, 206, 211, 213, 214, 221, 222, 242, 246, 249, 265, 266, 275, 286, 287, 292, 294, 295, 296, 299, 300, 302, 305, 313, 415, 434, 470, 651  
 Renier de Gibelet, 393  
 Renier de Montferrat, 40, 295, 326, 327, 328, 408  
 Richard Cœur de Lion, 35, 231, 332, 336, 354, 365, 366, 385, 391, 392, 413, 445  
 Richier de Lermine, 380  
 Ritha, fille d'Héthoum Ier, 574  
 Robert d'Artois, 525  
 Robert de Courtenay, 495, 504  
 Robert Guiscard, 183  
 Roger de Saint-Severin, 582  
 Roger de Salerne, 118  
 Roger, César, 138, 139, 296  
 Roger, roi de Sicile, 34, 507  
 Romain III, 73  
 Romain IV, 72, 88, 89, 149, 150, 151, 153, 169, 191, 204, 386, 387  
 Romain, chevalier melkite d'Antioche, 216  
 Rouben I<sup>er</sup>, 191  
 Rouben II, 227  
 Rouben III, 219, 245, 246, 250, 251, 274, 281, 282, 296, 333, 342, 343, 356, 470, 496  
 Roussel de Bailleul, 175, 188, 189  
 Rukn ad-Din, 405

**S**

Sahnsah, seigneur de Séleucie, 356  
 Saïf ad-Din, 318  
 Sakahkios Brachamios, 150, 152  
 Saladin, 35, 37, 42, 193, 229, 234, 245, 249, 251, 273, 274, 284, 297, 299, 303, 318, 319, 329, 330, 331, 343, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 353, 354, 355, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 364, 365, 366, 367, 370, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 387, 388, 389, 391, 392, 396, 397, 404, 406, 412, 563  
 Schems ad-Din Sonkor Roumi, 563  
 Sibylle, épouse de Bohémond III, 293  
 Sibylle, fille d'Héthoum I<sup>er</sup>, 595  
 Sibylle, reine de Jérusalem, 373, 391  
 Siméon, patriarche d'Antioche, 458, 467, 468, 471, 514, 517, 530  
 Sophrone, 338  
 Stéphane, 203

**T**

Tancrede de Hauteville, 41, 63, 93, 112, 135, 157, 178, 179, 183, 184, 185, 186, 188, 189, 223, 249, 310, 428, 625  
 Tathoul, 149  
 Tatikios, 75, 76, 77, 89, 90, 107, 109, 110, 112, 113, 117, 118, 158, 171, 179, 180, 181, 182, 185, 186, 188, 311, 411  
 Thamar, 427  
 Thathoul, 26, 90, 188  
 Théodora, reine de Jérusalem, 286, 287, 297, 309, 330  
 Théodora/Irène, 249, 289, 290, 292, 293, 437, 470  
 Théodore Branas, 298, 429, 431, 456, 526, 591  
 Théodore Gabras, 27, 135  
 Théodore II Lascaris, 493  
 Théodore Lascaris, 25, 421, 427, 437, 456, 467, 468, 469, 470, 471, 474, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 483, 484, 490, 491, 493, 494, 495  
 Théodore Sophianos, 163  
 Théodose de Villehardouin, 221, 419, 540, 576, 577, 578, 591, 593, 595  
 Théodose le Boriadote, 285, 328  
 Théophile, seigneur de Kafartâb, 163  
 Théorianus, 244  
 Thierry, fils illégitime de Philippe d'Alsace, 415  
 Thodore Lathoumena, 304  
 Thomas "le slave", 84, 385  
 Thomas Morosini, 81, 443  
 Thomas, duc de Cilicie, 99, 193  
 Thomas, régent de Sîs, 227, 284  
 Thoros d'Edesse, 149, 155  
 Thoros d'Edesse, 180, 181  
 Thoros I<sup>er</sup>, 135, 191  
 Thoros II, 45, 193, 194, 203, 218, 224, 225, 226, 227, 230, 231, 235, 248, 265, 267, 268, 269, 281, 282, 283, 285, 296, 334, 356, 430  
 Tigrage Dikran, 227

Tigrane le Grand, 148  
Tigrane, seigneur arménien, 227  
Tutush, 170, 171

**U**

Urbain IV, 11, 434, 555, 556

**V**

Vasak Pahlawouni, 73, 150

**Y**

Yaghi Siyan, 158

**Z**

Zengui, 137, 266, 300